UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01882465 6

TRANSFER
LIBRARY
UNIVERSITY

UNIVERSITY COLLEGE LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasaintebibletex16pari

LA

SAINTE BIBLE

LES PROPHÈTES - ÉZÉCHIEL

IMPRIMATUR

† J. Hipp. Card. Guibert, archiepiscopus Parisiensis.

Parisiis, die 3 martii 1880.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ep. CLXXIV, n. 9) la protestation suivante :

« *Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini, totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.* »

PROPRIETE DE L'EDITEUR

LA

SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

LES PROPHÈTES-ÉZÉCHIEL

INTRODUCTION CRITIQUE

TRADUCTION FRANÇAISE ET COMMENTAIRES

Par M. l'abbé TROCHON

Prêtre du diocèse de Paris, Docteur en Théologie

Ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est.
S. HIERON.

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, rue Cassette, 10

1897

APR 16 1952

PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

PRÉFACE

I

VIE D'ÉZÉCHIEL

Ezéchiel (1), fils d'un prêtre nommé Busi (2), et appartenant par conséquent à la tribu de Lévi, était sans doute prêtre lui-même. « Comme tous les noms des prophètes canoniques, dit Hengstenberg, le nom d'Ezéchiel n'est pas le nom que le prophète a porté dès sa naissance, mais le nom officiel qu'il prit lorsqu'il reçut l'appel de Dieu. » Et ce nom « Dieu fortifie » (3) est bien conforme à la nature de la mission qu'il doit remplir. Il n'a pas le tendre cœur ni la douceur de son contemporain Jérémie, mais il est doué par la nature d'une admirable force d'esprit (4). Quand l'homme est de fer, la préparation divine consiste en ce que Dieu le fait acier, le durcit, donne à ses qualités natives et à son énergie naturelle la consécration d'une épée de Dieu (5). Si Isaïe est le salut de Dieu, Ezéchiel est la force de Dieu.

Ezéchiel fut du nombre des dix mille captifs transportés avec Jéchonias en Chaldée par Nabuchodonosr, en 597 (6). Sa résidence fut fixée dans un endroit nommé Tel-abib, localité que Gésénius identifie avec le Thallabba de D'Anville (7). C'est là que, dans la cinquième année de son exil, et

---

(1) יחזקאל, contraction pour יחזק אל, peut se traduire en diverses manières : « Dieu est fort » ou « Dieu se montre fort », Rosenmüller ; « celui que Dieu fortifie », Gésénius. Les LXX, comme l'auteur de l'Ecclésiastique, XLIX, 8, le transcrivent Ἰεζεκιήλ. Josèphe écrit : Ἰεζεκίηλος. Un prêtre du même nom est mentionné, I Paral., XXIV, 16. Clément d'Alexandrie cite un poète juif alexandrin, portant le nom du prophète, qui est auteur d'une tragédie ayant pour sujet la Sortie des Israélites d'Egypte. *Stromat.* I.

(2) Ezéch., I, 3.

(3) V. la note 1re.

(4) Hæveinick, *Commentar*, allgemeine Vorbemerkungen, § 2, p. XIII.

(5) Schrœder, *Commentar*, Intr. § 1.

(6) Ezéch., I, 2. Cfr. IV Rois, XXIV, 12.

(7) Ezéch., III, 15. Les LXX et la Vulgate ne traduisent pas תל אביב par un nom propre, mais par un nom appellatif : « Acervus novarum frugum », S. Jérôme. V. la note sur cet endroit.

peut-être dans la trentième année de son âge (1), il reçut le don de prophétie (2). Quatre ans plus tard (3), il perdit sa femme dont il ne nous a pas conservé le nom. Vingt-sept ans après sa déportation, il exerçait encore son ministère prophétique (4). Voilà tout ce que nous savons sur la vie d'Ezéchiel. On ignore absolument la date de sa mort (5).

Ce que l'histoire et la tradition ne nous ont pas conservé, la légende a essayé de le suppléer. Ainsi on a prétendu que le prophète était né à Sarera (6), ville que la Bible ne mentionne pas. D'après S. Jérôme, il fut en rapports habituels avec Jérémie : les deux hommes de Dieu se communiquaient leurs prophéties afin de consoler leurs compatriotes et de les affermir dans la foi (7). Ezéchiel aurait été mis à mort par le prince de son peuple qu'il engageait vivement à renoncer à l'idolâtrie. Suivant Benjamin de Tudèle (8), on l'aurait inhumé dans la caverne où avaient été enterrés Sem et Arphaxad, sur les bords de l'Euphrate, entre ce fleuve et le Chaboras, à quinze lieues de Bagdad. On voyait encore le tombeau du prophète au temps de ce voyageur, de la véracité duquel il est d'ailleurs permis de douter (9).

Quelques auteurs des premiers siècles ont cru que l'assyrien Nasaratus, maître de Pythagore, était le même qu'Ezéchiel. Mais Clément d'Alexandrie, qui rapporte cette opinion (10), la réfute sans peine (11).

Avons-nous tous les ouvrages d'Ezéchiel? On lit dans Josèphe (12) qu'Ezéchiel avait écrit deux livres sur la captivité de Babylone. Comme les Prophéties n'ont jamais, semble-t-il, été divisées en deux livres, il est possible que nous ayons dans ce passage la mention d'un ouvrage historique, perdu depuis longtemps, et relatif aux événements dont le prophète avait été témoin. Mais cela n'est qu'une simple conjecture. Toujours d'après Josèphe (13), Ezéchiel aurait écrit à Sédécias, à la suite de communications divines, pour annoncer à ce prince qu'il ne verrait pas Babylone, et que la ruine de Jérusalem et du temple étaient inévitables. Suivant la remarque de dom Calmet (14), il peut s'agir ici de la prophétie que l'on trouve au ch. XVIIe et qui aurait été communiquée

---

(1) V. la note sur I, 1. Selon Fairbairn, ouvr. cité plus bas Introd. p. 2, il n'aurait eu que vingt-cinq ans environ.

(2) Ezéch., I, 2.

(3) Ibid. XXIV, 1, 18.

(4) Ibid. XXIX, 17.

(5) Le Martyrologe romain mentionne le nom d'Ezéchiel au 10 avril.

(6) S. Epiphane, *De vitis Prophetarum*, c. IX.

(7) « Illud autem notandum quod uno atque eodem tempore Jeremias prophetabat in Jerusalem et Ezechiel in Babylone, et illius prophetia mittebatur ad captivos, et hujus ad eos qui habitabant in Jerusalem... » In Ezech., XII, 8. *Opp.* éd. Migne, t. V, col. 108.

(8) *Itinerarium*, éd. C. l'Empereur, p. 78.

(9) V. Rosenmüller, *Handbuch der biblisch. alterthumskunde*, t. I, part. 1. p. 65.

(10) Stromat. I.

(11) V. d'autres traditions plus légendaires encore dans dom Calmet, *Dissertations qui peuvent servir de prolégomènes de l'Ecriture sainte*, Paris, 1720, in-4°, t. II, p. 363; Carpzov, *Introd. in libros propheticos, V. T.*, éd. 2^a, p. 204; Winer, *Bibl. Realwœrterbuch*, au mot Ezéchiel.

(12) Antiq., X, 6, 1.

(13) Ibid. X, 10.

(14) *Op. cit.*, p. 360.

au roi de Juda. Enfin, on a prétendu conclure (1) de ce que les prophéties s'ouvrent brusquement par : « Et dans la trentième année... », que leur commencement était perdu. Mais Josué, les Juges, Jonas, le premier livre des Machabées débutent de même par la conjonction *Et*. Peut-on conclure de là que ces livres sont des portions détachées d'ouvrages plus considérable? Ce serait d'une logique assez peu sévère. Le style des Orientaux autorisait ces débuts ex-abrupto que nous ignorons aujourd'hui (2).

Nous avons dit de Jérémie que sa figure est une des plus vivantes et des plus caractérisées de l'Ancien Testament (3). Celle d'Ezéchiel ne frappe pas moins, quoique pour des raisons toutes différentes. Jérémie développait les avertissements miséricordieux et les souffrances silencieuses du serviteur de Dieu, c'est-à-dire du Christ, qu'Isaïe avait autrefois fait admirer dans sa sublime grandeur. Ezéchiel, loin d'appuyer sur le côté miséricordieux et humilié du Messie, représente le juge inexorable, qui, la loi à la main, frappe les cœurs endurcis, les met en pièces, mais qui, touché bientôt de compassion, verse sur ces blessures un baume salutaire (4).

Selon les Rabbins, le Sanhédrin aurait hésité longtemps à admettre les prophéties d'Ezéchiel dans le Canon. On les trouvait trop obscures et dans quelques endroits contraires aux lois mosaïques et aux autres livres de la Bible (5). Nous traiterons ces questions dans le Commentaire. Pour tous ces motifs, on ne permettait pas la lecture du prophète avant l'âge de trente ans (6).

C'était, selon l'usage de la synagogue, montrer peu d'intelligence d'un livre aussi admirable et ne pas se rendre compte de la valeur intellectuelle de l'auteur. La fantaisie ne domine pas chez lui, comme W. Menzel le prétend, en confondant la force d'esprit avec l'imagination. L'obscurité du prophète est plutôt due à notre ignorance qu'à son style et à ses idées (7).

Auteurs sacrés, critiques et interprètes admirent en effet à l'envi son œuvre extraordinaire. L'auteur de l'Ecclésiastique (8) nomme déjà Ezéchiel avec éloge. Les Pères ont tous tenu Ezéchiel en haute estime. Sans nous étendre beaucoup, quelques passages suffiront pour le prouver. S. Jérôme dit : « Ezechiel scripturarum et oceanus et mysteriorum Dei labyrinthus » (9). S. Grégoire de Nazianze : « Ezechiel omnium prophetarum

---

(1) Spinosa, en particulier, dans son *Tractatus theologico-politicus*.
(2) V. la note sur I, 1.
(3) *Jérémie*, Préf. p. 7.
(4) Schrœder, Introd.. § 2e.
(5) Cfr. Ezech., XVIII, 2, 20 et Exod., XXXIV, 7 ; Ezéch., XLVI, 4, Nomb., XXVIII, 9 ; Ezéch., XLVI, 6 ; Nomb., XXVIII, 11.
(5) S. Jérôme, In Ezech. Preface, éd. Migne, col. 17.
(7) Comme curiosité, citons le parallèle établi par Umbreit entre Ezéchiel et Jérémie « Tous deux sont de race sacerdotale, mais Jérémie est uniquement prophète ; quant à Ezéchiel, même dans la terre étrangère, il n'abandonne pas le costume des prêtres, et il s'enracine fortement dans la stricte ordonnance lévitique, tout en lui donnant une nouvelles forme dans un esprit de liberté. Jérémie est plutôt le prophète du développement de l'Eglise réformée ; Ezéchiel représente extérieurement le système catholique de la perpétuité du sacerdoce. »
(8) Cité plus haut, p. 1, note 1re
(9) *In Ezechiel*, XLVII.

maximus est et excelsus » (1). Ailleurs le même Père appelle Ezéchiel : « Rerum maximarum spectatorem » (2). S. Grégoire le Grand : « Ezechiel magistrorum speciem tenet » (3). Et dans son commentaire sur le prophète, le saint Docteur écrit : « Ezechiel typum prædicantium tenet » (4). Nous finirons ce chapitre en mettant sous les yeux du lecteur l'opinion d'un récent commentateur rationaliste : « Ezéchiel (dans son livre) nous apparaît comme un homme conversant peu avec le monde et vivant à part, ruminant ses idées dans le silence de la retraite et finissant toujours par les produire dans un langage énergique, bien qu'un peu rude et inculte et revêtues de formes concrètes et pour ainsi dire palpables. Placé sur la limite de deux âges, juge rigide et sévère de l'un, organisateur... de l'autre, son regard se partage entre le passé et l'avenir... (5) »

II

CONTENU ET DIVISION DU LIVRE

De quelque manière qu'on puisse arranger le livre d'Ezéchiel par rapport à son contenu, dit justement Fairbairn (6), on ne peut méconnaître qu'il forme, par son ordre et sa progression, un tout complet, d'une homogénéité parfaite qui jette une lumière éclatante sur chacune de ses parties.

Les nombreux commentateurs qui ont étudié l'œuvre si difficile du prophète ont compris d'une manière differente le plan suivi dans l'arrangement du livre. L'ordre chronologique n'a pas été suivi : un simple coup d'œil sur la table suivante suffit pour le montrer (7).

I, 2.	année	5e	4e	mois	5e	jour.
III, 16.	—			—	12e	—
VII, 1.	—	6e	6e	—	5e	—
XX, 1.	—	7e	5e	—	10e	—
XXIV, 1.	—	9e	10e	—	10e	—
XXX, 20.	—	10e	1er	—	7e	—
XXXI, 1.	—	10e	3e	—	1er	—
XXIX, 1.	—	10e	10e	—	12e	—
XXVI, 1.	—	11e	1er	—	1er	—
XXXIIII, 21.	—	12e (8)	10e	—	5e	—
XXXII, 1.	—	12e	12e	—	1er	—
XXXII, 17	—	12e	12e	—	15e	—
XL, 1.	—	25e	1er	—	10e	—
XXXIX, 17e.	—	27e	1er	—	1er	—

(1) *Orat.* 23a.
(2) *Orat.* 34a.
(3) *Moral.* XXVI, 5.
(4) *In Ezech. hom.* 12a.
(5) Reuss, *Les Prophètes*, Paris, 1876, p. II. p. 6.
(6) *Op. cit.* Introd. p. 13.
(7) Cfr. Rosenmüller, Introd. p. 12.
(8) Les LXX ont : ἐν τῷ δεκάτῳ ἔτει, leçon absolument mauvaise; le syriaque a : « dans la onzième année », leçon adoptée par Dœderlein, Ewald, Hitzig, et vers laquelle M. Le Hir incline. V. la note sur ce point.

On voit que peu de prophéties sont datées et que celles qui le sont n'ont pas été placées selon l'ordre des temps (1). Le prophète a adopté un plan différent. Son livre se divise en deux parties (2), précédées d'une introduction contenant le récit de la mission divine qu'il a reçue de Dieu (I-III). La première partie contient les prophéties du jugement porté d'abord contre le royaume de Juda (IV-XXIV), ensuite contre les nations païennes (XXV-XXXII). La seconde partie annonce le salut qui suivra le châtiment (XXXIII-XLVIII (3).

Kliefoth et Neteler proposent une autre division en trois parties. Le premier de ces auteurs considère les prédictions contre les nations païennes comme une partie séparée, et s'arrête à la division suivante : Introduction (I-III, 21); 1re partie : Menaces contre le royaume de Juda (III, 22-XXIV, 27); 2e partie : Menaces contre les nations païennes (XXV-XXXIII, 20); 3e partie : Promesses de restauration et de salut (XXXIII, 21-XLVIII) (4).

Le plan de Neteler (5) offre les mêmes caractères d'ingéniosité et de symétrie que nous avions déjà signalés dans sa division d'Isaïe (6). Suivant ce critique, les prophéties d'Ezéchiel se divisent en trois parties (7).

Dans la première (I-XXIV), la ruine de Jérusalem est annoncée. Cette partie a, comme les deux autres, quatre subdivisions dont chacune se partage à son tour en quatre sections.

1re Subdivision, I-VII. — A. vocation et mission du prophète, I-III. 15. Nous y trouvons une représentation symbolique de la création. — B. Symbole de la ruine de Jérusalem, III, 16-V. Le prophète y décrit les idées primitives en lutte avec la Jérusalem terrestre. — C. Profanations et scènes d'horreur s'accomplissant dans les lieux du culte idolâtrique, VI. Leur ruine sera causée par la résistance que les idolâtres opposent au plan divin. — D. Dénouement fatal, VII, qui fait entrevoir l'histoire des derniers temps.

2e Subdivision VIII-XIII. — A. Le salut par la croix, VIII-IX. Le prophète voit la ruine de ceux qui ne sont pas signés de la croix. — B. Dispersion du feu sacré et abandon du temple par la majesté de Dieu, X-XI. C. Annonce de la proximité de l'exil, XII. — D. Malédictions contre les faux prophètes et les fausses prophètesses, XIII.

3e Subdivision, XIV-XIX. — A. Punition terrible d'Israël à cause de son penchant à l'idolâtrie, XIV. — B. Tableau de la dépravation qui règne en Israël, XV-XXI. — C. Abaissement de la famille royale; sa restau-

---

(1) Fairbairn et Currey, comme on le verra plus bas, maintiennent que la division est chronologique. Il est difficile en face de ce tableau, d'admettre leur système.

(2) Cette division est, à quelques détails près, celle d'Ewald, de Keil, de Schrœder, d'Hengstenberg, d'Hævernick. N'est-ce pas cette division si naturelle, qui avait déjà frappé Josèphe, lorsqu'il écrivait : περὶ τούτων δύο βιβλία γράψας κατέλιπεν ?

(3) Pour les détails de ce plan, V. la Table des matières à la fin du volume.

(4) La division d'Hitzig, est, comme le dit Schrœder, une division arithmétique : 48 divisé par 2 donne 24 chapitres à chaque partie. Quant aux subdivisions, il les établit ainsi : I 1°, I-VII; 2°, VIII-XIX; — 3°, XX-XXIX. — II, 1°, XXV-XXXII : — 2°, XXXIII-XXXIX; — 3°, XL-XLVIII.

(5) *Die Gliederung des Buches Ezechiels als Grundlage der Erklœrung desselben*, Munster, 1870, in-8° de 144 p.

(6) *Isaie*, Préface, p. 14.

(7) M. Gilly, *Précis d'introduction*, t. III, p. 136, admet aussi la division en trois parties.

ration future, XVII. — D. Strophes sur la vie et la mort, lamentation finale, XXVIII-XIX.

4e Subdivision, XX-XXIV. — A. Le peuple au désert, XX. Conduite et destin des deux fractions du peuple. — B. Dévastation du pays et domination des Chaldéens, XXI. — C. Punition des crimes exécrables d'Israël, XXII-XXIII. Double ruine de Jérusalem figurée sous les traits d'une prostituée. — D. Ruine de Jérusalem, XXIV. Développement du paragraphe précédent.

La 2me partie, XXV-XXXII, annonce les châtiments des peuples païens.

1re Subdivision, XXV (1). — A. Prophétie contre Ammon, vv. 1-7. — B. — contre Moab, vv. 8-11. — C. — contre Edom, vv. 12-14. — D. — contre les Philistins, vv. 15-17.

2me Subdivision, XXVI-XXXIII, 19. — A. prophétie contre Tyr XXVI. B. Lamentation sur Tyr, XXVII. — C. Prophétie contre le roi de Tyr, XXVIII, 1-10. — D. Lamentation sur les princes de Tyr, XXVIII, 11-19.

3me Subdivision, XXVIII, 20-XXX, 19. — A. Prophéties sur Sidon et Israël, XXIII, 20-26. — B. Dévastation de l'Egypte, XXIX, 1-16. — C. Conquête de l'Egypte, XXIX, 17-21. — D. Jugement porté contre l'Egypte, XXX, 1-19.

4me Subdivision, XXX, 21-XXXII, 32. — A. Ruine de la puissance de Pharaon, XXX, 20-26. — B. La chute des cèdres du Liban, XXXI. — C. Lamentation sur Pharaon, XXXI, 1-16. — D. Lamentation sur l'Egypte, XXXII. 17-32.

La 3me partie, XXXIII XLVIII, contient l'annonce de la future restauration d'Israël.

1re Subdivision, XXXIII-XXXVI, 15. — A. Promesses de vie par l'entremise du Prophète, XXXIII, 1-22. — B. Perte de la terre promise, pour ceux qui n'écouteront pas la voix du Prohète, XXXIII, 23-33. — C. Le Bon Pasteur, XXXIV. — D. Dévastation et ruine d'Edom et restauration d'Israël, XXXV-XXXVI, 15.

2me Subdivision, XXXVI, 16-38. — A. Retour d'Israël de la captivité de Babylone, XXXVI. — B. La première résurrection, XXXVII, 1-14. — C. Union entre Ephraïm et Juda, XXXVII, 15-28. — D. Attaque de Magog et sa chûte, XXXVIII-XXXIX.

3me Subdivision, XL-XLIII. 11. Le nouveau temple. — A. Les portiques du temple, XL, 1-47. — B. Le Temple et ses bâtiments accessoires, XL, 48-XLI. — C. Les deux galeries de cellules entourant le temple, XLII. — D. Entrée de la majesté de Dieu dans le temple, XLIII, 1-11.

4me Subdivision, XLIII, 12-XLIV. La nouvelle Thorah. — A. L'autel et le Sacerdoce, XLIII, 12-XLIV. — B. L'impôt en nature (ou la dîme) dû aux prêtres, aux Lévites, à la ville, au prince, XLV, 1-17. — C. Ordonnance concernant les sacrifices et les offrandes, XLV, 18-XLVI. — D. La Terre-Sainte, XLVII-XLVIII.

Ce plan, encore une fois très ingénieux, affecte trop de parallélisme, et

---

(1) C'est dans cette subdivision et la suivante qu'apparaît surtout le caractére un peu factice de ce plan.

à cause de cela ne donne pas d'Ezéchiel une idée aussi claire que le plan préféré par nous. Il est en effet évident que deux grandes idées remplissent la prophétie et donnent à chacune de ses parties un caractère bien déterminé. La première moitié contient l'amertume et les menaces, la seconde, la douceur et les promesses (1).

Inutile maintenant d'insister sur la division en huit parties proposée par Fairbairn, qui se base pour cela sur les dates inscrites par le prophète lui-même en tête de chacune des communications divines dont il a été favorisé (2). Même remarque pour M. Reuss qui n'admet que quatre groupes principaux (3).

III

AUTHENTICITÉ DU LIVRE

I. L'authenticité des prophéties n'a jamais été sérieusement contestée (4). « La marque de l'individualité éminente d'Ezéchiel est si pleinement imprimée dans ses prophéties, qu'on n'a même pas pris la peine de répondre aux doutes émis sur leur authenticité. L'authenticité du livre est unanimement reconnue, même par les plus récents commentateurs » (5). On ne cite guère parmi les adversaires de l'authenticité de certains chapitres, qu'un Anglais et quelques Allemands. Les objections d'un anonyme anglais contre les chap. XXV-XXXII, XXXV, XXXVI, XXXVIII et XXXIX, publiées en Allemagne, par Gabler en 1799, dans une Revue de théologie (6), ont été réfutées par Jahn (7). Celles de Œder et de Vogel contre les chap, XL-XLVIII, et celles de Corrodi contre les chap. XXXVIII-XLVIII, sont d'une nature très frivole, comme Bekkaus (8) l'a fait voir (9).

Citons, pour confirmer notre dire, quelques rationalistes allemands. Ewald s'exprime ainsi : « La plus légère attention montre que tout dans ce livre provient réellement de la main d'Ezéchiel ». De Wette écrit : « Qu'Ezéchiel, qui parle habituellement de lui-même à la première personne, ait tout écrit lui-même, cela ne fait pas matière d'un doute. » Et Gesenius (10) : « Le livre appartient à cette classe assurément peu nombreuse d'ouvrages qui, du commencement jusqu'à la fin, maintiennent une unité de ton prouvée par des expressions favorites et des phrases particulières : cette circonstance seule éloigne tout soupçon de supposition en

---

(1) Umbreit.

(2) Le Dr Currey, Introd., § 7, admet le principe posé par Fairbairn; mais il change la division proposée par ce commentateur, et trouve quatorze sections dans Ezéchiel.

(3) I-XXIV; XXV-XXXII; XXXIII-XXXIX; XL-XLVIII.

(4) Quelques rabbins ont soulevé des objections contre quelques passages. comme XVIII, 20. qui leur semblaient en opposition avec le Pentateuque; mais d'autres, comme Rabbi Eleazar Ben Hanania, ont répondu à cette difficulté. Derenbourg, *Essai sur la Palestine,* p. 295.

(5) Keil. *Introduction historique critique à l'A. T.* part. I, sect. 2e div. 2e, § 79.

(6) *Neuestes theologic. Journal,* t. II, part. I, p. 322 et suiv.

(7) *Einleitung,* t. II, p. 600.

(8) *Integritæt der prophet. Schriften,* pp. 251 et suiv.

(9) Keil, *loc. cit.*

(10) *Geschichte der hebraische sprache,* p. 35.

ce qui regarde ses différentes parties » (1). M. Reuss : « Son livre (est) l'un des plus étendus de l'Ancien Testament, qui soit sorti des mains d'un seul homme » (2).

Devant une telle unanimité, si peu suspecte, que dire de l'audace de théoriciens, — car ils ne méritent pas le nom de critiques, — qui, comme Noldeke, prétendent que le livre d'Ezéchiel n'est authentique que « dans ses parties essentielles » (3)? Sur quoi fonder une pareille assertion? L'auteur serait non pas embarassé de le tenter, — l'imagination allemande se prête aux besognes les plus paradoxales, — mais pour apporter des arguments sérieux, cela est impossible (4).

II. Est-ce Ezéchiel qui a écrit lui-même ses prophéties et les a rangées dans l'ordre où nous les possédons? Eicchorn l'a nié; mais les meilleurs critiques admettent que l'arrangement actuel est dû, tout aussi bien que le fond du livre lui-même, à Ezéchiel. La symétrie de la disposition, la fermeté du plan toujours en rapport étroit avec les travaux du prophète le prouvent suffisamment. En outre on ne trouve pas dans tout le livre la plus légère trace de groupements ou de transpositions postérieurs (5). Il faut se rappeler qu'à la différence des prophéties d'Isaïe et de Jérémie, les prophéties d'Ezéchiel, captif, séparé de ses concitoyens dispersés en Chaldée, éloigné de la Judée, ont été de bonne heure écrites pour être transmises au peuple (6). Cette circonstance a singulièrement facilité la formation du recueil : ni les Juifs d'une époque postérieure, ni les contemporains du prophète n'auraient pu classer le sujet comme Ezéchiel l'a fait.

On ne voit le prophète parler directement qu'une fois aux anciens du peuple qui viennent le consulter (7). En outre, il insère fréquemment dans son livre des passages d'écrivains antérieurs, et avec Ewald et Schrœder (8), ne peut-on pas voir là, la manière d'un écrivain aussi bien que celle d'un orateur? Cette appréciation ne diminue en rien, à notre avis la mission divine et le caractère prophétique d'Ezéchiel.

IV

STYLE D'ÉZÉCHIEL

Sans être partout égal à lui-même, Ezéchiel frappe le lecteur dans une foule d'endroits par les images éclatantes et vives qu'il emploie. Rien de plus saisissant que sa description de la plaine remplie des ossements des-

---

(1) Cfr. Schrœder, *Introd.* § 8.

(2) *Les Prophètes,* tome, II, p. 5. Il va sans dire que nous ne prenons de cette phrase que ce qui concerne Ezéchiel.

(3) *Histoire littéraire de l'Ancien Testament,* tr. Derenbourg et Soury, Paris, in-8°, p. 315,

(4) Un érudit juif, Zunz, a voulu reculer la composition du livre jusqu'à la période persane et à l'époque de Cyrus ; mais ses arguments, dit Keil, sont tout à fait superficiels, et sans force ; *Introduction à l'A. T.* ibid.

(5) Keil, *ibid.* Bleek et Schrœder sont du même avis.

(6) Cfr. Ezéch , II, 9. Currey, *Introd.*, p. 11, est d'un avis contraire : il pense que les prophéties ont été d'abord prononcées oralement.

(7) VIII, 1, XX, 1.

(8) Dans le *Bibel Lexicon* de Schenkel. Voir aussi les réflexions de M. Reuss, l. cit. pp. 10 et 11.

séchés (1); rien de plus animé que sa peinture du port de Tyr (2). Quelle admirable description que celle de la gloire de Dieu portée sur les chérubins, par laquelle s'ouvrent les Prophéties! Les figures et les comparaisons qu'il emploie sont toujours énergiques. Jérusalem coupable et rejetée de Dieu n'est plus qu'un sarment de vigne bon à être mis au feu (3). Israël et Juda sont des courtisanes sans pudeur (4). Pharaon est un cèdre puissant que la colère de Dieu va renverser sans pitié (5).

Des scènes terribles, telles que l'imagination des grands poètes ou le pinceau des peintres apocalyptiques pourront seuls les retracer, sont décrites par le prophète avec une vigueur implacable. L'invasion de Gog (6), le culte sacrilège rendu aux idoles dans le temple, et la colère vengeresse de Dieu (7) qui purifie son sanctuaire, sont des tableaux qui ne s'effacent plus de la mémoire.

Le style d'Ezéchiel lui est particulier. Parfois il est obscur, rude, délayé, et, comme on l'a très bien dit (8), « souvent les expressions paraissent manquer à son esprit créateur et impétueux. » Ce jugement s'accorde avec celui de Lowth : « Dictio ejus satis est perspicua; omnis prope in rebus sita est obscuritas « (9). S. Jérôme s'était déjà plaint de cette obscurité : « Tertius (Ezechiel) principium et finem tantum habet obscuritatibus involuta ut apud Hebræos istæ partes cum exordio Geneseos ante annos triginta non legantur (10). » Et dans la préface de son Commentaire : « Aggrediar Ezechiel prophetam, cujus difficultatem probat traditio. Nam, nisi quis apud eos ætatem sacerdotalis ministerii, id est tricesimum annum expleverit, nec principia Geneseos, nec canticum canticorum, nec hujus voluminis exordium et finem legere permittitur, ut ad perfectam scientiam et mysticos intellectus plenum humanæ naturæ tempus accedat » (11). Il a cependant une multitude d'expressions et de formules qui lui sont propres et auxquelles il revient sans cesse (12). Son langage, dit Keil, montre certainement l'originalité de son esprit, par un grand nombre de mots et de formes qu'on ne trouve pas ailleurs, et dont la formation lui est due

---

(1) XXXVII.
(2) XXVII.
(3) XV; Cfr. aussi, XX, 47.
(4) XXIII.
(5) XXXI.
(6) XXXVIII, et suiv.
(7) VIII-XI.
(8) Reuss, *ibid*, p. 11.
(9) *De sacra hebræorum poesi*, Prœlect. XXIa.
(10) *Epist. ad Paulinum.*
(11) *Opera*, éd. Migne, t. V, col. 17.
(12) Nous allons en citer quelques-unes d'après Keil. Il s'appelle constamment : « Fils de l'Homme », II, 1, 3, 6, 8; III, 1, 3. 4, etc. Il désigne fréquemment le peuple comme « maison rebelle », II, 5, 6, 7, 8, III, 9, 26. 27 : XII, 2, 3, 9; XVII, 12; XXIV, 3; Cfr. XL, 6. La formule « ils connaîtront que je suis Jéhovah » revient souvent : V, 13, VI, 10, 14, VII, 27, XII, 15, etc. — « Ils reconnaîtront qu'il y a eu un prophète parmi eux », II. 5, XXXIII, 33. — « La main de Jéhovah fut sur moi », I, 3, III, 22, XXXVII, 1, XL, 1; Cfr. VIII, 1. — « Mets ta face contre... » IV, 3, 7, VI, 2, XIII, 17, XXI, 2, 7, XXV, 2, XXVIII, 21, etc. — « Parce que je vis. serment solennel de Jéhovah », V, 11, XIV, 16. 18, 20, XVI, 48, XVII, 16, XVIII, 3, XX. 31, 33, XXXV, 11. — L'expression si fréquemment répétée : « Ainsi, dit le Seigneur Jéhovah », qu'on trouve même quand c'est Dieu qui parle, II, 4, III, 11, 27, V, 5, 7, 8, VI, 3, 11, VII, 2, 5, etc.; — ou encore : « l'ordonnance solennelle du Seigneur Jéhovah, V, 11, XI, 8, 21, XII, 25, etc.

principalement (1); cela n'empêche pas de remarquer sa dépendance d'anciens modèles, spécialement de la langue du Pentateuque. Il a aussi quelques mots, quelques formules et quelques constructions communes avec Jérémie (2). Il ne résiste pas à l'invasion de l'aramaïsme (3) et du langage populaire dégénéré ; aussi les anomalies nombreuses et les corruptions qu'on trouve dans ses écrits trahissent le déclin et la ruine prochaine de la langue hébraïque, et nous rappellent que le prophète habitait dans une terre étrangère (4).

Malgré cela sa lecture est des plus attachantes. Si S. Jérôme trouve son style trop peu élégant sans être rustique (5), des modernes l'apprécient davantage. Grotius le juge ainsi : « Valuit eruditione et ingenio (ita ut seposito prophetiæ dono, quod incomparabile est), non immerito Homero eum compares ob pulchras ἐννοίας, comparationes illustres, magnam rerum multarum, præsertim architecturæ cognitionem » (6). Richter nous apprend que Schiller lisait Ezéchiel avec le plus grand plaisir et regrettait de ne pas savoir l'hébreu pour mieux apprécier dans l'original ses figures hardies et sublimes. Terminons par le mot de Herder qui appelle ce prophète « l'Eschyle et le Shakespeare des Hébreux » (7).

---

(1) Mots particuliers (d'après Keil) : בתק, couper, (tuer) XVI, 40 ; דלח, troubler (les eaux), XXXII, 2, 13 ; טעה pour תעה, errer, XIII, 10 ; כחל, peindre (les yeux), XXIII, 40 ; כפן, languir, XVII, 7 ; ככם, tondre (la chevelure), XLIV, 20 ; נצץ, resplendir, I, 7 ; סחה, balayer, XXVI, 4 ; פכה, distiller, XLVII, 2 ; פרח, voler, XIII, 20 ; צרב (au niphal), rôtir, XXI, 3 ; קרם, couvrir, XXXVII, 6, 8 ; רסס, arroser, XLVI, 14 ; ששא, conduire, XXXIX, 2 ; ששה, donner la sixième partie, XLV, 13 ; אח, ah, hélas ! VI, 11, XXI, 20 ; אגפים, troupes, armées, XII, 14, XVII, 21 et souvent ; אילם, terme d'architecture de signification douteuse, XL, 16, 21 et suiv. ; אבולת, de אבול, languir, XVI, 30 ; אשרים, espèce de pin, XXVII, 6 ; בזק, zig-zag de l'éclair I, 14, בוסים, vêtements de couleur variées (?), XXVII, 24 ; גלב, rasoir, V, 1 ; גלרם, manteau, XXVII, 24, דהן, millet, IV, 9 ; הד, cri de joie, VII, 7 ; הי, lamentation, malheur à.... II, 10 ; הפך, contrariire, XVI, 34 ; הצן, armes, XXIII, 24 ; הובנים, ébène XXVII, 15 ; חיץ, mur d'une maison, XIII, 10 ; השמל, airain poli, I, 4, 27, VIII, 2 ; טיח, enduit, plâtrage. XIII, 12 ; יזע, doux, XLIV, 18 ; מישי, soie ou étoffe teinte, XVI, 10, 13 ; נדה et נדן, don libéral, XVI, 33 ; נה, lamentation, VII, 11 ; נקב, chaton d'une bague (?) XXVIII, 13 ; סרב, rebelles, II, 6 ; סלון, épine, II, 6, XXVIII, 24 ; סרעפה, rameau, XXXI, 5 ; פנג, espèce de gâteau, XXVII, 17 ; צפצפה, saules (?), XVII, 5, צעיפים, excréments, IV, 15 ; פתות, pièces, fragments, XIII, 19 ; קוע, étalon, et par métaphore, prince, XXIII, 23 ; קסת, encrier, IX, 2, 3, 11 ; שאט, méchanceté, XXV, 6, 15, XXXVI, 5 ; שחיף, table de bois, XLI, 16. On peut voir dans Keil, loc. cit., une liste des formes particulières des mots.

(2) Ainsi l'usage de אותם pour אתם, XIV, 4, XXVII, 26, XXXVII, 26 ; Cfr. Jér., XII, 1, XIX. 10 ; — תקרבו pour תקרבנה, XXXVII, 7, comme תבטהו pour תבטחנה, dans Jér., XLIX, 11. — המולה, Ezech., I, 24, ne se lit ailleurs que Jer., XI, 16. Comme Jérémie, Ezéchiel se sert de la forme araméenne à la seconde personne féminine du prétérit : אכלתי, XVI, 13, ירדתי, ibid., 20, זכרתי, ℣. 22 (Rosenmüller).

(3) Par exemple : תזנות pour זנות, impudicité, XVI, 15, 20 ; חתית pour הת, terreur, XXXII. 17, 23 et suiv ; צורת, figure, pour ציר, XLIII, 11 ; בנית et בנין, pour בית, construction, XL, 5, XLI, 12, 13. 15, etc ; מרירות pour מרה, chagrin amer, XXI, 11 ; שכרון, ivresse, XXIII, 33, XXXIX, 19. V. aussi : אגפים, XII, 14, XVII, 21, XXXVIII, 6, 9, 22, XXXIX, 4 ; בדק, XXVII, 9 ; אנז, XXVII, 24 ; דיק, IV, 2 ; עגב, עגבת, XXIII, 5, 7, XXIII, 11 ; עבים, XXVIII, 3, XXXI, 8 ; קסס, pour קצץ, XVII, 9 ; שלומ, XVI, 30, etc. Il ne s'agit pas, bien entendu, de citer ici les noms d'office et de dignités que les rapports des Hébreux avec les Chaldéens avaient nécessairement introduits dans la langue sainte.

(4) Keil, *Introd. à l'A. T.*, ibid, § 77. Cfr. Hævernick, *Commentar*, p. XXIIJ.

(5) « Sermo ejus nec satis disertus, nec admodum rusticus est ; sed ex utroque medie temperatus » *Præf. in Ezech.*

(6) Préface de son Commentaire sur Ezéchiel, ed. Vogel, Halæ, 1775-76, in-4, t. II, p. 246.

(7) V. Schrœder, *Introd.* § 7.

V

CARACTÈRE DES PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

Ce qui frappe par dessus tout dans ces prophéties, c'est la marque sacerdotale dont elles sont empreintes (1). Ewald voit dans cette particularité le résultat d'une étroite conception littéraire de l'antiquité basée uniquement sur les livres et sur les traditions; il y trouve la preuve d'une extrême prostration d'esprit augmentée encore par la longue durée de l'exil et de la captivité du peuple. D'autres critiques, tels que de Wette, Gésénius, etc, en concluent à l'étroitesse d'esprit et à la pauvreté intellectuelle du prophète (2). Mais cette manière de voir superficielle prouve seulement qu'on a mal compris Ezéchiel. Les descriptions abondantes qu'il donne du temple et des objets sacrés qui y sont contenus, ne sont pas faites seulement pour conserver à la postérité les souvenirs des meilleurs temps du passé. Ewald l'a prétendu à tort. Kuenen (3) n'est pas moins en dehors de la vérité, lorsqu'il soutient que les neuf derniers chapitres, XL-XLVIII, sont seulement une règle minutieusement détaillée, donnée au peuple, aux prêtres et au prince. Suivant lui, cette partie ne doit avoir qu'une interprétation purement littérale, « basée sur l'attachement d'Ezéchiel au temple et au culte, aux statuts et aux lois de Jéhovah, à la conception sacerdotale du Jahvisme (4) ». Il ne faut voir dans la description du temple restauré, comme dans la division de la Terre Sainte qu'il propose, que l'expression de ses désirs et de ses espérances (5). Il est évident, au contraire, comme la plupart des interprètes chrétiens le reconnaissent, sans pour cela faire endosser à leur auteur leurs propres idées (6), que toutes ces descriptions ont un caractère symbolique. Nul autre qu'un prêtre ne pouvait les rendre aussi vivantes et aussi précises dans leurs détails. Mais cette précision de détail ne prouve nullement l'étroitesse ou la pauvreté d'esprit. Il ne faut pas en conclure davantage qu'elle provient seulement des souvenirs ou des désirs du prêtre. La vraie conclusion, ainsi que le dit Keil (7), c'est que Dieu a choisi un prêtre, et non un autre, pour être son prophète, lui a permis de contempler son royaume à venir sur la terre sous la forme du sanctuaire de Jérusalem, parce que cette forme était le vêtement symbolique qui y correspondait le mieux (8).

---

(1) Cfr I, X, VIII-XI,, XL-XLVIII, et pour les détails, IV, 13 et suiv., XX, 12 et suiv., XXII, 8, XXVI, 24, etc.

(2) Dans Keil, *Comm. über Ezechiel,* Introd. III.

(3) *The prophets and prophecy in Israel,* translated from the dutch by Milroy, with an introduction by J. Muir. London, 1877, in-8°, pp. 238 et suiv.

(4) *Ibid.* p. 239.

(5) *Ibid.* p. 242.

(6) Kuenen le prétend.

(7) *loc. cit.*

(8) « La solide construction du sanctuaire visible et matériel est pour lui le fondement et la garantie du temple spirituel et invisible dont parlera l'Evangile ». Reuss *Les Prophètes,* t. II, p. 9.

Le prêtre juif, si bien au courant de la législation mosaïque et des usages sacerdotaux, n'a pas vécu toujours dans son pays. Il a au contraire longtemps habité en Chaldée. De là provient un second caractère de ses prophéties. Le goût et l'esprit babylonien ont en effet beaucoup influé sur la forme de son livre. Le chapitre XL et les suivants, avec leurs détails d'architecture si pittoresques, dit Schrœder (1), nous transportent d'une manière vivante au milieu des immenses constructions de Nabuchodonosor, qui, après ses victoires, fit de Babylone la plus belle ville du monde. L'impression produite par ces travaux paraît surtout dans le premier chapitre et dans les chapitres XL-XLVIII. Peut-être, dit le même commentateur, certaines comparaisons, I, 4, 7, 13, 27, VIII, 2, X, 2, XXII, 20, 22, etc. ont elles leur source dans le souvenir des grands travaux de fonte d'or et d'airain exécutés par ordre de Nabuchodonosor, et dans la vue des innombrables fours à brique nécessités par les constructions gigantesques du conquérant.

On remarque encore chez Ezéchiel, à cause de sa position au milieu du monde babylonien, une étonnante connaissance des nations étrangères et de tout ce qui les concerne (2). Sous ce rapport il fait l'impression d'un homme qui a voyagé beaucoup et au loin. Aucun prophète, dit encore Schrœder, n'a décrit comme lui la situation des nations et des pays de la terre; mais il lui a suffi, pour en arriver à cette vivacité de peinture, d'ouvrir les yeux et les oreilles, car Babylone était un des centres du commerce oriental (3). La position géographique de cette ville, où la haute et la basse Asie se rencontrent, entre deux grands fleuves, qui la font communiquer avec le golfe persan et l'Océan indien, suffit amplement à expliquer la science du prophète. A ce marché si bien placé affluaient les caravanes de l'est et de l'ouest, les marins de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Inde. Toutes les grandes routes du monde convergeaient à Babylone. Ajoutez à cela une flotte nombreuse, et, suivant Strabon, des colonies et des comptoirs dans des pays très éloignés.

Le don de prophétie a été possédé par Ezéchiel au plus haut degré, et d'une manière incomparable (4). Comme chez tous les prophètes, ce don s'applique aussi bien au présent qu'à l'avenir. Il permet d'apprécier avec justesse l'état de choses existant, et aussi de voir clairement ce qui doit arriver. L'œil du prophète, illuminé spirituellement, dit Fairbairn (5), mesure avec exactitude tout ce qui l'entoure, plonge, à travers les apparences, jusque dans les réalités des choses. Ainsi, avec la confiance et l'assurance de celui qui connaît l'esprit de Dieu, il promulgue le jugement divin sur toutes ces choses. Ses prédictions de l'avenir ne sont pas moins remarquables. De Wette lui-même admet qu'il y a chez Ezéchiel des prédictions actuelles; il ajoute que dans aucun des anciens prophètes, on ne trouve de prédictions aussi définies que chez lui. Les prophéties d'Ezéchiel ont encore une grande variété; elles sont singulièrement détaillées et fidèles dans les lignes qu'elles tracent des événements à venir. Il est

---

(1) *Introd.* § 7.
(2) V. chap. XXVI et suiv., XXXVIII, XXXXIX.
(3) Ezéch., XVII, 4, XVI, 29.
(4) Witsius, *Miscellanea sacra*. t. I, p. 243.
(5) *loc. cit.* p. 9.

impossible, ajoute Fairbairn, à un esprit sincère et franc de lire les étonnantes prophéties contenues dans ses écrits, par rapport soit aux Juifs eux-mêmes (1), soit aux nations voisines, en particulier à Tyr et à l'Egypte, de les examiner et de les comparer avec les faits historiques, sans être persuadé qu'elles apportent la preuve indubitable d'une vue surnaturelle sur l'avenir le plus éloigné. Ni divination naturelle, ni sagacité purement humaine ne pouvaient rendre Ezéchiel capable de décrire des événements tout à la fois si éloignés et si différents de ce qui devait vraisemblablement arriver.

Ezéchiel se sert d'une manière spéciale de la vision et des symboles : parmi les plus frappants sont la révélation qui lui est faite de la majesté de Dieu (2), les scènes d'idolâtrie des Juifs dans le Temple (3), les symboles sous lesquels Dieu lui montre la ruine de Jérusalem (4). Sans doute Isaie a aussi des visions (5), et Jérémie se sert de figures (6), mais elles sont, chez ces deux prophètes, bien moins fréquentes. Remarquons, avec Currey, que Dieu ne révèle pas ses ordres à Ezéchiel dans les songes, comme il le fera pour Daniel. On pourrait donc dire que la forme de sa prophétie est comme une sorte de transition de la manière des anciens prophètes à celle du dernier.

On remarquera aussi l'étroite connexion d'Ezéchiel avec le Pentateuque. Sans doute, comme le dit Keil (7), elle lui est commune avec tous les prophètes, et nous l'avons remarquée chez Jérémie (8). Mais chez ces deux derniers, les citations ou allusions verbales sont bien plus fréquentes et bien plus apparentes. Cela vient sans doute, dit Hævernick, de ce que l'apostasie de la Loi est devenue générale, et de ce qu'il faut sans cesse rappeler aux transgresseurs que les menaces prononcées par Moïse vont les atteindre. En reproduisant ces menaces et en les remettant sous les yeux de leurs compatriotes pervertis, ces prophètes ne faisaient que s'acquitter fidèlement de l'office auquel Dieu les avait appelés. Ewald a prétendu qu'Ezéchiel ne se sert du Pentateuque que comme le ferait un érudit, sans indépendance et sans originalité prophétiques. Mais il est évident au contraire, et pour ce qui concerne la loi morale (9), et pour la christologie, qu'il met dans tous ces endroits un esprit nouveau et vraiment admirable. S'il recommande strictement l'observation de la loi, n'y était-il pas obligé par la présence des exilés au milieu des païens?

Concluons par ces paroles de M. Reuss : « Au fond le cadre de la pensée prophétique n'est point changé ici ni grandement élargi. Mais on aurait bien tort d'en conclure qu'Ezéchiel s'est traîné, comme simple imitateur ou continuateur, dans une ornière depuis longtemps tracée. Rien ne serait moins exact. Tout au contraire nous estimons qu'il est de tous

---

(1) V. par exemple, v, vi, xi, xvii, xxi.
(2) Ezéch., ch. i et viii.
(3) ch. viii.
(4) ch. iv.
(5) Is., vi.
(6) Jérém., xiii, etc.
(7) *loc. cit.*
(8) Préface, p. 18.
(9) Cfr. ch. xviii, par exemple.

les prophètes le plus original, autant par les conceptions elles-mêmes qu'il consigne dans ses pages, que par les formes dont il les revêt (1). »

VI

CHRISTOLOGIE D'ÉZÉCHIEL

Chaque annonce de jugement sur le monde, dit Hævernick, est en réalité une promesse messianique (2). Un autre théologien allemand, Lange, ajoute : « La christologie de l'Ancien-Testament est un résultat de cette circonstance que la promesse divine sort du jugement de Dieu (3). » On peut conclure de là, en se rappelant les promesses faites par le Seigneur, après la chute d'Adam, que l'annonce du salut à venir est précédée par le jugement de Dieu et en est la conséquence. Il faut, avant la réalisation de la prophétie consolante, que les derniers restes d'Israël aient été dispersés parmi les païens. C'est sur cette vue que s'appuie toute la christologie d'Ezéchiel. Ainsi, dit Schrœder (4), le prophète s'écrie (5) que Dieu va achever les restes d'Israël, puis aussitôt après (6) il annonce que Dieu sera un sanctuaire pour les exilés. Ainsi, de cette apparente extermination découle, dans une certaine mesure, ce qui sera la conclusion de tout le livre.

« Les promesses particulières, éparses dans les prophéties, peuvent se combiner pour former la peinture suivante. Comme l'œuvre du jugement du Seigneur ne sera pas achevée avant que les restes de Juda aient été emmenés en captivité, ainsi son œuvre de salut ne cessera pas parce qu'une portion du peuple de l'alliance sera revenue dans la terre des promesses. Non-seulement Juda, mais Israël aussi sera restauré, prédiction actuellement accomplie, comme nous l'apprennent Act. XXVI, 7, Luc, 10, 36, Apoc., VII, 4 et suiv. Durant la courte période de leur exil, le Seigneur étendra sa main pour garder le peuple qu'il a rejeté (7). La délivrance de l'exil sera suivie d'une miséricorde plus grande lorsqu'apparaîtra le Messie. De la famille de David, entièrement privée de sa suprématie royale, sortira, par la miraculeuse intervention du Seigneur, un Roi puissant, dans la souveraineté et la protection duquel les nations de la terre placeront leur espérance (8). Le Seigneur lui-même sera le pasteur de son

---

(1) *Les Prophètes*, t. II, pp. 7 et 8. Il y aurait bien dans une des lignes suivantes une légère contradiction à relever. M. Reuss, ajoute, en effet : « Tout en restant sur le terrain déjà tant de fois exploré, il (le lecteur) sera étonné de découvrir ici tant de choses nouvelles, surprenantes et quelquefois étranges ». Ibid.

(2) *Vorlesungen uber die Theologie des alten Testaments*, herausgegeben von H. A. Hahn, Erlangen, 1848, in-8°, p. 147.

(3) *Posit. Dogm.* p. 674. — Cfr. Tholuck, *Die Propheten und ihre Weissagungen*, pp. 37 et suiv. et 78.

(4) *Introd.*, § 9.

(5) Ezéch., XI, 13.

(6) Ib., 16.

(7) *Ibid.* XI, 16.

(8) *Ibid.* XVII, 22-24.

troupeau abandonné, et le paîtra par son serviteur David (1). Le Messie combinera l'office de grand-prêtre avec celui de roi; et dans l'exercice de sa royauté, il exaltera la justice que les anciens rois ont foulée aux pieds (2). Le peuple recevra la bénédiction incomparable de l'oubli des péchés (3). Le Seigneur lui donnera un nouvel esprit, changera son cœur de pierre et lui donnera un cœur de chair (4). Par son souffle de vie il le fera sortir de la mort spirituelle (5). Le royaume de Dieu brillera d'une gloire jusqu'alors inconnue, comme dans le nouveau peuple décrit aux chapitres XL-XLVIII. Un fleuve de salut sortant de ce peuple, renouvellera le monde qui était mort dans le péché et dans la misère (6). Les Gentils seront admis à participer au service du royaume de Dieu (7). Mais ce sera de Jérusalem que le salut viendra, et c'est en participation avec cette ville que les Gentils entreront (8). La plénitude du salut sera telle qu'elle effacera même la plus profonde dépravation, et que Sodome y trouvera le moyen de se rétablir (9). Le royaume de Dieu sera victorieux de tous ses ennemis : c'est ce que montre la prophétie relative à Gog, roi de Magog, dans laquelle Gog représente tous les futurs ennemis du royaume de Dieu (10). »

Tertullien (11), Clément d'Alexandrie (12), S. Epiphane (13) citent comme se rapportant à Notre-Seigneur, un passage tiré de la version des Septante : « Pariet vitula et dicent : Non peperit ». Ils l'interprètent ainsi : la Vierge Marie enfantera, mais les hérétiques nieront qu'elle soit restée vierge dans l'enfantement. Mais, comme le fait remarquer Cornelius a Lapide, on ne trouve rien de semblable dans notre prophète.

VII

RAPPORTS D'ÉZÉCHIEL AVEC L'APOCALYPSE (14)

Entre le livre d'Ezéchiel et l'Apocalypse, il y a tant de choses communes qu'il est impossible de douter qu'il existe des rapports nombreux avec l'œuvre du prophète juif et les visions de l'Apôtre S. Jean. Ce n'est

---

(1) *Ibid.* XXXIV, 23-31, XXXVII, 24.
(2) *Ibid.* XXI, 31, 32.
(3) *Ibid.* XXXVI, 25, XXXV, 23.
(4) *Ibid.* XI, 19.
(5) *Ibid.* XXXVII.
(6) Ezéch. XLVII, 1-12.
(7) *Ibid.* XLVII, 22, 23, Cfr. Apocal., VII, 4 et suiv.
(8) *Ibid.* XVI, 53 et suiv.
(9) *Ibid.*
(10) Hengstenberg, *Christologie,* trad. angl. t. III, pp. 4 et 5.
(11) *De Carne Christi,* XXIII.
(12) *Stromat,* VII.
(13) *Contr. Ebionit.* I.
(14) D'après le Dr Currey, *Introd.* § 10 et 11 pp. 8-11.— V. aussi les réflexions de M. Drach, dans sa préface sur l'Apocalypse, § 7, p. 20. C'est à cause de la brièveté du développement de M. Drach que nous reproduisons ici les idées très orthodoxes du savant commentateur anglais. Nous avons seulement suppléé un certain nombre d'indications qui manquent dans le Dr Currey.

pas seulement parce que les mêmes images sont employées, car on pourrait supposer qu'elles appartiennent à une même langue apocalyptique, comme dans d'autres écrits le retour des mêmes phrases indique une langue prophétique commune; mais dans quelques-unes des visions, il y a une ressemblance qui ne peut provenir que d'une identité de sujet. Comme le sujet est souvent plus précisé par l'Apôtre, la dernière vision jette une grande lumière sur la première.

Les visions qui ouvrent le livre, dans Ezéchiel et dans S. Jean, sont substantiellement identiques. Dans chacune le principal objet est un trône et celui qui y siège. Le trône est entouré d'une brillante lumière, des éclairs en sortent, un arc-en-ciel l'entoure. Constamment occupés de cet objet sont quatre êtres, que la Vulgate appelle « animalia » dans la traduction d'Ezéchiel comme dans celle de l'Apocalypse. L'hébreu חיות, (chaioth) est traduit dans les Septante par ζῶα, et c'est aussi le terme qu'emploie l'auteur de l'Apocalypse. Dans Ezéchiel, celui qui est sur le trône a « la ressemblance ou l'apparence de l'homme (1); » dans S. Jean il « semble avoir l'aspect d'une pierre de jaspe ou de Sardoine (2) », et on lui adresse l'adoration comme au Seigneur (3). Or, ce personnage est sans doute le même qui est décrit plus amplement au chapitre premier (4) comme semblable au fils de l'homme, à celui qui vit et qui a été mort, et qui est éternellement vivant. Comme il n'y a pas de doute sur celui que désigne S. Jean, nous sommes amenés par une conclusion irrésistible à reconnaître dans la vision d'Ezéchiel la manifestation de la gloire de Dieu dans la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ fait homme, en qui habite toute la plénitude de la divinité corporellement (5).

Mais si l'objet central est le même, il y a cependant, dans les deux visions, des différences marquées. Dans S. Jean, nous n'avons ni nuages du nord (6), ni firmament (7). Les roues, qui sont un point si frappant dans Ezéchiel (8), manquent aussi, et leurs yeux sont placés par S. Jean sur les corps des animaux (9). Ces quatre animaux diffèrent aussi. Dans Ezéchiel ils se ressemblent absolument; dans S. Jean l'un ressemble à un homme, l'autre à un lion, etc. Dans Ezéchiel ce qui caractérise les quatre êtres, c'est qu'ils sont dirigés par un seul esprit; dans S. Jean ils semblent plutôt quatre êtres réunis, comme les vingt-quatre vieillards, dans une adoration commune. Ezéchiel peint surtout les manifestations de la gloire de Dieu sur la terre et dans toutes les créatures terrestres. Dans S. Jean au contraire la scène est dans le ciel. La création visible y est bien représentée, mais elle est transportée au ciel.

Un autre trait caractéristique d'Ezéchiel est la proclamation des jugements de Dieu, d'abord contre la cité rebelle, ensuite contre les ennemis

---

(1) Ezéch., I, 26.
(2) Apoc., IV, 3.
(3) *Ibid.* 11.
(4) *Ibid.* I, 13 et 18.
(5) Coloss., II, 9.
(6) Ezéch., I, 4.
(7) *Ibid.* I, 22.
(8) *Ibid.* I, 15 et suiv.
(9) Apoc. IV, 8.

du peuple choisi. Dans l'Apocalypse, rien ne répond exactement au jugement de Jérusalem, parce que S. Jean contemple l'Eglise dans sa pureté et dans son triomphe. Mais les mêmes figures désignant la perversité et son châtiment qu'Ezéchiel applique à Juda idolâtre, sont dirigées par S. Jean contre Babylone idolâtre. Babylone, la grande prostituée, a son pendant dans les impudicités d'Oolla et d'Ooliba (1). La sentence est prononcée contre Babylone dans les mêmes termes qu'Ezéchiel emploie contre ces deux sœurs (2).

La lamentation sur Babylone, ses marchands et ses marchandises (3), rappelle la lamentation sur Tyr (4). Les oiseaux du ciel sont invités à s'engraisser des cadavres des armées de Babylone dans les mêmes termes que lorsqu'il s'agit de l'armée de Gog (5). La description des forces de Gog et de leur ruine est la même dans les deux écrivains sacrés (6). La répétition de ces descriptions par l'Apôtre semble amener à conclure à autre chose qu'au simple emploi d'un langage figuratif déjà en usage. Les descriptions semblent s'appliquer, dans beaucoup de cas au moins, aux mêmes événements, et cela peut nous autoriser à étendre les prophéties d'Ezéchiel au-delà du temps où elles se sont produites. De même que les prédications de Notre-Seigneur touchant la ruine de Jérusalem sont tellement mêlées avec celles de la fin du monde que nous apprenons à regarder la destruction de la ville comme le type et l'anticipation du jugement final, de même dans l'adoption par S. Jean du langage et des figures d'Ezéchiel, nous avons une preuve du sens étendu des anciennes prophéties. Le même combat est toujours engagé, celui du mal contre le bien, du monde contre Dieu, qui ne sera terminé qu'à la consommation finale à laquelle l'Apocalypse nous conduit manifestement.

Quand nous arrivons à la figure du bâtiment, nous trouvons une différence très significative entre Ezéchiel et S. Jean. L'apôtre (7) reçoit un roseau à mesurer, comme celui d'Ezéchiel; il mesure le temple, la cour intérieure, mais non le parvis extérieur abandonné aux Gentils. Mais la figure de la sainteté du peuple ne paraît que dans une précédente partie des visions. Quand la nouvelle Jérusalem, qui représente, comme la cité nouvelle d'Ezéchiel, la présence de Dieu parmi son peuple (8), descend des cieux, tout rapprochement avec les ordonnances des Juifs cesse. Tandis qu'Ezéchiel, écrivant avant la fin de l'Ancien Testament, est porté nécessairement à représenter le culte parfait sous la forme de rites renouvelés et plus complets, le Voyant chrétien, qui écrit sous la nouvelle Loi, nous montre le vrai caractère du culte de Dieu prédit par Notre-Seigneur lui-même : « Ce n'est ni à Jérusalem, ni sur cette montagne, mais partout où on adorera en esprit et en vérité (9) »; il écrit aussi ces paroles si

---

(1) Ezéch., XXIII, et XVI.
(2) Cfr. Apoc., XVII, 16 et Eézech., XVI, 37-44.
(3) Apoc., XVII, 11.
(4) Ezéch., XXVII.
(5) Apoc., XIX, 17; Ezéch., XXXIX, 17.
(6) Ezéch. XXXVIII, Apoc., XX.
(7) Apoc., XI, 1.
(8) Cfr. Ezéch., XLVIII, 35; Apoc., XXI, 3.
(9) S. Jean, IV, 21, 23.

frappantes : « Et je n'y vis pas de temple, car le Seigneur Dieu tout puissant et l'Agneau en sont le temple (1). »

VIII

COMMENTATEURS

I. Parmi les commentateurs juifs, nous citerons seulement : *Rashi,* dont le commentaire sur les prophètes a été traduit en latin par Breithaupt, Gotha, 1713, 3 vol. in-4°. Rosenmüller (2) fait remarquer qu'on doit faire grand cas de cet interprète, car on trouve chez lui une foule d'explications traditionnelles très anciennes. Dans les commentaires de S. Jérôme sur l'Ancien-Testament, il y a beaucoup de points que le saint Docteur dit avoir appris des Juifs et que l'on retrouve aussi dans Rashi. — *David Kimchi,* appelé par les Juifs par abréviation רדק, Radak. Son commentaire se trouve dans la Bible rabbinique de Buxtorf, Bâle, 1618, 2 vol. in-f° (3). — *Abarbanel,* dont le commentaire a été imprimé pour la première fois, Pisauri (Pesaro), 1520, in-f° (4). — *Salomon Ben Melech,* dont le commentaire, appelé Michlol Iophi, מכלל יופי, « Perfection de la Beauté », a paru à Constantinople, 1554, in-f° (5).

II. Pères. *Origène* a écrit quatorze homélies sur Ezéchiel, que S. Jérôme a traduites en latin (6). — *S. Jerôme* a laissé un commentaire excellent, écrit au milieu des désastres de Rome et de l'invasion des barbares; il comprend quatorze livres, et coûta à son auteur près de quatre ans de travail. Tout en donnant l'explication littérale, le saint docteur s'y livre beaucoup à l'interprétation allégorique. — *S. Grégoire de Nazianze,* « Annotatio de quatuor apud Ezechielem animalibus. » — *S. Grégoire-le-Grand.* Ses deux livres d'Homélies sur Ezéchiel sont surtout des explications morales (7). — *S. Ephrem,* auteur d'un commentaire syriaque. — *Théodoret,* évêque de Cyr, dont le commentaire a été extrait des « chaines » grecques par le P. Sirmond et introduit par lui dans ses *œuvres* de Théodoret (8). Citons encore *Apollinaire-le-Jeune, Polychrone,* évêque d'Apamée, *Sévère,* etc. Au moyen-âge *Raban Maur* et *Richard de Saint Victor* ont aussi écrit sur Ezéchiel.

III. Interprètes catholiques depuis le xvie siècle. *H. Pradi* et *J. B. Villalpandi,* e. S. J. « In Ezechielem Explanationes et Apparatus urbis ac templi hierosolymitani », Romæ 1596, 3 vol. in-f°. Ce commentaire considérable ne comprend l'explication que des vingt-sept premiers chapitres. L'ouvrage est rempli d'érudition patristique et rabbinique; mais tout ce que Villalpand a consacré de travail au temple de Jérusalem

---

(1) Apoc., xxi, 22.
(2) *Præf. in Jobum,* p. vii, et Comment. p. 658.
(3) Et aussi Amsterdam, 1724, 4 vol. in-f°.
(4) Et Amsterdam, 1641.
(5) Et Amsterdam, 1661 et 1685, in-f°.
(6) *S. Hieronymi opera,* éd. Vallarsi, Venetiis, 1736, t. V, p. 877, et Migne, t. V, col. 723.
(7) *Ibid.*
(8) *Opp.* éd. Migne, t. I.

ne peut plus être d'un grand secours. L'auteur, en voulant conformer l'architecture du temple aux règles suivies par les Grecs et les Romains, a rendu par là même ses studieuses et savantes recherches tout à fait inutiles — *H. Pintus*. Ses commentaires ont paru à Salamanque en 1568, in-f° (1). — *Serranus*. Son commentaire se trouve avec celui qu'il a écrit sur le Lévitique. — *Forerius*. Commentarius..., Lugduni, 1610, in-f°.

— *Sanctius*, Commentarius in Ezechielem, Lugduni, 1612, in-f° (2). — — *Maldonat*, « commentarius in præcipuos Sanctæ Scripturæ libros veteris Testamenti », Paris, 1643, in-f°, commentaire littéral, des meilleurs et des plus sages qu'il soit possible de lire, et bien digne de l'auteur du commentaire sur les quatre Evangiles. — Le caractère du commentaire de *Cornelius à Lapide* est bien connu (3). — Les notes de Luc de Brugis sont intéressantes (4). — Le Commentaire littéral de dom *Calmet* est aussi à consulter. — « Die propheten Ezechiel und Daniel als Fortsetzung des *V. Brentano, schen*. A. Testament » von *Dereser*, Francfort, 1810. — *Neteler*, Die gliederung des Buches Ezechiels... Munster, 1870, in-8° (5).

IV. INTERPRÊTES PROTESTANTS. *Calvin*. « Prælectiones in Ezechielem. » — *Lavater*, « Homiliæ seu commentarii in prophetiam Ezechielis », Zurich, 1571. — *Æcolampade*, comment. in Ezechielem, Bâle, 1548, in-f°. — *Polanus*, Bâle, 1607. — Citons encore *Luther*, *Strigel*, Leipzig, 1597. — *Osiander*, Tubingue, 1588, in-f°, — *Starck*, Francfort, 1731, — *Dathe*, « Prophetæ majores », 2° ed. Halle, 1785, — *Vollborth*, « Ezechiel übersetzt, Gœttingue, 1787.

Parmi les commentateurs de ce siècle, qui a produit beaucoup d'œuvres importantes sur le prophète, on remarque; *Eicchorn*, « Die Biblischer Propheten », tomes II et III, Gœttingue, 1818, 1819; — *Rosenmüller*, « Scholia in Ezechielem », ed. 2ª, Lipsiæ, 1826, 2 vol. in-8°. — *Maurer*, « Commentarius grammaticus criticus in vetus Testamentum », vol. 2ᵘᵐ, Lipsiæ, 1836, in-8°. — *Umbreit*, « Praktischer Commentar uber den Hezekiel, mit exegetischen und kritischen Anmerkungen », Hamburg, 1843, in-8°. — *Ewald*, « Die propheten des Alten Bundes erklart ». Stuttgart, 1840, 2 vol. in-8°. — *Hævernick*, « Commentar uber den propheten Ezechiel. » Erlangen, 1843, in-8°. — *Hitzig*, « Der prophet Ezechiel erklært, Leipzig, 1847, in-8°. — *Diedrich*, « Der prophet Jeremias und Ezechiel. Kurz erkl. » Neu-Ruppin, 1863. — *Kliefoth* », Das buch Ezechiels », Rostock, 1864. 1865, 2 vol. — *Hengstenberg*, « Die Weissagungen der proph. Ezechiels erkl. 1867-68, 2 vol. in-8°. — *Keil*, « Bibl. commentar uber den propheten Ezechiel », Leipzig, 1868, in-8°. — *Schrœder*, commentaire dans la Bible de Lange (6).

---

(1) Autres éditions : Anvers, 1570, 1582, Lyon, 1581, in-4°; ibid. 1584, in-f°; Cologne, 1615, in-4°.

(2) Autre éd. ibid, 1619, in-f°.

(3) « Je sais que ces sortes de commentaires qui sont remplis d'érudition, plaisent à une infinité de gens et surtout aux prédicateurs : mais ils ne peuvent être au goût des personnes judicieuses qui veulent que chaque chose soit traitée séparément et en son lieu. » R. Simon, *Hist. crit. de l'A. T.*, 1685, in-4°, p. 423.

(4) *Opp.* Anvers, 1762, in-f°, t. V.

(5) V. plus haut, § 2.

(6) Ewald, Hengstenberg, Keil, Schrœder, ont été traduits en anglais, Edimbourg, Clark. En France rien de pareil.

En Angleterre un certain nombre d'œuvres importantes ont été écrites sur Ezechiel : *W. Newcome*, « An attempt towards an improved version, a metrical arrangement, and an explanation on the prophet Ezechiel », Dublin, 1788. — *Greenhill*, « Exposition of the Propheces of Ezechiel. ». — *Henderson*, « The prophecies of Ezekiel », London, 1855, in-8°. — Fairbairn, « Ezechiel and the book of his prophecy », Edinbourg, 1876, in-8°. Cet ouvrage, paru en 1851, a déjà eu quatre éditions. — Enfin le commentaire de *Currey* dans « The Holy Bible according to the authorised version with an explanatory and critical commentary... by bishops and other clergy of the anglican church », London, Murray 1870, t. VI, gr. in-8°, pp. 1-209.

En France, rien de moderne à citer que le travail rationaliste de *M. Reuss*, et les notes par trop courtes de M. Le Hir, *Les grands prophètes*, Paris, 1876, in-12, dont nous avons profité le plus souvent possible.

Parmi ces commentaires, ceux dont nous nous sommes le plus souvent servi, sont parmi les pères, S. Jérôme que nous avons toujours eu sous les yeux ; parmi les commentateurs catholiques, Prado et Villalpand, Cornelius à Lapide, Maldonat ; parmi les protestants, Hævernick, Hengstenberg, Keil, Schrœder, Fairbairn, Currey, dont on connaît le grand respect pour la parole de Dieu, et chez qui l'esprit rationaliste n'a guère de traces, si même il en a ; puis, nous avons consulté, mais avec plus de précaution, Rosenmüller, Umbreit, Maurer, Hitzig, etc.

PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

CHAPITRE I

Préface introductive (℣℣. 1-3). — Vision de la gloire de Jéhovah : Le nuage de feu et les quatre animaux (℣℣. 4-14). — Les roues merveilleuses (℣℣. 14-21). — Le trône céleste et celui qui l'occupe (℣℣. 22-28).

1. Et factum est in trigesimo anno, in quarto, in quinta mensis, cum essem in medio captivorum juxta

1. Dans la trentième année, le quatrième mois, le cinquième jour de ce mois, comme j'étais au milieu

---

PREMIÈRE PARTIE

PROPHÉTIE DU JUGEMENT, I-XXII.

I. Mission divine d'Ézéchiel, I-III, 11.

Les trois premiers chapitres contiennent le récit de la vocation et de la consécration d'Ezéchiel à sa mission prophétique. Ils forment, non pas le premier groupe du recueil, comme le dit Currey, mais une introduction à tout l'ensemble.

Chap. 1. — 1. — Les trois premiers versets de ce chapitre indiquent le temps et le lieu de l'appel divin. — *Et factum est.* וַיְהִי, formule par laquelle les Hébreux rattachent un livre nouveau à un livre précédent, Jos., I, 1, Jug., I, 1, II Rois, I, 1, mais qui leur sert aussi à commencer un livre indépendant des autres, Ruth. I, 1, Esth., I, 1, Bar., I, 1. Cette opinion de Rosenmüller est combattue par Maurer, Hævernick, Hengstenberg, Schrœder, qui laissent au ו la force copulative qu'il a en hébreu, et croient qu'il y a ici connexion soit avec le livre de Jérémie, ou avec l'histoire écrite des temps antérieurs, ce qui nous semble peu probable ; soit plutôt avec le cycle des événements qui ont précédé immédiatement l'époque de l'appel d'Ezéchiel. Suivant S. Athanase, un premier livre d'Ezéchiel, perdu par la négligence des Juifs expliquerait cette conjonction. Selon S. Grégoire le Grand et S. Augustin, in Ps. IV, ce *et* indique le rapport qui existe entre les paroles du prophète et la vision intérieure dont il est favorisé. Comme le dit Cornelius, cette interprétation est bien subtile. Et Maldonat : « Nemo, ubi non sunt mysteria, requirat ». Currey donne à *Et* le sens de « maintenant ». — *In trigesimo anno.* Les mots du second verset : « annus quintus transmigrationis regis Joachin », nous donnent la date exacte de l'événement ; la trentième année dont parle ici le prophète correspond avec la cinquième année de l'exil de Joachin. D'après Rawlinson, l'exil de Joachin commence en 597; c'est donc, suivant la manière de compter des Hébreux, en 593 que se place la vision d'Ezéchiel. Mais à quel point de départ le prophète rattache-t-il cette trentième année? Une opinion, tout à fait improbable, prétend que c'est au Jubilé précédent. Les calculs des Juifs sur ce point ont déjà été reconnus sans valeur par Prado ; cette hypothèse a cependant été déclarée par Hitzig digne de faveur. Le Targum, S. Jérôme, Grotius, Ideler, Hævernick croient qu'il faut la faire remonter à l'année de la découverte du livre de la loi, sous le règne de Josias, IV Rois, XXII, 3 et suiv. II Paralipom., XXXIV, 8, 29-32. C'est, disent-ils, la dix-huitième année du règne de ce prince qu'eut lieu cette découverte ; Josias vécut encore 14 ans ; son successeur Joiakim en régna 11 ; en ajoutant les 5 ans de Joachin, on a les 30 ans indiqués par le prophète. Mais ce serait la seule fois que cette ère apparaîtrait dans les écrits contemporains d'Ezéchiel ; lui-même du reste ne s'en serait servi qu'ici. Ailleurs, en effet, XXX, 1, XXXI, 1, XXXII, 1, il compte toujours les années à partir de l'exil de Joachin. Cette théorie, combattue par Prado, Maldonat, Schrœder, ne nous semble pas plus probable que la première. Une troisième opinion, soutenue par beaucoup d'anciens, Origène et S. Grégoire en particulier, et reprise de nos jours par Hengstenberg, Fairbairn, Schrœder, Faussett, Cur-

des captifs près du fleuve Chobar, les cieux s'ouvrirent, et je vis des visions divines.

2. Le cinquième jour de ce mois, dans la cinquième année de la déportation du roi Joachin,

3. La parole du Seigneur fut

fluvium Chobar, aperti sunt cœli, et vidi visiones Dei.

Infr. 3, 23; 10, 20; 43, 3.

2. In quinta mensis, ipse est annus quintus transmigrationis regis Joachin.

3. Factum est verbum Domini ad

---

rey, enseigne que c'est à partir de l'époque de sa naissance qu'Ezéchiel compte ces trente ans. Si vague que paraisse d'abord cette expression, בשלשים שנה, « dans les trente années » (manière habituelle aux Hébreux de dire . dans la trentième année), elle n'en a pas moins, dit Currey, un parallèle dans II Rois, xv, 7, où מקץ ארבעים שנה, « après quarante ans, » est employé pour donner l'âge d'Absalon. Schrœder remarque aussi que la manière dont le prophète s'exprime : « Et dans les trente ans... moi » rappelle la formule si commune dans la Bible : « fils de trente ans ». Et Hengstenberg rappelle que c'est à trente ans que les Lévites entraient dans le complet exercice de leurs fonctions, Nombr. iv, 29, 30. En s'exprimant comme il le fait, Ezéchiel veut nous apprendre qu'il fut appelé au ministère prophétique dans sa trentième année, et que Dieu le dédommagea ainsi de la privation de ses fonctions sacerdotales dans le temple. C'est à ce même âge de trente ans que S. Jean-Baptiste et Notre-Seigneur commencèrent leur ministère. Si bien déduite que paraisse cette opinion, nous ne croyons pas devoir l'admettre. Avec Théodoret, Prado, Maldonat, Cornelius, Rosenmüller, Maurer, nous pensons que cette trentième année est celle de l'ère vulgaire du peuple parmi lequel le Prophète écrivait, et qui probablement commençait en 624 avec la fondation de l'empire babylonien par Nabopolassar. Il faut avouer pourtant que nous n'avons pas d'autres renseignements sur l'existence de cette ère, et que par suite une assez grande incertitude persiste sur cette question que Bleek et Keil n'osent pas trancher. — *In quarto.* Selon l'usage le mot *mois* n'est pas exprimé; Cfr. viii, 1, xx, 1, etc. Les LXX l'ont ajouté dans leur traduction : ἐν τῷ τετάρτῳ μηνὶ. Le quatrième mois est, comme le Targum le dit, le mois de Thammuz, qui répond à juin-juillet de notre calendrier. Il est utile de se rappeler que ce nom est postérieur à la captivité; auparavant on ne donnait pas de noms aux mois, on se contentait de les numéroter. — *Cum essem in medio captivorum.* Litt. « au milieu de l'exil. » Les LXX ont rendu la construction de l'hébreu : ἐν μέσῳ τῆς αἰχμαλωσίας. Ezéchiel ne dit pas qu'il était alors dans la société des exilés, mais seulement qu'il partageait leur sort. Il résulte de iii, 15 qu'il était seul lorsque Dieu se manifesta à lui. — *Fluvium Chobar,* כבר. Ce fleuve doit-il s'identifier avec le חבור, Habor de IV Rois, xvii, 6, xviii, 11? Oui, suivant Umbreit, Hævernick, Winer, Gésénius, Ritter, Bleek, Bunsen, qui pensent que ces deux noms s'écrivent indifféremment pour désigner le moderne Khabour, qui prend sa source dans les monts Masiens et se jette dans l'Euphrate près de Carchemis. Non, d'après Ewald, Delitzsch, Keil, Baumgarten, Bahr. Le Habor, que les Rois nomment rivière de Gosan, se jette dans le Tigre. C'est sur ses bords que les tribus d'Israël furent déportées par Salmanazar. Ezéchiel n'était pas avec ces exilés, mais avec ceux du royaume de Juda, et c'est sur les bords du Chobar que Dieu se manifesta à lui. — *Aperti sunt cœli.* « Apertos cœlos non divisione firmamenti, sed fide credentis intellige : eo quod cœlestia sint illi reserata mysteria ». S. Jérôme. Théodoret et Maldonat entendent ces paroles de même. Ce dernier commentateur dit : « Nihil ergo aliud est cœlos fuisse illi apertos quam ita divina mysteria illi fuisse patefacta, ut si ipsi cœli aperti fuissent ». Suivant d'autres commentateurs, c'est une vision corporelle qui fut donnée à Ezéchiel. L'expression dont il se sert se rencontre plusieurs fois dans le Nouveau Testament, Matt., iii, 16, (V. le Comm. de M. Fillion), Jean, i, 61, Act. vii, 56, x, 11. — *Vidi visiones Dei.* Les visions de Dieu sont celles qui ont Dieu ou les choses célestes pour objet; Cfr. Is., vi, 1, III Rois, xxii, 19, IV Rois, vi, 17. Ici c'est la manifestation de Dieu décrite dans ces versets. Le prophète affirme que ce qu'il va raconter n'est pas une vaine rêverie, une hallucination, mais quelque chose de très réel.

2. — *Ipse est annus quintus...* Ezéchiel donne ici la date de ses visions, en se reportant à un événement qui intéresse tout particulièrement ses compatriotes. V. plus haut. — *Transmigrationis.* litt. « la déportation. » Sur les circonstances historiques de ce fait, V. IV Rois, xxiv, 6 et suiv., II Par., xxxvi, 9 et suiv. — *Regis Joachin.* Le Jéchonias de Jérémie, xxii, 24, 28, etc.

3. — M. Reuss prétend que ce verset, ainsi

Ezechielem filium Buzi sacerdotem in terra Chaldæorum, secus flumen Chobar : et facta est super eum ibi manus Domini.

4. Et vidi, et ecce ventus turbinis veniebat ab Aquilone : et nubes magna, et ignis involvens, et splendor in circuitu ejus : et de medio ejus quasi species electri, id est, de medio ignis :

adressée à Ezechiel fils de Buzi, prêtre, dans le pays des Chaldéens, près du fleuve Chobar; et là, la main du Seigneur fut sur lui.

4. Je regardai et voici qu'un tourbillon de vent venait de l'aquilon, et une grande nuée, et un globe de feu, entouré de splendeur : et au milieu, c'est-à-dire au milieu du feu, était comme l'apparence de l'ambre.

---

que le précédent est étranger au texte primitif : il se fonde sur ce que nulle part ailleurs il n'est parlé de l'auteur à la troisième personne; suivant lui, le contenu de ces versets est en partie une simple répétition, en partie une explication de ce qui précède. Il n'y a pas là, semble-t-il, de raison suffisante pour une pareille hypothèse. — *Factum est,* היה היה, expression emphatique usitée pour affirmer une vérité; Cfr. Gen., xv, 13, xviii, 18, III Rois, xii, 32, etc. — *Verbum Domini,* non-seulement les visions mentionnées au ℣. 1, mais les prophéties tout entières, dont, dit Rosenmüller, nous avons pour ainsi dire le titre dans ces mots. — *Ezechielem...* Voir l'Introduction. — *Sacerdotem* se rapporte également à Ezéchiel et à son père. Les massorètes l'appliquent surtout à celui-ci. D'après Hengstenberg, c'est au prophète qu'il se rapporte. — *In terra Chaldæorum,* sur les bords du Chobar, comme nous l'avons vu, ℣. 1. Le Targum prétend que le prophète avait déjà, avant l'exil, été favorisé de communications divines; mais cette assertion est purement imaginaire. — *Facta est super eum... manus Domini.* Cette expression désigne toujours une manifestation de la puissance divine, « divini spiritus efficaciam ita vocavit ». Théodoret. V. note sur Is., viii, 11. Cfr. aussi III Rois, xviii, 46, xxxiii, 22, xxxvii, 1, et Apoc., i, 17. Les LXX, au lieu de *super eum* ont ἐπ' ἐμὲ, leçon que treize manuscrits hébreux, les versions arabe et syriaque confirment, et qui est peut-être la vraie.

4. — *Et vidi...* Les interprètes ont tous reconnu la difficulté des versets suivants. S. Jérôme : « In cujus interpretatione omnes synagogæ Judæorum mutæ sunt, ultra hominem esse dicentium... de hac... aliquid velle conari. » Et, pour ne citer qu'un moderne, Casaubon déclare qu'il n'y a rien de plus difficile dans tout l'Ancien Testament. Le récit de cette théophanie commence par une vue générale. — *Ventus turbinis.* Malgré l'autorité de Maldonat, suivi par Sacy, qui soutient que, d'après le but et l'argument même du Prophète, cette tempête signifie un grand malheur qui menace les Juifs et Jérusalem, il nous semble avec Origène, etc., que cet ouragan ne figure pas ici la colère divine, comme Is., xxix, 6. Jérém., xxiii, 19, Nah., i, 3; ainsi que III Rois, xix, 11, etc., il annonce plutôt et précède la venue du Seigneur; Cfr. Act. ii, 2. — *Veniebat ab aquilone.* Non pas pour indiquer, comme le veut Keil, que Dieu va prononcer le jugement contre Juda; Ezéchiel parle ici comme les Babyloniens et d'autres peuples orientaux qui mettaient au nord la résidence de leurs dieux; V. la note sur Is., xiv, 13. Les Hébreux eux-mêmes semblent avoir eu cette idée, Ps. xlvii, 2, que la chaîne du Liban, qui faisait au Nord la limite de la Terre Sainte, pourrait, dit Currey, leur avoir inspirée. — *Nubes magna,* une nuée obscure, comme on en voit dans les grands orages; Cfr. Ps. xcvi, 2, Jér., iv, 13, Soph., i, 15. Suivant Maldonat, c'est l'armée babylonienne, comme dans Jér., iv, 13. V. plus bas, xxxviii, 16. — *Ignis involvens,* expression empruntée à l'Exod. ix, 10. Au milieu de ces nuages noirs, il y avait comme un cercle de feu. Ce feu symbolise, d'après Maldonat, ou la colère du roi de Babylone, ou l'incendie à venir du temple, ou l'indignation divine. Cfr. Jér. iv, 4, Lam., ii, 4. — *Splendor in circuitu ejus.* La lumière projetée par ce feu illuminait le nuage, autour du cercle. — *De medio ejus,* au milieu du cercle de feu, peut-être les signes, avant-coureurs de la vengeance divine, comme Ps. xlix, 3. Ou bien, si le feu désigne la colère du roi de Babylone, cette lumière symbolise ses menaces, « quæ vindictam, sicut splendor ignem præcedere solent. » Mald. — *Quasi species.* כעין, litt. « comme un œil », c'est-à-dire ayant l'apparence. — *Electri,* חשמל, mot qui ne se trouve que dans Ezéch., ici, plus bas, ℣. 27 et viii, 2, et qui a peut-être, dit Schrœder, été formé par le prophète lui-même. « La signification de ce mot est discutée. Les LXX et la Vulgate le traduisent par ἤλεκτρον, *electrum,* c'est-

5. Et au milieu de ce feu paraissaient quatre animaux, dont l'aspect avait la ressemblance de l'homme.

5. Et in medio ejus similitudo quatuor animalium; et his aspectus eorum, similitudo hominis in eis.

à-dire un métal ayant un brillant éclat, et formé d'un mélange d'or et d'argent. Cfr. Strabon, III 146, Pline, Hist. Nat. XXXIII, 4. L'explication de Bochart, d'après qui ce mot est un composé de נחשת, airain, et du mot talmudique מולל ou מוללא, « aurum rude », et signifie minerai d'or brut, a contre elle ce fait que la leçon מוללא, dans le Talmud, n'est pas certaine, et semble plutôt devoir être מכולא, (Cfr. Gésénius, Thesaurus, p. 535, et Buxtorf, Lexicon Talmud., p. 1214); en outre, le minerai d'or brut n'a pas un éclat à pouvoir égaler celui du feu. Encore moins probable est la supposition que ce mot est un composé de חשל, en syr. « conflavit, fabricavit », et de חשם, « fricuit », sur lesquels Maurer et Hævernick fondent le sens de « pièce de métal travaillée dans le feu ». Le mot paraît simplement être formé de חשם, probablement « être au feu », avec un ל ajouté, comme כרבול est formé de כרם, et signifie « métal embrasé ». Ce sens s'accorde en même temps avec le ℣. 27 où עין חשבול est expliqué par מראה־אש, et avec VIII, 22, où זהר, « éclat, » est son parallèle. Toutefois חשבול, est différent de נחשת קלל, du ℣. 7 et de Dan., X, 6, car חשבול, dans les trois endroits, se rapporte à celui qui trône sur les chérubins, tandis que נחשת קלל, est dit au ℣. 7 des pieds des chérubins, et dans Dan. X, 6, des bras et des pieds du personnage qui y fait sa manifestation ». Keil. Prado et Maldonat remarquent qu'en lisant חשם, à rebours, on trouve משח, Messie. Mais, tout en disant comme Maldonat : « Non mihi displicet hoc studium mysteria et Christum ubique quærendi », nous croyons devoir adopter ici une explication littérale. — *Id est de medio ignis*, מתוך האש, que les LXX paraphrasent ainsi : ἐν μέσῳ τοῦ πυρὸς καὶ φέγγος ἐν αὐτῷ.

5. — *In medio ejus*, du feu. — *Similitudo*, la ressemblance, la peinture. — *Animalium*, חיות, LXX : ζώων, mot que l'Apoc., IV, 6, emploie. Ce sont non pas des animaux, des bêtes sans raison, au sens où nous entendons ce mot aujourd'hui, mais des êtres vivants d'une apparence si complexe que le prophète n'ose définir leur nature. Quelques commentateurs, s'appuyant sur Ezéch., X. 15. supposent que ces quatre êtres n'en faisaient en réalité qu'un seul, ayant l'aspect de quatre animaux; mais ce système est inadmissible, et les paroles du prophète sont trop claires pour ne pas admettre quatre êtres distincts. Nous sommes ici en présence des Chérubins. Sont-ils des êtres angéliques d'un ordre supérieur, ou seulement des figures symboliques auxquelles nulle réalité ne correspond, des représentations idéales de la vie créée dans toute sa plénitude? Nous empruntons la réponse à Keil. La théorie, que nous venons d'exprimer en dernier lieu, s'appuie sur ce que les Chérubins, dans le sanctuaire d'Israël, comme dans Ezéchiel et dans l'Apocalypse, sont des figures symboliques de forme variable; mais cette théorie n'a que de l'apparence sans réalité. Les chérubins paraissent tout d'abord dans l'histoire du Paradis. La Genèse, III, 22-24, rapporte en effet que Dieu, après avoir chassé de l'Eden le premier couple humain, plaça, à l'est du jardin, les chérubins et la flamme d'une épée, qui tournait çà et là pour garder le chemin de l'arbre de vie. Si ce récit contient une vérité historique, s'il n'est pas seulement un mythe ou un symbole; si le Paradis et la chute, avec leurs conséquences qui s'étendent à l'humanité toute entière, demeurent des circonstances réelles et des choses positives, les chérubins aussi doivent être pris pour des êtres réels. C'est sur la narration de la Genèse qu'Ezéchiel se fonde pour faire des chérubins des êtres spirituels d'un rang supérieur. Cela paraît surtout au ch. XXVIII, 14-16, où il compare le prince de Tyr, par rapport à la haute et glorieuse position que Dieu lui a assignée, à un chérubin et à Elohim. Si, dans ces visions, ils sont employés à représenter des relations supra-sensibles, si on les retrouve dans le sanctuaire d'Israël, il n'en résulte pas qu'on doive ne les considérer que comme des êtres imaginaires. Si l'on veut, d'après l'Apocalypse, distinguer les ζῶα et les ἄγγελοι, on ne peut pas de là conclure autre chose sinon que les chérubins ne sont pas des anges ordinaires, mais constituent une classe spéciale d'anges d'un rang plus élevé. D'ailleurs, ces chérubins sont toujours mentionnés comme proches du trône de Dieu. L'étymologie de כרוב est obscure; le mot semble venir d'aussi loin que la tradition du Paradis Ils sont sans doute appelés ici חיות, parce que parmi toutes les créatures célestes et terrestres, ils possèdent la vie et la manifestent dans le sens le plus complet du mot, et parce que, plus que tous les êtres spirituels, ils sont rapprochés de Dieu et entourent son trône. — *Similitudo hominis in eis*. Ces êtres avaient la forme humaine, excepté dans les points spécifiés plus bas. De X, 20, nous apprenons que les êtres ici décrits sont chérubins. Il est certain, comme l'a écrit un auteur

6. Quatuor facies uni, et quatuor pennæ uni.

7. Pedes eorum, pedes recti, et planta pedis eorum quasi planta pedis vituli, et scintillæ quasi aspectus aeris candentis.

8. Et manus hominis sub pennis eorum in quatuor partibus : et facies, et pennas per quatuor partes habebant.

9. Junctæque erant pennæ eorum

6. Chacun avait quatre apparences, et quatre ailes.

7. Leurs pieds étaient droits, la plante de leurs pieds était comme la plante du pied d'un bœuf, et ils étincelaient comme l'airain embrasé.

8. Sous leurs ailes il y avait des mains d'homme aux quatre côtés, et ils avaient aux quatre côtés des faces et des ailes.

9. Leurs ailes étaient jointes l'une

---

très compétent (V. Histoire universelle de l'Eglise, de Rohrbacher, avec des notes complémentaires. Paris, 1878, t. I, p. 559), que les découvertes assyriologiques nous aident à mieux comprendre ces descriptions d'Ezéchiel que toutes les explications de Kaiser et de Hufnagel. « Une seule visite au musée assyrien du Louvre, dit M. l'abbé Vigouroux (cité, ibid.) nous en apprend plus que les plus gros commentaires; la simple vue des taureaux ailés à face humaine, prototypes partiels des animaux mystérieux par la description desquels s'ouvrent ses prophéties, nous aide à expliquer son premier chapitre. » V. la planche XVI de l'Atlas archéologique de M. l'abbé Ancessi.

6. — *Quatuor... uni.* Chacun de ces quatre êtres a quatre ailes; mais a-t-il quatre faces? Oui, dit M. Reuss : « Les quatre faces (qu'on se les représente attachées à une seule tête ou appartenant à quatre têtes différentes) sont disposées de manière à regarder les quatre points cardinaux... il y en aura toujours une dans la direction du mouvement. » Nous venons de soutenir une opinion différente, la seule que l'observation des monuments permette. Prado et Grotius sont de cette opinion. Le mot פנים ne signifie pas ici *faces,* mais *aspects, apparences,* ce qui se présente au spectateur ; Cfr. Jér., I, 13, et surtout Ezéch., II, 10. Le prophète a devant lui des êtres qui ressemblent par quelque partie de leur corps aux quatre animaux dont les noms se trouvent indiqués. Comme les taureaux du Louvre, mais avec une ressemblance plus générale avec l'homme, ils offrent un aspect composite. — *Quatuor pennæ,* non pas quatre paires d'ailes, mais quatre ailes, comme nous les voyons dans certaines statues de Khorsabad ; V. Place, Ninive et l'Assyrie, 1867, in-fo, t. III, pl. XLVIe. A la pl. suivante, une statue a quatre ailes, dont deux s'élèvent et deux retombent à partir des épaules, le long du corps. Les séraphins d'Isaïe, VI, 2, ont six ailes comme les bêtes de l'Apocalypse, IV, 8.

7. — *Pedes eorum pedes recti.* רגל désigne ici toute la jambe, comme les LXX l'ont compris : σκέλη; elle est droite et non pas pliée comme pour s'asseoir ou pour s'agenouiller. V. un taureau ailé dont les jambes sont ainsi figurées, dans l'Atlas d'Ancessi, pl. XVIe. — *Et planta... quasi planta pedis vituli.* Le pied n'est pas allongé comme le pied humain, il est rond et semble, comme celui du bœuf, comparé à celui de l'homme, se terminer en pointe. Les LXX. qui, au lieu de ككף, ont probablement lu ككף, ont : καὶ πτερωτοὶ οἱ πόδες αὐτῶν. — *Et scint illæ,* נצצים, « étincelants. » S. Jérôme a sans doute lu ניצצים, Cfr. Is., I, 31 ; ou plutôt il a suivi les LXX : σπινθῆρες, dont le texte est tout différent : « et des étincelles comme de l'airain brillant, et légères (étaient) leurs ailes. L'hébreu « étincelants », se rapporte, non pas à חיות, du ℣. 5, car ce sujet est trop éloigné, mais à « leurs pieds », qui est construit au masculin comme dans Jér., XIII, 16. Keil. — *Quasi aspectus æris candentis.* Cfr. ℣. 4, et Dan, X, 6.

8. — *Manus hominis... in quatuor partibus.* Des deux côtés du chérubin, une main paraissait, qui sortait de dessous l'aile ; celle-ci, qui partait de l'épaule, cachait le bras tout entier. Il est probable que, dans le texte massorétique, וידו, est une erreur de copiste, et qu'avec le Keri, il faut lire וידי. — *Facies habebant.* Les LXX et la version arabe, suivis de nos jours par Hævernick, joignent ces mots au ℣. suivant; mais la division habituellement reçue est maintenue avec raison par Keil et Currey. De chacun des quatre côtés on voyait la tête et les jambes ; le reste du corps étant couvert par les ailes.

9. — *Junctæ erant... ad alteram.* Cette jonction des ailes est limitée par le ℣. 11, aux deux ailes d'en haut, et n'avait lieu probablement que quand les chérubins étaient en mouvement. Keil croit que le bout de l'aile droite de chacun d'eux venait toucher le bout de l'aile gauche de son voisin, et le voyant apercevait ces quatre êtres comme faisant un

à l'autre. Ils ne se retournaient pas en marchant, mais chacun d'eux allait devant lui.

10. Voici l'apparence de leur visage : ils avaient une face d'homme, une face de lion à leur droite, à leur

alterius ad alterum : non revertebantur cum inciderent : sed unumquodque ante faciem suam gradiebatur.

10. Similitudo autem vultus eorum, facies hominis, et facies leonis a dextris ipsorum quatuor : facies

---

tout complet. Cfr. Exod., xxv, 20, xxvi, 3, et III Rois, vi, 27. Maldonat n'admet pas ce sens. Pour lui, les ailes d'une face se joignaient chez le même chérubin aux ailes de l'autre face, de sorte qu'il était tout entier couvert par ses ailes. — *Non revertebantur,* לא־יסבו, ils ne se retournaient pas ; de quelque côté qu'ils se dirigeassent, une de leurs faces s'y trouvait tournée ; et ainsi ils allaient toujours devant eux. Prado, et ceux qui, comme nous, soutiennent avec lui, que les chérubins n'ont qu'une face, expliquent cet endroit en disant qu'ils ne retournaient jamais en arrière. — *Ante faciem suam,* פניו, אל־עבר vers la région opposée à la face, c'est-à-dire, droit devant lui. On a donné bien des explications morales de cet endroit. Quelques commentateurs y ont vu une image de la puissance divine qui s'étend à toutes les parties du monde et atteint tout ce qui lui plaît. D'autres, avec plus de raison y voient le symbole de la disposition où sont ces créatures d'être toujours prêtes à obéir à Dieu. « Nec aliquando superantur et recedunt, sed semper ad ulteriora procedunt. Unde et Paulus dicit : Præteritorum obliviscens et in futurum me extendens. Phil., iii, 13. Hoc idem et de virtutibus animi possumus dicere, et de volatu temporum, commissioneque elementorum, quod præterita relinquentes, semper ad priora festinent. » S. Jérôme.

10.— *Vultus... facies.* . L'hébreu n'a qu'un mot, פנים, pour cette double traduction. De même les LXX. Plusieurs auteurs parmi lesquels Prado, Grotius, Spencer, ont traduit ce mot, non par « face, visage », mais par « forme, apparence. » Pour eux, ces *animalia* n'ont pas un visage quadruple; par quelque partie de leur corps, ils ont seulement l'apparence de l'homme, du lion, du bœuf, de l'aigle, par exemple, la tête de l'homme, la poitrine du lion, les pieds du bœuf, les ailes de l'aigle. Cette manière de comprendre la description du prophète se rapproche davantage des monuments assyriens, et c'est celle, comme on vient de le voir, que nous croyons devoir admettre. Car si Ezéchiel n'a pas, tout en subissant l'influence de l'art qui l'entourait, copié servilement, s'il a modifié ce qu'il voyait, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, on peut cependant croire qu'il n'a pas inventé ces êtres monstrueux. Or, qu'on essaie de dessiner un de ces chérubins, tels que les comprenait l'ancienne interprétation; le résultat est impossible et, disons le mot, hideux, au point de vue artistique... — *A dextris... a sinistris...* Voilà la plus grande difficulté dans l'interprétation que nous proposons. D'après ces mots, pour l'observateur, la figure de l'homme se présentait de face; à droite de cette figure était celle du lion, à gauche, celle du bœuf; par derrière, celle de l'aigle. D'après une autre explication, c'est par rapport aux points cardinaux que la position de chacune des faces est donnée, ימין, signifie aussi bien le sud que la droite ; שמאיל, désigne le nord aussi bien que la gauche. — *Desuper,* n'est pas dans l'hébreu, et les LXX ne l'ont pas traduit. En cet endroit, les mots *gauche, droite,* ne doivent pas se traduire strictement par côté droit ou gauche. « Ex quibus verbis constat idem esse « a dextris », et « a sinistris », ac si diceret « hac, illac. » Ut hæc animalia variis aspectibus referrent hinc hominem, illic leonem, hac vitulum, illac aquilam. Similis idiotismus est in Genesi, xiii, 9 : « Universa terra coram te est, si tu ad dexteram tenueris, ego ad sinistram pergam », id est si tu hac ieris, ego illac discedam; et in Deuteronomio, xxviii, 14 : « Non declinaveris ab eis nec ad dextram nec ad sinistram », id est ultro vel citro, hac ve illac. » Prado. — *Hominis... leonis... bovis... aquilæ.* On a beaucoup cherché la signification de ces quatre animaux, qui, suivant beaucoup de Pères latins, figurent les quatre Evangélistes. Ainsi S. Jérôme, dont l'interprétation habituellement suivie, est repoussée par Maldonat, qui ne la trouve pas conforme aux données du texte : « Si Ezechielis figuram sequamur, non singuli singulas facies, sed singuli quaternas habere debuissent (Evangelistæ). Illud etiam desidero quod in hac re præcipuum est, ut interpretatio argumento Prophetæ consentanea sit. Agebat propheta de futura Judæorum captivitate, quorsum nobis Evangelistas depingeret? Deinde, quorsum ab Aquilone? Nam Evangelistæ, non ab aquilone, sed a meridie, id est ab Jerusalem, Evangelii prædicationem inchoarunt, quemadmodum Christus illis præcepit. Luc.,

autem bovis a sinistris ipsorum quatuor, et facies aquilæ desuper ipsorum quatuor.

11. Facies eorum, et pennæ eorum extentæ desuper; duæ pennæ singulorum jungebantur, et duæ tegebant corpora eorum :

12. Et unumquodque eorum coram facie sua ambulabat : ubi erat

gauche une face de bœuf, et au-dessus des quatre une face d'aigle.

11. Leurs faces et leurs ailes s'étendaient par le haut. Deux de leurs ailes se joignaient, et des deux autres ils couvraient leurs corps.

12. Chacun d'eux marchait devant lui. Là où l'esprit les poussait, ils

---

XXIV, 47. » V. aussi sur ce point M. l'abbé Drach, Comment. sur l'Apocalypse, p. 79. Tout en croyant, nous aussi, qu'il vaut mieux chercher à ne pas expliquer ces symboles, nous allons reproduire quelques-unes des vues des commentateurs modernes. D'après Bochart, le bœuf est l'emblème de la fermeté et de la constance, l'homme celui de l'humanité et de la bonté, le lion celui de la générosité et de la force, l'aigle celui de la vigueur et de la sublimité d'une nature céleste. Pour Grotius, l'homme signifie la bonté, la justice (quand elle punit) de Dieu, l'aigle sa promptitude à faire le bien, le bœuf sa lenteur à punir. Suivant Bahr, le bœuf est le symbole de la puissance créatrice de Dieu, le lion est le symbole de la majesté royale du souverain et du juge, l'aigle est le symbole de l'omniprésence et de l'omniscience divines; l'homme est le symbole de l'absolue spiritualité de Dieu et de la sagesse divine. Hengstenberg interprète la vision d'une autre manière. Pour lui, le chérubin représente la création vivante, comme le prouve la désignation des faces. La combinaison, dit-il, de l'homme, du lion, du bœuf et de l'aigle ne peut s'expliquer autrement, aussi bien que l'ordre dans lequel elle apparaît, et la direction vers l'est. En tête, paraît l'homme tourné vers l'est qui est le côté principal. L'aigle, qui représente les oiseaux, prend le dernier rang. A droite, ou au sud, Ps. LXXXVIII, 13, est le lion, qui représente toutes les bêtes sauvages, auxquelles la prééminence parmi la création animale a toujours été reconnue; le nom de « créature vivante », par lequel la création animée est distinguée de l'inanimée, leur est, Gén., I, spécialement attribué, par contraste avec les autres classes chez lesquelles la puissance vitale est moins énergique. Ce n'est pas sans raison que, chez tous les peuples, le lion est considéré comme le roi des animaux, et non pas seulement des animaux sauvages. Dans Job, XXVIII, 8, ceux-ci sont appelés fils d'orgueil. A gauche, ou au nord, est le bœuf qui représente le bétail. Tout cela correspond fort exactement avec le 1er ch. de la Genèse, sauf qu'il ne s'agit ici que de donner les grandes lignes de la création animée; les poissons et les animaux inférieurs sont omis. L'ordre est le même, mais dans la création, la progression va du plus bas au plus haut, tandis qu'ici c'est le contraire. A toutes ces explications, joignons celle de Keil. D'après ce savant commentateur, l'union des faces du lion, du bœuf, de l'aigle avec celle de l'homme dans les chérubins, est destinée à les représenter comme des êtres possédant la plénitude et la puissance de vie, qui, dans la création terrestre, est partagée entre les quatre créatures nommées ici.

11. — *Facies eorum.* Sous-entendu « hæ erant », telles étaient leurs faces. Il faut, avec Jarchi, Maurer, Rosenmüller, rapporter ces deux mots à ce qui précède, et, non pas, comme le veut Hitzig, y voir une glose et les supprimer. Keil les rapporte à ce qui suit et y trouve une indication que les quatre figures n'étaient pas collées sur la même tête, comme dans les statues de Janus, mais qu'il y avait bien quatre têtes distinctes. Mais le sens est différent, et « leur apparence », est comme on l'a déjà vu, le sens à suivre pour bien comprendre ce passage. — *Extentæ,* פרדות, qui a le sens primitif de « séparés », doit se traduire ici comme le font la Vulgate et les anciennes versions; les ailes, V. le ℣. 9, étaient étendues de manière à toucher celles des autres chérubins. — *Desuper.* Les ailes d'en haut seules étaient étendues. LXX : ἄνωθεν τοις τέσσαρσιν. — *Duæ... jungebantur.* quand elles étaient étendues, les ailes touchaient par leurs extrémités celles des chérubins voisins. « Quodque duæ extentæ sunt, et in altum se elevant, prædicationem cœlestem significat et omnia ad Dei tendere majestatem. » S. Jérôme. — *Duæ tegebant corpora...* Cfr. Is., VI, 2. « Duæ quibus teguntur corpora, humana excluditur scientia, nec perfectus præbetur intuitus. » S. Jér.

12. — *Unumquodque... ambulabat...* V. ℣. 9. Ici, de plus qu'en cet endroit, la cause qui met les chérubins en mouvement est indiquée. On pourrait interpréter רוח, « spiritus » dans le sens de volonté; ils allaient où leur volonté les poussait : Cfr. I Par., V, 26, II Par., XXXVI, 22. Rosenmüller y voit l'âme qui dirige le corps, le vivifie et le fait agir; Cfr. Eccl., XII, 7,

allaient, et ils ne se retournaient pas en marchant.

13. Et l'aspect des animaux semblait celui de charbons ardents, et de lampes allumées. On voyait au milieu des animaux courir une flamme de feu, et de ce feu sortait l'éclair.

14. Et les animaux allaient et revenaient comme des éclairs flamboyants.

15. Et comme je regardais ces

impetus spiritus, illæ gradiebantur, nec revertebantur cum ambularent.

13. Et similitudo animalium, aspectus eorum quasi carbonum ignis ardentium, et quasi aspectus lampadarum. Hæc erat visio discurrens in medio animalium, splendor ignis, et de igne fulgur egrediens.

14. Et animalia ibant et revertebantur, in similitudinem fulguris coruscantis.

15. Cumque aspicerem animalia,

Zach., XII, 1. Prado et Maldonat l'entendent avec raison de l'impulsion divine, car aux ℣℣. 20 et 21, où les roues sont mises en mouvement, il ne peut s'entendre d'une volonté qui n'existe pas dans les objets matériels. Ils ajoutent, en faveur de cette explication, qu'elle s'accorde mieux avec le sens mystique. D'après Hengstenberg, le principe qui les fait agir est l'*esprit*, le souffle de vie divine, qui réside dans la créature, la conduit, suivant les lois que Dieu prescrit pour cela, aux fins qu'il lui a assignées. « Electos impetus Spiritus agit ad charitatem, humilitatem, continentiam, etc., reprobos agit impetus carnis ad gulam, odium, rixas, etc. Examina ergo uter spiritus te agat, et cave ne impetus carnis pro impetu spiritus latenter se subjiciat. » S. Grégoire. — *Nec revertebantur*, plus haut, ℣. 9.

13. — *Et similitudo animalium.* D'après Keil, l'hébreu doit se traduire : « Quant à la forme de ces créatures. » LXX : ἐν μέσῳ τῶν ζώων. — *Quasi carbonum ignis ardentium.* Ces charbons embrasés symbolisent, d'après Hengstenberg, la colère de Dieu qui menace son peuple. *Ardentium*, בערות, ne peut pas, comme le voudrait Bunsen, se rapporter à « animalium. » — *Lampadarum*, לפידים, S. Jérôme a traduit ailleurs, Jug., XV. 4, ce mot par torches. De la comparaison de divers endroits, on peut conclure que ce mot signifie plutôt la lumière produite par les lampes ou les torches que ces objets eux-mêmes. — *Hæc erat visio discurrens. Visio* n'est pas dans l'hébreu et a été suppléé par S. Jérôme. *Hæc* se rapporte dans l'original à « ignis », אש, du membre de phrase précédent. La flamme s'agitait au milieu des quatre chérubins. — *Splendor ignis.* Litt. : et le feu était brillant.

14. — *Ibant et revertebantur.* C'est-à-dire, ils couraient dans tous les sens. « Cum ergo dicit « revertebantur », non idem significat quod supra, ℣. 9 et 12. Illic enim dixit « non revertebantur », id est non convertebant, non flectebant se : hic autem dicit « revertebantur », id est in contrariam partem ambulabant ». Maldonat. Pour faire concorder ces mots avec ceux du ℣. 12, la version syriaque a ajouté à tort une négation : « et ils ne revenaient pas. » — *Fulguris coruscantis*, בזק, ne se trouve pas ailleurs. Toutes les versions anciennes s'accordent à lui donner le sens d'éclair. S. Jérôme : « Quomodo igitur crebris micat ignibus æther, et in ictu oculi atque momento discurrunt fulgura et revertuntur, non amittentia matricem, et, ut ita dicam, fontem ignis atque materiam, ita et hæc animalia, cum inoffenso pergant pede, ad priora festinant. » Kliefoth, Keil, Reuss, donnent un autre sens tiré du syriaque, où בזק signifie « se fendre, se briser »; ici se serait le brisement, la course en zigzag de l'éclair. Pour Hengstenberg et Hævernick, c'est l'impression produite « von einem Sprühfeuer. » Les LXX ont omis ce ℣., qui, dit S. Jérôme, a été ajouté à leur version d'après celle de Théodosion.

15. — *Rota una.* Un nouvel élément paraît dans la vision. On ne parle ici que d'une roue, quoiqu'il y en ait quatre, parce que, comme les *haioth*, on les considère comme faisant un tout. Il faut remarquer que les roues existaient dans le temple de Jérusalem, où elles formaient la base de ces bassins qui servaient aux ablutions des prêtres et des lévites, III Rois, VII, 30 et suiv. — *Super terram.* Le prophète nous indique par là que les roues étaient un peu au-dessous des haioth, tout en étant en avant d'eux, *juxta.* S. Jérôme, que nous ne suivons pas ici dit : « non erant junctæ animantibus sed sequebantur ea. » — *Habens quatuor facies*, litt. « vers leurs quatre faces. » Ces mots ne se rapportent pas au char qui n'est pas du tout mentionné ici, ni à la roue, et ne doivent pas s'entendre comme si dans chaque roue une seconde roue était insérée et formait un angle droit avec la première, comme l'expliquent Maldonat, Hævernik, Maurer, Kliefoth, Currey. Ce n'est qu'au ℣. 16 que nous trouverons cette indi-

apparuit rota una super terram juxta animalia, habens quatuor facies :

16. Et aspectus rotarum, et opus earum, quasi visio maris : et una similitudo ipsarum quatuor : et aspectus earum et opera, quasi sit rota in medio rotæ.

17. Per quatuor partes earum euntes ibant, et non revertebantur, cum ambularent.

18. Statura quoque erat rotis, et altitudo, et horribilis aspectus : et totum corpus oculis plenum in circuitu ipsarum quatuor.

Infr. 10, 12.

animaux, j'aperçus près d'eux, sur la terre, une roue qui avait quatre faces.

16. L'aspect et la construction des roues leur donnaient l'air d'une vision de la mer. Toutes quatre se ressemblaient, et leur aspect et leur construction étaient comme si une roue était dans une autre roue.

17. Elles allaient par leurs quatre côtés, et elles ne se retournaient pas en marchant.

18. Les roues avaient aussi une étendue, une hauteur et un aspect horribles, et tout le corps des quatre roues était plein d'yeux tout autour.

---

cation. Le suffixe (de פנין) se rapporte pour le sens à היות, suivant Ewald, ou, pour le rendre plus correctement, aux quatre chérubins conçus comme une seule créature, une unité. Keil. Les roues se mettaient en mouvement en même temps que les cherubins, comme le prouve le ℣. 21; les uns et les autres obéissaient à l'impulsion du même pouvoir. La subordination locale des roues aux chérubins s'explique par le fait que les roues sont plus basses que le reste du véhicule. Hengstenberg. Dans le fait qu'auprès de chaque chérubin il y a une roue, qui se meut, non dans l'air, mais seulement sur la terre, Kliefoth voit l'annonce symbolique que Dieu lui-même descendra sur la terre, et marchera et habitera visiblement parmi son peuple. Le caractère universel de la nouvelle économie du salut, pour l'établissement duquel Dieu visitera la terre, est représenté par le nombre quadruple des chérubins et des roues. On remarquera, dit Keil, que quoique le trône de Dieu ne soit pas représenté comme un char, on ne peut pourtant douter que les roues désignent ici la possibilité et la facilité avec lesquelles le trône peut se mouvoir vers les quatre parties du ciel.

16. — *Aspectus,* leur apparence et leur couleur. — *Opus earum.* מעשיהם, la manière dont elles étaient construites. Les LXX omettent ce mot. — *Quasi visio maris.* כעין תרשיש ; LXX : ὡς εἶδος θαρσείς. Le tharsis des Hébreux, plus bas, x, 9, xxviii, 13, Exod., xxviii, 20, Cant. v, 14, Dan., x, 6, est le chrysolythe des anciens, d'après Schrœder et Keil la topaze des modernes; d'après Hengstenberg, c'est le jaspe. Peut-être son nom lui venait-il de son lieu d'origine, Tharsis en Espagne, pays riche en pierres précieuses. S. Jérôme et la version arabe traduisent de même. Symmaque avait rendu le mot par hyacinthe. — *Una similitudo ipsarum quatuor.* Litt. « la ressemblance d'une à toutes les quatre. » — *Opera,* même sens que *opus* plus haut; l'hébreu a les deux mots au même genre. — *Quasi sit rota in medio rotæ.* Ces roues étaient composées de deux cercles insérés l'un dans l'autre et se coupant à angle droit, de sorte que sans se retourner elles pouvaient se diriger des quatre côtés. Prado a eu tort de comprendre le premier de ces mots du moyau de la roue.

17. — *Per quatuor partes earum,* les quatre points cardinaux qui représentent en même temps toutes les directions. Grotius voit ici un symbole de la dispersion des Juifs dans les quatre parties du monde. Is., xliii, 5, 6. Il ne faut pas tant faire attention à la possibilité physique de la chose qu'à la pensée qui s'y trouve; les puissances naturelles, non moins que les créatures vivantes, obéissent avec promptitude à tous les ordres de Dieu. Hengstenberg. — *Non revertebantur...* comme aux ℣. 9 et 12.

18. — *Statura quoque erat rotis et altitudo.* « Statura quoque rotarum et altitudo tanta erat ut miraculum videntibus faceret. » S. Jérôme. Litt : « Le dos des roues était élevé », c'est-à-dire, elles avaient une grande étendue. Dans quelques commentateurs, mais à tort, ce sont les jantes de la roue. — *Et horribilis aspectus.* LXX : καὶ ἔιδον αὐτά. — *Et totum corpus,* וגבתם, et leur circonférence. — *Oculis plenum.* Le tour de la roue était plein d'yeux; c'est le sens que donnent les mots qui suivent, *in circuitu ipsarum quatuor.* Plus loin, x, 2, Ezéchiel dit que non-seulement le tour, mais la roue toute entière et

19. Lorsque les animaux marchaient, les roues marchaient aussi à côté d'eux; et lorsque les animaux s'élevaient de terre, les roues s'élevaient en même temps.

20. Partout où l'esprit allait et où l'esprit se dirigeait, les roues s'élevaient aussi et le suivaient; l'esprit de vie était en effet dans les roues.

21. Si les animaux allaient, elles allaient; s'ils s'arrêtaient, elles s'arrêtaient : s'ils s'élevaient de terre, elles s'élevaient avec eux et les suivaient; car l'esprit de vie était dans les roues.

22. Au-dessus de la tête des animaux paraissait un firmament sem-

19. Cumque ambularent animalia, ambulabant pariter et rotæ juxta ea : et cum elevarentur animalia de terra, elevabantur simul et rotæ.

20. Quocumque ibat spiritus, illuc eunte spiritu, et rotæ pariter elevabantur, sequentes eum. Spiritus enim vitæ erat in rotis.

21. Cum euntibus stabant; et cum elevatis a terra, pariter elevabantur et rotæ, sequentes ea; quia spiritus vitæ erat in rotis.

22. Et similitudo super capita animalium firmamenti, quasi aspectus

---

même les corps des chérubins étaient partout remplis d'yeux; et l'Apoc., IV, 6 dit : « Quatuor animalia plena oculis ante et retro. » Cette profusion d'yeux signifie probablement la grande perspicacité des anges. Hengstenberg l'entend différemment : cette multitude d'yeux indique que les forces de la nature ne sont pas des forces aveugles, mais qu'elles sont au service de la Providence divine.

19. — *Cumque ambularent animalia... et rotæ juxta ea...* Le ℣. 17 a mentionné le mouvement des roues, sans relation avec les haioth; maintenant cette relation est indiquée.

20. — *Quocumque... elevabantur.* L'esprit qui met les haioth en mouvement est le même qui fait mouvoir les roues. LXX : οὗ ἂν ἦν ἡ νεφέλη..., correction peu intelligente. — *Illuc eunte spiritu* est considéré comme une glose par un certain nombre de commentateurs; plusieurs manuscrits hébreux, ainsi que les LXX, omettent en effet ces mots. — *Sequentes eum.* Litt. « avec eux ». — *Spiritus enim vitæ erat in rotis.* רוח החיה; ces mots ne semblent pas avoir le sens que S. Jérôme et les LXX, πνεῦμα ζωῆς, lui ont donné. Pour avoir ce sens, le texte aurait dû donner : רוח חיים, Cfr. Gen., VI, 17; VII, 15, 22. החיה, est mis ici collectivement pour החיות, comme le Targum l'écrit, et comme S. Jérôme lui-même l'a entendu au ℣. 22; Cfr. X, 15. Le sens n'est donc pas : les roues étaient animées par un esprit de vie; mais le même esprit faisait agir les chérubins et les roues, c'est pourquoi les quatre haioth et les roues sont ici appelées créatures vivantes; elles formaient, en effet, un tout, et étaient unies dans la volonté et dans le mouvement. Mais, il ne faut pas conclure de là, comme le dit très bien Maldonat, que les roues elles-mêmes fussent animées.

21. — Répétition du ℣. précédent. Le prophète affirme de nouveau la parité absolue qui existait entre les mouvements des haioth et celui des roues.

22. — Maintenant va paraître le point culminant de la théophanie. Les ℣℣. 15 et 21 ont donné le rapprochement entre la première vision et ce qui est plus bas, sur la terre; à présent, ℣℣. 22-28, la vision de gloire est complétée par un rapprochement avec les objets qui sont au-dessus, et va ainsi recevoir une conclusion céleste. Schrœder. — *Et similitudo.* Ce ne sont pas les cieux, mais quelque chose de semblable aux cieux. — *Super capita animalium.* S. Jérôme a ici très bien rendu ההיה; V. le ℣. 20. — *Firmamenti.* Ce génitif est le régime de « similitudo »; pour Keil, l'hébreu רקיע, n'est qu'une apposition de דמות; et le sens reste le même. Le firmament רקיע, στερέωμα, était pour les anciens comme une voute solide qui couvrait la terre; Cfr. Gen., I, 6. Ici, dans l'hébreu, l'article manque, et le mot ne signifie pas la voute des cieux, le firmament, mais seulement une chose qui lui ressemble. S. Jérôme y voit cependant le ciel lui-même. — *Quasi aspectus crystalli.* כעין הקרח. Toutes les anciennes versions donnent ce sens. En hébreu קרח désigne la gelée, la glace, et par extension, le cristal. Cette théorie était commune dans l'antiquité, Pline, Hist. nat. XXXVII, II, 9; et S. Jérôme, qui la partage, explique ainsi sa traduction ; « Videtur autem super quatuor animalia et rotas totidem, similitudo firmamenti, quod nos appellamus cœlum, habens speciem crystalli, quod est purissimum et ex aquis mundis atque lucentibus nimio

crystalli horribilis, et extenti super capita eorum desuper.

23. Sub firmamento autem pennæ eorum rectæ alterius ad alterum; unumquodque duabus alis velabat corpus suum, et alterum similiter velabatur.

24. Et audiebam sonum alarum, quasi sonum aquarum multarum, quasi sonum sublimis Dei; cum ambularent, quasi sonus erat multitudinis ut sonus castrorum; cumque starent, demittebantur pennæ eorum.

25. Nam cum fieret vox super firmamentum quod erat super caput eorum, stabant, et submittebant alas suas.

26. Et super firmamentum quod

blable à un cristal terrible à voir; et il était étendu sur leurs têtes.

23. Sous ce firmament leurs ailes se dressaient l'une contre l'autre; chacun voilait son corps de deux de ses ailes, et tous étaient voilés de même.

24. Et j'entendais le bruit de leurs ailes, semblable au bruit de grandes eaux, et comme la voix du Très-Haut. Quand ils marchaient, c'était comme le bruit des camps, et quand ils s'arrêtaient leurs ailes retombaient.

25. Car quand une voix se faisait entendre au-dessus du firmament qui était sur leurs têtes, ils s'arrêtaient et baissaient leurs ailes.

26. Et sur le firmament qui tou-

---

frigore concrescere, dicitur; in tantum ut etiam gelu constricta aqua græco sermone κρύσταλλος nominetur ». Cfr. Exod., XXIV, 10 et Apoc. IV, 6. Comme dans ces endroits, c'est la clarté et la transparence du cristal qui servent de point de comparaison. — *Horribilis.* Les LXX n'ont pas rendu ce mot. L'aspect de ce cristal éblouit les yeux et produit la terreur. נורה, est employé dans ce sens, Jug., XIII, 6; Job, XXXVII, 22. — *Extenti super capita...* De manière à paraître les toucher.

23. — *Sub firmamento pennæ eorum rectæ.* Les ailes s'étendaient dans une direction horizontale, et semblaient ainsi supporter le firmament; mais le ℣. 24 prouve qu'elles le touchaient seulement sans le supporter. — *Alterius ad alterum;* Cfr. ℣℣. 9 et 11. Il faut, d'après l'hébreu, אשה, entendre ces mots des ailes et non des chérubins. — *Unumquodque...* V. ℣. 11. Cet endroit doit s'interpréter de la même façon. — *Alterum similiter velabatur.* Il y avait ressemblance parfaite dans la manière dont les chérubins étaient voilés par leurs ailes. Il résulte de l'hébreu que les animaux étaient divisés en deux paires, opposées l'une à l'autre. De chaque côté, deux d'entre eux se couvraient le corps avec leurs ailes. « Decebat autem in superioribus esse eximiam puritatem, quæ cuncta protegat, id est, rationales sapientesque virtutes, et quatuor temporum cursum, et mundi plagas, et rerum omnium ordinem, et evangelicam prædicationem, quæ ex parte intelligitur et ex parte velatur. » S. Jérôme.

24. — *Quasi sonum aquarum multarum.* Is., XVII, 12, 13; Jér., VI, 23, se servent d'une semblable comparaison. Cfr. aussi Ezéch., XLIII, 2; Apoc., XIV, 2; XIX, 6. — *Quasi sonum sublimis Dei.* כקול־שדי, « comme la voix de Shadai », c'est-à-dire, comme le tonnerre; Cfr. plus bas, X, 5; Ps. XXXVIII, 3, 4, 5; Job, XXXVII, 4, 5; Apoc., X, 3. — *Quasi sonus... multitudinis,* כקול המולה, LXX : φωνὴ τοῦ λόγου. המולה, ne se trouve qu'ici et Jér., XI, 15; suivant Gésénius, Keil, etc., il est probablement synonyme de המון, bruit, tumulte. D'après Rosenmüller, c'est le bruit d'une pluie torrentielle. — *Ut sonus castrorum.* Le Targum : « comme la voix des multitudes des anges célestes. » — *Cumque starent...* quand les chérubins étaient au repos, leurs ailes d'en haut retombaient le long du corps. Le firmament, comme nous l'avons déjà dit, ℣. 23, n'était donc pas supporté par ces ailes.

25. — *Vox.* Non pas comme l'explique Currey, celle que nous trouverons plus bas, III, 12, où on entend, au milieu du tumulte, des voix proclamant la gloire de Dieu. Peut-être est-ce celle de celui qui est placé au-dessus du firmament, dont on verra la description au ℣. 25 et 27, et qui fait agir ou reposer les chérubins. — *Stabant...* Ces mots manquent dans les LXX, le syriaque et l'arabe. Houbigant conjecture qu'on les a pris au verset précédent.

26. — *Super,* Hébr., « de dessus. » — *Imminens,* n'est pas en hébreu, qui a seulement על, sur. — *Lapidis sapphiri.* D'après Hitzig, c'est le lapis lazuli des modernes. Exod., XXIV, 10, des saphirs sont sous les pieds de

chait à leurs têtes, apparaissait comme un trône semblable au saphir, et sur cette forme de trône apparaissait comme un homme assis.

27. Et je vis comme l'apparence de l'ambre, comme l'aspect du feu, en dedans et autour de lui. Depuis ses reins jusqu'en haut et depuis ses reins jusqu'en bas, je vis comme un feu brillant tout autour,

28. Et comme l'arc qui se montre dans une nuée un jour de pluie. Tel était l'aspect de la lumière qui brillait tout autour.

erat imminens capiti eorum, quasi aspectus lapidis saphiri similitudo throni, similitudo quasi aspectus hominis desuper.

27. Et vidi quasi speciem electri, velut aspectum ignis, intrinsecus ejus per circuitum; a lumbis ejus et desuper, et a lumbis ejus usque deorsum, vidi quasi speciem ignis splendentis in circuitu.

28. Velut aspectum arcus, cum fuerit in nube in die pluviæ; hic erat aspectus splendoris per gyrum.

Dieu. Comme en cet endroit on les met en comparaison avec la pureté des cieux, ils symbolisent la domination toute puissante de Dieu sur la terre remplie d'impuissance, de péché et d'injustice. Hengstenberg. — *Similitudo throni.* Ces saphirs formaient comme un trône. Le prophète ne dit pas des saphirs, un trône, un homme; mais des apparences de saphirs, de trône et d'homme, parce que les formes qu'il voit ne sont pas adéquates à leur objet, mais sont uniquement destinées à les faire recevoir, autant que possible, par l'intelligence humaine. Hengstenberg. — *Quasi aspectus hominis desuper.* Suivant beaucoup de commentateurs, c'est Jéhovah qui se manifeste sous une forme humaine, comme dans Dan., VII, 9 et suiv. Ainsi S. Jérôme dit : « Hominem autem Deum patrem debere intelligi multa docent testimonia... Non quod Filius excludatur a regno... Sed quod in Patre regnet et Filius, omnia enim Filii Patris sunt, qui est imago Dei Patris invisibilis. » Mais les Pères enseignent généralement que c'est le Verbe qui s'est manifesté dans l'Ancien Testament aux patriarches et aux prophètes. S. Irénée, Adv. Hær. IV, 20, 10, nous avertit de ne pas supposer qu'Ezéchiel vit Dieu lui-même : « Manifestius autem adhuc et per Ezechielem factum est, quoniam ex parte dispositiones Dei, sed non ipsum videbant prophetæ proprie Deum..., ne quis putaret forte eum in his proprie vidisse Deum, intulit : hæc visio similitudinis gloriæ Domini. »

27. — *Quasi speciem electri.* V. v, 4. — *Velut aspectum ignis... per circuitum,* Cfr VIII, 2. אש בית־לה סביב. Elle semblait partout être de feu; ce que le Targum indique bien : « et dans son milieu et partout autour. » C'est le « chasmal » qui paraît en feu, tant il est brillant. — *A lumbis ejus...* « Vates videbat virum specie electri in media fornace candescentis, atque a lumbis viri sursum et a lumbis deorsum, quasi aspectum ignis splendentis circumquaque. » Prado. M. Reuss fait ici une réflexion très juste : « On remarque que l'auteur est très sobre dans cette dernière partie de son tableau. C'est à peine s'il dessine le contour de l'apparition divine; l'éclat qu'elle jette semble l'éblouir et lui dérober les détails. »

28. — *Arcus... in die pluviæ.* L'éclat qui entoure celui qui est sur le trone est comparé par le prophète à l'arc-en-ciel. Cfr. Apoc., IV, 3. Et ici il n'est pas seulement un signe de gloire et de splendeur, mais il rappelle la miséricorde divine; Gen., IX, 13; la mission d'Ezéchiel était tout à la fois d'annoncer le jugement et de promettre le pardon et la restauration du peuple. Currey. Il est évident en effet, dit Fairbairn, que l'apparition de l'arc-en-ciel, qui est le signe de l'alliance de Dieu avec Noé, par rapport à la préservation future de la terre, est une assurance que Dieu aimera mieux conserver que détruire, et qu'il accomplira les promesses de l'alliance.

CHAPITRE II

Appel d'Ezéchiel (℣℣. 1-2). — Opposition qu'il doit rencontrer chez ses auditeurs et consolation divine qui le fortifiera (℣℣. 3-7). — Vision du livre renfermant les malédictions (℣℣. 8-9).

1. Hæc visio similitudinis gloriæ Domini; et vidi, et cecidi in faciem meam, et audivi vocem loquentis. Et dixit ad me : Fili hominis, sta super pedes tuos, et loquar tecum.

2. Et ingressus est in me spiritus postquam locutus est mihi, et statuit me supra pedes meos, et audivi loquentem ad me.

3. Et dicentem : Fili hominis, mitto ego te ad filios Israel, ad gentes apostratrices quæ recesserunt a

1. Telle fut la vision de l'image de la gloire du Seigneur. Je vis et je tombai sur la face, et j'entendis la voix de quelqu'un qui me parlait, et qui me dit : Fils de l'homme, mets-toi sur tes pieds, et je te parlerai.

2. Et l'esprit, après m'avoir parlé, entra en moi et me plaça sur mes pieds, et je l'entendis qui me parlait,

3. Et qui disait : Fils de l'homme, je t'envoie vers les fils d'Israël, vers ces tribus apostates qui se sont re-

---

Chap. II. — 1. — *Hæc visio... Domini... loquentis.* Dans l'hébreu, ces deux phrases font avec raison la conclusion du premier chapitre. C'est Dieu qui parle comme le prouve bien le discours qui suit. — *Et cecidi in faciem meam;* Cfr. III, 23. Le même effet se produit chez Daniel, Dan. VIII, 17. Saul, Act., IX, 4, et S. Jean, Apoc., I, 17. Les prophètes auxquels Dieu se manifeste sont remplis de crainte et tombent à terre, à l'exception de Moïse seul : V. Gen., XVII, 3, Is., XXI, 3. — *Vocem loquentis.* Il ne dit pas la voix de Dieu, quoique ce fut Dieu qui parlait, à cause du trouble dans lequel il se trouve. — *Fili hominis,* c'est-à-dire homme. Cette manière de parler ne se trouve dans l'Ancien Testament que chez les derniers prophètes, Ezéchiel et Daniel; on pourrait même dire qu'elle est particulière à Ezéchiel, puisque dans Daniel on ne la trouve qu'une fois, VIII, 17. « Fils de l'homme » est ici équivalent à « homme ». Cette expression indique-t'elle, comme le veulent S. Jérôme, In Dan., l. c. et plusieurs commentateurs, la faiblesse et la fragilité humaine, ou bien, d'après Cocceius et Kliefoth, se rapporte-t-elle à cette circonstance que Dieu apparaît à Ezéchiel sous une forme humaine, et est-elle un signe de l'amitié que Dieu montre au prophète en conversant avec lui comme un homme avec son ami? Ce titre lui est peut-être simplement donné parce qu'il se trouve au milieu des anges et pour l'en distinguer. Telle est l'opinion d'Aben-Ezra et de Maldonat. Ezéchiel est ici la figure de Notre-Seigneur qui s'appelle souvent Fils de l'homme. — *Sta super pedes tuos.* Relève-toi, reprends courage. Cfr. Exod., XXXIII, 21. Dan. VIII, 18, Matt., XVII, 7. Act. XXVI, 16. Le prophète est invité à écouter attentivement les paroles que Dieu va lui-même adresser.

2. — *Ingressus est in me spiritus.* Suivant Hitzig et quelques commentateurs, « spiritus » est la force naturelle qui venait de faire défaut à Ezéchiel et qui rentre en lui. Mais ce sens n'est pas acceptable. L'esprit ne revient pas, il vient, תבא; c'est donc d'une force divine qu'il s'agit ici. « Præceperat prophetæ sermo divinitus et jusserat : Sta super pedes tuos; sed sine auxilio Dei et adventu spiritus sancti stare non poterat, propterea ingreditur in eum, sive assumit et suscitat ut firmo sit gradu. » S. Jérôme. — *Postquam locutus est mihi.* Litt. « pendant qu'il me parlait. » Ces mots ne sont pas dans les LXX qui les remplacent par : καὶ ἀνέλαβέ με καὶ ἐξήγειρέ με. 3. — *Et dicentem.* N'est ici ni dans l'hébreu ni dans les LXX. — *Mitto ego te.* L'emploi du présent (en hébreu le participe) indique, dit Prado, la stabilité du décret de Dieu; Cfr. Exod., V. 10; Luc, XIX, 8; Matt., XXVI, 18. Ici donc commence la mission du prophète. Dieu n'envoie pas le prophète en dehors de l'endroit où il se trouve, il lui donne ici un caractère, une autorité prophétiques, qui le feront s'adresser à tous ceux

tirées de moi. Eux et leurs pères ont violé mon alliance jusqu'à ce jour.

4. Ce sont des enfants au front dur et au cœur indomptable vers qui je t'envoie. Tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu.

5. Peut-être écouteront-ils enfin, et cesseront-ils *de pécher,* car c'est une maison qui m'irrite, et ils sauront qu'un Prophète a été au milieu d'eux.

6. Toi donc, Fils de l'homme, ne les crains pas, et ne t'effraie pas de leur discours ; parce que des incrédules et des rebelles sont avec toi,

me; ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hanc.

4. Et filii dura facie, et indomabili corde sunt, ad quos ego mitto te; et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus.

5. Si forte vel ipsi audiant, et si forte quiescant, quoniam domus exasperans est; et scient quia propheta fuerit in medio eorum.

6. Tu ergo, Fili hominis, ne timeas eos, neque sermones eorum metuas; quoniam increduli et subversores sunt tecum, et cum scorpionibus ha-

---

qui lui seront désignés. — *Ad filios Israel,* LXX : τὸν οἶκον τοῦ Ἰσραήλ. Non pas seulement les exilés; ils seraient désignés ici comme III, 11, mais tout Israël, même ceux qui sont encore dans leur terre natale. — *Et.* Cette conjonction n'est ni dans l'hébreu, ni dans les LXX. — *Ad gentes,* אל־גוים. Les enfants d'Israël sont devenus des païens; ils ne sont plus le peuple de Dieu, ils ne sont même plus une nation païenne, mais des païens, c'est-à-dire des rebelles, des révoltés contre Dieu. Selon Kimchi, le prophète les appelle ainsi parce qu'ils ont adoré des dieux étrangers, les idoles des Moabites, des Ammonites, etc. — *Apostatrices quæ recesserunt a me.* LXX : παραπικραίνοντάς... παρεπίκρανάν με. « Quod LXX transtulerunt irritantes me sive in amaritudinem convertentes, illud significat quod Deus, benignis et dulcis natura, nostris vitiis mutetur in amaritudinem. » S. Jérôme. — *Ipsi et patres eorum.* La nation, comme ces mots le prouvent, est atteinte d'une condamnation générale; Cfr. Jér., III, 25, et le discours de S. Etienne, Act., VII, 51-53. — *Pactum meum.* Cet mots ne sont ni dans l'hébreu, qui a seulement : פשעי בי, ni dans les LXX. Cfr. Is., I, 2. — *Usque ad diem hanc.* עד עצם היום הזה, est une locution qui se rencontre souvent dans le Pentateuque, Lev., XXIII, 14; Gen. VII, 13; XVII, 23, etc.

4. — *Filii,* les fils ne valent pas mieux que leurs pères. Comme c'est à eux que le prophète est envoyé, il insiste sur leur rébellion. — *Dura facie,* ils sont remplis d'impudence. Cfr. Is., XLVIII, 4. — *Indomabili corde.* Rien ne peut les fléchir, ni promesses, ni bienfaits, ni menaces, ni châtiments. « Magnæque clementiæ est ad tales Deum mittere, nec desperare eorum salutem; et confidentiæ prophetalis, quod ad tales quoque ire non timeas... qui et in consequentibus arguuntur cordis lapidei, quod Deus evulsurum esse se dicit, et pro illo carneum redditurum : ut mollitie sua Dei præcepta sustineat ». S. Jérôme. — *Mitto te.* Du temps de S. Jérôme, le commencement de ce verset jusqu'à ce mot n'était pas dans les LXX.

5. — *Si forte... quiescant.* Si les Juifs écoutent le prophète et cessent de pécher, sens qui se rapproche de celui du Targum. *Forte* n'est pas mis pour exprimer le doute, mais pour montrer la liberté qu'ont les Juifs de se convertir ou non. « Hoc autem addit ne videretur illos, cum essent ante præsciti, non posse aliter agere : nam ex æquo in nobis est audire et non audire ex libero arbitrio, ac si Deus nil præscivisset. » Origène. L'hébreu a un sens différent : « Eux, soit qu'ils écoutent, soit qu'ils cessent », c'est-à-dire qu'ils refusent de t'écouter. LXX : « S'ils écoutent ou s'ils ont peur. » — *Quoniam domus exasperans est.* Cfr. Is., XXX, 9. Comme ils sont une race perverse, il est à craindre que la seconde supposition ne se réalise plutôt que la première. — *Et scient...* Ils sauront en tout cas que Dieu ne les oublie pas; mais qu'il leur a envoyé son prophète pour les ramener dans la bonne voie. S'ils ne se convertissent pas ils n'auront plus de prétexte à donner contre la vengeance divine. S'ils n'écoutent pas le prophète, ils connaîtront du moins que sa mission était divine, en voyant s'accomplir ses menaces de punition.

6. — *Ne timeas eos...* Cfr. Jér., I, 8-17, Matt. X, 26-28. Le prophète, envoyé et soutenu par Dieu n'a rien à redouter des pécheurs, ni de leurs vains discours. « Licet dura cervice sint et corde indomabili, tamen mea sunt fortiora præcepta ». S. Jérôme. —

bitas; verba eorum ne timeas, et vultus eorum ne formides, quia domus exasperans est.

7. Loqueris ergo verba mea ad eos, si forte audiant et quiescant; quoniam irritatores sunt.

8. Tu autem, Fili hominis, audi quæcumque loquor ad te; et noli esse exasperans, sicut domus exasperatrix est; aperi os tuum et comede quæcumque ego do tibi.

9. Et vidi, et ecce manus missa ad me, in qua erat involutus liber; et expandit illum coram me, qui

et que tu habites avec des scorpions. Ne crains pas leurs paroles, et n'aie pas peur de leurs visages, car c'est un peuple irritant.

7. Tu leur diras donc mes paroles, peut-être écouteront-ils, et cesseront-ils *de pécher;* car ce sont des rebelles.

8. Mais toi, Fils de l'homme, écoute tout ce que je te dis. Ne m'irrite pas comme cette race rebelle : ouvre la bouche, et mange tout ce que je te donne.

9. Et je regardai, et une main s'approchait de moi, dans laquelle était un livre roulé : il déroula de-

---

Quoniam, כי, se traduirait mieux par quoique. — *Increduli*, סרבים, rebelles, selon la plupart des interprètes. Keil et plusieurs modernes traduisent ce mot, qu'on ne lit pas ailleurs, par « chardons », Castell et d'autres par « orties ». LXX : παροιστρήσουσιν. — *Subversores*, סלונים. En comparant ce mot, qui est aussi un ἅπαξ λεγομένον, avec plus bas. XXVIII, 24, on est amené à lui donner le sens d' « épine ». Epines et chardons sont, dit Keil, l'emblème d'hommes hostiles et dangereux. Ces formes figurées concordent mieux que la traduction de S. Jérôme, qui est du reste généralement adoptée par les anciennes versions, avec le style d'Ezéchiel, et aussi avec ce qu'il dit immédiatement après des scorpions. — *Cum scorpionibus habitas.* La pensée est encore fortifiée par ces mots, car la blessure produite par ces animaux est pénible et dangereuse. Ecclis., XXVI, 10, compare aussi des ennemis dangereux au scorpion. Cette image est familière aux anciens. — *Verba... vultus... ne formides.* Répétition de l'encouragement donné au commencement du verset.

7. — *Si forte audiant...* Cfr. ℣. 5. — *Irritatores sunt.* LXX : οἶκος παραπικραίνων, leçon qui se rapproche de celle du Targum : « peuple rebelle.

8. — Après avoir annoncé au prophète les difficultés qu'il rencontrera dans l'accomplissement de sa mission, le Seigneur le prépare à l'exécuter en lui inspirant la parole divine qu'il aura à annoncer. Keil. — *Audi quæcumque loquor ad te.* Si pénibles que puissent être les ordres que devra transmettre le prophète, il n'a pas le droit de les modifier ou de les adoucir. — *Noli esse exasperans...* Dieu ne permet pas à Ezéchiel, sous peine de partager le crime de son peuple, de refuser la mission qu'il lui impose. « Quod dicit, hoc est : non debes eos imitari, ad quos corrigendos mitteris, ne peccatum simile similem mereatur et pœnam ». S. Jérôme. — *Aperi os tuum.* Suivant Jarchi, c'est une expression figurée qui répond à « prête l'oreille et écoute. » Mais les premiers mots du ch. III forcent à donner à cette expression un sens plus approprié à l'image. « Aperi vasa animæ tuæ ad excipienda eloquia mea tale ut et illud psalmi : Os meum aperui et attraxi spiritum Ps. CXVIII, 131. » Origène. — *Comede quæcumque ego do tibi.* Cfr. Jér. XV, 16, Apoc., X, 9 et suiv. Remplis ton cœur de mes paroles, et change-les pour ainsi dire en ta chair et en ton sang. Il faut rapprocher les paroles de Notre-Seigneur dans Matt., IV, 4 et Jean, IV, 34.

9. — *Ecce manus missa ad me.* D'après Maldonat, la main de Dieu désigne la prophétie, comme plus haut, I, 3, ici, 22 et VIII, 1, XXXVII, 1, XL, 1. « Quæ mittitur et extenditur ad eos qui beneficia consequuntur. Contrahitur ab his quibus loquitur per Prophetam, Is., L. 2 : Numquid abbreviata et contracta est manus Domini ». S. Jérôme. — *Involutus liber*, מגלת־ספר, un rouleau, Cfr. Ps. XLI. 8, enroulé autour d'une tige de bois, en forme de cylindre. LXX : κεφαλὶς βιβλίου; ils ont traduit de même XLI, 8 ; Cfr. Hebr. X, 7. S. Jérôme interprète ainsi cette expression . « Capitulum intelligamus exordium ». Mais, d'après Majus et Rosenmüller, les LXX ont voulu désigner ainsi les deux extrémités de la tige de bois sur laquelle le livre était enroulé, extrémités qui le dépassaient des deux côtés. — *Expandit...* Dieu révéla au prophète ce qui était contenu dans le rouleau. — *Qui erat scriptus intus et foris.* Non seulement le recto, mais le verso du rouleau, où on n'avait

vant moi ce livre qui était écrit en dessus et en dessous, et on y avait écrit des lamentations, des plaintes et des malédictions.

erat scriptus intus et foris; et scriptæ erant in eo lamentationes, et carmen, et væ.

Apocalyp. 5, 1.

CHAPITRE III

Ordre donné par Dieu au prophète de manger le livre (℣℣. 1-3). — Dieu lui donne un front de pierre pour affronter sans crainte l'endurcissement de ses concitoyens (℣℣. 8-11). — Nouvelle vision de la gloire du Seigneur (℣℣. 12-14). — Instruction générale sur la mission donnée par Dieu au prophète : il doit travailler à la conversion des impies (℣℣. 15-21). — Nouvelle vision de la gloire du Seigneur (℣℣. 22-23). — Ordre donné à Ezéchiel de se séquestrer dans sa maison (℣℣. 24-27).

1. Ensuite il me dit : Fils de l'homme, mange tout ce que tu trouveras ; mange ce livre, et va parler aux enfants d'Israël.
2. Et j'ouvris la bouche, et il me fit manger ce rouleau.
3. Et il me dit : Fils de l'homme, ton ventre mangera de ce rouleau que je te donne, et tes entrailles

1. Et dixit ad me : Fili hominis, quodcumque inveneris, comede; comede volumen istud, et vadens, loquere ad filios Israel.
2. Et aperui os meum, et cibavit me volumine illo;
3. Et dixit ad me : Fili hominis, venter tuus comedet, et viscera tua complebuntur volumine isto quod

---

pas coutume d'écrire, étaient couverts d'écriture. Le prophète indique ainsi que ses paroles s'appliquent à un grand nombre d'années et prédisent une longue suite de malheurs. S. Jérôme donne une autre explication : « Scriptusque erat ante et retro; de futuris et de præteritis. Vel certe foris, in historiæ littera, intus intelligentia spirituali. » — *Scriptæ erant... et væ.* Ces mots ne signifient pas que sur le rouleau était écrite une foule d'expressions ou d'interjections douloureuses, mais que le contenu du volume était d'une triste nature, parce qu'il avait rapport à la destruction du royaume, de Jérusalem et du temple. — *Carmen,* הגה. « gémissement. » S. Jérôme après les LXX et Théodotion, μέλος, l'entend dans le sens d'un chant funèbre et lugubre.

Chap. iii. — 1. — *Et dixit ad me.* Dieu, tout en présentant le volume au prophète. — *Quodcumque inveneris,* sous-entendu « in manu mea », dit Maldonat. Ezéchiel reçoit l'ordre de manger tout ce qu'il trouvera dans la main du Seigneur, c'est-à-dire d'accueillir sans réclamer toutes les révélations divines, de ne rien rejeter, de ne rien dissimuler, mais de tout annoncer au peuple. — *Comede.* Ce mot et les deux précédents sont omis par les LXX. — *Comede... et vadens loquere.* Le messager de Dieu doit d'abord se pénétrer intérieurement de la vérité révélée, puis il doit sans retard l'annoncer telle qu'il l'a reçue. Cfr. II Tim. iv, 2.

2. — *Et aperui os meum.* LXX : καὶ διήνοιξεν τὸ στόμα μου. Le Targum explique ainsi ces mots : « Et j'inclinai mon âme et il m'enseigna ce qui était contenu dans ce volume. »

3. — *Venter... complebuntur.* Tu auras assez d'objets à prophétiser, et tu n'auras plus rien à demander, car tout est contenu dans ce volume. Ou bien, suivant Kimchi, mange de manière à le bien digérer et à le conserver en toi-même, c'est-à-dire, prends garde de rien oublier de ce que je te fais connaître, mais conserve-le soigneusement en toi-même. « Principia lectionis et simplicis historiæ esus voluminis est. Quando vero assidua meditatione in memoriæ thesauro librum Domini condiderimus, impletur spiritualiter venter noster, et saturantur viscera, ut habeamus cum apostolo Paulo viscera misericordiæ, Coloss. iii, et impleatur ille venter de quo Jeremias. iv, 19, loquitur: Ventrem meum, ventrem meum ego doleo, et sensus cordis mei conturbant me ». S. Jérôme.

ego do tibi. Et comedi illud; et factum est in ore meo sicut mel dulce.

Apoc. 10, 9, 10.

4. Et dixit ad me : Fili hominis, vade ad domum Israel, et loqueris verba mea ad eos.

5. Non enim ad populum profundi sermonis et ignotæ linguæ, tu mitteris ad domum Israel.

6. Neque ad populos multos profundi sermonis et ignotæ linguæ, quorum non possis audire sermones; et si ad illos mittereris, ipsi audirent te.

7. Domus autem Israel nolunt audire te, qui nolunt audire me ; om-

seront remplis. Et je le mangeai, et il fut à ma bouche doux comme du miel.

4. Et il me dit : Fils de l'homme, va vers la maison d'Israël, et annonce-leur mes paroles.

5. Car ce n'est pas à un peuple d'un langage difficile et inconnu que je t'envoie, mais c'est à la maison d'Israël.

6. Non, ce n'est pas à des peuples nombreux d'un langage inintelligible et d'une langue inconnue, et dont tu ne peux comprendre les discours que je t'envoie; et pourtant si je t'envoyais à eux, ils t'écouteraient.

7. Mais la maison d'Israël ne veut pas t'écouter, parce qu'elle ne veut

---

— *In ore meo sicut mel dulce.* Ce goût plein de douceur, dit Keil, ne doit pas s'entendre, avec Kliefoth, d'un arrière-goût agréable, et ne signifie pas que la ruine de Jérusalem devait être suivie d'une restauration plus glorieuse. Le rouleau couvert de lamentations et de gémissements est pour Ezéchiel plein de douceur parce qu'il contient la parole de Dieu, qui suffit à la joie et au bonheur de son cœur, Jér., xv, 16; car il est infiniment doux et agréable d'être l'organe et l'orateur du Tout-Puissant, et même la plus terrible des vérités divines a pour l'homme spirituel un côté paisible et joyeux. Ici le volume n'a pas, après la douceur, de l'amertume, comme Apoc. x, 9, 10, à moins qu'on ne la voie dans son contenu, ii, 10.

4. — *Loqueris verba mea ad eos.* Non pas, comme le veut Kimchi, dans la langue où je te parle; mais naturellement : répète-leur fidèlement tout ce que je te dis.

5. — *Populum profundi sermonis,* עם עמקי שפה, « un peuple de lèvres épaisses », c'est-à-dire, un peuple qui parle une langue étrangère, Cfr. Is., xxxiii, 19. — *Et ignotæ linguæ,* כבדי לשון, « lourds de langue », à cause des sons qu'ils profèrent et qu'on ne peut comprendre. « Israël, parlant la même langue qu'Ezéchiel *peut* le comprendre, s'il *veut,* sans que le prophète ait besoin de commencer par vaincre une difficulté que les anciens considéraient comme énorme, celle d'apprendre une langue étrangère. Les anciens désignaient une pareille langue comme *barbare,* c'est-à-dire proprement comme un bégaiement, comme balbutiée, murmurée plutôt que parlée. » Reuss. — *Tu mitteris ad domum Israel.* Les difficultés résultant de cette ignorance ne doivent pas troubler Ezéchiel dont la mission s'adresse à des compatriotes.

6. — *Ad populos multos,* des peuples qui parlent des langues différentes, ce qui rendrait plus pénible encore la besogne du prophète. — *Et si ad illos mitteris, ipsi audirent te.* Malgré cette difficulté humainement insurmontable, ces peuples écouteraient le prophète qui leur serait envoyé, plus dociles en cela que les Juifs. La mission à venir des apôtres est entrevue ici, ainsi que le don des langues qui leur sera accordé dans ce but. Cfr. I Cor., xiv, 21. L'hébreu a une négation de plus : אם־לא, que Rosenmüller, Maurer, Hævernick, etc., traduisent par « profecto », certainement; mais ce sens est grammaticalement inacceptable : אם־לא est une interrogation. D'après Keil, ces mots ne s'appliquent pas aux païens, mais à Israël, et il développe ainsi ce passage : Je ne t'ai pas envoyé aux païens, mais aux Israélites, qui peuvent comprendre ton langage, et qui, malgré cela, comme le dit le verset suivant, ne t'écouteront pas.

7. — *Domus... audire te.* Dieu prémunit le prophète contre l'ennui qu'il aura de voir sa prédication méconnue. — *Quia nolunt audire me.* Ce n'est pas tant Ezéchiel que les Juifs repousseront que Dieu lui-même qui leur parle par sa bouche. Cfr. Matt. xi, 21, Luc, x, 13. C'est la consolation que Notre-Seigneur donnera à ses apôtres : « Non est servus major Domino suo ». Jean, xv, 20. — *Omnis quippe domus Israel.* Les exceptions

pas m'écouter. Toute la maison d'Israël a en effet un front d'airain et un cœur endurci.

8. Mais j'ai rendu ton visage plus raide que leurs visages, et ton front plus dur que leurs fronts.

9. Je t'ai fait un front dur comme le diamant et comme la pierre. Ne les crains pas, et n'aie pas peur de leur visage, car c'est une maison qui m'irrite.

10. Et il me dit: Tous les discours que je te tiens, reçois-les dans ton cœur et écoute-les de tes oreilles.

11. Va trouver les déportés, les enfants de ton peuple; parle-leur, et dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu, peut-être écouteront-ils et cesseront-ils *de pécher*.

12. Et l'esprit m'enleva, et j'entendis derrière moi une voix disant

nis quippe domus Israel attrita fronte est, et duro corde.

8. Ecce dedi faciem tuam valentiorem faciebus eorum, et frontem tuam duriorem frontibus eorum.

9. Ut adamantem, et ut silicem dedi faciem tuam; ne timeas eos, neque metuas a facie eorum, quia domus exasperans est.

10. Et dixit ad me : Fili hominis, omnes sermones meos quos ego loquor ad te, assume in corde tuo, et auribus tuis audi.

11. Et vade, ingredere ad transmigrationem, ad filios populi tui, et loqueris ad eos, et dices eis : Hæc dicit Dominus Deus : si forte audiant, et quiescant.

12. Et assumpsit me spiritus, et audivi post me vocem commotionis

---

qui peuvent se rencontrer ne méritent pas d'être prises en considération. Schrœder. — *Attrita fronte est et duro corde.* Cfr. II, 4, Is., XLVIII, 4, Jér., III. 3. Exod., XXXII, 9, Matt., XIX, 8. L'hébreu a un sens un peu différent : « ils ont le front dur... » LXX : φιλόνεικοί εἰσι.

8. — L'image employée dans ce verset semble empruntée aux animaux à cornes, qui luttent souvent ensemble. Rosenmüller. Cette force et cette constance nécessaires au prophète sont aussi promises à Isaïe, I, 7 et à Jérémie, I, 18, XV, 20. « Ex quo discimus interdum gratiæ esse Dei impudentiæ resistere et cum res poposcerit, frontem fronte concutere. » S. Jérôme. Dans sa lettre à Pammachius, ce père applique avec bonheur cet endroit à ce saint qui, de consul devenu moine, a su mépriser les critiques de la foule ignorante.

9. — *Adamantem.* שמיר. Cfr. Jér., XVII, 1 et Zach., VII, 12. LXX : διάπαντὸς. — *Et ut silicem.* Dans l'hébreu ces mots se rapportent à diamant et signifient : « qui est plus dur que le rocher. » S. Jérôme, après les LXX, les a rapportés au prophète.

10. — *Et dixit ad me...* « Iste est cibus voluminis, et hæc sunt verba quibus pro diversitate audientium, vel lamenta, vel carmen, vel væ hominibus loquitur. » S. Jérôme. — *Assume in corde tuo et auribus tuis audi.* Avec Kimchi, Maldonat, Rosenmüller, combattus par Keil, on doit voir ici une interversion ; le sens est en effet : après que tu auras entendu mes ordres, conserve-les dans ton cœur. Cfr. Is., LXIV, 5. V. Job, XXII, 22. La préparation du cœur au message divin doit, dit Faussett, précéder sa réception par l'oreille. V. Prov., XVI, 1, Ps. X, 17, Act., XVI, 14.

11. — *Transmigrationem.* La maison d'Israël est appelée la déportation, parce qu'Ezéchiel doit s'adresser directement aux exilés. — *Populi tui.* Israël ne mérite plus d'être appelé le peuple de Dieu depuis qu'il l'a lâchement abandonné. Cfr. Exod., XXXII, 7. Selon d'autres, Israël est ainsi appelé parce qu'il semble qu'il écoutera plus volontiers un compatriote qu'un étranger; Cfr. ℣. 5 et 6. — *Si forte audiant et quiescant.* ℣. II, 5, 7.

II. Prophéties contre le royaume de Juda, III-XXIV.

1° Première exécution du mandat, III, 12-27.

12. — *Assumpsit me spiritus.* Suivant les rabbins, c'est de l'action physique du vent qu'il s'agit. Kliefoth et Keil suivent ce sens. D'après eux, Dieu fait agir le vent pour conduire le prophète à l'endroit où il devra exercer sa mission. Seulement pour le premier de ces commentateurs, c'est une assomption réelle; pour le second, ce n'est qu'une nouvelle phase de l'extase du prophète. Il semble qu'il n'y a ici qu'une suite de la vision et une action de l'Esprit Saint. Cfr. en effet VIII, 3,

magnæ: Benedicta gloria Domini de loco suo;

13. Et vocem alarum animalium percutientium alteram ad alteram, et vocem rotarum sequentium animalia, et vocem commotionis magnæ.

14. Spiritus quoque levavit me, et assumpsit me; et abii amarus in indignatione spiritus mei; manus enim Domini erat mecum, confortans me.

15. Et veni ad transmigrationem, ad acervum novarum frugum, ad eos qui habitabant juxta flumen

avec grand bruit : Bénie soit la gloire du Seigneur du lieu où il habite.

13. Et *j'entendis* le bruit des ailes des animaux qui frappaient l'une contre l'autre, et le bruit des roues qui suivaient les animaux, et le bruit d'une grande secousse.

14. L'esprit aussi m'éleva et m'emporta, et je m'en allai triste, et dans l'indignation de mon esprit. Mais la main du Seigneur était avec moi et me fortifiait.

15. Je vins au lieu de la déportation, près de « l'amas des nouvelles moissons », vers ceux qui demeu-

---

où l'Esprit mène le prophète à Jérusalem « dans les visions de Dieu », XI, 1, où l'Esprit le conduit à la porte Est du temple, et surtout XI, 24, où l'Esprit le ramène de Jérusalem en Chaldée, et où il est dit expressément que cela eut lieu « dans la vision, dans l'esprit de Dieu. » Hengstenberg. — *Vocem commotionis magnæ.* Ce bruit, grand comme celui du tonnerre, רעש a ce sens, selon Gésénius, Cfr. ℣. 13, XXXVII, 7, Is., IX, 5, Jér., X. 22, Act., II, 2, devient bientôt distinct. — *Benedicta gloria Domini.* Le Targum fait précéder ces mots de : « de (personnages) louant et disant ». Cette gloire est la majesté du Seigneur, telle qu'Ezéchiel l'a vue et décrite au chapitre premier. — *De loco suo.* Plusieurs commentateurs, S. Jérôme, Maldonat, etc., joignent ces mots aux précédents, et les expliquent ainsi : Bénie soit la majesté de Dieu qui descend du ciel pour châtier les Juifs. Cfr. Ps. XLIX, 3, Mich., I, 3, 4. Schrœder et d'autres expliquent autrement : De la place où la gloire de Dieu s'est manifestée au prophète, sa louange doit se répandre et se répandra sur Israël d'abord, puis sur l'humanité tout entière, et sera ainsi bénie. Keil, etc., les font rapporter à « J'entendis » : Ezéchiel indique que la voix qui loue Dieu venait de l'endroit où la gloire de Dieu lui était apparue. Il est impossible, comme l'ont fait quelques rabbins et Hævernick, d'identifier ce lieu avec le temple de Jérusalem. Qui prononçait cette formule de louange? Probablement les Chérubins, auxquels dans d'autres endroits elle est attribuée, Apoc., IV, 9.

13. — *Et vocem alarum...* Litt. : le « son des ailes des êtres s'embrassant (c'est-à-dire, se touchant) mutuellement. » V. plus haut, I, 9, 11. Les LXX font précéder ces mots de καὶ εἶδον. — *Vocem commotionis magnæ.* Le bruit semblable à celui du tonnerre, entendu, avant le cantique de louange, par le prophète, se reproduit à la fin.

14. — *Spiritus assumpsit me.* V. ℣. 12. Suivant Rosenmüller, etc., la vision est maintenant finie, et ces mots signifient que l'Esprit enlève le prophète de l'endroit où la gloire de Dieu lui est apparue. Il est difficile d'admettre, avec Keil, que c'est le vent qui le transporte en un autre lieu. Maldonat et Cornélius voient ici seulement une répétition de ce qui a été dit au ℣. 12. Il semble plus simple d'admettre, avec Schrœder, Currey, etc., que le prophète n'est pas miraculeusement transporté d'une place à une autre dans la terre d'exil, mais qu'après la fin de sa vision, il va, guidé par l'Esprit, retrouver ses concitoyens. — *Et abii... spiritus mei.* Cette indignation est, suivant Maldonat, le zèle du Seigneur qui enflamme Ezéchiel, mais il y a plus que cela : le prophète ressent de l'amertume, *amarus.* Deux sentiments se partagent donc son cœur. Il est tout à la fois indigné de l'obstination de son peuple, et effrayé de la mission qu'il a reçue d'annoncer, sans succès, la parole du Seigneur. — *Manus enim...* Litt. « Et la main... » C'est en effet la main de Dieu qui le soutient dans ce combat intérieur; Cfr. Is., VIII, 11. — *Confortans me.* Pour quelques commentateurs, c'est l'esprit de prophétie qui pousse Ezéchiel, mais חזק a plutôt le sens que lui a donné avec raison S. Jérôme. LXX : « Et la main du Seigneur devint forte sur moi. »

15. — *Ad acervum novarum frugum,* תל אביב, « Thel Abib », la colline des épis. C'est le nom de la localité ou résidait la colonie des exilés; située sur les bords du Chobar, cette ville tirait probablement son nom de la plaine, riche en grains, qui l'en-

raient près du fleuve Chobar. Je m'assis où ils étaient assis, et je demeurai là sept jours dans la tristesse au milieu d'eux.

16. Au bout des sept jours, la parole du Seigneur me fut adressée, en ces termes :

17. Fils de l'homme, je t'ai donné pour sentinelle à la maison d'Israël : tu entendras une parole de ma bouche, et tu la leur annonceras de ma part.

18. Si je dis à l'impie : Tu mourras, et que tu ne le lui annonces pas, et que tu ne lui parles pas pour

Chobar, et sedi ubi illi sedebant ; et mansi ibi septem diebus mœrens in medio eorum.

16. Cum autem pertransissent septem dies, factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel ; et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me.

Infr. 13, 17.

18. Si dicente me ad impium : Morte morieris : non annuntiaveris ei, neque locutus fueris ut avertatur

---

tourait ; selon Gésénius, c'est peut-être le Thal-labba de d'Anville. « Thal » signifie « monceau, amas », et les Arabes donnent ce nom aux monceaux de briques qu'on trouve si fréquemment dans les plaines de la Babylonie. Cfr. Assemani, Bibl. Orient., t. III, part. IIe p. 784. Dans la carte XII de l'atlas d'Ancessi, on trouve plusieurs localités dont le nom commence ainsi : Tell Amram, Tell Deharah. Tell el Jemas, etc. Mais on n'a pas encore identifié l'emplacement de Thel abib. S. Jérôme, au lieu de traduire par le nom propre, a donné à l'hébreu, comme les LXX : τὴν αἰχμαλωσίαν μετέωρος, un sens appellatif : « Nos autem ab Hebræis didicimus Thel-abib significare quando nova frumenta vel hordea congregantur, et post famem et penuriam, antequam terantur in area, spem aliquam ciborum repromittunt. Ita et Israel parvus et tenuis, qui habitabat in ripis Chobar fluminis, quasi reviviscens, ortusque de terra, sementem Judaici populi promittebat. » — *Juxta flumen Chobar,* V. 1, 1. — *Et sedi ubi illi sedebant,* ואשר המה יושבים, Cappel, Keil et plusieurs modernes, après les LXX : ἐκεῖ, traduisent : « Et là où ils résidaient. » Mais toutes les autres anciennes versions, ainsi que le kéri, admettent qu'il faut lire : ואשב. L'ancienne écriture hébraïque, où l'on pouvait facilement confondre le ב et le ר, autorise cette correction que nous croyons fondée. La Vulgate a raison et mérite qu'on la suive. — *Mansi ibi septem diebus mœrens.* Ezéchiel, disent Rosenmüller, etc., agit à la manière des gens affligés et en deuil. Cfr. Job, II, 13 ; II Rois, XII, 16 ; Is., III, 26 ; Lam., II, 10. Chez les Hébreux, le temps du deuil solennel était de sept jours et sept nuits ; Cfr. Job, ibid., Gen., L, 10 ; I Rois, XXXI, 13 ; I Par., X, 12 ; Ecclis., XXII, 12. Suivant une autre interprétation, Keil, Kliefoth, etc., c'est moins en signe de deuil que le prophète demeure sept jours en silence, — tel est le sens qu'ils donnent à מושבים, — que pour se purifier et se préparer à sa mission : sept est en effet un nombre symbolique qui distingue les œuvres de Dieu. Exod., XXIX, 29 et suiv., Lev., VIII, 33 ; II Par., XIX, 17. Au lieu de *mœrens,* les LXX ont : ἀναστρεφόμενος.

16. — Au bout de ces sept jours, Dieu complète ses instructions, et met devant le prophète toute l'étendue de sa tâche.

17. — *Speculatorem dedi te.* Le Targum : « Je t'ai établi docteur. » Les prophètes sont appelés parfois de ce nom, Is., LVI, 10 ; Jér., VI, 17, plus bas, XXXIII, 2, 6, 7. Ils voient, en effet, l'avenir, et sont, à cause de cela, comparés aux sentinelles qui observent d'une hauteur tout le pays d'alentour. « Oportebat autem non esse similem captivis speculatorem, sed aliquid istis superius ; neque affectum esse, sicut et illi, sed separatum, elevatum, et veluti de specula contemplantem singulorum proprietates ». Origène. Et, à un point de vue moral, S. Grégoire dit : « Speculator in altitudine mentis sedeat, et nomen ex actione trahat : in alto debet esse per vitam, ut prosit per providentiam. » — *Et annuntiabis eis,* litt. « tu les avertiras. » LXX : καὶ διαπειλήσῃ αὐτοῖς. — *Ex me.* Suivant les ordres que je t'aurai donnés ! « Qui speculator futurus est... debet... nihil habere eorum in conscientia quæ in aliis correpturus est. » S. Jérôme. Le prophète, doit en outre se reporter toujours aux instructions reçues de Dieu, car elles font sa force réelle.

18. — *Si dicente me ad impium,* c'est-à-dire, si je te donne commission de lui dire. L'impie de ce ✝. et le juste du ✝. 20 ne sont pas, dit Hengstenberg, de simples individus, mais chacun est un être idéal qui personnifie l'espèce. Schrœder, etc., n'admettent pas

ST. BASIL'S SEMI LIBRARY

a via sua impia, et vivat; ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

19. Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua, et a via sua impia, ipse quidem in iniquitate sua morietur, tu autem animam tuam liberasti.

20. Sed et si conversus justus a justitia sua fuerit et fecerit iniquitatem; ponam offendiculum coram eo, ipse morietur, quia non annuntiasti ei; in peccato suo morietur, et non erunt in memoria justitiæ ejus quas

qu'il se détourne de sa voie impie et qu'il vive, cet impie mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

19. Mais si tu avertis l'impie, et qu'il ne se détourne pas de son impiété et de sa voie mauvaise, il mourra certes dans son iniquité; mais toi, tu as délivré ton âme.

20. Et si le juste se détourne de la justice et commet l'iniquité, je mettrai une pierre d'achoppement devant lui, et il mourra, parce que tu ne l'as pas averti; il mourra dans son péché, et on ne se souviendra

---

cette interprétation. — *Morte morieris,* la menace faite dès l'origine au transgresseur de la parole divine, Gen., II, 17. « Comminatio non in homines, sed in peccata est, nec in eos qui convertuntur a vitiis, sed qui in peccato permanent ». S. Jérôme. — *Non annuntiaveris... et vivat. Impia* est omis par les LXX. Si le prophète n'avertit pas le pécheur, comme Dieu le lui a commandé, il se rend lui-même coupable d'un grand péché. Sans doute, dit Schrœder, l'ensemble de la nation est considéré comme perdu, supra, III, 17; mais on doit néanmoins tâcher de convertir les individus; Cfr. Act., XX, 31; II Tim., IV, 2. « Magnum discrimen est Dei tacere sermones ob triplicem causam, vel propter timorem, vel propter pigritiam, vel propter adulationem ». S. Jérôme. — *Ipse morietur.* Ce sera bien le péché de l'impie qui sera la cause de son châtiment et de sa mort. — *Sanguinem... requiram.* Expression empruntée aussi à la Gen., IX, 5. Cfr. Gen., XLII, 22, II Rois, IV, 11. Le prophète qui n'aura pas rempli son devoir et averti le pécheur, se rendra lui-même coupable d'un grave péché dont Dieu se vengera sur cet agent infidèle, qu'il considèrera comme le meurtrier de son frère. « Si prælatus de morte corporis quandoque morituri tam graviter reus tenetur, quo reatu de morte animæ subjecti constringetur, quæ potuisset semper vivere, si verba corrrectionis audisset. » S. Grégoire, Cfr. S. Augustin, De verbis Dom. III, Serm. XII. Hom., XXIV et XXVIII.

19. — *Ab impietate sua et a via sua impia.* Ce dernier mot est encore omis par les LXX, comme au verset precédent. L'impiété peut indiquer ici la méchanceté intérieure, celle dont le cœur est rempli, et la voie impie peut désigner les actions extérieures mauvaises. — *Tu autem animam tuam liberasti.* Le prophète n'aura rien à craindre des vengeances divines, car il aura rempli son devoir. Cfr. Is., XLIX, 4, 5; Act., XVIII, 6, XX, 26; I Cor., III, 15.

20. — *Si conversus justus .. fecerit iniquitatem.* « Notandum quod possit justus cadere. » S. Jérôme. Cet endroit a beaucoup embarrassé les calvinistes, qui ne s'en tirent qu'en distinguant entre la loi et la grâce, et en prétendant qu'il ne s'agit ici que d'un juste selon la loi; mais Fairbairn montre le peu de fondement de cette distinction. — *Ponam offendiculum coram eo.* מכשול, « obstacle, pierre d'achoppement », est une locution familière à Ezéchiel, VII, 19, XIV, 3, 7, XVIII, 30, XXI, 20, XLIV, 12. LXX : δώσω τὴν βάσανον... « Ponam... ut incedat et impegat in pericula mortis, et moriatur. » Corn. a Lapide. Pour punir quelque péché qu'il aura commis, dit Sacy, Dieu permettra qu'il soit tenté par sa propre concupiscence et qu'il succombe à la tentation, car, comme dit S. Jacques, Dieu est incapable de tenter les hommes et de les porter au péché, Jac., I, 13 et suiv. Suivant quelques rabbins et Maldonat, ces mots signifient : je rendrai public ses péchés, je chercherai l'occasion de le punir, et je le ferai mourir. Plus bas, en effet, XXI, 15, et Jér., VI, 21, S. Jérôme traduit מכשול, par « ruina ». Théodoret : Je lui remettrai dans l'esprit la fin funeste qui attend les pécheurs. Selon Kimchi et Vatable, le sens est : Je le ferai prospérer et je ne lui enverrai pas d'épreuves pour le faire sortir du péché. S. Jérôme donne une autre interprétation : « Justus si fecerit impietatem atque peccatum, non statim meritur; sed ponitur offendiculum coram eo, sive tormentum, et, ut Theodotio dixit, infirmitas : ut torquea-

plus des bonnes actions qu'il a faites ; mais je te redemanderai son sang.

21. Mais si tu as averti le juste afin qu'il ne pèche pas, et si ce juste n'a pas péché, il vivra, parce que tu l'auras averti ; et tu auras délivré ton âme.

22. Et la main du Seigneur vint sur moi, et il me dit : Lève-toi, et va dans la plaine, et là je te parlerai.

23. Je me levai, et je sortis dans la plaine, et là était la gloire du Seigneur, telle que je l'avais vue près du fleuve Chobar. En même temps je tombai sur la face,

24. Et l'esprit entra en moi, et me redressa sur les pieds; il me parla, et me dit : Va t'enfermer dans ta maison.

fecit ; sanguinem vero ejus de manu tua requiram.

21. Si autem tu annuntiaveris justo ut non peccet justus, et ille non peccaverit ; vivens vivet, quia annuntiasti ei, et tu animam tuam liberasti.

22. Et facta est super me manus Domini, et dixit ad me : Surgens egredere in campum, et ibi loquar tecum.

23. Et surgens, egressus sum in campum ; et ecce ibi gloria Domini stabat quasi gloria quam vidi juxta fluvium Chobar ; et cecidi in faciem meam. *Supr.* 1, 3.

24. Et ingressus est in me spiritus, et statuit me super pedes meos; et locutus est mihi, et dixit ad me : Ingredere, et includere in medio domus tuæ.

---

tur et planam viam non inveniat, et intelligat se languidum... Prodest enim justo intelligere delictum suum, conscientiæque tormentum. » — *Ipse morietur quia non annunciasti ei.* Le défaut d'avertissement n'est pas la seule cause de la mort impénitente du pécheur, puisqu'il est reconnu déjà comme coupable ; mais le prophète en est la cause en tant qu'il a négligé son devoir. — *In peccato suo morietur,* sans s'être repenti, tant l'état du péché lui est devenu habituel. — *Non cruut in memoria justitiæ ejus quas fecit.* Les bonnes œuvres qu'il avait faites avant sa chûte, Cfr. Matth., vi, 1, ne suffiront pas à le préserver de la mort, dit Maldonat ; mais elles ne lui seront pas entièrement inutiles. Rien de mauvais, disent les théologiens, ne reste impuni, mais rien de bon ne demeure sans récompense. Pour Hengstenberg, ce sont les bonnes œuvres de ses pieux ancêtres, depuis Abraham, jusqu'à cette époque, qui sont désignées ici ; mais ce sens est inadmissible. — *Sanguinem...* ℣. 18.

21. — *Justo ut non peccet justus.* Les LXX ne répètent pas ce mot, redondance familière aux Hébreux. — *Et ille non peccaverit.* Cfr. I Jean, ii, 1, iii, 8, 9, iii, 6. — *Vivens vivet.* Il n'aura pas à craindre la mort. — *Quia annunciasti ei.* « Duplicem lucratus es vitam, tibi et illi. » Théodoret. « Vobis et nobis pareitis si a pravo opere cessatis. Vobis et nobis parcimus, quando hoc quod displicet non tacemus. » S. Grégoire.

22. — *Facta est super me manus Domini.* V. i, 3, et plus bas, viii, 1, xxxi, 1 et xl, 1. — *In campum,* litt. « dans la vallée » ou « dans la plaine », qui entourait Thel-Abib. — *Ibi loquar tecum.* Pour confirmer les dispositions encore chancelantes du prophète, éprouver sa fidélité, et achever de le préparer à sa mission dans la solitude. « Quies enim divinarum rerum contemplationi apta est, cum mens libera ab externis curis, quæ eam huc illuc distrahunt, in seipsam conversa accuratius potest divina percipere. » Théodoret. Cfr. Os., ii, 14.

23. — *Surgens egressus sum,* avec empressement. — *Ibi gloria Domini stabat,* la vision telle qu'il l'a déjà décrite au ch. 1er et dans celui-ci, ℣℣. 12, 13. — *Et cecidi.* Cfr. i, 28.

24. — *Ingressus est in me Spiritus.* Cfr. ii, 2. — *Ingredere... in medio domus tuæ.* D'après Jarchi, cet ordre est donné pour montrer aux Juifs qu'ils sont indignes des corrections et des avertissements du prophète. Suivant Grotius, il y attendra le temps opportun pour sa mission. Selon Maldonat, c'est pour y recevoir en détail les ordres de Dieu avant de commencer sa prédication. S. Jérôme et S. Éphrem y voient une annonce symbolique du siège à venir de Jérusalem. Pour Rosenmüller, Hævernick, Currey, etc., cette réclusion, ainsi que les liens du ℣. 25, sont des signes de la manière dont les concitoyens du prophète fermeront l'oreille et l'empêcheront de leur transmettre les ordres

25. Et tu, fili hominis, ecce data sunt super te vincula, et ligabunt te in eis; et non egredieris de medio eorum.

26. Et linguam tuam adhærere faciam palato tuo, et eris mutus, nec quasi vir objurgans; quia domus exasperans est.

27. Cum autem locutus fuero tibi; aperiam os tuum, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui audit, audiat; et qui quiescit, quiescat; quia domus exasperans est.

25. Pour toi, fils de l'homme, voici qu'on va te mettre des liens; on t'en liera, et tu n'en sortiras pas.

26. J'attacherai ta langue à ton palais, tu seras muet, tu ne seras pas comme un homme qui reprend les autres, parce que la maison d'Israël est irritante.

27. Mais quand je t'aurai parlé, j'ouvrirai ta bouche et tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Que celui qui écoute, écoute; que celui qui se repose, se repose; parce que la maison d'Israël m'irrite.

---

divins. Suivant Keil, elle n'a pas de signification précise et indique seulement que le prophète ne doit pas s'éloigner de sa résidence avant d'avoir accompli ce qui lui est commandé dans les ch. IV et V.

25. — *Data sunt super te vincula...* Les concitoyens du prophète l'enchaîneront pour ainsi dire dans leur malice et dans leur obstination, et il ne pourra pas accomplir facilement sa mission. Il est plus probable, comme le dit Maldonat, que ces liens lui sont imposés par Dieu, pour qu'il ne puisse sortir de sa maison, avant d'avoir reçu toutes les instructions divines. Ces liens indiquent donc surtout qu'Ezéchiel devra se soumettre entièrement à la volonté de Dieu, quelle qu'elle soit. Cfr. plus bas, IV, 8. Toujours le même but qui est de préparer le prophète à accomplir ponctuellement les ordres du Seigneur.

26. — *Linguam palato tuo.* LXX : γλῶσσάν σου συνδήσω. Cfr. Ps. CXXXVI, 6. — *Eris mutus,* tu ne parleras pas à tes compatriotes. — *Nec quasi vir objurgans.* « Quod autem lingua prophetæ palato vel gutturi cohæret, et munus effectus auctoritatem non habet increpantis, causa perspicua est : *quia,* inquit, *domus exasperans est.* Et est sensus . tantæ sunt amaritudinis, et tantæ adversus Deum contentionis ut objurgantem non mereantur audire. » S. Jérôme.

27. — *Cum autem locutus fuero tibi.* Rapprochez ces mots du ℣. 18. Le silence d'Ezéchiel est déjà un jugement de Dieu sur Israël. Lorsqu'il ouvrira la bouche ce sera en effet pour communiquer la révélation divine à ses concitoyens. — *Aperiam os tuum.* Quand Dieu lui permettra de parler. Le Targum : « J'inclinerai ton esprit ». — *Hæc dicit...* Cfr. II, 4. — *Qui audit...* V. plus haut, II, 5. Ces paroles sont destinées au prophète seul, qui n'aura pas à les redire au peuple; celles qu'il doit répéter sont contenues dans les mots précédents : « Hæc dicit... » ℣. 11. Ici le Seigneur l'avertit du peu de succès probable qu'il aura : quelques-uns l'écouteront, mais la majorité restera dans sa funeste indolence, parce que la race est rebelle et entêtée. Cfr. Apoc., XXII, 11. Corn., et Maldonat. LXX : ὁ ἀκούων... καὶ ὁ ἀπειθῶν ἀπειθείτω.

CHAPITRE IV

Annonce du jugement porté contre Jérusalem formulée sous des images. Le prophète figure le siège de la ville coupable (℣℣. 1-3). — Il reçoit l'ordre de dormir sur le côté gauche pendant un temps fixé par Dieu (℣℣. 4-8). — Il ne prendra qu'une très légère nourriture pour annoncer ainsi la famine qui étreindra Jérusalem (℣℣. 9-17).

1. Et toi, Fils de l'homme, prends une brique, mets-la devant toi, et dessine dessus la ville de Jérusalem.
2. Tu mettras le siège contre elle, tu bâtiras des remparts, tu amoncelleras des boulevards, tu placeras des camps contre elle, et tu l'entoureras de béliers.
3. Prends aussi une poële de fer,

1. Et tu, fili hominis, sume tibi laterem, et pones eum coram te; et describes in eo civitatem Jerusalem.
2. Et ordinabis adversus eam obsidionem, et ædificabis munitiones, et comportabis aggerem, et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro.
3. Et tu sume tibi sartaginem fer-

2° Prédiction contre Jérusalem, IV-V.

Dans les deux chapitres suivants, le jugement céleste prononcé contre Jérusalem est annoncé, conformément à la vision du chapitre premier. L'homme de Dieu, dit Umbreit, auquel la parole est interdite, emploie le langage silencieux de l'Ecriture. Son cœur est toujours avec Jérusalem; aussi il trace sur une brique le portrait de la cité bien-aimée.

Chap. IV. — 1. — Faut-il maintenir pour la date de ces chapitres, celle de l'introduction, I, 2, ou bien, avec Rosenmüller, en reporter la composition au temps où Nabuchodosor venait de mettre son armée en marche contre Jérusalem? Rien ne peut faire trancher la question dans un sens ou dans l'autre. — *Laterem*, לבנה. L'usage des briques n'était pas inconnu en Palestine, Is., IX, 10; mais il était bien plus fréquent dans la Babylonie, où tout était construit en briques, soit cuites, soit simplement séchées au soleil. Celles des murs de Babylone ont un pied de long sur cinq pouces de largeur et d'épaisseur. On n'employait pas seulement de ces briques pour les constructions, mais on s'en servait pour écrire, et c'est sur l'argile que nous sont parvenus les documents les plus curieux de la civilisation assyrienne. V. M. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 2e éd., t. I, pp. 161 et suiv. Des dessins sur briques nous sont aussi parvenus; le British Museum en possède quelques-uns qui ont été découverts à Nimroud. Layard, Nineveh and Babylon, ch. VII, p. 167. — *Describes*. Un dessin pouvait très facilement être tracé sur une brique fraîche. — *Civitatem Jerusalem*. La ville tout entière, telle qu'elle est restée dans le souvenir fidèle du prophète exilé. Litt. « une ville, Jérusalem. »

2. — *Ordinabis... obsidionem*. Cfr. Mich., IV, 14. Tu feras, c'est-à-dire tu représenteras ce siège. C'est chez les Prophètes, une manière de parler assez commune; Cfr. plus bas, XXXII, 18, XLIII, 3, et Jér., I, 10. *Obsidio*, מצור, c'est l'ensemble de toutes les opérations d'un siège. — *Munitiones*, דיק, mot souvent employé par Ezéchiel, XVII, 17, XXI, 27, XXVI, 8, n'est pas un mur de circonvallation, comme Michaelis le pensait, mais une tour d'attaque, telle que les Assyriens en employaient dans les sièges. — *Comportabis aggerem*, סללה, un rempart extérieur; Cfr. Jér., VI, 6 et la note; V. aussi Is., XXXVII, 33, et Jér., XXXII, 24. — *Castra*, des camps, au pluriel, parce que l'armée assiégeante en établit plusieurs autour de la ville. S. Jérôme l'interprète par « militum custodiæ per circuitum. » — *Arietes*, כרים; ces béliers, fortes poutres en bois, garnies à l'extrémité d'une tête de bélier en fer, étaient poussés avec force contre les murs par les soldats; Cfr. Josèphe, De Bello jud. III, 7, 19. Les découvertes assyriennes prouvent que ces engins ont été connus, dès une haute antiquité, chez ces peuples. Au palais de Nimroud, qui est probablement du XIIe siècle avant Jésus-Christ, des bas-reliefs en représentent. V. Layard, Nineveh, t. II, p. 368. A Kouyunjik, palais de Sennachérib, on ne voit pas moins de sept béliers employés au siège d'une ville. Layard, Nineveh and Babylon., p. 149.

3. — *Sartaginem ferream... in murum ferreum*. Le prophète met cette poële de fer

ream, et pones eam in murum ferreum inter te, et inter civitatem; et obfirmabis faciem tuam ad eam, et erit in obsidionem, et circumdabis eam ; signum est domui Israel.

4. Et tu dormies super latus tuum sinistrum, et pones iniquitates do-

et mets-la comme un mur de fer entre toi et la ville ; puis tu dresseras ta face contre elle, et elle sera assiégée, et tu l'entoureras. C'est un signe pour la maison d'Israël.

4. Tu dormiras sur le côté gauche, et tu y mettras les iniquités de la

---

entre lui et la brique où la ville est représentée pour signifier qu'il y a comme un mur de fer posé entre ses concitoyens et lui qui représente Dieu et le décret de Dieu, que la sentence portée contre eux est irrévocable, et que Dieu n'entendra ni prières, ni lamentations destinées à le fléchir. Cfr. Is., LIX, 9, Lam., III, 44. « Sartago ferrea, quæ instar muri inter prophetam et urbem ponitur, grandem iram demonstrat Dei, quæ nullis precibus fatigetur, nec flectatur ad misericordiam. Sicut enim omnia metalla ferrum domat, nihilque eo durius est, sic incredibilia scelera Jerusalem Deum natura mollem suo vitio fecerunt esse durissimum. Sartago quoque dicitur medius inter Deum et populum murus oppositus ut ostendat omnem multitudinem in brevi esse frangendam, redigendamque ad nihilum ». S. Jérôme. Cette explication adoptée par Cornélius, Rosenmüller, Keil, etc., est préférable à celles de S. Ephrem, Ewald, Hævernick, suivant lesquels cette image représente la masse de malheurs qui va fondre sur Jérusalem, et à celle d'Origène pour qui elle désigne les tortures horribles de ses habitants; Cfr. Jér., XXIX, 22, II Macc., VII, 5. Mais Currey lui donne un sens plus simple, et qui est peut-être le meilleur : ce verset dépeint sous une autre figure le siège prochain. Sur les sculptures de Nimroud et de Koyundjik, il y a des sièges où se retrouvent tous les objets cités dans le ℣. 2 ; on y voit en même temps une sorte de grand bouclier dressé sur le terrain et derrière lequel les archers s'abritent. Layard, Nineveh. t. II, p. 345. Un tel bouclier serait parfaitement représenté par le plateau en fer dont il est question ici. — *Sartago,* מחבת, est le plateau en fer sur lequel les Hébreux faisaient cuire leurs pains, V. Lév., II, 5. Le prophète nomme cet instrument, non pas parce qu'il s'en servait à ce moment, comme Kliefoth le pense, pour préparer sa nourriture, mais parce que, dit Keil, on le trouvait dans toutes les maisons et qu'il convenait très bien au dessein du prophète. Cet objet est en fer, d'après Grotius, pour signifier le cœur corrompu et méchant des habitants de Jérusalem; Cfr. XXII, 18, Jér., XV, 12. — *Obfirmabis faciem tuam ad eam.* Litt. « tu fixeras ton regard sur elle », tu n'en détourneras pas les yeux. Nouveau symbole de l'irrévocabilité du jugement divin. — *Circumdabis eam.* C'est au fond Jéhovah, dit Reuss, qui assiège lui-même Jérusalem, puisque sans lui les Chaldéens n'y seraient pas, et voilà pourquoi le prophète est représenté comme dirigeant lui-même le siège. — *Signum est domui Israel.* Ce siège symbolique annonce la destinée qui menace Jérusalem; mais il ne s'en suit pas qu'il ait été représenté devant le peuple. Israël désigne ici tout le peuple de l'alliance, et non pas seulement le royaume de Juda, quoique II Par. XXI, 2, Josaphat, roi de Juda soit désigné sous le nom de roi d'Israël. D'ailleurs, la destruction du royaume d'Israël et l'exil des dix tribus faisaient que Juda représentait désormais la nation tout entière; Cfr. II Par., XXX, 1, XXXV, 18. Aussi généralement le Prophète ne fera plus de distinction.

4. — Un second acte symbolique va encore annoncer le siège. — *Tu dormies super... sinistrum.* Litt. « Couche-toi sur le côté gauche ». L'idée de sommeil n'est pas dans l'original; aussi Rosenmüller suppose-t-il que le prophète, tout en étant couché, reste de temps en temps éveillé et considère le siège de la ville. On a beaucoup cherché la signification de cette position. Pour Maldonat et Currey, c'est la misère et la souffrance des assiégés, qui sont représentés dans l'état d'un prisonnier enchaîné, ou d'un malade qui ne peuvent se tourner d'un côté sur l'autre. D'après Schrœder, dont l'opinion se rapproche de la précédente, c'est une peinture de la situation politique; Cfr. Is., XXVIII, 20, L, 11, Am., V, Ps. XXI, 8, XLV, 25. Pour d'autres, Grotius, Hævernick, Keil, elle indique une condition inférieure. L'indication du côté gauche fait allusion (Ewald, Hitzig) à l'emplacement de Samarie, capitale des dix tribus et qui était au nord, par conséquent pour les Juifs à gauche de Jérusalem; Cfr. plus bas, XVI, 46. — *Pones...* נשא עון, quand il s'agit de Dieu, a le sens de pardonner, remettre les péchés, Exod., X, 17, Nombr., XIV, 18. Ps. XXXI, 5; quand il s'agit de l'homme, cette expression signifie prendre la responsabilité de la faute, en subir le châtiment, qu'on l'ait ou non commise. Lév., V, 1, XVI, 22, Nombr. XVIII, 1, Is., LIII, 4, Jean, I, 29. Les mots suivants de ce verset *et assumes iniqui-*

maison d'Israël ; et pendant tous les jours où tu dormiras sur ce côté, tu t'attribueras leur iniquité.

5. Je t'ai donné trois cents quatre-vingt-dix jours pour les années de leur iniquité, et tu porteras l'iniquité de la maison d'Israël.

6. Et quand tu auras accompli cela, tu dormiras une seconde fois sur le côté droit, et tu prendras sur

mus Israel super eo, numero dierum quibus dormies super illud, et assumes iniquitatem eorum.

5. Ego autem dedi tibi annos iniquitatis eorum, numero dierum trecentos et nonaginta dies; et portabis iniquitatem domus Israel.

6. Et cum compleveris hæc, dormies super latus tuum dexterum secundo; et assumes iniquitatem do-

---

tatem eorum ont le même sens. — *Iniquitates.* Non pas le péché, mais la peine du péché, comme Ps. XXXVII, 5, XXXIX, 13. — *Domus Israel,* ou bien, selon Prado, comme au ℣. 3, l'ensemble de la nation, ou spécialement les dix tribus. — *Super eo,* sur ton côté gauche. — *Numero dierum... super illud.* Ce nombre n'est pas celui des jours de la durée du siège; mais chaque jour répond à une année des péchés des Juifs et de la patience dont Dieu a fait preuve en les supportant, ou encore à une année de leur châtiment.

5. — *Dedi tibi annos iniquitatis eorum.* LXX : δύο ἀδικίας αὐτῶν. Dieu ordonne à Ezéchiel de rester couché sur le côté gauche autant de jours que les Israélites ont passé d'années dans le péché, ou bien autant de jours qu'ils passeront d'années dans le châtiment de leurs péchés. — *Trecentos et nonaginta dies.* LXX, ἐνενήκοντα καὶ ἑκατὸν ἡμέρας. Ces chiffres sont certainement corrompus; qu'on adopte l'une ou l'autre des deux hypothèses précédentes, ce nombre n'en est pas moins difficile à expliquer chronologiquement. Au verset suivant, nous exposerons les divers systèmes adoptés.

6. — *Super latus tuum dexterum.* De même que « sinistrum » au ℣. 4, se rapporte au royaume d'Israël, ou à l'ensemble du royaume de Juda, de même « dexterum » signifie ici ou le royaume de Juda, qui est à droite, c'est-à-dire au sud du royaume d'Israël, et indique en même temps sa prééminence, Eccl., X, 2; ou, suivant Prado, Jérusalem, capitale de Juda. — *Domus Juda.* V. l'explication des mots précédents. — *Quadraginta diebus.* Pour expliquer ces mots et ceux du verset précédent, on a inventé un grand nombre de systèmes.— I. Les uns voient dans le nombre des années celui des péchés de Juda et d'Israël ou de Juda seul. 1° Si l'on applique le premier nombre à Israël on compte ces 390 ans de plusieurs manières. Jarchi les fait commencer à l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan, et finir à la déportation des dix tribus : 151 ans sous les Juges, 241 sous les rois, en chiffres ronds, 390. Les quarante ans commencent avec l'idolâtrie de Manassès et se décomposent ainsi: 16 ans sous ce prince, 2 ans du règne d'Amon, et, en omettant le règne du pieux Josias, 22 ans des règnes de Joakim et de Sédécias. On voit qu'il est impossible d'adopter cette explication qui est des plus arbitraires. J. G. Frank les compte à partir de la rébellion de Jéroboam jusqu'à l'époque où Ezéchiel écrit : 256 ans de durée du royaume des dix tribus, 134 ans depuis sa chute jusqu'à la ruine du temple. Rosenmüller, qui admet ce système, reconnait qu'il n'y a que 386 ans entre ces deux dates, mais explique la différence de 4 ans par le style poétique du prophète, qui a employé un chiffre rond. Les 40 ans du péché de Juda commencent la treizième année du règne de Josias, à l'origine du ministère prophétique de Jérémie, et se terminent à la destruction du temple. Mais comment ne pas remarquer que c'est précisément sous le règne du pieux Josias que la réforme religieuse se produit? Il était donc impossible à Ezéchiel de faire partir de là l'ère du péché de Juda. 2° Suivant Prado, le nombre 390 représente les années de péché des habitants de Juda : les 40 indiquent les années de péché de la famille royale sous Manassès. En même temps il annonce les 390 jours de durée du siège de Jérusalem et les 40 jours du pillage de cette ville. 3° Hengstenberg, interprétant Israël comme le nom collectif des douze tribus, fait commencer les années à la quatrième du règne de Roboam, quand tout Israël, à la suite de son roi, abandonna la loi du Seigneur, II Par., XII, 1, Cfr. XI, 17. Il s'appuie sur l'assertion de Vitringa qui compte 430 ans et 6 mois entre la fondation du temple et la destruction de l'Etat. En déduisant 37 ans de Salomon et 3 de Roboam, il reste alors 390 ans. Juda est mis en contraste avec le peuple tout entier, et les 40 ans sont compris dans les 390 : ils commencent avec la mission de Jérémie, qui a duré 40 ans et ne s'est terminée qu'à la ruine de Jérusalem. On peut faire à cette dernière partie de l'hypothèse d'Hengstenberg, la même objection qu'à Rosenmüller. — II. D'après un second système ce n'est pas des péchés

mus Juda quadraginta diebus; diem pro anno, diem, inquam, pro anno dedi tibi.

Num. 14, 24.

7. Et ad obsidionem Jerusalem convertes faciem tuam, et brachium tuum erit extentum; et prophetabis adversus eam.

8. Ecce circumdedi te vinculis; et non te convertes a latere tuo in latus aliud, donec compleas dies obsidionis tuæ.

toi l'iniquité de la maison de Juda pendant quarante jours; jour pour année, c'est un jour que je te compte pour chaque année.

7. Et tu te retourneras vers le siège de Jérusalem, et ton bras sera étendu, et tu prophétiseras contre cette ville.

8. Vois, je t'ai entouré de chaînes, et tu ne te retourneras pas d'un côté sur l'autre, jusqu'à l'accomplissement des jours de ton siège.

---

d'Israël qu'il s'agit, mais du temps que durera son châtiment. S. Jérôme, qui partage cette opinion, et est suivi par Maldonat, compte ainsi les années. Il s'agit d'abord d'Israël, dont la punition commence durant les 20 ans de Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, qui fut vaincu par Tiglath-Pilezer, IV Rois, xv, 27-29. Après lui arrive Osée, qui, la sixième année d'Ezéchias, fut battu et déporté par Salmanazar, IV Rois, xvii, 1, 6, 23, 24, xviii, 1. Puis viennent les malheurs de Manassès, d'Amon, de Jéchonias et de Sédécias, ce qui donne 164 ans depuis la première captivité d'Israël sous Phacée jusqu'à la onzième année de Sédécias. La désolation du temple dure 70 ans, ce qui donne 234 ans. Depuis la reconstruction du temple par Zorobabel jusqu'à la libération définitive du peuple sous le roi que S. Jérôme appelle Artaxerxès Memnon, nous trouvons 155 ans et 4 mois. Ces chiffres additionnés font 389 ans et 4 mois, c'est-à-dire approximativement le nombre du texte. Keil propose une autre solution. Dans l'hypothèse de la punition, les chiffres du prophète peuvent s'accorder avec la chronologie et avoir en même temps un sens symbolique. Les 430 ans pendant lesquels durera le châtiment des deux royaumes rappellent les 430 ans qu'autrefois Israël a passés en Egypte dans la servitude, Exod., xii, 40. Cette servitude est le type que choisit ici le prophète pour annoncer le bannissement d'Israël rebelle parmi les païens. C'est dans ce sens qu'Osée, viii, 13, ix, 3, 6, menace les dix tribus d'être emmenées en captivité en Egypte. Plus fréquemment encore la fin de l'exil en Assyrie et en Babylonie est annoncée comme un nouveau et miraculeux exode d'Israël de la servitude d'Egypte, Os., II, 2, Is., xi, 15. 16, etc. Cette vue générale, adoptée par les Juifs du temps de S. Jérôme, a été admise par Hævernick et par Hitzig. Mais il ne faut pas, avec ces auteurs et Fairbairn, renfermer les 40 ans du séjour au désert dans les 430 ans de la captivité d'Egypte. La division de ce chiffre total faite par le prophète en deux nombres de grandeur très inégale ne repose probablement que sur ce que 40 a une signification symbolique et indique une période limitée du châtiment divin, et peut-être aussi sur ce que, à la fin du séjour en Egypte, Moïse dut passer 40 ans dans le désert jusqu'à ce que Dieu l'appelât à sauver sa nation, Exod., ii, 11-iii, 10, Act., vii, 23-30, et que ces 40 ans furent les plus terribles de la persécution subie par Israël. Cette persécution est le type du temps du châtiment qui va arriver pour Juda, et qui renouvellera ce qu'Israël a éprouvé alors. De même qu'Israël, lors de la fuite de Moïse, avait perdu son protecteur, de même Juda va perdre son roi et être abandondonné à la tyrannie du monde païen. — *Diem pro anno... dedi tibi.* C'est-à-dire, je t'impose autant de jours d'affliction et de famine que les Israélites ont passé d'années dans le péché, ou en subiront dans le châtiment.

7. — *Et... convertes faciem tuam.* Pendant tout ce temps le prophète aura sans cesse sous les yeux la brique sur laquelle il a dû graver le siège de Jérusalem, et son esprit sera toujours fixé sur cet événement. Suivant d'autres commentateurs, Ezéchiel représentant l'ennemi de Jérusalem l'attaquera pendant tout ce temps. — *Brachium tuum erit extentum.* Litt. « nu »; c'est ainsi que les combattants se préparaient à la lutte; *Cfr.* Is., lii, 10. LXX : τὸν βραχίονά σου στερεώσεις. — *Prophetabis adversus eam.* Non pas en paroles, puisque le prophète a reçu l'ordre d'être muet, iii, 26, mais par les actions symboliques qui sont indiquées ici.

8. — *Circumdedi te vinculis,* v, iii, 25. Ici le prophète représente la ville assiégée et bientôt mise dans les fers par le vainqueur. Les liens sont la figure de la captivité. — *Non te convertes... in latus aliud.* « Nec convertit se de altero in alterum latus, ut nulla cruciatuum requies indicetur, donec impleatur supradictorum dierum perfecta conclu-

9. Prends aussi du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet et de la vesce, mets-les ensemble dans un vase, et fais t'en des pains pour le nombre de jours que tu dormiras sur le côté. Tu en mangeras pendant trois cents quatre-vingt-dix jours.

10. La nourriture que tu prendras sera du poids de vingt sicles par jour; et tu en mangeras de temps en temps.

11. Tu as aussi de l'eau que tu

9. Et tu sume tibi frumentum, et hordeum, et fabam, et lentem, et milium, et viciam, et mittes ea in vas unum, et facies tibi panes numero dierum quibus dormies super latus tuum : trecentis et nonaginta diebus comedes illud.

10. Cibus autem tuus quo vesceris, erit in pondere viginti stateres in die; a tempore usque ad tempus comedes illud.

11. Et aquam in mensura bibes,

---

sio. » S. Jérôme. — *Dies obsidionis tuæ.* Le siège que subira Jérusalem, personnifiée ici par Ezéchiel.

9. — Nouvelle image du siège terrible qui attend Jérusalem. « Jubetur propheta famem futuram et inopiam populi Israel opere demonstrare. Sicut enim in rerum omnium penuria non quæruntur ciborum diversitates et deliciæ, sed quomodo venter impleatur; sic nunc propheta frumentum et hordeum, fabam, lentem et milium, avenamque mittit in unum vas, facitque trecentos nonaginta panes, quos per singulos dies comedat. » S. Jérôme. — *Frumentum,* חטין, chaldaïsme pour חטים, forme hébraï que que donnent plusieurs manuscrits. Suivant Hengstenberg, c'était la nourriture habituelle des exilés, ce qui explique l'emploi de cette forme chaldaïque; mais, d'après Hævernick et Schrœder, c'est un souvenir de temps meilleurs : l'énumération du prophète va en effet du meilleur au pire. — *Hordeum,* סעורים, III Rois, IV, 28; IV Rois, IV, 42. — *Fabam,* פול, qui ne se lit ailleurs dans la Bible que II Rois, XVII, 28; on la mélangeait avec diverses espèces de grains pour en faire du pain, comme l'apprend Pline, Hist., nat., XVIII, 30. — *Lentem.* La Gen., XXV, 29 et suiv., nous apprend que les Hébreux faisaient du pain avec les lentilles. Aujourd'hui encore, en Egypte, les pauvres en font du pain dans les temps de grande disette. — *Milium.* דחן. Le millet, appelé « dochn » par les Arabes, est très cultivé en Egypte et en Arabie. — *Viciam,* כסמים, épautre, Exod., IX, 32, qui produit un pain très sec et peu nourrissant. — *Mittes ea in vas unum.* Les LXX ajoutent : ὀστράκινον. Tout ce qui peut apaiser la faim sera employé à nourrir les assiégés. Il n'y a pas à chercher ici, avec Hitzig, une transgression de la loi mosaïque, Lev., XIX, 19; Deut., XXII, 9. Cette transgression ne devait plus exister dès que le peuple était en exil, loin de son propre pays. — *Facies tibi panes numero dierum... trecentis et nonaginta diebus.* Ce n'est peut-être que pour être plus court que les quarante jours du ℣. 6, ne sont pas rappelés ici; en tous cas, le nombre qui y est indiqué suffit pour le but que Dieu se propose, l'annonce d'un long châtiment pour son peuple. « Notandum quoque, quod juxta numerum dierum sinistri lateris, trecenti nonaginta subcinericii panes jubeantur fieri, et per singulos dies comedi, et de quadraginta dierum dextri lateris panibus omnino taceatur, ut occulte Sancta Scriptura insinuet, non eamdem pœnam populi esse peccatoris, si tamen notitiam habeat Dei, et ejus, qui a religione veri Dei omnino discesserit. » S. Jérôme.

10. — *In pondere viginti stateres in die.* Cette nourriture, déjà défectueuse en elle-même, ne sera prise par le prophète qu'avec parcimonie : il en mesurera les rations, comme on fait dans les villes assiégées. Ce poids de vingt stateres, hébr. « sicles », répond à 300 grammes environ de nourriture, c'est-à-dire à la moitié de ce qu'il faut pour la consommation journalière d'un homme dans ces pays. Wellsted, Travels in Arabia, t. II, p. 200, raconte que les Bedouins entreprennent un voyage de dix ou douze jours sans rien emporter qu'un sac plein de petites galettes, faites de farine et de lait de chameau ou de chèvre, et une outre d'eau. Chaque galette pèse environ cinq onces. Deux de ces galettes et une gorgée d'eau sont tout ce qu'ils prennent en vingt-quatre heures. — *A tempore usque ad tempus...* Dans l'espace d'un jour. Cfr. I Par., IX, 25. Comme dit S. Jérôme, avec une telle nourriture, « trahitur magis anima quam sustentatur. »

11. — *Aquam... sextam partem hin.* Le hin, הין, dont le nom est d'origine égyptienne, souvent mentionné dans la Bible, Exod., XXIX, 40; XXX, 24; Nombr., XV, 4, 7, 9, est, suivant les rabbins, d'une contenance équivalant à celle de 72 œufs de poule, et d'après

sextam partem hin; a tempore usque ad tempus bibes illud.

12. Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud; et stercore quod egreditur de homine, operies illud in oculis eorum.

13. Et dixit Dominus : Sic comedent filii Israel panem suum pollutum inter gentes ad quas ejiciam eos.

Osee. 9, 4.

14. Et dixi : A, a, a, Domine Deus, ecce anima mea non est polluta; et morticinum, et laceratum a bestiis non comedi ab infantia mea usque nunc, et non est ingressa in os meum omnis caro immunda.

15. Et dixit ad me : Ecce dedi tibi fimum boum pro stercoribus humanis; et facies panem tuum in eo.

16. Et dixit ad me : Fili hominis,

mesureras, la sixième partie d'un hin, et tu en boiras de temps en temps.

12. Et tu le mangeras comme du pain d'orge cuit sous la cendre, et devant eux tu le recouvriras d'excréments humains.

13. Le Seigneur a dit : Les enfants d'Israël, mangeront ainsi leur pain souillé parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.

14. Et je dis : Ah, ah, ah, Seigneur Dieu! mon âme n'a pas été souillée, et je n'ai pas, depuis mon enfance jusqu'à maintenant, mangé de bête morte d'elle-même ou déchirée par d'autres, et aucune chair impure n'est entrée dans ma bouche.

15. Et il me répondit : Va, je te permets la fiente de bœuf, au lieu d'excréments humains; tu feras ton pain avec cela.

16. Ensuite il me dit : Fils de

Munk. Palestine, p. 398, vaut 6 litres 474 mill. C'est donc un peu plus d'un litre d'eau qui devra suffire à la journée du prophète. — *A tempore*... V. ℣. 10.

12. — *Quasi subcinericium hordeaceum.* LXX : καί ἐγκρυφίαν... Le pain que mangera le prophète ne sera pas cuit au four, mais sous des cendres chaudes, comme c'est encore la coutume en Orient, surtout dans les voyages. — *Et stercore... operies illud.* La traduction et l'interprétation de S. Jérôme n'ont pas de fondement dans le texte. L'hébreu doit en effet se traduire : « Tu le feras cuire avec des excréments d'homme. » Dieu ne commande pas à Ezéchiel de couvrir son pain d'ordure et de le manger dans cet état, mais simplement de se servir, pour le faire cuire, d'excréments au lieu de charbon. « En Orient la bouse de vache est un combustible très usité. On comprend l'intention du prophète quand il lui substitue une matière inusitée, repoussante, et probablement moins efficace. » Reuss. Il veut montrer par là la misère ou sera réduit le peuple durant la captivité. — *In oculis eorum.* Les Juifs connaîtront la triste destinée qui les attend.

13. — *Et dixit*... Avant ces mots, les LXX ont : Καὶ ἐρεῖς. — *Panem suum pollutum.* Le pain a été souillé par le contact du feu dans lequel il a été cuit. — *Inter gentes*, dans l'exil. Dieu indique ici que ce qui faisait l'honneur d'Israël va être détruit, et qu'il va être confondu avec les païens idolâtres; Deut., XXVIII, 68; Os., IX, 3.

14. — *Et dixi.* Ezéchiel qui, jusqu'alors, s'est strictement abstenu de tout ce qui était légalement impur, Exod., XXII, 30; Deut., XIV, 21, ressent, à cet ordre, la même répugnance que plus tard S. Pierre, Act., X, 14; Cfr. Is., LXV, 4. — *A, a, a.* Jér., I, 6. LXX : μηδαμῶς. — *Anima mea non est polluta.* La conscience du prophète n'a jamais eu rien de semblable à se reprocher. — *Morticinum et laceratum*... V. Lev., XVII, 15; Deut., XIV, 21. « Morticinum dicitur quod absque effusione sanguinis amittit vitam, et in quo moritur anima, laceratum a bestiis. וטרפה quod græce appellatur θηριάλωτον. » S. Jérôme. — *Caro immunda.* בשר פגול. Au lieu de בשר, les LXX ont : πᾶν κρέας. פגול, V. Lev., VII, 18, Is., LXV, 4, est spécialement interdit au prêtre. Cfr. Lév., XIX, 7.

15. — Le Seigneur fait une concession au prophète. — *Fimum boum,* combustible très usité en Orient, comme on l'a déjà dit au ℣. 12, et qui n'était probablement pas ignoré des Israélites. — *Facies,* c'est-à-dire, tu cuiras. Cela n'implique pas que la résolution de Dieu par rapport à Israël ait changé : c'est par égard pour le prophète que Dieu change l'image qui annonce le sort de son peuple, dont la pollution, c'est-à-dire l'exil parmi les Gentils, est irrévocable. Faussett.

16. — *Conteram baculum panis.* מטה־לחם,

l'homme, je briserai le bâton du pain dans Jérusalem. Ils mangeront le pain au poids et dans l'inquiétude, et l'eau leur sera mesurée et il la boiront avec angoisse.

17. De sorte que, manquant de pain et d'eau, ils se précipiteront les uns sur les autres et périront dans leurs iniquités.

ecce ego conteram baculum panis in Jerusalem; et comedent panem in pondere, et in sollicitudine; et aquam in mensura, et in angustia bibent;

Infr. 5, 16 *et* 14, 13.

17. Ut deficientibus pane et aquâ, corruat unusquisque ad fratrem suum; et contabescant in iniquitatibus suis.

CHAPITRE V

Continuation sous de nouvelles images de l'annonce du jugement. Dieu ordonne à Ezéchiel de se raser les cheveux et la barbe et de les détruire de différentes manières (℣℣. 1-4). — Interprétation divine de ce symbole (℣℣. 5-17).

1. Et toi, Fils de l'homme, prends un glaive tranchant pour rasoir; tu le feras passer sur ta tête et sur ta barbe, puis tu prendras un poids et une balance pour les partager.

1. Et tu, fili hominis, sume tibi gladium acutum, radentem pilos; et assumes eum, et duces per caput tuum, et per barbam tuam; et assumes tibi stateram ponderis, et divides eos.

---

est un hébraïsme; le bâton du pain, c'est la force du pain, c'est-à-dire, le pain qui fortifie, qui nourrit; Cfr. Ps., cv, 15; Gen., XVIII, 5; Jug., XIX, 5; Lev., XXVI, 26. Si le bâton sur lequel l'homme s'appuie est brisé, il ne peut échapper à une chute grave. Ainsi les habitants de Jérusalem, privés d'aliments, perdront toute leur force. LXX : στήριγμα ἄρτου. — *In pondere,* un pain qu'on aura pesé avec parcimonie; Cfr. ℣. 10. — *In sollicitudine.* Même en mangeant ils craindront toujours que le peu de nourriture qu'ils ont encore ne finisse par leur manquer. — *In angustia,* litt. : « dans la torpeur, dans l'abattement. » LXX : ἐν ἀφανισμῷ. « Vereor ne ista panis contritio etiam in nostra inveniatur Jerusalem, in qua visio pacis cernitur, quem conterit Dominus quando irascitur et indignos nos suo judicat pane. Atque utinam saltem in pondere eum et sollicitudine mereamur accipere, et arentem linguam nimia siccitate extremus Lazari digitus irroret. Deficiente ant m pane et aqua Ecclesiæ, corruet vir contra fratrem suum. » S. Jérôme.

17. — *Deficientibus...* Lam., II, 12, 19. Cfr. Is., III, 1, 5, 6. — *Corruat unusquisque ad fratrem suum.* Litt. : « Il languira, dessé chera. » Chacun cherche en vain chez son prochain un secours qu'il ne peut lui donner. — *Contabescant,* qu'ils meurent de faim et de soif. — *In iniquitatibus suis,* à cause de leurs péchés, comme Lév., XXVI, 39.

CHAP. V. — 1. — *Gladium acutum,* tout instrument coupant ou tranchant, Jos., V, 3. — *Radentem pilos,* תער הגלבים, « rasoir des barbiers »; ce second mot ne se lit qu'ici. — *Duces per caput... et per barbam.* Se raser la tête était un signe de deuil, Job, I, 20; Jér., XLI, 5; XLVIII, 37, et d'opprobre, II Rois, X, 4, 5, et était défendu aux prêtres, Lév., XXI, 5, sans doute à cause de cette signification. Suivant Théodoret, le rasoir signifie la force des ennemis; la perte des cheveux et de la barbe, la privation de la beauté et de l'honneur. « Quomodo in cæsarie et barba pulchritudinis ac virilitatis indicium est, quæ si radantur, fœda nuditas apparet, et universi corporis pars extrema, atque ut ita dicam emortua, in capillis atque pilis est; ita Jerusalem et populus ejus emortuus, et a vivo Dei corpore separatus, fami ac pestilentiæ, et cœdi, et gladio, captivitati ac dispersioni

2. Tertiam partem igni combures in medio civitatis, juxta completionem dierum obsidionis; et assumes tertiam partem, et concides gladio in circuitu ejus; tertiam vero aliam disperges in ventum, et gladium nudabo post eos.

3. Et sumes inde parvum numerum; et ligabis eos in summitate pallii tui.

4. Et ex eis rursum tolles, et projicies eos in medio ignis, et combures eos igni; et ex eo egredietur ignis in omnem domum Israel.

2. Tu en brûleras un tiers dans le feu au milieu de la ville, immédiatement après l'accomplissement des jours du siège; tu prendras l'autre tiers et tu le couperas avec l'épée autour de la ville; le dernier tiers tu le disperseras au vent, et je tirerai l'épée après eux.

3. Puis tu en prendras un petit nombre, que tu lieras dans le bord de ton manteau.

4. Et de ceux-ci tu en prendras encore, et tu les jetteras au milieu du feu pour les y brûler; et il sortira de là un feu pour toute la maison d'Israël.

---

traditur. » S. Jérôme. — *Stateram ponderis.* Une balance; suivant quelques commentateurs, une balance très juste. — *Et dividas eos,* la barbe et les cheveux coupés.

2. — *Tertiam partem igni...* Le prophète donne lui-même l'explication de ce verset au ℣. 12. Au lieu de « tertiam », les LXX ont : τὸ τέταρτὸν. — *Combures.* La famine et la peste consument en effet le corps comme un feu; Cfr. Lam., v, 10. — *In medio civitatis,* non pas dans Jérusalem, mais dans la ville dessinée sur la brique, et que le prophète a devant lui. — *Juxta... obsidionis.* Non quand Jérusalem sera assiégée réellement, mais quand les jours de la représentation du siège, indiqués dans le chapitre précédent seront accomplis. — *Concides gladio.* « Per gladium hostium incursum significavit et eas cœdes quas erant facturi. » Théodoret. — *In circuitu ejus,* autour de la brique qui représente Jérusalem. — *Tertiam... in ventum.* Les Juifs seront emportés de tous côtés par la catastrophe comme des cheveux ou des pailles que le vent disperse, Cfr. Is., XLI, 16. — *Gladium nudabo post eos.* Ils seront toujours tremblants à la vue de l'ennemi qui les poursuivra. Kimchi rapporte ce passage aux Juifs qui s'enfuirent en Egypte avec Johanan, fils de Carée, Jér., XLIII, 5-7.

3. — *Sumes inde,* du tiers qui doit être dispersé au vent. — *Parvum numerum... in summitate pallii tui.* Litt. « un peu dans le nombre et tu les lieras dans tes ailes », c'est-à-dire dans une des extrémités de tes vêtements; Cfr. Jér., II, 34. LXX : τῇ ἀναβολῇ σου. Par là sont désignés, disent Jarchi, Kimchi, Maldonat, les quelques Juifs qui, déportés à Babylone, conservèrent la vie; IV Rois, XXIV, 14; suivant Théodoret et Eichhorn, ce sont ceux qui obtinrent de Nabuchodonosor la permission de demeurer en Judée, Cfr. Jér., LII, 12; pour S. Ephrem et S. Jérôme, ceux qui reviendront de l'exil à Jérusalem.

4. — *Ex eis rursum tolles...* Même parmi ce petit nombre, il y en aura qui seront consumés par le feu. On applique quelquefois ces paroles à la lutte qui se produisit entre Godolias et Ismael, Jér., XL et suiv. Il s'agit plus probablement ici de ceux qui, revenus de l'exil dans leur patrie, eurent dans leur postérité une destinée fatale. — *Ex eo.* LXX : ἐξ' αὐτῆς, c'est-à-dire de la ville. Suivant d'autres, ce mot se rapporte au peuple; avec Prado, nous le rapportons au feu lui-même — *Egredietur ignis...* Après ces mots et avant *in omnem,* les LXX intercalent : καὶ ἐρεῖς. Selon Théodoret, ce sont les malheurs qui frappèrent les Juifs sous Antiochus Epiphane. Mais, avec S. Jérôme, il vaut mieux y voir l'annonce et de ces revers et de la ruine finale de Jérusalem; « Machabæorum narrat historia quod quædam Judæorum se tradiderit Antiocho Epiphani, et eum ad populi persecutionem concitaverit, et multa alia quæ in eadem scribuntur historia et in Josephi voluminibus, præcipueque dissensione Hircani et Alexandri, per quorum occasionem Cneius Pompeius cepit Jerusalem et Romanæ ditioni subdidit : posteaque sub Tito et Vespasiano urbs capta est, templumque subversum. Et post quinquaginta annos sub Ælio Hadriano usque ad solum incensa civitas ac deleta est, ita ut pristinum quoque nomen amiserit. » S. Jérôme. Mais cette interprétation est, selon Kliefoth et Keil, entièrement opposée au but du texte, et il semble à ces auteurs tout à fait impossible de comprendre comment un jugement d'extermination contre tout Israël peut se trouver renfermé dans le fait qu'un petit nombre des Israélites disper-

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est cette Jérusalem que j'ai placée au milieu des nations, et qui est entourée des autres pays.

6. Elle a méprisé mes préceptes au point d'être plus impie que les nations, et elle a violé mes lois plus que les pays qui l'entourent. Car ils ont rejeté mes ordonnances et ils n'ont point marché dans mes préceptes.

7. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez dépassé les nations qui sont autour de vous, et que vous n'avez pas marché dans mes préceptes, que

5. Hæc dicit Dominus Deus : Ista est Jerusalem, in medio gentium posui eam, et in circuitu ejus terras.

6. Et contempsit judicia mea, ut plus esset impia quam gentes : et præcepta mea ultra quam terræ quæ in circuitu ejus sunt; judicia enim mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Quia superastis gentes quæ in circuitu vestro sunt, et in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, et juxta judicia

---

sés par le vent est sauvé, et que de ceux qui sont sauvés une partie est encore consumée par le feu. Aussi concluent-ils qu'il s'agit ici d'un feu purifiant l'ensemble d'Israël, et grâce auquel ce qui reste du peuple est, comme Isaïe l'a déjà prédit, VI, 12 et suiv., converti en une sainte semence. Le feu ne détruit pas seulement, il purifie aussi, et c'est pour allumer un feu de ce genre que le Christ est venu sur terre, Luc, XII, 49; c'est l'effet produit sur toute la maison d'Israël; VI, 8-10, où est annoncée la conversion du reste d'Israël dispersé parmi les nations, confirme cette vue. Schrœder la repousse et fait remarquer que le feu symbolise toujours le jugement de la colère divine, Jér., IV, 4; Soph., III, 8, etc.

5. — Vient maintenant l'explication de l'image contenue dans les quatre versets précédents. — *Ista,* cette ville gravée sur la brique, et non pas, avec Hævernick, telle est la destinée de Jérusalem. זאת, est placé devant un nom dans le sens de « celui-ci », comme Exod., XXXII, 1. — *Jerusalem... posui eam.* Pour faire paraître davantage la culpabilité de Jérusalem, les reproches s'ouvrent par la mention de la position élevée que Dieu lui avait assurée. Impossible d'admettre l'explication de Maldonat : Dieu a dispersé Jérusalem, c'est-à-dire, ses habitants, en captivité au milieu des nations païennes. Le sens de ces mots nous paraît tout différent. Dieu avait placé cette ville au milieu des peuples, et en avait fait, pour ainsi-dire, le point central de la terre, non pas que cela doive se prendre, avec Hitzig et Currey, au sens géographique, Cfr. cependant Ezéch., XXXVIII, 12 et Ps. LXXIII, 12; ou, avec Calvin et Hævernick, dans un sens purement figuré, et comme si cette ville avait reçu plus de bénédictions que les autres; il faut l'entendre, avec Kliefoth, Keil, Schrœder, dans un sens historique : Jérusalem est la ville dans laquelle Dieu a établi le trône de sa grâce; c'est d'elle que sortiront une loi et des préceptes pour toutes les nations, de façon que le salut du monde tout entier s'accomplisse, Is., II, 2, et suiv., Mich., IV, 1 et suiv., Jean, IV, 22. — *Et in circuitu ejus terras.* Les nations étaient autour de Jérusalem, afin qu'elle leur fît connaître le vrai Dieu et leur servît d'exemple.

6. — Au lieu de cela, Jerusalem, « gentium circa se positarum impietatem secuta, vicit etiam ipsas in scelere suo. » S. Jérôme. — *Et contempsit... quam gentes.* Cfr. II Paral., XXXIII, 9. ותמר את־משפטי לרשעה. Ces mots, selon Jarchi et de Wette, doivent se traduire : « elle a changé mes lois en impiété »; selon Rosenmüller, Maurer, Keil, etc., « elle a fait rebellion contre mes lois avec impiété. » LXX : Καὶ ἐρεῖς... — *Judicia mea,* la loi de Dieu, Cfr. Is., XLII, 1, 3, 4, LI, 4.

7. — *Quia superastis,* המונכם; de toutes les traductions qu'on a données de ce mot, la plus probable est celle de « être furieux », c'est-à-dire, se révolter contre Dieu; Cfr. Ps., II, 1; המונכם, infinitif de המון. Littéralement, le premier membre de phrase doit se traduire : « parce que vous vous êtes révoltés plus que les peuples qui sont autour de vous. » LXX : ἀνθ' ὧν ἡ ἀφορμὴ ὑμῶν ἐκ τῶν ἐθνῶν. — *Juxta judicia gentium... non estis operati.* Vous n'avez pas montré pour votre Dieu la fidélité que les nations païennes ont pour leurs idoles : elles ne les changent pas, tandis que les Juifs ont remplacé Jéhovah par des faux dieux; Cfr. Jér., II, 11. Il n'y a pas de contradiction entre ce passage et XI, 12, où le prophète reproche à Israël d'a-

gentium quæ in circuitu vestro sunt, non estis operati.

8. Ideo hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ipse ego faciam in medio tui judicia in oculis gentium :

9. Et faciam in te quod non feci, et quibus similia ultra non faciam, propter omnes abominationes tuas.

10. Ideo patres comedent filios in medio tui, et filii comedent patres suos, et faciam in te judicia, et ventilabo universas reliquias tuas in omnem ventum.

11. Idcirco vivo ego, dicit Domi-

vous n'avez pas suivi mes ordonnances, que vous n'avez pas agi selon les peuples qui vous entourent,

8. C'est pour cela que le Seigneur Dieu a dit : Voici que je viens à toi et j'exécuterai moi-même au milieu de toi mes jugements à la vue des nations,

9. Et je ferai en toi ce que je n'ai pas fait et que je ne ferai plus jamais, à cause de toutes tes abominations.

10. Ainsi des pères mangeront leurs fils au milieu de toi, et des fils mangeront leurs pères. J'exécuterai parmi toi mes jugements, et je disperserai à tous les vents tout ce qui restera de toi.

11. Par ma vie, dit le Seigneur

---

voir agi selon les lois des païens, et par conséquent, il n'est pas nécessaire de supprimer ici la négation לא, comme font Ewald et Hitzig, avec quelques manuscrits hébreux et la Peschito. — *Judicia gentium*, משפטי הגוים, a, dit Keil, un double sens : les païens ont des lois opposées à celles de Dieu, mais ils en ont aussi qui ont leur racine dans la loi de Dieu gravée au fond de leur cœur. L'obéissance à celles-ci est bonne et louable, l'obéissance à celles-là est mauvaise et condamnable. Israël qui a méprisé la loi de Dieu, a suivi les lois mauvaises et coupables des païens et a négligé d'observer leurs bonnes lois.

8. — *Ideo*. A cause de ces crimes le jugement est prononcé. — *Ecce ego ad te*. Litt. « Me voici contre toi », ce que le Targum explique bien : « J'envoie ma colère contre toi ». Cfr. Amos, VII, 9, Apoc., II, 5. — *Ego... ipse ego*. Répétition emphatique : c'est moi, moi que vous croyiez endormi, mais qui règne toujours et qui punis toujours le péché, c'est moi qui vais vous punir.. — *Faciam... judicia in oculis gentium*. Cfr. Jér., I, 15. Israël devait être un modèle pour les païens ; comme il ne l'a pas été, Dieu va le punir de manière que les nations en soient frappées et y trouvent une preuve de la justice divine en même temps qu'un avertissement.

9. — *Quod non feci*. ce que je n'ai pas fait dans les nations étrangères ; Cfr. Lam., IV, 6. — *Quibus similia ultra non faciam*. Cela, dit Prado, n'est pas en opposition avec la prophétie de Notre-Seigneur. Matth., XXIV, 21, car les menaces que contient cet endroit d'Ezéchiel peuvent très-bien s'appliquer aussi à la ruine suprême de Jérusalem sous Titus. Les Juifs, de retour de la captivité, continuèrent à pécher, et leur plus grave crime fut leur haine contre le Messie, qui fut punie comme rien ne l'avait jamais été sur terre. Kliefoth et Keil réfutent cette assertion admise par Fairbairn. Il n'y a pas selon eux allusion à la prise de Jérusalem sous Titus, parce que, disent-ils, les Juifs n'étaient plus alors le peuple de Dieu.

10. — *Ideo... patres suos*. Allusion aux paroles de Moïse, Lev., XXVI, 29 ; Deut., XXVIII, 53 ; mais la menace est encore aggravée ici par les derniers mots : les fils mangeront leurs pères ; Cfr. IV Rois, VI, 28 ; Jér., XIX, 9 ; Lam., II, 20, IV, 10 ; Bar., II, 3. « Possumus patres qui comederint filios, et filios qui comederint patres, non solum in Babylonia, sed et in Romana obsidione intelligere. » S. Jérôme. — *Ventilabo*... Le peuple sera dispersé de tous les côtés du monde, et n'aura plus ni état ni gouvernement ; Cfr., Os., III, 4, Cette métaphore empruntée au vannage du blé se retrouve plus bas, XII, 14, XVII, 21 ; Cfr. Jér. XLIX, 32, 36. L'oracle s'applique d'abord au siége babylonien et ensuite à l'exil qui suivit le siége de Titus.

11. — *Vivo ego*. Le plus solennel des serments : ce que je dis est aussi vrai qu'il est vrai que je suis le Dieu vivant ; Cfr. Nombr., XIV, 21, 28, Deut., XXXII, 40. — *Sanctum meum violasti*. LXX : τὰ ἅγιά μου. Les Juifs ont violé le sanctuaire, lorsque Manassé, dit Théodoret, y a placé des idoles, IV Rois, XXI, 4, 5, 7. Selon d'autres commentateurs,

Dieu, parce que tu as violé mon sanctuaire par tous tes crimes et par toutes tes abominations, moi aussi je te briserai, mon œil te verra sans pitié, et je n'aurai pas de compassion.

12. Un tiers des tiens mourra de la peste et sera consumé par la faim au milieu de toi; un autre tiers tombera sous le glaive dans tes environs, et le dernier tiers je le disperserai à tous les vents, et je tirerai l'épée contre eux.

13. Ma fureur se satisfera, j'assouvirai mon indignation sur eux, je me consolerai ainsi; et ils sauront que, moi le Seigneur, j'ai parlé dans ma colère, quand mon indignation se sera satisfaite contre eux.

14. Je te réduirai en désert, tu seras l'opprobre des nations qui

nus Deus : Nisi pro eo quod sanctum meum violasti in omnibus offensionibus tuis, et in cunctis abominationibus tuis ; ego quoque confringam, et non parcet oculus meus, et non miserebor.

12. Tertia pars tui peste morietur, et fame consumetur in medio tui ; et tertia pars tui in gladio cadet in circuitu tuo ; tertiam vero partem tuam in omnem ventum dispergam, et gladium evaginabo post eos.

13. Et complebo furorem meum, et requiescere faciam indignationem meam in eis, et consolabor ; et scient quia ego Dominus locutus sum in zelo meo, cum implevero indignationem meam in eis.

14. Et dabo te in desertum et in opprobrium gentibus quæ in circuitu

---

il s'agit seulement des préceptes de la loi, enfreints par Israël. — *In omnibus... abominationibus tuis,* les idoles sont désignées de cette manière, III Rois, XI, 5, 7 ; IV Rois, XXIII, 13, etc. — *Ego quoque confringam.* Je briserai toutes tes idoles, dit S. Jérôme, אגרע וגבראני. Selon Rosenmüller, Maurer, Keil, etc. il faut sous-entendre עיני, mon œil, et traduire : « Je retirerai mon œil de toi, c'est-à-dire : je cesserai d'avoir soin de toi »; Cfr. Job, XXXVI, 7. Suivant Schrœder, etc. : parce que tu as souillé le temple, je te priverai de ce noble ornement de ta cité. Plusieurs manuscrits ont אגדע, correction qui n'est pas nécessaire. LXX : ἀπώσομαί σε. — *Non parcet oculus meus.* Cfr. Deut., VII, 16, XIII, 8, III Rois, XXIV, 11. Mon œil, c'est-à-dire, ma volonté exprimée par mon regard, n'épargnera pas Jérusalem; V. plus bas, VII, 4, 9, VIII, 18. Le Targum, « ma parole n'épargnera pas ». — *Non miserebor.* « Quia misericordiam meam non mereris », S. Jérôme. Ce Père, appliquant ce verset à l'Eglise, à ses chefs et à ses prêtres, qui se négligeraient dans l'accomplissement de leurs devoirs, dit : « magistris et sacerdotibus qui non egerint diligenter, posset Deus quotidie dicere : *Quia sancta mea violastis...* De quo contra pastores hic idem propheta plenius loquitur (infra, XXXIV), quod lanis ovium operiantur et lacte vescantur et caseo, et fractum pecus ac morbidum non requirant. »

12. — *Tertia pars tui.* LXX, comme au ℣. 2, τὸ τέταρτόν σου. Le prophète donne ici l'explication des paroles symboliques contenues dans le ℣. 2. Cfr. aussi Jér., XV, 7, XVI, 4. XXIX, 17.

13. — *Et complebo furorem meum.* Litt., « Et ma colère sera comblée », c'est-à-dire, elle sera exercée pleinement contre les Juifs. Cfr. plus bas, VII, 8. — *Requiescere faciam indignationem meam in eis.* Je les aurai punis de telle manière que ma colère se calmera. Ce sens, suivi par Maldonat, Keil, etc., semble préférable à celui qu'admet Rosenmüller : ma colère s'arrêtera sur eux et ne passera pas vite; plus bas, XVI. 42, XXI, 22. — *Et consolabor.* Les LXX ainsi que l'arabe omettent ces mots. Cette vengeance aura satisfait la justice de Dieu; Cfr. Is., I, 24, et Deut., XXVIII, 63. — *Et scient,* LXX, καὶ ἐπιγνώσῃ. « Et scient non illi qui consumpti sunt fame et pestilentia, nec qui gladio ceciderunt in circuitu urbis, sed illi qui dispergentur in omnem ventum; aliorum mortibus, suisque miseriis sentient iratum Deum, quem clementem sentire noluerunt. » S. Jérôme. — *Quia... locutus sum in zelo meo.* Dieu, pour venger l'injure qui lui a été faite, a porté un décret irrévocable et sanglant. — *Cum implevero...* en donnant un libre cours à sa vengeance et en ne la différant plus.

14. — *Dabo te.* Le discours revient du peuple à Jérusalem. — *In desertum,* Cfr. plus bas, XXXV, 8 ; Lév., XXVI. 31 et 33 ; Jér., VII, 34 et Lam., II. 1 et suiv. — *In opprobrium... in circuitu tuo sunt;* Cfr. Jér., XXIV, 9. Les LXX remplacent ces mots par

tuo sunt, in conspectu omnis prætereuntis.

15. Et eris opprobrium et blasphemia, exemplum et stupor in gentibus quæ in circuitu tuo sunt, cum fecero in te judicia in furore, et in indignatione, et in increpationibus iræ.

16. Ego Dominus locutus sum : Quando misero sagittas famis pessimas in eos; quæ erunt mortiferæ, et quas mittam ut disperdam vos; et famem congregabo super vos, et conteram in vobis baculum panis.

Supr. 4, 16; *Infr.* 14, 13.

17. Et immittam in vos famem, et bestias pessimas usque ad internecionem; et pestilentia, et sanguis transibunt per te, et gladium inducam super te; ego Dominus locutus sum.

t'entourent, aux yeux de tous les passants.

15. Tu seras l'opprobre, la risée, l'exemple et l'étonnement des peuples qui t'environnent, quand j'aurai exécuté contre toi mes jugements dans ma fureur, dans mon indignation et dans l'effusion de ma colère.

16. Moi le Seigneur j'ai dit : Quand je lancerai contre eux les flèches terribles de la famine qui seront mortelles, et que je lancerai pour te perdre, quand j'augmenterai la famine contre toi, et que je briserai chez toi la force du pain;

17. Je t'enverrai aussi la famine et les bêtes les plus féroces pour t'exterminer; la peste et le sang passeront dans ton sein, et je dirigerai le glaive contre toi. C'est moi, le Seigneur, qui l'ai dit.

καὶ τὰς θυγατέρας σου κύκλῳ σου. — *In conspectu omnis prætereuntis,* Lam., II, 15 et suiv.

15. — *Et eris.* Keil, etc., abandonnent les anciennes versions et traduisent à la 3e personne : « elle sera. » Avec Rosenmüller, etc., nous conservons la traduction de la Vulgate et des LXX, que rien dans le texte ne combat. — *Exemplum,* un exemple de châtiment qui apprendra aux autres nations à ne plus pécher. — *Stupor,* à cause des grandes calamités qui atteindront Jérusalem. Cfr. Jér., XIX, 8. — *Cum fecero... judicia.* V. plus haut, ℣. 8. — *In increpationibus iræ:* ce ne sera plus un père qui châtie pour corriger, mais un ennemi qui détruit le vaincu. — *Ego Dominus locutus sum.* « Est enim declaratio personæ sufficiens ad ostendendam veritatem ». Théodoret.

16. — *Sagittas famis pessimas.* Ce dernier mot est omis par les LXX. Parmi les châtiments à venir, la famine est ici spécialement prédite. Comme elle est envoyée par le Seigneur, ses effets sont comparés à des flèches lancées par un arc, Cfr. Deut., XXXII, 23, 42; Lam., III, 12, 13. — *Ut disperdam vos.* Litt. « Pour vous perdre. » — *Congregabo,* litt. « j'ajouterai », c'est-à-dire, j'augmenterai la famine. — *Baculum panis,* V. IV, 16.

17. — *Bestias pessimas.* Suivant Théodoret et Hengstenberg, ce sont les païens et les ennemis qui sont désignés ainsi; Cfr. Dan., VII, 4; Is., LVI, 9; Jér., XII, 9. Mais il est plus simple de l'entendre avec S. Jérôme, dans un sens littéral, et de voir ici l'annonce de l'état désolé où sera réduite la Judée; Cfr. XXXIV, 28; Exod., XXIII, 29; Deut., XXXII, 24; IV Rois. XVII, 25. — *Usque ad internecionem,* וּשְׁכֹלְתָּךְ. « et elles te priveront d'enfants. » — *Pestilentia et sanguis* ne font qu'une seule menace. — *Gladium,* peut être la guerre civile. Quatre châtiments sont donc annoncés : la famine, les bêtes féroces, la peste, le glaive, comme plus bas, XIV, 19. Le nombre quatre est significatif comme XIV, 21. — *Ego Dominus.*. V. plus haut, ℣. 15.

CHAPITRE VI

Prédiction de la destruction des villes et des hauts lieux d'Israël, à cause de l'idolâtrie du peuple (1-7). — Quelques restes du peuple seront dispersés parmi les nations (℣. 8-13.

1. Et la parole de l'Eternel me fut adressée en ces termes :
2. Fils de l'homme, tourne ta face vers les montagnes d'Israël, prophétise contre elles.
3. Et dis-leur : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux rochers, et aux vallées : Je dirigerai l'épée contre vous, et je détruirai vos hauts-lieux,
4. Je ruinerai vos autels; vos statues seront brisées, et je jetterai vos morts devant vos idoles.
5. J'étendrai les cadavres des fils d'Israël devant vos idoles, et je disperserai vos os autour de vos autels.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens;
2. Fili hominis, pone faciem tuam ad montes Israel, et prophetabis ad eos;
3. Et dices : Montes Israel, audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus montibus, et collibus, rupibus, et vallibus : Ecce ego inducam super vos gladium, et disperdam excelsa vestra.

Infr. 36, 1.

4. Et demoliar aras vestras, et confringentur simulacra vestra ; et dejiciam interfectos vestros ante idola vestra.
5. Et dabo cadavera filiorum Israel ante faciem simulacrorum vestrorum ; et dispergam ossa vestra circum aras vestras.

3° Jugement contre les endroits consacrés à l'idolâtrie et les idolâtres, VI.

CHAP. VI. — 1. — *Factum est...* Le Targum interprète ainsi ces paroles : « Et la parole de la prophétie me vint du Seigneur. » Cfr. III, 16.

2. — *Pone faciem tuam,* tourne-toi. — *Ad montes Israel.* Quelques commentateurs pensent que ces mots désignent la Judée et tout le pays d'Israël, rempli de montagnes, Deut., III, 25, XI 11; mais S. Jérôme et la plupart des interprètes pensent qu'on mentionne ici les montagnes, parce que c'est là surtout qu'on adorait les idoles; Cfr. Is., LVII, 4 et suiv., Jér., II, 20, III, 6, Os., IV, 13. Ce n'est qu'une partie pour le tout, car le ℣. 3 ajoute les collines, les rochers et les vallées, où on pratiquait aussi l'idolâtrie.

3. — *Rupibus et vallibus.* Litt. « aux torrents et aux vallées ». V. sur les sacrifices qu'on y offrait aux faux dieux, Is., LVII, 5, 6; IV Rois, XXIII, 10 ; la vallée de Hinnom est particulièrement célèbre, Jér., VII, 31, XXXII, 35. Cette juxtaposition de montagnes et de collines, de lits de torrents et de vallées, se retrouve, XXV, 8 ; XXXVI, 4, 6 ; l'opposition entre montagnes et vallées se voit aussi, XXXII, 5, 6, et XXXIV, 13. Les vallées étaient couvertes d'arbres et de bosquets à l'ombre desquels on pratiquait surtout le culte d'Astarté. L'annonce de leur destruction se rattache à la menace du Lév., XXVI, 30, qu'Ezéchiel développe ici. Keil. — *Gladium,* c'est-à-dire, l'ennemi, la guerre. — *Excelsa,* במות V. la note sur Jér., VII, 31 ; Cfr. Lev., XXVI, 30, et III Rois, III. 3.

4. — *Et demoliar.* Litt. : « Et seront détruits. » — *Aras vestras,* les autels où vous sacrifiez aux idoles. — *Simulacra,* חמנים, pilliers ou statues de Baal, qui lui étaient dédiés comme au dieu-soleil, Baal Hamman; V. Is., XVII, 8. — *Idola vestra,* גלולים, de גלל, « excrément, fumier », nom donné par dérision aux idoles. Ce mot n'a pas le sens de monuments de pierre que lui donne Hæverniek.

5. — *Et dabo... vestrorum.* Cfr. Lev., XXVI, 30. Au temps de S. Jérôme, ces mots n'étaient pas dans les LXX. — *Dispergam... aras vestras.* Vos ossements souilleront ainsi

6. In omnibus habitationibus vestris, urbes desertæ erunt, et excelsa demolientur, et dissipabuntur; et interibunt aræ vestræ, et confringentur; et cessabunt idola vestra, et conterentur delubra vestra, et delebuntur opera vestra.

7. Et cadet interfectus in medio vestri; et scietis quia ego sum Dominus.

8. Et relinquam in vobis eos qui fugerint gladium in gentibus, cum dispersero vos in terris.

9. Et recordabuntur mei liberati vestri in gentibus ad quas captivi ducti sunt; quia contrivi cor eorum fornicans et recedens a me; et oculos eorum fornicantes post idola sua; et displicebunt sibimet super malis quæ fecerunt in universis abominationibus suis.

10. Et scient quia ego Dominus

6. Partout où vous habitez, les villes seront désertes, les hauts-lieux détruits et ravagés, vos autels tomberont et seront brisés, vos idoles ne seront plus adorées, vos temples seront abattus, et tous vos ouvrages seront effacés.

7. Les morts tomberont au milieu de vous, et vous saurez que je suis le Seigneur.

8. J'en laisserai parmi vous qui auront échappé au glaive, parmi les nations, quand je vous aurai dispersés à travers le monde,

9. Et ceux d'entre vous que j'aurai délivrés se souviendront de moi parmi les nations où ils auront été emmenés captifs, car je briserai leur cœur prostitué et apostat et leurs yeux qui s'étaient corrompus pour les idoles; et ils seront dégoutés des maux qu'ils auront faits dans toutes leurs abominations.

10. Ils sauront que moi le Sei-

---

les idoles que vous adoriez et que vous considériez comme sacrées.

6. — *In omnibus habitationibus vestris.* Ces mots que la Vulgate rapporte au verset précédent, se joignent plus facilement aux paroles qui suivent. Le sens est : Partout où vous habitez, les villes seront désertes. L'idolâtrie sera entièrement détruite, puisqu'il n'y a plus personne pour s'y adonner. — *Et excelsa demolientur.* LXX : ὅπως ἐξολεθρευθῇ τὰ θυσιαστήρια ὑμῶν. « Per quæ occasio nobis datur, spiritualem magis intelligentiam sequi, ut urbes hæreticorum, quæ interpretantur Ecclesiæ, et excelsa superbiæ eorum, et aræ perversorum dogmatum confringantur, et idola pereant, quæ de suo sibi corde simularant, et conterantur delubra, non templa, quæ contra templum Domini surrexerant. » S. Jérôme. — *Delubra,* חמנים, que S. Jérome a traduit plus haut par « simulacra. »

7. — *Interfectus* a un sens collectif et désigne tous les Juifs qui auront été tués. — *Scietis quia ego sum Dominus.* Les Juifs reconnaîtront alors la vanité des idoles et la folie qu'ils ont faite en quittant Jéhovah pour les suivre. Cfr. Is., XXXVII, 20.

8. — Ceux que Dieu dans sa miséricorde aura épargnés seront exilés parmi les païens; Cfr. V, 2, 12, XII, 16, XIV, 22, Jér., XLIV, 28. — *Relinquam.* הותרתי, qu'Ewald déclare inexplicable et remplace par דברתי, « j'ai parlé », en le rattachant au verset précédent, est à conserver, avec les anciennes versions; la préservation d'un reste d'Israël paraîtra en ceci qu'il y en aura quelques-uns qui auront échappé au glaive. Ce verset est comme la préface du verset suivant.

9. — *Liberati vestri,* ceux qui auront échappé au glaive, les survivants. — *Quia contrivi cor.* Prétérit pour le futur. Je les ferai se repentir; c'est ce que signifie un cœur brisé. Ps. XXXV, 1, 9, LII, 19, CXLVIII, 3, Is., LVII, 15. La longue captivité qu'ils subiront leur fera comprendre leur péché et se repentir. LXX : « J'ai juré contre leur cœur. » — *Fornicans et recedens a me.* L'idolâtrie est souvent appelée fornication dans la Bible. Lév., XVII, 7, XX, 5, 6, Deut., XXXI, 16, Jug., II, 17, etc. — *Oculos.* Outre le cœur, Dieu frappera aussi les yeux, parce que ce sont les sens extérieurs qui ont conduit le cœur au péché. — *Post idola sua.* LXX ὀπίσω τῶν ἐπιτηδευμάτων αὐτῶν. — *Displicebunt sibimet.* Ils se condamneront eux-mêmes pour leurs péchés passés; Cfr. Lév., XXVI, 39-45, Job, XLII, 6; I Cor., XI, 31. LXX : « et ils se feront des incisions au visage. »

10. — Cfr. ✡✡. 7 et 13. Cette conversion des exilés fournira la preuve que Dieu n'a pas parlé en vain; ce n'est pas non plus sans

gneur, je n'ai pas parlé en vain en leur annonçant tous ces malheurs.

11. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Bats des mains et frappe du pied, et dis : Hélas! à cause des abominables méchancetées de la maison d'Israël, parce qu'ils tomberont sous le glaive, la famine, et la peste.

12. Celui qui est loin mourra de la peste, celui qui est près tombera sous le glaive, celui qui sera épargné et assiégé mourra de faim, et je satisferai contre eux mon indignation.

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, quand vos morts seront étendus au milieu de vos idoles, autour de vos autels, sur toutes vos collines élevées et sur tous les sommets de vos verdoyantes montagnes, sous les arbres, et sous les chênes touffus, là où ils ont brûlé l'encens odorant pour leurs idoles.

14. J'étendrai ma main contre

non frustra locutus sum, ut facerem eis malum hoc.

11. Hæc dicit Dominus Deus : Percute manum tuam, et allide pedem tuum, et dic : Heu, ad omnes abominationes malorum domus Israel; quia gladio, fame et peste ruituri sunt.

12. Qui longe est, peste morietur; qui autem prope, gladio corruet; et qui relictus fuerit et obsessus, fame morietur ; et complebo indignationem meam in eis.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum fuerint interfecti vestri in medio idolorum vestrorum, in circuitu ararum vestrarum, in omni colle excelso, et in cunctis summitatibus montium, et subtus omne lignum nemorosum, et subtus universam quercum frondosam, locum ubi accenderunt thura redolentia universis idolis suis.

14. Et extendam manum meam

---

raison qu'il les a punis, mais pour amener cette conversion. « Qui (Deus) idcirco infert tribulationem, quæ patientibus perniciosa videtur et pessima, ut ad pœnitudinem convertantur ». S. Jérôme.

11. — *Percute... pedem tuum.* En signe de douleur et d'indignation; Cfr. XXI, 19, XXII, 13, Nomb. XXIV, 10. — *Et dic Heu!* אה, exclamation qu'on ne rencontre qu'ici et XXI, 20. LXX : καὶ εἰπὸν· εὖγε, εὖγε. — *Abominationes malorum.* LXX : βδελύγμασιν. Non seulement les péchés, mais les châtiments de ces péchés excitent la tristesse et la compassion du prophète.

12. — La dépravation a été si grande que tous seront exterminés, et que personne n'évitera le jugement. — *Qui longe est,* celui qui est loin, soit de son pays, soit de l'ennemi, et qui aura émigré dans l'intention de fuir le danger. — *Qui autem prope,* celui que l'ennemi serre de près. Les LXX intervertissent l'ordre et mettent ἐν ῥομφαίᾳ d'abord, puis ἐν θανάτῳ au second membre de phrase. — *Qui relictus fuerit,* celui que la peste aura épargné. — *Et obsessus,* והנצור, celui qui est conservé, préservé, celui que l'épée n'aura pas atteint. Le sens de la Vulgate, qui est aussi celui du Targum et des LXX, est accepté par Hitzig. — *Complebo...* V. v. 13.

13. — *Scietis quia ego Dominus.* V. plus haut, ᾳᾳ. 7 et 10. La vengeance que le Seigneur tirera des idolâtres, Cfr. ᾳᾳ. 5 et 6, montrera sa toute-puissance. — *Interfecti vestri.* LXX : τοὺς τραυματίας ὑμῶν. — *In omni... summitatibus montium.* On sait que les anciens avaient l'habitude de rendre à leurs dieux un culte sur les montagnes, dans la persuasion que ces endroits étaient plus près du ciel, comme dit Tacite, Ann. XIII, 57. Cfr. Nombr. XXII, 41, XXIII, 14, 28, II Par., XXI, 11. — *Subtus omne lignum nemorosum.* Litt., « sous tout arbre vert. » V. plus bas, XX, 28. L'ancien Testament indique souvent ce fait. Deut., XII, 2, IV Rois, XVI, 4, XXI, 3, Is., XVII, 8, XXVII, 9. — *Subtus .. quercum frondosam.* Litt., « sous tout térébinthe épais de feuilles. » Les LXX, que consultait S. Jérôme, n'avaient pas ces mots. Cfr. Os., IV, 13. — *Thura redolentia,* ריח ניחח, LXX, qui rendent mieux l'hébreu que ne se fait la Vulgate : ὀσμὴν εὐωδίας. Cfr. Gen., VIII, 21. Lév., I, 9. Ce qui devait être réservé pour Dieu, d'après la loi, est offert à toutes les idoles.

14. — *Extendam manum meam,* je les pu-

super eos; et faciam terram desolatam, et destitutam a deserto Deblatha in omnibus habitationibus eorum; et scient quia ego Dominus.

eux, et je rendrai leur pays désolé et abandonné depuis le désert de Deblatha, dans tous les lieux où ils habitent; et ils sauront que je suis le Seigneur.

CHAPITRE VII

Le pays de Juda, à cause de ses crimes, va être frappé d'une extrême désolation (℣℣. 1-18). — Les richesses du peuple ne le sauveront pas parce qu'ils les a consacrées à l'idolâtrie (℣℣. 19-21). — Deuil universel, mais inutile, parce que la colère de Dieu est à son comble (℣℣. 22-27).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Et tu, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus terræ Israel : Finis venit, venit finis super quatuor plagas terræ.
3. Nunc finis super te, et immit-

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :
2. Et toi, Fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu à la terre d'Israël : La fin vient, elle vient la fin sur les quatre coins du pays.
3. Ta fin est maintenant arri-

---

nirai. Locution fréquente dans la Bible; Cfr. Ps. CXXXVII, 7, Act., XIII, 11. — *Faciam... destitutam,* Cfr. V, 14, Jér., VI, 8. — *A deserto Deblatha.* מימדבר דבלתה, se traduit de trois manières : depuis le désert de Deblatha, LXX, Vulgate, Rosenmüller; — depuis le désert jusqu'à Deblatha, Maldonat; — plus que le désert de Deblatha, Keil, Schrœder. La correction proposée par S. Jérôme, « Reblatha », et adoptée par J. D. Michaelis, a contre elle toutes les anciennes versions, et le fait que Riblah, IV Rois, XXIII, 33, ne forme pas la limite nord de la Palestine, mais est en dehors de cette frontière dans le pays d'Emath. Nous ne connaissons pas, il est vrai, de désert de Deblatha; mais nous pouvons identifier Deblatha avec le Deblathaïm de Jér., XLVIII, 22 et de Nombr. XXXIII, 46, ville mentionnée aussi dans l'inscription de Mesha sous le nom de Beth Diblathan, ligne 30, et qui était à la frontière du grand désert de l'Arabie. C'est à ce désert qu'Ezéchiel compare l'état futur de la Judée. Cette explication nous semble préférable à celle d'Hævernick, qui prend Deblatha pour un nom appellatif qui signifierait : désert de ruine, destruction; Cfr. Jér., LI, 26, Joel, II, 3. — *In omnibus...* Les endroits que les Israélites habitaient seront plus dévastés que le désert d'Arabie. — *Et scient...* ℣℣, 7, 10, 12

4° Prédiction de la ruine d'Israël, VII.

Ce chapitre, dit Cornely, est plutôt un chant funèbre qu'une prophétie. Ezéchiel se lamente sur l'approche du jour où le coup décisif va être frappé et où Jérusalem va devenir la proie du Chaldéen vainqueur. Si l'on admet que cette prophétie est du même temps que les précédentes, il ne resterait plus que quatre, peut-être même trois ans avant la ruine finale du royaume de Juda par Nabuchodonosor.

CHAP. VII. — 1. — Cfr. VI, 1.

2. — *Fili hominis.* Peut-être faut-il ici suppléer, comme le pense Rosenmüller, « tu diras, » ou « dis », qu'on lit dans les LXX. — *Finis,* Lam., IV, 18. La fin, ou la ruine, la désolation du royaume juif approche, ainsi que celle de Jérusalem, souillée par les crimes de ses habitants, le pays et la ville vont cesser d'être la terre de Dieu. — *Super quatuor plagas terræ.* Cfr. Is., XI, 12, Job, XXXVII, 3, où l'expression désigne toute la terre. Ici, il s'agit seulement de la Palestine comme Is., XXIV, 4, Matt. XXVII, 45.

3. — *Nunc finis super te.* Ta ruine approche. Les LXX ajoutent « habitant de la terre », qui ne se lit en hébreu qu'au ℣. 7. Depuis ce verset jusqu'au 13e, il y a du reste de nombreuses transpositions dans le grec,

vée. Je vais répandre ma fureur sur toi. Je te jugerai selon tes voies, et je placerai contre toi toutes tes abominations.

4. Mon œil ne t'épargnera pas et je n'aurai pas pitié, je te jugerai selon tes voies, et tes abominations seront au milieu de toi, et tu sauras que je suis le Seigneur.

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Voici la grande affliction, l'affliction arrive.

6. La fin vient, elle vient la fin ; elle se réveille contre toi, la voilà qui vient.

7. La ruine arrive sur toi, habitant du pays. Le temps arrrive, il est proche le jour du carnage, et non de la gloire des montagnes.

tam furorem meum in te ; et judicabo te juxta vias tuas ; et ponam contra te omnes abominationes tuas.

4. Et non parcet oculus meus super te, et non miserebor ; sed vias tuas ponam super te, et abominationes tuæ in medio tui erunt ; et scietis quia ego Dominus.

5. Hæc dicit Dominus Deus : Afflictio una, afflictio ecce venit ;

6. Finis venit, venit finis, evigilavit adversum te ; ecce venit ;

7. Venit contritio super te, qui habitas in terra ; venit tempus, prope est dies occisionis, et non gloriæ montium.

---

comme S. Jérôme le reconnaît. — *Immittam furorem meum in te*, ℣. 8. — *Judicabo te juxta vias tuas.* Je te punirai comme tu le mérites ; double hébraïsme, dit Maldonat ; juger est pour punir, comme I Cor., II, 31, 32 : voies pour mœurs et actions, comme Prov., I, 31. — *Ponam... abominationes tuas.* Je ferai retomber tous tes péchés sur ta tête, je te châtierai à cause de toutes les abominations que tu as commises.

4. — *Non parcet oculus meus*, V, 11, VIII, 18. Au lieu « de mon œil » le Targum met « ma parole ». — *Vias tuas ponam super te*... le châtiment que ta mauvaise manière d'agir t'a mérité, ℣. 3. « Et vias, inquit, illius totiusque vitæ gressum, abominationesque et maculas ponam in medio ejus : ut ante oculos peccatricis quæ pro sanitate punitur, pristina peccata ponantur. Cumque hoc fecerit Dominus, scient qui cruciati sunt quod ipse sit Dominus. Hoc ipsum sonat et illud testimonium (Os., XII, 2) : Ulciscar Jacob secundum vias suas et juxta adinventiones ejus reddam illi. » S. Jérôme. — *In medio tui erunt.* Elles seront publiquement manifestées.

5. — *Afflictio una*, litt. : un mal unique », tel qu'on ne peut lui en trouver de comparable ; Cfr. V, 9, Matt., XXIV, 21. La brièveté du style et les répétitions expriment l'agitation du prophète à la vue de toutes ces calamités.

6. — *Evigilavit adversum te.* Cfr. Ps. LXXVII, 65, 66. Il y a en hébreu une sorte de jeu de mots. הקץ הקיץ : Dieu, qui jusqu'ici paraissait dormir et ne pas s'inquiéter de tes crimes, s'est éveillé tout d'un coup et jeté contre toi. Suivant Keil et Schrœder, c'est la fin qui est éveillée ; cela paraît bien subtil ; Cfr. cependant Jér., I, 11, 12, Lam., I, 14. Les LXX omettent ce verset.

7. — *Venit contritio super te.* באה הצפירה אליך. Ce mot צפירה, qui ne se lit qu'ici, plus bas, ℣. 10, et Is., XXVIII, 5, est difficile à interpréter. S. Jérôme, qui ne dit pas sur quoi il fonde sa traduction, va nous donner le sens de plusieurs anciennes versions : « Venit contractio, (Maldonat dit que telle est la vraie leçon de la Vulgate), quam Aquila interpretatus est προσκόπησιν, id est contemplationem et prospectionem, quam semper pavida tibi venire metuebas ; et quam interpretatus est Theodotio πλοκὴν, id est ordinem, contextumque malorum omnium ». Le Syriaque, confondant צפירה avec צפיר, le traduit par « bouc » qui est pour lui l'emblème de Nabuchodonosor. Cfr. Dan., VIII, 5, 8. Raschi, Kimchi, Hævernick, lui donnent le sens de matin ou d'aurore. Suivant Rosenmüller, il signifie l'approche, l'invasion des ennemis. Pour d'autres, il doit se traduire par couronne comme dans Is., l. c. et désigne l'approche de Nabuchodonosor. Selon Maldonat, cette couronne désigne la captivité prochaine. La plupart des modernes lui donnent la signification de destin, mal inévitable, et c'est en effet la plus convenable. — *Qui habitas in terra*, toi qui es encore paisible dans ta patrie. — *Dies occisionis*, litt., « le jour du tumulte », produit par l'invasion ennemie. — *Et non gloriæ montium.* Ce temps sera bien différent de celui où Juda se ré-

8. Nunc de propinquo effundam iram meam super te, et complebo furorem meum in te ; et judicabo te juxta vias tuas, et imponam tibi omnia scelera tua;

9. Et non parcet oculus meus, nec miserebor, sed vias tuas imponam tibi, et abominationes tuæ in medio tui erunt; et scietis quia ego sum Dominus percutiens.

10. Ecce dies, ecce venit; egressa est contritio, floruit virga, germinavit superbia;

11. Iniquitas surrexit in virga impietatis; non ex eis, et non ex populo, neque ex sonitu eorum; et non erit requies in eis.

8. Maintenant je répandrai bientôt ma colère sur toi, et ma fureur se satisfera contre toi, et je te jugerai selon tes voies, et je te chargerai de tous tes crimes.

9. Mon œil n'épargnera pas et je n'aurai pas pitié, mais je te jugerai selon tes voies; tes abominations seront au milieu de toi, et tu sauras que c'est moi le Seigneur, qui frappe.

10. Voici le jour, il vient, la ruine apparaît; la verge a fleuri, l'orgueil a germé.

11. L'iniquité s'est élevée avec la verge de l'impiété, et elle ne vient pas d'eux, ni du peuple, ni de tout leur bruit; et ils n'auront pas de repos.

---

jouissait sur les hauts-lieux, en sacrifiant aux idoles. הד, traduit « gloriæ » par S. Jérôme, est ou une forme inusitée de הוד, splendeur, gloire, ou plutôt un synonyme de הידד, le cri joyeux des vendanges, Is., XVI, 10, Jér., XXV, 30, XLVIII, 33. Les LXX ne parlent pas de montagnes, et traduisent ainsi, à partir de « venit tempus » : le jour est approché, sans troubles et sans douleurs. »

8. — *De propinquo,* c'est-à-dire dans peu de temps, immédiatement, Cfr. Deut., XXXII, 17. Job, XX, 5. — *Effundam iram meam super te.* « Si a quinto anno transmigrationis regis Jechoniæ, usque ad nonum annum regni Sedeciæ, quando venit Nabuchodonosor et obsedit Jerusalem, supputare voluerimus, tres anni erunt medii. Unde recte dicitur : Nunc de propinquo effundam iram meam super te. Nequaquam tibi ventura prædicam, nec comminabor quæ longe post futura sunt; nunc in te complebo furorem meum. » S. Jérôme. — *Complebo...* v, 13, VI, 12. — *Judicabo te...* plus haut, ℣. 3. — *Imponam tibi omnia scelera tua.* Même sens qu'au ℣. 3.

9. — *Non parcet oculus meus,* ℣. 4. Tout ce verset en est une répétition ; il n'y a qu'un mot ajouté : *Percutiens.* C'est Dieu lui-même qui tire vengeance des péchés.

10. — *Dies,* le jour du châtiment. — *Contritio,* ℣. 7. — *Floruit virga,* pour frapper les Juifs. « Virga », מטה, est l'instrument de la punition; Cfr. Is., X, 5, où l'Assyrien est comparé à un bâton dont Dieu se sert pour frapper les coupables. — *Germinavit superbia.* Selon S. Jérôme et Théodoret, ces mots s'appliquent aux Israélites, dont l'orgueil a produit des châtiments mérités; Cfr. Jér., XLIX, 16, Prov., XI, 2 ; suivant Keil, etc., ils se rapportent à l'ennemi choisi pour punir Israël : les Chaldéens étaient en effet un peuple violent et orgueilleux, Jér., L, 31 et suiv., Hab., I, 6 et suiv. Le Targum dit. « Le dominateur a germé, l'impie est apparu ». Le Syriaque applique aussi ces mots au conquérant.

11. — *Iniquitas surrexit in virga impietatis.* Avec le Targum, Grotius, Rosenmüller, etc., nous donnons à ces mots ce sens : un ennemi inique se lève contre une tribu, מטה, impie, c'est-à-dire contre Juda. מטא, comme שבט, s'emploie en effet des tribus du peuple hébreu, Nombr. I, 49, Jos., XIII, 29. Selon Keil, etc., la violence s'élève, avec le bâton mauvais, pour punir Israël. — *Non ex eis et non ex populo...* Cette puissance donnée aux Chaldéens ne viendra ni d'eux-mêmes, ni de la multitude de leur population, ni du bruit de leurs armées, mais de Dieu qui les a destinés à être le fléau de son peuple. Mais ce sens n'est guère adopté aujourd'hui; et on entend généralement ces mots des Israélites auxquels il ne restera rien, ni population, ni richesse. — *Ex sonitu,* מהמה, des richesses et des possessions d'Israël. Suivant Hævernick, ce mot doit se traduire par anxiété, trouble; mais ce sens ne paraît pas fondé. — *Non erit requies in eis.* Dieu les châtiera sans relâche. S. Jérôme a probablement lu נוח. LXX : ὡραϊσμός; mais נה, qui ne se lit qu'ici, vient selon les rabbins, de נהה, se lamenter, et Kimchi l'explique ainsi : Il y aura tant de morts chez les Juifs que les quelques survivants ne pourront pleurer leurs morts et leur rendre les honneurs funèbres; Cfr. Jér., XVI, 4-7 et XXIII, 35. Maurer, Keil, etc., re-

12. Le temps vient, le jour approche : que celui qui achète ne se réjouisse pas ; et que celui qui vend ne s'afflige pas, car la colère atteindra tout le peuple.

13. Car celui qui vend ne rentrera pas dans ce qu'il a vendu, quand même il vivrait encore avec les vivants. Car la vision regarde tout le peuple et elle n'est pas révoquée, et l'homme ne trouvera pas d'appui dans l'iniquité de sa vie.

14. Sonnez de la trompette, que tous se préparent, mais personne ne va au combat, parce que ma colère s'étend sur tout le peuple.

15. Le glaive au dehors, la peste et la famine au-dedans. Celui qui est au champs mourra par le glaive ;

12. Venit tempus; appropinquavit dies; qui emit, non lætetur; et qui vendit, non lugeat; quia ira super omnem populum ejus.

13. Quia qui vendit, ad id quod vendidit, non revertetur, et adhuc in viventibus vita eorum; visio enim ad omnem multitudinem ejus non regredietur; et vir in iniquitate vitæ suæ non confortabitur.

14. Canite tuba, præparentur omnes, et non est qui vadat ad prælium ; ira enim mea super universum populum ejus.

15. Gladius foris, et pestis, et fames intrinsecus ; qui in agro est, gladio morietur; et qui in civitate,

---

jettent cette interprétation, admettent celle des LXX, et traduisent : Il n'y a plus rien de glorieux en eux.

12. — *Tempus,* le temps de la rétribution des pécheurs, dit le Targum. — *Appropinquavit dies.* Le jour du châtiment est fixé certainement et est sur le point d'arriver. C'est un prétérit prophétique, comme Is., v, 12, ix, 2, Jér., xv, 7. — *Qui emit... non lugeat* Quand tout disparaît si complétement, l'acheteur aurait tort de se réjouir au sujet de la propriété qu'il achète, car il n'en jouira pas ; quant au vendeur, qu'il ne se désole pas d'avoir vendu son bien, puisqu'il l'aurait tout de même perdu. Devant l'esclavage et la captivité, se réjouir ou se désoler serait également inutile dans ce cas, dit S. Jérôme. — *Ira super omnem populum ejus.* Aucun des Israélites ne sera à l'abri du jugement.

13. — *Qui vendit... non revertetur.* Toute terre vendue revenait à son propriétaire primitif, au bout de cinquante ans, dans l'année du jubilé, Lev., xxv, 10-13. Mais avant que cette époque revienne, la captivité abolira toutes les coutumes nationales, et empêchera ce retour de s'opérer. — *Adhuc in viventibus...* Quoique le vendeur et l'acheteur puissent être encore en vie lors du Jubilé, la loi ne produira pas son effet, parce que leurs biens auront passé en d'autres mains et eux-mêmes seront en exil. — *Visio,* l'oracle prononcé au nom de Dieu par le prophète, l'annonce du châtiment et de l'exil. — *Ad omnem multitudinem ejus.* Pensée déjà exprimée plusieurs fois : personne n'échappera au châtiment ; ℣. 12. — *Non regredietur.* La parole de Dieu ne sera pas vaine, elle produira son effet ; une locution semblable se lit : Is., xlv, 23 ; lv, 11 ; Cfr. Nombr., xxiii, 20 ; Is., xliii, 13. Quelques rabbins, après le Targum, appliquent ces mots au peuple qui ne se convertira pas ; mais cette interprétation n'est pas acceptable. — *Vir... non confortabitur.* Tous les Juifs, étant pécheurs, ne pourront résister aux ennemis, et leur péché ne leur servira de rien. Le Targum : « Chacun se plaît dans son péché, et durant leur vie ils ne feront pas pénitence. »

14. — Ce verset continue la pensée qui termine le ℣. 13 ; il décrit l'incapacité absolue où seront les Juifs de faire une heureuse résistance à l'ennemi qui doit exécuter contre eux le jugement de Dieu. — *Canite tuba,* litt. : « qu'ils sonnent de la trompette », pour convoquer leurs soldats à la lutte. « Jubentur per ironiam hi, qui huic officio mancipati sunt, tuba clangere, ut omnes contra Babylonia parentur exercitum. » S. Jérôme. — *Præparentur omnes.* Litt. : « qu'on prépare tout » ce qui est nécessaire à la guerre. LXX : κρίνατε τὰ σύμπαντα. — *Non est qui vadat ad prœlium.* Malgré tout cela, personne n'a le courage d'aller au combat. — *Ira enim mea...* La colère divine s'est déclarée en effet contre les Juifs, Lév., xxvi, 17, et elle les abat en les faisant désespérer de leur cause, Deut., xxxii, 30.

15. — *Gladius...* Cfr. v, 12. Le châtiment de Dieu pénètre partout, Cfr. Deut., xxxii, 25. Pour l'accomplissement de cette prophétie, d'abord dans le siège de Nabuchodonosor, V. Lam., i, 20, ensuite dans le siège de Ti-

pestilentia et fame devorabuntur.

16. Et salvabuntur qui fugerint ex eis: et erunt in montibus quasi columbæ convallium omnes trepidi, unusquisque in iniquitate sua.

17. Omnes manus dissolventur, et omnia genua fluent aquis.

18. Et accingent se ciliciis, et operiet eos formido et in omni facie confusio, et in universis capitibus eorum calvitium.

Isai. 15, 2; *Jer.* 48, 37.

19. Argentum eorum foras projicietur, et aurum eorum in sterquilinium erit. Argentum eorum, et aurum eorum non valebit liberare eos in die furoris Domini. Animam suam non saturabunt, et ventres

ceux qui sont dans la ville seront dévorés par la peste et par la famine.

16. Ceux d'entre eux qui auront fui seront sauvés, et ils seront dans les montagnes comme les colombes des vallées, tous tremblants chacun à cause de son iniquité.

17. Toutes les mains seront défaillantes, et tous les genoux seront sans force.

18. Ils se couvriront de cilices et la frayeur les revêtira, la confusion sera sur tous les visages, et toutes les têtes seront rasées.

19. Leur argent sera jeté dehors, et leur or sera comme de l'ordure. Leur argent et leur or ne pourront les délivrer au jour de la fureur du Seigneur; ils ne pourront se rassasier ni remplir leur ventre; parce

---

tus, Matt., XXIV, 16-18; Marc, XIII, 15, 16. Pour *gladius*, les LXX ont : ὁ πόλεμος ἐν ῥομφαίᾳ.

16. — *Et salvabuntur qui fugerint ex eis.* Lit. : « Et si quelques-uns d'entre eux échappés échappent. » Il y en aura peu, Cfr. VI, 8, à échapper à l'ennemi, et leur sort n'en sera pas meilleur pour cela. — *In montibus,* qui sont plus inaccessibles à l'ennemi, Cfr. I, Macc., II, 28; Matt., XXIV, 16; Luc, XXI, 21-22; Ps. X, 2. Ces montagnes, qui ont été le théâtre de scènes d'idolâtrie, seront avec justice le lieu choisi pour la punition. — *Quasi columbæ convallium.* Les colombes des vallées, dit Bochart, par crainte des chasseurs et des faucons, abandonnent leur retraite ordinaire, et se retirent ailleurs pour sauver leur vie. Les colombes des montagnes sont opposées aux colombes des vallées, comme les sauvages aux apprivoisées. — *Omnes trepidi,* lit., « toutes gémissantes », הבות, Cfr. Is., XXXVIII, 14; LIX, 11; Virgile, Eglog. I, 58, dit d'elles :

Nec gemere aeria cessabit turtur ab ulmo.

Comme Keil le fait remarquer, la figure et la réalité s'entremêlent ici : la forme appartient à la comparaison, la réalité à la chose comparée; ce sont en effet les Juifs qui se lamentent sur leurs péchés dont ils vont recevoir le châtiment. — *In iniquitate sua,* à cause de son iniquité, comme au ℣. 13.

17. — *Omnes manus dissolventur.* Leur peur sera très grande. Hébraïsme fréquent que nous avons souvent rencontré dans les prophètes, Is., XIII, 7; XXXV, 3; Jér., VI, 24; XXXVIII, 4. — *Omnia genua fluent aquis.* litt. « Tous les genoux s'en vont en eaux »; Cfr. XXI, 12. Cette expression hyperbolique indique la perte complète des forces, de même que le cœur qui se tourne en eau, Jos., VII, 5. Cfr. Ps. XXI, 15. L'interprétation de S. Jérôme : « pavoris magnitudine urina polluent genua, nec valebit profluentes aquas vesica cohibere », n'a pas de fondement dans le texte.

18. — *Accingent se ciliciis,* en signe de douleur et de deuil, Is., III, 24. — *Operiet,* c'est-à-dire, les envahira. — *In omni facie...* Jér., XLVIII, 37; LI, 51; Mich., VII, 10. — *In universis capitibus...* Is., XV, 2; Amos, VIII, 10; Mich., I, 16; Job, I, 20; Esdr., IX, 3.

19. — *Argentum projicietur; aurum... erit.* Pour Kimchi, ce sont les idoles d'or et d'argent adorées par les Israélites. Cfr. Is., II, 20. L'interprétation de S. Jérôme semble préférable : « Fuga et captivitate cogente, divitias et auri argentique pondera projicient in plateis, suas tantum animas servare cupientes, ne sint ponderi quæ prius fuere luxuriæ. » — *In sterquilinium,* לנדה, une ordure, un objet de dégoût, qui a été l'instrument de leur convoitise passée. — *Argentum... non valebit liberare eos...* Reminiscence de Soph., I, 18. — *Animam suam,* ici leur appétit. « Propriæ divitiæ sunt, quas nos Christi veri-

que cela avait été la cause de leurs péchés.

20. Leurs parures et leurs colliers avaient fait leur orgueil, et ils en avaient tiré les images abominables de leurs idoles. C'est pourquoi j'en ferai des immondices.

21. Je le livrerai aux mains des étrangers qui le pilleront; les impies de la terre en feront leur proie et le souilleront.

22. Je détournerai d'eux ma face, et on violera mon sanctuaire, des brigands y entreront et le profaneront.

23. Terminez, parce que le pays est plein de leurs jugements sanguinaires, et que la cité est remplie d'iniquité.

eorum non implebuntur ; quia scandalum iniquitatis eorum factum est.

Prov. 11, 4 ; *Eccli.* 5, 10; *Sophon.*

20. Et ornamentum monilium suorum in superbiam posuerunt, et imagines abominationum suarum et simulacrorum fecerunt ex eo : propter hoc dedi eis illud in immunditiam ;

21. Et dabo illud in manus alienorum ad diripiendum, et impiis terræ in prædam, et contaminabunt illud.

22. Et avertam faciem meam ab eis, et violabunt arcanum meum : et introibunt in illud emissarii, et contaminabunt illud.

23. Fac conclusionem ; quoniam terra plena est judicio sanguinum, et civitas plena iniquitate.

---

tas docuit (Luc, XVI), qui præcepit ut faciamus nobis amicos de iniquo mammona, qui nos recipiant in æterna tabernacula. « S. Jérôme. — *Quia scandalum... factum est.* L'or et l'argent ont été l'occasion de leur impiété, et par suite de leur châtiment. LXX : διότι βάσανος...

20. — *Et ornamentum monilium suorum.* צבי עדיו. De l'aveu des modernes, Rosenmüller, Keil, etc., S. Jérôme a donné la vraie interprétation de ces mots : « Quæ ego, inquit, dederam in ornamentum possidentium atque divitias, illi verterunt in superbiam, [לגאון שמהו], ut de quibus poterant per eleemosynas et bona opera suam animam liberare, ex illis haberent materiam arrogantiæ. » Il ne faut pas, avec Faussett, etc., voir ici le temple de Jérusalem, dont les Juifs étaient si fiers à cause de sa décoration; plus bas, XXIV, 21 ; Jér., VII, 4. — *Et simulacrorum.* Ils en firent « des choses détestables », שקוציהם, c'est-à-dire des idoles ; Cfr. Os., VIII, 4; XIII, 2. — *Fecerunt ex eo.* עשו בו. La Vulgate rend très bien le sens de l'original; Cfr. Exod., XXXI, 4; XXXVIII, 8. Ceux qui, comme Faussett, traduisent בו, par « dans le temple », ne comprennent pas ce passage. — *Illud,* leur ornement, leur orgueil. — *In immunditiam.* לנדה, c'est le même mot que S. Jérôme a rendu, au ℣. 19 par « sterquilinium. »

21. — *Dabo... in manus alienorum.* Is., I, 7; Jér., VI, 12; Os., VII, 9. — *Impiis terræ,* Cfr. Ps. LXXXIV, 9, les Assyriens, hommes qui ne se borneront pas à piller les biens des particuliers, mais qui souilleront tout ce qui paraissait le plus saint aux yeux des Israélites, c'est-à-dire leurs idoles, dit S. Jérôme.

23. — *Avertam faciem meam ab eis.* Je ne m'occuperai plus des Juifs; Cfr. Deut., XXXII, 20. — *Violabunt arcanum meum.* Litt., « ils profaneront mon caché », צפוני. LXX : τὴν ἐπισκοπήν μου. Pour les Pères, suivis par Hævernick, c'est le Saint des Saints qui est désigné par ces mots : « Quod significat Sancta Sanctorum, quæ, exceptis sacerdotibus soloque Pontifice, nullus alius audebat intrare. » S. Jér. Le Targum : « La terre de la maison de ma majesté. » Mais ni la terre de Chanaan qu'Hengstenberg croit désignée ici, ni le Saint des Saints ne sont une place secrète, cachée. Aussi Keil croit-il que c'est le trésor du temple qui est désigné ici; il donne à l'hébreu le sens qu'il a dans Job, XX, 26 ; Abd, 6, et qui, suivant lui, s'accorde mieux avec le contexte. — *Introibunt in illud,* באו־בה peut signifier aussi, d'après Keil, ils prendront possession de ce trésor. — *Et contaminabunt illud.* Ces derniers mots donnent raison à l'interprétation de S. Jérôme. Cependant Keil fait observer qu'au ℣. 21, ce mot a déjà été employé à propos de trésor et de joyaux.

23. — *Fac conclusionem.* « Igitur, o propheta, iram meam super terram Judæam, et super urbem Jerusalem brevi sermone conclude. » S. Jérôme. הרתוק ne se trouve ailleurs que III Rois, VI, 21, et Is., XL, 19, et signifie « chaîne », Dieu ordonne au prophète

24. Et adducam pessimos de gentibus, et possidebunt domos eorum; et quiescere faciam superbiam potentium, et possidebunt sanctuaria eorum.

25. Angustia superveniente, requirent pacem, et non erit.

26. Conturbatio super conturbationem veniet, et auditus super auditum; et quærent visionem de propheta, et lex peribit a sacerdote, et consilium a senioribus.

27. Rex lugebit, et princeps induetur mœrore, et manus populi terræ conturbabuntur. Secundum viam eorum faciam eis, et secundum

24. J'amènerai les plus méchants d'entre les nations, ils s'empareront de leurs maisons. Je ferai cesser l'orgueil des puissants, et on possédera leurs sanctuaires.

25. L'angoisse survenant, ils chercheront la paix et il n'y en aura pas.

26. Malheur sur malheur viendra, et rumeur sur rumeur. Ils demanderont des visions au Prophète. La loi fera défaut au prêtre, et le conseil aux anciens.

27. Le roi sera dans le deuil, le prince sera couvert de tristesse, et les mains du peuple du pays seront troublées. Je les traiterai selon leurs

---

de faire une chaine pour figurer la captivité où les Juifs vont bientôt être emmenés par leur vainqueurs. — *Plena est judicio sanguinum.* Tout le pays s'est souillé de crimes qui méritent la mort. Cfr. XVI, 38; XXIII, 45; Is., I, 15; Jér., LI, 9.

24. — *Pessimos de gentibus,* les plus cruels païens qui existent. — *Quiescere faciam superbiam potentium.* Cet orgueil des Juifs, c'est tout ce qu'ils possèdent, tout ce qui est glorieux pour eux, et surtout leur temple, plus bas, XXIV, 21, et Lev. XXVI, 19, d'où cette phrase est prise. Les puissants, עזים, sont les Israélites, durs, rebelles, impudents. Selon Keil, ils sont appelés ainsi parce qu'ils se croient puissants, à cause de la possession du temple et de la terre sainte. — *Possidebunt.* Litt. « Ils souilleront. » LXX : μιανθήσεται. — *Sanctuaria eorum.* C'est évidemment le sens qu'a ici l'hébreu, et la leçon des Massorètes est inacceptable, tous les modernes la rejettent. Le temple était souvent désigné par le pluriel, Ps. XLVII, 36; Jér., LI, 51. S. Jérôme remarque que Dieu ne dit pas : mon sanctuaire, mais leur sanctuaire, et montre ainsi qu'il s'est éloigné définitivement de son peuple.

25. — *Angustia.* קִפְדָּה, qu'on ne trouve qu'ici, a le sens de ruine, destruction, ou, suivant Meier et Ewald, celui d'horreur. Hengstenberg suit la Vulgate : l'angoisse, résultat des désastres qui accablent le peuple. LXX : ἐξιλασμός, que le contexte n'admet pas à moins qu'on ne l'entende dans le sens de châtiment, d'expiation du péché. — *Pacem,* le salut. — *Et non erit.* Cfr. Jérém., VIII, 11, 15; XIV, 19; I Thess., V, 3.

26. — *Conturbatio super conturbationem,* destruction sur destruction. LXX : Οὐαὶ ἐπὶ οὐαί, leçon suivie par l'arabe et le syriaque. Cfr. Deut., XXXII, 33; Jér., IV, 20. « Quomodo sanctis dicitur, Phil., IV, 2 : Gaudete, iterum dico, gaudete. et de ipsis scriptum est, Ps. LXXXIII, 8, Ibunt de virtute in virtutem, ut præsentia bona futuris bonis cumulent, sic et his super quos venit angustia, et qui quæsierunt pacem et non invenerunt eam, veniet conturbatio super conturbationem, sive væ super væ, juxta quod et in Apocalypsi, IX, 12, scriptum est : Væ unum abiet et væ alterum veniet cito. » S. Jér.— *Auditus super auditum.* Des nouvelles effrayantes sur l'arrivée et la cruauté de l'ennemi viendront de tous côtés. Cfr. Job, I, 16; Matt., XXIV, 6. — *Quærent visionem de propheta.* Ils consulteront les prophètes pour savoir s'il ne reste pas encore moyen d'échapper aux calamités qui les menacent. C'est ce que fait Sédécias, V. Jér., XXXVII, 17; XXXVIII, 14; Cfr. Is., XXVI, 9. Ces mots peuvent aussi signifier que, comme il n'y aura plus de prophètes, à cause de l'abandon de Dieu, ils chercheront en vain à qui s'adresser. — *Lex peribit a sacerdote;* Cfr. Jér., XVIII, 18. Les prêtres ne pourront plus donner l'instruction tirée de la loi, qu'ils devaient distribuer au peuple, Mal., II, 7; Cfr. Ezéch., XX, 1, 3; Ps. LXXIII, 9; Lam., II, 9; Am., VIII, 11. — *Consilium a senioribus.* Dieu les aura aussi privés de sagesse et de prudence. Cfr. Jér., XVIII, 18; Is., III, 2 et suiv., Dan., III, 38.

27. — *Rex lugebit,* au lieu de diriger la résistance et de chercher un remède à ces maux; Lam., IV, 20; Os., X, 3. Ces mots n'étaient pas dans les manuscrits des LXX dont Origène et S. Jérôme se servaient. — *Prin-*

œuvres, je les jugerai comme ils ont jugé les autres, et ils sauront que je suis le Seigneur.

judicia eorum judicabo eos : et scient quia ego Dominus.

CHAPITRE VIII

Nouvelle vision de la gloire de Dieu (℣. 1-8). — Le prophète est amené à Jérusalem par l'esprit de Dieu (℣. 3-4). — Il voit dans le temple l'idolâtrie de la maison de Juda (℣. 5-6). — Les vieillards adorent les images des idoles (℣. 7-12). — Les femmes pleurent Thammuz (℣. 13-14). — Les hommes adorent le soleil levant (℣. 15-16). — Nouvelles menaces de Dieu contre son peuple (℣. 17-18).

1. Et il arriva, dans la sixième année, le cinquième jour du sixième mois, comme j'étais assis dans ma maison, et que les anciens de Juda étaient assis autour de moi, la main du Seigneur Dieu y tomba sur moi.

1. Et factum est in anno sexto, in sexto mense, in quinta mensis : ego sedebam in domo mea, et senes Juda sedebant coram me, et cecidit ibi super me manus Domini Dei.

---

ceps, les chefs de tribus et de familles. — *Induetur mœrore.* Cfr. Ps. CVIII, 18. — *Manus... conturbabuntur,* elles ne pourront tenir les armes qui les eussent défendues, Cf. Is., XXI, 3 ; Jér., LI, 32. — *Populi terræ,* le commun du peuple, ainsi distingué du roi et de ses chefs, comme IV Rois, XXI, 24; XXIII. 30. Ce n'est plus ici le peuple de Dieu. — *Secundum viam eorum,* suivant leur manière de faire, qui est mauvaise, Dieu agira et sera à son tour sans pitié pour eux. — *Judicia eorum,* leur mérites, ou les jugements iniques qu'ils ont portés contre les pauvres. — *Et scient...* plus haut ℣. 4, VI, 14; V, 13, etc.

5° Vision de la destruction de Jérusalem, VIII-XI.

Les quatre chapitres VIII à XI, contiennent le récit d'une vision dans laquelle Dieu montre au prophète les crimes des habitants de Jérusalem, les supplices qui les puniront, et fait suivre ces menaces d'une promesse de retour dans la patrie et de restauration de leur Etat.

CHAP. VIII. — 1. — *In anno sexto.* Il y a donc eu un intervalle d'environ quatorze mois entre les prophéties précédentes et celle que nous abordons ici. Les 340 jours, durant lesquels le prophète est resté enfermé dans sa maison, sont à peu près passés; Cfr. III, 24; IV, 4, 6. Si l'on veut serrer rigoureusement les dates, c'est durant les 40 jours qu'Ezéchiel a dû rester sur le côté droit, que cette communication divine lui a été faite. En effet, suivant une hypothèse examinée déjà IV, 5, 9, on peut comprendre les 40 jours de Juda dans les 390, et trouver ainsi le nombre de jours nécessaires. D'après Kliefoth, il n'y aurait pas là de contradiction avec l'ordre qu'Ezéchiel a reçu de ne pas sortir de chez lui, parce que, suivant cet auteur, tout ce qui est rapporté ici est purement intérieur, et que le prophète est toujours en état d'extase lorsqu'il doit adresser au peuple de Jérusalem les paroles contenues XI, 4-12, et XI, 4-21. Keil, Hævernick, Henstenberg, Hitzig, supposent que les actes symboliques des ch. IV et V ne se sont passés que dans l'esprit du prophète, ou sont de pures figures de rhétorique, et expliquent ainsi la divergence des dates. D'après une autre supposition due à J. D. Michælis, la cinquième année de Jéhoiachin était une année intercalaire de 13 mois, comme ils s'en trouvait habituellement tous les trois ans; nous obtenons par ce calcul 439 jours, ce qui est encore bien éloigné des 413 jours, que les quatorze mois qui chez les Hébreux étaient de 29-30 jours, nous donnent. — *In sexto mense.* Ce sixième mois correspond à août-septembre. LXX : ἐν τῷ πέμπτῳ. — *Sedebam.* Ce mot peut désigner ou l'attitude du prophète obéissant aux ordres reçus, IV, 4, 6, ou simplement sa présence dans sa maison. — *Senes Juda.* « Senes Juda sedebant coram eo, vel prophetæ verba audire cupientes. vel insidiantes sermonibus ejus. Significanterque dicuntur Senes Juda, ut nihil ad Israel, hoc est ad decem tribus quæ prius captæ fuerant, sed ad eos qui de tribu

2. Et vidi, et ecce similitudo quasi aspectus ignis : ab aspectu lumborum ejus et deorsum, ignis : et a lumbis ejus, et sursum, quasi aspectus splendoris, ut visio electri.

3. Et emissa similitudo manus apprehendit me in cincinno capitis mei : et elevavit me spiritus inter terram et cœlum, et adduxit me in Jerusalem in visione Dei, juxta ostium interius, quod respiciebat ad Aquilonem, ubi erat statutum idolum zeli ad provocandam æmulationem.

Dan. 14, 35.

4. Et ecce ibi gloria Dei Israel,

2. Et j'eus une vision : c'était comme la forme d'un feu ; depuis les reins jusqu'en bas, c'était une flamme; et depuis les reins jusqu'en haut, c'était comme une vive lumière, comme l'aspect de l'ambre.

3. Et il y eut comme une main qui me saisit par les cheveux de la tête. Et l'esprit m'éleva entre le ciel et la terre, et m'emmena à Jérusalem, dans une vision de Dieu, près de la porte intérieure qui regardait au nord, là où était placée l'idole de jalousie qui excite la jalousie.

4. Et là m'apparut la gloire du

Juda cum Jechonia ducti erant in captivitatem, dici intelligamus. » S. Jérôme. Ce sont les exilés de Juda et non ceux d'Israël qu'intéressait en effet particulièrement le sort de Jérusalem. — *Cecidit...* Cfr. I, 3; III, 22.

2. — Cette vision est décrite presque dans les mêmes termes que l'apparition de Dieu au ch. I, 27. — *Quasi aspectus ignis.* LXX : ὁμοίωμα ἀνδρός, leçon adoptée par Ewald et Hitzig, après Houbigant, sans doute à cause du mot qui suit « lumbis », quoique aucun manuscrit hébreu ne la donne. Il n'y a pas de raison, comme le montre Keil, d'abandonner ici les massorètes et la Vulgate. — *Quasi aspectus splendoris,* LXX : ὡς ὥρασις αὔρας. — *Visio electri,* V, I, 4.

3. — *Emissa similitudo manus.* Cet homme, qui avait l'air d'être en feu, tendit l'apparence d'une main ; il y a « l'apparence », dit S. Jérôme, parce qu'en Dieu il n'y a rien de corporel. Le trait qui distingue cette vision, c'est cette main qui saisit le prophète. — *Apprehendit me...* Il en arriva de même à Habacuc, Dan., XIV, 35. Suivant Kimchi, cela indique la violence avec laquelle les Juifs seront emmenés en exil et soumis à une dure captivité. — *Spiritus* ; Cfr. III, 12, XI, 24 ; le vent, selon Rosenmüller, Kliefoth, Keil ; l'esprit, selon Schrœder ; l'Esprit qui procède du Père et du Fils, d'après quelques commentateurs ; Cfr. Matth., XII, 28 avec Luc. XI, 20. Ezéchiel ne fut pas transporté corporellement à Jérusalem, mais seulement en esprit ; c'est ce qu'indiquent bien les mots suivants : *In visione Dei,* et telle est l'opinion générale. Ainsi Théodoret, S. Jérôme, Prado, Rosenmüller, Schrœder, etc. Le Targum : « dans la vision de prophétie qui reposait sur moi de la part du Seigneur. » Vient à présent le récit de cette vision. — *Ostium interius... ad aquilonem.* La porte de la cour intérieure est, dit Lightfoot, celle qui est appelée plus bas la porte de l'autel. Située au nord, elle faisait communiquer la cour intérieure, הפנימית, avec la cour extérieure du temple ; Cfr. III Rois, VI, 36, VII, 12. Au lieu d'*interius,* que l'éd. romaine des LXX omet, le manuscrit alexandrin et l'éd. d'Alcala ont ἐσωτέρας. Cet endroit n'apprend pas si Ezéchiel était en dedans ou en dehors de cette porte, c'est-à-dire, dans la cour intérieure ou dans la cour extérieure ; mais le ℣. 5 supplée à cette lacune : le prophète étant dans la cour intérieure voit l'idole au nord, près de la porte. — *Ubi erat...* Il est évidemment question ici de l'image de quelque idole païenne. Ce n'était pas une statue de Moloch, comme le veut Lightfoot, ni d'Adonis, comme Hævernick le croit, en supposant à tort que ce chapitre décrit une fête d'Adonis dans le temple, mais plutôt une image de Baal ou d'Astarté, dont plusieurs avaient déjà été placées dans le temple par Manassès, IV Rois, XXI, 7. II Paral., XXXIII, 7. Suivant Schrœder, c'est le Bel des Babyloniens, comme le prouve sa position au nord ; mais cette raison semble bien subtile. — *Zeli...* Cette image excite la jalousie de Jéhovah ; Cfr. Ex., XX, 5 ; Deut., XXXII, 21, III Rois, XIV, 22 ; Ps. LXXVII, 58. Les LXX : τοῦ κτωμένου.

4. — La vision de III, 12, reparaît aux yeux du prophète : Dieu, en paraissant vers le nord au prophète, lui indique ainsi qu'il quitte un sanctuaire et un temple souillés par le péché et l'idolâtrie. — *Dei Israel.* Plus haut, III, 23, Dieu est nommé Jéhovah ; ici, dit Keil, il est appelé Dieu d'Israël par antithèse au dieu étranger, à l'idole païenne dont

Dieu d'Israël, telle que je l'avais vue dans la plaine.

5. Et il me dit : Fils de l'homme, lève les yeux vers la route du nord. Et je levai les yeux vers la route du nord, et au nord de la porte de l'autel, je vis cette idole de jalousie à l'entrée même.

6. Et il me dit : Fils de l'homme, ne vois-tu pas ce qu'ils font, les grandes abominations que la maison d'Israël fait ici, afin que je me retire loin de mon sanctuaire ? mais si tu te retournes, tu verras des abominations encore plus grandes.

7. Et il m'amena à l'entrée de la cour, je regardai et je vis un trou dans la muraille.

8. Et il me dit : Fils de l'homme, perce le mur; et quand j'eus percé la muraille, une porte apparut.

9. Et il me dit : Entre, et vois les

secundum visionem quam videram in campo.

5. Et dixit ad me : Fili hominis, leva oculos tuos ad viam Aquilonis. Et levavi oculos meos ad viam Aquilonis : et ecce ab Aquilone portæ altaris idolum zeli in ipso introitu.

6. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne, vides tu quid isti faciunt, abominationes magnas, quas domus Israel facit hic, ut procul recedam a sanctuario meo? et adhuc conversus videbis abominationes majores.

7. Et introduxit me ad ostium atrii, et vidi, et ecce foramen unum in pariete.

8. Et dixit ad me : Fili hominis, fode parietem. Et cum fodissem parietem, apparuit ostium unum.

9. Et dixit ad me : Ingredere, et

---

l'image est dans le temple: comme Dieu d'Israël, Jéhovah ne peut tolérer l'image et le culte d'un autre Dieu dans son temple. Placer une image pareille dans le temple de Jéhovah, c'était de la part des Juifs une renonciation pratique à l'alliance conclue entre eux et le Seigneur.

5. — Dans les versets suivants, 5-16, Dieu fait voir au prophète les différentes espèces d'idolâtries auxqelles Israël se livre, soit dans le temple, soit en dehors. Le choix des cours du temple pour dépeindre le culte idolâtrique provient de ce fait que le temple était l'endroit où Israël devait adorer le Seigneur son Dieu. Par conséquent, l'apostasie d'Israël ne pouvait être décrite avec plus de clarté et plus de force que par les peintures suivantes des abominations idolâtriques, pratiquées sous les yeux de Dieu même. — *Portæ altaris,* la porte appelée au ℣. 3, la porte du nord. On ne sait d'où elle tirait ce nom; pour Fausset, etc., c'est à cause de l'autel de Salomon qu'Achaz avait fait transporter du milieu de la cour à la porte du nord, IV Rois, XVI, 14; pour Kimchi, c'était à cause d'un autel élevé en cet endroit à une idole, IV Rois, XXI, 4, 5; selon Keil, c'est peut-être parce que les animaux destinés au sacrifice étaient amenés par cette porte pour être immolés au côté nord de l'autel, d'après la prescription du Lév., I, 4, V, 11, etc.; suivant Currey, etc., c'est par cette porte que les prêtres approchaient de l'autel d'airain, Cfr. XL, 35, 37 et suiv. — *Putasne,* n'est pas dans l'hébreu. — *Ut procul recedam,* לרחקה, qui peut se rapporter aux Israélites, c'est ainsi que Théodoret l'a entendu, mais qu'avec plus de raison S. Jérôme, approuvé par presque tous les modernes, rapporte à Dieu : « Ne me, inquit Deus, putes injuste templum deserere (cap. X et XI), et subvertendam relinquere civitatem, aspice quæ in templo faciant. »

7. — *Ostium atrii.* D'après Lightfoot, Ewald, Hengstenberg, c'est la porte principale de la cour des prêtres, située à l'est; suivant Hævernick, Hitzig, Kliefoth, Keil, Currey, c'est la porte d'entrée dans la cour du peuple ou cour extérieure, et ils appuient leur opinion sur IV Rois, XXIII, 11. I Par., XXVIII, 12; Jér., XXXV, 4; pour Schrœder, c'est la même que la porte mentionnée au ℣. 3, et qui bien connue déjà n'avait pas besoin d'être plus longuement indiquée. — *Foramen unum.* Non pas une fenêtre, comme l'entend Grotius, mais bien un trou, un creux dans la muraille, qui ne laisse pas entrer tant qu'on ne l'aura pas agrandi. — *Pariete.* קיר est, dit Currey, le terme employé pour désigner le mur d'une ville ou de tout un ensemble de bâtiments, plutôt que pour désigner un mur intérieur séparant une pièce d'une autre.

8. — *Apparuit...* « Litt. : « Et voici une porte. »

9. — *Isti,* les anciens d'Israël comme le prouvent les ℣℣. 11 et 12, et non les prêtres.

vide abominationes pessimas quas isti faciunt hic.

10. Et ingressus vidi, et ecce omnis similitudo reptilium et animalium, abominatio, et universa idola domus Israel depicta erant in pariete in circuitu per totum.

11. Et septuaginta viri de senioribus domus Israel, et Jezonias filius Saphan stabat in medio eorum, stantium ante picturas : et unusquisque habebat thuribulum in manu sua : et vapor nebulæ de thure consurgebat.

12. Et dixit ad me : Certe vides, fili hominis, quæ seniores domus Israel faciunt in tenebris, unusquis-

épouvantables abominations que ces gens font ici.

10. Une fois entré, je vis les figures de toutes sortes de reptiles et d'animaux, et l'abomination et toutes les idoles de la maison d'Israël étaient peintes sur le mur tout autour.

11. Et soixante-dix des anciens de la maison d'Israël, et Jézonias, fils de Saphan, au milieu d'eux, étaient debout devant les peintures. Chacun avait un encensoir à la main, et un épais nuage de parfum s'élevait de l'encens.

12. Et il me dit : Certes, tu vois, fils de l'homme, ce que les anciens de la maison d'Israël font dans les

---

10. — *Omnis similitudo reptilium et animalium.* Suivant Warburton, etc., c'est le culte égyptien des animaux qui est ici décrit. L'influence de ce culte ne reparaît, depuis les veaux d'or faits par Jéroboam, qu'après l'invasion du Pharaon Nechao, IV Rois, XXIII, 34, et il a pu se répandre, grâce aux fausses espérances de secours que l'Egypte, supposait-on, fournirait contre l'Assyrie. Currey prétend que l'allusion au culte égyptien est frappante. Dans la première partie de ce siècle, Belzoni a découvert plusieurs chambres souterraines dans des rochers, sur les bords du Nil; elles avaient servi de sepulture à des rois et à des particuliers. Les murailles étaient uniformément ornées de peintures parmi lesquelles on voyait des représentations d'objets d'un culte idolâtrique. Belzoni y pénétra par un trou dans la muraille qui n'avait aucunement l'apparence d'une entrée régulière. Ammien Marcellin, XXII, 15, parle de cavernes de ce genre. Mais, tout en reconnaissant que ces paroles du texte rappellent le culte égyptien, on ne doit pas les restreindre à ce culte seul, parce que le culte des animaux se retrouve chez beaucoup d'autres nations païennes, et que, d'ailleurs, les mots suivants font allusion à toutes les idolâtries de la maison d'Israël. — *Abominatio,* V. plus haut, V. II, Is., LXVI, 17; — *Idola,* גלולים, expression fréquente chez Ezéchiel, V. Ezéchiel, VI, 4; Cfr. Lév., XXVI, 30; Deut., XXIX, 17, qui appliquent ce mot aux idoles de l'Egypte.

11. — *Septuaginta viri de senioribus domus Israel.* Il ne peut s'agir ici du sanhédrin, institution postérieure à l'exil. Les soixante-dix vieillards représentent la nation toute entière; le nombre choisi pour des raisons symboliques est pris dans Exod., XXIV, 1 et suiv., Nomb., XI, 16, XXIV, 25. Cette représentation, établie d'abord par Moïse, n'était pas permanente. Dieu montre ainsi l'idolâtrie de la nation tout entière. — *Jezonias filius Saphan,* יאזניאו, « celui que Dieu écoute », diffère de celui qui est mentionné XI, 1. Peut-être son père Saphan est-il le personnage mentionné, IV Rois, XXII, 3 et suiv., Jér., XXIX, 3, XXXVI, 10, XXXIX, 14. On ne sait pourquoi Jézonias est spécialement nommé ici; il était sans doute si renommé qu'il pouvait passer pour le chef de la représentation nationale. LXX : Ἰεχονίας. — *Vapor nebulæ de thure consurgebat,* litt. : « une (fumée) odeur montant de l'encens ». Hengstenberg traduit : « et la prière du nuage d'encens montait. » Le nuage d'encens, dit-il, est appelé prière, parce que c'est comme une prière incorporée; Cfr. Ps. CXL, 2; Apoc., V, 8, VIII, 3, 4, où dans les mots : « odoramentorum (incensorum) quæ sunt orationes sanctorum », nous avons l'interprétation du symbole. Les anciens disent par leur encens à ces misérables peintures : « Delivre-moi, car tu es mon Dieu. Is., XLIV, 17.

12. — *In tenebris,* c'est-à-dire, dans des lieux souterrains et cachés, tels que ceux où les mystères du paganisme se célébraient. Une autre raison est donnée par le prophète dans la fin de ce verset. — *Unusquisque in abscondito cubiculi sui.* Il ne faut pas conclure de là que les soixante-dix vieillards et Jézonias étaient chacun dans une chambre; on a vu plus haut, en effet, que Jézonias était « in medio eorum ». Le sens est sans doute, que ce que nous voyons tous les vieillards faire

ténèbres, ce que chacun fait dans le secret de sa chambre; car ils disent: Le Seigneur ne nous voit pas, le Seigneur a abandonné le pays.

13. Et il me dit : Tourne-toi encore et tu verras des abominations encore plus grandes que celles-ci.

14. Et il m'introduisit par la porte de la maison du Seigneur qui regardait au nord, et là des femmes assises pleuraient Adonis.

15. Et il me dit: Certes, tu l'as vu, fils de l'homme, mais si tu te tournes, tu verras des abominations plus grandes encore.

16. Et il me fit entrer dans la cour intérieure de la maison du

que in abscondito cubiculi sui ; dicunt enim : Non videt Dominus nos, dereliquit Dominus terram.

13. Et dixit ad me : Adhuc conversus videbis abominationes majores quas isti faciunt.

14. Et introduxit me per ostium portæ domus Domini, quod respiciebat ad aquilonem : et ecce ibi mulieres sedebant plangentes Adonidem.

15. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis : adhuc conversus videbis abominationes majores his.

16. Et introduxit me in atrium domus Domini interius : et ecce in

---

ici en commun, le peuple tout entier le fait chacun en son particulier. — *Non videt Dominus nos,* c'est-à-dire, Dieu ne s'occupe pas de ce que nous faisons, il ne le voit pas, il n'est pas omniscient; Cfr. Is., XXIX, 15. « Multi sunt peccatores et ambulantes juxta cogitationes suas, qui Deum non æstimant curare mortalia, nec ad illum nostra vitia pertinere. Certe, quando peccamus, si cogitaremus Deum videre et esse præsentem, nunquam quod ei displicet faceremus. » S Jérôme — *Dereliquit Dominus terram.* « Il refuse son secours et sa protection au pays; Cfr. IX, 9. Au lieu de se repentir, les Juifs aggravent leur culpabilité.

13. — Cfr. plus haut, ℣. 6.

14. — *Ostium... ad aquilonem,* la porte mentionnée aux ℣℣. 3 et 5; V. plus bas. IX, 2. *Ibi mulieres... Adonidem.* Litt. : Là, des femmes assises pleurant Thammuz ». Thammuz, תמוז, ne se rencontre pas ailleurs dans la Bible. L'étymologie de ce nom est très douteuse; c'est peut-être une contraction de תמזוז, de מוז = מוסס; il dénoterait le déclin des forces de la nature et correspondrait au grec ἀφανισμὸς Ἀδώνιδος. Hævernick. Son identification avec Du-zi ou Duv-zi babylonien, proposée par M. F. Lenormant, Premières civilisations, t. II, pp. 82-99, est encore douteuse. « Quem nos Adonidem interpretati sumus et Hebræus et Syrus sermo Thamuz vocat : unde quia juxta gentilem fabulam, in mense junio amasius Veneris et pulcherrimus juvenis occisus, et deinde revixisse narratur, eumdem junium mensem eodem appellant nomine et anniversariam ei celebrant solemnitatem, in qua plangitur a mulieribus quasi mortuus, et postea reviviscens canitur atque laudatur. » S. Jérôme. Cette identification, dit Keil, n'a pas encore été détruite, malgré les objections soulevées par Chwolson. Car le mythe de Thammuz, mentionné dans les écrits nabatéens, comme un homme mis à mort par le roi de Babylone qui lui avait recommandé d'introduire le culte des sept planètes et des douze tribus du zodiaque, et qui fut fait dieu après sa mort et honoré d'une fête de deuil, n'est pas autre chose qu'une représentation épurée de l'ancien culte de la nature si répandu dans toute l'Asie-Mineure, et dans lequel l'action du soleil sur la végétation était célébrée. — *Sedebant,* en signe de deuil; Cfr, Neh., I 4; Ps. CXXXVII, 1; Matth., XXVII, 61. — *Plangentes,* מבכות; Cahen traduit ce mot par « font pleurer », mais sans expliquer ce sens qui lui est particulier. Wœrter, dans l'Encyclopédie théologique de Welte et Wetzer, trad. fr. t. V, p. 502, fait remarquer que, d'après la date du commencement de ce chapitre, cette fête se célébrait le 5e jour du sixième mois, c'est-à-dire, au temps de la récolte des fruits. C'était donc, ajoute-t-il, la fête des morts, ἀφανισμός, à laquelle, au moins chez les Grecs, succédait bientôt la fête de la joie, εὕρησις. La fête de Thammuz dont il s'agit ici était la fête de deuil. Byblos en Syrie, où les eaux de la rivière Adonis prenaient vers cette époque une teinte rouge, à la suite de la fonte des neiges du Liban, était le principal siège du culte de Thammuz.

15. — *Certe vidisti.* Litt., « As-tu vu? » — *Conversus.* תשוב, n'est pas rendu par les LXX, qui l'ont aussi omis aux ℣℣. 6 et 13.

16. — *Atrium... interius,* la cour des prêtres. L'endroit est désigné pour faire apparaître encore davantage la honteuse idolâtrie

ostio templi Domini inter vestibulum et altare, quasi viginti quinque viri, dorsa habentes contra templum Domini, et facies ad Orientem : et adorabant ad ortum solis.

17. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis : numquid leve est hoc domui Juda, ut facerent abominationes istas quas fecerunt hic, quia replentes terram iniquitate conversi

Seigneur, et à l'entrée même du temple du Seigneur, entre le vestibule et l'autel, vingt-cinq hommes environ tournaient le dos au temple du Seigneur, et le visage tourné vers l'orient ils adoraient le soleil levant.

17. Et il me dit : Tu l'as bien vu, fils de l'homme. Est-ce peu pour la maison de Juda d'avoir commis les abominations qu'ils ont faites ici, d'avoir rempli le pays d'iniquité, et

---

qui a envahi Israël. — *Vestibulum,* le portique qui était devant la porte du sanctuaire, à l'est. III Rois, VI, 3, I Par., XXXVIII, 11. LXX : τῶν αἰλὰμ, reproduction en caractères grecs de l'hébreu אולם. — *Altare,* l'autel des holocaustes. Cfr. Joel, II, 17. C'était là l'endroit le plus sacré de la cour intérieure, et les prêtres seuls avaient droit d'y passer. — *Quasi viginti quinque viri.* Il y avait vingt-cinq hommes. Suivant Keil, il y a ici non pas un chiffre approximatif, mais un nombre exact : c'étaient les vingt-quatre chefs des ordres des prêtres, Cfr. I Paral., XXIV, 5 et suiv., II Paral., XXXVI, 14. Esdr., X, 5, et Lightfoot, Chronology of old Test., dans ses œuvres t. I, p. 124, avec le grand-prêtre à leur tête. De même que les soixante-dix vieillards représentent la nation tout entière, de même ces vingt-cinq hommes représentent le sacerdoce tout entier tombé dans la plus dégradante idolâtrie. — *Dorsa... contra templum Domini.* Cette situation symbolise l'apostasie des prêtres. Cfr. plus bas, XXIII, 35. — *Facies ad orientem...* Le culte des corps célestes, une des formes les plus anciennes de l'idolâtrie, Job. XXXI, 27, et expressément défendu par Moïse, Deut., IV, 19, XVII, 3, avait été introduit par Manassès dans les cours du temple, d'où Josias le fit chasser, IV Rois, XIII, 5, 11. Il semble, au temps d'Ezéchiel, avoir été de nouveau suivi par les Juifs qui le prirent sans doute en Perse ; sur le culte qu'ils lui rendaient, Cfr. IV Rois, XXIII, 11, et plus haut Ezéch., VI, 4, 6. Les Perses adoraient le soleil levant.

17. — *Numquid leve est hoc...* Les Juifs comptent donc pour rien ces outrages à leur Dieu ? — *Replentes terram iniquitate.* Ils sont aussi iniques envers leurs compatriotes qu'envers leur Dieu, et ils réunissent toutes ces fautes ; Cfr. VII, 23, IX, 9, Mich., VI, 12. — *Conversi sunt.* Allusion à la réforme opérée du temps de Josias et qu'ils n'ont pas longtemps maintenue. Suivant Keil, « conversi sunt ad irritandum me », וישבו להכעיסני, est un hébraïsme qui indique la répétition d'un acte. Selon Maldonat : ils ont ajouté à leurs péchés anciens des péchés plus grands encore. — *Applicant ramum ad nares suas.* « Phrase très obscure. L'explication ordinaire, adoptée par J. D. Michælis et Gésénius, « ils tiennent la branche à leur nez », c'est-à-dire le rameau sacré Barsom, que les Perses tiennent à la main en priant (V. Hyde, de Religione vet. Pers., ed. 2a, p. 350, et Kleuker, Zend-Avesta, III, p. 204) ne convient ni au contexte ni aux mots. A cause de la place de ce passage dans le contexte, nous ne devons pas attendre d'allusion à un nouveau rite idolâtrique, mais une explication de la manière dont Juda, par ses actes violents, a excité la colère de Dieu. En outre זמורה n'est pas un terme qui puisse s'appliquer au Barsom, car « Zemorah » est un rejeton de vigne, Cfr. XV, 2, Is., XVII, 10, Nombr. XIII, 23. D'un autre côté le Barsom consiste en bouquets de jeunes branches de l'arbre Gez ou Hom, ou en branches de grenadier, de tamarin ou de dattier ; Cfr. Kleuker, l. c. et Strabon, XV, 733 ; on ne le tenait pas près du nez, mais on le gardait en face de la bouche comme un mot magique de chasser les démons, V. Hyde, l. c. Enfin שלח אל ne signifie pas tenir quelque chose, mais tendre vers, se préparer à frapper, user de violence. Des autres explications données deux seulement méritent considération. La première suppose que c'est une locution proverbiale : « appliquer une branche au nez », c'est-à-dire à la colère, dans le sens d'ajouter du bois au feu ; Dœderlein l'explique ainsi : « par ces choses ils donnent un aliment à ma colère qui brûle contre eux. » Lightfoot donne une explication analogue dans ses Horæ Hebraicæ, ad Joh. XV, 16. La seconde est celle d'Hitzig : « ils appliquent la faux à leur nez » ; c'est-à-dire en cherchant à me faire du mal ils se font du mal à eux-mêmes. Dans ce cas, זמורה doit être pris dans le sens de מזמרה, faux (ou suivant Reuss, la serpe qui sert à tailler la vigne) et

d'avoir entrepris de m'irriter? Et tu vois qu'ils approchent un rameau de leur nez.

18. C'est pour quoi je les traiterai avec fureur : mon œil n'aura ni pitié ni miséricorde, et quand ils crieront à haute voix à mes oreilles, je ne les écouterai pas.

sunt ad irritandum me? Et ecce applicant ramum ad nares suas.

18. Ergo et ego faciam in furore : non parcet oculus meus, nec misereborr, et cum clamaverint ad aures meas voce magna, non exaudiam eos.

CHAPITRE IX

Les anges, messagers de Dieu, vont châtier Jérusalem (℣. 1). — Ils sont sept, et l'un d'entre eux, qui se distingue des autres par sa robe de lin et l'écritoire attachée à sa ceinture, est leur chef (℣℣. 2). — Dieu donne l'ordre à ce personnage de marquer du Thau les fidèles qui se trouvent encore dans la ville (℣℣. 3-4). — Tous les autres seront tués (℣℣. 5-7). — Inutile prière du prophète en faveur de ses concitoyens (℣℣. 8-11).

1. Et il me cria aux oreilles à haute voix et il dit : Ceux qui doivent châtier la ville approchent, et chacun tient en main l'instrument de destruction.

2. Et aussitôt six hommes vinrent du coté de la porte supérieure qui regarde vers le nord, chacun

4. Et clamavit in auribus meis voce magna, dicens : Appropinquaverunt visitationes urbis, et unusquisque vas interfectionis habet in manu sua.

2. Et ecce sex viri veniebant de via portæ superioris quæ respicit ad aquilonem; et uniuscujusque vas

---

doit être lu « Zamorah ». Cette expression semble être proverbiale, mais ni l'origine ni le sens du proverbe n'ont encore été expliqués de manière satisfaisante ». Keil. LXX : καὶ ἰδοὺ αὐτοὶ ὡς μυκτηρίζοντες.

18. — Cfr. v, 11, vii, 4, 9, ix, 9, 10 ; Is., i, 15 ; Jér., xi, 11 ; Mich., iii, 4 ; Prov., i, 28.

Chap. ix. — *Et clamavit,* celui qui a parlé jusqu'ici, Dieu que tant d'iniquité et d'ingratitude irrite. — *In auribus meis,* c'est-à-dire, à moi qui entendais, comme S. Jérôme l'a traduit plus bas, ℣. 5 et x, 13. — *Appropinquaverunt.* קרבו, « approchez », est un impératif piel, comme Is., xli, 21 ; Schrœder y voit cependant une 3e personne du pluriel au kal, comme l'a traduit la Vulgate. -- *Visitationes urbis.* Les châtiments qui vont atteindre Jérusalem ; Cfr. dans ce sens. Jér., x, 15, xi, 23, Os., ix, 7. Suivant quelques modernes, פקדות a une autre signification ; Hitzig le traduit par « autorités » et l'applique à ceux qui ont reçu des ordres contre la ville ; Hævernick, Kliefoth, Keil : « surveillance », c'est-à-dire, la garde, les gardiens célestes de la cité, qui par ordre de Dieu vont châtier les impies. LXX : ἡ ἐκδίκησις. — *Vas interfectionis,* les instruments, les armes pour punir les habitants de Jérusalem.

2. — *Sex viri.* Ce sont les anges qui sont aussi appelés hommes dans la Gen., xviii, 2, et non, comme Grotius, après Prado et Maldonat, l'a prétendu, les chefs de l'armée de Nabuchodonosor, Jér., xxxix, 3. Les anges exécutent les jugements de Dieu, Dan., iv, 13, 17, 23 ; x, 20, 21, Cfr. Apoc., ix, 15. Ici ces six messagers de colère, avec celui qui est au milieu d'eux et qui est leur chef, forment le nombre sept, qui symbolise l'alliance de Dieu avec son peuple, V. xliv, 17 ; Cfr. Apoc, viii, 2, xv, 36. A la place de cette alliance vont venir le châtiment et la destruction. Rien ne peut faire supposer, dit Keil, que ce nombre est copié des sept amschaspands des Perses. — *Veniebant... ad aquilonem.* Ezéchiel est dans la cour des prêtres, viii, 3, 5, 16 ; cette porte supérieure est donc la même qui est indiquée dans ces endroits. — *Vir quoque... ad renes ejus.* Pour quelques commen-

interitus in manu ejus : vir quoque unus in medio eorum vestitus erat lineis, et atramentarium scriptoris ad renes ejus : et ingressi sunt, et steterunt juxta altare æreum.

3. Et gloria Domini Israel assumpta est de cherub quæ erat super eum ad limen domus; et vocavit virum qui indutus erat lineis, et atramentarium scriptoris habebat in lumbis suis.

ayant à la main un instrument de mort. Et au milieu d'eux était un homme revêtu d'une robe de fin lin, et ayant l'écritoire du scribe pendue aux reins; ils entrèrent et se tinrent à coté de l'autel d'airain.

3. Et la gloire du Dieu d'Israël s'éleva de dessus le Chérubin sur lequel elle était et vint au seuil du temple, et elle appela l'homme qui était vêtu de lin, et qui avait l'écritoire à la ceinture.

---

tateurs, dit S. Jérôme, c'est Notre-Seigneur qui est désigné ici, parce qu'il est prêtre et l'ange du grand Conseil. Il est vrai que l'homme vu par Daniel sur les bords du Tigre, et qui est décrit par ce prophète, Dan., x, 5, 6, de la même manière que Dieu l'est par Ezéchiel, i, 4, 26, 27, et le Christ ressuscité dans l'Apocalypse, i, 13-15, est vêtu comme ici de lin. Dan., 5, xii, 6, 7. Mais, dit Keil, la robe blanche brillante, que désigne ici le pluriel בדים, n'est pas particulière à l'ange de Jéhovah ou au Christ. Les sept anges qui ont les fioles de colère, Apoc., xv, 6, ont des vêtements de lin blanc brillant; cette couleur est réservée aux esprits célestes et aux justes devenus parfaits, Apoc., xix, 8. Il faut noter pourtant qu'il n'est rien dit ici ni de la couleur ni de son brillant, et que la matière seule dont le vêtement est fait est mentionnée. Or, comme les prêtres portaient des vêtements de lin qui marquaient qu'ils étaient les médiateurs de la sanctification du peuple, ici les anges qui vont opérer une œuvre de destruction, travaillent en réalité à la sanctification de Jérusalem en punissant les pécheurs; ils font ainsi un acte sacerdotal, et c'est pour cela, dit Schrœder, qu'ils sont revêtus de lin. L'ange qui porte les objets nécessaires pour écrire, est décrit d'une manière toute différente de l'apparence qu'ont Jéhovah dans Ezéch., i et Dan., x, et le Christ dans l'Apoc., I. Rien ici n'indique un être égal à Dieu. La différence faite entre lui et les six autres montre qu'il est à leur égard comme le grand-prêtre par rapport aux Lévites, ou comme un chancelier par rapport aux autres scribes. Cela devient évident par l'encrier qu'il porte aux reins, c'est-à-dire à la ceinture qui entoure ses reins, coutume qui s'observe encore en Orient. C'est simplement un ange désigné par Dieu pour exécuter avec ses compagnons la mission qui sera donnée au ℣. 4. — *Vestitus... lineis,* לבוש בדים, ἐνδεδυκὼς ποδήρη. C'est d'après cet endroit qu'Apoc., i, 13, Notre-Seigneur est vêtu d'une ποδήρης; dans leur traduction de Daniel, x, 5, les LXX ont en effet transcrit simplement l'hébreu par βαδείν; dans d'autres endroits ils le rendent par λίνον, Lév., xvi, 4, 23, vi, 3, Exod., xxviii, 42. — *Atramentarium...* קסת. LXX, ζώνη σαπφείρου ἐπὶ τῆς ὀσφύος αὐτοῦ. Il a un encrier pour écrire dans le livre de vie les noms de ceux qui seront marqués; métaphore prise de la coutume d'inscrire les noms des Israélites dans un rôle public; Voir xiii, 9 et Cfr. Exod., xxxii, 33, Ps. lxviii, 28, Is., iv, 3, Phil., iv, 3, Apoc., iii, 5, xiii, 8, xvii 8, xx, 12, xxi, 27. Il est le ministre de la clémence, tandis que les autres anges sont les ministres de la justice. — *Et ingressi sunt,* dans la cour intérieure. — *Altare æreum,* l'autel des holocaustes. III Rois, viii, 64. « Juxta altare autem stare dicuntur parati ad jubentis imperium, ut cujuscumque viderint ibi non esse peccata dimissa, sententiæ Domini et interfectioni eum subjacere cognoscant ». S. Jérôme.

3. — *Gloria Domini Israel.* La présence de Dieu dans le Saint des Saints se manifestait par le nuage de la Schechinah; Dieu quitte ici le trône que les ailes des chérubins qui couvraient l'arche lui formaient, et vient se placer près de l'autel des holocaustes, pour montrer ainsi qu'il abdique la royauté qu'il exerçait sur Israël et qu'il veut seulement désormais satisfaire sa justice outragée. Ce n'est donc pas ici la même gloire qu'Ezéchiel a vue au chapitre premier qui est décrite. — *Assumpta est de Cherub quæ erat super eum.* Cette gloire du Seigneur quitte les Chérubins sur lesquels elle reposait, Cfr. II Rois, vi, 2. Le singulier כרוב apparaît ici pour la première fois dans Ezéchiel; il désigne l'ornement bien connu de l'Arche d'alliance. — *Ad limen domus.* Dieu annonce ainsi symboliquement qu'il va livrer le temple aux ennemis d'Israël : Cfr. x, 4, 18, Exod., xl, 36 et suiv., Nomb. x, 11 et seq. LXX : εἰς τὸ αἴτριον τοῦ οἴκου.

4. — *Per mediam... in medio Jerusalem.*

4. Et le Seigneur lui dit : Passe à travers la ville, au milieu de Jérusalem, et marque d'un Thau sur le front les hommes qui gémissent et qui se lamentent à cause de toutes les abominations qui s'y commettent.

5. Et il dit aux autres, comme je l'entendis : Passez à travers la ville après lui et frappez. Que votre œil n'ait pas de pitié, et soyez sans miséricorde.

6. Vieillards, jeunes hommes, vierges, petits enfants et femmes, frap-

4. Et dixit Dominus ad eum : Transi per mediam civitatem in medio Jerusalem, et signa Thau super frontes virorum gementium, et dolentium super cunctis abominationibus quæ fiunt in medio ejus.

Exod. 12, 7; *Apoc.* 7, 3

5. Et illis dixit, audiente me : Transite per civitatem sequentes eum, et percutite : non parcat oculus vester, neque misereamini.

6. Senem, adolescentulum, et virginem, parvulum et mulieres inter-

---

Double désignation qui marque avec plus d'emphase la scène des jugements divins. — *Signa Thau.* La miséricorde précède encore la justice. En Egypte un signe avait été mis aussi sur les Israélites; mais alors, dit Currey, l'exemption était nationale, ici elle est personnelle, comme Notre Seigneur prédit qu'elle le sera au dernier jour. Luc., XXI, 18, 28; Cfr. Apoc., VII, 1. Quel était ce signe? car תו peut signifier ou « signe » ou la dernière lettre de l'alphabet hébreu. S. Jérôme avec raison croit que c'est le *Thau,* dernière lettre de l'alphabet hébraïque, qui, dans l'ancienne écriture, a la forme d'une croix. Origène est du même sentiment : « Tertius (Hebræus), e numero eorum qui Christo crediderant, aiebat vetera elementa Thau crucis formæ simile habere, ac prophetice enuntiari signum, quo christiani frontibus insigniendi erant : quod sane omnes qui in Christum crediderunt, efformare solent initio cujusque operis, maxime autem orationum et lectionum sacrarum ». Cette interprétation d'Origène et de S. Jérôme adoptée aussi par Tertullien, Contr. Marcion. III et adv. Judæos, et par Clément d'Alexandrie, Stromat., VI, a été suivie par S. Isidore, Allégor. c. 25, Sulp. Sévère, S. Augustin, S. Ambroise etc. Sans affecter d'y trouver une prédiction évangélique, comme le dit dédaigneusement Reuss, on peut avec Keil, Kliefoth, etc., adopter cette interprétation; on le peut surtout en se rappelant que dans la contre-partie de ce passage, Apoc., VII, 3, le sceau du Dieu vivant est imprimé sur le front des serviteurs de Dieu qui échappent au jugement, et que, suivant Apoc., XIV, 1, ils ont le nom de Dieu écrit sur le front. Il est visible que le signe n'était pas arbitrairement choisi, mais avait un rapport intérieur avec le fait qu'il indiquait; ainsi, dans l'événement sur lequel cette vision est basée, Exod., XII, 13, 22, suiv., la marque distinctive placée sur les maisons d'Israélites en Egypte, pour que l'ange destructeur les épargnât, c'est-à-dire le sang de l'agneau égorgé qui couvre les montants de la porte, a été choisie pour ce qu'elle signifiait et parce qu'elle correspondait à la chose signifiée. Keil. Cfr. Apoc., VII, 3, IX, 4. XIV, 1. — *Super frontes.* Parce que c'est là qu'on pouvait voir plus facilement le signe; suivant d'autres, parce que c'est sur le front que les esclaves portaient le nom de leur maître, « inscripti, literati servi ». Schrœder fait sur ce point d'intéressantes remarques : « Si le signe de la croix est la plus simple interprétation du Thau, nous pouvons ne pas dire seulement avec Schmieder que cette coïncidence demeure toujours mémorable pour l'observateur attentif des voies de Dieu, dont la sagesse a tout prévu avant de réaliser; mais encore il ne sera pas sans intérêt de mentionner ce qui se trouve d'analogue dans différents pays. L'apis égyptien portait au front un triangle (ou carré) blanc, marque caractéristique du pouvoir de la nature. Sur le front de l'Indien Shiva est la peinture de l'eau fertilisante du Gange. La marque de Shiva ou de Vishnu est faite sur le front de l'Hindou qui a été purifié dans les eaux sacrées. Le pèlerin japonais, au temple de Tensjo Dai Sin, reçoit en signe de pardon une petite boîte carrée sur laquelle le nom de son Dieu est écrit en gros caractères, et qu'il emporte chez lui sur son front ». — *Gementium et dolentium...* Ceux qui n'ont pas pris part aux péchés du peuple, mais au contraire les ont déplorés.

5. — *Audientes me,* V. la remarque sur le ℣. 1. — *Non parcat oculus...* V. plus haut, V, 11, VIII, 18.

6. — *Parvulum.* Ils sont frappés aussi, dit Prado, afin que l'impiété du reste de la nation ne les souille pas; mais il est plus simple de penser que, malgré leur jeune âge, ils ont déja participé aux crimes des autres; Cfr.

licite usque ad internecionem : omnem autem super quem videritis Thau, ne occidatis, et a sanctuario meo incipite. Cœperunt ergo a viris senioribus qui erant ante faciem domus.

7. Et dixit ad eos : Contaminate domum, et implete atria interfectis: egredimini. Et egressi sunt, et percutiebant eos qui erant in civitate.

8. Et cæde completa, remansi ego ; ruique super faciem meam, et clamans aio : Heu, heu, heu, Domine Deus : ergone disperdes omnes reliquias Israel, effundens furorem tuum super Jerusalem ?

9. Et dixit ad me : Iniquitas domus Israel et Juda magna est nimis valde, et repleta est terra sanguinibus, et civitas repleta est aversione;

pez-les, exterminez-les, mais ceux sur le front desquels vous verrez le Thau, ne les frappez pas, et commencez par mon sanctuaire. Ils commencèrent donc par les vieillards qui étaient devant le temple.

7. Et il leur dit : Souillez le temple, et remplissez les cours de cadavres, puis sortez. Et ils sortirent et frappèrent tous ceux qui étaient dans la ville.

8. Et pendant ce carnage, je demeurai là, je me jetai le visage contre terre, et je dis en criant : Helas, helas, helas, Seigneur Dieu ! perdrez-vous donc ainsi tous les restes d'Israël, en répandant votre fureur sur Jérusalem ?

9. Et il me dit : L'iniquité de la maison d'Israël et de Juda est trop grande. Le pays est tout rempli de sang, la ville est remplie de perver-

---

Jér., VII, 18. — *Usque ad internecionem.* Dieu donne l'ordre non-seulement de châtier, mais de détruire entièrement. — *Omnem... ne occidatis.* Dieu ne veut pas que les innocents soient confondus avec les coupables; Cfr. Gen., XIX, 22. — *A sanctuario meo incipite.* Commencez par ceux qui sont dans le temple et qui ont plus gravement péché que le reste du peuple, puisqu'ils ont souillé le sanctuaire en y introduisant le culte des idoles. LXX : ἀπὸ τῶν ἁγίων μου... ceux qui sont consacrés au service de Dieu et doivent être saints. — *Cœperunt...* L'immolation commença par les vieillards, non pas ceux, dit Prado, qui plus haut, VIII, 10, 11, encensent les idoles, mais ceux qui adoraient le soleil levant; de ceux-là on ne peut pas en effet dire qu'ils étaient *ante faciem domus.* Mais il vaut mieux, avec quelques modernes, entendre par ces vieillards tous ceux qui se trouvaient dans l'enceinte du temple et le souillaient de leur idolâtrie.

7. — *Contaminate domum.* Le temple était souillé par les cadavres, Nombr. XIX, 11. — *Atria,* les cours intérieure et extérieure du temple. — *Egredimini.* Mot, dit Maldonat, qui indique la rapidité avec laquelle les ordres de Dieu sont exécutés. — *Percutiebant eos qui erant in civitate,* lit. « et ils frappèrent dans la ville » tous ceux qui n'étaient pas marqués du Thau.

8. — *Remansi ego.* Ezéchiel reste seul dans le temple. On a vu plus haut, ℣, 4, que dans la ville seule il y avait eu des Juifs marqués du signe, mais que dans le temple il n'y en avait eu aucun. Le prophète n'ajoute pas « solus », dit S. Jérôme, mais il dit seulement : « Remansi ego, ut subaudiatur : cum cæteris qui frontes habuere signatas. » — *Ruique super faciem meam.* Pour intercéder pour ses concitoyens; Cfr. Nombr., XVI, 22. — *Omnes reliquias Israel.* En comparaison avec la multitude des victimes, le nombre de ceux qui ont été marqués du Thau et épargnés est si petit qu'il échappe à ses yeux, et qu'il lui semble que toute la nation est détruite. Ce reste d'Israël est ce qui doit survivre aux catastrophes prévues et à l'invasion chaldéenne.

9. — *Et dixit ad me.* Quoique Dieu ait promis, ℣. 3, 4, de conserver une petite partie du peuple, il ne renouvelle pas sa promesse, mais répète ce qu'il a déjà dit plus haut des crimes d'Israël, VII, 8. Il veut montrer qu'en justice rigoureuse Israël tout entier a mérité la destruction. — *Magna est nimis valde,* litt. : « grande beaucoup, beaucoup. » Il n'y a pas de péché pareil à celui de Juda ; Cfr. Gen., IV, 13 ; Lam., IV, 6. — *Repleta est terra sanguinibus,* de meurtres et de violences. LXX : ἐπλήσθη ἡ γῆ λαῶν πολλῶν, ce qui ne cadre nullement avec le contexte. — *Civitas... aversione.* Lit. : « la ville est remplie de perversion » ; S. Jérôme a entendu que Jérusalem par l'idolâtrie avait apostasié et s'était éloignée de Dieu. — *Dixerunt...*

sité, parcequ'ils ont dit : Le Seigneur a abandonné le pays, le Seigneur ne nous voit pas.

10. C'est pourquoi mon œil ne vous épargnera pas, je ne ferai pas miséricorde; et je ferai retomber leurs actes sur leurs têtes.

11. Alors l'homme qui était vêtu de lin, et qui avait une écritoire à la ceinture, répondit : J'ai fait ce que vous m'avez commandé.

dixerunt enim : Dereliquit Dominus terram, et Dominus non videt.

10. Igitur et meus non parcet oculus, neque miserebor : viam eorum super caput eorum reddam.

11. Et ecce vir qui erat indutus lineis, qui habebat atramentarium in dorso suo, respondit verbum, dicens : Feci sicut præcepisti mihi.

CHAPITRE X

Le personnage vêtu de lin reçoit l'ordre d'aller prendre des charbons au milieu des roues sous les chérubins, et de les répandre sur la ville coupable (℣. 1-2). — La gloire du Seigneur quitte le temple (℣. 3-5). — Les charbons sont pris par l'homme vêtu de lin (℣. 6-7). — Ezéchiel reconnaît les chérubins pour ceux qu'il a vus sur les bords du Chobar (℣. 8-22).

1. Et je vis, et dans le firmament qui était sur la tête des chérubins, apparut comme une pierre de saphir, et comme une espece de trône au dessus d'eux.

2. Et le Seigneur dit à l'homme vêtu de lin : Va au milieu des roues

1. Et vidi, et ecce in firmamento, quod erat super caput cherubim, quasi lapis sapphirus, quasi species similitudinis solii, apparuit super ea :

2. Et dixit ad virum qui indutus erat lineis, et ait : Ingredere in me-

---

non videt. Cfr. VIII, 12. « Causa tantorum scelerum illa est quod putaverant providentiam non esse super terram, nec Deum curare mortalia, juxta illud quod alibi (Æneid. IV, 369) legimus :

Scilicet is superis labor est, ea cura quietos
Sollicitat.

Quia igitur illi non putaverunt esse providentiam, vel quæ ante fuerat in populis, hoc tempore suum populum reliquisse; propterea et Dei non parcet oculus, nec miserebitur, ut contra vitia sæviens placabilis sit virtutibus ». S. Jérôme.

10. — *Igitur*... VII, 4, 9, VIII, 18. Dieu répond en disant *oculus meus* à la négation des Juifs : « Deus non videt. » — *Viam eorum*... Dieu les jugera selon les voies qu'ils ont suivies; Cfr. plus haut, VII, 3, 8, 27; plus bas, XI, 21, XVI, 43, XXII, 31; Cfr. I Rois, VIII, 32.

11. — *In dorso suo*. Litt. « sur ses reins », comme plus haut, ℣. 2 et 3. — *Feci*... L'ange parle en son nom et au nom de ses compagnons. C'est ainsi que Notre-Seigneur parle de lui-même, Jean, XVII, 4, et que les anges, Ps. CII, 21, et les apôtres, Marc, VI, 30, annoncent qu'ils ont accompli les ordres qu'ils ont reçus.

CHAP. X. — 1. — *Et vidi et ecce*. Ces mots nous montrent que la première vision est finie et qu'une nouvelle commence, qui n'a rien de commun avec la précédente. — *In firmamento*... Ezéchiel décrit le trône de Jéhovah comme il l'a déjà fait plus haut, I, 26. — *In*, litt., « sur. »

2. — *Et dixit*. Celui qui était assis sur le trône, c'est-à-dire Dieu, ℣. I, 26. Depuis que le temple est souillé par les cadavres, Jéhovah a abandonné son sanctuaire et est remonté sur le trône décrit au ch. I. — *Indutus lineis*, LXX : τὸν ἐνδεδυκότα τὴν στολήν; Cfr. IX, 2. Celui qui avait été le messager de la clémence est maintenant l'exécuteur de la

dio rotarum quæ sunt subtus cherubim, et imple manum tuam prunis ignis, quæ sunt inter cherubim, et effunde super civitatem. Ingressusque est in conspectu meo.

3. Cherubim autem stabant a dextris domus cum ingrederetur vir, et nubes implevit atrium interius.

4. Et elevata est gloria Domini desuper cherub ad limen domus : et repleta est domus nube, et atrium repletum est splendore gloriæ Domini.

5. Et sonitus alarum cherubim audiebatur usque ad atrium exterius, quasi vox Dei omnipotentis loquentis.

6. Cumque præcepisset viro qui indutus erat lineis, dicens : Sume ignem de medio rotarum, quæ sunt inter cherubim : ingressus ille stetit juxta rotam.

qui sont sous les chérubins, et remplis ta main des charbons de feu qui sont entre les chérubins, et répands-les sur la ville; et il y alla devant moi.

3. Les chérubins étaient à droite du temple lorsqu'il entra, et une nuée remplit la cour intérieure.

4. La gloire du Seigneur s'éleva de dessus les chérubins, et vint au seuil du temple, et le temple fut rempli de la nuée, et la cour fut remplie de l'éclat de la gloire du Seigneur.

5. Le bruit des ailes des chérubins s'entendait jusqu'au parvis de la cour extérieure, pareil à la voix du Dieu tout-puissant lorsqu'il parle.

6. Et quand il eut ordonné à celui qui était vêtu de lin, et qu'il lui eut dit : Prends du feu du milieu des roues, qui sont entre les chérubins, il y alla et se tint près des roues.

---

justice. — *In medio rotarum.* Au milieu des roues décrites au ch. I, et que précédaient et suivaient les chérubins. — *Prunis ignis quæ sunt inter cherubim.* Sur le char porté par les quatre roues, et en avant du trône de Dieu, paraissait un foyer rempli de charbons embrasés. Il ne faut voir ici aucune allusion à l'autel de l'encens, Is., VI, 6 ; c'est la colère de Dieu, Cfr. IX, 8, qui va détruire Jérusalem, dont on a maintenant une image ; Voir aussi, I, 13; Ps. CXIX, 4, Is., X, 16, Apoc., VIII, 5, XV, 7. — *Effunde super civitatem.* « Hoc intelligendum sit quod non ad purgationem, sed ad pœnas atque cruciatus, prunæ ignis assumendæ sint, quæ effundantur super Jerusalem. » S. Jérôme.

3. — Ce verset et les deux suivants forment comme une parenthèse, dit Grotius. — *Cherubim a dextris domus,* c'est-à-dire, au sud Cfr. XLVII, 2. C'est au nord que les actes idolâtriques se pratiquaient. Au sud les chérubins se tiennent tout prêts à emporter la gloire du Seigneur. — *Nubes implevit atrium interius.* Cette cour est celle des prêtres, VIII, 3, 16, XLIV, 17. Suivant le Targum, la nuée était ténébreuse ; en présence de la majesté de Dieu, on ne peut pas, en effet, dit S. Jérôme, procéder au supplice, mais le nuage est plutôt celui qui est décrit, I, 4, et qui supporte la gloire divine.

4. — *Et... ad limen domus,* répétition de IX, 3. Conformément à cet endroit, l'expression *desuper cherub,* מעל הכרוב, doit s'entendre du double chérubin de l'arche, en sorte que, comme dans le ch. IX, elle est en connexion avec le jugement prononcé contre les habitants de Jérusalem, de même elle est ici en connexion avec l'incendie de la ville, et annonce l'abandon du temple par Jéhovah. Le prophète, dit Schrœder, explique comment cette dernière connexion lui est apparue clairement : il a vu en dehors du sanctuaire les chérubins prêts à répandre le feu sur la ville, et un nuage envahir les cours du temple, pendant que la gloire de Jéhovah quittait son ancienne place pour s'élever au-dessus de l'entrée du temple. — *Atrium... splendore gloriæ Domini.* Le nuage et l'éclat sont unis : l'éclat est celui du feu qui signifie l'action de la justice vindicative de Dieu, et le nuage est soit le nuage orageux d'où sort l'éclat ou le feu, soit la fumée produite par le feu. Cette manifestation présage le feu matériel qui consumera la cité rebelle. Hengstenberg.

5. — *Sonitus alarum...* V. I, 24. — *Usque ad atrium exterius.* On a vu, ℣. 3, que la scène se passe dans la cour des prêtres. — *Vox Dei...* le tonnerre, comme Symmaque et Théodotion, traduisent avec raison; Cfr. Ps. XXVIII, 4, 5, et plus haut, I, 24.

6. — Le prophète, après l'explication con-

7. Alors l'un des chérubins étendit sa main du milieu des chérubins, vers le feu qui était entre les chérubins; il en prit et le donna à celui qui était vêtu de lin, et celui-ci l'ayant reçu s'en revint.

8. Et il parut dans les chérubins comme une main d'homme qui était sous leurs aîles.

9. Et je vis : il y avait quatre roues auprès des chérubins, une roue à coté d'un chérubin, et une autre roue auprès d'un autre. Les roues ressemblaient à une pierre de chrysolite.

10. Et par leur forme toutes quatre se resemblaient, comme si une roue était dans une autre.

11. Et quand elles marchaient, elles marchaient de quatre côtés, et ne se tournaient pas en marchant; mais à l'endroit où la première allait, les autres se dirigeaient et ne se tournaient pas.

12. Le corps, le cou, les mains, les ailes et les cercles étaient pleins d'yeux tout autour des quatre roues.

7. Et extendit cherub manum de medio cherubim ad ignem qui erat inter cherubim; et sumpsit, et dedit in manus ejus qui indutus erat lineis : qui accipiens egressus est.

8. Et apparuit in cherubim similitudo manus hominis subtus pennas eorum.

9. Et vidi : et ecce quatuor rotæ juxta cherubim; rota una juxta cherub unum, et rota alia juxta cherub unum : species autem rotarum erat quasi visio lapidis chrysolithi.

10. Et aspectus earum similitudo una quatuor, quasi sit rota in medio rotæ.

11. Cumque ambularent, in quatuor partes gradiebantur, et non revertebantur ambulantes; sed ad locum ad quem ire declinabat quæ prima erat, sequebantur et cæteræ, nec convertebantur.

12. Et omne corpus earum, et colla, et manus, et pennæ, et circuli, plena erant oculis, in circuitu quatuor rotarum.

---

tenue dans les trois précédents versets, revient à son récit, et répète ce qu'il a déjà dit au ℣. 2.

7. — *Cherub,* le chérubin, voisin de la roue mentionnée au verset précédent, prend du feu et le donne à celui qui était vêtu de lin. — *Egressus est,* pour mettre le feu à la ville.

8. *Similitudo manus,* V. 1, 8. Les ailes, dit Fausset, dénotent la célérité dans l'accomplissement des fonctions assignées par Dieu; les mains dénotent l'efficacité et l'aptitude.

9. — *Et vidi et ecce.* Une nouvelle partie de la vision commence ici. La description qui suit est donnée presque dans les mêmes termes que le récit de la vision du ch. 1, quelques détails qui n'étaient pas dans ce récit sont cependant ajoutés. — *Species ... lapidis chrysolithi,* כעין אבן תרשיש. Le mot אבן, pierre, est en plus ici que 1, 16. S. Jérôme ne traduit pas les deux endroits de même manière : au chapitre premier, il rend « Tharschich » par *mare,* ici par *lapis chrysolythi.*

10 — V. 1, 15.

11. — V. 1, 17. — *Quæ prima erat,* litt. : « la tête », c'est-à-dire la roue qui avait la direction et était à la tête du mouvement. Suivant Currey, la description passe ici des roues aux chérubins, et c'est d'une tête de chérubin qu'il s'agirait.

12. — *Corpus et colla et manus.* Auch. 1, 18, les roues seules étaient couvertes d'yeux; ici nous voyons que les chérubins en étaient aussi remplis. Il n'y a pas la moindre raison de mettre en doute cette addition ou de l'enlever du texte, comme le fait Hitzig. L'endroit est en harmonie parfaite avec tout l'ensemble et cette nouvelle indication rend plus étroit encore le rapport d'unité qui existe entre les roues et les chérubins. Avec le Targum, les LXX, Théodoret, Nicolas de Lyre et presque tous les commentateurs modernes, nous avons rapporté ces mots aux chérubins. S. Jérôme, Kimchi, Maldonat les rapportent aux roues, en leur donnant un sens metaphorique : « Carnem ergo rotarum per metaphoram earum corpus appellat, quia corpus carne constare solet; colla modiolos, manus radios, pennas circulos ligneos, circulos vero canthos ferreos quibus adstringuntur. Tribuit enim

13. Et rotas istas vocavit volubiles, audiente me.

14. Quatuor autem facies habebat unum : facies una, facies cherub ; et facies secunda, facies hominis ; et in tertio facies leonis ; et in quarto facies aquilæ.

15. Et elevata sunt cherubim : ipsum est animal quod videram juxta fluvium Chobar.

16. Cumque ambularent cherubim, ibant pariter et rotæ juxta ea ; et cum elevarent cherubim alas suas ut exaltarentur de terra, non residebant rotæ, sed et ipsæ juxta erant.

17. Stantibus illis, stabant, et cum elevatis elevabantur : spiritus enim vitæ erat in eis.

18. Et egressa est gloria Domini a limine templi, et stetit super cherubim.

19. Et elevantia cherubim alas suas, exaltata sunt a terra coram

13. Et ces roues, devant moi, il les appela roulantes.

14. Chaque être avait quatre apparences, d'abord celle d'un chérubin, puis celle d'un homme, en troisième lieu celle d'un lion, et quatrièmement celle d'un aigle.

15. Et les chérubins s'élevèrent. C'était le même être que j'avais vu sur les bords du fleuve Chobar.

16. Lorsque les chérubins marchaient, les roues marchaient à côté d'eux ; et lorsque les chérubins étendaient leurs aîles pour s'élever de terre, les roues ne s'arrêtaient pas, mais se trouvaient à côté d'eux.

17. Quand ils demeuraient elles demeuraient, quand ils s'élevaient elles s'élevaient, car l'esprit de vie était en elles.

18. Puis la gloire du Seigneur se retira du seuil du temple, et elle se tint sur les chérubins.

19. Et les chérubins, étendant leurs aîles, s'élevèrent de terre de-

---

rotis figuram volucris, ut summam earum celeritatem declaret. » Maldonat. Prado pense que les deux interprétations sont également admissibles. Selon ce commentateur, les chérubins remplis d'yeux signifient les prélats, et les roues pleines d'yeux, les justes.

13. — *Et rotas illas.* Litt. « Et quant à ces roues. » — *Vocavit volubiles.* קורא הגלגל. Suivant Gésénius, Keil, Reuss, il faut traduire : « on les appela tourbillon, et on leur donna ainsi l'ordre de se mettre en mouvement » ; suivant Maurer, on les appela ainsi à cause de leur extrême agilité. Les LXX transcrivent l'hébreu : Γελγέλ. גלגל, employé ici diffère de אבן, qui signifie roue. Aussi quelques commentateurs voient-ils dans Galgal tout un ensemble ayant des roues et animé d'un mouvement de rotation.

14. — *Quatuor autem facies...* V. I, 6, 10. — *Facies una facies cherub.* Au ch. I, 10, une des apparences du chérubin est celle d'un taureau ; pour Prado, כרוב est synonyme de שור, et ce nom est donné aux chérubins parce qu'ils traînent le char. Nous ne pouvons voir ici avec Reuss une erreur de copiste, qui serait tout à fait inexplicable. Nous préférons admettre, comme le propose Umbreit, dont la conjecture est confirmée par l'étude des monuments assyriens, que la forme du taureau était celle qui dominait dans le chérubin : L'apparence générale était celle d'un taureau avec une figure d'homme, un poitrail de lion et des ailes d'aigle. Ce passage donne, ce semble, raison à notre interprétation. Les LXX omettent ce verset, qui, à cause de cela, est considéré comme une glose par Hitzig.

15. — *Elevata sunt...* Les chérubins prennent alors leur vol. — *Ipsum est animal...* Le prophète fait remarquer que cet ensemble d'êtres est identique à l'animal, החיה, Cfr. I, 22, qu'il a vu sur les bords du Chaboras ; il était important en effet, dit Keil, d'identifier les deux théophanies afin de bien faire comprendre leur réelle signification.

16. — 17. — Répétition de I, 19-20.

18. — *A limine templi,* sur lequel elle s'était placée, ℣. 4. La gloire de Dieu s'en éloignant, *egressa,* est le symbole du départ de Dieu loin de son temple et en annonce la destruction, ainsi que celle de la ville. V. Deut., XXXI, 17, où cet éloignement de Dieu est prédit. Il est terrible pour ceux qu'il concerne, Os., IX, 12. — *Stetit super...* Dieu reprend son trône porté par les chérubins.

19. — *In introitu... orientalis.* La porte par laquelle on sortait de la cour extérieure du temple pour aller dans la ville, et qui

vant moi ; et quand ils partirent, les roues aussi les suivirent, et tous s'arrêtèrent à l'entrée de la porte orientale de la maison du Seigneur, et la gloire du Dieu d'Israël était sur eux.

20. C'était l'être que j'avais vû au-dessous du Dieu d'Israël sur le bord du fleuve Chobar, et je reconnus que c'étaient des chérubins.

21. Chacun avait quatre apparences et quatre ailes, et une forme de main d'homme était sous leurs aîles.

22. Leur aspect était bien celui que j'avais vû sur les bords du fleuve Chobar, c'était bien leur regard et leur marche rapide en avant.

me: et illis egredientibus, rotæ quoque subsecutæ sunt; et stetit in introitu portæ domus Domini orientalis : et gloria Dei Israel erat super ea.

20. Ipsum est animal quod vidi subter Deum Israel juxta fluvium Chobar : et intellexi quia cherubim essent.

Supr. 1, 1, 3.

21. Quatuor vultus uni, et quatuor alæ uni; et similitudo manus hominis sub alis eorum.

22. Et similitudo vultuum eorum, ipsi vultus quos videram juxta fluvium Chobar, et intuitus eorum, et impetus singulorum ante faciem suam ingredi.

CHAPITRE XI

Prédiction de la mort des chefs impies d'Israël, (℣. 1-13). — Promesse consolante relative à la réunion du peuple exilé et à sa sanctification ℣. (14-21). — Dieu se retire du temple et de Jérusalem, et la vision du prophète est terminée (℣. 22-25).

1. Et l'esprit me souleva et me mena à la porte orientale de la mai-

1. Et elevavit me spiritus, et introduxit me ad portam domus Do-

---

était en même temps l'entrée principale du temple. — *Dei Israel.* Cette expression, au lieu de Jéhovah, signifie que Dieu ne sera plus le Dieu de l'alliance et qu'il va abandonner son peuple.

20. — *Ipsum est animal...* ℣. 15. — *Intellexi quia cherubim essent.* Dans la première vision qu'il avait eue, sur les bords du Chaboras, Ezéchiel n'avait pas pu, à cause de la terreur qu'il avait ressentie et du spectacle imposant qui lui était offert, se bien rendre compte de tous les détails, et dans cette nouvelle vision, en effet, il en remarque de nouveaux. Il remarque aussi le rapport qu'il y a entre les chérubins de sa vision et ceux du Saint des Saints. Quoiqu'il n'y fût pas entré, il était prêtre et il savait exactement quelle était la forme de ces derniers. Il compare cette forme avec celle des êtres qu'il a vus et reconnait leur ressemblance. Prado.

21. — Cfr. I, 6. — *Quos videram.* Les LXX ajoutent : « Sous la gloire du Dieu d'Israël. » — *Et intuitus eorum.* Litt. « Leur aspect et eux-mêmes. » « Intuitus eorum » n'a pas été traduit par les LXX. Ezéchiel récapitule dans ces deux versets tout ce qu'il a déjà dit sur les chérubins.

Chap. xi. — 1. — *Elevavit me spiritus.* Cfr. viii, 16. — Voici un nouvel acte de la vision. Ezéchiel est transporté de la cour intérieure à l'entrée extérieure de la porte orientale. — *Portam... orientalem.* V. x, 19. Il est à remarquer que, chez les orientaux, c'est près des portes que se rendent les jugements et ont lieu les exécutions. — *Quæ respicit ad solis ortum.* Cette addition, qui semble tout d'abord superflue, a été sans doute écrite par le prophète pour montrer que cette porte était la dernière du Temple et qu'aucun obstacle n'empêchait de voir de là le soleil levant. —

mini orientalem, quæ respicit ad solis ortum ; et ecce in introitu portæ viginti quinque viri ; et vidi in medio eorum Jezoniam filium Azur, et Pheltiam filium Banaiæ, principes populi.

2. Dixitque ad me : Fili hominis, hi sunt viri qui cogitant iniquitatem, et tractant consilium pessimum in urbe ista;

3. Dicentes : Nonne dudum ædificatæ sunt domus ? hæc est lebes, nos autem carnes.

son du Seigneur, qui regarde le soleil levant. A l'entrée de la porte, il y avait vingt-cinq hommes, et je vis au milieu d'eux Jezonias, fils d'Azur, et Pheltias, fils de Banaïas, princes du peuple.

2. Et il me dit : Fils de l'homme, ce sont ces hommes qui méditent l'iniquité et qui font un plan détestable dans cette ville;

3. Ils disent : Nos maisons ne sont-elles pas bâties depuis longtemps? Voici la chaudière, et nous sommes les viandes.

In introitu portæ, sous la voûte formée par le mur épais dans lequel la porte est percée. — *Viginti quinque viri.* Ces hommes ne sont pas les mêmes que les vingt-cinq prêtres mentionnés, VIII, 16, et qu'on ne doit plus considérer désormais comme encore en vie. Hævernick, qui a proposé cette identification, n'a pas remarqué que ce n'est pas l'endroit où les prêtres se tenaient, et qu'en outre deux de ceux de ce passage sont appelés princes du peuple, ce qui fait supposer que c'étaient des chefs laïques. Dans les deux cas, les vingt-cinq sont tournés du même côté, vers l'est ; mais la seule pensée que ce rapprochement puisse amener, c'est que tous s'éloignent du Dieu d'Israël pour se tourner vers un Orient que leur imagination leur montre plein d'espérances. Schrœder. — *Jezoniam, filium Azur.* Différent du Jézonias de VIII, 11, comme le prouve le nom de son père. Nous ne savons rien sur son compte, pas plus que sur Pheltias. Hengstenberg tire de leurs noms un motif de leur vaine confiance : « Dieu entend », fils du « secoureur », et « Dieu secourt », fils de « Dieu bâtit », ce sont là, dit-il, des noms appropriés à des hommes qui promettent le salut sans repentir. — *Principes populi.* Suivant Keil, ce sont les conseillers de Jérusalem, composés de douze princes ou chefs de tribu. et de douze officiers royaux ou commandants militaires, avec le commandant en chef de l'armée. Cfr. I Par., XXVII. Prado, se basant sur des traditions rabbiniques, y voit les vingt-quatre chefs des vingt-quatre quartiers de la cité, avec un prince de la famille royale. Il est difficile de se décider et il vaut mieux voir d'une manière générale dans ces vingt-cinq, des personnages ayant autorité sur le peuple, et représentant ici tout le gouvernement civil d'Israël, comme plus haut les vingt-cinq prêtres représentaient son gouvernement religieux.

2. — *Dixit.* « Le Seigneur siégeant sur les chérubins. — *Iniquitatem,* און, le mal en général. — *Tractant... in urbe ista.* Ces mots, dit Keil, peuvent se rapporter aux représentants de l'autorité civile, qui s'appliquent à donner de mauvais conseils, tels que ceux que rapporte le verset suivant.

3. — *Nonne dudum ædificatæ sunt domus?* Est-ce que les maisons de la ville ne restent pas debout, et est-ce qu'on n'en a pas bâti de nouvelles, malgré toutes les prédictions qui annonçaient leur destruction? L'hébreu לא בקרוב בנות בתים, « on n'est pas près de bâtir des maisons », semble être une allusion au conseil que Jérémie, XXIX, 5, donne aux exilés de se bâtir des maisons, בנו בתים, dans le pays où ils sont déportés, et les avertit ainsi de se préparer à une longue captivité, au lieu de se laisser abuser par les faux prophètes qui annoncent une prompte délivrance. Les habitants de Jérusalem, en qui le reste du peuple a confiance, tournent en ridicule l'avertissement du prophète, et annoncent de leur côté que la ville n'est pas près d'être prise. Dans l'hébreu comme dans la Vulgate, ces mots sont un encouragement à la sécurité. — *Hæc est lebes, nos autem carnes.* Le contexte ne nous semble permettre qu'une interprétation de ces paroles : c'est celle de Jarchi, et de la plupart des modernes, Keil, Schrœder, etc. : Jérusalem conservera ses habitants comme le chaudron conserve la viande; le chaudron empêche la viande de brûler, les murs de Jérusalem protégeront ses habitants contre la destruction. Ainsi les princes du peuple conseillent à leurs concitoyens de se confier dans la force de leurs murailles, au lieu d'ajouter foi aux prédictions menaçantes des prophètes. Pour d'autres commentateurs, Faussett, etc., il y a une allusion à Jér., I, 13.

4. — *Idcirco.* A cause de ces moqueries et

4. C'est pourquoi prophétise à leur sujet, prophétise, fils de l'homme.
5. Et l'esprit de Dieu tomba sur moi et me dit : Parle. Voici ce que dit le Seigneur : Voici comme vous avez parlé, maison d'Israël, et je connais les pensées de votre cœur.
6. Vous avez tué beaucoup de monde dans cette ville, et vous avez rempli ses rues de cadavres.
7. C'est pourquoi le Seigneur Dieu dit : Vos morts, ceux que vous avez étendus au milieu de la ville, ceux-là sont la chair, et la ville est la chaudière ; et je vous ferai sortir de son sein.
8. Vous avez craint l'épée, mais je ferai venir sur vous l'épée, dit le Seigneur Dieu.
9. Je vous chasserai du milieu de la ville, je vous livrerai aux mains des ennemis, et j'exercerai contre vous mes jugemens.
10. Vous périrez par l'épée ; je vous jugerai sur les frontières d'Israël, et vous saurez que je suis le Seigneur.

4. Idcirco vaticinare de eis, vaticinare, fili hominis.
5. Et irruit in me spiritus Domini, et dixit ad me : Loquere. Hæc dicit Dominus : Sic locuti estis domus Israel, et cogitationes cordis vestri ego novi.
6. Plurimos occidistis in urbe hac, et implestis vias ejus interfectis.
7. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Interfecti vestri quos posuistis in medio ejus, hi sunt carnes, et hæc est lebes; et educam vos de medio ejus.
8. Gladium metuistis, et gladium inducam super vos, ait Dominus Deus.
9. Et ejiciam vos de medio ejus, daboque vos in manu hostium, et faciam in vobis judicia.
10. Gladio cadetis : in finibus Israel judicabo vos, et scietis quia ego Dominus.

---

de ces mauvais conseils, — *Vaticinare... vaticinare*. Répétion destinée à montrer l'énergie que doit déployer le prophète contre ces trompeurs.

5. — *Irruit in me Spiritus Domini*. Cfr. v, III 1, et I, 3. Ici, il n'est pas question de la main du Seigneur, mais de son esprit, parce qu'il n'y a qu'une inspiration divine, sans qu'aucune action y soit associée. Keil. — *Sic loruti estis*, ce qui est dit au ℣. 3. — *Domus Israel*. Les vingt-cinq hommes du ℣. 1 représentent en effet tout le peuple. — *Cogitationes*, מעלה, les ascensions, ce qui surgit dans l'esprit ; Cfr. Ps. CXXXVIII, 3.

6. — *Plurimos occidistis...* Leurs actes prouvent la méchanceté de leur cœur. — *Implestis* .. Cfr. VII, 23, 24.

7. — *Dominus Deus*, LXX : κύριος. — *Interfecti vestri...* Au point de vue où se placent Dieu et le prophète, son organe, ce sont ceux qui seront tués par les Chaldéens. Les princes sont par leurs mauvais conseils les auteurs de leur mort Selon d'autres interprètes, c'est une allusion aux justes et aux prophètes qui ont été mis à mort dans Jérusalem. — *Hæc est lebes*, Jérusalem. — *Educam vos de medio ejus*. Si la ville est comparée à un chaudron, les princes ne sont pas les chairs ; aussi n'y resteront-ils pas, et Dieu les en chassera. Origène, Prado, Maldonat.

8. — *Gladius*, les Chaldéens, contre lesquels les remparts de la ville doivent servir de protection, fondront sur eux et les extermineront. En se révoltant contre la Chaldée, et en faisant alliance avec l'Egypte, les conseillers du royaume n'écarteront pas l'épée de Babylone, mais au contraire ils l'attireront sur eux, Cfr. V, 11, VI, 3.

9. — *De medio ejus*, de Jérusalem. — *In manu hostium*, litt. « dans la main d'étrangers », ce que les LXX ont bien rendu. — *Faciam in vobis judicia*. Cfr. ℣. 8. Dieu les punira d'une manière exemplaire.

10. — *In finibus Israel*. Cela fut accompli littéralement dans la terre d'Emath, où le roi de Babylone fit mettre à mort tous les princes de Juda. Cfr. IV Rois, XXV, 18-21 ; Jér. LII, 9-11. S. Jérôme donne avec beaucoup de clarté la suite des idées de tout ce passage, 4-10 : « Illis ista dicentibus (℣. 3), irruit in prophetam Spiritus Domini, et secundo præcipit ut vaticinetur et dicat : Quo-

11. Hæc non erit vobis in lebetem, et vos non eritis in medio ejus in carnes : in finibus Israel judicabo vos.

12. Et scietis quia ego Dominus : quia in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, sed juxta judicia gentium, quæ in circuitu vestro sunt, estis operati.

13. Et factum est, cum prophetarem, Pheltias filius Banaiæ mortuus est : et cecidi in faciem meam clamans voce magna, et dixi : Heu, heu, heu, Domine Deus! consummationem tu facis reliquiarum Israel!

14. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

15. Fili hominis, fratres tui, fratres tui, viri propinqui tui, et omnis

11. Cette ville ne sera pas pour vous une chaudière, et vous ne serez pas la viande au milieu d'elle; c'est aux frontières d'Israël que je vous jugerai.

12. Et vous saurez que je suis le Seigneur ; parceque vous n'avez pas marché dans mes préceptes, et que vous n'avez pas suivi mes ordonnances, mais que vous avez agî selon les coûtumes des nations qui vous entourent.

13. Pendant que je prophetisais, Pheltias, fils de Banaïas, mourut. Je me jetai le visage contre terre et je criai à haute voix, et je dis : Hélas, hélas, hélas, Seigneur Dieu! Exterminez-vous le reste d'Israël?

14. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

15. Fils de l'homme, tes frères, tes frères, tes parents, et toute la

---

niam ista dixistis, et cordium vestrorum me secreta non fallunt, ego vobis interpretabor quomodo civitas in lebetem et vos in carnes reputemini : non juxta illum sensum quem locuti estis, sed juxta alterum quem non timetis. Est quidem civitas in lebetis similitudinem, sed non vestris implebitur carnibus, verum eorum quos interfecistis. Vos autem qui arbitramini vos in hac urbe morituros, educam de medio civitatis, et tradam hostium manibus...; ut quum cecideritis gladio, nequaquam in urbe nec extra terminos Israël, sed in finibus vestræ provinciæ, tunc cognoscetis quod ego sim Dominus. » — *Scietis quia ego Dominus;* Cfr. Ps. IX, 16.

11. — *Vos non eritis.* La négation qui manque dans l'hébreu, comme Deut. XXVIII, 6, a été avec raison suppléée par la Vulgate.

12. — Cfr. v, 7 et la note sur cet endroit. Ce verset et le précédent n'étaient pas dans les LXX au temps de S. Jérôme.

13. — *Et factum est.* La mort soudaine d'un des personnages mentionnés au ℣. 1, vient confirmer la prophétie qui précède et présager les calamités futures. Israël doit être certain que les menaces de Dieu se réaliseront. Il ne faut pas oublier qu'Ezéchiel était seulement en esprit à Jérusalem, VIII, 3, que c'est donc seulement en esprit qu'il prophétisait alors, et que, par conséquent, la mort de Pheltias fait partie de la vision. On peut penser, avec Keil, que cette vision eut sa réalisation par la mort subite de ce chef pendant ou immédiatement après la publication de cette vision. — *Cum prophetarem.* Pendant que, au milieu de sa vision, le prophète entendait les paroles de Dieu et était censé les répéter aux princes de Juda. — *Pheltias.* Il était probablement le chef du parti opposé aux vrais prophètes. Sa mort subite, qui rappelle celle d'Ananie, Act., v, 5, est le signe de la destruction, non-seulement des vingt-cinq chefs, mais aussi de la nation tout entière. — *Cecidi...* Cette mort produisit une telle impression sur le prophète qu'il ose encore faire un nouvel appel à Dieu. Cfr. IX, 8. Ce n'est pas tant la compassion pour le sort de ce malheureux qui pousse le prophète que l'inquiétude qu'il ressent pour sa nation. — *Heu! heu! heu!* LXX : οἴμοι, οἴμοι. — *Consummationem...* Avez-vous résolu de perdre Israël tout entier et de lui faire subir le sort de Pheltias? Ezéchiel, dit Théodoret, demande à Dieu de tempérer la justice par la miséricorde, comme il l'a promis à Jérémie, IV, 27, V, 10.

14. — Dieu répond à la prière du prophète par la promesse consolante qu'il sauvera quelques-uns des exilés et en fera encore une fois son peuple. — *Verbum Domini.* Targum : « la parole de prophétie venant du Seigneur. »

15. — *Fratres tui, fratres tui.* Répétition

maison d'Israël, ce sont ceux à qui les habitants de Jérusalem ont dit : Eloignez-vous du Seigneur ; c'est à nous que le pays a été donné en propriété.

16. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Certes, je les ai éloignés au milieu des nations, et je les ai dispersés en divers pays ; mais je serai pour eux comme un petit sanctuaire, dans les pays où ils sont allés.

17. Aussi dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vous rassemblerai du milieu des peuples ; je vous réunirai des pays dans lesquels vous avez été dispersés, et je vous donnerai la terre d'Israël.

domus Israel, universi, quibus dixerunt habitatores Jerusalem : Longe recedite a Domino, nobis data est terra in possessionem.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus quia longe feci eos in gentibus, et quia dispersi eos in terris, ero eis in sanctificationem modicam in terris ad quas venerunt.

17. Propterea loquere : Hæc dicit Dominus Deus : Congregabo vos de populis, et adunabo de terris in quibus dispersi estis, daboque vobis humum Israel.

---

signifiant de vrais frères. — *Propinqui tui,* LXX. τῆς αἰχμαλωσίας σου, lecture qui se comprend, puisque dans l'original les deux mots ne diffèrent que par une lettre, et que Dathius préfère. Dieu indique ici au prophète que ses frères, les hommes de sa parenté, אנשי גורתך, ceux auxquels il doit s'intéresser, ne sont pas tant ces habitants de Jérusalem et ces chefs corrompus de la nation, que les Israélites exilés que les Juifs seraient à cause de cela tentés de considérer comme n'appartenant plus à la nation. — *Omnis domus Israel, universi.* La maison d'Israël se compose dorénavant de ceux qui en exil sont restés fidèles à Dieu. C'est avec l'ensemble du peuple juif que le contraste existe, dit Heng-tenberg, parce qu'autrement et en serrant trop les mots, on devrait conclure que Jérémie lui-même ne fait plus partie des véritables Israélites. Suivant le ch. IX, même dans Jérusalem, il y a eu un choix fait par Dieu, et suivant le ch. XIV, un certain nombre d'exilés seront rejetés par lui.— *Longe recedite a Domino,* Au jugement des habitants de Jérusalem, les exilés seront désormais privés de la protection de Jéhovah : la possession de la ville sainte et du temple, sans même aucune des vertus que Dieu demande, leur semble un signe de participation à la faveur d'en haut. — *Nobis data est...* Ceux qui ont été chassés de la terre sainte sont par là même convaincus d'impiété. Les vrais Israélites agréables à Dieu resteront en possession de la terre des promesses.

16. — *Propterea.* Parce que les habitants de Jérusalem regardent les exilés comme abandonnés de Dieu, le Seigneur fait faire à ceux-ci les promesses suivantes. La Vulgate, après *propterea,* omet le mot : « dis », אמר, LXX : εἰπόν. — *Ero eis in sanctificationem modicam.* « Quia meæ obedierunt jussioni, sim in eis futurus etiam in peregrinis et hostilibus locis in parvam sanctificationem : dum plerique inveniantur ex eis, qui idololatriæ nequaquam colla submittant, sed memores sint mandatorum Dei, sicut fuerunt Daniel et tres pueri ». S. Jérôme. Maldonat interprète ainsi ces mots : Les exilés que les habitants de Jérusalem pensent privés de temple, en ont un puisqu'ils ont Dieu avec eux, et Dieu sera leur temple pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'il les ait ramenés dans leur patrie. C'est en effet le sens de l'hébreu : « Je serai pour eux un sanctuaire un peu. » מקדש, est bien le temple de Dieu ; V. plus haut, IX, 6, plus bas, XXVIII, 18 ; Lam., I. 7 ; I Macch., IV, 38. Dieu exaucera les prières des exilés comme s'ils les lui adressaient dans le temple de Jérusalem, et cela pendant la courte durée de l'exil qui ne sera que de soixante-dix ans. מעט, *modicam,* peut signifier « pendant un peu de temps », ou « dans une certaine mesure ». Dans ce dernier sens, moins appuyé, Dieu ne donnerait aux exilés que des consolations partielles, eu égard à celles qu'il donne aux fidèles dans son temple.

17. — *Congregabo vos...* Israël, le peuple de Dieu, ne restera pas toujours dispersé ; il rentrera sous Esdras et Zorobabel en possession de l'héritage que Dieu lui a donné, et en même temps, le retour intérieur à Jéhovah par le repentir et la pénitence sera parfait ; Cfr. Jér., XXIII, 3, XXIV, 7 ; Zach., VIII, 8. La réalisation de cette prophétie aura lieu d'une manière complète, d'abord lors de la

18. Et ingredientur illuc, et auferent omnes offensiones, cunctasque abominationes ejus de illa.

19. Et dabo eis cor unum, et spiritum novum tribuam in visceribus eorum ; et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum. *Jer.* 31, 33; *Infr.* 36, 26.

20. Ut in præceptis meis ambulent, et judicia mea custodiant, faciantque ea : et sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum.

21. Quorum cor post offendicula et abominationes suas ambulat, horum viam in capite suo ponam, dicit Dominus Deus.

22. Et elevaverunt cherubim alas suas, et rotæ cum eis; et gloria Dei Israel erat super ea.

18. Et ils y entreront, et ils en enlèveront toutes les offenses et toutes les abominations.

19. Et je leur donnerai un même cœur, et je mettrai dans leurs sein un esprit nouveau; j'ôterai de leur chair le cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair,

20. Afin qu'ils marchent dans mes préceptes, qu'ils gardent mes ordonnances, et qu'ils les observent, qu'ils soient mon peuple et que je sois leur Dieu.

21. Pour ceux dont le cœur court après les péchés et les abominations, je ferai retomber leurs actes sur leurs têtes, dit le Seigneur Dieu.

22. Les chérubins alors élevèrent leurs aîles, et les roues s'élevèrent avec eux, et la gloire du Dieu d'Israël était sur eux.

---

venue de Notre-Seigneur, et, plus tard, dans la Jérusalem céleste, où le Seigneur tout puissant et l'Agneau seront le temple de ceux qui auront été rachetés. — *Vos .. vobis...* LXX : αὐτοὺς... αὐτοῖς.

18. — *Et ingredientur,* changement de personne fréquent dans les Livres Saints. Il s'agit des fils et des survivants parmi les exilés. — *Illuc,* dans la Terre Sainte, suivant la promesse faite au ℣. précédent. — *Offensiones... abominationes,* les idoles, au culte desquelles les Juifs renonceront sans retour après la captivité.

19. — *Dabo eis cor unum.* LXX : καρδίαν ἑτέραν, correction appuyée par Maldonat et adoptée par Hitzig, mais qui n'est pas soutenable; la leçon de l'hébreu et de la Vulgate se trouve, en effet, dans d'autres prophètes, Jér., XXXII, 39, Soph., III, 9; Act., IV, 32. « Dabo vobis cor unum timoris et servitutis Dei, ut nequaquam diversis idolis serviatis ». S. Jérôme. Jusqu'à présent, en effet, les Juifs ont eu le cœur comme partagé entre Dieu et les idoles. Cfr. Ezéch.. XXXVI, 25; Ps. L, 12. — *Spiritum novum...* Une volonté efficace de bien faire, suscitée par l'Esprit-Saint. Quoique Israël, après la captivité, ait pu abandonner la pratique d'une grossière idolâtrie, il n'a pas encore atteint cependant cette nouveauté de cœur qui est prédite dans ce ℣. et dans le suivant. Elle a seulement commencé avec la prédication de S. Jean-Baptiste et la venue de Notre-Seigneur; elle se réalisa chez les enfants d'Israël qui se soumirent à la foi chrétienne et devinrent alors enfants de Dieu. Keil. — *Auferam cor lapideum...* Cette promesse a sa base dans le Deut., XXX, 6. Le cœur de pierre est le cœur incirconcis qui adorait les idoles; le cœur de chair, c'est-à-dire celui qui peut battre pour Dieu et recevoir l'impression de la grâce divine, « cor cum sensu », dit S. Augustin, n'adorera que le vrai Dieu; Cfr. Rom., VII, 14; II Cor., III, 3. V. plus bas, XXXVI, 26.

20. — Le fruit de ce renouvellement de cœur sera l'observation des commandements de Dieu, et la parfaite réalisation de l'alliance conclue et si souvent violée. — *Sint mihi in populum,* en n'adorant que Dieu seul et en étant protégés par lui d'une manière toute spéciale. Cfr. XIV, 11, XXXVI, 28, XXXVII, 27; Jér., XXIV, 7; Zach., XIII, 9; Ps. XXXII, 12.

21. — Ceux qui n'abandonneront pas les idoles n'auront pas part à cette bénédiction, mais seront jugés. Il s'agit ici, soit des idolâtres de Jérusalem, soit des exilés que l'épreuve n'aura pas éclairés et convertis. — *Quorum cor post offendicula.* Dans l'hébreu, il y a une ellipse qu'il faut suppléer et traduire ainsi : « ceux dont le cœur marche après le cœur, c'est-à-dire au gré de leurs abominations. » Il s'agit de l'inclination à l'idolâtrie qui se manifeste par le culte des faux dieux. — *Horum viam in capite suo ponam.* Cfr. plus haut, IX, 10, et plus bas, XVI, 43.

22. — La manifestation de la gloire du Seigneur qui a déjà quitté le temple, XI, 1.

23 Et la gloire du Seigneur monta du milieu de la ville, et elle s'arrêta sur la montagne qui est à l'orient de la ville.

24. Puis l'esprit m'éleva et me ramena en Chaldée près des exilés, en vision dans l'esprit de Dieu ; et la vision que j'avais eue se dissipa.

25. Et je dis aux exilés tout ce que le Seigneur m'avait montré.

23. Et ascendit gloria Domini de medio civitatis, stetitque super montem qui est ad orientem urbis.

24. Et spiritus levavit me, adduxitque in Chaldæam ad transmigrationem, in visione, in spiritu Dei : et sublata est a me visio quam videram.

25. Et locutus sum ad transmigrationem omnia verba Domini, quæ ostenderat mihi.

CHAPITRE XII

Dans une action symbolique Ezéchiel annonce le départ de Jérusalem du roi et du peuple (℣℣. 1-7). — Il explique ensuite cette action à la nation rebelle (℣℣. 8-16). — Il montre ensuite, par une autre action symbolique, la détresse à laquelle le peuple sera réduit (℣℣. 17-20). — Il reprend enfin les discours frivoles du peuple qui espère que les prédictions du prophète ne se réaliseront jamais (℣℣. 21-28).

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes:

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

---

23. — *De medio civitatis.* Jérusalem, comme le temple, n'est plus le siège de la puissance de Dieu. — *Super montem qui est ad orientem urbis.* Le mont des Oliviers, comme l'expliquent tous les commentateurs anciens et modernes. Les rabbins, expliquant cet endroit, disent que la Scheschina resta trois mois sur ce mont, pour y appeler en vain le peuple à la pénitence. Stanley, Palestine, p. 186. Le texte n'indique pas si c'est pour présider de ce point, qui domine toute la ville, au jugement porté contre le temple et contre Jéru-alem, ou si c'est pour remonter au ciel En tout cas, la vision est désormais finie. C'est sur le mont des Olives que, suivant Zacharie, XIV, 4, Jéhovah apparaîtra pour combattre ses ennemis et préparer un moyen de salut à ceux qui doivent être sauvés. C'est de là aussi que Notre-Seigneur annonce à la ville infidèle sa seconde destruction. Matth., XXIV, 3; Luc. XIX, 21. et qu'il opère son ascension après la résurrection. Act., I, 12. Cfr. Matth., XXVIII. 16 ; Luc. XXIV, 50.

24. — *In visione, in Spiritu Dei...* « Quod sublatam a se visionem dicit, quam viderat, significat non in corpore prophetam in Jerusalem de Babylone translatum, sed in Spiritu. » S. Jérôme.

25. — *Verba Domini,* toutes les choses que le Seigneur lui a fait apparaître ; Cfr. Jér., XXXVIII, 21.

6° Prédiction du départ du roi et du peuple, XII.

CHAP. XII — 1. — Suivant Keil, les paroles de Dieu qui remplissent les ch. XII-XIX, ont été adressées au prophète dans les onze mois compris entre VIII, 1 et XX, 1, et ont pour but d'insister plus fortement sur l'annonce du jugement qui se trouve dans les ch. VIII-XI. Ezéchiel y combat surtout l'espoir qu'ont les Juifs d'être délivrés promptement des attaques des Babyloniens : il montre à ses compatriotes impénitents le peu de fondement de leur confiance, il leur affirme la certitude de la destruction de Jérusalem et de la ruine de Juda, afin de les amener à ce repentir sans lequel ils n'ont aucune prospérité à attendre. De XIV, 1, XX. 1, on pourrait peut-être conclure que les menaces précédentes ont fait quelque impression sur les auditeurs sans cependant les convertir tout à fait. Il est possible aussi qu'on ne vienne trouver le prophète que dans l'intention de le faire se contredire. Jérémie nous apprend que les faux prophètes avaient beaucoup de crédit parmi les exilés, XXIX, 20, 21, 24.

2. Fili hominis, in medio domus exasperantis tu habitas : qui oculos habent ad videndum, et non vident, et aures ad audiendum, et non audiunt : quia domus exasperans est.

3. Tu ergo, fili hominis, fac tibi vasa transmigrationis, et transmigrabis per diem coram eis, transmigrabis autem de loco tuo ad locum alterum in conspectu eorum, si forte aspiciant : quia domus exasperans est.

4. Et efferes foras vasa tua quasi vasa transmigrantis per diem in conspectu eorum : tu autem egredieris vespere coram eis, sicut egreditur migrans.

5. Ante oculos eorum perfode tibi parietem, et egredieris per eum.

6. In conspectu eorum in humeris portaberis, in caligine effereris : faciem tuam velabis, et non videbis

2. Fils de l'homme, tu habites au milieu d'un peuple irritant, ils ont des yeux pour voir et ils ne voient pas, des oreilles pour entendre et ils n'entendent pas; parce que c'est un peuple qui m'irrite.

3. Va donc, fils de l'homme, prépare-toi un bagage d'émigrant, puis pars de jour à leurs yeux. Tu t'en iras d'un lieu à un autre devant leurs yeux, et peut-être le remarqueront-ils; mais c'est un peuple rebelle.

4. Tu transporteras, hors de chez toi à leurs yeux et de jour, tous tes meubles, comme un homme qui émigre; mais pour toi, ce n'est que le soir que tu sortiras devant eux comme fait un homme qui quitte son pays.

5. Devant leurs yeux perce la muraille et sors par cette ouverture.

6. Devant eux, tu te feras emporter sur les épaules *de tes gens*, on t'enlèvera dans l'obscurité; tu te

---

2. — *In medio domus exasperantis,* II 5, 6; III, 26, etc. Litt., « au milieu d'une maison de rebellion ». LXX : ἐν μέσῳ τῶν ἀδικιῶν αὐτῶν. Il s'agit ici des Juifs exilés qui, à la vue de Jérusalem toujours debout, regrettaient d'être déportés et encourageaient leurs compatriotes à résister au roi de Babylone; le reproche fait ici aux Israélites traverse les âges et montre combien les avertissements de Dieu avaient peu de prise sur ce peuple, Deut., I, 26. — *Oculos habent...* Deut. XXIX, 3; Is., VI, 9; Jér., V, 21; Matt., XIII, 14; Rom., X, 21. C'est le résultat de la perversité et non de l'impuissance. Mais le prophète, inspiré par Dieu, saura les faire voir malgré eux. « Quia oculos habent ad videndum et non vident, aures ad audiendum et non audiunt, et tua verba contemnunt, doce eos per imaginem atque picturam, et schematibus ostende corporeis ut venturam captivitatem non solum auditu, sed et oculis recognoscant. » S. Jérôme.

3. — *Vasa transmigrationis,* tous les objets nécessaires à celui qui change de pays; les provisions et les ustensiles nécessaires durant un voyage. Cfr. Jér., XLVI, 19. — *Transmigrabis,* tu sortiras de chez toi et tu paraîtras devant tes concitoyens dans l'appareil d'un voyageur. — *Per diem,* יומם, de jour, Ps. I, 2; I Rois, XXV, 16; II Esdr., IX, 19; Exod., XIII, 21, 22. Il faut que tout le monde puisse en effet le voir. — *Transmigrabis... in conspectu eorum.* L'action du prophète doit s'être réellement accomplie, pour que ses compatriotes aient pu en profiter. — *De loco tuo,* l'endroit où habite Ezéchiel. — *Si forte aspiciant.* Cfr. Jér., XXXVI, 3.

4. — *Efferres foras vasa tua.* Tu feras partir tes bagages, pendant qu'il fait jour, et, quand la nuit tombera, tu les suivras. Ezéchiel figurera ainsi la fuite nocturne de Sédécias, Jér., XXXIX, 4, et seq., IV Rois, XXV, 4. — *Sicut egreditur migrans,* comme font habituellement ceux qui s'enfuient. Hæverniick propose à tort de traduire l'hébreu : au temps habituel du départ pour l'exil.

5. — *Perfode tibi parietem,* toujours pour annoncer la fuite furtive du roi de Juda. — *Et egredieris per eum.* Lit. « Et tu emporteras par là » tes biens, ton mobilier.

6. — *In humeris portaberis.* S. Jérôme traduit par le passif, comme les LXX : ἀναληφθήσῃ; mais il faut rendre תשא à l'actif et traduire : « tu porteras sur tes épaules », sous entendu tout ce qui est nécessaire au fugitif. — *In caligine,* בעלטה, dans les ténèbres de la nuit. — *Effereris,* litt, « tu emporteras » ton mobilier. « In caligine effugies ne

voileras la figure pour ne pas voir la terre, car je t'ai donné en présage à la maison d'Israël.

7. Je fis ce que le Seigneur m'avait commandé, j'enlevai en plein jour mes meubles, comme un homme qui émigre. Le soir je perçai de ma main la muraille, et je sortis dans l'obscurité, des hommes me portant sur leurs épaules en leur présence.

8. Et le matin la parole du Seigneur me fut ainsi adressée :

9. Fils de l'homme, est-ce que la maison d'Israël, cette maison rebelle, ne t'a pas dit : Qu'est-ce que tu fais ?

10. Dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Cette menace s'adresse au chef qui est à Jérusalem, et à toute la maison d'Israël qui est au milieu d'eux.

11. Dis : Je suis un présage pour vous : comme j'ai fait, il leur sera fait, ils iront en exil et en captivité.

12. Et le chef qui est au milieu

terram, quia portentum dedi te domui Israel.

7. Feci ergo sicut præceperat mihi Dominus : vasa mea protuli quasi vasa transmigrantis per diem : et vespere perfodi mihi parietem manu: et in caligine egressus sum, in humeris portatus in conspectu eorum.

8. Et factus est sermo Domini mane ad me, dicens :

9. Fili hominis, numquid non dixerunt ad te domus Israel, domus exasperans : Quid tu facis ?

10. Dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Super ducem onus istud qui est in Jerusalem, et super omnem domum Israel quæ est in medio eorum.

11. Dic : Ego portentum vestrum; quomodo feci, sic fiet illis : in transmigrationem, et in captivitatem ibunt.

12. Et dux qui est in medio eo-

---

videaris a quoquam », dit S. Jérôme. — *Faciem tuam velabis*, comme ceux qui craignent d'être reconnus ; selon Rosenmüller, en signe de deuil et de honte, sens moins bon que le premier. — *Et non videbis terram.* V. l'explic. au ℣. 12. D'après quelques-uns : Sédécias, aveugle, ne put voir le pays de Babylone. — *Quia portentum,* מופת, signe d'une chose à venir ; Cfr. Is., VIII, 18 ; XX, 3 ; Zach., III, 8. Ézéchiel sera pour les Juifs le signe de la fuite de Sédécias et de la défaite des Juifs.

7. — L'exécution de l'ordre de Dieu, accompli par le prophète au pied de la lettre, est décrite maintenant. — *Perfodi... manu,* sans se servir, dit Kimchi, d'instruments de fer, pour n'être pas entendu. — *In humeris portatus.* S. Jérôme : « humeris portavi », qui rend plus fidèlement l'hébreu.

8. — L'action symbolique va maintenant être expliquée, ℣. 8-16.

9. *Quid tu facis ?* Ce n'est pas avec docilité d'esprit, ni dans le dessein de se repentir que les Juifs ont fait cette demande à Ezéchiel, mais plutôt en se moquant de sa manière d'agir.

10. — *Super ducem onus istud.* Litt., « le prince est ce fardeau », c'est-à-dire l'objet de cette prophétie menaçante pour lui. Sur משא, V. Is., XIII, 1 ; XXX, 6 ; Neh., I, 1 ; IV Rois, IX, 25. *Dux,* comme XXI, 30, désigne le roi Sédécias. C'est ce qu'indique clairement l'opposition *qui est in Jerusalem.* — *Super omnem domum Israel.* La nation partagera le sort de son chef. — *Quæ est in medio eorum,* אשר המה בתוכם, « au milieu desquels (fils d'Israel) sont ceux-ci », les exilés. Le prophète annonce à ceux qui sont en exil le sort du roi et du peuple de Jérusalem, parce que les exilés forment une partie de la nation, et sont affectés par le jugement qui va frapper le roi et le peuple de Jérusalem. Keil. Suivant d'autres commentateurs, il s'agit ici des membres des dix tribus qui se sont réfugiés à Jérusalem.

11. — *Portentum vestrum.* L'action que vient de faire Ezéchiel est un signe menaçant non seulement pour les habitants de Jérusalem, mais aussi pour les exilés, parce qu'il enlève à ceux-ci l'espoir d'un prompt retour dans leur patrie. — *Quomodo feci, sic fiet illis.* LXX : αὐτῷ. Au roi et à la maison d'Israël, mentionnés au verset précédent.

12. — *Dux... in humeris portabitur.* Sédécias sera dans la suite porté sur les bêtes de somme ou sur les épaules de ses compa-

rum, in humeris portabitur, in caligine egredietur : parietem perfodient ut educant eum : facies ejus operietur ut non videat oculo terram.

13. Et extendam rete meum super eum, et capietur in sagena mea : et adducam eum in Babylonem in terram Chaldæorum : et ipsam non videbit, ibique morietur.

Infr. 17, 20.

14. Et omnes qui circa eum sunt, præsidium ejus, et agmina ejus dispergam in omnem ventum : et gladium evaginabo post eos.

15. Et scient quia ego Dominus, quando dispersero illos in gentibus, et disseminavero eos in terris.

16. Et relinquam ex eis viros paucos a gladio, et fame, et pestilentia: ut enarrent omnia scelera eorum in gentibus ad quas ingredientur : et scient quia ego Dominus.

d'eux sera emporté sur les épaules, il sortira dans l'obscurité ; on percera un mur pour le faire sortir. Son visage sera voilé, de sorte que son œil ne verra pas le pays.

13. Je jetterai mes rets sur lui, et il sera pris dans mon filet. Je l'amènerai à Babylone dans la terre des Chaldéens, mais il ne la verra pas, et il y mourra.

14. Tous ceux qui l'entourent, sa garde, ses armées, je les disperserai à tous les vents, et je les poursuivrai l'épée nue.

15. Et ils sauront que je suis le Seigneur, quand je les aurai dispersés à travers les nations et disséminés dans tous les pays.

16. Je laisserai quelques-uns d'entre eux échapper à l'épée, à la famine et à la peste, pour qu'ils publient tous leurs crimes parmi les nations, chez lesquelles ils iront ; et ils sauront que je suis le Seigneur.

---

gnons ; mais rien, dans le récit de sa fuite, ne donne ce détail, qui n'est supposé par S. Jérôme, Maldonat etc., que pour justifier une leçon vicieuse prise dans les LXX : ἐπ' ὤμων ἀρθήσεται. Comme au ℣ 6, il faut traduire à l'actif : le chef portera sur ses épaules tout ce qu'il pourra emporter. — *In caligine egredietur.* Cfr. ℣. 6, et IV Rois, XXV, 4 ; Jér., XXXIX, 4 ; LII, 7. — *Perfodient,* les compagnons du roi. LXX : διορύξει. Le récit de la fuite de Sédécias ne dit pas qu'une brèche ait été faite dans la muraille ; mais l'expression : « per portam quæ erat inter duos muros », rend cette circonstance très probable, soit que cette porte eût été murée durant le siège, soit qu'il fût nécessaire de percer la muraille à un endroit spécial pour atteindre la porte. — *Facies ejus operietur...* Par prudence, pour ne pas être reconnu, il se cachera la figure. L'action du ℣. 6 est expliquée ici.

13. — *Extendam rete meum super eum... in sagena mea.* Dieu enlèvera au roi toute possibilité d'échapper à l'ennemi. Cfr. Jér., XVIII, 22 ; Lam., I, 13. — *In Babylonem,* qui n'était désignée au ℣. 3 que par « in locum alterum ». Cfr. Jér., XXXIX, 7. — *In terram Chaldæorum et ipsam non videbit.* Comment le roi ne verrait-il pas la terre où il devait mourir? Cela devait demeurer incompréhensible jusqu'à ce que Sédécias eût été privé de la vue à Reblatha, en subissant le supplice que les Perses et probablement aussi les Babyloniens infligeaient aux rois détrônés.

14. — *Præsidium ejus,* עזרו, non pas ses alliés égyptiens, mais les troupes qui avaient suivi Sédécias dans sa fuite. — *Agmina ejus,* אגפיו, mot spécial à Ezéchiel, et qui, suivant Hitzig, signifie « toutes ses bandes. » Il semble qu'il signifie plutôt, comme le croient Gésénius, Keil, etc, « ses ailes », c'est-à-dire toutes les ailes de son armée, le reste de ses troupes. Il aurait le sens de כנפים, d'Isaïe, VIII, 8 ; Cfr. Jér., XL, 7, 12 ; LII. 8. LXX : τοὺς ἀντιλαμβομένους αὐτοῦ. — *Dispergam...* Cfr. V, 2, 12.

15. — Cfr. V, 13 ; VI, 8.

16. — *Viros paucos,* en si petit nombre qu'on pourra facilement les compter, Gen., XXXIV, 30 ; Is., X, 19. — *A gladio et fame et pestilentia,* Cfr. VI, 8, 11, 14, 22. — *Ut enarrent...* Les survivants raconteront aux païens parmi lesquels ils seront dispersés les crimes qu'avait commis Israël, afin que ces païens soient bien convaincus que ce n'est pas par impuissance que Dieu a laissé traiter ainsi son peuple, mais que c'est volontairement et

17. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

18. Fils de l'homme, mange ton pain dans le trouble, bois ton eau à la hâte et dans la tristesse.

19. Et tu diras au peuple du pays: Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ceux qui habitent dans Jérusalem, dans le pays d'Israël : Ils mangeront leur pain dans l'inquiétude et ils boiront leur eau dans la désolation, et cette terre privée de sa multitude sera désolée, à cause de l'iniquité de tous ses habitants.

20. Ces villes qui sont maintenant habitées deviendront une solitude et un désert; et vous saurez que moi je suis le Seigneur.

21. La parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :

22. Fils de l'homme, quel est ce proverbe que vous avez dans le pays d'Israël? Vous dites: Les jours s'allongent et toute vision se dissipe.

23. C'est pourquoi dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je ferai

17. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, panem tuum in conturbatione comede: sed et aquam tuam in festinatione et mœrore bibe.

19. Et dices ad populum terræ : Hæc dicit Dominus Deus ad eos qui habitant in Jerusalem in terra Israel : Panem suum in solitudine comedent, et aquam suam in desolatione bibent, ut desoletur terra a multitudine sua, propter iniquitatem omnium qui habitant in ea.

20. Et civitates quæ nunc habitantur, desolatæ erunt, terraque deserta ; et scietis quia ego Dominus.

21. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

22. Fili hominis, quod est proverbium istud vobis in terra Israel, dicentium : In longum differentur dies, et perîbit omnis visio ?

23. Ideo dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Quiescere faciam

---

pour punir son idolâtrie qu'il l'a livré aux mains de ses ennemis. V. la même pensée, XIV, 22, 23.

18. — *Panem tuum in conturbatione comede.* Mange en tremblant, ברעש, en signe de l'angoisse et de la crainte qu'éprouveront les assiégés. — *Aquam tuam.* Le pain et l'eau désignent toute sorte de nourriture en général. — *In festinatione,* litt., « en tremblement. »

19. — *Ad populum terræ,* les Juifs qui se trouvaient alors exilés en Chaldée. — *Ut desoletur terra a multitudine sua.* Le pays sera désolé en étant privé de ses habitants, de ses productions et de ses trésors ; Cfr. XXXII, 15. — *Propter iniquitatem...* Ps. CVII, 34.

20 — Cfr. Jer IV, 27. IX, 11. Mich. VI, 13 et plus bas, XIII, 9. — *Et scietis quia ego Dominus.* Cfr. V, 16. « Illud autem notandum quod uno atque eodem tempore Jeremias prophetabat in Jerusalem, et Ezéchiel in Babylone, et illius prophetia mittebatur ad captivos, et hujus ad eos qui habitabant in Jerusalem, ut unius in diversis regionibus Dei providentia probaretur, et intelligerent audientes quæcumque accidebant populo, nequaquam idolorum potestate, sed Domini jussione consistere. » S. Jérôme.

21. — Targum : « Et la parole de la prophétie me fut faite par le Seigneur en disant. »

22. — *Quod est proverbium istud vobis?* Quoique le prophète soit bien éloigné de penser comme ses compatriotes, Dieu l'interroge cependant sur ce point, comme il avait fait à l'égard de Moïse, Exod., XVI, 28. — *Proverbium,* משל, LXX : παραβολή, manière de parler familière au peuple, et qui passe chez lui pour une vérité. — *In longum... omnis visio. Peribit,* אבד, venir à rien, manquer d'accomplissement ; opposé de בוא, arriver, s'accomplir. Le temps augmente et la prophétie n'est pas encore accomplie ; ou bien donc elle n'a aucune valeur, ou elle ne s'accomplira que dans des temps si éloignés qu'elle ne concerne pas les Juifs actuellement vivants. Telle était la pensée des habitants de Jérusalem, en voyant que les menaces des prophètes, et en particulier de Jérémie, ne s'étaient pas encore accomplies.

23. — *Ideo.* Dieu va mettre un terme à ces railleries en accélérant l'accomplissement des prophéties. — *Quiescere faciam,* c'est-à-

proverbium istud, neque vulgo dicetur ultra in Israel; et loquere ad eos quod appropinquaverint dies, et sermo omnis visionis.

24. Non enim erit ultra omnis visio cassa, neque divinatio ambigua in medio filiorum Israel.

25. Quia ego Dominus loquar : et quodcumque locutus fuero verbum, fiet, et non prolongabitur amplius : sed in diebus vestris domus exasperans loquar verbum, et faciam illud, dicit Dominus Deus.

26. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

27. Fili hominis, ecce domus Israel dicentium : Visio quam hic videt, in dies multos : et in tempora longa iste prophetat.

28. Propterea dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Non prolongabitur ultra omnis sermo meus : verbum quod locutus fuero, complebitur, dicit Dominus Deus

cesser ce proverbe, et on ne le dira plus à l'avenir dans Israël. Annonce leur que les jours approchent, ainsi que l'accomplissement de toutes les visions.

24. Car désormais il n'y aura pas de vision vaine ni de divination trompeuse au milieu des fils d'Israël.

25. Car c'est moi le Seigneur qui parlerai, et toutes les paroles que j'aurai dites s'accompliront sans retard. Et dans vos jours mêmes, maison rebelle, je parlerai, dit le Seigneur Dieu, et j'accomplirai ma parole.

26. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, en ces termes :

27. Fils de l'homme, on dit dans la maison d'Israël : La vision que celui-ci voit est pour des jours lointains, et il prophétise pour les temps futurs.

28. Dis-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Il n'y aura plus de délai pour mes paroles; mais tout ce que j'ai dit s'accomplira, dit le Seigneur Dieu.

---

dire : je mettrai fin. — *Dies et sermo omnis visionis.* Tout ce qu'ont prédit les prophètes va bientôt s'accomplir : le jour approche où les prédictions vont être réalisées.

24. — *Visio cassa,* fausse prophétie, Cfr. II Petr., II, 1. — *Divinatio ambigua,* מקסם חלק, que Rosenmüller traduit comme la Vulgate, semble plutôt signifier une « prédiction flatteuse » pour les désirs du peuple. Les faux prophètes savaient toujours en effet flatter les passions du peuple en ne lui prophétisant que des choses agréables; Cfr. Zach., XIII, 4, 5, des visions de fausseté, suivant l'expression d'Ezéchiel, XIII, 6, 7.

25. — *Ego Dominus loquar.* Toutes ces fausses prédictions cesseront pour laisser place à la seule parole de Dieu. — *Non prolongabitur amplius.* Réfutation de la manière de parler familière aux Juifs, exprimée au ℣. 22. — *In diebus vestris.* Ce que Dieu a prédit arrivera avant que la génération actuelle ait disparu. Cfr. Matt., XVI, 28; XXIV, 34. — *Domus exasperans,* nation rebelle, comme plus haut, ℣. 2 et 3. — *Loquar... et faciam.* Toute parole de Dieu est suivie d'effet; Dieu ne peut pas en effet être divisé contre lui-même, Is., LV, 11; Dan., IX, 12; Luc., XXI, 33.

26. — Les trois versets suivants répètent et confirment ce qui vient d'être annoncé, et n'ont pas besoin de nouvelles explications.

27. — *Domus Israel.* LXX : ὁ οἶκος Ἰσραὴλ ὁ παραπικραίνων. — *Visio quam hic videt,* ce qu'Ezéchiel annonce.

28. — Cfr. V, 22. — *Verbum complebitur.* LXX : « car je dirai une chose et je la ferai. Ces menaces sont déjà préparées par XII, 24; Ezéchiel, non moins que Jérémie, XXIII, 9 et suiv., s'élève contre ces trompeurs qui sont le plus grand danger du royaume de Juda.

CHAPITRE XIII

Menaces contre les faux prophètes (℣. 1-8). — Leur châtiment (℣℣. 8-16). — Menaces contre les fausses prophétesses. Description de leur conduite (℣℣. 17-19). — Leur punition (℣℣. 20-23).

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :
2. Fils de l'homme, prophétise contre les Prophètes d'Israël qui prophétisent, et dis à ces gens-là qui prophétisent de leur propre mouvement : Ecoutez la parole du Seigneur.
3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux Prophètes insensés qui suivent leur propre esprit, et qui ne voient rien.
4. Comme des renards dans les déserts, étaient tes prophètes, o Israël.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israel qui prophetant; et dices prophetantibus de corde suo : Audite verbum Domini :
3. Hæc dicit Dominus Deus : Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident.
Jerem. 23, 1; *Infr.* 14, 9 *et* 34, 2.
4. Quasi vulpes in desertis, prophetæ tui Israel erant.

7° Menaces contre les faux prophètes et les fausses prophétesses, XIII.

CHAP. XIII. — 1. — Ce chapitre s'adresse d'abord aux habitants de Jérusalem et ensuite aux exilés au milieu desquels vit Ezéchiel.

2. — *Ad prophetas Israel qui prophetant.* Targum : « Sur les prophètes de mensonge. » L'addition *qui prophetant* n'est pas superflue. Les paroles d'Ezéchiel ne sont pas dirigées contre le corps des prophètes, mais contre ceux qui osent prophétiser sans avoir été appelés par Dieu, et qui suivent uniquement leur imagination et leur ambition. Keil. Quelques commentateurs entendent ainsi ce passage : ceux qui prophétisent un prompt retour à Jérusalem. La Bible désigne souvent les faux prophètes par le seul mot de prophètes. — *Prophetantibus de corde suo,* sans autre mission que celle qu'ils se donnent à eux-mêmes; Cfr. II Esdr., VI, 8. Les LXX ajoutent après ces mots : « et tu prophètiseras et tu leur diras. » « Quidquid autem eo tempore Israelitico populo dicebatur, hoc nunc refertur ad Ecclesiam ut prophetæ sancti sint apostolici viri, prophetæ autem mendaces atque furiosi, omnes hæretici quorum principes ex suo corde confingant; qui autem ab eis seducti sunt, aliorum mendaciis acquiescant. » S. Jérôme. — *Verbum Domini.* Cette parole est toute contraire à celle que les faux prophètes annoncent.

3. — *Prophetis insipientibus.* Ils sont fous parce qu'ils sont impies. Ps. XIII, 1 ; LII. 1 ; Jér., XXIII, 13. — *Qui sequuntur spiritum suum,* et non pas celui de Dieu. Mots omis par les LXX. — *Nihil vident.* Dieu ne se révèle pas à eux, ils ne voient pas la parole divine, Is., II, 1 ; XIII, 1; Amos., I, 1, Mich., I, 1, et ils n'annoncent que leur propres visions pleines de faussetés et de folie.

4. — *Quasi vulpes in desertis.* Litt., « dans les ruines » ou « dans des lieux dévastés. » Dans le Nouveau Testament les faux prophètes sont aussi comparés à des renards. Matt., VII, 15 ; Act., XX, 29. Ici, dit Rosenmüller, ils reçoivent ce nom parce que, semblables à ces animaux, ils entrent dans les vignes, auxquelles le peuple de Dieu est souvent comparé, Is., V, Jér., II, 21, et ravagent les raisins, Cant., II, 15 ; au lieu de cultiver la vigne de Jéhovah, ils la détruisent, Jér., XII, 10. D'après Bochart, Keil, etc., la comparaison porte sur חרבות, déserts, ruines, et, pour ces auteurs, les faux prophètes ressemblent aux renards qui creusent la terre pour y établir leurs terriers : les faux prophètes, au lieu de veiller au bien-être de la nation, de réparer les ruines, les aggravent en minant les fondements moraux de l'Etat. Enfin,

5. Non ascendistis ex adverso, neque opposuistis murum pro domo Israel, ut staretis in prælio in die Domini.

6. Vident vana, et divinant mendacium, dicentes : Ait Dominus : cum Dominus non miserit eos : et perseveraverunt confirmare sermonem.

7. Numquid non visionem cassam vidistis, et divinationem mendacem locuti estis ? et dicitis : Ait Dominus, cum ego non sim locutus.

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia locuti estis vana, et vidistis mendacium : ideo ecce ego ad vos, dicit Dominus Deus.

9. Et erit manus mea super prophetas qui vident vana, et divinant mendacium : in consilio populi mei

5. Vous n'êtes point montés contre l'ennemi et vous ne vous êtes pas opposés comme un mur pour la maison d'Israël, pour être fermes dans le combat au jour du Seigneur.

6. Leurs visions sont vaines, leurs divinations mensongères ; ils disent : le Seigneur a dit ceci, quoique le Seigneur ne les ait pas envoyés; et ils persistent à maintenir leur discours.

7. Mais vos visions ne sont-elles pas vaines, et vos prophéties ne sont-elles pas des mensonges ? Et vous dites : C'est le Seigneur qui a parlé, quand moi je n'ai pas parlé.

8. Aussi le Seigneur Dieu dit : Parce que vous avez dit des faussetés, et que vos visions sont mensongères, je viens à vous, dit le Seigneur Dieu.

9. Ma main sera sur les prophètes qui voient des faussetés et qui prophétisent le mensonge. Ils ne

---

selon Currey, etc., ils sont ainsi nommés parce que les renards cherchent leur abri parmi les ruines dans un pays dévasté; Cfr. Lam., v, 18; II Esdr., iv, 3.

5. — *Non ascendistis ex adverso.* Litt., « Vous ne montez pas sur les brèches ». Les faux prophètes ne se trouvent jamais au point où l'ennemi est le plus menaçant et où il faut surtout concentrer la défense afin d'empêcher les assaillants de pénétrer dans la place. — *Neque opposuistis murum.* Ils n'ont pas fait un nouveau mur à la place de celui qu'ont démoli les ennemis. Les péchés du peuple sont représentés par les brèches faites dans les remparts de Jérusalem: ils ont causé la ruine morale de la ville et de la nation. Les faux prophètes, au lieu d'arrêter cette décadence, en reprenant les pécheurs et en leur annonçant les châtiments célestes, ont précipité la chûte en flattant tous les désirs mauvais ; LXX, συνήγαγον ποίμνια. — *In die Domini;* V. vii, 19. Le jour du jugement décrété par Dieu, et que le repentir et les prières auraient pu empêcher.

6. — *Vident,* חזו, ils prophétisent. — *Divinant mendacium,* litt., ils voient « la divination du mensonge ». — *Dicentes: Ait Dominus.* Ils imitent ainsi les vrais prophètes qui se servent souvent de cette formule. — *Cum Dominus... eos.* Cfr. Nomb. xvi, 28. — *Perseveraverunt confirmare sermonem.* Ils ont répété sans cesse, en les confirmant, les fausses prédictions. ויחלו לקים דבר. Ils font attendre, c'est-à-dire ils espèrent, la confirmation de leur parole; ils se flattent que leurs promesses se vérifieront. Suivant une autre interprétation, il faut faire dépendre ces mots des précédents : Dieu ne les a pas envoyés, de sorte qu'ils puissent espérer l'accomplissement de leur parole. LXX : ἤρξαντο ἀνασταῖσαι...

7. — Dieu ne les a pas en effet envoyés. Il le leur répète dans ce verset en s'adressant directement à leur conscience, dit Hengstenberg. — *Et dicitis... locutus.* Ces mots sont omis par les LXX.

8. — *Propterea.* Cette faute sera châtiée. — *Ecce ego ad vos,* pour punir la profanation qu'ils font du nom de Dieu. Cfr. plus bas, xxi, 3, xxxiv, 10 et Jer., xxi, 10, xliv, 11, Am., ix, 4.

9. — *Et erit.* LXX : ἐκτενῶ. — *Manus mea,* la puissance, la vengeance de Dieu, la plaie qu'il infligera, dit le Targum. — *Qui vident...* ℣℣. 6 et 8. — *In consilio populi mei non erunt.* Ils ne feront plus partie de mon peuple. סוד, LXX : παιδεία, est l'assemblée du conseil; les faux prophètes perdront l'in-

seront pas dans l'assemblée de mon peuple; ils ne seront pas écrits dans le livre de la maison d'Israël, et ils n'entreront pas dans la terre d'Israël : et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

10. C'est parce qu'ils ont trompé mon peuple en lui promettant la paix, lorsqu'il n'y avait pas de paix : s'ils bâtissaient une muraille ils l'enduisaient d'argile, sans y mettre de paille.

11. Dis à ceux qui l'enduisent sans y rien mêler, qu'elle tombera : il viendra en effet une pluie d'orage, je ferai tomber une grosse grêle qui l'acablera, et un ouragan la renversera.

12. Aussi, quand elle sera tom-

non erunt, et in scriptura domus Israel non scribentur, nec in terram Israel ingredientur; et scietis quia ego Dominus Deus.

10. Eo quod deceperint populum meum, dicentes : Pax, et non est pax : et ipse ædificabat parietem, illi autem liniebant eum luto absque paleis.

11. Dic ad eos qui liniunt absque temperatura, quod casurus sit : erit enim imber inundans, et dabo lapides prægrandes desuper irruentes, et ventum procellæ dissipantem.

12. Siquidem ecce cecidit paries;

---

fluence qu'ils ont jusqu'à présent exercée sur le peuple. Faussett voit dans ces mots une allusion au conseil des anciens établi par Esdras après la captivité; mais la menace de ce verset est plus générale. — *In scriptura... non scribentur.* Le rôle où est contenu le recensement des Israélites, Cfr. Exod., XXXII, 22, Ps. LXVIII, 29, Is., IV, 3. Celui dont le nom ne s'y lit pas ou en est rayé, est privé de ses droits et n'appartient plus à la nation sainte. Targum : « dans le livre de la vie éternelle. » — *Nec in terram Israel ingredientur.* Lors de la restauration prédite, XI, 17, ils n'y auront pas de part. Esdr., II, 62. Ils n'auront pas part aux privilèges et aux bénédictions du royaume de Dieu.

10. — *Eo quod,* יען וביען, forme solennelle d'affirmation, comme Lév., XXVI, 43. — *Pax et non pax.* Ils ont promis la prospérité et le salut, et ni l'une ni l'autre de ces promesses ne s'est réalisée; Cfr. Jér., VI, 14, VIII, 11. — *Ipse,* non pas Dieu, comme le dit S. Jérôme, mais le peuple. — *Ædificabat...* V. plus loin, XXII, 28. Ils agissent comme des maçons qui, au lieu de réparer une muraille peu solide, se contenteraient de la recouvrir d'un enduit de chaux. תפל ne signifie pas *lutum absque paleis,* mais chaux, et il y a probablement dans l'emploi de ce mot une allusion à la niaiserie et à l'absurdité de ces prophètes. V. Lam., II, 14 et Introd., aux Lamentations, p. 336. Le peuple se forge de folles espérances, et les faux prophètes revêtent ces imaginations de brillantes couleurs, au lieu de signaler leur vanité et de montrer au peuple qu'une telle conduite leur vaudra nécessairement le châtiment et la ruine. Il y a ici aussi une image de l'hypocrisie et du mensonge, Cfr. Matt., XXIII, 27, Act. XXIII, 3. S. Grégoire applique cela aux pécheurs : « Parietis nomine peccati duritia designatur... Parietem liniunt qui peccata perpetrantibus adulantur; ut quæ illi perverse agentes ædificant, illi adulantes quasi nitidum reddant ».

11. — *Qui liniunt absque temperatura,* c'est-à-dire rien qu'avec de la boue, dit S. Jérôme qui traduit d'après Symmaque. Litt. « qui enduisent de chaux. » — *Quod casurus sit.* יפל fait une sorte de jeu de mots avec תפל. — *Erit enim imber...* Selon S. Jérôme, c'est l'invasion babylonienne; Cfr. en effet, Is., VIII, 8, XXVIII, 2, Nah., I, 8, où l'invasion des ennemis est comparée à une pluie violente. — *Dabo,* ואתנה. « ô vous ». — *Lapides prægrandes,* אבני אלגביש, pierres de grêle; le mot est particulier à Ezéchiel; on n'est pas d'accord sur son étymologie. Hævernick le regarde comme arabe, parce que le cristal est venu aux Hébreux de l'Arabie; Cfr. Ex., IX, 18, Job., XXVIII, 18, XXXVIII, 22. La grêle, quoique peu fréquente en Palestine, y était cependant bien connue, à cause de ses effets dévastateurs. — *Irruentes,* litt. « tombez ». Apostrophe destinée à montrer la puissance de Dieu qui commande aux éléments. LXX, au lieu de « desuper irruentes » : « Je lancerai des pierres sur ses jointures (du mur) et elles tomberont · Cfr. sur tout ce verset, Matt., VII, 27.

12. — Lorsque la muraille sera tombée, la vanité et la folie des faux prophètes éclate-

numquid non dicetur vobis : Ubi est litura quam linistis ?

13. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Et erumpere faciam spiritum tempestatum in indignatione mea, et imber inundans in furore meo erit : et lapides grandes in ira in consumptionem.

14. Et destruam parietem quem linistis absque temperamento : et adæquabo eum terræ, et revelabitur fundamentum ejus : et cadet, et consumetur in medio ejus, et scietis quia ego sum Dominus.

15. Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento, dicamque vobis : Non est paries, et non sunt qui liniunt eum.

16. Prophetæ Israel qui prophetant ad Jerusalem, et vident ei visionem pacis : et non est pax, ait Dominus Deus.

17. Et tu, fili hominis, pone faciem tuam contra filias populi tui, quæ prophetant de corde suo : et vaticinare super eas.

bée, on vous dira : Où est l'enduit dont vous l'avez enduite?

13. C'est pourquoi le Seigneur Dieu dit : Je ferai éclater le vent des tempêtes dans mon indignation; ma fureur amènera l'inondation, et la grêle appelée par ma colère détruira tout.

14. Et je détruirai la muraille que vous avez enduite sans rien mêler à l'argile; je la mettrai au niveau du sol, ses fondements apparaîtront; elle tombera, et ses habitants seront détruits avec elle, et vous saurez que je suis le Seigneur.

15. Je satisferai mon indignation contre la muraille et contre ceux qui l'enduisent sans y mettre de mortier, et je vous dirai : La muraille n'est plus, ni ceux qui l'avaient enduite,

16. Ces prophètes d'Israël, qui prophétisaient sur Jérusalem et qui voyaient des visions de paix; mais il n'y a pas de paix, dit le Seigneur Dieu.

17. Et toi, fils de l'homme, tourne tes regards contre les filles de ton peuple, qui prophétisent d'après leur propre cœur, et prophétise contre elles.

---

ront et on dira d'une façon proverbiale : Où est l'enduit que vous aviez mis à la muraille? Après la ruine du peuple, on verra ce que valaient toutes les belles paroles et les promesses de prospérité.

13. — *Spiritum tempestatum,* l'hébreu est le même qu'au ℣. 11, רוח־סערות, où S. Jérôme l'a rendu par « ventum procellæ ». Le Targum fait l'application de ces mots et des suivants au roi et au peuple chaldéens. C'est la colère de Jéhovah qui déchainera tous ces fléaux contre Israël.

14. — *Destruam parietem,* c'est-à-dire Jérusalem. — *Revelabitur fundamentum ejus,* elle sera entièrement détruite. Cfr. Mich., I, 6, Ps. CXXXVI, 7. — *Et consumetur,* sous-entendu le peuple. וכליתם, vous serez consumés. LXX : συντελησθήσεστε. — *In medio ejus.* LXX : μετ' ἐλέγχων.

15. — *Complebo.* Non-seulement le mur sera détruit, mais ceux qui l'enduisaient seront eux-mêmes détruits : les faux prophètes n'échapperont pas à la catastrophe qu'ils auront contribué à faire fondre sur leurs concitoyens. — *Dicamque vobis,* avec ironie. — *Non est paries...* Affirmation qu'il faut prendre dans un sens interrogatif, dit Maldonat. Où sont la muraille et les maçons? Ils ont péri.

16. — Dieu applique lui-même ici la comparaison aux faux prophètes. — *Vident ei visionem,* qui lui prophétisent, comme plus haut, ℣. 7. — *Pacis et non est pax,* ℣. 10.

17. — *Pone faciem tuam,* occupe-toi. Cfr. IV Rois, XXII, 18, Jér., XLII, 15, Luc, IX, 51. Ezéchiel se sert de cette formule, dit Rosenmüller, lorsqu'il a quelque chose à annoncer de la part de Dieu à une nation ou à un individu. Cfr. II, 1, VI, 2, XXI, 1, XXV, 2. — *Filias populi tui.* Chez le peuple d'Israël, plusieurs femmes ont reçu le don de prophétie, Marie (Exod. XV, 20), Deborah (Jug., IV, 4), Anne (I Rois, II, 1), Hulda (IV Rois, XXII, 14); mais plusieurs aussi s'attribuèrent cet hon-

18. Et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à celles qui cousent des coussins sous toutes les jointures des mains, et qui font des oreillers pour les têtes de tout âge, afin de capturer les âmes ; et quand elles avaient pris les âmes de mon peuple, elles leur promettaient la vie.

18. Et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Væ quæ consuunt pulvillos sub omni cubito manus, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis ad capiendas animas : et cum caperent animas populi mei, vivificabunt animas eorum.

---

neur sans l'avoir reçu, et c'est contre ces usurpatrices que le prophète va maintenant parler. — *De corde suo,* plus haut, ℣. 2.

18. — *Quæ consuunt... manus.* Selon Maldonat, il n'y a ici et dans les mots suivants qu'une métaphore, tirée des ouvrages féminins, et qui signifie que les fausses prophétesses, tout comme les faux prophètes, flattent les vices et les passions du peuple au lieu d'exhorter à la pénitence et à la conversion. Prado y voit plutôt une description des procédés magiques employés par ces femmes lorsqu'on vient les consulter, ou mieux l'indication des amulettes qu'elles vendaient pour assurer l'immunité dans les combats et dans les périls. L'original מתפדיך כסתות על כל־אצילי ידי a été interprété de bien des manières différentes. Le sens le plus probable est : « Malheur à celles qui cousent des coussins pour toutes les jointures des mains », ou, suivant Keil, « de mes mains ». Mais l'explication de ces mots n'est pas encore unanime. Le verbe תפר, Gen., III, 7, Job., XVI, 15, Eccl., III, 7, est traduit par *coudre* dans les anciennes versions. Ici il est au pluriel, et semble, dit Currey, jeter une certaine ironie sur l'acte des fausses prophétesses. כסתות, LXX : προσκεφάλαια, est un ἅπαξ λεγ.; on ne le trouve qu'ici et au ℣. 20 ; il vient d'une racine qui signifie « couvrir », et on l'a rendu habituellement par coussins ou oreillers. Keil repousse cette interprétation, parce que, dit-il, תפר, ne peut pas s'appliquer à des coussins, et qu'on ne place pas de coussins sur les joints des mains, et il propose de traduire כסתות par couvertures ; mais על peut se rendre tout aussi bien « pour » que « sur », et la seconde objection de Keil disparaît. אצילי־ידי signifie littéralement jointures des deux mains, et ce sens doit être maintenu, quoique Keil traduise : les jointures de mes mains ; la main peut désigner le bras tout entier, et nous pouvons l'entendre ici des épaules, des coudes, des poignets, des doigts ou des articulations des doigts. Jér., XXXIX, 12, il peut se traduire par aisselles. — *Faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis.* עשות המכספחות על־ראש כל־קומה, « faisant des couvre-chefs (LXX : επιδέσμια) pour tête de toute taille ». Quel est le sens le plus probable de ces deux membres de phrase ? Hævernick a donné une solution qui ne paraît pas acceptable : Les Kesathoth sont des tapis dont on se servait pour se coucher, et sur lesquels les prophétesses se livrent à leurs passions voluptueuses ; chaque coude a son tapis ou sofa, de sorte que le lit est très confortable, Prov., VII, 16. Les misepahoth sont les voiles pleins de coquetterie dont ces femmes ornent leur tête. Mais dans cet endroit, rien ne s'applique à la vie immorale, il n'est question que de la fausseté des prédictions, et c'est dans ce sens qu'il faut nécessairement expliquer ces paroles. Il ne faut donc pas non plus tenir compte du système d'Hitzig, déjà imaginé par S. Ephrem, qui voit dans les Kesathoth des amulettes ou des courroies dont ces femmes s'entouraient les bras lorsqu'elles rendaient leurs oracles. Ewald, Furst et Benisch se rapprochent de cette explication. Entre toutes les interprétations, les plus plausibles sont : 1° celle de Kliefoth et de Keil. Une double accusation est portée contre les prophétesses. D'abord elles cousent des couvertures pour envelopper les jointures de la main de Dieu, de sorte qu'il ne puisse les toucher ; c'est-à-dire elles couvrent et cachent par leurs prophéties la parole de Dieu, et surtout ce qu'elle a de menaçant, de sorte que le bras de Dieu qui doit se manifester et agir par sa parole prophétique, n'a, par leur faute, ni manifestation, ni action. Ensuite elles couvrent les têtes des hommes de sorte que ceux-ci ne puissent ni voir ni entendre ; c'est-à-dire par leurs mensonges et leurs flatteries, elles caressent les inclinations et les passions de leurs auditeurs de sorte que ceux-ci n'ont plus d'oreilles ni d'yeux pour la vérité. 2° Celle de Théororet : « Tropologice his verbis molliores et mitiores innuit sermones. Cervicalia enim et pulvinaria requietem quamdam et curationem afferunt membris quibus supponuntur, et molliora verba cum falsa sint, ad tempus quidem aures titillant, sed omnis generis perversiones animis afferunt. » — *Ad capiendas animas.* Quel que soit le moyen employé, le résultat est certain, c'est la perte de ceux

19. Et violabant me ad populum meum, propter pugillum hordei, et fragmen panis, ut interficerent animas quæ non moriuntur, et vivificarent animas quæ non vivunt, mentientes populo meo credenti mendaciis.

20. Propter hoc, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad pulvillos vestros, quibus vos capitis animas volantes, et dirumpam eos de brachiis vestris : et dimittam animas quas vos capitis, animas ad volandum.

21. Et dirumpam cervicalia vestra, et liberabo populum meum de manu vestra, neque erunt ultra in

19. Elles me profanaient auprès de mon peuple pour une poignée d'orge et pour un morceau de pain, en tuant les âmes qui n'étaient pas mortes, et en promettant la vie à celles qui n'étaient pas vivantes, mentant ainsi à mon peuple crédule à ces mensonges.

20. C'est pourquoi voici, ce que dit le Seigneur Dieu : J'en veux à vos coussins par lesquels vous surprenez les âmes comme des oiseaux qu'on prend au vol. Je les arracherai de vos bras et je laisserai aller les âmes que vous avez prises, pour qu'elles s'envolent.

21. Je romprai vos oreillers ; je délivrerai mon peuple d'entre vos mains, et ils ne seront plus désor-

---

qui viennent consulter les fausses prophétesses Litt. « pour chasser les âmes ». Chasser l'âme de quelqu'un, c'est chercher sa ruine, ou en vouloir à sa vie. Exod., XXI, 13. I Rois, XXIV, 12. Mich., VII. 2. Targum : pour perdre les âmes. LXX : τοῦ διαστρέφειν... — *Et cum caperent*... Tout en trompant et en conduisant ainsi le peuple aux châtiments et à la ruine, ces prophétesses font vivre leurs propres âmes, c'est-à-dire elles tirent de leurs mensonges un gain et un avantage. Ainsi expliquent Théodoret, Jarchi, Keil, etc.

19. — *Violabant me ad populum meum.* Litt. « Vous me profanez auprès de mon peuple ». Elles font en effet passer pour la parole de Dieu leurs imaginations pleines de complaisance pour les péchés d'Israël. « Contaminant me ad populum meum dum credor diligere voluptatem ». S. Jérôme. — *Propter... panis.* Elles violent la majesté divine pour gagner leur pain quotidien ; Cfr. Mich., III, 5. On faisait aux prophètes avant de les consulter des dons de ce genre. I Rois, IX, 7-8, III Rois, XIV, 3. — *Ut interficerent animas quæ non moriuntur*... En corrompant le peuple qui ne devait pas être détruit, III. 17 et suiv., et en se conservant elles-mêmes qui ne méritaient pas de vivre, Deut., XVIII, 20. Pour d'autres, il s'agit, dans la première partie de cette phrase, des justes, et dans la seconde des impies. L'explication de Maldonat nous semble préférable : elles prédisent la mort à ceux qui se soumettront au roi de Babylone, tandis qu'ils seront sauvés, et la vie à ceux qui lui résisteront, au lieu que la mort les attend. — *Mentientes*... C'est la faute du peuple, dit Prado, s'il y a des faux prophètes. Dans l'original, « pendant que vous montez » est au masculin et comprend par suite et faux prophètes et fausses prophétesses.

20. — Ce verset et le suivant correspondent à la faute reprochée dans le ℣. 18. — *Ecce ego ad pulvillos*... Je romprai ces couvertures. — *Quibus vos capitis animas volantes.* Vous fondez sur les âmes comme des oiseaux de proie. L'original est difficile : לפרחודה אשר אתנה כיצדדות שם את־הנפשית ; il a été traduit de plusieurs manières. Le sens habituel de פרח est pousser, fleurir. Ezéch., XVII, 24 ; mais il ne s'accorde pas ici avec le contexte. La traduction de Gousset : afin qu'ils fleurissent, c'est-à-dire afin qu'ils soient prospères, ne peut donc se soutenir. Celle d'Ewald semble la meilleure : ces âmes que vous chassez là à Jérusalem ou dans tout le royaume, comme si c'était des oiseaux de passage. Keil propose de corriger le texte massorétique : שם ne serait plus un adverbe, mais un participe (de שום) ; il traduit ainsi toute la première partie de ce verset : Je vais m'occuper de ces couvertures avec lesquelles vous les chassez, je vais laisser les âmes fuir. — *Dimittam*... Dieu délivrera ces âmes dont les prophétesses, comme des oiseleurs, voudraient s'emparer. — *Animas ad volandum.* Elles échapperont aux prophétesses comme des oiseaux de passage dont le vol rapide déjoue les ruses de l'oiseleur.

21. — *De manu vestra... in manibus vestris,* votre pouvoir. — *Ad prædandum,* comme une proie prise à la chasse. Targum : « pour

mais comme une proie entre vos mains; et vous saurez que je suis le Seigneur.

22. Car vous avez affligé le cœur du juste par vos mensonges, ce juste que je n'avais pas attristé, et vous avez fortifié les mains de l'impie pour qu'il ne revienne pas de sa voie mauvaise, et qu'il vive.

23. C'est pourquoi vous ne verrez plus vos fausses visions et vous ne débiterez plus vos divinations, car j'arracherai mon peuple d'entre vos mains; et vous saurez que je suis le Seigneur.

manibus vestris ad prædandum : et scietis quia ego Dominus.

22. Pro eo quod mœrere fecistis cor justi mendaciter, quem ego non contristavi ; et confortastis manus impii ; ut non reverteretur a via sua mala, et viveret :

23. Propterea vana non videbitis, et divinationes non divinabitis amplius, et eruam populum meum de manu vestra : et scietis quia ego Dominus.

CHAPITRE XIV

Le Seigneur ne donne pas de réponse aux idolâtres (℣℣. 1-11). — Le repentir et la sainteté ne détourneront pas le jugement (℣℣. 12-23).

1. Quelques-uns des anciens d'Israël vinrent vers moi et s'assirent devant moi.

2. Et la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes :

1. Et venerunt ad me viri seniorum Israel, et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

---

leur perte. » — *Et scietis,* par les châtiments que Dieu leur enverra.

22. — Ces deux ℣℣. 22 et 23 correspondent à la faute signalée dans le ℣. 19. — *Mœrere fecistis.* En lui annonçant des châtiments que Dieu ne lui destinait pas, ou : en ébranlant sa confiance dans les promesses divines. Un exemple d'un tel juste est Jérémie, contre lequel les faux prophètes allument le feu de la persécution. Hengstenberg. — *Mendaciter.* litt. « par le mensonge », par leurs prophéties mensongères. — *Confortastis...* Cfr. Jér., XXIII, 14.

23. — *Vana non videbitis...* Vous ne prononcerez plus vos faux oracles, parce que l'évènement montrera vos mensonges, et vous entraînera dans la ruine générale de ceux qui vous avaient jusque là écoutées avec une sotte confiance; Cfr. V, 9, XIV, 8, XV, 7, Mich., III, 6. L'œuvre de mensonge et de ténèbres ne peut durer qu'un temps, dit Fairbairn, et la puissance de Satan et de ses émissaires finit toujours par être vaincue par la vérité.

8° Menaces contre les idolâtres. Certitude du châtiment qui les attend, XIV.

Dieu déclare qu'il ne répondra pas aux adorateurs des idoles (1-11) et qu'il n'épargnera pas Jérusalem à cause de la piété des justes qui y habitent (12-23).

CHAP. XIV. — 1. — *Viri seniorum Israel.* Suivant Grotius, ce sont Saraïas et ceux qui l'accompagnaient dans son ambassade à Babylone, Jér., LI, 59, qui voulurent consulter, pendant leur voyage, un prophète aussi célèbre qu'Ezéchiel. Il est plus probable qu'il ne s'agit que des compagnons d'exil du prophète. Dans ce cas, ce ne sont pas ceux de VIII, 1, dit Schrœder, parce qu'ils sont avec le prophète, tandis que les vieillards dont il est question ici viennent le trouver; les exilés avaient des chefs, anciens, dans l'exil comme dans leur pays; Cfr. Dan., XIII, 5. — *Sederunt coram me.* Ils espéraient sans doute obtenir de lui quelques renseignements sur Juda et sur Jérusalem, où leur pensée se tournait toujours.

3. Fili hominis, viri isti posuerunt immunditias suas in cordibus suis, et scandalum iniquitatis suæ statuerunt contra faciem suam : numquid interrogatus respondebo eis?

4. Propter hoc loquere eis, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Homo, homo de domo Israel qui posuerit immunditias suas in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam interrogans per eum me, ego Dominus respondebo ei in multitudine immunditiarum suarum :

5. Ut capiatur domus Israel in corde suo, quo recesserunt a me in cunctis idolis suis.

6. Propterea dic ad domum Israel: Hæc dicit Dominus Deus : Convertimini, et recedite ab idolis vestris, et ab universis contaminationibus vestris avertite facies vestras.

3. Fils de l'homme, tous ces gens ont mis dans leur cœur les impuretés de leurs idoles, et ils ont mis le scandale de leur iniquité devant leur face. S'ils m'interrogent, que leur répondrai-je?

4. C'est pourquoi, parle-leur, et dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Tout homme de la maison d'Israël, qui a renfermé ses impuretés dans son cœur, et qui a mis le scandale de son iniquité devant sa face, et qui viendra prier un prophète de m'interroger, je lui répondrai, moi le Seigneur, selon la multitude de ses infamies :

5. Afin que la maison d'Israël soit prise par son cœur, qui les a fait s'éloigner de moi pour suivre toutes leurs idoles.

6. C'est pourquoi dis à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Convertissez-vous, éloignez-vous de vos idoles, et détournez vos visages de toutes vos souillures.

---

3. — *Posuerunt immunditias suas in cordibus suis.* Ils ont l'esprit et le cœur portés au culte des idoles; c'est ce que signifie la tournure hébraïque employée ici : « ils ont fait monter leurs idoles sur leurs cœurs ». Cfr. plus haut, XI, 5; IV Rois, XII, 5; Jér., VII, 31; Act. VII, 23; I Cor., II, 9. Peut-être ces mots veulent-ils seulement indiquer que ces vieillards ne sont pas adonnés extérieurement à l'idolâtrie. — *Immunditias,* VI, 4; VIII, 10. — *Scandalum iniquitatis suæ.* Cfr. VII, 19, les idoles qui sont une cause de ruine pour leurs adorateurs. — *Statuerunt contra faciem suam.* Selon Keil, ces mots doivent, comme ceux du commencement du ℣. 2, s'entendre dans un sens spirituel, et se rapportent à une pensée intérieure; mais il est plus probable qu'ils désignent l'idolâtrie extérieure des anciens, et que leur pensée s'est traduite par des actes. Maldonat, qui se rapproche de Keil : Ils se proposent d'adorer les idoles. — *Numquid...* Cette interrogation suppose une forte négation; Dieu ne peut pas souffrir que ceux dont le cœur est attaché aux idoles le cherchent et puissent le trouver.

4. — *Propter hoc...* A cause de leur idolâtrie et de l'esprit dans lequel ils viennent trouver le prophète, Cfr. Matt., XXI, 27. — *Homo, homo,* chaque homme, comme plus bas, ℣. 7. — *Ad prophetam,* non pas les faux prophètes comme l'entend Théodoret, mais Ezéchiel. — *Interrogans per eum me* n'est pas dans l'hébreu. — *Ego Dominus respondebo...* Je lui répondrai tout autrement qu'il ne le pense, par une punition sévère proportionnée à ses péchés. Cette réponse se trouve en effet au ℣. 8. Ou bien, selon Théodoret, il recevra une réponse favorable à ses désirs, parce qu'il aura interrogé les faux prophètes, comme cela arrive à Achab, III Rois, XXII; mais dans ce cas, ce n'est pas le Seigneur qui répond.

5. — *Ut capiatur domus Israel in corde suo.* Dieu qui connaît le fond du cœur punira Israël par le cœur; il lui infligera un châtiment proportionné à ses pensées mauvaises et idolâtriques. Cfr. Is., XLIV, 20. — *Quo,* אשר, se rapporte plutôt à la maison d'Israël qu'à son cœur. La Vulgate a suivi les LXX : τας καρδιας ἀπηλλωτριομένας ἀπ' ἐμοῦ. — *Recesserunt,* בגדו, il se sont volontairement et avec réflexion détourné de Dieu. Cfr. Is., I, 4. — *Cunctis* peut se rapporter tout autant aux idoles qu'aux Israélites, comme le veut Keil.

6. — *Propterea;* parce qu'ils se sont éloignés de Dieu, Dieu les appelle au repentir et à la conversion. — *Convertimini.* Litt. « Con-

7. Car celui de la maison d'Israël quel qu'il soit, ou un étranger d'entre les prosélytes qui sont en Israël, qui s'éloignera de moi, et gardera ses idoles dans son cœur, et aura mis le scandale de son iniquité devant sa face, s'il vient vers un prophète pour m'interroger par son entremise, moi le Seigneur, je lui répondrai par moi-même.

8. Je dirigerai mon visage vers cet homme; j'en ferai un exemple et la risée des hommes; je l'exterminerai du milieu de mon peuple; et vous saurez que je suis le Seigneur.

9. Et lorsqu'un prophète errera dans ses paroles, c'est moi le Seigneur qui aurai trompé ce prophète; j'étendrai ma main sur lui, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple Israël.

10. Ils porteront leur iniquité;

7. Quia homo. homo de domo Israel, et de proselytis quicumque advena fuerit in Israel, si alienatus fuerit a me, et posuerit idola sua in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam ut interroget per eum me : ego Dominus respondebo ei per me.

8. Et ponam faciem meam super hominem illum, et faciam eum in exemplum, et in proverbium, et disperdam eum de medio populi mei : et scietis quia ego Dominus.

9. Et propheta cum erraverit, et locutus fuerit verbum : ego Dominus decepi prophetam illum : et extendam manum meam super illum. et delebo eum de medio populi mei Israel.

10. Et portabunt iniquitatem

---

vertissez » vos cœurs ou vos faces, comme plus bas. Le Targum ajoute : « à mon culte. » — *Ab idolis vestris* LXX : ἀπὸ τῶν ἐπιτηδευμάτων ὑμῶν.

7. — *Homo, homo,* ℣. 4. — *De proselytis quicumque advena fuerit in Israel.* Phrase à peu près identique à celle du Lév., XVII. 8, 10, 13. L'étranger résidant parmi les Israélites devait éviter l'idolâtrie et toutes les abominations morales; Cfr. Exod., XII, 19; Lév., XVII, 10; XVIII, 26; XX, 2, etc. — *Si alienatus...* V. le ℣. 4. — *Et venerit... ut interroget per eum me.* Pour prier le prophète de lui faire connaître la volonté de Dieu. — *Ego Dominus...* Le Seigneur lui-même répondra non par des paroles, mais par des actes, c'est-à-dire par un sévère châtiment; ou bien en lui donnant une autre réponse que celle que l'interrogateur espérait.

8. — *Ponam faciem meam super hominem.* Métaphore empruntée à l'attitude d'un maître mécontent de son serviteur; elle s'applique au jugement que Dieu prononce contre les coupables; V. plus bas, XV, 7; Lév., XVII, 10; XX, 3. — *Faciam eum in exemplum et in proverbium.* Afin que son exemple empêche les autres d'offenser Dieu, Cfr. Nombr., XVII, 3, 25; Deut., XXVIII, 46 : son châtiment sera si éclatant qu'il servira de comparaison dans l'avenir; Cfr. Deut., XXVIII, 37. V. aussi plus haut, V, 15; Jér., XLVIII, 39; Nah., III, 6. LXX : εἰς ἔρημον καὶ εἰς ἀφανισμόν.

9. — *Et propheta,* le faux, disent Maldonat et Schrœder, car le vrai ne se trompe pas. Il n'est peut-être pas nécessaire pourtant de voir ici un prophète tel que XIII, 2. les décrit, mais quelqu'un qui s'imagine quoiqu'à tort avoir reçu une mission de Dieu. — *Cum erraverit,* כי־יפתה, « s'il se laisse persuader », par des paroles amicales et flatteuses, plutôt que dans l'espoir d'être rétribué par ceux qui le consultent. Il n'est pas nécessaire, comme on l'a fait, de voir ici une allusion à Balaam. Cependant פתה a plutôt en général un sens mauvais. — *Locutus fuerit verbum.* Un faux oracle, dû tout entier à son invention, si l'on adopte le sens de Maldonat. Mais, si l'on suit Keil, etc., une parole d'un caractère différent de celle qui est indiquée aux ℣. 6 et 8, et qui, au lieu de porter le pécheur au repentir et à la pénitence, le confirme dans sa sécurité. — *Ego Dominus,* comme ℣. 4 et 6. — *Decepi prophetam illum.* En permettant qu'il se trompe; Jac., I, 13. Tel est le sens qu'il faut donner dans la Bible à toutes ces affirmations absolues; Cfr. Exod., IV, 21; VII, 3; X, 1, 20, 27; XI, 10. Mieux, suivant d'autres : Je l'ai trompé en lui infligeant un châtiment qu'il n'attendait pas. C'est ainsi que III Rois, XXII, 20-22, Dieu trompe les prophètes d'Achab, qui prédisent au roi le succès afin qu'égaré par cette prédiction il coure à sa ruine. — *Extendam manum meam...* Dieu ne punira pas le prophète seul, mais aussi celui qu'il l'aura consulté, Cfr. ℣. 8.

10. — *Et portabunt.* Aussi bien celui qui

suam : juxta iniquitatem interrogantis, sic iniquitas prophetæ erit :

11. Ut non erret ultra domus Israel a me, neque polluatur in universis prævaricationibus suis : sed sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum, ait Dominus exercituum.

12. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

13. Fili hominis, terra cum peccaverit mihi, ut prævaricetur prævaricans, extendam manum meam super eam, et conteram virgam panis ejus : et immittam in eam famem, et interficiam de ea hominem et jumentum.

Supr. 4, 16 *et* 5, 16.

14. Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, Noe, Daniel, et Job : ipsi justitia sua liberabunt animas suas, ait Dominus exercituum.

suivant l'iniquité de l'interrogateur sera l'iniquité du prophète.

11. Afin que désormais la maison d'Israël ne s'éloigne plus de moi, et qu'elle ne se souille plus dans toutes ses prévarications; mais qu'ils soient tous mon peuple et que je sois leur Dieu, dit le Seigneur des armées.

12. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, en ces termes :

13. Fils de l'homme, lorsqu'un pays aura péché contre moi et aura commis des prévarications, j'étendrai ma main sur lui, je briserai la force de son pain, je lui enverrai la famine, et j'y détruirai les hommes avec les bêtes.

14. Et si ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays, ils délivreront leurs âmes par leur propre justice, dit le Seigneur des armées.

---

consulte que celui qui est consulté, porteront la peine de leur péché; Cfr. XLIV, 12; Lév., v, 1; XXI, 19.

11. — C'est ainsi que Dieu détournera son peuple de se livrer à l'iniquité, et surtout de sa tendance à consulter les faux prophètes. Tous les châtiments qu'il lui inflige viennent de son amour pour lui et du désir qu'il a de les voir attachés uniquement à sa loi. — *Sed sint mihi in populum.* Cfr. XI, 20; XXXIV, 30; XXXVI, 28; Exod., XIX, 5; Hébr., VIII, 10.

13. — *Terra,* litt., « une terre ». Le mot est laissé indéfini avec intention, afin de donner à la pensée une expression plus générale. — *Ut prævaricetur prævaricans.* למעל־מעל exprime la nature du péché commis : מעל signifie agir en secret et avec trahison, spécialement envers Dieu, soit en apostasiant, soit en négligeant de lui rendre ce qui lui est dû; Cfr. Lév., v, 21; VI, 2; Nombr., v, 12; Deut., XXXII, 51; Jos., XXII, 20; I Par., x, 13. Ici on doit l'entendre de l'apostasie causée par l'idolâtrie. — *Extendam manum meam...* pour la châtier, Is., IX, 12, 17, 21; X, 4; XIV, 17. — *Conteram virgam panis ejus.* Je lui enverrai la famine : le pain nourrit le corps de l'homme comme un bâton le soutient; Cfr. IV, 16; V, 16; Lev., XXVI, 26; Ps., CIII, 15; Is., III, 1.

14. — L'intervention des justes ne pourra sauver le pays, comme Dieu l'avait promis pour Sodome, au temps d'Abraham. Dans les circonstances actuelles, ils ne sauveront qu'eux mêmes, et leur sainteté ne profitera pas au peuple. — *Noé, Daniel et Job.* Il n'y a pas une progression si visible qu'Hævernick et Kliefoth le supposent : pour eux, Noé sauva sa famille avec lui-même, Daniel fut en état de sauver ses amis; mais Job, si juste qu'il fût, ne put pas sauver ses enfants. Schrœder fait en effet remarquer qu'à la prière de Job, Dieu épargne les amis de ce saint homme; XLII, 8 et suiv. Il est plus simple, avec les anciens commentateurs, de dire que Noé ne put sauver les hommes du déluge, Job ne put préserver ses enfants de la mort, Daniel ne put délivrer son peuple de la captivité. Le Daniel nommé ici n'est pas pour les rationalistes, le prophète de ce nom : il est impossible, dit Reuss, de songer au héros du livre qui porte ce nom, puisque celui-ci (même d'après ce livre) aurait été à cette époque un tout jeune homme, un adolescent, dont on ne pouvait encore rien savoir ni dire au dehors de Babylone. Pour eux, il y a dans ce nom ou une interpolation, ou la mention d'un personnage qui nous est resté d'ailleurs inconnu. Mais le récit de Daniel, II, nous prouve que dès ce temps Daniel était un personnage très connu; Ezéchiel citera plus loin, XXVIII, 3, sa grande

15. Que si j'envoie dans ce pays des bêtes féroces pour le détruire, et qu'il devienne inaccessible, de sorte que personne n'y passe à cause des bêtes ;

16. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, si ces trois hommes sont dans ce pays, ils n'en délivreront ni les fils ni les filles, mais eux seuls seront délivrés, et le pays sera détruit.

17. Si j'amène l'épée sur ce pays-là, et si je dis à l'épée : Traverse ce pays, et si j'y tue les hommes avec les bêtes ;

18. Et si ces trois hommes s'y trouvent, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, ils n'en délivreront ni les fils ni les filles, mais eux seuls seront délivrés.

19. Si j'envoie la peste contre ce pays et si je répands mon indignation sur lui en faisant couler le sang et en exterminant les hommes et les bêtes :

20. Et si Noé, Daniel et Job s'y trouvent, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, ils n'en délivreront ni fils, ni filles, mais eux seuls par leur justice délivreront leurs âmes.

15. Quod si et bestias pessimas induxero super terram ut vastem eam ; et fuerit invia, eo quod non sit pertransiens propter bestias :

16. Tres viri isti si fuerint in ea, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia nec filios, nec filias liberabunt ; sed ipsi soli liberabuntur, terra autem desolabitur.

17. Vel si gladium induxero super terram illam, et dixero gladio : Transi per terram : et interfecero de ea hominem et jumentum :

18. Et tres viri isti fuerint in medio ejus : vivo ego, dicit Dominus Deus, non liberabunt filios, neque filias ; sed ipsi soli liberabuntur.

19. Si autem et pestilentiam immisero super terram illam, et effudero indignationem meam super eam in sanguine, ut auferam ex ea hominem et jumentum;

20. Et Noe, et Daniel, et Job fuerint in medio ejus : vivo ego, dicit Dominus Deus, quia filium et filiam non liberabunt; sed ipsi justitia sua liberabunt animas suas.

---

sagesse. Ses prophéties sont, il est vrai, plus récentes que celles d'Ezéchiel, mais sa renommée de sagesse et de piété était déjà établie, et quelques-uns des événements surprenants arrivés à Babylone étaient sans doute alors connus des exilés. Daniel était en exil depuis la troisième année de Joakim, Dan., I, 1, et à l'époque où cette prédiction a lieu, quatorze ans se sont déjà écoulés, et il y a longtemps que Daniel a donné une preuve de la faveur divine en interprétant le songe de Nabuchodonosor. L'introduction du nom d'un contemporain rend donc ici la force de l'exemple plus frappante. Hengstenberg et Currey. On a voulu voir dans ce verset un argument contre l'intercession des saints. Mais il prouve très clairement, dit Maldonat, que les saints prient pour nous, car si cela n'était pas, Ezéchiel ne dirait point que leurs prières n'obtiendront pas le salut du peuple.

15. — *Bestias pessimas.* On ne doit pas prendre cette menace au figuré, et entendre avec Théodoret, ces mots des ennemis qui vont emmener le peuple en captivité. Il faut prendre la menace dans son sens littéral, et telle qu'elle avait déjà été formulée. Lév., XXVI. 22. Cfr. pour son accomplissement IV Rois. XVII, 25. — *Et fuerit invia...* Jér., LI, 43, Soph., III, 6.

16. — *Quia nec...* אם... אם, formule de serment familière aux Hébreux, et dont il faut suppléer la conclusion : s'ils sauvent leurs fils et leurs filles, que mon nom soit sans puissance ; Cfr. Deut., I, 35 ; Is., LXII, 8; II Rois, XX, 20, plus bas, XVII, 19.

17. — *Gladium,* l'armée ennemie ; V. plus haut VI, 3 ; XI, 8. Lév., XXVI, 25.

18. — Répétition de l'affirmation des ℣℣. 14 et 16.

19. — *Pestilentiam,* Lév., XXVI, 25. — Pour l'ensemble du ℣., Cfr. V, 17 ; IX, 8. — *In sanguine,* il y aura une grande effusion de sang pour punir le sang qui a été répandu par les Juifs. Tout genre de mort prématurée, remarque Grotius, est appelé sang par les Hébreux.

21. Quoniam hæc dicit Dominus Deus : Quod et si quatuor judicia mea pessima, gladium, et famem, ac bestias malas, et pestilentiam immisero in Jerusalem, ut interficiam de ea hominem et pecus :

22. Tamen relinquetur in ea salvatio educentium filios et filias: ecce ipsi ingredientur ad vos, et videbitis viam eorum, et adinventiones eorum, et consolabimini super malo quod induxi in Jerusalem, in omnibus quæ importavi super eam.

23. Et consolabuntur vos, cum videritis viam eorum, et adinventiones eorum: et cognoscetis quod non frustra fecerim omnia, quæ feci in ea, ait Dominus Deus.

21. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si j'envoie tout ensemble contre Jérusalem mes quatre arrêts terribles, l'épée, la famine, les bêtes farouches et la peste; pour y faire mourir hommes et bêtes;

22. Il en restera cependant quelques-uns qui se sauveront, et qui en feront sortir leurs fils et leurs filles, et ils viendront vers vous, et vous verrez leurs voies et leurs œuvres, et vous vous consolerez du mal que j'aurai amené sur Jérusalem et de tout ce dont je l'aurai accablée.

23. Ils vous consoleront, lorsque vous verrez leur voie et leurs œuvres; et vous reconnaîtrez que ce n'est pas sans raison que j'ai fait tout ce que je lui ai fait, dit le Seigneur Dieu.

---

21. — Les menaces qui précèdent sont maintenant appliquées à Jérusalem. — *Quatuor judicia mea.* Ce nombre, tout en résumant les fléaux qui vont fondre sur Jérusalem, symbolise l'universalité du jugement, ou il indique qu'il tombera de tous côtés, ou encore qu'il se répandra sur tout Jérusalem, qui représente aussi tout l'ensemble du royaume de Juda. « Judicium » est employé souvent pour la peine décrétée par le jugement.

22. — Quand Dieu condamne les nations païennes, il ne fait aucune réserve; pour Jérusalem il n'en est pas de même, car il veut conserver parmi son peuple un petit reste qui sera l'instrument de la restauration dans l'avenir. Ce sens paraît préférable à celui qui voit dans ces deux versets, non pas une mitigation, mais une aggravation des peines portées contre Juda. Tout en reconnaissant la justice des jugements de Dieu, les Juifs se consoleront par l'espoir de voir leur race survivre à ces expiations nécessaires, mais momentanées. — *Relinquetur in ea salvatio,* sans doute ceux qui ont été marqués du Thau, IX, 4, et qui seront épargnés par les envahisseurs. — *Ingredientur ad vos.* Ils partageront votre exil. — *Consolabimini super malo...* A cause de ceux qui ont été épargnés et qui empêcheront le flambeau de David de s'éteindre. Suivant Maldonat, etc. : quand vous verrez le malheur qui fondra sur Jérusalem, vous vous estimerez heureux d'avoir suivi le conseil de Jérémie, et de vous être rendus au roi de Babylone. LXX : μεταμεληθήσεσθε...

23. — *Et consolabuntur vos,* non pas tant par des paroles que parce que vous reconnaîtrez que, à cause de leurs fautes manifestes, Dieu n'a pas été injuste envers eux.

CHAPITRE XV

Parabole du bois de la vigne qui n'est bon qu'à brûler (✠✠. 1-6). — Application de la parabole à Jérusalem et à ses habitants (✠✠. 7-8).

1. La parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :
2. Fils de l'homme, que vaut le bois de la vigne, si on le compare à tous les autres bois qui sont dans les forêts?
3. En tire-t'on du bois pour quelque ouvrage? en fait-on une cheville pour y pendre quelque objet?
4. On le donne au feu en pâture; la flamme en consume les deux bouts, et le milieu est réduit en cendres : sera-t-il utile à quelque chose?
5. Alors même qu'il était entier, il

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, quid fiet de ligno vitis ex omnibus lignis nemorum, quæ sunt inter ligna sylvarum ?
3. Numquid tolletur de ea lignum, ut fiat opus, aut fabricabitur de ea paxillus, ut dependeat in eo quodcumque vas ?
4. Ecce igni datum est in escam : utramque partem ejus consumpsit ignis, et medietas ejus redacta est in favillam : numquid utile erit ad opus ?
5. Etiam cum esset integrum,

9° Menace contre Jérusalem comparée à un sarment de vigne, xv.

Chap. xv. — 2. — *De ligno vitis.* Souvent dans la Bible Israël est comparé à une vigne, plus bas. xvii, 6, Is., v, Os., x, 1; Jér., ii, 21; Ps. lxxix, 9 et suiv.; Matt., xxi, 33 et suiv. Le temple d'Hérode était orné de ce symbole d'Israël, un pied de vigne avec ses grappes, Josèphe, de Bell. Judaic., v, 5, 4. Le prophète, partant de ce fait que le peuple corrompu ne porte plus de fruit, compare le bois de la vigne avec celui des autres arbres, et conclut à l'infériorité de la vigne. Israël, ayant manqué à tous ses engagements, vaut moins maintenant que les peuples païens auxquels Dieu l'avait préféré. Sous tous les rapports, les Juifs étaient inférieurs aux nations, telles que l'Egypte, Babylone, etc.; l'étendue de leur territoire, leurs ressources, leur puissance militaire, leurs arts, étaient moins développés que chez tous ces peuples. Leur seule supériorité consistait dans le choix que Dieu avait fait d'eux. C'est évidemment sur ce point que porte la comparaison : tous les autres bois, quand bien même ils ne produiraient pas de fruit, sont utiles de diverses manières; mais le bois de la vigne ne peut servir à rien. Nous admettons ce sens d'après la Vulgate et les LXX. L'hébreu masorétique est interprété par les commentateurs modernes comme s'il y était question de la vigne sauvage ou de la vigne vierge. Toute la portée de la comparaison disparaît dans cette supposition.

3. — *Quodcumque vas,* un ustensile quelconque de ménage. On ne peut pas avec un sarment de vigne faire même un clou pour suspendre ces ustensiles. S. Augustin, développant la pensée qui est renfermée dans ces versets, l'applique ainsi au chrétien : « Ita sunt palmites in vite, ut viti nihil conferant, sed inde accipiant ut vivant. Sic quippe est vitis in palmitibus, ut vitale alimentum subministret eis, non sumat ab eis : ac per hoc et manentem in se habere Christum, et manere in Christo, discipulis utrumque prodest, non Christo. Nam, præciso palmite, potest de viva radice alius pullulare : qui autem præcisus est, sine radice vivere non potest. »

4. — *Igni datum est in escam.* Les sarments ne sont bons qu'à allumer le feu. — *Utramque partem,* litt., « ses deux extrémités. » Tout ce passage est fort différent dans les LXX : « le feu consume chaque année le sarment qu'on ôte à la vigne en la taillant, et il n'en reste rien à la fin. » — *Numquid...* La réponse, d'après ce qui précède, est nécessairement négative.

5. — *Etiam,* הנה, « ecce », comme au commencement du ✠. 4.

non erat aptum ad opus : quanto magis cum illud ignis devoraverit, et combusserit, nihil ex eo fiet operis ?

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quomodo lignum vitis inter ligna silvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam habitatores Jerusalem.

7. Et ponam faciem meam in eos : de igne egredientur, et ignis consumet eos : et scietis quia ego Dominus, cum posuero faciem meam in eos.

8. Et dedero terram inviam, et desolatam : eo quod prævaricatores extiterint, dicit Dominus Deus.

n'était bon à rien ; combien plus, quand le feu l'aura dévoré et consumé, sera-t-il inutile ?

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Comme le bois de la vigne est tel parmi les bois des forêts que je l'ai donné au feu pour être consumé, ainsi je traiterai les habitants de Jérusalem.

7. Je tournerai mon visage contre eux. Ils sortiront d'un feu et un autre feu les consumera, et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque je les aurai regardés,

8. Et que j'aurai rendu leur terre inaccessible et déserte, parceque ce sont des prévaricateurs, dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XVI

Israël naturellement impur et misérable était voué à la destruction (℣℣. 1-5). — Dieu l'adopte et le comble de dons (℣℣. 6-14). — Son apostasie : nature et origine de cette apostasie (℣℣. 15-22) ; — sa grandeur et son étendue (℣℣. 23-34). — Récapitulation de la coupable conduite d'Israël (℣℣. 36-36). — Annonce d'une punition proportionnée à la faute (℣℣. 37-38). — Description de cette punition (℣℣. 39-42). — Preuve de la justice de ce châtiment (℣℣. 43-52). — Prédiction de la restauration de Sodome et de Samarie, ainsi que de celle de Jérusalem (℣℣. 53-63).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

1. Le Seigneur me parla encore en ces termes :

---

6. — Dieu fera des habitants de Jérusalem ce qu'on fait du bois de la vigne, c'est-à-dire, il les détruira par le feu, comme des matériaux sans valeur. Cfr. Matt., XXI, 33-41 ; XXV, 30 ; Marc., XI, 12-14 ; Luc, XIII, 6-9.

7. — *Ponam faciem meam in eos.* V. plus haut, XIV, 8 ; Jér., XXI, 10, XLIV, 11, 27. — *De igne egredientur et ignis consumet eos.* « Etiamsi de urbe evaserint, foris hostili gladio consumentur. » S. Jérôme. Mais, dans l'hébreu, le premier de ces verbes est au prétérit : « ils sont sortis du feu. » Israël a déjà été plusieurs fois sur le point d'être consumé, c'est-à-dire détruit, pour n'avoir pas exécuté les ordres de Dieu ; il a été retiré du feu lorsque Dieu l'a épargné, mais maintenant l'heure de l'expiation suprême est arrivée ; et il n'y aura plus de pardon. — *Et scietis...* « Qui remanserint, ipso miseriarum pressi pondere, me esse Dominum recognoscent, quum posuero sive obfirmavero faciem meam super eos et dedero illos in æternam solitudinem. Non enim peccatores, sicut cæteræ gentes, sed prævaricatores exstiterunt. Aliud est enim negligere quod ignores, aliud contemnere quod colueris. » S. Jérôme.

8. Cfr. XIV, 13 et 16.

10° Ingratitude et infidélité de Jérusalem, sa punition et son ignominie, XVI.

CHAP. XVI. — 1. — Les précédentes paroles de Dieu représentaient Israël comme un

2. Fils de l'homme, fais connaître à Jérusalem ses abominations,

3. Et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Jérusalem : Ta race et ta génération viennent de la terre de Chanaan, ton père était Amorrhéen, et ta mère Céthéenne.

4. Quand tu es née, le jour de ta venue au monde, ton nombril ne fut

2. Fili hominis, notas fac Jerusalem abominationes suas;

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus Jerusalem : Radix tua, et generatio tua de terra Chanaan : pater tuus Amorrhæus, et mater tua Cethæa.

4. Et quando nata es, in die ortus tui, non est præcisus umbilicus tuus,

---

sarment inutile, qui a été brûlé. Mais comme il a adopté Israël pour son peuple, la nation rebelle, quoique atteinte par les menaces du jugement divin, peut encore se figurer que Dieu ne voudra pas rejeter son peuple, à cause du choix qu'il en a fait comme nation de l'alliance. Cette présomption est combattue et détruite dans le présent chapitre ; Dieu y montre qu'Israël n'est pas d'une nature meilleure que les autres nations. A cause de son ingratitude ignominieuse envers le Seigneur qui l'avait sauvé de la destruction dans les jours de sa jeunesse, à cause de son idolâtrie honteuse, Dieu est obligé de le punir avec sévérité. Mais en même temps Dieu n'oublie pas l'alliance qu'il a contractée avec lui, il le rappellera un jour de captivité et contractera avec lui une nouvelle et éternelle alliance, Keil.

2. — *Notas fac,* comme plus bas, XXII, 2, XLIII, 11. D'après Kimchi et Grotius, c'est par des lettres, qu'Ézéchiel enverra aux habitants de Jérusalem. LXX : διαμάρτυραι. — *Jerusalem.* Cette ville représente ici la Judée tout entière dont elle est la capitale. — *Abominationes suas,* les péchés d'idolâtrie qu'elle a commis; Cfr. Deut., XXXII, et plus haut, VII, 3, 4, 9.

3. — *Hæc dicit...* Dieu commence par rappeler à la nation son origine, pour lui montrer la faveur qu'il lui a faite en l'appelant à lui. — *Radix tua,* מוצאתיך, qu'on ne trouve que dans Ezéch., ici et XXI, 25, XXIX, 14, indique le lieu d'origine. Il y a ici, dit Hævernick, une espèce de parallélisme : ce mot répond à « pater » du membre de phrase suivant, tandis que *generatio tua,* מולדתיך, répond à « mater » ; le premier indique, selon cet auteur, le lieu de génération, et le second le lieu de naissance. Dans l'original, ces mots sont au pluriel ; les LXX et S. Jérôme les ont mis au singulier. — *De terra Chanaan.* Soph., I, 11, Israël est aussi appelé « tout le peuple de Chanaan. » Israël n'était pas de race chananéenne, mais de race sémite. Ce n'est donc pas à un point de vue spirituel que ces mots doivent se prendre. C'est l'impiété du peuple que le prophète veut surtout stigmatiser ici. — *Pater... et mater tua Cethæa.* Spirituellement Israël sort de la terre de Chanaan, son père est Amorite et sa mère Hittite, dans le même sens où Notre-Seigneur reproche aux Juifs d'avoir le démon pour père, Jean, VIII, 44. « Ab hoc (Chanaan), inquit, es oriundus, et nulla es cum Abraham et Sem cognatione conjunctus. Quorum enim pietatem repudiasti, eorum etiam cognationem amisisti, et illa nobilitate prorsus spoliatus es ». Théodoret. La terre de Chanaan est signalée comme le théâtre des plus abominables pratiques païennes. Parmi les tribus chananéennes, les Amorites et les Hittites sont mentionnés comme pères et mères d'Israël, non pas parce que les Jébuséens sont placés au milieu de ces tribus, Nombr., XIII, 29, comme Hitzig le suppose, mais parce qu'ils étaient reconnus pour les chefs de l'impiété dans Chanaan. Cfr. Am., II, 9; IV Rois, VII, 6. L'iniquité des Amorites était déjà grande à l'époque d'Abraham, quoiqu'elle ne fût pas encore mûre pour la destruction, Gén., XV, 16, et les filles de Heth, qu'Esaü épousa, causèrent de grands ennuis à Rebecca, Gén., XXVII, 46. Keil. C'est dans ce même ordre d'idées qu'Isaïe, I, 10, appelle les chefs des Juifs princes de Sodome et de Gomorrhe.

4. — *In die ortus tui* Le temps où Dieu appela Abraham, qui jusqu'alors adorait encore les idoles, Jos., XXIV, 2, 3 ; ou bien le temps qui s'est écoulé entre la mort de Josèph et la captivité d'Egypte, où Israël n'a plus été seulement une tribu, mais un peuple. Le Targum adopte ce sens, qui est généralement suivi par les commentateurs. — *Non est præcisus umbilicus tuus.* En coupant le cordon ombilical, l'enfant est séparé de sa mère ; si cette opération était omise, il pourrait périr lorsque la décomposition du placenta commence. « Hoc autem significat de Jerusalem, quod non statim legem acceperit, nec ei pudendæ nativitatis exordia sint abscisa, sed gentilem primum vixerit vitam ». S. Jérôme. LXX : οὐκ ἔδησας τοὺς μαστοὺς σου. — *Aqua non es lota in salutem.* Ce lavage est fait, non pour le salut de l'enfant, mais למושעי, pour sa propreté, comme Kimchi le

et aqua non es lota in salutem, nec sale salita, nec involuta pannis.

5. Non pepercit super te oculus ut faceret tibi unum de his, misertus tui ; sed projecta es super faciem terræ in abjectione animæ tuæ, in die qua nata es.

6. Transiens autem per te, vidi te conculcari in sanguine tuo : et dixi tibi cum essses in sanguine tuo : Vive, dixi, inquam, tibi : in sanguine tuo vive.

7. Multiplicatam quasi germen agri dedi te : et multiplicata es, et grandis effecta, et ingressa es, et pervenisti ad mundum muliebrem : ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit : et eras nuda, et confusione plena.

pas coupé; on ne te lava pas dans l'eau pour te purifier, on ne te frotta pas de sel, et tu ne fus pas enveloppée de langes.

5. Aucun œil n'eut pitié de toi, on ne te rendit aucun de ces secours compatissants ; mais tu fus jetée par terre comme si l'on avait horreur de toi, au jour de ta naissance.

6. Passant près de toi je te vis foulée aux pieds dans ton sang, et je te dis lorsque tu était pleine de sang : Vis ; oui, je te dis : Vis dans ton sang.

7. Je te fis grandir comme l'herbe des champs ; tu as crû, tu es devenue grande, tu t'es développée, tu as atteint la beauté féminine, ton sein s'est formé, ton poil a poussé, mais tu étais nue et pleine de confusion.

---

montre très bien. Les LXX : ἐν ὕδατι οὐκ ἐλούσθης τοῦ χριστοῦ μου. — *Nec sale salita.* « Tenera infantium corpora dum adhuc uteri calorem tenent, et primo vagitu laboriosæ vitæ testantur exordia, solent ab obstetricibus sale contingi ut sicciora sint et restringantur ». S. Jerôme. Cette pratique, citée par Galien, est encore aujourd'hui en usage dans l'Orient. On veut aussi, sans doute, comme le disent Hitzig et Hævernick, exprimer d'une manière symbolique un espoir et un désir de vigoureuse santé pour le nouveau-né. — *Nec involuta pannis.* L'omission de tous ces soins signifie qu'Israël, durant la pénible servitude d'Egypte, était destitué de tout ce qui est nécessaire pour la formation et l'agrandissement d'une nation, et qu'il était dans l'état d'un enfant que l'on ne souhaite pas voir vivre.

5. — *Non pepercit super te oculus.* Personne, malgré l'état de misère où tu étais, n'a eu pitié de toi. Cfr. v, 11, vii, 4, 9, viii, 18, ix, 5, 10. — *Projecta es,* tu as été exposée dans un champ, ou sur une voie publique, pour y périr. — *In abjectione animæ tuæ.* Litt. « dans le dégoût de la vie », tù étais si malheureux que tu n'avais que dégoût et mépris pour la vie; Cfr. plus bas, ℣. 45; Lev., xxvi, 11, 15, 30; Jér. xiv, 19. LXX : ἐν σκολιότητι. — *In die qua nata es.* V. ℣. 4. Il faut pourtant se rappeler que le prophète ne fait pas d'allusion historique, mais, comme le dit Maldonat, parle surtout par figure.

6. — *Transiens autem.* C'est comme par hasard et parce qu'il devait passer par là, que Dieu a trouvé Israël. Il y a ici un anthropomorphisme : Dieu, par cette image, veut montrer qu'il n'avait nul besoin de ce peuple, et qu'il n'avait aucune raison pour le rechercher. Cfr. Os., ix, 10. — *Per te,* a côté de toi. — *Vidi te conculcari in sanguine tuo.* מתבוסס, jetée pour être foulée aux pieds. Reuss a mieux compris le sens : « je te vis comme tu t'agitais dans ton sang. » LXX : πεφύρμένην. — *Dixi in sanguine tuo vive.* L'hébreu peut se construire de deux manières : Je te dis : vis dans ton sang; ou : Je dis dans ton sang : vis. Mais la première, qu'ont suivi les LXX et la Vulgate, est préférable : quoique destinée à périr dans ton sang, et que ton sort fut inévitable, tu vivras cependant.

7. — *Multiplicatam... dedi te.* Dieu fait sortir de cette enfant destinée à la mort une foule aussi innombrable que les herbes d'un champ. Allégorie de la multiplication rapide et incroyable d'Israël. Cfr. Nomb., x, 36; Deut., xxxiii, 17. En 250 ans, de soixante-quinze personnes, le peuple était à un chiffre innombrable, Act., vii, 14; Exod., xii, 37, 38. — *Ingressa es et pervenisti.* Cette répétition n'existe pas dans l'hébreu qui a seulement : « tu es venue. » — *Ad mundum muliebrem,* בעדי עדיים, « l'ornement des ornements », ou, en prenant עדיים pour un duel, l'ornement de la joue ». Cfr. Ps. xxxi, 9, cii, 5, c'est-à-dire, la fraicheur de la jeunesse et la beauté du visage. LXX : εἰσῆλθες εἰς πόλεις πόλεων. « Et pervenisti ad mundum mulie-

8. J'ai passé près de toi. et je t'ai vue, c'était ton temps, le temps d'être aimée; j'ai étendu sur toi mon vêtement, et j'ai couvert ton ignominie. Je te fis serment et je contractai alliance avec toi, dit le Seigneur Dieu, et tu fus à moi.

9. Je te lavai dans l'eau, j'ôtai ton sang de dessus toi, et je t'oignis avec l'huile.

10. Je te revêtis de broderies, je te donnai des chaussures couleur d'hyacinthe, je t'enveloppai de lin fin, et je te revêtis des robes les plus fines.

11. Je t'ornai de parures, je te mis

8. Et transivi per te, et vidi te; et ecce tempus tuum, tempus amantium: et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam. Et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum (ait Dominus Deus) et facta es mihi.

9. Et lavi te aqua, et emundavi sanguinem tuum ex te: et unxi te oleo.

10. Et vestivi te discoloribus, et calceavi te ianthino: et cinxi te bysso, et indui te subtilibus.

11. Et ornavi te ornamento, et

---

brem, tempus pubertatis ostendit, quando puellæ nubiles appellantur et possunt maritorum amplexibus copulari. » S. Jérôme. — *Ubera tua intumuerant.* « Honeste adolescentularum maturitas indicatur » S. Jérôme. — *Eras nuda et confusione plena.* Litt. : « nue et dépouillée. » Elle n'avait ni habits ni ornements. Ces mots représentent non-seulement la pauvreté du peuple captif, mais surtout la privation des faveurs et des bénédictions dont Dieu combla Israël après qu'il l'eût choisi pour son peuple.

8. — *Tempus amantium,* litt. : « le temps des amours », c'est-à-dire, le temps du mariage. — *Expandi amictum meum super te.* Litt. J'ai étendu le pan (de mon vêtement) sur toi », c'est-à-dire : Je t'ai épousée. Cfr. Ruth, III, 9. Dieu est souvent représenté dans les prophètes comme le mari, et Israël comme la femme; l'union contractée entre Dieu et son peuple est considérée comme un mariage : Is., LIV, 5; Jér., III, 14; Os., II, 19, 20; Mal., I, 2. — *Juravi tibi.* Dieu a promis au peuple fidélité et amour. — *Ingressus sum pactum tecum.* Au Sinaï. où l'alliance fut promulguée. — *Facta es mihi.* L'union a été consommée et la nation est devenue comme l'épouse de Dieu. Cfr. Exod., XIX, 4, 5, XXIV, 6 et suiv.; Deut., V, 2, XXIX, 11, 42. De même l'âme fidèle devient l'épouse de Dieu; Cfr. II Cor., XI, 2.

9. — *Lavi te aqua,* comme la jeune fille qui se prépare à la cérémonie nuptiale; l'eau de la grâce a lavé les péchés d'Israël. — *Emundavi sanguinem meum ex te.* « Sanguis non est intelligendus ille, quo adhuc fœdata erat a partu, sed profluvii menstrui; vide Lev., XV, 19 ». Rosenmüller. Le Seigneur purifie Israël des impuretés qu'il a contractées depuis sa naissance : ces mots ne s'appliquent pas seulement aux lois de purification données à la nation, comme l'entend Hitzig, ou à la purification effectuée par le sacrifice de l'alliance, selon Hævernick, mais surtout à tout ce que le Seigneur a fait pour la sanctification de son peuple. — *Unxi te oleo,* comme le faisaient les nouveaux mariés; Cfr. Ruth, III, 3; Esth., II, 12; Judith, X, 3. Cette onction indique les grâces de l'Esprit-Saint qui furent abondamment versées par Dieu sur Israël.

10. — *Discoloribus.* רקמה, est un vêtement brodé en diverses couleurs, avec de l'or, de l'argent, etc.; Ps. XLIV, 15, comme on en fait encore aujourd'hui en Egypte. — *Calceavi te janthino.* תחש, qu'on ne lit ailleurs que dans le Pentat., Cfr. Exod., XXV, 5, etc., a été entendu par les anciens interprètes, comme un cuir de couleur, et Bochart a soutenu, en effet, que ce mot signifiait une couleur de pourpre. Hengstenberg le rend par maroquin; Niebuhr apprit en Arabie, d'un juif instruit, que תחש était la peau de mouton teinte en rouge. Les modernes y voient le cuir d'un animal marin. Il s'agit probablement du phoque, qui, au témoignage de Strabon, XVI, était fréquent sur les bords de la presqu'île du Sinaï. — *Bysso.* Cfr. Gen., XLI, 42; Exod., XXV, 4. Le voile de la tête est probablement indiqué ici; c'était un des indispensables articles d'une toilette féminine. — *Subtilibus,* משי, qu'on ne lit qu'ici et au ℣. 13, et dont l'étymologie est incertaine. Pour les rabbins, c'est la soie. La plupart des modernes admettent ce sens. Pour Hitzig, c'est une étoffe teinte. LXX : τριχαπτῷ, mot formé par ces interprètes, dit S. Jérôme, « quod tantæ subtilitatis fuerit vestimentum ut pilorum et capillorum tenuitatem habere credatur. »

11. — *Ornavi te ornamento,* les parures

dedi armillas in manibus tuis, et torquem circa collum tuum.

12. Et dedi inaurem super os tuum, et circulos auribus tuis, et coronam decoris in capite tuo.

13. Et ornata es auro et argento, et vestita es bysso, et polymito, et multicoloribus : similam, et mel, et oleum comedisti, et decora facta es vehementer nimis : et profecisti in regnum.

14. Et egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam : quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, dicit Dominus Deus.

15. Et habens fiduciam in pulchritudine tua, fornicata es in nomine tuo : et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

des bracelets aux mains, et un collier au cou.

12. Je mis un anneau d'or à ta tête, des pendants à tes oreilles, et une couronne superbe sur ta tête.

13. Tu fus parée d'or et d'argent, et vêtue de lin, de broderies et d'étoffes peintes. Tu mangeas la fleur du froment, le miel et l'huile. Tu devins admirablement belle, et tu arrivas à la dignité royale.

14. Ton nom se répandit parmi les peuples, à cause de ta beauté, car tu étais parfaite à cause de la beauté que j'avais mise en toi, dit le Seigneur Dieu.

15. Mais te fiant à ta beauté, tu t'es prostituée dans ta gloire, et tu te prostituais à tous les passants et tu leur appartenais.

---

décrites en détail dans ce verset et les deux suivants. Pour Grotius, la prospérité du peuple sous David et Salomon est désignée ici. — *Armillas,* צמידים, bracelet en forme d'anneau, différents des « schéroth » d'Isaïe, III, 19, qui sont en forme de chaîne; Cfr. Nomb., XXXI, 50. — *Torquem.* רביד, LXX : κάθεμα. Ce sont plutôt, dit Munk, des chaînes suspendues autour du cou, et descendant sur la poitrine. Ces chaînes étaient quelquefois doubles ou triples et se composaient en partie de fils d'or, en partie de pierres précieuses et de perles. Cfr. Gen., XLI, 42.

12. — *Inaurem super os tuum.* Lit. : « un anneau sur ton nez ». V. la note sur Is., I, 21. S. Jérôme, pour expliquer sa traduction, dit : « Usque hodie inter cætera ornamenta mulierum solent aurei circuli in os ex fronte pendere, et imminere naribus. » — *Circulos,* des anneaux. V. Nombr., XXXI, 50. — *Coronam decoris in capite tuo.* Une couronne qui indique que la nation est l'épouse du roi, reine, par conséquent. Cfr. Is., LXII, 3; Jér., XIII, 18; Lam., I, 1.

13. — *Et... multicoloribus,* résumé des versets précédents, 9-12. — *Bysso,* ℣. 10. — *Polymito,* משי, que S. Jérôme a traduit « subtilibus », au ℣. 10. — *Similam et mel et oleum comedisti.* La délicatesse de la nourriture correspond à la somptuosité des vêtements : la fleur de farine pétrie avec l'huile constituait l'offrande, Lév., II, 1. Quant au miel, les Hébreux le considéraient comme un mets très délicat, Exod., III, 8; Ps. LXXX, 16. Suivant Athénée, Deipnos. l. XIX, les Grecs faisaient des gâteaux pareils. — *Decora facta es... nimis.* La beauté de Jérusalem et de la nation est devenue éclatante et l'objet de l'admiration de tous les peuples; Ps. XLVII, 2; peut-être y a-t-il une allusion au temple, Ps. XXVIII, 2. Mais la beauté principale d'Israël consistait dans la Loi; Deut., IV, 6 et suiv., et dans le Messie, Ps. XLIV, 2. — *Profecisti in regnum.* Allusion à l'établissement de la monarchie sous David et aussi à la souveraineté spirituelle accordée par Dieu à la nation. Les LXX ont omis ce passage.

14. — *Egressum est nomen tuum...* Allusion à la gloire qui environna Israël sous David et Salomon, et qui répandit partout son éclat; Cfr. III Rois, X, 1. Lam., II, 15. — *In decore meo,* non pas la beauté propre d'Israël, mais celle que Dieu lui avait donnée, par pure bonté, et qu'Israël aurait conservée, s'il eût été fidèle à l'alliance, Os.; II, 10; Mich., II. 9.

16. — En continuation de l'image qui précède, l'apostasie d'Israël est décrite comme un libertinage et un adultère. — *Habens fiduciam,* devenue orgueilleuse. — *In pulchritudine tua.* La beauté, c'est-à-dire, la gloire et la puissance d'Israël lui ont fait oublier celui de qui seul elle les tenait, et, malgré ses défenses, elle est entrée en relations avec des nations païennes, et elle s'est laissé séduire par elles. Cfr. Deut., XXXII, 15; Os., XIII, 6. — *Fornicata es.* L'abandon de Dieu et l'idolâtrie est fréquemment désignée ainsi : Exod., XXXIV, 15, 16; Lev., XVII, 7, XX, 5, 6;

16. Prenant tes vêtements, tu en as cousu des ornements pour les hauts-lieux, et là tu t'es prostituée comme on ne l'a jamais vu, et comme on ne le verra jamais.

17. Tu as pris tes parures faites de l'or et de l'argent que je t'avais donnés, tu t'en es fait des images d'homme et tu t'es prostituée avec elles.

18. Tu as pris tes broderies de diverses couleurs et tu les en as couvertes; mon huile et mes parfums, tu les leur as offerts.

19. Le pain que je t'ai donné, la plus pure farine, l'huile et le miel dont je t'ai nourrie, tu les leur as

16. Et sumens de vestimentis tuis fecisti tibi excelsa hinc inde consuta : et fornicata es super eis, sicut non est factum, neque futurum est.

17. Et tulisti vasa decoris tui de auro meo, atque argento meo, quæ dedi tibi : et fecisti tibi imagines masculinas, et fornicata es in eis.

18. Et sumpsisti vestimenta tua multicoloria, et operuisti illas : et oleum meum, et thymiama meum posuisti coram eis.

19. Et panem meum quem dedi tibi, similam, et oleum, et mel, quibus enutrivi te, posuisti in conspe-

---

Nombr., xv, 39; Deut., xxxi., 16; Jug., ii, 17, viii. 27. 33; Ps. lxxii, 27; IV Rois, ix, 22; Is., i, 21, lvii, 3, 4; Jér., ii, 20. iii, 1, 6, 8, 9, xiii, 27, Os., i, 2, Nah., iii, 4, plus bas, xxiii, 3, etc. L'union contractée par Dieu avec la nation, union violée par celle-ci, fait saisir la justesse de cette comparaison. — *In nomine tuo.* « En te fondant sur ton nom », disent Maldonat, Maurer, Hitzig, Keil, c'est-à-dire, à cause de la renommée d'Israël qui avait été connue de toutes les nations; ou bien, contre ton nom, de manière à souiller ce nom dont tu étais si fière; suivant Rosenmüller, Gésenius et Winer : « nonobstant ton nom » qui aurait dû te retenir; Cfr, pour cette dernière interprétation, le sens de עַל, dans Is., liii, 9; Job, xvi, 17, xxxiv, 6. — *Exposuisti fornicationem tuam omni transeunti.* Tu t'es prostituée sans pudeur au premier venu, c'est-à-dire, tu as commis toutes les idolâtries possibles. — *Ut ejus fieres,* לוֹ יהוּ, contraste avec « et tu devins mienne » du ℣, 8. Les mots hébreux ont été diversement interprétés. Le sens d'Hitzig, de Keil et de Reuss semble le meilleur : « à lui (chaque passant) était » ta beauté.

16. — *Excelsa hinc inde consuta,* « des bamoth (temples ou sanctuaires) tachetées ou rapiécées ». L'épouse infidèle cout ensemble les vêtements luxueux qu'elle doit à son époux et s'en sert pour faire une tente destinée au culte des idoles. V. plus haut vi, 6, et III Rois, xiii, 32, IV Rois, xvii, 29. Les bamoth, petits temples élevés sur les hauteurs, étaient probablement des tentes faites avec des tapis. IV Rois, xxiii, 7, on parle de femmes qui cousaient des tentes pour Astarté. Suivant Smith, il est question ici des tapis brodés représentant les actions des faux dieux, qu'on employait à la décoration des temples païens. LXX : εἰδωλα βαπτά. — *Super eis,* sur les tapis des bamoth. Suivant Rosenmüller, il faut traduire עליהם par « avec eux », c'est-à-dire avec les dieux étrangers. — *Sicut non est factum nec futurum est.* Quelques interprètes pensent que l'hébreu ne fait pas ici d'allusion au passé et ne s'applique qu'à l'avenir.

17. — *Vasa decoris tui,* les parures féminines, comme plus bas, ℣. 29. — *Imagines masculinas,* צלמי זכר, idoles du sexe mâle. Il n'est pas question ici du culte des Pénates, Theraphim, comme le croit Ewald, ni des lectisternia dans lesquels on les fêtait. Il y a encore moins de raison de penser, avec Vatke, Movers, Hævernick, Faussett, au culte du Phallus, dont il est impossible de rencontrer la moindre trace parmi les Israëlites. Hitzig a prouvé que les arguments d'Hævernick étaient sans valeur. Keil. Comme tout ce passage compare Israël à une femme, le prophète est amené naturellement à parler d'images d'homme, c'est-à-dire des diverses variétés du culte de Baal, en laissant le culte d'Astarté de côté.

18. — *Operuisti illas,* tu les as vêtues. Cfr. Is., xxx, 22. xl, 19. — *Oleum meum,* l'huile des onctions, consacrée à Dieu. Exod., xxx, 22-25, et qui ne devait servir à aucun usage profane. — *Posuisti coram eis,* tu les as offerts aux idoles.

19. — *Panem meum...* Le pain, expression générale, désigne toute espèce de mets, et ici ceux qui sont aussitôt désignés. — *Posuisti in conspectu eorum.* Tout cela est offert en sacrifice à ces dieux et comme une offrande destinée à leur nourriture. — *In odorem suavitatis,* expression qui désigne l'odeur du

ctu earum in odorem suavitatis; et factum est, ait Dominus Deus.

20. Et tulisti filios tuos, et filias tuas, quas generasti mihi : et immolasti eis ad devorandum. Numquid parva est fornicatiotua ?

21. Immolasti filios meos, et dedisti, illos consecrans eis.

22. Et post omnes abominationes tuas, et fornicationes, non es recordata dierum adolescentiæ tuæ, quando eras nuda, et confusione plena, conculcata in sanguine tuo.

23. Et accidit post omnem malitiam tuam (væ, væ tibi, ait Dominus Deus).

24. Et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

présentés comme une offrande d'agréable odeur : voilà ce qui a été fait, dit le Seigneur Dieu.

20. Puis tu as pris tes fils et tes filles que tu m'avais enfantés, et tu les leur as immolés pour qu'ils les dévorent. Est-ce que c'est peu de chose cette prostitution?

21. Tu as immolé mes enfants, tu les leur a donnés et consacrés.

22. Et après toutes tes abominations et tes prostitutions, tu ne t'es pas souvenue des jours de ta jeunesse, quand tu étais nue, pleine de confusion, et foulée aux pieds dans ton sang.

23. Et après toute cette malice, malheur, malheur à toi, dit le Seigneur Dieu,

24. Tu t'es construit un lieu de débauche, et tu t'es fait un lieu de prostitution dans toutes les places publiques.

---

sacrifice montant vers Dieu, Lév., I, 9, 13, etc., plus haut, VI, 13. — *Et ita factum est.* Tes actes, dit Kimchi, sont impossibles à nier, car Dieu lui-même les a vus. Mais ces mots semblent mieux se joindre à ce qui suit, et S. Jérôme les a construits ainsi dans son commentaire.

20. — *Tulisti... ad devorandum.* L'épouse adultère sacrifie aux idoles les enfants que Dieu lui a donnés. Allusion aux abominations du culte de Moloch. Cfr. Jér., VII, 31, XIX, 5, XXXII, 35. — *Ad devorandum.* LXX : εἰς ἀνάλωσιν. Il ne peut s'agir ici seulement de passer les enfants par le feu, comme cela se pratiquait parfois, Lév., XVIII, 21. Les enfants sont réellement dévorés par le feu en l'honneur des idoles, Is., LVII, 5. — *Numquid parva est fornicatio tua?* Litt. Ta fornication est-elle si peu de chose à tes yeux que tu veuilles encore y ajouter l'immolation de tes enfants?

21. — Répétition en d'autres termes de l'accusation contenue dans le verset précédent. — *Filios meos,* tes fils m'appartenaient plus qu'à toi; tu n'avais aucun droit à les sacrifier. — *Dedisti illos consecrans eis.* Litt. « tu les leur as donnés en les faisant passer, » בהעביר, à travers le feu; V. plus bas, XX, 31, IV Rois, XVI, 3, XXIII, 10. LXX : ἔδωκας αὐτὰ ἐν τῷ ἀποτροπιάζεσθαί σε αὐτὰ...

22. — *Post omnes... fornicationes.* Plus littéralement : au milieu de ces abominations et de ces impudicités. LXX : τοῦτο παρὰ πᾶσαν τὴν πορνείαν σου. — *Non es recordata...* ٧٧. 6 et 7, et plus bas, XXIII, 3, 8, 19. Cette ingratitude d'Israël prouve la grandeur de son crime.

23. — *Post omnem malitiam tuam, væ, væ tibi.* Ces fautes ont mérité la malédiction de Dieu; mais leur énumération est loin d'être achevée et ce qui suit est encore plus grave, et plus digne de châtiment.

24. — *Lupanar,* גב, une caverne, dans le genre de celles où les prostituées se livraient à leur honteux métier. « Aquila volens exprimere etymologiam sermonis hebraici Gob, posuit βόθυνον, quod nos dicere possumus foveam, ut significet ganeam et defossum specum atque tenebrosum, in quo prostitutarum libido versatur » S. Jérôme. Suivant Hævernick, ce mot est synonyme de קבה, Nombr. XXV, 8, qui signifie un appartement employé au service de Baal-Peor. — *Prostibulum,* רמה, une hauteur artificielle, comme ces autels bâtis sur les collines et appelés communément bamoth, et où la prostitution sacrée s'exerçait; « quod excelsus sit ut volentibus fornicari procul appareat fornicationis locus, et non necesse sit quæri. » S. Jérôme. — *In cunctis plateis,* dans tous les endroits publics.

25. — *Ad omne caput viæ,* dans tous les

25. A l'entrée de chaque rue, tu as dressé la marque publique de ta prostitution. Tu as flétri ta beauté. Tu t'es livrée à tous les passants, et tu as multiplié tes fornications.

26. Tu t'es prostituée aux enfants de l'Egypte, tes voisins aux corps vigoureux, et tu as multiplié tes infamies pour m'irriter.

27. Je vais étendre ma main sur toi, je t'empêcherai de te justifier, et je te livrerai à la volonté des fille de la Palestine qui te haïssent, et qui rougissent elles-mêmes de ta conduite criminelle.

25. Ad omne caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ : et abominabilem fecisti decorem tuum : et divisisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas.

26. Et fornicata es cum filiis Ægypti vicinis tuis magnarum carnium : et multiplicasti fornicationem tuam ad irritandum me.

27. Ecce ego extendam manum meam super te, et auferam justificationem tuam : et dabo te in animas odientium te filiarum Palæstinarum, quæ erubescunt in via tua scelerata.

---

carrefours et les endroits les plus en vue; Cfr. Is., LI, 20. — *Abominabilem fecisti decorem tuum.* La beauté d'Israël, comme celle d'une courtisane, est devenue odieuse et un objet de dégoût : « pulchritudinis magnitudinem fornicationis magnitudine deturpavit. » S. Jérôme. — *Divisisti...* Tu t'es prostituée. « Honesto verbo rem turpem significat. » Maldonat.

26. — L'accroissement de l'idolâtrie, désigné sous l'accroissement de la prostitution, et des rapports plus fréquents avec les païens est individualisé, dit Keil, dans une série de faits historiques particuliers. Il ne faut pas, avec Hitzig, se contenter de voir dans les ℣℣. 26-29 une attaque contre l'apostasie politique distinguée de l'apostasie religieuse qui vient d'être dépeinte. Rien n'indique une telle distinction et tout ce passage, aussi bien ce qui précède que ce qui suit, symbolise les tendances d'Israël vers les pratiques religieuses et politiques des païens. — *Cum filiis Ægypti.* C'est par le culte du veau d'or, emprunté à l'Egypte qu'Israël a commencé à renier son Dieu. — *Magnarum carnium.* Cfr. Lév., XV, 2, 3 et plus bas, XXIII, 20. Allusion, sous une image grossière, à l'extrême idolâtrie des Egyptiens : « per translationem, magnos carne eos qui supra modum idolorum cultui addicti erant, nominavit, qui hircos et boves et oves, canesque et simias et crocodilos, et ibes et accipitres adorabant. » Théodoret. Pour Hengstenberg, le sens est différent : la grandeur de la chair signifie la grandeur de la puissance. Il est clair ici que l'objet immédiat de l'adultère n'est pas l'idolâtrie, dans le sens usuel, mais les puissances du monde, que l'adultère a essentiellement un caractère politique; les idoles ne sont qu'au second rang, en tant que celui qui rend hommage à un peuple est contraint de respecter en même temps ses dieux nationaux, comme nous le voyons clairement d'après Dan., III. Ici donc l'alliance politique, comme dans Is., XXIII, 17, 18, l'alliance commerciale, est dé-ignée sous le nom d'adultère.

27. — *Extendam manum meam super te.* Je te punirai. V. plus haut, XIV, 9, 13. — *Auferam justificationem tuam.* Je t'enlèverai ma faveur qui te faisait paraître juste et le châtiment que je t'infligerai fera paraître ton injustice. אגרע חקך a un sens tout différent : « j'ai retranché ce qui t'était assigné », c'est-à-dire ce que le mari assigne à sa femme pour sa nourriture et son vêtement, Cfr. Exod., XXI, 10. Les LXX : ἐξαρῶ τὰ νόμεμά σου. Ici c'est tout ce que Dieu avait donné à Israël pour son soutien, son accroissement, sa gloire. Et les relations d'Israël avec l'Egypte lui furent en effet fatales; III Rois, XI, 18, 21, 40, XIV, 25. — *Dabo te in animas,* c'est-à-dire je te livrerai à la volonté et à la passion des Philistins; Cfr. Ps. XXVI, 12. — *Filiarum Palæstinarum.* Suivant une manière de parler fréquente, Cfr. Is., XVI, 2 Jér., XLVIII, 18, XLIX, 2, 3, 4, ce sont les villes et les états des Philistins. Cette nation est citée ici comme l'ennemi principal d'Israël, parce que le peuple tomba complètement sous sa dépendance à la fin de la période des juges, Jug., XIII-XVI, I Rois, IV, 2. LXX : θυγατέρας ἀλλοφύλων. — *Quæ erubescunt in via tua scelerata.* Ils sont scandalisés de la conduite d'Israël, parce qu'eux-mêmes, tout en étant idolâtres, n'ont jamais pensé à abandonner leurs dieux nationaux ; Cfr. Jér., II, 10, 11. Litt. « de ta voie qui est lubricité. » דמה a en effet ce sens, Lev., XVIII, 17, XIX, 29, Job. XXXI, 11.

28. — *Fornicata es in filiis Assyriorum.* Cet adultère commence dès le temps d'Achaz

28. Et fornicata es in filiis Assyriorum, eo quod necdum fueris expleta : et postquam fornicata es, nec sic es satiata.

29. Et multiplicasti fornicationem tuam in terra Chanaan cum Chaldæis : et nec sic satiata es.

30. In quo mundabo cor tuum, ait Dominus Deus; cum facias omnia hæc opera mulieris meretricis et procacis ?

31. Quia fabricasti lupanar tuum in capite omnis viæ, et excelsum tuum fecisti in omni platea : nec facta es quasi meretrix fastidio augens pretium ;

32. Sed quasi mulier adultera, quæ super virum suum inducit alienos.

28. Mais comme tu n'étais pas encore assouvie, tu t'es prostituée aux fils des Assyriens ; et après cette prostitution, tu n'as pas encore été rassasiée.

29. Tu as multiplié tes prostitutions dans la terre de Chanaan avec les Chaldéens : et même alors tu n'as pas encore été rassasiée.

30. Comment purifierai-je ton cœur, dit le Seigneur Dieu : quand tu fais toutes ces œuvres de courtisane et d'éhontée ?

31. Car tu as élevé ton lieu infame à l'entrée de toutes les rues, et tu as bâti tes retraites infâmes sur toutes les places. Tu n'a pas été comme une courtisane qui par son dédain se met à plus haut prix ;

32. Mais comme une femme adultère, qui, à la place de son mari, met des étrangers.

---

qui demande du secours aux Assyriens, IV Rois, XVI, 7 et suiv. LXX : ἐπὶ τὰς θυγατέρας Ἀσσούρ. — *Eo quod necdum fueris expleta.* « Unaquæque natio, inquit, propriis servivit idolis ; tu vero quum omnium adoraveris Deos, et omnium idolorum quæ sunt ubique terrarum, cultum amplexa sis, nondum tamen, ne hodie quidem, ulla impietatis satietas cepit. » Théodoret. — *Nec sic es satiata.* Targum : « Et tu n'as pas encore connu la pénitence. »

29. — *In terra Chanaan cum Chaldæis.* Litt. « dans la terre de Chanaan, la Chaldée. » Ici, dit Rashi, terre de Chanaan est une désignation appellative s'appliquant à la Chaldée ou Babylonie, comme XVII, 4. Il ne peut être question de la terre de Chanaan proprement dite, parce qu'une allusion à l'idolâtrie chananéenne, après la mention faite de l'Assyrie, ne serait pas à sa place, et ne s'accorderait pas avec l'ordre historique. D'ailleurs, l'hébreu, où Chaldée, כשדימה, est une apposition des mots précédents et comme une explication de « terre de Chanaan », est décisif, dit Keil. Le mot de Chanaan est appliqué à la Chaldée, soit à cause du commerce de ce pays qui égalait celui de Tyr et de Sidon, Cfr. XVII, 4, soit par allusion à l'idolâtrie et à l'immoralité de Chanaan. Reuss, allant jusqu'au bout de cet ordre d'idées, dit que Chanaan n'est pas un nom propre, Prov., XXXI, 24, et traduit : la Chaldée, ce pays de trafiquants.

30. — *In quo mundabo cor tuum?* Comment te guérir ? Cfr. Is., V, 4 ; ou bien, selon Maldonat, de quelle manière pourrai-je te trouver innocente ? L'hébreu a un tout autre sens : « Combien ton cœur est languissant », c'est-à-dire malade. LXX : « Comment ferai-je alliance avec ta fille ? » אמלח est le participe kal, et ce verbe ne se trouve qu'ici à cette forme. — *Procacis,* שלטת, dominatrice, ici la courtisane qui ne connaît aucune mesure dans ses passions. Les LXX, qui ont lu probablement שלשת, on traduit : Tu t'es prostituée triplement dans tes filles.

31. — *Quia fabricasti lupanar,* V. ℣. 24. — *In capite omnis viæ,* ℣. 25. — *Excelsum tuum,* que S. Jérôme a traduit, ℣. 24 par « prostibulum ». — *Nec facta es... augens pretium.* « Nec imitata est callidas meretrices, quæ solent difficultate augere libidinis pretium, et ex hoc magis amatores ad insaniam provocare ». S. Jérôme. Litt. « tu n'as pas été comme une courtisane se moquant du salaire. » Suivant Rosenmüller et Maurer, elle ne se moque du salaire offert que pour en obtenir un plus grand. Suivant Keil, le sens est absolu : elle dédaigne tout paiement pour sa prostitution. Ce n'est pas le gain, c'est la passion qui dirige Jérusalem et Israël. Cfr. ℣. 33. Les LXX suppriment la négation.

32. — *Super virum suum.* Litt. « à la place de son mari » ; Cfr. Nombr. V, 19, 20, 29.

33. — *Mercedes,* נדם, qui ne se lit qu'ici, signifie certainement les dons faits à une

33. On donne un salaire à toutes les courtisannes; mais toi tu faisais des cadeaux à tous tes amants, et tu leur offrais des présents, afin que de tous côtés ils vinssent se débaucher avec toi.

34. Aussi dans ta prostitution il t'est arrivé tout le contraire de ce qui arrive aux autres femmes; et il n'y aura pas de fornication semblable à la tienne : car en donnant des présents et en n'en recevant pas, tu as agi au rebours des autres.

35. C'est pourquoi, courtisane, écoute la parole du Seigneur.

35. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que tu as prodigué ton argent, et que tu as révélé ton ignominie dans tes fornications, avec tes amants, et avec tes abominables idoles, en leur donnant le sang de tes enfants :

37. Je vais assembler contre toi tous ces amants, auxquels tu t'es livrée, tous ceux que tu as aimés, comme tous ceux que tu haïssais; je

33. Omnibus meretricibus dantur mercedes : tu autem dedisti mercedes cunctis amatoribus tuis, et dona donabas eis, ut intrarent ad te undique ad fornicandum tecum.

34. Factumque est in te contra consuetudinem mulierum in fornicationibus tuis, et post te non erit fornicatio : in eo enim quod dedisti mercedes, et mercedes non accepisti, factum est in te contrarium.

35. Propterea, meretrix, audi verbum Domini.

36. Hæc dicit Dominus Deus : Quia effusum est æs tuum, et revelata est ignominia tua in fornicationibus tuis super amatores tuos, et super idola abominationum tuarum in sanguine filiorum tuorum quos dedisti eis :

37. Ecce ego congregabo omnes amatores tuos, quibus commista es; et omnes quos dilexisti, cum universis quos oderas : et congregabo

---

amante, et n'a pas du tout le sens que J. D. Michælis, appuyant sa conjecture sur I Par., XXI, 2, 7, lui suppose. — *Tu autem dedisti...* La conduite d'Achaz, tâchant d'obtenir le secours du roi d'Assyrie au moyen de l'argent et de l'or qu'il trouva dans la maison du Seigneur, IV Rois, XVI, 8, est, dit Currey, un éclaircissement très exact de ce passage.

34. — *Post te non erit fornicatio.* Il n'y aura jamais d'infamie pareille à la tienne; ou bien, suivant Storr et Rosenmüller : tu dégoutes tant que tu ne trouveras plus d'amants à moins de les attirer par des présents. LXX : καὶ μετὰ σοῦ πεπορνεύκασιν.

35. — *Propterea...* après le récit des crimes vient l'annonce du châtiment. — *Meretrix.* Targum : « O assemblée d'Israël, dont les œuvres sont comme celles d'une courtisane ».

36. — *Quia effusum est æs tuum.* Israël a dissipé les biens qu'il avait reçus de Dieu, ℣℣. 10-13, 16-19, en les consacrant à l'idolâtrie. — *Æs,* נחשת, est pris ici, suivant Rosenmüller, Keil, etc., pour l'argent monnayé; quoiqu'on ne sache pas avec certitude si les Juifs en avaient à cette époque, on peut cependant le conjecturer, et entendre ce passage dans ce sens, comme les LXX et la Vulgate. L'interprétation symbolique, son ignominieuse maladie, « ut ærugo ex ære », est moins acceptable. Celle de Jarchi est absolument insoutenable. — *Ignominia tua,* litt. « ta nudité. » — *Super amatores tuos.* על, vers, doit se traduire ici : avec. Tu as commis le crime avec tes amants, c'est-à-dire tu as sacrifié aux idoles, comme l'indique le membre de phrase suivant. — *In sanguine filiorum tuorum...* En les immolant aux faux dieux, Cfr. ℣. 20, Jér., II, 34. LXX : ἐν τοῖς αἵμασι. La passion d'Israël pour les idoles ne s'est pas satisfaite par la ruine matérielle qui est provenue des présents qu'il leur a faits; il est allé plus loin et leur a sacrifié ses enfants.

37. — *Quibus commista es,* ערב על ou ערב ל a plutôt le sens de plaire, Cfr. Ps. CIII, 34, Jér., VI, 20, Mal., III, 4. Cependant Jarchi traduit comme les LXX et la Vulgate. — *Cum universis quos oderas.* Non-seulement les anciens alliés de Jérusalem, mais encore ses ennemis seront appelés par Dieu pour exécuter ses jugements contre cette ville. Les Chaldéens et les Assyriens représentent les anciens amis; les Édomites, Philistins, Moabites, Ammonites, etc., représentent les

eos super te undique, et nudabo ignominiam tuam coram eis, et videbunt omnem turpitudinem tuam.

38. Et judicabo te judiciis adulterarum, et effundentium sanguinem: et dabo te in sanguinem furoris et zeli.

Infr. 23, 10.

39. Et dabo te in manus eorum, et destruent lupanar tuum : et demolientur prostibulum tuum : et denudabunt te vestimentis tuis, et auferent vasa decoris tui : et derelinquent te nudam, plenamque ignominia :

40. Et adducent super te multitudinem, et lapidabunt te lapidibus, et trucidabunt te gladiis suis.

41. Et comburent domos tuas igni, et facient in te judicia in oculis mulierum plurimarum : et desi-

les rassemblerai contre toi de toutes parts, je leur découvrirai ton ignominie, et ils verront toute ta honte.

38. Je te jugerai comme on juge une adultère, et ceux qui répandent le sang; et je verserai ton sang dans ma fureur et ma jalousie.

39. Je te livrerai entre leurs mains, et ils détruiront ton lieu de débauche, et ils démoliront ta retraite d'impudicité. Ils te dépouilleront de tes vêtements, ils enlèveront tes parures, et ils te laisseront nue et pleine d'ignominie.

40. Ils amèneront contre toi une multitude, ils te lapideront à coups de pierres et te perceront de leurs glaives.

41. Ils mettront le feu à tes maisons, ils les brûleront : ils feront justice de toi aux yeux de beaucoup

---

ennemis; Deut., XXIII, 3. — *Nudabo ignominiam tuam coram eis.* V. le verset précédent. D'après Os., II, 12, c'est la folie de Jérusalem, qui a abandonné son Dieu pour courir après des fantômes, qui apparaîtra alors à tous les yeux. Cette nudité signifie aussi l'état de misère auquel elle sera réduite après la conquête.

38. — *Judicabo te judiciis,* c'est-à-dire je t'infligerai les supplices. — *Adulterarum.* Le supplice des adultères était la lapidation, Lév., XV, 2-27, Deut., XX, 24, Jean, VIII, 5. Jérusalem fut lapidée, dit Grotius, lorsque les balistes des Chaldéens lancèrent leurs pierres sur elle. — *Effundentium sanguinem.* En vertu du talion, le sang demande du sang, Gen., IX, 6, Exod., XXI, 12. — *Dabo te in sanguinem furoris et zeli.* Lors du châtiment, tout ton sang sera versé par la colère et la haine des ennemis, qui n'épargnent pas habituellement les vaincus, mais qui, dans le cas présent, feront l'œuvre de la justice et de la colère de Dieu. Suivant Grotius et Faussett, il y a ici allusion à la fureur d'un mari outragé qui se venge en répandant le sang de l'épouse adultère.

39. — *Dabo te in manus eorum,* des nations païennes. — *Lupanar,* גב, V. ℣. 24. Suivant le scoliaste grec et Prado, c'est le temple dont les Juifs ont fait un repaire d'idoles; mais, comme le dit Théodoret, ce sont plutôt les autels élevés sur les hauts lieux. — *Prostibulum,* רמה, ℣. 25, confirme le sens donné par Théodoret. LXX : τὴν βάσιν σου; ils ont sans doute eu le temple en vue. — *Nudabunt te.* Les ennemis enlèveront toutes les richesses dont Dieu avait comblé le royaume d'Israël. — *Derelinquent te nudam...* ℣. 7 et XXIII, 29. Ils pilleront et dévasteront Jérusalem.

40. — *Adducent super te multitudinem,* une armée innombrable. — *Lapidabunt te.....* ℣. 38. — *Trucidabunt te gladiis suis.* Ce n'est pas seulement la décapitation, mais suivant Keil et Michælis, la dichotomie, supplice usité chez les Chaldéens, Dan., II, 5; III, 29; Matt., XXIV, 51; Luc, XII, 46. Toutes ces figures s'appliquent au siège de Jérusalem.

41. — *Comburent domus tuas igni.* La loi ordonnait d'agir ainsi avec les villes idolâtres, Deut., XIII, 16, 17. On brûlait les corps des grands coupables, pour rendre l'arrêt et le supplice plus sévères, Lév., XX, 14; XXI, 9; ici aussi c'est pour augmenter la sévérité du châtiment que la prédiction est faite. V. pour la réalisation de la prophétie, IV Rois, XXV, 9. — *Facient in te judicia.* V. V, 10; XI, 9. — *In oculis mulierum plurimarum.* L'allégorie se continue; Jérusalem, épouse infidèle et condamnée, sera exécutée en présence de beaucoup de nations païennes. Comme la plus grande peine de la femme adultère, dit Kliefoth, est d'être exposée dans son péché aux yeux des autres femmes, ainsi la partie la plus sévère du châtiment d'Israël sera d'être exposé dans son péché aux yeux

de femmes, et tu cesseras de te prostituer, car tu n'auras plus de cadeaux à donner.

42. Mon indignation s'assouvira à ton égard : alors ma jalousie se retirera de toi, je me tiendrai en paix, et je ne m'irriterai plus.

43. Parce que tu ne t'es pas souvenue des jours de ta jeunesse, et que tu m'as irrité par toutes ces choses : à cause de cela, j'ai fait retomber ta conduite sur ta tête, dit le Seigneur Dieu ; et je ne t'ai pas encore traitée selon tes crimes et toutes tes abominations.

44. Tous ceux qui aiment les proverbes t'appliqueront celui-ci : Telle mère, telle fille.

45. Tu es bien la fille de ta mère, qui abandonna son mari et ses enfants ; et tu es bien la sœur de tes

nes fornicari, et mercedes ultra non dabis.

IV Reg. 25, 9.

42. Et requiescet indignatio mea in te : et auferetur zelus meus a te, et quiescam, nec irascar amplius.

43. Eo quod non fueris recordata dierum adolescentiæ tuæ, et provocasti me in omnibus his : quapropter et ego vias tuas in capite tuo dedi, ait Dominus Deus, et non feci juxta scelera tua in omnibus abominationibus tuis.

44. Ecce omnis qui dicit vulgo proverbium, in te assumet illud, dicens : Sicut mater, ita et filia ejus.

45. Filia matris tuæ es tu, quæ projecit virum suum, et filios suos: et soror sororum tuarum es tu, quæ

---

de toutes les autres nations. — *Desines fornicari.* Litt., « Je mettrai fin à la fornication », comme plus bas, XXXIV, 10. — *Mercedes ultra non dabis.* Jérusalem n'aura plus d'occasions de pécher, car, après la perte de son indépendance nationale, elle ne pourra plus avoir de rapports impies avec les puissances païennes.

42. — *Et requiescet...* Cfr. V, 13. Se reposer a le sens de finir, Zach., VI, 8. La jalousie de Dieu cessera, parce qu'elle aura trouvé satisfaction dans le châtiment d'Israël, et qu'elle se sera épuisée elle-même, comme le feu s'éteint quand il a consumé ce qui l'alimentait. Hengstenberg. Ou bien, Dieu ne sera plus jaloux d'Israël, parce qu'il ne considérera plus cette nation comme son épouse. Cfr. Os., II, 4. — *Nec irascar amplius.* « Non irascar, inquit, amplius quam amare desii, quum sit quasi aliena, et quæ a me recessit ». S. Jérôme.

43. — Dieu donne les motifs du jugement qu'il a prononcé contre Israël. — *Non fuerit recordata...* les bienfaits dont Dieu l'a comblée dès le commencement ; ℣. 4 et suiv. — *Provocasti me in omnibus his.* Litt. « tu t'es irritée contre moi », tu t'es montrée orgueilleuse envers moi. LXX : καὶ ἐλύπεις με. — *Vias tuas in capite tuo dedi,* plus haut ; IX. 10, plus bas, XXII. 31 ; II Par., VI. 23. — *Non feci juxta scelera tua...* Dieu ne veut pas tolérer plus longtemps les crimes d'Israël, il aurait l'air de les encourager. C'est le sens que semble avoir l'hébreu : « Je ne ferai pas ce qui est mauvais par dessus toutes tes abominations. » Dieu dit qu'il a puni l'adultère d'Israël, et qu'il n'a pas ajouté un acte mauvais, זמה, aux abominations d'Israël en laissant leur immoralité impunie. Au Lév., XIX, 29, la tolérance du père pour l'impudicité de sa fille est désignée sous le nom de zimmah. Une explication différente est donnée par beaucoup de modernes : pour que tu ne commettes plus de crimes après toutes tes abominations. Suivant Jarchi et Kimchi : Tu n'as pas réfléchi sur tous tes crimes, c'est-à-dire tu n'as pas pensé à te repentir. La première interprétation, soutenue par Keil, Fairbairn, qui se rapproche de celle de la Vulgate, nous semble préférable.

44. — Le prophète se sert de comparaisons pour dépeindre la perversion d'Israël. — *Qui dicit vulgo proverbium,* המשל, celui qui parle par adages, en proverbes, peut citer le suivant parce qu'il ne s'est jamais mieux appliqué. — *Sicut mater, ita et filia ejus.* La fille est évidemment Jérusalem représentant Israël, la mère est la race chananéenne des Héthéens et des Amorrhéens, dont l'immoralité a été suivie par Israël, ℣. 3 et 45.

45. — *Filia matris tuæ es tu.* Tes mœurs sont semblables à celles de ta mère. — *Quæ projecit virum suum et filios suos.* Elle a abandonné Dieu en adorant des idoles, et elle a abandonné ses enfants en les sacrifiant à ces idoles. « Ostendit his se non Judæorum Deum esse solum, sed etiam gentium : etenim illorum antiquitus Deus appellatus est, ante-

projecerunt viros suos et filios suos: mater vestra Cethæa, et pater vester Amorrhæus.

46. Et soror tua major, Samaria, ipsa et filiæ ejus, quæ habitant ad sinistram tuam : soror autem tua minor te, quæ habitat a dextris tuis, Sodoma et filiæ ejus.

47. Sed nec in viis earum ambulasti . neque secundum scelera earum fecisti pauxillum minus : pene sceleratiora fecisti illis in omnibus viis tuis.

48. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non fecit Sodoma soror tua ipsa. et filiæ ejus, sicut fecisti tu, et filiæ tuæ.

49. Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ, sororis tuæ, superbia, saturitas panis et abundantia, et ostium

sœurs, qui abandonnèrent leurs maris et leurs enfants. Ta mère est Cethéenne, et ton père Amorrhéen.

46. Ta sœur aînée est Samarie avec ses filles qui habitent à ta gauche. Ta jeune sœur qui habite à ta droite, est Sodome avec ses filles.

47. Et tu n'as pas seulement marché dans leurs voies et commis les mêmes crimes, mais tu les as presque surpassées dans toutes tes voies.

48. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, Sodome ta sœur et ses filles, n'ont pas agi comme tu as agi, toi et tes filles.

49. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome ta sœur : l'orgueil, la bonne chère et l'abondance, et l'oisiveté

---

quam ipsi eo detrimento afficerentur, ut idola colerent. Quapropter illos quoque et virum et filios repulisse dixit, negato Deo, dæmonibusque filiis immolatis. » Théodoret. La connaissance du vrai Dieu avait existé dans la terre de Chanaan, où vivait Melchisédech, Gen , XIX, 18; plus tard l'apostasie était venue le chasser. — *Soror sororum tuarum es tu.* Tu ressembles bien à tes sœurs, et l'esprit qui vous anime, aussi bien que votre sang, prouve la parenté qui vous unit. LXX : καὶ ἀδελφαὶ... — *Mater vestra...* ℣. 3.

46. — *Soror tua major Samaria.* « Seniorem sororem Samariam vocat, non secundum tempus, sed secundum impietatis doctrinam, secundum enim tempus Sodoma antiquior est; sed quia Samariæ prius instituta æmulata est, deinde facinora auxit, ita ut Sodomis assimilita fuerit. » Théodoret. Suivant Maldonat, Keil, Schrœder, Reuss, etc., *major et minor* se rapportent simplement à l'étendue des royaumes nommés dans ce passage, et correspondent à la description qui est donnée plus bas de leur situation. — *Et filiæ ejus,* les villes qui dépendent de Samarie ; plus haut, ℣. 27. Toutes ces villes, ainsi que Sodome, qui va être mentionnée tout à l'heure, sont sœurs de Jérusalem parce qu'elles sont animées du même esprit d'idolâtrie. — *Quæ habitant ad sinistram tuam.* Il n'y a évidemment ici, comme Théodoret l'a déja compris et comme Keil l'expose, qu'une description géographique de la situation : la gauche désigne le nord de Jérusalem, la droite le sud de cette ville et de Juda. — *Soror autem tua minor...* Ces mots sont suffisamment expliqués par ce qui précède. S. Ephrem pense que Sodome désigne les tribus situées à l'est du Jourdain. — *Et filiæ ejus,* les villes voisines; ou bien Ammon et Moab, rejetons de Samarie.

47. — *Nec in viis earum ambulasti.* Parce que, comme l'explique la fin de ce verset, Jérusalem a dépassé les crimes de ces peuples. — *Pauxillum minus.* כמעט קט, « seulement un peu ». Tu as marché dans les voies de tes sœurs, non pas un peu seulement, mais tu as agi avec plus de corruption. Ce sens, suivi par Keil, Reuss, semble préférable à l'ancienne interprétation : comme si c'était peu de chose. — *Pene sceleratiora...* les crimes de Sodome sont bien moindres que les tiens.

48. — *Sodoma* ; Cfr. Matt., XI, 24. Les péchés de Samarie ne sont pas mentionnés en détail, parce que le principal péché du royaume d'Israël, le culte des images est bien connu. Le prophète s'étend davantage sur ceux de Sodome, afin que la comparaison soit écrasante pour Jérusalem.

49. — *Superbia.* Selon Grotius, c'est de l'orgueil des Ammonites et des Moabites qu'il s'agit; Is., XVI, 6; Jér., XLVIII. 26; XLIX, 4. Mais גאון, comprend le mépris de toutes les lois divines et humaines. D'ailleurs la fertilité du pays devait faire l'orgueil de Sodome. — *Saturitas panis,* l'abondance de toutes les productions conduisant au luxe et à l'intempérance: Cfr. Prov., XXX, 9. — *Abundantia et otium.* Litt. « la tranquillité

où elle vivait ainsi que ses filles. En outre elles ne tendaient pas la mai à l'indigent et au pauvre.

50 Et elles s'énorgueillirent et commirent des abominations devant moi : c'est pourquoi je les ai détruites comme tu as vu.

51. Samarie aussi n'a pas fait la moitié de tes péchés; mais tu l'as vaincue par tes crimes, et tu as justifié tes sœurs par toutes les abominations que tu as commises.

52. Porte donc ta confusion, toi qui as vaincu tes sœurs par tes péchés, et qui as agi plus criminellement qu'elles; tu les as justifiées. Aussi confonds-toi, et porte ton ignominie, toi qui as justifié tes sœurs.

53. Je les ramènerai, je ferai revenir Sodome et ses filles; je ra-

ipsius et filiarum ejus; et manum egeno et pauperi non porrigebant.
Gen. 19, 24.

50. Et elevatæ sunt, et fecerunt abominationes coram me : et abstuli eas sicut vidisti.

51. Et Samaria dimidium peccatorum tuorum non peccavit : sed vicisti eas sceleribus tuis, et justificasti sorores tuas in omnibus abominationibus tuis quas operata es.

52. Ergo et tu porta confusionem tuam, quæ vicisti sorores tuas peccatis tuis, sceleratius agens ab eis : justificatæ sunt enim a te : ergo et tu confundere, et porta ignominiam tuam quæ justificasti sorores tuas.

53. Et convertam restituens eas conversione Sodomorum cum filia-

---

du repos », l'extrême prospérité qui produisait l'orgueil et l'égoïsme et le manque de charité. Les LXX ajoutent : « elle et ses filles avaient cela ». — *Manum egeno...* Litt., « Elle ne fortifiait pas la main... » Le sens est le même : Sodome ne venait pas en aide aux pauvres. Cfr. Lév., xxv, 35. « Superbia, saturitas panis, rerum omnium abundantia, otium et delitiæ peccatum Sodomiticum est, et propter hoc sequitur Dei oblivio, quæ præsentia bona putat esse perpetua, et nunquam sibi necessariis indigendum. » S. Jérôme.

50. — *Et elevatæ sunt;* Cfr. plus bas, xxviii, 2, 5, 17; Is., iii, 16; Jér., xiii, 15. Leur prospérité les remplit d'orgueil. — *Fecerunt abominationes coram me.* Allusion à Gen., xviii, 21. Cette manière de parler s'applique habituellement aux péchés qui réclament de Dieu un châtiment immédiat. — *Abstuli eas,* par le feu qui les consuma. Gen., xix, 24, 25. — *Sicut vidisti,* comme tu eus pu le voir si tu avais été présent, ou comme tu l'as appris dans les livres sacrés, Prado. L'hébreu כאשר ראיתי, « comme je l'ai vu », et les LXX : καθὼς ἴδον, quand j'ai vu leurs crimes, dignes de châtiment, allusion à Gen., xviii, 21 : Je descendrai et je verrai, etc.

51. — *Et Samaria,* le royaume des dix tribus. — *Dimidium peccatorum tuorum,* Cfr. II Par., ix, 6. En réalité, sauf au temps d'Achab et de sa dynastie, la pure idolâtrie païenne n'exista pas dans ce royaume, et Samarie pouvait ressembler à une cité juste, en comparaison de l'idolâtrie de Jérusalem et de Juda, surtout à partir du temps d'Achaz, Cfr. Jér., iii, 11. Keil. Le caractère plus grand de l'impiété de Juda vient de ce qu'il possède le temple et qu'il le méprise ou même le profane. — *Vicisti eas sceleribus tuis.* Litt., « tu as multiplié tes abominations plus qu'elles », Samarie et les autres villes du royaume. — *Justificasti sorores tuas...* Tes crimes comparés aux leurs ont pour ainsi dire justifié ces villes, et leurs péchés ne sont rien auprès des tiens.

52. — *Porta confusionem tuam,* supporte ton châtiment et la honte qui y est jointe. — *Quæ vicisti sorores tuas...* אשר פללת, « toi qui as jugé (c'est-à-dire condamné) ta sœur », c'est-à-dire qui l'as crue plus coupable que toi et l'es estimée meilleure qu'elle. LXX : ἐν ᾗ ἔφθειρας... Maldonat propose un autre sens, qui est celui de la Vulgate : tu as condamné ta sœur, c'est-à-dire tu l'as emporté sur elle par tes péchés. — *Sceleratius .. a te;* Cfr. ℣. 51. — *Ab eis, a te,* מיהן, מיך, plus qu'elles, plus que toi.

53. La fin du chapitre fait succéder aux menaces une promesse de restauration, mais à laquelle Samarie et Sodome participeront aussi. — *Convertens convertam eas restitutione...* Le retour des exilés dans leur patrie se rend souvent dans l'Ancien Testament par שיב שבות, plus bas, xxix, 14; Jér., xxx, 3; xlviii, 47; Am., ix, 4; Joel, iv, 1; mais comme cette expression ne peut être ici appliquée à Sodome, puisque ses habitants ont été détruits par le feu, il faut lui donner un sens figuratif : Dieu rendra à ces pays un état de prospérité tel qu'ils n'en ont jamais eu.

bus suis, et convertam reversionem tuam in medio earum.

54. Ut portes ignominiam tuam, et confundaris in omnibus quæ fecisti consolans eas.

55. Et soror tua Sodoma, et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam : et Samaria, et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam : et tu, et filiæ tuæ, revertemini ad antiquitatem vestram.

56. Non fuit autem Sodoma soror tua audita in ore tuo, in die superbiæ tuæ.

57. Antequam revelaretur malitia tua : sicut hoc tempore in oppro-

mènerai Samarie et ses filles, et je ramènerai aussi au milieu d'elles ceux d'entre toi qui doivent revenir,

54. Afin que tu portes ton ignominie, et que tu sois confondue dans tout ce que tu as fait, pour les consoler.

55. Ta sœur Sodome et ses filles reviendront à leur ancien état : Samarie et ses filles, reviendront aussi à leur ancien état : et toi et tes filles, vous reviendrez de même à votre état primitif.

56. Tu ne t'es pas souvenue de ta sœur Sodome, au temps de ton orgueil,

57. Avant que ta malice eût été découverte, comme elle l'a été en ce

---

שבות, dit Rosenmüller, a aussi le sens de misère, de ruine, Deut., XXX, 3; Job. XLII, 10; Dieu détruit cette misère et rend tout le bonheur qui avait été perdu; ou bien, par Sodome ce sont les Moabites et les Ammonites qui sont désignés, et ces promesses rappellent celles qui leur sont faites dans Jér., XLVIII, 47; XLIX, 30. Suivant d'autres, ce sont toutes les villes impies semblables à Sodome, qui est seule citée ici; Cfr. Deut., XXX, 32; Is., I, 10; Jér., XXIII, 14; Apoc., XI, 8. Les Juifs du temps de S. Jérôme voyaient dans ces paroles une prédiction du règne de mille ans du Messie, pendant lequel les trois royaumes mentionnés ici devaient recouvrer leur ancienne gloire; Kimchi a soutenu cette opinion. Il est évident, disent Maldonat, Prado, etc, que cet endroit doit s'entendre de la vocation des Gentils, appelés à l'Eglise et y arrivant de l'exil où leurs erreurs les retenaient. On ne nomme qu'une de leurs villes, de même que Notre-Seigneur, Matt., XI, 21, 22, ne nomme que Sodome, Tyr, et Sidon. Suivant Origène et S. Jérôme, Sodome représente les Gentils, Samarie les hérétiques, Jérusalem les pécheurs demeurés dans la foi; mais, comme Prado le fait remarquer, ce n'est là qu'un sens mystique et qui n'est pas plus acceptable que celui des Commentateurs qui voient ici une promesse du ciel. Currey propose une interprétation ingénieuse : Il n'y a pas ici de promesse de restauration, mais l'annonce d'une ruine sans espoir. Quand Sodome sera rebâtie et florissante, quand Samarie sera redevenue un peuple puissant, alors, mais seulement alors, Jérusalem sera rétablie. — *In medio earum.* Jérusalem partagera le sort de Sodome et de Samarie et subira la même punition.

54. — *Ut portes ignominiam tuam,* ℣. 52. — *In omnibus quæ fecisti,* à cause de tous les crimes que tu as commis. — *Consolans eas.* Le supplice de Jérusalem sera une joie pour les nations déjà punies qui la verront plus coupable et plus châtiée qu'elles mêmes, et qui, admirant la justice des voies de Dieu, trouveront dans cette pensée l'espoir que Dieu aura pitié de leurs épreuves. LXX : ἐν τῷ σε παροργίσαι με, sens qui se trouve aussi dans le Syriaque.

55. — *Revertentur ad antiquitatem suam,* l'état dans lequel elles étaient avant d'être tombées dans le péché; Cfr. Is., XXIII, 7. LXX : ὡς ἦσαν ἀπ' ἀρχῆς.

56. — *Non fuit... in ore tuo.* Tu n'as pas parlé de Sodome, ta sœur, paroles que S. Jérôme explique ainsi : « In diebus superbiæ tuæ, quando peccabas, non es recordata Sodomæ sororis tuæ ». Rosenmüller et Maurer suivent cette interprétation, ainsi que Grotius, en lui donnant un sens un peu différent : Tu as tant méprisé les Moabites et les Ammonites que tu ne les a jamais crus dignes d'être nommés par toi. D'après Hengstenberg, Hitzig, cette phrase est interrogative : לוא étant mis ici pour הלוא. Ta sœur Sodome n'a-t-elle pas été calomniée par ta bouche? D'après Kliefoth, ces mots s'appliquent à l'avenir; mais ce sens est inadmissible. — *In die superbiæ tuæ.* Litt., « dans le jour de tes orgueils », pluriel emphatique destiné à donner plus de force à la pensée.

57. — *Antequam revelaretur malitia tua.* Cfr. XXI, 29; Prov., XXVI, 26. Le prophète

temps où tu es devenue l'opprobre des filles de Syrie, et de toutes les filles de la Palestine, qui t'environnent de tous côtés.

58. Ton crime et ton ignominie, tu les porteras, dit le Seigneur Dieu.

59. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je te traiterai comme tu as agi en méprisant ton serment et en violant l'alliance.

60. Et je me souviendrai de l'alliance que j'avais faite avec toi aux jours de ta jeunesse, et je contracterai avec toi une alliance éternelle.

61. Tu te souviendras alors de ta conduite, et tu seras confondue, quand tu recevras tes sœurs aînées et tes sœurs plus jeunes : et je te les donnerai pour filles, mais non en vertu de ton alliance.

brium filiarum Syriæ, et cunctarum in circuitu tuo filiarum Palæstinarum, quæ ambiunt te per gyrum.

58. Scelus tuum, et ignominiam tuam tu portasti, ait Dominus Deus.

59. Quia hæc dicit Dominus Deus: Et faciam tibi, sicut despexisti juramentum, ut irritum faceres pactum:

60. Et recordabor ego pacti mei tecum in diebus adolescentiæ tuæ : et suscitabo tibi pactum sempiternum.

61. Et recordaberis viarum tuarum, et confunderis : cum receperis sorores tuas te majores cum minoribus tuis : et dabo eas tibi in filias, sed non ex pacto tuo.

---

précise les jours de l'orgueil de Jérusalem : ils ont précédé le châtiment dont Babylone est l'instrument, châtiment qui égale celui que décrit le membre de phrase suivant. — *Sicut hoc tempore, in opprobrium filiarum Syriæ...* Litt. « Comme au temps de l'opprobre des filles de Syrie » ; c'est-à-dire au temps de l'opprobre que les villes de Syrie infligèrent à Juda. Ces mots nous reportent au temps d'Achas, quand les Syriens et les Philistins envahirent Juda, IV Rois, xv, 37; xvi, 6 ; II Par., xxviii, 18, 19 et à celui de Jehoiachin, quand Araméens et Moabites se jetèrent de nouveau sur Juda, IV Rois, xxiv, 2; Ezéchiel, xxv, 15, fait croire que les Philistins se joignirent alors aux autres envahisseurs. — *Quæ ambiunt te,* השאטות אותן, qui te traitent avec un mépris insolent.

58. — *Scelus tuum et ignominiam tuam.* L'ignominie qni est le résultat de ton crime; sur *scelus,* זמה, V. ℣. 43. — *Tu portasti,* tu as expié ton crime; Cfr. xviii, 20; Lev., xxiv, 15; Nombr., xiv, 34.

59. — *Juramentum,* le serment prêté lorsque l'alliance a été conclue entre Dieu et Israël, Deut., xxix, 11, 12, 14. — *Ut irritum faceres pactum ;* Cfr. ℣. 8. LXX : ὡς ἠτίμωσας ταῦτα. Mais, comme le dit Keil, l'infidélité de l'homme ne peut altérer la fidélité de Dieu et c'est là le point de contact entre le ℣. 59 et les promesses contenues dans les versets suivants.

60. — *Et recordabor...* Lev., xxvi, 42 et 43, ce souvenir de l'alliance est mentionné comme le seul motif qui amène Dieu à rendre de nouveau sa faveur à Israël. — *In diebus adolescentiæ tuæ.* Au temps d'Abraham. Gen., xv, 17; xvii, 7, et de Moïse, Exod., xix, 5; xxiv. 6 et suiv. — *Suscitabo tibi pactum sempiternum.* Cette nouvelle alliance ne sera jamais brisée. Elle a été déjà promise par Isaïe, au nom de Dieu, lv, 3, et par Jérémie, xxxi, 31. C'est, comme dans ces endroits, de l'Evangile qu'il s'agit ici. Il faut seulement noter que cette alliance est basée sur l'alliance primitive, et Notre-Seigneur a dit du reste qu'il n'était pas venu changer la loi, mais l'accomplir.

61. — *Recordaberis,* Israël se souviendra aussi. — *Dierum suorum,* de son impiété et il s'en repentira. — *Et confunderis.* Il en aura la confusion salutaire qui obtient le pardon, II Cor., vii, 9, 10. — *Cum receperis sorores tuas...* Toutes les nations grandes et petites seront associées à la nouvelle alliance, et elles ne feront avec Juda qu'une seule famille. Cfr. Is., xlix. 22; lx, 4. La catholicité de l'Eglise est prédite ici. — *Dabo eas tibi in filias.* Il ne s'agit pas seulement de Sodome et de Samarie, mais de toutes les nations païennes. Jerusalem et la Judée ayant reçu les premières l'Evangile, c'est à la communauté juive d'origine que s'attacheront les autres nations qui seront, par conséquent, comme ses filles; les premiers missionnaires, juifs d'origine, ont engendré les autres nations à la foi. Cfr. Is., liv, 1, lx. 3, 4; Act., viii, 5 et suiv., 25; ix, 31; Gal., iv, 26. etc.— *Sed non ex pacto tuo.* Tout cela sera donné à Juda, mais non pas par suite de la fidélité de celui-ci à l'al-

62. Et suscitabo ego pactum meum tecum : et scies quia ego Dominus ;

63. Ut recorderis, et confundaris, et non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus tibi fuero in omnibus quæ fecisti, ait Dominus Deus.

62. J'établirai mon alliance avec toi, et tu sauras que je suis le Seigneur,

63. Afin que tu t'en souviennes, et que tu n'oses plus ouvrir la bouche dans l'excès de ta confusion, lorsque je t'aurai pardonné tout ce que tu as fait, dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XVII

Parabole relative à l'humiliation et à l'exaltation de la famille royale d'Israël Parabole des aigles et du cèdre (℣℣. 1-10). — Application de la parabole au roi Sédécias (℣℣. 11-21). — Promesse du royaume du Messie (℣℣. 22-24).

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propone ænigma, et narra parabolam ad domum Israel.

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Aquila grandis magnarum

1. La parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, propose une énigme et raconte une parabole à la maison d'Israël.

3. Dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Un grand aigle aux

---

liance, mais à cause de la bonté et de la miséricorde de Dieu. Ainsi Jarchi et Grotius. Mais un autre sens, proposé par Maldonat, Keil, etc., semble meilleur : Ces nations, qui deviendront filles de Jérusalem, n'étaient pas comprises dans l'alliance primitive conclue entre Dieu et Israël ; par conséquent elles n'avaient aucun droit provenant de cette alliance à participer à l'alliance qui doit plus tard être établie.

62. — *Suscitabo...* Os., II, 19, 20. — *Scies quia ego Dominus.* Non pas, comme jusqu'ici, à la suite des châtiments infligés, mais à la vue de la faveur et de la grâce qui lui sont accordées. Cfr. Is., XLIX, 23 et LX, 16.

63. — *Ut recorderis et confunderis...* A la vue de tes offenses passées, suivies d'une telle bénédiction, à laquelle ton ingratitude ne devait pas s'attendre. — *Non sit tibi ultra aperire os,* Cfr. XIX, 21, et Rom., III, 19. Tu ne pourras plus ni t'excuser ni te plaindre. — *Præ confusione tua.* Tant sera grand ton repentir. — *Cum placatus...* Dieu, apaisé, aura contracté une nouvelle alliance avec son peuple.

11° Humiliation et exaltation de la famille de David, XVII.

CHAP. XVII. — 1. — Sous forme de parabole ou d'énigme, le sort de la famille royale est décrit dans ce chapitre, qui se termine, comme le précédent, par la promesse d'un avenir glorieux. Suivant Rosenmüller, le ℣. 12 prouve que cette prophétie est postérieure à la prise de Jérusalem par les Chaldéens. Mais cette conclusion n'est pas rigoureuse, et on peut admettre, en s'appuyant sur le ℣. 20, que ce chapitre est antérieur à cet événement. Comme, d'ailleurs, les promesses des ℣℣. 22-24 sont le point important de cette prédiction, il n'y a rien d'important dans la fixation de la date.

2. — *Propone enigma et narra parabolam.* La parabole, maschal, est ici appelée énigme, חידה, Cfr. Jug., XIV, 12, 13, 16, à cause du sens caché qu'elle contient. — *Ad domum Israel.* C'est surtout à la maison royale que s'adresse cette parabole.

3. — *Aquila grandis,* litt. « le grand aigle. » Ce grand aigle n'est pas seulement un conquérant en général, quoique, Is., XLVI, 11, Cyrus soit dépeint comme un oiseau de proie, mais le roi de Babylone, Nabuchodonosor,

grandes ailes et au corps très-long, plein de plumes, de diverses couleurs, vint au Liban, et enleva la moelle d'un cèdre.

4. Il arracha le bout de ses branches et le transporta au pays de Chanaan, il le mit dans une ville de marchands.

5. Puis il prit de la graine de ce pays, et la mit en terre comme semence, afin qu'elle prît racine, et qu'elle s'affermît à cause des grandes eaux : et il la planta sur la surface de la terre.

alarum, longo membrorum ductu, plena plumis, et varietate, venit ad Libanum, et tulit medullam cedri.

4. Summitatem frondium ejus avulsit : et transportavit eam in terram Chanaan, in urbe negotiatorum posuit illam.

5. Et tulit de semine terræ, et posuit illud in terra pro semine, ut firmaret radicem super aquas multas : in superficie posuit illud.

---

comme le ℣. 12 le prouve. Jérémie, XLVIII, 40, XLIX, 22, emploie la même image, qui est ici parfaitement appropriée à la force et à l'avidité de l'envahisseur chaldéen. Cfr, Os., VIII, 1. On voit, d'ailleurs, dans les monuments, l'aigle représenté comme l'emblême de l'Assyrie. — *Magnarum alarum.* Cette grandeur des ailes indique l'étendue de la domination ; dans Is., VIII, 8, les ailes déployées du roi d'Assyrie couvrent toute la Palestine. — *Longa membrorum ductu.* Litt. « longue des plumes », les plumes des ailes. — *Plena plumis et varietate.* Plusieurs oiseaux de proie manquent çà et là de plumes, l'aigle en est couvert partout; le prophète veut symboliser les immenses ressources de Nabuchodonosor, ou bien les peuples nombreux, différents de costumes et de langages, qui étaient sous l'empire de ce prince. LXX : πλήρης ὀνύχων. — *Venit ad Libanum.* C'est, dit S. Jérôme, le temple reconstruit tout entier avec des cèdres du Liban, II Par., II, 8, 15 ; Cfr. Zach., XI, 1, 2 ; « Et crebro templum quod erat inclytum atque sublime, in Scripturis sanctis Libanus appellatur. » D'après Théodoret, Maldonat, Prado, Grotius, Currey, c'est Sion ou Jérusalem. Suivant Rosenmüller, c'est tout le pays de Juda dont le Liban était la frontière et la gloire. Selon Keil, Schrœder, c'est bien Jérusalem, mais avec le palais royal. Cfr. Jér., XXII, 23, si riche en ornements de bois de cèdres. Cfr. Hab., II, 17; Zach., XI, 1. Pour Hengstenberg, c'est la maison de David; Cfr. Dan., IV, 8, 9, où Nabuchodonosor apparaît comme un arbre grand et vigoureux, et Ezéch., XXXI, 3 et suiv., où l'Assyrie est désignée comme un cèdre sur le Liban. — *Tulit medullam cedri.* צמרת est plutôt la cime de l'arbre, comme l'indiquent les premiers mots du ℣. 4, et Ezéch., XXXI, 3, où S. Jérôme l'a, en effet, rendu par « cacumen ». Cette cime de l'arbre, c'est Jéchonias, emmené à Babylone avec les grands du royaume, IV Rois, XXIV, 14 et suiv. LXX : τὰ ἐπίλεκτα τῆς κέδρου.

4. — *Summitatem frondium ejus* explique צמרת du verset précédent et signifie la même chose. LXX : τὰ ἄκρα τῆς ἁπαλότητος. — *In terram Chanaan,* ironique. Dans une terre basse qui contraste avec les sommets élevés du Liban. Cfr. XVI, 29. — *In urbe negotiatorum posuit illam.* Babylone est désignée ici. Quelle déchéance de tomber d'un palais royal dans un marché! Cfr. Apoc., XVIII, 10 et suiv.

5. — *De semine terræ.* Cette semence ou ce rejeton de la terre, que Reuss traduit « une souche du pays », c'est le roi Sédécias, de race royale et de nationalité juive que Nabuchodonosor mit à la place de Jéchonias ; Cfr. ℣. 13, et IV Rois, XXIV, 17. — *Posuit illud in terra pro semine.* Litt. « Il le plaça un terrain de semence », c'est-à-dire, dans un terrain fertile et convenable à la plante. — *Ut firmaret,* קח, pour לקח, il le prit, comme dans Os., XIV, 13. — *Radicem* n'est pas dans l'hébreu. — *Super aquas multas,* dans un sol facile à arroser, et par là même plus fécond ; Ps. I, 3 ; Jér., XVII, 8 ; Nombr., XXIV, 6. — *In superficie.* צפצפה, qu'on ne trouve qu'ici, a été dérivé par S. Jérôme, suivant les LXX, ἐπιβλεπόμενον, de la racine צפה, voir, considérer ; le saint docteur explique ainsi sa traduction : « Et tamen in superficie posuit illum, nec potestatem ejus alta imperii radice firmavit, sed posuit eum ut respiceretur, et sub potestate esset Babylonia. » Les modernes, après le Talmud, font dériver le mot de צוף, couler, et le traduisent l'arbre inondé, le saule, « il le plaça après de grandes eaux, comme un saule. » Suivant Reuss et J. D. Michaëlis : il le plaça dans une saulaie. Le sens est : il le plaça dans un lieu aussi bien arrosé que celui où croissent les saules, c'est-à-dire, dans un terrain très fertile, où il pouvait produire beaucoup de fruits.

6. Cumque germinasset, crevit in vineam latiorem humili statura, respicientibus ramis ejus ad eam : et radices ejus sub illa erant: facta est ergo vinea, et fructificavit in palmites, et emisit propagines.

7. Et facta est aquila altera grandis, magnis alis, multisque plumis: et ecce vinea ista quasi mittens radices suas ad eam, palmites suos extendit ad illam, ut irrigaret eam de areolis germinis sui.

8. In terra bona super aquas multas plantata est : ut faciat frondes, et portet fructum, ut sit in vineam grandem.

6. Quand elle eut poussé, elle crût et devint une vigne étendue, mais basse, dont les branches regardaient l'aigle, et dont les racines étaient sous lui. Devenue vigne, elle porta du bois et produisit des rejetons.

7. Mais il vint un autre aigle grand, à grandes ailes, et à plumes épaisses. Et voici que cette vigne poussa ses racines et étendit ses branches vers lui, afin qu'il l'arrosât comme ses jardins et ses plantations.

8. Elle était plantée dans une bonne terre auprès des grandes eaux, afin de pousser du bois, de porter du fruit, et de devenir une grande vigne.

---

6. — *In vineam latiorem humili statura.* Litt. « Une vigne répandant ses rameaux, (mais) humble de taille. » Elle pousse vigoureusement, mais comme les appuis lui manquent, elle rampe à terre. « Ut videretur quidem habere regnum, sed ipsum regnum ejus humile atque infirmum, Babylonii principis regeretur arbitrio ». S. Jérôme. LXX : εἰς ἄμπελον ἀσθενοῦσαν... Nous avons déjà remarqué plusieurs fois que la vigne est une image d'Israël. — *Respicientibus ramis ejus ad eam.* Les rameaux de la vigne se tournent vers l'aigle. La dépendance du nouveau roi envers Babylone est telle qu'il est sans cesse dirigé de ce côté, et qu'il en attend toute sa force et toute son existence. L'interprétation de Maldonat et de J. D. Michælis, qui entendent « eam » de la vigne elle-même, est absolument insoutenable, comme le prouvent le ℣. 7 et le ℣. 14. — *Radices ejus sub illa erant.* Toute la puissance de Sédécias dépendait du roi de Babylone, de qui seul il tirait le peu de solidité qu'il avait. — *Emisit propagines,* פראת = פארות, les branches couvertes de feuillage, qui font l'ornement d'un arbre. LXX : τὴν ἀναδενδράδα αὐτῆς.

7. — *Aquila altera grandis.* Ainsi que le montre le ℣. 15, c'est le roi d'Egypte qui est l'autre aigle. Comme le roi de Babylone, il a de grandes ailes, et beaucoup de plumes, *magnis alis, multisque plumis,* LXX : πολὺς ὄνυξι, c'est à-dire, un royaume étendu et puissant. Mais le prophète ne lui donne pas les couleurs variées de l'aigle babylonien, parce que l'Egypte ne règne pas sur une grande quantité de tribus et de peuples divers. — *Quasi mittens radices suas ad eam.* כפנה (LXX : περιπεπλεγμένη) est un ἅπαξ λεγομένον, qui signifie être triste, languir passionément après une chose. Ici, la vigne altérée dirige ses racines vers l'eau que l'Egypte doit lui apporter. Allusion aux demandes d'alliance avec l'Egypte faites par Sédécias ; Cfr. Jér. XXVII-XXVIII, et aux secours qu'il réclama du pharaon Ouhabra. Maspéro, Hist. Anc. des peuples de l'Orient, 2e éd. pp. 499 et suiv. — *Ut irrigaret eam.* N'y a-t-il pas ici, dit Schrœder, une allusion aux procédés d'irrigation propre à l'Egypte et à l'inondation du Nil? — *De areolis germinis sui.* Litt. « des parterres de sa plantation », c'est-à-dire, où elle était plantée. Ces mots ne se rapportent pas à l'Egypte, mais à la vigne, qui, de l'endroit où elle pousse, se dirige vers l'Egypte. Cependant, Maldonat, Rosenmüller etc., entendent par « areolis » les champs égyptiens divisés en carrés pour favoriser l'irrigation. Sédécias demande qu'on dérive vers lui un peu de l'eau dont l'Egypte abonde. L'eau désigne, d'après Maldonat, les soldats. Cfr. Jérr II, 18, et plus bas, ℣. 15. LXX : σὺν τῷ βόλῳ τῆς φυτείας αὐτῆς.

8. — *In terra bona...* Cette préoccupation était inutile; il n'y avait pas de raison pour la vigne, plantée dans une bonne terre, bien arrosée, d'étendre ses rameaux et ses racines vers l'autre aigle, puisqu'elle pouvait prospérer là où elle était. Condamnation de la politique de Sédécias, qui pouvait régner en paix sous la suzeraineté de Nabuchodonosor. — *Super aquas multas,* mieux : auprès d'eaux abondantes, V. ℣. 5. — *Plantata est.* LXX : πιαίνεται. — *In vineam grandem,* « une vigne de magnificence », excellente.

9. Dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Est-ce que cette vigne réussira? Est-ce qu'on n'arrachera pas ses racines, qu'on n'abattra pas ses fruits, qu'on ne desséchera pas toutes ses branches, pour qu'elle se flétrisse? Il ne faudra ni un bras vigoureux ni un grand peuple pour la déraciner tout à fait.

9. Dic : Hæc dicit Dominus Deus: Ergone prosperabitur? nonne radices ejus evellet, et fructus ejus distringet, et siccabit omnes palmites germinis ejus, et arescet : et non in brachio grandi, neque in populo multo, ut evelleret eam radicitus ?

10. La voilà plantée, mais prospérera-t-elle? Quand le vent brûlant l'aura touchée, ne séchera-t-elle pas? ne séchera-t-elle pas dans le champ où elle a été plantée?

10. Ecce plantata est : ergone prosperabitur? nonne, cum tetigerit eam ventus urens, siccabitur, et in areis germinis sui arescet?

11. La parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :

11. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

12. Dis à ce peuple qui m'irrite : Ne savez-vous pas ce que cela signifie? Dis-leur : Le roi de Babylone viendra à Jérusalem, il en prendra le roi et les princes, et il les emmènera chez lui à Babylone.

12. Dic ad domum exasperantem : Nescitis quid ista significent? Dic : Ecce venit rex Babylonis in Jerusalem : et assumet regem, et principes ejus, et adducet eos ad semetipsum in Babylonem.

13. Il choisira quelqu'un de la race royale, il fera alliance avec lui et recevra son serment; mais il transportera les vaillants du pays,

13. Et tollet de semine regni, ferietque cum eo fœdus, et ab eo accipiet jusjurandum : sed et fortes terræ tollet,

---

6. — *Ergo ne prosperabitur*? Dieu favorisera-t-il les projets de Sédécias? Le roi est un ingrat et un parjure, il manque à la foi jurée à Nabuchodonosor. Aussi la réponse à cette question est négative, comme le montrent les membres de phrase suivants. — *Nonne... evellet*. Le sujet n'est pas Nabuchodonosor, ainsi que l'entend Rosenmüller, mais un indéfini : est-ce qu'on n'arrachera pas...? LXX : οὐχὶ αἱ ῥίζαι τῆς ἀπαλότητος αὐτῆς. — *Fructus ejus distringet*. Litt. « on coupera », יקסם ; la forme קסם, qu'on ne trouve qu'ici, a le même sens que קצץ. — *Palmites*, litt. ses feuilles ou les extrémités de ses pousses. — *Non in brachio grandi, neque in populo multo*. Le roi de Babylone n'aura pas besoin de grandes forces pour punir Sédécias; une partie de son armée suffira pour cela; Cfr. Jér. XXXVII, 10. — *Ut evelleret eam radicitus*. למשאות est, suivant Gésénius, une forme aramaïque de l'infinitif kal, avec une terminaison féminine ajoutée comme dans les verbes ה"ל. Pour Keil, c'est une formation substantive employée à la place de l'infinitif simple.

10. — *Ecce plantata est*... Si bien qu'elle soit plantée, elle ne prospèrera pas. — *Ventus urens*. רוח הקדים, le vent d'Est, que sa sécheresse rend particulièrement dangereux pour les plantes; Cfr. Is., XXVII, 8; Jér., XVIII, 17; Job, XXVII, 21; Gen., XLI, 6; plus bas, XIX, 12. Cette explication est d'autant plus saisissante ici que les Assyriens arrivent de l'Est. — *In areis germinis sui arescet*. C'est dans son propre royaume que Sédécias sera vaincu et fait prisonnier, IV Rois, XXV, 5; Jér. LII, 8.

12. — Vient maintenant l'explication de la parabole, la solution de l'énigme. — *Ad domum exasperantem*, à la maison rebelle, à Israël; Cfr. II, 5, 6, 8, III, 9, 26, 27, XII, 2, 3, 9, 25. — *Rex Babylonis*, Nabuchodonosor. — *Regem*. Jechonias, plus haut, ℣. 3, et IV Rois, XXIV, 15. — *Principes ejus et adducet eos*... IV Rois, XXIV, 11 et suiv.; Jér., XXIV, 1, XXIX, 2.

13. — *De semine regni*, un membre de la race royale, Sédécias. — *Ferietque cum eo fœdus*. Il lui donnera la royauté, mais en même temps en fera son vassal. — *Ab eo accipiet jusjurandum*. Litt. « Il l'amènera au serment », c'est-à-dire, il exigera de lui un serment de fidélité; Cfr. II Par., XXXVI, 13, et II Esdr., X, 30. — *Fortes terræ tollet*.

14. Ut sit regnum humile, et non elevetur, sed custodiat pactum ejus, et servet illud.

15. Qui recedens ab eo misit nuntios ad Ægyptum, ut daret sibi equos, et populum multum. Numquid prosperabitur, vel consequetur salutem, qui fecit hæc? et qui dissolvit pactum, numquid effugiet?

16. Vivo ego, dicit Dominus Deus: quoniam in loco regis qui constituit eum regem, cujus fecit irritum juramentum, et solvit pactum quod habebat cum eo, in medio Babylonis morietur.

17. Et non in exercitu grandi, neque in populo multo faciet contra eum Pharao prælium : in jactu aggeris, et in exstructione vallorum, ut interficiat animas multas.

18. Spreverat enim juramentum ut solveret fœdus, et ecce dedit manum suam ; et cum omnia hæc fecerit, non effugiet.

14. Afin que le royaume demeure humble, sans pouvoir s'élever, mais qu'il observe l'alliance sans la violer.

15. Mais celui-ci, se révoltant contre lui, a envoyé des ambassadeurs en Egypte, pour qu'on lui donne des chevaux et de grandes troupes. Réussira-t-il et sera-t-il sauvé celui qui a fait cela? Celui qui a rompu l'alliance échappera-t-il?

16. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, il sera emmené au pays de ce prince, qui l'avait fait roi, dont il a rompu l'alliance en violant le serment qu'il avait prêté, et il mourra au milieu de Babylone.

17. Et Pharaon ne fera pas la guerre contre ce roi, avec une grande armée, et un grand peuple, quand on dressera des retranchements, et qu'on bâtira des forts pour exterminer un grand nombre d'hommes.

18. Car il a méprisé son serment, violé son alliance, après avoir donné sa main. Mais quoiqu'il ait fait tout cela, il n'échappera pas.

Non-seulement les chefs du royaume, mais encore tous les ouvriers intelligents, IV Rois, XXIV, 14 et 16. Il ne les emmenait pas seulement comme ôtages; cette interprétation de Kimchi est détruite par le verset suivant.

14. — *Ut sit regnum... elevetur.* Explication du ℣. 6 ; Cfr. plus bas, XXIX, 15. — *Sed custodiat pactum ejus...* En enlevant à Sédécias les moyens de se révolter, Nabuchodonosor pensait le mettre dans une plus grande dépendance.

15. — *Qui recedens ab eo.* Sur la révolte de Sédécias, ℣. IV Rois, XXIV, 20. — *Equos.* La cavalerie égyptienne etait célèbre. Deut., XVII, 16; Is., XXXI, 1, 3, XXXVI, 9. D'après Diodore de Sicile, I, 45, tout le pays entre Thèbes et Memphis était couvert d'écuries, et l'on pouvait fournir pour la guerre 20,000 chars attelés chacun de deux chevaux. V. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 2e éd. t I, pp. 407 et 408. — *Populum multum,* une grande armée de secours. — *Numquid prosperabitur...?* L'intervention d'Ouhabra, ℣. 7, et Jér., XLIV, 30, n'eût aucun résultat heureux pour Sédécias.

16. — *Vivo ego.* V. XIV, 16. — *In loco regis...* Dans la ville de Babylone, siège de l'empire de Nabuchodonosor. Sédécias aura attiré lui-même sur sa tête, par son manque de parole, cette situation ; Cfr. XII, 13 ; Jér., XXXII, 5 ; XXXIV, 3, LII, 11.

17. — *Non in exercitu grandi...* Tous les efforts de Pharaon seront inutiles; Cfr. Jér., XXXVII, 7. — *Faciet contra eum,* contre le roi de Babylone, comme l'interprète le Targum, suivi par la Vulgate ; mais יעשה אותו, comme XV, 59, signifie : il agira avec lui, l'aidera, viendra à son secours. — *In jactu aggeris et in extructione vallorum.* Pendant le siége de Jérusalem entrepris par le roi de Babylone; Cfr. pour les expressions, IV, 2, et pour le récit historique, Jér., XXXIV, 21, 22, XXXVII, 5. Suivant ce prophète, les Egyptiens, venant au secours de Jérusalem assiégée, furent repoussés par les Chaldéens, et ne purent délivrer leurs alliés.

18. — *Ecce dedit manum suam.* Sédécias avait donné la main à Nabuchodonosor pour confirmer l'alliance jurée; Cfr. IV Rois, X, 15; Jér., L, 15; I Macch., VI, 58; Gal., II, 9. Ou bien, suivant Maldonat : après avoir fait alliance avec Nabuchodonosor, il a donné la

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Par ma vie, le serment qu'il a violé, l'alliance qu'il a rompue, je les ferai retomber sur sa tête.

20. Je déploierai mon réseau sur lui, je le prendrai dans mon filet, je l'amènerai à Babylone, et je l'y jugerai, à cause du mépris avec lequel il m'a offensé.

21. Tous ses fugitifs ainsi que toutes ses troupes tomberont par l'épée, et ceux qui échapperont seront dispersés à tous les vents : et vous saurez que c'est moi le Seigneur qui ai parlé.

22. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Moi je prendrai de la moelle du plus grand cèdre, et je la placerai ; au haut de ses branches, je couperai un tendre rameau, et je le planterai sur une montagne haute et élevée.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Vivo ego, quoniam juramentum quod sprevit, et fœdus quod prævaricatus est, ponam in caput ejus.

20. Et expendam super eum rete meum, et comprehendetur in sagena mea ; et adducam eum in Babylonem, et judicabo eum ibi, prævaricatione qua despexit me.

Supr. 12, 13; *Infr.* 32, 3.

21. Et omnes profugi ejus cum universo agmine suo, gladio cadent; residui autem in omnem ventum dispergentur ; et scietis quia ego Dominus locutus sum.

22. Hæc dicit Dominus Deus : Et sumam ego de medulla cedri sublimis, et ponam ; de vertice ramorum ejus tenerum distringam, et plantabo super montem excelsum et eminentem.

---

main à Pharaon ; il a violé son premier serment pour en contracter un nouveau. C'est ce qui sera la cause de sa punition.

19. — *Juramentum*, אלתי, « mon serment ». Dieu l'appelle sien, parce qu'il avait été prêté en son nom ; Cfr. II Par., XXXVI, 13, et, mieux encore, parce qu'il avait été ratifié par Dieu. — *Sprevit .. prævaricatus est.* Ces expressions sont employées, XVI, 59, pour désigner la trahison et l'apostasie d'Israël et de Jérusalem envers Dieu ; Cfr. aussi, XII, 13, 14. — *Ponam in caput ejus.* Cfr. IX, 10, XI, 21.

20. — *Expendam.. in sagena mea* Cfr. XII, 13. Les derniers mots sont ainsi rendus par les LXX : ἁλώσεται ἐν τῇ περιοχῇ αὐτοῦ. — *Adducam eum in Babylonem...* Tout ce membre de phrase est omis par les LXX. — *In prævaricatione.* A cause de la prévarication. — *Qua despexit me.* V. ℣. 19. Cette violation du serment a offensé Dieu devant qui il avait été prêté : « non enim decepit hostem, sed amicum, cui fœdere Domini fuerat copulatus ». S. Jérôme.

21. — *Profugi ejus.* Le Targum et le Syriaque ont « ses héros, ses braves », correction approuvée par Rosenmüller, etc, mais que Keil, appuyé sur les anciennes versions, rejette avec raison ; le sens est, en effet, mieux approprié au contexte. — *Residui... dispergentur ;* Cfr., V, 2, 10 ; Jér., XLIX, 36. Ceux qui auront évité la mort seront dispersés par le vainqueur aux quatre coins du monde.

22. — Malgré cet exil infligé à Sédécias, Dieu n'oublie pas les promesses qu'il a faites à la race de David, et il les renouvelle en se servant de la figure employée dans ce chapitre. — *Sumam ego.* Dieu fera comme Nabuchodonosor. — *De medulla cedri.* Pour l'expression, V. ℣. 2. Dieu prendra lui aussi une branche de cèdre. « Branche » est le titre donné au Messie par Is., IV, 2, XI, 1 ; Jér., XXIII, 5, XXXVIII, 15 ; Zach., III, 8, VI, 12. Le cèdre désigne la maison royale de David, et la branche coupée et plantée par Dieu est le Messie lui-même. — *Tenerum,* רך, indique non pas tant le jeune âge du Messie que la bassesse apparente de son origine, Cfr. Is., XI, 1, LIII, 2. Le mot ינק, qui le précède, est quelquefois appliqué à David et à Salomon, II Rois, III, 39 ; I Par., XXII, 5, XXIX, 1, et alors, dit Keil, il n'exprime pas leur jeunesse, mais le besoin qu'ils ont de forces pour un pareil gouvernement. — *Super montem excelsum et eminentem.* Cette haute montagne est Sion envisagée comme le siège et le centre du royaume de Dieu, et elle doit être exaltée par le Messie au-dessus de toutes les montagnes de la terre, Is., II, 2 ; Jér., III, 17, etc ; Ps. II, 6. Pour les Juifs, ces mots s'appliquent à Zorobabel. Théodoret inter-

23. In monte sublimi Israel plantabo illud, et erumpet in germen, et faciet fructum, et erit in cedrum magnam ; et habitabunt sub ea omnes volucres, et universum volatile sub umbra frondium ejus nidificabit.

24. Et scient omnia ligna regionis, quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, exaltavi lignum viride, et frondere feci lignum aridum. Ego Dominus locutus sum, et feci.

23. Je la planterai sur la haute montagne d'Israël, elle poussera un rejeton, elle fera du fruit, et deviendra un grand cèdre. Tous les oiseaux y habiteront, et tout ce qui vole fera son nid à l'ombre de ses branches.

24. Et tous les arbres du pays sauront que moi, le Seigneur, j'ai humilié le grand arbre, et j'ai exalté l'arbre humble, j'ai séché l'arbre vert, et j'ai fait reverdir l'arbre sec. Moi le Seigneur je l'ai dit et je l'ai fait.

CHAPITRE XVI

Le proverbe des Juifs et la parole de Dieu (℣. 1-4). — Le juste ne mourra pas (℣. 5-9). — La justice du père ne protègera pas le fils impie contre la mort (℣. 10-13). — Le fils qui évite les péchés du père vivra, et le père expiera ses propres péchés (℣. 14-20). — Les bonnes actions conduisent à la vie, les mauvaises à la mort (℣. 21-26). — Justification des voies de Dieu (℣. 27-32).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Quid est quod inter vos parabo-

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée, et il me dit :

2. Qu'est-ce que cette parabole,

---

prête ainsi ces paroles : « Crucifigam Christum in monte Calvariæ. »

23. — *In monte sublimi Israel.* Sur le mont le plus élevé de toute la terre d'Israël, c'est-à-dire, le mont Sion ; V. plus loin, xx, 40, xxxiv, 14. — *Extollet in germen.* Litt. « Il étendra ses branches. » — *Erit in cedrum magnam.* Le Messie sera le plus puissant et le plus glorieux des rois. — *Habitabunt sub ea...* Tous les habitants de la terre trouveront dans ses fruits une nourriture et sous son ombre une protection. — *Universum volatile.* Comparaison fondée sur Gen., vii, 14, où tous les oiseaux trouvent abri et nourriture dans l'Arche de Noé.

24. — *Et scient omnia ligna regionis.* Tous les rois et tous les peuples étrangers. — *Humiliavi lignum...* Tous les royaumes représentés par Babylone disparaîtront devant la royauté du Messie. Cfr. I Rois, ii, 4-9. « Tropologice de credentibus loquens : Iste est qui Israel quondam sublime lignum humiliavit, et exaltavit humilem gentium populum, qui exsiccavit lignum viride Judæorum, frondens et germinans in lege et prophetis : et frondere fecit lignum aridum nationum, ut quod semper locutus est opere compleret. Hoc idem, significant verba Simeonis in Evangelio dicentis : Ecce hic positus est in ruinam et resurrectionem multorum, Luc, ii, 34 ; et gramen sinapis, quod cum minimum sit omnibus seminibus, Matth., xiii, 32, postquam creverit, avium habitaculum est. » S. Jérôme. — *Ego Dominus...* Les décrets de Dieu sont irrévocables : rien n'empêchera Dieu d'agir comme il l'a décidé.

12° Justice distributive de Dieu qui rend à chacun selon ses œuvres, xviii.

Chap. xviii. — 1. — *Sermo Domini.* Targum : « parole de prophétie (de la part) du Seigneur. »

2. — Les LXX font précéder ce verset des mots : Υἱὲ ἀνθρώπου. — *Quid est quod inter vos...* Comme plus haut. xii, 22. — *In terra Israel...*, על, non pas a cause de la terre d'Israël, et des motifs de la désolation dans laquelle elle se trouve, comme le veulent

que vous tournez en proverbe dans Israël : Les pères ont mangé du raisin vert, et les dents des enfants en sont agacées?

3. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, vous ne vous servirez plus de cette parabole et de ce proverbe dans Israël.

4. Car toutes les âmes sont à moi. L'âme du père est à moi comme l'âme du fils. L'âme qui aura péché sera celle qui mourra.

5. L'homme juste, qui pratique la justice et l'équité,

6. Qui ne mange pas sur les mon-

lam vertitis in proverbium istud in terra Israel, dicentes : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt?

Jer. 31, 29.

3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, si erit ultra vobis parabola hæc in proverbium in Israel.

4. Ecce omnes animæ, meæ sunt; ut anima patris, ita et anima filii mea est; anima quæ peccaverit, ipsa morietur.

5. Et vir si fuerit justus, et fecerit judicium et justitiam;

6. In montibus non comederit, et

Rosenmüller et Hævernick, mais bien comme le traduisent les LXX · ἐν υἱοῖς Ἰσραήλ, et la Vulgate. — *Patres comederunt uvam...* Ce proverbe est cité aussi par Jér., XXXI, 29, avec quelques légères différences d'expressions, et condamné comme ici. Cfr. aussi Lam., V, 7. Les Juifs, en citant ce proverbe, veulent se justifier : ce sont leurs pères qui ont péché, et eux, quoique innocents, payent pour leurs pères. Dieu est donc injuste en leur envoyant de pareils châtiments. Ce proverbe tire sans doute son origine d'Exod., XX, 5, où nous lisons que Dieu poursuit les péchés des pères jusque dans les enfants. Mais les Juifs comprenaient mal le sens de cette menace : Dieu avait dit qu'il poursuivrait les péchés des pères chez les enfants qui n'abandonneraient pas les pratiques mauvaises de leurs ancêtres, car il ajoute que pour ceux qui l'aiment il aura des bénédictions infinies; en outre, le Deut., XXIV, 16, défend formellement de mettre à mort les enfants pour les péchés commis par leurs pères et prescrit que chacun mourra pour son propre péché. « Non enim ideo puniuntur in tertia et quarta generatione, quia deliquerunt patres eorum, quum patres potius, qui fuerunt peccatores, puniri debuerint, sed quia patrum extiterunt æmulatores et oderunt Deum, hæreditario malo, et impietate in ramos quoque de radice crescente. » S. Jérôme.

3. — *Vivo ego.* V. XIV, 16, XVII, 16. Ce proverbe ne sera plus employé à l'avenir en Israël, car tout le monde sera convaincu de la justice du châtiment qui vous sera infligé. — *In Israel.* Un pareil proverbe est contraire à la dignité d'Israël.

4. — *Omnes animæ meæ sunt.* Cfr. plus bas, XXIX, 3; Exod., XIII, 2; Ps. XLIX, 10. Tous les hommes appartiennent également à Dieu, leur vie est en son pouvoir, et il peut agir à leur égard comme bon lui semble; Cfr. Sag., XVI, 13. Son arrêt atteint tous ceux contre lesquels il est porté, et personne ne peut y échapper. Par conséquent, Dieu n'a pas besoin de punir le père coupable dans le fils innocent; Cfr. Gen., XVIII, 25. — *Anima quæ peccaverit, ipsa morietur.* Chacun expiera son propre péché. J. D. Michælis fait remarquer que dans Ezéch., mourir se prend pour tout grave supplice, III, 18, etc. Cfr. Jér., XXXI, 30; Os., XIII, 1. Ce terme désigne aussi la destruction complète dont sont menacés par la loi les transgresseurs; Deut., XXX, 15; Cfr. Jér., XXI, 8; Prov., XI, 10. Il ne peut pas s'agir ici de la mort éternelle, mais d'une peine subie dans cette vie et de la mort du corps. Maldonat, remarquant que nous voyons plusieurs fois dans la Bible les fils punis pour leurs parents. II Rois, XII, 18; IV Rois, XXI, 12, 13, XXIV, 3. 4; Jér., XV, 4, et que l'expérience de chaque jour prouve que la justice divine s'exerce toujours de cette manière, croit que cette déclaration n'a pas une portée générale, mais ne s'applique qu'aux contemporains d'Ezéchiel : ils n'expieront pas les péchés de Manassès, mais leurs propres péchés. Il avait déjà émis la même opinion dans Jér., XXXI, 31. Les ℣℣. 5-20 semblent pourtant donner à ces mots une portée plus générale.

5. — *Fecerit judicium et justitiam.* Celui qui aura suivi la loi et pratiqué la justice; Cfr, plus bas, ℣. 19, 21, XXXIII, 14, 19; Gen., XVIII, 19; II Rois, VIII, 15; Prov., I, 3, II. 9. XXI, 3.

6. — *In montibus non comederit.* Après les sacrifices faits aux idoles sur les hauts-lieux, on se réunissait pour manger les offrandes;

oculos suos non levaverit ad idola domus Israel; et uxorem proximi sui non violaverit, et ad mulierem menstruatam non accesserit;

7. Et hominem non constristaverit, pignus debitori reddiderit, per vim nihil rapuerit : panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento;

Isai. 8, 57; *Matth.* 25, 35.

8. Ad usuram non commodaverit, et amplius non acceperit : ab iniquitate averterit manum suam, et judicium verum fecerit inter virum et virum;

9. In præceptis meis ambulaverit, et judicia mea custodierit ut faciat veritatem; hic justus est, vita vivet, ait Dominus Deus.

10. Quod si genuerit filium latronem effundentem sanguinem, et fecerit unum de istis;

tagnes, qui ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël, qui ne viole pas la femme de son prochain, qui ne s'approche pas de la femme lorsqu'elle a ses mois;

7. Qui ne blesse personne, qui rend au débiteur son gage, qui ne prend rien par violence, qui partage son pain avec l'affamé, qui couvre de vêtements celui qui est nu;

8. Celui qui ne prête pas à usure, et qui ne reçoit pas plus qu'il n'a donné; qui détourne sa main de l'iniquité, et qui rend un jugement équitable entre deux hommes;

9. Celui qui marche dans mes préceptes et qui garde mes ordonnances, pour agir selon la vérité; celui-là est juste, et il vivra certainement, dit le Seigneur Dieu.

10. Que si cet homme a pour fils un voleur et un meurtrier, et qui commette une de ces fautes-là,

---

Exod., XXXII, 6; Deut., XII, 2 et suiv.; Jug., IX, 27; Cfr. I Cor., VIII, 4, 10, X, 7. Mais il ne s'agit pas seulement d'éviter une si grossière idolâtrie, il faut une conscience plus délicate. — *Oculos suos non levaverit*... Il faut, pour être juste, ne rien faire qui ressemble à un culte idolâtrique, ne pas avoir confiance aux faux dieux et ne leur adresser aucune prière; Cfr. Ps. CXXI, 1; Deut., IV, 19. — *Idola domus Israel.* Ce ne sont pas seulement les idoles de Béthel, de Dan et de Samarie, mais toutes celles auxquelles Israël a adressé ses supplications et son culte. — *Uxorem proximi sui non violaverit.* Après les devoirs envers Dieu, les devoirs envers le prochain. L'adultère est condamné par la loi; Ex., XX, 14; Lev., XX, 10, Deut., XXII, 22. — *Ad mulierem*... Cfr. Lev. XVIII, 19. XX, 18

7. — *Et hominem non contristaverit.* Cfr. Exod., XXII, 28; Deut., XXIV, 6, 10 et suiv. — *Pignus debitori reddiderit.* Litt. « Le gage de la dette ». Pourtant Hitzig et Reuss prennent חוב pour un participe, et le traduisent, comme les LXX et la Vulgate par « débiteur. » Il faut entendre ces mots, suivant Exod., XXII, 25; Deut., XXIV, 6, 10 et suiv., du gage dont a besoin un débiteur pauvre, comme l'explique bien S. Jérôme. — *Per vim enim nihil rapuerit.* Lev., V, 23. — *Esurienti... nudum*... Cfr. Is., LVIII, 5; Matth., XXV, 26.

8. — *Ad usuram non commodaverit.* Deut., XXIII, 20, 21; Cfr. Exod., XXII, 24. — *Et amplius non acceperit.* Litt. « Et n'aura pas pris intérêt », ce qui était défendu par le Lév., XXV, 36, 37. — *Judicium verum fecerit.* Litt. « un jugement de vérité », c'est-à-dire, équitable, et qu'on ne puisse corrompre. Cfr. Zach., VII, 9.

9. — *In præceptis meis ambulaverit, et justitia*... Expression qui embrasse tout ce qui est essentiel pour atteindre la justice requise par la loi. — *Ut faciat veritatem.* LXX : τοῦ ποιῆσαι αὐτά. Cfr. Ps. XXIV, 10. — *Vita vivet.* Il ne mourra pas, mais sera heureux et prospère; Cfr. III, 21.

10. — La justice du père ne protègera pas le fils coupable contre la mort. — *Filium latronem.* Litt. « un fils violent », comme plus haut, VII, 22, qui rompt, פרץ, les lois divines et humaines. LXX : λοιμ ὸν. — *Effundentem sanguinem.* Cfr. Os., IV, 2. Ces mots caractérisent davantage la violence de cet homme. — *Et fecerit unum de istis.* S'il ne fait qu'une des choses défendues mentionnées plus haut, il n'en sera pas moins coupable. S. Jérôme n'a pas rendu אח, « seulement », que le Targum rend à tort par frère, ce qui n'offre pas de sens convenable au contexte. LXX : ποιοῦντα ἁμαρτήματα.

11. — *Et hæc quidem omnia non facientem.*

11. Quand même il ne les commettrait pas toutes, mais qui mange sur les montagnes, qui viole la femme de son prochain,

12. Qui opprime le faible et le pauvre, qui s'empare du bien d'autrui, qui ne rend pas le gage, qui lève les yeux vers les idoles, qui commet l'abomination;

13. Qui prête à usure et qui reçoit plus qu'il n'a prêté, est-ce qu'il vivra? Non il ne vivra pas; puisqu'il a fait ces actions détestables, il sera frappé de mort, et son sang sera sur sa tête.

14. Que si cet homme a un fils, qui, à la vue de tous les crimes commis par son père, soit saisi de crainte, et ne fasse rien de semblable;

15. Qui ne mange pas sur les montagnes, et qui ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël, qui ne viole pas la femme de son prochain;

16. Qui n'opprime personne, qui ne retienne pas le gage, qui ne ravisse pas le bien d'autrui, qui donne son pain au pauvre, qui habille celui qui est nu;

17. Qui détourne sa main de toute injustice envers le pauvre, qui ne donne pas à usure et ne reçoive rien au-delà de ce qu'il a prêté, qui observe mes commandements, qui

11. Et hæc quidem omnia non facientem, sed in montibus comedentem, et uxorem proximi sui polluentem;

12. Egenum et pauperem contristantem, rapientem rapinas, pignus non reddentem, et ad idola levantem oculos suos, abominationem facientem;

13. Ad usuram dantem, et amplius accipientem; numquid vivet? non vivet; cum universa hæc detestanda fecerit, morte morietur, sanguis ejus in ipso erit.

14. Quod si genuerit filium qui videns omnia peccata patris sui quæ fecit, timuerit, et non fecerit simile eis;

15. Super montes non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel, et uxorem proximi sui non violaverit;

16. Et virum non contristaverit, pignus non retinuerit, et rapinam non rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento;

17. A pauperis injuria averterit manum suam, usuram et superabundantiam non acceperit, judicia mea fecerit, in præceptis meis ambulaverit; hic non morietur in ini-

---

S'il ne fait pas les bonnes œuvres énumérées aux ℣℣. 5, 8, 9, et que son père a faites. Kliefoth et Keil traduisent : « Et le père n'a commis aucun de ces péchés. » Les LXX favorisent ce sens. — *In montibus comedentem.* V. plus haut, ℣. 6, et plus bas, ℣. 15.

12. — *Abominationem facientem.* C'est, d'après Rosenmüller, la faute signalée à la fin du ℣. 6.

13. — *Numquid vivet?* Cfr. plus bas. ℣. 24. — *Non vivet.* La réponse négative ne se fait pas attendre. — *Morte morietur,* formule empruntée, ainsi que la suivante, au langage de la Loi ; Lév.. xx, 9, 11, 13, etc. — *Sanguis ejus in ipso erit.* Il a répandu le sang, a son tour, son sang sera répandu, et il sera lui-même cause de sa mort ; V. plus bas, XXXIII, 4.

14. — Le père coupable ne sera pas protégé par les vertus de son fils. Les ℣℣. 14-20 font l'antithèse des précédents : maintenant c'est le père qui transgresse la loi et le fils qui l'observe. — *Qui videns,* remarquant, apercevant. — *Timuerit.* Cette traduction, qui est aussi celle des LXX, n'est pas admise par les modernes qui rendent ויראה (qeri : וירא), par « s'il voit. »

15. — Répétition du ℣. 6.

16. — *Rapinam non rapuerit.* L'hébreu גזלה לא גזל. a été rendu différemment par S. Jérôme au ℣. 7 : « per vim nihil rapuerit. »

17. — *A pauperis injuria averterit manum suam.* « Injuria » a été suppléé par S. Jérôme, d'après les LXX : ἀπὸ ἀδικιας. Litt. « S'il retire sa main du pauvre », c'est-à-

quitate patris sui, sed vita vivet.

18. Pater ejus quia calumniatus est, et fecit vim fratri, et malum operatus est in medio populi sui, ecce mortuus est in iniquitate sua.

19. Et dicitis : Quare non portavit filius iniquitatem patris? Videlicet quia filius judicium et justitiam operatus est, omnia præcepta mea custodivit, et fecit illa, vivet vita.

20. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur: filius non portabit iniquitatem patris, et pater non portabit iniquitatem filii; justitia justi super eum erit, et impietas impii erit super eum.

Deut. 24, 16; *IV Reg.* 14, 6; *II Par.* 25, 5.

21. Si autem impius egerit pœnitentiam ab omnibus peccatis suis quæ operatus est, et custodierit omnia præcepta mea, et fecerit judicium et justitiam; vita vivet, et non morietur.

22. Omnium iniquitatum ejus quas operatus est, non recordabor; in justitia sua quam operatus est, vivet.

marche dans mes préceptes; celui-là ne mourra pas dans l'iniquité de son père, mais certainement il vivra.

18. Son père, parce qu'il a opprimé les autres, fait violence à son frère, et fait le mal au milieu de son peuple, est mort dans son iniquité.

19. Vous dites : Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité de son père? Parce que le fils a agi selon l'équité et selon la justice, qu'il a gardé tous mes préceptes, et les a pratiqués; c'est pourquoi il vivra.

20. L'âme qui a péché sera celle qui mourra. Le fils ne portera pas l'iniquité du père, et le père ne portera pas l'iniquité du fils. La justice du juste sera sur lui, et l'impiété de l'impie sera sur lui.

21. Mais si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il a commis, s'il garde tous mes préceptes, et s'il pratique l'équité et la justice, il vivra certainement et il ne mourra pas.

22. Toutes les iniquités qu'il a commises, je ne m'en souviendrai pas; il vivra dans la justice qu'il aura faite.

---

dire, s'il ne lui fait pas de tort. — *In iniquitate patris sui,* à cause de l'iniquité de son père. — *Vita vivet.* V. ℣. 9.

18. — *Quia calumniatus est,* parce qu'il a opprimé les autres. כי עשק עשק. LXX : ἐὰν θλίψει θλίψῃ. — *Fratri* n'a pas été traduit par les LXX. — *In medio populi tui,* expression empruntée au Pentateuque. LXX : τοῦ λαοῦ μου. — *Ecce mortuus est.* Le châtiment ne se fera pas attendre. — *In iniquitate tua,* comme ℣. 17, à cause de son iniquité.

19. — *Et dicitis... patris.* Ce n'est pas une objection directe, mais un prétexte que les Juifs donnent pour continuer à ajouter foi au proverbe qu'ils ont l'habitude de citer. Dieu répond à ce prétexte en rappelant ce qui a été déjà affirmé plus haut : la récompense et le châtiment sont personnels; chacun souffrira ou sera récompensé pour ses propres fautes. Cfr. ℣. 5 et 9.

20. — *Anima quæ peccaverit...* Répétition du ℣. 4. — *Justitia justi super ipsum erit...* non-seulement la justice, mais la récompense qui est due à l'exercice de cette justice. « Ex hoc loco perspicuum est, et in nobis aliquam esse nostram, ut vocant, inhærentem, propriamque justitiam, quamvis ex Dei gratia et largitate profectam, et nos tam proprie ac vere cum gratia Dei bene agentes præmia mereri, quam sine illa male agentes supplicia meremur. De præmio enim justi et supplicio impii eodem prorsus modo loquitur ». Maldonat.

21. — *Egerit pœnitentiam,* ישוב, « se sera détourné. » Le pardon pour le pécheur qui se repent est affirmé ici; Dieu jugera, non pas suivant les péchés anciens, mais d'après la conversion qui les aura suivis. — *Vita vivet...* Ps. CXVII, 18.

22. — *Non recordabor.* LXX : οὐ μνησθήσονται. Le péché est oublié par Dieu en même temps qu'il est effacé de la conscience; Dieu

23. Est-ce que je veux la mort de l'impie? dit le Seigneur Dieu. Et ne veux-je pas plutôt qu'il se détourne de ses voies et qu'il vive?

24. Si le juste se détourne de la justice et s'il commet l'iniquité, suivant toutes les abominations que l'impie commet habituellement, vivra-t-il? Tous les actes de justice qu'il avait faits seront oubliés, et il mourra dans la prévarication où il est tombé, et dans le péché qu'il a commis.

25. Et vous avez dit : La voie du Seigneur n'est pas juste. Ecoutez donc, maison d'Israël : Est-ce que ma voie n'est pas juste? ne sont-ce pas vos voies qui sont mauvaises?

26. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, qu'il aura fait l'iniquité, et qu'il sera mort en cet état, c'est à cause de l'injustice qu'il a commise qu'il mourra.

27. Et lorsque l'impie se sera détourné de l'impieté à laquelle il se livrait et qu'il pratiquera l'équité et la justice, il fera vivre son âme.

28. Ses réflexions l'auront dé-

23. Numquid voluntatis meæ est mors impii, dicit Dominus Deus, et non ut convertatur a viis suis, et vivat?

Infr. 21, 32 *et* 33, 11; *II Pet.* 3, 9.

24. Si autem averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem secundum omnes abominationes quas operari solet impius, numquid vivet? omnes justitiæ ejus quas fecerat, non recordabuntur : in prævaricatione qua prævaricatus est, et in peccato suo quod peccavit, in ipsis morietur.

25. Et dixistis : Non est æqua via Domini. Audite ergo, domus Israel: Numquid via mea non est æqua, et non magis viæ vestræ pravæ sunt?

Infr. 33, 20.

26. Cum enim averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem, morietur in eis; in injustitia quam operatus est morietur.

27. Et cum averterit se impius ab impietate sua quam operatus est, et fecerit judicium et justitiam, ipse animam suam vivificabit.

28. Considerans enim, et avertens

---

ne se contente pas seulement de ne pas le punir, comme le voulaient les Calvinistes.

23. — *Numquid voluntatis meæ est mors impii.* LXX : μὴ θελήσει θελήσω... Les théologiens, dit Maldonat, entendent ces mots de la volonté antécédente de Dieu. Dieu veut, en effet, d'une volonté conséquente, suivant le terme adopté, la mort du pécheur, puisqu'il la lui inflige. On dit ici qu'il ne veut pas cette mort, parce que sa volonté et son intention première, si l'on peut ainsi dire, ne fut pas la mort, mais la vie de tous; le péché a amené Dieu, forcé en quelque sorte par sa justice, à vouloir la mort du pécheur. Et c'est une impiété de prétendre avec Calvin, que Dieu a créé des hommes pour leur perte. Cfr. en effet, Sag., I, 13, 14, II, 23, 24. Si l'homme périt, c'est parce qu'il ne veut pas se sauver et non parce que le Seigneur ne veut pas le sauver; Cfr. Joan. V, 40, et I Tim., II, 4, II Petr., III, 9; Hebr., X, 26-29.

24. — *Si autem averterit se justus...* « Sicut justum antea peccatorem non prægravant antiqua delicta, sic peccatorem, qui prius justus fuerit, non juvant veteres justitiæ. Unusquisque enim in quo invenietur, in eo judicabitur », S. Jérôme.

25. — *Et dixistis.* Mieux : Et si vous dites. — *Non est æqua via Domini.* Ce qui pousse les Juifs à cette accusation, c'est sans doute que Dieu ne traite pas tout le monde de la même manière. Dieu répond, comme aux ℣℣. 5, 9, 19, que la conduite de chacun est la règle de sa manière de faire, et qu'il en agit avec les hommes suivant leurs actes. « Sicut paiato non sano pœna est cibus qui sano suavis est; et oculis ægris odiosa lux, qua incolumis gaudet obtutus, ita displicet iniquis justitia Dei, cui si subjicerentur, non conturbarentur. » S. Augustin. — *Via,* la manière d'agir, comme nous l'avons déjà souvent remarqué.

26. — Cfr. ℣. 24. — *In eis,* dans les péchés actuels dont son âme est alors souillée.

27. — Répétition du ℣. 21. — *Animam suam vivificabit,* par son repentir et sa contrition. Pour « vivificabit », les LXX : ἐφύλαξεν.

28. — *Considerans.* C'est le premier pas

se ab omnibus iniquitatibus suis quas operatus est, vita vivet, et non morietur.

29. Et dicunt filii Israel : Non est æqua via Domini. Numquid viæ meæ non sunt æquæ, domus Israel, et non magis viæ vestræ pravæ?

30. Idcirco unumquemque juxta vias suas judicabo domus Israel, ait Dominus Deus. Convertimini, et agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris ; et non erit vobis in ruinam iniquitatis.

Matth. 3, 2; *Luc.* 3, 3.

31. Projicite a vobis omnes prævaricationes vestras, in quibus prævaricati estis, et facite vobis cor novum, et spiritum novum ; et quare moriemini, domus Israel?

32. Quia nolo mortem morientis, dicit Dominus Deus, revertimini et vivite.

Sup. 23 ; *Infr.* 33, 11 ; *II Pet.* 3, 9.

tourné des iniquités qu'il commettait, aussi il vivra et ne mourra pas.

29. Et les enfants d'Israël disent : La voie du Seigneur n'est pas juste. Est-ce que mes voies ne sont pas justes, maison d'Israël? Ne sont-ce pas plutôt vos voies qui sont mauvaises?

30. C'est pourquoi, maison d'Israël, je jugerai chacun selon ses voies, dit le Seigneur Dieu. Convertissez-vous, et faites pénitence de toutes vos iniquités, et l'iniquité n'amènera plus votre ruine.

31. Rejetez loin de vous toutes les prévarications que vous avez commises, et faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël?

32. Car je ne veux pas la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur Dieu, revenez à moi, et vivez

---

vers le repentir ; l'impie ne fait attention ni à Dieu ni à lui-même ; Deut., XXXII, 29 ; Ps. CXVIII. 59, 60 ; Luc, XV, 17, 18. — *Avertens se,* ℣. 21.

29. — *Filii Israel.* Hébreu et LXX : « la maison d'Israël ». — *Non est æqua...* Voir verset 25.

30. — *Juxta vias suas,* non pas celles d'autrefois, mais celles d'à présent. — *Convertimini...* C'est le seul moyen qu'ait Israël d'apaiser Dieu et d'échapper à la condamnation. — *Et agite pœnitentiam.* Litt. « Et détournez-vous » ; ℣. 21. — *Non erit vobis in ruinam iniquitas.* Si vous vous convertissez, vous ne serez pas punis à cause de vos péchés.

31. — *Cor novum et spiritum novum;* V. plus haut, XI, 19 ; Ps. L, 12. L'esprit qui comprend et le cœur qui veut et qui aime, designent toutes les facultés de l'âme et par suite une contrition complète. — *Quare moriemini.* Pourquoi provoquer par votre négligence et votre impénitence votre arrêt de mort? Vatable. Maldonat interprète différemment : si vous vous convertissez, il n'y a plus de raison pour que vous mouriez ; Dieu ne veut pas en effet votre mort ; Cfr. ℣. 23.

32. — *Mortem morientis.* Celui qui doit mourir s'il ne vient à résipiscence ; Cfr. Deut., XVII, 6. Dieu est lent à punir et il ne le fait qu'à regret, Is., XXVIII. 21. Cfr. aussi Lam., III, 33 ; II Petr., III, 9. — *Et vivite* n'est pas rendu par les LXX.

CHAPITRE XIX

Lamentation sur les princes d'Israël : prise et exil des princes (℣℣. 1-9); — Destruction du royaume et déportation du peuple (℣℣. 10-14).

1. Et toi, fais une lamentation sur les princes d'Israël,
2. Et dis : Ta mère comme une lionne s'est couchée parmi les lions; au milieu des lionceaux elle a nourri ses petits.
3. Elle a fait croître un de ses lionceaux, et il est devenu lion : il a appris à saisir la proie, et à dévorer les hommes.
4. Les nations ont entendu parler

1. Et tu, assume planctum super principes Israël;
2. Et dices : Quare mater tua leæna inter leones cubavit, in medio leunculorum enutrivit catulos suos?
3. Et eduxit unum de leunculis suis, et leo factus est ; et didicit capere prædam, hominemque comedere.
4. Et audierunt de eo gentes, et

13e Lamentation sur les princes d'Israël, XIX.

CHAP. XIX. — 1. — *Et tu.* Les LXX ajoutent : υἱὲ ἀνθρώπου — *Planctum,* un chant funèbre, une lamentation; suivant Hævernick, une élégie, telle que celles qui furent faites sur Josias. II, Par., XXXV, 25; Cfr. II, 10; XXVI, 17; XXVII, 2; XXVIII, 12; XXXII, 2. — *Principes Israel.* Les princes, נשיאי, auxquels cette lamentation s'applique, sont les rois, dont deux sont si clairement désignés dans les ℣℣. 4 et 9. qu'il n'y a point de méprise à craindre en les prenant pour Joachas et Joiachin. Cela seul suffit à défendre le pluriel contre l'altération arbitraire, נשיא, proposée par Houbigant et Hitzig, après les LXX : τὸν ἄρχοντα. La lamentation ne s'adresse pas à un prince en particulier, Sédécias, selon Hitzig, Joiachin, d'après Rosenmüller et Maurer, mais à Israël en tant que nation. Keil. Suivant Hævernick elle s'adresse à toute la race de David en général; suivant Hengstenberg c'est à la tribu de Juda. De là une foule d'interprétations différentes pour les versets suivants.

2. — *Quare,* מה, qui peut être aussi une interjection de douleur et de deuil, comme plus haut, XVI, 30. — *Mater tua.* La nation, la théocratie dont les rois sont sortis; cela, dit Keil, est évident d'après le ℣. 10 et ne peut se discuter. Hitzig, Hævernick. Kliefoth, Hengstenberg sont d'accord en principe sur cette interprétation. D'après Currey, c'est le peuple représenté par Juda. Gen., XLIX, 9; Nombr., XXIII, 24. Pour Schrœder, c'est Jérusalem, et il y a peut-être, ici, dit-il, une allusion à Is., XXIX, 1. — *Leæna,* LXX : σκύμνος. Suivant quelques commentateurs, Israel est comparé à une lionne, en souvenir de Gen., XLIX, 9, où Juda est peint comme un lion belliqueux. Mais il semble qu'ici c'est plutôt la férocité du lion que sa force et son courage que le prophète a en vue. — *Inter leones cubavit.* Elle est au milieu des autres lions, c'est-à-dire des nations païennes. — *Recubuit.* Cfr. Gen., XLIX, 9 : Nombr., XXIII, 24; XXIV, 9. — *Leunculorum.* כפיר est le jeune lion qui commence à chercher lui-même sa nourriture. — *Catulos suos.* Les jeunes lions, גורים, ceux que la mère nourrit encore. Ils figurent ici les rois de Juda. La lionne les conduit parmi les lions pour leur apprendre à saisir leur proie et à dévorer les hommes.

3. — *Unum de leunculis suis.* Suivant S. Jérôme et beaucoup de commentateurs, c'est Joachas, fils de Josias, qui est désigné ici; V. IV Rois, XXIII, 30 et suiv. II Paral., XXXVI, 1. — *Leo factus est.* Il devint roi, dit le Targum. — *Didicit capere...* Les injustices, les violences, les meurtres de Joachas, IV Rois, XXIII, 32, sont désignés par ces mots, suivant les mêmes commentateurs. Dans un sens plus général, proposé par Keil, etc., on peut dire que le prophète blâme le système des alliances que la nation a contractées avec les païens. Son pays a eu le tort de s'abaisser au niveau des royaumes idolâtres, et d'adopter les habitudes rapaces et tyranniques des puissances voisines. Il a pris ainsi une voie opposée à l'appel que Dieu lui avait adressé. Aussi a-t-il éprouvé les terribles suites de cette conduite mauvaise.

4. — *Et audierunt de eo gentes.* Le bruit des violences de Joachas se répandit chez les

non absque vulneribus suis ceperunt eum; et adduxerunt eum in catenis in terram Ægypti.

5. Quæ cum vidisset quoniam infirmata est, et periit expectatio ejus; tulit unum de leunculis suis, constituit eum.

6. Qui incedebat inter leones, et factus est leo, et didicit prædam capere, et homines devorare.

7. Didicit viduas facere, et civitates eorum in desertum adducere: et desolata est terra, et plenitudo ejus a voce rugitus illius.

8. Et convenerunt adversus eum gentes undique de provinciis, et expanderunt super eum rete suum, in vulneribus earum captus est.

9. Et miserunt eum in caveam, in catenis adduxerunt eum ad regem

de lui et ils l'ont pris, non sans beaucoup de blessures, et ils l'ont emmené enchaîné dans le pays d'Egypte.

5. Elle, voyant qu'elle était sans force et que son espérance avait péri, prit un autre de ses lionceaux, et en fit un lion.

6. Il marchait parmi les lions et il devint lion. Il apprit à saisir la proie et à dévorer les hommes.

7. Il apprit à faire des veuves et à changer les villes en désert; le pays et sa multitude fut effrayé au bruit de son rugissement.

8. Alors les nations s'assemblèrent contre lui; elles étendirent sur lui leur filet et elles le prirent, toutes blessées qu'elles fussent.

9. On le mit en cage, on l'emmena enchaîné au roi de Babylone,

---

peuples voisins. — *Non absque vulneribus suis ceperunt eum...* בשחתם, « dans leur fosse il fut pris ». Allusion à la manière dont on fait la chasse en Orient aux bêtes féroces. La Vulgate a suivi les LXX : ἐν τῇ διαφορᾷ αὐτῶν. — *Adduxerunt eum in catenis,* בחחים, au moyen d'anneaux passés dans les narines. — *In terram Ægypti.* V. sur la prise de Joachas et sa captivité en Egypte. IV Rois, XXIII, 33, 34. (Ancessi, *Atlas,* pl. XVII.)

5. — *Quæ,* le roy aume de Juda. — *Quoniam infirmata est.* נוחלה est, suivant Ewald et Keil, le niphal de יחל = חול, et signifie : elle manqua de force, elle désespéra. — *Periit expectatio ejus.* L'espoir qu'on avait en Judée de voir revenir Joachas d'Egypte. — *Tulit unum de leunculis suis.* On choisit parmi les membres de la famille royale un nouveau roi. — *Leonem constituit eum.* Joiachin, fils de Joiachim, et non pas Sédécias, comme Hitzig l'a pensé. Joiachim ne peut pas être désigné ici, quoique Grotius l'ait cru, parce qu'il mourut à Jérusalem.

6. — *Incedebat inter leones.* Il fit quelques alliances avec les nations voisines, l'Egypte et Babylone en particulier. — *Didicit prædam capere...* Cfr. ℣. 3. Allusion à l'impiété et à la cruauté de Joiachin, IV Rois, XXIV, 9.

7. — *Dedicit viduas facere...* Litt. « Il connut ses veuves » (d'Israël), c'est-à-dire il les déshonora, après avoir mis à mort leurs maris. Targum : « Il détruisit ses palais »; ils ont lu ארמנותיו, au lieu d'אלמנותיו; Ewald et Reuss ont admis cette leçon. Reuss prétend que la leçon masorétique détruit complètement l'allégorie, LXX : ἐνέμετο ἐν τῷ θράσει αὐτοῦ. — *Civitates... adducere.* Au lieu de fortifier le pays, il réduisit les villes en ruine par ses exactions. — *Desolata est terra...* Sa rapacité mit le pays dans la plus grande détresse. — *Plenitudo ejus,* Cfr. XII, 19, 30. Ce mot désigne les habitants du pays, que ses violences contraignirent à s'enfuir. — *A voce rugitus illius;* Cfr. Job, IV, 10; Zach., XI, 3. Le rugissement du lion met en fuite les autres animaux; ainsi le roi était la terreur de ses sujets.

8. — *Gentes,* les nations voisines. — *De provinciis.* Les contrées environnantes qui faisaient partie de l'empire chaldéen; Cfr. aussi IV Rois, XXIV, 2, où l'on voit les Syriens, les Ammonites, les Moabites se liguer contre Joiakim, le père de Joiachin. — *Expanderunt super eum rete suum.* On prenait les lions dans des filets. — *In vulneribus earum captus est;* V. ℣. 4.

9. — *Miserunt eum in caveam.* On le mit dans une cage; c'est ainsi en effet qu'on a coutume de transporter les lions. Targum : « On le mit en prison. » — *In catenis,* V. ℣. 4. — *Duxerunt eum ad regem Babylonis.* Joiachin se rendit volontairement au roi de Babylone, IV Rois, XXIV, 12; mais il n'y a rien dans cette circonstance qui contredise la figure employée dans ce passage: il ne se rendit que parce qu'il voyait l'impossibilité d'échapper

et on le mit en prison, afin qu'on n'entendît plus désormais sa voix sur les montagnes d'Israël.

10. Ta mère comme une vigne a été plantée dans ton sang au bord des eaux. Ses fruits et ses feuilles ont poussé à cause des grandes eaux.

11. Ses branches solides sont devenues des sceptres de princes, sa taille a grandi parmi ses branches, et sa hauteur a apparu dans la multitude de ses sarments.

12. Elle a été arrachée avec colère et jetée à terre; un vent brûlant a séché son fruit : ses branches

Babylonis, miseruntque eum in carcerem, ne audiretur vox ejus ultra super montes Israël.

10. Mater tua quasi vinea in sanguine tuo super aquam plantata est; fructus ejus, et frondes ejus creverunt ex aquis multis.

11. Et factæ sunt ei virgæ solidæ in sceptra dominantium, et exaltata est statura ejus inter frondes; et vidit altitudinem suam in multitudine palmitum suorum.

12. Et evulsa est in ira, in terramque projecta, et ventus urens siccavit fructum ejus; marcuerunt, et

---

aux assiégeants. — *In carcerem,* במיצדות, des citadelles très fortes; Cfr. Is., XXXIII, 16; Jug., XII, 7, I Rois XXIII, 14. Il s'agit de Babylone où Joiachin demeura jusqu'au règne d'Evilmérodach, IV Rois, XXV, 27. — *Ne audiretur vox ejus ultra...* De sorte que personne n'eut plus peur de lui. — *Super montes Israel.* Ezéchiel désigne ainsi souvent sa patrie; Cfr. VI, 2; XXXIV, 13, 14.

10. — Une nouvelle allégorie, qui a pour but de prédire le même sort fatal, succède ici à celle du lion. — *Mater tua.* V. plus haut, ℣. 2. — *Quasi vinea;* Cfr. XVII, 6; Ps. LXXIX, 9 et suiv. Israël est souvent comparé à une vigne. — *In sanguine tuo,* בדמך, c'est-à-dire, d'après S. Jérôme, dans ta fleur, parce qu'étant rouge elle est comparée au sang. Mieux, avec Maldonat, Currey, etc : dans ton sang royal, c'est-à-dire dans les enfants de ton sang, car ta mère a été très féconde et a mis au monde beaucoup de fils de rois. « Sang » est dans la Bible équivalent à « vie », Gen., IX, 4; Lév., XVII, 14. La vie de la mère est dans le sang du fils, et nous disons que parents et enfants sont du même sang. Cfr. Act. XVII, 26. Le sens serait donc : Ta mère est une vigne vivant dans ton sang, c'est-à-dire, dans ta vie et dans celle de tes enfants. Rashi et Kimchi croient que le mot hébreu est mis à la place de בדמותך, « dans ta ressemblance »; mais on a remarqué qu'Ezéchiel se sert toujours du mot דמות, pour exprimer l'idée de ressemblance. Rosenmüller et Hengstenberg admettent cette explication. Hævernick, Kliefoth, Keil, rapportant ce mot au verbe דמה, être en repos, Jér., XIV, 17, regardent l'expression בדמך, comme synonyme de בדמי, d'Is., XXXVIII, 10, et traduisent : « dans ton repos », dans le temps de ta prospérité, de ta paix. Dom Calmet propose כרבן, ton vignoble; mais cette conjecture a été repoussée avec raison par Houbigant. Quelques manuscrits ont ברכך, dans ta hauteur, c'est-à-dire dans ta prospérité. Les LXX : ὡς ἄνθος ἐν ῥοᾷ; ils ont sans doute lu ברבון, et Dœderlein se prononce pour cette leçon. Reuss, comme dans beaucoup d'endroits, affirme que le texte est corrompu. On vient de voir que beaucoup de bons critiques sont d'un avis différent. — *Super aquam plantata est,* auprès des eaux, comme XVII, 5. — *Fructus ejus et frondes ejus.* Litt. « féconde et touffue. » Allusion aux richesses et à la prospérité du royaume.

11. — *Factæ sunt... dominantium.* Ses rameaux robustes, les princes de la famille royale fournirent des rois, comme la vigne produit des branches. — *Exaltata est statura ejus inter frondes.* Cette vigne était plus haute que les arbustes qui l'entouraient : Le royaume de Juda l'emportait sur tous les autres par sa majesté, sa puissance, ses richesses. D'après Ewald, Hengstenberg, etc., עבתים, ne signifie pas feuillages, mais nuages, comme XXXI, 3, 10, 14. Cette vigne qui atteint jusqu'aux nuages est une belle image de la puissance de Juda. — *Et vidit.* Litt. « elle fut vue », sa puissance apparut dans la multitude de ses branches, c'est-à-dire dans le grand nombre de ses enfants.

12. — *Evulsa est in ira.* La vigne fut arrachée par la colère divine. Des menaces formulées dans des images pareilles se lisent ailleurs, Deut., XXIX, 27, III Rois, XIV, 15; Jér., XII, 17. Allusion à la conduite de Sédécias dont la trahison amena la ruine du royaume. — *In terramque projecta,* comme ne méritant plus les soins du vigneron. — *Ventus urens,* V. XVII, 10. L'armée chaldéenne. — *Fructum ejus.* LXX : τὰ ἐκλεκτὰ

arefactæ sunt virgæ roboris ejus ; ignis comedit eam.

Osee. 13, 15.

13. Et nunc transplatata est in desertum, in terra invia, et sitienti.

14. Et egressus est ignis de virga ramorum ejus, qui fructum ejus comedit : et non fuit in ea virga fortis. sceptrum dominantium. Planctus est, et erit in planctum.

vigoureuses se sont flétries et desséchées, le feu l'a dévorée.

13. Et maintenant elle a été transplantée dans le désert, dans une terre inaccessible et aride.

14. Un feu est sorti du bois de ses rameaux qui a dévoré son fruit ; et elle n'a plus eu de branches solides, de sceptre pour les puissants. On la plaint et on la plaindra encore.

CHAPITRE XX

Passé, présent et avenir d'Israël : Date, occasion et sujet du discours (℣℣. 1-4). — Israël choisi en Egypte ; sa résistance aux ordres de Dieu (℣℣. 5-9). — Conduite d'Israël dans le désert (℣℣. 10-17). — La génération élevée dans le désert (℣℣. 18-26). — Péchés d'Israël dans la terre de Chanaan, continués jusqu'aux jours du prophète (℣℣. 27 31). — Jugement prononcé contre Israël ; sa dispersion parmi les païens (℣℣. 32-38). — Réunion finale d'Israël, sa conversion au Seigneur (℣℣. 39-44).

1. Et factum est in anno septimo, in quinto, in decima mensis ; vene-

1. Et il arriva dans la septième année, dans le cinquième mois, le

---

αὐτῆς. — *Marcuerunt.* LXX : ἐξεδικήθησαν, qui signifie ici, suivant Lambert Bos : ils furent rejetés comme inutiles. Le Targum l'explique par la déportation du peuple. — *Ignis comedit eam.* Cfr. xv, 4. Ce verset et les deux suivants sont prophétiques. La menace avait commencé à s'exécuter sous Jéchonias, mais elle ne fut entièrement accomplie que par la captivité de Sédécias et la ruine de Jérusalem.

13. — *Nunc transplantata est in desertum...* Litt. « Maintenant elle est transplantée dans un désert. » Ceux qui échapperont aux coups des vainqueurs seront emmenés en exil. Il n'y a pas d'allusion à la Chaldée qui était très fertile et très bien arrosée, mais à la condition du peuple captif.

14. — *Egressus est ignis de virga ramorum ejus.* Sédécias dont la perfidie alluma l'incendie qui consuma son royaume. Cette explication est plus simple et plus conforme au contexte que celle de S. Jérôme et de Théodoret qui voient dans ces mots une prédiction de la conduite d'Ismaël à l'égard de Godolias et des autres Juifs restés dans leur pays ; Jér., XLI, 2, 3 ; IV Rois, XXV, 25. — *Non fuit in ea virga fortis...* Sédécias n'eut pas de successeur. Il avait cependant des héritiers, mais on n'en parle pas parce que, tout en continuant la race de leur père, ils n'en continuèrent pas la royauté. Jusqu'au Messie, il n'y aura plus de roi ni de sceptre en Israël. L'espérance messianique est liée, dit Schrœder, à l'existence du royaume de David, et l'accomplissement de cette espérance se montre en ce que le Sauveur qui apparaît au monde, déclare, non sans se reporter à ce chapitre : Je suis la vraie Vigne. — *Planctus est et erit in planctum.* Une lamentation fait la substance de ce chapitre, et elle conduira à une lamentation nouvelle quand la prophétie sera accomplie.

14° Coup d'œil jeté sur la conduite du peuple depuis les temps anciens et sur son avenir, XX.

CHAP. XX. — 1. — *In anno septimo.* La septième année à partir de la déportation de Jéchonias, et quatre ans avant la prise de Jérusalem ; Cfr. I, 2 ; VIII, 1. Il est probable que cette date est celle, non du seul ch. XX, mais des ch. XX-XXIII avec lesquels le cont nu de ces quatre chapitres a en effet de nombreux rapports. — *In quinto, in decima mensis.* LXX : τῇ πεντεκαιδεκάτῃ τοῦ μηνὸς. — *Viri de*

dixième jour, que quelques-uns des anciens d'Israël vinrent pour interroger le Seigneur, et s'assirent devant moi.

2. Et la parole du Seigneur me fut adressée et il me dit :

3. Fils de l'homme, parle aux anciens d'Israël, et dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Est-ce que vous êtes venus, pour m'interroger? Par ma vie, je ne vous répondrai pas, dit le Seigneur Dieu.

4. Si tu les juges, Fils de l'homme, si tu les juges, montre-leur les abominations de leurs pères,

5. Dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Au jour où j'ai choisi Israël, où j'ai levé ma main en faveur de la race de la maison de Jacob, où je leur ai apparu en Egypte, et où j'ai levé ma main pour eux, en disant : Je suis le Seigneur votre Dieu,

runt viri de senioribus Israel, ut interrogarent Dominum, et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

3. Fili hominis, loquere senioribus Israel, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid ad interrogandum me vos venistis ? vivo ego quia non respondebo vobis, ait Dominus Deus.

4. Si judicas eos, si judicas, fili hominis, abominationes patrum eorum ostende eis.

5. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : In die qua elegi Israel, et levavi manum meam pro stirpe domus Jacob, et apparui eis in terra Ægypti, et levavi manum meam pro eis, dicens : Ego Dominus Deus vester :

---

senioribus Israel; V. XIV, 1. — *Ut interrogarent Dominum.* Litt. « pour chercher Jéhovah. » Leur motif est le même que celui qui les a déjà fait venir auprès du prophète, XIV, 1 ; mais alors ils n'ont pas interrogé le Seigneur, tandis qu'ils le font à présent par l'intermédiaire du prophète. Mais la question qu'il pose ne peut se déduire que de la réponse que nous trouvons dans les chapitres suivants.

3. — *Numquid ad interrogandum me vos venistis?* Cfr. XIV, 3. Dieu fait pressentir sa réponse négative, et le caractère que vont avoir les paroles inspirées par lui au prophète. — *Vivo ego.* V. XIV, 16; XVII, 16; XVIII, 3. — *Non respondebo vobis.* Litt. « Est-ce que je me laisserai interroger par vous », c'est-à-dire, m'arracherez-vous une réponse? LXX : εἰ ἀποκριθήσομαι ὑμῖν. Apollinaire indique la raison du refus divin : « Ii, cum vitam in sceleribus traducerent, neque pœnitentiæ medicina curari vellent, Dominum interrogare ausi sunt; non ut omnino, quæ juberentur agerent, sed ut discerent an divina oracula cum suis cogitationibus convenirent. »

4. — *Si judicas eos, si judicas.* Ces mots doivent être pris dans le sens interrogatif. Juge-les, ces méchants, dit Dieu à Ezéchiel; il y a longtemps que le jugement aurait dû être prononcé contre eux. L'intention de Dieu est de faire apercevoir à ces grands coupables, toute la longanimité qu'il a montrée envers eux. LXX : εἰ ἐκδικήσω αὐτοὺς ἐκδικήσει. — *Abominationes patrum eorum ostende eis.* « Si peccata patrum non redundant ad filios, quomodo abominationes et iniquitates patrum nunc senioribus proponuntur ? Hac videlicet causa ut ostendantur similia parentibus agere, et hæreditario malo longissimum funem trahere peccatorum, ut quorum imitantur vitia, eorum supplicio pertimescant. » S. Jérôme. Un mal si profondément enraciné demande une cure radicale; Cfr. Matt., XXIII, 32; Act. VII, 51.

5. — *In die qua elegi Israel.* Lorsque Dieu a fait d'Israël son peuple. Cfr. Deut., VII, 6 XIV, 2. LXX : τὸν οἶκον Ἰσραήλ. — *Levavi manum meam pro stirpe domus Jacob.* J'ai fait serment de la protéger et d'être son Dieu; Cfr. plus haut, XVII, 18 et Deut., XXXII, 40. Exod., VI, 8. V. aussi Dan., XII, 7 et Apoc., X, 5, 6. S Jérôme donne un autre sens moins acceptable : « Elevatio manus sive extensio habitum percutientis ostendit, ut percuteret pro eis Ægyptios et populum Israel de Ægypto liberaret ». — *Et apparui eis.* Litt. « Et je me fis connaître à eux en leur envoyant Moïse », Exod., VI, 3, 7. LXX : καὶ ἐγνώθην αὐτοῖς. — *Dicens : Ego Dominus...* Dieu ne s'était pas fait connaître aux patriarches sous son nom de Jéhovah, Ex., VI 3. V. sur ce point Rohrbacher, *Histoire de l'E-*

6. In die illa levavi manum meam pro eis, ut educerem eos de terra Ægypti, in terram, quam provideram eis, fluentem lacte et melle, quæ est egregia inter omnes terras.

7. Et dixi ad eos : Unusquisque offensiones oculorum suorum abjiciat, et in idolis Ægypti nolite pollui : ego Dominus Deus vester.

8. Et irritaverunt me, noluerunt-que me audire ; unusquisque abominationes oculorum suorum non projicit, nec idola Ægypti reliquerunt ; et dixit ut effunderem indignationem meam super eos, et implerem iram meam in eis, in medio terræ Ægypti.

9. Et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, in quarum medio erant, et inter

6. En ce jour-là, je levai ma main pour les tirer de l'Egypte et pour les conduire dans la terre que je leur avais préparée, terre ruisselant de lait et de miel, le plus beau de tous les pays.

7. Je leur dis alors : Que chacun rejette les scandales de ses yeux, et ne vous souillez pas avec les idoles d'Egypte; c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

8. Mais ils m'ont irrité, et ils n'ont pas voulu m'écouter. Aucun n'a rejeté les abominations de ses yeux, et ils n'ont pas quitté les idoles de l'Egypte. Alors je dis que je verserais mon indignation sur eux, et que je satisferais ma colère sur eux, au milieu de la terre d'Egypte.

9. Mais j'agis à cause de mon nom, afin qu'il ne fût pas violé en face des nations au milieu desquelles

---

glise, éd. Guillaume, Paris, 1878, t. I, notes, p. 521. En se révélant ainsi aux Israélites, il veut leur donner une plus grande confiance dans sa parole; ou bien Dieu jure qu'il est le Dieu d'Israël.

6. — *Quam provideram eis.* תרתי, que j'avais explorée, cherchée pour eux. Cfr. Nombr. x, 33. — *Fluentem lacte et melle.* Exod., III, 8, Jér.. XI, 5. Les prophètes, dit Prado, se servent de ces images pour annoncer les trésors de l'Eglise chrétienne, Joel, III, 18, Amos, IX, 13. — *Quæ est egregia inter omnes terras.* Litt. « ornement de toutes les terres ». צבי, en tant qu'épithète appliquée à la terre d'Israël, a été employé pour la première fois par les prophètes du temps de la captivité, ᾳᾳ. 6 et 15, Jér.. III, 19, Dan., VIII 9, XI, 16, 41. Keil. LXX : κηρίον ἐστὶ παρὰ πᾶσαν τὴν γῆν.

7. — *Offensiones oculorum suorum,* les images des faux dieux vers lesquelles ils tournaient volontiers les yeux ; Cfr. VI, 9, XVIII, 6. — *In idolis Ægypti nolite pollui.* Le Pentateuque ne nous apprend rien de précis sur l'idolâtrie des Israélites en Egypte; mais on peut supposer, d'après leur refus d'obéir à Moïse, Exod., VI, 9 et 12, et leur prompte rechute dans l'idolâtrie au pied du Sinaï, Ex., XXXII, ainsi que d'après leur désir de retourner en Egygpte, qu'ils avaient adoré les faux dieux durant leur séjour dans ce pays. Dieu fait un commandement exprès de la sainteté. Lév., XI, 44.

8. — *Irritaverunt me...* Cfr. Exod., XXXIII, 3, Lév., XVII, 7, Jos., XXIV, 14. Ps. CV, 7. — *Et dixi,* non aux Israélites, ni à Moïse, mais en moi-même; j'ai décrété. — *Ut effunderem indignationem meam.* Dieu avait résolu de détruire entièrement Israël durant son séjour en Egypte. Tel est en effet le sens de répandre l'indignation, VII, 8, IX, 8, XIV, 19. — *Implerem iram meam in eis.* Même sens, v. 13, VI, 12 XIII, 15. — *In medio terræ Ægypti.* Le Pentateuque ne nous apprend rien non plus là-dessus à moins qu'on n'en trouve un faible vestige, Exod., XIV, 12. Vitringa a supposé qu'Ezéchiel avait tiré ce fait de quelque source traditionnelle; on peut y voir aussi bien une révélation faite par Dieu au prophète du chagrin et de la colère que lui inspirèrent les actes idolâtriques d'Israël durant la captivité d'Egypte.

9. — *Feci.* Non pas ce que la conduite des Juifs avait inspiré à Dieu, mais ce qu'il a fait en réalité, le salut de son peuple. — *Propter nomen meum.* Non pas à cause de son peuple qui ne méritait pas cette indulgence, mais uniquement pour manifester sa bonté et sa miséricorde. — *Ut non violaretur...* « Ne... viderer non potuisse complere quod Israel promiseram. Peperci igitur nomini meo, ne haberent occasionem blasphemandi nationes,

ils étaient, et parmi lesquelles je leur apparus pour les tirer de l'Égypte.

10. Je les tirai donc de l'Egypte, et je les conduisis dans le désert.

11. Je leur donnai mes préceptes, je leur montrai mes ordonnances, que l'homme doit pratiquer pour trouver la vie.

12. Je leur donnai aussi mes sabbats, pour qu'ils fussent comme un signe entre moi et eux, et qu'ils sussent que je suis le Seigneur qui les sanctifie.

13. Mais la maison d'Israël m'irrita dans le désert; ils ne marchèrent pas dans mes préceptes; ils repoussèrent mes ordonnances, que l'homme doit garder pour trouver la vie, et ils violèrent outrageusement mes sabbats. Je décrétai alors de verser ma fureur sur eux dans le désert et de les exterminer:

14. Mais j'agis encore à cause de

quas apparui eis ut educerem eos de terra Ægypti.

10. Ejeci ergo eos de terra Ægypti, et eduxi eos in desertum.

11. Et dedi eis præcepta mea, et judicia mea ostendi eis quæ faciens homo, vivet in eis.

Levit. 18, 5; *Rom.* 10, 5.

12. Insuper sabbata mea dedi eis, ut essent signum inter me et eos; et scirent quia ego Dominus sanctificans eos.

Exod. 20, 8 *et* 31, 13; *Deut.* 5, 12.

13. Et irritaverunt me domus Israel in deserto, in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea projecerunt quæ faciens homo vivet in eis; et sabbata mea violaverunt vehementer; dixi ergo ut effunderem furorem meum super eos in deserto, et consumerem eos.

14. Et feci propter nomen meum,

---

inter quas notus factus sum eis in terra Ægypti ». S. Jérôme. La gloire de Dieu est toujours la fin de ses actes, ℣℣. 14, 22, II Rois, VII, 23, Is., LXIII, 12, Rom., IX, 17.

10. — *Ejeci.* Litt. « J'ai fait sortir ». La première partie de ce verset jusqu'à *Ægypti* est omise par les LXX. Ce verset sert de transition aux ℣℣. 11-17, qui contiennent le récit de la conduite du peuple dans le désert.

11. — *Dedi eis...* Cfr. Deut., XXX, 16 et 19. *Præcepta.* חקות et *judicia,* משפטים, désignent, suivant quelques commentateurs, les premiers le Décalogue, les seconds tous les autres préceptes relatifs au culte divin; ces deux mots sont souvent réunis, Exod., XV, 25, 26, Mal., III, 22, plus bas, ℣. 25. — *Quæ faciens homo vivet in eis.* Le passage du Deut. cité tout à l'heure prouve qu'il s'agit ici de la vie terrestre. Théodoret l'entend de la grâce : « Vivet vita gratiæ » et le Targum, de la vie éternelle; Cfr. Lév., XVIII, 5, Rom., X, 5, Gal., III, 21.

12. — Ce verset est tiré mot à mot de l'Exod., XXXI, 13. — *Sabbata mea.* Dieu les appelle siens, parce qu'il s'est réservé le septième jour. Le pluriel est employé à cause du retour hebdomadaire du sabbat. Il est évident qu'il faut entendre ici sabbat dans son sens propre et non de toutes les fêtes instituées par la loi. — *Ut essent signum inter me et eos.* Ils devaient rappeler aux Israélites la création du monde et, par suite, la toute-puissance de Dieu, qui pouvait les sanctifier; ils étaient aussi, dit Maldonat, le signe du salut à venir qui devait être opéré par le Christ, et dans lequel se réaliserait ce repos bienheureux que le peuple de Dieu était destiné à atteindre un jour; Exod., XX, 11. C'est par là, dit Keil, qu'il faut expliquer la prééminence donnée ici aux sabbats, et non par cette circonstance toute extérieure que dans l'exil, où les sacrifices et le culte étaient nécessairement suspendus, l'observation du sabbat était le seul lien qui unissait les Israélites dans le culte divin.

13. — *Et irritaverunt me domus Israel.* LXX : καὶ εἶπα... — *In deserto.* Israël choisit pour se révolter le désert où il ne subsiste que par un perpétuel miracle de Dieu. Faussett. Les principaux actes de rébellion d'Israël contre les commandements de Dieu dans le désert sont racontés Exod., XXXII, 1-6, Nombr. XXV, 1-3. — *In præceptis meis non ambulaverunt.* LXX : « Vous marchérez dans mes commandements et ils n'y marchèrent pas. » — *Sabbata mea violaverunt.* V. Exod., XVI, 27, Nombr. XV, 32. — *Dixi ergo...* Voir Exod., XXXII, 10, Nombr. XIV, 11, 12. Cfr. Ps. CV, 7, 8.

14. — *Et feci propter nomen meum...* ℣. 9.

ne violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in conspectu earum.

15. Ego igitur levavi manum meam super eos in deserto, ne inducerem eos in terram quam dedi eis, fluentem lacte et melle, præcipuam terrarum omnium;

16. Quia judicia mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt; post idola enim cor eorum gradiebatur.

17. Et pepercit oculus meus super eos ut non interficerem eos; nec consumpsi eos in deserto.

18. Dixi autem ad filios eorum in solitudine : In præceptis patrum vestrorum nolite incedere, nec judicia eorum custodiatis, nec in idolis eorum polluamini.

19. Ego Dominus Deus vester; in præceptis meis ambulate, judicia mea custodite et facite ea :

20. Et sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me et vos, et sciatis quia ego sum Dominus Deus vester.

21. Et exacerbaverunt me filii ; in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea non custodierunt ut facerent ea; quæ cum fecerit homo, vivet in eis; et sabbata mèa violaverunt; et comminatus sum ut effunderem furorem meum super

mon nom; afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les nations dont je les avait fait sortir en leur présence.

15. Je levai donc ma main contre eux dans le désert, afin de ne pas les faire entrer dans la terre que je leur avais donnée, cette terre ruisselante de lait et de miel, la plus belle de toutes les terres;

16. Parce qu'ils avaient rejeté mes lois et n'avaient pas marché dans mes préceptes, parce qu'ils avaient violé mes sabbats, et que leur cœur courait après leurs idoles.

17. Mais mon œil en eut pitié et ne les détruisit pas, et je ne les exterminai pas dans le désert.

18. Mais je dis à leurs enfants dans la solitude : Ne suivez pas les préceptes de vos pères, ne gardez pas leurs coûtumes, et ne vous souillez pas avec leurs idoles.

19. Car je suis le Seigneur votre Dieu, marchez dans mes préceptes, observez mes ordonnances et gardez-les.

20. Sanctifiez mes sabbats afin qu'ils soient un signe entre moi et vous, et que vous sachiez que je suis le Seigneur votre Dieu.

21. Mais leurs enfants m'ont exaspéré, ils n'ont point marché dans mes préceptes, ils n'ont ni observé ni suivi mes ordonnances, alors que celui qui les garde y trouve la vie, et ils ont violé mes sabbats. Je les ai menacés de répandre ma fureur

---

15. — *Levavi manum meam...* ℣. 6; Ps. XCIV, 11, CV, 26.

16. — *Post idola enim...* Ils se portaient ardemment au culte des idoles; Cfr. plus haut, XI, 21.

17. — *Et pepercit oculus meus super eos,* Cfr. V, 11, VII. 4, VIII, 18, etc. — *Nec consumpsi eos...* Dieu ne réalisa pas sa menace et permit à leurs enfants d'entrer dans la terre promise.

18. — Mais la génération qui grandit dans le désert ne valut pas mieux que celle qui l'avait précédée. — *In præceptis patrum vestrorum...* Ne suivez pas les manieres d'agir mauvaises de vos pères. Cfr. Deut, IV, 25, 39 et suiv. — *Nec... polluamini,* Litt. « Ne vous souillez pas ». LXX : μὴ συναναμίσγεθε καὶ μὴ μιαίνεσθε.

19. — Cfr. ℣. 9 et Deut., IV, 1 et suiv.

20. — Cfr. ℣. 12, et Jér., XVII, 21. 22.

21. — *Et exacerbaverunt me filii,* ויכורו, que S. Jérôme a traduit plus haut, ℣℣. 8 et 13 par « irritaverunt ». Nous trouvons la preuve de ces rébellions dans Nombr. XV, 32 et suiv., XVI et XVII. — *Ut effunderem...* ℣. 13. — *In deserto.* Ces mots détruisent la conjecture de Grotius qui voulait que ce verset se rapportât au temps des Juges.

sur eux et de satisfaire ma colère contre eux dans le désert.

22. Mais je retins ma main et j'agis à cause de mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré en face des nations du milieu desquelles je les avais fait sortir en leur présence.

23. Je levai de nouveau ma main contre eux dans la solitude pour les disperser parmi les nations et les disséminer dans les pays,

24. Parcequ'ils n'avaient pas observé mes ordonnances, qu'ils avaient rejeté mes préceptes et violé mes sabbats, et que leurs yeux étaient attachés aux idoles de leurs pères.

25. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes qui n'étaient pas bons et des ordonnances où ils ne trouveront pas la vie,

eos, et implerem iram meam in eis in deserto.

22. Averti autem manum meam, et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in oculis eorum.

23. Iterum levavi manum meam in eos in solitudine, ut dispergerem illos in nationes, et ventilarem in terras,

24. Eo quod judicia mea non fecissent, et præcepta mea reprobassent, et sabbata mea violassent, et post idola patrum suorum fuissent oculi eorum.

25. Ergo et ego dedi eis præcepta non bona, et judicia in quibus non vivent.

---

22. — *Averti autem manum meam.* Cfr. Lam., II, 8. Dieu a retenu sa main déjà étendue pour frapper les coupables; c'est à la prière de Moïse que Dieu consentit à ne pas punir; Nombr. XVI, 22, XVII, 11 et suiv. — *Feci...* ℣. 14. Syriaque. « J'ai épargné... »

23. — *Iterum.* גם־אני, « Ego igitur », comme S. Jérôme l'a traduit au ℣. 15. — *Ut dispergerem illos...* C'est à cette génération que cette menace de dispersion fut adressée, Deut., XXVIII, 64, XXIX, 4, Lév., XXVI, 33; la menace ne se rapporte donc pas, comme le veut Kliefoth, à une date postérieure. Elle se rapporte bien à ceux qui étaient dans le désert, quoiqu'elle n'ait été exécutée que plus tard. Tout en distinguant la génération sortie d'Egypte et celle qui grandit dans le désert et entra dans la terre de Chanaan, Ezéchiel embrasse aussi toutes les générations qui vécurent dans la terre promise. Il adopte donc la vue qui prédomine dans le Pentateuque, et d'après laquelle la nation dans ses générations successives est regardée comme un tout. La menace de dispersion parmi les païens, adressée par Dieu aux fils de ceux qui ne devaient pas voir la terre promise, n'est pas mentionnée comme devant se réaliser sur le peuple qui errait alors dans le desert; le prophète dans ce cas aurait mentionné sa non réalisation, en employant la formule que nous avons rencontrée plusieurs fois : « mais à cause de mon nom... », ℣℣. 9, 14, 22. Elle ne se trouve ni ici ni au ℣. 26. Cette omission prouve clairement que la dispersion parmi les païens, dont les transgresseurs des commandements sont menacés par Dieu dans le désert, n'est mentionnée que comme une preuve que même alors le peuple que Dieu voulait faire entrer en Chanaan, était menacé d'un châtiment qui a seulement été mis à exécution vers le temps du prophète, parce qu'Israël rebelle a obstinément résisté aux commandements de son Dieu. Keil.

24. — V. ℣. 16. *Post idola... oculi,* tout entiers à l'idolâtrie.

25. — *Præcepta non bona...* Beaucoup de théologiens anciens et modernes ont, dit Maldonat, entendu par ces préceptes les lois cérémonielles, qui par elles-mêmes n'avaient aucune utilité. Spencer, De legibus Hebræorum, lib. I. cap. IV et XIV, a admis ce système; aussi ne sont-ils pas appelés « mauvais », mais « non bons », c'est-à-dire inutiles. Avec Maldonat, Keil, nous trouvons cette explication trop subtile. Car le précepte de l'observation du sabbat, qui était une des principales lois cérémonielles, vient d'être compté parmi les préceptes bons qui font vivre celui qui les pratique, ℣℣. 20, 21, 24. Il s'en suit que nous avons ici une antithèse : de même qu'il y a de bons préceptes, il y en a de mauvais; ne pas vivre en eux équivaut à mourir. Le vrai sens est donc celui qu'ont suivi le Targum et S. Jérôme. *Dedi* signifie : je leur ai permis de faire tout ce qu'ils voudront, pour les en punir plus tard, comme Rom., I, 23. Les préceptes non bons sont ceux qui apportaient la mort et non la vie

26. Et pollui eos in muneribus suis, cum offerrent omne quod aperit vulvam, propter delicta sua; et scient quia ego Dominus.

27. Quamobrem loquere ad domum Israel, fili hominis; et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc et in hoc blasphemaverunt me patres vestri, cum sprevissent me contemnentes;

28. Et induxissem eos in terram, super quam levavi manum meam ut darem eis ; viderunt omnem collem excelsum, et omne lignum nemorosum, et immolaverunt ibi irritationem oblationis suæ; et posuerunt ibi odorem suavitatis suæ, et libaverunt libationes suas.

26. Mais je les ai souillés dans leurs présents, lorsqu'ils offraient pour leurs péchés leurs premiers-nés; et ils sauront que je suis le Seigneur.

27. C'est pourquoi parle à la maison d'Israël, fils de l'homme, et dis lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vos pères m'ont encore blasphémé, dédaigné et méprisé.

28. Car lorsque je les eus fait entrer dans la terre que j'avais juré de leur donner, ils ont regardé toute colline élevée et tout arbre touffu, et ils y ont immolé leurs victimes, ils y ont excité ma colère par leurs offrandes, ils y ont mis leurs meilleurs parfums, et ils y ont fait leurs libations.

à ceux qui les observaient. Ces préceptes ne venaient ni de Dieu ni d'eux-mêmes, mais des nations idolâtres, qui avaient forgé beaucoup de lois relatives au culte des idoles, lois que les Juifs observaient plus volontiers que les lois divines, celle, par exemple, de l'immolation des premiers-nés aux idoles, dont il va être question aux ℣℣. 26 et 31. Les Rabbins ont une autre interprétation : Je leur ai donné des préceptes mauvais, c'est-à-dire, je les ai livrés aux mains des ennemis qui leur ont imposé des tributs et d'autres charges écrasantes. S. Ephrem accepte cette interprétation et entend par là les calamités dont le prophète a déjà menacé Jérusalem, XIV, 21.

26. — *Pollui eos,* doit s'entendre comme « dedi » du ℣. 25. J'ai permis qu'ils soient souillés par leurs sacrifices. — *In muneribus suis,* les offrandes faites aux idoles. — *Cum offerrent omne quod aperit vulvam.* Litt. « En faisant passer », s. ent. par le feu..., ce qui est exprimé clairement, ℣. 31. Mots qui rappellent l'Exod., XIII, 12; mais dans cet endroit on lit en plus : à Jéhovah. Ici ces mots sont omis parce que le prophète ne fait pas allusion au commandement qui se trouve dans l'Exode, mais à l'abus qu'en font les idolâtres en honorant de cette façon leurs faux dieux. La loi de l'Exode ajoute, d'ailleurs, que le premier-né de l'homme doit être racheté. Comme le dit Grotius, Dieu avait voulu qu'on rachetât les premiers-nés, les Israélites se sont fait une loi de les offrir en sacrifice à Moloch, ce que le Lév., XVIII, 21, défend; Cfr. Deut., XII, 31, XVIII, 10. — *Propter delicta sua.* Afin que brûlant leurs fils de leurs propres mains, ils se châtient eux-mêmes pour leurs péchés. למען אשמם, « afin que je les remplisse d'horreur. » Dieu excitera une telle horreur dans leur esprit que, si c'était possible, ils reviendraient à lui. LXX : ὅπως ἀφανίσω αὐτούς. — *Et scient...* est omis par les LXX.

27. — *Quamobrem,* à cause de vos péchés et de mes bienfaits. — *Adhuc.* Les Israélites ne se sont pas contentés d'outrager Dieu dans le désert, ils ont continué à agir ainsi dans le pays qu'ils tenaient de sa seule bonté. — *Blasphemaverunt.* LXX : παρώργισάν. — *Cum sprevissent me contemnentes.* La violation de l'alliance et l'idolâtrie renferment l'infidélité et du mépris envers Dieu.

28. — *Super quam levavi manum...* ℣. 6. — *Viderunt.* A peine entrés dans le pays de Chanaan, ils s'empressèrent de choisir des hauts-lieux. — *Omnem collem excelsum :* V. plus haut, VI, 13, III Rois, XIV, 23; IV Rois, XVII, 10. — *Omne lignum nemorosum.* V. endroits des Rois cités tout à l'heure. C'est là qu'avait lieu surtout le culte des idoles. Cfr. VI, 13, XVI, 24, 25; Jér., II, 20. — *Immolaverunt ibi victimas suas.* LXX : « Ils y ont sacrifié à leurs dieux. » — *Dederunt ibi irritationem oblationis suæ.* Ils y présentèrent des offrandes par lesquelles ils irritèrent ma colère. Ce membre de phrase est omis par les LXX, et Hitzig propose de l'enlever du texte; mais ses raisons n'ont pas été admises. — *Posuerunt ibi odorem suavitatis suæ.* Ils offrirent à leurs idoles l'odeur agréable de l'en-

29. Et je leur ai dit : Quel est ce haut-lieu vers lequel vous allez? Et ce nom de haut-lieu lui a été donné jusqu'à ce jour.

30. C'est pourquoi dis à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Certes vous vous souillez dans la voie de vos pères, et vous vous prostituez après leurs abominations.

31. Vous vous souillez par l'offrande de vos dons, quand vous livrez vos fils au feu, et quand vous honorez toutes vos idoles jusqu'à ce jour. Et moi je vous répondrai, maison d'Israël? Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je ne vous répondrai pas.

32. Et votre pensée ne se réalisera pas, à vous qui dites : Nous serons comme les nations et comme les peuples de la terre, et nous adorerons le bois et la pierre.

29. Et dixi ad eos : Quid est excelsum, ad quod vos ingredimini? et vocatum est nomen ejus excelsum usque ad hanc diem.

30. Propterea dic ad domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Certe in via patrum vestrorum vos polluimini, et post offendicula eorum vos fornicamini;

31. Et in oblatione donorum vestrorum, cum traducitis filios vestros per ignem, vos polluimini in omnibus idolis vestris usque hodie ; et ego respondebo vobis, domus Israel? Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non respondebo vobis.

32. Neque cogitatio mentis vestræ fiet, dicentium : Erimus sicut gentes, et sicut cognationes terræ, ut colamus ligna et lapides.

---

cens. Cfr. XVI. 19. — *Libaverunt...* Cfr. Jér., XLIV, 17.

29. — *Quid est excelsum ad quod vos ingredimini?* Quelle est cette hauteur, litt. quel est ce bamah, vers lequel vous allez? Pourquoi le préférez-vous à mon temple? Bamah », au singulier, est cependant pris collectivement : cet emploi du singulier doit s'expliquer comme une antithèse avec le seul endroit choisi par Dieu pour son culte, avec le Temple, et non pas, ainsi que Kimchi et Hævernick le pensent, comme une allusion à un bamah d'une renommée particulière, tel par exemple, que celui de Gabaon, III Rois, III, 4. Keil. — *Et vocatum est...* Et pourtant ce nom de bamah est resté jusqu'à ce jour. Le culte des hauts lieux n'a pas encore disparu. Le nom est resté, dit Reuss, parce que la chose a subsisté aussi, malgré la défense. Ou bien, dit Currey, il est resté comme une marque du déplaisir divin et un souvenir du péché du peuple.

30. — *Dic ad domum Israel.* Le discours va maintenant s'adresser aux anciens qui sont venus consulter Dieu, et à tout Israël qu'ils représentent. — *Certe... polluimini.* Cfr. ℣. 4, 18, 27. — *Post offendicula...* Vous imitez leur abominable idolâtrie. « Non quod hoc seniores in captivitate faciant, sed quod illi, qui Hierosolymis morabantur, et quibus captivitas imminebat, hoc facere non cessarent. » S. Jérôme.

31. — *In oblatione donorum vestrorum.* Les offrandes et les sacrifices sur les autels des hauts lieux. Cfr. ℣, 26. — *Cum per ignem.* Cfr. ℣. 26, ou « par le feu » n'était pas exprimé. Fairbairn en a conclu que les contemporains d'Ezéchiel étaient plus coupables encore que leurs ancêtres, et qu'ils faisaient passer leurs enfants par le feu, pratique ignorée de leurs pères. Mais il semble bien résulter de la comparaison des textes que cette odieuse cérémonie existait déjà lors de l'entrée dans la terre promise. Lév. XVIII, 21, XX, 2, etc. — *Et ego respondebo...* Cfr. ℣. 3. Dieu vient de donner la raison de son refus de répondre.

32. — *Neque cogitatio mentis vestræ fiet.* Litt. « Et ce qui monte dans votre esprit ne soit pas. » Cfr. Jér., LI, 50. — *Erimus sicut gentes...* Comme les autres nations qui les environnent, les Israélites seront idolâtres et n'adoreront que les faux dieux. Ils supposent sans doute qu'ils seront alors plus heureux; Cfr. Jér., XLIV, 17. Mais, dit Schrœder, l'idée d'Israël devenu païen répugne à la nature de Dieu et à son nom de Jéhovah. Ce qui est en harmonie avec le nom et la nature de Dieu, c'est que les païens deviendront semblables à Israël. Car l'idée que ce peuple représente et pour laquelle il a été choisi entre tous, est celle d'un peuple de Dieu, ayant Dieu pour roi et pour Seigneur, et réalisant l'unité dans l'humanité, idée qui ne sera réalisée que par l'Incarnation et la Rédemption ; Cfr. I Cor., XV, 28 ; Apoc., XXI, 3.

33 — Dieu répond à cette espérance in-

33. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in manu forti, et in brachio extento, et in furore effuso regnabo super vos.

34. Et educam vos de populis; et congregabo vos de terris, in quibus dispersi estis, in manu valida, et in brachio extento, et in furore effuso regnabo super vos.

35. Et adducam vos in desertum populorum, et judicabo vobiscum ibi facie ad faciem.

36. Sicut judicio contendi adversum patres vestros in deserto terræ Ægypti, sic judicabo vos, dicit Dominus Deus.

37. Et subjiciam vos sceptro meo, et inducam vos in vinculis fœderis.

33. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, c'est avec une main forte, avec un bras étendu, et avec une fureur qui se répand que je règnerai sur vous.

34. Je vous tirerai des peuples, je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés, et je règnerai sur vous avec une main robuste et le bras étendu, et dans l'effusion de ma fureur.

35. Je vous mènerai dans le désert des peuples, et là je plaiderai avec vous face à face.

36. Comme j'ai déjà plaidé contre vos pères dans le désert de l'Egypte, ainsi je vous jugerai, dit le Seigneur Dieu.

37. Je vous soumettrai à mon sceptre, et je vous ferai entrer dans les liens de l'alliance.

---

sensée en affirmant qu'il règnera toujours sur Israël. — *In manu forti et in brachio extenso.* Ces mots sont employés dans le Pentateuque lorsque Moïse parle des œuvres merveilleuses par lesquelles Dieu délivra son peuple de la tyrannie égyptienne, Exod., I, 6, Deut., IV, 34, V, 15, VII, 19, etc. Ici, au contraire, ils sont employés pour désigner la nature du gouvernement que Dieu imposera à Israël. — *In furore effuso.* La sévérité de Dieu envers son peuple sera extrême; ils sentiront la colère pour avoir méprisé la clémence, dit S. Jérôme.

34. — *Educam vos... dispersi estis.* Il ne peut être question ici ni de la fin de la captivité de Babylone, ni de la réunion d'Israël après sa dispersion. Les mots *in brachio extento...* et le ℣. 35 prouvent qu'il y a dans ce verset une menace et non une promesse gracieuse : la royauté écrasante et même tyrannique de Dieu sur son peuple y est indiquée comme dans le verset précédent.

35. — *In desertum populorum.* C'est du sens à donner à ces mots que dépend l'explication des deux ℣℣. 34, 35. Rosenmüller, Hitzig, etc. y voient les solitudes qui séparent Babylone de la Palestine, et que les Israélites doivent traverser en revenant de l'exil. Mais pourquoi, dans ce cas, lui donner ce nom et ne pas simplement l'appeler le désert d'Arabie? Il faut donc donner à cette expression un sens figuré. Le désert des nations, est le monde des nations, dont Israël était spirituellement distinct, pendant que corporellement il était au milieu des païens et avait à supporter leur oppression. Par conséquent, la sortie d'Israël du milieu de ces nations, indiquée au ℣. 34. n'est pas une délivrance corporelle et locale des pays païens, mais une séparation spirituelle avec le monde païen, de façon que le peuple de Dieu ne soit pas absorbé par ce monde ou confondu avec eux. Keil. — *Judicabo ibi vobiscum facie ad faciem.* Cfr. plus haut, XVII, 20, et Exod., XXXIII, 11, et Deut., V, 4. Dieu accomplira cette séparation au moyen de châtiments terribles en discutant avec son peuple comme il l'a fait d'abord avec leurs pères dans le désert de la terre d'Egypte, ℣. 36. Dieu discute avec son peuple quand il lui reproche ses péchés, mais surtout quand il l'en châtie.

36. — *In deserto terræ Ægypti,* le désert d'Arabie, voisin de l'Egypte et dans lequel le peuple erra durant quarante ans. Dieu s'y adressa directement à Israël, lorsqu'au Sinaï il se fit connaître à lui, Exod., XX, 19. — *Sic judicabo vos.* C'est ainsi que Dieu traitera encore son peuple, en lui faisant voir sa colère et en lui apprenant à le craindre.

37. — *Subjiciam vos sceptro meo.* Litt. « Je vous ferai passer sous le bâton » du berger. C'est en effet le sens de שבט, Lév., XXVII, 22, et Mich., VII, 14. Le berger fait passer son troupeau sous le bâton dans le but de le compter et de voir si ses brebis sont en bonne condition ou non; Cfr. Jér., XXXIII, 13. Dieu, comme un berger, prendra un soin spécial d'Israël son troupeau. Jarchi entend par ces

38. Je choisirai parmi vous les transgresseurs et les impies, je les ferai sortir de la terre de leur demeure, et ils n'entreront pas dans la terre d'Israël, et vous saurez que je suis le Seigneur.

39. Et vous, maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Marchez chacun après vos idoles, et servez les. Si en cela vous ne m'écoutez pas, et si vous souillez encore mon saint nom par vos présents et par vos idoles,

40. Ce sera sur ma montagne sainte, sur la haute montagne d'Israël, que me servira toute la maison d'Israël. Tous, dis-je, me serviront dans cette terre où ils me seront agréables; et c'est là que je demanderai vos prémices et le commencement de vos décimes dans tout ce que vous me consacrerez.

38. Et eligam de vobis transgressores, et impios, et de terra incolatus eorum educam eos, et in terram Israel non ingredientur; et scietis quia ego Dominus.

39. Et vos domus Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Singuli post idola vestra ambulate, et servite eis. Quod si et in hoc non audieritis me, et nomen meum sanctum polluetis ultra in muneribus vestris, et in idolis vestris :

40. In monte sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet mihi omnis domus Israel, omnes, inquam, in terra in qua placebunt mihi, et ibi quæram primitias vestras, et initium decimarum vestrarum in omnibus sanctificationibus vestris.

---

mots le bâton du châtiment. — *In vinculis fœderis.* Suivant Maldonat, Bochart, Rosenmüller, Dieu annonce qu'il contractera une nouvelle alliance avec Israël, Cfr. Jér., XXXI, 31, alliance dans laquelle Maldonat voit la loi évangélique. Mais מסרת a moins ici, dit Keil, le sens de lien que celui de discipline. Par ces mots « la discipline de l'alliance », il faut entendre non pas seulement les châtiments dont la loi menace ses transgresseurs, mais aussi les promesses de l'alliance et tout ce qui empêchera Israël de devenir rebelle et apostat. D'autres entendent ces mots des prescriptions données par Dieu pour préserver son peuple d'une trop grande intimité avec les nations au milieu desquelles il devra vivre. LXX : ἐν ἀριθμῷ.

38. — *Eligam,* ברותי, dont quelques commentateurs font remarquer la consonnance avec ברית du ℣. 37. — *De terra incolatus.* Dans le Pentateuque c'est ainsi que la terre de Chanaan est désignée, Cfr. Gen., XVII, 8, XXVIII, 4, XXXVI, 7; Exod., VI, 4; mais Ezéchiel entend le pays de l'exil d'Israël, et l'oppose au pays d'Israël. — *In terram Israel non ingredientur.* Les impies ne reverront pas leur patrie; Cfr. Jér., XXII, 27, XLIV. 14.

39. — *Et vos.* Après les menaces l'espérance. — *Singuli... servite eis,* que les Israélites servent ou non les idoles, le plan de Dieu est arrêté et est irrévocable. — *Quod si et in hoc non audieritis me...* ואחר אם. Ces mots ont été interprétés de bien des manières différentes. La meilleure explication nous semble celle que proposent Schrœder, Keil : ואחל signifie : Mais ensuite, c'est-à-dire dans l'avenir. אם est le signe ordinaire du serment, et doit se rendre par vraiment. Joint, comme ici, avec la particule négative אין, et le participe, il produit une affirmation; l'ensemble se traduit donc : Mais après cela, certainement vous m'entendrez et vous ne profanerez pas davantage mon saint nom. — *Nomen pollueritis.* Cfr. XXXVI, 20. Parceque vous serez convertis à la suite de l'expiation sévère que je vous aurai imposée.

40. — *In monte sancto meo... Israel.* Cfr. XVII, 23. L'Eglise est vraiment la sainte montagne de Dieu, si la prophétie s'applique en effet, au retour des Juifs sur le mont Sion, c'est-à-dire, dans leur patrie; cependant elle s'étend plus loin, à la vocation de toutes les nations à l'Eglise. Cfr. Mal., I, 10, 11. — *Omnes, inquam, in terra.* Tous les habitants de la terre d'Israël, séparés des païens. LXX qui n'ont pas « in terra » traduisent כלא, « tout » Israël, par εἰς τέλος. — *In qua placebunt mihi.* Litt. : « Là je les accepterai », je leur témoignerai ma faveur et ma bienveillance; Cfr. XLIII, 27. — *Ibi quæram,* là où vous ne servirez plus les idoles je vous demanderai et je recevrai vos offrandes; Cfr. Mal., III, 4. — *Primitias vestras.* תרומה, l'offrande élevée de terre et présentée à Dieu par le prêtre, Cfr. Exod., XXV, 2, XXIX. 28; Lev., VII, 14, 32, comprend ici tous les dons.

41. In odorem suavitatis suscipiam vos, cum eduxero vos de populis, et congregavero vos de terris, in quas dispersi estis, et sanctificabor in vobis in oculis nationum.

42. Et scietis quia ego Dominus, cum induxero vos ad terram Israel, in terram pro qua levavi manum meam, ut darem eam patribus vestris.

43. Et recordabimini ibi viarum vestrarum, et omnium scelerum vestrorum quibus polluti estis in eis; et displicebitis vobis in conspectu vestro in omnibus malitiis vestris quas fecistis.

44. Et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, et non secundum vias vestras malas, neque secundum scelera vestra pessima domus Israel, ait Dominus Deus.

45. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

46. Fili hominis, pone faciem tuam contra viam Austri, et stilla

41. Je vous recevrai comme une agréable odeur, lorsque je vous aurai retiré d'entre les peuples et que je vous aurai rassemblés des pays où vous avez été dispersés : et je serai sanctifié en vous aux yeux des nations.

42. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque je vous aurai ramenés dans la terre d'Israël, cette terre pour laquelle j'avais levé la main et que j'avais donnée ainsi à vos pères.

43. Là, vous vous souviendrez de vos voies et de tous vos crimes, de ceux dont vous êtes souillés; vous vous déplairez à vous-mêmes, à la vue de toutes les méchancetés que vous avez faites;

44. Et vous saurez que je suis le Seigneur, quand je vous aurai fait du bien à cause de mon nom, et non selon vos voies mauvaises, ni selon vos crimes épouvantables, dit le Seigneur Dieu.

45. Et la parole du Seigneur me fut adressée, et il me dit :

46. Fils de l'homme, tourne toi vers le chemin du midi, parle vers

---

offerts en sacrifice. — *Initium,* ראשית, les prémices; v. Exod., XXIII, 19; Lev., II, 14; Nomb., XV, 20; Deut., XXVI, 2. — *Decimarum vestrarum.* משאות, offrandes en général; II Par., XXIV, 6, 9. LXX : ἀπαρχὰς τῶν ἀφορισμῶν ὑμῶν. — *In omnibus sanctificationibus vestris;* dans toutes les choses que vous aurez consacrées à Dieu, Cfr. Exod., XXVIII, 38, Lev., XXII, 16.

41. — *In odorem suavitatis suscipiam vos.* Je vous accueillerai avec bienveillance comme un sacrifice d'une odeur très-suave. Cfr. Gen., VIII, 21; Exod., XXIX, 18; Lev., I, 9, 13; Rom., XV, 16. — *Et sanctificabor in vobis.* Cfr. Lev., XXII, 32, 33. Lorsque les nations verront que j'ai opéré votre délivrance, elles me jugeront saint et juste, parce que j'aurai accompli mes promesses. Ou bien : je montrerai ma sainteté en faisant d'Israël une nation sainte.

42. — Alors Israël aussi sera rempli de confusion à la pensée de ses péchés passés.— *Pro qua levavi manum meam.* ℣℣. 5, 6, 15, 18.

— 43. *Recordabimini ibi viarum vestrarum.* Cfr. plus bas, XXXVI, 31. — *Displicebitis vobis...* V. VI, 9 et XVI, 61.

44. — *Et scietis,* par l'expérience que vous aurez faite. — *Cum benefecero vobis propter nomen meum.* « Significat gratuitam peccatorum remissionem quæ fit in Ecclesia, nullis ut sæpe dicit Augustinus, præcedentibus meritis bonis et multis præcedentibus meritis malis. » Maldonat.

15° Prophétie de la forêt incendiée et de l'épée du Seigneur, XX, 45-XXI.

Dans l'hébreu le chap. XXI commence ici; cet arrangement est plus conforme à la division du sujet. Kliefoth cependant, rattache ces cinq versets au ch. XX; mais S. Jérôme lui-même commence avec le ℣. 45, le septième livre de ses Prophéties : XXI, 1 et suiv. sont en effet, l'explication du symbole contenu dans les derniers versets du ch. XX.

46. — *Pone faciem tuam.* V. l'explication de ces mots, VI, 2, XIII, 17. V. aussi XXI, 2, XXV, 2. XXIX, 2, XXXV, 3, XXXVIII, 2. Le Targum :

le vent d'Afrique, et prophétise à la forêt du champ du midi.

47. Dis à la forêt du midi : Entends la parole du Seigneur; voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais allumer en toi un feu, je brûlerai tous tes arbres verts et tous tes arbres secs : la flamme allumée ne s'éteindra pas, et tout sera brûlé du midi jusqu'au nord.

48. Et toute chair verra que c'est moi, le Seigneur, qui l'ai incendiée et qu'elle ne s'éteindra pas.

49. Alors je dis : Hélas, hélas, hélas! Seigneur Dieu; ils disent de moi : Est-ce que cet homme ne parle pas en paraboles?

ad Africum, et propheta ad saltum agri meridiani.

47. Et dices saltui meridiano: Audi verbum Domini; hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego succendam in te ignem, et comburam in [illegible]mne lignum viride, et omne li- [illegible] Domaridum : non extinguetur [illegible]gnum [illegible]accensionis; et combure- flamma su[illegible]is facies ab austro ustur in ea omn[illegible]m.
que ad aquilone[illegible]niversa caro, quia

48. Et videbit u[illegible]di eam, nec ex- ego Dominus succend[illegible], Domine tinguetur

49. Et dixi : A, a, [illegible] Numquid Deus ; ipsi dicunt de me : [illegible]iste? non per parabolas loquitur [illegible]

« Reçois la prophétie. — *Contra viam austri*, vers le sud. Le sud est Jérusalem, comme le dit clairement XXI, 2 : la Babylonie, comme on l'a déjà vu plusieurs fois, I, 1, 4, est placée par les prophètes au nord de Jérusalem. LXX : ἐπὶ Θαιμὰν; il n'est pas probable que ces interprètes aient voulu indiquer le Théman mentionné dans Jér., XLIX, 7, 20; Am., I, 11, 12, et Théodoret, cité par Roseumüller, nous dit qu'en grec. c'est-à-dire, sans doute dans le dialecte des Juifs alexandrins, Théman est synonyme de midi. L'Onomasticon d'Eusèbe donne la même signification. — *Et stilla*, המיף, faire couler, distiller (les paroles) s'emploie souvent des discours des prophètes, Amos, VII, 16; Mich., II, 6, 11. — *Ad africum*, דרום, la région de la lumière, c'est-à-dire, le midi; Cfr. Eccl. I, 6. — *Saltum agri meridiani*. La forêt de la terre du Sud est un terme géographique qui désigne, dit Keil, le sud de la Palestine, et par suite le royaume de Juda. La forêt est une figure qui signifie la population, la masse du peuple, ainsi appelée à cause de sa densité. LXX : ἐπὶ δρυμὸν ἡγούμενον Ναγέβ.

47. — *Ignem*, le feu de la guerre. — *In te*, Jérusalem et toutes les autres villes du royaume de Juda. — *Lignum viride... et... aridum*. Les ٧٧. 3 et 4 expliquent cette comparaison : l'arbre vert représente le juste et l'arbre sec l'impie; Cfr. Luc, XXIII, 31. « Primumque comburit in eo lignum viride, secundum quod in hoc eodem propheta legimus : Et a sanctis meis incipite, et postea [illegible]ere vi- [illegible]es, ut aridum, quod nihil in se poterat hab[illegible], alii tale : sanctos videlicet simul et peccato[illegible]. — alii captivitatis mala morte effugiar[illegible] ces- suppliciis tradantur æternis. » S. Jérôm[illegible] au- *Non extinguetur*. Les maux prédits ici n[illegible]*nis*, seront qu'après que les décrets de Dieu[illegible]t-à- ront été accomplis. — *Flamma succensi*[illegible]*ies*. להבת שלהבת, « flamme, flamme », c'es[illegible]les, dire flamme très ardente. — *Omnis fa*[illegible]ve- Non pas des faces ou personnes humai[illegible]é- car dans cette signification, la figure dé[illegible]n- loppée aurait été abandonnée, mais l'ex[illegible]a rieur des choses, ce qui est le premier à se[illegible] tir l'effet de la flamme. Toutes les faces de [illegible] forêt sont donc toutes les plantes de la forê[illegible] qui sont brûlées par la flamme. Il faut not[illegible] cependant qu'au ch. XXI, ٧. 4, « toute face » est interprété par « toute chair. » — *Ab au*[illegible]*tro usque ad aquilonem*. Depuis le sud de la Judée jusqu'au nord, c'est-à dire dans toute l'étendue de ses frontières.

48. — *Omnis caro*, toute créature humaine. — *Quia ego Dominus succendi*... La violence de ce feu qui ne s'éteint pas prouve qu'il est allumé par la colere de Dieu, et qu'il est le résultat de l'arrêt qu'il a porté.

49. — *A a a*. LXX : Μηδαμῶς. Targum : « Reçois ma prière. » — *Ipsi dicunt*... Les vieillards probablement ridiculisaient les paraboles dont se servait le prophète. Parabole, משל, a sans doute ici le sens de discours obscurs, mots difficiles à comprendre, comme dans Matt., XIII, 10; Cfr. aussi XVII, 2; Is., XXIX, 11; Luc, VIII, 9.

CHAPITRE XXI

Le glaive du Seigneur et ses effets terribles (℣℣. 1-7). — L'épée est aiguisée pour le massacre (℣℣. 8-17). — L'épée du roi de Babylone détruira Jérusalem (℣℣. 18-19). — Elle détruira aussi les Ammonites (℣℣. 20-22). — L'annonce du péril paraîtra aux Juifs une prophétie mensongère; mais elle sera néanmoins vérifiée (℣℣. 23-27). — Ruine des Ammonites (℣℣. 28-32).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, pone faciem tuam ad Jerusalem, et stilla ad sanctuaria, et propheta contra humum Israel;
3. Et dices terræ Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ejiciam gladium meum de vagina sua, occidam in te justum et impium.
4. Pro eo autem quod occidit in te justum et impium, idcirco egredietur gladius meus de vagina sua ad omnem carnem ab austro usque ad aquilonem;
5. Ut sciat omnis caro quia ego Dominus eduxi gladium meum de vagina sua irrevocabilem.
6. Et tu, fili hominis, ingemisce

1. La parole du Seigneur me vint encore en ces termes :
2. Fils de l'homme, tourne le visage contre Jérusalem, parle au sanctuaire et prophétise contre la terre d'Israël,
3. Et dis à la terre d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens vers toi, je m'en vais tirer mon épée du fourreau, et je tuerai en toi le juste et l'impie.
4. Et parce que je tuerai chez toi le juste et l'impie, mon épée sortira du fourreau contre toute chair depuis le midi jusqu'au nord.
5. Afin que toute chair sache que moi, le Seigneur, j'ai tiré mon épée de son fourreau et qu'elle n'y rentrera plus.
6. Pour toi, fils de l'homme, gé-

Chap. xxi. — 2. *Fili... austri.* V. xx, 46. — *Ad sanctuaria,* le temple de Jérusalem avec toutes ses dépendances, ou bien le temple à cause de ces trois parties; Cfr. Jér., li, 15. LXX : τὰ ἅγια αὐτῶν. — *Contra humum Israel.* Explication de « saltum agri meridiani », xx, 46.

3. — *Ad te,* contre toi, Cfr. Jér., l, 31; li, 21. Targum : « J'envoie ma fureur contre toi. » — *Ejiciam... de vagina sua.* Dieu appelle ainsi Nabuchodonosor, comme l'expliquent les ℣℣. 19 et 30, car il devait être l'exécuteur des arrêts divins. Maldonat. Mais c'est plutôt la guerre faite aux Juifs par ce roi que le roi lui-même qui est désigné ici. Cfr. xx, 47. — *Occidam in te justum et impium.* Litt. « Je détruirai de toi », c'est-à-dire de Jérusalem et de la Judée. LXX : ἐξολοθρεύσω... ἄνομον καὶ ἄδικον. Le châtiment n'épargnera pas plus les justes que les coupables; tous sont souvent enveloppés en effet dans la même expiation; Cfr. Job, ix, 22; mais pour les justes, dans ce cas, ce n'est pas une peine, mais une gloire, Cfr. Ps. lxxviii, 2, 3. Targum : « J'exilerai tes justes du milieu de toi, afin que je consume tes pécheurs.

4. — *Pro eo... impium.* Le décret est porté : justes et impies seront les victimes des Chaldéens. — *Ad omnem carnem,* Cfr. xx, 47. Il ne peut y avoir ici d'allusion aux nations voisines de Juda. C'est au seul peuple de Dieu que tout le discours s'adresse.

5. — *Ut sciat omnis caro,* xx, 48. — *Irrevocabilem.* Litt. « Il ne reviendra plus » dans son fourreau, avant que la prédiction des ℣℣. 3 et 4 soit accomplie; Cfr. II Rois i, 22, Is., xlv, 23; lv, 11; Jér., l, 9.

6. — *Ingemisce in contritione lumborum.* Comme ceux qui, saisis d'une vive affliction, tombent à genoux comme s'ils avaient les reins brisés; cette image est fréquente dans l'Ancien Testament, Deut., xxxiii, 11; Ps.

mis, les reins brisés, et, dans ton amertume, gémis devant eux.

7. Et lorsqu'ils t'auront dit: Pourquoi gémis-tu ? tu répondras : A cause de ce que j'entends : il vient et tous les cœurs sécheront, toutes les mains seront sans force, tous les esprits s'affaibliront, et tous les genoux s'en iront en eau. Le voici, il vient, et cela arrivera, dit le Seigneur Dieu.

8. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :

9. Fils de l'homme, prophétise et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parle : L'épée, l'épée est aiguisée et polie.

10. C'est pour tuer les victimes qu'elle est aiguisée, c'est pour briller qu'elle est polie. C'est toi qui enlèves le sceptre de mon fils et qui as coupé tous les arbres.

in contritione lumborum, et in amaritudinibus ingemisce coram eis.

7. Cumque dixerint ad te : Quare tu gemis ? dices : Pro auditu, quia venit ; et tabescet omne cor, et dissolventur universæ manus, et infirmabitur omnis spiritus, et per cuncta genua fluent aquæ; ecce venit, et fiet, ait Dominus Deus.

8. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

9. Fili hominis, propheta, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Loquere : gladius, gladius exacutus est, et limatus.

10. Ut cædat victimas, exacutus est ; ut splendeat, limatus est ; qui moves sceptrum filii mei, succidisti omne lignum.

LXVIII, 24 ; Is., XXI, 3 ; Nah., II, 11. — *Et in amaritudinibus.* Litt. « avec amertume » ; Cfr. XXVII, 31 ; Is., XXII, 4; XXXIII, 7 ; Jér., VI, 26. Dieu, dit Maldonat, ordonne ainsi au Prophète de prophétiser non-seulement en paroles, mais aussi en action.

7. — *Pro auditu,* à cause de l'annonce du malheur qui va fondre sur vous; Cfr. VII, 26. — *Quia venit,* le malheur, comme VII, 5. — *Tabescet omne cor.* Cfr. Is., XIX, 1 ; Nah., II, 11. — *Dissolventur universæ manus.* Cfr. VII, 17; Is., XXXV, 3. — *Infirmabitur omnis spiritus.* Personne ne sera plus capable de donner un conseil. Les LXX : « toute chair et tout esprit. » — *Et per cuncta genua fluent aquæ.* Cfr. plus haut, VII, 17. — *Ecce venit et fiet...* Ces mots sont destinés à fortifier encore la menace.

9. — *Gladius, gladius,* répétition emphatique, comme Deut. XVI, 20. Toute la description du glaive, ℣. 9-13, est faite dans une forme lyrique. — *Et limatus,* Litt. « et poli », pour terrifier les ennemis par son éclat. LXX : καὶ θυμώθητι...

10. — *Ut cædat victimas,* טבח טבח, « ad victimandam victimam », comme traduit bien Maldonat. Cette épée est aiguisée pour faire un grand carnage ; V. la même phrase plus bas, XXXVII, 17, 19, et Cfr. Is., XXXIV, 6 ; Jér., XLVI, 10. « Possumus juxta anagogen, gladium acutum, paratumque ad cædem accipere diabolum, de quo loquitur Apostolus, I Cor., V, 5 ; I Tim, I, 20. » S. Jérôme. — *Ut splendeat limatus est.* Litt. « Afin qu'elle puisse briller elle est polie. » — *Qui moves... omne lignum.* Apostrophe au glaive lui-même : Glaive de Nabuchodonosor, tu enlèves le sceptre de mon fils, c'est-à-dire tu détruis le royaume de Juda, et tu coupes tout bois, c'est-à-dire tu mets à mort tous les hommes dans tout le royaume. Telle est l'interprétation de S. Jérôme, Maldonat, Currey, etc. Cfr. XX, 47; XXI, 4 et aussi XVII, 24. L'hébreu est très difficile à traduire et à expliquer, ce qui n'est pas une raison pour imiter Reuss qui le remplace par des points. Schmieder, Kliefoth, Keil, Schrœder, regardent les mots או נשיש שבת בני מאסת כל־עץ, comme une protestation interposée par le prophète au nom du peuple contre la menace divine de l'épée vengeresse, protestation appuyée sur les promesses qui ont été faites autrefois à la tribu de Juda. « Ne nous réjouirons-nous pas (disent-ils) de la verge de mon fils qui méprise tout bois ? » Cette objection est tirée de la promesse faite, dans la bénédiction de Jacob, à la tribu de Juda : le sceptre ne sortira pas de Juda, Gen., XLIX, 10. Les mots sceptre de mon fils, שבת בני, s'y rapportent évidemment ; בני, de mon fils, est tiré du ℣. 9, où le patriarche s'adresse à son fils Juda, qu'il compare à un jeune lion. Ce sceptre, ou ce pouvoir de Juda, méprise tout bois, c'est-à-dire tout autre sceptre de roi, car ce bois comparé au sien est mauvais. Cette explication est naturellement suggérée

11. Et dedi eum ad levigandum, ut teneatur manu; iste exacutus est gladius, et iste limatus est, ut sit in manu interficientis.

12. Clama et ulula, fili hominis, quia hic factus est in populo meo, hic in cunctis ducibus Israel qui fugerant; gladio traditi sunt cum populo meo, idcirco plaude super femur.

13. Quia probatus est; et hoc, cum sceptrum subverterit, et non erit, dicit Dominus Deus.

14. Tu ergo, fili hominis, propheta, et percute manu ad manum, et duplicetur gladius, ac triplicetur gladius interfectorum; hic est gladius

11. Je l'ai donnée à polir pour la tenir à la main : cette épée est aiguisée, elle est polie, afin qu'elle soit dans la main de celui qui tue.

12. Crie, hurle, fils de l'homme, parce qu'elle est tirée contre mon peuple, contre tous les chefs d'Israël qui fuient, mais qui sont livrés à l'épée avec mon peuple. Aussi frappe-toi la cuisse;

13. Car je l'ai approuvée, quand même elle brisera le sceptre qui ne subsistera plus, dit le Seigneur Dieu.

14. Toi donc, fils de l'homme, prophétise, frappe tes mains l'une contre l'autre. Que l'épée du massacre se double et se triple. C'est

---

par l'allusion certaine faite à la prophétie de Jacob au ℣. 27 de ce chapitre. La construction du masculin שבת, avec un féminin, qui, aux yeux de Rosenmüller, est la grande difficulté de ce passage, est expliquée suffisamment par l'idée de Souveraineté qui y est incluse. Hengstenberg propose une autre explication. Le bâton du fils qui méprise tout bois est la punition suspendue sur Israël, punition qui dépasse en rigueur toutes les autres, selon la loi indiquée dans S. Luc, XII, 47 : chacun est jugé d'après la mesure de grâce qu'il a reçue. Ce bâton, dit le Seigneur, n'est vraiment pas un objet de réjouissance.

11. — *Et dedi.* Hébr. : « Et il donna, c'est-à-dire, on la donna », leçon confirmée par les LXX. — *Ut teneatur manu.* Une fois l'épée polie, elle fut mise dans la main de celui qui devait s'en servir, et on ne la rentra pas dans le fourreau. — *Ut sit* a été suppléé par S. Jérôme.

12. — *Clama et ulula.* Au lieu de te réjouir comme tu le demandais dans le ℣. 10. — *Hic factus est in populo meo.* Le glaive est préparé contre mon peuple. — *Qui fugerunt,* מגורי, ne vient pas ici de גור, mais est le participe passé de מגר, au pual, qui signifie renverser, détruire, Cfr. Ps. LXXXVIII, 45; le sens est donc : renversés par le glaive ils ont été (les princes) avec tout mon peuple. Tous ces prétérits sont prophétiques. Keil. — *Plaude super femur.* Frappe ta cuisse, en signe de deuil; Cfr. Jér., XXXI, 19. Une expresson semblable se rencontre souvent dans Homère, Iliad., XII, 162; XV, 397, Odyss., XIII, 198. LXX : κρότησον ἐπὶ τὴν χεῖρά σου.

13. — *Quia probatus est... et non erit.* Mots qui n'ont pas moins exercé les commentateurs que ceux du ℣. 10. Reuss ne les traduit pas davantage. « Percute femur, sive manum, et habitum plangentis assume. Hic enim gladius probatus est mihi, et hoc cum sceptrum meum, regnumque subverterit, quod ultra non erit, et in Sedecia rege finietur. » S. Jérôme. La traduction la plus littérale de l'hebreu semble celle-ci : « Car l'essai est fait, et quoi si le sceptre méprisant ne vient pas? » Les premiers mots, כי בחן, font allusion aux victoires de Nabuchodonosor, qui ont fourni des preuves de la vigueur de son glaive. Puis vient une question : Et si le sceptre méprisant ne vient pas, qu'arrivera-t-il alors? Ce sceptre est, ainsi qu'au ℣. 10, le sceptre de Juda, qui méprise tous les autres comme de mauvais bois. Qu'arrivera-t-il si le sceptre ou la puissance de Juda ne déploie pas, ne prouve pas qu'il possède la force qu'on attend de lui? LXX : « Car il est jugé. Et qu'arrivera-t-il si la famille même est répudiée? cela ne sera pas, dit le Seigneur. »

14. — Les actions faites par le glaive sont décrites avec plus de détail. — *Percute manu ad manum.* Cfr. plus haut, VI, 11. C'est la marque d'une âme violemment émue soit de joie, IV Rois, XI, 12; Is., XV, 12; Ps. XLVI, 2; XCVII, 8; soit de colère, plus bas, V, 22; XXII, 13; Nombr., XXIV, 10. — *Duplicetur... ac triplicetur gladius.* Le glaive se multipliera lui-même, sa force sera doublée, triplée. — *Gladius interfectorum,* le glaive qui produit des blessés et des morts. — *Gladius occisionis magnæ.* Litt. « L'épée d'un grand blessé », c'est-à-dire, selon Ewald, Hævernick, Hengstenberg, l'épée qui perce le roi. Non-seulement

l'épée du grand carnage qui les fait s'épouvanter.

15. Qui sèche leur cœur, qui multiplie les ruines a toutes les portes. Je placerai la terreur de cette épée perçante, polie pour briller, préparée pour tuer.

16. Aiguise-toi ; va à droite ou à gauche partout où ton penchant t'appelle.

17. Je t'applaudirai moi-même en frappant des mains, et j'assouvirai ma colère. C'est moi le Seigneur qui ai parlé.

18. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :

19. Fils de l'homme, trace-toi deux chemins pour que le glaive du Roi de Babylone y passe : ils vien-

occisionis magnæ qui obstupescere eos facit,

15. Et corde tabescere, et multiplicat ruinas. In omnibus portis eorum dedi conturbationem gladii acuti, et limati ad fulgendum, amicti ad cædem.

16. Exacuere, vade ad dexteram, sive ad sinistram, quocumque faciei tuæ est appetitus.

17. Quia et ego plaudam manu ad manum, et implebo indignationem meam, ego Dominus locutus sum.

18. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

19. Et tu, fili hominis, pone tibi duas vias, ut veniat gladius regis Babylonis; de terra una egredientur

---

la foule sera atteinte par l'épée, mais le roi lui-même ne sera pas épargné. — *Qui obstupescere eos facit.* החדרת להם, qui les attend, ou selon d'autres, qui les terrifie, Cfr. Jér., XLII, 16.

15. — *Et corde tabescere;* Cfr. Exod., XV, 15 ; Ps. XLV, 7 ; LXXIV, 4. — *Et multiplicat ruinas.* Cfr. Ps. CIX, 6, et plus bas, מכשלים, les occasions de mort violente ; Cfr. Jér., XLVI, 15. LXX : πληθυνθῶσιν οἱ ἀσθενοῦντες. — *Dedi,* prétérit prophétique. — *Conturbationem gladii,* la crainte produite par l'épée des envahisseurs, אבחת־חרב est difficile à rendre parce que le premier de ces deux mots ne se trouve qu'ici. On l'a traduit par : la menace, la terreur. Suivant Keil, c'est le rapide mouvement circulaire de l'épée, son éclair ; Cfr. Gen., III, 24. Gésénius, s'appuyant sur les LXX, σφάγια, et sur le Targum, propose טבחת חרב, la tuerie du glaive. — *Limati ad fulgendum,* il est si poli qu'il brille comme l'éclair, v. plus haut, v, 11 ; Deut., XXXII, 41 ; Nah., III, 3. — *Amicti ad cædem.* Ce glaive est prêt pour le massacre, il est non-seulement poli et aiguisé, mais il a encore le baudrier par lequel on le portera. Mais מעטה, qui est aussi un ἅπαξ λεγόμενον, a plutôt le sens de tiré (du fourreau).

16. — *Exacuere,* Litt. « Unis-toi », c'est-à-dire, sers-toi de toute ta force pour détruire Israël. Apostrophe au glaive symbolisant Nabuchodonosor. — *Ad dexteram... ad sinistram.* Jérusalem et les Ammonites semblent désignés par ces mots ; ils sont clairement désignés au ℣. 20. — *Quocumque faciei tuæ...* Exerce partout la vengeance dont Dieu t'a chargé. Litt. « Partout où ta face est constituée. »

17. — L'ordre donné au glaive est encore fortifié par l'explication donnée dans ce verset. Dieu lui-même encouragera les ennemis du peuple. — *Ego plaudam manu ad manum,* comme le prophète au ℣. 14. « Ego plaudam... ut sævientem te contra adversarios meos quasi fautor tuus et exhortator instigem. » S. Jérôme. — *Implebo indignationem meam,* Litt. « Je ferai reposer ma colère ; Cfr. plus haut, v, 3 ; XVI, 42, plus bas, XXIV, 13.

18. — Dieu va nous apprendre maintenant qui tiendra cette épée, et ceux qu'elle massacrera.

19. — *Pone tibi duas vias...* Imagine-toi deux routes par où le conquérant peut arriver avec son armée. Dieu ordonne sans doute à Ézéchiel de faire un dessin représentant une route qui conduit de Babylone, et qui se divise à un certain endroit en deux branches dont l'une se dirige, comme le dit le verset suivant vers Rabbath-Ammon, et l'autre vers Jérusalem. — *Ut veniat...* C'est par là que viendra le glaive, c'est-à-dire l'armée de Nabuchodonosor. — *De terra una.* L'hébreu peut se traduire : d'une terre ou de la terre d'un, de quelqu'un, du roi de Babylone. — *Ambæ,* les deux routes du commencement du verset. — *Manu capiet conjecturam.* Arrivé au point de séparation des deux chemins, le roi délibérera par où il doit aller. Suivant S. Jérôme, יד indique la divination au moyen des mains ; יד ברא est difficile à interpréter ; suivant Rosenmüller dont l'interprétation se rapproche de celle de S. Jérôme, il signifie

ambæ; et manu capiet conjecturam, in capite viæ civitatis conjiciet.

20. Viam pones ut veniat gladius in Rabbath filiorum Ammon, et ad Judam in Jerusalem munitissimam;

21. Stetit enim rex Babylonis in bivio, in capite duarum viarum, divinationem quærens, commiscens sagittas : interrogavit idola, exta consuluit.

22. Ad dexteram ejus facta est divinatio super Jerusalem, ut ponat arietes, ut aperiat os in cæde, ut

dront tous deux d'un même pays; sa main tirera au sort, et il le jettera encore à l'entrée de la voie de la ville.

20. Tu traceras un chemin par où le glaive viendra jusqu'a Rabbath des fils d'Ammon, et jusque dans Juda à Jérusalem la fortifiée.

21. Car le Roi de Babylone s'est arrêté au commencement de deux chemins; il consulte le sort, il mêle les flèches, il interroge les idoles, il consulte les entrailles;

22. A sa droite le sort est tombé sur Jérusalem, pour y dresser les béliers, avoir le carnage à la bouche,

---

choisis un lieu, pour y faire des sacrifices et et apprendre ainsi par où se diriger; בדא aurait dans ce cas le même sens que בכפ, ou ברה. Selon Schrœder, Keil, Reuss, etc, il veut dire qu'à l'embranchement des routes, le roi de Babylone fera frapper une main. un index, dirions-nous, pour indiquer la route à suivre; ברא, au piel, signifie couper, Jos., XVII, 15, 18, creuser, tailler, Ez., XXIII, 47. ici graver des caractères dans une matière dure. Le choix de ces mots, ajoute Keil, montre qu'Ezéchiel devait dessiner les routes sur une brique ou une tuile; Cfr. IV, 1. LXX · καὶ χεὶρ. — *In capite viæ civitatis conjiciet.* Le roi agira, comme l'indiquent les mots précédents, pendant qu'il est à la tête de la route qui mène à l'une ou l'autre des villes mentionnées au verset suivant. Ainsi Maldonat. D'après Kimchi, la tête de la route est l'embranchement, l'endroit où la route commence, ce que l'hébreu. au ℣. 21, appelle la mère de la route. LXX : « au commencement du chemin de la ville, au commencement du chemin tu traceras » cette main. — *Conjiciet,* ברא, qui vient d'être expliqué.

20. — *Rabbath filiorum Ammon.* Rabbath-Ammon, capitale des Ammonites, se retrouve dans les ruines d'Ammân, sur le Jabbok supérieur, Nahr Ammân. V. le Comm. de Keil sur Deut., III, 11, et l'Index géogr. de l'Atlas d'Ancessi p. 24. — *Ad Judam...* La conquête de Jérusalem, ville très fortifiée, est le but principal de l'expédition de Nabuchodonosor. — *Jerusalem munitissimam,* Cfr. Is., XXV, 2, XXVII, 10. LXX : ἐν μέσῳ αὐτῆς.

21. — *In bivio.* Litt. « dans la mere de la route »; ℣. 19. — *Divinationem quærens.* לקסם־קסם. Le roi a recours à la divination pour savoir de quel côté doit porter sa première attaque; Cfr. Deut., XVIII, 10 et Is., III, 2. Les différents modes de divination qu'il emploie sont maintenant indiqués. — *Commiscens sagittas.* Genre de sortilège, dit Maldonat, dont on se sert encore (XVIe siècle) : « conjectis enim sagittis in pharetram, scriptis earum rerum quæ eligendæ sunt nominibus, puer aliquis unam extrahit, eaque res eligitur cujus nomen habet inscriptum. » C'est la Belomantie ou Rabdomantie des anciens Arabes, V. Pokocke, cité par Rosenmüller, in Deut., XVIII, 10, et des Grecs, Hom., Iliad. III, 324, VII, 182, 183, et aussi, d'une manière un peu différente, celle des Sabéens. — *Interrogavit idola.* Litt. « Il interrogea les Theraphim. » Cfr. Gen., XXXI, 19, 34. On ne sait rien sur la manière dont on les consultait et dont ils rendaient leurs oracles. LXX : ... ἐν τοῖς γλυπτοῖς. — *Exta consuluit,* ראה בכבד. « il inspectera le foie ». LXX : ἡπατοσκοπήσασθαι. L'hépatoscopie. qui tirait des présages de l'état du foie des animaux sacrifiés, était très en usage chez les Babyloniens, Diod. Sic. II, 29, chez les Romains, Cic. De divinat. I, 16, II, 12, 13. On en trouve encore des traces, au VIIIe siècle de l'ère chrétienne, chez les Sabéens du Haran. V. sur ce point le commentaire d'Hævernick, et sur tout le ℣., M. F. Lenormant, La Magie chez les Chaldéens, où se trouvent d'intéressants renseignements sur les sciences occultes si en faveur chez ce peuple, qui les avait acquises des habitants primitifs de la Mésopotamie, les Acadiens.

22. — *Ad dexteram ejus... super Jerusalem.* Le sort tombe sur Jérusalem dont la route est à droite de l'envahisseur. — *Ut ponat arietes;* Cfr. IV, 2. Nabuchodonosor va faire le siège de Jérusalem. — *Ut aperiat os in cæde.* Il exhortera ses soldats à tuer les Juifs, ou bien les soldats tueront les Juifs en

faire entendre les cris de combat, dresser des machines contre les portes, élever des remparts et construire des forts.

23. Mais pour eux il semblera avoir consulté en vain les oracles et imiter le repos du sabbat, mais il les prendra et se souviendra de l'iniquité.

24. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez rappelé vos iniquités, découvert vos prévarications, et que vos péchés ont paru dans toutes vos pensées ; parce que, dis-je, vous avez rappelé vos crimes, vous serez pris avec la main.

elevet vocem in ululatu, ut ponat arietes contra portas, ut comportet aggerem, ut ædificet munitiones.

23. Eritque quasi consulens frustra oraculum in oculis eorum, et sabbatorum otium imitans; ipse autem recordabitur iniquitatis ad capiendum.

24. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod recordati estis iniquitatis vestræ, et revelastis prævaricationes vestras, et apparuerunt peccata vestra in omnibus cogitationibus vestris: pro eo, inquam, quod recordati estis, manu capiemini.

---

poussant de grands cris. Rosenmüller propose de lire בצרה, « avec clameur » au lieu de ברצה du texte actuel. — *Ut elevet vocem in ululatu.* Suivant Hitzig, ces mots forment avec les précédents une pure tautologie ; mais il est évident qu'ils sont choisis pour donner plus de force à la pensée. Sur les cris que poussent les assiégeants à l'assaut d'une ville, Cfr. Jér., XLIX, 2, Amos, I, 14, II, 2. — *Ut ponat arietes...*, Pour les derniers mots de ce verset Cfr. IV. 2.

23. — *Eritque...* Nabuchodonosor aux yeux des Juifs semblera se livrer à une vaine divination ; ils se moqueront des augures des Chaldéens. — *Et sabbatorum otium imitans.* « Videbitur... quasi sabbatorum otium terere, ludere videlicet et nihil operis perpetrare ». S. Jérôme. Théodoret traduit et explique : « quasi hebdomada hebdomadum celebrantes, sic agunt ». Il donne à שבעות le sens de « semaines » qu'il a en effet Exod., XXXIV, 22, Deut., XVI, 9, 16, etc. Mais l'hébreu ne peut autoriser ces sens : שבעי שבעות להם peut s'entendre de diverses manières. Rosenmüller l'applique aux Chaldéens et traduit : (parce que les Chaldéens sont) jurants des serments à eux (les Juifs). Les Juifs croient que les Chaldéens se considèrent encore comme liés par des serments qu'eux-mêmes ont pourtant violés. Mais ce sens ne peut se soutenir, parce que, dit avec raison Maurer, les Juifs savaient, comme tout le monde, que lorsqu'une des deux parties viole le serment, elle ne doit pas s'attendre à ce que l'autre l'observe. D'ailleurs, dans ce système, il faut supposer une conjonction qui n'existe pas dans le texte. Maurer donne un autre sens : les Juifs jureront des serments à eux (les Chaldéens). Ces violateurs de la foi jurée demanderont à s'engager par de nouveaux serments, espérant se réconcilier ainsi avec leurs ennemis. La meilleure explication nous semble celle d'Hævernick, Keil, Reuss : « serments de serments (sont) à eux », les Juifs. Les serments les plus solennels leur ont été faits par Dieu. Les Juifs s'appuient sur toutes les promesses qui leur ont été faites, sans considerer que ces promesses étaient conditionnelles et subordonnées à une observance fidèle des commandements de Dieu. Les LXX ont omis ce passage. — *Ipse autem...* Le sens que nous venons de donner aux mots précédents, détermine celui qu'il faut donner à ceux-ci. Dieu lui-même, sur lequel les Juifs comptent, se souviendra de leur iniquité; עון désigne non pas seulement les violations de l'alliance babylonienne faites par Sédecias, mais l'infidélité de toute la nation à Dieu, qui, pour punir cette iniquité, la fera prendre et emmener en captivité par Nabuchodonosor. Maldonat, etc., expliquent autrement : Nabuchodonosor, se souvenant de l'iniquité, c'est-à-dire de la violation de l'alliance faite par Sédécias, viendra prendre la ville. — *Iniquitatis.* LXX : ἀδικίας αὐτοῦ.

24. — *Pro eo quod recordati estis iniquitatis vestræ;* c'est-à-dire parce que vous avez rappelé au souvenir votre iniquité. Votre méchanceté est devenue notoire, même chez les païens. — *Revelastis,* à tous les peuples qui vous entourent ; suivant quelques commentateurs : devant Dieu. — *In omnibus cogitationibus vestris.* Litt. « dans tous vos crimes ». — *Manu capiemini.* Vous tomberez sous la puissance de vos ennemis. Targum : « Vous serez livrés aux mains du roi de Babylone. »

25. Tu autem, profane, impie dux Israel, cujus venit dies in tempore iniquitatis præfinita,

26. Hæc dicit Dominus Deus : Aufer cidarim, tolle coronam; nonne hæc est quæ humilem sublevavit, et sublimem humiliavit?

27, Iniquitatem, iniquitatem, iniquitatem ponam eam; et hoc non

25. Et toi, profane, prince impie d'Israël, à qui vient le jour fixé pour la punition de ses péchés,

26. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Otez la tiare, enlevez la couronne. N'est-ce pas elle qui a élevé l'humble et humilié le grand?

27. Iniquité, iniquité, iniquité, voilà ce que j'en ferai. Mais cela

---

25. — Le discours s'adresse maintenant au principal pécheur, à l'impie Sédécias, dont le manque de parole a amené l'orage sur Israël. — *Profane,* חלל, profane ou infâme, LXX : βέβηλε; mais suivant d'autres, percé, tué. — *Princeps Israel;* Cfr. XII, 10. — *Cujus venit dies,* le jour du châtiment, comme I Rois, XXVI, 10, Ps. XXXVI, 13, Job, XVIII, 20, et plus bas, ℣. 29. — *In tempore iniquitatis præfinita.* Litt. « au temps de l'iniquité la fin »; au temps où l'iniquité aura atteint le terme qui lui est fixé, c'est-à-dire la destruction. Cfr. XXV, 5.

26. — *Aufer cidarim.* Litt. « enlever ». L'hébreu emploie des infinitifs absolus en place d'impératifs pour exprimer la pensée d'une manière plus emphatique. מצנפת, est la tiare du grand-prêtre; Exod., XXVIII, 4, 37, 39, XXIX, 6, Lév., VIII, 9, etc. Comment donc dit-on ici à Sédéclas de la déposer? C'est, suivant Keil, etc., qu'il y a dans ces mots l'annonce de l'abrogation du sacerdoce, et que, dans un royaume théocratique comme celui de Juda, cette menace devait frapper fortement le roi. Mais ne serait-il pas plus simple de voir dans ce mot, avec Maldonat et Rosenmüller, un synonyme de couronne, et un emploi poétique du mot? Reuss remarque en effet avec raison qu'Ezéchiel ne parle nulle part du pontificat. — *Coronam,* la couronne royale; Cfr. II Rois, XII, 30, Cant. III, 11. La ruine de la royauté est prédite. — *Nonne hæc est...* Cette couronne, elle a élevé l'humble, c'est-à-dire le faible Jéchonias, qui fut tiré de captivité par Evilmérodach et placé sur le trône de Juda, IV Rois, XXV, 27, Jér., LII, 31; elle a aussi élevé Sédécias, IV Rois, XXIV, 17, mais elle sera aussi pour ce roi une occasion d'abaissement plus profond. Maldonat. Hébreu : « Cela n'est pas cela ». Cela (la mitre et la couronne) ne continuera pas, sera renversé, et un changement général des choses aura lieu; c'est ce changement qu'expriment les derniers mots du verset. Cette élévation des humbles et cet abaissement des grands n'est pas ici, disent Hengstenberg et Faussett, l'expression de la vérité générale qu'on rencontre souvent dans l'Ecriture, Prov., III, 34, Luc., I, 52, Jac., IV, 6, I Petr. V. 5. Ces mots ont rapport au Messie et à Sédécias mis en face l'un de l'autre. Le tendre rejeton d'une terre altérée, Is., LIII, 2, sera exalté à la fin, ℣. 27; celui qui représente actuellement la maison de David, Sédécias, va être abaissé. Le Targum : « Godolias, fils d'Ahicam, prendra la couronne qui ne lui appartenait pas, et elle sera enlevée à Sédécias, à qui elle appartenait. »

27. — *Iniquitatem... eam.* L'affliction et le châtiment qui suivent l'iniquité ne seront entièrement épuisés par Israël qu'après la victoire de Nabuchodonosor. Litt. « Ruine, ruine, ruine, je le ferai. » — *Et hoc non factum est.* Prétérit prophétique. Mais cette ruine ne durera pas toujours. Elle n'aura qu'un temps. Plusieurs commentateurs l'entendent de la ruine infligée par Nabuchodonosor, ruine telle que Juda n'en aura jamais éprouvée de pareille. LXX : οὐαὶ αὐτῇ, τοιαύτη ἔσται. — *Donec veniret cujus est judicium.* La ruine, si grande qu'elle soit, ne sera pas permanente. Elle ne durera, avec des alternatives de repos, que jusqu'au temps de la venue du prince de la paix. Il saute aux yeux qu'il y a ici une allusion à Gen., XLIX, 10 : « jusqu'à ce que vienne Schilo ». Rosenmüller, Hengstenberg, Keil, Fairbairn, Currey, etc., appliquent ces mots au Messie. Le Messie, celui à qui appartient le droit, remettra toutes choses dans l'état voulu par la providence. Ce n'est, dit Keil, que par une altération arbitraire du texte, qu'Hitzig peut rejeter ce rapprochement. Mais « cujus est judicium » n'est pas une explication philologique de la prophétie de Jacob, avec une référence directe à la destruction de la théocratie actuelle, à cause de son impiété. המשפט, le droit, indique bien ici le droit rigoureux à la mitre et à la couronne, mais surtout le droit qui appartient au fils et au représentant de Dieu de gouverner la terre. C'est donc bien du Messie qu'il est question. Depuis l'époque de David, les prophètes l'ont annoncé comme le fondateur et le restaurateur de la justice sur la terre, Ps. LXXI, Is., XLII, 1, Jér., XXIII, 5, XXXIII, 17. La tradition juive l'a compris ainsi. « Dans un remarquable passage du Traité Sota, ed. Wagenseil, p. 1069,

n'arrivera que lorsque viendra celui à qui appartient le jugement, et je la lui livrerai.

28. Et toi, fils de l'homme, prophétise et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux fils d'Ammon, et au sujet de leurs outrages. Dis-leur: Epée, épée, sors du fourreau pour le carnage, sois fourbie pour tuer et pour briller.

29. Quand on t'annonce des visions de vanité et qu'on te prédit des mensonges, sors pour tomber sur la tête des impies, pour les blesser à mort. Car leur jour arrive, le temps fixé pour la punition de leurs iniquités.

30. Rentre dans ton fourreau au lieu où tu as été créée, et je te jugerai dans la terre de ta naissance.

factum est, donec veniret cujus est judicium, et tradam ei.

28. Et tu, fili hominis, propheta et dic : Hæc dicit Dominus Deus ad filios Ammon, et ad opprobrium eorum, et dices : Mucro, mucro, evagina te ad occidendum, lima te ut interficias et fulgeas;

29. Cum tibi viderentur vana, et divinarentur mendacia; ut dareris super colla vulneratorum impiorum, quorum venit dies in tempore iniquitatis præfinita.

30. Revertere ad vaginam tuam, in loco in quo creatus es, in terra nativitatis tuæ judicabo te.

---

il est dit : Les Urim et Thummim et le roi de la race de David ont cessé avec la destruction, et leur restauration ne peut s'attendre qu'à la résurrection des morts, quand le Messie fils de David apparaîtra. » Hævernick. Il faut noter que Nicolas de Lyre applique ces mots à Nabuchodonosor et que Maldonat se contente de dire qu'on peut les entendre du Messie. Polychronius les a appliqués à Zorobabel; Prado affirme qu'ils ne peuvent s'appliquer qu'au Christ. — *Et tradam ei,* au Messie suffisamment désigné dans les mots précédents.

28. — *Ad filios Ammon.* Le prophète dirige maintenant ses menaces contre les Ammonites, qui se réjouissaient de la destruction de Juda et pensaient sans doute qu'ils échapperaient au danger. Mais leur ruine est maintenant prédite, et avec une différence considérable; on ne leur laisse entrevoir aucune restauration. Juda peut encore envisager l'avenir avec espoir, pour Ammon il n'y a que ruine. Sur cette ruine d'Ammon. Voir Josèphe, Antiq. x, 9, 7. — *Opprobrium eorum,* le mépris qu'ils ressentent pour Israël affligé et puni; Cfr. xxv, 3, 6, Soph., ii, 8. — *Mucro...* L'épée est tirée contre Ammon. — *Evaginate... limate...* « Librariorum errore ex casibus vocativis, evaginate et limate, facti sunt imperativi, evagina te, lima te; errorem detegunt Hebræi codices, item græci, qui participia legunt, et Hieronymus qui suam versionem sic explanat : O mucro, mucro, qui paratus es ad cœdem, limatus ut fulgeas ». Prado.

29. — *Cum tibi viderentur vana.* Litt. « Pendant qu'ils (les faux prophètes) voient pour toi vanité »; Cfr. plus haut, xiii, 6, 7. Comme en Judée, les faux prophètes prédisent un heureux avenir aux Ammonites. Kliefoth voit dans ces oracles ceux que Nabuchodonosor a consultés, ℣. 23; mais cette explication ne répond nullement au texte. — *Ut dareris.* לתת אותך. Le résultat de ces prédictions mensongères sera de livrer Ammon au glaive. — *Super... impiorum.* Les Ammonites seront mis à mort comme les Juifs, car c'est à ceux-ci que se rapporte le mot de pécheurs ou d'impies. Ils ont été décapités, les Ammonites le seront aussi. — *Quorum venit dies...* V. plus haut, ℣. 25.

30. — *Revertere ad vaginam tuam.* Litt. « Ramène (ton épée) au fourreau. » Ce verset ne s'adresse pas aux Chaldéens, comme S. Jérôme, Théodoret, Kliefoth. Hitzig, le pensent, S. Jérôme explique ainsi ce passage : Retourne vainqueur dans ton pays, roi de Babylone, après le massacre des Juifs; c'est là que je te punirai. C'est aux Ammonites que ce discours est tenu. Toute résistance de leur part sera inutile; ils ne peuvent espérer pouvoir se défendre contre leurs puissants ennemis. — *In loco in quo creatus es...* En hébreu le verbe est au féminin, et indique ainsi qu'il faut rapporter ce passage soit à la terre, soit à la nation ammonite; Cfr. Os. ii, 24, v, 9. — *In terra nativitatis tuæ.* V. plus haut, xvi, 3. LXX : ἐν τῇ γῇ τῇ ἰδίᾳ σου. Targum : « dans la terre de ton habitation ». — *Judicabo te.* Les deux versets suivants dévelop-

31. Et effundam super te indignationem meam; in igne furoris mei sufflabo in te, daboque te in manus hominum insipientium, et fabricantium interitum.

32. Igni eris cibus, sanguis tuus erit in medio terræ, oblivioni traderis; quia ego Dominus locutus sum.

31. Je verserai mon indignation sur toi; j'allumerai contre toi le feu de ma fureur, et je te livrerai aux mains des hommes insensés qui ont conspiré ta perte.

32. Tu seras l'aliment du feu, ton sang sera au milieu du pays, tu seras livrée à l'oubli; car moi, le Seigneur, j'ai parlé.

CHAPITRE XXII

Péchés de Jérusalem et d'Israël. Accusation principale relative au sang versé et à l'idolâtrie (℣℣. 1-5). — Enumération de la multitude des péchés commis dans Jérusalem (℣℣. 6-12). — Le Seigneur, irrité à la vue de tous ces crimes, interviendra et il y mettra fin en dispersant Juda parmi les païens (℣℣. 13-16). — Epuration d'Israël dans la fournaise de Jérusalem assiégée (℣℣. 18-22). — Corruption de toutes les classes du royaume, cause de sa destruction (℣℣. 23-31).

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

2. Et tu, fili hominis, nonne judicas, nonne judicas civitatem sanguinum?

3. Et ostendes ei omnes abominationes suas, et dices: Hæc dicit Dominus Deus: Civitas effundens

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée et il me dit:

2. Et toi, fils de l'homme, ne juges-tu pas, ne juges-tu pas la ville de sang?

3. Montre-lui toutes ses abominations, dis-lui: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: O ville qui répands

---

pent les conséquences de l'arrêt porté contre les Ammonites.

31. — *In igne furoris mei sufflabo in te.* Comme celui qui souffle sur le feu pour l'allumer; Cfr. Is., LIV, 16 — *Insipientium,* בערים, qu'on a mal à propos voulu rendre par ardeurs de colère, et qui, comme Ps. XCIII, 8, signifie hommes sans raison et cruels. LXX: βαρβάρων. Il s'agit des Chaldéens qui traiteront les Ammonites avec la dernière cruauté. Pour ceux qui, ℣. 30, croient ces menaces dirigées contre les Chaldéens, ces mots s'appliquent aux Mèdes et aux Perses. Cfr. Is., XIII, 17, XXI, 2. — *Fabricantium interitum.* Ceux qui ne rêvent que meurtre et sang, ou ceux qui sont habitués aux massacres.

32. — *Igni eris cibus.* Cfr. XV, 4. C'est probablement une image qui peint la fureur des envahisseurs; peut-être aussi la prédiction de l'incendie des villes des Ammonites. — *Sanguis tuus erit in medio terræ.* Ton sang coulera sur tout le pays; Cfr. XXIV, 7. — *Oblivioni traderis.* Cfr. XXV, 10. Les Ammonites seront tellement détruits que le peu qui restera de leur nation se confondra avec les peuples voisins et ne portera plus un nom particulier. A partir de l'époque des Macchabées, Ammonites et Moabites sont entièrement disparus de l'histoire. — *Quia ego Dominus locutus sum.* « Cujus dixisse fecisse est. » S. Jérôme.

16° Nouvelle description des péchés de Jérusalem et d'Israël qui amènent le jugement, XXII.

CHAP. XXII. — 2. — *Nonne judicas.* Pourquoi cesses-tu d'accuser la cité coupable? plus haut, XX, 4. — *Civitatem sanguinum.* Jérusalem, qui répand le sang des prophètes et des innocents; Cfr. plus bas, XXIV, 6, 9 et Nah., III, 1.

3. — *Ut veniat tempus ejus.* Cette effusion du sang innocent est cause que le temps de sa destruction est arrivé. Kimchi. — *Contra*

le sang dans son enceinte, afin que le temps de sa destruction arrive, qui a dressé des idoles contr'elle-même, pour se souiller.

4. Dans ton sang, celui que tu as versé, tu as péché et dans les idoles que tu as faites tu t'es souillée, et tu as avancé tes jours et amené le terme de tes années. C'est pourquoi je t'ai rendue l'opprobre des nations et la risée de toute la terre.

5. Tes voisins comme ceux qui sont éloignés de toi triompheront de toi, illustre par tes souillures et célèbre par ta ruine.

6. Les Princes d'Israël, chacun selon sa force, ont été en toi pour y répandre le sang.

7. Chez toi ils ont accablé d'outrages leur père et leur mère. Ils ont opprimé l'étranger au milieu de toi, ils ont affligé chez toi l'orphelin et la veuve.

8. Tu as méprisé mon sanctuaire, et tu as violé mes sabbats.

9. Des calomniateurs ont été au

sanguinem in medio sui, ut veniat tempus ejus; et quæ fecit idola contra semetipsum, ut polluereturr.

4. In sanguine tuo qui a te effusus est deliquisti; et in idolis tuis quæ fecisti, polluta es; et appropinquare fecisti dies tuos, et adduxisti tempus annorum tuorum; propterea dedi te opprobrium gentibus, et irrisionem universis terris.

5. Quæ juxta sunt, et quæ procul a te, triumphabunt de te : sordida, nobilis, grandis interitu.

6. Ecce principes Israel singuli in brachio suo fuerunt in te, ad effundendum sanguinem.

7. Patrem et matrem contumeliis affecerunt in te; advenam calumniati sunt in medio tui, pupillum et viduam contristaverunt apud te;

8. Sanctuaria mea sprevisti, et sabbata mea polluisti.

9. Viri detractores fuerunt in te

---

semetipsam, pour son malheur, עליה, non pas « pour elle-même », mais « sur elle-même »; la cité tout entière a été couverte d'idolâtrie.

4. — *In sanguine tuo,* à cause du sang innocent des enfants de Jérusalem. — *Appropinquare fecisti dies tuos.* Tu as accéléré le jour de ton châtiment; Cfr. Ps. LIV, 24. Le pécheur, en accumulant ses péchés, rapproche le temps de sa mort et de la vengeance divine, il resserre et rappetisse pour ainsi dire le temps de la patience et de la longanimité de Dieu. Corn. à Lapide. — *Adduxisti tempus annorum tuorum.* Tu es arrivée à l'année où tu seras emmenée en exil. Rosenmüller d'après les Rabbins; Cfr. Jér., XI, 23. — *Dedi te opprobrium gentibus.* Cfr. XXI, 28 et V, 14, 15.

5. — *Triumphabunt de te.* Litt. « Se moqueront de toi », te tourneront en ridicule. — *Sordida, nobilis.* « Nobilis in malo, quæ quondam in bono cunctas urbes nobilitate superabas. » S. Jérôme. Litt. « souillée de nom », ayant souillé son nom de cité sainte, peuple saint, Deut., VII, 6, XIV, 2, 21. Is., XLIII, 1, par ses crimes et son idolâtrie. Cfr. Is., VI, 6 — *Grandis interitu.* Ta ruine sera effrayante. מהומה signifie surtout la confusion religieuse et morale qui remplissait Jérusalem; Cfr. Amos, III, 9.

6. — *Principes Israel.* Les rois qui ont condamné à mort des innocents, Joiakim, IV Rois, XXIV, 4, Manassès, IV Rois, XXI, 16, etc. LXX : ἀφηγούμενοι οἴκου... — *Singuli in brachio suo.* Chacun agissait selon son bras, c'est-à-dire selon sa puissance, et non d'après la justice. LXX : ἕκαστος πρὸς τοὺς συγγενεῖς αὐτοῦ. — *Fuerunt in te...* C'est ainsi qu'ils se sont conduits dans Jérusalem. Ils ne pensaient qu'à verser le sang.

7. — *Patrem... in te.* Contrairement à la loi du Deut., XXVII, 16. Cfr. Matt., XV, 4, 5, Macc., VII, 10, 11. Tous les péchés qui sont énumérés jusqu'au ℣. 12 sont commis en violation de la loi de Moïse. — *Affecerunt.* Ce n'est plus des princes seuls qu'il s'agit, mais de tous les impies en général. — *Advenam calumniati sunt...* Ils l'ont opprimé. Cfr. Exod., XXII, 21.

8. — *Sanctuaria mea sprevisti.* Soit par un culte superstitieux, soit plutôt en négligeant le culte du vrai Dieu ou en lui faisant des offrandes inconvenantes; Cfr. Exod., XXII, 22, Lev., XIX, 5. LXX : ἐξουθένουν — *Sabbata mea...* V. XX, 13. — *Polluisti.* LXX : ἐβεβήλουν ἐν σοί.

9. — *Viri detractores.* Ceux, dit Kimchi, qui sèment les rixes et les discordes pour

ad effundendum sanguinem, et super montes comederunt in te, scelus operati sunt in medio tui.

10. Verecundiora patris discooperuerunt in te, immunditiam menstruatæ humiliaverunt in te;

11. Et unusquisque in uxorem proximi sui operatus est abominationem, et socer nurum suam polluit nefarie, frater sororem suam filiam patris sui oppressit in te.

Jer. 5. 7.

12. Munera acceperunt apud te ad effundendum sanguinem; usuram et superabundantiam accepisti, et avare proximos tuos calumniabaris : meique oblita es, ait Dominus Deus.

13. Ecce complosi manus meas super avaritiam tuam quam fecisti; et super sanguinem qui effusus est in medio tui.

14. Numquid sustinebit cor tuum, aut prævalebunt manus tuæ, in diebus quos ego faciam tibi? ego Dominus locutus sum, et faciam.

milieu de toi pour répandre le sang Ils ont mangé sur les montagnes, ils ont commis le crime au milieu de toi.

10. Ils ont découvert la honte de leur père; ils ont humilié la femme en son impureté ordinaire.

11. Chacun a commis l'abomination avec la femme de son prochain : le beau-père a corrompu par l'inceste sa belle-fille, le frère a fait violence à sa sœur, à la fille de son père, chez toi.

12. Ils ont reçu des présents pour répandre le sang. Tu as pris usure et interêt; tu as calomnié ton prochain et tu m'as oublié par avarice, dit le Seigneur Dieu.

13. C'est pourquoi j'ai frappé des mains, à cause de l'avarice que tu as pratiquée et à cause du sang qui a été répandu dans ton sein.

14. Est-ce que ton cœur sera ferme et tes mains puissantes aux jours où j'agirai contre toi? C'est moi le Seigneur qui l'ai dit et qui le ferai.

---

amener à l'homicide, et aussi ceux qui portent en justice de faux témoignages et amènent ainsi la mort de l'innocent; Cfr. Lév., XIX, 16, III Rois, XXI, 10, 11, Jér., VI, 28. — *Super montes comederunt in te.* Ils sacrifient aux idoles sur les hauteurs et se nourrissent ensuite des offrandes faites à ces idoles; V. plus haut, XVIII, 6. — *Scelus,* זִמָּה, toutes sortes d'actions honteuses détaillées dans les deux versets suivants.

10. — *Verecundiora* .. Lév., XVII, 7, 8. — *Immunditiam menstruatæ...* ce que le Lév., XX, 18, défend formellement.

11. — *Unusquisque... abominationem... nefarie.* « Hoc autem iniquitatis est incrementum, neque enim æquale est cum aliena uxore misceri, et proprii filii nuptiis insidiari, sed quanto fornicatione adulterium gravius, tanto adulterio sceleratior consuetudo cum nuru. » Théodoret. — *Frater sororem suam...* Lév., XVIII, 15, et 9; II Rois, XIII. Tacite dit des Juifs : « Projectissima ad libidinem gens; alienarum concubitu abstinent, inter se nihil illicitum. » Hist. V. 5.

12. — *Munera acceperunt...* Ils vendaient la justice; Cfr. Exod., XXIII, 2. — *Usuram... accepisti.* V. plus haut, XVIII, 8, 13. — *Avare... calumniabaris.* Tu te sers de violence pour dépouiller ton voisin. Suivant Kimchi : tu as enrichi tes voisins par oppression. Pour acquérir à prix d'or l'alliance des Egyptiens et des Assyriens, les rois de Juda ont pressuré leur peuple. LXX : « Et tu as consommé la consommation de ta malice, qui est dans l'oppression ». — *Meique oblita es.* L'oubli de Dieu est le principe et la conséquence de tous les crimes. « Memoria enim Dei excludit cuncta flagitia ». S. Jérôme. Cfr. Ps. CXVIII, 4, Sag., VI, 19, 20.

13. — *Complosi manus meas,* en signe d'indignation véhémente; V. plus haut, XXI, 14. — *Super avaritiam tuam,* אל pour עַל, à cause de ton avarice et de la peine qu'elle mérite; Cfr. ℣. 27, Is., LVI, 11, LVII, 15. LXX : ἐφ' οἷς συντέλεσαι. — *Et super sanguinem...* ℣. 6.

14. — *Numquid sustinebit cor tuum?* Voir plus haut, XXI, 7, 20. Les Juifs ne pourront supporter les calamités que la colère de Dieu va faire fondre sur eux. — *Prævalebunt ma-*

15. Je te disperserai parmi les nations, je te disséminerai en divers pays, et je t'enlèverai ton impureté
16. Je te posséderai en présence des nations, et tu sauras que je suis le Seigneur.
17. La parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :
18. Fils de l'homme, la maison d'Israël s'est changée pour moi en scorie : ils sont tous comme de l'airain, de l'étain, du fer, et du plomb au milieu de la fournaise, et ils sont la scorie de l'argent.
19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous êtes tous changés en scorie, je vous rassemblerai au milieu de Jérusalem,
20. Comme on rassemble l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le plomb au milieu de la fournaise, et j'y allumerai le feu pour vous y brûler. Ainsi, je vous rassemblerai dans ma fureur et dans ma colère; je me satisferai et je vous fondrai.

15. Et dispergam te in nationes, et ventilabo te in terras, et deficere faciam immunditiam tuam a te.
16. Et possidebo te in conspectu gentium, et scies quia ego Dominus.
17. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
18. Fili hominis, versa est mihi domus Israel in scoriam; omnes isti æs, et stannum, et ferrum, et plumbum in medio fornacis; scoria argenti facti sunt.
19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Eo quod versi estis omnes in scoriam, propterea ecce ego congregabo vos in medio Jerusalem,
20. Congregatione argenti, et æris, et stanni, et ferri, et plumbi in medio fornacis; ut succendam in ea ignem ad conflandum. Sic congregabo in furore meo, et in ira mea. et requiescam; et conflabo vos.

---

nus tuæ. Les forces des Juifs l'emporteront-elles sur celle de Dieu? — *In diebus quos ego faciam tibi.* Les jours de la vengeance et du châtiment. Litt. « les jours où j'agirai avec toi », suivant ce que méritent tes crimes; Cfr. VII, 27, XVI, 59.

15. — *Dispergam te in nationes...* Cette menace a déjà été plusieurs fois exprimée, V, 10, XII, 15, XX, 23. — *Deficere faciam immunditiam tuam a te.* Dieu enlèvera l'impureté causée aux Juifs par leurs péchés en les purifiant par l'exil. Cfr. Is., IV, 4.

16. — *Possidebo te in conspectu gentium.* Quand Israël sera purifié de ses souillures, toutes les nations verront et comprendront qu'il est, comme auparavant, la possession et l'héritage de Dieu. Tel est le sens qu'avec la Vulgate donnent les LXX : καταχληρονομήσω ἐν σοί, et le Targum : « Je serai sanctifié en toi. » Mais נחלת n'est pas à la première personne, mais à la deuxième; beaucoup de modernes le font dériver non pas de נחל, hériter, posséder, mais de חלל, souiller, dont il est le niphal, et traduisent : « Tu seras souillée par toi-même devant les yeux des nations ».

18. — Vient maintenant une comparaison souvent employée dans les Prophètes, Is., I, 22 et suiv., Jér., VI, 27 et suiv. Zach., XIII, 9, Mal., III, 3. Mais il faut remarquer que ce n'est pas tant la purification d'Israël que sa punition qui fait ici l'objet principal de la comparaison. — *Versa est... in scoriam.* La maison d'Israël, qui était autrefois un métal précieux, n'est plus à présent que scorie, סוג, non pas le minerai destiné à la fonte, mais les éléments grossiers mêlés à l'argent et qui en sont séparés par la fonte. « Porro scoria sordes et purgamenta metallorum sonat ». S. Jérôme. LXX : ἀναμεμιγμένοι. — *Fornacis,* le creuset, comme Is., XVIII, 10. — *Scoria argenti facti sunt.* Il y a un peu d'argent de mêlé dans la masse, mais ce sont les autres métaux qui dominent.

19. — A cause de ce triste et coupable état où Israël est réduit, Dieu va lui infliger un sévère châtiment.

20. — *Congregatione argenti...* Dieu va ramasser le peuple comme on ramasse de l'argent, de l'airain, etc. — *Ut succendam... ad conflandum.* Dieu va détruire Jérusalem par le feu; Cfr. Jér., IX, 7. — *Et requiescam.* Je ne cesserai de punir que lorsque je vous aurai tous exterminés. והנחתי, que les LXX n'ont pas rendu : « je vous replacerai » dans le creuset pour y être fondus.

21. Et congregabo vos, et succendam vos in igne furoris mei, et conflabimini in medio ejus.

22. Ut confletur argentum in medio ejus; et scietis quia ego Dominus, cum effuderim indignationem meam super vos.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

24. Fili hominis, dic ei : Tu es terra immunda, et non compluta in die furoris.

25. Conjuratio prophetarum in medio ejus, sicut leo rugiens, rapiensque prædam, animas devoraverunt, opes et pretium acceperunt, viduas ejus multiplicaverunt in medio illius.

21. Je vous rassemblerai, je vous embraserai au feu de ma fureur, et vous serez fondus au milieu de Jérusalem.

22. Comme on fond l'argent dans la fournaise, ainsi vous serez au milieu de cette ville, et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai répandu mon indignation sur vous.

23. La parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

24. Fils de l'homme, dis-leur : Tu es une terre impure et qui n'a pas été arrosée de pluies au jour de la fureur.

25. Il y a un complot de ses prophètes au milieu d'elle; comme un lion qui rugit et ravit sa proie, ils ont dévoré les âmes. Ils ont reçu des richesses et des récompenses, et ils ont multiplié ses veuves au milieu d'elle.

---

21. — *Et congregabo vos.* Omis par les LXX. — *Succendam... furoris mei,* V. plus haut, XXI, 31, Deut., IV, 24, Is., XXX, 27, Nah., I, 6, Hebr., XII, 29.

22. — Israël éprouva l'effet de cette prédiction lors du siège de Jérusalem par les Chaldéens. — *Scietis quia ego Dominus...* « Et hoc totum faciam, ut postquam effudero indignationem meam super vos, finis vestri cruciatus mei notitia sit, et sciatis quod ego sim Dominus judex omnium et retributor. » S. Jérôme.

24. — C'est l'état corrompu de toutes les classes du royaume qui est cause de sa destruction. — *Ei,* à Jérusalem, ou plutôt au royaume de Juda. — *Tu es terra immunda.* LXX. ἡ οὐ βρεχομένη. מטהרה, suivant quelques-uns : « Qui n'est pas purifiée. » Keil lui donne un sens différent : « éclairée par la lumière », signification qui s'appuie sur Exod., XXIV, 10, où « toar » se trouve dans le sens de splendeur, et sur le mot voisin « tzohar », lumière. Cette terre, au jour de colère, ne reçoit plus de rayons de soleil; ce sens s'accorde parfaitement avec les mots qui suivent. — *Et non compluta.* La pluie du ciel ne tombe plus sur ce pays, par suite de la malédiction et de la colère divine; Cfr. Deut., XI, 16, 17, Is., V, 6, Jér., III, 3, XIV, 4; Hebr., VI, 7; elles ont remplacé les bénédictions promises au peuple ; V. Joel, II, 23, Os., VI, 3, Jér., V, 24, Zach., X, I, Apoc., XI, 6.

25. — *Conjuratio prophetarum in medio ejus.* Cfr. Is., VIII, 12, Jér., XI, 9. Les faux prophètes s'entendent entre eux pour annoncer toujours au peuple un avenir heureux et l'excitent ainsi contre ceux qui lui prédisent la vérité. On peut conclure de là, dit Schrœder, que les faux prophètes n'agissaient pas individuellement, mais formaient une corporation, rendue puissante par l'union, et avaient grand soin de ne pas se contredire dans leurs mensonges. Ils paraissent toujours prêts à dénoncer les serviteurs de Dieu à l'animosité des grands et à les faire passer sous l'épée des princes. Comme les prophètes sont encore nommés au ℣. 28, et qu'on leur donne ici des qualificatifs réservés habituellement aux princes, Hitzig et Keil, s'appuyant sur les LXX : ἀφηγούμενοι, proposent de corriger נביאיה en נשיאיה, « ses princes ». Dans un passage de Soph., III, 3, 4, si semblable à celui-ci qu'Ezéchiel semble s'en souvenir, les princes et les juges sont appelés prophètes et prêtres. — *Sicut loco... animas devoraverunt.* Ils perdent les innocents qui leur sont opposés. Cfr. Os., VI, Soph., III, 3, 4, Matt., XXIII, 14. — *Opes et pretium acceperunt,* pour les prédictions favorables dont ils emplissent les oreilles du peuple; Cfr. XII, 24. — *Viduas ejus multiplicaverunt.* Cfr. plus haut, XIX, 7. En étant par leurs discours cause de morts nombreuses, par exemple, en provoquant à la guerre contre les Chaldéens.

26. Ses prêtres ont méprisé ma loi, ils ont souillé mon sanctuaire, ils n'ont pas fait de différence entre ce qui est saint et ce qui est profane; ils n'ont pas distingué entre ce qui est immonde et ce qui est pur. Ils ont détourné leurs yeux de mes sabbats et j'étais déshonoré au milieu d'eux.

27. Ses princes étaient au milieu d'elle comme des loups qui ravissent la proie, qui répandent le sang, perdant les âmes, et courant avidement après le gain.

28. Ses prophètes mettaient sur la muraille un enduit sans aucune solidité. Ils avaient des visions vaines et ils prophétisaient le mensonge, en disant : Voici ce que dit le Seigneur Dieu, quand le Seigneur n'avait pas parlé.

29. Le peuple du pays s'adonnait à l'imposture et à la calomnie; ils faisaient de violentes rapines, ils affligeaient le faible et le pauvre et ils opprimaient l'étranger par des calomnies sans justice.

30. J'ai cherché parmi eux un

26. Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, et polluerunt sanctuaria mea; inter sanctum et profanum non habuerunt distantiam; et inter pollutum et mundum non intellexerunt; et a sabbatis meis averterunt oculos suos, et coinquinabar in medio eorum.

27. Principes ejus in medio illius, quasi lupi rapientes prædam ad effundendum sanguinem, et ad perdendas animas, et avari ad sectanda lucra.

Mich. 3, 11; *Soph.* 3, 3.

28. Prophetæ autem ejus liniebant eos absque temperamento, videntes vana, et divinantes eis mendacium, dicentes : Hæc dicit Dominus Deus, cum Dominus non sit locutus.

29. Populi terræ calumniabantur calumniam, et rapiebant violenter; egenum et pauperem affligebant, et advenam opprimebant calumnia absque judicio.

30. Et quæsivi de eis virum, qui

---

26. — *Sacerdotes... legem meam.* Jér., II, 8, profère les mêmes accusations contre les prêtres et les prophètes. חמסו, « violent ». Les prêtres violent la loi, eux qui doivent la garder et l'enseigner, Soph., III, 4; Os., VIII, 1; Mal., II, 7. « Maximum hoc scelus : quos enim aliis duces esse oportuit, ii cæci degere perseverabant ». Théodoret. — *Polluerunt sanctuaria mea,* par des rites impies et superstitieux; ℣. 8. — *Inter sanctum... non intellexerunt.* Le Lév., X, 10, ordonne de faire tout ce que les prêtres sont accusés ici de négliger. — *A sabbatis meis...* Ils n'ont pas empêché la violation du sabbat; Cfr. Jér., XVII, 27.

27. — *Principes... lupi rapientes.* Comparaison empruntée à Soph., III, 3. — *Ad effundendum... lucra.* Cfr. ℣. 12 et XIII, 10. Cette accusation s'applique très bien aux juges iniques, qui, d'après Exod., XVIII, 21, devaient haïr l'avarice. Keil. S. Jérôme et S. Bernard appliquent ces paroles aux ecclésiastiques avares : « Luporum imitantur rapinam, ut effundant sanguinem non corporum sed animarum, et avare sectantur lucra, nequaquam illo contenti : qui servunt altari vivant de altari. I Cor., IX, 13; sed postquam ad ministerium Dei accesserint, Crœsi divitias congregant. »

28. — *Prophetæ... liniebant eos absque temperamento.* V. la note sur XIII, 10, 11. — *Videntes... mendacium;* v. note sur XIII, 9. — *Dicentes...* XIII, 6 et 7, où tous ces mots ont été expliqués. V. de semblables plaintes dans Mich., III, 11; Soph., III, 4; Jér., XXIII, 31 et suiv.

29. — *Populi terræ,* Litt. « Le peuple de la terre », c'est-à-dire, le commun du peuple, par opposition aux grands dont il vient d'être parlé. — *Calumniabantur calumniam.* Ils sont adonnés à toutes les fraudes et à toutes les injustices. Litt. « Il opprime d'oppression. » — *Rapiebant violenter.* Cfr. XVIII, 7, 12, 18. — *Regnum... et advenam...* Cfr. Exod., XXII, 20, 21; Deut., XXIV, 17. — *Absque judicio,* injustement.

30. — *Qui interponeret sepem.* Qui s'opposât comme une haie entre Dieu et son peuple, comme Aaron, Nombr., XVI, 48, Moïse, Exod.,

interponeret sepem, et staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam : et non inveni.

31. Et effudi super eos indignationem meam, in igne iræ meæ consumpsi eos; viam eorum in caput eorum reddidi, ait Dominus Deus.

homme qui s'interposât comme une haie entre moi et eux, qui s'opposât à moi pour la défense de cette terre afin que je ne la détruisisse pas, et je n'en ai pas trouvé.

31. Aussi j'ai répandu mon indignation sur eux, je les ai consumés dans le feu de ma colère, et j'ai fait retomber leurs crimes sur leur tête, dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XXIII

Oolla et Ooliba, les deux courtisanes représentant Samarie et Jérusalem. — Les deux sœurs (℣℣. 1-4). — Péché et châtiment de Samarie (℣℣. 5-10). — Péché de Juda (℣℣. 11-21). — Châtiment de Jérusalem (℣℣. 22-35). — Nouveau récit des péchés et du châtiment des deux femmes (℣℣. 36-49).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, duæ mulieres filiæ matris unius fuerunt.

3. Et fornicatæ sunt in Ægypto,

1. Le Seigneur me parla encore, et il me dit :

2. Fils de l'homme, il y a eu deux femmes, filles d'une même mère,

3. Qui se sont prostituées en

XXXII; Jérémie, VII, 15, XIII, 5. — *Et staret oppositus.* Litt. « Et se tint sur la brèche », comme le soldat qui repousse l'assiégeant, V. plus haut, XIII, 5. — *Ne dissiparem eam.* Pour empêcher Dieu de détruire le pays, en recourant à sa miséricorde. Le Targum : « qui cherche miséricorde... » — *Et non inveni.* Parmi ceux dont les péchés viennent d'être énumérés, personne n'était capable d'intercéder pour ses frères. Quant aux justes, Dieu l'avait défendu à quelques-uns, à Jérémie en particulier, Jér., XI, 14. Mais ce qui est surtout indiqué, c'est la corruption générale du pays.

31. — *Effudi indignationem meam.* Voir, VII, 8, XXI, 31. — *In igne...* Cfr. VII, 4, 8, IX, 10. — *Viam eorum...* Je les punirai d'une manière digne de leurs péchés; Cfr. VII, 4, IX, 10, XI, 21, XVI, 43.

16° Oolla et Ooliba, courtisanes qui symbolisent l'impiété de Samarie et de Jérusalem, XXIII.

Samarie et Jérusalem, capitales des royaumes d'Israël et de Juda, sont deux sœurs qui ont pratiqué la prostitution depuis les jours d'Egypte. Elles symbolisent l'impiété et l'infidélité de ces deux pays contre lesquels Dieu s'est irrité; mais le châtiment infligé au premier n'a pas amendé le second, qui, au contraire, a multiplié ses offenses. Aussi Dieu réitère-t-il le jugement prononcé contre celui-ci. La figure est analogue à celle du chapitre XVI; mais ici, dit Fausset, le rapport n'est pas tant à la rupture de l'alliance par l'idolâtrie, qu'à l'esprit mondain d'Israël qui le pousse à chercher sa sûreté dans les alliances avec les païens, plutôt que dans le secours de Dieu. Cfr. Jér. III, 7. Nous ne croyons pas cette vue entièrement juste. Dans les deux chapitres, l'idolâtrie est reprochée à Juda; ici Israël est mis en parallèle avec lui pour augmenter encore l'horreur de son crime, et aussi pour montrer que la destruction encourue par Samarie, par suite de ses rapports idolâtriques avec les païens, va tomber inévitablement sur Jérusalem et Juda. Lehir, Keil et Currey.

CHAP. XXIII. — 2. — *Duæ mulieres.* Deux royaumes, Juda et Israël, comme le ℣. 4 l'explique; Cfr. Is., XXXII, 9. — *Filiæ matris unius.* Ils faisaient autrefois un seul peuple, qui, plus tard se divisa en deux. Ou bien, ils descendent d'une même mère.

3. — *Fornicatæ sunt.* Cfr. ch. XVI. — *In*

Egypte, qui se sont prostituées dans leur jeunesse : là leur sein fut déshonoré et leur virginité flétrie.

4. La plus grande s'appellait Oolla, et la plus jeune Ooliba. Elles furent à moi et elles m'enfantèrent des fils et des filles. Or voici leurs noms : Samarie est Oolla et Jérusalem Ooliba.

5. Oolla me fut donc infidèle et elle devint folle de ses amants, les Assyriens ses voisins,

6. Vêtus d'hyacinthe, princes, magistrats, jeunes et désirables, tous cavaliers, montés sur des chevaux.

7. Elle s'est abandonnée dans la fornication à ces hommes choisis, tous enfants des Assyriens, et elle s'est souillée par ses infamies avec tous ceux dont elle était follement éprise.

in adolescentia sua fornicatæ sunt; ibi subacta sunt ubera earum, et fractæ sunt mammæ pubertatis earum.

4. Nomina autem earum, Oolla major, et Ooliba soror ejus minor, et habui eas, et pepererunt filios et filias. Porro earum nomina, Samaria Oolla, et Jerusalem Ooliba.

5. Fornicata est igitur super me Oolla, et insanivit in amatores suos, in Assyrios propinquantes,

6. Vestitos hyacintho, principes, et magistratus, juvenes cupidinis, universos equites, ascensores equorum.

7. Et dedit fornicationes suas super eos electos filios Assyriorum universos; et in omnibus in quos insanivit, in immunditiis eorum polluta est.

Ægypto. Même en Egypte, les Israélites s'étaient souillés dans l'idolâtrie égyptienne, V. xx, 7, 8; Jos., xxiv, 14. — *In adolescentia sua.* V. xvi, 22, 43, et plus bas, vv. 8, 19. — *Fornicatæ sunt.* Omis par les LXX. — *Subacta sunt ubera earum.* « Virginitatem perdiderunt : periphrasis et metaphora est. Habent puellæ, dum virgines sunt, ubera solida et turgentia, quæ simul atque virginitatem amittunt, comprimuntur et quodammodo franguntur ». Maldonat. — *Fractæ sunt,* עשו, « touchèrent, serrèrent », a pour sujet les Egyptiens.

4. — *Oolla,* אהלה, « sa tente ». « Siquidem in decem tribubus erat tabernaculum non Dei sed idolorum; aureos enim Jeroboam, ut populum averteret a cultu Dei, vitulos collocarat in Dan et Bethel ». S. Jérôme. — *Major.* הגדולה, la grande sœur et non pas l'aînée. C'est une allusion à l'étendue du royaume d'Israël qui comprenait dix tribus sur douze. D'autres y voient une allusion à l'impiété d'Israël, plus grande que celle de Juda, Cfr. xvi, 46. — *Ooliba,* אהליבה, « ma tente en elle. » Le sanctuaire de Dieu était, en effet, à Jérusalem, dans le royaume de Juda; Cfr. II Par., xii, 5. — *Habui eas,* comme épouses; Cfr. xvi, 8. — *Pepererunt filios et filias.* Elles eurent une nombreuse progéniture qui fut d'abord fidèle à Dieu, xvi, 20.

5. — *Fornicata est... super me.* Litt. « sous moi ». Au lieu de conserver son amour pour Dieu, elle le donnait à des étrangers; Cfr. xvi, 33. LXX : ἀπ' ἐμοῦ. — *Insanivit,* עגב, qui ne se trouve que dans Ezéchiel, et une fois dans Jérémie, iv, 30, exprime le désir passionné qui entraîne vers quelqu'un — *In Assyrios propinquantes.* Allusion à la conduite de Manahem qui s'était concilié, par des présents, l'amitié de Phul, roi d'Assyrie, IV Rois, xv, 19. Les Assyriens sont voisins d'Israël, non pas physiquement, mais parce qu'ils ont le même esprit idolâtrique. Suivant les documents cunéiformes, Jéhu paya aussi tribut à Salmanazar.

6. — *Vestitos hyacintho.* תכלת est la pourpre; Cfr. Exod., xxv, 4. Cette pourpre indique la puissance et la gloire de l'empire assyrien. — *Principes.* פחות, sont les gouverneurs militaires d'une province. Le mot semble d'origine étrangère; peut-être vient-il du perse *pukhten,* avoir soin, agir. — *Magistratus.* סגנים. V. la note sur Is., xli, 25. L'hébreu « sagan » se trouve dans les inscriptions cunéiformes sous la forme de sakkanakou, et a le sens de gouverneur. — *Juvenes cupidinis.* Litt. « de beaux jeunes gens ». — *Universos equites,* les cavaliers, en général, sans désignation de leur monture, V. Is., xxi, 7. — *Ascensores equorum,* les plus nobles cavaliers, ceux qui montent des chevaux.

7. — *Dedit fornicationes suas super eos.*

8. Insuper et fornicationes suas quas habuerat in Ægypto, non reliquit; nam et illi dormierunt cum ea in adolescentia ejus, et illi confregerunt ubera pubertatis ejus, et effuderunt fornicationem suam super eam.

9. Propterea tradidi eam in manus amatorum suorum, in manus filiorum Assur, super quorum insanivit libidine.

10. Ipsi discooperuerunt ignominiam ejus, filios et filias ejus tulerunt, et ipsam occiderunt gladio; et factæ sunt famosæ mulieres, et judicia perpetraverunt in ea.

Supr. 16, 37.

11. Quod cum vidisset soror ejus Ooliba, plus quam illa insanivit libidine; et fornicationem suam super fornicationem sororis suæ.

12. Ad filios Assyriorum præbuit impudenter, ducibus et magistratibus ad se venientibus, indutis veste varia, equitibus qui vectabantur

8. Elle n'abandonna pas pour cela les fornications auxquelles elle s'était prostituée en Egypte; car eux aussi avaient dormi avec elle dans sa jeunesse, ils avaient déshonoré son sein de jeune vierge et ils avaient répandu sur elle leur fornication.

9. C'est pourquoi je l'ai livrée aux mains de ses amants, aux mains des fils d'Assur, dont elle s'était follement éprise.

10. Ils dénudèrent son ignominie, ils enlevèrent ses fils et ses filles; puis ils l'ont tuée elle-même avec l'épée; et elles devinrent fameuses entre les femmes, quand on en eut fait justice.

11. Sa sœur Ooliba, après avoir vu cela, a porté plus loin encore la fureur de sa passion et dépassé dans ses fornications les fornications de sa sœur.

12. Elle se donna impudemment aux fils des Assyriens, aux chefs et aux magistrats qui venaient vers elle richement vêtus, aux cavaliers

---

Elle se prostitua à eux; V. XVI, 15. — *In immunditiis eorum,* dans leurs idoles, ce qui indique la nature des rapports d'Israël avec l'Assyrie : ce n'est pas seulement l'alliance de ce peuple qu'il recherchait, mais aussi son idolâtrie.

8. — *Insuper... non reliquit.* Jéroboam avait, en effet, installé le culte du veau d'or qui se perpétua jusqu'à la chute du royaume. Suivant Jarchi, ces mots se rapportent à l'alliance conclue entre le roi d'Israël, Osée, et le roi d'Egypte, So, en égyptien Shabak. Voir Maspéro, Histoire ancienne... 2e éd. p. 389, note 3e, IV Rois, XVII 4. — *Nam et illi...* ℣. 3, et plus haut, XX, 7.

9. — *Propterea tradidi eam...* Aux rois Thiglath-Pilezer et Salmanazar. V. IV Rois, XVII, 4 et suiv.

10. — *Ignominiam ejus.* Litt. « sa nudité. » Il y a probablement ici une allusion à l'exil et à la déportation de la population de Samarie; Cfr. Is., XLVII, 2. — *Ipsam occiderunt gladio.* Les Assyriens détruisirent le royaume d'Israël. — *Factæ sunt famosæ mulieres.* Litt. « Elle devint un nom (une légende) parmi les femmes. » Le nom de Samarie circula parmi les nations, et son destin devint l'objet des conversations et des railleries des peuples. On ne voit pas bien quel sens peut avoir le mot « sobriquet », proposé par Hævernick. Cfr. ℣. 48 et XVII, 41. — *Judicia perpetraverunt in ea.* Les Assyriens furent les exécuteurs du jugement prononcé par Dieu contre ce royaume.

11. — *Quod cum vidisset....* « Videns Ooliba, id est, Jerusalem, in qua erat Dei tabernaculum, plagas sororis, non est exemplo commonita, ut retraheret ab errore pedem suum, sed auxit germanæ fornicationem. Illa enim semel et foris idola fabricata est in Dan et Bethel, ista autem crebro et in excelsis, et in ipso templo Dei adoravit statuam Baalis, et cum Assyriis fornicata est. » S. Jérôme. Cfr. Jér., III, 6-11, et IV Rois, XVI, 7, où les relations d'Achaz avec les Assyriens sont racontées. — *Plus... libidine.* LXX : διέφθειρε τὴν ἐπίθεσιν αὐτῆς.

12. — *Præbuit impudenter.* Litt « Elle aima avec passion » — *Ducibus...* ℣. 6. — *Veste varia.* מכלול, qu'on retrouve, XXXVIII, 4, ne signifie pas pourpre, comme Hitzig le prétend ; il a le sens de perfection. LXX : εὐπά-

qui étaient montés sur leurs chevaux, tous adolescents jeunes et beaux.

13 Et je vis qu'elles se souillaient toutes deux de la même manière.

14. Et Ooliba a augmenté encore les excès de sa fornication, car lorsqu'elle eût vu des hommes peints sur la muraille, des image des Chaldéens tracées en couleur,

15. Les reins ceints de baudriers, des tiares de couleur sur la tête, tous semblables à des chefs, semblables aux fils de Babylone et du pays des Chaldéens, d'où ils sont sortis,

16. Elle en devint folle, à cause de la concupiscence de ses yeux, et elle leur envoya des ambassadeurs en Chaldée.

equis, et adolescentibus forma cunctis egregia.

13. Et vidi quod polluta esset via una ambarum.

14. Et auxit fornicationes suas; cumque vidisset viros depictos in pariete, imagines Chaldæorum expressas coloribus,

15. Et accinctos balteis renes, et tiaras tinctas in capitibus eorum, formam ducum omnium, similitudinem filiorum Babylonis, terræque Chaldæorum, in qua orti sunt,

16. Insanivit super eos concupiscentia oculorum suorum, et misit nuntios ad eos in Chaldæam.

ρυφα. — *Adolescentibus forma egregia.* חמוד בחרי que la Vulgate a traduits différemment au ℣. 6.

13. — Tous les deux royaumes ont également oublié Dieu et mis leur confiance dans les païens.

14-15. — *Cumque vidisset.* Il n'est pas nécessaire de supposer, avec Hævernick, Hitzig et Reuss, que c'est à Jérusalem, où les rois de Juda avaient fait exécuter des peintures de ce genre, que les Juifs virent ces peintures et ces sculptures. Les Israélites qui étaient allés à Ninive, V. en part. Jér., xxix, 3, et qui avaient vu ses palais, avaient, par leurs récits, familiarisé leurs concitoyens avec les beautés de cette ville. — *Viros depictos in pariete...* Hævernick a prétendu à tort que ces peintures étaient mythologiques. Les monuments de Ninive, les palais de Nimrud, Khorsabad et Kouyunjik, récemment découverts, nous montrent les murs de ces palais ornés de figures qui répondent précisément à la description d'Ezéchiel. On y voit des princes, des rois, des guerriers, des batailles. — *Accinctos balteis renes.* V. les guerriers représentés sur les bas-reliefs du musée assyrien au Louvre. Les coiffures des princes sont de hauts turbans, *tiaras tinctas...* La contenance superbe et la majestueuse apparence des rois représentés sur ces murs, s'accorde bien avec les paroles du prophète : *formam ducum omnium.* שלישים, « tristatarum omnium », S. Jérôme. Ceux qui ont le second grade après la dignité royale. Ce passage prouve que ces sculptures étaient recouvertes de vermillon ou d'ocre rouge, שרש. V. Layard, Monuments of Nineveh and Persepolis; Place, Ninive et l'Assyrie. Les Babyloniens et les Assyriens étaient, dit Currey, si étroitement liés par l'origine et les coutumes, qu'il ne peut pas y avoir le moindre doute que les palais de Nabuchodonosor étaient ornés d'une manière semblable, et que les restes de Ninive représentent fidèlement les sculptures de Babylone. Nabuchodonosor ne se distingua pas moins par ses énormes constructions que par ses vastes conquêtes. Il est à remarquer que les annales de ce prince, déchiffrées jusqu'à présent, contiennent uniquement des particularités relatives à ses bâtiments, et non, comme dans les palais assyriens, à des conquêtes étrangères. Cette prééminence donnée aux œuvres d'architecture est, ajoute Currey, d'accord avec Dan. iv, 30. V. Menant, Babylone et la Chaldée, pp. 197 et suiv.

16. — *Insanivit ..* La connaissance faite par Juda du luxe et de la splendeur des Chaldéens qui s'étalaient dans les sculptures de leurs palais, poussa le peuple de Dieu à cultiver des relations politiques et commerciales avec le puissant empire. Cette connaissance l'amena peu à peu a imiter l'idolâtrie chaldéenne. Keil. — *Misit nuncios ad eos...* Nous avons mentionné plus haut, ℣℣. 14-15, l'ambassade envoyée par Sédécias ; mais ce n'est pas probablement d'elle qu'il est question ici; c'est plutôt de celle d'Achaz, IV Rois xvi, 7. En tout cas, il résulte de ce verset que c'est de Juda que vinrent les premières avances.

17. — *Cumque venissent ad eam filii Babylonis.* Après la mort de Josias, les Babylo-

17. Cumque venissent ad eam filii Babylonis ad cubile mammarum, polluerunt eam stupris suis, et polluta est ab eis, et saturata est anima ejus ab illis.

18. Denudavit quoque fornicationes suas, et discooperuit ignominiam suam; et recessit anima mea ab ea, sicut recesserat anima mea a sorore ejus.

19. Multiplicavit enim fornicationes suas, recordans dies adolescentiæ suæ, quibus fornicata est in terra Ægypti.

20. Et insanivit libidine super concubitum eorum, quorum carnes sunt ut carnes asinorum; et sicut fluxus equorum, fluxus eorum.

21. Et visitasti scelus adolescentiæ tuæ, quando subacta sunt in Ægypto ubera tua, et confractæ sunt mammæ pubertatis tuæ.

22. Propterea Ooliba, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego suscitabo omnes amatores tuos contra te, de

17. Quand les fils de Babylone furent venus vers elle, dans le lit des amours, ils la souillèrent par leurs infamies, elle fut souillée par eux, et son âme se dégoûta d'eux.

18. Elle a mis à nu ses fornications, et elle a découvert son ignominie ; et mon cœur s'est éloigné d'elle, comme il s'était éloigné de sa sœur.

19. Car elle a multiplié ses débauches et a rappelé les jours de sa jeunesse, pendant lesquels elle se prostituait au pays d'Egypte.

20. Et elle est devenue folle dans ses ardeurs pour les embrassements de ces hommes dont la chair est comme la chair des ânes et dont la vigueur est comme celle des chevaux.

21. Et tu as rappelé le crime de ta jeunesse, quand ton sein fut flétri en Egypte, et que ta virginité y fut souillée.

22. C'est pourquoi, Ooliba, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais susciter contre toi tous tes amants,

---

niens furent sans doute accueillis à Jérusalem comme des amis, IV Rois, XXI, 1. — *Cubile mammarum.* למשכב דדים, « ad concubitum amorum ». LXX : εἰς κοίτην καταλυόντων. — *Saturata est...* Litt. « Elle se retira... » Ce dégoût amena la rebellion de Joiakim et la première captivité, IV Rois, XXIV, 1 ; II Par., XXXVI, 6 ; Dan., I, 1.

18. — *Denudavit quoque fornicationes suas.* Elle ne se contenta plus d'adorer les idoles en secret, elle leur offrit des hommages publics. C'est cette conduite qui fit que Dieu se dégoûta d'elle comme il s'était dégoûté de sa sœur. Maldonat.

19. — *Multiplicavit enim fornicationes suas.* La suite de ce verset explique ces mots. Au lieu de revenir au Seigneur, Juda, fatigué des Chaldéens, se retourne vers l'autre puissance qui partage l'empire du monde, vers l'Egypte. LXX : τὴν πορνείαν σου. — *Recordans...* Cfr. ℣. 8. « Oblivioni, inquit, tradideram quæ tu in Ægypto deliquisti, verum tu eorum memoriam posterioribus tuis institutis revocasti ». Théodoret.

20. — *Super concubitum eorum.* על פלגשיהם. L'interprétation de Kimchi, « scorta mascula », adoptée par Keil, qui y voit une application sarcastique aux eunuques et courtisans égyptiens, n'est pas fondée. פלגש est toujours appliqué dans l'Ancien Testament aux concubines. Aussi, avec Jarchi et Rosenmüller, nous pensons que פלגשיהם est mis pour פלגשותם, et nous gardons la traduction de la Vulgate, qui s'accorde mieux aussi avec le contexte. LXX : ἐπὶ τοὺς χαλδαίους. — *Quorum... asinorum.* Cfr. XVI, 26. Cette épithète figurée répond au caractère licencieux de l'idolâtrie égyptienne. Keil. — *Et sicut fluxus...* « Significat hæc similitudo multitudinem concubitus, quoniam equi coitum crebrius exercent quam ceteri omnes mares qui sunt inter jumenta. » Jarchi. Cfr. Aussi Jér., V, 8, L, 11, note.

21. — *Visitasti,* ותפקדי, « tu as rappelé, répété »; Cfr. Jér., III, 16. — *Scelus adolescentiæ tuæ,* le culte des idoles auquel Israël s'était livré pendant son séjour en Egypte. — *Quando subacta sunt...* ℣. 3.

22. — *Omnes* n'est pas dans l'hébreu. — *Amatores tuos,* les Babyloniens. — *De quibus satiata est anima tua.* Ceux que tu as dédaignés après avoir satisfait ta passion, ℣. 17

dont ton cœur est rassasié, et je les rassemblerai contre toi de toutes parts;

23. Les fils de Babylone, tous les Chaldéens nobles, rois et princes, tous les fils des Assyriens, les beaux jeunes gens, les chefs, les principaux magistrats, les princes des princes et les cavaliers renommés.

24. Ils viendront contre toi avec des chars et des roues, avec une foule de peuples, ils t'attaqueront de toutes parts, armés de la cuirasse, du bouclier et du casque. Je leur donnerai le jugement, et ils te jugeront selon leurs lois.

25. Je dirigerai ma jalousie contre toi, et ils l'exerceront avec fureur. Ils te couperont le nez et les oreilles, et ce qui restera tombera sous l'épée. Ils prendront tes fils et tes

quibus satiata est anima tua; et congregabo eos adversum te in circuitu;

23. Filios Babylonis, et universos Chaldæos, nobiles, tyrannosque et principes, omnes filios Assyriorum, juvenes forma egregia, duces et magistratus universos, principes principum, et nominatos ascensores equorum;

24. Et venient super te instructi curru et rota, multitudo populorum; lorica, et clypeo, et galea armabuntur contra te undique; et dabo coram eis judicium, et judicabunt te judiciis suis.

25. Et ponam zelum meum in te, quem exercent tecum in furore; nasum tuum, et aures tuas præcident; et quæ remanserint, gladio concident; ipsi filios tuos, et filias

---

— *Congregabo eos...* Ceux qui ont été l'occasion du péché de Juda sont choisis par Dieu pour être l'instrument de son châtiment.

23. — *Filios Babylonis*, les Chaldéens. — *Chaldæos*, ceux qui habitent les parties orientales de l'empire. Keil. — *Nobiles, tyrannosque et principes.* פקד ושוע וקוץ. Ewald prend ces noms pour ceux de quelques petites tribus chaldéennes, choisies pour leur ressemblance de son avec des mots hébreux tres expressifs. Les anciens interprètes, LXX : Φακοὺκ, καὶ Σουὲ, καὶ Ὑχουὲ, Syriaque, Théodoret considèrent aussi ces mots comme des noms propres. Mais presque tous les modernes imitent la Vulgate et y voient des désignations de fonctions, des qualités. Ces mots sont en effet, dit Keil, une apposition des mots précédents, « tous les Chaldéens » comme l'omission de la copule ו devant *pegod* suffit à le prouver. Cela est confirmé par le fait que שוע est employé dans Isaïe, XXXII, 5 et dans Job, XXXIV, 19, dans le sens d'homme de haut rang, distingué par sa prospérité, ce qui est tout à fait en harmonie avec ce passage. Par conséquent, *pekod* ne doit pas se prendre dans le sens de visite ou de punition, d'après Jér., L, 21 ; mais sa signification doit se tirer du verbe פקד, exercer surveillance, conduire, et l'abstrait surveillance est employé pour surveillant ou gouverneur, comme un équivalent de פקיד. Enfin, suivant les rabbins, la Vulgate, etc., קוץ signifie princes ou nobles. Pour Hengstenberg, ce sont des titres de dignités chaldéennes : *Pekod*, suprématie, *shoa*, le chef, *goa*, de signification incertaine. — *Juvenes forma egregia*, V. ٧٧. 6 et 12. — *Duces et magistratus*, V. ٧. 6. — *Principes principum*, que S. Jérôme a traduit au ٧. 15, par « duces ». — *Nominatos*, célèbres, illustres. C'est le seul mot ajouté aux ٧٧. 6 et 42.

24. — *Instructi*, הצן, ἀπαξλεγόμενον, « armes » d'après Gésenius, Keil, etc. Suivant J. D. Michælis, Rosenmüller, il doit se joindre aux deux mots suivants dont la réunion signifie : chars armés de faux. Mais les monuments assyriens, sur lesquels nous voyons beaucoup de chars, ne nous en présentent jamais armés de faux. V. l'atlas archéologique d'Ancessi, pl. XVII. — *Et galea*, omis par les LXX. — *Et dabo coram eis judicium...* Dieu livrera Juda à ces peuples qui exécuteront sa sentence contre lui ; Cfr. ٧٧. 10, 45. — *Judiciis suis.* Ils exécuteront cette sentence avec les procédés barbares qui leur sont habituels; Jér., LII, 9, XXIX, 22.

25. — *Ponam zelum meum inte...* Les Chaldéens, dit Maldonat, sont ainsi appelés par Dieu, parce qu'ils sont les ministres de sa colère. Cfr. Is., X, 5. — *In furore.* LXX : ἐν ὀργῇ θυμοῦ μου. — *Nasum tuum et aures tuas præcident.* Allusion à la coutume barbare de mutiler les prisonniers, en usage dans l'Orient, Dan., II, 5 ; Hérod., III, 69, 154. V. l'atlas d'Ancessi, pl. XVIII. — *Quæ remanserint.* Ceux qui seront restés dans Jéru-

tuas capient; et novissimum tuum devorabitur igni.

26. Et denudabunt te vestimentis tuis, et tollent vasa gloriæ tuæ.

27. Et requiescere faciam scelus tuum de te, et fornicationem tuam de terra Ægypti; nec levabis oculos tuos ad eos, et Ægypti non recordaberis amplius.

28. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego tradam te in manus eorum quos odisti; in manus de quibus satiata est anima tua.

29. Et agent tecum in odio, et tollent omnes labores tuos, et dimittent te nudam, et ignominia plenam, et revelabitur ignominia fornicationum tuarum, scelus tuum, et fornicationes tuæ.

30. Fecerunt hæc tibi quia fornicata es post gentes, inter quas polluta es in idolis earum.

31. In via sororis tuæ ambulasti, et dabo calicem ejus in manu tua.

32. Hæc dicit Dominus Deus : Ca-

filles, et tes derniers restes seront dévorés par le feu.

26. Ils te dépouilleront de tes vêtements, ils enlèveront tes parures précieuses.

27. Je mettrai fin à ton crime et à la fornication que tu as apportée d'Egypte. Tu ne lèveras plus les yeux vers eux, et tu ne te souviendras plus de l'Egypte.

28. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais te livrer aux mains de ceux dont ton cœur est dégoûté.

29. Ils te traiteront avec haine, ils t'enlèveront tous tes travaux, ils te laisseront nue, pleine d'ignominie, et la turpitude de ta fornication, ton crime et tes prostitutions seront découverts.

30. Ils te traiteront ainsi parce que tu t'es prostituée aux nations et que tu t'es souillée au milieu d'elles avec leurs idoles.

31. Tu as marché dans la voie de ta sœur, et je mettrai sa coupe dans ta main.

32. Voici ce que dit le Seigneur

---

salem, ou bien : le reste du corps, car il ne peut s'agir de la postérité. — *Igni,* mode de punition capitale; V. Jér., XXIX, 2, Dan., III, et Transactions of the society of biblical archeology, t. III, p. 360.

26. — *Vestimentis tuis... vasa gloriæ tuæ.* « Quæ tibi ad ceremonias templi aurea, argenteaque concesseram, de quibus scriptum est, « Os., II, 8. » Ego dedi eis aurum et argentum, et ipsi fecerunt ea Baal ». S. Jérôme. Mais la portée de la menace est plus générale, et s'étend à toutes les richesses des Juifs.

27. — *Et requiescere faciam scelus tuum de te.* Par les supplices que je t'infligerai, je t'enlèverai l'envie de recommencer à pécher ainsi et à te livrer à l'idolâtrie; Cfr. XXII, 25, et plus bas, ℣. 48. A partir de la captivité, en effet, les Juifs ne retombèrent plus dans ce crime. — *De terra Ægypti,* l'idolâtrie qu'Israël avait apprise en Egypte. — *Nec levabis... ad eos.* Tu ne les vénèreras plus et tu n'auras plus de confiance en eux; Cfr. XVIII, 6, 12, 15. — *Ægypti non recordaberis,* c'est-à-dire, de l'idolâtrie égyptienne.

28. — Cfr. ℣℣. 17, 18, XVI, 37.

29. — *In odio,* avec cruauté et comme font les ennemis. — *Omnes labores tuos,* tout ce que tu auras acquis par ton travail; Cfr. Ps. CVIII, 11. Les LXX ajoutent : καὶ τοὺς μοχθούς σου. — *Dimittent te nudam...* ℣℣. 25, 26, XVI, 37, 39; Hab., III, 5.

30. — *Fecerant.* Ils feront, עשה, en faisant. LXX : ἐποίνησεν.

31 — *In via sororis tuæ...* ℣℣. 11 et 13. — *Dabo calicem ejus in manu tua.* Je te livrerai au même supplice. « Calix quod sæpe accipitur pro pœnis atque suppliciis, multa exempla sunt, ex quibus illud est : Calix in manu Domini vini meri plenus mixto. Ps. LXXIV, 9, 10. Et in Isaia, LI, 17, calix ruinæ et poculum furoris dicitur. Et ad Jeremiam loquitur Deus, XXV, 15 : Accipe calicem... et insanient. Sicut enim quædam dantur cathartica, ut noxius humor qui inest corporibus egeratur, sic et Dominus dat calicem tormentorum meracissimum, ut quidquid fellis, amaritudinis que est, auferat a peccatoribus et pristinæ eos restituat sanitati. » S. Jérôme.

32. — *Profundum et latum.* La coupe est

Dieu : Tu boiras la coupe large et profonde de ta sœur; tu épuiseras le mépris et la raillerie dont elle déborde.

33. Tu seras remplie d'ivresse et de douleur par cette coupe d'affliction et de tristesse, la coupe de ta sœur Samarie.

34. Tu la boiras et tu l'épuiseras jusqu'à la lie, même tu en dévoreras les débris, et tu te déchireras le sein parce que moi-même j'ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

35. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que tu m'as oublié, et que tu m'as jeté derrière ton dos, porte aussi ton crime et tes prostitutions.

36. Le Seigneur me dit aussi : Fils de l'homme, ne jugeras-tu pas Oolla et Ooliba, et ne leur annonceras-tu pas leur crime?

37. Car ce sont des adultères, elles ont les mains pleines de sang, et elles se sont prostituées à leurs idoles. Elles ont pris même les enfants qu'elles m'avaient engendrés, et elles les ont offerts à leurs idoles en pâture.

licem sororis tuæ bibes profundum et latum; eris in derisum, et in subsannationem, quæ est capacissima.

33. Ebrietate, et dolore repleberis; calice mœroris, et tristitiæ calice sororis tuæ Samariæ.

34. Et bibes illum, et epotabis usque ad fæces, et fragmenta ejus devorabis et ubera tua lacerabis; quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

35. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia oblita es mei, et projecisti me post corpus tuum, tu quoque porta scelus tuum, et fornicationes tuas.

36. Et ait Dominus ad me, dicens: Fili hominis, numquid judicas Oollam et Oolibam, et annuntias eis scelera earum?

37. Quia adulteratæ sunt, et sanguis in manibus earum, et cum idolis suis fornicatæ sunt; insuper et filios suos quos genuerunt mihi, obtulerunt eis ad devorandum.

---

large et profonde de façon que celui qui la videra sera certainement frappé de mort. Cette image exprime la grandeur du châtiment. — *Eris in derisum et subsannationem.* L'hébreu a : תהיה, qui peut se traduire aussi bien par la deuxième que par la troisième personne; mais le masculin serait ici pour le féminin, ce qui serait une anomalie, et, en adoptant la seconde manière, on obtient un sens plus suivi. La grandeur et la profondeur de la coupe seront un sujet de ridicule et de moquerie. — *Quæ est capacissima* מרבה להכיל. Cette coupe « grande à prendre » excite la risée des ennemis qui la trouvent disproportionnée avec celui qui doit la vider. En conservant la leçon de la Vulgate, il faut entendre ces mots de la Judée qui, maintenant très peuplée, sera, après le châtiment, semblable à un désert et excitera ainsi les railleries de ses ennemis.

33. — V. le ℣. 31. — *Calice mœroris et tristitiæ.* « Litt. « d'un calice de solitude et de dévastation.

34. — *Epotabis usque ad fæces.* Litt. « Tu la boiras et tu l'épuiseras. » Cfr. Is., LI, 17. — *Fragmenta ejus devorabis* Litt. « Tu en rongeras les tessons. » Une fois la coupe vidée, Juda la brisera pour lécher les restes du contenu, et avec les fragments de cette coupe, *ubera tua lacerabis,* elle se meurtrira la chair, en signe de désespoir. L'ivresse est à la fois l'image de l'énormité du châtiment et de l'excès de la stupeur qui en sera l'effet. Reuss. LXX : « Bois-la, et je répudierai tes fêtes et tes néoménies. » Les mots : « ubera... » ne sont pas rendus par les LXX.

35. — *Projecisti me post corpus tuum.* Tu m'as méprisé et oublié; Cfr. III Rois, XIV, 9; Is., XXXVIII, 17; II Esdr., IX, 26. — *Porta scelus tuum...* les supplices que ton idolâtrie et tes crimes ont mérités; Cfr. XVI, 52, 58.

36. — *Numquid judicas...* Pourquoi ne prononces-tu pas la sentence contre ces deux sœurs; Cfr. XX, 4, XXII, 2.

37. — *Adulteratæ sunt.* « Sunt enim mœchatæ in idolis ». S. Jerôme. Cfr. plus bas, ℣. 45; Jer. III, 8, Os. II, 4. — *Sanguis in manibus earum.* Elles ont encore les mains

38. Sed et hoc fecerunt mihi : polluerunt sanctuarium meum in die illa, et sabbata mea profanaverunt.

39. Cumque immolarent filios suos idolis suis, et ingrederentur sanctuarium meum in die illa ut polluerint illud; etiam hæc fecerunt in medio domus meæ

40. Miserunt ad viros venientes de longe, ad quos nuntium miserant; itaque ecce venerunt; quibus te lavisti, et circumlinisti stibio oculos tuos, et ornata es mundo muliebri.

41. Sedisti in lecto pulcherrimo, et mensa ornata est ante te; thymiama meum, et unguentum meum posuisti super eam.

38. Mais elles m'ont fait plus encore : Elles ont violé mon sanctuaire en ce jour-là ; elles ont profané mes sabbats.

39. Et lorsqu'elles immolaient leurs enfants à leurs idoles, et qu'elles entraient dans mon sanctuaire en ce jour pour le souiller, voilà ce qu'elles ont fait au milieu de ma maison.

40. Elles ont envoyé vers des hommes venant de loin, auxquels elles avaient adressé des ambassadeurs; aussi ils sont venus; et pour eux, tu t'es lavée, tu t'es entourée les yeux de fard et tu t'es parée de toutes les parures des femmes.

41. Tu t'es assise sur un lit magnifique, une table était dressée devant toi, et tu y as mis mon encens et mes parfums.

---

teintes du sang des prophètes et des justes. Cfr. ℣. 45 et Is., I, 15. — *Et filios suos... ad devorandum.* Ces enfants qui appartenaient à Dieu ont été sacrifiés à Moloch; Cfr. XVI, 20, 21; Jér., VII, 31.

38. — *Polluerunt sanctuarium meum.* Cfr. XXII, 8. — *In die illa.* Omis par les LXX, et à cause de cela, considéré par Hitzig comme une glose et rayé du texte. Mais il est évident, comme le disent Maldonat et Keil, que le prophète veut montrer que la profanation du temple et le culte de Moloch étaient simultanés; V. ℣. 39. Pour la profanation du temple, Cfr. IV Rois, XXI, 4, 5, 7. — *Sabbata mea profanaverunt.* Cfr. XX, 13, 16.

39. — *Cumque... ut polluerent illud.* Cfr. XVI, 21, et ℣℣. 37 et 38. — *In die illa,* est omis par les LXX. — *Etiam hoc fecerunt in medio domus meæ*; Cfr. VIII, 10; Jér., VII, 30, XXIII, 11 et IV Rois, XXI, 4. Suivant Keil, on ne doit pas entendre ces mots comme signifiant que l'on sacrifiait à Moloch des enfants dans le temple, mais seulement qu'aussitôt après avoir sacrifié des enfants à Moloch, ils entraient dans le temple de Jéhovah pour l'y adorer, plaçant ainsi Moloch au même rang que Dieu. C'est là ce que le prophète appelle la profanation du sanctuaire, *ut polluerent illud.*

40. — Le prophète, après cette allusion à l'idolâtrie de Juda, articule un second grief contre le peuple : les alliances conclues avec les païens. — *Miserunt,* des envoyés et des lettres. Suivant Gésenius et Ewald, on peut lire : « Tu as envoyé. » Cfr. ℣. 16. — *Ad viros venientes de longe,* les Chaldéens, dont la beauté et la force ont charmé Juda. — *Quibus te lavisti.* Juda, représenté encore sous la figure d'une femme, s'orne pour s'assurer la faveur de ceux vers qui il a envoyé. Le bain est toujours en Orient le préliminaire d'une toilette soigné e. — *Circumlinisti stibio oculos tuos.* כחלת עיניך. Cfr. IV Rois, IX, 30; Is., LIV, 11; Jér., IV, 11. Le kohol est identique au phouk de Jérémie. — *Ornata es...* Cfr. XVI, 11, 13. Juda n'a rien omis pour se concilier les bonnes grâces de ceux qu'elle a appelés; Cfr. Is., LVII, 9.

41 — *Sedisti in lecto pulcherrimo.* Elle s'est placée sur un divan orné de tapis et de coussins. Il n'y a pas à chercher ici, avec Ewald et Hævernick, d'allusion au culte licencieux de la déesse babylonienne Militta. — *Mensa ornata est ante te.* « Epulas proponebas quibus fractas ad libidinem vires amatorum tuorum reparares ». S. Jérôme. — *Thymiama meum et unguentum meum...* Cfr. XVI, 18; Os., II, 10. L'encens et l'huile donnés à Juda pour être consacrés au service de Dieu ont été prodigués par lui à ses amis étrangers. L'encens n'est pas un produit de la Palestine, mais, comme il est acheté avec les richesses que Dieu a données à son peuple, le Seigneur peut l'appeler *meum.* « Thymiama meum et unguentum quod mihi specialiter jusseram fieri, et exterminari animam illam de populo

42. Chez toi on entendait le bruit d'une foule joyeuse, et à quelques-uns qu'on amenait parmi cette multitude et qui venaient du désert, on mettait aux mains des bracelets, à la tête des couronnes brillantes.

43. Et j'ai dit à celle qui s'est usée dans l'adultère : Est-ce que cette prostituée continuera encore ses désordres?

44. Ils sont entrés chez elle comme chez une femme débauchée. C'est ainsi qu'ils sont entrés chez Oolla et Ooliba, ces femmes criminelles.

45. Mais ces hommes sont justes, ils les jugeront comme on juge les adultères, comme on juge celles qui

42. Et vox multitudinis exultantis erat in ea; et in viris qui de multitudine hominum adducebantur, et veniebant de deserto, posuerunt armillas in manibus eorum, et coronas speciosas in capitibus eorum.

43. Et dixi ei quæ attrita est in adulteriis : Nunc fornicabitur in fornicatione sua etiam hæc?

44. Et ingressi sunt ad eam quasi ad mulierem meretricem; sic ingrediebantur ad Oollam et Oolibam, mulieres nefarias.

45. Viri ergo justi sunt; hi judicabunt eas judicio adulterarum, et judicio effundentium sanguinem;

---

quæ in privatos usus hoc facere voluisset, Exod., xxx, 32, 33, tu offerebas idolis. » S. Jérôme.

42. — *Vox multitudinis exultantis erat in ea.* Dans Ooliba, c'est-à-dire, dans Jérusalem, on entendait les joyeux propos d'un peuple qui vivait dans le luxe et dans les plaisirs. La Vulgate ne semble pas cependant rendre bien correctement קול המון, qui ne signifie pas, dans l'Ancien Testament, « voix de la multitude », mais « bruyant tumulte », Cfr. Is., xiii, 4; xxxiii, 3; Dan., x, 6, et I Rois, iv, 14. שלו, traduit par *exultantis,* signifie plutôt vivant en repos, paisible, satisfait, et ne peut pas être, par conséquent, qualificatif de tumulte bruyant; ces mots ne peuvent s'accorder ensemble. Il semble donc qu'il faille traduire avec Keil : le tumulte bruyant s'apaisa. Ce n'est que comme l'introduction à ce qui va suivre. — *In viris... de deserto.* « Qui venerunt ad vos ebrii, non urbanæ alicujus elegantiæ, sed de deserto ac solitudine, rusticorum ac latronum habitum præferentes. » — *Adducebantur* סבאים, qetib. : סובאים, que Kimchi traduit par Sabéens, signifie, d'après tous les modernes, ivres; Cfr. Deut. xxi, 20; Prov., xxiii, 20, 21. Cette épithète s'applique fort bien aux Babyloniens que Quinte Curce dépeint ainsi : « Maxime in vinum et quæ ebrietatem sequuntur effusi ». Ils viennent du désert, non pas qu'ils y habitent, mais parce qu'ils traversent le désert de Syrie et d'Arabie pour arriver en Palestine. — *Posuerunt armillas...* Ces peuples donnèrent aux deux sœurs des joyaux et des couronnes splendides. Samarie et Juda atteignirent un grand luxe et une grande gloire mondaine par leurs rapports avec ces nations. La suite générale de ce verset est donc : Au commencement des alliances entre Israël et l'Assyrie, le repos fut le résultat immediat, puis vinrent ensuite des jours où les rapports entre Chaldéens et Israélites amenèrent la richesse et l'abondance. Mais cet éclat et cette richesse, dûs à l'idolâtrie et à l'oubli de la loi, irritèrent le Seigneur, qui vit que Juda avait pris l'habitude du péché et ne pourrait plus en sortir.

43. — *Ei quæ attrita est in adulteriis.* Litt., « celle qui a vieilli dans les adultères. » בלה, a bien le sens que lui donne la Vulgate; Cfr. Jos., ix, 4, 5 et Gen., xviii, 12. LXX : οὐκ ἐν τούτοις μοιχεύουσι; — *Nunc fornicabitur...* Elle cessera ses adultères parce que Dieu lui imposera de telles punitions qu'elle ne pourra plus les continuer. Suivant quelques commentateurs le sens est différent: le penchant de Juda à l'adultère est si grand qu'il continuera même lorsque les forces et la facilité de satisfaire ce penchant manqueront.

44. — *Et ingressi sunt...* Nouveau tableau de la prostitution, d'Israël et de Juda.

45. — *Viri ergo justi sunt.* Ces hommes justes, c'est-à-dire les ministres de la justice divine, sont les Chaldéens qui infligeront à Juda le châtiment que Dieu lui réserve : « justi enim viri sunt, in eo quod adulteram et parricidam, me jubente, discruciant. » S. Jérôme. — *Judicio adulterarum...* Cfr. xvi, 38. — *Sanguis in manibus earum.* Cfr. Is., i, 15; lix, 3.

quia adulteræ sunt, et sanguis in manibus earum.

46. Hæc enim dicit Dominus Deus: Adduc ad eas multitudinem, et trade eas in tumultum, et in rapinam.

47. Et lapidentur lapidibus populorum, et confodiantur gladiis eorum; filios et filias earum interficient, et domos earum igne succendent.

48. Et auferam scelus de terra, et discent omnes mulieres ne faciant secundum scelus earum.

49. Et dabunt scelus vestrum super vos, et peccata idolorum vestrorum portabitis; et scietis quia ego Dominus Deus.

versent le sang; parce que ce sont des adultères, et qu'il y a du sang plein leurs mains.

46. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Amène contre elles une multitude, et livre-les au tumulte et au pillage.

47. Que les peuples les lapident; qu'ils les percent de leurs glaives; qu'ils tuent leurs fils et leurs filles; qu'ils mettent le feu et incendient leurs maisons.

48. C'est ainsi que je ferai disparaître le crime de dessus la terre, et toutes les femmes apprendront à ne pas imiter leurs crimes.

49. Et on fera retomber sur vous votre crime, vous porterez les péchés de vos idoles; et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XXIV

Le jour du commencement du siège de Jérusalem est révélé à Ezéchiel (℣℣. 1-2). — Il reçoit l'ordre de prédire au peuple le sort de la ville et de ses habitants sous forme de parabole : la marmite pleine de viande et dont on ne peut enlever la rouille (℣℣. 3-14). — Dieu lui annonce la mort de sa femme et lui défend de montrer, à l'occasion de cet évènement, aucun signe de deuil. Les Juifs devront agir de même lors de la ruine de Jérusalem (℣℣. 15-24). — Cette ruine sera annoncée au prophète par un fugitif; alors il ne devra plus rester muet, et il pourra parler au peuple (℣℣. 25-27).

1. Et factum est verbum Domini ad me, in anno nono, in mense de-

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée, dans la neuvième an-

---

46. — *Adduc.* Le prophète reçoit l'ordre de faire ce qu'il doit prophétiser, métaphore que nous avons souvent rencontrée, Jér., I, 10; Ezéch., XIII, 18, et plus bas, XXXII, 18; XLIII, 3. — *In tumultum et in rapinam.* Cfr. Jér., XV, 13; XVII, 3.

47. — *Lapidentur...* Le supplice des adultères; Cfr. Lév., XX, 10; Jean, VIII, 5. Cfr. plus haut XVI, 40. — *Domos earum igne...* XVI, 41, et Cfr. II Par., XXXVI, 17, 19.

48. — *Auferam scelus de terra,* plus haut, ℣. 27. — *Omnes mulieres.* Toutes les nations apprendront, par le châtiment des deux sœurs, combien Dieu déteste l'idolâtrie. Cf. Deut., XIII, 11.

49. — *Dabunt scelus vestrum super vos.* Ils vous puniront conformément à la grandeur de vos crimes. Maldonat. — *Peccata idolorum vestrorum.* La punition de votre péché d'idolâtrie. — *Scietis quia ego Dominus Deus.* Cfr. VII, 27; XXIV, 24, XXVI, 6.

18° Prédiction par parabole et par signe de la destruction de Jérusalem, XXIV.

CHAP. XXIV. « Le jour où cet oracle fut mis dans la bouche du prophète est remarquable. Car ce fut ce jour-là même que Nabuchodonosor forma le siège de la Cité Sainte, le dixième jour du dixième mois de la neuvième année de Sédécias. Le prophète, quoique éloigné de Jérusalem, connut ce siège par l'ins-

née, le dixième mois, le dixième jour, et il me dit :

2. Fils de l'homme, écris la date de ce jour, parceque c'est aujourd'hui que le Roi de Babylone met le siège devant Jérusalem.

3. Tu diras en manière de proverbe une parabole à cette maison qui m'irrite; tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Pose une marmite; pose-la, dis-je, et mets-y de l'eau.

4. Remplis-la de morceaux, tous les bons morceaux : la cuisse, l'épaule, les morceaux de choix et pleins d'os.

5. Prends ce qu'il y de plus gras dans le troupeau; mets au-dessous un monceau d'os; elle bout, elle cuit, les os mêmes sont cuits au milieu d'elle.

6. Aussi voici ce que dit le Seigneur

cimo, decima die mensis, dicens :

2. Fili hominis, scribe tibi nomen diei hujus, in qua confirmatus est rex Babylonis adversum Jerusalem hodie.

3. Et dices per proverbium ad domum irritatricem parabolam, et loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus. Pone ollam; pone, inquam, et mitte in eam aquam.

4. Congere frusta ejus in eam, omnem partem bonam, femur et armum, electa et ossibus plena.

5. Pinguissimum pecus assume, compone quoque strues ossium sub ea; efferbuit coctio ejus, et discocta sunt ossa illius in medio ejus.

6. Propterea hæc dicit Dominus

---

piration divine » M. Le Hir. — 1. — *In anno nono.* A partir de la déportation de Jéchonias; Cfr. I, 2; VIII, 1; XX, 1. — *In mense decimo...* Ce jour est mentionné dans Jér., LII, 4; XXXIX, 1; IV Rois, XXV, 1, comme celui où Nabuchodonosor entoura d'un rempart la ville de Jérusalem. Après la captivité, comme l'apprend Zacharie, VIII, 19, ce jour était considéré comme jour de jeûne.

2. — *Scribe tibi nomen diei hujus;* litt., « la substance de ce jour », comme II, 3, et XL, 1, c'est-à-dire, prendre note de ce jour. Ezéchiel apprend ce jour le commencement du siège de Jérusalem. Cela, dit Kliefoth, peut être une difficulté pour ceux qui nient que Dieu ait le pouvoir de faire une communication prophétique, mais ne nous porte pas du tout à voir avec eux dans ce passage une prédiction après l'événement. — *Confirmatus est,* כבך, s'approcha de la ville, commença les premiers travaux du blocus.

3. — *Per proverbium.* Une parabole où les faits sont désignés non par des paroles, mais par des actes. — *Ad domum irritatricem.* La maison et le royaume de Juda sont souvent désignés ainsi dans Ezéchiel; V. II. 5. 6; XII. 2, etc. — *Pone ollam.* Prends une chaudière et mets-la sur le feu; Cfr. IV Rois. IV. 38. Plus haut, XI. 3. les Juifs ont comparé Jérusalem à une chaudière, eux-mêmes aux viandes qu'on y place. Le temps arrive où cette comparaison va recevoir son accomplissement, et où Jérusalem va servir d'instrument de punition à ses habitants. « Cette allégorie justifie le sens que nous avons donné plus haut, ch. XI, à ces paroles : « Hæc est lebes, nos autem carnes. » M. Le Hir.

4. — *Frusta ejus,* les morceaux de viande qui doivent être mis dans le pot. — *Omnem partem bonam,* les grands de la ville et ses citoyens les plus distingués. — *Electa et ossibus plena,* les morceaux les meilleurs. Tous les habitants de Jérusalem sont désignés par ces images.

5. — *Pinguissimum pecus assume.* Nouvelle prescription destinée à renforcer la pensée. — *Strues ossium.* דוך, signifie une pile de bois, et se trouve en ce sens dans Is., XXX, 33. דוך העצמים ne peut pas signifier un monceau d'os, à cause de l'article, mais seulement une pile de bois pour les os précédemment mentionnés, et destinée à les faire bouillir. Keil. Cependant il est possible que l'ordre de réunir des ossements d'animaux pour mettre au feu et faire bouillir le chaudron soit donné au prophète. Les Scythes, suivant Hérodote, IV, 61, se servaient des os des animaux sacrifiés pour en faire cuire la chair. Les Gauchos de l'Amérique du Sud font de même quand ils n'ont pas de bois de chauffage. Livingstone a observé une coutume semblable dans l'Afrique centrale.

6. — Interprétation de la parabole. — *Propterea.* Parce que le jugement contre Jérusalem est porté. — *Civitati sanguinum.* V. XXII, 2. — *Rubigo in ea est.* Parce que

Deus : Væ civitati sanguinum, ollæ, cujus rubigo in ea est, et rubigo ejus non exivit de ea; per partes et per partes suas ejice eam, non cecidit super eam sors.

7. Sanguis enim ejus in medio ejus est, super limpidissimam petram effudit illum : non effudit illum super terram ut possit operiri pulvere.

8. Ut superinducerem indignationem meam, et vindicta ulciscerer; dedi sanguinem ejus super petram limpidissimam ne operiretur.

9. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Væ civitati sanguinum, cujus ego grandem faciam pyram.

Nah. 3, 1; *Hab.* 2, 12.

10. Congere ossa quæ igne succendam ; consumentur carnes, et coquetur universa compositio, et ossa tabescent.

Dieu : Malheur à la ville de sang, à la marmite rouillée, dont la rouille n'est pas sortie; vide-la morceau à morceau, et que le sort ne tombe pas sur elle.

7. Car son sang est au milieu d'elle, elle l'a répandu sur la pierre très polie, et non sur la terre, où il aurait pû être couvert de poussière.

8. Pour faire donc tomber mon indignation sur elle, et pour venger mes offenses, j'ai répandu son sang sur la pierre la plus polie pour qu'il ne soit pas couvert.

9. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à la ville de sang; j'en ferai un grand bûcher.

10. Ramasse les os afin que je les brûle dans le feu. Les chairs seront consumées, on en arrangera toutes les pièces; qu'on cuise tout ce qu'il y a et que les os soient brûlés.

Jérusalem est une ville de meurtriers, elle ressemble à un vase dans lequel existent des traces de rouille qu'on ne peut enlever. « Væ... Jerusalem, lebeti, cujus rubigo, id est malitia, nimia est, et licet ignis suppositus sit, tamen rubigo ejus non exivit de ea. Perseverarunt enim etiam capti atque cruciati in pristino scelere. » S. Jérôme. הלאה, que Jarchi traduit par écume, a certainement le sens de rouille. — *Per partes... ejice eam* Enlève de la cité pièce par pièce, c'est-à-dire, sans en excepter aucun, tous ses habitants, fais les sortir de la ville par la mort ou par la captivité. — *Non cecidit super eam sors.* Il n'y aura pas, comme dans d'autres catastrophes précédentes, des favorisés, tous subiront la ruine commune.

7. — *Sanguis enim ejus,* le sang qu'elle a répandu; Cfr. XXII, 13, et Is., XXVI, 21. — — *Super limpidissimam petram.* Cfr. Gen., IV, 10; Job, XVI, 18; Is., XXVI 21. « Ut pateret omnibus, nec terra operiretur aut pulvere; ne transiret videlicet indignatio mea, sed super apertissimum sanguinem ultio properaret... Cum super limpidissimam petram, et nullam habentem foveam, sanguis fuerit effusus, labitur et latam obtinet sedem. Hoc autem indicat quod non occulta, sed publica fecerit homicidia. » S. Jérôme. — *Ut possit...* Lév., XVII. 13. Apollinaire et Prado voient dans ce verset et le précédent, une prophétie de la mort de Notre-Seigneur, dont le sang a été versé sur l'aride Golgotha. S. Grégoire l'explique ainsi au point de vue moral : « Sanguis super limpidissimam petram effunditur, quando malitia cruentæ mentis in afflictione justæ animæ grassatur. »

8. — *Ut superinducerem indignationem meam;* V. une expression semblable, plus bas, XXXVIII, 18 et II Rois, XXI, 20. — *Dedi sanguinem ejus...* Dieu a toujours sous les yeux les crimes des Juifs et par suite est toujours résolu à les punir.

9. — *Væ civitati sanguinum.* Omis par les LXX. — *Cujus ego grandem faciam pyram.* Ezéchiel a, sur l'ordre de Dieu, formé une grande pile de bois pour faire bouillir la marmite; de même Dieu fera de Jérusalem un grand bûcher, c'est-à-dire, il écrasera la ville par ses châtiments.

10. — La menace contenue dans le verset précédent est développée dans celui-ci. Le prophète reçoit l'ordre de faire un grand feu pour faire bouillir et la chair et les os. — *Coquetur universa compositio.* והרקח המרקחה. Ces deux mots ont été traduits de diverses manières : « en y ajoutant des condiments », des épines, Jaarchi, Rosen-

11. Mets aussi la marmite vide sur les charbons, afin qu'elle s'échauffe, que l'airain s'embrâse, que son ordure se fonde au-dedans, et que sa rouille se consume.

12. On y a travaillé, on y a sué, mais la rouille trop incrustée n'en est pas sortie, même par le feu.

13. Ta souillure est exécrable, parce que j'ai voulu te purifier, et tu n'as pas été nettoyée de tes ordures; mais tu ne seras pas purifiée non plus, avant que j'aie satisfait mon indignation contre toi.

14. Moi, le Seigneur, j'ai parlé : Cela arrivera et je le ferai. Je ne me retirerai pas; je ne pardonnerai pas et je ne m'apaiserai pas : mais selon tes voies et selon tes œuvres je te jugerai, dit le Seigneur.

15. Et la parole du Seigneur me vint encore et il me dit :

16. Fils de l'homme, voici que je vais t'enlever par une plaie l'objet le plus cher à tes yeux : et tu ne te plaindras pas, et tu ne pleureras pas, et tes larmes ne couleront pas.

11. Pone quoque eam super prunas vacuam, ut incalescat, et liquefiat æs ejus; et confletur in medio ejus inquinamentum ejus, et consumatur rubigo ejus;

12. Multo labore sudatum est, et non exivit de ea nimia rubigo ejus, neque per ignem.

13. Immunditia tua execrabilis; quia mundare te volui, et non es mundata a sordibus tuis; sed nec mundaberis prius, donec quiescere faciam indignationem meam in te.

14. Ego Dominus locutus sum : Veniet, et faciam; non transeam; nec parcam, nec placabor; juxta vias tuas, et juxta adinventiones tuas judicabo te, dicit Dominus.

15. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

16. Fili hominis, ecce ego tollo a te desiderabile oculorum tuorum in plaga; et non planges, neque plorabis, neque fluent lacrymæ tuæ.

---

müller; « fais-le écumer et bouillonner », Currey; « fais-le bouillir entièrement. » Keil. LXX : καὶ ἐλαττωθῇ ὁ ζωμός.

11. — Après que la chair et les os auront bouilli, on remettra la chaudière vide sur le feu, afin de faire disparaître sa rouille. — *Ut incalescat... æs ejus.* Après la destruction de ses citoyens, la ville elle-même sera consumée. Ainsi toute maison infectée de la lèpre devait être détruite; Lév., XIV, 34-45. — *Inquinamentum ejus,* la rouille qui la tache.

12. — *Multo labore sudatum est.* On a inutilement travaillé, ce que l'hébreu exprime : « On a travaillé mensongèrement. » Tout le labeur déployé par les envoyés de Dieu pour purifier Jérusalem et ramener ses habitants dans le bon chemin ont été inutiles; Cfr. des images analogues, Jér., VI, 29; LI, 9. — *Neque per ignem.* Cette extrême chaleur elle-même a été insuffisante. Le châtiment terrible infligé par les Chaldéens n'a pas détruit toute l'impiété des Juifs.

13. — *Immunditia tua execrabilis.* Litt., « dans ton abomination est ton crime. » זִמָּה est en effet le crime abominable qui mérite la mort, Lév., XVIII, 17; XX, 14; et Cfr. plus haut, XVI, 27. — *Mundare te volui...* En l'exhortant si souvent à la pénitence par ses prophètes. — *Donec quiescere faciam...* V. plus haut, V, 13; XVI, 42. Dieu ne s'arrêtera que lorsque sa justice sera pleinement satisfaite.

14. — *Veniet et faciam.* Le temps vient où Dieu accomplira sa parole. Maldonat lit : Veni et faciam. — *Nec placabor.* Omis par les LXX. — *Juxta vias tuas...* Cfr. VII, 27. — *Judicabo te.* Hébreu : Les ennemis « te jugeront. » Les LXX ajoutent à ce verset une phrase toute entière : « A cause de cela, je te jugerai selon ton sang, et suivant tes idoles je te jugerai. l'impure, la fameuse et féconde a m'irriter. » Toute cette prophétie s'est accomplie à la prise de Jérusalem par les Chaldéens; mais plusieurs Pères, parmi lesquels S. Jérôme, l'appliquent aussi à la passion du Sauveur, et d'autres la rapportent aussi à la fin du monde.

15. — Un nouveau signe de la destruction de Jérusalem est donné au prophète : la mort prochaine de sa femme.

16. — *Desiderabile oculorum tuorum.* La femme du prophète est ainsi appelée, comme le montre le ℣. 18; au ℣. 21 la signification de cet événement sera donnée. — *In plaga,* une mort soudaine envoyée par Dieu; Cfr.

17. Ingemisce tacens, mortuorum luctum non facies; corona tua circumligata sit tibi, et calceamenta tua erunt in pedibus tuis, nec amictu ora velabis, nec cibos lugentium comedes.

18. Locutus sum ergo ad populum mane, et mortua est uxor mea vespere; fecique mane sicut præceperat mihi.

19. Et dixit ad me populus : Quare non indicas nobis quid ista significent quæ tu facis?

20. Et dixi ad eos : Sermo Domini factus est ad me, dicens :

21. Loquere domui Israel : Hæc dicit dominus Deus : Ecce ego polluam sanctuarium meum, superbiam imperii vestri, et desiderabile oculorum vestrorum, et super quo

17. Gémis en secret, mais ne porte pas le deuil des morts. Que ta couronne soit liée sur ta tête et que tes chaussures soient à tes pieds. Ne te voile pas le visage, ne mange pas le pain de ceux qui pleurent.

18. Je parlai donc au peuple le matin, et le soir ma femme mourut. Le lendemain matin je fis comme il m'avait été commandé.

19. Et le peuple me dit : Pourquoi ne nous indiques-tu pas ce que signifie ce que tu fais?

20. Je leur répondis : Le Seigneur m'a adressé sa parole, et il m'a dit : Dis à la maison d'Israël :

21. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais profaner mon sanctuaire, l'orgueil de votre empire, l'objet le plus cher à vos yeux, et ce qui vous fait le plus craindre, vos

---

Nombr., XIV, 37; XVII, 13, 14. LXX : ἐν παρατάξει. — *Et non planges*. Dans de si grands deuils de la patrie les douleurs privées ne doivent pas se manifester. — *Neque fluent...* Omis par les LXX.

17. — *Ingemisce tacens*. Gémis, mais de façon que personne ne t'entende, LXX : στεναγμὸς αἵματος. — *Mortuorum luctum*. אבל מתים, dont la traduction littérale est, d'après Storr et Keil, tu n'auras pas de lamentation pour le mort. LXX : ὀσφύος πένθος ἔσῃ. — *Corona... calceamenta...* La couronne, פאר, est la bandelette qui liait les tempes et entourait les cheveux; Cfr. Is., LXI, 3. En temps de deuil on la dénouait, et on allait alors la tête nue et couverte de poussière, Lév., X, 6; XXI, 10; I Rois, IV, 12; II Rois, XV, 32; Lam., II, 10. Déjà du temps de S. Jérôme, on donnait à « Peer » le sens de phylactère, les tephilim des Juifs modernes, mais le saint docteur a donné au mot sa véritable signification. Les gens en deuil allaient aussi pieds nus, II Rois, XV, 30; Is., XX, 2. — *Nec amictu ora velabis*. En deuil les Juifs se voilaient le bas de la figure, à partir du nez; cela était aussi ordonné aux lépreux, Lév., XIII, 45; Mich., III, 7. — *Nec cibos lugentium comedes*. Litt., « Tu ne mangeras pas la nourriture des hommes », c'est-à-dire les mets que l'on envoyait en cas de mort chez ceux qui étaient en deuil pour manifester la sympathie et consoler les affligés; Cfr. Deut., XXVI, 14; Os., IX, 4; Jér., XVI, 7.

18. — *Locutus sum ergo...* Ezéchiel annonça au peuple ce que Dieu lui avait révélé. Le soir même sa femme mourut. — *Fecitque mane...* Il ne s'assujettit à aucune des marques de deuil mentionnées dans le verset précédent. De là les commentateurs tirent l'enseignement moral qu'il faut toujours se conformer à la volonté de Dieu et ne pas se livrer à des démonstrations extérieures trop apparentes et par suite trop contradictoires avec cette disposition intérieure nécessaire. Cfr. Eccli., XXX, 24; Ps. LXXVI, 3 V. aussi S. Bernard, Vie de S. Malachie, et S. Grégoire de Nysse, « Qu'il ne faut pas s'affliger de la mort de ceux qui se sont endormis dans la foi. »

19. — De ce qu'Ezéchiel s'était abstenu de tout signe extérieur de deuil à la mort de l'être qui lui était le plus cher, le peuple conjecture qu'il y a dans sa manière d'agir quelque signification cachée et s'adresse à lui pour avoir la raison de cette conduite.

21. — *Domui Israel*. Les Israélites exilés avec Ezéchiel, comme cela ressort des versets 26, 27. — *Polluam sanctuarium meum*. Ou en le livrant aux Chaldéens, ou en le détruisant; Cfr. VII, 24. — *Superbiam imperii vestri*. Litt. « l'orgueil de votre force »; Cfr. Lév., XXVI, 19. Jérémie, VII, 4, nous apprend, et nous l'avons déjà rappelé plusieurs fois, que les Juifs, à cause de la possession du temple, se croyaient à l'abri de toute défaite. Dieu leur répète ici qu'il ne se laissera pas arrêter par cette confiance superstitieuse. — *Desiderabile oculorum vestrorum*, ce que les

fils et vos filles, que vous avez laissés, tomberont sous l'épée.

22. Et vous ferez comme j'ai fait. Vous ne mangerez pas le pain de ceux qui sont en deuil.

23. Vous aurez des couronnes sur la tête, et des chaussures aux pieds. Vous ne ferez pas de plaintes, et vous ne pleurerez pas; mais vous vous dessécherez dans vos iniquités, et chacun gémira auprès de son frère.

24. Ezéchiel sera pour vous un signe. Comme il a fait vous ferez, lorsque cela sera arrivé; et vous saurez que je suis le Seigneur.

25. Et toi, fils de l'homme, au jour où je leur ôterai leur force, leur joie et leur gloire, ce que leurs yeux aimaient le plus, ce qui faisait le repos de leurs âmes, leurs fils et leurs filles,

26. En ce jour-là, lorsqu'un fugitif viendra à toi et te l'annoncera,

pavet anima vestra; filii vestri, et filiæ vestræ quas reliquistis, gladio cadent.

22. Et facietis sicut feci: ora amictu non velabitis, et cibos lugentium non comedetis.

23. Coronas habebitis in capitibus vestris, et calceamenta in pedibus; non plangetis neque flebitis, sed tabescetis in iniquitatibus vestris; et unusquisque gemet ad fratrem suum.

24. Eritque Ezechiel vobis in portentum; juxta omnia quæ fecit, facietis cum venerit istud; et scietis quia ego Dominus Deus.

25. Et tu, fili hominis, ecce in die qua tollam ab eis fortitudinem eorum, et gaudium dignitatis, et desiderium oculorum eorum, super quo requiescunt animæ eorum, filios et filias eorum;

26. In die illa cum venerit fugiens ad te, ut annuntiet tibi;

Juifs ont de plus précieux, non pas leurs épouses, comme on l'a voulu conjecturer du ℣. 16, mais le temple. — *Super quo pavet anima vestra.* Litt. « Le désir (ou l'envie) de l'âme », c'est-à-dire, comme la suite l'indique, les enfants des exilés restés à Jérusalem, et que le glaive des Chaldéens détruira.

22. — *Facietis sicut feci.* « Nihil, inquit, facietis quod solet in luctu fieri; sed urbe, temploque succensis, stupebitis ad malorum magnitudinem. » S. Jérôme. — *Ora amictu...* ℣. 17.

23. — *Coronas... in pedibus,* ℣. 17. — *Tabescetis in iniquitatibus vestris.* Vous serez consumés par la peine qu'aura méritée votre iniquité, et c'est alors seulement que vous regretterez et déplorerez en silence vos péchés comme ils le méritent, Cfr. plus haut, VI, 17 et Lév., XXVI, 39. — *Unusquisque gemet...* Litt. « Vous frémirez... » Vous vous manifesterez les uns aux autres votre douleur par votre silence profond.

24. — *Eritque Ezechiel vobis in portentum.* Il vous montrera par ses actes ce qui doit vous arriver; Cfr. XII, 6, et Exod., IV, 21. — *Juxta omnia...* Vous ne donnerez aucun signe de deuil. — *Cum venerit istud,* la catastrophe annoncée au ℣. 21. — *Scietis...* Vous finirez, à la vue de tous ces malheurs, par reconnaître la puissance de celui qui vous les envoie et par revenir sincèrement à lui; verset 27.

25. — *Et tu...* La prise de Jérusalem changera nécessairement la manière d'agir du prophète. Jusque-là il avait dû quelquefois rester muet; à présent il ne se taira plus et transmettra à ses concitoyens les messages de Dieu. — *Fortitudinem eorum,* le sanctuaire, comme l'indique le ℣. 21; il fut en effet enlevé aux Juifs par la destruction de Jérusalem. — *Gaudium...* Autre périphrase désignant le temple, et synonyme de « super quo pavet », du ℣. 21. — *Super quo requiescunt animæ eorum..* LXX : τὴν ἔπαρσιν ψυχῆς αὐτῶν. — *Filios et filias eorum.* La religion et la nationalité ne faisant qu'un chez les Israélites, la perte des enfants est beaucoup plus terrible pour eux, puisqu'elle leur enlève tout espoir de perpétuer leur race et leurs croyances. C'est pour cela que, dans ce verset et le ℣. 21, le temple et les enfants d'Israël sont associés dans la même menace.

26. — *In die illa,* après le siège et la destruction de la ville et du temple. — *Cum venerit fugiens...* Dix-huit mois à peu près doivent s'écouler avant l'arrivée de ce messager; Cfr. XXXIII, 22 avec Jér., LII, 5, 6. — *Ut annuntiet tibi.* Pour faire entendre aux

27. In die, inquam, illa, aperietur os tuum cum eo qui fugit : et loqueris, et non silebis ultra; erisque eis in portentum, et scietis quia ego Dominus.

27. En ce jour, dis-je, ta bouche s'ouvrira pour parler avec ce fugitif; tu parleras, et tu ne te tairas pas davantage, tu leur feras un signe, et vous saurez que je suis le Seigneur.

CHAPITRE XXV

Menace contre Ammon (℣. 1-7) ; — Moab (℣. 8-11) ; — Edom (℣. 12-14) ; — les Philistins ℣. 15-17). — Tous ces peuples, ayant vu avec plaisir les malheurs d'Israël, seront punis de leur dureté de cœur.

1. Et factus est sermo Domini ad me dicens :

1. Et la parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit:

oreilles du prophète ce que Dieu a déjà fait connaître à son esprit.

27. — *Aperietur os tuum...* Ces mots doivent se rapporter à III, 26, 27, où Dieu défend au prophète de parler avant un ordre formel de sa part, et sauf les exceptions mentionnées. Ce n'est que lorsqu'il apprend la ruine de Jérusalem que sa bouche est entièrement ouverte pour de nouvelles prophéties; XXXIII, 22. Cfr. Eph., VI, 29. — *Erisque eis in portentum.* Toutes les actions du prophète devront être pleines de signification pour ses compatriotes et les ramener à Dieu. « Argues eos et dices cuncta illis merito provenisse, ita ut sis illis in portentum, juxta illud quod in Zacharia, III, 8, scriptum est : Prophetas esse viros portendentes Et Dominus alibi, Os., XII, 11, loquitur : In manibus Prophetarum assimilatus sum. » S. Jérôme.

III. Prédictions de jugement contre les nations païennes, XXV-XXXII.

Ezéchiel, muet à l'égard d'Israël, prononce des prédictions contre les peuples païens et leur annonce leur destruction. Le peuple de Dieu tombera; mais cette chute n'empêchera pas la leur. Sept nations païennes sont atteintes par les paroles du prophète : Ammon, Moab, Edom, les Philistins (XXV), Tyr, Sidon (XXVI-XXVIII), l'Egypte (XXIX-XXXII). Ces prophéties sont divisées en treize paroles de Dieu par la formule initiale : La parole de Jéhovah vint à moi. Les menaces contre Ammon, Moab, Edom et les Philistins sont toutes renfermées dans une parole de Dieu; il y a quatre paroles de Dieu contre Tyr, une contre Sidon et sept contre l'Egypte. Dans les sept nations et les sept paroles de Dieu dirigées contre l'Egypte, on ne peut manquer de découvrir une allusion au sens symbolique du nombre. Sidon, qui avait perdu sa prépondérance et dépendait de Tyr, bien avant l'époque d'Ezéchiel, n'est l'objet d'une parole de Jéhovah que pour compléter le nombre sept. Et pour rendre plus visible que ce nombre a été choisi à cause de son sens, Ezéchiel divise l'annonce du jugement sur le septième peuple en sept paroles de Dieu. D'après Gen., I, sept est le nombre désignant l'achèvement complet des œuvres de Dieu. Aussi, quand Ezéchiel choisit sept nations et prononce sept arrêts contre la principale d'entre elles, il veut évidemment indiquer par là que le jugement prédit sera exécuté complètement sur le monde païen et ses peuples par la parole et par l'action de Dieu. Les prédictions de jugement sont donc divisibles en deux groupes : le premier comprend Ammon, Moab, Edom, les Philistins, Tyr et Sidon; le second s'occupe de l'Egypte seule. Keil. Quant à la date de ces prophéties, elle se place en général durant la période du dernier siège de Jérusalem par les Chaldéens; mais ce n'est pas l'ordre chronologique qui a été suivi dans leur classement. Ces prophéties sont basées, en général, sur celles des prophètes antérieurs contre les mêmes nations. En particulier dans les menaces dirigées contre Tyr et l'Egypte, on retrouve plusieurs des traits qui caractérisent les prédictions d'Isaïe, XXIII et XIX, contre ces deux pays. Néanmoins Ezéchiel se distingue de ses prédecesseurs en ce qu'il ne dit pas un

2. Fils de l'homme, tourne ton visage contre les fils d'Ammon, et prophétise contre eux;

3. Dis aux fils d'Ammon : Ecoutez la parole du Seigneur Dieu. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que tu as dit : Tant mieux, tant mieux ! quand mon sanctuaire a été profané, quand la terre d'Israël a été dévastée, et quand la maison de Juda a été emmenée en captivité,

4. Je te livrerai aux fils de l'orient en héritage, ils établiront chez toi les parc de leurs troupeaux, et ils y dresseront leurs tentes : ils mangeront tes fruits et boiront ton lait.

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra filios Ammon, et prophetabis de eis.

3. Et dices filiis Ammon: Audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixisti: Euge, euge super sanctuarium meum, quia pollutum est; et super terram Israel, quoniam desolata est; et super domum Juda, quoniam ducti sunt in captivitatem;

4. Idcirco ego tradam te filiis orientalibus in hæreditatem, et collocabunt caulas suas in te, et ponent in te tentoria sua; ipsi comedent fruges tuas; et ipsi bibent lac tuum.

---

mot sur le pardon final de ces nations, ni sur leur conversion future au Seigneur. La prophétie relative à l'Egypte, XXIX, 13-16, ne fait pas exception, car elle annonce, non pas une restauration de l'Egypte dans sa gloire et sa puissance primitives, mais seulement le rétablissement d'un royaume faible et abaissé qui n'offrira aucun soutien à Israël. Le prophète, ajoute Keil, n'annonce à ces nations qu'une seule chose : leurs malheurs leur apprendront que Dieu est Jéhovah ou le Seigneur. Cette formule revient régulièrement pour chacune de ces nations, XXV, 5,7, 11, 17, XXVI, 6, XXVIII, 22, 23, XXIX, 6, 9, XXX, 8, 19, 25, 26, XXXII, 15. Nous pouvons penser qu'elle signifie que, par suite du jugement de leur destruction temporelle, ces nations arriveront à connaître le Dieu du salut. On remarquera aussi qu'Ezéchiel ne dit rien par rapport à Babylone. Cela peut provenir de ce que les Chaldéens exécutent au temps d'Ezéchiel les ordres de Dieu ; Cfr. XXIII, 45. On ne peut admettre, avec Schrœder, que ce soit par une simple raison de prudence qu'Ezéchiel fait exception à leur égard. « Cette ruine, dit M. Le Hir, figurait celle des ennemis de l'Eglise, puisque le prophète reproche surtout à ces peuples leurs inimitiés contre les Juifs, et leur joie de la destruction du temple et de l'abolition des saintes cérémonies du culte mosaïque. »

1° Prédictions contre Ammon, Moab, Edom, les Philistins, Tyr et Sidon XXV-XXVIII.

2. *Prédiction contre Ammon*, XXV, 1-7.

CHAP. XXV. — 1. — Le temps de cette prophétie n'est pas spécifié ; mais l'exécution finale du jugement contre Jérusalem est supposée par son contenu. S. Jérôme et presque tous les modernes sont de cet avis. Ezéchiel a déjà prédit la destruction des Ammonites, XXI, 28 et suiv. Il confirme ici cette prédiction. V. aussi Is., XI, 14, Jér., XLIX, 1 et suiv., Amos, I, 13, Soph., II, 8-10.

2. — *Pone faciem tuam contra.* Cfr. XIII, 7, XXI, 12. — *Filios Ammon.* V. sur eux, Gen., XIX, 38. Ils avaient toujours été ennemis violents d'Israël, Deut., II, 9. I Rois, XI, 1 et suiv., Ps. LXXXII, 8, 9. — *De eis,* contre eux.

3. — *Dixisti,* l'assemblée ou le pays des Ammonites. Cfr. XXI, 15. — *Euge, euge.* האה, Cfr. Lam., II, 16, Ps. XXXIV, 21. Expression de la joie méprisante des Ammonites à la vue de la ruine du temple et de Jérusalem. — *Quia pollutum est.* Cfr. XXIX, 21. — *Ducti sunt in captivitatem.* Cfr. XII, 11.

4. — *Filiis orientalibus.* Suivant Jarchi, Grotius, Rosenmüller, ce sont les Chaldéens, dont le pays est à l'est de celui d'Ammon, et qui soumirent en effet les Ammonites, cinq ans après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor; V. plus haut, XXI, 33. Mais comme la Gen., XXV, 13-18, nomme fils de l'est les Arabes, les Bédouins, Cfr. Job, I, 3, Is., XIII, 20, Jér., XLIX, 18, la plupart des modernes voient ici la désignation de tribus arabes, qui, après le passage des Chaldéens, achevèrent la ruine du pays. — *In hæreditatem,* en possession. — *Caulas.* מירות, les villages composés de tentes des nomades, Gen., XXV, 16, Nombr. XXXI, 10, Ps. LXVIII, 26, Cant., VIII, 9. LXX : σὺν τῇ ἀπαρτίᾳ αὐτῶν. — *Tentoria,* משכנים, les tentes séparées des bergers. — *Fruges... lac.* Ce peuple menait surtout la vie pastorale.

5. Daboque Rabbath in habitaculum camelorum, et filios Ammon in cubile pecorum; et scietis quia ego Dominus.

6. Quia hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod plausisti manu, et percussisti pede, et gavisa es ex toto affectu super terram Israel;

7. Idcirco ecce ego extendam manum meam super te, et tradam te in direptionem gentium, et interficiam te de populis, et perdam de terris, et conteram; et scies quia ego Dominus.

8. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixerunt Moab et Seir :

5. Je ferai de Rabbath la demeure des chameaux, et du pays d'Ammon une étable pour les troupeaux : et vous saurez que je suis le Seigneur.

6. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que tu as battu des mains et frappé du pied, et que tu t'es réjouie de tout ton cœur à cause de la terre d'Iraël,

7. J'étendrai ma main sur toi, je te donnerai en proie aux nations, je t'effacerai d'entre les peuples, je t'exterminerai de dessus la terre, je te broierai, et tu sauras que je suis le Seigneur.

8. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que Moab et Seïr ont

---

5. — *Rabbath.* V. plus haut. XXI, 25 et Jér., XLIX. 23. LXX : τὴν πόλιν τοῦ Ἀμμῶν. — *In habitaculum camelorum.* Les Arabes en ont une grande quantité, et Seetzen trouva des Arabes avec leurs chameaux non loin de là. Raumer, Palestine, p. 268. Après la guerre victorieuse de Nabuchodonosor contre Ammon, V. plus haut. XXI, 28, ce pays fut soumis à différents maîtres. Les rois grecs-égyptiens fondèrent une ville sur l'emplacement de Rabbah. On l'appela Philadelphie, du nom de Ptolémée Philadelphe. Elle existait encore sous ce nom au temps de S. Jérôme. Les voyageurs modernes, dit le Dr Currey, ont visité ses ruines, qui sont considérables, mais datent toutes de la période romaine. postérieure au Christianisme : théâtres, temples, forum, maisons, sont tous reconnaissables dans la ville en ruine. On distingue très bien encore la hauteur élevée sur laquelle était la citadelle qui tint si longtemps contre Joab, II Rois, XI, 1 et suiv. Au temps de la prospérité de Philadelphie, il n'existait plus probablement guère d'Ammonites. Plus tard les Arabes ont complété la ruine prononcée contre Rabbah. « Pendant toute cette saison, écrit Tristram. Land of Israel, p. 550, les troupeaux se répandaient sur les plaines environnantes, et le printemps était trop avancé pour les pousser à chercher un abri nocturne. La solitude et la désolation étaient le caractère frappant de ce riche pays ». — *Filios Ammon* sont mentionnés ici à la place de leur pays. — *Et scietis...* V. les remarques préliminaires à toute cette partie.

6. — Le Seigneur revient avec plus de force sur le péché reproché aux Ammonites et qui est cause de leur ruine. — *Plausisti manu.* V. plus haut, VI, 11, XXI, 19, 22. — *Percussisti pede.* En signe de joie à la vue de la ruine d'Israël. Plus haut, VI, 11, c'est un signe de deuil. — *Ex toto affectu.* Litt. « dans tout ton mépris », ton orgueil. La Vulgate omet après ces mots, בנפש, dans l'âme, c'est-à-dire dans tous les désirs de ton âme; Cfr. Ps. XVI, 9.

7. — *Extendam manum meam super te.* Cfr. VI, 14. — *In direptionem...* לבז, ἅπαξ λεγ., que toutes les anciennes versions, y voyant une erreur du Qéri à remplacer par בז, ont traduit : « en nourriture » Benfey et Gildemeister l'ont fait dériver du sanscrit bhâga, partie. De cette langue il serait passé au moyen des Aryens dans les langues sémitiques. — *Interficiam te de populis.* Je t'enlèverai du nombre des peuples. — *Et perdam de terris.* Tu ne compteras plus parmi les terres, c'est-à-dire parmi les royaumes. — *Et scies...* « Quod ipse sit Dominus, qui cuncta dijudicet, et in omnes terras habeat potestatem ». S. Jérôme.

b. *Prédiction contre Moab*, ỳỳ. 8-11.

8 — *Moab.* V. d'autres prédictions contre Moab, Nombr. XXIV, 17, Is., XI. 14, XV et XVI; Jér., XLVIII, Am., II, 1-3, Soph., II, 8-11. Sur ce peuple V. les notes sur Isaïe et Jér., aux endroits cités.— *Seir.* Ce mot qui désigne les Iduméens, Cfr. Gen. XXXVI, 9, n'a pas été rendu par les LXX. A cause de cette omission et surtout de ce qu'une menace spéciale est dirigée contre l'Idumée dans les ỳỳ. 12-14, Hitzig propose de le considérer comme une glose et de le rayer du texte. Mais dans d'autres endroits de la Bible, nous voyons Seir joint à Moab, Deut., II, 29, sans doute à cause du voisinage de ces deux peuples. Ils avaient probablement exprimé la même joie

dit : Comme toutes les autres nations est la maison de Juda ;

9. Pour cela, je vais ouvrir le flanc de Moab, les villes, les villes, dis-je, et sur les frontières les belles villes de son pays, Bethjesimoth, Béelmeon, et Cariathaïm,

10. Aux fils de l'orient, avec les fils d'Ammon ; et je les donnerai en héritage, afin qu'il n'y ait plus désormais de souvenir d'Ammon parmi les nations.

11. Et sur Moab aussi j'exercerai mes jugements, et ils sauront que je suis le Seigneur.

12. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : A cause de la manière vindicative dont l'Idumée s'est vengée

Ecce sicut omnes gentes, domus Juda ;

9. Idcirco ecce ego aperiam humerum Moab de civitatibus, de civitatibus, inquam, ejus, et de finibus ejus, inclytas terræ Bethjesimoth, et Beelmeon, et Cariathaim,

10. Filiis orientis cum filiis Ammon, et dabo eam in hæreditatem, ut non sit ultra memoria filiorum Ammon in gentibus,

11. Et in Moab faciam judicia, et scient quia ego Dominus.

12. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecit Idumæa ultionem ut se vindicaret de filiis Juda, pec-

---

insultante à la vue des malheurs de Juda, et c'est pour cela que le prophète unit ici leur nom à celui de Moab. — *Ecce sicut omnes gentes...* On voit que ce sont les grâces dont Dieu avait comblé Juda qui excitaient la jalousie de ses envieux voisins. Aussi, en applaudissant à sa chute nient-ils par là même la puissance et la divinité de Jehovah dont ils ne peuvent comprendre la conduite envers son peuple coupable.

9. — *Aperiam humerum Moab.* L'épaule pour le côté, Cfr. Exod., XXI, 14, 15, XXXVIII, 14, III Rois, VI, 8, c'est-à-dire la frontière de Moab par laquelle les ennemis envahiront le pays. Suivant quelques commentateurs, cette frontière est appelée l'épaule, à cause de son élévation au-dessus du reste du pays. — *De civitatibus... de finibus ejus.* Litt. « des villes, de ses villes qui sont à son extrémité », de ses villes frontières, et par conséquent mieux fortifiées que les autres. Outre ces sarcasmes, le prophète reproche encore à Moab d'avoir pris des villes et un pays qui appartenaient aux Israélites ; Cfr. Nombr. XXXII, 37, 38, XXXIII, 49, Jos., XII, 2, 3, XIII, 20, 21. — *Inclytas terræ.* Litt. « l'ornement de la terre ». Ce pays des frontières est ainsi nommé à cause de son sol excellent pour l'élevage des troupeaux. Les Arabes l'appellent Al Belka, et disent : Vous ne pouvez pas trouver de terre comme Belka. M. Tristram a visité ce pays en 1872. — *Bethjesimoth,* « la maison des solitudes ». Cfr. Nombr. XXII, 1, XXXIII, 49 Elle fut attribuée à la tribu de Ruben, Jos., XIII, 20. Les Moabites, comme on le voit, s'en emparèrent, probablement à l'époque des derniers rois d'Israël. Ses ruines sont probablement celles de Suaime, découvertes par M. de Saulcy au N. E. de la mer Morte, à quelque distance dans les terres. Voyage en Terre Sainte, Paris, 1865, t. I, p. 315. V. aussi les cartes VIII et X de l'atlas géographique d'Ancessi. — *Beelmeon.* V. Jér., XLVIII, 23, où cette ville est appelée Bethmeon, et la note sur cet endroit ; Cfr. aussi Tristram, Land of Moab, pp. 303-305. — *Cariathaim,* V. Jér., XLVIII, 1. Keil n'admet pas l'identification que nous avons donnée dans cet endroit, d'après Dietrich ; il la place sur les ruines d'El Teym. LXX : πόλεως παραθαλασσίας.

10. — *Filiis orientis,* V. ℣. 4. — *Cum filiis Ammon.* S. Jérôme a très bien rendu l'hébreu עם. Moab aussi bien qu'Ammon sera dévasté par les Chaldéens. — *In hæreditatem,* au pouvoir des ennemis. — *Ut non... in gentibus.* V. plus haut, ℣℣. 7 et XXI, 37.

11. — *Et in Moab faciam judicia,* comme plus haut, V, 10, XXVIII, 22. La destruction des Moabites fut commencée par Nabuchodonosor cinq ans après la prise de Jérusalem ; Jos., Ant., X, 9, 7. Après la captivité, ils n'apparaissent plus comme peuple que dans Esdr., IX, 1, Neh., XIII, 1, Dan., XI, 41. Cfr. la note sur Is., XVI, 14.

c. *Prédiction contre l'Idumée,* ℣℣. 12-14.

12. — *Idumæa.* V. la note sur Jér., XLIX, 7. Bien des prophéties se trouvent dirigées contre l'Idumée : Nombr. XXIV, 18, 19. Is., XI, 14, Jér., XLIX, 7-22, Ezech., XXXV. Joel, III, 19, Am., I, 11, 12, Abd. — *Fecit... ultionem... de filiis Juda.* Edom s'était toujours manifesté par ses violences envers Juda, et il s'unit aux Chaldéens pour opprimer leurs voisins lors de la conquête de Nabu-

cavitque delinquens, et vindictam expetivit de eis;

13. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Extendam manum meam super Idumæam, et auferam de ea hominem et jumentum, et faciam eam desertam ab austro, et qui sunt in Dedan, gladio cadent.

14. Et dabo ultionem meam super Idumæam per manum populi mei Israel; et facient in Edom juxta iram meam, et furorem meum; et scient vindictam meam, dicit Dominus Deus.

15. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecerunt Palæsthini vindictam, et ulti se sunt toto animo, interficientes, et implentes inimicitias veteres;

16. Propterea hæc dicit Dominus

des fils de Juda, et parce qu'elle a péché en cherchant à se venger d'eux,

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur l'Idumée, j'en exterminerai les hommes et les bêtes, j'en ferai un désert du côté du midi, et ceux qui sont à Dédan périront par le glaive.

14. J'exercerai ma vengeance sur l'Idumée par la main de mon peuple Israël, et ils traiteront Edom selon ma colère et ma fureur ; et ils sentiront ma vengeance, dit le Seigneur Dieu.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que les Philistins ont agi par vengeance, et qu'ils se sont vengés de tout leur cœur par le meurtre pour satisfaire d'anciennes inimitiés :

16. Voici ce que dit le Seigneur

---

chodonosor. C'est de cette inimitié persistante que Dieu tirera vengeance. — *Peccavitque delinquens.* Litt. « péchant il a péché, » hébr. pour il a été très coupable en exerçant ses violences contre Israel.

13. — *Extendam manum meam...* ℣. 7. — *Ab austro et qui sunt in Dedan.* Litt. « Depuis Theman et jusqu'à Dedan. » Tout le pays sera ravagé et ses habitants détruits. Theman indique le Sud de l'Idumée et Dedan le nord. Cfr. Jér., XLIX, 8. Au lieu de Dedan, les LXX ont : δεωκόμενοι.

14. — *Dabo ultionem... per manum populi mei Israel.* Cette menace s'accomplira lorsque Jean Hyrcan fera la conquête de l'Idumée, 128 ans environ avant Notre-Seigneur; II Macc., X, 15 et suiv., et Jos., Ant., XIII, 9, 1. Suivant Keil, la prophétie a une plus grande portée. En nous appuyant, dit-il, sur les prophéties d'Amos, IX, 12 et d'Abdias, 17 et suiv., où on lit que le peuple de Dieu prendra possession d'Edom, quand le tabernacle de David sera relevé, c'est-à-dire au temps du Messie, prophéties qui rappellent celle de Balaam, Nombr. XXIV, 18, et ont leur racine, comme cette dernière, dans la promesse de Dieu aux deux fils jumeaux d'Isaac : « l'aîné servira le plus jeune », Gen., XXV, 23, nous devons chercher l'accomplissement de cette prédiction dans les victoires du peuple de Dieu sur tous ses ennemis, parmi lesquels de temps immémorial Edom a tenu la première place à l'époque où le royaume de Dieu s'établira. Car même ici Edom n'est pas cité comme une simple nation particulièrement hostile à Juda, mais aussi comme un type de l'implacable inimitié du monde païen envers le peuple et le royaume de Dieu, comme XXXV, Is., XXXIV, 63, etc. La vengeance correspondante à la colère de Jéhovah, qu'Israël, comme peuple de Dieu, exécutera contre Edom, ne consiste pas seulement dans l'annihilation de l'existence nationale d'Edom, que Jean Hyrcan força, après l'avoir conquis, à se laisser circoncire, mais surtout dans le jugement qu'Israël exécutera dans la personne du Christ contre le principal ennemi du royaume de Dieu, en l'anéantissant. « Idumæa terrena appellatur et carnea, quæ consurgit contra spiritum ut non faciamus ea quæ spiritus sunt, et animam in meditullio positam ad se retrahere festinat. » S. Jérôme.

d. *Prédiction contre les Philistins,* ℣℣. 15-17.

15. — V. les prophéties contre les Philistins dans Is., XI, 14; XIV, 29-32; Jér., XLVII, Joel, III, 4; Am., I, 6-8; Soph., II, 4-7. — *Palæstini.* V. la note sur Is., XIV, 29. LXX : οἱ ἀλλόφυλοι. — *Vindictam...* Ils ressemblent aux peuples précédents par leur haine et leurs violentes attaques contre Israël. Cfr. passim Jos., Jug., I et II Rois et pour les derniers temps de la monarchie, II Par., XVII, 11; XXI, 16; XXVI, 6; XXVIII, 18. — *Toto animo,* V. ℣. 6.

16. — *Interficiam interfectores,* והכרתי

Dieu : J'étendrai ma main sur les Philistins, je tuerai les meurtriers, et je perdrai les restes de la région maritime.

17. J'exercerai sur eux de terribles vengeances, je les reprendrai dans ma fureur; et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque je me serai vengé d'eux.

Deus : Ecce ego extendam manum meam super Palæsthinos, et interficiam interfectores, et perdam reliquias maritimæ regionis ;

17. Faciamque in eis ultiones magnas arguens in furore; et scient quia ego Dominus, cum dedero vindictam meam super eos.

CHAPITRE XXVI

La chute de Tyr (℣. 1). — Menace générale de la destruction de cette ville par l'armée des nations (℣℣. 2-6). — Cet ennemi sera puissant; description circonstanciée de la conquête et de la destruction de Tyr (℣℣. 7-14). — Impression produite par cet évènement sur les habitants des îles et des côtes de la mer (℣℣. 15-18). — Répétition énergique de la menace contre Tyr (℣℣. 19-21).

1. Et il arriva que dans la onzième année, le premier du mois, la parole du Seigneur me vint en ces termes :

2. Fils de l'homme, parce que Tyr a dit de Jérusalem : Quel bonheur!

1. Et factum est in undecimo anno, prima mensis, factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pro eo quod dixit Tyrus de Jerusalem : Euge, confra-

---

אתכרתים. « J'exterminerai les Crétois. » Il y a dans l'hébreu un jeu de mots intraduisible, que S. Jérôme a essayé d'exprimer en remplaçant le nom propre par un nom dérivé du verbe. Sur ce nom de Crétim, V. I Rois, xxx, 14. Son origine reste inconnue. — *Reliquias maritimæ regionis,* c'est-à-dire le reste des habitants de la côte méditerranéenne, la nation toute entière jusqu'à son dernier membre. LXX : κατοικοῦντας τὴν παραλίαν.

17. — *Faciam in furore.* L'exécution de cette menace commença lorsque les Egyptiens attaquèrent Gaza, Jér., xlvii, et surtout lorsque tout le pays fut ravagé par les Chaldéens, Jér., ibid. Les LXX omettent : *Arguens in furore.*

e. *Prophétie contre Tyr,* xxvi-xxviii.

Chap. xxvi. — 1. — V. les prophéties contre Tyr de Joël, iii. 4; Is., xxiii; Amos, i, 9-10. — *In undecimo anno.* La onzième année à partir de la déportation de Jéchonias, V, i. 1, et par conséquent l'année même de la prise et de la destruction de Jérusalem, IV Rois, xxv, 2 et suiv., Jér., lii, 5 et suiv. LXX : ἐν τῷ ἑνδεκάτῳ. — *Prima mensis.* Ici comme plus bas, xxxii, 17, le numéro du mois n'est pas donné. Suivant Rosenmüller et quelques commentateurs, c'est le premier mois de l'année que le prophète a voulu désigner. D'après Kimchi, etc., c'est le mois de la prise de Jérusalem, suffisamment connu pour qu'il ait été inutile de le désigner autrement, et par conséquent c'est le quatrième mois. Le plus probable c'est que par suite d'une corruption du texte le chiffre du mois a été détruit.

2. — *Tyrus.* V. Is., xxiii, 1, note. Ajoutons seulement qu'il ne peut pas s'agir ici de l'ancienne Tyr, prise par Salmanazar et que détruisit plus tard Alexandre, mais de la Tyr insulaire qui, grâce à sa position maritime, à 1200 pieds de la terre, avait résisté aux attaques des Assyriens, Jos., Ant., ix, 14, 2, et était alors le marché des nations. Au temps d'Ézéchiel, elle était à son plus haut degré de prospérité. C'est contre cette Tyr que la prophétie est dirigée, ℣. 5 et 14 et xxvii, 4, 25, 26. Cela est confirmé encore par le ℣. 6 et 8. où on parle des villes, ses sujettes, qui sont en terre ferme. Cfr. Reland, Palæstina, p. 2051. Nous reviendrons sur ce-

ctæ sunt portæ populorum, conversa est ad me; implebor, deserta est.

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego super te, Tyre, et ascendere faciam ad te gentes multas, sicut ascendit mare fluctuans.

4. Et dissipabunt muros Tyri et destruent turres ejus; et radam pulverem ejus de ea, et dabo eam in limpidissimam petram.

5. Siccatio sagenarum erit in medio maris, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus : et erit in direptionem gentibus.

6. Filiæ quoque ejus quæ sunt in agro, gladio interficientur : et scient quia ego Dominus.

7. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego adducam ad Tyrum Nabuchodonosor regem Babylonis ab

Les portes des peuples sont brisées, elle se retourne vers moi; je me remplirai et elle est déserte.

4. A cause de cela le Seigneur Dieu dit : Je viens contre toi, ô Tyr, et je ferai monter contre toi des peuples nombreux, comme la mer fait monter ses flots.

4. Ils détruiront les murs de Tyr, et ils démoliront ses tours; j'en raclerai jusqu'à la poussière, et j'en ferai une roche toute sèche.

5. On y sèchera les filets au milieu de la mer, parceque j'ai parlé, dit le Seigneur Dieu; et elle sera livrée en proie aux nations.

6. Ses filles, qui sont dans la campagne, seront aussi détruites par l'épée; et on saura que je suis le Seigneur.

7. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais amener du nord contre Tyr, Nabuchodonosor Roi de

---

point aux ch. XXVII, XXVIII. Il faut dire cependant que, d'après plusieurs commentateurs, il s'agit dans ces chapitres des deux villes, la continentale et l'insulaire. — *Euge.* V. XXV, 3. — *Confractæ sunt portæ populorum.* Jérusalem est appelée la porte des nations à cause du nombreux concours de peuples qui se portaient dans cette ville pour s'y livrer au commerce. Telle est l'opinion générale des commentateurs. Keil donne un autre sens. Les paroles des Tyriens signifient qu'ils ont regardé le concours des nations à Jérusalem, c'est-à-dire la force d'attraction que cette ville exerçait sur les nations, en qualité de gardienne de la révélation, comme contrariant leur dessein d'attirer toutes ces nations à eux-mêmes. Ils se réjouissent de la ruine de Jérusalem parce qu'ils espèrent désormais attirer les nations et s'enrichir de leurs biens. LXX : συνετρίβη, ἀπόλωλε τὰ ἔθνη. — *Conversa est ad me.* Son commerce ou son influence. « Ego portum tutissimum habeo, illaque subversa, ad me omnis multitudo conversa est, quæ illius regebatur arbitrio. » S. Jérôme. — *Implebor, deserta est.* Cfr. XXVII, 25. « Quia illa deserta est, idcirco ergo implebor. » S. Jérôme. LXX : ἡ πλήρης ἠρήμωται.

3. — *Ecce ego super te.* Cfr. plus haut, XIII, 8 et Jér., L, 31; Nah., III, 5. — *Gentes multas.* Les Chaldéens avaient dans leur armée beaucoup de peuples tributaires et vassaux. — *Sicut... fluctuans.* Cfr. Is., XVII, 12.

4. — *Muros... ejus.* Suivant Arrien, II, 18, 3 et Quinte Curce, IV, 2, 9, 12 et 3, 13, la Tyr insulaire était entourée de murailles et de tours qui existaient certainement déjà au temps du prophète. — *Radam pulverem ejus de ea.* Cfr. III, Rois, XX, 10. Elle sera détruite à ce point que le rocher seul sur lequel elle est bâtie subsistera. — *Dabo eam in limpidissimam petram.* Cfr. plus haut, XXIV, 7.

5. — *Siccatio sagenarum erit.* Litt : « le lieu où l'on étend les filets. » Tyr sera comme ces plages désertes qui ne peuvent servir à rien qu'à sécher les filets. — *In medio maris.* On voit par ces mots qu'il s'agit de la Tyr insulaire; XXVII, 32.

6. — *Filiæ quoque ejus.* Les villes qui dépendent de Tyr. Hébraïsme d'un usage familier; V. plus bas, ℣. 8 et Jér., XLIX, 2, 3. — *Quæ sunt in agro.* Celles qui sont sur la terre ferme. Les villes sont mises ici pour leurs habitants, qui seront tués par l'épée.

7. — *Adducam ad Tyrum Nabuchodonosor.* Ce verset et les suivants jusqu'aux quatorzième prédisent spécialement les conquêtes de Nabuchodonosor. Pour la forme « Nebucadrezzar », v. Jér., XXI, 2. — *Ab aquilone.* C'est par le nord en effet que l'invasion chaldéenne eut lieu pour la Judée et par suite pour Tyr; Cfr. Jér., I, 13, 14; IV, 6; VI, 1, 22;

Babylone, le roi des rois, avec des chevaux, des chars, des cavaliers, une armée et des peuples nombreux.

8. Tes filles, qui sont dans la campagne, son glaive les détruira; il t'entourera de forts et de remparts, et il lèvera le bouclier contre toi.

aquilone, regem regum, cum equis, et curribus, et equitibus, et cœtu, populoque magno.

8. Filias tuas quæ sunt in agro, gladio interficiet; et circumdabit te munitionibus, et comportabit aggerem in gyro: et elevabit contra te clypeum.

---

x, 22. — *Regem regum.* C'est le nom que se donnaient les rois de Babylone. V. Is., x, 8, à cause des nombreux rois qu'ils avaient soumis à leur puissance. IV Rois, xviii, 28. Dieu avait délégué à Nabuchodonosor, dit Faussett, l'empire sur toute la terre qui lui appartient, Dan., ii, 47. Le fils de Dieu seul a ce droit, et ce titre, il le prendra quand les rois du monde auront pleinement montré qu'ils abusent du dépôt qu'ils ont reçu, I Tim., vi, 15; Apoc., xvii, 12-14; xix, 15, 16. — *Cum equis...* Énumération de toutes les forces qui composent l'armée de Nabuchodonosor.

8. — *Filias... interficiet.* V. ℣. 6. — *Et circumdabit te munitionibus.* Les historiens anciens ne disent rien du siège de Tyr par Nabuchodonosor; aussi Scaliger prétend-il que la miséricorde de Dieu épargna ce châtiment à la ville coupable. Ezéchiel revient pourtant une seconde fois sur ce point, xxviii, 19, d'une manière trop formelle pour qu'on puisse douter de la réalité de l'événement. Aussi Hengstenberg, Hævernick, Dreschler ne doutent-ils pas qu'il soit arrivé; Cfr. Hengstenberg, De rebus Tyriorum Commentarius, Berlin, 1832. Suivant d'autres modernes, V. en particulier Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, 2e éd., p. 503, note 2e, il y eut bien un siège, mais la ville ne fut pas prise. Kuenen, Histoire critique des livres de l'A. T., tr. franç. de Pierson, t. II (1879), p. 625, rejette cette manière de voir, contredite par les expressions si fortes du prophète. Il conclut de là qu'Ezéchiel n'a pas prétendu faire une prophétie contre Tyr, mais seulement porter témoignage contre le luxe, l'immoralité et l'orgueil des marchands phéniciens. Il y a dans ce passage du critique hollandais une contradiction avec ce qu'il dit dans les Prophètes et la prophétie en Israël, trad. angl., London, 1877, in-8o, p. 108, où il admet que Tyr fut forcé de capituler et perdit soit en partie, soit tout à fait son indépendance. Nous croyons ce livre de Kuenen postérieur à son Histoire critique. Nous allons, à la suite du Dr Currey, tâcher d'élucider la question. Il y a dans Ezéch., xxix, 17, une prophétie, postérieure à la conclusion du siège, datée de la 27e année de la captivité, c'est-à-dire 572 avant Notre-Seigneur. Le pharaon Ouhabra fut détrôné en 571, et il y a bien des motifs de supposer que Nabuchodonosor se prépara à envahir l'Egypte immédiatement après la fin du siège de Tyr. Ce siège dura treize ans, Jos., Ant., x, 11, Adv., Appion., i, 21, et commença sans doute en 585, trois ans après la prise de Jérusalem. Pendant le siège de cette ville, Nabuchodonosor avait repoussé Ouhabra vers l'Egypte. C'est au moment où Tyr, délivrée de ce dangereux ennemi, se félicitait de sa délivrance et de la ruine de son voisin, qu'Ezéchiel lui prédit la calamité qui la menace. Si nous ne trouvons pas dans Josèphe l'indication de la prise de Tyr par Nabuchodonosor, cela tient sans doute à ce que nous dit l'historien lui-même, qu'il avait pris ses renseignements dans les annales phéniciennes. Or, il est probable que ces annales avaient passé sur ce désastre de la patrie le plus légèrement possible. Les extraits de Josèphe semblent toujours supposer que le gouvernement de Tyr fut détruit, ou du moins en quelque façon soumis aux Chaldéens. Son silence sur la prise de Tyr n'est pas du reste étonnant quand on pense que Bérose ne mentionne même pas le siège de Tyr. Ce silence de Bérose et des historiens phéniciens prouverait plutôt que la ville a été prise; car si Nabuchodonosor avait levé le siège, les Tyriens auraient été trop fiers de cet événement pour ne pas le mentionner tout au long. Tyr fut soumise. Dans un fragment de Ménandre, on lit qu'après Baal, successeur d'Ithobal, et qui régna dix ans, des suffètes furent choisis; après eux Balatorus régna un an; à sa mort Tyr envoya chercher à Babylone Merbal et après lui Hiram. Les noms de ces rois montrent bien qu'ils étaient de race tyrienne. Cette circonstance prouve que les Chaldéens avaient déporté la famille royale, et qu'il y avait eu une conquête violente. D'ailleurs, les Tyriens reconnaissaient plus tard leur subordination aux Perses qui se considérèrent toujours comme successeurs, dans l'empire du monde, des Babyloniens. Il n'y a assurément rien dans les chétifs matériaux de l'histoire ancienne qui combatte la prise de Tyr par Nabuchodonosor; mais il faut avouer que

9. Et vineas, et arietes temperabit in muros tuos, et turres tuas destruet in armatura sua.

10. Inundatione equorum ejus operiet te pulvis eorum; a sonitu equitum, et rotarum, et curruum, movebuntur muri tui, cum ingressus fuerit portas tuas quasi per introitum urbis dissipatæ.

11. Ungulis equorum suorum conculcabit omnes plateas tuas : populum tuum gladio cædet, et statuæ tuæ nobiles in terram corruent.

12. Vastabunt opes tuas, diripient negotiationes tuas ; et destruent muros tuos, et domos tuas præclaras subvertent ; et lapides tuos, et ligna tua, et pulverem tuum in medio aquarum ponent,

13. Et quiescere faciam multitu-

9. Il dressera contre tes murs ses mantelets et ses beliers, et il détruira tes tours au moyen de ses soldats.

10. La multitude de ses chevaux te couvrira de poussière; au bruit des cavaliers, des roues et des chars, tes murs s'ébranleront, lorsqu'il entrera dans tes portes comme on entre dans une ville prise d'assaut.

11. Les sabots de ses chevaux fouleront tes places. Il fera passer ton peuple au fil de l'épée, et tes belles statues tomberont à terre.

12. Ils pilleront tes richesses, ils dissiperont tes marchandises; ils détruiront tes murailles; ils ruineront tes maisons magnifiques; tes pierres, tes bois, et ta poussière même ils la jetteront au milieu des eaux.

13. Je ferai cesser tous tes con-

---

nous n'avons pas de preuve directe de cet événement. Le passage d'Ezéchiel, XXIX, 18, n'est pas opposé à sa réalité. Est-il supposable que le prophète se fût contredit à si peu de distance? — *Munitionibus... aggerem.* V. IV, 2. — *Elevabit contra te clypeum,* c'est-à-dire des soldats armés de boucliers; V. plus haut, XXIII, 24. Suivant Grotius et quelques autres commentateurs, c'est de la manœuvre appelée tortue qu'il est question ici.

9. — *Vineas et arietes.* Machines de guerre dont la seconde est suffisamment connue. La première est décrite dans Végèce, De re militari, IV, 15. מוחי קבלו désigne certainement le bélier, appelé כר. XXI, 27. מוחי signifie « frappant ou poussant; » קבלו, signifie, suivant Gésénius, ce qui est opposé, et de là les deux mots auraient pour sens : le démolisseur de ce qui est opposé. — *Temperabit.* Litt. « Il donnera ». — *In armatura sua.* Litt., « ses épées », c'est-à-dire ses machines de guerre.

10. — *Inundatione equorum ejus.* Expression analogue à celle d'Is., LX, 6. LXX : ἀπὸ τοῦ πλήθους. — *Pulvis eorum,* à cause de leur grand nombre; Cfr. Nah., I, 3. — *Quasi per introitum urbis dissipatæ.* Litt. « Comme ceux qui marchent dans une ville brisée. » LXX : ὡς... εἰς πόλιν ἐκ πεδίου. La comparaison s'explique par la situation de Tyr insulaire. Elle signifie que l'ennemi y entrera comme dans une forteresse continentale à laquelle une brèche a été faite par force. Ces mots, dit Keil, supposent que l'assiégeant a fait une route vers la ville au moyen d'une digue ou d'un môle. Currey prétend que ces paroles désignent les défenses avancées de Tyr qui se trouvaient sur le continent, et qui avaient sans doute une assez grande importance.

11. — *Statuæ tuæ nobiles.* Litt. « Les statues de ta force », les images des idoles dans lesquelles Tyr mettait toute sa confiance; Cfr. IV Rois, XXIII, 14; Jér., XLIII, 13; Os., X, 1, 2; Mich., V, 2, où מצבות a ce sens. Suivant d'autres ce sont des colonnes élevées à Baal, et dont Hérodote, II, 44, en mentionne deux, l'une d'or, l'autre d'émeraude, qui se dressaient à l'entrée du temple d'Hercule Melkarth à Tyr. Un autre sens moins bon entend ces mots de statues ou d'emblèmes élevés aux guerriers valeureux de la ville. LXX : τὴν ὑπόστασιν τῆς ἰσχύος σου. — *In terram corruent.* Cfr. Is., XLVI, 1; XXI, 9, I Roisv, 3.

12. — *Negotiationes tuas.* Les marchandises qui sont l'objet du commerce des Tyriens. — *Domos tuas præclaras.* Les magnifiques palais de la ville, mentionnés par Is., XXIII, 13, et qui étaient très élevés, à cause du peu d'espace dont on disposait. Pour quelques-uns, ce sont les arsenaux et les constructions destinées à la marine. — *Lapides tuos...* Tout ce qui aura échappé au pillage et à l'incendie sera jeté dans la mer, et rien ne subsistera.

13. — *Quiescere faciam...* Tout signe de joie disparaîtra de cette ville auparavant si riche et si animée; Cfr. Amos, V, 23; Jér.,

certs, et on n'entendra plus chez toi le son de tes cithares.

dinem canticorum tuorum, et sonitus cithararum tuarum non audietur amplius.

Jer. 7, 34.

14. Je ferai de toi une roche polie, un endroit pour sécher les filets; et tu ne seras plus rebâtie désormais, parceque j'ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

14. Et dabo te in limpidissimam petram; siccatio sagenarum eris, nec ædificaberis ultra; quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Tyr : Les îles ne trembleront-elles pas au bruit de ta chute, et au gémissement de tes morts, de ceux qui seront tués au milieu de toi?

15. Hæc dicit Dominus Deus Tyro: Numquid non a sonitu ruinæ tuæ, et gemitu interfectorum tuorum, cum occisi fuerint in medio tui, commovebuntur insulæ?

16. Tous les Princes de la mer descendront de leurs trônes; ils enlèveront leurs dépouilles; ils rejetteront leurs vêtements variés; ils seront remplis de frayeur; ils s'assiéront à terre; ils seront étonnés et stupéfaits de ta chute soudaine.

16. Et descendent de sedibus suis omnes principes maris : et auferent exuvias suas, et vestimenta sua varia abjicient, et induentur stupore; in terra sedebunt, et attoniti super repentino casu tuo admirabuntur.

17. Et se livrant sur toi à une lamentation, ils te diront : Comment

17. Et assumentes super te lamentum, dicent tibi : Quomodo

VII, 34; XXV, 10; Is,, XIV, 11; Apoc., XVIII, 22.

14. — La menace se termine par la répétition des paroles du ℣. 4. — *Nec ædificaberis ultra.* S. Jérôme se demande comment cette prophétie peut s'appliquer à une ville qui de son temps était très riche et très florissante. Aussi dit-il que certains commentateurs l'entendent de ce qui doit arriver aux derniers temps. Mais il croit que ces mots signifient seulement que Tyr ne sera plus la reine des peuples et n'aura plus d'existence indépendante. Cfr. aussi Is., XXIII, 17. Il est certain qu'aujourd'hui Tyr est dans un état d'extrême désolation. Sur toute la côte, depuis La Kasmie jusqu'à Ras-el-Ain, on ne peut se douter qu'on approche d'une ancienne et opulente cité. Dans l'île, il ne reste que des ruines contemporaines des Croisés ou des Sarrazins. Ceux-ci la détruisirent entièrement, et Tyr n'est plus que la ruine d'une ville bâtie avec des ruines. Renan, Mission de Phénicie, pp. 529, 530. La prophétie d'Ezéchiel s'est donc réalisée, avec des délais, mais sûrement; d'ailleurs le prophète ne dit aucunement ici que cette ruine sera dûe à Nabuchodonosor.

15. — Le prophète décrit ensuite les effets que cette ruine de Tyr produira parmi ses alliés et ses colonies. — *Sonitu ruinæ tuæ,* l'annonce de ta ruine. — *Gemitu interfectorum tuorum.* Cfr. Jér., LI, 52. — *Insulæ.* איים est souvent employé pour désigner toutes les côtes de la Méditerranée, et non pas seulement ses îles.

16. — *De sedibus suis,* Cfr. I Rois, IV, 13. — *Omnes principes maris,* Cfr. Is., XXIII, 8. Ce sont les marchands qui dirigent les colonies de Tyr et que leurs richesses et leur faste font ressembler à des rois. LXX : ἄρχοντες ἐκ τῶν ἐθνῶν τῆς θαλάσσης. — *Auferent exuvias suas.* Litt.,« Ils retireront leurs vêtements » luxueux; מעיל est le vêtement de dessus; Cfr. Exod., XXVIII, 31. LXX : τὰς μίτρας. Le deuil de ces vaincus nous est décrit ici; Cfr. Jon., III, 6. — *Vestimenta sua varia.* Litt., « leurs vêtements brodés »; V. plus haut, XVI, 10, 13. — *Induentur stupore.* Cfr. plus haut, VII, 27. — *In terra sedebunt...* Comme les affligés; Cfr. Job, II, 13. — *Et attoniti...* L'hébreu a un sens différent : « Ils trembleront à chaque moment et seront étonnés à cause de toi. » Ils auront peur que l'ennemi ne les atteigne et ne les dépouille, comme il a fait de Tyr.

17. — *Lamentum* Cfr. XIX, 1. — *Quæ habitas in mari.* נושבת מיבים a été traduit de bien des manières. Rosenmüller : habitée par les mers, c'est-à-dire par les peuples maritimes qui de tous côtés affluaient vers Tyr. Hitzig, Keil, Reuss : toi, habitée de la mer, c'est-à-dire, portant une population humaine,

periisti, quæ habitas in mari, urbs inclyta, quæ fuisti fortis in mari cum habitatoribus tuis quos formidabant universi?

18. Nunc stupebunt naves in die pavoris tui; et turbabuntur insulæ in mari, eo quod nullus egrediatur ex te.

19. Quia hæc dicit Dominus Deus: Cum dedero te urbem desolatam, sicut civitates quæ non habitantur; et adduxero super te abyssum, et operuerint te aquæ multæ;

20. Et detraxero te cum his qui descendunt in lacum ad populum sempiternum, et collocavero te in terra novissima sicut solitudines veteres, cum his qui deducuntur in lacum, ut non habiteris; porro cum dedero gloriam in terra viventium.

as-tu pu périr, toi qui habites dans la mer, ville illustre, toi qui étais puissante sur mer, avec tes habitants craints de tout l'univers?

18. Maintenant les vaisseaux s'étonneront au jour de ta frayeur, et les îles seront épouvantées dans la mer, parce que personne ne sort plus de chez toi.

19, Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Quand je t'aurai rendue une ville déserte comme les villes qui ne sont plus habitées, que j'aurai fait monter sur toi l'abîme, et que des eaux profondes t'auront couverte,

20. Quand je t'aurai précipitée avec ceux qui descendent dans la fosse, avec la multitude des morts éternels; quand je t'aurai placée au fond de la terre comme dans des déserts anciens, avec ceux qui sont descendus dans le tombeau, pour n'être plus habitée, quand aussi j'aurai rétabli ma gloire dans la terre des vivants;

---

dont la résidence a l'air d'être sortie du sein des flots. — *Fortis in mari,* qui as surpassé tous les autres peuples dans l'art naval. — *Cum habitatoribus tuis quos formidabant universi.* Litt. « avec tes habitants qui inspirent la crainte à tous ses (habitants). » Le dernier mot « ses » rend difficile l'explication de ce passage. Il est probable qu'il faut l'appliquer au respect craintif que les Tyriens avaient de la puissance de leur pays, sentiment analogue, dit Schrœder, à celui qu'eut plus tard chaque Romain. Tyr, disent Hævernick et Hengstenberg, avait deux classes d'habitants, ses citoyens et ses alliés des colonies, qui, pris idéalement, habitent dans Tyr, parce que c'est là que sont les racines de leur existence. Les habitants dans le premier sens sont la terreur des habitants dans le second. Ceux-ci s'humilient devant les autres et obéissent à leurs ordres.

18. — *Naves,* אִיִּים, « îles », diffère de אִיִּים, ℣. 15 et plus bas, seulement par la terminaison plurielle araméenne. forme qui se rencontre parfois dans la plus ancienne poésie hébraïque. Selon Michælis, c'est l'Europe que ce mot désigne. S. Jérôme a traduit comme les LXX : αἱ νῆσοι. — *Eo quod nullus egrediatur ex te.* Litt. « à cause de ta sortie », c'est-à-dire, à cause de ta ruine. Isaïe, XXIII, 6, 12, prédit que les Tyriens, à la suite du siège, se réfugieraient dans toutes leurs colonies limitrophes de la Méditerranée. Faussett croit qu'Ezéchiel fait ici une prédiction analogue. Les LXX ont omis la fin du verset à partir de *turbabuntur.*

20. — *Cum his qui descendunt in lacum.* Les morts. V. plus bas, XXXI, 14, XXXII, 18, 24, 29, 30; Cfr, Is., XIV, 15. — *Ad populum sempiternum,* vers ceux qui sont morts depuis très longtemps : Cfr. Ps. CXLII, 3; Is., XLIV, 7; Lam., III, 6. Il n'est pas nécessaire, avec Keil, de voir ici une allusion aux peuples qui vivaient avant le déluge, II Petr., II, 5, et qui périrent dans les flots; Cfr. Job, XXII, 15. — *In terra novissima,* Cfr. Eph., IV, 9, les profondeurs de la terre, c'est-à-dire, le scheol, la demeure des morts; Cfr. Ps. LXII, 10, LXXXVII, 7. Isaïe, XIV, 9, représente Babylone précipitée dans le scheol. Cette image est appliquée à Tyr par Ezéchiel, comme pour montrer que Tyr et Babylone représentent le monde ennemi de Dieu, de même que, dans l'Apocalypse, Babylone est le royaume de l'Antechrist. — *Sicut solitudines veteres.* Litt. « dans des desolations éternelles. » Tyr sera semblable à des endroits qui ont été toujours

21. Je te réduirai à néant et tu ne seras plus; on te cherchera, et on ne te trouvera plus à jamais, dit le Seigneur Dieu.

21. In nihilum redigam te, et non eris, et requisita non invenieris ultra in sempiternum, dicit Dominus Deus.

CHAPITRE XXVII

Lamentation sur la chute de Tyr (℣. 1-2). — Peinture de la situation de cette ville, de sa gloire, de sa beauté, de sa force militaire (℣℣. 3-11). — Ses relations commerciales étendues avec un très grand nombre de peuples (℣℣. 12-25). — Lamentation sur la ruine de toute cette gloire (℣℣. 26-36).

1. Et la parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :
2. Toi donc, fils de l'homme, fais une lamentation sur Tyr :
3. Tu diras à Tyr, qui habite à l'entrée de la mer, au commerce des peuples dans des îles nombreuses : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O Tyr, tu as dit : Ma beauté est parfaite,
4. Et je suis au cœur de la mer,

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
2. Tu ergo, fili hominis, assume super Tyrum lamentum;
3. Et dices Tyro quæ habitat in introitu maris; negotiationi populorum ad insulas multas : Hæc dicit Dominus Deus : O Tyre, tu dixisti : Perfecti decoris ego sum,
4. Et in corde maris sita. Finitimi

---

déserts. — *Ut non habiteris.* Elle n'aura pas plus d'habitants que n'en a le désert. — *Porro... in terra viventium.* Quand la terre des vivants, c'est-à-dire la Judée, aura retrouvé sa splendeur, Tyr restera toujours désolée. Grotius, Rosenmüller, etc. Mais le sens proposé par Keil, etc., semble préférable. La terre des vivants qui est mise en contraste avec la région des morts, c'est la terre après que Dieu y aura établi son royaume, après avoir vaincu les pouvoirs impies du monde. Pendant cela, Tyr restera toujours un objet de terreur, un exemple de destruction soudaine.

21. — *In nihilum redigam te.* Litt. « Je te fais terreurs », c'est-à-dire, je fais de toi un exemple terrible; V. plus bas, XXVII, 36, XXVIII, 19. LXX : ἀπώλειαν σε δώσω. — *Et non eris... non invenieris.* Tyr sera détruite entièrement et ses ruines mêmes disparaîtront; Cfr. pour cette expression, Ps. XXXVI, 10, 36; Is., XLI, 12, et pour l'accomplissement de la prophétie, la note du ℣. 14.

CHAP. XXVII. — 2. — *Lamentum,* XXVI, 17. Ce chant funèbre ou cette élégie mettra en relief la grandeur passée de Tyr, afin de montrer la misère qui suivra sa chûte.

3. — *Quæ habitat in introitu maris.* Les « entrées de la mer » sont les ports pour les vaisseaux. Tyr en avait deux : le Sidonien au nord, l'Egyptien au sud; le premier existe encore; on n'a pu retrouver la situation du second. V. Renan, Mission de Phénicie, p. 566, V. Guérin, Mémoire lu à l'Acad. des Inscriptions, en mai et juin 1879, et l'Atlas antiquus de Spruner-Menke, nº 8. — *Negotiationi populorum.* Litt. « la négociatrice des peuples », celle qui est l'intermédiaire du commerce du monde entier. LXX : τῷ ἐμπορίῳ τῶν λαῶν. — *Perfecti decoris ego sum.* Je suis parfaitement belle; Cfr. Lam., II, 15. Tous les historiens de l'antiquité s'accordent à louer la beauté et la richesse de Tyr.

4. — *In corde maris,* c'est-à-dire au milieu de la mer, comme plus haut, XXVI, 5; Cfr. Jon. II, 4; Ps. XLV, 3; Exod., XV, 8; Prov., XXIII, 24. — *Finitimi tui.* גבוליך, « tes frontières », se rattache à ce qui précède: dans le cœur de la mer sont tes frontières, c'est-à-dire tu es de tous côtés entourée par

tui, qui te ædificaverunt, impleverunt decorem tuum;

5. Abietibus de Sanir extruxerunt te cum omnibus tabulatis maris; cedrum de Libano tulerunt ut facerent tibi malum.

6. Quercus de Basan dolaverunt in remos tuos, et transtra tua fecerunt tibi ex ebore Indico; et prætoriola de insulis Italiæ.

7. Byssus varia de Ægypto texta est tibi in velum ut poneretur in

Tes voisins qui t'ont bâtie t'ont faite admirablement belle :

5. Des sapins de Sanir ils ont construit tous tes tillacs. Ils ont pris un cèdre du Liban pour te faire un mât.

6. Ils ont taillé les chênes de Basan pour faire tes rames; tes bancs, ils les ont faits avec l'ivoire de l'Inde, et tes chambres avec les productions des îles d'Italie.

7. Avec le fin lin d'Egypte on a tissé la voile suspendue à tes mats :

---

la mer. LXX : τῷ Βεδελείμ, qui ne peut s'expliquer. — *Qui te ædificaverunt.* LXX : υἱοί σου. — *Impleverunt decorem tuum.* Ils t'ont rendue aussi belle que possible; Cfr. plus bas, ℣. 11.

5 — Tyr est comparée à un vaisseau, comparaison suggérée tout naturellement par la situation de cette ville au milieu de la mer. Peut-être aussi à cause de tous les mats des vaisseaux qui remplissaient ses ports, l'île avait-elle l'air d'une flotte. — *Abietibus.* ברוש est le cyprès, Cfr. Ecclis., XXIV, 17, dont les anciens se servaient dans toutes leurs constructions, même navales, Virgile, Géorg., II, 444.— *Sanir.* Senir, שניר, est le nom amorrhéen de l'Hermon ou Anti-Liban, Cfr. Deut., III, 9, appelé Sirion par les Sidoniens. Quoiqu'on trouve Senir deux fois dans la Bible, en connexion avec l'Hermon, pour désigner des parties diverses de l'Anti-Liban, Cant. IV, 8; I Par., V, 23, Ezéchiel se sert de ce nom comme d'un nom étranger. — *Cum omnibus tabulatis maris.* לחתים désigne les planches qui composent les deux parois du navire, ou suivant d'autres, la charpente, le gros œuvre. S. Jérôme a lu sans doute לחתים. — *Cedrum de Libano.* V. Ps. XXXVIII, 5 et III Rois, V, 10.— *Malum.* תרן, qui semble signifier un pin, puis un signal élevé sur une haute montagne, Is., XXX, 17, s'emploie aussi dans le sens de mât d'un navire, Is., XXXIII, 23.

6. — *Quercus,* אלון, non pas le châtaignier, mais le chêne, comme tous les commentateurs s'accordent à l'interpréter. — *Basan.* V. sur cette contrée, célèbre par ses chênes, Is., II, 13. — *Transtra.* קרש, Cfr. Exod., XXVI, 15 et suiv., est le banc des rameurs ou le pont. LXX : τὰ ἱερά σου. — *Ex ebore indico, et prætoriola.* שן בת־אשרים, « dent » (c'est-à-dire ivoire, III Rois, X, 18, 22, XXII, 39; Am., III, 15; Ps. XLIV, 9) fille d'Aschourim. » Suivant Kimchi, c'est une allusion aux Assyriens, qui travaillaient habilement l'ivoire. Mais II Rois, II, 9, nous trouvons des Ashourites, qui devaient habiter dans la terre d'Ismaël, et si ce nom est celui d'un peuple, il doit désigner quelque tribu arabe que nous ne connaissons pas d'ailleurs. Que vient faire dans une description qui emploie les mots les plus frappants, le nom d'une tribu obscure? Ces considérations ont amené à proposer une autre lecture de l'hébreu, et à ne faire qu'un seul mot בתאשרים, *bithaschourim,* qu'on traduit : « dans le buis ». Le sens est donc : les bancs sont faits d'ivoire incrusté dans le buis, mode de décoration que nous retrouvons dans Virgile, Eneid. X, 137 :

> Vel quale per artem
> Inclusum buxo, aut oricia therebintho
> Lucet ebur.

S. Jérôme, en traduisant bath ashourim par *prætoriola,* qu'il interprète « cellaria in quibus merces prætiosissimæ reponuntur », a fait probablement dériver אשרים de שור, contempler, admirer. LXX : οἴκους ἀλσώδεις. — *De insulis Italiæ,* « des îles des Kittim. » Peut-être les habitants du port de Κίτιον en Chypre, et de là les habitants de Chypre en général; ici par extension, comme dans Jér., II, 10, les habitants de Chypre et des autres îles et terres riveraines de la Méditerranée, et c'est le sens que S. Jérôme lui donne : « Omnes occidentalium insularum partes intelligentes. » Cfr. I Macc., I, 1, VIII, 5. Bochart a fait remarquer que le buis croît abondamment en Corse, et l'ivoire pouvait venir à Tyr de Carthage, où il arrivait de l'intérieur de l'Afrique.

7. — *Byssus.* V Gen., XLI, 42, et XVI, 10. — *Varia,* ברקמה, brodée en diverses couleurs. Les grands navires des Egyptiens avaient des voiles brodées. Dans Wilkinson, Manners and Customs, t. III, pl. XVI, sur un vaisseau une large voile carrée est divisée en carrés rouges et violets et entourée d'une bordure dorée. Le vaisseau d'Antoine et de

l'hyacinthe et la pourpre des îles d'Élisa ont servi à tes tentures.

8. Les habitants de Sidon et d'Arad ont été tes rameurs; tes sages, ô Tyr, ont été tes pilotes.

9. Les vieillards, les plus habiles de Gebal ont eu des marins pour tous tes équipages. Tous les navires de la mer et tous leurs marins ont été employés au commerce de ton peuple.

10. Perses, Lydiens, Lybiens étaient tes soldats dans ton armée; ils ont suspendu chez toi leurs boucliers et leurs casques pour te glorifier.

malo, hyacinthus et purpura de insulis Elisa facta sunt operimentum tuum.

8. Habitatores Sidonis et Aradii fuerunt remiges tui ; sapientes tui, Tyre, facti sunt gubernatores tui.

9. Senes Giblii, et prudentes ejus, habuerunt nautas ad ministerium variæ suppellectilis tuæ; omnes naves maris, et nautæ earum, fuerunt in populo negotiationis tuæ.

10. Persæ, et Lydii, et Libyes erant in exercitu tuo viri bellatores tui ; clypeum et galeam suspenderunt in te pro ornatu tuo.

Cléopâtre à Actium avait aussi des voiles de pourpre. — *Texta est...* Litt. « a été ton déploiement », t'a été donné pour le déployer comme une voile. LXX : ἐγένετο σοι στρώμνη. — *Ut poneretur in malo.* כֵּן a, suivant quelques commentateurs, le sens de bannière, pavillon. La couleur des voiles servait peut-être à reconnaître la nationalité des navires. LXX : τοῦ περιθεῖναι σοι δόξαν. — *Hyacinthus et purpura.* Deux espèces de pourpre marine sur lesquelles il faut voir Bochart, Hierozoicon, Pars 2, liv. V, ch. 21. — *De insulis Elisa.* Les îles de la mer Ionienne, suivant S. Jérôme, le Péloponnèse, d'après Bochart, Keil, etc. La pourpre de Laconie était célèbre, Pline, Hist. Nat. IX, 36, XXI, 8. V. aussi, F. Lenormant, Premières civilisations. t. II, p. 136. — *Operimentum tuum,* la tente qu'on dresse sur le pont pour protéger contre la chaleur du soleil.

8. — *Sidonis.* V. plus bas, XXVIII, 21. — *Aradii,* Arvad, Gen., X, 18, l'Aradus des Grecs, île voisine de Crète, et renommée pour l'habileté nautique de ses habitants. — *Fuerunt remiges tui.* Ils étaient sous les ordres des Syriens et étaient employés par eux aux plus bas travaux. — *Gubernatores tui,* les capitaines et les pilotes.

9. — *Senes,* terme essentiellement sémitique, et qualification des conseillers qui gouvernent les villes maritimes. Renan, op. cit., p. 153. — *Giblii.* גִּבְלִי, LXX : βιβλίων, est la Byblos des Grecs, si célèbre par le culte d'Adonis, la moderne Jebail entre Tripoli et Beryte, Cfr. Jos., XIII, 5. note. — *Habuerunt.* Litt. « furent ». — *Nautas... suppellectilis tuæ.* Litt. « pour calfeutrer tes voies d'eau. » — *Omnes naves...* L'allégorie cesse et Tyr est de nouveau considérée comme une ville maritime, centre du commerce du monde. — *Fuerunt in populo negotiationis tuæ.* Litt. « Ils furent en toi pour échanger leurs échanges. » LXX : ἐγένοντό σοι ἐπὶ δυσμὰς δυσμῶν.

10. — Le prophète énumère maintenant les mercenaires dont les armées de Tyr, comme celles de Carthage, étaient formées. — *Persæ,* פָּרַס. Pâras désignerait, selon Hitzig, des Perses, établis en Afrique depuis des temps anciens; mais les données historiques sur lesquelles ce critique s'appuie sont trop incertaines. De XXXVIII. 5, où Pâras est mis parmi les auxiliaires de l'armée de Gog, il faut conclure que c'est bien des Perses asiatiques qu'il s'agit ici. Leur nom Pâras ne se trouve pas dans les plus anciens livres de l'A. T., qui ne parle que des Elamites; mais dans les livres contemporains de la captivité ou postérieurs, on le rencontre fréquemment, II Par., XXXVI, 20, 22; Esdr., IV, 5, VI, 14; Esth., I, 3; Dan., V, 28, etc. Cela, dit Currey, correspond exactement avec l'histoire. C'est en effet vers le temps où écrit Ezéchiel que ce peuple guerrier se fait connaître et se prépare à entreprendre avec Cyrus la conquête du monde asiatique. — *Lydii,* לוּד. Loud, et *Lybies,* פּוּט. Phout, sont des tribus africaines. Loud n'indique pas les Lydiens, Gen., X, 22, mais le peuple chamite de ce nom, plus bas, XXX, 5; Is., LXVI. 19; Jér., XLVI, 9, et est probablement, dit Keil, un nom général pour toutes les tribus maures. Phout sont les Lybiens; Cfr. Gen., X, 6. — *Viri bellatores tui,* Cfr. Jer., L, 30. — *Clypeum et galeam.* Jérémie les leur donne aussi, XLVI, 9. — *Suspenderunt in te pro ornatu tuo.* Litt. « Ils t'ont donné de la gloire », en montrant que tu commandais à une foule de

11. Filii Aradii cum exercitu tuo erant super muros tuos in circuitu; sed et Pygmæi, qui erant in turribus tuis, pharetras suas suspenderunt in muris tuis per gyrum; ipsi compleverunt pulchritudinem tuam.

12. Carthaginenses negotiatores tui, a multitudine cunctarum divitiarum, argento, ferro, stanno, plumboque, repleverunt nundinas tuas.

13. Græcia, Thubal, et Mosoch, ipsi institores tui; mancipia, et vasa ærea advexerunt populo tuo.

14. De domo Thogorma, equos, et equites, et mulos adduxerunt ad forum tuum.

15. Filii Dedan negotiatores tui;

11. Les fils d'Arad avec ton armée étaient tout autour de tes murs, et les Pygmées qui étaient dans tes tours, ont suspendu leurs carquois tout autour de tes murs; ils ont achevé de t'embellir.

12. Les Carthaginois faisaient commerce et trafiquaient avec toi de la multitude de leurs richesses; ils remplissaient tes marchés d'argent, de fer, d'étain, et de plomb.

13. La Grèce, Thubal et Mosoch étaient tes marchands; ils amenaient à ton peuple des esclaves et des vases d'airain.

14. On amenait de Thogorma à ton marché des chevaux, des cavaliers et des mulets.

15. Les fils de Dedan trafiquaient

---

peuples. Mais il y a peut-être une allusion à la coutume phénicienne de suspendre des boucliers et des casques aux murs d'une ville, coutume introduite par Salomon en Judée, III Rois, 16, 17; Cant., IV, 4, et qui est encore mentionnée à l'époque des Machabées, I Macc. IV, 57. Keil.

11. — *Filii Aradii*, V. ℣. 8. — *Cum exercitu tuo*. Il y a une différence entre les mercenaires du verset précédent, et les Arvadiens et l'armée tyrienne. Les premiers etaient peut-être envoyés dans les colonies, tandis que ceux-ci restaient à Tyr et composaient la garnison de la ville. — *Pygmæi*. גמדים, Gamadin, que S. Jérême a fait venir de גמד, LXX : φύλακες, est probablement le nom d'une nation dont il ne nous est parvenu aucun souvenir. Pourtant, suivant quelques commentateurs, il signifie brave et est une épithète des troupes tyriennes.— *Pharetras suas*, que la Vulgate traduit ailleurs « peltas », II Paral., XXIII, 9. — *Suspenderunt*... Voir ℣. 10.

12. — *Carthaginenses negotiatores tui*. Litt. « Tharsis tes marchands. » Notre version latine a rendu תרשיש de bien des manières : Is., XXIII, 1, 6, 10, par « mare », Jér., X, 9, par « Tharsis ». C'est aussi de cette dernière façon qu'il faut le traduire ici. Il désigne l'extrême ouest, l'Espagne où Tyr avait des colonies riches en ceux des métaux qui sont nommés dans la suite du verset. LXX : Καρχηδόνιοι... — *Argento... plumboque*. « Metallis plumbi, ferri, æris, argenti, auri tota ferme Hispania scatet ». Pline, Hist. Nat., III, 4. Cfr. aussi, Pline, ib. XXXIII, 31, XXXIV. 41, Diodore de Sicile, V, 38; Movers, Phænizi. II, 2, pp. 558 et suiv. et II, 3, p. 36. — *Repleverunt nundinas tuas*. עזבון. Dans les marchés de Tyr, les commerçants étrangers échangeaient leurs marchandises contre celles de Tyr.

13. — *Græcia*. יון, Javan, comprenant les colonies grecques de la Sicile et de l'Italie; Cf. Gen., X, 2. — *Thubal et Mosoch*. L'Ancien Testament réunit souvent ces deux peuples, Ez., XXXII, 26, XXXXVIII, 2, 3, XXXIX, 1; Gen., X, 2. Ils habitaient entre le Caucase, le Pont Euxin et la mer Caspienne. Josèphe et S. Jérôme identifient Thubal avec les Ibères, et Mosoch avec les Cappadociens dont la capitale s'appelait Mazacha au temps du saint Docteur. LXX : ἡ σύμπασα καὶ τὰ παρακείνουντα. — *Mancipia*. Les Grecs se livraient activement au commerce des esclaves, Voir Joël, IV, 6, et Grecs et Romains tiraient du Pont leurs meilleurs esclaves. Movers, II, 3, p. 81 et suiv. — *Vasa ærea*. Le Caucase possède de riches mines de cuivre. — *Adduxerunt populo tuo*. Litt. « Ils donnent tes marchandises ». LXX : ... τὴν εμπορίαν σου.

14. — *Thogorma*. L'Arménie; Cfr. Gen., X, 1, et non la Phrygie, comme le dit S. Jérôme. — *Equos et equites et mulos*. Strabon, XI, 14, 9, mentionne la richesse chevaline de ce pays. Hérodote, I, 194, nous apprend qu'il était riche en ânes. On peut donc conclure de là que les mulets n'y manquaient pas. — *Ad forum tuum*, עזבונך, traduit au ℣. 12 par « nundinas tuas. »

15. — *Dedan*. Il y a deux tribus de ce nom, l'une sémitique mentionnée plus haut, XXV, 13,

avec toi; le commerce d'îles nombreuses était dans ta main; et elles échangeaient contre ton or les dents d'ivoire et l'ébène.

16. Le Syrien trafiquait avec toi à cause de la multitude de tes ouvrages; il exposait dans tes marchés les perles, la pourpre, les petits boucliers, le lin fin, la soie et les pierres précieuses.

17. Les pays de Juda et d'Israël échangèrent avec toi et exposèrent dans tes foires le pur froment, le baume, le miel, l'huile et la résine.

insulæ multæ negotiatio manus tuæ; dentes eburneos, et hebeninos commutaverunt in pretio tuo.

16. Syrus negotiator tuus propter multitudinem operum tuorum. gemmam, et purpuram, et scutulata, et byssum, et sericum, et chodchod proposuerunt in mercatu tuo.

17. Juda et terra Israel ipsi institores tui in frumento primo, balsamum, et mel, et oleum, et resinam proposuerunt in nundinis tuis.

---

et plus bas, ℣. 20; V. aussi. Jér., xxv, 23, xlix, 8; l'autre chamitique, Gén., x, 7. C'est sans doute de celle-ci qu'il est question dans ce verset, et dont Rosenmüller identifie la ville principale avec le Daden du golfe Persique. C'est là que leur arrivaient de l'Inde les marchandises qu'ils transportaient ensuite à Tyr. LXX : υἱοὶ Ῥοδίων. — *Insulæ... manus tuæ.* Beaucoup d'îles et de pays trafiquaient avec Tyr, par le moyen des Dédanites. — *Dentes eburneos.* Litt. « des cornes de dent », c'est-à-dire de l'ivoire. — *Hebeninos.* הובנים, qu'on ne lit qu'ici, est bien, comme le traduit la Vulgate, l'ébène, que les anciens tiraient de l'Inde et de l'Ethiopie, Pline, Hist. nat. xii, 4. — *Commutaverunt in pretio tuo.* Toutes ces îles payaient au moyen d'ivoire et d'ébène les marchandises que Tyr leur envoyait.

16. — *Syrus,* ארם, LXX : ἀνθρώπους; Syriaque : Edom, leçon adoptée par Ewald, Hitzig et Furst, à cause de l'ordre géographique suivi par le prophète; mais cet ordre est au moins douteux, et ne peut autoriser un tel changement. D'ailleurs, ce mot peut comprendre la Syrie mésopotamienne et Babylone, marché des pierres précieuses, où se trouvaient les objets énumérés plus bas. — *Propter... tuorum.* Pour se procurer les beaux ouvrages vendus par les Tyriens. — *Gemmam,* נפך. V. Exod., xxxiii, 18, et plus bas, xxviii, 13. Suivant les uns, c'est la perle, suivant les autres l'escarboucle. — *Purpuram,* ℣. 7. — *Scutulata,* רקמה, Voir, xvi. 10. — *Byssum,* בוץ, au ℣. 7, « schesh ». Le mot boutz ne se trouve qu'au temps de la captivité, I Par., xv, 27; II Par., v, 12, Esth., i, 6, viii, 15. Le mot est d'origine araméenne, et c'est probablement pour cela qu'il est employé ici, pour distinguer le lin de Syrie du lin d'Egypte appelé schesh. שש. Suivant Currey, boutz est un mot phénicien, qui a d'abord été employé pour désigner le coton. Les Phéniciens se servaient de coton pour leurs tissus et les Egyptiens de lin. Plus tard, quand on a employé indifféremment le coton et le lin, les deux mots ont été considérés comme identiques, Cfr. II Par., iii. 14, avec Exod., xxvi, 31. — *Sericum.* ראמות, qu'on ne lit qu'ici et Job, xxviii, 18, est probablement le corail. LXX : ῥαμμὸθ, qui n'est qu'une transcription de l'hébreu. — *Chodchod,* transcription de כדכד. S. Jérôme l'a rendu. Is., liv, 12 par jaspe. C'est probablement le rubis. LXX : κορχὸρ. — *Proposuerunt in mercatu tuo.* Les mots hébreux sont les mêmes qu'au ℣. 12, où ils sont différemment rendus.

17. — C'est de la Judée que Tyr faisait venir ses céréales; Cfr. III Rois, v, 9, 11; Act., xii, 20. — *In frumento primo.* Litt. « En froment de Minnith ». Minnith, ville des Ammonites, Jug., xi, 33, était située dans un pays très fertile en blé; II Par., xxvii, 5. LXX : ἐν πράσει σίτου. — *Balsamum.* פנג, qu'on ne lit qu'ici, ne peut pas se déterminer d'une manière certaine. Le sens qu'on lui donne, confiture ou sirop, est bâsé sur l'Araméen פנך, « deliciari », et la traduction chaldéenne, קוליא, c'est-à-dire κολία, signifie suivant Hésych'ius, τὰ ἐκ μέλιτος τρωγάλια, ou pâtisseries faites avec le miel. S. Jérôme l'a traduit par baume, d'après le μύρων des LXX. Pour Hitzig, Pannaga, litt. un serpent, est un nom usité en sanscrit pour désigner un bois au doux parfum, employé en médecine comme médicament rafraîchissant et fortifiant. Keil. Furst, remarquant que toutes ces interprétations ne sont que de pures conjectures, pense qu'il vaut mieux voir dans Pannag un nom d'endroit, aussi fertile que Minnith, et peut-être identique avec Piggi ou Pingi, nommé dans la Mishna, et se trouvant sur la route de Balbek à Damas. — *Mel,* objet de grand commerce en Palestine, xvi, 13; Deut., xxxii, 13. —

18. Damascenus negotiator tuus in multitudine operum tuorum, in multitudine diversarum opum, in vino pingui, in lanis coloris optimi;

19. Dan, et Græcia, et Mosel, in nundinis tuis proposuerunt ferrum fabrefactum; stacte, et calamus in negotiatione tua.

20. Dedan institores tui in tapetibus ad sedendum.

21. Arabia, et universi principes Cedar, ipsi negotiatores manus tuæ; cum agnis, et arietibus, et hœdis venerunt ad te negotiatores tui.

22. Venditores Saba, et Reema,

18. Damas trafiquait avec toi, à cause de la multitude de tes ouvrages, et apportait de grandes richesses, un vin généreux, et des laines d'une couleur éclatante.

19. Dan, la Grèce, et Mosel ont exposé en vente dans tes marchés le fer forgé; la myrrhe et le roseau odoriférant étaient dans ton commerce.

20. Ceux de Dedan t'apportaient les tapis pour s'asseoir.

21. L'Arabie et tous les princes de Cédar étaient marchands à ton service : ils venaient te vendre leurs agneaux, leurs béliers et leurs boucs.

22. Les marchands de Saba et de

Oleum, Cfr. Deut., VIII, 8, XXVIII, 40; III Rois, V, 25; Par., II, 10; Os., XII, 2. — *Resinam,* V. Jér., VIII, 22, XLVI, 11, LI, 8

18. — *Damascenus negotiator tuus.* « Usque hodie autem permanet in Syris ingenitus negotiationis ardor, qui per totum mundum lucri cupiditate discurrunt, et tanti mercandi habent vesaniam, ut occupato nunc orbe romano, inter gladios et miserorum neces quærant divitias, et paupertatem periculis fugiant ». S. Jérôme. — *In multitudine operum tuorum.* Cfr. ℣. 16. Omis par les LXX. — *In vino pingui.* Litt. « En vin de Helbon. » Strabon, XV, 3, 22, nous apprend que le vin de Chalybon, en Syrie, faisait les délices des rois de Perse. Les vignobles étaient sans doute autour du village actuel de Helbon, à trois heures un quart au nord de Damas, où il y a encore des vignes qui produisent le meilleur vin du pays. Robinson, Biblical Researches. — *In lanis coloris optimi.* Litt. en laine très blanche », ou « en laine de Zachar », la Sicharia, depuis appelée Nabathéne. LXX : ἔρια ἐκ Μιλήτου.

19. — *Dan.* ודן. Le ו initial n'est pas suivant tous les modernes, la conjonction *et,* mais fait partie d'un nom propre, Vedan, qui n'est cité qu'ici, et qui désigne une ville ou un pays non mentionné ailleurs dans l'Ancien Testament. Movers conjecture que c'est la ville d'Aden. — *Græcia.* Javan est ici aussi le nom d'une tribu arabe, peut-être d'un endroit du Yemen. Suivant Tuch, il désigne une colonie ionienne qui se serait fixée dans l'Arabie du sud. LXX : καὶ οἶνον. — *Mosel.* C'est pour distinguer ce Javan arabe de la Grèce elle-même, qui parto ut ailleurs est ainsi appelée, que les mots מאוזל ont été ajoutés. Il faut, dit Keil, y voir, avec les anciens traducteurs, un nom propre, comme Gen., X, 27, et traduire « d'Uzal », ancien nom de Sanaa, plus tard capitale du Yémen. — *Ferrum fabrefactum.* Les produits attribués à ces pays confirment les conjectures précédentes. L'Yémen était renommé pour sa fabrication de lames d'épées, et c'est à cette fabrication que le prophète fait peut-être ici allusion. — *Stacte.* קדה est probablement la casse, Exod., XXX, 24. — *Calamus,* un roseau odoriférant, peut-être l'acorus calamus d'Arabie, V. Exod., XXX, 23. Pour ces deux mots les LXX : καὶ τροχίας.

20. — *Dedan.* V. ℣. 15; c'est le peuple voisin d'Edom, XXV, 13. — *In tapetibus ad sedendum.* Quelques-uns voient ici les tapis dont on couvre en Arabie les chevaux de luxe, d'autres les vêtements des grands. Le sens donné par la Vulgate est tout à fait conforme à l'usage oriental de s'accroupir à terre sur des tapis. LXX : μετὰ κτηνῶν εἰς ἅρματα.

21. — *Arabia.* ערב dans la Bible ne désigne pas l'Arabie tout entière, mais conformément à l'étymologie, les tribus nomades qui errent dans le désert; V. Is., XIII, 20, Jér., III, 2. — *Cedar.* V. Gen., XXV, 13. Tribu arabe vivant entre l'Arabie Pétrée et la Babylonie; Cfr. Is., XXI, 16. — *Negotiatores manus tuæ.* Ils se servent de la main, c'est-à-dire de l'intermédiaire de Tyr pour écouler leurs produits. — *Agnos.* LXX : καμήλους. « Arabia et principes Cedar... abundant his animantibus, agnis videlicet, et arietibus, et hædis, et Tyri nundinas hac illatione multiplicant. » S. Jérôme.

22. — *Saba,* la plus riche contrée d'Arabie, correspondant à l'Yémen ou à l'Arabie heureuse, Cfr. Gen., X, 7. — *Rééma.* רעמה est aussi uni à Saba dans la Gén., X, 7. Reema

Réema venaient aussi trafiquer avec toi ; ils exposaient dans tes marchés tous les meilleurs aromates, les pierres précieuses et l'or.

23. Haran, Chen et Eden étaient aussi tes marchands; Saba. Assur et Chelmad venaient te vendre leurs marchandises.

24. Ils faisaient avec toi toute sorte de commerce : les tissus d'hyacinthe et de broderies, les trésors précieux enveloppés et liés de cordes ; et ils te vendaient encore des bois de cèdre.

25. Les vaisseaux de la mer étaient

ipsi negotiatores tui ; cum universis primis aromatibus, et lapide pretioso, et auro, quod proposuerunt in mercatu tuo.

23. Haran, et Chene, et Eden, negotiatores tui; Saba, Assur, et Chelmad, venditores tui;

24. Ipsi negotiatores tui multifariam involucris hyacinthi, et polymitorum, gazarumque pretiosarum, quæ obvolutæ et astrictæ erant funibus ; cedros quoque habebant in negotiationibus tuis.

25. Naves maris, principes tui in

était dans la moderne province d'Oman, sur la baie du même nom dans le golfe Persique. — *Cum universis primis aromatibus.* Litt. « avec la tête de tous les parfums » ; Cfr. sur l'expression, Exod., xxx, 23, Cant., iv, 14. Le vrai baume qui croissait autrefois dans l'Yémen, suivant Diodore de Sicile, iii, 45, s'y trouve encore, dit Forskal. — *Lapide pretioso.* Onyx, rubis, agathes, cornalines se trouvent aujourd'hui dans les montagnes d'Hadramant. Il y a aussi dans l'Yémen des jaspes, des cristaux et beaucoup de rubis. Niebuhr, Descript. p. 125. — *Auro.* On ne trouve plus d'or en Arabie ; mais il y en avait beaucoup dans l'antiquité. V. Bochart, Phaleg, ii, 28, et Burton, Voyage au pays de Madian, Londres, 1878. Atlas Ancessi.

23. — *Haran,* ville bien connue de Mésopotamie, Gen., xi, 31. V. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 2e éd., t. I, p. 360. — *Chene,* la Chalane de la Gen., x, 10, plus récemment Ctésiphon, ville commerciale des plus importantes. — *Eden,* ville sur l'Euphrate, V. Is., xxxvi, 12, dont la situation n'a pas encore été déterminée. Suivant Movers il faut la chercher dans le delta de l'Euphrate et du Tigre. Les LXX n'ont pas traduit ce mot. — *Saba.* La même qu'au v. 22. La circonstance singulière que des marchands de Saba sont mentionnés comme étant en rapport avec ces localités de Mésopotamie, a donné lieu a beaucoup d'altérations arbitraires du texte et d'explications forcées. Movers l'a expliquée d'après une notice de Juba dans Pline, Hist. nat. xii, 17. On y voit que les Sabéens, qui habitent la contrée des épices, vinrent avec leurs marchandises du golfe persique à Carrhæ Haran), et y tinrent leurs marchés annuels. De là ils avaient l'habitude de s'en aller à Gabala en Phénicie et dans la Syrie palestinienne. Par conséquent les marchands de Saba sont désignés comme faisant le commerce entre la Mésopotamie et Tyr et ils sont bien placés au milieu de ces villes qui étaient les centres les plus importants d'échanges sur les deux grandes routes commerciales de la Mésopotamie. Keil. — *Assur;* non pas l'Assyrie, mais, d'après Movers, le port de Sura, l'Essurieh actuelle, sur la rive droite de l'Euphrate, et la route des caravanes, dans la direction de Chelmad. — *Chelmad.* Cette ville n'est mentionnée qu'ici. M. Ménant, Babylone et la Chaldée, pp. 107, 111, l'identifie avec Kalwada près de Bagdad. LXX : καρμὰν.

24. — *Ipsi... funibus.* Hébr. « Ils trafiquaient d'étoffes riches, de vêtements de pourpre brodés, d'écheveaux de fil et de cordes torques. » Nous empruntons la traduction de Reuss, qui dit : « Quant aux marchandises, presque tout est incertain. Le texte n'offre que des mots qui ne se trouvent pas ailleurs, et la conjecture philologique a beau jeu. » — *Multifariam,* בִּכְלִלִים, choses d'une beauté parfaite, et suivant Hævernick, œuvres d'art coûteuses. D'après Michælis, des cuirasses ou des panoplies. — *Involucris hyacinthi et polymitorum,* des vêtements de pourpre brodés, pour lesquels la Babylonie était célèbre. — *Gazarumque pretiosarum.* גְּנָזוֹ בְרִבּוּם, des fils tournés en écheveau, peut-être de soie et de coton qu'on tissait à Tyr. Suivant Furst, qui compare bromim à l'arabe mobram, des vêtements de couleurs variées, que l'Arabie produit en grande quantité. — *Quæ obvolutæ... funibus.* Tout cela était soigneusement empaqueté à cause du transport. — *Cedros quoque habebant ..* Litt. « et attachées », mots qui se rapportent aux marchandises qui viennent d'être décrites.

25. — *Naves maris principes tui.* Tes na-

negotiatione tua; et repleta es, et glorificata nimis in corde maris.

26. In aquis multis adduxerunt te remiges tui; ventus auster contrivit te in corde maris.

27. Divitiæ tuæ, et thesauri tui, et multiplex instrumentum tuum, nantæ tui et gubernatores tui, qui tenebant supellectilem tuam, et populo tuo præerant; viri quoque bellatores tui qui erant in te, cum universa multitudine tua quæ est in medio tui; cadent in corde maris in die ruinæ tuæ.

28. A sonitu clamoris gubernatorum tuorum conturbabuntur classes;

29. Et descendent de navibus suis omnes qui tenebant remum; nautæ et universi gubernatores maris in terra stabunt;

30. Et ejulabunt super te voce magna, et clamabunt amare; superjacient pulverem capitibus suis, et cinere conspergentur.

le grand appui de ton commerce; tu as été comblée de biens et glorieuse à l'excès au cœur de la mer.

26. Tes rameurs t'ont conduite sur les grandes eaux; mais le vent du midi t'a brisée au cœur de la mer.

27. Tes richesses, tes trésors, ton commerce étendu, ceux qui dirigeaient ta puissance et qui commandaient à ton peuple, tes marins et tes pilotes, tes guerriers qui étaient au milieu de toi avec toute ta multitude, ils tomberont tous ensemble au fond de la mer, au jour de ta ruine.

28. Au bruit des plaintes de tes pilotes les flottes s'épouvanteront.

29. Tous ceux qui tenaient la rame descendront de leurs vaisseaux; les marins et tous les pilotes de la mer se tiendront à terre.

30. Ils se lamenteront sur toi à grands cris, ils feront des plaintes amères : ils se couvriront la tête de poussière, ils se couvriront de cendre.

---

vires, qui portaient tes richesses sur les mers étaient tes princes. Keil et Reuss traduisent ainsi l'hébreu : « Les vaisseaux de Tharsis étaient tes caravanes ». L'auteur aurait voulu dire que le commerce de Tyr se faisait par mer comme celui des autres peuples se faisait par terre. Hævernick traduit : « Les vaisseaux de Tharsis étaient tes murs, » c'est-à-dire ils formaient la principale défense de Tyr. — *In negotiatione tua.* Litt. « ton commerce », qui n'est pas une glose, comme le veut Reuss, mais un qualificatif plus précis de « tes caravanes. » — *Repleta es,* de richesses et d'habitants, V. XXVI, 2. — *Glorificata,* riche et puissante; ce tableau de la prospérité de Tyr va rendre plus apparent son désastre et sa ruine.

26. — *In aquis multis,* là où il y a plus de danger; Cfr. Ps. LXXVI, 20. — *Ventus auster;* Cfr. Ps. XLVII, 8. Ce vent très violent en Orient y cause souvent de terribles tempêtes, V. Act., XXVII, 14. Kimchi et Grotius voient dans ces mots une allusion aux Chaldéens qui viennent de l'est. — *In corde maris.* Au ℣. 3, Tyr se fait un sujet de gloire et de confiance de ce qu'elle est au milieu de la mer.

27. — *Thesauri tui,* litt. « tes négoces », ton commerce. — *Multiplex instrumentum tuum.* Litt. « tes marchandises », comme ℣℣. 9 et 17. LXX : τῶν συμμίκτων σου. — *Qui tenebant suppellectilem tuam.* ℣. 9. LXX: οἱ συμβολοί σου. — *Et populo tuo præerant.* Litt. « Et ceux qui faisaient ton commerce. » — *Cum universa multitudine tua.* La foule du peuple n'échappera pas plus que les chefs au naufrage annoncé. — *In die ruinæ tuæ.* Voir XXVI, 15, 18.

28. — *Classes,* traduction qu'Ewald adopte. מגרשות signifie les faubourgs de Tyr, suivant Rosenmüller, etc.; mais selon Grotius et Keil, ce mot désigne les villes ouvertes du continent qui sont soumises à Tyr, et par extension tout son territoire.

29. — *Descendent...* Pour tâcher de se sauver avec les barques. — *In terra stabunt.* Parce qu'après la ruine de Tyr, ils n'auront plus confiance dans leurs vaisseaux.

30. — *Superjacient pulverem...* en signe d'une extrême douleur; V. Jos., VII, 6, I Rois, IV, 12, II Rois XIII, 19, Job., II, 12.

31. — *Radent super se calvitium.* A cause de la ruine de Tyr ils se raseront la tête. La loi interdisait cette pratique aux Israélites,

31. A cause de toi, ils se raseront les cheveux, et se revêtiront de cilices; ils te pleureront dans l'amertume de leur cœur, ils te pleureront amèrement.

32. Ils feront sur toi un chant lugubre, ils te plaindront : Qui est comme Tyr, qui est devenue muette, au milieu de la mer?

33. Toi, qui par ton commerce nourrissais tant de peuples, qui, par la multitude de tes richesses et de tes peuples, enrichissais les Rois de la terre,

34. Maintenant la mer t'a brisée, tes richesses sont au plus profond de ses eaux; et toute cette multitude, qui était au milieu de toi, a péri.

35. Tous les habitants des îles sont dans la stupeur à cause de toi; et tous leurs rois abattus par la tempête ont changé de visage.

36. Les marchands des peuples t'ont sifflée; tu es réduite à néant, tu ne seras plus jamais.

31. Et radent super te calvitium, et accingentur ciliciis, et plorabunt te in amaritudine animæ ploratu amarissimo.

32. Et assument super te carmen lugubre, et plangent te : Quæ est ut Tyrus quæ obmutuit in medio maris?

33. Quæ in exitu negotiationum tuarum de mari implesti populos multos ; in multitudine divitiarum tuarum, et populorum tuorum, ditasti reges terræ,

34. Nunc contrita es a mari, in profundis aquarum opes tuæ, et omnis multitudo tua quæ erat in medio tui, ceciderunt.

35. Universi habitatores insularum obstupuerunt super te : et reges earum omnes tempestate perculsi mutaverunt vultus.

36. Negotiatores populorum sibilaverunt super te; ad nihilum deducta es, et non eris usque in perpetuum.

Lév., XIX, 27. Deut., XIV, 1 ; malgré cette défense ils se conformèrent facilement aux usages des Phéniciens et de leurs autres voisins; Cfr. VII, 18, Is., XXII, 12, Jér., VII, 29, XVI, 5. — *Accingentur ciliciis.* V. plus haut, VII, 18. Ce verset manque dans les LXX.

32. — *Super te.* Après ces mots l'hébreu a בנהם. « dans leur lamentation ». — *Quæ obmutuit,* qui a été détruite et par suite ne peut plus se faire entendre.

33. — *In exitu... de mari.* Par ses longues navigations, elle étendait son nom et son commerce sur toutes les mers. — *Implesti,* des marchandises qu'elle leur apportait. LXX . « Quel gain as-tu retiré de la mer »?

34. — V. dans Quinte Curce, IV, 4, comment Alexandre traita Tyr, et réalisa ainsi en partie cette prophétie.

35. — *Universi... super te.* V. ℣. 3. — *Tempestate perculsi.* Litt. « frémiront d'horreur. » La tempête ne les frappe pas en effet, au moins directement; Cfr. XXVI, 21.

36.— *Sibilaverunt,* de stupeur et de frayeur; Cfr. III Rois, IX, 8. — *Ad nihilum deducta es.* V. XXVI, 21 et plus bas, XXVIII, 19. — *Non eris usque in perpetuum.* V. XXVI, 14.

CHAPITRE XXVIII

Lamentation sur le roi de Tyr : Chute du roi de Tyr (℣. 1-10). — Lamentation sur sa destinée terrible (℣℣. 11-19). — Prophétie contre Sidon (℣℣. 20-24). — Promesse consolante pour Israël (℣℣. 25-26).

1. Et factus sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, dic principi Tyri : Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod elevatum est cor tuum, et dixisti : Deus ego sum, et in cathedra Dei sedi in corde maris; cum sis homo et non Deus, et dedisti cor tuum quasi cor Dei;
3. Ecce sapientior es tu Daniele; omne secretum non est absconditum a te;

1. La parole du Seigneur me fut encore adressée, et il me dit :
2. Fils de l'homme, dis au prince de Tyr : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que ton cœur s'est élevé, et que tu as dit : Je suis Dieu, et je suis assis sur le trône de Dieu, au cœur de la mer; quoique tu ne sois qu'homme et non pas Dieu, et parce que tu as élevé ton cœur comme le cœur de Dieu ;
3. Car tu es plus sage que Daniel, et aucun secret ne t'est caché ;

Chap. xxviii. — 1. — Dans cette seconde élégie, dit M. Le Hir, le prophete mêle beaucoup de traits qui conviennent bien mieux a la chute de Lucifer. « C'est la preuve que Tyr est ici l'image du monde, dont le chef des anges déchus est le roi. »

2. — *Principi Tyri.* נגיד est, suivant Gésénius, celui qui va devant, le chef, le doge. En éthiopien le nom du roi est Négus. Comme ce Negid de Tyr est nommé roi au ℣. 12, il n'est pas probable que le prophète ait eu toutes les idées que lui prêtent Kliefoth et Keil par rapport au régime politique de cette ville. Il a voulu seulement, personnifier l'état auquel il s'adresse dans la personne du chef de cet état. qui le représente. Ce roi était, d'après Josèphe, Adv. Apion, 21. Ithobal II. — *Elevatum est cor tuum.* Il s'est gonflé d'orgueil ; Cfr. plus bas, ℣℣. 5, 17, II Par., xxvi, 16, Jér., xlviii, 29, Dan., V. 20, Prov., xvi, 18. — *Deus ego sum.* Comp. le langage du roi de Babylone, Is., xiv, 14, celui de Nabuchodonosor, Dan., iv, 30. Cfr. aussi Act., xii, 21, et II Thess., ii, 4. — *In cathedra Dei sedi,* dans un lieu aussi inaccessible que le trône de Dieu dans le ciel, et égalant par sa splendeur le siège de la divinité. Tyr est appelée île sainte dans Sanchoniathon. — *In corde maris.* xxvii, 4, 25, 26. — *Cum sis homo.* Cfr. Is., xxxi, 3. — *Dedisti cor tuum quasi cor Dei.* Tu t'es cru l'égal de Dieu. Les Pères, S. Jérôme, Théodoret, etc., voient dans le roi de Tyr une image du démon, qui s'efforce toujours de vaincre Dieu et de prendre sa place dans le cœur des hommes; Cfr. Eph., vi, 12, I Cor., ii. 6, et v. ℣. 1.

3. — *Ecce sapientior es tu Daniele.* Ironie; tu te crois plus sage que Daniel. Cfr. xiv, 14. Bernstein, qui nie l'authenticité de Daniel, en conclut, dit Hengstenberg, que ce passage et celui que nous venons d'indiquer, ont été interpolés après la composition du livre de Daniel. Il y a, au contraire, dans ces deux endroits une remarquable harmonie avec le livre de Daniel. Ezéchiel suppose que tout le monde admet que Daniel a atteint le plus haut degré de sagesse accessible à l'homme. Cette opinion est conforme à ce que nous lisons dans Daniel, ii, 10, 11. La sagesse de Daniel était connue surtout parmi les Juifs exilés en Chaldée, pour lesquels Ezéchiel écrit principalement. Il suppose que le roi de Tyr connaissait Daniel comme un des hommes les plus sages qui existaient de son temps. Il faut donc conclure de là que Daniel n'avait pas une célébrité purement locale, mais que sa renommée s'était répandue dans tout l'Orient. — *Omne secretum non est absconditum a te.* Daniel avait en effet reçu de Dieu cette prérogative, iv, 6; le roi de Tyr se l'attribue à tort.

4. Ta sagesse et ta puissance ont fait ta force ; tu as ramassé l'or et l'argent dans tes trésors ;

5. Ta grande sagesse et ton commerce ont accru ta puissance, et ton cœur s'est enorgueilli dans ta force ;

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que ton cœur s'est élevé comme le cœur de Dieu,

7. J'amènerai contre toi des étrangers, les plus puissants d'entre les nations, et ils dégaîneront leurs glaives contre ton éclatante sagesse, et ils souilleront ta beauté.

8. Ils te tueront et ils te jetteront à terre, et tu mourras de la mort de ceux qui seront tués, au milieu de la mer.

9. Est-ce que tu diras devant tes meurtriers : Je suis Dieu, toi qui es homme, et non pas Dieu sous la main de ceux qui te tuent ;

10. Tu mourras de la mort des incirconcis, par la main des étrangers ; parce que moi j'ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

4. In sapientia et prudentia tua fecisti tibi fortitudinem ; et acquisisti aurum et argentum in thesauris tuis.

5. In multitudine sapientiæ tuæ, et in negotiatione tua multiplicasti tibi fortitudinem ; et elevatum est cor tuum in robore tuo.

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Eo quod elevatum est cor tuum quasi cor Dei ;

7. Idcirco ecce ego adducam super te alienos, robustissimos gentium ; et nudabunt gladios suos super pulchritudinem sapientiæ tuæ, et polluent decorem tuum.

8. Interficient, et detrahent te ; et morieris in interitu occisorum in corde maris.

9. Numquid dicens loqueris : Deus ego sum coram interficientibus te ; cum sis homo, et non Deus, in manu occidentium te ?

10. Morte incircumcisorum morieris in manu alienorum ; quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

---

4. — *Fecisti tibi fortitudinem.* La sagesse du roi de Tyr consiste seulement, comme celle des enfants du siècle, à acquérir des richesses et la considération et l'influence qui en résultent. חיל, « fortitudo, » désigne surtout ici l'abondance des richesses ; Cfr. Gen., XXXIV, 28, Nombr. XXIV, 18, Deut., VIII, 17, Ps. XLVIII, 11.

5. — *In multitudine sapientiæ tuæ... in negotiatione tua.* Cette grande sagesse se fait voir surtout dans le commerce de Tyr et dans la manière dont il est conduit, qui a rendu Tyr riche et puissante. Keil. — *Fortitudinem.* ℣. 4. — *In robore.* L'hébreu emploie toujours le même mot חיל.

6. — Cfr. ℣. 2.

7. — *Alienos,* les ennemis du dehors, plus bas, ℣. 10, Is., I, 7, Os., VII, 9, VIII, 7. — *Robustissimos gentium.* Litt. « Les plus violents ». V. plus bas, XXX, 11, XXXI, 12. Peut-être allusion aux hordes sauvages dont se trouvait composée l'armée des Chaldéens. — *Nudabunt,* ils dégaîneront ; Cfr. Lev., XXVI, 33. — *Super pulchritudinem sapientiæ,* la beauté produite par la sagesse, c'est-à-dire la magnifique Tyr elle-même avec toutes ses splendeurs. — *Polluent,* comme plus haut, VII, 21, 22.

8. — *Interficient... te.* Le roi ne sera pas plus épargné que les sujets. Litt. « Ils te feront descendre dans la fosse ». Cfr. plus haut, XXVI, 20. — *Morieris in interitu occisorum.* Tu mourras de la mort de ceux qui ont reçu beaucoup de blessures, mort si pénible qu'on peut la comparer à plusieurs morts. מיבותי est au pluriel, comme Jér., XIV, 4. — *In corde maris,* là même où tu te croyais à l'abri de tout danger.

9. — *Numquid dices...* Sera-ce le moment alors de prétendre à la divinité, lorsque l'ennemi sera sur le point de te mettre à mort ? — *Occidentium,* litt. « de celui qui tue. »

10. — *Morte incircumcisorum.* La mort de ceux qui ne sont circoncis ni de chair, ni de cœur, celle des impies ; Cfr. Act., VII, 51, et plus bas, XXXI, 18, XXXII, 19, 21, 24. Les incirconcis désignent pour les Juifs le monde païen étranger à l'alliance, I Rois, XVII, 36,

11. Et factus est sermo Domini ad me, dicens : Fili hominis, leva planctum super regem Tyri ;

12. Et dices ei : Hæc dicit Dominus Deus : Tu signaculum similitudinis, plenus sapientia, et perfectus decore,

13. In deliciis paradisi Dei fuisti ; omnis lapis pretiosus operimentum tuum ; sardius, topazius, et jaspis, chrysolithus, et onyx, et berillus, sapphirus, et carbunculus, et smaragdus ; aurum opus decoris tui ; et foramina tua in die qua conditus es, præparata sunt.

14. Tu cherub extentus et prote-

11. Et le Seigneur m'adressa encore sa parole, et il me dit : Fils de l'homme, fais une lamentation sur le roi de Tyr,

12. Et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : toi, le sceau très-ressemblant, plein de sagesse, et parfait en beauté,

13. Tu as été dans les délices du paradis de Dieu ; toutes sortes de pierres précieuses faisaient ton vêtement : sardoine, topaze, jaspe, chrysolithe, onyx, béril, saphir, escarboucle, émeraude ; l'or relevait ta beauté, et les instruments de musique ont été préparés le jour où tu as été créé.

14. Tu étais un chérubin, éten-

XXXI, 4. A cette mort est opposée la mort des justes, Nombr. XXIII, 10. Quelques commentateurs juifs, Kimchi en particulier, appliquent ces mots, non aux Tyriens victimes, mais aux Chaldéens vainqueurs. Hérodote, II, 104, rapporte en effet que les Phéniciens pratiquaient la circoncision. Les Tyriens ne les auraient-ils pas imités ?

12. — *Leva planctum.* Cfr. XXVII, 2, 32, et XXXII, 2. — *Regem.* Cfr. ℣. 2. — *Tu signaculum similitudinis.* Toi, l'image parfaite d'un prince heureux. אתה חותם תכנית ont été traduits de bien des manières ; celle que proposent Kliefoth et Keil semble admissible : « Toi, sceau d'un bâtiment bien construit. » « Thochnith » a en effet ce sens, Cfr. XLIII, 10. Ce bâtiment bien construit, bien arrangé, c'est l'état syrien avec ses institutions savamment pondérées. Le prince lui met le sceau en imprimant à l'État la fermeté, la stabilité, une longue durée, quand il possède les qualités nécessaires à un chef de gouvernement. Or, le roi de Tyr a toutes ces qualités. — *Plenus sapientia.* Omis par les LXX. — *Perfectus decore ;* Cfr. XXVII, 3. LXX : στέφανος κάλλους. Origène, Peri Archon I, S. Grégoire, Moral., XXXII, 18, Tertullien, Adv. Marcion. II, 10, etc., appliquent tout ce passage, 12-19, au démon ; mais S. Ambroise, De Parad., I, 2. S. Jérôme et Théodoret ne l'appliquent à Lucifer que d'une manière métaphorique. S. Augustin, De Genesi ad litt. XI, 25, dit même que ce passage ne peut pas s'entendre du diable.

13. — *In deliciis paradisi Dei fuisti.* Tyr est comparé à l'Eden non à cause de la beauté de son site, mais à cause de ses richesses qui lui procuraient tous les plaisirs et tout le luxe imaginables. Cfr. Is., LI, 3, Joel, II, 3, et plus bas. XXXVI, 35. Ezéchiel dit ici Elohim et non Jéhovah, parce que le Paradis (litt. jardin d'Eden) est pris pour comparaison, non pas à cause de la signification historique qu'il a pour l'humanité au point de vue du plan du salut, mais parce qu'il était l'endroit le plus glorieux de toute la création terrestre. Keil. — *Omnis lapis pretiosus operimentum tuum.* « Hoc observandum est, non omni lapide pretioso regem Tyri fuisse circumdatum, sive opertum, sed omnem lapidem quem habuit princeps Tyri fuisse pretiosum ». S. Jérôme. — *Sardius.* Les neuf pierres précieuses dont les noms suivent se retrouvent toutes sur le pectoral du grand-prêtre ; Cfr. Exod., XXVIII, 17 et suiv., XXXIX, 10 et suiv., mais l'ordre suivi ici est différent, et trois pierres nommées dans l'Exode ne se retrouvent pas dans ce passage. Les LXX les ont ajoutées, mais sans doute d'après l'Exode. — *Aurum.* Les vêtements des princes de l'Orient étaient couverts d'or et de pierres précieuses. — *Opus decoris tui.* Dans l'hébreu ces mots se rattachent aux suivants : *Et foramina tua.* Keil les traduit : « Le service de tes femmes et de tes tambourins était avec toi » ; Schrœder : « L'ouvrage de tes timbales et de tes flageolets était avec toi ; » Reuss : « tes châsses et tes alvéoles étaient en ouvrage d'or ». On voit si le texte est obscur. — *Foramina tua...* Les instruments de musique ont salué le jour de ta naissance ; Cfr. Is., V, 12, XXVI, 13. LXX : « tu as rempli d'or tes trésors et tes celliers. Le jour où tu as été créé... »

14. — *Tu Cherub extentus et protegens.* Litt. « Tu es un Chérubin oint, qui couvre », c'est-à-dire qui protège. מרמשח, qu'on ne lit

dant les ailes pour protéger, et je t'ai placé dans la montagne sainte de Dieu, et tu as marché au milieu des pierres embrasées.

15. Tu fus parfait dans tes voies depuis le jour de ta création jusqu'à ce que l'iniquité a été trouvée en toi.

16. Dans la multiplication de ton commerce tes entrailles ont été remplies d'iniquité, et tu as péché, et je t'ai chassé de la montagne de Dieu, et je t'ai exterminé, ô chérubin protecteur, du milieu des pierres embrasées.

17. Car ton cœur s'est enorgueilli dans ta beauté, tu as perdu la sa-

gens, et posui te in monte sancto Dei, in medio lapidum ignitorum ambulasti.

15. Perfectus in viis tuis a die conditionis tuæ, donec inventa est iniquitas in te.

16. In multitudine negotiationis tuæ repleta sunt interiora tua iniquitate, et peccasti; et ejeci te de monte Dei, et perdidi te, o cherub protegens, de medio lapidum ignitorum.

17. Et elevatum est cor tuum in decore tuo; perdidisti sapientiam

---

qu'ici, peut se traduire, comme l'ont fait la Vulgate et Gésénius, etc., par « extentus, » aux ailes étendues; mais le sens que nous lui donnons avec Hengstenberg, Keil, Fairbairn, etc., semble plus en rapport avec le contexte. Le roi de Tyr est ici une personne idéale, la monarchie tyrienne; le jour de sa création est celui de son avènement au trône. Quant au chérubin, c'est une combinaison idéale de toutes les créatures vivant sur la terre. Le roi de Tyr lui ressemble en tant qu'il représente la création terrestre dans son plus haut degré et son extrême perfection. Le chérubin oint est celui qui, comme tous les objets du temple, a reçu de Dieu un caractère de sainteté, Exod., xxx, 22-23. L'onction, la consécration divine est commune au roi de Tyr et au Chérubin. Il est « res sacra, » parce que Dieu lui a fait part de sa grandeur, et que toute majesté terrestre est sacrée jusqu'à ce qu'elle se dégrade et se souille elle-même. Il protège, il couvre, Cfr. Exod., xxv, 20. De même que les chérubins protègent l'arche d'alliance, de même le roi de Tyr protège son peuple, tant que la faveur de Dieu est avec lui. Hengstenberg. — *Posui te in monte sancto Dei.* Il n'y a pas ici d'allusion au Mont des Dieux, Alborg, de la mythologie asiatique; Cfr. Is., xiv, 13. Les chérubins sont dans le temple sur la sainte montagne; ainsi le roi de Tyr préside sur l'île et la cité, s'élevant comme une montagne du milieu de la mer. La réclusion d'un monarque oriental, dit Currey, n'est pas sans quelque ressemblance avec l'enchâssement du chérubin dans le Saint des Saints. Suivant Maldonat, ces mots seraient une allusion à Hiram architecte du Temple... — *In medio lapidum ignitorum ambulasti.* S'agit-il, comme l'entendent Rosenmüller, Currey, etc., des pierres précieuses du ℣. 13, appelées pierres de feu à cause de leur éclat? Faut-il expliquer ces mots, comme le fait Hævernick, par le récit donné par Hérodote, ii, 44, des deux colonnes d'émeraude qui étaient dans le temple d'Hercule à Tyr? Les pierres de feu sont-elles, comme dit Kliefoth, un mur de feu, Cfr. Zach. ii, 9, qui rend le roi de Tyr inaccessible sur sa sainte montagne? Toutes ces interprétations sont plausibles, sans être certaines.

15. — *Perfectus in viis tuis.* Cette perfection, Cfr. Prov., xxviii, 18, n'est qu'apparente, comme le montre la fin de ce verset. — *A die conditionis tuæ,* depuis le jour où il est monté sur le trône. Pour plusieurs commentateurs, il y a ici une allusion au bonheur d'Adam avant sa chute, et aussi dans les mots qui suivent, à son péché. — *Donec inventa est iniquitas in te.* Cfr. Jér., ii, 26. Cette iniquité impardonnable qui l'a fait s'égaler à Dieu, ℣. 2.

16. — *In multitudine negotiationis tuæ...* Cette prospérité commerciale par laquelle il s'est enrichi l'a poussé à l'excès d'orgueil par lequel il a péché. L'Ecriture Sainte met en garde contre les excès du commerce; V. Ecclis., xxvi, 18, xxvii, 2. — *Interiora tua.* LXX : τὰ ταμεῖά σου. — *Et ejeci te de monte Dei.* V. ℣. 14. Targum : « Parce que tu as méprisé le saint mont de Dieu. » — *O Cherub protegens...* ℣. 14.

17. — *Elevatum est cor tuum.* ℣℣. 2 et 5. — *In decore tuo.* A cause de ta beauté, ℣℣. 7 et 12. Cet orgueil et cette confiance en soi-même poussent au mépris de Dieu. L'humilité est au contraire le fondement de la sagesse; Cfr. Ps. cxxx, 1. — *Perdidisti sa-*

tuam in decore tuo, in terram projeci te ; ante faciem regum dedi te, ut cernerent te.

18. In multitudine iniquitatum tuarum, et iniquitate negotiationis tuæ, polluisti sanctificationem tuam; producam ergo ignem de medio tui, qui comedat te, et dabo te in cinerem super terram in conspectu omnium videntium te.

19. Omnes qui viderint te in gentibus, obstupescent super te; nihili factus es, et non eris in perpetuum.

20. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

21. Fili hominis, pone faciem tuam contra Sidonem ; et prophetabis de ea.

22. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Sidon, et glorificabor in medio tui ; et scient quia ego Dominus, cum fecero in ea judicia, et sanctificatus fuero in ea.

gesse à cause de ta beauté. Je t'ai précipité à terre; je t'ai exposé devant la face des rois, afin qu'ils te regardent.

18. Par la multitude de tes iniquités et par l'injustice de ton commerce tu as souillé ton sanctuaire; c'est pourquoi je ferai sortir du milieu de toi un feu qui te dévorera, et je te réduirai en cendres sur la terre aux yeux de tous ceux qui te voient.

19. Tous ceux qui t'auront vu parmi les nations seront stupéfaits à cause de toi; tu es réduit à néant, et tu n'existeras plus à jamais.

20. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :

21. Fils de l'homme, tourne ton visage contre Sidon, et prophétise contre elle,

22. Et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens contre toi, Sidon, et je serai glorifié au milieu de toi; et on saura que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai exercé mes jugements contre toi, et que je me serai sanctifié au milieu de toi.

---

pientiam... La richesse et la force de Tyr ont fait illusion à cette ville : elle a cru pouvoir combattre les Chaldéens et elle a ainsi provoqué le châtiment de son orgueil. — *In terram projeci te.* Prétérit prophétique. Je t'ai détrôné, ou bien après la mort je t'ai laissé sans sépulture; Cfr. Jér., XXII, 19. — *Ante faciem regum dedi te.* Formule qui implique la honte et l'ignominie; I Rois, I, 16, III Rois, VIII, 46. — *Ut cernerent te.* Pour te voir dans l'état de honte qui a remplacé ta splendeur passée et augmenter ainsi ton supplice.

18. — *In.* A cause de, comme ℣. 17. — *Polluisti sanctificationem tuam.* Tu as amené la profanation de tes sanctuaires, ceux qui avaient fait de Tyr une ville sainte. — *Producam ergo ignem*... L'iniquité de Tyr est comparée à une matière combustible qui allume et entretient le feu destiné à punir le coupable; Cfr. Is., I, 31, L, 11 et plus haut, XX, 47. — *Dabo te in cinerem super terram.* La puissance de Tyr sera entièrement anéantie.

19. — *Omnes obstupescent,* comme plus haut, XXVI, 16. — *Nihili factus es*... V. plus haut, XXVI, 21, XXVII, 36.

e. *Prédiction contre Sidon,* XXVIII, 20-26.

20. — V. aussi contre Sidon la prophétie de Joël, III, 4.

21. — *Pone faciem tuam contra,* XIII, 17. — *Sidonem.* La menace contre Sidon est très courte, sans doute à cause de la dépendance où cette ville était à cette époque par rapport à Tyr. Sidon était plus ancienne que cette dernière et avait même été la métropole de la Phénicie; V. Gen., X, 19. On ne trouve qu'une fois les Sidoniens en lutte avec Israël, Jug., X, 12. Leur principale faute fut de les amener à l'idolâtrie, comme dans le cas de Jézabel, fille d'Ethbaal, roi de Sidon, III Rois, XVI, 31, etc. La prise de Tyr par Nabuchodonosor augmenta, dit Currey, l'importance de Sidon, qui était une ville puissante et prospère quand Artaxerxès Ochus la détruisit. De temps en temps elle se releva, mais sans jamais atteindre une grande importance. Sa ruine ne fut pas cependant aussi complète que celle de Tyr. V. Renan, Mission de Phénicie, pp. 361, 362.

22. — *Ecce ego ad te.* V. XIII, 8, 20, XXVI, 3, XXIX, 10. — *Glorificabor in medio tui.*

23. J'enverrai la peste à Sidon, je ferai couler le sang dans ses rues; ses morts tomberont sous le glaive au milieu d'elle, et ils sauront que je suis le Seigneur.

24. Sidon ne sera plus pour la maison d'Israël un sujet de chute amère, ni une épine douloureuse pour tous ceux qui l'entourent et qui la combattent; et ils sauront que je suis le Seigneur Dieu.

25. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque j'aurai rassemblé la maison d'Israël d'entre les peuples, parmi lesquels je les ai dispersés, je serai sanctifié parmi eux devant les nations, et ils habiteront dans leur pays que j'avais donné à mon serviteur Jacob.

26. Ils y habiteront en sûreté, ils bâtiront des maisons, ils planteront des vignes, et ils vivront en paix lorsque j'aurai exercé mes jugements contre tous ceux qui autour

23. Et immittam ei pestilentiam, et sanguinem in plateis ejus; et corruent interfecti in medio ejus gladio per circuitum; et scient quia ego Dominus.

24. Et non erit ultra domui Israel offendiculum amaritudinis, et spina dolorem inferens undique per circuitum eorum qui adversantur eis; et scient quia ego Dominus Deus.

25. Hæc dicit Dominus Deus : Quando congregavero domum Israel de populis in quibus dispersi sunt, sanctificabor in eis coram gentibus; et habitabunt in terra sua quam dedi servo meo Jacob.

26. Et habitabunt in ea securi; et ædificabunt domos, et plantabunt vineas, et habitabunt confidenter, cum fecero judicia in omnibus qui adversantur eis per circuitum; et

---

Dieu fera paraître sa gloire par le châtiment qu'il lui infligera; Cfr. Exod., XIV, 4, 17, 18. — *Et scient...* V. XXVI, 6. — *Cum sanctificatus fuero in ea.* Allusion à Exod., l. c. et Lév., XXII, 32; V. plus bas, XXXVI, 29 et suiv. Le châtiment que Dieu inflige aux pécheurs est une marque de sa sainteté parfaite.

23. — *Pestilentiam et sanguinem.* V. ℣. 17, XXXVIII, 22. Ces calamités accompagnent ordinairement la guerre. — *In plateis ejus,* Cfr. XI, 6, Jér., LI, 4. — *Et corruent.* וְנִפְלוּ, forme intensive de נָפַל, regardée par Ewald et Hitzig comme une erreur de copiste, parce qu'on ne la trouve qu'ici. Keil.

24. — *Et non erit... amaritudinis.* Il y a dans ce verset une allusion à l'idolâtrie importée par Jézabel, et que les prophètes avaient combattue si vigoureusement; ℣. 21. כלון מרואיר peut se traduire « une épine de rébellion », et convient parfaitement à cette circonstance. LXX : σκόλοψ πικρίας. — *Spina dolorem...* Cfr. Nombr. XXXIII, 55, auxquels ces mots sont empruntés. — *Qui adversantur eis.* Litt. « qui la méprisent »; Cfr. XVI, 57, et XXV, 6. Ces paroles ne s'appliquent pas seulement aux Sidoniens, mais à tous les voisins et ennemis d'Israël. — *Et scient...* ℣℣. 23, 26.

25. — La menace contre les nations païennes est suivie d'une nouvelle promesse en faveur d'Israël. Il faut remarquer, comme on l'a déjà fait, que les prédictions d'Isaïe contre Babylone, d'Ezéchiel contre Tyr, et de S. Jean contre la Babylone de l'Apocalypse n'atteignent pas tant des nations particulières que les puissances du monde, que ces peuples représentent. De même, dit le Dr Currey, cette prophétie s'étend bien au-delà d'une simple restauration temporelle. Elle annonce des temps d'une sécurité plus durable, lorsque de tous les royaumes et de toutes les nations, l'Eglise du Christ, l'Israël de Dieu, sera rassemblée, quand les pouvoirs du monde seront pour jamais brisés, et quand le royaume de Jésus-Christ sera pour jamais établi. — *Quando congregavero domum Israel...* Cfr. XI, 17, XX, 41, Jér., XXXI, 8, 10, Soph., III, 19, 20. — *Sanctificabor in eis...* V. XX, 41. — *Habitabunt in terra sua.* Voir plus bas, XXXVII, 25 et la promesse de la Genèse, XXVIII, 13.

26. — *Habitabunt in ea securi.* V. plus bas, XXXIV, 25, 27, 28, XXXIX, 26 et Jér., XXIII, 6. — *Ædificabunt domos et plantabunt vineas.* Cfr. Is., LXV, 21. — *Cum fecero judicia...* Cfr. Jér., I, 16. — *Ego Dominus Deus eorum.* Les LXX ajoutent : « Et le Dieu de leurs pères. » Répétons en terminant ce cha-

scient quia ego Dominus Deus eorum.

d'eux les combattent : Et ils sauront que je suis le Seigneur leur Dieu.

CHAPITRE XXIX

Prophétie contre l'Egypte : Destruction de la puissance de Pharaon, et dévastation de l'Egypte (℣℣. 1-12). — Restauration de l'Egypte (℣℣. 13-16). — Conquête et pillage de l'Egypte par Nabuchodonosor (℣℣. 17-20). — Promesse en faveur de la maison d'Israël (℣. 21).

1. In anno decimo, decimo mense, undecima die mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Pharaonem regem Ægypti, et prophetabis de eo, et de Ægypto universa :

3. Loquere, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Pharao rex Ægypti, draco magne, qui cubas in medio fluminum tuo-

1. Dans la dixième année, le dixième mois, le onzième jour, la parole du Seigneur me vint, et il me dit:

2. Fils de l'homme, tourne le visage contre Pharaon, Roi d'Egypte, et prophétise sur lui et sur toute l'Egypte.

3. Parle, et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à toi, Pharaon, Roi d'Egypte, grand dragon, qui couches au milieu de tes

---

pitre, que ces derniers versets contiennent certainement une promesse messianique.

2° Prédiction contre l'Égypte, XXIX-XXXII.

Conformément à ce que nous avons dit au ch. 25e, nous divisons en sept paroles de Dieu la prédiction du jugement contre l'Egypte. Quelques commentateurs la divisent seulement en trois parties; 1° Prophétie contre l'Egypte et ses alliés, XXIX-XXX; 2° Description de la grandeur de l'Egypte et de sa chûte, XXXI; 3° Lamentation sur l'Egypte, XXXII.

V. les prophéties contre l'Egypte d'Isaïe, XVIII, XIX, XXXI, de Jérémie, XLVI, de Joel, III, 19.

a. *Jugement contre Pharaon, son peuple et son pays,* XXIX, 1-16.

CHAP. XXIX. — 1. — *In anno decimo.* Depuis la déportation de Jéchonias, I, 2. Cette prophétie est un peu antérieure à celle dirigée contre Tyr, et elle précède de seize ans celle qui commence au ℣. 17. Le Prophète, en réunissant ses prophéties, n'a pas suivi l'ordre chronologique, mais un ordre géographique. LXX : ἐν τῷ ἔτει τῷ δωδεκάτῳ. — *Decimo mense,* le mois de Tebeth. — *Undecima die mensis.* Six mois moins trois jours, dit Schmieder, avant la prise de Jérusalem. C'est l'espérance qu'avaient les habitants de Jérusalem d'être délivrés par l'intervention égyptienne qui est l'occasion de cette menace du prophète.

2. — *Pone faciem tuam,* V. XIII, 17, XXI, 2. — *Contra Pharaonem, regem Ægypti.* Le Pharaon alors régnant est Hophra ou Ouhabra; mais la prophétie ne le nomme pas à cause de son caractère général dirigé contre le pays tout entier.

3. — *Draco magne.* תנים, ailleurs תנין, le crocodile, V. Is., XXVII, 1, LI, 9. C'est dans les prophètes l'emblème de l'Egypte. Le Pharaon est désigné ainsi comme représentant la puissance de l'Egypte. On ne trouve plus le crocodile dans le Delta, où il habitait autrefois. Suivant Wilkinson, Manners and Customs, t. III, p. 79, il y en a deux variétés, qui se distinguent par le nombre et la position des écailles du dos. Un animal si terrible, si vénéré et si abhorré tout à la fois, était, dit Currey, une image fort appropriée à l'orgueilleuse monarchie égyptienne, surtout parce qu'il était en réalité moins formi-

fleuves, et qui dis : Le fleuve est à moi, et c'est moi-même qui me suis fait.

4. Je mettrai un frein dans tes machoires, et j'attacherai les poissons de tes fleuves à tes écailles ; je te tirerai du milieu de tes fleuves, et tous tes poissons seront attachés à tes écailles.

5. Je te jetterai dans le désert avec tous les poissons de ton fleuve; tu tomberas sur la face de la terre, on ne te relèvera pas, et on ne te recueillera pas, car je t'ai donné en pâture aux bêtes de la terre, et aux oiseaux du ciel ;

6. Et tous les habitants d'Egypte sauront que je suis le Seigneur, parce que tu n'as été qu'un roseau et non un bâton pour la maison d'Israël.

7. Quand ils t'ont pris par la

rum, et dicis : Meus est fluvius, et ego feci memetipsum.

4. Et ponam frenum in maxillis tuis; et agglutinabo pisces fluminum tuorum squamis tuis, et extraham te de medio fluminum tuorum, et universi pisces tui squamis tuis adhærebunt.

5. Et projiciam te in desertum, et omnes pisces fluminis tui; super faciem terræ cades, non colligeris, neque congregaberis; bestiis terræ et volatilibus cœli dedi te ad devorandum;

6. Et scient omnes habitatores Ægypti quia ego Dominus; pro eo quod fuisti baculus arundineus domui Israël.

Isa. 36, 6.

7. Quando apprehenderunt te

---

dable qu'il ne le paraissait, et qu'il offrait souvent une proie facile à ceux qui l'attaquaient avec adresse et courage. — *Qui cubas.* רבץ indique bien l'orgueilleuse sécurité que la confiance des Pharaons en leur puissance leur donne. — *Fluminum tuorum.* Les יארים sont les bras ou les canaux du Nil; V. Is., VII, 18. Sous la vingt-sixième dynastie, Sais, la ville royale, était dans le Delta, tout à fait au milieu des branches du Nil. — *Dicis : Meus est fluvius.* Ouhabra, au rapport d'Hérodote, II, 169, disait que ni Dieu, ni homme ne pouvait lui enlever son royaume. — *Ego feci memetipsum.* Suivant la plupart des commentateurs : « Je l'ai fait (ce fleuve) pour moi-même ». Pharaon se regarde comme le créateur du fleuve et par suite de la puissance de l'Egypte. Cet orgueil sera cause de sa ruine.

4. — *Ponam frenum in maxillis tuis.* Litt. « Je jetterai des hameçons dans tes mâchoires. » Hérodote, II, 70, nous apprend qu'on prenait le crocodile avec des hameçons en fer recouverts d'un appât de viande de porc. Cfr. Job, XLI, 2. Suivant d'autres : je te mettrai un anneau dans les mâchoires. — *Agglutinabo... squamis tuis.* Les poissons pris sur les écailles du crocodile et jetés avec lui hors du Nil, sont les habitants de l'Egypte, car le Nil représente le pays. Selon d'autres commentateurs, ce sont les alliés de l'Egypte qui seront enveloppés dans sa ruine.

5. — *Projiciam te in desertum...* Cet envoi du crocodile dans le désert, où il se putréfie et est dévoré par les bêtes et les oiseaux de proie, ne doit pas s'interpréter, comme le fait Hitzig, en ce sens que Pharaon s'avancerait avec son armée dans les déserts de l'Arabie et y serait défait. Le désert c'est le sol sec et aride, où les animaux aquatiques doivent périr. La pensée est simplement que le monstre jeté dans le désert y deviendra la nourriture des bêtes de proie. Keil. — *Super faciem terræ cades.* Cfr. Jér., VIII, 2. — *Bestiis terræ...* Rosenmüller rapproche des passages d'Homère, Illiad., I, 4 et de Virgile, Eneid., IX, 485, qui ont plus ou moins de rapport avec cet endroit.

6. — *Scient... quia ego Dominus.* Ils comprendront qu'il n'y a que Dieu de puissant et qu'il communique sa puissance à qui il veut; Cfr. XVII, 24; XXI, 10; XXV, 10, 17; XXVIII, 22, 24, 26, etc. — *Fuisti baculus arundineus domui Israel.* Tu étais trop faible, pour lui porter secours. Cfr. pour l'expression, IV Rois, XVIII, 21 ; Is., XXXVI, 6. La comparaison du roseau s'applique bien à l'Egypte, qui le produit en quantité. L'intervention des Egyptiens nuisit plus en effet aux Juifs qu'elle ne leur servit; Cfr. Jér., XXXVII, 5 et suiv. Et pourtant, depuis le temps d'Isaïe, ils n'avaient pas encore appris à se convaincre d'une vérité qui leur était si clairement annoncée.

7. — *Quando apprehenderunt te manu.* Quand les Juifs voulaient se servir de toi, Jér., XXXVII, 4. — *Confractus es.* Tu n'as pas

manu, et confractus es, et lacerasti omnem humerum eorum; et innitentibus eis super te, comminutus es, et dissolvisti omnes renes eorum.

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego adducam super te gladium; et interficiam de te hominem et jumentum.

9. Et erit terra Ægypti in desertum, et in solitudinem; et scient quia ego Dominus; pro eo quod dixeris : Fluvius meus est, et ego feci eum.

10. Idcirco ecce ego ad te, et ad flumina tua; daboque terram Ægypti in solitudines, gladio dissipatam, a turre Syenes, usque ad terminos Æthiopiæ.

11. Non pertransibit eam pes hominis, neque pes jumenti gradietur in ea; et non habitabitur quadraginta annis.

12. Daboque terram Ægypti desertam in medio terrarum deser-

main, tu t'es rompu, et tu leur as déchiré toute l'épaule : et quand ils s'appuyaient sur toi, tu t'es brisé et tu as fait chanceler leurs reins.

8. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais amener le glaive contre toi, et j'exterminerai parmi toi les hommes et les bêtes.

9. Le pays d'Egypte sera un désert et une solitude; et on saura que je suis le Seigneur, parce que tu as dit : Le fleuve est a moi, et c'est moi qui l'ai fait.

10. Je viens donc à toi et à tes fleuves; et je ferai de la terre d'Egypte une solitude, après que la guerre l'aura ravagée depuis la tour de Syène jusqu'aux frontières de l'Ethiopie.

11. Le pied de l'homme n'y passera pas, le pied des animaux ne la foulera pas, et elle ne sera pas habitée durant quarante ans.

12. Je mettrai le pays d'Egypte au milieu des pays déserts, et ses

---

pu leur porter secours; Jér., ib. 7. — *Omnem humerum,* tout le bras jusqu'à l'épaule. Cette intervention égyptienne empêcha les Juifs de se soumettre à Nabuchodonosor et fut cause pour eux d'une ruine plus complète. — *Dissolvisti omnes renes eorum.* Cet échec de leurs espérances a achevé de briser les forces des Juifs.

8. — Cfr. XIV, 13, 17, où la destruction de toute la terre est décrite dans les mêmes termes.

9. — *Erit terra Ægypti in solitudinem.* Litt. « La terre d'Egypte sera déserte et inculte. » — *Pro eo quod dixeris...* C'est l'orgueil insensé du roi qui sera cause de cette dévastation. — *Fluvius meus...* ℣. 3.

10. — *In solitudines,* dans la plus grande désolation. — *A turre Syenes.* מימגדל סונה. Lit. « de Migdol à Syene. » Migdol, l'égyptienne Ma'ktr, la place la plus septentrionale de l'Egypte. Syene, la Sun des inscriptions, est au contraire la plus méridionale. Elle était sur la rive droite du Nil, et quelques ruines de cette ville se trouvent encore dans la moderne Assuan, qui est un peu plus au Nord-Est. S. Jérôme dit de cette ville : « Turris autem Syene usque hodie permanet, castrum ditioni romanæ subditum, ubi sunt Nili cataractæ, et usque ad quem locum de nostro mari Nilus navigabilis est. » — *Usque ad terminos Æthiopiæ.* Ces mots ne sont qu'une apposition des précédents destinée à indiquer plus clairement la frontière méridionale. Sur l'Ethiopie, Coush, V. Gen., II, 13; Is., XVIII, 1.

11. — *Non pertransibit... in ea.* Description poétique de la désolation dont l'Egypte sera frappée; Cfr. Is., XIII, 20; Joël, IV, 20, etc. Scaliger prétend que la miséricorde de Dieu a remis à l'Egypte ce châtiment, « quemadmodum neque Niniven delevit, ut per Jonam et Nahum interminatus erat. Et multa sunt ejusmodi apud Ezechielem, Esaiam et Jeremiam. » Canon Isagog., p. 312. — *Non habitabitur quadraginta annis.* Ce nombre quarante est, d'après Hitzig, un nombre rond, d'après Ewald un très long temps. Il vaut mieux avec S. Jérôme et plusieurs modernes y voir un nombre symbolique indiquant une période désignée par Dieu pour le châtiment et la pénitence, et auquel on ne doit pas attribuer une valeur chronologique.

12. — *In medio terrarum desertarum.* Suivant S. Jérôme, l'Idumée, Moab et tous les autres pays contre lesquels Ezéchiel a prophétisé. Cfr. plus bas, XXX, 7. — *Dispergam*

villes au milieu des villes détruites, et elles seront désolées pendant quarante ans. Je disperserai les Egyptiens parmi les nations, et je les séparerai dans tous les pays.

13. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Après quarante ans, je rassemblerai les Egyptiens du milieu des peuples parmi lesquels ils avaient été dispersés ;

14. Je ramènerai les captifs d'Egypte ; je les placerai dans la terre de Phaturès, dans la terre de leur naissance, et ils y feront un royaume humilié.

15. Entre tous les royaumes ce sera le plus petit, et il ne s'élevera plus au-dessus des nations, et je les amoindrirai afin qu'ils ne commandent plus aux nations.

16. Ils ne seront plus l'appui de la maison d'Israël, en leur enseignant l'iniquité, et la fuite pour les suivre ; et ils sauront que je suis le Seigneur Dieu.

tarum, et civitates ejus in medio urbium subversarum, et erunt desolatæ quadraginta annis; et dispergam Ægyptios in nationes, et ventilabo eos in terras.

13. Quia hæc dicit Dominus Deus : Post finem quadraginta annorum congregabo Ægyptum de populis in quibus dispersi fuerant.

14. Et reducam captivitatem Ægypti, et collocabo eos in terra Phatures, in terra nativitatis suæ; et erunt ibi in regnum humile;

15. Inter cætera regna erit humillima, et non elevabitur ultra super nationes, et imminuam eos, ne imperent gentibus.

16. Neque erunt ultra domui Israël in confidentia, docentes iniquitatem, ut fugiant, et sequantur eos; et scient quia ego Dominus Deus.

Ægyptios in nationes. Soit que le vainqueur les emmène en captivité, soit qu'ils cherchent contre lui un refuge parmi d'autres nations. Nous renvoyons à la fin du ch. XXXII l'examen des questions relatives à l'accomplissement de cette prophétie, ainsi que de celles qui suivent.

13. — *Post finem quadraginta annorum.* V. ℣. 11. — *Congregabo Ægyptum...* Des promesses semblables ont été faites à Moab, Jér., XLVIII, 47, à Ammon, Jér., XLIX, 6, à Tyr. ; Is., XXIII, 15. Jérémie a aussi annoncé une restauration de l'Egypte, XLVI, 26.

14. — *Reducam captivitatem Ægypti;* Cfr. XVI, 53. Je mettrai fin à leurs souffrances. — *in terra Phatures.* פתרס, V. Gen., X, 14; Is., XI, 11 ; Jér., XLIV, 1, est la Thébaïde ou la Haute-Egypte, le Petores egyptien. — *In terra nativitatis suæ.* Cette désignation de la Haute-Egypte comme terre natale des Egyptiens est confirmée, dit Keil, non seulement par les récits d'Hérodote, II, 4, et de Diodore de Sicile, II, 50, mais aussi par la mythologie égyptienne, suivant laquelle le premier roi qui règna après les dieux, Menes ou Mena, était originaire de la ville de Tinis, egypt. Tenj, dans le voisinage d'Abydos dans la Haute-Egypte. V. Brugsh, Hist. d'Egypte, t. I. p. 16, et Maspero, op., cit., p. 52. — *Erunt ibi in regnum humile.* L'Egypte ne retrouvera pas la puissance d'autrefois ; mais elle demeurera toujours faible, Cfr. XVII, 14. Ce n'est pas seulement, dit Hengstenberg, une prédiction, mais un avis indirect de ne plus mettre une vaine confiance dans l'Egypte.

15. — La comparaison que l'Egypte faisait autrefois d'elle même orgueilleusement, Dieu la fait maintenant et d'une manière bien différente.

16. — *Neque erunt... in confidentia.* Israel, voyant que l'Egypte a perdu sa puissance, n'aura plus la tentation de s'appuyer sur ce royaume, pour violer ses engagements et pour tromper ses alliés, comme il a fait à l'égard des Chaldéens. — *Docentes iniquitatem.* Leurs rapports amicaux avec les Egyptiens leur faisaient apprendre l'idolâtrie et les mauvaises pratiques de ce peuple ; Cfr. Ps. CV, 35. Litt. « M'avertissant de l'iniquité. » Cette confiance de Juda envers l'Egypte a rappelé à Dieu les autres crimes de son peuple ; Cfr. XXI, 28. — *Ut fugiant...* Comme nous l'apprend Jérémie, XLIII. Après la ruine des Egyptiens, ils ne penseront plus à se réfugier en Egypte. Litt. « pendant qu'ils se tournent vers eux », pour leur demander secours.

17. Et factum est in vigesimo et septimo anno, in primo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, Nabuchodonosor rex Babylonis servire fecit exercitum suum servitute magna adversus Tyrum; omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus est; et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus de Tyro, pro servitute qua servivit mihi adversus eam.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego dabo Nabuchodonosor regem Babylonis in terra Ægypti; et accipiet multitudinem ejus, et deprædabitur manubias ejus, et diripiet spolia ejus; et erit merces exercitui illius,

Jerem. 46, 2.

17. Et il arriva, dans la vingt-septième année, le premier jour du premier mois, que la parole du Seigneur me vint, et il dit:

18. Fils de l'homme, Nabuchodonosor, Roi de Babylone, a fait faire à son armée un rude service contre Tyr. Toute tête est devenue chauve, toute épaule écorchée, et néanmoins ni lui ni son armée n'ont reçu de récompense pour le service qu'ils m'ont rendu contre Tyr.

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais donner à Nabuchodonosor, Roi de Babylone, le pays d'Egypte; il en prendra la multitude, il en fera son butin, et il en partagera les dépouilles, et ce sera là le salaire de son armée,

---

b. *Conquête et pillage de l'Égypte par Nabuchodonosor,* 17-21.

17. — *In vigesimo et septimo anno.* Dix-sept ans environ séparent cette courte prophétie de la précédente. Elle est la dernière en date des prédictions d'Ezéchiel. Nous avons déjà fait remarquer que le prophète ne s'astreint pas à l'ordre chronologique dans le classement de ces prophéties.

18. — *Servitute magna,* un grand travail. — *Omne caput... decalvatum...* « Gestantium cophinos terræ et lapides, quibus raduntur humeri et decalvatur caput ». S. Jérôme. Les travaux du siège durent en effet être très pénibles. — *Merces non est reddita ei...* Les commentateurs, même Ewald, sont d'accord à dire que les opérations du siège furent très longues et très fatigantes. Ceux qui veulent conclure de cet endroit que Nabuchodonosor ne prit pas Tyr, mettent le prophète en contradiction avec ce qu'il a dit, XXVI, 7-14. Ces mots « la récompense de Nabuchodonosor et celle de son armée ne fut pas égale à leur attente », ont été interprétés de diverses manières. Voici celle de S. Jérôme, qui ne nous dit pas d'ailleurs sur quelle autorité historique elle est fondée : « Nabuchodonosor cum oppugnaret Tyrum, et arietes, machinas, vineasque, eo quod cincta esset mari, muris non posset adjungere, infinitam exercitus multitudinem jussit saxa et aggeres comportare, et expleto medio mari, imo freto angustissimo, vicinum littus insulæ fecit continuum, quod cum viderent Tyrii jam jamque perfectum, et percussione arietum murorum fundamenta quaterentur quidquid pretiosum in auro, argento, vestibusque et varia supellectili nobilitas habuit, impositum navibus, ad insulas asportavit : ita ut capta urbe, nihil dignum labore suo inveniret Nabuchodonosor. » Cette supposition n'a rien que de très probable. Kliefoth et Movers expliquent autrement le verset. Le siège et la prise de Tyr considérés ensemble peuvent être regardés comme le travail imposé à Nabuchodonosor, et la possession de l'Egypte comme la récompense de ce travail.

19. — *Dabo Nabuchodonosor... in terra Ægypti.* Sans préjuger la discussion historique qui viendra plus loin, XXXII, il est nécessaire de remarquer que le nom de Nabuchodonosor donne à cette prophétie un caractère spécial. Nous devons admettre, dit Schrœder, qu'elle a été accomplie par les Chaldéens et en rapport avec ce qui est dit ici de Tyr. En laissant même de côté cette circonstance que nous sommes en face d'un prophète de Dieu, nous devons admettre que la déception que lui aurait fait éprouver l'échec de ses prophéties relatives à Tyr, eût dû, s'il n'avait pas pensé à effacer ces prophéties dont il avait encore le recueil entre les mains, tout au moins l'empêcher de se livrer à des prédictions aussi inconsidérées à propos de Nabuchodonosor et de l'Egypte. Ceux même pour qui Ezéchiel n'est qu'un simple écrivain doivent au moins lui accorder le peu de prudence mondaine nécessaire pour sauvegarder son honneur littéraire. — *Multitudinem ejus,*

20. Et du service qu'il m'a rendu contre Tyr. Je lui ai donné la terre d'Egypte, parce qu'il a travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu.

21. En ce jour-là la puissance de la maison d'Israël refleurira, et je t'ouvrirai la bouche au milieu d'eux, et ils sauront que je suis le Seigneur.

20. Et operi quo servivit adversus eam, dedi ei terram Ægypti, pro eo quod laboraverit mihi, ait Dominus Deus.

21. In die illo pullulabit cornu domui Israël, et tibi dabo apertum os in medio eorum; et scient quia ego Dominus.

CHAPITRE XXX

Jour du jugement contre l'Egypte et contre les nations, ses alliées (℣℣. 1-5). — Destruction de la puissance égyptienne et dévastation du pays (℣℣. 6-9). — L'ennemi qui exécutera le jugement (℣℣. 10-12). — Extermination des idoles de l'Egypte, conquête et destruction de ses forteresses, massacre de sa population mâle, et captivité de ses filles (℣℣. 13-19). — Destruction de la puissance de Pharaon par Nabuchodonosor (℣℣. 20-26).

1. Et la parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

המונה, l'abondance de ses possessions, la richesse; Cfr. Is., LX, 5; Ps. XXXVI, 16. Pourtant de Wette, Kliefoth lui donnent le sens de multitude, de peuple.

20. — *Operi quo servivit...* Le travail qu'il a fait pour exécuter la volonté de Dieu. — *Dedi ei...* A ce propos, S. Jérôme fait remarquer que Dieu récompense les bonnes œuvres des infidèles eux-mêmes. Mais, comme le fait remarquer Cornélius a Lap., Nabuchodonosor n'était que l'instrument matériel de la Providence; Cfr. Is., X, 5 et suiv.

21. — *Cornu.* La corne est le symbole de la force et de la puissance. Par la ruine de Juda, la corne d'Israel avait été coupée, Lam. II, 3; Cfr. Jer., XLVIII, 25; I Rois, II, 1. Cette puissance refleurira par le salut apporté à la terre par le Messie; Cfr. Ps. CXXXI, 17. « Nos autem cornu Domini super Christo intelligentes præsentem carpimus historiam. » S. Jérôme. Cette promesse de salut pour Israël, dit Hævernick, est attachée à la ruine de la puissance égyptienne, parce que l'Egypte parait au prophète comme la puissance dans laquelle les idées de paganisme s'incorporent et se circonscrivent. Les puissances païennes détruites, le royaume du Christ s'établira sur leurs ruines; Cfr. Luc, I, 69; Apoc., V, 6. — *Tibi dabo apertum os in medio eorum.* Quand ces événements commenceront à s'accomplir, la bouche du prophète sera ouverte pour donner leur signification, et faire connaître le but vers lequel la Providence divine les dirige. On peut en effet rapprocher ces mots de la promesse de Dieu, XXIV, 26, 27, qu'après la prise de Jérusalem la bouche d'Ezéchiel sera ouverte, et aussi de l'accomplissement de cette promesse, XXXIII, 22. Mais, dit Keil, ils ont un sens plus large : avec l'aube du salut en Israël, c'est-à-dire dans l'Eglise chrétienne, la parole prophétique résonnera avec une richesse extrême, car alors, suivant Joel, II, l'esprit de Dieu se répandra partout. Aussi Théodoret remarque-t-il avec raison que dans la personne d'Ezéchiel tous les prophètes sont ici désignés.

c. *Le jour du jugement sur l'Égypte,* XXX, 1-9.

CHAP. XXX. — 1. — *Et factum est.* Nous ne trouvons pas dans ce verset d'indication chronologique qui permette de déterminer la date de cette prophétie. Suivant S. Jérôme, elle est de la même époque que la prédiction de XXIX, 1-16; pour beaucoup de modernes, Rosenmüller, Hitzig, Hævernick, etc, elle est contemporaine de XIX, 17-21, et elle serait la dernière des prophéties d'Ezéchiel. Ces critiques s'appuient sur les mots du ℣. 3 : « Juxta est dies », qui ne peut être vrai, disent-ils, que si cette prophétie est de la vingt-septième année de la captivité de Jéchonias. Nous ne voyons pas là une raison assez

2. Fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Ululate, væ, væ diei!

3. Quia juxta est dies, et appropinquat dies Domini; dies nubis, tempus gentium erit.

4. Et veniet gladius in Ægyptum; et erit pavor in Æthiopia, cum ceciderint vulnerati in Ægypto, et ablata fuerit multitudo illius, et destructa fundamenta ejus.

5. Æthiopia, et Lybia, et Lydi, et omne reliquum vulgus, et Chub, et filii terræ fœderis, cum eis gladio cadent.

2. Fils de l'homme, prophétise, et dis: Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Poussez des hurlemens : Malheur, malheur à ce jour!

3. Car le jour est proche, il approche, le jour du Seigneur, le jour du nuage, le temps des nations.

4. L'épée viendra sur l'Egypte, et la frayeur saisira l'Ethiopie, quand les morts tomberont dans l'Egypte, lorsque la multitude du peuple d'Egypte sera soulevée et que ses fondements seront détruits.

5. L'Ethiopie, la Libye, les Lydiens, tous les autres peuples, et Chub, et les fils des pays alliés tomberont avec eux sous l'épée.

---

forte pour prendre parti pour cette opinion. La mention du nom de Nabuchodonosor au ℣. 10 ne nous semble pas non plus décisive.

2. — *Ululate,* Egyptiens, et vous autres dont la défaite est ici prédite, hurlez. — *Væ*; Cfr. IV, 14; IX, 8. — *Diei,* le jour où les malheurs annoncés plus bas vont fondre sur vous; Joël, I, 15.

3. — *Juxta est dies.* Cfr. VII, 7; Soph., I, 7; Joel, II, 2, 3. — *Dies Domini.* Le jour où Dieu manifeste sa gloire surtout par la punition des impies. Cfr. Is., II, 12; XIII, 6; Joel, I, 15; II, 1. 2; Amos, V, 20. Dans le Nouveau Testament le jour du jugement est souvent appelé le jour du Seigneur, I Cor., V, 5, II Cor., I, 14; I Thess., V, 5. — *Dies nubis,* ce que les Latins appelaient « atra dies », le jour où l'adversité voile pour ainsi dire la lumière du ciel; plus bas, ℣. 18; XXXIV, 12; Joel, II, 2; Soph., I, 14 et suiv. — *Tempus gentium.* Le temps où les nations païennes subiront leur jugement; Cfr. XXII, 3, 4, où leur puissance sera anéantie, Cfr. Is., XIV, 1. Suivant Vatable, etc., le temps des Chaldéens, c'est-à-dire le temps où ils exécuteront le jugement de Dieu.

4. — *Et veniet gladius in Ægyptum.* Une armée fondra sur l'Egypte; Cfr. plus bas, XXXIII, 3, 6. — *Pavor,* חלחלה, que S. Jérôme a traduit, Is., XXI, 3, par « dolor »; angoisse ou peur, rend mieux le mot; Cfr. Nah., II, 11. — *In Æthiopia;* XXIX, 10. — *Multitudo illius.* Même mot hébreu et même sens que XXIX, 19. — *Fundamenta ejus.* Les constitutions, les richesses et les forces sur lesquelles s'appuie un état.

5. — *Æthiopia.* LXX : Πέρσαι. Ils ont sans doute pensé au Coush mentionné Gen., II, 13. — *Lybia et Lydi.* V. XXVII, 10. Les commentateurs croient que ce sont les mercenaires dont l'Egypte remplissait ses armées. Ces peuples servaient en effet dans l'armée de Néchao; Jér., XLVI, 9. — *Omne reliquum vulgus,* כל־הערב, non pas toute l'Arabie, comme le traduit le Syriaque, mais les mercenaires de différente nation, qui étaient à la solde des Egyptiens, Grecs, Ioniens, Cariens, etc. Hophra les employait de préférence, il en avait trente mille, et cela lui fit perdre l'affection de ses sujets; Hérodote, II, 161, 163. — *Chub.* De tous ces peuples un seul est désigné. כוב, qui n'est nommé qu'ici dans la Bible, et que les LXX n'ont pas traduit, mais que Symmaque rend par Arabes, est rapproché par Hævernick du peuple de Kufa, nommé si souvent sur les monuments égyptiens. Gésénius, après l'arabe, lit Noub et croit que les Nubiens sont ici indiqués. Hitzig et Reuss sont du même avis. Suivant Wilkinson, Manners and Customs, t. I, p. 151 et suiv., ce sont des Asiatiques habitant au nord de la Palestine. Pour Hengstenberg ce sont les Perses; pour Maurer, les habitants de Cob, ville de Mauritanie, citée dans l'Itinéraire d'Antonin. D'après Currey, ce sont les Coptes dont la forme égyptienne est qeb, qebt ou qabt. — *Filii terræ fœderis.* Pour les LXX, S. Jérôme et Théodoret, ce sont les Juifs qui, après la prise de Jérusalem, se sont réfugiés en Egypte; Jér., XLIII. Hitzig, Kliefoth, Currey pensent aussi que la terre de Chanaan est désignée par ces mots; c'est l'opinion la plus admissible. Reuss traduit: « Les fils des pays alliés », sens rejeté par Hitzig. Hengstenberg y voit l'Ethiopie; Schmieder et Keil croient, mais sans motif, que c'est un pays resté inconnu, voisin de l'Egypte, et habité par une tribu indépendante des Egyptiens,

6. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ceux qui soutenaient l'Egypte tomberont, et l'orgueil de son empire sera détruit : depuis la tour de Syene, ils tomberont sous l'épée, dit le Seigneur Dieu des armées.

7. Ils seront désolés entre les pays désolés, et ses villes seront au rang des villes désertes.

8. Et ils sauront que je suis le Seigneur, quand j'aurai mis le feu dans l'Egypte, et que tous ses soutiens auront été écrasés.

9. En ce jour-là des messagers s'en iront de devant moi sur des vaisseaux pour détruire la confiance de l'Ethiopie, et les Ethiopiens seront pris de peur, au jour de l'Egypte, parce que ce jour viendra surement.

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'anéantirai cette multitude de l'Egypte par la main de Nabuchodonosor Roi de Babylone.

11. Lui et son peuple, les plus

6. Hæc dicit Dominus Deus : Et corruent fulcientes Ægyptum, et destruetur superbia imperii ejus ; a turre Syenes gladio cadent in ea, ait Dominus Deus exercituum.

7. Et dissipabuntur in medio terrarum desolatarum, et urbes ejus in medio civitatum desertarum erunt.

8. Et scient quia ego Dominus ; cum dedero ignem in Ægypto, et attriti fuerint omnes auxiliatores ejus.

9. In die illa egredientur nuntii a facie mea in trieribus ad conterendam Æthiopæ confidentiam ; et erit pavor in eis in die Ægypti, quia absque dubio veniet.

10. Hæc dicit Dominus Deus : Cessare faciam multitudinem Ægypti in manu Nabuchodonosor regis Babylonis.

11. Ipse et populus ejus cum eo,

---

mais tenue en temps de guerre au service militaire.

6. — *Fulcientes Ægyptum.* Moins les auxiliaires et les alliés que les idoles, les princes, les villes fortes et les guerriers, qui faisaient la puissance du royaume. — *Superbia imperii ejus.* Cette expression, appliquée XXIV, 21, au temple de Jérusalem, englobe ici toutes les choses sur lesquelles les Egyptiens se fondaient pour croire à l'indestructibilité de leur empire ; Cfr. Is., V, 14 ; XLVII, 1 ; Jér., XLVIII, 18, et plus bas, XXXI, 15. — *A turre Syenes.* V. XXIX, 20.

7. — Répétition de XXIX, 12. — *Civitatum desertarum.* XXVI, 19.

8. — *Cum dedero ignem in Ægypto.* Le feu de la guerre ; Cfr. Ps. LXXVII, 63 ; Is. XLII, 25 ; Jér. XLVIII, 45, L, 32. — *Omnes auxiliatores ejus,* V. ℣. 5.

9. — *Egredientur nuntii... confidentiam.* Suivant quelques commentateurs, les envoyés sont les Chaldéens. Ils sont sortis de Dieu, parce qu'ils ont exécuté rapidement le message qu'ils ont reçu de lui. « De la face de Dieu » est en effet identique à « de Dieu » ; Cfr. Gen., XVI, 8 ; Is., XX, 6. Les Chaldéens remontent le Nil sur des navires, צים pour ציים. Nomb., XXIV, 24 ; Is., XXXIII, 21 ,pour aller attaquer les Ethiopiens, encore pleins de confiance, comme ils viennent de vaincre les Egyptiens. A cette interprétation nous en préférons une autre. Il est évident qu'Ezéchiel se souvient du beau passage d'Isaïe, XVIII, 2. Les messagers sont des Egyptiens qui s'enfuient sur des navires en Ethiopie. Ils partent de devant Dieu, qu'on considère comme présent en Egypte, parce qu'il y exécute ses jugements ; Cfr.. Is., XIX, 1. Leur arrivée va détruire la confiance qu'a l'Ethiopie dans la puissance de l'Egypte. — *Pavor,* V. ℣. 4. — *In die Ægypti.* Litt. « Comme le jour de l'Egypte », c'est-à-dire telle que l'Egypte l'a ressentie lorsqu'elle a été vaincue. Suivant Keil, etc., mais à tort, croyons-nous, il y aurait ici allusion aux calamités qui frappèrent l'Egypte, au temps de l'Exode ; Cfr. XV, 14. — *Quia absque dubio veniet.* Tout ce qui est prédit dans les ℣℣, 6-8. Cfr. VII, 5, 6, XXXIII, 33.

10. — *Cessare faciam.* Cfr. ℣℣. 13, 18, XXVI, 13. — *Multitudinem Ægypti.* Le peuple si prospère et à cause de cela si nombreux ; Cfr. XXIX, 19 et plus bas, ℣. 21. — *In manu,* par le moyen de Nabuchodonosor.

11. — *Fortissimi gentium.* V. XXXVIII, 7 ; Cfr. plus bas, XXXI, 12. — *Ad disperdendam*

fortissimi gentium adducentur ad disperdendam terram; et evaginabunt gladios suos super Ægyptum; et implebunt terram interfectis.

12. Et faciam alveos fluminum aridos, et tradam terram in manus pessimorum, et dissipabo terram et plenitudinem ejus manu alienorum; ego Dominus locutus sum.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Et disperdam simulacra, et cessare faciam idola de Memphis; et dux de terra Ægypti non erit amplius; et dabo terrorem in terra Ægypti.
Zach. 13, 2.

14. Et disperdam terram Phatures, et dabo ignem in Taphnis, et faciam judicia in Alexandria;

15. Et effundam indignationem meam super Pelusium, robur Ægypti, et interficiam multitudinem Alexandriæ.

16. Et dabo ignem in Ægypto;

puissants d'entre les nations viendront pour perdre le pays, ils dégaîneront leurs glaives contre l'Egypte, et ils rempliront la terre de cadavres.

12. Je dessèchererai le lit de ses fleuves, et je livrerai son pays entre les mains des méchans, je détruirai cette terre et tout ce qu'elle contient, par la main des étrangers. C'est moi le Seigneur qui l'ai dit.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'exterminerai les statues et j'anéantirai les idoles de Memphis. Il n'y aura plus à l'avenir de Prince du pays d'Egypte, et je mettrai la terreur dans la terre d'Egypte.

14. Je ruinerai la terre de Phaturès, je mettrai le feu à Taphnis, j'exercerai mes jugemens dans Alexandrie.

15. Je verserai mon indignation sur Péluse, la force de l'Egypte, j'exterminerai la multitude d'Alexandrie,

16. Et je mettrai le feu dans l'E-

---

terram, pour ravager le pays; Jug., VI, 5; Is., XIV, 20. — *Evaginabunt gladios suos,* XII, 14 et Jér., XLIV, 13. — *Implebunt terram interfectis,* XI, 6.

12. — *Alveos fluminum,* יארים, V. XXIX, 3. — *Aridos,* litt. « sécheresse »; Cfr. Is., XIX, 5. Métaphore pour désigner que Dieu détruira toute la prospérité du pays. — *Tradam.* מכרתי, qui se prend toujours dans un mauvais sens et signifie que la personne ou la chose dont il s'agit est livrée à ses ennemis, Deut., XXXII, 20; Jug., II, 14, III, 8, IX, 2, 9, X, 7; Ps. XLII, 13. — *Pessimorum,* les Chaldéens sont cruels et sans miséricorde; Cfr. Jér., XVI, 23; Lam., IV, 16. — *Dissipabo terram,* XIX, 7; Cfr. Lév., XXVI, 32. — *Manu alienorum;* Cfr. XI, 9, XXXI, 12.

13. — *Disperdam,* Je détruirai, j'abolirai. — *Simulacra,* גלולים, V. la note sur VI, 4. — *Cessare faciam idola.* Cfr. Is., XIX, 1; Jér., XLVI, 25. אלילים, « les vains », c'est-à-dire les idoles; Cfr. Lév., XIX, 4, XXVI, 1. — *Memphis.* V. Is., XIX, 13. — *Dux de terra Ægypti,* un prince ou un roi originaire de l'Egypte. — *Dabo terrorem...* Cfr. Deut. II, 25.

14. — *Terram* n'est pas dans l'hébreu. La Vulgate l'a emprunté aux LXX. — *Phatures,* V. XXIX, 14. — *Dabo ignem,* ℣. 8. — *Taphnis,* Egyp. Zane, la Tanis des Grecs et des Romains, à l'est du bras sanitique du Nil; Voir, Is., XIX, 11. — *Faciam judicia.* V. V, 8, XIV, 21. XVI, 41, Exod., XII, 12. — *Alexandria.* « No », que Jér., XLVI, 25, et Ezéchiel, ℣. 15, appellent Ammon de No. Voir la note sur cet endroit de Jérémie. Cfr. aussi Nah., III, 8. C'est Thèbes. LXX : ἐν Διοσπόλει.

15. — *Effundam indignationem meam.* V. VII, 8, IX, 8, XIX, 19, XXI, 36, XXII, 31. — *Pelusium,* סין, « Sin ». LXX : Σαΐν. Cette ville était située sur le bord oriental du Nil, auquel elle donna son nom, à vingt stades de la mer. Son nom, tant en hébreu qu'en égyptien, Pheromi, signifie « boue ». Dans le voisinage de ses ruines, il y a encore, dit Keil, un château appelé Tineh (chald. טינא, argile, Dan., II, 41). — *Robur Ægypti.* Suivant Strabon, elle était difficile à attaquer, et Suidas dit qu'elle était la clef de l'Egypte pour l'entrée et pour la sortie. — *Multitudinem Alexandriæ.* המון־נא, « l'Amon de No » ou la « possession de No »; Cfr. ℣. 14. LXX : τὸ πλῆθος Μέμφεως. On voit qu'ils traduisent le même mot différamment dans deux versets qui se suivent.

16. — *Dabo... in Ægypto.* V. ℣. 8 et 14. — *Quasi parturiens dolebis,* image fréquente pour exprimer l'excessive angoisse; Cfr. Is.,

gypte. Péluse gémira comme une femme en travail, Alexandrie sera détruite, et Memphis sera chaque jour dans l'angoisse.

17. Les jeunes hommes d'Héliopolis et de Bubaste périront par le glaive, et les femmes seront emmenées captives.

18. Le jour s'obscurcira à Taphnis lorsque j'y briserai le sceptre de l'Egypte, et l'orgueil de sa puissance y prendra fin. Un nuage la couvrira, et ses filles seront emmenées en captivité.

19. Je ferai justice en Egypte et ils sauront que je suis le Seigneur.

20. Et dans la onzième année, le premier mois, le septième jour, le Seigneur m'adressa sa parole et me dit :

quasi parturiens dolebit Pelusium, et Alexandria erit dissipata, et in Memphis angustiæ quotidianæ.

17. Juvenes Heliopoleos et Bubasti gladio cadent, et ipsæ captivæ ducentur.

18. Et in Taphnis nigrescet dies, cum contrivero ibi sceptra Ægypti, et defecerit in ea superbia potentiæ ejus; ipsam nubes operiet, filiæ autem ejus in captivitatem ducentur.

19. Et judicia faciam in Ægypto; et scient quia ego Dominus.

20. Et factum est in undecimo anno, in primo mense, in septima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

XIII, 8, XXIII, 4, XXVI, 18, etc. — *Pelusium... Alexandria... Memphis.* La réunion de ces trois villes comprend l'Egypte tout entière : Peluse représente les pays frontières, Thèbes les principales villes et Memphis la capitale. — *Angustiæ quotidianæ.* Litt. « les ennemis pendant le jour. » Memphis ne sera pas victime d'une surprise nocturne, elle sera prise en plein jour. LXX : ἔσται ἔκρηγμα, καὶ διοχυθήσεται ὕδατα

17. — *Heliopoleos*, און, probablement la même que אן, de la Gen., XLI, 45, 50, XLVI, 20. En changeant les points massorétiques on obtient la même prononciation. « On », égypt. An ou Anu, est le nom d Héliopolis dans la Basse-Egypte. Cfr. la note sur Jér., XLIII, 13. Comme Héliopolis était un des centres principaux de l'idolâtrie en Egypte, il est probable que, sinon Ezéchiel, du moins ceux qui ont ponctué l'hébreu, ont voulu faire une allusion à ce fait. « Aven » signifie, en effet, vanité, idole; Cfr. Os., X, 8; Am., I, 5. — *Bubasti*, פי־בסת, LXX : Βουβάστου, égypt., Pi-Pasht, c'est-à-dire la place de Pasht, l'Artémis égyptienne, la déesse à tête de chat. C'est la Bubaste d'Hérodote, II, 90 et 136. Située sur le canal royal qui conduisait à Suez, non loin de la jonction de ce canal avec le bras pélusiaque du Nil, elle fut détruite par les Perses, Diod. de Sic. XVI, 51. Elle a entièrement disparu, à l'exception de quelques monceaux de ruines qui portent encore le nom de Tel Bastah, à sept lieues du Nil. Hérodote, II, 166, rapporte que le nôme de Bubastis était assigné à la caste guerrière des Calasiriens. — *Et ipsæ.* LXX : αἱ γυναῖκες; mais ce sont les villes personnifiant leurs habitants dont le prophète parle ici. — *Captivæ ducentur*, ℣. 18, et XII, 1.

16. — *Taphnis.* V. sur cette ville, Jér., II, 16, XLIII, 7 et suiv., XLIV, 1, XLVI, 14. — *Nigrescet dies.* Isaie se sert d'une image analogue pour décrire de grands malheurs, XII, 10 Clr. Joël, II, 10, III, 4, IV, 15; Matth., XXIV, 29 : V. aussi ℣. 3. — *Sceptra Ægypti.* Litt. « les jougs de l'Egypte, » allusion au Lév XXVI, 13. Ce joug égyptien, c'est la tyrannie exercée par l'Egypte sur les autres nations; pour מטה, dans le sens du sceptre royal, V. plus haut, XIX, 11, 14. — *Cessabit in ea*, elle sera supprimée, fera défaut. — *Superbia potentiæ ejus.* V. plus haut, ℣. 6, plus bas, XXXII, 32, XXXIII, 28. — *Ipsam nubes...* V. ℣ 3, et plus bas, XXXII, 7. — *Filiæ ejus*, ses villes, selon l'explication de S. Jérôme; Cfr. XVI, 46, XXVI, 6. Ces villes iront en captivité dans la personne de leurs habitants.

19. — *Judicia faciam in Ægypto.* V. ℣. 14 et V, 10. — *Et scient*, ℣℣. 8, 26.

d. *Destruction de la puissance de Pharaon par Nabuchodonosor*, XXX, 20-26.

20. — *In undecimo anno.* Cette prophétie est antérieure de dix mois environ à celle de XXIX, 1, et postérieure de sept mois à celle de XXXI, 17. — *In primo mense.* Litt. « dans le premier », comme plus haut, XXIX, 17. Le premier mois, nisan, est celui où on célèbre la Pâque.

21. Fili hominis, brachium Pharaonis regis Ægypti confregi; et ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, et fasciaretur linteolis, ut recepto robore posset tenere gladium.

22. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad Pharaonem regem Ægypti, et comminuam brachium ejus forte, sed confractum; et dejiciam gladium de manu ejus;

23. Et dispergam Ægyptum in gentibus, et ventilabo eos in terris.

24. Et confortabo brachia regis Babylonis, daboque gladium meum in manu ejus; et confringam brachia Pharaonis, et gement gemitibus interfecti coram facie ejus.

25. Et confortabo brachia regis Babylonis, et brachia Pharaonis concident; et scient quia ego Dominus, cum dedero gladium meum in manu regis Babylonis, et extenderit eum super terram Ægypti.

26. Et dispergam Ægyptum in nationes, et ventilabo eos in terras, et scient quia ego Dominus

21. Fils de l'homme, j'ai brisé le bras de Pharaon, Roi d'Egypte, et on ne l'a pas pansé pour le guérir, il n'a pas été lié avec des bandes, ni enveloppé dans du linge, pour reprendre sa force et pouvoir tenir l'épée.

22. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viens vers Pharaon Roi d'Egypte, et je briserai son bras vigoureux, mais rompu, et je ferai tomber l'épée de sa main.

23. Je disperserai les Egyptiens parmi les nations, et je les disséminerai parmi les pays.

24. Je fortifierai les bras du Roi de Babylone, je mettrai mon épée entre ses mains, je briserai les bras de Pharaon, et ses morts gémiront devant lui.

25. Je fortifierai les bras du Roi de Babylone, et les bras de Pharaon tomberont ; et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai remis mon épée aux mains du Roi de Babylone, et qu'il l'étendra contre le pays d'Egypte.

26. Je disperserai les Egyptiens dans les nations, et je les chasserai au vent à travers les pays, et ils sauront que je suis le Seigneur.

---

21. -- *Brachium,* c'est-à-dire la force; Cfr. I Rois, II, 31; Job, XXXV, 9, XXXVIII, 15; Ps. X, 15; Dan., XI, 6. -- *Confregi.* Allusion aux défaites antérieures de l'Egypte, et probablement à la défaite de Carchemis; Cfr. Jér., XLVI, 2, ou aux défaites subies par Ouhabra pendant l'expédition entreprise pour la délivrance de Jérusalem; Cfr. Jér., XXXVII. 5. — *Non est obvolutum.* Le chirurgien n'a pas bandé la blessure qui, par conséquent, ne peut pas se guérir; Cfr. XXXIV, 14 et Is., I, 6. La défaite est telle qu'elle ne sera pas réparée. — *Ut ligaretur pannis.* LXX : τοῦ δοθῆναι μάλαγμα. — *Ut posset... tenere gladium.* La faiblesse de l'Egypte sera telle désormais, qu'elle ne pourra plus remporter de victoires. L'allégorie se poursuit jusqu'au bout.

22. — *Ecce ego ad Pharaonem...* Cfr. XXIX, 10. — *Comminuam... sed confractum.* Dieu brisera aussi le bras valide qui reste à Pharaon, de sorte que toutes ses forces disparaîtront. Il lui sera donc désormais absolument impossible de tenir une épée. LXX : τοὺς βραχίονας αὐτοῦ, τοὺς ἰσχυροὺς καὶ τοὺς τετάμενους.

23. — Répétition de XIX, 12.

24. — *Confortabo brachia...* J'augmenterai la puissance du roi de Babylone. — *Gladium meum.* Le roi de Babylone tiendra le glaive de Dieu, parce qu'il sera l'instrument dont Dieu se servira pour venger les injures qu'on lui a faites. — *Gement.* Litt. « gémira ». Le texte s'applique à Pharaon. — *Gemitibus interfecti,* comme un homme que l'on tue. — *Coram facie ejus.* Dès qu'il verra le roi de Babylone victorieux, il mourra de peur.

25. — *Et extenderit eum.* En hébreu « eum » peut se rapporter à la main ou au glaive. Les LXX, comme la Vulgate, le rapportent au glaive.

26. -- *Dispergam...* ℣. 23, XXIX, 12. -- *Ventilabo...* V. ℣. 10.-- *In terras.* V. ℣. 23 et XXXVI, 19.

CHAPITRE XX

Gloire et chute d'Assur envisagé comme figure de l'Egypte. — Le prophète se demande à qui ressemble Pharaon dans toute sa puissance (℣℣. 1-2). — Il part de là pour dépeindre Assur sous les traits d'un magnifique cèdre du Liban (℣℣. 3-9). — Ce cèdre est renversé par le prince des nations, à cause de sa hauteur et de son orgueil (℣℣. 10-14). — Lamentations générales sur sa chute parce que beaucoup de nations descendent avec lui dans le Scheol (℣℣. 15-17). — Répétition de la question posée au commencement du chapitre : A qui ressemble Pharaon? De la comparaison précédente on conclut qu'il périra comme le cèdre orgueilleux (℣. 18).

1. Et dans la onzième année, le troisième mois, le premier du mois, le Seigneur me parla encore et me dit :

2. Fils de l'homme, dis à Pharaon, Roi d'Egypte, et à son peuple : A qui ressembles-tu dans ta grandeur?

3. Regarde, Assur était comme un cèdre dans le Liban, aux branches superbes, au feuillage touffu, à la taille élevée; de sa ramure épaisse sa cime s'élevait orgueilleuse.

4. Les eaux l'avaient nourri, l'abîme l'avait fait grandir. Ses fleuves coulaient autour de ses racines,

1. Et factum est in anno undecimo, tertio mense, una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic Pharaoni regi Ægypti, et populo ejus : Cui similis factus es in magnitudine tua?

3. Ecce Assur quasi cedrus in Libano, pulcher ramis, et frondibus nemorosus, excelsusque altitudine, et inter condensas frondes elevatum est cacumen ejus.

4. Aquæ nutrierunt illum, abyssus exaltavit illum; flumina ejus manabant in circuitu radicum ejus, et

---

e. *Gloire et chute d'Assur envisagé comme type de l'Egypte,* XXXI.

CHAP. XXXI. — 1. — *In anno undecimo, tertio mense.* Un peu moins de deux mois après la prophétie contenue dans le chapitre XXX, 20-26, un mois avant la prise de Jérusalem par les Chaldéens, Cfr. Jér., XXXIX, 2.

2. — *Populo ejus.* Litt. « à son tumulte, à sa multitude »; plus bas, XXXII, 31, 32. — *Cui similis factus es...* A qui pourrait-on te comparer?

3. — *Assur.* Le prophète, pour mieux faire comprendre à ceux auxquels il s'adresse la ruine prochaine et inévitable de l'Egypte, rappelle que l'Assyrie a été vaincue par les Chaldéens. Et Assur, qui était, suivant lui, beaucoup plus puissant que l'Egypte, ayant été subjugué, comment le Pharaon pourrait-il résister à cet ennemi terrible? Tel est le sens que S. Jérôme, les Rabbins et presque tous les modernes donnent à cet endroit. Meibom, Michælis, Ewald ont proposé une autre interprétation : Assur n'est pas pour eux un nom propre mais un nom appellatif : « Ashour erez » signifie une espèce particulière de cèdre, celle qui atteint la plus grande élévation. Mais cette interprétation n'a aucun fondement dans la langue hébraïque et rien en fait ne la justifie. Aussi nous conservons l'interprétation traditionnelle. — *Quasi cedrus in Libano.* Ezéchiel a déjà, au ch. XVII, employé une semblable comparaison. Assur est appelé un cèdre du Liban parce que c'est sur cette montagne que croissent les plus beaux cèdres. Cfr. aussi Is., II, 13, Jér., XXII, 15. Dan., IV, 7, 8, 9, 17, 18, 19. LXX : κυπάρισσος. — *Frondibus nemorosus.* חרש ביצל, « un buisson ombrageant ». LXX : πυκνὸς ἐν τῇ σκέπῃ. — *Inter condensas frondes.* Plusieurs commentateurs préfèrent le sens suivi par les LXX : εἰς μέσον τῶν νεφελῶν; Cfr. XIX. 11.

4. — *Aquæ.* Celles du Tigre et de l'Euphrate qui arrosent l'Assyrie. — *Abyssus exaltavit illum.* L'abîme, תהום, indique ici les eaux et les sources souterraines, Gen., XLIX, 25, Deut., VIII, 7, XXXIII, 13. — *Radi-*

rivos suos emisit ad universa ligna regionis.

5. Propterea elevata est altitudo ejus super omnia ligna regionis; et multiplicata sunt arbusta ejus, et elevati sunt rami ejus præ aquis multis.

6. Cumque extendisset umbram suam, in ramis ejus fecerunt nidos omnia volatilia cœli, et sub frondibus ejus genuerunt omnes bestiæ saltuum, et sub umbraculo illius habitabat cœtus gentium plurimarum.

7. Eratque pulcherrimus in magnitudine sua, et in dilatione arbustorum suorum; erat enim radix illius juxta aquas multas.

8. Cedri non fuerunt altiores illo in paradiso Dei, abietes non adæquaverunt summitatem ejus, et platani non fuerunt æquæ frondibus illius; omne lignum paradisi Dei non est assimilatum illi, et pulchritudini ejus.

9. Quoniam speciosum feci eum, et multis condensisque frondibus; et

et il envoyait ses ruisseaux vers tous les arbres de la campagne.

5. C'est pourquoi sa hauteur avait surpassé celle de tous les arbres du pays, ses branches s'étaient multipliées, et ses rameaux s'étaient élevés à cause de l'abondance des eaux.

6. Et comme il étendait son ombre, tous les oiseaux du ciel faisaient leur nid dans ses branches, et, sous ses rameaux, toutes les bêtes des forêts mettaient bas, et sous son ombrage habitait un grand nombre de nations.

7. Il était très beau dans sa grandeur et dans l'étendue de ses rameaux, car sa racine était près des grandes eaux.

8. Il n'y avait pas de cèdres plus hauts que lui dans le paradis de Dieu, les sapins n'égalaient pas sa hauteur, et les platanes n'avaient pas de feuilles aussi larges que les siennes. Aucun arbre dans le paradis de Dieu ne pouvait être comparé à sa beauté.

9. Car je l'avais fait beau par le grand nombre et l'épaisseur de ses

---

cum ejus. מימיו, plantation; Cfr. XVII, 7, XXXIV, 29, Mich., I, 6. — *Rivos suos,* les canaux qui conduisent l'eau. — *Ad universa ligna...* Les autres arbres n'avaient que le surplus de l'eau qui n'était pas nécessaire au cèdre.

5. — *Arbusta ejus.* סרעפת, qu'on ne trouve qu'ici, est une forme araméenne, avec l'insertion d'un ר, au lieu de סעפת, branches. — *Rami ejus,* פארת, V. XVII, 6. Les LXX ont omis les derniers mots à partir de *Et elevati.*

6. — *Umbram suam,* l'ombre produite par ses branches. — *In ramis ejus,* V. « Arbusta ejus », du verset 5. — *In ramis ejus... volatilia cœli.* Beaucoup de nations vivaient sous la domination d'Assur; Cfr. XVII, 23, et Dan., IV, 7, 9. — *Cœtus gentium plurimarum.* Changement brusque de la figure à la chose figurée.

7. — *In magnitudine sua et in dilatione...* A cause de sa grandeur et de l'étendue de ses branches. — *Erat enim radix illius..* Voir ℣. 4.

8. — *In paradiso Dei.* Litt. « dans le jardin de Dieu. » Les arbres mis par Dieu dans le paradis terrestre n'étaient pas plus beaux que ce cèdre. Le jardin de Dieu n'est pas ici synonyme de la terre au moment de la création, comme Jarchi, Théodoret et Kliefoth l'entendent. Il y a ici une distinction entre les arbres des champs, ℣℣. 4 et 5, et les arbres du paradis. Non seulement les arbres ordinaires, mais ceux mêmes que Dieu avait choisis spécialement pour orner le jardin de l'Eden n'égalaient pas la beauté et la taille de ce cèdre. — *Platani,* ערמנים, et non pas les châtaigniers, comme les rabbins l'interprètent. S. Grégoire le Grand, Moral. XXXII, 18. Rupert, De victoria verbo Dei, I, 8, voient ici une image de la gloire et de la sagesse de Lucifer avant sa chute.

9. — *Quoniam,* conjonction suppléée avec raison par le traducteur latin. — *Feci eum.* Dieu fait les rois, parce que c'est par lui qu'ils règnent, Prov., VIII, 15. Dan., II, 21, Job, XII, 18. — *Ligna voluptatis.* Litt. « les arbres d'Eden »; quelques commentateurs

branches, et tous les arbres charmants, qui étaient dans le paradis de Dieu, lui ont porté envie.

10. Mais voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que ce cèdre s'est élevé dans sa hauteur, qu'il a poussé si haut sa pointe verdoyante et touffue, et que son cœur s'est enorgueilli de sa grandeur;

11. Je l'ai livré aux mains du plus fort d'entre les nations, qui le traitera comme il voudra. Je l'ai repoussé à cause de son impieté.

12. Des étrangers, les plus cruels d'entre les peuples, le couperont par le pied et le jetteront sur les montagnes. Ses branches tomberont dans toutes les vallées, ses rameaux seront rompus sur toutes les roches de la terre, et tous les peuples du monde se retireront de son ombre, et l'abandonneront.

13. Tous les oiseaux du ciel habitèrent dans ses ruines, et toutes les bêtes de la terre se tinrent dans ses branches.

æmulata sunt eum omnia ligna voluptatis, quæ erant in paradiso Dei.

10. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod sublimatus est in altitudine, et dedit summitatem suam virentem atque condensam, et elevatum est cor ejus in altitudine sua.

11. Tradidi eum in manu fortissimi gentium, faciens faciet ei; juxta impietatem ejus ejeci eum.

12. Et succident eum alieni, et crudelissimi rationum, et projicient eum super montes, et in cunctis convallibus corruent rami ejus, et confringentur arbusta ejus in universis rupibus terræ; et recedent de umbraculo ejus omnes populi terræ, et relinquent eum.

13. In ruina ejus habitaverunt omnia volatilia cœli, et in ramis ejus fuerunt universæ bestiæ regionis.

---

voient désignés ici les arbres d'agrément par opposition aux arbres à fruit, Neh., IX, 25. Tous les princes et les rois enviaient la gloire et la puissance du roi d'Assur.

10. — *Propterea.* A cause de l'orgueil que cette puissance donnait à Assur. — *Dicit.* Litt. « a dit ». La sentence a en effet non-seulement été prononcée, mais aussi exécutée. — *Sublimatus est.* L'hébreu est traduit à la seconde personne du singulier par Rosenmüller, Keil, etc., qui suivent les LXX. Reuss adopte la troisième personne, comme la Vulgate. Ces paroles, jusqu'au ℣. 17, ne s'appliquent pas à Pharaon, mais à Assur, puisque l'allégorie se continue. — *Dedit.* L'hébreu est aussi à la troisième personne. — *Summitatem suam.* V. ℣℣. 3 et 14. — *Virentem atque condensam.* על־בין עבותים; Cfr. ℣. 3. et XIX, 11 — *In altitudine sua,* dans sa puissance et dans sa gloire, comme XIX, 11, Cfr. Is., X, 5 et sq.

11. — *Fortissimi gentium.* אל גיים. Suivant Reuss, « l'auteur emploie un terme qui se traduit partout ailleurs par Dieu. Cela prouve que ce terme ne rend proprement que la notion de la force ». Mais, comme le remarque Keil, אל, *el,* est ici un simple appellatif, formé de אול, *oul,* le puissant ; ce n'est ni un nom de Dieu, ni une forme défective pour איל, bélier, pour prince, champion, ainsi qu'Hitzig l'explique. Il est évident qu'il s'agit ici de Nabuchodonosor. — *Faciens faciet ei.* Nabuchodonosor traitera Assur à son gré, comme il l'entendra. — *Juxta impietatem ejus...* A cause de son impiété, Dieu a rejeté ce peuple.

12. — *Eum,* le cèdre figurant Assur; Cfr. Jér., XI, 19, Dan., IV, 11. — *Alieni,* les Chaldéens, les barbares, comme XXX, 12. — *Crudelissimi nationum.* Cfr. XXVIII, 7, XXX, 11, XXXII, 12, où les Chakléens sont ainsi nommés. — *Projicient eum super montes.* Après l'avoir coupé, ils le laisseront étendu sur la montagne ; Cfr. XXIX, 5, XXXII, 4. — *In cunctis convallibus...* Les branches du cèdre abattu rempliront toutes les vallées d'alentour, et se briseront à tous les rochers contre lesquels elles se heurteront dans leur chûte. — *Recedent... populi terræ;* Cfr. ℣. 6.

13. — *In ruina ejus.* Litt. « sur sa chute », c'est-à-dire sur son trône renversé. — *Habitaverunt... volatilia cœli.* Les oiseaux et les bêtes de proie s'y refugieront, comme ils feraient leur nourriture d'un cadavre; Cfr.

14. Quamobrem non elevabuntur in altitudine sua omnia ligna aquarum, nec ponent sublimitatem suam inter nemorosa atque frondosa, nec stabunt in sublimitate sua omnia quæ irrigantur aquis; quia omnes traditi sunt in mortem ad terram ultimam, in medio filiorum hominum, ad eos qui descendunt in lacum.

15. Hæc dicit Dominus Deus : In die quando descendit ad inferos, induxi luctum, operui eum abysso; et prohibui flumina ejus, et coercui aquas multas; contristatus est super eum Libanus, et omnia ligna agri concussa sunt.

16. A sonitu ruinæ ejus commovi gentes, cum deducerem eum ad infernum cum his qui descendebant in lacum; et consolata sunt in terra

14. C'est pourquoi ils ne s'élèveront plus dans leur hauteur tous ces arbres plantés sur les eaux, ils ne pousseront plus leur cime au-dessus de leurs branches touffues, et tout ce qui est arrosé des eaux ne se soutiendra plus dans son élévation, parce qu'ils ont tous été livrés à la mort, à l'extrémité de la terre, au milieu des fils des hommes avec ceux qui descendent dans l'abîme.

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Au jour où il est descendu aux enfers, j'ai provoqué le deuil, je l'ai couvert de l'abîme, j'ai arrêté ses fleuves, et retenu les grandes eaux. Le Liban s'est attristé à cause de lui, et tous les arbres des champs ont été brisés.

16. Au bruit de sa ruine, j'ai ému les nations lorsque je le conduisais dans l'enfer avec ceux qui descendaient dans l'abîme, et tous les ar-

---

XXXII, 4, Is., XVIII, 6. Les nations soumises aux Chaldéens se réjouiront de la chute de leurs maîtres et applaudiront à leur malheur.

14. -- *Quamobrem... in altitudine sua.* Ce destin encouru par Assur aura une conséquence: les puissants de la terre apprendront à ne plus s'enorgueillir de leur force et à ne plus compter sur eux-mêmes, en voyant le sort de plus puissants qu'eux. -- *Ligna aquarum.* Les arbres abondamment arrosés, c'est-à-dire les rois qui comptent sur les ressources en apparence inépuisables de leurs royaumes. -- *Nec ponent... frondosa.* V. ℣. 10. -- *Nec stabunt... aquis.* Litt. « Que tous ces buveurs d'eau (les arbres abondamment irrigués dont il vient d'être question) ne s'appuient pas sur eux-mêmes dans leur exaltation ». Ce sens est meilleur que celui des auteurs qui traduisent אליהם par : leurs chênes ou leurs térébinthes. On peut voir dans ces mots une allusion aux Egyptiens si fiers de leur fleuve et si confiants dans les ressources qu'il leur procure. — *Omnes,* tous ces arbres élevés, c'est-à-dire toutes ces puissances orgueilleuses. — *Ad terram ultimam.* Mots synonymes de « terra novissima » de XXVI, 20; c'est le sépulcre, le schéol qu'ils désignent. — *In medio filiorum hominum.* La mort atteint aussi bien les rois et les grands que les petits et les pauvres. — *In lacum.* Cfr. XXVI, 20.

15. — *In die quando descendit ad inferos.* Le jour de la chute de l'Assyrie. Cfr. Is., XIV, 11. Selon Grotius, le jour du meurtre de Sennachérib par son fils, IV Rois, XIX, 37. — *Induxi luctum.* Tous ses amis, tous ceux qu'il protégeait se sont désolés. — *Operui eum abysso.* Litt. « J'ai fait couvrir (d'un sac) l'abîme à cause de lui ». L'abîme même sera en deuil à cause de cette chute. Suivant d'autres : je l'ai couvert, le roi, d'un abîme de maux. La première interprétation est bien plus poétique et plus conforme au contexte. — *Prohibui... aquas multas.* Toutes les eaux qui causaient la vigueur du cèdre ne l'arroseront plus; toutes les ressources matérielles feront défaut à Assur. — *Contristatus est super eum Libanus.* Litt. « Je noircirai sur lui le Liban ». Le Liban sera en deuil à cause de la perte de son plus bel ornement; Cfr. Jér., XIV, 2, Ps. XXXIV, 14. — *Concussa sunt.* LXX : ἐξελύθησαν.

16. — *A sonitu ruinæ ejus.* Cfr. ℣. 13 et XXVI, 15. — *Commovi gentes.* Elles ne s'attendaient pas à une telle catastrophe; Cfr. Is., XIV, 16. — *Cum... in lacum;* V. plus haut, ℣. 14 et Is., XIV, 15 dont tout ce développement s'inspire. — *Et consolata sunt...* Les habitants du scheol se réjouiront de cet événement; Cfr. Is., XIV, 9. 10 et plus bas, XXXII, 31. — *Ligna voluptatis...* ℣. 9. Les grands de la terre, ceux que l'on peut com-

bres de délices, les plus beaux et les plus grands du Liban qui étaient arrosés par les eaux, se sont consolés dans les profondeurs de la terre.

17. Car eux-mêmes descendront avec lui dans l'enfer vers ceux qui ont été tués par le glaive, et aussi ceux qui étaient ses bras, qui s'asseyaient à son ombre au milieu des nations.

18. A qui donc ressembles-tu, toi illustre et sublime entre les arbres du Paradis ? Tu as été précipité avec tous ces arbres de délice au fond de la terre, tu dormiras au milieu des incirconcis, avec tous ceux qui ont été tués par l'épée. Tel est Pharaon et tout son peuple, dit le Seigneur Dieu.

infima omnia ligna voluptatis egregia atque præclara in Libano, universa quæ irrigabantur aquis.

17. Nam et ipsi cum eo descendent in infernum ad interfectos gladio; et brachium uniuscujusque sedebit sub umbraculo ejus in medio nationum.

18. Cui assimilatus es, o inclyte atque sublimis inter ligna voluptatis? Ecce deductus es cum lignis voluptatis ad terram ultimam; in medio incircumcisorum dormies, cum eis qui interfecti sunt gladio; ipse est Pharao, et omnis multitudo ejus, dicit Dominus Deus.

---

parer aux arbres de choix de l'Eden, ceux qui, après le cèdre qui vient de tomber, étaient les plus beaux arbres de Liban. Ils se réjouissent de ce que celui qui les avait vaincus et humiliés n'a plus désormais sur eux aucun avantage.

17. — *Ad interfectos gladio.* Tous ceux qu'Assur a détruits par la guerre pour établir sa puissance. — *Brachium uniuscujusque.* Chacun de ceux qui sont dans le scheol se réjouira de sa chûte. Litt. « son bras », c'est-à-dire son armée et tous les peuples auxiliaires qui l'avaient aidé à fonder son empire; Cfr. XXX, 21, Dan., XI, 6, 22. LXX : τὸ σπέρμα αὐτοῦ; Ewald a adopté cette leçon. — *Sedebit sub umbraculo ejus.* Litt. « qui habitaient sous son ombre », c'est-à-dire sous sa protection; Cfr. ℣. 6 et Lam., IV, 20. Aussi bien ses protégés que ses ennemis se réjouiront de son malheur.

18. — L'application va se faire maintenant à Pharaon. — *Cui assimilatus es.* Comprends-tu, Pharaon, à qui tu vas bientôt ressembler? — *Deductus es... ad terram ultimam.* Avec tous tes chefs tu vas descendre dans le scheol. — *Incircumcisorum,* les païens et les impies; Cfr. XXVIII, 10. Les Egyptiens, ou au moins les principaux d'entre eux étaient circoncis; V. Vigouroux, La Bible... 2e éd. t. I, pp. 414 et suiv. Cette circonstance ajoute donc encore au déshonneur de Pharaon qui sera relégué avec ceux que les Egyptiens eux-mêmes déclaraient impurs. — *Ipse est Pharao...* Tel est le sort qui attend Pharaon et son empire. « Quæ plerique in consummatione mundi futura intelligunt, et regem Pharaonem, hoc est eam potestatem cui Ægyptus subjecta sit, comparari regi Assyriorum potentissimo, id est antichristo: quod si ille corruerit, utique et alii rectores tenebrarum istarum et principes mundi facilius coruscant. ». S. Jérôme.

CHAPITRE XXXII

Lamentation sur la ruine de Pharaon et de son peuple. — Première lamentation relative à la chute de Pharaon (℣℣. 1-16). — Deuxième lamentation sur le pouvoir royal de l'Egypte précipité dans le schéol (℣℣. 17-32).

1. Et factum est, duodecimo anno, in mense duodecimo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, assume lamentum super Pharaonem regem Ægypti, et dices ad eum : Leoni gentium assimilatus es, et draconi qui est in mari; et ventilabas cornu in fluminibus tuis, et conturbabas aquas pedibus tuis, et conculcabas flumina earum;

1. Et il arriva dans la douzième année, le douzième mois, le premier du mois, que la parole du Seigneur me fut adressée et qu'il me dit :

2. Fils de l'homme, commence une lamentation sur Pharaon, Roi d'Egypte, et dis-lui : Tu as été semblable au lion des nations, et au dragon qui est dans la mer; tu frappais de la corne dans tes fleuves, et tu troublais les eaux avec tes pieds, et tu traitais tous leurs fleuves avec mépris.

I. Première lamentation sur la ruine de Pharaon et de son peuple, XXXII, 1-16.

CHAP. XXXII. — 1. — *Duodecimo anno.* LXX : ἑνδεκάτῳ. Mais cette variante, quoique appuyée par neuf manuscrits hébreux, n'a aucune valeur, la date donnée par le texte massorétique étant en rapport parfait avec les prophéties de la dixième et de la onzième année contenues dans les chap. XXIX, 1-16 et XXX, 20-28. Cette lamentation est d'environ un an et sept mois après la destruction de Jérusalem, par conséquent contemporaine du meurtre de Godolias et de la fuite en Egypte des Juifs restés en Palestine. Jér., XLI-XLIII. Peut-être, dit Hengstenberg, les Lamentations de Jérémie, qui commençaient à circuler parmi les exilés, ont-elles été l'occasion de cette autre Lamentation. Ezéchiel, suivant cet auteur, aime généralement à suivre ce prophète. La double plainte de ce chapitre, accompagnant les lamentations du peuple de Dieu, peut être pour les déportés une sorte de consolation. — *In mense duodecimo,* le mois d'Adar. Voici l'ordre chronologique des oracles contre l'Egypte : 1° XXIX, 1-16; 2° XXX, 1-19; 3° XXX, 20-26; 4° XXXI, 1 et suiv., 5° XXXII, 1-16; 6° XXXII, 17-32; 7° XXIX, 17-20.

2. — *Lamentum;* V. plus haut, XIX, 1. — *Super Pharaonem.* Isaïe, XIV, avait fait une élégie sur la ruine de Babylone; Ezéchiel en a donné une sur la ruine de Tyr, XXVIII, 11-19; c'est maintenant l'Egypte vaincue qui va servir de thème au chant funèbre de ce prophète. — *Leoni gentium assimilatus es.* Le Pharaon est comparé à un jeune lion, כפיר, à cause de son ardeur belliqueuse; Cfr. Is., V, 29, Prov., XIX, 12, XX, 2. Hitzig voudrait traduire : Lion des nations, tu appartiens à la mort; mais une lamention ne commence jamais par une menace de ce genre, et les raisons grammaticales mises en avant par le critique n'ont pas de valeur. — *Draconi qui est in mari.* Le crocodile, emblème de l'Egypte, comme XXIX, 3. Ces deux comparaisons montrent la puissance de Pharaon sur terre et sur mer. Reuss fait sur cet endroit une remarque intéressante : « On a tort de traduire : dans les mers. Le crocodile n'est pas un animal marin, et il est hors de propos de supposer l'auteur ignorant à cet égard. Toute vaste nappe d'eau (lac, Nil) s'appelle « iam » en hébreu. » — *Ventilabas cornu in fluminibus tuis.* Litt. « Tu t'élançais dans tes fleuves ». LXX : ἐξεκράτιζες... S. Jérôme explique ainsi sa traduction : « Qui irrigatione fluminum erigebatur in superbiam, quæ cornu vocatur, et multitudine exercitus sui omnes aquas transiens poterat conturbare. » — *Conturbabas aquas pedibus tuis...* L'ambition et l'orgueil du Pharaon ont troublé les fleuves d'Egypte et les eaux des nations. Son goût de conquêtes a détruit les forces vives du royaume et jeté le trouble parmi les peuples voisins.

3. — *Propterea,* A cause de cet orgueil et

3. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai sur toi mon filet avec une multitude de peuples, et je te tirerai dans mes rêts.

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Expandam super te rete meum in multitudine populorum multitudine et extraham te in sagena mea.

Supr. 12, 13 *et* 17, 20.

4. Je te jetterai sur le sol, et je te laisserai au milieu des champs. Je ferai habiter sur toi les oiseaux du ciel, et je rassasierai de ton corps toutes les betes de la terre.

4. Et projiciam te in terram, super faciem agri abjiciam te; et habitare faciam super te omnia volatilia cœli, et saturabo de te bestias universæ terræ.

5. Je couvrirai les montagnes de ta chair et je remplirai les collines de ta pourriture.

5. Et dabo carnes tuas super montes, et implebo colles tuos sanie tua.

6, J'arroserai la terre de ton sang corrompu sur les montagnes, et les vallées en seront remplies.

6. Et irrigabo terram fœtore sanguinis tui super montes, et valles implebuntur ex te.

7. Et quand tu seras éteint, j'obscurcirai le ciel, et je ferai noircir ses étoiles. Je couvrirai le soleil d'un nuage, et la lune ne donnera plus sa lumière.

7. Et operiam, cum extinctus fueris, cœlum, et nigrescere faciam stellas ejus; solem nube tegam, et luna non dabit lumen suum.

Isai. 13, 10; *Joel.* 2, 10 *et* 3, 15.

8. Tous les luminaires du ciel s'attristeront sur toi, et je répandrai les ténèbres sur ta terre, dit le Seigneur Dieu, quand tes blessés tom-

8. Omnia luminaria cœli mœrere faciam super te; et dabo tenebras super terram tuam, dicit Dominus Deus, cum ceciderint vulnerati tui

---

des troubles causés par lui. — *Expandam super te rete meum;* Cfr. XXIX 5. — *In multitudine populorum multorum*; Cfr. XIX, 8. On se réunit en grand nombre pour prendre un crocodile ou un lion. Ici c'est des Chaldéens qu'il s'agit; Cfr. XXIX, 3, 4, Os., VII, 12. — *Extraham te.* Litt. « Ils te tireront. » Cfr. XXVI, 5, 14.

4. — *Projiciam te in terram...* Cfr. XXIX, 5. et XXXI, 12. 13, que ce verset reproduit. Voir aussi I Rois, XVII, 44.

5. — *Carnes tuas,* la chair de tes soldats tués, comme l'explique le Targum. La prophétie n'est pas en effet dirigée seulement contre le Pharaon, mais contre tout le peuple qu'il gouverne. — *Implebo colles tuos sanie tua.* LXX : ἀπὸ τοῦ αἵματός σου. Le sang coulera si abondamment qu'il remplira les vallées. רמות, traduit « sanies » par la Vulgate, est un ἅπαξ λεγόμενον, qui signifie probablement, d'après le parallélisme, la carcasse de la bête. Selon Schrœder, il vaut mieux lire רמתן, collectif signifiant « vers », sens qui se rapproche de la Vulgate. D'après les Rabbins, l'armée qui était la hauteur, c'est-à-dire l'orgueil de Pharaon, remplira les vallées de ses cadavres.

6. — *Irrigabo terram fœtore sanguinis tui.* Litt. « J'arroserai la terre de ta natation (la terre où tu nages) de ton sang. » Suivant d'autres : Du flot de ton sang j'arroserai la terre. — *Super montes.* Ce sang coulera si abondamment qu'il couvrira la cime des montagnes.— *Ex te,* de ton sang ou de ton cadavre, comme au ℣. 5.

7. — *Operiam cœlum.* Cfr. XXX, 18. Il y a souvent dans la Bible rapprochement entre les phénomènes célestes et les grandes catastrophes de la terre. — *Cum extinctus fueris,* quand Dieu aura éteint, c'est-à-dire détruit la splendeur de l'Egypte; Cfr. Job, XVIII, 5. — *Nigrescere faciam stellas ejus.* Cfr. Is., XIII, 10 et suiv., Joel, II. 10, Matt., XXIV, 29, etc. Il y a allusion évidente au jour du jugement de Dieu. Mais il faut l'imagination de Dereser et de Hitzig, pour voir ici une allusion à la constellation du dragon; jamais l'Egypte n'a été ainsi représentée. Cfr. Is., XIV, 12. — *Solem nube tegam;* Cfr. Apoc., VI, 12 et suiv. Peut-être aussi le prophète rappelle-t-il les ténèbres qui envahirent l'Egypte au temps de Moïse, Exod. X, 21-23. Cfr. sur ce verset. Is., XIII, 10, d'où il est presque entièrement pris.

8. — *Omnia luminaria cœli.* Litt. « tous les luminaires de lumière », Cfr. Gen., I, 14, 16; Ps. CXLVII, 3. — *Mœrere faciam.* Litt. « J'obs-

in medio terræ, ait Dominus Deus.

9. Et irritabo cor populorum multorum, cum induxero contritionem tuam in gentibus super terras quas nescis.

10. Et stupescere faciam super te populos multos; et reges eorum horrore nimio formidabunt super te, cum volare cœperit gladius meus super facies eorum; et obstupescent repente singuli pro anima sua in die ruinæ tuæ.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus : Gladius regis Babylonis veniet tibi.

12. In gladiis fortium dejiciam multitudinem tuam; inexpugnabiles omnes gentes hæ; et vastabunt superbiam Ægypti, et dissipabitur multitudo ejus.

13. Et perdam omnia jumenta ejus quæ erant super aquas plurimas; et non conturbabit eas pes hominis ultra, neque ungula jumentorum turbabit eas.

beront au milieu du pays, dit le Seigneur Dieu.

9. Je frapperai le cœur de peuples nombreux, lorsque j'aurai fait connaître ta ruine parmi les nations dans des pays que tu ne connais pas.

10. Je mettrai dans la stupeur à cause de toi des peuples nombreux, et leurs rois seront tremblants d'horreur à cause de toi, quand mon glaive aura commencé à étinceler devant eux, et au jour de ta ruine, tous trembleront tout d'un coup pour leur vie.

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : L'épée du Roi de Babylone, viendra sur toi.

12. Sous les épées des vaillants j'abattrai ta multitude; ces nations sont invincibles, elles détruiront l'orgueil de l'Egypte, et toute sa multitude sera dissipée.

13. Je ferai périr toutes les bêtes qu'elle élevait le long des grandes eaux. Le pied de l'homme ne les troublera plus désormais, non plus que l'ongle des bêtes.

---

curcirai ». — *Dabo tenebras super terram tuam;* Cfr. xxx, 18. — *Cum ceciderint vulnerati tui.* Cfr. xxx, 4.

9. — *Irritabo,* je remplirai de tristesse et de chagrin; Cfr. viii, 17; xvi, 26. — *Populorum multorum,* les alliés et les tributaires de l'Egypte. — *Cum induxero... in gentibus.* Quand la ruine de l'Egypte sera connue parmi des nations qui, jusque là, ne connaissaient même pas le nom de cette puissance, soit par les prisonniers de guerre que le vainqueur y aura dispersés, soit seulement par la renommée.

10. — *Stupescere faciam super te.* V. xxviii, 19. — *Horrore nimio formidabunt super te;* V. xxvii, 35; Job, xviii, 20. — *Cum... super facies eorum,* quand j'aurai fait briller mon glaive à leurs yeux, c'est-à-dire quand la chûte imprévue du roi d'Egypte fera trembler ces rois pour leur trône. — *Repente,* לרגעים, par moments, c'est-à-dire à chaque moment; Cfr. Is., xxvii, 3; Job, vii, 18. — *Pro anima sua,* pour leur vie, c'est-à-dire pour eux mêmes; Cfr. Jér.. li, 6, 45. La chute de Pharaon représente la défaite des puissances du monde devant la souveraineté de Dieu. Pour S. Jérôme, Pharaon est l'emblème du démon que S. Pierre, I Petr., v, 8, compare aussi à un lion.

11. — *Gladius... tibi.* Cfr. pour une semblable menace, Jér., xxv, 19; xliii, 9-13; xlvi, 13-26.

12. — Cfr. xxviii, 7; xxxi, 2, 12. — *Inexpugnabiles omnes gentes hæ.* C'est le nom qu'Ezéchiel donne habituellement aux Chaldéens, Cfr. xxxi, 12. — *Superbiam Ægypti,* tout ce qui est orgueilleux et s'exalte en Egypte; Cfr. xxx, 6, 18. — *Multitudo ejus.* Non pas la multitude du peuple seulement, mais tout ce qui en Egypte peut produire du tumulte et de la confusion; Cfr. xxxi, 2, 18. Keil.

13. — *Omnia jumenta ejus... super aquas plurimas.* Les nombreux troupeaux qui paissent sur les bords du Nil et qui s'abreuvent dans les eaux du fleuve; Cfr. Gen., xli, 2 et suiv., xlvii, 6; Exod., ix, 3. — *Non conturbabit eas...* Au ℣. 2, Pharaon est comparé à un monstre marin qui trouble les eaux. On peut donc voir ici une nouvelle prédiction de

14. Je rendrai alors leurs eaux très-pures, et je ferai couler leurs fleuves comme l'huile, dit le Seigneur Dieu.

15. Lorsque j'aurai rendu désert le pays d'Egypte, lorsque sa terre sera privée de tout ce qui la remplissait, lorsque j'aurai frappé ses habitants, ils sauront alors que je suis le Seigneur.

16. C'est avec cette plainte qu'on le plaindra, les filles des nations le pleureront ; on fera le deuil de l'Egypte et de sa multitude, dit le Seigneur Dieu.

17. Et dans la douzième année, le quinzième du mois, le Seigneur me parla encore et me dit :

18. Fils de l'homme, chante un chant lugubre sur la multitude de l'Egypte, précipite-la ainsi que les filles des nations les plus fortes, dans la terre la plus basse, avec ceux qui descendent dans l'abîme.

14. Tunc purissimas reddam aquas eorum, et flumina eorum quasi oleum adducam, ait Dominus Deus;

15. Cum dedero terram Ægypti desolatam, deseretur autem terra a plenitudine sua, quando percussero omnes habitatores ejus; et scient quia ego Dominus.

16. Planctus est, et plangent eum; filiæ gentium plangent eum; super Ægyptum, et super multitudinem ejus plangent eum, ait Dominus Deus.

17. Et factum est in duodecimo anno, in quinta decima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, cane lugubre super multitudinem Ægypti; et detrahe eam ipsam, et filias gentium robustarum ad terram ultimam, cum his qui descendunt in lacum.

---

l'impuissance où va être l'Egypte de se mêler désormais des affaires des nations ses voisines.

14. — *Tunc purissimas reddam aquas eorum.* Dieu annonce qu'il rendra un jour sa faveur à l'Egypte, non pas en lui faisant recouvrer son influence politique, mais par l'établissement de la loi chrétienne qui comptera dans ce pays des adeptes nombreux. Ewald entend avec raison ces mots du temps du Messie. On ne peut pas leur donner le sens, avec Hitzig et Kliefoth, d'une diminution des eaux du Nil qui contribuerait à la désolation et à la stérilité du pays. — *Flumina eorum quasi oleum adducam.* L'huile, dans l'Ecriture, représente les bénédictions de Dieu et la puissance de l'Esprit Saint ; Cfr. Deut., XXXII, 13.

15. — *Cum... desolatum.* Ces temps heureux ne viendront qu'après la désolation et la dévastation du pays. — *A plenitudine sua,* ses ressources de tous genres ; Cfr. XII, 19. — *Scient quia ego Dominus;* Cfr. XXX, 8, etc.

16. — *Planctus est et plangent eum;* Cfr. ℣. 2. La ruine est certaine, et par suite la lamentation est inévitable. — *Filiæ gentium,* les autres royaumes païens. Dans l'Orient, ce sont les femmes qui se lamentent et chantent la plainte funèbre ; Cfr. Job, XI, 31. — *Plangent eum.* Ce n'est pas une invitation à se lamenter, mais la constatation d'un fait : lamentez-vous parce que l'Egypte va être détruite.

g. *Deuxième lamentation sur la ruine de Pharaon et de son peuple,* XXXII, 17-32.

17. — *In quinta decima mensis.* Cette seconde lamentation n'est postérieure que de quinze jours à la précédente, car il est sans doute question ici du douzième mois, quoique le chiffre ait été omis, peut-être par la négligence d'un copiste. Ce n'est plus la défaite de Pharaon, mais sa descente au schéol qui fait l'objet de cette nouvelle lamentation ; Cfr. Is., XIV.

18. — *Cane lugubre,* נהה, lamente-toi, pleure. Cfr. Mich., II, 4. — *Super multitudinem Ægypti*; Cfr. ℣. 12. — *Detrahe eam ipsam.* Fais-la descendre par ta lamentation prophétique, c'est-à-dire prédis le sort qui l'attend. La Bible dit souvent des prophètes qu'ils font ce qu'ils chantent ou prédisent ; Ezech. XIII, 18, 19 ; XLIII, 3 ; Is., VI, 10 ; Jér., I, 10. Le prophète parle d'ailleurs au nom de Dieu dont la parole est en même temps action. — *Filias gentium robustarum.* Sans doute les nations énumérées dans les ℣℣. 22, 24 et suiv ; Cfr. ℣. 16. — *Terram ultimam;* Cfr.

19. Quo pulchrior es? descende et dormi cum incircumcisis.

20. In medio interfectorum gladio cadent; gladius datus est, attraxerunt eam et omnes populos ejus.

21. Loquentur et potentissimi robustorum de medio inferni, qui cum auxiliatoribus ejus descenderunt, et dormierunt incircumcisi, interfecti gladio.

22. Ibi Assur et omnis multitudo ejus; omnes interfecti, et qui ceciderunt gladio.

23. Quorum data sunt sepulcra in novissimis laci; et facta est multitudo ejus per gyrum sepulcri ejus;

19. En quoi es-tu plus beau? Descends, et dors avec les incirconcis.

20. Ils périront par l'épée au milieu des cadavres. L'épée est tirée, l'Egypte sera précipitée en terre avec tous ses peuples.

21. Les plus puissans d'entre les forts lui parleront du milieu de l'enfer, eux qui sont descendus avec leurs alliés, et qui, tués par l'épée, sont morts incirconcis.

22. Assur est là avec toute sa multitude; ses sépulcres sont autour de lui; ce sont tous les tués, et tous ceux qui sont tombés sous l'épée.

23. Ceux dont les sépulcres sont au plus profond de l'abîme; et toute sa multitude entoure son sépulcre,

---

XXVI, 20. — *Cum his qui descendunt in lacum;* XXXI, 14, 16.

19. — Commencement du chant funèbre. — *Quo pulchrior es?* Tu n'est pas plus beau que les rois et les nations qui ont été avant toi, et tu partageras leur sort. Le prophète s'adresse à Pharaon, représentant l'Egypte. LXX : ἐξ ὑδάτων εὐπρεποῦς. — *Descende,* de ta dignité, Is., XLVII, 1, dans le sépulchre, XXXI, 13. — *Dormi.* Dormir est souvent employé pour être mort; Cfr. Is., XIV, 8; XLIII, 17; Job, III, 13, etc. — *Cum incircumcisis.* Cfr. XXXI, 18 et la note. S. Grégoire-le-Grand, Moral., XXIV, 3, donne de ce passage une explication morale: « Extollenti se animæ dicitur : qua pulchrior es descende, et dormi cum incircumcisis. Omnis enim qui infirmitatis suæ fœditatem considerare negligit, sed per elationis fastum virtutis suæ gloriam attendit, unde pulchrior est, inde descendit : quia extollendo se de suis meritis, inde in ima deterius corruit, unde gloriosum se esse judicavit. Qui descendens cum incircumcisis dormit, quia in æterna morte cum cæteris peccatoribus deficit. »

20. — *Gladius datus est.* L'épée a déjà été donnée à celui qui doit exécuter le jugement, au roi de Babylone, XXXI, 11. — *Attraxerunt.* Litt. « Trainez ». — *Eam...* L'Egypte, avec tous les peuples qui lui obéissent.

21. — *Loquentur ei.* Imitation visible d'Is., XIV, 10 et suiv., où les habitants du schéol s'adressent au roi de Babylone entrant parmi eux. — *Potentissimi robustorum,* XXXI, 11. — *Cum auxiliatoribus ejus,* les alliés de Pharaon, XXX, 8, qui sont descendus avant lui dans le schéol. — *Incircumcisi,* XXXI, 18. Circoncis de corps sans doute, mais toujours incirconcis d'esprit et par là même impurs aux yeux du prophète.

22. — De ce verset au 30e sont énumérées quelques unes des nations païennes qui sont déjà dans le schéol et dont l'Egypte partagera le sort. Ezéchiel n'a fait aucune attention à l'ordre chronologique de leur destruction, ni au degré de leur puissance. — *Assur.* Vient d'abord l'Assyrie dont la puissance a été détruite par Nabuchodonosor; Cfr. XXXI, 3. En hébreu Assur, et plus bas Ælam, Mosoch et Thubal sont construits au féminin, parce que l'idée prédominante n'est pas celle d'un roi ou d'un peuple, mais celle d'un royaume ou d'une puissance du monde. — *Multitudo ejus,* toute la population. — *In circuitu illius sepulchra ejus.* Les tombes des citoyens d'Assur entourent la tombe de leur prince, et leur sort à tous est le même. — *Interfecti...* Tous ceux qu'un jugement du Seigneur a retranchés du nombre des vivants.

23. — *Quorum... in novissimis laci.* Au plus profond du schéol; Cfr. Is., XIV, 15. Tant qu'Assur a été au nombre des puissances, il a répandu la terreur tout autour de son empire. De cette puissance et de cette grandeur terrestre, il est descendu au plus profond de l'abîme. Contraste terrible entre la puissance d'autrefois et l'impuissance actuelle; Cfr. Ps. XXXVIII, 7. — *Multitudo ejus per gyrum sepulchri ejus.* Ces multitudes font, comme leur roi, leurs tombeaux dans le schéol; aussi l'explication d'Hævernick, qui sépare les sépulcres et les corps, et fait soupirer les morts après les honneurs de la sépulture, n'a-t-elle aucun fondement dans le texte. — *In terra viventium,* dans ce monde; Cfr. XXVI, 20; Is., XXXVIII, 11. Selon S. Grégoire-le-Grand,

ce sont tous ces morts, tombés sous l'épée, qui avaient autrefois répandu la terreur dans la terre des vivants.

23. Là est Elam, et toute sa multitude autour de son sépulcre, ils sont tous morts et passés par l'épée, ils sont descendus incirconcis aux plus bas lieux de la terre; ils avaient répandu la terreur dans la terre des vivants, et ils ont porté leur ignominie avec ceux qui descendent dans l'abîme.

25. On a placé sa couche au milieu des égorgés, parmi tous ses peuples : son sépulcre est autour de lui. Tous ils sont incirconcis et tués par le glaive, ils avaient répandu la terreur dans la terre des vivants, et ils ont porté leur ignominie parmi ceux qui descendent dans l'abîme; ils ont été placés au milieu des égorgés.

26. Là est Mosoch, et Thubal, et tout son peuple; ses sépulcres sont autour de lui; tous incirconcis, tombés sous le glaive, parce qu'ils ont répandu la terreur dans la terre des vivants.

27. Ils ne dormiront point avec

universi interfecti, cadentesque gladio, qui dederant quondam formidinem in terra viventium.

24. Ibi Ælam, et omnis multitudo ejus per gyrum sepulcri sui; omnes hi interfecti, ruentesque gladio; qui descenderunt incircumcisi ad terram ultiman; qui posuerunt terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum.

25. In medio interfectorum posuerunt cubile ejus in universis populis ejus, in circuitu ejus sepulcrum illius; omnes hi incircumcisi, interfectique gladio; dederunt enim terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum; in medio interfectorum positi sunt.

26. Ibi Mosoch, et Thubal, et omnis multitudo ejus; in circuitu ejus sepulcra illius; omnes hi incircumcisi, interfectique et cadentes gladio: quia dederunt formidinem suam in terra viventium.

27. Et non dormient cum fortibus,

Moral., IX, 39, Assur est le démon orgueilleux qui pousse au péché et à la peine qui en est la conséquence. « Quem videlicet, cum humana corda suscipiunt, ejus procul dubio sepulchra fiunt, sed in circuitu illius sepulchra ejus sunt : quia in quorum se mentibus nunc per desideria sepelit, hos sibi postmodum per tormenta conjungit. Et quoniam nunc in semetipsis reprobi malignos spiritus illicita perpetrando suscipiunt, tunc sepulcra cum mortuis ardebunt. »

24. — *Ælam*. Cfr. Is., XXI, 2; XXII, 6. Elam, עילם est associé avec Assur, dans la Gen., X, 22; Jérémie, XLIX, 34-39, a une prophétie spéciale dirigée contre ce peuple. C'est l'Elymaïs des Grecs et des Latins; ce peuple belliqueux, dit Currey, ne fut vaincu par Assurbanipal qu'au bout de cinq campagnes, durant lesquelles le vainqueur eut beaucoup à souffrir. Quand la puissance assyrienne déclina, il est probable que ce peuple combattit encore pour son indépendance et fut de nouveau vaincu par le conquérant chaldéen. Ezéchiel parle d'Elam à peu près dans les mêmes termes que d'Assur, mais sa description est un peu plus développée, et insiste surtout sur le caractère honteux qu'a pour ce peuple sa présence dans le schéol parmi les vaincus. — *Portaverunt ignominiam suam*. Leur orgueil a été humilié à l'excès par leur ignominie actuelle.

25. — *Cubile*, le lit funèbre, comme II Paral., XVI, 14. Pour le reste du ✝. v. ✝✝. 23 et 24.

26. — *Mosoch et Thubal*. V. XXVII, 13. Suivant Ewald, Hitzig, Reuss, etc, le prophète désignerait sous ce nom les Scythes qui auraient envahi la Palestine au temps de Josias, Hérod., I, 106. Mais les prophètes ne font jamais d'allusion à une invasion de ce genre. Ezéchiel cite seulement ces peuples comme une puissance septentrionale, qui est tombée, à l'heure où il parle, sous une condamnation capitale. — *In circuitu ejus*... Répétition de ce qui a été dit touchant Assur et Elam.

27. — *Et non dormient*... Rosenmüller,

cadentibusque et incircumcisis, qui descenderunt ad infernum cum armis suis, et posuerunt gladios suos sub capitibns suis, et fuerunt iniquitates eorum in ossibus eorum; quia terror fortium facti sunt in terra viventium.

28. Et tu ergo in medio incircumcisorum contereris, et dormies cum interfectis gladio.

29. Ibi Idumæa et reges ejus, et omnes duces ejus, qui dati sunt cum exercitu suo cum interfectis gladio; et qui cum incircumcisis dormierunt, et cum his qui descendunt in lacum.

30. Ibi principes Aquilonis omnes, et universi venatores; qui deducti sunt cum interfectis, paventes, et in sua fortitudine confusi; qui dormierunt incircumcisi cum interfectis

les forts qui sont tombés, et qui étaient incirconcis, qui sont descendus dans l'enfer avec leurs armes, et ont mis leurs épées sous leurs têtes; leurs iniquités ont pénétré jusqu'à leurs os, parce qu'ils étaient devenus la terreur des forts dans la terre des vivants.

28. Toi aussi, tu seras écrasé au milieu des incirconcis, et tu dormiras avec ceux qui ont été tués par l'épée.

29. Là est l'Idumée, ses rois et tous ses chefs, qui ont été mis avec leur armée parmi ceux qui ont été tués par l'épée, qui ont dormi avec les incirconcis et avec ceux qui sont descendus dans l'abîme.

30. Là sont tous les princes de l'aquilon, et tous les chasseurs, qui ont été conduits avec les égorgés; ils tremblent et leur courage est confondu. Ils dorment incirconcis

---

Ewald, Hævernick, etc. commencent ce verset par une interrogation; mais c'est à tort, et il n'y a ici qu'une antithèse avec le verset précédent. Cornélius a Lapide donne, dit Keil, la véritable explication de ces mots : « Non morientur morte naturali, uti heroes, qui victores gloriose mortui, cum armis, gladiis et pompa sepelientur : sed bello vincentur, ibique victi turpiter et violente occidentur. Comparat ergo eos non cum justis, sed cum infidelibus, qui, licet incircumcisi, gloriose tamen occubuerunt, q. d. Illis ergo hi infeliciores erunt; illi autem gloriose, hi autem ignominiose quasi victi et occisi descenderunt ad inferos. » Mais tout ce développement est emprunté par Cornelius à son illustre confrère Maldonat. — *Cum fortibus,* LXX : μετὰ τῶν γιγάντων. — *Et incircumcisis.* LXX : ἀπ' αἰῶνος. — *Qui descenderunt... et posuerunt gladios sub capitibus suis.* La coutume de placer les armes des héros avec eux dans leur tombe est attestée par la Bible, I Mach., XIII, 29, et par les anciens, Cfr. Diod. de Sic. XVIII, 26, Arrien, I, 5, Virgile, Enéide, VI, 233, et confirmée par toutes les découvertes récentes. V. entre autres, les recherches de M. Schliemann en Grèce et en Asie mineure. C'était un témoignage d'honneur rendu au mort. Les hordes barbares de Mosoch et de Thubal n'ont pas reçu ces honneurs, et leur sort est par conséquent pire que celui des autres morts au milieu desquels ils se trouvent dans le schéol. — *Fuerunt iniquitates eorum in ossibus eorum.* Ils n'ont pas succombé pour une noble cause, mais ils ont été tués à cause de leurs iniquités, par des gens qui s'opposaient à leurs rapines. Leur mort a donc été honteuse, et c'est pour cela qu'on n'a pas honoré leurs funérailles. — *Terror fortium facti sunt.* Leurs invasions subites et sans cause les rendaient redoutables même aux plus forts.

28. — *Et tu,* Pharaon. Ce n'est pas à Mosoch en effet qu'est dirigée cette apostrophe. Pharaon ne sera pas plus honoré que ces bandits.

29. — *Idumæa.* Cfr. XXV, 12; XXXV, 2 et suiv. — *Duces ejus,* נשיאים, les chefs de tribu, Gen., XXXVI, 15 et suiv., élus comme les rois, que peut-être eux-mêmes choisissaient. Keil. — *Cum exercitu suo.* Litt., « dans leur force », c'est-à-dire malgré leur force; Cfr. Jér., IX, 22.

30. — *Principes aquilonis omnes.* Les Tyriens et les Syriens qui étaient au nord de la Judée et de l'Egypte. Il ne s'agit pas ici, comme Jér., XXV, 26, de peuples inconnus du prophète, qui les désigne à cause de cela vaguement. Les mots suivants nous forcent à adopter l'interprétation qui précède. — *Universi venatores.* וכל־צדנים, « tous les Sidoniens », vaincus par les Chaldéens, XXVIII, 21,

avec ceux que l'épée a tués, et ils ont porté leur confusion avec ceux qui descendent dans l'abîme.

31. Pharaon les a vus, et il s'est consolé sur sa multitude qui a été tuée par l'épée. Pharaon, et toute son armée, dit le Seigneur Dieu.

32. Car j'ai répandu ma terreur dans la terre des vivans, a dit le Seigneur, et il a dormi au milieu

gladio, et portaverunt confusionem suam cum his qui descendunt in lacum.

31. Vidit eos Pharao, et consolatus est super universa multitudine sua, quæ interfecta est gladio; Pharao et omnis exercitus ejus, ait Dominus Deus.

32. Quia dedi terrorem meum in terra viventium; et dormivit in medio incircumcisorum cum inter-

---

et que S. Jérôme nomme dans son commentaire in h. loc. LXX : πάντες στρατηγοὶ Ἀσσούρ. — *Paventes et in sua fortitudine.* Litt., « dans leur terreur (celle qu'ils inspiraient, qui provenait) de leur puissance. »

31. — *Vidit eos Pharao.* Prétérit prophétique. — *Consolatus est*; Cfr. XIV, 22; XXXI, 16. Pharaon se console en voyant que son destin n'est pas pire que celui des autres puissances.

32. — *Terrorem meum.* Litt. : « Sa terreur. » Dieu avait fait de Pharaon un objet de terreur pour les autres peuples. — *Dormivit... Pharao... et omnis multitudo ejus.* Une question importante se présente maintenant. Cette prophétie contre l'Egypte a-t-elle reçu son accomplissement? Les rationalistes, Volney, Hitzig, Kuenen, Maspéro, etc., soutiennent que non. M. Kuenen, op. cit., p. 629, ne pouvant admettre qu'une seule prophétie ait été réalisée, va jusqu'à écrire ces lignes phénoménales : « Selon toutes les vraisemblances, Nébucadnetzar n'a pas conquis l'Egypte. Mais, même en admettant que le contraire vienne à être démontré, une pareille occupation du pays n'aurait pas été la réalisation d'Ezéchiel, XXIX, 1-16. » Ces auteurs ne justifient leur solution négative que par le silence des historiens grecs et surtout d'Hérodote, qui, II, 161, ne fait aucune allusion à une invasion de l'Egypte. Il est bon, à ce propos, de remarquer qu'Hérodote n'a rien entendu non plus en Egypte touchant la bataille de Carchemis (en passant notons que M. Kuenen se garde bien de relever ce silence), et l'historien lui-même reproche aux prêtres égyptiens, précisément par rapport à ce temps, d'embellir l'histoire de leur pays. Quoi donc d'étonnant si, au lieu d'attribuer aux Chaldéens la défaite et la mort d'Ouhabra, ils ont préféré la mettre au compte de leurs compatriotes, et leur faire un titre de gloire de leur haine contre les mercenaires? D'ailleurs l'autorité d'Ezéchiel ne doit-elle pas, aux yeux de juges impartiaux, égaler celle d'Hérodote? Il est impossible de penser que les Juifs eussent conservé avec tant de soin des livres remplis d'erreurs historiques frappantes. V. sur ce point les sages réflexions de M. Le Hir, Les trois grands prophètes, préf. pp. 11 et 12. Or, il est certain que, pour Ezéchiel, Nabuchodonosor est l'exécuteur du jugement de Dieu contre l'Egypte. Ses prophéties ne sont pas fondées sur les faits si Nabuchodonosor n'a pas réellement conquis et ravagé l'Egypte, et si, à partir de ce moment, sa puissance et sa gloire n'ont pas été détruites au point qu'elles n'ont plus jamais dominé les autres nations. Mais il existe des témoignages historiques que l'on peut invoquer à l'appui de la réalisation de la prophétie. Mégasthène, cité par Strabon, XV, 1, 6, et par Josèphe, contr. Apion, I, 20, dit que Nabuchodonosor conquit la plus grande partie de la Lybie et de l'Ibérie. Bérose, dans Josèphe, ibid. I, 19, rapporte que le roi babylonien prit possession de l'Egypte, de la Syrie, de la Phénicie, de l'Arabie. Aussi, appuyé sur ces témoignages et d'autres sans doute qu'il ne cite pas, Josèphe peut-il affirmer, Antiq., X, 9, 7, l'accomplissement entier des prophéties. Il est, même d'après les témoignages historiques, plus que probable qu'Amasis fut imposé à l'Egypte par Nabuchodonosor et qu'il fut tributaire des Chaldéens. Que l'Egypte, après le départ de l'armée chaldéenne, ait été florissante sous ce roi, nous pouvons bien l'admettre d'après Hérodote, II, 177, et les monuments datant de ce règne; V. Wilkinson, t. I, p. 180. La paix avec la Chaldée fut évidemment favorable à cette prospérité intérieure. Le décret porté contre l'Egypte ne devait s'accomplir que lentement. La conquête de Nabuchodonosor ne fut, dit Currey, que le commencement de la fin. Cambyse réalisa davantage par ses violences les prédictions d'Ezéchiel. L'indépendance du royaume disparut. Dans la 28e dynastie, par exemple, qui dure près de cent ans, nous ne trouvons qu'une liste de rois perses. Plus tard l'Egypte est soumise à Alexandre et enfin aux Romains. La prophétie de XXXIX, 15, on peut le dire sans

fectis gladio; Pharao, et omnis multitudo ejus, ait Dominus Deus.

des incirconcis, avec ceux qui avaient été tués par l'épée, Pharaon et toute sa multitude, dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XXXIII

Appel du prophète et attitude qu'il devra prendre en face du peuple. Appel du prophète pour le temps à venir. Il est pour Israël comme une sentinelle, responsable, si elle n'avertit pas, de ceux qui périssent, mais innocente si elle avertit (℣℣. 1-20). — Annonce de la prise de Jérusalem (℣℣. 21-22). — Avertissements qu'il doit donner au peuple : celui-ci a beau se targuer des promesses qu'il a reçues, elles n'empêcheront ni sa ruine ni la devastation de son pays (℣℣. 23-33).

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, loquere ad filios populi tui, et dices ad eos : Terra cum induxero super eam gladium, et tulerit populus terræ virum unum de novissimis suis, et constituerit eum super se speculatorem;

1. Et la parole du Seigneur me vint, et il me dit :
2. Fils de l'homme, parle aux fils de ton peuple, et dis-leur : Lorsque j'aurai amené l'épée contre une terre, et que le peuple de ce pays, prenant l'un des derniers des siens, l'aura établi pour sentinelle :

---

crainte de démenti, a reçu le plus éclatant et le plus complet accomplissement.

DEUXIÈME PARTIE

ANNONCE DU SALUT, XXXIII-XLVIII.

Tout en prédisant de sévères jugements au peuple d'Israël comme aux nations païennes, Ezéchiel a aussi promis à ses concitoyens le retour de la captivité, le renouvellement de la nation par l'esprit de Dieu, et la reprise d'un culte agréable au Seigneur sur la sainte montagne, XI, 16-21 ; XVI, 60 ; XX, 40, etc. Ce retour d'Israël dans la terre donnée à Jacob, le nouvel accroissement du peuple, XXVI, 20; XXVIII, 25 et suiv., XXIX, 21, est amplement développé dans la seconde partie du livre. Cette seconde partie peut se diviser en trois sections. I Une introduction générale, XXXIII ; II. Une partie où le pardon, la bénédiction, la ruine de ses ennemis sont promis à Israël, XXXIV-XXXIX ; III. Une partie où est dépeint l'établissement du royaume de Dieu renouvelé pour l'éternité, XL-XLVIII. D'autres divisions sont moins claires ; aussi nous nous attachons à celle-ci, qui est due à Keil.

I. Introduction à la seconde partie : Appel du prophète, attitude qu'il devra tenir envers le peuple, XXXIII.

CHAP. XXXIII. — 1. — De la comparaison avec le ℣. 21, il semble résulter que la première partie de ce chapitre (1-20) est antérieure à la prise de Jérusalem, quoique peut-être de fort peu de temps.

2. — *Ad filios populi tui*, les Israélites avec lesquels Ezéchiel est déporté. — *Terra*, un pays quelconque. — *Cum induxero... gladium*. Quand Dieu amènera contre ce pays une invasion, V, 17, XIV, 17. — *Populus terræ*, les habitants de ce pays, les citoyens de cet Etat. Cfr. IV Rois, XI, 18, 19, 20. — *Virum unum de novissimis suis*. Litt. « un homme de la fin du peuple de la terre », c'est-à-dire quelqu'un pris parmi le peuple ; Cfr. Gen., XLVII, 2 ; suivant Maldonat, un homme de la plus basse condition. — *Speculatorem*. La sentinelle chargée d'annoncer l'approche de l'ennemi ; Cfr. plus haut, III, 17. « Rursum ad Prophetam sermo fit Domini, qui aliquanto siluerat tempore, eo quod non possit propheta, nec humana fragilitas juge ad se atque continuum sustinere vaticinium, et loqui-

3. Et que cet homme, voyant l'épée fondre sur ce pays, sonne de la trompette, et avertisse le peuple :

4. Si celui, quel qu'il soit, qui a entendu le son de la trompette, ne se tient pas sur ses gardes, et que l'épée vienne et l'enlève, son sang retombera sur sa tête.

5. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas tenu sur ses gardes, il sera responsable de son sang; mais s'il se tient sur ses gardes, il sauvera sa vie.

6. Que si la sentinelle voit venir l'épée et ne sonne pas de la trompette, et que le peuple, ne se tenant pas sur ses gardes, l'épée vienne et enlève la vie parmi lui, assurément il a été surpris dans son iniquité, néanmoins je réclamerai son sang à la sentinelle.

7. Et toi, fils de l'homme, je t'ai donné pour sentinelle à la maison

3. Et ille viderit gladium venientem super terram, et cecinerit buccina, annuntiaverit populo;

4. Audiens autem, quisquis ille est, sonitum buccinæ, et non se observaverit, veneritque gladius, et tulerit eum; sanguis ipsius super caput ejus erit.

5. Sonum buccinæ audivit, et non se observavit, sanguis ejus in ipso erit; si autem se custodierit, animam suam salvabit.

6, Quod si speculator viderit gladium venientem, et non insonuerit buccina; et populus se non custodierit, veneritque gladius, et tulerit de eis animam; ille quidem in iniquitate sua captus est, sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.

7. Et tu, fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel; audiens

---

tur eadem quæ in superioribus continentur (III, 17). Quæ si diligenter inspicias, intelligis similia quidem esse, sed non eadem dum in pleriqueque discordant. Et hoc in omnibus Scripturis sanctis observare debemus, ubi videtur aliqua similitudo esse sententiæ, non in omnibus eadem dici sed vel subtrahi pleraque, vel addi, et singulorum inter se verborum discrepantiam habere rationem » S. Jérôme.

3. — *Gladium venientem,* l'armée ennemie, ou quelque grande catastrophe, ℣. 6 et XXX, 4. — *Cecinerit buccina,* pour avertir de l'approche de l'ennemi; Cfr. Amos, III, 6, Jér., IV, 5.

4. — *Non se observaverit,* לא־נזהר, n'aura pas voulu être averti, aura fermé les yeux à l'évidence. — *Sed venerit...* L'hébreu est plus expressif : « que le glaive vienne et l'enlève. » — *Sanguis ipsius...* Cfr. XVIII, 13. C'est à lui seul que cet imprudent doit attribuer son malheur. V. Lév., XX, 9, et pour l'origine probable de l'expression, Lév., I, 4, XXIV, 14 et Matt., XXVII, 25.

5. — *Sonum...* Il faut faire précéder ces mots de la conjonction sous-entendue : parce que. — *Si autem se custodierit.* S'il a entendu et compris les avertissements de la sentinelle. — *Animam suam,* sa vie; Cfr. I Rois, XIX, 11, Jér., XLVIII, 6. L'auteur des Constitutions apostoliques, II, 6, applique ce passage à l'Evêque : « Gladius judicium est, tuba vero sacrum Evangelium; speculator autem episcopus, qui præest judicio et ecclesiæ, quem oportet prædicando testari et affirmare de judicio. Si enim non denuntiatum et testatum populo erit, peccatum ignorantium ascribetur vobis. »

6. — La sentinelle a, elle aussi, une lourde responsabilité, car elle peut causer la ruine du peuple tout entier. — *Tulerit de eis animam,* l'âme de quelqu'un d'entre eux, c'est-à-dire sa vie, comme au ℣. 5. — *Ille quidem in iniquitate sua captus est.* Celui qui a été tué par le glaive est ainsi puni pour ses péchés. Mais cette interprétation de Maldonat, Rosenmüller, etc., ne semble pas exacte. Il s'agit ici de la négligence de la sentinelle qui cause la mort d'un malheureux, mort qui est imputée à crime à cette sentinelle. — *Autem* n'est pas dans l'hébreu, qui a seulement « et ». — *Sanguinem...* La sentinelle mérite la mort, car elle est responsable de la vie de ceux à la sûreté desquels elle doit veiller. Cfr. III, 18, 20.

7. — *Et tu... speculatorem dedi te domui Israel.* Cfr. III, 17 et suiv., Ezéchiel doit avertir le peuple de l'approche du jugement, afin de remplir la mission que Dieu lui a donnée, autrement il sera responsable du sort du peuple. Nous avons déjà vu que cette mission il l'a exactement et soigneusement

ergo ex ore meo sermonem, annuntiabis eis ex me.

Supr. 3, 17.

8. Si me dicente ad impium : Impie, morte morieris; non fueris locutus ut se custodiat impius a via sua; ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

6. Si autem annuntiante te ad impium ut a viis suis convertatur, non fuerit conversus a via sua, ipse in iniquitate sua morietur; porro tu animam tuam liberasti.

10. Tu ergo, fili hominis, dic ad domum Israel : Sic locuti estis, dicentes : Iniquitates nostræ et peccata nostra super nos sunt, et in ipsis nos tabescimus; quomodo ergo vivere poterimus ?

11. Dic ad eos : Vivo ego, dicit Dominus Deus ; nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. Convertimini, convertimini

d'Israël. Ecoute donc les paroles de ma bouche, et annonce-les-leur de ma part.

8. Si je dis à l'impie : Impie, tu mourras de mort, et si tu ne parles pas à l'impie pour qu'il prenne garde à sa voie, cet impie mourra dans son iniquité, mais je te réclamerai son sang.

9. Mais si tu avertis l'impie d'abandonner ses voies, et que néanmoins il ne se convertisse pas, il mourra dans son iniquité, mais toi, tu auras délivré ton âme.

10. Toi donc, fils de l'homme, dis à la maison d'Israël : Voici les discours que vous avez tenus : Nos iniquités et nos péchés sont sur nous, et par eux nous languissons, comment donc pourrons nous vivre?

11. Dis-leur : Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je ne veux pas la mort de l'impie, mais que l'impie se détourne de sa voie et qu'il vive.

---

remplie. De même que les Constitutions apostoliques, citées ℣. 5, les Pères, S. Augustin, S. Prosper, De Vita contemplat. I, 20, S. Bernard, Origène, voient ici une invitation aux prêtres et aux évêques de ne jamais négliger de veiller sur le troupeau que Dieu leur a confié. Citons seulement Origène, Homil. 7ª in Josue : « Tu qui Ecclesiæ præsides, corporis Christi es oculus : vide ergo ut omnia circumspicias, omnia circumlustres, etiam ventura prævideas. Pastor es, vides oviculas Domini ignaras periculi ferri ad præcipitia, et per prærupta pendere, nec occurris? non revocas? non saltem voce cohibes, et correptionis clamore deterres? Sic memor es Dominici sacramenti, ut, cum ille derelictis nonaginta novem in cœlestibus, propter unam oviculam, quæ erraverat, in terris descenderit, et inventam vectaverit humeris suis ad cœlos, nos in nullo prorsus in curandis oviculis magistri pastoris sequamur exemplum »? — *Audiens... ex ore meo sermonem.* III, 17. — *Ex me,* comme ayant reçu de Dieu sa mission.

8. — *Si me dicente ad impium,* III, 18. — *Impie, morte morieris,* si tu ne te convertis pas; le ℣. 11 montre bien que cette condition est toujours sous-entendue. Ce verset et le suivant ont déjà été expliqués, III, 18. Cfr. aussi Act., XVIII, 6.

10. — *Sic locuti estis,* c'est ainsi que vous avez habitude de parler, ou suivant Kimchi, vous avez raison de parler ainsi. — *Iniquitates... super nos sunt.* Nos péchés nous accusent auprès de Dieu et nous exposent à sa colère. — *In ipsis nos tabescimus.* La menace de la loi, Lév., XXVI, 39, Cfr. Ps. XXXVII, 6, s'accomplit pour les pécheurs, V. plus haut, IV, 17, XXIII, 24. Accablés par cette vérité les Juifs n'attendent plus de délivrance. — *Quomodo ergo...* Comment la promesse du ℣. 5 pourra-t-elle se réaliser? Comment pourront-ils retrouver un état prospère? Cfr. XXXVII, 11. Is., XLIX, 14. « Quum semel nobis mors proposita sit, et vulneribus nostris nulla medicina possit restituere sanitatem, quid necesse est laborare et frustra consumi, et præsentem vitam cum desperatione transigere, ut saltem hac fruamur, quia futuram perdidimus »? S. Jérôme.

11. — *Nolo mortem impii.* Dieu, si c'était possible, empêcherait la mort de l'impie. Les Théologiens, dit Maldonat, entendent ce passage de la volonté première et antécédente de Dieu, par laquelle il veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité, I Tim. II, 4, Sag., I, 13, II, 23, 24. — *Sed ut convertatur a via sua et vivat.* C'est pour retirer les hommes du péché qu'il leur envoie ses prophètes et ses ministres, et qu'il

Détournez-vous, détournez-vous de vos voies corrompues; et pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël?

12. Toi donc, fils de l'homme, dis aux enfans de ton peuple : La justice du juste ne le délivrera pas au jour où il aura péché, et l'impiété de l'impie ne lui nuira pas, le jour où il se détournera de son impiété; et le juste ne pourra pas vivre dans sa justice, à partir du jour où il aura péché.

13. Si même j'ai dit au juste qu'il vivra certainement et que; se fiant en sa justice, il commette l'iniquité, toutes ses œuvres justes seront mises en oubli, et il mourra lui-même dans l'iniquité qu'il aura commise.

14. Si j'ai dit à l'impie : Tu mourras certainement, et qu'il fasse pénitence de son péché, qu'il pratique la justice et l'équité,

15. Que cet impie rende le gage et restitue ce qu'il a ravi, s'il marche dans les commandements de la vie et ne fait rien d'injuste, il vivra assurément, et ne mourra pas.

16. Tous les péchés qu'il avait commis ne lui seront pas imputés; il a pratiqué la justice et l'équité, il vivra.

17. Les fils de ton peuple ont dit: La voie du Seigneur n'est pas juste : c'est leur voie à eux qui est injuste.

a viis vestris pessimis; et quare moriemini, domus Israel.

Supr. 18, 23, 32.

12. Tu itaque, fili hominis, dic ad filios populi tui : Justitia justi non liberabit eum in quacumque die peccaverit; et impietas impii non nocebit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua; et justus non poterit vivere in justitia sua, in quacumque die peccaverit.

13. Etiamsi dixero justo quod vita vivat, et confisus in justitia sua fecerit iniquitatem; omnes justitiæ ejus oblivioni tradentur, et in iniquitate sua quam operatus est, in ipsa morietur.

14. Si autem dixero impio : Morte morieris; et egerit pœnitentiam a peccato suo, feceritque judicium et justitiam;

15. Et pignus restituerit ille impius, rapinamque reddiderit, in mandatis vitæ ambulaverit, nec fecerit quidquam injustum; vita vivet, et non morietur.

16. Omnia peccata ejus quæ peccaverit, non imputabuntur ei; judicium et justitiam fecit, vita vivet.

17. Et dixerunt filii populi tui : Non est æqui ponderis via Domini; et ipsorum via injusta est.

---

ordonne à ceux-ci, sous des menaces si sévères, de prêcher la pénitence; Cfr. XVIII, 23. — *Quare moriemini?* Pourquoi vous faites-vous mourir vous-mêmes, quand, en vous convertissant, vous pouvez conserver la vie? « Indicat non stare nisi per nos quominus salvi simus, Deum enim semper stare ad ostium ut pulset, Apoc. III, 20, sicut Ecclesiasticus dicit, XV, 14. » Maldonat.

12. — Ce verset est un résumé de XVIII, 20, 21, 24. — *In quacumque die conversus fuerit...* Cfr. II Par., VII, 14; plus haut, III, 20.

13. — Cfr. XVIII, 24, 26. Toutes les promesses faites au juste sont annulées par sa chute. — *Confisus in justitia sua fecerit iniquitatem.* Cfr. I Cor. X, 12.

14. — *Feceritque judicium et justitiam.* Cfr. XVIII, 5.

15. — *Pignus restituerit ille impius;* XVIII, 7, 12, 16; Exod., XXII, 25, Deut., XXIV, 13. — *Rapinamque reddiderit,* XVIII, 7; Cfr. Exod., XXII, 1, 2 et suiv., Lév., V, 20 et suiv. Luc, XIX, 8. — *In mandatis vitæ ambulaverit.* XX, 11. Lév., XVIII, 5. Si la loi n'a pas donné la vie à l'homme, ce n'a pas été la faute de la loi, mais l'impuissance de l'homme à l'observer. Rom., VII, 10, 12, Gal., III, 21.

16. — Cfr. plus haut XVIII, 22, Is., XLIII, 25, Jér., XXXI, 34.

17. — *Et dixerunt.* Malgré ces vérités que Dieu a fait proclamer par ses prophètes, les

18. Cum enim recesserit justus a justitia sua, feceritque iniquitates, morietur in eis.

19. Et cum recesserit impius ab impietate sua, feceritque judicium et justitiam, vivet in eis.

20. Et dicitis : Non est recta via Domini. Unumquemque juxta vias suas judicabo de vobis, domus Israel.

21. Et factum est in duodecimo anno, in decimo mense, in quinta mensis transmigrationis nostræ, venit ad me qui fugerat de Jerusalem, dicens : Vastata est civitas.

22. Manus autem Domini facta fuerat ad me vespere antequam veniret qui fugerat; aperuitque os meum donec veniret ad me mane, et aperto ore meo, non silui amplius.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Car lorsque le juste aura abandonné sa justice, et qu'il aura fait l'iniquité, il en mourra.

19. Et lorsque l'impie aura quitté son impiété, pratiqué l'équité et la justice, il vivra à cause d'elles.

20. Et vous dites : La voie du Seigneur n'est pas droite. Je jugerai chacun de vous selon ses voies, maison d'Israël.

21. Et il avisa dans la douzième année, le dixième mois, le cinquième jour de notre déportation, un homme qui avait fui de Jérusalem, vint à moi et me dit : La ville est prise.

22. Or, la main du Seigneur avait été sur moi le soir d'avant l'arrivée du fugitif; et il m'ouvrit la bouche jusqu'à ce que cet homme vînt vers moi le matin, et ma bouche ayant été ouverte, je ne demeurai plus en silence.

23. Et la parole du Seigneur me vint, et il me dit :

Israélites osent blasphémer. — *Non est æqui ponderis via Domini.* לא־יתכן, que la Vulgate traduit par « non est recta... » au ℣. 20 et plus haut, XVIII, 29. — *Et ipsorum...* Ils se plaignent de la manière dont Dieu agit à leur égard, quand c'est à leurs seuls péchés qu'ils devraient s'en prendre.

18-20. — Dieu affirme de nouveau qu'il agit justement aussi bien envers les pécheurs qu'à l'égard de ceux qui se convertissent, et qu'il juge chacun selon ses actes personnels.

21. — *In duodecimo anno.* La version syriaque a « dans la onzième année » ; Dæderlein et Hitzig ont adopté cette date, que M. Le Hir penche à admettre : « Ceci se passait, dit-il, si la date est exacte, plus de seize mois après la prise de Jérusalem; mais il se pourrait que la leçon du Syriaque fut authentique, et il ne resterait plus que quatre mois d'intervalle entre l'évènement et la première nouvelle qui en parvint en Babylonie; ce qui n'offrirait plus aucune invraisemblance ». Les trois grands prophètes, p. 339. Keil, Currey, etc., maintiennent la leçon massorétique. Avec l'éloignement du pays où vivait Ezéchiel, c'est-à-dire dans la Mésopotamie septentrionale, et avec la terrible confusion qui suivit la catastrophe, une année et demie peut en effet très bien s'être passée avant qu'un fugitif ait pu apporter la nouvelle au prophète. Hitzig prétend à tort qu'Ezéchiel se contredit, puisqu'il dit, XXVI, 1, 2, qu'il reçut la nouvelle dans la onzième année; mais il s'agit dans cet endroit d'une révélation divine, antérieure à la prise de Jérusalem, et non d'un renseignement provenant de source ordinaire. — *Transmigrationis nostræ,* synonyme de « Transmigrationis regis Joachin », de I, 2. — *Qui fugerat.* Accomplissement de la prédiction de XXIV, 26. Le singulier הפליט, est peut-être ici un collectif; Cfr. Is., XV, 9, Am., IX, 1.

22. — *Manus autem Domini facta fuerat ad me.* Cfr. I, 3. — *Aperuitque...* Le changement de temps que présente la Vulgate ne se trouve pas dans l'hébreu. L'ouverture de la bouche eut lieu en effet le soir, avant la venue du messager qui n'arriva que le lendemain matin. « Ante unum autem diem quam veniret, qui ista narraret, vesperi facta est manus Domini... » S. Jérôme. Cfr. III, 27. — *Donec,* avant que. — *Et... non silui amplius.* Cfr. III, 26. Mais rien ne peut faire supposer que les discours qui suivent ont été prononcés aussitôt après que Dieu eut ouvert la bouche du prophète, comme le pensent Hævernick, Hengstenberg, etc., suivant lesquels ils furent révélés dans une seule nuit.

24. Fils de l'homme, ceux qui habitent dans ces ruines sur la terre d'Israël, disent : Abraham était seul, et il a possédé cette terre comme son héritage; nous, nous sommes nombreux, et c'est à nous que la possession du pays a été donnée.

25. Dis-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous qui mangez des viandes avec le sang, qui levez les yeux vers vos idoles impures, et qui répandez le sang; est-ce que vous possèderez cette terre en héritage?

26. Vous vous êtes appuyés sur vos épées; vous avez commis des abominations; chacun de vous a souillé la femme de son prochain : et vous posséderiez cette terre en héritage?

27. Tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Par ma vie, ceux qui habitent dans ces ruines périront par l'épée, celui qui est dans les champs sera livré aux bêtes

24. Fili hominis, qui habitant in ruinosis his super humum Israel, loquentes aiunt : Unus erat Abraham, et hæredidate possedit terram; nos autem multi sumus, nobis data est terra in possessionem.

25. Idcirco dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui in sanguine comeditis, et oculos vestros levatis ad immunditias vestras, et sanguinem funditis ; numquid terram hæreditate possidebitis?

26. Stetistis in gladiis vestris, fecistis abominationes, et unusquisque uxorem proximi sui polluit ; et terram hæreditate possidebitis?

27. Hæc dices ad eos : Sic dicit Dominus Deus : Vivo ego, quia qui in ruinosis habitant, gladio cadent; et qui in agro est, bestiis tradetur ad devorandum; qui autem in præ-

---

24. — *Qui habitant... Israel.* Ceux qui habitent les ruines des villes et des villages de la Judée ; ℣. 27 et XXXVI, 4, 10 ; non pas, comme le veut Kliefoth, ceux qui habitent les bords du Chaboras, mal cultivés. — *Unus erat Abraham...* Si Abraham, étant seul, reçut de la promesse de Dieu la possession de la terre de Chanaan, Dieu n'enlèvera pas la possession de cette terre aux nombreux Israélites héritiers d'Abraham. Il y a dans ces mots allusion à la promesse de Dieu, qui n'est pas faite seulement à Abraham, mais aussi à sa descendance. On voit que, comme à l'époque de Notre-Seigneur, les Juifs faisaient reposer leur confiance sur leur descendance corporelle d'Abraham, Jean, VIII, 33, 39 ; Cfr. aussi XI, 15, Is., LI, 2, Matt., III, 9. « Cumque deberent agere pœnitentiam super his propter quæ captivitas venerat, se ipsos cassa spe decipientes loquebantur. » S. Jérôme.

25. — *Idcirco.* A cause de cette illusion et de cette confiance charnelle, que Dieu va détruire en remettant le souvenir de leurs péchés devant les yeux des Juifs. — *Qui in sanguine comeditis,* contre la loi très formelle, Gen., IX, 4, Lév., VII, 26, XVII, 10, 14, XIX, 26, I Rois, XIV, 32, 33. Cfr. Act., XV, 29. — *Et oculos... ad immunditias vestras.* Vous cherchez encore appui auprès de vos idoles ; Cfr. XVIII, 6, 15. — *Et sanguinem funditis,* par vos homicides, XVIII, 10, XXII, 3, 4, 27. — *Numquid ..* Est-ce qu'Abraham agissait ainsi? Vous avez par vos péchés perdu tout droit à son héritage, en n'étant pas fidèles à l'obéissance, qui vous était prescrite comme condition, Lév., XXVI, 3-43 ; Cfr. XVIII, 28.

26. — *Stetistis in gladiis vestris.* Vous n'avez mis votre confiance que dans les armes et la violence. — *Fecistis abominationes.* Voir plus haut, XVIII, 12, V, 11. עשיתן, dit Hitzig, n'est pas un féminin ; le ן est mis à la place du ם à cause du ת qui suit, selon l'analogie de פדיון pour פדיום. — *Unusquisque uxorem... polluit.* V. plus haut, XVIII, 6. — *Et terram... possidebitis?* Voir ℣. 25 à la fin. Les LXX omettent les ℣℣. 25 et 26 et les premiers mots du ℣. 27 jusqu'à « Deus ». S. Jérôme signale cette omission dans les manuscrits de son temps.

27. — *Vivo ego.* V. V, 11, XIV, 16, XVII, 16, XXXIII, 11. — *Qui in ruinosis habitant.* Ces mots déterminent bien le sens que nous avons donné aux premiers mots du ℣. 24. — *Gladio cadent,* tués par Ismaël, ou par les Chaldéens voulant venger la mort de Godolias, IV Rois, XXV, 23 et suiv., Jér., XLI, 9. — *Qui in agro est,* dans un pays ouvert aux invasions. Ceux qui seront dans cette condition deviendron

sidiis et speluncis sunt, peste morientur.

28. Et dabo terram in solitudinem et in desertum, et deficiet superba fortitudo ejus; et desolabuntur montes Israel, eo quod nullus sit qui per eos transeat.

29. Et scient quia ego Dominus, cum dedero terram eorum desolatam et desertam, propter universas abominationes suas quas operati sunt.

30. Et tu, fili hominis, filii populi tui qui loquuntur de te juxta muros, et in ostiis domorum, et dicunt unus ad alterum vir, ad proximum suum loquentes : Venite, et audiamus quis sit sermo egrediens a Domino.

31. Et veniunt ad te, quasi si ingrediatur populus, et sedent coram te populus meus ; et audiunt sermones tuos, et non faciunt eos ; quia in canticum oris sui vertunt illos, et avaritiam suam sequitur cor eorum.

et dévoré; et celui qui est dans les forts et dans les cavernes périra de la peste.

28. Je ferai de cette terre une solitude et un désert. Son orgueil et son courage tomberont, et les montagnes d'Israël seront désolées, et personne n'y passera plus.

29. Et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai rendu ainsi cette terre déserte et abandonnée, à cause de toutes les abominations qu'ils ont commises .

30. Pour toi, fils de l'homme, les fils de ton peuple qui s'entretiennent de toi le long des murs et aux portes des maisons, parlent l'un à l'autre, chacun avec son voisin, et disent : Venez écouter quelle parole vient du Seigneur.

31. Ils viennent à toi comme un peuple qui s'assemble, et mon peuple s'assied devant toi, et ils écoutent tes paroles, et ils ne les suivent pas; parce qu'ils les changent en chansons pour leurs lèvres, et leur cœur suit leur avarice.

---

la proie des bêtes sauvages; Cfr. Exod., XXIII, 19, Lév., XXVI, 22, IV Rois, XVII, 25 : V. plus haut, XIV, 15, 21. — *Qui autem in præsidiis et speluncis.* V. Rois, XIII, 6 et Josèphe, De Bello jud. I, 16, 4. — *Peste morientur.* Comme plus haut, V, 17, XIV, 21.

28. — *Dabo terram... in desertum.* V. plus haut, VI, 14. — *Deficiet superba fortitudo ejus.* Litt. « l'orgueil de sa force », comme XXX, 18. — *Desolabuntur montes...* V. des images semblables, XIV, 15 et Is., XXXVIII, 8, Soph., III, 6. Cette dévastation extrême, prédite ici, n'est pas tant celle qu'ont causée les Chaldéens que celle qui accompagnera et suivra la destruction de Jérusalem par les Romains.

29. — *Et scient...* Cfr. V, 13, XXVIII, 24, etc. — *Desolatum et desertam;* V. verset précédent et XXXV, 3. Pour tout le verset. Cfr. VI, 14.

30. — *Filii populi tui,* tes concitoyens déportés avec toi, comme ٧٧. 2, 12, 17. — *Juxta muros,* dans les maisons, ou suivant d'autres, en se tenant contre les murs, c'est-à-dire en secret. — *In ostiis domorum,* en public, dans les conversations que les voisins ont entre eux. — *Unus,* חד, araméisme pour אחד. — *Vir ad proximum suum;* IV, 17, XXVIII, 31. — *Venite et audiamus.* Les exilés, voyant que les prédictions du prophète sur la prise de Jérusalem ont été réalisées, se presseront avec curiosité autour de lui, pour savoir les ordres et les intentions du Seigneur. Il n'est donc pas probable que ces mots soient pris ironiquement. Cfr. pourtant Jér., XXIII, 33. — *Sermo egrediens a Domino.* Cfr. Jér., XXVI, 1, Esth., VII, 8.

31. — *Quasi si ingrediatur populus.* Targum : « Comme viennent des disciples. » — *Sedent coram te.* Cfr. XIV, 1. Deut., XXXIII, 3, IV Rois, IV, 38, Luc, X, 39, Act., XXII, 3. — *Populus meus.* Omis par les LXX, et, à cause de cela, rejeté par Reuss comme une glose. — *Audiunt et non faciunt eos.* Cfr. Matt., XIII, 20, 21, Jac., I, 23, 24, et Is., XLII, 20. — *In canticum oris sui vertunt illos.* Ils s'en servent comme d'un jeu. Mais l'hébreu a un autre sens, et nous le traduisons avec Keil, Reuss, etc.: « mais ils font ce qui plaît à leur bouche », ils n'agissent qu'à leur gré. — *Avaritiam suam sequitur cor eorum,* Cfr. XI, 21. Ils vont après leur convoitise et toutes

32. Tu es pour eux comme un air de musique qui se chante à voix douce et agréable; ils entendent tes paroles et ils ne les accomplissent pas.

33. Mais quand ce qui aura été prédit arrivera, et il arrive, alors ils sauront qu'un prophète a été parmi eux.

32. Et eis quasi carmen musicum quod suavi dulcique sono canitur; et audiunt verba tua, et non faciunt ea.

33. Et cum venerit quod prædictum est (ecce enim venit) tunc scient quod prophetes fuerit inter eos.

CHAPITRE XXXIV

Les pasteurs qui ont négligé le troupeau et qui n'ont pris soin que de leurs intérêts personnels, seront privés par le Seigneur de leur office (℣℣. 1-10). — Le Seigneur prendra soin lui-même de son troupeau, le recueillera de l'exil, le nourrira dans la terre d'Israël et détruira ceux qui l'opprimaient (℣℣. 11-22). — David sera pasteur de son troupeau (℣℣. 23-24). — Dieu contractera une alliance de paix avec son peuple, bénira son pays, le rendra fécond (℣℣. 26-29). — Le peuple reconnaîtra alors Jéhovah pour son Dieu (℣℣. 30-31).

1. Et la parole du Seigneur me fut encore adressée en ces termes :

2. Fils de l'homme, prophétise au

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens:

2. Fili hominis, propheta de pas-

---

leurs mauvaises passions, et donnent à la créature ce qui est dû au Créateur, Matt., XIII, 22, Eph., V, 5, I Tim., VI, 10.

32. — *Quasi carmen musicum...* Mieux : comme celui qui chante des chants agréables. Le prophète les distrait, mais ne touche pas leur cœur : « Eloquentiam tuam laudant, res non curant. » Grotius. — *Audiunt verba tua...* Répétition du ℣. 31.

33. — *Quod prædictum est.* La désolation de la Palestine, ℣℣. 27, 28, 29, qui arrivera aussi certainement qu'a eu lieu la prise de Jérusalem. — *Ecce enim venit,* comme XXX, 9. — *Tunc scient...* Ils sauront que c'est la parole de Dieu qu'ils ont entendue et qu'ils ont dédaignée. Cfr. II, 5. Quoi qu'il arrive, et quelque mauvais usage qu'en fassent ses concitoyens, Ezéchiel doit donc prêcher la vérité. Plus tard S. Paul, I Cor., IX, 16, dira : « Væ mihi est si non evangelizavero. »

II. Restauration d'Israël et destruction de Gog et de Magog, XXXIV-XXXIX.

La promesse du salut qui doit arriver après le jugement commence dès maintenant. Elle se prolonge dans les six chapitres suivants qui annoncent la restauration d'Israël, son appel à devenir le peuple sanctifié de Dieu, et l'établissement final du salut par l'extermination des ennemis qui voudront s'élever contre le peuple de Dieu, désormais rentré en grâce.

1e Déposition des mauvais pasteurs et promesse du bon pasteur, XXXIV.

CHAP. XXXIV. — 1. — Les six chapitres XXXIV-XXXIX, n'offrent aucune indication chronologique. On peut les placer entre le dernier oracle, XXXIII, 21, et celui du chapitre XLe, c'est-à-dire entre la douzième et la vingt-cinquième année de la déportation. Ils sont certainement postérieurs à la ruine de Jérusalem.

2. — *Pastoribus Israel.* Par pasteurs d'Israël, il ne faut pas seulement entendre les prêtres et les rois, ou les faux prophètes et les docteurs de mensonge, mais tous ceux qui, à un titre quelconque, ont part au gouvernement de la nation, soit spirituel, soit temporel, et qui, au lieu de procurer le bien du peuple, ne cherchent que leur intérêt personnel. Comme la prophétie est postérieure à la fin du royaume de Juda, les paroles du

toribus Israel; propheta, et dices pastoribus : Hæc dicit Dominus Deus : Væ pastoribus Israel qui pascebant semetipsos; nonne greges a pastoribus pascuntur?

Jerem. 23, 1; *Supr.* 13, 3.

3. Lac comedebatis, et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis; gregem autem meum non pascebatis.

4. Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis, quod confractum est non alligastis, et quod abjectum est non reduxistis, et quod perierat non quæsistis; sed cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia.

sujet des pasteurs d'Israël; prophétise, et dis aux pasteurs : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes. Est-ce que les pasteurs ne paissent pas leurs troupeaux?

3. Et cependant vous en mangiez le lait et vous vous couvriez de sa laine; vous tuiez ce qui était gras, mais vous ne paissiez pas mon troupeau.

4. Le faible, vous ne l'avez pas fortifié, le malade vous ne l'avez pas guéri, le blessé vous ne l'avez pas pansé, l'égaré vous ne l'avez pas ramené, le perdu vous ne l'avez pas cherché; mais vous les avez gouvernés avec dureté et rigueur.

---

prophète s'adressent surtout aux chefs de la nation à partir de cette époque jusqu'à la venue du Messie. Suivant Faussett, etc., les chefs de la nation sont appelés pasteurs, parce que David était berger lorsqu'il fut choisi pour roi, II Rois, v, 2; Ps. LXXVII, 70, 71; mais il y a ici une association d'idées qui apparaît aussi chez les païens, Iliad., II, 243, etc. Cyropéd., VIII, 2, 13, et Bérose rapporte que le premier roi du monde, Alorus, reçut de la divinité le tire de pasteur. Le Dr Currey fait remarquer que le plus ancien titre pour gouverneur est un monogramme qui se trouve sur les plus vieux monuments cunéiformes. Il était déjà employé par la race primitive qui précéda les Chaldæo-Assyriens, et ceux-ci l'empruntèrent à leurs prédécesseurs. Dans la langue assyrienne, il devint RIU (hebr. « roeh », berger). Le titre et le monogramme furent conservés jusqu'aux derniers temps de la monarchie assyrienne. Nériglissor, pour exprimer sa souveraineté sur toute l'humanité, se sert du mot « riuti ». Ménant, Babylone et la Chaldée, p. 50. Déjà Jérémie, XXIII, 1 et suiv., Zacharie, II, 17, font des prédictions analogues contre les mauvais pasteurs, ceux que Notre-Seigneur a si vivement et si justement stigmatisés, Jean, X, 8, 10 et 11. — *Væ pastoribus Israel.* Il semble qu'on entend la malédiction prononcée par Notre-Seigneur contre les Scribes et les Pharisiens, Matt., XXIII, 13 et suiv. — *Qui pascebant semetipsos,* qui réservent tous leurs soins pour eux-mêmes. — *Nonne greges...* Se paître soi-même au lieu de paître le troupeau est expliqué dans le verset suivant. S. Grégoire-le-Grand tire de ces mots une terrible condamnation contre les mauvais pasteurs : « Tot mortibus prælati digni sunt, quot ad subditos suos perditionis exempla transmittunt ».

3. — *Lac comedebatis.* Hébreu : « La graisse »; mais la Vulgate ainsi que les LXX : τὸ γάλα, ont lu, החלב, « Héhalab », et Bochart pense que c'est probablement la bonne leçon. Mais, d'un autre côté, on répond que la graisse était la meilleure partie de la chair, celle qu'on offrait sur l'autel en sacrifice, et qu'ici la meilleure partie est prise pour le tout. Zach., XI, 16. favorise la leçon masoréthique. — *Lanis operiebamini.* Ces pasteurs dépouillent leurs brebis de leur laine pour s'en revêtir, sans souci du bien-être de leur troupeau. — *Quod crassum erat occidebatis.* Les chefs du peuple tuent les riches pour s'emparer de leurs biens. — *Gregem autem...* Ils ne s'occupent pas du peuple; Cfr. Jean, X, 12.

4. — *Quod infirmum fuit non consolidastis.* Vous n'avez pas rendu la force par une bonne nourriture aux brebis épuisées; Cfr. Zach., XI, 16. — *Quod ægrotum.* LXX : τὸ κακῶς ἔχον. — *Non sanastis;* Cfr. Jér., VI, 14; VIII, 11; Zach., XI, 16. — *Quod abjectum est.* LXX : τὸ πλανώμενον. — *Non quæsistis.* Le Bon Pasteur agit tout autrement, Luc, XV, 4. Il y a peut-être ici une allusion aux exilés qu'un changement de conduite, une conversion des chefs et du peuple restés en Judée, aurait pu ramener dans leur patrie. — *Cum austeritate.* Litt. « avec violence ». — *Cum potentia,* avec dureté et cruauté, ce que la loi défend, Lév., XXV, 43; Cfr. I Petr., V, 3.

5. Ainsi mes brebis ont été dispersées, parce qu'il n'y avait pas de pasteur; elles sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages et elles ont été dispersées.

6. Mes troupeaux ont erré sur toutes les montagnes et sur toutes les collines élevées. Mes troupeaux ont été dispersés sur toute la face de la terre, et il n'y avait personne à les chercher, personne, dis-je, à les chercher.

7. C'est pourquoi, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur :

8. Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, parce que mes troupeaux ont été violemment ravis, et que mes brebis ont été la proie de toutes les bêtes sauvages, parce qu'il n'y avait pas de pasteur; car mes pasteurs n'ont pas cherché mes troupeaux, mais ils n'ont eu soin que d'eux-mêmes, sans paître mes troupeaux;

9. A cause de cela, pasteurs, écoutez la parole du Seigneur Dieu.

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens moi-même à ces pasteurs; je retirerai mon troupeau d'entre leurs mains; je les empêcherai à l'avenir de paître mon trou-

5. Et dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor; et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt.

6. Erraverunt greges mei in cunctis montibus, et in universo colle excelso; et super omnem faciem terræ dispersi sunt greges mei, et non erat qui requireret, non erat, inquam, qui requireret.

7. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

8. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia pro eo quod facti sunt greges mei in rapinam, et oves meæ in devorationem omnium bestiarum agri, eo quod non esset pastor; neque enim quæsierunt pastores mei gregem meum, sed pascebant pastores semetipsos, et greges meos non pascebant;

9. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

10. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ipse super pastores requiram gregem meum de manu eorum, et cessare faciam eos ut ultra non pascant gregem, nec pascant am-

---

5. — *Dispersæ sunt... eo quod non esset pastor.* Il y a beaucoup de gens qui usurpent le nom de pasteurs, mais de pasteurs véritables, il n'y en a pas; Cfr. III Rois, XXII, 17; Is., LIII, 6; Matt., IX, 36. I Petr., II, 25. Dieu dit *oves meæ,* pour montrer davantage le crime des pasteurs qui pillent un troupeau qui ne leur appartient pas et dont ils n'ont que la garde. — *In devorationem omnium bestiarum agri* Les nations étrangères, qui s'acharnèrent contre Israël détruit. — *Dispersæ sunt.* L'exil dispersa Israël parmi les peuples païens.

6. — *Erraverunt... in universo colle excelso.* Allusion, dit Théodoret, suivi par Kliefoth, etc. à l'idolâtrie que l'exemple des chefs généralisa dans Israël, et qui se pratiquait sur les hauteurs, comme nous l'avons vu souvent. Mais selon Keil, etc., ce n'est qu'une nouvelle image de la dispersion d'Israël, à la suite des fautes de ses chefs; Cfr. III Rois, XXII, 17. — *Super omnem faciem terræ,* de tout le pays d'Israël, ou suivant d'autres, de la terre tout entière. — *Greges mei,* V. ℣. 5. — *Et non erat qui requireret.* Personne ne songe à réunir le troupeau dispersé par la faute de ses pasteurs. Cfr. Matt., XVIII, 12.

7. — *Propterea.* A cause de toutes ces fautes, la malédiction déjà annoncée au ℣. 2 va être prononcée.

8. — Suivant son habitude, Ezéchiel va récapituler les péchés des pasteurs, avant de prononcer leur condamnation. Ce verset résume les ℣. 2 à 6.

9. — *Propterea.* Nouvel avertissement, plus énergique encore, d'écouter l'arrêt prononcé par Dieu.

10. — *Ecce ego ipse super pastores.* V. plus haut, XIII, 8, 20; XXVI, 3. — *Requiram gregem meum de manu eorum.* Dieu est le véritable pasteur, et il punira les pasteurs auxquels il a confié son troupeau, à cause de la négligence avec laquelle ils l'ont soigné. Ils doivent en effet en rendre compte, Hébr., XIII, 17. — *Ut ultra non pascant gregem...* Dieu leur enlèvera leur office pastoral. Dieu a enlevé aux prêtres et aux scribes juifs toute

plius pastores semetipsos : et liberabo gregem meum de ore eorum, et non erit ultra eis in escam.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ipse requiram oves meas, et visitabo eas

12. Sicut visitat pastor gregem suum in die, quando fuerit in medio ovium suarum dissipatarum; sic visitabo oves meas, et liberabo eas de omnibus locis in quibus dispersæ fuerant in die nubis et caliginis.

13. Et educam eas de populis, et congregabo eas de terris, et inducam eas in terram suam ; et pascam eas in montibus Israel, in rivis, et in cunctis sedibus terræ.

14. In pascuis uberrimis pascam eas, et in montibus excelsis Israel erunt pascua earum; ibi requiescent in herbis virentibus, et in pascuis pinguibus pascentur super montes Israel.

peau, comme de se paître eux-mêmes; je délivrerai mon troupeau de leur bouche, et ils ne lui serviront plus de nourriture.

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Moi-même je chercherai mes brebis, et je les visiterai.

12. Comme un pasteur visite son troupeau lorsqu'il se trouve au milieu de ses brebis dispersées; ainsi je visiterai mes brebis, et je les délivrerai de tous les lieux où elles avaient été dispersées au jour du nuage et de l'obscurité.

13. Je les retirerai d'entre les peuples; je les rassemblerai de divers pays, et je les ramènerai dans leur propre terre, et je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, le long des ruisseaux, et dans tous les endroits du pays.

14. Je les ferai paître dans les plus fertiles pâturages. Sur les hautes montagnes d'Israël seront leurs pâtures; elles s'y reposeront parmi les herbes verdoyantes : et elles paîtront sur les montagnes d'Israël dans les plus gras pâturages.

---

leur suprématie pour la donner au Christ et par lui aux apôtres et à l'Eglise. — *Nec pascant... semetipsos.* V. ℣. 2. — *Non erit eis ultra in escam.* Cfr. XXII, 25.

11. — *Ecce, ego ipse requiram...* C'est dit Maldonat, le Christ lui-même qui promet sa venue aux brebis perdues de la maison d'Israël, Matt., XV, 24. Cfr. aussi Is., XL, 11; Zach., X, 3. — *Visitabo eas,* j'examinerai l'état dans lequel elles sont afin de leur rendre ce qu'elles ont perdu.

12. — *Sicut visitat pastor...* Tous les soins affectueux qu'a un berger pour son troupeau, Dieu les aura pour son peuple; Cfr. Is., XL, 11. — *In die... dissipatorum.* Le jour où il fera cesser l'exil et l'oppression qui en est la suite. Nouvelle promesse de la réunion des nations dans l'Eglise du Christ, le Bon Pasteur; Cfr. Matt., XVIII, 11; Jean, X, 1-8; Rom., IX, 25-33. — *In die nubis et caliginis,* au temps de la captivité, comme XXX, 3; XXXII, 7. Ces mots ne peuvent pas se rapporter à l'avenir, au jour où Dieu jugera le monde païen. Quoique Joël, II, 2, emploie des mots semblables, il ne s'ensuit pas que chez les deux prophètes ces expressions s'appliquent aux mêmes circonstances.

13. — *Educam eas,* comme autrefois de l'Egypte, Exod., VI, 6; VII, 4, 5. — *Congregabo eas de terris.* V. XI, 17. — *In terram suam.* Cfr. XXXIII, 21. L'Eglise, dit Maldonat, est souvent désignée par la terre de Juda et d'Israël. Si historiquement il est question du retour des Juifs délivrés de la captivité dans leur ancienne patrie, cependant la pensée du prophète s'étend plus loin jusqu'à la délivrance de la captivité du démon que le Christ opérera et a la vocation de toutes les nations à l'Eglise. — *In rivis,* mieux, dans des vallées bien arrosées, Cfr. VI, 3; XXXI, 12, les montagnes et les vallées indiquent que l'Eglise se répandra par toute la terre. Maldonat. Cfr. encore sur tout le verset, XXVIII, III 25; XXXVI, 24; XXXVII, 21, 22; Is., LXV, 9, 10; Jér., XXIII, 3.

14. — *In pascuis uberrimis pascam eas.* Cfr. Ps. XXII, 2. C'est une image de la prospérité que Dieu accordera à son peuple. — *In montibus excelsis Israel...* L'expression ailleurs employée par Ezéchiel est : sur les

15. Je paîtrai mes brebis et je les ferai reposer moi-même, dit le Seigneur Dieu.

16. J'irai chercher celle qui était perdue; je chercherai celle qui était égarée; celle qui était blessée je la panserai; celle qui était faible je la fortifierai; celle qui était grasse et forte je la conserverai; et je les paîtrai avec justice.

17. Mais vous, mes brebis, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais juger entre les brebis et les brebis, entre les béliers et les boucs.

18. N'était-ce pas assez pour vous de vous nourrir en d'excellents pâturages? Mais non, vous avez foulé aux pieds ce qui en restait; et, après avoir bu l'eau pure, vous avez troublé le reste avec vos pieds.

15. Ego pascam oves meas, et ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus.

16. Quod perierat requiram, et quod abjectum erat reducam et quod confractum fuerat alligabo, et quod infirmum fuerat consolidabo, et quod pingue et forte custodiam; et pascam illas in judicio.

17. Vos autem, greges mei, hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego judico inter pecus et pecus, arietum et hircorum.

18. Nonne satis vobis erat pascua bona depasci? insuper et reliquias pascuarum vestrarum conculcastis pedibus vestris; et cum purissimam aquam biberetis, reliquam pedibus vestris turbabatis.

---

montagnes de la hauteur d'Israël, XVII, 23; XX, 40.

15. — *Ego eas accubare faciam.* Je leur donnerai la paix et la tranquillité; Cfr. Is., XLIX, 10.

16. — Dieu réalisera tout ce qu'il demandait aux pasteurs d'Israël et tout ce qu'il ne trouvait pas en eux. Ce verset est la répétition du ℣. 4, avec quelques additions. — *Quod pingue et forte custodiam.* La Vulgate a traduit d'après les LXX : τὸ πῖον... φυλάξω. L'hébreu a un sens tout différent : « je détruirai, אשמיד, ce qui est gras et fort », c'est-à-dire ceux qui plus bas, ℣℣. 18 et 19, sont dépeints comme enlevant la nourriture et l'eau au troupeau. La destruction des oppresseurs du peuple, des humbles et des pauvres, montre que l'amour de Dieu s'associe avec sa justice. Aussi le prophète ajoute-t-il immédiatement : *Pascam illas in judicio*, Dieu n'épargne en effet jamais les coupables qui ne se repentent pas.

17. — *Vos autem greges mei.* Dieu passe des bergers au troupeau, c'est-à-dire à son peuple. — *Ego judico inter pecus...* Cfr. plus bas, ℣. 20. Il n'est pas question ici de séparer les béliers et les boucs du troupeau, comme quelques commentateurs l'ont cru, en rapprochant ce passage de celui de S. Matt., XXV, 32. La division dont il est question est expliquée dans les ℣℣. 18 et 19 : les bêtes grasses du troupeau seront mises d'un côté avec les béliers et les boucs, et séparées des maigres (℣. 20) et des malades (℣. 21), et Dieu leur reprochera d'imiter les pasteurs en opprimant le troupeau. Béliers et boucs, *arietum et hircorum*, représentent donc les grands et les riches qui vivent aux dépens des pauvres et des petits: Cfr. XXXIX, 18; Is., XIV, 9; Zach., X, 3; le Targum les appelle avec raison les pécheurs et les impies.

18. — *Nonne satis vobis erat.* Litt. « N'est-ce pas peu pour vous ». — *Pascua bona depasci.* Ils abusent de leur force pour s'emparer des meilleurs endroits du paturage. — *Insuper... pedibus vestris.* Ce qu'ils ne mangent pas ils le détruisent par méchanceté pour empêcher les autres d'en profiter. — *Et cum purissimam aquam biberetis...* Ils agissent de même pour l'eau où le troupeau se désaltère; Cfr. XXXII, 2. Leur avidité est telle qu'ils aiment mieux détruire ce qui ne peut plus leur servir que de le laisser à leurs frères malheureux. C'est ce que Notre-Seigneur reproche aux mauvais riches, Matt., XXV, 42. Bochart fait sur ce point une excellente remarque : « Illa in imagine si quædam minus conveniunt veris ovibus, quadrant tamen in oves mysticas, quæ hic intelliguntur, id est in Israelitas, in quibus multi divites, post plenam messem et vindemiam, pauperibus spicilegium et racemationem invidebant. Neque hoc insolens apud prophetas, ut plus sit ἐν τῷ ἐπιμύθίῳ quam ἐν τῷ μύθῳ, et ea tribuantur τῷ τυπωθέντι, quæ in typum minus cadunt ». Comment ne pas rappeler la parabole dont Nathan se sert pour montrer à David la grandeur de son péché, II Rois, XII, 1 et suiv.

19. Et oves meæ his quæ conculcata pedibus vestris fuerant, pascebantur; et quæ pedes vestri turbaverant, hæc bibebant.

20. Propterea hæc dicit Dominus Deus ad vos : Ecce ego ipse judico inter pecus pingue et macilentum;

21. Pro eo quod lateribus et humeris impingebatis, et cornibus vestris ventilabatis omnia infirma pecora, donec dispergerentur foras;

22. Salvabo gregem meum, et non erit ultra in rapinam, et judicabo inter pecus et pecus.

23. ET SUSCITABO SUPER EAS PASTOREM UNUM qui pascat eas, servum meum David; ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem.

Isai. 40. 11; *Osee.* 3, 5; *Joan.* 1, 45 *et* 10, 11. 14.

19. Et mes brebis paissaient ce que vous aviez foulé aux pieds, et ce que vos pieds avaient troublé, c'est ce qu'elles buvaient.

20. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur Dieu vous dit : Je vais juger moi-même entre les brebis grasses et les brebis maigres;

21. Parce que vous heurtiez du côté et de l'épaule, et que vous choquiez de vos cornes toutes les brebis faibles jusqu'à ce que vous les eussiez dispersées;

22. Je sauverai mon troupeau, il ne sera plus exposé au pillage, et je jugerai entre les brebis et les brebis.

23. Je susciterai sur elles un pasteur unique pour les paître, mon serviteur David lui-même les paîtra, et il sera leur pasteur.

S. Grégoire le-Grand applique cette comparaison aux prédicateurs dont les discours sont excellents, mais dont les œuvres sont mauvaises.

19. — *Oves meæ...* Grotius pense que, sous cette image, Dieu attaque surtout l'usure dont les riches accablaient les pauvres, XXII, 12; Is., XXIV, 2.

20. — *Ad vos,* litt. : à eux, les bons et les mauvais, les riches et les pauvres. — *Ecce ego,* comme au ℣. 11. — *Judico inter... pingue et macilentum.* Entre les riches et les pauvres, les orgueilleux et les humbles. V. ℣. 17. Cfr. Marc, II, 17; XIV, 38, I Cor., IX, 22.

21. — *Pro eo quod lateribus et humeris impingebatis.* Comparaison tirée des mœurs des animaux. — *Cornibus vestris.* Le Targum interprète ce mot par : votre puissance; Cfr. Dan., VIII, 4. — *Ventilabatis.* Litt. « vous frappez ». — *Omnia infirma.* V. ℣. 4. — *Foras,* loin du paturage ou de l'étable. Allusion à la captivité de Babylone.

22. — A la place de tous ces mauvais pasteurs, Dieu va en constituer un bon et véritable. — *Salvabo,* beaucoup plus expressif que « liberabo » des ℣℣. 10 et 12.

23. — *Suscitabo... pastorem unum... servum meum David.* De même que le peuple n'a qu'un Dieu, il n'aura qu'un roi. Dieu donnera à son peuple un seul pasteur, qui contrastera avec les nombreux mauvais pasteurs, et aussi avec les deux rois sous lesquels Israel s'était divisé; Cfr. XXXVII, 24 avec Jér., XXIII, 6. Dieu appelle David son serviteur, à cause du choix qu'il fait de lui; Cfr. Is., XLII, 1 et la note. Les plus explicites prédictions des anciens prophètes, Cfr. Is., IX, XI, etc., ne laissent pas de doute, dit Hengstenberg, que par David il faut entendre ici le vrai David, le Messie, en qui la tige de David atteint son faîte. Les Hébreux, comme le dit Kimchi, entendent aussi ce passage du Messie. Celui qui est familier avec la langue de l'Ecriture ne peut penser, comme Hitzig, D. Strauss, etc, qu'il est question d'une réapparition personnelle de David, pas plus que dans Mal., III, 23, il n'est question d'un retour personnel d'Elie. Il s'agit de l'envoi d'un nouveau David que l'on n'a pas encore vu. Ce nouveau David, rejeton du roi David, Jér., XXIII, 5, a déjà été appelé simplement David dans Os., III, 5, et Jér., XXX, 9. Ce que David fut partiellement et imparfaitement, le Christ le fut dans la plus grande perfection; Cfr. Matt., XII, 18; Jean, V, 30; Hébr., X, 7. « David utique rex jam defunctus erat; et ideo verus David, verus humilis, verus mansuetus, verus manu fortis, Dei filius hoc annuntiatur nomine. » S. Ambroise, Epist., VII, 47. V. aussi S. Augustin, De octo Dulcitii quæstion. quæst. 5ª. Le Christ est appelé ici serviteur de Dieu, à cause de l'humanité qu'il a revêtue. — *Ipse... in pastorem.* Notre-Seigneur se reporte à cette prophétie, quand il se dit le bon Pasteur, Jean, X, 14.

24. — *Ego... in Deum.* Promesse déjà faite, XI, 20 et renouvelée plus bas, XXXVI, 28. Ici,

24. Mais moi, le Seigneur, je serai leur Dieu, et mon serviteur David sera prince au milieu d'elles; c'est moi le Seigneur qui ai parlé.

25. Je ferai avec elles une alliance de paix; j'exterminerai de la terre les bêtes les plus cruelles; et ceux qui habitent dans le désert dormiront en paix dans les bois.

26. Je les établirai autour de ma montagne pour les bénir : je ferai tomber la pluie en son temps; ce seront des pluies de bénédiction.

27. Les arbres des champs donneront leur fruit, et la terre donnera son produit; ils seront dans leur pays sans crainte : et ils sauront que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé les chaînes de leur joug, et que je les aurai arrachés de la main de ceux qui les dominaient.

24. Ego autem Dominus ero eis in Deum; et servus meus David princeps in medio eorum; ego Dominus locutus sum.

25. Et faciam cum eis pactum pacis, et cessare faciam bestias pessimas de terra; et qui habitant in deserto, securi dormient in saltibus.

26. Et ponam eos in circuitu collis mei benedictionem; et deducam imbrem in tempore suo; pluviæ benedictionis erunt.

27. Et dabit lignum agri fructum suum, et terra dabit germen suum, et erunt in terra sua absque timore; et scient quia ego Dominus, cum contrivero catenas jugi eorum, et eruero eos de manu imperantium sibi.

---

elle a une signification particulière, précisée par les mots qui suivent : *Servus meus David princeps in medio eorum;* Cfr. II Rois, VII, 8. Jéhovah sera adoré par son peuple comme seul Dieu, en esprit et en vérité, Jean, IV, 23, et le vrai David conservera le peuple dans une union parfaite avec Jéhovah, il ne sera jamais en opposition avec Dieu, parce qu'il lui sera uni par la nature divine; il agira donc toujours selon la volonté de son Père, Ps. XXXIX, 7, 8; Is., XLII, 1; XLIX, 3, 6; LIII, 11; Philipp., II, 7.

25. — *Faciam cum eis pactum pacis.* Cfr. Is., LIV, 10. L'ancienne alliance promettait la paix et la prospérité, Lév., XXVI, 6; mais cette promesse, renouvelée bien des fois, Is., XI, 6-9; XXXV, 9; Os., II, 18, n'a été réalisée que par le Christ, Coloss., I, 20; Eph., II, 17. La paix avec Dieu est assurée par le serviteur de Dieu, le prince de la paix, Is., IX, 5. Cette paix avec Dieu a pour conséquence la paix avec les créatures. — *Cessare faciam bestias...* Cfr. Is., XI, 6 et LXV, 25; Zach., III, 10; Mich., IV, 4. Tout ce qui est hostile au peuple de Dieu sera mis hors d'état de lui nuire. D'après Maldonat, ces bêtes féroces représentent les démons; d'après Hævernick et Hengstenberg, ce sont les puissances du monde hostiles au peuple de Dieu. — *In deserto... in saltibus.* La tranquillité règnera partout, même dans les endroits où les bêtes féroces établissent d'habitude leurs repaires. Cette prophétie a commencé à s'accomplir dès la naissance du Christ, Luc, II, 24; mais elle ne sera entièrement réalisée que dans la Jérusalem céleste, Apoc., XXI, 25.

26. — *Ponam... in circuitu collis mei benedictionem.* Litt. « Je les fais ainsi que les alentours de ma colline une bénédiction. » La colline de Dieu est, suivant Is., XXXI, 4, le mont Sion, la montagne du temple; cette désignation comprend la ville de Jérusalem. Les environs de cette colline sont tout le pays d'Israël. Le Seigneur bénira donc tout à la fois le peuple et le pays. Suivant Maldonat, Hengstenberg, etc., le sens est plus étendu. Dieu bénira non pas seulement la montagne sainte, c'est-à-dire les Juifs, mais encore toutes les nations païennes environnantes qui auront part aux bénédictions dont le Christianisme est la cause. Cfr. Is., XIX, 24; LVI, 5, 7; LX, 3; Mich., V, 7; Zach., VIII, 13. — *Imbrem... pluviæ benedictionis.* Celles que promet le Lév., XXVI, 4 et suiv.; Cfr. XI, 4; XXXII, 2. Ces bénédictions naturelles que Dieu donne à la terre de Chanaan sont l'image des grâces spirituelles qu'il répand sur son Eglise.

27. — *Dabit lignum agri fructum suum...* Des promesses analogues se lisent dans le Lév., XXV, 18, 19, XXVI, 3, 4. — *Erunt... absque timore.* Répétition de la promesse du ℣. 25. — *Cum contrivero catenas jugi eorum.* Cfr. XXX, 18 et Lév., XXVI, 13. On peut voir ici le joug du péché et du démon. — *De manu imperantium sibi.* Litt. « de la main de ceux qui travaillaient par eux », c'est-à-dire qui se servaient d'eux comme esclaves; Cfr Jér., XXII, 13, XXV, 14.

28. Et non erunt ultra in rapinam in gentibus, neque bestiæ terræ devorabunt eos; sed habitabunt confidenter absque ullo terrore.

29. Et suscitabo eis germen nominatum; et non erunt ultra imminuti fame in terra, neque portabunt ultra opprobrium gentium.

30. Et scient quia ego Dominus Deus eorum cum eis, et ipsi populus meus domus Israel; ait Dominus Deus.

31. Vos autem greges mei, greges pascuæ meæ homines estis; et ego Dominus Deus vester, dicit Dominus Deus.

Joan. 10, 11.

28. Ils ne seront plus la proie des nations, et les bêtes de la terre ne les dévoreront plus. Mais ils habiteront avec confiance et sans crainte.

29. Je leur susciterai un germe de renom; ils ne seront plus diminués par la famine sur la terre, et ils ne supporteront plus l'opprobre des nations.

30. Ils sauront alors que moi, le Seigneur Dieu, je suis avec eux; et ils seront mon peuple, eux la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

31. Mais vous, mes brebis, brebis de mon pâturage, vous êtes des hommes, et moi je suis le Seigneur votre Dieu, dit le Seigneur Dieu.

---

28. — *Et non... in gentibus.* V. plus haut, ℣. 8 et 22. — *Neque bestiæ...* ℣. 25. — *Habitabunt confidenter,* ℣. 25; Cfr. Is., XXXII, 18, Jér., XXXIII, 16, Zach., XIV, 11. — *Absque ullo terrore.* Litt. « Et personne ne les épouvantera »; expression tirée de l'Exod., XXVI, 6; Cfr. Mich., IV, 4.

29. — *Et suscitabo eis germen nominatum,* une plante noble, illustre, le Christ. LXX : φυτὸν εἰρήνης. L'hébreu מטע לשם a été traduit de plusieurs manières : pour la plupart des modernes il signifie « une plantation pour un nom », mots qui ont reçu bien des interprétations. Pour Hengstenberg, il y a là un souvenir de la Gen., II, 8, 9, souvenir qu'indiquent clairement les paroles d'Ezéchiel, XXXVI, 35 : Dieu replantera pour Israël un jardin aussi renommé, aussi beau que celui d'Eden, pour nourrir son peuple de ses fruits. Pour fortifier son interprétation, il fait remarquer qu'un peu plus bas, Dieu promet à son peuple qu'il ne souffrira plus jamais de la famine. Il voit ici une image des bénédictions de la grâce divine dans sa plus grande étendue. D'après Keil, c'est une plantation, et non une terre à planter, que Dieu fera grandir par les pluies de ses bénédictions, et qui donnera du renom aux Israélites parmi les païens, car ceux-ci verront alors qu'Israël est un peuple béni de Dieu. Ce n'est pas en effet Israël qui sera planté, mais quelque arbre qui sera planté pour lui. Comme le dit Currey, il n'y a qu'une légère modification à faire de la plantation à la plante elle-même pour voir ici la branche sous la figure de laquelle Isaïe, XI, 1, Jér., XXIII, 5, prophétisent le Messie. Le verbe « suscitabo », והקמותי, employé aussi par Jérémie, ib. favorise cette interprétation. — *Non erunt ultra imminuti fame in terra.* Prophétie qui rappelle la promesse de Notre-Seigneur à la Samaritaine, Jean, IV, 13, 14. On peut y voir aussi une prédiction de l'Eucharistie. Cfr. Zach., IX, 17. S. Ambroise :

> Christusque nobis sit cibus,
> Potusque noster sit fides,
> Læti bibamus sobriam
> Ebrietatem spiritus.

— *Neque portabunt ultra...* Cfr. XXXVI, 6, 15. Le prophète rappelle les vexations et les outrages que les païens faisaient souffrir à Israël lorsqu'il était vaincu; Cfr. Soph., III, 19, Jér., XII, 11.

30. — Cfr. ℣. 27, XXXV, 5, 11, 20, XXXVI, 28, XXXVII, 23.

31. — *Vos... greges mei... homines estis.* Selon S. Jérôme, Maldonat, il n'y a ici qu'une explication de la figure employée dans ce chapitre : « Ne putaremus universa quæ dicta sunt ad pastores et oves, hircosque et arietes pertinere, solvit œnigma, imo metaphoram, et ponit manifestius : vos autem... » Mais, comme Dieu a promis beaucoup de choses que les hommes ne peuvent pas par eux-mêmes réaliser, il montre ici que ce n'est pas la puissance de l'homme qui pourra amener ces choses, mais sa seule puissance qui les produira en faveur du peuple de l'alliance. Aussi, lorsque nous sentons le plus notre faiblesse, et qu'alors nous nous rappelons la puissance de Dieu et sa fidélité à ses promesses, nous sommes dans la meilleure disposition pour recevoir ses grâces. — *Ego Dominus Deus vester.* Jean, X, 11.

CHAPITRE XXXV

Dévastation d'Edom (℣℣. 1-2). — Première menace (℣℣. 3-9). — Seconde menace (℣℣. 10-14).

1. Et la parole du Seigneur me fut adressée et il me dit :
2. Fils de l'homme, tourne le visage contre la montagne de Séïr, prophétise contre elle, et dis-lui :
3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à toi, montagne de Séïr, j'étendrai ma main sur toi, et je te rendrai déserte et désolée.
4. Je détruirai tes villes, et tu seras un désert; et tu sauras que je suis le Seigneur.
5. Parce que tu as été ennemi éternel, et que tu as livré les fils d'Israël à l'épée au temps de leur affliction, au temps où leur iniquité était excessive.
6. C'est pourquoi, dit le Seigneur

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis. pone faciem tuam adversum montem Seir, et prophetabis de eo, et dices illi :
3. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, mons Seir, et extendam manum meam super te, et dabo te desolatum atque desertum.
4. Urbes tuas demoliar, et tu desertus eris ; et scies quia ego Dominus.
5. Eo quod fueris inimicus sempiternus, et concluseris filios Israel in manus gladii in tempore afflictionis eorum, in tempore iniquitatis extremæ.
6. Propterea vivo ego. dicit Do-

2° Dévastation d'Edom et restauration de la terre d'Israël, XXXV-XXXVI, 15.

CHAP. XXXV. — 2. — *Pone faciem tuam adversum.* V. XIII, 17. — *Montem Seir.* Les Iduméens habitaient les montagnes de Seir, Gen., XXXVI, 9 et plus haut, XXV, 8. 12. Des lecteurs superficiels sont disposés, dit Fairbairn, à demander ce qu'Edom vient faire ici. Le jugement du Seigneur a déjà été prononcé contre ce peuple, XXV, 12-14, confondu avec les ennemis de la nation de l'alliance. Cette nouvelle menace contre lui se trouve intercalée entre des prédictions qui toutes se rapportent à la nation de l'alliance. Elle est pourtant bien à sa place, car elle indique un nouvel élément de la prospérité promise par le Seigneur à son Eglise et à son peuple. Elle donne du corps et de la force à la pensée exprimée au ℣. 28 du précédent chapitre : « Non erunt ultra in rapinam in gentibus. » « Ce chapitre ne paraît au premier abord dirigé que contre les Iduméens... Mais les Prophètes nous ont accoutumés déjà à reconnaître sous l'emblème des nations jalouses d'Israël, les persécuteurs de l'Eglise, et la liaison de ce chapitre avec le suivant, Voir XXXVI, 2, nous oblige d'adopter encore ici ce sens principal, sans exclure pour cela le premier, étroitement uni avec l'autre ». M. Le Hir, Les grands prophètes, p. 342.

3. — *Ecce ego ad te.* XXXIV, 10. — *Extendam manum meam super te,* pour te frapper, VI, 14, XXV, 7. 13. — *Dabo te desolatum...* XXXIII, 28, 29, Jér., XLIX, 17. C'est seulement comme nation qu'Edom sera détruit, car Amos, IX, 12, nous apprend qu'un reste d'Edom invoquera le nom du Seigneur.

4. — Cfr. XII, 20, XIV, 15, 16.

5. — *Inimicus sempiternus.* Cette hostilité s'était manifestée entre les frères, chefs des deux nations, dès le sein de leur mère, Gen., XXV, 22 et suiv., XXVII, 37. Elle ne cessa jamais, Cfr. Amos. I, 11, Ps. CXXXVI, 7, etc., mais elle se manifesta surtout lorsqu'Israël était victime d'autres ennemis. — *Concluseris,* וסגר, « tu as livré ». — *In manus gladii* Cfr. Jér., XVIII, 21, Ps. LXII, 11. — *In tempore afflictionis eorum.* Lorsque les ennemis d'Israël, les Chaldéens en dernier lieu, les opprimaient. — *In tempore iniquitatis extremæ.* Cfr. XXI, 30. Au temps de la ruine des Juifs ; Cfr. Abd. 13 et 14. Suivant quelques commentateurs, au temps où l'iniquité d'Israël prit fin, à cause de la destruction de Jérusalem et du royaume.

6. — *Vivo ego.* XXXIV, 8. — *Sanguini tra-*

minus Deus; quoniam sanguini tradam te, et sanguis te persequetur; et cum sanguinem oderis, sanguis persequetur te.

7. Et dabo montem Seir desolatum atque desertum; et auferam de eo euntem et redeuntem.

8. Et implebo montes ejus occisorum suorum; in collibus tuis, et in vallibus tuis, atque in torrentibus interfecti gladio cadent.

9. In solitudines sempiternas tradam te, et civitates tuæ non habitabuntur; et scietis quia ego Dominus Deus.

10. Eo quod dixeris: Duæ gentes, et duæ terræ meæ erunt, et hæreditate possidebo eas; cum Dominus esset ibi;

11. Propterea vivo ego, dicit Dominus Deus, quia faciam juxta iram tuam, et secundum zelum tuum quem fecisti, odio habens eos; et notus efficiar per eos cum te judicavero.

12. Et scies quia ego Dominus audivi universa opprobria tua quæ

Dieu, par ma vie, je te livrerai au sang, et le sang te poursuivra; et, parce que tu as haï le sang, le sang te poursuivra.

7. Je rendrai la montagne de Séïr toute déserte et abandonnée; et j'en écarterai les allants et les venants.

8. Je remplirai ses montagnes de cadavres, et, dans tes collines, dans tes vallées, dans tes torrents, ils tomberont percés par l'épée.

9. Je te réduirai en solitudes éternelles; et tes villes ne seront plus habitées; et vous saurez que je suis le Seigneur Dieu.

10. Parce que tu as dit: Deux nations et deux pays seront à moi, et je les possèderai en héritage, quoique le Seigneur fût là.

11. Pour cette raison, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, je te traiterai selon la colère et la jalousie que par haine tu as témoignées contre eux, et je serai connu parmi eux, lorsque je t'aurai jugé.

12. Tu sauras alors que moi, le Seigneur, j'ai entendu toutes les in-

---

dam te. Il y a peut-être dans l'original un jeu de mots entre דם et אדם. — *Sanguis te persequetur.* Le crime que tu as commis en versant le sang, et la peine que ce crime mérite; Cfr. XXXIII, 4, 5, Exod., XXII, 1, 2, Lév., XX. 9. — *Et cum sanguinem oderis.* Tu as haï le sang, c'est-à-dire, dit Maldonat, tu l'as persécuté, tu l'as fait verser. אם־לא דם שנאת, « à moins que tu ne haïsses le sang », si tu ne hais pas le sang. Ne pas haïr le sang c'est ne pas avoir horreur du meurtre. LXX : εἰ μὴν εἰς αἷμα ἡμαρτες. — *Sanguis persequetur te.* Même sens que plus haut.

7. — *Dabo... desertum*; Cfr. XXXIII, 28. Malachie, I, 3, prononce contre l'Idumée un oracle semblable. — *Euntem et redeuntem,* tout voyageur; Cfr. Zach., VII, 14, IX, 8, Is., XXXIII, 8, Jér., IX, 12, et plus haut, XXXIII, 28.

8. -- *Implebo... suorum.* Cfr. XXXII, 5. — *In vallibus suis atque in torrentibus.* Cfr. XXXI, 12. — *Gladio cadent,* Cfr. XXXI, 17, 18, Is., XXII, 2.

9. -- *In solitudines sempiternas tradam te.* Cfr. Jér., XXV, 12, LI, 26, 62. D'après le Qeri, il faut lire תשבנה, « elles ne retourneront pas », c'est-à-dire elles ne seront pas rendues à leur ancien état de splendeur, comme I Rois, VII, 14. Mais il n'y a pas de raison de changer ici le ketib. — *Scietis...* ℣. 4 et 15.

10. -- Nouvelle raison de la condamnation d'Edom : son désir de s'emparer de la terre d'Israël, quoiqu'il sache qu'elle appartient à Dieu, et par suite sa haine contre Dieu. — *Duæ gentes et duæ terræ meæ erunt.* Israël et Juda avec leurs territoires, par conséquent toute la Terre Sainte et tout le peuple de Dieu. -- *Hæreditate possidebo eas,* comme si j'y avais droit par héritage. -- *Cum Dominus esset ibi.* Ces mots caractérisent la pensée d'Edom et montrent qu'il s'attaque à Dieu lui-même.

11. — *Faciam juxta iram et... zelum tuum.* Cfr. Jac., II, 13. J'aurai pour toi la haine et l'hostilité que tu as contre Israël -- *Quem fecisti odio habens eos.* Cette haine que tu lui as manifestée par tes actes, je la retournerai contre toi; Cfr. XXV, 14. — *Notus efficiar per eos.* Edom, qui doute de la puissance divine, sera forcé de la reconnaître lorsqu'il aura été châtié par elle; Cfr. XX, 9. -- *Cum te judicavero.* Quand j'aurai châtié tes crimes.

12. -- *Universa opprobria tua,* tous les discours calomnieux et perfides qu'Edom répandait contre Israël dans le malheur. —

sultes que tu as prononcées contre les montagnes d'Israël, en disant : Ce sont des déserts, ils nous ont abandonnés pour les dévorer.

13. Et par tes paroles, tu t'es insurgé contre moi, et les paroles que tu as prononcées contre moi je les ai entendues.

14. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : Quand toute la terre se réjouira, je te réduirai en désert.

15. Comme tu t'es réjoui sur les possessions de la maison d'Israël, quand elles ont été dévastées, je te traiterai de même : Tu seras ruinée, montagne de Séïr, et toi, Idumée toute entière; et on saura que je suis le Seigneur.

locutus es de montibus Israel, dicens: Deserti nobis ad devorandum dati sunt.

13. Et insurrexistis super me ore vestro, et derogastis adversum me verba vestra, ego audivi.

14. Hæc dicit Dominus Deus: lætante universa terra, in solitudinem te redigam.

15. Sicuti gavisus es super hæræditatem domus Israel, eo quod fuerit dissipata, sic faciam tibi, dissipatus eris, mons Seir, et Idumæa omnis; et scient quia ego Dominus.

CHAPITRE XXXVI

Restauration et bénédiction d'Israël (℣℣. 1-15). — Le Seigneur pardonnera, à cause de son nom, au peuple qu'il avait rejeté à cause de ses péchés (℣℣. 16-21). — Il recueillera Israël de l'exil, le purifiera de ses péchés, le sanctifiera en lui communiquant son Esprit, de sorte qu'il marchera dans ses voies (℣℣. 22-28). — Il le bénira et le multipliera, de sorte que toutes les nations environnant Israël connaîtront qu'il est le Seigneur (℣℣. 29-38).

1. Pour toi, fils de l'homme, prophétise au sujet des montagnes d'Is-

1. Tu autem, fili hominis, propheta super montes Israel, et dices :

De montibus Israel... deserti. Les montagnes d'Israël sont synonymes de la terre d'Israël; elle est appelée ainsi par antithèse avec les montagnes de Seir, qui désignent l'Idumée. Cette terre d'Israël est déserte parce que ses habitants sont tués ou emmenés en captivité. — *Nobis ad devorandum.* Le pays est devenu pour Edom une proie facile, Cfr. XXXIV, 5, 8, 10.

13. -- *Insurrexistis super me ore vestro.* Cfr. Ps. LXXII, 8. L'orgueil d'Edom lui a fait mépriser Dieu, et se moquer des menaces prononcées par ses prophètes contre les ennemis d'Israël, Cfr. Abd., 12 et Jér., XLVIII, 26, 42.-- *Derogastis,* vous avez essayé d'amoindrir Dieu. Litt. « Vous avez multiplié vos paroles » contre Dieu. Les LXX n'ont pas ces mots. Edom est ici le type de tous les ennemis de Dieu et de son peuple, I Rois, II, 3, Ap. XIII, 6.

14. — *Lætante universa terra.* La Judée et les nations qui se seront soumises au Dieu de la Judée se réjouiront quand les ennemis de Dieu, représentés par Edom seront détruits. Cfr. Lam., IV, 21 et Is., LXV, 13, 14. Ou bien : c'est au moment où toutes les nations seront dans l'allégresse qu'Edom sera détruit. Les LXX favorisent ce sens. -- *In solitudinem te redigam.* LXX : ἔρημόν ποιήσω σε αἰώνιον.

15. -- *Sicuti gavisus es...* Cette joie est décrite plus bas, XXXVI, 5, Ps. CXXXVI, 7, Abd. 12; Cfr. plus haut, XXV, 6. -- *Sic faciam tibi.* Les autres nations aussi se réjouiront de ta ruine.

CHAP. XXXVI. -- 1. -- *Super montes Israel.* La condamnation contre Edom a pour pendant une promesse en faveur d'Israël. Au moment où parle le prophète, son pays est dévasté par l'ennemi et est, à cause de cela, la risée des nations païennes environnantes; mais cette terre est une terre sainte, et le peuple à qui elle a été donnée la possèdera de

Montes Israel, audite verbum Domini:

Infr. 36, 1.

2. Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod dixerit inimicus de vobis : Euge, altitudines sempiternæ in hæreditatem datæ sunt nobis ;

3. Propterea, vaticinare, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod desolati estis, et conculcati per circuitum, et facti in hæreditatem reliquis gentibus, et ascendistis super labium linguæ, et opprobrium populi ;

4. Propterea, montes Israel, audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus montibus et collibus, torrentibus, vallibusque, et desertis, parietinis, et urbibus derelictis quæ depopulatæ sunt, et subsannatæ a reliquis gentibus per circuitum.

5. Propterea hæc dicit Dominus

raël ; et dis-leur : Montaganes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur.

2. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : parce que l'ennemi a dit de vous : Tant mieux, ces hauteurs éternelles nous ont été données en héritage ;

3. A cause de cela, prophétise et dis : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez été dévastées, foulées aux pieds de tous cotés, que vous êtes devenues l'héritage des autres nations, que vous avez été sur toutes les lèvres et sur toutes les langues comme l'opprobre des peuples,

4. A cause de cela, montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux torrents, aux vallées, aux déserts, aux maisons ruinées, et aux villes désertes qui ont été dépeuplées, et raillées par les autres peuples qui les entourent ;

5. Voici ce que dit le Seigneur

---

nouveau. « Les promesses sont des bénédictions temporelles, reconstruction des villes, repeuplement du pays, fécondité et accroissement. Quoique ces bénédictions temporelles préfigurent celles du royaume du Messie, on ne peut guère douter que cette prophétie n'ait pour premier objet la prospérité du peuple et du pays après le retour de Babylone. En fait, après ce retour, les Juifs jouirent d'une grande opulence et d'une grande prospérité, surtout sous le gouvernement des Machabées. En même temps, comme la paix et l'abondance sont toujours caractéristiques du règne du Messie, nous pouvons croire qu'ici comme ailleurs, l'accomplissement de toutes les bénédictions dans son royaume est décrit et prédit. » Currey. — *Montes Israel,* V. xxxv, 12.

2. -- *Inimicus.* Les Iduméens et peut-être aussi les autres nations païennes. Cfr. xxv, 3, 8, 12, Jér., xlix, 2. Soph., ii, 8. — *Euge!* Les ennemis d'Israël se réjouissent de sa ruine; Cfr. plus haut, xxv, 3. -- *Altitudines sempiternæ.* Litt. « les hauteurs de l'éternité, » c'est-à-dire la Judée, depuis les temps les plus reculés, si illustre parmi les nations. Cfr. Gen., xlix, 26, Deut., xxxiii, 27, Hab., iii, 6. LXX (Alexandr.) : ἔρημα αἰώνιου. — *In hæreditatem datæ sunt nobis.* xxxv, 10. Il semble que M. Le Hir donne une interprétation trop spéciale de cet endroit : « Parce que les Iduméens se sont réjouis de la désolation de Jérusalem, c'est-à-dire parce que Dioclétien s'est glorifié d'avoir anéanti l'Eglise, et que les chrétiens ont été livrés en proie aux infidèles... » Op. cit. p. 342. La prophétie s'applique à l'Eglise en général, et à toutes les persécutions qu'elle a subies.

3. -- *Dic,* au peuple d'Israël. -- *Reliquis gentibus,* non pas seulement à Edom, mais à toutes les nations païennes. -- *Ascendistis super labium linguæ.* Vous avez été livrés aux propos injurieux et railleurs de ces nations. -- *Opprobrium populi.* Cfr. xxxv, 12.

4. -- Dieu s'adresse aux créatures inanimées elles-mêmes pour montrer que toute la création demande à être délivrée des liens de la corruption, et à obtenir la glorieuse liberté des enfants de Dieu. Rom., viii, 19-21.

5. -- *In igne zeli mei,* dans ma colère. Cfr. Is., ix, 6, Soph., iii, 8. — *Et de Idumæa universa.* Surtout par Edom qui, seul des

Dieu : Puisque j'ai parlé dans le feu de ma colère contre les autres peuples et contre toute l'Idumée, qui se sont emparés de ma terre avec joie, de tout leur cœur et de toute leur volonté, et en ont chassé les habitans pour la ravager ;

6. Prophétise sur la terre d'Israël, et dis aux montagnes, aux collines, aux sommets et aux vallées : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai parlé dans mon zèle et dans ma fureur, parce que vous avez été chargés d'opprobres par les nations.

7. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai levé la main que les nations qui vous environnent porteront aussi elles-mêmes leur confusion.

8. Et vous, montagnes d'Israël, poussez vos branches et portez votre fruit pour mon peuple Israël, car ce temps est près d'arriver.

9. Je viens vers vous, et je me retournerai vers vous ; vous serez labourées, et vous recevrez la semence.

10. Je multiplierai les hommes parmi vous, ainsi que toute la maison d'Israël, les villes seront habitées, et les ruines seront relevées.

11. Je vous remplirai d'hommes

Deus : Quoniam in igne zeli mei locutus sum de reliquis gentibus, et de Idumæa universa, quæ dederunt terram meam sibi in hæreditatem cum gaudio, et toto corde, et ex animo ; et ejecerunt eam ut vastarent ;

6. Idcirco vaticinare super humum Israel, et dices montibus et collibus, jugis et vallibus : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego in zelo meo, et in furore meo locutus sum, eo quod confusionem gentium sustinueritis.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Ego levavi manum meam, ut gentes quæ in circuitu vestro sunt, ipsæ confusionem suam portent.

8. Vos autem, montes Israel, ramos vestros germinetis, et fructum vestrum afferatis populo meo Israel; prope enim est ut veniat;

9. Quia ecce ego ad vos, et convertar ad vos, et arabimini, et accipietis sementem.

10. Et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israel ; et habitabuntur civitates, et ruinosa instaurabuntur.

11. Et replebo vos hominibus et

---

peuples païens est nommé. -- *Quæ dederunt... ex animo.* V. ℣. 2 et xxv, 6. -- *Ut vastarent.* Litt. « en proie ». Le pays d'Israël est comparé à une proie poursuivie par les bêtes sauvages.

6. -- *Confusionem gentium.* L'opprobre dont les païens vous couvrent, Ps. cxxii, 3, 4, Cfr. aussi ℣℣. 7 et 15 et xxxiv, 29.

7. -- *Ego levavi manum meam.* Pour confirmer le serment que j'ai fait; Cfr. xx, 5, Gen., xiv, 22. -- *Ipsæ confusionem suam portent.* La honte des nations sera éternelle, tandis que celle qu'ils ont infligée à Israël n'aura qu'un temps, et sera remplacée par une bénédiction.

8. -- Cette bénédiction est décrite dans ce verset d'une manière générale. Elle est du même genre que celle de xxxiv, 27. -- *Ramos... Israel.* Cfr. Jér., xxxi, 4, 5. -- *Prope enim est ut veniat.* Les Israélites vont bientôt rentrer dans leur pays. On voit par ces mots que le retour de la captivité de Babylone, relativement prochain, est la première chose que le prophète a en vue. Cependant la bénédiction ne reçoit alors qu'un accomplissement partiel; ce n'est que plus tard qu'elle sera entièrement réalisée.

9. -- *Ecce ego ad vos.* Non pas dans un but de punition, comme xiii, 8, 20, xxvi, 3, xxxiv, 10, etc., mais dans un dessein de clémence, comme Ps. xxxii, 18. -- *Convertar ad vos,* avec bienveillance; Cfr. Lév., xxvi, 9, Ps. xxiv, 16. — *Accipietis sementem.* Litt. « vous serez encore semés ». Les champs de la Judée retrouveront leur ancienne fertilité.

10. — *Multiplicabo... Israel.* V. des promesses semblables dans Is., xliv, 26, lxi. 4. — *Ruinosa instaurabuntur.* Cfr. Is., lviii, 12, Amos, ix, 11, 12, 14.

11. — *Replebo vos... jumentis.* Les animaux nécessaires à l'agriculture seront donnés en

jumentis ; et multiplicabuntur, et crescent; et habitare vos faciam sicut a principio, bonisque donabo majoribus, quam habuistis ab initio, et scietis quia ego Dominus.

12. Et adducam super vos homines, populum meum Israel, et hæreditate possidebunt te ; et eris eis in hæreditatem, et non addes ultra ut absque eis sis.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dicunt de vobis : Devoratrix hominum es, et suffocans gentem tuam ;

14. Propterea homines non comedes amplius, et gentem tuam non necabis ultra, ait Dominus Deus ;

15. Nec auditam faciam in te amplius confusionem gentium, et opprobrium populorum nequaquam portabis, et gentem tuam non amittes amplius, ait Dominus Deus.

et de bêtes, et ils se multiplieront et ils s'accroîtront. Vous serez habitées comme au commencement, je vous comblerai de plus grands biens que vous n'en avez eu à l'origine ; et vous saurez que je suis le Seigneur.

12. J'amènerai sur vous des hommes, mon peuple Israël, et il vous posséderont en héritage. Vous serez leur héritage; et jamais plus vous ne serez sans eux.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce qu'on dit de toi : Tu dévores les hommes, tu étouffes ta race,

14. Tu ne dévoreras plus à l'avenir les hommes, et tu ne feras plus mourir ton peuple, dit le Seigneur Dieu.

15. Je ne te ferai plus entendre les outrages des nations, et tu ne porteras plus l'opprobre des nations, et tu ne perdras plus ton peuple, dit le Seigneur Dieu.

---

abondance aux habitants. — *Et habitare... sicut a principio*, V. plus haut, XVI, 55. -- *Bonisque donabo majoribus...* Cfr. Deut., XXX, 5. C'est ce qui arriva à Job, qui, après l'épreuve, reçut de plus grandes bénédictions, Job, XLII, 12. -- *Quam... ab initio.* Cela s'accomplit, dit Hengstenberg, quand apparut dans la Terre Sainte celui qui pouvait dire de lui-même : Venez à moi, vous qui travaillez et qui êtes chargés, et qui surpassa de beaucoup Salomon dans toute sa gloire. Rosenmüller a tort d'attaquer, après Crusius, les commentateurs chrétiens qui ont vu dans ces versets une promesse des temps messianiques.

12. — *Hæreditate possidebunt te.* Ce pronom est en hébreu au masculin, parce qu'il se rapporte à הר, montagne. — *Non addes ultra ut absque eis sis.* Cfr. ℣℣. 13 et 14. Cette terre ne sera plus sans habitants, parce qu'Israël par ses péchés ne provoquera plus Dieu à lui enlever ses enfants. Cfr. Jér., XV, 7. Lorsque les Juifs rejetteront le Sauveur, alors la promesse disparaîtra et la Palestine sera entièrement privée de ceux à qui Dieu en avait donné la possession.

13. — *Pro eo quod dicunt de vobis.* Les païens, les ennemis d'Israël font le procès à la terre promise. — *Devoratrix hominum es...* L'insalubrité du pays, sa position au milieu de puissances hostiles ne donnent, disent les païens, aucune sécurité à ses habitants. C'est de cette manière que les espions d'Israël avaient représenté aux Hébreux le pays de Chanaan, Nombr., XIII, 32. C'est à ce passage et non à IV Rois, II, 19, 21, qu'Ezéchiel fait allusion. Mais c'est Dieu, qui, pour corriger son peuple, lui envoie ces malheurs, et le pays lui-même n'en est pas la cause. — *Suffocans gentem tuam.* Litt. « détruisant les peuples ». Reuss applique ce reproche aux Israélites eux-mêmes et traduit ainsi ce verset : « Parce qu'on dit de vous : anthropophages et infanticides que vous êtes », mais cette traduction ne semble pas admissible.

14. — *Propterea.* Pour montrer le néant de ces accusations, Dieu enlèvera aux païens toute occasion de mépriser son peuple. — *Homines non comedes amplius.* Cfr. ℣. 13. Ou bien : le pays n'étant plus dorénavant adonné à l'idolâtrie, ne sera plus une cause de ruine pour ses habitants. — *Gentem tuam non necabis.* ℣. 13.

15. — *Nec auditam... confusionem gentium.* Les nations voisines n'adresseront plus de reproches semblables à la terre d'Israël. Cfr. Is., XXV, 8. — *Gentem tuam non amittes amplius.* Omis par les LXX, et suivant Reuss, glose marginale introduite dans le texte.

16. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :

17. Fils de l'homme, la maison d'Israël a habité dans sa terre; ils l'ont souillée par leur conduite et par leurs œuvres; leur voie a été devant moi comme la souillure de la femme qui a ses règles.

18. Aussi j'ai versé mon indignation sur eux, à cause du sang qu'ils ont répandu sur la terre, et des idoles par lesquelles ils l'ont profanée.

19. Je les ai dispersés parmi les nations, et ils se sont éparpillés parmi les peuples. Je les ai jugés selon leurs voies et selon leurs œuvres.

20. Ils sont venus parmi les peuples chez lesquels ils étaient allés, et ils y ont souillé mon saint nom, lorsqu'on disait d'eux : C'est le peuple du Seigneur et ils sont sortis de sa terre :

21. Et j'ai épargné la sainteté de mon nom, que la maison d'Israël avait souillé parmi les nations où elle était allée.

16. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, domus Israel habitaverunt in humo sua; et polluerunt eam in viis suis, et in studiis suis; juxta immunditiam menstruatæ facta est via eorum coram me.

18. Et effudi indignationem meam super eos pro sanguine quem fuderunt super terram, et in idolis suis polluerunt eam.

19. Et dispersi eos in gentes, et ventilati sunt in terras; juxta vias eorum, et adinventiones eorum judicavi eos.

20. Et ingressi sunt ad gentes ad quas introierunt, et polluerunt nomen sanctum meum, cum diceretur de eis : Populus Domini iste est, et de terra ejus egressi sunt.

Isai. 52, 5; *Rom.* 2, 24.

21. Et peperci nomini sancto meo quod polluerunt domus Israel in gentibus ad quas ingressi sunt.

3° Le salut d'Israël fondé sur sa sanctification, XXXV, 16-38.

Israël a été puni à cause de ses nombreux péchés; mais Dieu va le ramener de l'exil, le purifier de ses péchés, le sanctifier en lui communiquant son esprit, de sorte qu'à l'avenir il marchera dans ses voies, et se multipliera si prodigieusement que toutes les nations reconnaîtront la divinité du Seigneur.

17. — *Polluerunt eam in viis suis.* Cfr. Jér., II, 7. et Lév., XVIII, 28; Nombr., XXV, 34. — *In studiis suis.* Litt. « dans leurs actes, dans leurs manières d'agir. » — *Juxta immunditiam menstruatæ.* L'impureté légale la plus grande devant la Loi; Cfr. Lév., XV, 19 et suiv., et Is., LXIV, 5, 6.

18. — *Effudi indignationem meam super eos.* V. plus haut, VII, 8 et Os., V, 10. — *Pro sanguine quem fuderunt super terram.* Par leurs violences et leurs assassinats; Cfr. XXXII, 3, 6; XXXIII, 25. — *In idolis suis polluerunt eam;* Cfr. VI, 4; VIII, 10; XIV. 3. A cause des idoles qu'ils adoraient.

19. — *Dispersi... in terras.* Cfr. XXII, 15.

20. — *Ingressi sunt...* lorsqu'ils ont été en exil parmi les nations païennes. — *Polluerunt nomen sanctum meum...* Les Israélites exilés donnaient aux païens un prétexte d'attaque contre Dieu; les païens pouvaient dire en effet : Ces usuriers, ces voleurs, ces assassins, ces adultères, qui ont été chassés de leur pays, montrent ainsi le peu que Dieu veut ou peut faire pour son peuple, et font par là comprendre ce qu'est ce Jehovah qui s'intitule saint, tout-puissant, gardien de l'alliance! Cfr. Is., LII, 5; Rom., II, 24. Il est impossible d'admettre, avec Kliefoth, que ce sont les nations païennes qui ont profané le nom de Dieu. — *Populus Domini iste est...* Si le Dieu qu'ils reconnaissent avait été tout puissant, il ne les aurait pas laissé chasser de leur pays, les passages tels que Nombr., XIV, 16; Deut., IX, 28; Jér., XXXIII, 24, appuient cette interprétation proposée par Vatable et appuyée par Keil; les ℣℣. 23 et 24 la confirment aussi, Cfr. aussi Is., LII. 5; LXVI, 5; Jér., XIV, 9.

21. — *Peperci,* Litt. « J'épargnerai » — *Nomini sancto meo.* Litt. « au nom de ma sainteté ». Pour veiller à la sainteté de mon nom, c'est-à-dire pour lui assurer le respect auquel il a droit, et pour faire taire ces rail-

22. Idcirco dices domui Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Non propter vos ego faciam, domus Israel, sed propter nomen sanctum meum quod polluistis in gentibus ad quas intrastis.

23. Et sanctificabo nomen meum magnum quod pollutum est inter gentes, quod polluistis in medio earum; ut sciant gentes quia ego Dominus, ait Dominus exercituum, cum sanctificatus fuero in vobis coram eis.

24. Tollam quippe vos de gentibus, et congregabo vos de universis terris, et adducam vos in terram vestram.

25. Et effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris, et ab universis idolis vestris mundabo vos.

22. C'est pourquoi tu diras à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce n'est pas pour vous, maison d'Israël, que j'agirai, mais à cause de mon saint nom que vous avez souillé parmi les nations où vous êtes allés;

23. Et je sanctifierai mon grand nom, qui a été souillé parmi les nations, que vous avez profané au milieu d'elles, afin que les nations sachent que je suis le Seigneur, dit le Seigneur des armées, quand j'aurai été sanctifié en vous devant eux.

24. Car je vous retirerai d'entre les nations, je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous amènerai dans votre terre.

25. Je verserai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous purifierai de toutes vos idoles.

---

leries païennes, je ramènerai Israël dans son pays. Selon les LXX : ἐφεισάμην αὐτῶν, suivis par plusieurs commentateurs, Dieu promet d'épargner les Juifs, c'est-à-dire de ne pas les détruire entièrement.

22. — *Non propter vos ego faciam...* Vous n'avez en effet aucun droit à cette miséricorde. Cfr. Deut., IX, 6; Is., XLIII, 22, 25 et XLVIII, 11, etc. — *Sed propter nomen sanctum meum...* Cette profanation du nom de Dieu consiste seulement en ce qu'Israël a été chassé de sa patrie et dispersé parmi les nations païennes. Comme les païens en effet ne reconnaissent que des dieux nationaux, et, à cause de cela, considéraient seulement Jéhovah comme le Dieu national d'Israël, ils ne pouvaient pas voir dans la destruction du royaume de Juda et dans l'exil du peuple, un jugement prononcé par le Dieu saint et tout-puissant contre son peuple; ils en concluaient à l'impuissance de Jéhovah à défendre son pays et à sauver son peuple. Par conséquent le seul moyen de détruire l'erreur des païens était pour Dieu de manifester sa puissance en rachetant et en glorifiant son peuple. Keil.

23. — *Et sanctificabo nomen meum...* V. le verset précédent. — *Cum sanctificatus fuero in vobis.* Cfr. XX, 21. *Dominus exercituum.* Litt. « Adonai Jehovah ». — *Coram eis.* Hébr. : לעיניכם, « en face de vous », leçon que les meilleurs critiques rejettent pour accepter celle des LXX : κατ' ὀφθαλμοὺς αὐτῶν, et de la Vulgate.

24. — *Tollam quippe vos de gentibus...* Promesse déjà faite plus haut, XI, 17; XX, 34, 41, et qui sera renouvelée plus bas, XXXVII, 21.

25. — Une promesse plus importante vient maintenant. *Effundam super vos aquam mundam...* Le Targum interprète ainsi ces paroles : « Je remettrai vos péchés, comme on purifie par les eaux de l'aspersion et par les cendres de la vache sacrifiée pour le péché. » Cfr. Nombr. XIX, 11; Ps. L, 9. Cette purification du péché rend la grâce à ceux qui en sont l'objet. Mais cette promesse s'étend plus loin et a un sens prophétique, que Maldonat développe : « Recte veteres auctores ad baptismum Christi hunc locum retulerunt. Non enim aliam unquam aquam mundam Deus in Judæos effudit, nisi illam qua Christus mundavit Ecclesiam, per lavacrum regenerationis, Eph., V, 26; Tit., III, 5. Epithetum enim *mundam* indicat agi de aqua quæ animas mundet, non de aqua quæ segetes riget. » Cfr. Const. Apost. VI, 26 et S. Augustin. De doctrin. Christiana, III, 34. — *Ab universis idolis vestris mundabo vos.* L'idolâtrie a cessé en effet depuis le retour de la

26. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je placerai un esprit nouveau au milieu de vous. J'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair.

27. Je mettrai mon esprit au milieu de vous ; je vous ferai marcher dans mes préceptes, garder mes ordonnances et les pratiquer.

28. Vous habiterez dans la terre que j'ai donnée à vos pères ; vous serez mon peuple, et moi je serai votre Dieu.

29. Je vous délivrerai de toutes vos souillures. J'appellerai le froment et je le multiplierai, et je ne vous imposerai plus la famine.

30. Je multiplierai les fruits des arbres et les produits des champs, afin que vous ne portiez plus à l'avenir l'opprobre de la stérilité et de la famine devant les nations.

26. Et dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri; et auferam cor lapideum de carne vestra, et dabo vobis cor carneum.

Supr. 11, 19.

27. Et spiritum meum ponam in medio vestri; et faciam ut in præceptis meis ambuletis, et judicia mea custodiatis, et operemini.

28. Et habitabitis in terra quam dedi patribus vestris; et eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum.

29. Salvabo vos ex universis inquinamentis vestris; et vocabo frumentum, et multiplicabo illud, et non imponam vobis famem.

30. Et multiplicabo fructum ligni, et genimina agri, ut non portetis ultra opprobrium famis in gentibus.

---

captivité; mais c'est le Christianisme seul qui a purifié entièrement le cœur humain de ses souillures.

26. — *Dabo vobis cor novum...* Promesse renouvelée de XI, 19, 20. Cfr. Jér., XXXI, 33. — *Ponam in medio vestri,* dans votre cœur; comme plus haut, XI, 19. Il faut, dit Maldonat, interpréter cet endroit de la venue du Saint Esprit qui, après le baptême, est donné aux chrétiens; c'est ainsi, en effet, que S. Pierre, Act., II, 17, interprète le passage analogue de Joel, II, 28. — *Dabo vobis cor carneum.* Ce cœur de chair opposé au cœur de pierre, est docile et persuasible, obéissant, dit S. Augustin. Cfr. Ps. L, 12. Aucune prédiction n'est plus messianique que celle-ci, dit Hengstenberg. L'Ancien Testament n'a pas la force nécessaire pour procurer ce changement, c'est l'exaltation du fils de l'homme sur la croix, et l'oubli des péchés qui a pris là sa racine, qui, d'après S. Jean, III, 14, 15, est le seul fondement de ce changement. L'homme ne peut se faire à lui-même un nouveau cœur si Notre-Seigneur ne le lui donne, Philipp., II, 12, 13.

27 De ce changement de cœur s'ensuit le changement d'attitude envers la loi de Dieu. — *Spiritum meum,* l'esprit qui se voue tout entier à l'observation de la loi de Dieu; Cfr. XXXVII, 14; XXXIX, 29; Is., XLIV, 3; Joel, III, 1, 2. La réformation qui suivit le retour de Babylone fut le signe de la sainteté produite par le Christianisme. V. Esdr. X. 6, etc. Neh., VIII, 9. Alors seulement se réalisa la prophétie d'Isaïe, LXI, 6, et les qualifications données par S. Pierre, I Petr., II, 9, et S. Jean, Apoc., I, 6, s'appliquèrent au peuple choisi.

28. — *Et habitabitis... vestris.* Promesse faite par la loi à ceux qui garderont les commandements, Lév., XXV, 18, 19; XXVI, 5, 12. — *Eritis mihi in populum...* Cfr. XI, 20; XXXVII, 23. Jér., XXX, 22; XXXI, 33; Ps. XXX, 3, 4.

29 — *Salvabo vos ex omnibus inquinamentis vestris.* Les crimes que l'idolâtrie a fait commettre aux Israélites et les malheurs qui en sont résultés pour eux. S. Matthieu. I, 21, dit de Notre-Seigneur : « Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum. » — *Vocabo frumentum...* Les moissons, comme tout le reste de la création, obéissent à Dieu Ps. CIV, 16; Matt., VIII, 8, 9, qui n'a besoin que de les appeler pour qu'elles croissent et donnent à l'homme sa nourriture. Cfr. IV Rois, VIII, 1. — *Non imponam vobis famem.* Litt. « Je ne donnerai pas. » Cfr. XX, 43.

30. — *Multiplicabo... genimina agri.* Je multiplierai tout ce qui peut être utile à la vie. — *Ut non portetis...* Les païens ne se moqueront plus des Israélites à cause de la

31. Et recordabimini viarum vestrarum pessimarum, studiorumque non bonorum; et displicebunt vobis iniquitates vestræ, et scelera vestra.

32. Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus, notum sit vobis; confundimini, et erubescite super viis vestris, domus Israel.

33. Hæc dicit Dominus Deus : In die qua mundavero vos ex omnibus iniquitatibus vestris, et inhabitari fecero urbes, et instauravero ruinosa.

34. Et terra deserta fuerit exculta, quæ quondam erat desolata in oculis omnis viatoris,

35. Dicent : Terra illa inculta facta est ut hortus voluptatis; et civitates desertæ, et destitutæ atque suffossæ, munitæ sederunt.

36. Et scient gentes quæcumque derelictæ fuerint in circuitu vestro, quia ego Dominus ædificavi dissipata, plantavique inculta, ego Dominus locutus sim, et fecerim.

31. Vous vous souviendrez alors de vos voies corrompues et de vos désirs mauvais, et vos iniquités et vos crimes vous déplairont.

32. Ce n'est pas à cause de vous que je ferai cela, dit le Seigneur Dieu, sachez-le : soyez confondue et rougissez, à cause de vos voies, maison d'Israël.

33. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je vous aurai purifiés de toutes vos iniquités, que j'aurai repeuplé vos villes, et relevé vos ruines;

34. Et que cette terre, déserte et longtemps désolée aux yeux du voyageur, sera cultivée de nouveau,

35. On dira : Cette terre inculte est devenue comme un jardin de délices, et les villes désertes, abandonnées et ruinées, sont maintenant fortifiées.

36. Et les nations, qui seront restées autour de vous, sauront que moi le Seigneur, j'ai relevé les lieux ruinés, et replanté les plaines incultes, moi, le Seigneur, qui ai parlé et qui ai agi.

---

famine qui sévirait dans leur pays; Cfr. Joël, II, 17, 19. Plus haut, ℣. 13, ils prétendent que la terre d'Israël dévore ses habitants, Cfr. XXXIV. 29.

31. — *Recordabimini viarum vestrarum pristinarum.* Cfr. XX, 43. — *Displicebunt vobis iniquitates vestræ...* V. plus haut, IX, 6. La grâce et l'amour divins, manifestés par le Christ à Israël, amèneront le peuple à un véritable repentir, que la crainte légale ne pouvait pas donner, XVI, 61, 63; Ps. CXXIX, 4; Zach., XII, 10; Jér., XXXIII, 8, 9.

32. — *Non propter vos ego faciam.* V. plus haut, ℣. 22. Les fautes d'Israël ne permettent pas à Dieu en effet de s'intéresser tant à lui, c'est la gloire de Dieu seul qui le fait toujours agir. — *Notum sit vobis!* V. Exod., XXXIII, 16; Ruth, III, 14; III Rois, XVIII, 35. — *Confundimini... super viis vestris,* comme XVI. 54, et XLIII, 10, 11.

33. — *In die qua mundavero vos...* ℣. 25. — *Et inhabitari fecero vos...* Cfr. ℣℣. 4, 10; Is., LIV, 3. — *Instauravero ruinosa,* ℣. 10.

34. — *Et terra deserta fuerit exculta.* Cfr. ℣. 9. — *Quæ quondam erat desolata,* Cfr. VI, 14; XXXV, 3. — *In oculis omnis viatoris,* plus haut, V, 14. Ce n'était que par hasard, que dans cet état de désolation, passaient quelques voyageurs; Cfr. Lam., I, 12.

35. — La prospérité à venir contrastera tellement avec la désolation passée, que tout le monde admirera ce changement. — *Ut hortus voluptatis;* Cfr. XXVIII, 13; XXXI, 8, 9; Joel, II, 3; Is., LI, 3. — *Et civitates desertæ...* Cfr. XXXV, 9. — *Munitæ sederunt.* Elles procureront la sécurité de leurs habitants.

36. — *Gentes... derelictæ.* Les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, dit Grotius. Mais ישארו indique plutôt ceux des païens qui, appelés du paganisme dans la communauté régie par Dieu, seront accueillis et rachetés par le Christ. — *Quia ego... inculta,* ℣. 35; Jér., XLII, 10, et XXXI, 28. — *Ego locutus sim et fecerim.* Dieu accomplit toujours ses promesses, parce que sa parole est infaillible; Cfr. plus haut, XVII, 24 et plus bas, XXXVII, 14. V. aussi Is., XLVI, 11, et Nombr., XXIII, 19.

37. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Les enfans d'Israël me trouveront encore dans ce que je leur ferai; je les multiplierai comme un troupeau d'hommes,

38. Comme le troupeau saint, comme le troupeau de Jérusalem dans ses solennités. Ainsi les villes désertes seront remplies de troupeaux d'hommes, et on saura que je suis le Seigneur.

37. Hæc dicit Dominus Deus: Adhuc in hoc invenient me domus Israel, ut faciam eis: Multiplicabo eos sicut gregem hominum,

38. Ut gregem sanctum, ut gregem Jerusalem in solemnitatibus ejus; sic erunt civitates desertæ, plenæ gregibus hominum; et scient quia ego Dominus.

CHAPITRE XXXVII

Résurrection d'Israël à une vie nouvelle : vision des ossements desséchés (℣. 1-10). — Interprétation de cette vision (℣. 11-14). — Réunion des deux royaumes d'Israël en une seule nation sous le futur roi David, prédite au moyen d'une figure (℣. 15-17). — Le prophète explique son action symbolique au peuple (℣. 18-21). — Il prédit la sanctification d'Israël qui arrivera sous le règne du futur David (℣. 22-28).

1. Et la main du Seigneur fut sur moi, et elle m'emmena dans l'esprit

1. Facta est super me manus Domini, et eduxit me in spiritu Do-

---

37. — *Adhuc in hoc invenient me domus Israel ut faciam eis.* La maison d'Israël, c'est-à-dire, l'Église chrétienne, obtiendra de Dieu, par ses ferventes prières, tout ce qu'elle demandera. Cette interprétation de Maldonat nous semble meilleure que celle de Cornelius, d'après lequel il s'agit des promesses qui commencent immédiatement. — *Multiplicabo eos sicut gregem hominum.* Je multiplierai la nation comme se multiplient les troupeaux de brebis, qui, entre tous les animaux, sont les plus fécondes; Cfr. Ps. cvi, 41; Job, xxi, 11. Le Targum; « Je les multiplierai en hommes et je les enrichirai par les troupeaux. »

38. — *Ut gregem sanctum...* Comme un troupeau consacré à Dieu. Allusion aux animaux choisis pour le sacrifice, et amenés à Jérusalem aux trois grandes fêtes annuelles. Targum : « Comme le peuple saint, le peuple purifié qui vient à Jérusalem au temps de la solennité pascale. » — *Sic erunt civitates desertæ...* Cfr. Mich, ii, 12. Toutes ces prophéties, réalisées d'abord après la captivité, ne se sont accomplies entièrement que par le Christianisme.

4° Résurrection d'Israël et sa réunion en une seule nation, xxxvii.

Ce chapitre contient deux révélations distinctes. La première montre au prophète, dans une vision, la résurrection d'Israël à une nouvelle vie, 1-14. Cette vie nouvelle n'est pas seulement celle que le peuple de Dieu possédera après le retour au temps de Cyrus; il y a dans cette vision un sens plus élevé : elle indique, dit M. Le Hir, op., cit., p. 344, « l'opération du Saint-Esprit sur l'Église, qu'il fonde et multiplie par la conversion intérieure des âmes les plus corrompues. »

Chap. xxxvii. — 1. — *Facta est super me manus Domini,* V. i, 3; xxxiii, 22. — *Eduxit me in spiritu Domini.* Mieux, dans l'hébreu et les LXX : « Le Seigneur me conduisit en esprit. » Cfr. plus haut, viii, 3 et xi, 24. Le prophète eut une vision, car ces choses, comme le disent Maldonat, Cornelius, etc., ne se sont pas accomplies réellement. — *In medio campi.* Litt. « au milieu de la vallée », probablement celle du Chobar, iii, 22. — *Plenus ossibus.* LXX : ὀστέων ἀνθρωπίνων, ce que la suite confirme clairement. Le ℣. 11 nous apprend que ces os figurent le peuple d'Israël dispersé en exil, mort par suite en tant que nation, aussi bien au point de vue

mini; et dimisit me in medio campi qui erat plenus ossibus;

2. Et circumduxit me per ea in gyro; erant autem multa valde super faciem campi, siccaque vehementer.

3. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne vivent ossa ista? Et dixi : Domine Deus, tu nosti.

4. Et dixit ad me : Vaticinare de ossibus istis; et dices eis : Ossa arida, audite verbum Domini.

5. Hæc dicit Dominus Deus ossibus his : Ecce ego intromittam in vos spiritum, et vivetis.

du Seigneur, et elle me laissa au milieu d'une campagne qui était pleine d'ossements.

2. Et elle m'en fit faire le tour. Il y en avait une grande quantité sur la face de la terre, et ils étaient extrêmement secs.

3. Et il me dit : Fils de l'homme, penses-tu que ces os puissent revivre? Je répondis : Seigneur Dieu, c'est toi qui le sais.

4. Et il me dit : Prophétise sur ces os, et dis-leur : Ossements desséchés, écoutez la parole du Seigneur

5. Voici ce que le Seigneur dit à ces ossements : Je vais introduire un esprit en vous, et vous vivrez.

---

civil qu'au point de vue religieux, et ne pouvant attendre d'aucun secours humain le retour dans la patrie.

2. — *Circumduxit me per ea in gyro.* Pour qu'Ezéchiel vît bien qu'il ne leur restait pas la moindre possibilité de revenir à la vie; Cfr. XLVI, 21. — *Erant... super faciem campi.* Ces ossements n'étaient pas inhumés, mais gisaient sur le sol. — *Siccaque vehementer.* A cause du long temps depuis lequel ils étaient exposés à l'air.

3. — *Vivent ossa ista?* Ces os peuvent-ils revenir à la vie? La plupart des Pères se sont servi de cet endroit pour établir la résurrection des morts. Outre Tertullien cité plus bas, mentionnons S. Ambroise, De fide resurrectionis; S. Cyprien, Ad Quirinum; III, 49. S. Cyrille de Jérusalem, Catech., 18; S. Augustin, De doctrina christiana, III, 34; S. Irénée, Adv. Hær., V, 15; S. Hilaire, In Psalm., LII, 6. « Mais, dit M. Le Hir, plusieurs ont eu soin de faire remarquer en même temps qu'ils argumentaient moins d'après le sens direct que d'après l'analogie et le rapport constant que l'Ecriture suppose entre la figure et l'objet figuré. On ne tire point une figure d'une chose qui n'existe point, dit Tertullien à ce sujet : « De vanis similitudo non competit; de nullis parabola non convenit. » De Resurr. carnis VI, 30. S. Jérôme dit dans le même sens : « Nunquam poneretur similitudo resurrectionis ad restitutionem Israelitis populi significandam, nisi staret ipsa resurrectio et futuro crederetur, quia nemo de rebus non exstantibus incerta confirmat. » Cette réflexion paraîtra péremptoire à celui qui aura bien compris le dessein du Saint-Esprit dans les figures qu'il emploie, et qui aura suivi les analogies qui leur servent d'appui. » Maldonat fait observer avec raison que Dieu ne demande pas au prophète s'il croit à la résurrection générale, mais seulement s'il croit qu'un mort peut ressusciter. S. Jérôme dit formellement... « qui taliter interpretantur ista (de la résurrection) non debent nobis facere invidiam, quod istum locum aliter exponentes, resurrectionem negare videamur. » Presque tous les commentateurs protestants modernes, excepté Kliefoth, nient qu'il puisse être question ici de la résurrection générale. Hengstenberg dit cependant : « La doctrine de la résurrection était répandue dans le peuple de Dieu au temps d'Ezéchiel. Cela est évident d'après Isaïe, XXV, 8; XXVI, 19, passages auquel Ezéchiel se reporte évidemment, et d'après Dan., XII, 2. Il est donc impossible d'admettre qu'il n'y a pas de connexion entre la description de ce chapitre et la doctrine de la résurrection. » — *Tu nosti.* Cfr. Apoc., VII, 14. Par cette réponse, Ezéchiel fait voir que, selon le jugement humain, on ne pouvait pas concevoir que ces ossements desséchés pussent revivre, que seule la toute puissance de Dieu peut amener ce résultat; Deut., XXXII, 39. Nous avons dans ces mots une image de la foi chrétienne, qui croit à la résurrection à venir, en dépit de toutes les apparences, parce que Dieu l'a dit, Jean V, 21; Rom., IV, 17; II Cor., I, 9.

4. — *Vaticinare.* Parle-leur sous l'inspiration de Dieu, dans son esprit. — *Ossa arida, audite...* Belle prosopopée, et qui, dit Grotius, s'explique d'autant mieux que les ossements représentent les exilés.

5. — *Intromittam in vos spiritum et vivetis.* L'esprit de vie, Gen., II, 7, Job, XXVII, 3, le principe vital, sans lequel tous les organes du corps humain ne fonctionnent plus. Cette

6. Je mettrai sur vous des nerfs, je ferai croître sur vous de la chair, et j'étendrai de la peau par-dessus; et je vous donnerai un esprit, et vous vivrez, et vous saurez que je suis le Seigneur.

7. Je prophétisai donc comme il m'avait été commandé, et comme je prophétisais, il se fit un bruit, puis un remuement, et les os s'approchèrent des os, chacun dans sa jointure.

8. Et je vis des nerfs se former sur ces os et la chair les couvrir; puis la peau s'étendit par-dessus, mais l'esprit n'y était point.

9. Alors le Seigneur me dit : Prophétise à l'esprit; prophétise, fils de l'homme, et dis à l'esprit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Esprit,

6. Et dabo super vos nervos, et succrescere faciam super vos carnes, et superextendam in vobis cutem; et dabo vobis spiritum, et vivetis, et scietis quia ego Dominus.

7. Et prophetavi sicut præceperat mihi; factus est autem sonitus, prophetante me, et ecce commotio; et accesserunt ossa ad ossa, unumquodque ad juncturam suam.

8. Et vidi, et ecce super ea nervi et carnes ascenderunt; et extenta est in eis cutis desuper, et spiritum non habebant.

9. Et dixit ad me : Vaticinare ad spiritum, vaticinare, fili hominis, et dices ad spiritum : Hæc dicit Dominus Deus: A quatuor ventis veni,

---

vie, rendue par Dieu, est expliquée avec plus de détails dans le verset suivant.

6. — *Superextendam in vobis cutem.* קרמתי ne se trouve que dans cet endroit; le syriaque en fait connaître le sens : recouvrir, incruster. — *Vivetis,* vous vivrez de nouveau. — *Scietis quia ego Dominus.* Cette résurrection prouvera mieux que tous les autres miracles la divinité du Seigneur; de même la délivrance d'Israël, la constitution de l'Eglise prouveront sa puissance.

7. — *Sicut præceperat mihi.* Litt. « Comme j'avais été commandé » ; V. plus haut, XII, 7, XXIV, 18. — *Factus est autem sonitus... et ecce commotio.* Suivant Kliefoth, le son, קול, est le bruit de la trompette ou de la voix de Dieu, qui éveille les morts de leur tombe, Jean, V, 28, et la commotion, רעש, est le tremblement de terre qui ouvre les tombes. Mais cette interprétation est difficile à soutenir, parce que rien ici n'indique un tremblement de terre, et qu'Ezéchiel emploie רעש, dans un autre sens, III, 12, XII, 18. Le son est le bruit sourd et vague qui se fait entendre aux paroles du prophète, et la commotion est le bruit plus précis que font les ossements en se rapprochant les uns des autres. Il y a là, dit Tertullien, l'image des Juifs se réunissant par familles et par tribus au moment de quitter l'exil pour reprendre le chemin de leur patrie. C'est aussi, d'après Cornelius a Lap. le symbole de la contrition et de la componction du pécheur.

8. — *Et vidi, et ecce...* Le corps est reconstitué dans toute sa perfection; mais le souffle de vie ne l'a pas encore ranimé. Image des Juifs, qui, retournant dans leur patrie et reconstitués en nation, ne sont pas cependant encore convertis, et animés de l'esprit de Dieu; Zach., XIII, 8, 9. Image aussi, dit Faussett, des âmes qui, avec toutes les apparences de la vie spirituelle, sont cependant mortes à Dieu.

9. — *Vaticinare,* ℣. 4. — *Ad spiritum.* רוח n'est pas le vent ou l'esprit; c'est le souffle de vie, qui pour les Hébreux est synonyme de la vie elle-même; Cfr. Gen., II, 7. — *A quatuor ventis,* de tous les coins du ciel. Cfr. plus bas, XLII, 20, Jér., XLIX, 36, Dan., VII, 2. Israël sera recueilli de tous les endroits, Is., XLIII. 5, 6, Jér., XXXI. 8, où il a été dispersé par les vents, V, 10, XII, 14, XVII, 21, Apoc., VII, 1, 4. — *Spiritus,* הרוח, avec le ה du vocatif, comme II Rois, I, 19. — *Insuffla.* Comme Théodoret l'a remarqué, il y a dans tout ce passage un souvenir perpétuel de la création de l'homme, dont le corps est d'abord formé et où l'âme est ensuite placée; Gen., II. — *Super interfectos istos.* הרוגים, ceux qui ont été tués et qui ne sont pas morts de mort naturelle. Beaucoup de commentateurs modernes concluent de ce mot que la vision de ce chapitre ne symbolise pas la résurrection générale des morts, mais seulement la résurrection de la maison d'Israël qui a été violemment détruite. Il est possible que le prophète se serve de ce mot parce qu'il indique mieux la déplorable situation du peuple. Hitzig prétend que le prophète promet la résurrection aux Israélites tués lors de la destruction des deux royaumes. On trouve cette explication dans le Talmud.

spiritus, et insuffla super interfectos istos, et reviviscant.

10. Et prophetavi sicut præceperat mihi; et ingressus est in ea spiritus, et vixerunt steteruntque super pedes suos exercitus grandis nimis valde.

11. Et dixit ad me: Fili hominis, ossa hæc universa, domus Israel est; ipsi dicunt: Aruerunt ossa nostra, et periit spes nostra, et abscissi sumus.

12. Propterea, vaticinare, et dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulcris vestris, populo meus; et inducam vos in terram Israel.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum aperuero sepulcra vestra, et eduxero vos de tumulis vestris, populo meus;

14. Et dedero spiritum meum in

viens des quatre vents, et souffle sur ces cadavres, afin qu'ils revivent.

10. Je prophétisai donc comme il m'était ordonné, et l'esprit entra dans ces os, et ils vécurent : ils se tinrent sur leurs pieds, et il y avait une très grande armée.

11. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, tous ces hommes sont la maison d'Israël. Nos os, disent-ils, se sont desséchés, notre espérance a péri, et nous avons été retranchés d'entre les vivants.

12. Prophétise donc, et dis-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais ouvrir vos tombeaux, je vous tirerai de vos sépulcres, ô mon peuple, et je vous ferai entrer dans la terre d'Israël,

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque j'aurai ouvert vos sépulcres, et que je vous aurai tirés de vos tombeaux, ô mon peuple;

14. Que j'aurai mis mon esprit en

Tr. Sanhédrin, XCII, 2, où l'on prétend que cette résurrection eut lieu réellement et que les ressuscités, revenus dans le pays de Chanaan, y eurent de nouveau des descendants; un Talmudiste déclare expressément qu'il descend de l'un d'eux.

10. — *Et prophetavi... et ingressus est in ea spiritus.* Telle est la force de la parole divine, même lorsqu'elle passe par la bouche de l'homme. Combien est-elle plus puissante encore dans la bouche du Fils de Dieu! Joan, v, 25-29. — *Exercitus grandis nimis valde.* Beaucoup d'Israélites avaient péri pendant l'invasion chaldéenne.

11. — Le prophète va donner à présent l'explication de la vision. — *Ossa hæc domus Israel est* Il s'agit donc, au sens littéral, du retour d'Israël à son ancien état. Ceux qui, semblables à des morts, étaient enfouis dans la captivité et dans l'oppression, seront délivrés et rendus à leur patrie. En outre, au lieu d'être divisée en deux royaumes, comme avant la captivité, la maison d'Israël ne fera plus qu'un tout. — *Aruerunt ossa nostra.* Israël est si malheureux qu'il se compare à des squelettes depuis longtemps desséchés; Cfr. Lam., IV, 8, Is., LIII, 8. et plus haut, XVII, 9, 10, 24. — *Periit spes nostra,* comme plus haut, XIX, 5. — *Abscissi sumus.* Comme un membre arraché au corps, ou comme un arbre coupé; Cfr. Job. XIX, 10. L'hébreu ajoute לנו, « à nous, » c'est-à-dire pour notre malheur.

12. — *Aperiam tumulos vestros...* Je ferai cesser votre exil et vous ramènerai dans votre patrie. Moralement : je vous délivrerai du joug du péché et du démon. « Hæc omnia Judæi, vel sub Zorobabel, ut prius dixi, expleta confirmant, quando magna est facta commotio, et regnum chaldæorum in Medos, Persasque translatum : vel in præsentia Christi sui, quem putant esse venturum. Nos autem spiritaliter post crucem Domini Salvatoris completa memoramus; et quotidie fieri in his vel maxime, qui instar Lazari peccatorum suorum fasciis colligati, ad vocem Domini suscitantur », S. Jérôme. — *Populus meus.* Vous êtes toujours mon peuple, malgré le triste état dans lequel vous êtes actuellement réduit. Dans les promesses de miséricorde, Dieu dit : « Mon peuple »; quand il est irrité contre Israël, en s'adressant au prophète, il dit : « ton peuple; » XIII, 17, XXXIII, 2, Exod., XXXII, 7.

13. — *Eduxero vos de tumulis vestris.* Cfr. I Rois, II, 6.

14. — *Spiritum meum.* L'esprit de Dieu est celui qui, aux ℣℣. 9 et 10, anime les morts. Il

vous, que vous aurez revécu, et que je vous aurai placés en repos dans votre pays. Vous saurez alors que moi, le Seigneur, j'ai parlé et j'ai agi, dit le Seigneur Dieu.

15. Et la parole du Seigneur me fut adressée, et il me dit :

16. Fils de l'homme, prends du bois, et écris dessus : pour Juda et les fils d'Israël ses alliés; puis, prends un autre bois, et écris dessus : Pour Joseph, le bois d'Ephraïm, et pour toute la maison d'Israël, et pour ses alliés.

17. Puis, joins-les l'un à l'autre en un seul morceau, et qu'ils soient unis dans ta main,

18. Et lorsque les fils de ton peuple te diront : Pourquoi ne nous indiques-tu pas ce que tu veux faire avec cela?

19. Tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre le bois de Joseph qui est dans la main d'Ephraïm, et les tribus d'Israël qui lui sont unies, et je les join-

vobis, et vixeritis, et requiescere vos faciam super humum vestram; et scietis quia ego Dominus locutus sum, et feci, ait Dominus Deus.

15. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

16. Et tu, fili hominis, sume tibi lignum unum; et scribe super illud Judæ, et filiorum Israel sociorum ejus; et tolle lignum alterum, et scribe super illud : Joseph ligno Ephraim, et cunctæ domui Israel, sociorumque ejus.

17. Et adjunge illa, unum ad alterum tibi in lignum unum; et erunt in unionem in manu tua.

18. Cum autem dixerint ad te filii populi tui loquentes : Nonne indicas nobis quid in his tibi velis?

19. Loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam lignum Joseph, quod est in manu Ephraim, et tribus Israel quæ sunt ei adjunctæ; et dabo eas pariter

---

sanctifiera Israël après sa résurrection à la vie nationale, et le fera vivre dans l'amitié de Dieu. — *Et requiescere vos faciam*.. Cfr. XXVI, 28 et XXXIV. V. aussi Is., XIV, 1 et plus haut, XVII, 24, XXII, 14, XXXVI, 36.

15. — Dieu va maintenant annoncer la réunion d'Israël en un seul royaume sous un futur David.

16. — *Sume tibi lignum unum*. עץ est un morceau de bois, sur lequel on peut écrire quelques mots et que l'on peut tenir dans la main. LXX : ῥάβδον; sens préféré par quelques commentateurs qui voient ici une allusion à Nombr. XVII, 2, 17, 18. — *Judæ et filiorum Israel, sociorum ejus*. Le royaume de Juda renfermait, outre la tribu de Juda, la plus grande partie de Benjamin et de Siméon, la tribu de Lévi, et tous les Israélites zélés pour le culte du vrai Dieu, qui, à diverses époques, émigrèrent du royaume des dix tribus, et vinrent s'associer à celui de Juda, II Par., XI, 12 et suiv., XV, 9, XXX, 11, 18, XXXI, 1. -- *Joseph ligno Ephraim*. Litt. « Joseph, le bois d'Ephraïm »; ces derniers mots, ainsi que les suivants sont une apposition à Joseph. Joseph est choisi, dit Hævernick, parce que c'est le nom le plus glorieux des dix tribus. Il est plus probable que c'est à cause de la prééminence qu'avaient dans le royaume d'Israël les deux puissantes tribus d'Éphraïm et de Manassé. -- *Cunctæ domui Israel*. Ces mots ne désignent ici que les dix tribus, et non, comme au ℣. 11, Juda et Israël.

17. -- Le prophète réunit les deux morceaux de bois dans sa main de manière qu'ils ne paraissent plus en faire qu'un.

18. -- *Cum autem dixerint ad te*... Dieu n'expliquera pas la prophétie avant que les Juifs en aient demandé le sens au prophète. Cfr. XXIV, 19. — *Quid in his tibi velis*. Ce que tu entends par là.

19. -- *Ecce*, comme plus haut, XV, 4, XXV, 8, Jér. XXXI, 8. -- *Lignum Joseph quod est in manu Ephraim*. Le bois de Joseph, c'est le royaume d'Israël, qui a été fondé et gouverné par des Ephraïmites; Jéroboam était en effet de cette tribu. — *Et tribus Israel*... Cfr. XLV, 8, XLVIII, 13, Is., XLIX, 6. -- *Dabo eas pariter cum ligno Juda*. Je les ajouterai à Juda, de manière qu'elles ne fassent plus qu'un avec lui. -- *Erunt unum in manu ejus*. Ce sens est aussi celui des LXX : ἐν τῇ χειρὶ Ἰούδα; l'hébreu a בידו, « dans ma main ». C'est Dieu qui est en effet le chef de son peuple. C'est le Christ, dit Maldonat, qui a opéré cette ré-

cum ligno Juda, et faciam eas in lignum unum; et erunt unum in manu ejus.

20. Erunt autem ligna, super quæ scripseris in manu tua, in oculis eorum.

21. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam filios Israel de medio nationum, ad quas abierunt : et congregabo eos undique, et adducam eos ad humum suam.

22. Et faciam eos in gentem unam in terra in montibus Israel, et rex unus erit omnibus imperans; et non erunt ultra duæ gentes, nec dividentur amplius in duo regna.

Joan. 10, 16.

23. Neque polluentur ultra in idolis suis, et abominationibus suis, et cunctis iniquitatibus suis; et salvos eos faciam de universis sedibus in quibus peccaverunt, et emundabo eos; et erunt mihi populus, et ego ero eis Deus.

24. Et servus meus David rex super eos, et pastor unus erit omnium eorum; in judiciis meis ambula-

drai avec le bois de Juda, et je n'en ferai qu'un seul bois, et ils seront unis dans sa main.

20. Et les bois sur lesquels tu auras écrit seront mis sous leurs yeux.

21. Et tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre les enfants d'Israël du milieu des nations vers lesquelles ils étaient allés; je les rassemblerai de toutes parts, et je les ramènerai dans leur pays,

22. Et je ferai d'eux une seule nation dans leur pays, sur les montagnes d'Israël, et il n'y aura plus qu'un roi qui les commandera tous; et à l'avenir ils ne seront plus divisés en deux peuples et en deux royaumes.

23. Ils ne se souilleront plus à l'avenir avec leurs idoles, dans leurs abominations, et dans toutes leurs iniquités. Je les sauverai de tous les lieux où ils avaient péché, et je les purifierai, et ils seront mon peuple et je serai leur Dieu.

24. Mon serviteur David règnera sur eux et sera leur seul pasteur à eux tous; ils marcheront dans

---

conciliation, Eph., II, 14. Il a uni non-seulement les Juifs entre eux, mais Juifs et païens de sorte qu'il n'y ait plus de distinction entre Juifs et Grecs, Gal., III, 28, Coloss., III, 11. V. aussi Jean, IV, 21, 23.

20. -- *In manu tua in oculis eorum.* Par conséquent le prophète a accompli l'action symbolique de manière que ses compatriotes pussent la voir; cette action a eu donc une réalité extérieure.

21. -- *De medio nationum.* Cfr. XXXVI, 24. — *Congregabo eos undique.* Cfr. XI, 17, XX, 34, 41, XXXIX, 27. -- *Adducam eos ad humum suam.* Cfr. XXXIV, 13, XXXVI, 24, XXXIX, 28.

22. — *Faciam eos in gentem unam.* Cfr. ℣. 19 et Os., II, 2, Is., XI, 13, Jér., III, 18. Les chrétiens aussi n'auront qu'un cœur et qu'une âme. Act., IV, 32. -- *In montibus Israel.* Cfr. XXXIV, 13, 14. L'Eglise est la véritable Sion, Is., II, 22. -- *Rex unus erit omnibus imperans.* Cette prophétie est évidemment messianique; Cfr. XXXIV, 23, et plus bas, ℣℣. 24 et 25. Il ne peut être ici question de Zorobabel, qui ne fut roi ni de fait, ni de nom, et qui ne gouverna les Juifs que pendant quelques années. -- *Nec dividentur amplius in duo regna.* L'union sera désormais parfaite et indissoluble. V. la note sur le ℣. 19, et Cfr. Jean, X, 16.

23. -- *Neque polluentur ultra in idolis suis.* V. XXIII, 30 et XXXVI, 25. -- *Et abominationibus suis.* V. V, 11 et Is., LXVI, 3. -- *Et salvos eos faciam.* V. XXXIV, 22, XXXVI, 29. — *De universis sedibus in quibus peccaverunt.* De tous les endroits où ils ont pratiqué l'idolâtrie; pendant l'exil en effet bien des Juifs restèrent attachés au culte des idoles, LXX : ἀπὸ πασῶν τῶν ἀνομιῶν αὐτῶν. — *Emundabo eos.* Cfr. XXXVI, 25, 33. — *Erunt mihi populus,* ℣. 27 et XXXVI. 28. — *Ego ero eis Deus.* Cfr. XXXIV, 24.

24. — *Servus meus David rex super eos.* V. les notes sur XXXIV, 23, 24. — *Pastor unus erit omnium eorum.* Ce règne du seul roi David est le règne de Jésus-Christ dans son royaume, l'Eglise. Après le retour des Juifs

mes ordonnances, ils garderont mes commandements, et ils les pratiqueront.

25. Ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, et où ont habité leurs pères. Ils y habiteront eux et leurs fils jusqu'à jamais, et mon serviteur David sera leur prince éternellement.

26. Je ferai avec eux une alliance éternelle. Je les établirai, je les multiplierai, et je placerai mon sanctuaire au milieu d'eux pour toujours.

27. Mon tabernacle sera en eux. Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

28. Et les nations sauront que je suis le Seigneur et le sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera au milieu d'eux pour toujours.

bunt, et mandata mea custodient, et facient ea.

Isai. 40, 11; *Jer.* 23, 5; *Supr.* 34, 23; *Dan.* 9, 24. *Joan.* 1, 45.

25. Et habitabunt super terram quam dedi servo meo Jacob, in qua habitaverunt patres vestri; et habitabunt super eam ipsi, et filii eorum, et filii filiorum eorum, usque in sempiternum; et David servus meus princeps eorum in perpetuum.

26. Et percutiam illis fœdus pacis, pactum sempiternum erit eis; et fundabo eos, et multiplicabo, et dabo sanctificationem meam in medio eorum in perpetuum.

Ps. 109, 4 *et* 116, 2; *Joan.* 12, 34.

27. Et erit tabernaculum meum in eis; et ero eis Deus; et ipsi erunt mihi populus.

28. Et scient gentes quia ego Dominus sanctificator Israel, cum fuerit sanctificatio mea in medio eorum in perpetuum.

---

purifiés par l'exil dans leur patrie, viendra le roi promis, le fils de David, qui, dit Currey, réunira sous sa domination le véritable Israël, c'est-à-dire non-seulement les descendants d'Abraham selon la chair qui lui seront fidèles, mais tous ceux qui par la foi feront partie de l'Israël de Dieu. — *In judiciis meis ambulabunt.* Cfr. XI, 20, XXXVI, 27.

25. — *Habitabunt super terram quam dedi Jacob,* XXVIII, 25. — *Usque in sempiternum.* Cfr. Is., LX, 20, Joel, III, 20, Amos, IX, 15. — *David servus meus...* V. XXXIV, 24. Cette nouvelle alliance et cette nouvelle royauté seront sans fin; cette promesse est répétée deux fois dans ce verset. Le royaume du Christ n'aura pas de fin, Luc, I, 53.

26. — *Percutiam illis fœdus pacis.* Voir XXXIV, 25. C'est le Nouveau Testament où Notre-Seigneur a tout pacifié en versant son sang sur la croix, Coloss., I, 20. — *Pactum sempiternum erit eis.* Cette alliance est bien supérieure à l'ancienne; Cfr. Is., LV, 3, Jér., XXXII, 40. — *Fundabo eos.* Litt. « Je les placerai » dans le pays que j'ai donné à leurs pères. LXX : καὶ τάξω αὐτούς. — *Et multiplicabo.* Allusion à la promesse faite à Abraham, Gen., XVII, 6. Cfr. XXXVI, 10, 11, 37. D'après l'analogie des prophètes, dit M. Le Hir, ceci doit s'entendre de la vocation des Gentils. — *Sanctificationem meam,* mon sanctuaire, מקדשי, le temple où l'on reconnaît la sainteté de Dieu par le culte qu'on lui rend. LXX : τὰ ἅγιά μου. Suivant Pintus, le sacrement de l'Eucharistie est désigné ici.

27. — *Erit tabernaculum meum in eis.* Cfr. XLVIII, 35, Lev., XXVI, 11, Zach., II, 14. משכני, « mon habitation ». C'est sous la nouvelle loi que Dieu habite réellement au milieu de son peuple par sa grâce et par son Fils; Cfr. Jean, I, 14 : « Et habitavit in nobis... » Dans l'Apoc. XXI, 3 et I Cor., III, 16, VI, 19, les fidèles sont appelés le temple de Dieu, parce que l'esprit de Jésus-Christ habite en eux. — *Ero eis Deus...* ℣. 23, XI, 20, XXXIV, 30.

26. — *Ego Dominus sanctificator Israel.* Israël était consacré à Dieu, Exod., XIX, 5, 6 Cfr. Ez. XX, 12 et XXXIX, 7. Il y a ici allusion aux promesses du Pentateuque relatives à la sanctification d'Israël, Lév., XX, 8, XXI, 23, XXII, 31, 33. — *Sanctificatio mea.* V. ℣. 26. S. Jean, Apoc. XXI, 3, applique ces paroles à la Jérusalem céleste. Quelques commentateurs les appliquent à la sainte Eucharistie. Plusieurs protestants modernes, Bengel et Œtinger en tête, croient qu'il y a dans les ℣℣. 24-28 de ce chapitre une prédiction relative à l'établissement du royaume de Dieu en Palestine, après la future conversion au Christianisme des restes des Juifs. C'est tout simplement un retour au millénarisme. Keil réfute longuement ce système et nous renvoyons à son Commentaire sur ce point.

CHAPITRE XXXVIII

Gog, de la terre de Magog, prince de Mosoch et de Thubal, viendra, aux derniers temps, des régions les plus reculées du Septentrion, envahir le pays d'Israël restauré, avec une armée immense composée de nombreuses nations (℣℣. 1-9). — Il a l'intention de dévaster Israël qui habite maintenant dans la sécurité. Dieu veut par là se sanctifier devant le monde (℣℣. 10-16). — Gog sera détruit par le jugement du Seigneur, et les nations reconnaîtront la divinité de Jéhovah (℣℣. 17-23).

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :
2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis Mosoch et Thubal; et vaticinare de eo.

Infr. 39, 1; *Apocal.* 20, 7.

1. Et la parole du Seigneur me vint encore, et il me dit :
2. Fils de l'homme, tourne le visage vers Gog, vers la terre de Magog, vers le prince et le chef de Mosoch et de Thubal, et prophétise contre lui.

5° Destruction de Gog et de la grande armée des nations, XXXVIII-XXXIX.

Dans les derniers temps, Gog, roi de Magog envahira le pays d'Israël, il viendra des plus lointaines contrées du Nord. Il veut piller Israël qui habite maintenant en sécurité; mais le jugement de Dieu l'atteindra, il sera détruit, et les nations en concluront à la divinité du Dieu d'Israël. Tel est l'objet des deux chap. XXXVIII et XXXIX, qui racontent probablement le dernier combat du monde avec Dieu et la ruine décisive du premier. C'est ce même combat qui est décrit par l'Apocalypse, XX, 7-10, dont l'auteur, S. Jean, emploie souvent des mots et des phrases tirés d'Ezéchiel. Selon M. Le Hir, neus avons ici l'annonce des derniers combats de l'Eglise.

CHAP., XXXVIII. — 2. — *Pone faciem tuam contra,* V. XIII, 17, XXI, 2. — *Gog.* גוג, nom du prince contre lequel la prophétie est dirigée, se rencontre dans I Par., V, 4, comme le nom d'un Rubénite sur lequel on n'a aucun détail; peut-être a-t-il été arbitrairement formé par le prophète d'après le nom du pays, Magog. Dans l'histoire d'Assurbanipal d'après les Inscriptions cunéiformes, p. 97, on trouve à côté de « Birighudri, un chef de Madaï, » la Médie, « Sariti et Pariza, fils de Ga-a-gi, un chef de la Saka », les Scythes. M. Smith identifie ce Ga-a-gi avec Gog. D'après Schrœder et M. Le Hir, ce mot est plutôt un titre qu'un nom de personne : « C'est un nom indigène qui signifie chef ou roi (Kuk, Khon, King, Konig) ». Le Hir, op. cit. p. 346. Un voyageur du XIIIe siècle appelle un chef tartare Gog Khan. — *Terram Magog.* Litt. « dans la terre de Magog », ou « de la terre de Magog. » La Genèse, X, 2, nomme Magog parmi les fils de Japheth. D'après les Juifs, Josèphe, Ant., I, 6, 1, et les commentateurs anciens, Magog désignerait les Scythes. Il est ici écrit avec l'article, המגוג, pour marquer que ce peuple est bien connu depuis le temps de la Genèse. Il est inutile d'aller, avec Hitzig, chercher dans la syllabe « ma, » d'après le copte et le sanscrit, l'idée de terre. Suivant Reuss, Magog signifie le pays de Gog, « la lettre M placée devant les racines exprimant souvent la notion du lieu ». Dans l'Apoc. XX, 8, Gog et Magog sont deux peuples. — *Principem capitis,* chef suprême. Ewald, Hengstenberg, après la Vulgate, le Targum et Aquila adoptent cette leçon. Les LXX ont au contraire ἄρχοντα Ῥώς, traduisant l'hébreu ראש par un nom propre. Presque tous les modernes suivent ce sens. On n'a pu lui faire, dit Keil, que deux objections : 1° il n'y a pas de peuple du nom de Rosh dans l'Ancien Testament ni dans Josèphe; cette objection est bien faible et Ezéchiel nous cite des peuples qui ne sont pas nommés ailleurs, XXVII, 23, XXX, 5. 2° Le grand-prêtre est appelé הכהן ראש dans I Par., XXVII, 5; mais l'expression employée dans ce verset se retrouve encore au ℣. 3 et XXXIX, 1, et dans de telles répétitions les titres sont généralement abrégés. D'un autre côté, on rencontre dans les historiens byzantins et arabes la mention fréquente d'un peuple barbare appelé οἱ Ῥῶς, Arab. Rûs, habitant vers le nord du Taurus. Ibn Fosslan, écrivain arabe du Xe siècle dit qu'ils habitaient les bords du Rha, le Volga. On s'est demandé si les habitants de Rass, Coran, XXV, 50, sont les

3. Tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à toi, Gog, prince et chef de Mosoch et de Thubal.

4. Je t'entourerai et je mettrai un frein dans tes mâchoires. Je te ferai sortir, avec toute ton armée, les chevaux et tous les cavaliers couverts de cuirasses, et une grande multitude, armée de lances, de boucliers et d'épées.

5. Perses, Ethiopiens, Lybiens seront avec eux, tous couverts de boucliers, et le casque en tête.

6. Gomer et toutes ses bandes, la

3. Et dices ad eum : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Gog, pricipem capitis Mosoch et Thubal.

4. Et circumagam te, et ponam frenum in maxillis tuis; et educam te, et omnem exercitum tuum, equos et equites vestitos loricis universos, multitudinem magnam, hastam et clypeum arripientium et gladium.

5. Persæ, Æthiopes, et Libyes cum eis, omnes scutati et galeati.

6. Gomer, et universa agmina.

---

mêmes. Il est difficile de douter, dit Gesenius, que nous ne trouvions dans cet endroit d'Ezéchiel la première mention des Russes. Quoiqu'il en soit de cette identification repoussée par Hengstenberg qui ne peut consentir à voir les Russes rangés parmi les ennemis du royaume de Dieu, on ne peut pas douter de l'existence de ce peuple. Son nom, dit Schrœder (Ross, cheval) indique un peuple de cavaliers tels que les Scythes. — *Mosoch et Thubal,* peuples tributaires de Magog comme Rosh. V. XXVII, 13. Suivant Fairbairn, etc., il n'y a dans ces deux chapitres qu'une parabole prophétique. Pour quelques auteurs, cités par S. Jérôme, c'est une description du combat des bons anges avec les mauvais dans le ciel; Maldonat pense qu'Origène a dû émettre une idée de ce genre, « nam et ejus olet ingenium, et nescio quid non prorsus absimile aliis locis dicit ». Selon S. Augustin, De Civ. Dei, XX, 11, ce sont tous les persécuteurs de l'Eglise en général. S. Jérôme y voit les hérétiques : « Omnis igitur superbia et falsi nominis scientia, quæ erigit se contra notitiam veritatis, his nominibus demonstratur. Ista sunt tecta (Gog-tectum) de quibus et Isaias loquitur in visione contra vallem Sion, XXII, 1. Tectumque interpretabimur hæreticorum principes : et de tecto eos qui illorum susceperé doctrinas. » D'après Maldonat la prophétie d'Ezéchiel et celle de l'Apocalypse ont le même objet; elle n'est pas encore accomplie : inutile donc de voir dans Gog et ses armées Antiochus, ou les Goths, ou les Turcs, etc. Il s'agit des combats que l'Eglise aura, à la fin des temps, à soutenir contre l'Antechrist, que Jésus-Christ alors « interficiet spiritu oris sui », II Thess., II, 8. Nicolas de Lyre, Vatable, Paul de Bourges, Bellarmin, De Summo Pontif. III, 17, etc., voient aussi dans Gog l'antechrist.

3. — Répétition familière à Ezéchiel, où quelques commentateurs, mais à tort, croyons-nous, ont voulu voir de l'emphase.

4. — *Circumagam te.* שובבתיך, comme plus bas, XXXIX, 2, a été traduit de plusieurs manières : je te séduirai, c'est-à-dire je t'amènerai à une entreprise dangereuse; mieux : je te reconduirai en arrière. Dans Gog réapparaissent les ennemis du peuple de Dieu. Leur invasion est rapportée ici, comme dans ce qui suit, à Jéhovah. Mais en marchant contre Dieu ils marchent surtout à leur propre destruction. — *Ponam frænum in maxillis tuis.* Cfr. XXIX, 4. Gog est comparé à une bête indomptée qui est réduite par force à suivre celui qui la conduit; Cfr. Is., XXXVII, 29. — *Educam te et omnem exercitum tuum.* Cfr. XI, 9, XX, 34. — *Vestitos loricis.* Litt. « Vêtus de perfection », c'est-à-dire ayant un excellent équipement militaire. — *Multitudinem magnam.* Cfr ℣. 15 et XVII, 17.

5. — *Persæ.* V. XXVII, 10. — *Æthiopes,* XXX, 4, 5, 9. — *Lybies,* Litt. « Phout. » Voir XXVII, 10, XXX, 5. L'armée de Gog ne renferme pas des tribus n'ayant pas encore atteint d'importance historique, comme le veut Kliefoth, mais des peuples vivant aux extrémités du monde alors connu. Le peuple de Dieu, ayant vaincu ses ennemis, ne trouvera plus pour l'attaquer que des peuplades sauvages qui n'ont pas entendu parler de Dieu et ne connaissent pas sa puissance. Peut-être Ezéchiel veut-il montrer que tous les ennemis de Dieu se sont coalisés pour combattre son peuple.

6. — *Gomer.* Cfr. Gen., X, 2, I Par., I, 5. Les Cimmériens mentionnés par Homère, Odyss, XI, 14 et suiv., comme habitant à l'extrémité du monde. On les a identifiés avec les Cimbres germains et les Cymry celtiques. Leur vieux nom, dit Delitzsch, est

ejus, domus Thogorma, latera aquilonis, et totum robur ejus, populique multi tecum.

7. Præpara, et instrue te, et omnem multitudinem tuam quæ coacervata est ad te; et esto eis in præceptum.

8. Post dies multos visitaberis; in novissimo annorum venies ad terram, quæ reversa est a gladio, et congregata est de populis multis ad montes Israel qui fuerunt deserti jugiter; hæc de populis educta est, et habitabunt in ea confidenter universi.

9. Ascendens autem, quasi tempestas venies, et quasi nubes, ut operias terram, tu et omnia agmina tua, et populi multi tecum.

maison de Thogorma, voisine de l'aquilon, et toutes ses forces, et beaucoup de peuples avec toi.

7. Prépare-toi et arme-toi, ainsi que toute cette multitude qui est rassemblée près de toi, et sois leur chef.

8. Après de longs jours tu seras visité; à la fin des temps tu viendras vers une terre qui a été sauvée de l'épée et rassemblée d'entre plusieurs nations, vers les montagnes d'Israël, qui avaient été toujours désertes; quand cette terre aura été délivrée des peuples, tout le monde y habitera avec confiance.

9. Comme un ouragan qui monte, tu viendras, et, comme un nuage, tu couvriras la terre avec toutes tes troupes, et tous tes peuples nombreux.

---

encore resté dans la bouche des habitants du pays de Galles qui s'appellent Cumri ou Cymry, et donnent à leur patrie le nom de Cymru. — *Agmina ejus.* Litt. « Ses ailes ». Cfr. XII, 14. LXX : οἱ περὶ αὐτόν. — *Domus Thogorma.* L'Arménie; V. XXVII, 14. Les Arméniens s'appellent encore aujourd'hui « Torkomasti », maison de Torgom. — *Latera aquilonis.* Ils habitent tout à fait au nord de la terre; Cfr. Is., XIV, 13, Jér., VI, 22, XXV, 32.

7. — *Præpara,* הכון, « sois prêt. » — *Instrue te.* Fournis-toi de tout ce qui est nécessaire à la guerre, comme Jér., XLVI, 14. Ce commandement est ironique; tous les préparatifs de Gog n'empêcheront pas sa ruine; Cfr. Is., VIII, 10. — *Esto eis in præceptum,* sois leur chef, donne-leur des ordres que tous observeront. LXX : ἔσῃ μοι εἰς προφυλακήν.

8. — *Post dies multos visitaberis.* Cfr. Is., XXIV, 22. Le sens de ces mots est donné par les suivants : *In novissimo annorum;* c'est la fin du monde, après les mille ans dont parle S. Jean, Apoc., XX, 7. Dieu visitera Gog en le poussant à envahir la terre d'Israël, et afin de se sanctifier ainsi par le jugement qu'il exécutera contre lui. — *In novissimo annorum,* vers le temps du jugement. — *Ad terram quæ reversa est a gladio.* « Id est in terram ab hostibus liberatam, et a servitute in libertatem vindicatam. » Théodoret. — *Quæ congregata est de populis multis.* Israël était dispersé et captif parmi les nations; Cfr. XI, 17, XX, 34, 41, XXXVI, 24, et plus bas, ℣. 12. — *Ad montes Israel.* Ezéchiel désigne souvent ainsi le pays d'Israël; VI, 2, XXXIII, 28, XXXV, 12, XXXVI, 1. « Montes Israel, patriarchas videlicet et prophetas. » S. Jérôme. — *Qui fuerunt deserti jugiter.* La Judée fut déserte pendant les soixante dix années de captivité, Jér., XXV, 12. Suivant Cornelius et Keil, le temps qui sépare la mort de Notre-Seigneur de la venue de l'Antechrist, et pendant lequel les Juifs ont toujours été exilés de leur pays. — *Hæc.* Cette terre, c'est-à-dire ses habitants. — *De populis educta est.* Cfr. XIV, 22. Après la captivité de Babylone. — *Et habitabunt in ea confidenter universi.* Il n'y a pas dans ces mots, dit Currey, une promesse pour l'avenir, mais une description de la condition du peuple au temps de l'invasion de Gogd. Cfr. Jug., XVIII, 7, 27, plus bas, ℣. 11 et XXXIV, 25, 27. Telle était la condition des Juifs dans leurs jours de prospérité auxquels succéda l'invasion et la guerre. Telle sera la condition de l'Eglise avant le dernier combat entre le bien et le mal.

9. — *Ascendens.* ועלית, « tu monteras », terme qui désigne la marche de l'armée ennemie, I Rois, VII, 7, Is., VII, 1, XXI, 2. — *Tempestas... nubes...* Le nuage et la tempête sont les images d'une grande calamité; Cfr. XXX, 18, Jér., IV, 13, Dan., XI, 40. — *Ut operias terram,* comme un nuage obscurcit le ciel. — *Agmina tua,* comme au ℣. 6. « Quis enim hæreticorum, quorum princeps diabolus est, non quasi tempestas venit contra

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : En ce temps-là, des pensées s'agiteront dans ton cœur, et tu formeras une résolution criminelle;

11. Tu diras : Je viendrai vers un pays sans murailles, vers des gens qui sont en paix, qui habitent en sécurité; tous demeurent dans des villes sans murailles, et ils n'ont ni verrous ni portes,

12. Afin d'enlever les dépouilles, de ravir le butin, et de porter la main sur ceux qui, après avoir été abandonnés, ont ensuite été rétablis, sur un peuple qui a été rassemblé d'entre les nations, qui commençait à posséder, et qui habite au centre de la terre.

13. Saba, Dedan, les marchands de Tharsis et tous ses lions te diront : Ne viens-tu pas pour prendre les dépouilles? Tu as assemblé tes bandes pour enlever un grand bu-

10. Hæc dicit Dominus Deus : In die illa ascendent sermones super cor tuum, et cogitabis cogitationem pessimam ;

11. Et dices : Ascendam ad terram absque muro; veniam ad quiescentes, habitantesque secure; hi omnes habitant sine muro, vectes et portas non sunt eis :

12. Ut diripias spolia, et invadas prædam, ut inferas manum tuam super eos, qui deserti fuerunt, et postea restituti, et super populum, qui est congregatus ex gentibus qui possidere cœpit, et esse habitator umbilici terræ

13. Saba, et Dedan, et negotiatores Tharsis, et omnes leones ejus dicent tibi : Numquid ad sumenda spolia tu venis? ecce ad diripiendam prædam congregasti multitudinem

---

Ecclesiam, et nube verborum suorum simplices quosque credentium opprimere et operire festinat? » S. Jérôme.

10. — *In die illa,* au temps indiqué dans le ℣. 8. — *Ascendent sermones super cor tuum.* Des pensées rempliront ton esprit; Cfr. IV Rois, XII, 5, Jér., III, 16, VII, 31. — *Cogitationem pessimam.* Le dessein d'attaquer le peuple de Dieu qui vit en sécurité et sans défense.

11. — *Ad terram absque muro.* ארץ פרזות, une contrée ouverte de tous côtés, et qui n'est défendue ni par des montagnes, ni par des forteresses. Cfr. Zach., II, 4, 5 — *Veniam ad quiescentes.* J'envahirai ces populations tranquilles. LXX : ἄξω ἐπὶ ἡσυχάζοντας λαούς. Cfr. Jug., XVIII, 7, 27. — *Habitantesque secure.* Qui ne s'attendent à aucune attaque; ℣. 8, 14 ; Cfr. Esth., IX, 19. — *Habitant sine muro...* Cfr. Jér., XLIX, 31. Cette description de la manière de vivre d'Israël s'applique moins aux temps postérieurs, à la captivité de Babylone qu'aux jours messianiques, où le Seigneur aura détruit les chevaux, les chariots, les forteresses, Mich., V, 9, où Jérusalem n'aura plus de murs à cause de la multitude des habitants et des troupeaux, et où le Seigneur, selon Zach., II, 8, 9, sera lui-même un mur de feu autour d'elle. Keil. Cette terre sans murailles est l'Eglise ; elle est sans mur et sans porte, parce que « arma militiæ nostræ non sunt carnalia ». II Cor., X, 4.

12. — *Ut diripias... prædam.* Cfr. Is., X, 6. — *Ut inferas... restituti.* Pour ravager de nouveau un pays qui avait effacé les traces de ses malheurs et des anciennes invasions. — *Super populum... ex gentibus.* Cfr. ℣. 8. — *Qui possidere cœpit.* עשה מקנה וקנין, qui s'occupe de l'élevage des troupeaux et du commerce; Cfr. Gen., XXXIV, 2, 3, XXXVI, 6. LXX : πεποιηκότας κτήσεις. Mystiquement, ce sont les vertus et les dons du Saint-Esprit que l'Antechrist et ses ministres s'efforcent d'enlever aux Chrétiens. — *Habitator o... umbilici terræ.* Cfr. V, 5, où le prophète dit qu'Israël habite au milieu des nations. Ces deux expressions sont synonymes : la terre située au milieu du monde, le nombril de la terre, c'est la terre la plus glorieuse et la plus comblée de bénédictions; ceux qui y habitent sont les plus illustres parmi toutes les nations. L'expression « nombril de la terre » est déjà employée Jug., IX, 37; on la retrouve dans Cicéron, Verr., IV, 48, De Divinat, 2, et dans Tite-Live, XXXV, 18.

13. — *Saba.* V. XXVII, 22, 23. — *Dedan,* XXVII, 15, 20. — *Negotiatores Tharsis,* XXVII, 12, 25. LXX : οἱ ἔμποροι Καρχηδονιοι. — *Omnes leones ejus,* ses rois et ses princes, V. XIX, 2, 3; XXXII, 2. LXX : καὶ πᾶσαι αἱ κῶμαι αὐτῆς D'après Grotius, les pirates de la mer. Tous ces peuples adonnés au commerce, et qui s'entendent en fait de richesses voient que la seule convoitise arme Gog et ses peu-

tuam, ut tollas argentum et aurum, et auferas supellectilem, atque substantiam, et diripias manubias infinitas.

14. Propterea, vaticinare, fili hominis, et dices ad Gog : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid non in die illo, cum habitaverit populus meus Israel confidenter, scies?

15. Et venies de loco tuo a lateribus aquilonis tu, et populi multi tecum, ascensores equorum universi, cœtus magnus, exercitus vehemens.

16. Et ascendes super populum meum Israel quasi nubes, ut operias terram. In novissimis diebus eris, et adducam te super terram meam; ut sciant gentes me, cum sanctificatus fuero in te in oculis eorum, o Gog !

17. Hæc dicit Dominus Deus : Tu ergo ille es, de quo locutus sum in diebus antiquis, in manu servorum meorum prophetarum Israel, qui

tin, pour prendre l'argent et l'or, pour emporter les meubles et les richesses, et pour ravir des dépouilles immenses.

14. C'est pourquoi, prophétise, fils de l'homme, et dis à Gog : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ne sauras-tu pas, en ce jour-là, que mon peuple Israël demeurera en paix et avec confiance?

15. Tu viendras alors de ton pays, du fond de l'aquilon, toi et de nombreux peuples avec toi, tous cavaliers, avec une grande troupe, et une puissante armée,

16. Et tu t'avanceras contre mon peuple Israël comme un nuage pour couvrir le pays. Tu seras dans les derniers jours, et je t'amènerai sur mon pays, afin que les nations me connaissent lorsque j'aurai été sanctifié par toi, à leurs yeux, ô Gog.

17. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est toi donc qui es celui dont j'ai parlé dans les jours anciens, par mes serviteurs les pro-

---

ples, et le pousse à la guerre. Leurs paroles n'expriment pas de sympathie pour l'entreprise de Gog, comme le pensent Kliefoth et Faussett ; elles mettent seulement en relief le grand désir de pillage qui caractérise les masses conduites par Gog. — *Congregasti multitudinem tuam,* ℣. 7.

14. — *Confidenter,* ajouté par la Vulgate, conformément au sens ; Cfr. ℣℣. 8 et 11. — *Scies.* Tu sauras, par la vengeance que je tirerai de toi, quelle est ma puissance, ou bien : Tu sauras alors qu'Israël habite en paix et ne s'attend pas à une invasion étrangère. LXX : « n'est-ce pas dans le temps même où mon peuple Israël habitera en paix que tu connaîtras et que tu t'élèveras » ?

15. — *A lateribus aquilonis,* ℣. 6. — *Tu et populi multi tecum,* ℣℣. 6 et 9. — *Ascensores equorum universi.* Cfr. ℣. 4, XXIII, 6 ; et XXVII, 14. La cavalerie des Scythes avait frappé d'étonnement tous les peuples de l'Orient.

16. — *Ascendes... terram,* ℣. 9. — *In novissimis diebus,* ℣. 8. — *Adducam te super terram meam.* Sans le vouloir, Gog obéit à la volonté de Dieu, ℣. 8 ; et Exod., IX, 16. — *Ut sciant gentes me.* Pour que les nations, à la vue de la puissance de Dieu, le reconnaissent et l'adorent ; Cfr. XXXIX, 23. — *Cum sanctificatus fuero in te.* Quand Dieu aura montré sa sainteté et sa justice en exterminant son ennemi ; Cfr. XX, 40 ; XXVIII, 22 ; XXXVI, 23. — *In oculis eorum.* Cfr. XXXVI, 23 ; XXXVII, 20. L'honneur et la sainteté de Dieu exigent que tout le monde voie qu'on ne peut pas toucher à ceux qu'il protège, même quand ils sont dans une extrême faiblesse.

17. — *Tu ergo ille es...* Gog a été annoncé par les prophètes. Comme son nom ne se trouve pas ailleurs dans les prophètes de l'Ancien Testament, Maldonat, imité par Ewald, qui croit que les passages auxquels Ezéchiel se réfère ont été perdus, suppose que leurs prédictions ont été seulement orales, et il ajoute : « Meum consilium est ut quod inveniri non potest, non frustra quæramus. » Mais on peut dire que ces mots ne supposent pas que les prophetes ont mentionné Gog nominalement, et qu'en annonçant l'ennemi du peuple de Dieu et sa destruction par le jugement du Seigneur, ils ont eu en vue le Gog contre lequel Ezéchiel écrit ces deux chapitres. Il est difficile de dire à quelles prédictions le prophète fait allusion. On ne peut pas penser à Zacharie, XII, 2, 3 ; XIV, 2, 3, parce que Zacharie n'a prophétisé qu'après la cap-

phètes d'Israël, qui ont prophétisé en ce jour et en ce temps-là que je devais t'amener contre eux.

18. Dans ce jour-là, au jour de l'arrivée de Gog sur la terre d'Israël, dit le Seigneur Dieu, ma colère et ma fureur monteront.

19. J'ai parlé dans mon zèle et dans le feu de ma colère, parce qu'en ce jour-là il y aura un grand trouble dans la maison d'Israël :

20. Les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bêtes des champs, tous les reptiles qui se remuent sur le sol, et tous les hommes qui sont sur la face de la terre trembleront devant ma face. Les montagnes seront renversées, les clôtures tomberont, et toutes les murailles seront jetées par terre.

21. J'appellerai contre lui l'épée dans toutes mes montagnes, dit le Seigneur Dieu, et ils tourneront l'un contre l'autre la pointe de leurs glaives.

22. Je le châtierai par la peste,

prophetaverunt in diebus illorum temporum, ut adducerem te super eos.

18. Et erit in die illa, in die adventus Gog super terram Israel, ait Dominus Deus, ascendet indignatio mea in furore meo.

19. Et in zelo meo, in igne iræ meæ locutus sum. Quia in die illa erit commotio magna super terram Israel;

20. Et commovebuntur a facie mea pisces maris et volucres cœli, et bestiæ agri, et omne reptile quod movetur super humum, cunctique homines qui sunt super faciem terræ; et subvertentur montes, et cadent sepes, et omnis murus corruet in terram.

Matth. 24, 29; *Luc.* 21, 25.

21. Et convocabo adversus eum in cunctis montibus meis gladium, ait Dominus Deus; gladius uniuscujusque in fratrem suum dirigetur.

22. Et judicabo eum peste, et san-

---

tivité. On peut citer Joël, IV, 2, 11 et suiv., Is., X, 6; XVII, 14; XXV, 5, 10 et suiv. XXVI, 21; Jér., XXX, 23 25, etc.. et ceux qui ont annoncé le jour du jugement de Jéhovah contre les païens. Suivant S. Jérôme, il y a ici allusion à la prophétie de Nombr. XXIV, 7; mais Gog n'y est nommé que dans les LXX, et cette leçon est condamnée unanimement. — *In manu...* Par le ministère des prophètes; Cfr. Dan., IX, 10. — *In diebus illorum temporum.* Litt. « dans ces jours, ces années. » Les prophéties de ce genre se sont continuées à travers les siècles de l'histoire d'Israël.

18. — *Et erit in die illa...* Ce n'est pas une citation des anciens prophètes dont il est question au verset précédent, mais Ezéchiel reprend la parole. — *Ascendet indignatio mea.* V. XXIV, 8. — *In furore meo.* Cfr. Is., LXIII, 3, 6. Suivant quelques commentateurs « dans mon nez », parce que les narines se gonflent chez les gens en colère; Cfr. Ps. XVII, 9, 16.

19. — *Et in zelo meo.* Cfr. V, 13, XXXVI, 6. — *In igne iræ meæ,* Cfr. XXI, 36, XXL, 21. — *Quia.* אם־לא, si non, c'est-à-dire très certainement, V. XIV, 16. Cfr. XVII, 16. — *Commotio magna.* Peut-être un tremblement de terre Cfr. Joel, III, 16, Agg., II, 6, 7, Matt., XXIV, 7, 29, Luc, XXI, 26, Apoc., XVI, 18. Suivant Jarchi, le bruit du tonnerre; Cfr. III, 12, 13. Jér., X, 22. « Immittente enim diabolo, crebra contra Ecclesiam persecutio fiet ». S. Jérôme.

20. — Description détaillée de la terreur qui envahira alors toutes les créatures, à l'approche du jugement de Dieu. Cfr. Matt., XXIV, 21. — *Pisces...* « In Actibus quoque apostolorum, linteum illud quod... Petro apostolo demonstratur, Act., X, varietatem credentium significat, quæ in arca quoque diluvii continetur ». S. Jérôme. — *Sepes,* הבודרגות, qu'on ne trouve qu'ici et au singulier, Cant., II, 14; ce sont les collines très escarpées. LXX : αἱ φάραγγες. Suivant Faussett, ce sont les terrasses pour les vignes établies sur le penchant des collines pour empêcher la terre d'être emportée par les eaux.

21. — *Convocabo,* contre Gog et ses armées. — *In cunctis montibus meis,* dans toute la Judée, ℣. 8 et Cfr. XXXIX, 4. — *Gladium...* Les ennemis se détruiront les uns les autres. Cfr. Jug., VII, 22, I Rois, XIV, 20, II Par., XX, 23, et aussi la prophétie de Zacharie, XIV, 13.

22. — *Judicabo eum.* Cfr. XVII, 20. — *Peste et sanguine.* Cfr. XXVIII, 23. — *Imbre vehe-*

guine, et imbre vehementi, et lapidibus immensis ; ignem et sulphur pluam super eum, et super exercitum ejus, et super populos multos qui sunt cum eo.

23. Et magnificabor, et sanctificabor; et notus ero in oculis multarum gentium, et scient quia ego Dominus.

par le sang, par des pluies violentes, et par des grêles énormes; et je ferai pleuvoir le feu et le souffre sur lui, sur son armée, et sur tous les peuples qui sont avec lui.

23. Je me glorifierai et je me sanctifierai; je me ferai connaître aux yeux de nombreuses nations; et on saura que je suis le Seigneur.

CHAPITRE XXXIX

Gog sera vaincu et abattu avec toutes ses armées sur les montagnes d'Israël (℣℣. 1-8). — Les habitants de toutes les villes d'Israël passeront sept ans à brûler les armes des ennemis; ils mettront sept mois à brûler les corps dans la vallée des voyageurs, et purifieront ainsi la terre (℣℣. 9-16). — Les oiseaux et les bêtes sauvages se rassasieront de la chair et du sang des cadavres (℣℣. 17-20). — Les nations et Israël sauront que c'est à cause des péchés de son peuple que Dieu l'avait livré aux païens; désormais il n'oubliera plus son peuple racheté, parce qu'il a répandu son esprit sur lui (℣℣. 21-29).

1. Tu autem, fili hominis, vaticinare adversum Gog, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego super te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal;

2. Et circumagam te, et educam te, et ascendere te faciam de lateribus aquilonis; et adducam te super montes Israel.

3. Et percutiam arcum tuum in

1. Mais toi, fils de l'homme, prophétise contre Gog, et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens contre toi, Gog, prince et tête de Mosoch et de Thubal.

2. Je te cernerai, je te tirerai, et je te ferai monter du fond de l'aquilon, et je t'amènerai sur les montagnes d'Israël.

3. Je briserai ton arc dans ta main

---

menti. Cfr. XIII, 11, 13. — *Lapidibus immensis*. Une grêle énorme. Ibid. LXX : λίθοις καλάζης. — *Ignem et sulphur pluam*... Cfr. Ps. X, 6. Image tirée du récit de la destruction de Sodome, Gen., XIX, 24, et de celui des plaies d'Egypte. C'est Dieu même qui combattra pour son peuple. Cfr. aussi Apoc. VIII, 7, XVI, 21.

23. — *Et magnificabor*. Cfr. XXXVI, 23. — *Et sanctificabor*. ℣. 16. — *Notus ero*. Targ. : « Je manifesterai ma puissance. » Il n'est pas inutile de reproduire les paroles par lesquelles S. Jérôme termine son commentaire sur ce ch. XXXVIII : « Hæc ut potuimus interpretati sumus, obedientes illi præcepto : neque ad dexteram, neque ad sinistram declinabis, sed via regia ingredieris. Deut., XXVIII, 14. Si quis autem nostra reprehendit : aut meliora proferat quæ sequamur, aut si nihil voluerit dicere, perfectam Deo scientiam derelinquat; dum tamen sciat nequaquam in nobis vires, sed animum judicandum. »

CHAP. XXXIX. — 1. — *Ecce ego super te*, XXXVIII, 3. — *Principem capitis*... XXXVIII, 2.

2. — *Circumagam te*. XXXVIII, 4. — *Educam te*. ששאתיך, non pas « je te punirai six fois », en t'infligeant les six plaies détaillées XXXVIII, 22, (Hengstenberg), ou « je laisserai de toi une sixième partie », ou, d'après Rashi, « je te tromperai »; mais, d'après le sens de l'éthiopien, avance, monte, « je te conduirai. » LXX : καθοδηγήσω σε. — *Ascendere te faciam*. XXIX, 4, XXXVIII, 9, 16. — *De lateribus aquilonis*. XXXVIII, 6, 15. — *Adducam te*. XXXVIII, 16. — *Super montes Israel*, XXXVIII, 8 et plus bas, ℣. 4.

3. — *Percutiam arcum tuum... et sagittas tuas dejiciam*. Cfr. Ps. XXXVI, 15, XLV, 10,

gauche, et je ferai tomber tes flèches de ta main droite.

4. Tu tomberas sur les montagnes d'Israël, toi et toutes tes bandes, et tous les peuples qui sont avec toi. Je t'ai livré aux bêtes de toute sorte, aux oiseaux et aux bêtes de la terre, pour qu'ils te dévorent.

5. Tu tomberas sur la face des champs, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu.

6. J'enverrai le feu dans Magog, et sur ceux qui habitent dans les îles, et ils sauront que je suis le Seigneur.

7. Je ferai connaître mon saint nom au milieu de mon peuple d'Israël; je ne laisserai pas davantage profaner mon saint nom; et les nations sauront que je suis le Seigneur, le Saint d'Israël.

8. Le temps arrive, c'est fait, dit le Seigneur Dieu : voici le jour dont j'ai parlé.

9. Les habitants sortiront des villes d'Israël, ils brûleront et réduiront en cendres les armes, les

manu sinistra tua, et sagittas tuas de manu dextera tua dejiciam.

4. Super montes Israel cades tu, et omnia agmina tua, et populi tui, qui sunt tecum; feris, avibus, omnique volatili, et bestiis terræ dedi te ad devorandum.

5. Super faciem agri cædes; quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

6. Et immittam ignem in Magog, et in his qui habitant in insulis confidenter; et scient quia ego Dominus.

7. Et nomen sanctum meum notum faciam in medio populi mei Israel; et non polluam nomen sanctum meum amplius; et scient gentes quia ego Dominus sanctus Israel.

8. Ecce venit, et factum est, ait Dominus Deus; hæc est dies de qua locutus sum.

9. Et egredientur habitatores de civitatibus Israel, et succendent, et comburent arma clypeum, et hastas,

---

Os., I, 5, Dieu rendra Gog incapable de combattre.

4. — *Super montes Israel cades.* L'endroit qui décidera du salut d'Israël sera témoin aussi de la défaite des impies. Cfr. XXXVIII, 16. — *Agmina tua.* XXXVIII, 6, 9, 22. — *Feris, avibus, omnique volatili.* A tous les oiseaux de proie. — *Dedi te ad devorandum.* XXIX, 5.

5. — *Super faciem agri cades...* Cfr. XXIII, 34, XXVI, 5.

6. — *Immittam ignem,* comme plus haut, XXXVIII, 22, Cfr. Apoc., XX, 9, où S. Jean parle aussi du feu du ciel qui détruit l'armée de Gog. Selon Keil, c'est plutôt le feu de la guerre qui est indiqué ici. — *Magog,* c'est-à-dire sur la population du pays de Magog; Cfr. XXXVIII, 2. — *In his qui habitant in insulis,* c'est-à-dire sur les habitants des contrées les plus éloignées, peut-être ceux qui sont énumérés XXXVIII, 13. — *Confidentes,* XXXVIII, 8, 11, 14.

7. — *Nomen sanctum meum.* V. XXXVI, 21. — *Notum faciam in medio populi mei.* Cfr. XXXVI, 20, et XXXVIII, 23. — *Non polluam... amplius..* Dieu ne permettra pas que son nom soit plus longtemps blasphémé et souillé par les ennemis de son peuple, qui, à la vue des souffrances d'Israël, niaient la puissance et la divinité de Jéhovah, Cfr. XXXVI, 20, 21. Un fait semblable se produira au temps de l'Antechrist, où les élus même tomberaient dans l'erreur, si c'était possible, Matt., XXIV, 24.

8. — *Ecce venit et factum est.* Cette prophétie s'accomplira certainement, à tel point qu'on pourrait presque la considérer comme accomplie; Cfr. XXI, 12, XXXIII, 33. — *Dies de qua locutus sum.* XXXVIII, 17, 19.

9. — Le prophète va maintenant décrire la destruction totale de Gog et de ses armées. — *Egredientur de civitatibus Israel.* Cfr. Apoc., XIX, 17 et suiv. — *Succendent et comburent arma.* Suivant Hævernick, on brûle ces armes, parce que, d'après Is., IX, 5, les instruments de guerre sont incompatibles avec le caractère pacifique des temps messianiques. C'est plutôt, dit Keil, pour détruire les moindres traces de l'ennemi, parce que rien de ce qui lui a appartenu ne doit rester et souiller le pays. — *Baculos manuum,* Nombr. XXII, 27, Jér., XLVIII, 17. — *Succendent ea igni septem annis.* Le nombre sept est symbolique et indique l'accomplissement com-

arcum, et sagittas, et baculos manuum, et contos : et succendent ea igni septem annis.

10. Et non portabunt ligna de regionibus, neque succident de saltibus; quoniam arma succendent igni, et deprædabuntur eos, quibus prædæ fuerant, et diripient vastatores suos, ait Dominus Deus.

11. Et erit in die illa; dabo Gog locum nominatum sepulcrum in Israel; vallem viatorum ad orientem maris, quæ obstupescere faciet prætereuntes; et sepelient ibi Gog, et omnem multitudinem ejus, et vocabitur vallis multitudinis Gog.

boucliers, les lances, les arcs et les flèches, les bâtons qu'on porte à la main, et les piques, et ils les consumeront par le feu pendant sept ans.

10. Ils n'apporteront pas de bois des champs, et ils n'en couperont pas dans les forêts, parce qu'ils brûleront ces armes, et qu'ils feront leur proie de ceux dont ils avaient été la proie, et qu'ils pilleront ceux qui les avaient pillés, dit le Seigneur Dieu.

11. Et dans ce jour je donnerai à Gog un lieu célèbre pour sépulcre en Israël; c'est la vallée des voyageurs, à l'est de la mer, qui frappera de stupeur ceux qui passeront; là ils enseveliront Gog et sa multitude, et on l'appellera la vallée de la multitude de Gog.

---

plet du jugement divin. C'est d'ailleurs un des nombres employés par les Hébreux pour désigner une quantité indéterminée, Prov., XXIV, 16, Is., IV, 1. Quelques commentateurs et théologiens, Pintus, Ribera, Lessius, De Attribut. divinis, XIII, 19, concluent de là qu'après la défaite de l'Antechrist, l'Eglise jouira non pas de quarante cinq jours de paix, comme on l'a conclu de Dan., XII, 12, mais de plusieurs années. Suivant le Vén. Bède et Denys le Chartreux, il y aura alors des églises fondées en Judée, et Juifs et Gentils adoreront Dieu dans Jérusalem devenue chrétienne. Nicolas de Lyre dit aussi qu'à cette époque toutes les nations se convertiront au Christianisme.

10. — Ce verset confirme les promesses du verset précédent. — *Et deprædabuntur eos*... Cfr. Jér., XXX, 16. « Habent enim et ipsi ad impugnandam Ecclesiam Christi tela diversa, quæ ab eruditis hominibus igne Sancti Spiritus succendenda sunt : sermone videlicet ecclesiastico, quem qui habuerit poterit dicere : Nonne cor nostrum erat ardens in via, cum aperiret Jesus nobis scripturas? Luc, XXIV, 12. Nec possumus plenam habere pacem et habitationis confidentiam, nisi cunctam adversariorum suppellectilem deprædemur...et vastemus illos qui vastaverunt prius Ecclesiam ». S. Jérôme.

11. — *Locum nominatum sepulchrum.* מקום־שם, « le lieu où » sera son sépulcre. La Vulgate a traduit d'après les LXX : τόπον ὀνομαστόν, un lieu rendu célèbre par le souvenir du tyran qui y est inhumé. — *In Israel.* Le pays d'Israël, au lieu d'être sa proie, deviendra son tombeau. — *Vallem viatorum, ad orientem maris.*. Cette vallée est ainsi appelée, dit Hengstenberg, parce qu'elle se trouve sur la grande voie commerciale et militaire; ce doit être la vallée de Mageddo, à laquelle cette description s'applique : la principale route de commerce entre l'Egypte et l'Euphrate passe en cet endroit; son nom signifie, d'après Simonis et Gesenius, le lieu des foules envahissantes, et ce lieu est célèbre en effet dans l'histoire comme champ de bataille. Il est bien à l'est de la mer qui est sans doute la Méditerrannée. Pour Rashi et Cornelius, qui suivent le Targum, c'est du lac de Tibériade qu'il s'agit. Selon Hævernick, qui rappelle le passage de Joël, III, c'est la vallée de Josaphat. D'après Keil, c'est la vallée du Jourdain au-dessus de la mer Morte : קדמת הים ne signifie pas à l'est de la mer, mais en face de la mer; quant à la mer, ce ne peut être la Méditerranée, car le texte n'aurait plus de sens dans ce cas, toute la terre d'Israël étant à l'est de la Méditerranée. C'est donc de la vallée du Jourdain, du reste parfaitement appropriée à la sépulture d'innombrables ennemis, qu'il doit être question ici; cet endroit rappelle de grands jugements de Dieu. M. Le Hir, op. cit., p. 347, prétend, mais sans preuves à l'appui, que cette vallée est au-delà de la mer Morte, c'est-à-dire dans un lieu profane. Nous ne pouvons suivre cette explication.— *Quæ obstupescere faciet,* à cause de la multitude des sépultures ...וחסמה, « qui arrête, qui empêche de passer. » Le

12. La maison d'Israël les ensevelira pendant sept mois, pour purifier la terre.

13. Tout le peuple du pays les ensevelira, et ce jour leur sera célèbre, dans lequel je me serai glorifié, dit le Seigneur Dieu.

14. Et ils établiront des gens qui parcourront sans cesse le pays, pour chercher et pour ensevelir ceux qui seraient encore demeurés sur la face de la terre, afin de la purifier; et, après sept mois, ils commenceront cette recherche.

15. Ils parcourront tout le pays, et, lorsqu'ils auront trouvé les ossements d'un homme, ils placeront auprès un signal, afin que ceux qui sont chargés d'ensevelir les morts les ensevelissent dans la vallée de la multitude de Gog.

12. Et sepelient eos domus Israel, ut mundent terram septem mensibus.

13. Sepeliet autem eum omnis populus terræ, et erit eis nominata dies, in qua glorificatus sum, ait Dominus Deus.

14. Et viros jugiter constituent lustrantes terram, qui sepeliant et requirant eos qui remanserant super faciem terræ, ut emundent eam; post menses autem septem quærere incipient.

15. Et circuibunt peragrantes terram; cumque viderint os hominis, statuent juxta illud titulum, donec sepeliant illud pollinctores in valle multitudinis Gog.

---

site de Mageddo convient très bien à cette description, dit Hengstenberg, d'après Hergt. Palæstina, p. 69. Les défilés nombreux qui s'y trouvent sont presque infranchissables. Suivant les Rabbins, « qui bouche les nez », pour empêcher de sentir l'odeur des cadavres; mais cette interprétation est contraire à la grammaire. LXX : καὶ περιοικοδομήσουσι τὸ περιστόμιον τῆς φάραγγος. Théodoret explique ainsi ces mots : « Vallem utrinque circumædificatam et superne aggeribus obrutam ». — *Sepelient... omnem multitudinem ejus.* Selon toute probabilité, dit encore Hengstenberg, Legio (nom romain de Mageddo), aujourd'hui Lejun, est tiré de ce passage. On fut d'autant plus porté à appeler ainsi cette ville, en se reportant à cette prophétie, qu'au temps de l'empire romain la prédiction relative à Gog fut certainement appliquée à l'empire, et qu'on crut que le grand tombeau des païens à Mageddo renfermerait aussi les légions romaines. — *Vocabitur.* Suivant Maldonat, « il sera », sens qu'en effet « vocari » a souvent en hébreu, Is., VII, 14, Jér., III, 17, etc.; mais il vaut mieux traduire ici : il sera appelé. — *Vallis multitudinis Gog.* LXX : τὸ Γαὶ τὸ πολυάνδριον τοῦ Γώγ. « Quæ autem de sepulchro Gog hoc loco dicuntur, mystice sicut cœtera intelligenda esse arbitror, fore ut Antichristus et ejus sectatores non solum in media Ecclesia occidantur, sed etiam sepeliantur, id est deleatur prorsus eorum memoria; scripsit enim ac posuit medium locum Judææ pro media Ecclesia. » Maldonat.

12. — *Sepelient,* pour en purifier la terre, ✠✠. 14, 15, 16. — *Septem mensibus.* Il y aura eu tant de cadavres que sept mois ne seront pas de trop pour cette besogne. Sur *septem,* Cfr. ✠. 9.

13. — *Erit eis nominata dies.* Litt. « elle leur sera à nom », elle vaudra aux Juifs un nom illustre, à cause de la manière subite et terrible dont ils auront été délivrés, et aussi à cause du soin qu'ils auront mis à enterrer les morts afin de se préserver de toute souillure, et d'observer ainsi fidèlement la loi. — *In qua glorificatus sum,* en punissant Gog. Cfr. Exod. XIV, 18.

14. — *Jugiter,* qui se livrent sans cesse à ce soin, comme XLVI, 15, Exod. XXIX. 42, XXX, 8. — *Constituent.* Litt « ils sépareront », ils choisiront. — *Eos qui remanserant.* Litt. « avec les passants ». Les hommes désignés pour procéder à l'inhumation se faisaient aider par ceux qui venaient à passer. — *Post menses... septem quærere incipient.* Après que la grande masse des cadavres aura été inhumée pendant sept mois, il y aura encore des recherches de faites pour trouver ceux qui auraient pu échapper aux premières investigations.

15. — *Titulum.* ציון, qu'on ne trouve ailleurs que IV Rois, XXIII, 16, et Jér., XXXI, 21, est une pierre dressée auprès du cadavre pour indiquer sa présence. — *Pollinctores,* מקברים, ceux qui enterrent.

16. — *Nomen autem civitatis Amona.* Une ville du voisinage recevra le nom de « Ha-

16. Nomen autem civitatis Amona, et mundabunt terram.

17. Tu ergo, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus : Dic omni volucri, et universis avibus, cunctisque bestiis agri : Convenite, properate, concurrite undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, victimam grandem super montes Israel; ut comedatis carnem, et bibatis sanguinem.

18. Carnes fortium comedetis, et sanguinem principum terræ bibetis; arietum, et agnorum, et hircorum, taurorumque et altilium, et pinguium omnium.

19. Et comedetis adipem in saturitatem, et bibetis sanguinem in ebrietatem, de victima quam ego immolabo vobis.

20. Et saturabimini super mensam meam de equo, et equite forti, et de universis viris bellatoribus, ait Dominus Deus.

21. Et ponam gloriam meam in gentibus ; et videbunt omnes gentes judicium meum quod fecerim, et manum meam quam posuerim super eos.

16. Or la ville recevra le nom d'Amona, et on purifiera le pays.

17. Pour toi, fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Dis à tous les oiseaux, à tout ce qui vole dans l'air, et à toutes les bêtes des champs : Venez ensemble, hâtez-vous, accourez de toutes parts vers la victime que je vous immole, cette grande victime qui est sur les montagnes d'Israël, afin que vous mangiez la chair et que vous buviez le sang.

18. Vous mangerez la chair des forts, et vous boirez le sang des princes de la terre, des béliers, des agneaux, des boucs, des taureaux, des oiseaux domestiques, et de tout ce qui est engraissé.

19. Et vous mangerez la graisse jusqu'à satiété, et vous boirez jusqu'à l'ivresse le sang de la victime que je vous immolerai.

20. Et vous vous rassasierez sur ma table des chevaux et des braves cavaliers et de tous les hommes de guerre, dit le Seigneur Dieu.

21. J'établirai ma gloire parmi les nations, et toutes les nations verront le jugement que j'aurai exercé, et elles reconnaîtront ma main que j'aurai appesantie sur eux.

---

mona », multitude, pour rappeler la défaite de la multitude des ennemis. LXX : πολυάνδριον. Suivant Hengstenberg, Legio serait la traduction de ce nom.

17. — *Dic omni volucri...* Dieu appelle les oiseaux et les bêtes de proie à se nourrir des cadavres de l'armée de Gog : ils devront le faire avant qu'on ait donné la sépulture à ces corps, puisqu'on ne peut les inhumer tous d'une seule fois. — *Convenite, properate...* Jér., XII, 9, et Apoc. XIX, 17, 18. — *Ad victimam meam quam ego immolo vobis.* Dieu a fait un sacrifice, et il invite les bêtes de proie au repas, qui, dans le culte ancien, suivait habituellement ce sacrifice ; Cfr. Is., XVIII, 6, XXXIV, 6, Jér., XLVI, 10. Soph., I, 7, Marc., IX, 49.

18. — *Arietum et agnorum...* Les ennemis immolés sont désignés sous le nom des animaux offerts en sacrifice. Ces noms désignent différentes classes de l'armée, rois, princes, chefs, soldats, comme Grotius le remarque après le Targum. — *Altilium et pinguium.* מרואי בשן, les engraissés de Basan, c'est-à-dire les puissants, les riches, Cfr. Ps. XXI, 13, et Is., I, 11, note.

19. — Description d'un banquet qui suit le sacrifice. — *In saturitatem... in ebrietatem,* jusqu'à la satiété et à l'ivresse; Cfr. Is., XXIII, 18, LV, 2.

20. — *Mensam meam.* Le champ de bataille situé sur les montagnes d'Israël, rempli des cadavres de l'armée vaincue, — *De equo et equite forti.* Bonne traduction de l'original : סוס ורכב.

21. — *Ponam gloriam meam in gentibus.* Je ferai éclater ma gloire aux yeux des nations. Cfr. Apoc. XVI, 7. — *Judicium meum,* la vengeance que la justice de Dieu a tirée de ses ennemis. — *Et manum meam quam*

22. Et la maison d'Israël saura, à partir de ce jour, et désormais, que je suis le Seigneur Dieu.

23. Les nations sauront que la maison d'Israël était devenue captive à cause de son iniquité, parce-qu'ils m'avaient abandonné et que je leur avais caché mon visage, et que je les avais livrés aux mains des ennemis, et qu'ils étaient tous tombés sous le glaive.

24. Je les ai traités selon leur souillure et selon leur crime, et je leur ai caché mon visage.

25. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Maintenant je ramènerai la captivité de Jacob, j'aurai pitié de toute la maison d'Israël, et je reprendrai ma jalousie à l'égard de mon saint nom.

26. Et ils supporteront leur confusion et toutes les prévarications qu'ils ont commises contre moi, lorsqu'ils habiteront dans leur pays en toute confiance et sans craindre personne;

27. Quand je les aurai ramenés d'entre les peuples, que je les aurai rassemblés des pays de leurs enne-

22. Et scient domus Israel quia ego Dominus Deus eorum, a die illa, et deinceps.

23. Et scient gentes quoniam in ini quitate sua apta sit domus Israel eo quod dereliquerint me, et absconderim faciem meam ab eis; et tradiderim eos in manus hostium, et ceciderint in gladio universi.

24. Juxta immunditiam eorum et scelus feci eis, et abscondi faciem meam ab illis.

25. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Nunc reducam captivitatem Jacob, et miserebor omnis domus Israel; et assumam zelum pro nomine sancto meo.

26. Et portabunt confusionem suam, et omnem prævaricationem qua prævaricati sunt in me, cum habitaverint in terra sua confidenter neminem formidantes;

27. Et reduxero eos de populis, et congregavero de terris inimicorum suorum, et sanctificatus fuero in

---

posuerim... Hébraïsme : le massacre que j'ai fait de mes ennemis.

22. — *Et scient domus Israel.* A la vue de mon intervention en leur faveur.

23. — *Et scient gentes...* Les nations païennes apprendront que Dien leur a livré Israël et a chassé son peuple en exil, non parce qu'il est faible, mais parce qu'il voulait punir leur apostasie. Cfr. XXXVI, 17 et suiv. « Videntes, inquit, gentes illatam Gogo perniciem, cognoscent Babyloniis quoque idem me supplicium inferre potuisse; sed ut ab Israelitis impietatis ac scelerum pœnas exigerem, me nulla eos ope dignos censentem permisisse, ut in servitutem redigerentur ». Théodoret, Finus et Cornélius voient ici une prédiction de la grande iniquité d'Israël, la mort de Notre-Seigneur, mais quoi qu'en dise Cornelius, ce n'est pas le sens littéral de cet endroit. — *Absconderim fariem meam ab eis.* Dieu les a considérés comme des étrangers, suivant la menace qu'il leur avait faite, Deut., XXXI, 17, 18, XXXII, 20. Cfr. Is., LIV, 3. — *Tradiderim eos in manus hostium.* Cfr. XVI, 27.

24. — *Juxta immunditiam eorum.* Cfr. XXXVI, 17, XIV, 11, VII, 27.

25. — Une fois son peuple châtié, Dieu a eu compassion. — *Reducam captivitatem Jacob.* Cfr. Deut., XXX, 3. Les enfants de Jacob captifs. V. la même formule, Jér., XXXII, 44, XXXIII, 11, Joël, IV, 1, Ps. CXXV, 2. — *Miserebor omnis domus Israel;* comme dans Jér., XII, 15. Cfr. Rom., XI, 26. — *Assumam zelum pro nomine sancto meo.* Afin que ce nom ne soit pas outragé davantage par les blasphèmes des païens, qui supposent que Dieu ne peut pas délivrer son peuple; ℣. 7 et XXXVI, 22.

26. — *Portabunt confusionem suam...* Ils se souviendront de leurs péchés et s'en repentiront; la pensée est la même que XVI, 54, 61. — *Cum habitaverint in terra sua...* C'est surtout quand Dieu leur accordera le retour dans leur pays que leurs fautes passées seront pour eux un sujet de confusion; Cfr. XX, 42, 43.

27. — *Reduscero eos de populis,* ℣. 2,

eis, in oculis gentium plurimarum.

28. Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.

Supr. 26, 23.

29. Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel, ait Dominus Deus.

mis, et que j'aurai été sanctifié en eux aux yeux de nations nombreuses.

28. Et ils sauront que je suis le Seigneur leur Dieu, parce qu'après les avoir transportés parmi les nations, je les aurai rassemblés dans leur pays, sans en abandonner aucun dans ces lieux.

29. Je ne leur cacherai plus mon visage, parce que j'aurai répandu mon Esprit sur toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XL

Introduction annonçant la place, le temps et le but de la vision (℣. 1-4). — Description de la muraille extérieure (℣. 5). — Les bâtiments de la porte extérieure (℣℣. 6-16). — Description et mesure de la cour extérieure (℣℣. 17-19). — Les portes nord et sud de la cour extérieure (℣℣. 20-27). — Les portes de la cour intérieure (℣℣. 28-37). — Les chambres et les arrangements relatifs au culte et aux sacrifices à côté de la cour intérieure et en dedans (℣℣. 38-47). — Le portique du temple (℣℣. 48-49).

1. In vigesimo quinto anno transmigrationis nostræ, in exordio anni,

1. Dans la vingt-cinquième année de notre déportation, au commence-

---

et XXXVIII, 8 Cfr. Jér., L, 19. — *Cum sanctificatus fuero.* XX, 41 et XXXVI, 23, 24.

28. — Les tribulations d'Israël aussi bien que les bénédictions qu'il a reçues élèveront sa pensée vers Dieu et lui montreront que tout lui arrive par ordre du Seigneur. — *Et congregaverim eos...* XXXVII, 21. — *Et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.* Après la chute de Babylone, tous les Israélites purent rentrer dans leur pays, et ceux qui restèrent volontairement à l'étranger eurent du moins dans Chanaan leur patrie et dans le temple de Jérusalem le lieu de leur culte. Hengstenberg.

29. — *Non abscondam... ab eis.* ℣℣. 23, 24. Dieu n'abandonnera jamais son Eglise, Matt., XXVIII, 20. — *Eo quod effuderim spiritum meum...* Animé de l'esprit de Dieu, Israël cultivera toujours désormais la sainteté et la piété; Cfr. XXXVI, 27; Is., XXXII, 15, 16; XLIV, 3; Joël, III, 1. Dieu aime son Eglise au point de lui avoir donné son Fils et son Esprit, Jean III, 16; Rom., VIII, 32; Tit, III, 6; Rom., V, 5. LXX : ἀνθ' ὧν ἐξέχεα τὸν θυμόν μου... sens favorisé par Lam., IV, 22; Is., XL, 2, mais contraire ici au contexte. « Tunc... finis sit beatitudinis scire ac cognoscere quod iste sit Dominus Deus eorum : eo quod apparuerit eis in gentibus... et congregaverit super terram tuam terram Judæam, terram confessionis, terram mitium, terramque viventium et ne unum quidem reliquerit hæreticæ pravitati. » S. Jérôme.

III. Le nouveau royaume de Dieu, XL-XLVIII.

Le sujet de ces derniers chapitres est le rétablissement du royaume de Dieu. Il est exprimé dans une vision qui nous montre le temple rebâti, le sacerdoce réformé, le culte réorganisé, la monarchie restaurée, le territoire mieux distribué, le peuple renouvelé, et, comme conséquence de tout cela, la fertilité et l'abondance dans tout le pays. Au retour de la captivité cette prédiction reçut un commencement de réalisation. Il est toutefois évident qu'elle ne fut pas alors entièrement accomplie. Aussi s'accorde-t-on à considérer la vision comme symbolique : Un nouvel

ment de l'année, le dixième du mois, quatorze ans après que la ville eût été frappée, en ce jour-là même la main du Seigneur fut sur moi, et il me mena à Jérusalem.

decima mensis, quarto decimo anno postquam percussa est civitas; in ipsa hac die facta est super me manus Domini, et adduxit me illuc.

---

ordre de choses est symbolisé sous les ordonnances mosaïques. Quelque réalité que ces ordonnances puissent avoir, il est hors de doute qu'elles ne sont ici que des symboles, et c'est ainsi qu'il faut les envisager et les interpréter. C'est l'Eglise que, sous ces emblèmes, le prophète a certainement en vue. » « Nos ad Christi Ecclesiam referimus », dit S. Jérôme. V. Aussi S. Grégoire. Hom. 13 et suiv., Maldonat, Viegas, Barradius, Cornelius, etc. Hengstenberg prétend toutefois qu'il n'y a de messianique dans cette partie que XLVII, 1-12, et que le reste de la prophétie a été accompli dans les temps immédiatement postérieurs à l'exil. Mais en même temps ce critique avoue que dans la prophétie tout entière paraît la conviction de la vitalité et de l'indestructibilité du royaume de Dieu, dont le temple était le symbole. Kliefoth a développé le système que, malgré Hengstenberg, nous croyons le vrai, avec une grande science et une grande logique.

Il n'en reste pas moins de grandes difficultés dans cette partie d'Ezéchiel. S. Jérôme dit : « In... reliquis quæ usque ad finem prophetico volumine continentur, aperte imperitiam confitemur : melius arbitrantes interim nihil quam parum dicere. » S. Grégoire-le-Grand. « Hæc eadem visio tantæ obscuritatis nebulis tegitur, ut vix in ea aliquid intellectui interlucente videatur... obscurum quidem valde opus est quod aggredimur; sed ponamus in animo quia nocturnum iter agimus. Restat ergo ut hoc palpando carpamus. » Et Maldonat : « Hæc est ultima Ezechielis prophetia, sed adeo difficilis et obscura ut vix intelligi posse videatur. Itaque similis est principio finis ».

On peut diviser cette dernière partie en trois sections : 1° la description du nouveau Temple, XL-XLIII, 16; 2° la nouvelle organisation du culte divin, XLIII, 17-XLVI, 24; 3° la bénédiction de la terre de Chanaan et son partage entre les tribus d'Israël, XLVII, 1-XLVIII, 35. Il faut remarquer pourtant que cette division n'est pas des plus rigoureuses; dans la deuxième section par exemple, il y a quelques endroits qui se rapportent au temple : XLVI, 19-24, ou à la division du sol, XLV, 1-8.

1° Le nouveau temple, XL-XLIII, 16.

CHAP. XL. — 1. — *In vigesimo quinto anno transmigrationis nostræ.* La vingt-cinquième année à partir de l'exil et de la captivité de Jéchonias; V. I, 2; XXXIII, 21; la quatorzième depuis la prise de Jérusalem, comme le prophète lui-même va le dire un peu plus bas; cette année répond à 575 avant Notre-Seigneur. Suivant les Juifs c'était l'année du jubilé, où, selon la Loi, Lév., XXV, 10, 39, 46, les esclaves étaient mis en liberté, année plus convenable que toutes les autres pour annoncer, sous l'image du temple restauré, la fin de la captivité. Mais il est probable que le prophète eût mentionné cette circonstance, qui n'est due sans doute, malgré l'approbation d'Hitzig, qu'à la fertile imagination des rabbins. — *In exordio anni;* c'est-à-dire, dans le premier mois, LXX : ἐν τῷ πρώτῳ μηνὶ, non pas le premier mois de l'année civile, le mois de tisri, mais le premier mois de l'année religieuse, le mois de nisan. Car la coutume de commencer l'année avec le mois de tisri ne s'introduisit que longtemps après la captivité, et coïncida probablement avec l'adoption de l'ère des Séleucides. En outre, dit Keil, Ezéchiel ne se serait pas écarté des données de la Loi dans un point si important. Cfr. Exod., XII, 2. — *Decima mensis.* Le jour de la préparation de la Pâque, où l'on choisissait l'Agneau pascal qui devait être immolé le 14. C'est aussi le jour où le peuple passa miraculeusement le Jourdain; Jos., IV, 19; et encore celui où Notre-Seigneur fera son entrée triomphale à Jérusalem. Nul jour mieux assorti à une révélation consolante pour le peuple. — *Quarto decimo anno...* V. plus haut. — *Postquam percussa est civitas.* Cfr. XXXIII, 21. La prise de Jérusalem a été l'événement le plus douloureux pour le peuple de l'ancienne loi; mais ce malheur, si souvent prédit à une foule incrédule, est pour elle maintenant le gage que les promesses de restauration seront également tenues. — *In ipsa hac die.* Cfr. XXIV, 2. — *Facta est super me manus Domini.* V. I, 3. et XXXVII, 1. « Fit autem super eum manus Domini, ut juxta carnem in Babylone positus, in spiritu ad terram veniret Israël. » S. Jérôme. C'est aussi le sentiment développé longuement par Villalpand, et le plus sûr. S. Grégoire : « Manus in visione est virtus in contemplatione. » — *Adduxit me illuc,* sous-entendu dans l'original. Dieu conduit en esprit Ezéchiel à Jérusalem. Omis par les LXX.

2. — *In visionibus Dei.* Litt. « dans des visions divines », envoyées par Dieu I, 1,

2. In visionibus Dei adduxit me in terram Israel, et dimisit me super montem excelsum nimis; super quem erat quasi ædificium civitatis vergentis ad austrum.

3. Et introduxit me illuc; et ecce vir, cujus erat species quasi species æris, et funiculus lineus in manu ejus; stabat autem in porta.

4. Et locutus est ad me idem vir : Fili hominis, vide oculis tuis, et auribus tuis audi, et pone cor tuum in omnia quæ ego ostendam tibi; quia ut ostendantur tibi adductus es huc; annuntia omnia quæ tu vides domui Israel.

5. Et ecce murus forinsecus in circuitu domus undique, et in manu viri calamus mensuræ sex cubito-

2. Il me mena dans des visions divines au pays d'Israël, et il me mit sur une montagne très élevée, sur laquelle était comme l'édifice d'une ville tournée vers le midi.

3. Il me fit entrer là; et voici qu'un homme dont l'apparence était comme celle de l'airain, qui tenait d'une main une corde de lin, et de l'autre un roseau à mesurer, se tenait à la porte.

4. Cet homme me parla : Fils de l'homme, vois de tes yeux, écoute de tes oreilles, et applique ton cœur à tout ce que je te montrerai, parce que c'est pour te le montrer qu'on t'a amené ici : annonce à la maison d'Israël tout ce que tu vas voir.

5. Et au-dehors une muraille environnnait la maison de tous côtés; et l'homme avait à la main un ro-

---

VIII, 3. — *Dimisit me.* Litt. « Il me fit reposer », il me plaça. — *Super montem excelsum nimis.* Suivant M. Le Hir, cette montagne ne peut être ni Sion, ni Moria, puisqu'elle est bien plus haute. Il s'agit d'une montagne mystique qui domine toutes les hauteurs de la terre. Nous préférons une autre explication, suivie par Maldonat, Hengstenberg, Keil, etc. Cette montagne élevée est bien le Mont Sion, non dans son état actuel d'humiliations, mais dans une exaltation glorieuse. Les prophètes l'ont déjà montré s'élevant au-dessus des sommets de toutes les montagnes; Mich., IV, 1; Is., II, 2. Cette hauteur ne doit s'entendre qu'au moral, mais la nature même de toute la vision nous la fait voir sous une forme physique. Le prophète prédit ainsi, dit J. H. Michælis, la prééminence en dignité et en gloire de l'Evangile; Cfr. Apoc., XXI. 10. — *Super quem erat quasi ædificium...* Ce n'est pas une ville que voit le prophète, mais un bâtiment, le nouveau temple avec ses cours, qui ressemble à une ville par sa construction ainsi que par les épaisses murailles qui l'entourent. — *Ad austrum.* Ezéchiel venant de la Chaldée qui est au nord voit devant lui, c'est-à-dire au sud, ce magnifique édifice qui ressemble à une ville. Cfr. XXI, 2, où tout le pays de Chanaan apparaît à Ezéchiel comme une terre du sud. Tel est le sens, et non pas que du haut de la montagne il vit cet édifice s'étendant vers le sud. LXX : ἀπ' ἐναντι.

3. — *Introduxit me illuc.* Mots répétés d'après la fin du ℣. 1 pour rattacher à ces préliminaires la suite du récit. — Cfr. Apoc., XXI, 9. Cet homme, אִישׁ, est appelé Jéhovah, XLIV, 2, 5, c'est l'ange du Seigneur, ou le Seigneur lui-même, qui, architecte de l'Eglise, met, devant les yeux du prophète, la gloire de sa construction future. Hengstenberg. — *Quasi species aeris.* Cfr. I, 4 et 7. LXX : ὡσεὶ ὅρασις χαλκοῦ στίλβοντος. — *Funiculus lineus in manu ejus.* Cfr. XLVII, 3, 13; Zach., II, 5; Jos., XVII, 5, 14. La corde qui servait à mesurer les grandes longueurs. LXX : σπαρτίον οἰκοδόμων. — *Calamus mensuræ,* le roseau avec lequel on mesure les bâtiments, la « decempeda » des Romains. ℣. 5 et XLII, 15; Cfr. Apoc., XXI. 15. — *In porta,* une porte de la muraille extérieure du bâtiment, ℣. 5, et probablement une porte du nord, puisque c'est par le nord qu'Ezéchiel est venu.

4. — *Vide oculis tuis.* Regarde avec grand soin, XLIV, 5. — *Auribus tuis audi,* comme plus haut, III, 10. — *Pone cor tuum.* XLIV, 5. — *In omnia quæ ego ostendam tibi,* comme Exod., XXV, 9. — *Adductus es,* de la Chaldée.

a. *Description des cours, des portes et des chambres,* XL, 5-47.

(On trouvera plus loin, ch. XLVII, un plan qui aidera à l'intelligence de toutes ces descriptions.)

5. — Ce verset décrit le mur d'enceinte extérieur. — *Murus,* LXX : περίβολος. — *In circuitu domus undique.* Ce mur entoure le temple de tous les côtés, et le sépare de tout ce qui n'est pas saint. — *Calamus mensuræ*

seau à mesurer, qui avait six coudées et une palme; et il mesura la largeur de la construction qui était d'un roseau, et la hauteur qui était aussi d'un roseau.

6. Il vint à la porte qui regardait vers l'orient, et il monta par des degrés. Il mesura le seuil de la porte qui avait un roseau de largeur, c'est-à-dire, que le seuil était large d'un roseau.

7. Puis il mesura une chambre qui avait un roseau de long et un roseau de large, et entre les chambres il trouva cinq coudées.

8. Le seuil de la porte, près du vestibule, en dedans de la porte, avait un roseau.

rum et palmo; et mensus est latitudinem ædificii calamo uno, altitudinem quoque calamo uno.

6. Et venit ad portam quæ respiciebat viam orientalem, et ascendit per gradus ejus; et mensus est limen portæ calamo uno latitudinem, id est, limen unum calamo uno in latitudine;

7. Et thalamum uno calamo in longum, et uno calamo in latum; et inter thalamos quinque cubitos;

8. Et limen portæ juxta vestibulum portæ intrinsecus, calamo uno.

---

sex cubitorum et palmo. Ce roseau à mesurer, dont il est question au ℣. 3, a שש־אמות, באמה וטפח « six coudées d'une coudée et d'une palme » chacune. Cette coudée, plus longue d'une palme que la coudée ordinaire, est sans doute la coudée mosaïque ou légale, d'après laquelle le Tabernacle et le Temple furent construits. Elle répondait, selon Smith, à la petite coudée égyptienne, et, d'après les travaux de la commission d'exploration de la Palestine, dont les résultats sont généralement acceptés, elle équivaut à 18 pouces anglais, soit en mesures françaises, 0^m, 4572. La longueur du roseau à mesurer serait donc de 2^m 7432. Si l'opinion de M. Le Hir était adoptée, on serait dispensé de bien des recherches et de bien des difficultés : « la coudée de sept palmes, dit-il, est propre à Ezéchiel, et tient uniquement à l'idée mystique qu'il veut exprimer. C'est en vain qu'on chercherait ici quelque fondement à une explication raisonnable dans la diversité des coudées anciennes ou modernes, juive ou babylonienne. » Si M. Le Hir avait revu ses notes, il est difficile de croire qu'il eût laissé subsister sa pensée sous une forme si absolue. — *Latitudinem ædificii.* רחב הבנין, signifie : la largeur de la muraille, dont l'épaisseur était égale à la hauteur. La longueur du mur ne sera donnée que plus tard, XL, 27. LXX : διεμέτησεν τὸ προτείχισμα.

6. — *Ad portam,* celle qui conduit du dehors, à travers le mur extérieur, dans la cour du temple. — *Quæ respiciebat viam orientalem.* Il y avait deux autres portes, comme nous le verrons, l'une au nord et l'autre au sud. — *Gradus ejus.* Les LXX ajoutent ἑπτὰ, sans doute d'après les ℣℣. 22 et 26. — *Limen portæ.* LXX : Θεὲ, peut-être, transcription de תה, ℣. 7. chambre. Les mêmes LXX ajoutent : ἐξ ἔνθεν καὶ ἐξ ἔνθεν. L'espace compris entre les deux murs sur lesquels la porte est appuyée avait la largeur du roseau, le seuil était aussi large que le mur extérieur, dans lequel elle s'ouvrait, était épais et haut. On ne sait pourquoi M. Le Hir remplace ici roseau par coudée. — *Id est limen unum...* Ces mots manquent dans le grec, et Reuss les considère comme une répétition oiseuse. Si on les maintient dans le texte, il faut, je crois, pour les expliquer, suivre Rosenmüller : « Duplex vero illud est (limen), alterum quod calcatur pedibus, et græce dicitur ὑποθύριον, alterum quod est supra caput, et ὑπερθύριον appellatur. Hoc a latinis dicitur inferum, illud superum : Nævius, apud Novium, IV, 278, Plant. Merc. V, 1. De his liminibus videtur hic agere vates; nam latitudinem hoc loco metitur, non altitudinem. Dicit ergo singula limina, tam superum quam inferum, calami unius crassitudinem habere. »

7. — *Thalamum.* La porte donne entrée dans une chambre, תה, ou corps de garde qui a un roseau en carré (2,7432 sur 2,7432). Mais il n'y avait pas qu'une seule chambre, il y en avait plusieurs, trois, ℣. 10, *inter thalamos,* qui étaient placées de chaque côté du passage et séparées par un mur de cinq coudées (2^m 286). On peut se faire une idée de ces portes d'après celles de Khorsabad, dont on trouvera des plans dans V. Place, op. cit. ou dans Fergusson, The temple of the Jews, London, 1878, in 4°, p. 62.

8. — *Limen portæ juxta vestibulum portæ.* Après ces corps de garde, on trouvait un nouveau seuil de porte, semblable à celui du ℣. 6. Il donnait accès à l'ouest dans un vestibule intérieur. — *Intrinsecus,* מהבית,

9. Et mensus est vestibulum portæ, octo cubitorum, et frontem ejus duobus cubitis; vestibulum autem portæ erat intrinsecus.

10. Porro thalami portæ ad viam orientalem, tres hinc et tres inde; mensura una trium, et mensura una frontium ex utraque parte.

11. Et mensus est latitudinem liminis portæ, decem cubitorum; et longitudinem portæ, tredecim cubitorum;

12. Et marginem ante thalamos cubiti unus finis utrinque; thalami

9. Il mesura le vestibule de la porte qui avait huit coudées, et le frontispice qui en avait deux. Le vestibule de la porte était en dedans.

10. Or les chambres de la porte qui regardait vers l'orient étaient placées, trois d'un côté et trois de l'autre, et les trois chambres et les trois frontispices des deux côtés avaient une même mesure.

11. Il mesura la largeur du seuil de la porte, elle avait dix coudées, et la longeur de la porte qui était de treize coudées.

12. L'espace en avant des chambres était d'une coudée; il était d'une

---

« dans la direction venant de la maison », c'est-à-dire du temple, autrement « allant vers le temple. » La Vulgate omet ici, après les LXX, toute une phrase que Reuss considère comme apocryphe : « Et il mesura le vestibule de la porte vers le temple, un roseau. ». Il suit en ce point Houbigant, Ewald, Bottcher et Hitzig.

9. — *Vestibulum portæ octo cubitorum.* Ce chiffre de huit coudées est en contradiction dans l'hébreu avec les mots précédents d'après lesquels le vestibule n'en avait que six. Cette discordance favorise l'opinion de ceux qui considèrent ces mots comme une glose. Kliefoth et Keil ont essayé cependant d'expliquer ces deux mesures : Dans les mots du ℣. 8, la mesure du vestibule est donnée en clair, c'est-à-dire dans l'intérieur des murs, suivant la longueur ou la profondeur, tandis que dans le ℣. 9, c'est la longueur ou la profondeur extérieure qui est donnée. — *Frontem ejus.* אילן, « ses piliers » avaient deux coudées d'épaisseur. Ces piliers sont à l'ouest, à l'extérieur du vestibule et regardent la cour du temple. — *Vestibulum autem portæ...* ℣℣. 7 et 8

10. — Le guide d'Ezéchiel a donné jusqu'ici la description des bâtiments de la porte et du vestibule, et déterminé la mesure de toutes ses parties dans le sens de la longueur. Arrivé à l'intérieur, il retourne en arrière pour ajouter quelques particularités importantes de la situation et du caractère de toute cette construction. — *Thalami... tres hinc et tres inde.* Il y avait donc trois corps de garde de chaque côté, se faisant vis-à-vis; Cfr. ℣℣. 12, 21, 26, 34. — *Mensura una trium,* la mesure a été indiquée au ℣. 7. — *Mensura una frontium ex utraque parte.* Les deux piliers étaient de même taille et de même grosseur, ℣. 9.

11. — *Latitudinem liminis portæ.* L'hébreu פתח, de ce verset n'est pas synonyme de סף, quoique la Vulgate rende ces deux expressions par le même terme, « limen »; ici c'est tout l'espace compris par la porte. Il est de la même largeur que celle de la porte du temple, XLI, 2 : dix coudées (4m 572). — *Longitudinem portæ.* Suivant Nicolas de Lyra, Rosenmüller, Hengstenberg, Kiefoth, etc, la longueur de la porte est synonyme de la hauteur. Keil, après Bœttcher, Hitzig et Hævernick, rejette cette explication. Il fait remarquer que ארך, longueur, n'est jamais employé dans le sens de קומה, hauteur. Porte, שער, par opposition à ouverture de la porte, פתח השער du commencement du verset, peut seulement signifier tout le bâtiment de la porte, ou cette partie du bâtiment qui a surtout le caractère d'une porte, celle qui est couverte, pour la distinguer de la partie située entre les deux portes qui est à l'air libre, en tant toutefois qu'il soit impossible de supposer qu'un passage d'une longueur de cinquante coudées soit entièrement couvert. Maintenant comme les deux seuils des ℣℣. 6 et 7, et la distinction entre la porte d'entrée extérieure et la porte du vestibule intérieur impliquent que le bâtiment avait deux portes, on pourrait être disposé à diviser les treize coudées entre ces deux portes, de sorte que chacune n'aurait que six coudées et demie; mais cette supposition est rejetée par les meilleurs critiques. Chaque porte a donc treize coudées de long, celle de l'entrée comme celle de l'intérieur.

12. — *Marginem ante thalamos.* גבול est une barrière qui avait une coudée de large et

coudée de côté et d'autre, et les chambres avaient six coudées de chaque côté.

13. Puis il mesura la porte depuis le toit d'une chambre jusqu'au toit de l'autre, la largeur était de vingt-cinq coudées, de porte à porte.

14. Il marqua aux frontispices soixante coudées, et au frontispice il ajouta le vestibule de la porte, qui l'entoure de tous côtés.

15. Devant la face de la porte qui s'étendait jusqu'à la face du vestibule de la porte intérieure, il mesura cinquante coudées.

autem, sex cubitorum erant hinc et inde.

13. Et mensus est portam a tecto thalami, usque ad tectum ejus, latitudinem viginti quinque cubitorum; ostium contra ostium.

14. Et fecit frontes per sexaginta cubitos; et ad frontem atrium portæ undique per circuitum.

15. Et ante faciem portæ, quæ pertingebat usque ad faciem vestibuli portæ interioris, quinquaginta cubitos.

---

qui se trouvait devant les corps de garde. — *Et cubitus unus finis utrimque*, Litt. « et la barrière avait une coudée de chaque côté. » Corps de garde et barrière se faisaient vis-à-vis de chaque côté du passage. -- *Thalami autem sex cubitorum*. Comme on l'a vu au ℣. 7.

13. -- *Portam a tecto thalami usque ad portam ejus*. De la porte d'un corps de garde à la porte du corps de garde opposé, -- *latitudinem viginti quinque cubitorum*, la largeur était de vingt-cinq coudées (10m 409). Le passage entre les deux portes était sans doute plus large que l'espace compris sous les portes elles-mêmes. Il résulte de ce verset que les corps de garde étaient voûtés. Selon Keil, ces vingt-cinq coudées seraient le total de la largeur de toutes les constructions de la porte : largeur de l'ouverture de la porte (℣. 11), 10 coudées, — largeur de chaque corps de garde (℣. 12), 6 coudées, -- épaisseur des murs extérieurs, une coudée et demie; en tout 25 coudées, dimension donnée aux ℣℣. 21, 25 et 29. Il faut avouer que tous ces calculs sont fort arbitraires et par suite fort discutables.

14. — *Et fecit*. « Singulière expression, bien qu'on comprenne que l'auteur n'ait pas pu dire : il mesura. » Reuss. — *Frontes*, אילם. Plus haut, ℣. 12, le traducteur latin a rendu גבול par « frontium ». On comprend son indécision dans un sujet si obscur. Ce sont sans doute les piliers mentionnés au ℣. 9. — *Sexaginta cubitos*. Cette mesure ne peut se rapporter qu'à la hauteur de ces piliers. Aussi l'auteur n'a-t-il pas dit : il mesura, parce que le roseau ne pouvait pas servir dans ce cas, mais il fit, c'est-à-dire, il estima, par un moyen qui ne nous est pas indiqué, cette hauteur. La proportion de la hauteur (27m 432) à la largeur (0,9134) n'a rien d'extraordinaire, dit Kliefoth, pour ceux qui ont vu nos cheminées de fabrique. Les LXX donnent un sens tout différent : « Et l'espace découvert du vestibule de la porte intérieure avait 20 coudées jusqu'aux chambres autour de la porte. » Bœttcher, Keil et Reuss avouent que ce texte est encore plus inintelligible que l'hébreu. — *Et ad frontem atrium portæ undique per circuitum*. Litt. « Et la cour tout autour de la porte atteignait le pilier », collectif pour les piliers. Il s'agit de la cour extérieure du temple, sur laquelle ouvre le vestibule orné en dehors des deux piliers ou obélisques.

15. -- *Portæ quæ pertingebat*. Litt. « la porte d'entrée », celle du dehors. De l'extérieur de cette porte jusqu'à l'extérieur de la porte du vestibule, il y avait 50 coudées (22m 86). Ce chiffre est le total approximatif des mesures de chaque partie prise en particulier :

Muraille extérieure :	6	coudées.
Seuil de l'entrée :	6	—
Trois corps de garde :	18	—
Espace entre ces corps de garde :	10	—
Seuil du vestibule :	6	—
Vestibule.	6	—
	52	coudées.

On arrive au total exact par un autre calcul.

Largeur du premier seuil :	6	coudées.
Trois corps de garde :	18	—
Espace entre les corps de garde :	10	—
Seuil intérieur :	6	—
Vestibule :	8	—
Porte aux piliers.	2	—
	50	coudées.

On peut dire, avec plusieurs critiques modernes, que chiffres et traduction de tout ce passage restent sujets à caution.

16. Et fenestras obliquas in thalamis, et in frontibus eorum quæ erant intra portam undique per circuitum; similiter autem erant et in vestibulis fenestræ per gyrum intrinsecus, et ante frontes pictura palmarum.

17. Et eduxit me ad atrium exterius, et ecce gazophylacia, et pavimentum stratum lapide in atrio per circuitum; triginta gazophylacia in circuitu pavimenti.

18. Et pavimentum in fronte portarum, secundum longitudidem portarum erat inferius.

19. Et mensus est latitudinem a facie portæ inferioris usque ad frontem atrii interioris extrinsecus,

16. Et les fenêtres obliques aux chambres et aux frontispices qui étaient en dedans de la porte tout autour d'un côté et de l'autre. Il y avait aussi au-dedans des vestibules des fenêtres tout autour, et devant les frontispices des palmiers peints.

17. Et il me conduisit dans la cour extérieure, et je vis des chambres, et un dallage fait en pierre, et tout autour de la cour il y avait trente chambres autour du dallage.

18. Et devant les portes, le dallage s'étendait suivant la longueur des portes; c'était le plus bas.

19. Et il mesura la largeur, depuis la face de la porte inférieure jusqu'au frontispice de la cour inté-

---

16. — Restent à décrire les fenêtres et les décorations des bâtiments de la porte. — *Fenestras obliquas.* Les fenêtres devaient plutôt être des meurtrières que des fenêtres au sens moderne. אטבמות, LXX : κρυπταὶ, Vulg. « obliquæ », litt. « fermées », désigne des fenêtres dont les barreaux sont scellés dans les murs et ne peuvent s'ouvrir : « Fenestræ erant factæ in modum retis, instar cancellorum, ut non speculari lapide vel vitro, sed lignis interrasilibus et vermiculatis claderentur. » S. Jérôme. — *In thalamis et in frontibus eorum quæ erant... per circuitum.* Ces fenêtres donnaient sur la cour, pour que les gardiens pussent la surveiller. Il y en avait sans doute aussi dans les murs qui séparaient les corps de garde et qui s'avançaient dans l'intérieur du passage. — *Similiter... intrinsecus.* Cette phrase n'offre pas de difficulté : le vestibule avait des fenêtres de tous les côtés. — *Ante frontes pictura palmarum.* Sur les piliers étaient sculptés des ornements en forme de palmiers. LXX : ἐπὶ τὸ αἴλαμ φοίνικες... Les palmiers annoncent dit Bæhr, Der Salomon. Tempel, p. 120 et suiv., la gloire du Créateur; ils indiquent que l'habitation de Dieu est toujours florissante, toujours pleine de vie et de paix. Comme la Palestine est le pays natal du palmier, cet arbre constitue pour ainsi dire les armoiries du peuple et du pays. Il figure sur les monnaies des Macchabées; sur celle de Titus on voit un palmier avec l'inscription : « Judæa capta ». Comme pour symboliser l'entrée dans le temple de la nouvelle Jérusalem, Notre-Seigneur fait son entrée triomphale au milieu des palmiers, Matt., XXI, 8, Marc, XI, 8.

17. — Description et mesure de la cour extérieure. — *Eduxit me.* LXX : εἰσήγαγέ με. — *Ad atrium exterius.* Ce parvis correspond à la cour des femmes du temple d'Hérode, où les Juifs étaient admis, mais non les Gentils. — *Gazophylacia,* לשכות, des bâtiments annexes du temple, servant à conserver les provisions, à loger les prêtres, à célébrer les festins qui se tenaient devant l'Eternel. V. Jér., XXXV, 2 et suiv., Esdr., VIII, 29, Neh., XIII, 4 et suiv. I Par., XXVIII, 11 et suiv., II Par., XXXII, 11. — *Et pavimentum... per circuitum.* Ce pavé en mosaïque, II Par., VII, 3, Esth., I, 6, fait le tour de la cour, en dedans du mur. Il forme comme une bande d'environ 44 coudées de large, à l'est, au sud et au nord, et dans les angles nord-ouest et sud-ouest, partout où la cour extérieure entoure la cour intérieure et le temple. — *Trigenta gazophylacia in circuitu pavimenti.* Impossible d'expliquer la place de ces trente chambres. Sont-elles séparées ou réunies? Sont-elles toutes le long du mur oriental ou réparties sur les trois côtés qu'on peut embrasser d'un coup d'œil en sortant du corridor oriental? Reuss. Suivant Keil, elles sont réunies, dix sur chaque côté de la cour, entre les portes et les angles.

18. — *Et pavimentum in fronte portarum...* Ce pavé, qui est appelé inférieur, peut-être parce qu'on montait à l'autre par des marches, est de la largeur fixée par l'avancement des portes dans la cour.

19. — La largeur de la cour extérieure est de 100 coudées, 45m 72. — *Portæ inferioris,* la porte qui donne accès du dehors dans cette cour. Les 100 coudées doivent se compter non pas à partir du mur extérieur, mais à partir

rieure par le dehors, cent coudées à l'orient et au nord.

20. Il mesura aussi la porte de la cour extérieure qui regardait au nord, dans sa longueur et dans sa largeur,

21. Et ses chambres, dont trois étaient d'un côté et trois de l'autre, et son frontispice et son vestibule, suivant la mesure de la première porte, et la longueur était de cinquante coudées et la largeur de vingt-cinq.

22. Ses fenêtres, son vestibule et ses sculptures étaient d'après la mesure de la porte qui regardait à l'orient; on y montait par sept degrés, et il y avait devant elle un vestibule.

23. Et la porte de la cour intérieure était vis-à-vis de la porte du nord et de la porte de l'est, et il mesura cent coudées d'une porte à l'autre.

24. Il me conduisit ensuite vers le midi, et il y avait une porte qui regardait vers le sud : il en mesura le frontispice et le vestibule, suivant les mesures précédentes.

25. Et ses fenêtres, et ses vestibules environnants étaient comme les autres fenêtres : ils avaient en longueur cinquante coudées, et vingt-cinq coudées en largeur.

26. On y montait par sept degrés. Le vestibule était devant les portes; et il y avait à leur frontispice

centum cubitos ad Orientem, et ad Aquilonem.

20. Portam quoque quæ respiciebat viam Aquilonis atrii exterioris, mensus est tam in longitudine, quam in latitudine.

21. Et thalamos ejus tres hinc, et tres inde; et frontem ejus, et vestibulum ejus secundum mensuram portæ prioris, quinquaginta cubitorum longitudinem ejus, et latitudinem viginti quinque cubitorum.

22. Fenestræ autem ejus, et vestibulum, et sculpturæ secundum mensuram portæ quæ respiciebat ad Orientem; et septem graduum erat ascensus ejus, et vestibulum ante eam.

23. Et porta atrii interioris contra portam Aquilonis, et Orientalem; et mensus est a porta usque ad portam centum cubitos.

24. Et eduxit me ad viam Australem, et ecce porta quæ respiciebat ad Austrum; et mensus est frontem ejus, et vestibulum ejus, juxta mensuras superiores.

25. Et fenestras ejus et vestibula in circuitu, sicut fenestras cæteras; quinquaginta cubitorum longitudine, et latitudine viginti quinque cubitorum.

26. Et in gradibus septem ascendebatur ad eam; et vestibulum ante fores ejus; et cælatæ palmæ erant,

---

de la ligne pavée, et elles laissent en dehors les 44 coudées que mesure l'avancement de la porte dans cette cour. — *Ad orientem et ad aquilonem.* La mesure de 100 coudées s'applique non seulement à l'est, mais au nord. Transition à la description de la porte du nord.

20-22. — *Mensus est tam in longitudine quam in latitudine.* Il lui trouva les mêmes mesures qu'à la porte orientale, à laquelle, comme la porte du sud, elle est absolument semblable.

23. — *Et porta atrii interioris contra portam aquilonis et orientalem.* Dans la cour intérieure, il y avait des portes vis-à-vis des portes du nord et de l'est. — *Centum cubitos.* Entre la porte intérieure et la porte extérieure, il y a 100 coudées, ce qui est en harmonie avec le ℣. 19.

24-27. — La description de la porte du sud, dit Keil, diffère un peu de la description des deux autres portes, mais par la forme seulement et non en substance.

24. — *Juxta mensuras superiores.* Litt. « suivant ces mesures », celles qui ont été données pour les portes de l'est et du nord.

25. — Cfr. ℣℣. 16 et 21.

26. — *Et ante fores ejus.* Cfr. ℣. 22. —

una hinc, et altera inde in fronte ejus.

27. Et porta atrii interioris in via australi; et mensus est a porta usque ad portam in via australi, centum cubitos.

28. Et introduxit me in atrium interius ad portam australem; et mensus est portam juxta mensuras superiores.

29. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus eisdem mensuris; et fenestras ejus, et vestibulum ejus in circuitu, quinquaginta cubitos longitudinis, et latitudinis viginti quinque cubitos

30. Et vestibulum per gyrum longitudine viginti quinque cubitorum, et latitudine quinque cubitorum.

31. Et vestibulum ejus ad atrium exterius, et palmas ejus in fronte; et octo gradus erant, quibus ascendebatur per eam.

42. Et introduxit me in atrium interius per viam orientalem; et mensus est portam secundum mensuras superiores.

des palmiers sculptés, l'un d'un côté, et l'autre de l'autre.

27. Et la porte de la cour intérieure était dans la direction du midi, et il mesura depuis une porte jusqu'à l'autre du côté du midi, et il y avait cent coudées.

28. Puis il m'introduisit dans la cour intérieure par la porte du midi, et il mesura la porte qui avait les dimensions précédentes.

29. La chambre, le frontispice, le vestibule avaient les mêmes dimensions, ses fenêtres et son vestibule tout autour avaient cinquante coudées de longueur et vingt-cinq de largeur.

30. Le vestibule qui l'entourait avait en longueur vingt-cinq coudées, et en largeur cinq coudées.

31. Et son vestibule était tourné vers la cour extérieure, et il y avait des palmiers au frontispice, et on y montait par huit degrés.

32. Puis il m'introduisit dans la cour intérieure par le chemin qui regarde l'orient, et il mesura la porte selon les dimensions précédentes.

Et cœlatæ palmæ erant... Cfr. ℣. 16 avec le ℣. 9.

27. — *A porta usque ad portam in via australi centum cubitos.* Il y avait 100 coudées entre les deux portes du sud qui se faisaient vis-à-vis; Cfr. ℣. 23. De la distance entre les portes de la cour extérieure et les portes correspondantes de la cour intérieure, telle qu'elle est donnée aux ℣℣. 19, 23 et 27, on conclut que la cour extérieure avait une largeur de 200 coudées : 50 coudées pour le bâtiment projeté par la porte dans la cour extérieure; 50 coudées pour la projection du bâtiment de la porte de la cour intérieure; enfin 100 coudées d'une porte à l'autre porte. Nous supposons que ces portes étaient au milieu du mur d'enceinte.

28. — Le guide d'Ezéchiel va faire entrer le prophète dans la cour intérieure; il mesure auparavant la porte du sud qui y donne accès, et il lui trouve les mêmes dimensions qu'aux portes qui viennent d'être décrites. Cette porte ressemble aux portes extérieures non seulement dans ses dimensions, mais dans sa construction et dans les parties qui la composent. Il n'y a que deux différences : 1° Les portes extérieures ont sept degrés, ℣℣. 22 et 26, tandis que les portes intérieures en ont huit, ℣℣. 31, 34 et 37. 2° La disposition des portes intérieures est en sens inverse de celle des extérieures : on trouve à l'entrée des premières ce qu'on a quitté à la fin dans les secondes.

30. — Omis par les LXX, rejeté comme glose par J. D. Michaelis, Bœttcher, Ewald, Hitzig, Maurer, défendu par Hævernick et Keil.

31. — *Et vestibulum ejus ad atrium exterius.* « Et ses אלמים (les piliers du vestibule ou : son vestibule) étaient dirigés vers la cour extérieure; » ce sont eux qu'on voyait d'abord à l'entrée; V. la note sur le ℣. 28. — *Gradus,* מעלו est employé ici au lieu de עולות dont Ezéchiel s'est servi au ℣. 26; le sens est le même.

32. — *Introduxit me.* ℣℣. 17, 28, 35. — *Per viam orientalem.* Litt. « vers l'Orient. » Pour traverser le mur extérieur, le prophète

33. Sa chambre, son frontispice, et son vestibule avaient les mesures qu'on a dites; ses fenêtres et ses vestibules tout autour avaient cinquante coudées de longueur, et vingt-cinq de largeur.

34. Et il mesura son vestibule, celui qui était tourné vers le parvis extérieur, et des palmiers étaient gravés de côté et d'autre au frontispice, et on y montait par huit degrés.

35. Il me mena ensuite vers la porte qui regardait vers le nord, et il la mesura comme il avait fait des précédentes.

36. Il en mesura la chambre, le frontispice, le vestibule et les fenêtres tout autour; elles avaient en longueur cinquante coudées, et en largeur vingt-cinq.

37. Son vestibule regardait la cour extérieure, et il y avait de côté et d'autre des palmiers gravés à son frontispice, et on y montait par huit degrés.

38. Et dans toutes les chambres il y avait une porte au vestibule de l'entrée. C'est là qu'on lavait l'holocauste.

33. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, sicut supra; et fenestras ejus, et vestibula ejus in circuitu, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti quinque cubitorum.

34. Et vestibulum ejus, id est atrii exterioris : et palmæ cælatæ in fronte ejus hinc et inde; et in octo gradibus et ascensus ejus.

35. Et introduxit me ad portam quæ respiciebat ad Aquilonem; et mensus est secundum mensuras superiores.

36. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, et fenestras ejus per circuitum, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti quinque cubitorum.

37. Et vestibulum ejus respiciebat ad atrium exterius, et cælatura palmarum in fronte ejus hinc et inde; et in octo gradibus ascensus ejus.

38. Et per singula gazophylacia ostium in frontibus portarum; ibi lavabant holocaustum.

---

et son guide ont pris la porte de l'est et ont exploré ensuite les portes du nord et du sud. L'ordre n'est plus le même pour les portes de la cour intérieure : de la porte du sud on passe à celle de l'est puis à celle du nord.

33-36. — V. 16, 26, 31, etc.

37. — *Et vestibulum ejus.* Keil, comme la Vulgate, croit que אילו et אלמים sont synonymes; seulement il ne traduit pas de la même manière. Les LXX transcrivent l'hébreu : τὰ αἰλαμμὼν.

38. — *Et per singula gazophylacia... portarum.* Litt. « Et une chambre avec sa porte près des piliers des portes. » Il ne pouvait pas y avoir de chambre dans les piliers ou obélisques des portes, puisque, d'après le ℣. 9, ils n'avaient que 2 coudées de large; cette chambre doit donc être près des piliers. « Les portes » sont au pluriel pour montrer qu'à chacune des trois portes intérieures, près de leurs piliers, il y avait une chambre. Le texte ne fournit aucune indication qui permette de dire si c'était à droite ou à gauche des piliers que cette chambre se trouvait. — *Ibi lavabant holocaustum.* Le Lév., I, 9, prescrit de laver les entrailles et les pieds des animaux offerts en holocauste; c'est sans doute ce qu'Ezéchiel entend par laver l'holocauste. Suivant quelques commentateurs, l'holocauste représenterait ici toutes les offrandes; mais nulle part on ne trouve de traces d'une purification des offrandes autres que l'holocauste; cette opinion n'est donc pas acceptable. Bœttcher, Hævernick, Hengstenberg, Currey, se fondant sur Lév., I, 11, 13, d'après lequel le lavage de l'holocauste doit être fait au nord de l'autel, admettent qu'il n'y avait qu'une chambre à la porte nord. Ewald et Hitzig croient que cette unique chambre était à l'est. Mais, dit Keil, comme les sacrifices n'étaient pas introduits par une seule porte, mais par toutes, et que l'offrande du jour du sabbat présentée par le prince, XLVI, 1, 2, passait par la porte de l'est, qui

39. Et in vestibulo portæ, duæ mensæ hinc, et duæ mensæ inde; ut immoletur super eas holocaustum, et pro peccato, et pro delicto.

40. Et ad latus exterius, quod ascendit ad ostium portæ quæ pergit ad Aquilonem, duæ mensæ; et ad latus alterum ante vestibulum portæ, duæ mensæ.

41. Quatuor mensæ hinc, et quatuor mensæ inde; per latera portæ octo mensæ erant, super quas immolabant.

42. Quatuor autem mensæ ad holocaustum, de lapidibus quadris extructæ; longitudine cubiti unius et dimidii; et latitudine cubiti unius et dimidii; et altitudine cubiti unius: super quas ponant vasa in quibus immolatur holocaustum, et victima.

43. Et labia earum palmi unius, reflexa intrinsecus per circuitum, super mensas autem carnes oblationis.

39. Au vestibule de la porte il y avait deux tables d'un côté, et deux tables de l'autre, afin d'y immoler les holocaustes pour le péché et pour le délit.

40. Et sur le côté extérieur par où l'on monte à l'entrée de la porte qui se dirige vers le nord, il y avait deux tables; et, de l'autre côté, devant le vestibule de la porte, il y avait deux autres tables.

41. Quatre tables d'un côté, et quatre tables de l'autre; aux côtés de la porte, il y avait huit tables, sur lesquelles on devait immoler.

42. Quatre tables étaient pour l'holocauste; elles étaient construites en pierres carrées; leur longueur était d'une coudée et demie, leur largeur d'une coudée et demie, leur hauteur d'une coudée; on y plaçait les instruments avec lesquels on immole l'holocauste et la victime.

43. Leurs lèvres avaient une palme et elles se courbaient en dedans tout autour, et sur les tables on mettait les chairs de l'oblation.

---

n'était ouverte que le jour du sabbat, il doit y avoir eu une chambre à chaque porte.

39. — *In vestibulo portæ.* Dans le vestibule lui-même. — *Ut immoletur super eas holocaustum.* Il faut entendre ces mots dans un sens large : on préparait sur ces quatre tables les chairs de la victime sacrifiée, afin que les prêtres pussent les y prendre et les porter de là sur l'autel. Les tables pour l'immolation proprement dites étaient en dehors, comme l'indiquent les ℣℣. 40, 41, 42. — *Pro peccato,* V. Lév., IV, 3. — *Pro delicto.* Lév., V, 19; VII, 1, et plus bas, XLII, 14; XLIV, 29.

40. — *Quod ascendit,* Litt. « en montant », ou « à celui qui monte. » — *Portæ quæ pergit ad aquilonem.* De chaque côté de cette porte en dehors du vestibule deux tables sont placées pour immoler les victimes; Cfr. ℣. 42.

41. — Il y a donc huit tables en tout, quatre à l'intérieur et quatre à l'extérieur; sur celles du dehors on immole les victimes, sur celles de dedans, on prépare leur chair pour l'autel.

42. — *Quatuor autem mensæ.* Litt. « Et quatre tables. » Il y en avait donc douze en tout, selon le nombre des tribus d'Israël, et le nombre des victimes à offrir; Esdr., VIII, 35. On ne dit pas où ces quatre dernières tables étaient placées. — *De lapidibus quadris extructæ.* Ces tables sont en pierre taillée. On peut conclure de là que les autres tables étaient en bois. — *Longitudine... latitudine... et altitudine cubiti unius.* Ces tables avaient donc une coudée sur tous les sens. Les huit autres tables avaient-elles la même dimension? — *Vasa in quibus immolatur holocaustum et victima.* Les instruments qui servaient aux sacrifices.

43. — *Labia earum.* Les bords de la table, qui en sont comme les lèvres. Villalpand. השפתים. D'après le Targum, suivi par Bœttcher, Rædiger, Dietrich, Keil, etc., ce mot signifie « crochets ». Ici il est au duel, et indique, d'après Kimchi, les doubles crochets auxquels on suspendait les victimes pour les écorcher. LXX : γεῖσος, bord de la table. — *Palmi unius,* le sixième de la coudée, 0,0762. — *Reflexa,* Litt. « appliqués, attachés. » Il y avait de ces crochets tout autour du vestibule, mais en dehors probablement, sur la cour. — *Carnes oblationis.* V. Lév., I, 2 et suiv. Les LXX donnent ainsi la fin du verset,

44. Au dehors de la porte intérieure étaient les chambres des chantres, dans la cour intérieure; elles étaient à côté de la porte regardant au nord. Leur façade était tournée vers le midi, et il y en avait une du côté de la porte orientale qui regardait vers le nord.

45. Et il me dit : Cette chambre qui regarde au midi sera pour les prêtres qui sont employés à la garde du temple.

46. Et la chambre qui regarde vers le nord, sera réservée aux prêtres qui veillent pour le service de l'autel, pour les fils de Sadoc, qui, entre tous les enfants de Levi, s'approchent du Seigneur pour le servir.

47. Puis il mesura la cour; elle

44. Et extra portam interiorem, gazophylacia cantorum in atrio interiori, quod erat in latere portæ respicientis ad Aquilonem; et facies eorum contra viam australem, una ex latere portæ orientalis quæ respiciebat ad viam Aquilonis.

45. Et dixit ad me : Hoc est gazophylacium quod respicit viam meridianam; sacerdotum erit qui excubant in custodiis templi.

46. Porro gazophylacium quod respicit ad viam Aquilonis, sacerdotum erit qui excubant ad ministerium altaris : isti sunt filii Sadoc, qui accedunt de filiis Levi ad Dominum ut ministrent ei.

47. Et mensus est atrium longi-

(à partir de *reflexa*) : « Sur les tables un toit, pour les préserver de la pluie et de la sécheresse. »

44. — Pour ce verset, dit Reuss, nous avons simplement suivi la leçon des Grecs, celle du texte hébreu résistant à toute explication compatible avec les versets suivants. Et Keil : Il est impossible de ne pas expliquer le texte masorétique de ce verset, d'une manière arbitraire : dans ce verset en effet il est question des chambres des chantres, tandis que ces chambres, d'après les ℣℣. 45 et 46, sont destinées aux prêtres chargés dans le temple du service de l'autel des holocaustes. Les défenseurs anciens et modernes de ce texte ont essayé de faire disparaître cette discordance en prétendant que les prêtres qui étaient de service dans le temple et à l'autel, ℣℣. 45 et 46, étaient en même temps chantres. Mais cette explication est détruite par ce fait que dans le culte de l'Ancien Testament une distinction très nette existe entre les lévites chantres et les prêtres, c'est-à-dire les Aaronites, qui exercent le sacerdoce. Ezéchiel, loin de supprimer cette distinction dans sa vision du temple, la rend plus sensible encore, en ordonnant que seuls les fils de Sadoc puissent prétendre aux fonctions sacerdotales dans le sanctuaire, pendant que les autres fils d'Aaron, les descendants d'Ithamar, doivent être seulement employés à garder les portes du temple, et à d'autres fonctions non sacerdotales, XLIV, 10 et suiv. Par conséquent Ezéchiel n'a pas pu identifier les prêtres avec les chantres, et appeler les chambres destinées aux prêtres, chambres de chantres. La position et la description des chambres du ℣. 44 et des ℣℣. 45 et 46 montrent que leur identité est complète. Villalpand se contente de citer sur ce point les explications des rabbins. Il faut donc, pour rétablir l'harmonie de ce passage se servir des LXX pour corriger le texte masorétique. — *Cantorum,* שרים, est remplacé par שתים. « deux ». — *Quod,* אשר, par אחת, « un ». L'on obtient ainsi cette traduction : « En dehors de la porte intérieure (c'est-à-dire comme Reuss l'explique : quand on l'avait dépassée pour entrer dans la seconde cour), étaient deux (LXX : δύο ἐξέδρα) cellules dans la cour intérieure, une (LXX : μία) à côté de la porte du nord, regardant vers le sud etc. — *Portæ orientalis,* LXX : πύλης τῆς πρὸς Νότον. Ils ont lu הדרום, leçon qu'il faut substituer à הקדים, car l'est n'est pas opposé au nord.

45. — *Sacerdotum erit...* V. Nombr. III, 27, 28, 32, 38 et plus bas XLIV, 8, 14, 15.

46. — *Sacerdotum... isti sunt filii Sadoc.* Seuls les fils de Sadoc seront désormais chargés du service de l'autel et du temple; Cfr. XLIV, 10, où cette ordonnance est plus développée. Le grand prêtre avait été pris longtemps dans la famille d'Ithamar; Salomon rendit la dignité à Sadoc, III Rois, II, 26, 27, 35; I Par., XXIX, 22. — *Ad ministerium altaris.* L'entretien du feu sacré, l'offrande des sacrifices quotidiens, Lév., VI, 12, 13. — *Ut ministrent ei,* Nombr., I, 50; XVIII, 2; Deut., X, 8.

47. — *Atrium.* La cour intérieure, qui avait cent coudées de carré, et était entourée d'un mur, suivant XLII, 10. — *Altare ante*

tudine centum cubitorum per quadrum; et altare ante faciem templi.

48. Et introduxit me in vestibulum templi; et mensus est vestibulum quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde; et latitudinem portæ trium cubitorum hinc, et trium cubitorum inde.

49. Longitudinem autem vestibuli viginti cubitorum, et latitudinem undecim cubitorum, et octo gradibus ascendebatur ad eam. Et columnæ erant in frontibus; una hinc, et altera inde.

avait cent coudées en longueur, et cent coudées en largeur sur tout le carré; et l'autel était devant la façade du temple.

48. Puis il m'introduisit dans le vestibule du temple, et il mesura le vestibule qui avait cinq coudées d'un côté et cinq coudées de l'autre, et la largeur de la porte qui avait trois coudées d'un côté, et trois coudées de l'autre.

49. La longueur du vestibule était de vingt coudées et sa largeur de onze, et on y montait par huit degrés. Des colonnes étaient sur la façade, une d'un côté, une de l'autre.

---

faciem templi. Dans cette cour se trouvait l'autel des holocaustes dont la description sera donnée plus tard, XLIII, 13 et suiv.

b. *Le temple, avec le vestibule, et les bâtiments accessoires.* XL, 48-XLI, 20.

48. — *Templi,* הבית, « de la maison », comme ℣. 47 et XLI, 5, 13, etc. C'est le bâtiment proprement dit du temple, comme III Rois, VI, 2, etc. — *Mensus est vestibulum,* אלאלם, « le pilier du vestibule », le devant du vestibule. Cfr. III Rois, VI, 3. — *Quinque cubitis... inde.* L'espace entre les deux piliers était de six coudées, cinq de chaque côté du milieu de la porte, et l'épaisseur de ces piliers était de même de cinq coudées. Ces piliers rappellent sans doute les colonnes d'airain du temple de Salomon, III Rois. VII, 15, 21. — *Latitudinem portæ trium cubitorum hinc... et inde.* La porte est sans doute à deux battants dont chacun a trois coudées de large.

49. — *Longitudinem vestibuli viginti cubitorum...* LXX : εἴκοσι... δώδεκα πηχῶν. Ces chiffres n'offrent aucune difficulté sérieuse. Il s'agit seulement de savoir si la longueur signifie la dimension de l'est à l'ouest, c'est-à-dire la distance qu'on avait à traverser pour entrer dans le temple; par conséquent la largeur serait du nord au sud; ou bien s'il faut entendre les choses de la manière contraire. Tous les commentateurs, sauf Reuss, ont adopté cette dernière hypothèse, parce que dans le portique du temple de Salomon, la longueur de vingt coudées était mesurée dans le sens de la largeur de l'édifice. Ici on ne trouve pas de renseignement analogue à celui de III Rois, VI, 3; puis l'analogie du temple d'Ezéchiel avec celui de Salomon n'est pas assez frappante pour qu'on puisse en conclure que le vestibule était disposé de même. Ce n'est que dans les parties essentielles, le Saint et le Saint des Saints, dont la forme avait un sens symbolique, que le plan d'Ezéchiel ressemble à celui de Salomon; dans toutes les parties moins essentielles, il en diffère souvent d'une façon notable; Keil. Il est donc probable, croyons-nous, que la longueur doit être prise dans le sens de l'est à l'ouest. La largeur entre les deux piliers est de seize coudées au dehors, ℣. 48; ce qui est juste la moitié de la largeur du temple qui avait, y compris les murs, trente-deux coudées; elle n'est que de onze à l'intérieur du vestibule, sans doute parce que nous avons la mesure entre les murs qui auraient deux coudées et demie d'épaisseur. — *Octo gradibus...* Chiffre emprunté à Symmaque. LXX : δέκα. L'hébreu, au lieu de chiffre a une conjonction אשר, qui n'offre pas grand sens : « avec les degrés par lesquels on y montait. » — *Et columnæ erant in frontibus...* V. ℣. 48.

CHAPITRE XLI

Description de l'intérieur du temple (℣℣. 1-4). — Description de la muraille et des bâtiments latéraux (℣℣. 5-11). — Le bâtiment séparé (℣. 12). — Dimensions extérieures du temple (℣℣. 13-14). — Dimensions, caractères et ornements principaux des murailles, des portes et du vestibule du temple (℣℣. 15-26).

1. Après cela il m'introduisit dans le temple. Il mesura les piliers, chacun avait six coudées de large, selon la largeur du tabernacle.

2. Et la largeur de la porte était de dix coudées. Et les côtés de la porte avaient cinq coudées d'un côté, et cinq coudées de l'autre; il mesura sa longueur, qui était de quarante coudées, et sa largeur de vingt coudées.

3. Puis, étant entré, il mesura sur la face de la porte deux coudées; la porte avait six coudées, et la lar-

1. Et introduxit me in templum, et mensus est frontes, sex cubitos latitudinis hinc, et sex cubitos inde, latitudinem tabernaculi.

2. Et latitudo portæ, decem cubitorum erat; et latera portæ quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde; et mensus est longitudinem ejus quadraginta cubitorum, et latitudinem viginti cubitorum.

3. Et introgressus intrinsecus mensus est in fronte portæ duos cubitos; et portam sex cubitorum; et

---

Chap. xli. — 1. — *In templum*, היכל, l'édifice lui-même, le Saint, sans le vestibule et le Saint des Saints, III Rois, vi, 5, 17; vii, 50. — *Frontes*, les piliers entre lesquels est la porte du temple proprement dit ont six coudées de carré. — *Latitudinem templi*. Il faut adopter ici la leçon des LXX : τὸ εὖρος τοῦ αἰλὰμ, ou admettre que אהל, qui ailleurs signifie tente, a ici une signification architecturale que nous ignorons et sur laquelle les anciens ne nous renseignent pas. Ewald, Hitzig, Reuss acceptent cette correction. Kliefoth et Keil essayent une défense du texte masorétique qui ne nous semble pas convaincante.

2. — *Latitudo portæ decem cubitorum*. Entre les deux piliers est une porte large de dix coudées, dont les deux battants ont chacun cinq coudées. Villalpand fait remarquer que dans l'hébreu, le mot employé ici et plus loin pour la porte du sanctuaire, n'est pas שער, mais פתח; c'est, dit-il, parce que le premier terme est réservé pour les portes monumentales, qui ne se trouvaient qu'aux abords du temple, tandis que le second désigne seulement les portes « quæ ad usum tantummodo aperiuntur. » — *Longitudinem ejus*, la longueur de l'édifice, de l'est à l'ouest, depuis la porte qui vient d'être mentionnée jusqu'à la porte du Saint des Saints. — *Quadraginta cubitorum*. Même longueur que celle du temple de Salomon, III Rois, vi, 17; d'où l'on peut conclure que la hauteur était la même, trente coudées, III Rois, vi, 2. — *Latitudinem viginti cubitorum*. L'intérieur de l'édifice était donc moitié plus large que la porte. Les murs, comme le verset 5 l'apprend, avaient la même épaisseur que les piliers, six coudées; la largeur en dehors était donc de trente-deux coudées.

3. — *Et introgressus intrinsecus*. Ayant traversé le Saint pour arriver au mur qui le sépare du Saint des Saints. LXX : εἰς τὴν αὐλὴν τὴν ἐσωτέραν. — *Mensus est in fronte portæ*, איל־הפתח, les piliers de chaque côté de la porte. — *Duos cubitos*. Cette épaisseur des piliers doit donner aussi l'épaisseur du mur de séparation. — *Et portam sex cubitorum*. Comme la largeur de la porte va être tout à l'heure donnée, la mesure indiquée ici ne peut être que celle de la hauteur de la porte; quelle autre dimension pourrait-on donner dans ce cas? Aussi adoptons-nous l'explication de Kliefoth et de Keil. — *Latitudinem portæ septem cubitorum*. La porte sans doute était à deux battants. Le nombre 7 a ici une signification symbolique, puisqu'il s'applique au Saint des Saints, à la demeure

latitudinem portæ, septem cubitorum.

4. Et mensus est longitudinem ejus viginti cubitorum, et latitudinem ejus viginti cubitorum, ante faciem templi; et dixit ad me : Hoc est Santum sanctorum.

5. Et mensus est domus sex cubitorum; et latitudinem lateris quatuor cubitorum undique per circuitum domus.

6. Latera autem, latus ad latus, bis triginta tria; et erant eminentia, quæ ingrederentur per parietem domus, in lateribus per circuitum, ut continerent, et non attingerent parietem templi.

geur de la porte était de sept coudées.

4. Puis il mesura sa longueur qui était de vingt coudées devant la façade du temple, et il me dit : C'est ici le Saint des Saints.

5. Puis il mesura la muraille du temple qui était de six coudées, et la largeur de l'édifice latéral qui était de quatre coudées tout autour du temple.

6. Ces chambres latérales, l'une près de l'autre, formaient deux rangs de trente-trois. Les plus élevées s'avançaient tout autour le long de la muraille du temple, de manière à s'y appuyer sans pénétrer dans le mur lui-même.

---

de l'Eternel. Suivant quelques commentateurs, cette largeur est celle des parois latérales de la porte. LXX : τὰς ἐπωμίδας τοῦ θυρώματος πηχῶν ἑπτὰ...

4. — *Et mensus est... cubitorum.* Le Saint des Saints formait un carré de 20 coudées, comme celui du temple de Salomon, III Rois, VI, 20. — *Ante faciem templi.* Vers le sanctuaire : « dicit ergo se latitudinem appellare eam partem quæ versus sanctuarium erat, non quod proprie esset latitudo Sancti Sanctorum, sed quod ea esset latitudo templi. » Maldonat. — *Hoc est Sanctum Sanctorum.* Cfr. Exod., XXVI, 33, 34, III Rois, VI, 19. Ezéchiel, quoique prêtre, ne peut pas y entrer.

5. — *Parietem domus sex cubitorum.* Cette épaisseur est en rapport avec les proportions colossales de l'architecture orientale. — *Latitudinem lateris.* Le côté, צלע, est l'ensemble des chambres latérales du temple, toute la rangée des bâtiments adossés aux murs du temple, ce que III Rois, VI, 5, 6, appelle quelquefois יצוע. — *Quatuor cubitorum.* La mesure est prise en clair, dans l'intérieur des murs. — *Undique per circuitum domus.* Excepté bien entendu du côté de l'entrée à l'est. Déjà dans le temple de Salomon existait une disposition pareille, III Rois, VI, 5, 6. V. le plan du temple de Salomon, d'après M. de Vogué, dans M. Vigouroux, la Bible et les découvertes modernes, t. III, p. 306, pl. XXVe.

6. — *Latera autem.* Toutes ces chambres se touchaient, *latus ad latus,* dans le sens de la longueur du temple. — *Bis triginta tria.* « Bis » n'est pas dans l'hébreu, il est emprunté aux LXX : δίς. On ignore quel était le nombre de ces chambres latérales dans le temple de Salomon. La description de ces chambres, donnée par le Talmud, tr. Middoth, IV, 3, s'accorde à peu près avec celle d'Ezéchiel. « Et il y avait 38 petites chambres : 15 au nord, 15 au sud et 8 à l'ouest. Celles du nord et du sud étaient cinq sur cinq... » V. Fergusson, op. cit., pp. 32 et 266. L'hébreu : « trois et cela trente fois » veut dire sans doute qu'il y avait trois étages de ces chambres; Cfr. la fin du ℣. 7. Le passage du tr. Middoth appuie cette interprétation. — *Erant eminentia,* n'est pas dans l'hébreu. — *Quæ ingrederentur... parietem templi.* Villalpand explique ainsi ces mots : « Retractiones quasdam fecit in ipsis lateribus domus, in quibus trabes et tabulata cubiculorum domum circumdantium ponerentur, ne opus esset ipsos templi parietes fodere, ut continere possent trabes, quas non debuit templi parietem contingere, nedum illi insistere. » L'hebreu est très difficile; M. Reuss, tout en déclarant qu'il n'est pas sûr de l'avoir bien compris, le traduit ainsi : « elles (les chambres latérales) se rattachaient à un mur qui entourait le temple, du côté de ces chambres, pour qu'elles y fussent engrenées; mais elles ne s'engrenaient pas dans le mur même du temple ». Mais le texte ne parle pas d'un second mur, et M. de Vogué a donné pour le temple de Salomon, qui présentait la même difficulté, une explication qui semble très bien convenir à celui d'Ezéchiel, que Villalpand a déjà indiquée et que Keil admet aussi. Les murs du Temple, aussi bien dans les fondations que dans le bâtiment lui-même, étaient bâtis en retraite, c'est-à-dire que les

7. Il y avait aussi un espace tout autour, qui s'élevait au moyen d'un escalier et qui montait jusqu'à la chambre la plus haute, toujours en tournant. C'est pourquoi le temple avait plus de largeur dans le haut. Et ainsi on montait de l'étage le plus bas à celui d'en haut par celui du milieu.

8. Je considérai la hauteur qui était tout autour du temple, et les fondements des côtés avaient la dimension d'un roseau de six coudées;

9. Et la largeur de la muraille de l'édifice latéral était extérieurement de cinq coudées : et la maison intérieure était enfermée dans ces bâtiments adjacents.

10. Entre les chambres il y avait

7. Et platea erat in rotundum, ascendens sursum per cochleam, et in cœnaculum templi deferebat per gyrum; idcirco latius erat templum in superioribus; et sic de inferioribus ascendebatur ad superiora in medium.

8. Et vidi in domo altitudinem per circuitum fundata latera ad mensuram calami sex cubitorum spatio:

9. Et latitudinem per parietem lateris forinsecus quinque cubitorum; et erat interior domus in lateribus domus.

10. Et inter gazophylacia latitu-

---

murs diminuaient d'épaisseur à mesure qu'ils montaient. « Le front, dit M. de Vogué, était obtenu à l'aide de retraites brusques d'une demi-coudée à chaque étage; ces retraites recevaient le bout des solives de chaque plancher, qui se trouvait ainsi posé sans qu'il fût nécessaire d'entailler les murs sacrés. » Le temple de Jérusalem, monographie du Haram ech Chérif, Paris, 1864, in-fo, p. 28. V. dans Villalpand, t. II, p. 280, une planche qui aide à se rendre compte exactement de cette disposition.

7. — *Platea erat in rotundum... per gyrum.* « La construction du texte est embrouillée au plus haut point; les LXX ont un tout autre texte». Reuss. Les traducteurs ne s'accordent pas plus que les commentateurs. Le sens général est que les chambres de l'étage supérieur étaient plus larges que celles des étages inférieurs, qu'au dessus des chambres il y avait une galerie de toute la largeur de l'étage supérieur qui faisait le tour de l'édifice (cette seconde assertion est contestée par beaucoup d'interprètes); aussi l'espace était plus grand dans les chambres du haut; et le bâtiment devenait plus large intérieurement à mesure qu'on montait d'en bas à l'étage d'en haut par l'étage intermédiaire. Il n'est pas question d'escalier dans l'hébreu; la Vulgate a suivi l'interprétation du Targum en ce point, interprétation appuyée par plusieurs rabbins.

8. — *Vidi in domo altitudinem per circuitum.* Le prophète remarque l'élévation des bâtiments latéraux tout autour du temple. — *Fundata latera ad mensuram calami.* Leurs fondations avaient 6 coudées. Cela veut-il dire, demande Reuss, que les chambres du rez-de-chaussée étaient à 6 coudées au-dessus du sol? D'après Currey, cela signifie que les chambres latérales avaient 6 coudées de hauteur, et de cette manière la hauteur des trois étages correspond à peu près aux 20 coudées de la hauteur du temple. — *Spatio.* אצילה, mot difficile à expliquer. Peut-être est-ce un terme d'architecture qui désigne la ligne de jonction entre deux étages. Il faudrait donc traduire : « 6 coudées du plancher des chambres latérales au plafond. » LXX, qui joignent le mot au verset suivant : διαστήματα.

9. — *Latitudinem per parietem... quinque cubitorum.* Cette muraille avait donc une coudée d'épaisseur de moins que le temple. — *Et erat interior domus in lateribus domus.* מונה, litt. : « espace libre », indique, selon Villalpand des cellules ménagées dans le mur extérieur des chambres latérales, et ayant la même profondeur que le mur lui-même. Il ne peut s'agir des chambres elles-mêmes qui n'ont que 4 coudées, ℣. 5. D'après Fergusson, op. cit. p. 61, cet espace, sur lequel une porte ouvre au nord et une au sud, est un passage ou véraudah, donnant accès à chacune des chambres, sans les traverser, ce qui devait être un assez grand inconvénient dans le temple de Salomon. Il devait être réservé aux prêtres seuls.

10. — La distance entre le mur des chambres latérales et le mur de la cour intérieure est de 20 coudées. Cela ne s'applique sans doute qu'aux trois côtés nord, ouest et sud.

dinem viginti cubitorum in circuitu domus undique.

11. Et ostium lateris ad orationem; ostium unum ad viam Aquilonis, et ostium unum ad viam australem; et latitudinem loci ad orationem, quinque cubitorum in circuitu.

12. Et ædificium quod erat separatum versumque ad viam respicientem ad mare, latitudinis septuaginta cubitorum; paries autem ædificii, quinque cubitorum latitudinis per cercuitum; et longitudo ejus nonaginta cubitorum.

13. Et mensus est domus longitudinem, centum cubitorum; et quod separatum erat ædificium, et parietes ejus, longitudinis centum cubitorum.

une largeur de vingt coudées autour du temple.

11. Et les portes de l'édifice latéral étaient tournées vers la prière; une porte regardait au nord, et une porte au midi, et la largeur du lieu destiné à la prière, était de cinq coudées tout autour.

12. L'édifice qui était séparé et tourné du côté du chemin qui regarde vers la mer, avait une largeur de soixante-dix coudées; mais la muraille de l'édifice avait cinq coudées d'épaisseur, et sa longueur était de quatre-vingt-dix coudées.

13. Il mesura la longueur de la maison: elle avait cent coudées; et l'édifice séparé, avec ses murailles, avait aussi cent coudées de longueur.

— *Gazophylacia.* Chambres décrites plus au long, XLII, 1 et suiv., et appuyées contre le mur qui séparait la cour intérieure de la cour extérieure.

11. — *Ostium lateris ad orationem.* Litt. « Et la porte (pour : les portes) des chambres latérales (donnant) sur l'espace libre ». Villalpand déduit longuement les raisons qui ont amené S. Jérôme à traduire מוכח par « prière ». Le saint docteur a pensé que ces portes servaient à ceux qui entraient dans le temple pour y prier. — *Ostium...* Il n'y avait que deux portes, l'une au nord, l'autre au sud. — *Et latitudinem... quinque cubitorum.* « Encore une difficulté! qu'est-ce que cet espace libre de 5 coudées à côté de celui de 20 coudées du verset précédent? » Reuss. Il faut supposer que cet espace libre de 5 coudées était séparé de la cour de 20 coudées par une cloison quelconque. Pour résumer ce que nous avons dit du temple, voici ses dimensions. Largeur : deux murs du temple : 12 coudées; intérieur : 20 coudées; chambres latérales : 8 coudées (4 au nord et 4 au sud); murs extérieurs de ces chambres : 10 coudées; donc 50 coudées pour les bâtiments du temple; 10 coudées pour l'espace libre, 40 coudées pour la cour font 50; le total nous donne juste l'espace de 100 coudées attribué à la cour intérieure par XL, 47. Longueur : temple, 40 coudées; Saint des Saints, 20 coudées; mur extérieur à l'ouest, 6 coudées; chambres latérales de l'ouest et leur muraille, 9 coudées; espace libre, 5 coudées; cour, 20 coudées; total : 100 coudées. Mais pour obtenir ce résultat, il faut omettre le vestibule, la muraille orientale du temple et le mur de séparation entre le Saint et le Saint des Saints.

12. — *Ædificium quod erat separatum.* Litt. « La construction qui était devant הגזרה ». Ce mot est répété ℣℣. 13, 14, 15, XLII, 1, 10, 13. LXX : ἀπόλοιπον. Il signifie ce qui est coupé ou séparé, et la Vulgate rend bien le sens. Ici, c'est un endroit à l'ouest du temple, derrière le temple par conséquent, séparé du Saint des Saints, et sur lequel s'élevait un bâtiment dont nous ne connaissons pas la destination, quoiqu'on puisse la conjecturer, disent Hengstenberg, Kliefoth et Keil, d'après son nom et aussi d'après IV Rois, XXIII, 11; I Par., XXVI, 18; c'était sans doute un espace avec quelques bâtiments où l'on ramassait tout ce qui était rejeté du service du temple. A cause de cela il avait reçu le nom de place séparée. Suivant d'autres commentateurs, Curroy, etc., c'était là qu'on brûlait les victimes offertes pour le péché, XLIII, 21. — *Versumque... ad mare,* vers l'ouest; la Méditerranée est en effet à l'ouest de Jérusalem et de la Palestine; Cfr. sur l'expression Jos., XVIII, 14. — *Latitudinis septuaginta cubitorum.* La largeur doit se prendre ici du nord au sud. — *Paries autem ædificii...* La longueur de ce bâtiment était de 90 coudées, ce qui, avec 10 coudées pour l'épaisseur des murs, donne un total de 100 coudées.

13. — Le temple et cette maison séparée avaient donc la même longueur, 100 coudées. Cfr. note sur ℣. 11.

14. La largeur de la façade du temple et du bâtiment séparé, vers l'orient, était aussi de cent coudées.

15. Puis il mesura la longueur de l'édifice vis-à-vis de celui qui en était séparé par derrière, et les galeries des deux côtés avaient cent coudées, y compris le temple intérieur et les vestibules de la cour.

16. Il mesura encore les seuils des portes, les fenêtres qui étaient obliques, et les portiques d'alentour avec leurs trois étages en face de chaque seuil de porte, et le lambris en bois qui les entourait depuis la terre allait jusqu'aux fenêtres; et les fenêtres étaient fermées au-dessus des portes.

17. Et jusqu'à la maison intérieure et tout autour de la muraille, tant au dedans qu'au dehors, le tout avec mesure,

14. Latitudo autem ante faciem domus, et ejus quod erat separatum contra Orientem, centum cubitorum.

15. Et mensus est longitudinem ædificii contra faciem ejus, quod erat separatum ad dorsum; ethecas ex utraque parte centum cubitorum; et templum interius, et vestibula atrii.

16. Limina, et fenestras obliquas, et ethecas in circuitu per tres partes, contra uniuscujusque limen, stratumque ligno per gyrum in circuitu; terra autem usque ad fenestras, et fenestræ clausæ super ostia.

17. Et usque ad domum interiorem, et forinsecus per omnem parietem in circuitu intrinsecus, et forinsecus, ad mensuram.

---

14. — *Latitudo...* Nous venons de voir, au ℣. 12, que la largeur du bâtiment séparé avec ses murs n'était que de 80 coudées. Il doit donc rester un espace de 20 coudées non bâti. Si, et il semble qu'on peut le faire sans hésiter, on place le bâtiment au centre, il reste de chaque côté, au nord et au sud, des espaces libres de 10 coudées chacun. Tout le reste, jusqu'au mur extérieur, était couvert de bâtiments. — *Contra orientem.* La mesure est prise du côté qui fait vis-à-vis au mur occidental du temple. Toutes ces mesures sont en harmonie.

16. — Le prophète va décrire maintenant certains détails de l'ornementation du temple qu'il n'a pas encore mentionnés. — *Et mensus est,* il mesura ensuite, ou, selon plusieurs commentateurs qui rattachent la première moitié de ce verset aux versets précédents, il mesura ainsi. — *Longitudinem ædificii... ad dorsum.* Litt. : « La longueur de la construction sur la face du bâtiment séparé (qui se dirigeait) vers les derrières. » Il mesura le bâtiment séparé dans le sens de sa longueur jusqu'à son extrémité occidentale. — *Ethecas,* אתוקים ou אתיקים, LXX : τὰ ἀπόλοιπα, mot de signification très obscure. La Vulgate le traduit plus loin par « porticus », et les LXX par περίστυλον et στοαί, XLII, 3, 5. Il n'y a pas de racine hébraïque d'où dérive le mot. On peut supposer, dit Currey, que sur chaque côté de la façade orientale de ce bâtiment il y avait une galerie sous laquelle on pouvait approcher du bâtiment, y jeter, au nord et au sud, les objets de rebut, qui étaient alors transportés au dehors par une poterne ouverte dans le mur extérieur occidental. Pour Villalpand, ce sont les piliers de la cour. D'après Maldonat, ce sont les chambres décrites plus haut. — *Centum cubitorum.* Les galeries sont de la même longueur que le bâtiment. — *Templum interius...* L'ange mesura ensuite l'intérieur du temple et les vestibules de la cour, c'est-à-dire ceux des portes intérieures et extérieures; ces mesures ont été mentionnées en détail précédemment.

16-17. — Les deux versets suivants sont aussi obscurs, et le texte hébreu est d'ailleurs « suspect au plus haut degré ». Reuss. En voici la traduction d'après Bœttcher et Keil, combinés : « Les seuils et les fenêtres fermées (*obliquas*) et les galeries (*ethecas*) tout autour, cela faisait trois choses, et opposé à chaque seuil était un lambris de bois tout autour. Et du sol jusqu'aux fenêtres (et les fenêtres étaient fermées), sur la porte et dans l'intérieur de l'édifice, et en dehors, et sur toute la muraille tout autour, intérieurement et extérieurement, tout était mesuré. » Au lieu de mesures, מדות, Bœttcher, Maurer, Reuss, etc., proposent, d'après III Rois, VI, 18, מקלעות, sculptures. Mais il n'est pas supposable que

18. Et fabrefacta cherubim et palmæ; et palma inter cherub et cherub, duasque facies habebat cherub;

19. Faciem hominis juxta palmam ex hac parte, et faciem leonis juxta palmam ex alia parte, expressam per omnem domum in circuitu.

20. De terra usque ad superiora portæ, cherubim, et palmæ cælatæ erant in pariete templi.

21. Limen quadrangulum, et facies sanctuarii, aspectus contra aspectum.

22. Altaris ligneitrium cubitorum, altitudo, et longitudo ejus duorum cubitorum; et anguli ejus, et longitudo ejus, et parietes ejus lignei. Et locutus est ad me: Hæc est mensa coram Domino.

18. Il y avait des chérubins et des palmiers sculptés; il y avait un palmier entre chaque chérubin; et chaque chérubin avait deux faces:

19. La face d'un homme tournée d'un côté vers un palmier, et la face d'un lion tournée de l'autre côté vers un autre palmier, et cet ordre était observé tout autour du temple.

20. Ces chérubins et ces palmiers sculptés étaient sur la muraille du temple, depuis le sol jusqu'au haut de la porte.

21. La porte du temple était carrée, et la face du sanctuaire répondait à celle du temple, leur aspect était semblable.

22. L'autel en bois avait trois coudées de hauteur et deux de largeur. Ses angles, sa surface et ses côtés étaient de bois. Et il me dit: Voici la table qui doit être devant le Seigneur.

---

même sur les murs extérieurs il y eut des sculptures. Ces mots signifient plutôt : dans le Saint des Saints.

18. — *Et fabrefacta,* et parmi les objets sculptés, LXX : γεγλυμμένα, il y avait : — *Cherubim et palmæ.* Comme dans le temple de Salomon. Cfr. III Rois, VI, 29. Sur les Cherubins, V. ch. I. — *Palma inter Cherub et Cherub.* « Les keroubim, sculptés en très bas-relief, se rangeaient le long des parois sacrés en files silencieuses, alternant avec des palmiers, semblables aux figures alignées sur les murs de Thèbes ou de Khorsabâd. » De Vogué, le Temple de Jérusalem, pp. 32-33. — *Duasque facies habebat cherub.* Un palmier était entre deux chérubins, et une face de chacun des chérubins était tournée de son côté. Cela a fait croire à plusieurs commentateurs qu'il n'y avait pas de bas-reliefs, mais des gravures au trait. Villalpand soutient que les chérubins du temple, comme ceux de la vision du ch. I avaient quatre faces ou apparences.

19. — Cfr. I, 10. — *Per omnem domum in circuitu.* V. dans M. Vigouroux, la Bible et les découvertes modernes, t. III, p. 316, la pl. XXXVIIe.

20. — Cette disposition se reproduisait depuis le sol jusqu'au haut dans l'intérieur du temple : il y avait plusieurs rangées de figures superposées.

21. — *Limen quadrangulum...* Non-seulement les piliers de la porte du temple, mais tout le travail qui entourait la porte était de forme carrée, ce qui avait sans doute un sens symbolique. — *Et facies sanctuarii...* Litt. « Et la façade du Saint des Saints avait la même forme ». Le ℣. 3. nous a pourtant appris que la porte du Saint des Saints n'était pas carrée; il s'agit donc de son apparence générale. Cfr. III Rois, VI, 33. LXX : κατὰ πρόσωπον τῶν ἁγίων ὅρασις ὡς ὄψις...

22. — *Altaris.* D'après quelques commentateurs, c'est la table des pains de proposition, Exod., XXV, 21, et suiv. Cfr. III Rois, VII, 48; suivant d'autres, Villalpand, etc., l'autel des parfums, Exod., XXX, 1 et suiv. — *Lignei.* Cet autel en bois ne peut pas être l'autel des holocaustes, comme Keil le prétend; c'est en dehors du temple qu'on offrait les sacrifices; Cfr. M. Vigouroux, op. cit. t. III. p. 321. — *Longitudo ejus duorum cubitorum.* Cet autel avait sans doute 2 coudées de carré. — *Anguli ejus,* les saillies des quatre angles supérieurs, en forme de cornes. V. M. Vigouroux, ib., t. III, p. 310, planche XXXVe, no 1, b. « Les quatre angles de la table supérieure de l'autel (des parfums) étaient proéminants et terminés en pointe dressée : c'est ce qu'on nommait les cornes de l'autel. » Ibid. — *Longitudo ejus,* ארכו est une erreur de copiste, pour אדנו, sa base.

23. Et il y avait deux portes dans le temple et dans le sanctuaire.

24. Et chaque battant avait encore une petite porte à deux battants, qui se repliaient l'un sur l'autre; car il y avait une double porte de chaque côté de la grande porte.

25. Et il y avait des chérubins et des palmiers sculptés sur les portes mêmes du temple, aussi bien que sur ses murailles : c'est pourquoi il y avait de grosses pièces de bois au frontispice du vestibule à l'extérieur.

26. Au-dessus étaient des fenêtres obliques, et des palmiers représentés sur les parois du vestibule, aussi bien que sur les côtés du temple et sur toute l'étendue des murailles.

23. Et duo ostia erant in templo, et in sanctuario.

24. Et in duobus ostiis ex utraque parte bina erant ostiola quæ in se invicem plicabantur; bina enim ostia erant ex utraque parte ostiorum.

25. Et cœlata erant in ipsis ostiis templi cherubim, et sculpturæ palmarum, sicut in parietibus quoque expressæ erant; quamobrem et grossiora erant ligna in vestibuli fronte forinsecus.

26. Super quæ fenestræ obliquæ, et similitudo palmarum hinc atque inde in humerulis vestibuli, secundum latera domus, latitudinemque parietum.

LXX : ἡ βάσις αὐτου. — *Hæc est mensa coram Domino.* Figure et symbole de l'autel de la loi nouvelle sur lequel on offre à Dieu le sacrifice eucharistique, et où l'âme chrétienne trouve sa nourriture divine; Cfr. Mal., I, 7, 12.

23. — *Ostia*, דלתות, les battants d'une porte. Les portes du temple et du Saint des Saints sont décrites dans III Rois, VI, 31 et suiv.; chacune avait deux battants. On n'avait accès dans le temple que par une porte, située à l'est, et une autre porte faisait communiquer le temple avec le Saint des Saints. C'est ce que le prophète exprime par *duo ostia.*

24. — *In duobus ostiis... plicabantur.* L'on pouvait indifféremment ouvrir l'un ou l'autre battant des portes. — *Bina enim ostia...* Chaque porte avait deux battants.

25. — *Et cœlata...* Les portes étaient ornées de la même manière que les murs intérieurs du temple. — *Quamobrem et grossiora...* Cfr. III Rois, VII, 6, 26. Litt. « Et sur le vestibule en dehors, était un perron de bois. » Nous traduisons עב, par « perron », quoiqu'on puisse lui donner d'autre sens; en tous cas עב עץ, signifie certainement un ouvrage en bois.

26. — *Fenestræ obliquæ,* des fenêtres fermées, comme ℣. 16, peut-être des fenêtres dont les barreaux sont immobiles, V. le passage de S. Jérôme sur cet endroit, cité par M. Clair, III Rois, VI, 4, et l'explication donnée de « fenestræ obliquæ » par notre savant collaborateur. Notons cependant que שקפים des Rois ne se retrouve pas dans cet endroit d'Ezéchiel, quoique la traduction de la Vulgate soit la même pour ces deux endroits. — *Similitudo palmarum.* La représentation des chérubins est réservée pour l'intérieur du temple. Cette décoration s'étendait au vestibule, aux chambres latérales, *secundum latera domus.* — *Latitudinemque parietum.* עבים peut signifier perrons (Keil), poutres (Tremellius, Reuss), surfaces des portes (Currey), etc. Il fallait en tous cas que ces objets fussent d'une certaine étendue pour recevoir une telle ornementation. Les LXX omettent ce mot.

CHAPITRE XLII

Bâtiments des cours extérieures destinés au service du temple (℣℣. 1-14 — Etendue du domaine sacré autour du temple (℣℣. 15-20).

1. Et eduxit me in atrium exterius per viam ducentem ad Aquilonem, et introduxit me in gazophylacium quod erat contra separatum ædificium, et contra ædem vergentem ad Aquilonem.

2. In facie longitudinis, centum cubitos ostii Aquilonis, et latitudinis quinquaginta cubitos;

3. Contra viginti cubitos atrii interioris, et contra pavimentum stra-

1. Et il me fit sortir dans la cour extérieure par le chemin qui conduit au nord, et il me fit entrer dans la chambre qui était opposée à l'édifice séparé et à la maison qui était tournée vers le nord.

2. La longueur de la façade de ce bâtiment, depuis la porte septentrionale, était de cent coudées et sa largeur de cinquante coudées,

3. Le long des vingt coudées de la cour intérieure, et du dallage en

---

c. *Chambres des prêtres, étendue du domaine du temple,* XLII.

CHAP. XLII. — 1. — *Et eduxit me.* L'ange mentionné, XL, 3, 4. — *In atrium exterius.* Le prophète est avec son guide dans la cour intérieure ou cour des prêtres, et en sort pour rentrer dans la cour extérieure; ℣℣. 3, 14; XL, 17. Les LXX ajoutent : κατὰ ἀνατολάς, « quod... superfluum esse manifestum est. » S. Jérôme. — *Per viam ducentem ad Aquilonem.* Litt. « par le chemin, chemin du nord », Cfr. XLVII, 15, c'est-à-dire par le portique B mentionné sur le plan, et qui était en effet dirigé vers le nord. — *Introduxit me,* V. XL, 17, 28; XLI, 1. — *In gazophylacium.* הלשכה, singulier pris ici dans un sens collectif, comme on doit le conclure du pluriel לשכות des ℣℣. 4 et 5. Ce sont quelques-uns des bâtiments qui sont déjà mentionnés, XL, 17; leur situation va bientôt être plus distinctement indiquée. — *Quod erat contra separatum ædificium.* La « Gizrah » décrite, XLI, 12 et suiv. — *Et contra ædem vergentem ad Aquilonem.* Litt. « Et qui était contre le bâtiment vers le nord. » Ces mots sont ajoutés pour bien préciser l'emplacement du bâtiment en question; le prophète est conduit vers celui qui est au nord de la cour intérieure et de la « Gizrah. » *Ædem,* בנין ne désigne pas le temple, mais, comme le prouve le ℣. 13, est un synonyme de Gizrah. Hengstenberg fait remarquer avec raison que ces bâtiments, situés de chaque côté de la Gizrah et empêchant de l'apercevoir, sont très-bien appropriés à la destination de ce local séparé.

2. — *In facie... Aquilonis.* Le côté de ce bâtiment qui regarde le nord et devant lequel le prophète est amené, a 100 coudées de longueur. Selon la plupart des commentateurs, ce bâtiment part de la muraille occidentale du temple. Keil l'en sépare par un local de 40 coudées, où, s'appuyant sur XLVI, 22, il place les cuisines sacrificielles pour le peuple (M). Hengstenberg, qui ne leur accorde pas de local séparé, place ces cuisines en dessous des bâtiments décrits ici. Mais le verset suivant donne raison à ceux qui laissent un intervalle entre le mur occidental du temple et le bâtiment décrit dans ces versets, puisqu'une partie de sa longueur doit regarder la cour intérieure, ce qui n'aurait pas lieu dans le système que nous rejetons. — *Ostii Aquilonis* indique que les portes de ce bâtiment s'ouvrent au nord; elles sont comprises dans la longueur totale du bâtiment. — *Latitudinis quinquaginta cubitos.* La largeur en est égale à la longueur des portiques, qui donnent accès dans la cour intérieure; Cfr. XL, 15, 21.

3. — *Contra viginti cubitos atrii interioris.* Coudées n'est pas exprimé en hébreu, mais doit évidemment se sous-entendre, d'autant plus qu'il vient d'être exprimé à la fin du verset précédent. Telle est l'opinion de J. H. Michaelis, Rosenmüller, Hævernick, Hitzig, Keil, Schrœder, etc. Le bâtiment décrit ici avance de 20 coudées sur la Gizrah, et donne ainsi sur la cour intérieure du temple. — *Contra pavimentum stratum... atrii exterioris.* Ces mots sont ajoutés pour mieux préci-

pierres de la cour extérieure, où était un portique joint à trois autres.

4. Devant les chambres, il y avait une allée de dix coudées de largeur, qui tournait vers l'intérieur par une allée d'une coudée, et les portes des chambres étaient au nord.

5. Ces chambres étaient plus étroites en haut qu'en bas, parce que les portiques qui les entouraient étaient plus larges qu'en bas et qu'au milieu de l'édifice.

6. Car il y avait trois étages, et ils n'avaient pas de colonnes telles que les colonnes des cours; aussi, les

tum lapide atrii exterioris, ubi erat porticus juncta porticui triplici.

4. Et ante gazophylacia deambulatio decem cubitorum latitudinis, ad interiora respiciens viæ cubiti unius. Et ostia eorum ad Aquilonem;

5. Ubi erant gazophylacia in superioribus humiliora; quia supportabant porticus, quæ ex illis eminebant de inferioribus, et de mediis ædificii.

6. Tristega enim erant, et non habebant columnas, sicut erant columnæ atriorum; propterea eminebant

---

ser l'emplacement du bâtiment : il a en face, au nord, la portion de la cour extérieure pavée en pierres qui longe le côté intérieur du mur d'enceinte; Cfr. XL, 17, 18. — *Ubi erat porticus juncta porticui triplici.* אתיק a été traduit plus haut, XLI, 15, par « ethecæ. » L'hébreu est difficile à comprendre, et Reuss supprime la difficulté en voyant dans ces mots « une glose sur ce qui est dit au ℣. 5, glose insérée mal à propos dans un contexte tout différent ». La traduction la plus simple semble être : « Galerie sur galerie dans le troisième étage. » שלשים peut avoir en effet (Gen., VI, 16) le sens de chambres du troisième étage, mais impossible d'expliquer clairement la disposition de ces galeries; elles étaient peut-être parallèles à celles de la Gizrah, et on en parle ici d'abord parce que c'était ce qui frappait tout d'abord le visiteur. Schrœder. « Una porticus... juncta porticui triplici demonstrat mysterium Trinitatis quod, cum Patris et Filii et Spiritus Sancti dividatur nominibus, tamen una sibi divinitate conjungitur. » S. Jérôme.

4. — *Et ante gazophylacia... latitudinis.* Devant ce bâtiment, ℣℣. 1, 5, 7; XL, 17, XLI, 10, était une allée large de 10 coudées, allant de l'est à l'ouest, devant sa façade nord. Il n'y a pas d'autre sens possible à donner à cet endroit. — *Ad interiora respiciens.* Elle donnait accès dans l'intérieur du bâtiment. Selon Keil, הפנימית ne désignerait pas l'intérieur du bâtiment, mais la cour intérieure; c'est le chemin *l* désigné sur le plan du temple et qui part du portique pour arriver au bâtiment. Le savant commentateur base cette interprétation sur le sens qu'il donne aux mots suivants : *Viæ cubiti unius;* il traduit דרך אמה אחד, non pas par « un chemin d'une coudée », comme la Vulgate et la plupart des exégètes le font; mais en suivant les LXX : ἐπὶ πήχεις ἑκατόν, par « un chemin de 100 coudées », מאה אמות. Il s'appuie, pour faire cette correction, sur le ℣. 16, où les rabbins la signalent. Cette correction et le sens qui en découle ne semblent pas acceptables. Il vaut mieux conserver l'interprétation habituelle; devant les portes du bâtiment, la largeur du chemin était d'une coudée, ce qui donnait dans ces endroits 11 coudées, au lieu des 10 qu'avait le chemin, là où il n'y avait pas de portes. Cela vaut mieux, il semble, que de penser, avec Maldonat, qu'à côté du chemin de 10 coudées, il y en avait un autre d'une coudée. — *Ostia eorum ad Aquilonem.* Le bâtiment est tourné vers le nord, ce qui détermine la position de ses portes.

5. — *Ubi erant* n'est pas dans l'hébreu. — *Gazophylacia in superioribus humiliora.* Les chambres des étages supérieurs étaient, ou plus basses que celles des étages inférieurs, comme Villalpand, Stormius et Gésénius l'expliquent, ou plus étroites. קצרות semble indiquer que, comme les autres bâtiments du temple, ceux-ci étaient construits de manière à ce que chaque étage supérieur fût en retrait sur l'inférieur. — *Supportabant porticus.* כי־יוכלו אתיקים מהנה, « parce que les portiques (ou les chambres) mangeaient (c'est-à-dire) supprimaient (quelque chose) d'elles. » — *Quæ ex illis eminebant...* le deuxième étage était moins large que l'étage du milieu et que le rez-de-chaussée.

6. — *Tristega enim erant.* V. ℣. 3 et XL, 17. — *Non habebant columnas... sicut... atriorum.* De cette allusion aux colonnes des cours, V. XL, 17, nous pouvons conclure que ces cours avaient des colonnades, comme celles du temple d'Hérode et probablement

de inferioribus, et de mediis a terra cubitis quinquaginta.

7. Et peribolus exterior secundum gazophylacia, quæ erant in via atrii exterioris ante gazophylacia; longitudo ejus quinquaginta cubitorum.

8. Quia longitudo erat gazophylaciorum atrii exterioris, quinquaginta cubitorum; et longitudo ante faciem templi, centum cubitorum.

9. Et erat subter gazophylacia hæc introitus ab oriente ingredientium in ea de atrio exteriori.

chambres étaient élevées depuis la terre de cinquante coudées, en passant par l'étage d'en bas et par celui du milieu.

7. L'enceinte extérieure des chambres, qui étaient dans le chemin de la cour extérieure, devant ces chambres avait cinquante coudées de longueur,

8. Parce que la longueur des chambres de la cour extérieure était de cinquante coudées, et que sa longueur du côté du temple etait de cent coudées.

9. Et il y avait sous ces chambres une entrée du côté de l'orient, pour ceux qui y venaient de la cour extérieure.

---

aussi celles du temple de Salomon. Nous n'avons pas du reste d'autres indications ou allusions à ces colonades. Keil. — *Propterea eminebant de inferioribus*... Litt. « C'est pourquoi il (le bâtiment) était resserré, נאצל, à partir du bas et de l'intermédiaire, depuis le sol. » Cfr. ℣. 5 et XL, 18. — *Cubitis quinquaginta* n'est ni dans l'hébreu, ni dans les LXX, ni dans le Targum. Le traducteur latin l'a sans doute emprunté au verset suivant.

7. — *Et peribolus.* גדר, mur extérieur. LXX : φῶς. — *Exterior,* אשר להוץ, Cfr. XLI, 17. — *Secundum gazophylacia,* לעכות, auprès de, XL, 18; XLV, 6. — *Quæ erant in via atrii exterioris ante gazophylacia.* Ce mur, parallèle au bâtiment, s'appuyait sur le mur de la cour intérieure pour venir rejoindre l'allée décrite au ℣. 4. C'est ce qui résulte des mots suivants : — *Longitudo ejus quinquaginta cubitorum.* Ce mur a 50 coudées de long, ce qui est juste la largeur du bâtiment, ℣. 2. S'il avait été parallèle à la longueur du bâtiment, il aurait eu 100 coudées et non 50. Il était, dit Keil, probablement à l'est, et אל פני favorise ce sens.

8. — *Quia longitudo... quinquaginta cubitorum.* Longueur, ארך, doit s'entendre ici dans le sens de largeur, le bâtiment avait en effet, 13 coudées de large. — *Et,* והנה, que la Vulgate n'a pas traduit. — *Longitudo ante faciem templi centum cubitorum.* פני־ההיכל, rendu ici par « facies templi », désigne le côté extérieur du temple qui fait face au nord, et auquel le bâtiment en question fait, au moins dans une partie, vis-à-vis. Ce bâtiment a la même longueur au nord et au sud, voilà ce qu'indique ce verset; Cfr. ℣. 2.

9. — *Subter gazophylacia.* ומתחת הלשכות LXX : καὶ αἱ θύραι, correction suivie par Hitzig, mais difficile à expliquer, (avec le qeri, nous retranchons le ה du premier mot pour le joindre au second, dont il est l'article), « et sous les chambres », celles qui sont décrites dans les premiers versets de ce chapitre. Derrière le mur mentionné au ℣. 7, une porte donnait accès dans le bâtiment. D'après Kliefoth et Keil, il faut conserver le qérib, parce que תחת a un suffixe dans plusieurs endroits de la Bible, Gen., II, 21, II Rois, XXII, 37, 40, 48, et entendre ainsi le sens de ces mots : « de dessous la muraille étaient les chambres », c'est-à-dire les chambres tournées vers la cour extérieure. Pour celui qui les regardait venant de l'est, elles semblaient sortir de la muraille. Le mur décrit au ℣. 7, était sans doute destiné à cacher les fenêtres du rez-de-chaussée, qui étaient tournées vers l'est, de sorte que les prêtres, qui quittaient dans ces chambres leurs vêtements sacerdotaux, ne pussent pas être aperçus du dehors. — *Ingredientium in ea.* Quelques commentateurs ont appliqué ces mots מבאו להנה au guide d'Ezéchiel, « lorsqu'il entrait »; mais il vaut mieux les traduire, comme la Vulgate, d'une manière impersonnelle. — *De atrio exteriori.* Le prophète, en ajoutant ces mots, veut montrer que celui qui entre ne vient pas de la cour intérieure contre le mur septentrional de laquelle le bâtiment était placé. Currey donne une interprétation toute différente : ce passage signifie, d'après lui, qu'il y avait au nord une entrée par laquelle les prêtres entraient dans les chambres et dans les cours du temple.

10. Dans la largeur de l'enceinte de la cour qui était vers l'orient, contre la façade de l'édifice séparé, il y avait des chambres en face de cet édifice.

11. Et il y avait aussi une allée le long de ces chambres, comme il y en avait une le long des chambres qui étaient du côté du nord. Leur longueur et leur largeur étaient égales, ainsi que leur entrée, leur apparence et leurs portes.

12. Telles qu'étaient les portes du trésor situées dans l'allée qui regardait vers le midi, telle était aussi la porte qui se trouvait à la tête de l'allée qui était devant le vestibule séparé, pour ceux qui entraient par l'orient.

13. Et il me dit : Les chambres du

10. In latitudine periboli atrii, quod erat contra viam orientalem, in faciem ædificii separati, et erant ante ædificium gazophylacia.

11. Et via ante faciem eorum, juxta similitudinem gazophylaciorum, quæ erant in via Aquilonis : secundum longitudinem eorum, sic et latitudo eorum; et omnis introitus eorum, et similitudines, et ostia eorum.

12. Secundum ostia gazophylaciorum quæ erant in via respiciente ad notum; ostium in capite viæ; quæ via erat ante vestibulum separatum per viam orientalem ingredientibus.

13. Et dixit ad me : Gazophylacia

---

10. — Les trois versets 10-12 décrivent le bâtiment correspondant à celui dont il vient d'être question, et qui était placé au sud de la cour intérieure du temple. Cette description reproduit celle qu'on vient de lire, et on n'aurait pas besoin de s'y arrêter, s'il ne s'y rencontrait quelques difficultés provenant des corrections arbitraires des massorètes et aussi de l'extrême brièveté de l'expression. Keil. — *In latitudine.* « L'édifice correspondant... est (comme le premier) dans le sens de la largeur de la grande cour; expression qui s'explique, parce que l'auteur se représente ici la longueur (du grand carré) dans le sens du nord au sud ». Reuss. — *Periboli atrii,* le mur qui entoure la cour intérieure, ℣. 7-12. — *Contra viam orientalem.* דרך הקדים. Suivant Keil, Reuss, etc., il y a ici une erreur de copiste; il faut lire הדרום, « du sud ». Il y a en effet contradiction avec les mots suivants : « devant le bâtiment séparé ». Mais, d'après Schœder, « vers l'est », probablement emprunté au ℣. 9, est une description plus courte de la position du mur de séparation des deux cours, et par suite de la situation des chambres. Cette manière de voir rend inutile la correction proposée tout à l'heure. — *In faciem ædificii separati.* Même sens que « contra separatum ædificium » du ℣. 1. — *Ædificium.* הבנין a le même sens ici aussi qu'au verset premier.

11. — *Via ante faciem eorum.* L'allée décrite déjà au ℣. 4. — *Juxta similitudinem...* Il y a une ressemblance complète entre le bâtiment du Nord et celui du Midi. « Media ambulatio et exedræ naturales eadem erant constructæ ratione et eadem mensura qua aquilonares ». Villalpand. — *Secundum longitudinem... sic et latitudo eorum,* ℣. 8. — *Introitus eorum,* מוצאיהן, « leurs dispositions », Cfr. XLIII, 11; XLIV, 6, XLVIII, 30. — *Similitudines.* Litt. « les mesures »; Cfr. Lév., IX, 16, Nombr. XXIX, 6. — *Et ostia eorum,* ℣. 4. Ces derniers mots seraient mieux placés en tête du verset suivant dont ils sont logiquement le commencement.

12. — *Secundum ostia... ad notum.* Les portes du bâtiment du sud étaient disposées comme celles du Nord; Cfr. ℣℣. 4, 11. — *Ostium in capite viæ,* au commencement de l'allée de 100 coudées, plus amplement décrite au ℣. 4. Cette tête ou ce commencement de l'allée est l'endroit où elle rejoint l'allée qui est tracée en face des bâtiments. « In capite autem ejusdem viæ, hoc est orientalis, quæ patet ingredientibus, ostium est, quod, nisi apertum fuerit ab eo qui dicit : Ego sum ostium (Joan., X, 9), et qui habet clavem David, ad vestibulum sanctorum virtutibus separatum, et quod ab aquilone venientes suscipit, non possumus pervenire. » S. Jérôme. — *Vestibulum,* הגדרת, le mur décrit aux ℣℣. 7, 10. — *Separatum.* הגינה, qu'on ne lit qu'ici est d'une signification douteuse. Chez les Rabbins, il a le sens de « convenable », et il signifierait ici le mur correspondant à celui qui est à l'est du bâtiment du nord. Rosenmüller, Keil, Reuss, Currey, etc. — *Per viam orientalem...* ℣. 9.

13. — *Et dixit,* le guide d'Ezéchiel, Voir

Aquilonis, et gazophylacia Austri quæ sunt ante ædificium separatum, hæc sunt gazophylacia sancta in quibus vescuntur sacerdotes, qui appropinquant ad Dominum in Sancta Sanctorum; ibi ponent Sancta Sanctorum, et oblationem pro peccato, et pro delicto; locus enim sanctus est.

14. Cum autem ingressi fuerint sacerdotes, non egredientur de sanctis in atrium exterius; et ibi reponent vestimenta sua, in quibus ministrant quia sancta sunt; vestienturque vestimentis aliis, et sic procedent ad populum.

15. Cumque complesset mensuras domus interioris, eduxit me per viam portæ quæ respiciebat ad viam

nord et celles du midi qui sont devant l'édifice séparé, sont des chambres saintes : c'est là que mangent les prêtres qui approchent du Seigneur dans le sanctuaire; c'est là qu'ils mettront les saintes offrandes et l'oblation pour le péché et pour le délit; car le lieu est saint.

14. Quand les prêtres seront entrés, ils ne sortiront pas du temple dans la cour extérieure, sans avoir déposé dans ces chambres les vêtements avec lesquels ils officient, parce que ces vêtements sont saints : et ils reprendront en cet endroit leurs autres vêtements, et alors ils iront retrouver le peuple.

15. Lorsqu'il eut achevé de mesurer la construction intérieure, il me fit sortir par la porte qui regardait à

℣. 1 et XL, 3, 4. Le prophète va apprendre à présent la destination de ces bâtiments. — *Sancta*. Cfr. ℣. 14 et XLIV, 19. — *In quibus vescuntur;* Cfr. Lév., VI, 9, 19, VII, 6, X, 13. — *Sacerdotes*. Les LXX ajoutent : οἱ υἱοὶ Σαδδοὺκ. — *Qui appropinquant ad Dominum*, XL, 46, XLIII, 19. Ceux qui officient. Les autres prêtres et Lévites étaient d'un rang inférieur et servaient ceux-là, XLIII, 10, 11. — *In Sancta Sanctorum*. Les prêtres n'entrent pas dans le Saint des Saints, mais ils s'en approchent en pénétrant dans le Saint. — *Ibi ponent*, dans le Temple. — *Sancta Sanctorum*. Cette portion des offrandes qui n'était pas brûlée sur l'autel, Lév., II, 3, 10, VI, 9-11, X, 12, et la chair de toutes les oblations pour les péchés et pour les délits, à l'exception de celle qui était offerte par le grand-prêtre et par tout le peuple et brûlée en dehors du camp, Lév., VI, 19-23, VII, 6. Toutes ces parties des sacrifices étaient appelées très saintes, parce que les seuls prêtres les mangeaient, comme représentants de Jéhovah, à l'exclusion non-seulement des laïques, mais même de leurs propres familles. Le texte distingue le dépôt, יניחו, de la manducation, יאכלו, des parties saintes des sacrifices, car ni la farine des offrandes ci-dessus mentionnées, et qui était mêlée avec l'huile, ni la chair des offrandes pour les péchés et les délits ne pouvaient être mangées par les prêtres immédiatement après les sacrifices, mais la farine devait d'abord être cuite et la viande bouillie, et il fallait par suite les déposer dans un endroit spécial où on les préparait. Keil. — *Et oblationem*, המנחה; Cfr. Lév., II, 1 et suiv. — *Pro peccato*, החטאת, les victimes offertes pour les péchés, XL, 39, Lév., IV. 3. — *Pro delicto*, האשם, XLIV, 29, Lév., V, 19, VII, 1 et suiv. — *Locus enim sanctus est*. Cfr. Lév., VI, 9, 10, XIV. 24. « Ibi, inquit, sacerdotes ponent sancta sanctorum, et oblationem... ut non solum juge offerant sacrificium, sed pro diversitate temporum et qualitate peccati atque ignorantiæ, sciant placare Dominum, quia ipse locus sanctus est, et sacerdotalis in eo dignitas commoratur, quæ possit rogare pro cæteris. » S. Jerôme.

14. — *Cum autem ingressi fuerint sacerdotes*, pour s'acquitter de leur service; Cfr. XLIV, 17, 21. — *Non egredientur... in atrium exterius*, la cour du temple, ℣℣. 1, 3. — *Et ibi*. Dans les salles décrites dans tout le commencement de ce chapitre, et appelées saintes au verset précédent. — *Vestimenta sua in quibus ministrant*. Cfr. Lév., VI, 4, XVI, 23; Nombr., III, 31, IV, 12, 14. — *Quia sancta sunt*. « Nota quam voluit Deus sacerdotes a populo loco et religione secerni et coli ». Cornelius a Lapide. — *Vestienturque vestimentis aliis...* Lév., VI, 4.

15. — L'ange qui conduit Ezéchiel, après avoir mesuré le temple et ses cours, va mesurer maintenant ce qui, autour des murs extérieurs, appartenait encore au Temple. — *Domus interioris*, le temple avec ses deux cours intérieure et extérieure; Cfr. XLI, 15, 17.

l'orient, et il mesura cette enceinte tout autour.

16. Il mesura, du côté du vent de l'orient avec le roseau à mesurer, cinq cents roseaux tout autour.

orientalem; et mensus est eam undique per circuitum.

16. Mensus est autem contra ventum orientalem calamo mensuræ, quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

Cfr. la note sur le ℣. 16. — *Per viam portæ... ad viam orientalem.* Cfr. XL, 6. — *Mensus est eam.* Non pas la porte ou le chemin, mais tout l'espace dont il est question ici; ℣. 20.

16.—*Quingentos calamos.* חמש־מאות קנים (qéri : אמות, qui est évidemment une faute de copiste, V. la remarque de R. Ben Asher, dans le Commentaire de Keil). De l'interprétation donnée à ces mots dépend tout le sens des ℣℣. 15-20 et par suite la solution de la question de la banlieue du Temple. De temps immémorial, dit Keil, il y a division d'opinion sur ce point. Les LXX, et après eux J. D. Michælis, Bœttcher, Maurer, Ewald, Hitzig, Schrœder, Reuss, etc., voient ici uniquement les dimensions du temple avec ses deux cours. Mais, comme ces dimensions ne sont que de 500 coudées en longueur et en largeur, suivant le total des mesures données dans les ch. XL-XLII, 14, les LXX ont omis le mot « calamos », קנים aux ℣℣. 16, 18 et 19, tandis qu'ils l'ont changé en πήχεις au ℣. 17, mot qu'ils ont aussi ajouté aux nombres donnés au ℣. 20. D'après ce système, seule la circonférence extérieure du temple serait mesurée dans ce verset. La muraille, ayant 500 coudées en carré (℣. 20) serait la muraille entourant la cour extérieure mentionnée, XL, 5. Le ℣. 15 peut certainement s'harmoniser avec cette vue. Car, même si nous entendons par maison intérieure, « domus interioris », non seulement le temple proprement dit, que cette expression indique surtout, mais tout l'ensemble des constructions intérieures, celles de la cour extérieure comme celles de la cour intérieure; si nous entendons par porte de l'est la porte de la cour extérieure située à l'est, les mots « il la mesura tout autour » indiquent seulement qu'il mesura quelque chose d'extérieur à cette porte. Le suffixe, dans מדדו, est indéterminé, et ne peut se rapporter à aucun des objets mentionnés plus haut, soit à porte, soit à maison intérieure. Celle-ci a déjà été mesurée, et les mesures qui suivent ne peuvent s'appliquer à la porte. Le suffixe ne peut pas non plus se rapporter à הבית, « cette maison », comme l'admet Rosenmüller; dans tous les cas, il n'y a rien dans le ℣. 20, qui autorise ce rapprochement. Nous pourrions néanmoins penser à une mesure extérieure de tout l'édifice compris dans l'expression de maison intérieure, et regarder la muraille mentionnée au ℣. 20 comme celle qui a été mesurée sur son côté extérieur tant en longueur qu'en largeur. Mais il est difficile de concilier cette vue avec le ℣. 20. Elle est d'ailleurs absolument contradictoire avec les mesures données dans les ℣℣. 16-19. Même si nous étions disposé à effacer ici et 17, 18, 19, קנים comme une glose, les mots : « il mesura le côté de l'orient avec le roseau à mesurer, 500 par le roseau à mesurer » équivalent toujours à 500 roseaux, suivant l'usage hébraïque bien connu; cela est aussi indiscutable que מאה באמה, un cent par la coudée, équivaut à 100 coudées; V. XL, 21. Le rejet de קנים comme une glose est donc à la fois arbitraire et inutile, puisque les mots בקנה המדה, même sans קנים, prouvent qu'il y a 500 roseaux et non 500 coudées. סביב, *per circuitum* des ℣℣. 16 et 17, ne signifie pas qu'à l'est et au nord, il mesura un carré de 500 roseaux de côté, mais indique seulement qu'il mesura de tous les côtés, comme le prouve clairement le ℣. 20. Suivant cela l'espace évalué sur chaque côté à 500 roseaux était déterminé par une muraille de même longueur sur chaque côté. Cela donne un carré de 250,000 roseaux, tandis que le temple avec ses cours intérieure et extérieure, couvrait seulement un carré de 250,000 coudées. Il est évident, d'après cela, que les mesures contenues dans les ℣℣. 15-20, ne se rapportent pas à l'espace occupé par le temple et par ses cours. Par suite la muraille qui entoure l'espace mesuré ne peut pas être le mur de la cour extérieure, mentionné, XL, 5, dont les côtés n'ont que 500 coudées de long. Le sens de tout cet endroit est donc que, en dehors de la muraille qui renfermait le temple et ses cours, il y avait un carré de 500 roseaux de côté, destiné à séparer le sanctuaire du profane (℣. 20), et formant ainsi un domaine de séparation entre le temple et le reste du pays. Les arguments des adversaires de cette explication n'ont, continue Keil, aucune force. Les LXX condamnent eux-mêmes leurs changements de roseaux en coudées, en conservant la clause, ἐν καλάμῳ τοῦ μέτρου. Si le traité Middoth du Talmud ne donne que le chiffre de 500 coudées, c'est qu'il s'occupe du temple historique et non de la prophétie faite par Ezéchiel. On prétend aussi que ce serait le seul exemple biblique où la mesure serait exprimée par des roseaux, au pluriel, et que אמה, coudée, est

17. Et mensus est contra ventum Aquilonis quingentos calamos in calamo mensuræ per gyrum.

18. Et ad ventum australem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

19. Et ad ventum occidentalem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ.

20. Per quatuor ventos mensus est murum ejus undique per circuitum, longitudinem quingentorum cubitorum, et latitudinem quingentorum cubitorum, dividentem inter sanctuarium et vulgi locum.

17. Il mesura, du côté du vent du nord, cinq cents roseaux à mesurer tout autour.

18. Il mesura, du côté du vent du midi, cinq cents roseaux tout autour.

19. Et du côté du vent de l'occident, il mesura cinq cents mesures prises avec le roseau à mesurer.

20. Il mesura la muraille de toutes parts selon les quatre vents, en tournant tout autour et elle avait cinq cents coudées de longueur, et cinq cents coudées de largeur, et ce mur séparait le sanctuaire d'avec le lieu destiné à tout le monde.

CHAPITRE XLIII

Entrée de la gloire de Dieu dans le temple (℣℣. 1-4). — Le prophète est enlevé par l'esprit du Seigneur et introduit dans la cour intérieure (℣. 5). — Dieu promet d'habiter à jamais au milieu de son peuple (℣℣. 6-10). — Il donne à la maison d'Israël les lois relative à la sanctification de ce temple (℣℣. 11-12). — Description de l'autel des holocaustes (℣℣. 13-17). — Consécration de cet autel (℣℣. 18-27).

1. Et duxit me ad portam quæ respiciebat ad viam orientalem.

1. Ensuite il me conduisit à la porte qui regardait vers l'orient;

---

souvent omis, mais doit toujours se supposer, parce qu'elle est la mesure ordinaire. La première de ces assertions est erronée; Cfr. XLI, 1 et suiv., XLVIII, 16 et suiv.; la seconde est une simple supposition. Il faut donc admettre l'interprétation que nous venons d'exposer, et qui a été aussi adoptée par Kliefoth, Fairbairn et Currey.

18. — *Per circuitum* est rattaché dans l'hébreu au verset suivant.

19. — *Ad ventum occidentalem.* Litt. « au vent de la mer ». Cfr. XLI, 12.

20. — *Per quatuor ventos.* V. ℣. 16 et suiv., et Cfr. XXXVII, 9. — *Quingentorum.* « Quingentesimus autem numerus qui vicinus est quinquegenario, quod ad remissionem pertineat omnium peccatorum, non solum vetus scriptura (Lév., XXV), sed et Salvatoris in Evangelio (Luc, VII, 41) verba id demonstrant : Duo debitores erant fœneratori cuidam : unus debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta. » S. Jérôme. — *Dividentem inter sanctuarium et vulgi locum.* Litt. « pour séparer entre le Saint et le commun. » V. la note sur le ℣. 16. Cette disposition n'existait pas dans le temple de Salomon; mais elle est ajoutée par le prophète pour donner plus de garantie encore à la sanctification du temple. Pour Fairbairn, cette immense étendue symbolise le développement rapide du royaume de Dieu parmi les nations, au temps du Messie. Dans toutes les descriptions minutieuses que nous venons d'étudier, quel but le prophète s'est-il proposé? Il n'a pas voulu seulement donner un plan pour la reconstruction du temple; le dernier passage, XLII, 15-20, le prouve évidemment. Le temple, avec tous ses services intérieurs, symbolisait le sacrifice et le sacerdoce de Jésus-Christ, l'Epitre aux Hébreux en fournit la preuve surabondante. Les Juifs pouvaient sans doute connaître quelque chose du caractère figuratif de leur temple, et cette vision était destinée à augmenter encore ce qu'ils savaient sur ce point.

CHAP. XLIII. — 1. — Le temple, tel qu'Ezéchiel l'a vu, est complétement décrit et

2. Et voici que la gloire du Dieu d'Israël entrait par le côté de l'orient. Le bruit qu'elle faisait était semblable au bruit des grandes eaux; et la terre resplendissait de sa majesté.

3. Et la vision que j'eus était semblable à celle que j'avais eue lorsqu'il vint pour détruire la ville, et son aspect était le même que j'avais vu près du fleuve Chobar, et je tombai sur la face.

4. La majesté du Seigneur entra dans le temple par la porte qui regardait vers l'orient.

5. Et l'esprit m'éleva, et m'intro-

2. Et ecce gloria Dei Israel ingrediebatur per viam Orientalem; et vox erat ei quasi vox aquarum multarum, et terra splendebat a majestate ejus.

3. Et vidi visionem secundum speciem quam videram, quando venit ut disperderet civitatem; et species secundum aspectum, quem videram juxta fluvium Chobar; et cecidi super faciem meam.

Sup. 9. 1; *Sup.* 1, 1.

4. Et majestas Domini ingressa est templum per viam portæ quæ respiciebat ad orientem.

5. Et elevavit me spiritus, et in-

---

mesuré. La gloire de Dieu va maintenant y entrer pour le sanctifier. — *Quæ respiciebat.* Targum : « qui était ouverte. » — *Orientalem.* Les LXX ajoutent : καὶ ἐξήγαγέν με.

2. — *Et ecce.* Formule employée toujours dans Ezéchiel au commencement des grandes visions. — *Gloria Dei Israel,* V. I, 28; X, 4. Dieu avait quitté l'ancien temple profané, X, 19; XI, 1, 23; il y rentre maintenant que tout est remis en ordre et conforme à sa volonté. — *Ingrediebatur per viam orientalem.* La gloire de Dieu vient de l'est, parce que, X, 19; XI, 1 et 23, c'est par ce côté qu'elle s'était retirée du temple, et c'est sur une montagne à l'est de Jérusalem qu'elle s'était retirée. Selon M. Le Hir, Dieu vient du Paradis terrestre, où il est censé résider depuis qu'il s'y était d'abord manifesté aux hommes. « Ingreditur autem gloria Domini per portam orientalem, et quia ipse sol est justitiæ, oriensque nomen illi, et quia per portam orientalem recte ibatur in Sanctum Sanctorum, ubi ejus sedes erat. » Maldonat. Cfr. Zach., V, 8; VI 12; Luc, I, 6. — *Vox erat ei.* Le bruit produit par les ailes des chérubins et le mouvement des roues. Cfr. I, 24. — *Quasi vox aquarum multarum.* Cfr. Apoc., I, 15; XIV, 2; XIX, 6. — *Terra splendebat a majestate ejus.* Cfr. ℣℣. 4, 5; Luc, II, 9; Apoc., XVIII, 1; Is., VI, 2; Ps. XLIX. 2; Deut., XXXIII, 2. Celui qui a dit : Que la lumière soit, brille quand il apparaît dans la plus grande lumière, car il habite dans une lumière inaccessible, I Tim., VI, 16, et il est le père des lumières. Cette addition très significative, n'est pas suffisamment expliquée, dit Schrœder, par une brillante lumière qui se répand sur le sol. Il n'est pas moins difficile de ne voir ici que la terre de Chanaan. Par cette splendeur qui s'étend bien au-delà d'Israël, il faut donc entendre, avec S. Jérôme, une illumination de la terre entière et de toute l'humanité, lors de l'Incarnation et de la prédication de l'Evangile; jusqu'à l'avènement du Christ elle a été en effet dans de profondes ténèbres. Is., VI, 3; LX, 1 et suiv. Noublions pas que, comme on l'a indiqué, XLII, 20, le temple d'Ezéchiel est une figure du Christ. S. Thomas, 3ª, q. 27, a. 3, voit dans ces mots une prédiction de la sanctification spéciale de la sainte Vierge au moment de l'Incarnation.

3. — *Et vidi visionem secundum...* V. chap. I et X. — *Quando venit ut disperderet civitatem.* c'est-à-dire pour prédire la destruction de la ville et du temple. Dans l'hébreu, כבאו; c'est Ezéchiel, en effet, qui vient pour détruire la ville. Chez les prophètes agir est souvent l'image et la prédiction de ce qui n'arrivera que plus tard, XIII, 18, 19; XXXII, 18; Gen., XLIX, 7; Is., VI, 10; Jér., I, 10. — *Species secundum aspectum...* V. I, 3; III, 23; X, 15. — *Et cecidi super faciem meam* V. I, 28; II, 1; III, 23, Le prophète tombe sur la face devant la gloire de Dieu, comme feront les Apôtres sur le Thabor, lors de la transfiguration du Seigneur; Matth., XVII, 6.

4. — *Majestas Domini.* כבוד, comme aux ℣℣. 2 et 5, quoique rendu ici un peu différemment. — *Ingressa est templum.* Targum : « se révéla dans le temple. » LXX : εἰσῆλθεν εἰς τὸν οἶκον. — *Quæ respiciebat ad orientem.* ℣. 2.

5. — *Et elevavit me spiritus.* Cfr. III, 12, 14 et les notes sur ces versets. « Significat nec revera cecidisse, nec revera surrexisse; sed solo spiritu prophetico. » Maldonat. — *In atrium interius.* V. XL 15; XLII, 3. — *Repleta erat gloria Domini domus.* Litt. « La

troduxit me in atrium interius; et ecce repleta erat gloria Domini domus.

6. Et audivi loquentem ad me de domo, et vir qui stabat juxta me,

7. Dixit ad me: Fili hominis, locus solii mei, et locus vestigiorum pedum meorum, ubi habito in medio filiorum Israel in æternum; et non polluent ultra domus Israel nomen sanctum meum, ipsi et reges eorum in fornicationibus suis, et in

duisit dans la cour intérieure, et le temple était rempli de la gloire du Seigneur.

6. Et j'entendis quelqu'un qui me parlait du dedans du temple, et l'homme qui se tenait près de moi

7. Me dit : Fils de l'homme, c'est ici le lieu de mon trône ; le lieu où je pose mes pieds, et où j'habite éternellement au milieu des fils d'Israël: et la maison d'Israël ne profanera plus à l'avenir mon saint nom, ni eux, ni leurs rois, par leurs idolâ-

---

gloire de Jéhovah remplissait le temple », Cfr. XLIV, 5 ; Exod., XL, 34 et suiv., III Rois, VIII, 10, 11. Le Seigneur montre ainsi, dit Théodoret, qu'il remplira le temple de sa puissance. Le tabernacle et le temple de Salomon avaient de même manière été consacrés par Dieu comme le siège de son trône et de sa bienveillance pour Israël. Cfr. en particulier II Paral., v 13, 14 et VII, 1-3, d'où l'expression employée par Ezéchiel semble empruntée.

6. — *Et audivi loquentem.* Est-ce Dieu qui va parler lui-même au prophète ou bien le personnage qui se tenait à côté d'Ezéchiel va-t-il lui transmettre les ordres de Dieu? C'est Dieu lui-même, comme l'entendent Maldonat, Kliefoth, Currey, etc. Le Seigneur fait entendre sa voix du Saint des Saints, dit Vatable. Suivant S. Jérôme, Keil, Le Hir, etc., Dieu ne parle pas directement, mais emploie, pour transmettre ses enseignements, le personnage qui a servi de guide à Ezéchiel et qui est maintenant à ses côtés. — *Vir,* איש, n'est pas ici un ange qui parle au nom de Dieu, mais l'ange de Dieu, la parole même de Jéhovah, le Verbe divin, Jean, I, 1 et suiv., c'est le personnage qui, XL, 3, avait l'apparence de l'airain: le prophète, avec intention peut-être, dit Hengstenberg, n'exprime pas l'identité, parce que le lecteur peut, par son propre jugement, la trouver.

7. — *Locus solii mei.* Voici l'endroit où je place mon trône. Cfr. Exod., XXV, 22; I Rois, IV, 4. — *Locus vestigiorum pedum meorum.* Cfr. Is., LX, 13; où l'arche d'alliance est ainsi désignée (et LXVI, 1, où une expression équivalente indique la terre entière). V. aussi I Paral., XXVIII, 2 et Ps. CXXXI, 7. Dans Ps. XCVIII, 5 et Lam., II, 1, cette locution s'applique probablement au temple. Il faut noter qu'Ezéchiel ne parle pas de la présence de l'Arche d'alliance dans le sanctuaire qu'il décrit. Il n'est pas probable, dit Keil, que ce silence soit dû à une pure omission. L'Arche n'est pas mentionnée, parce que, comme le dit Jér., III, 16, l'Arche de l'alliance ne sera plus citée au temps du Messie. Ce n'était en effet qu'un pur symbole et non la condition nécessaire de la présence du Seigneur. « Et locus ejus ille est de quo scriptum est : Et factus est in pace locus ejus, Ps. LXXXV, 2, quæ exsuperat omnem sensum; et locus vestigiorum pedum illius, Apostolis dicentibus : Adoremus in loco ubi steterunt pedes ejus. Ps. CXXXI, 7. Et pulchre dixit : Steterunt : in Ecclesia enim stant pedes Domini, in synagoga ambulant et prætereunt. » S. Jérôme. — *Ubi habito... in æternum.* Cfr. Apoc., XXI, 3. Il y a dans ces mots une promesse messianique, comme le prouvent les mots suivants. Dans cette dernière clause, que nous allons tout à l'heure expliquer, on pourrait, avec Hengstenberg, ne voir, comme Exod., XXXII, 13 et ailleurs, qu'une promesse conditionnelle : tant que son peuple gardera ses commandements, Dieu habitera avec lui; cette condition est parfois exprimée, Deut., V, 29 ; Is., XLVIII, 18. — *Et non polluent ultra... nomen sanctum meum.* Cfr. V, 11 ; XXIII, 38. Cet endroit, dit Maldonat après S. Jérôme, prouve clairement qu'il ne s'agit pas tant ici du temple de Jérusalem que du temple du ciel. Car le temple de Jérusalem fut souvent dans la suite souillé et abandonné par Dieu, comme le montrent les livres des Machabées. Mais, avec Cornélius a Lapide, nous pensons qu'il s'agit plutôt de l'Eglise chrétienne, dont le temple était la figure. — *Ipsi et reges eorum.* Le peuple avait toujours été entraîné à l'idolâtrie par ses rois; Cfr. Jér., II, 26 ; XXXII, 32. — *In fornicationibus suis.* Ce mot est une image de l'idolâtrie; V. chap. XVI, et passim. — *Et in ruinis regum suorum.* S. Jérôme a traduit פגרים comme Lév., XXVI, 30, mais il signifie ici « cadavres. » LXX : ἐν τοῖς φόνοις τῶν ἡγουμένων αὐτῶν. D'après quelques commentateurs il s'agit ici des idoles. Suivant les Rabbins, il

tries, par les sépulcres de leurs rois, et par les hauts lieux.

8. Ils ont mis leur seuil près de mon seuil, et les poteaux de l'entrée de leur maison près des miens : et il y avait un mur entre moi et eux ; et ils ont souillé mon saint nom par les abominations qu'ils ont commises, et à cause desquelles je les ai consumés dans ma colère.

9. Maintenant donc, qu'ils rejettent loin d'eux leur idolâtrie et les sépulcres de leurs rois, et j'habiterai toujours au milieu d'eux.

10. Mais toi, fils de l'homme, montre le temple à la maison d'Israël qu'ils soient confondus dans leurs iniquités; qu'ils mesurent toute sa structure,

ruinis regum suorum, et in excelsis.

8. Qui fabricati sunt limen suum juxta limen meum, et postes suos juxta postes meo ; et murus erat inter me et eos; et polluerunt nomen sanctum meum in abominationibus quas fecerunt : propter quod consumpsi eos in ira mea.

9. Nunc ergo repellant procul fornicationem suam, et ruinas regum suorum a me; et habitabo in medio eorum semper.

10. Tu autem, fili hominis, ostende domui Israel templum, et confundantur ab iniquitatibus suis, et metiantur fabricam.

---

s'agirait ici des cadavres de Manassès et d'Ammon, IV Rois, XXI, 18, 26, qui avaient été inhumés dans un jardin voisin du temple. Ewald, Hitzig, Kliefoth admettent cette interprétation. Les jardins royaux étaient dans un terrain bas, près de Siloam, à la rencontre des vallées de Hinnom et de Josaphat. D'après une conjecture de M. Lewin, On the probable site of Jerusalem, the Antonia and the Acra, p. 31, cité par le Dr Currey, le jardin d'Oza était sur l'aire même du temple, à l'est, immédiatement au-dessus des écuries de Salomon, et la partie du jardin réservée pour le tombeau était la plate forme de rocher sur laquelle est maintenant la mosquée d'Omar, et qui fut, au temps des Machabées, le sépulcre d'Alexandre Machabée. Cette conjecture expliquerait la mention, qui suit immédiatement, de hauts lieux, rapprochée de la profanation par les cadavres des rois, car la plate-forme de la mosquée d'Omar, au temps d'Ezéchiel, s'élevait à une hauteur considérable au-dessus du temple, et fut abaissée sous les Machabées pour empêcher de voir dans le temple. — *In excelsis*, בבמותם, « bâmothâm », qu'Ewald et Hitzig proposent de lire, en changeant les voyelles : « bemotham », dans leur mort. On peut y voir les sanctuaires idolâtriques élevés par les rois sur les hauts-lieux, ou même dans les cours du temple, IV Rois, XXI, 4, 4, 7; XXIII, 6, ou bien l'expliquer, comme nous l'avons fait d'après Currey.

8. — *Qui fabricati sunt limen suum juxta limen meum...* Dieu reproche aux rois de Juda, ou bien d'avoir bâti leurs palais si près du temple qu'ils effaçaient par leur luxe la majesté du sanctuaire, ou plutôt d'avoir dressé des autels aux idoles, soit dans le temple, soit tout à côté du temple, de sorte qu'il n'y avait qu'un mur pour séparer Dieu des idoles. « Fabricati sunt, inquit, limen suum juxta limen meum, ut nihil interesset inter sacrum et profanum, et postes suos juxta postes meos, ut unus laïcorum et sacerdotum esset introitus. » S. Jérôme. — *Polluerunt nomen sanctum meum...* Par leur idolâtrie ou par leur manque de respect, ou encore, d'après S. Jérôme, parce que, tout en habitant si près du temple, ils n'étaient pas meilleurs que leurs sujets. — *Consumpsi.* ואכל, futur apocopé piel de כלה, pour ואכלה; Cfr. Exod., XXXIII, 10; XXXIII, 3.

9. — Si aucune profanation de ce genre ne se reproduit, Dieu ne cessera plus d'habiter au milieu d'Israël. — *Et habitabo in medio eorum semper.* « Boni operis statim præmia pollicetur dicens : Et habitabo..., de quo in Evangelio dicitur : Medius inter vos stat quem vos nescitis, Joan., I, 26; et habitabit non parvo tempore, ut in synagoga, sed in perpetuum, quod in ecclesia Christi comprobatur. » S. Jérôme.

10. — *Ostende domui Israel templum.* Afin qu'elle n'oublie plus les ordres de Dieu et mérite toujours de le garder dans son sein, Ezéchiel doit proclamer à la nation la révélation concernant le nouveau temple. Cette révélation aura pour le peuple les conséquences suivantes. — *Confundantur ab iniquitatibus suis.* V ℣. 11, XXXVI, 31 52. Israël rougira d'avoir offensé et oublié Dieu. — *Me-*

11. Et erubescant ex omnibus quæ fecerunt. Figuram domus, et fabricæ ejus exitus, et introitus, et omnem descriptionem ejus, et universa præcepta ejus, cunctumque ordinem ejus, et omnes leges ejus ostende eis, et scribes in oculis eorum; ut custodiant omnes descriptiones ejus, et præcepta illius, et faciant ea.

11. Et qu'ils rougissent de tout ce qu'ils ont fait. Montre-leur le plan de la maison et de sa construction, ses sorties et ses entrées, et tout son plan; toutes les ordonnances qui doivent y être gardées; tout l'ordre qu'il faut y observer et toutes ses lois : décris tout cela devant leurs yeux, afin qu'ils gardent tout ce que tu leur auras décrit, et qu'ils l'observent, ainsi que tous les règlements du temple.

12. Ista est lex domus in summitate montis: Omnis finis ejus in circuitu, Sanctum sanctorum est; hæc est ergo lex domus.

12. Voilà la règle de la maison bâtie sur le haut de la montagne. Tout ce qui l'entoure, tout son circuit est très-saint. Telle est la loi de cette maison.

13. Iste autem mensuræ altaris in cubito verissimo qui habebat cubi-

13. Voici maintenant les mesures de l'autel, suivant la coudée exacte,

---

tiantur fabricam, qu'ils mesurent soigneusement le superbe édifice dont les proportions sont si majestueuses; Cfr. XXVIII, 12. En considérant avec attention tout ce que le Seigneur a par son sanctuaire accordé à son peuple, ils seront touchés de regret et se repentiront de leurs fautes passés.

11. — *Et erubescant ex omnibus quæ fecerunt.* V. ℣. 10. — *Figuram domus...* Les mots se pressent ici, dit Keil, pour montrer que toutes ces descriptions du temple ont une signification et que le but de cette description est d'amener les Juifs à une amélioration et à un changement du cœur. La figure du temple, צורה, c'est le plan du temple en général, et sa forme extérieure. — *Fabricæ ejus,* תכונתו, c'est son arrangement intérieur considéré comme un tout. — *Præcepta ejus.* Les rites et les observances auxquels Israël doit se soumettre pour paraître dans le temple devant le Seigneur. — *Omnes leges ejus.* Les instructions que l'on peut tirer de ces préceptes pour la sanctification de la vie. — *Omnes descriptiones ejus et præcepta illius.* Ces mots manquent dans un certain nombre de manuscrits hébreux, dans les LXX et dans l'Arabe. Ils offrent d'ailleurs une répétition qui n'ajoute rien à l'idée. Dathe, Hitzig les effacent, Keil les maintient.

12. — *Ista est lex domus.* Voilà la description du temple et de l'usage qu'il faut lui donner. La loi a toujours un caractère sacré qui lui est donné par le Seigneur; Cfr. Apoc., XXI, 27. — *In summitate montis;* Cfr. XL, 2. — *Omnis finis ejus.* כל־גבלו, tout ce qui entoure le Saint des Saints, tout son domaine; V. XLV, 3; XLVIII, 12; Cfr. XLI, 4. Désormais tout devra être saint dans l'enceinte du temple; V. aussi les ℣℣. 16, 17, 18.

2° Nouvelles ordonnances relatives au culte divin, XLIII, 13, XLVI, 24.

La description du temple est suivie du cérémonial que doit suivre Israël pour servir Dieu dans son sanctuaire et sanctifier son nom. Ce cérémonial commence par : A. la description et le rituel de la consécration de l'autel des holocaustes, sur lequel on devait offrir les sacrifices au Seigneur, chercher et obtenir la grâce, la sanctification et la bénédiction, XLIII, 13-27. Viennent ensuite les règles relatives — B. à l'accès du sanctuaire pour le prince, XLIV, 1-3. — C. à l'accès pour les ministres de l'autel et du temple, les prêtres et les lévites, leurs devoirs et leurs privilèges, XLIV, 4-31; — D. à l'attitude du peuple envers le sanctuaire et ses ministres, et concernant la partie sainte qui doit être réservée pour le Seigneur et ses ministres, prêtres, lévites et princes, lors de la division de la terre, XLV, 1-12; — E. aux offrandes temporelles qu'Israël doit apporter au prince, XLV, 13-17; — F. aux offrandes qu'on doit faire les jours de sabbat, aux nouvelles lunes, aux fêtes annuelles et chaque jour, XLV, 18-XLVI, 15; — G. aux préceptes relatifs à la propriété foncière du prince, XLVI, 15-18; — H. enfin aux cuisines sacrificielles, XLVI, 19-24.

a. *Description et consécration de l'autel des holocaustes,* XLIII, 13-27.

13. — *Altaris,* l'autel des holocaustes,

qui avait une coudée et une palme. Le sein de l'autel avait une coudée, et aussi une coudée de largeur; et sa clôture jusqu'à sa lèvre et tout alentour était d'une palme. Telle était aussi la fosse de l'autel.

14. Du sein de la terre jusqu'au plus bas rebord, il y avait deux coudées, et la largeur était d'une coudée. Et du rebord le plus petit, jusqu'au rebord le plus grand il y avait quatre coudées, et aussi une coudée de largeur.

15. Quant à Ariel, il avait quatre coudées; et d'Ariel jusqu'en haut s'élevaient quatre cornes.

tum et palmum; in sinu ejus erat cubitus, et cubitus in latitudine, et definitio ejus usque ad labium ejus, et in circuitu, palmus unus; hæc quoque erat fossa altaris.

14. Et de sinu terræ usque ad crepidinem novissimam duo cubiti, et latitudo cubiti unius; et a crepidine minore usque ad crepidinem majorem quatuor cubiti, et latitudo cubiti unius.

15 Ipse autem Ariel quatuor cubitorum; et ab Ariel usque ad sursum, cornua quatuor.

℣. 18; IX, 2; XL, 47; Exod., XXX, 28 et suiv. L'autel de l'encensement a été mesuré, XLI, 22. C'est dans l'ancienne loi, comme dans la nouvelle, le moyen le plus efficace des relations avec Dieu et d'obtenir, par les offrandes et les sacrifices, sa grâce et sa bénédiction. — *In cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum.* Litt. « Une coudée (a) une coudée et une palme. » V. la note sur XL, 5, où la longueur des mesures a été indiquée. — *In sinu ejus.* חוק désigne, d'après Villalpand, un fossé situé à la base de l'autel, ayant une coudée de profondeur et de largeur et destiné à recevoir le sang des victimes. Pour Maldonat, c'est le fondement et la base de l'autel : « Cur fundamentum sinus appelletur, multa multi snbtiliter philosophantur, ego simplicius vocari sinum dico, quod sicut sinus latissima pars hominis est, ita fundamentum latissimum in ædificio. » Maldonat. Cette opinion est suivie par Coceius, Hafenreffer, Rosenmüller, Keil, etc. D'après Gésénius c'est la partie creuse du foyer de l'autel où le feu s'alimente. Selon Hengstenberg, c'est ce qui entoure l'autel, son extérieur. D'après Reuss, c'est le socle de l'autel. Toutes ces interprétations, également plausibles, n'offrent pas de probabilité plus grande l'une que l'autre. — *Cubitus,* sa hauteur est d'une coudée, telle qu'on vient de l'indiquer. — *Cubitus in latitudine.* Sa hauteur était égale à sa largeur, ou mieux, suivant Reuss, la largeur ne peut être que l'étendue par laquelle le socle dépasse la partie de l'autel placée au-dessus. — *Definitio ejus.* גבול, sa limite, son extrémité, c'est-à-dire sa bordure. — *Usque ad labium ejus,* sa lèvre, son extrémité extérieure. — *In circuitu palmus unus.* Cette bordure avait une palme de hauteur sur tous les côtés de la base. — *Hæc quoque erat fossa altaris.* Litt. « Et c'est là la base de l'autel. » LXX : καὶ τοῦτο τὸ ὕψος τοῦ θυσιαστηρίου. Cette traduction n'est pas acceptable, car il ne s'agit ici que de la base de l'autel avec sa moulure : c'est ce qui fait le גב ou dos de l'autel.

14. — *Et de sinu terræ.* La base de l'autel décrite au ℣. 13. — *Usque ad crepidinem novissimam.* עזרה, qui désigne parfois une cour du temple, II Par., IV, 9; VI, 13, signifie ici la terrasse ou le degré de l'autel. Il y en a deux, l'une inférieure, *minor,* l'autre supérieure, *major,* qui sont sans doute en retrait l'une sur l'autre de la largeur d'une coudée, *latitudo cubiti unius.* La terrasse inférieure a deux coudées de hauteur, la supérieure en a quatre. Telle est l'interprétation la plus claire, ce semble, de ce verset difficile.

15. — *Ipse autem Ariel...* ההראל, qui est écrit plus bas d'une autre manière, האריאל, LXX. Ἀριήλ. De toutes les interprétations nombreuses qui ont été faites de ce passage, c'est celle de Keil qui semble la meilleure. Il faut, dit-il, distinguer ici entre הראל, mont de Dieu, et אריאל, et on ne doit pas identifier ces mots, comme presque tous les commentateurs, jusqu'à Hitzig, l'ont fait, après les LXX et la Vulgate. אריאל (comme l'écrit le qéri) ne signifie pas « lion de Dieu », mais « foyer de Dieu » (ארי de ארה, brûler), comme dans Is., XXIX, 1, 2. Le foyer de Dieu c'est la surface de l'autel, tandis que הראל, mont de Dieu, est la base ou la fondation du foyer. Notons que dans l'inscription de Mesha, ligne 12e, on lit que le roi de Moab prit dans Ataroth l'ariel de David. — *Quatuor cubitorum.* Le mont de Dieu a quatre coudées de hauteur. Ce nom de « mont de Dieu, peut, dit Currey, avoir été un titre donné naturellement au lieu de sacrifice, comme ailleurs à la place du culte. — *Et ab Ariel... cornua*

16. Et Ariel duodecim cubitorum in longitudine per duodecim cubitos latitudinis : quadrangulatum æquis lateribus.

17. Et crepido quatuordecim cubitorum longitudinis per quatuordecim cubitos latitudinis in quatuor angulis ejus; et corona in circuitu ejus dimidii cubiti, et sinus ejus unius cubiti per circuitum ; gradus autem ejus versi ad Orientem.

18. Et dixit ad me : Fili hominis, hæc dicit Dominus Deus : Hi sunt ritus altaris in quacumque die fuerint fabricatum; ut offeratur super illud holocaustum, et effundatur sanguis.

19. Et dabis sacerdotibus, et le-

16. Et Ariel avait douze coudées de longueur, et douze coudées de largeur, il était carré et avait des côtés égaux.

17. Son rebord avait une longueur de quatorze coudées et une largeur de quatorze coudées, dans ses quatre côtés. La couronne qui régnait autour, avait une demie coudée et son enfoncement était d'une coudée tout autour. Ses degrés étaient tournés vers l'orient.

18. Et il me dit : Fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce sont les cérémonies de l'autel, à partir du jour où il aura été bâti, afin qu'on offre sur lui l'holocauste, et qu'on y répande le sang.

19. Tu les donneras aux prêtres

---

quatuor. Du foyer, dont l'épaisseur n'est pas donnée ici, sortaient quatre cornes; Cfr. Exod., XXXII, 2. V. dans M. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, t. III, p. 310, planche XXXV, un autel égyptien avec ses cornes. Il est probable que ces cornes servaient quelquefois à attacher les victimes du sacrifice; Ps. CXVIII, 27. — *Usque ad sursum*. Litt. « en haut. »

16. — *Ariel*. Ici האריאל, le foyer de Dieu; V. ℣. 15. — *Duodecim cubitorum... quadrangulatum æquis lateribus*. L'autel formait un carré parfait de 12 coudées de côté; Cfr. Exod. XXVII, 1, Apoc. XXI, 16,

17. — *Crepido quatuordecim cubitorum...* L'espace qui entoure le foyer avait 14 coudées dans tous les sens, c'est-à-dire une coudée de plus en largeur. Au lieu de « crepido », les LXX ont βαστήριον. — *Corona*, גבול, traduit au ℣. 13 par « definitio »; le revêtement qui court tout autour du foyer a une demi-coudée de hauteur. — *Sinus ejus unius cubiti per circuitum*. V. ℣. 13. — *Gradus autem ejus versi ad orientem*. Les degrés en pente très douce par lesquels on monte à l'autel regardaient l'orient. Suivant les Rabbins, les prêtres montaient à l'autel bâti sous Salomon par une rampe en terre. Il est probable qu'au temps d'Ezéchiel la défense de disposer en degrés la rampe qui conduisait à l'autel même, Exod. XX, 26. était tombée en désuétude. C'est sans doute, dit M. Vigouroux, op. cit., p. 322, parce que les motifs qui l'avaient fait porter d'abord n'existaient plus quand les vêtements sacerdotaux eurent été déterminés. En étudiant les dimensions de l'autel vu par Ezéchiel, on voit qu'il différait beaucoup de celui du tabernacle, qui avait 5 coudées de long et de large et 3 coudées de hauteur, Exod. XXVII, 1. L'autel du temple de Salomon avait 20 coudées de carré et 10 de hauteur, II Paral., IV, 1. Dans le temple d'Hérode, l'autel, bâti en pierres non taillées, avait à la base 32 coudées de côté; il s'élevait en trois sections plus étroites à mesure qu'elles s'élevaient, disposition qui peut avoir été empruntée à Ezéchiel; enfin, il avait 10 coudées de hauteur. « Propterea graduum numerus incertus relinquitur, ut quantocumque studio ad altiora scandere potuerimus, in inferioribus nos putemus collocatos, et cogitemus illud Psalmistæ : Ibunt de virtute in virtutem. » S. Jérôme.

18. — *Et dixit ad me*. V. la note sur XLIII, 7. — *Hi sunt ritus altaris*. V. ℣. 13, les rites qu'il faudra observer pour le service de l'autel ou mieux, suivant d'autres, les rites qui seront suivis lors de sa consécration. — *In quacumque die fuerit fabricatum*. Les autels du tabernacle et du temple de Salomon avaient été d'abord consacrés, Lév., VIII, 11, 15, 19, 33, III Rois, VIII, 62-66, II Paral., VII, 4-10. Dieu demande qu'il en soit de même de l'autel décrit par Ezéchiel. Mais cet autel ne sera consacré que dans un avenir qui n'est pas déterminé ici, et qui est subordonné à la construction du nouveau temple. — *Ut offeratis super illud holocaustum*; Cfr. ℣. 27 et Exod. XL, 29. — *Et effundatur sanguis*. On répandait sur l'autel le sang des victimes immolées; Cfr. Exod., XXIV, 6, XXIX, 16, 20, Lév., VIII, 11.

19. — *Et dabis*. Dieu choisit Ezéchiel et lui fait remplir les mêmes fonctions que Moïse

et aux lévites qui sont de la race de Sadoc, qui s'approchent de moi, dit le Seigneur Dieu, afin qu'ils m'offrent un taureau du troupeau pour le péché.

20. Et prenant de son sang, tu en mettras sur les quatre cornes de l'autel, et aux quatre angles de son rebord, et sur la corniche qui l'entoure, et tu le purifieras, et tu le sanctifieras.

21. Puis tu prendras le taureau qui aura été offert pour le péché, et tu le brûleras dans le lieu séparé de la maison en dehors du sanctuaire.

22. Le second jour, tu offriras pour

vitis qui sunt de semine Sadoc, qui accedunt ad me, ait Dominus Deus, ut offerant mihi vitulum de armento pro peccato.

20. Et assumens de sanguine ejus, pones super quatuor cornua ejus, et super quatuor angulos crepidinis, et super coronam in circuitu; et mundabis illud, et expiabis.

21. Et tolles vitulum qui oblatus fuerit pro peccato; et combures eum in separato loco domus extra sanctuarium.

22. Et in die secunda offeres hir-

---

avait exercées lors de la consécration de l'autel du tabernacle. — *Sacerdotibus... de semine Sadoc.* Tous les membres de la tribu de Lévi ne seront pas employés au service de l'autel, mais seulement ceux de la famille de Sadoc; V. XL, 46 et XLIV, 15. — *Qui accedunt ad me.* Cfr. XL, 46, XLII, 13. Approcher du Seigneur c'est servir à l'autel et accomplir les fonctions sacrées réservées aux seuls prêtres. — *Vitulum.* פר, Exod., XXIX, 1. — *De armento.* בן־בקר, « fils du troupeau », un jeune taureau qui n'est pas encore sevré; Cfr. Lév., IV, 3, 14. — *Pro peccato.* En sacrifice pour le péché; Cfr. ℣. 21, 22 et XLII, 13. C'est ainsi que la cérémonie avait commencé au temps de Moïse, Lév., VIII, 14, Cfr. Exod., XXIX, 1, 10, « Rabbini inepte Ezechielem hoc facturum aiunt, post resurrectionem primam in Templo tertio. » Grotius.

20. — *Et assumens... in circuitu.* Tous les rites prescrits seront observés. V. Exod., XXIX, 12, Lév., IV, 7, 17, XVI, 18. — *Mundabis illud.* Litt. « Tu le purifieras des péchés, ℣. 22, 23, XLV, 18. — *Et expiabis.* V. Lév., XVI, 16, 33. « Quod autem tollitur sanguis, de quo loquitur Petrus : Redempti sumus de vana nostra conversatione paternæ conversationi pretioso sanguine Christi (I Petr. I, 18, 19), et Paulus apostolus docet : Pretio redempti estis (I Cor., VII, 23), et in alio loco : Pacem faciens per sanguinem crucis suæ, sive in terra sive super cœlos (Coloss., I, 26), illud significat quod sanguine salvatoris, quatuor cornua purificentur altaris, id est quatuor mundi plagæ : aspergiturque corona propitiatorii, sive bases per circuitum, ut universa purgentur et firma sit propitiatio. » S. Jérôme.

21. — *Tolles vitulum...* V. ℣. 20. — *Et combures eum.* Litt. « on le brûlera, » ou quelqu'un le brûlera. Le prophète ne parle ici ni du sang versé au pied de l'autel, ni des parties grasses du sacrifice brûlées sur l'autel. On ne peut pas conclure de l'omission de cette dernière circonstance que la graisse n'était pas consumée sur l'autel, mais était brûlée avec la chair, la peau et les os de l'animal, en dehors du sanctuaire. Si on ne brûlait sur l'autel certaines parties déterminées de la victime, l'immolation de l'animal ne constituait pas le sacrifice complet : l'effusion du sang sur l'autel ne suffisait pas pour cela. De ce qu'ici on ordonne de brûler le taureau, il ne s'ensuit pas que la graisse de l'animal offert n'ait pas été préalablement consumée sur l'autel. Ezéchiel suppose que le rituel du sacrifice est bien connu, et ne mentionne que les points où des déviations au rituel ordinaire sont indiquées par rapport au sacrifice. Keil. — *In separato loco domus extra sanctuarium.* במיפקד הבית, « dans le lieu désigné de la maison. » LXX : ἐν τῷ ἀποκεχωρισμένῳ τοῦ οἴκου. Kliefoth, Keil, Currey, etc., pensent qu'il faut identifier cet endroit avec la gizrah, XLI, 12, dont le nom indique qu'elle n'appartenait pas au sanctuaire proprement dit. Selon Ewald, dont l'opinion semble moins acceptable que la précédente, c'est l'endroit assigné aux cuisines sacrificielles des prêtres, décrit XLVI, 19. Mais cet endroit devait certainement faire partie du sanctuaire. D'après les lois mosaïques, la victime offerte pour le péché doit être brûlée en dehors du camp, Lév., IV, 12, 21, VIII, 17, IX, 11, Nombr. XIX, 3; Cfr. Hébr., XIII, 11.

22. — *Hircum caprarum.* « Solent Hebræi, cum in animalibus tenerum quid significare volunt, parentis nomen adjungere, ut Zach., IX, 9. ». Rosenmüller. Cfr. Lév., IX, 3. —

eum caprarum immaculatum pro peccato; et expiabunt altare, sicut expiaverunt in vitulo.

23. Cumque compleveris expians illud offeres vitulum de armento immaculatum, et arietem de grege immaculatum.

24. Et offeres eos in conspectu Domini; et mittent sacerdotes super eos sal, et offerent eos holocaustum Domino.

25. Septem diebus facies hircum pro peccato quotidie; et vitulum de armento, et arietem de pecoribus, immaculatos offerent.

26. Septem diebus expiabunt altare, et mundabunt illud; et implebunt manum ejus.

27. Expletis autem diebus, in die octava et ultra, facient sacerdotes

le péché un jeune bouc qui soit sans tache; et on en purifiera l'autel, comme on l'a purifié avec le taureau.

23. Et lorsque tu auras achevé cette purification, tu offriras un taureau du troupeau qui sera sans tache, et un bélier du troupeau, qui sera aussi sans tache.

24. Tu les offriras en présence du Seigneur, et les prêtres répandront sur eux du sel, et ils les offriront en holocauste au Seigneur.

25. Durant sept jours tu offriras chaque jour un bouc pour le péché, et on offrira aussi un taureau et un bélier choisis parmi le troupeau et sans tache.

26. Pendant sept jours, on purifiera et on consacrera l'autel, on le remplira d'offrandes.

27. Et après ces jours, les prêtres immoleront le huitième jour et dans

---

Immaculatum, c'est-à-dire n'ayant aucun vice ou défaut corporel et n'ayant été privé d'aucun de ses membres. V. Lév., I, 3, 10. — *Et expiabunt altare...* L'autel est considéré comme immonde tant qu'il n'est pas consacré; Cfr. Exod. XXIX, 36. « Altare Christi expiatur sanguine ut orationes sanctorum mundæ permeent ad Deum. » S. Jérôme.

23. — *Cumque compleveris expians illud.* Quand cette purification de l'autel sera achevée; locution analogue à celles de I Rois, XIII, 10, IV Rois, X, 25. — *Vitulum.* V. ℣. 19. — *Immaculatum...* V. ℣. 22. Nous n'entrons pas dans la controverse soulevée par plusieurs critiques allemands sur la question de la durée des sacrifices offerts pour le péché et des holocaustes. Suivant quelques-uns, il y aurait deux jours pour les sacrifices de péché, suivis de sept jours où il n'y aurait plus eu que des holocaustes. Mais, d'après le Lév., VIII, 18, ces deux ordres de sacrifices ne pouvaient pas se séparer. Le plus simple est de supposer que, chacun des sept jours, on fait l'holocauste d'un taureau et d'un bélier, précédé par le sacrifice pour le péché d'un taureau le premier jour et d'un bélier les autres jours.

24. — *Offerres eos in conspectu Domini,* c'est-à-dire tu les feras offrir au Seigneur. — *Sal.* V. Lév., II, 13. « Filii Sadoc, hoc est justorum sacerdotes aspergunt super capita eorum sal, ut et lex et prophetæ sapore Evangelii condiantur. Nec ullum est sacrificium (juxta legis imperium et interpretationem apostoli, qui ait, Coloss., IV, 6 : Sermo vester sit sale conditus) quod sale careat ». S. Jérôme.

25. — *Septem diebus,* ℣. 26 et XLV, 23, 25. C'est le nombre symbolique de l'alliance, de la consécration, de la sanctification; il est la base de toutes les solennités en Israël, et prescrit sans exception pour tout acte de consécration qui se prolonge au-delà d'un jour; Cfr. Exod. XXIX, 37, II Par., VII, 9. — *Facies,* tu sacrifieras; Cfr. ℣. 27. XLV, 22, XLVI, 2 et 5 et Exod., X, 25. — *Vitulum de armento...* ℣℣. 22 et 23.

26. — *Expiabunt altare,* ℣. 20. — *Et implebunt manum ejus.* Litt. « qu'ils emplissent leurs mains » de sacrifices. Cfr. Exod., XXVIII, 41, XXIX, 9, Lév., VIII, 33. Suivant quelques interprètes, il s'agit ici de la consécration au ministère sacerdotal. Pour Keil, la leçon actuelle ידו doit se lire ידו, « sa main », et ces mots se rapportent à l'autel. Emplir la main de l'autel, c'est pourvoir à ce qu'il soit toujours abondamment fourni d'offrandes pour le sacrifice.

27. — *In die octava.* Cfr. Lév., IX, 1, XIV, 23, XXIII, 36, Nombr. XXIX, 35. — *Et ultra.* XXXIX, 22 et Lév., XXII, 27. A partir de ce moment le service régulier sera repris

la suite vos holocaustes sur l'autel, et les hosties pacifiques; et je serai apaisé à votre égard, dit le Seigneur Dieu

super altare holocausta vestra, et quæ pro pace offerunt; et placatus ero vobis, ait Dominus Deus.

CHAPITRE XLIV

Relations de toutes les classes du peuple avec le nouveau temple; place du prince dans le sanctuaire (℣℣. 1-3). — Devoirs des étrangers, des lévites et des prêtres par rapport au temple et au service du temple (℣℣. 4-16). — Conditions requises de la part des prêtres pour leur service; obligations et privilèges de ce service (℣℣. 17-31).

1. Et il me ramena vers le chemin de la porte du sanctuaire extérieur, qui regardait à l'orient, et cette porte était fermée.

2. Et le Seigneur me dit : Cette porte sera fermée; on ne l'ouvrira pas, et aucun homme n'y passera;

1. Et convertit me ad viam portæ sanctuarii exterioris, quæ respiciebat ad Orientem; et erat clausa.

2. Et dixit Dominus ad me : Porta hæc clausa erit; non aperietur, et vir non transibit per eam : quoniam

---

et sera agréable à Dieu. — *Placatus ero vobis.* Guidés par l'épître aux Hébreux, dit Currey, nous ne devons pas hésiter à reconnaître dans cette vision le symbole de la purification de l'Eglise de Dieu par le sang régénérateur du Christ, victime et prêtre; Hébr., VIII, IX, X.

b. *Règles relatives à l'accès du prince dans le sanctuaire,* XLIV, 1-3.

CHAP. XLIV. — 1. — *Et convertit me.* De l'autel des holocaustes et de la cour intérieure. XLIII, 13 et suiv. Cfr. XLVII, 1-6. — *Ad viam portæ,* ℣. 4 et XLIII, 1. — *Exterioris,* XLI, 17. — *Quæ respiciebat ad orientem;* Cfr. ℣. 2, XL, 1, XLIII, 1, XLVI, 1. — *Clausa erat.* Le prophète trouve cette porte, qui était l'entrée principale du temple, fermée.

2. — *Et dixit Dominus ad me.* Cfr. XLIII, 6 et 7. — *Porta hæc clausa erit .. per eam.* Nous avons vu en effet, XLIII, 2, que c'est par cette porte que le Seigneur était rentré dans le temple. C'est pourquoi cette porte sera fermée, excepté au prince qui est sous quelques rapports, le représentant du Seigneur, et qui, à cause de cela, aura le droit d'y entrer et d'y tenir un festin à certains jours déterminés. Ce prince, נשיא, n'est pas le grand-prêtre, « car, ainsi que le dit M. Le Hir, op. cit., p. 369, ce prince est exclu, comme tous les laïques, de la deuxième enceinte ou parvis des prêtres. » Ce n'est pas non plus, comme le pense Hævernick, un terme collectif désignant les autorités civiles du peuple d'Israël aux temps messianiques, mais celui qui sera prince d'Israël au temps où la vision d'Ezéchiel aura son accomplissement; Cfr. XXXIV, 23, 24, XXXVII, 24. C'est sans doute, en développant cette idée qu'il y a ici une promesse messianique, que les Pères ont été amenés à voir figurés par cette porte la Sainte Vierge, et par le Prince, Notre-Seigneur, « cum in sacro ejus utero quasi thalamo et templo suo, ex purissimis ejus sanguinibus conceptus, per novem menses habitavit ». Cornélius a Lapide. Ainsi expliquent cet endroit S. Augustin, serm. II de Nativitate, S. Cyrille de Jérusalem, Catéchèse 12e, S. Ambroise, De Institut. Virginis, cap. VIII, S. Epiphane, sermo de laudibus Virginis, Rufin, Expositio symboli, S. Jérôme, in h. loc., S. Chrysostôme, Homilia de Joanne Baptista, S. Bernard, Homil. 2a super missus est, etc. « Recte veteres auctores, elegantique allegoria hunc locum ad sacrosanctam Virginem Mariam accomodaverunt, rideant licet Judæi. Nam quod objiciunt statim sequi, « Princeps ipse sedebit, » de Christo interpretari possumus, qui solus novit Patrem, et ad dexteram majestatis ejus sedet, quemadmodum et R. David hoc loco exponit ». Maldonat. S. Jérôme, après Origène, donne de ce passage une autre explication, qui a été reproduite par Œcolampade : « Ista porta est... illa de qua lo-

parce que le Seigneur, le Dieu d'Israël est entré par cette porte, et elle sera fermée

Dominus Deus Israel ingressus est per eam; eritque clausa

3. Pour le Prince. Le Prince s'y tiendra pour manger devant le Seigneur; mais il entrera et sortira par la porte du vestibule.

3. principi. Princeps ipse sedebit in ea, ut comedat panem coram Domino; per viam portæ vestibuli ingredietur, et per viam ejus egredietur.

4. Et il m'amena par le chemin de la porte du nord, en face du temple. Et alors la gloire du Seigneur remplit la maison du Seigneur; et je tombai sur la face.

4. Et adduxit me per viam portæ Aquilonis in conspectu domus; et vidi, et ecce implevit gloria Domini domum Domini; et cecidi in faciem meam.

5. Et le Seigneur me dit: Fils de l'homme, applique ton cœur, regarde de tes yeux, et écoute de tes oreilles tout ce que je te dis, touchant toutes les cérémonies de la

5. Et dixit ad me Dominus: Fili hominis, pone cor tuum, et vide oculis tuis, et auribus tuis audi omnia quæ ego loquor ad te de universis cæremoniis domus Domini, et de

---

quitur Salvator in Evangelio : Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ... ipsi non ingredimini et intrantes prohibetis, Matt., XXIII. 23... Iste autem liber est cujus nemo potest solvere et aperire signacula, neque in cœlo, neque in terra, neque sub terra, nisi ille de quo in Apocalypsi Joannis, v, 5, dicitur : Ecce vicit leo de tribu Juda... ut aperiat librum et solvat signacula ejus. Prius enim quam Salvator humanum corpus assumeret, et humiliaret se, formam servi accipiens, clausa erat. Lex et Prophetæ, et omnis scientia scripturarum, clausus erat paradisus. » — *Eritque clausa.* Suivant Maldonat, il faut joindre à ces mots le « principi » du verset suivant, et traduire : elle sera fermée à l'usage du prince.

3. — *Principi. Princeps.* Litt. « Quant au prince, le prince. » Ces mots sont omis par les LXX. — *Sedebit in ea ut comedat panem coram Domino.* Manger devant le Seigneur, Cfr. Gen., XXXI, 54, et Exod., XVIII, 12, XXIV, 11, I Cor., X, 18, c'est tenir le festin qui suit le sacrifice, en présence de la majesté divine, c'est-à-dire dans la cour du temple. Kliefoth a voulu, mais sans motif, restreindre ces repas à ceux qui suivent les sacrifices non sanglants. D'après la Loi, les seuls prêtres prenaient part à ces festins; personne, pas même le roi, ne pouvait les partager. Ici le prince, dit Currey, reçoit un privilège qu'il n'avait jamais possédé, mais c'est parce que, comme représentant du Messie, il occupe une place plus élevée que les anciens rois. « Ipse est princeps et pontifex secundum ordinem Melchisedech, et hostia et sacerdos, qui in conspectu Patris nobiscum cœlestem comedit panem et vinum bibit, de quo loquitur in Evangelio, Matt., XXVI, 29, in ipso videlicet regno de quo et ipse et alibi, Luc, XVII, 21, ait : Regnum Dei intra vos est ». S. Jérôme. — *Per viam portæ vestibuli ingredietur...* Ces mots signifient simplement : Il sortira par où il est entré. Suivant les Rabbins, Hitzig et Reuss, ils ont un sens différent : comme la porte doit demeurer fermée, il viendra sous le portique par le chemin qui y conduit de l'intérieur, du côté de la cour, XL, 9. Il sera entré dans cette cour extérieure par la porte du nord ou par celle du sud, et c'est par la aussi qu'il sortira. Mais il vaut mieux admettre que le prince avait, dans certaines circonstances, l'entrée de la porte de l'est. Dans le temple de Salomon, c'est par elle qu'entrait le peuple. Dans le temple d'Ezéchiel, elle lui était interdite parce qu'en y passant il aurait pollué un lieu sanctifié par le passage de Dieu, et elle était réservée, comme on vient de le dire, au prince, dans certains cas.

c. *Règlements relatifs aux étrangers, aux lévites et aux prêtres concernant le service du temple,* XLIV, 4-31.

4. — *Per viam portæ aquilonis.* V. XL, 20, 35. On ne peut savoir certainement si cette porte est celle de la cour intérieure ou celle de la cour extérieure. Hitzig se prononce pour la première opinion, Kliefoth pour la seconde. — *In conspectu domus,* c'est-à-dire devant le temple, XLI, 4, 14. — *Implevit gloria Domini domum Domini.* Cfr. XLIII, 5. — *Et cecidi in faciem meam.* Cfr. XLIII, 3. Le prophète veut montrer la gloire et la sainteté extraordinaires du nouveau temple.

5. — *Pone cor tuum.* V. XL, 4. — *De cuno-*

maison du Seigneur, et toutes ses lois; et applique ton cœur aux chemins du temple et à toutes les sorties du sanctuaire.

6. Tu diras à cette maison d'Israël qui ne cesse de m'irriter : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Contentez-vous de tous vos crimes, maison d'Israël :

7. Vous avez introduit dans mon sanctuaire des étrangers, incirconcis de cœur, incirconcis de chair, pour être dans mon sanctuaire et souiller ma maison; vous offrez le pain qui est à moi, la graisse et le sang, vous rompez mon alliance par tous vos crimes.

8. Vous n'avez pas observé les ordonnances relatives à mon sanc-

cunctis legibus ejus; et pones cor tuum in viis templi per omnes exitus sanctuarii.

6. Et dices ad exasperantem me domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Sufficiant vobis omnia scelera vestra domus Israel;

7. Eo quod inducitis filios alienos incircumcisos corde, et incircumcisos carne, ut sint in sanctuario meo, et polluant domum meam; et offertis panes meos, adipem, et sanguinem; et dissolvitis pactum meum in omnibus sceleribus vestris.

8. Et non servatis præcepta sanctuarii mei; et posuistis custodes

---

tis legibus ejus. Cfr. XLIII, 11. 12. — *In viis templi.* Litt. « à l'entrée du temple. » — *Per omnes exitus sanctuarii.* Cfr. XLIII, 11, XLII, 11. Les entrées et sorties pourraient, dit Reuss, qui emprunte cette remarque à S. Jérôme, être prises dans un sens figuré; Cfr. I Rois, XXIX, 6, Act., IX, 28. Ce seraient donc ici les usages réglementaires.

6. — *Ad exasperantem me domum Israel.* V. II, 8, et passim. — *Sufficiant vobis omnia scelera vestra.* Cfr. XLV, 9, Nombr. XVI, 3, 7. Il est temps de quitter les pratiques vicieuses que vous aviez introduites parmi vous, pratiques détaillées au verset suivant.

7. — *Inducitis,* vous introduisez. — *Filios alienos,* בני־נכר Selon Jarchi ce sont les Israélites qui, en adorant les idoles, se sont éloignés de Dieu. Exod., XX, 3, Deut., XI, 16. Selon Hævernick. Schrœder et Currey, ce sont les prêtres devenus païens, parce qu'ils n'observent plus les lois relatives au culte. Pour M. Le Hir, ce sont les hommes impurs et profanes. D'après Hitzig, il s'agit des marchands étrangers admis dans l'enceinte du temple et y vendant les animaux destinés au sacrifice, l'encens, etc. Mais il s'agit plutôt ici d'étrangers, de païens incirconcis de cœur et de corps, qu'on admettait, en violation de la loi, à offrir des sacrifices, dans des fêtes dont ils devaient absolument être exclus. La loi mosaïque permet en effet à des étrangers vivant au milieu d'Israël, Lév., XVII, 10-13, mais encore aux autres étrangers, Nombr. XV, 13, d'offrir des sacrifices dans le temple. Ce n'est qu'au festin pascal qu'ils ne devaient pas participer, Exod. XII, 43. Cette interprétation de Maldonat, appuyée sur Deut., XXIII, 3 et Lév., XXII, 25, nous semble préférable aux précédentes. Keil, Reuss, etc., l'adoptent. — *Incircumcisos corde et incircumcisos carne.* Cfr. Lév., XXVI, 41, Deut., X, 16, Jerem., IV, 4, IX, 25, Rom., II, 29. Ces mots confirment l'interprétation que nous suivons. L'incirconcision de cœur est placée la première, dit Keil, pour caractériser les étrangers comme des païens impies, manquant non seulement de la circoncision charnelle, mais aussi de celle du cœur, c'est-à-dire de cette piété que dans sa prière, Salomon mentionne comme le motif qui amène de loin les étrangers dans le temple; Cfr. III Rois, VIII, 41, 42, 43, et les notes sur cet endroit. — *Panes meos,* les chairs offertes en sacrifices, Cfr. Lév., III, 11, XXI, 6, Nombr. XXVIII, 2. — *Adipem et sanguinem,* la graisse et le sang des victimes, comme V. 15. « Si enim hoc fecerint, aptabitur illis quod sequitur : Et panes meos offertis, panes videlicet propositionis in cunctis ecclesiis et orbe terrarum, de uno pane pullulantes, et non solum panes, sed adipem quoque de quo scriptum est : Ex adipe frumenti saturavit eos, Ps. LXX, 17, et sanguinem qui in Christi passione effusus est. » S. Jérôme. — *Dissolvitis pactum meum.* Cfr. XVI, 59, Lév., XXVI, 15, Mal., II, 8.

8. — *Non servastis præcepta sanctuarii mei.* Celles que Dieu avait données par l'organe de Moïse. — *Posuistis,* vous avez établi. — *Custodes observationum mearum... vobismet ipsis.* Vous avez établi selon votre fantaisie, et non pas suivant les préceptes de la loi, des prêtres et des serviteurs du sanctuaire. C'est

observationum mearum in sanctuario meo vobismetipsis.

9. Hæc dicit Dominus Deus : Omnis alienigena incircumcisus corde, et incircumcisus carne, non ingredietur sanctuarium meum, omnis filius alienus qui est in medio filiorum Israel.

10. Sed et levitæ qui longe recesseruut a me in errore filiorum Israel, et erraverunt a me post idola sua, et portaverunt iniquitatem suam :

11. Erunt in sanctuario meo æditui, et janitores portarum domus, et ministri domus : ipsi mactabunt holocausta, et victimas populi ; et ipsi stabunt in conspectu eorum, ut ministrent eis.

tuaire, et vous avez établi pour vous-mêmes, dans mon sanctuaire, des gardiens de vos lois.

9. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Tout étranger, incirconcis de cœur et incirconcis de chair, n'entrera pas dans mon sanctuaire, ni tout fils d'étranger qui est au milieu des fils d'Israël.

10. Les lévites mêmes, qui se sont éloignés de moi, dans l'erreur des fils d'Israël, et qui se sont égarés loin de moi après leurs idoles, et qui ont supporté leur iniquité,

11. Seront dans mon sanctuaire, portiers, gardiens des portes et ministres du temple ; ils tueront les bêtes destinées à l'holocauste, et les victimes du peuple ; et ils se tiendront en sa présence pour le servir.

---

en effet ce que Jéroboam avait fait, III Rois, XII, 31. Ou bien, en introduisant les païens dans le temple, le peuple manquait d'abord au respect qu'il devait à Dieu, et même il faisait des païens ceux qui devaient servir Dieu à sa place dans le sanctuaire. « Est sensus : qui vobis in carnalibus serviant ac ministrent, et ob vestra refrigeria meum polluant sanctuarium. » S. Jérôme.

9. — *Omnis alienigena...* V. ℣. 7. — *Non ingredietur sanctuarium meum;* Cfr. Is., LII, 1 et suiv., LX, 21 ; Apoc., XXI, 27. — *Omnis filius alienus,* synonyme de « alienigena. » — *Qui est in medio filiorum Israel.* Ezéchiel exclut-il les prosélytes du service du temple? Quelques commentateurs le pensent ; selon d'autres il n'exclut que les impies, ceux qui ne sont pas circoncis de cœur. On le voit en effet, XLVII, 22 et 23, admettre les étrangers à posséder en propre une part dans la terre d'Israël, et leur assurer tous les avantages du peuple.

10. — *Sed et Levitæ...* Dieu rejette non seulement les étrangers, mais encore les Lévites, c'est-à-dire les prêtres (car, suivant la remarque de Kimchi, tous les prêtres étaient de la tribu de Lévi, Nombr. III, 2 et suiv.) qui ont oublié leurs devoirs et adoré les idoles. Quelques commentateurs pensent que Lévites a ici un sens plus général et désigne tous les descendants d'Aaron ; mais la première interprétation est la meilleure ; le ℣. 13 le prouve. — *Qui longe recesserunt a me.* S'éloigner de Dieu c'est participer à l'idolâtrie, activement et passivement. Cfr. Jér., II, 5. — *In errore filiorum Israel.* Juda a imité l'idolâtrie des dix tribus. — *Erraverunt a me;* Cfr. ℣. 15 et XLVIII, 11. — *Post idola sua,* Cfr. VI, 4 ; VIII, 10 ; XIV, 3. — *Portaverunt iniquitatem suam.* Ils ont subi le châtiment qu'avait mérité leur iniquité, l'exil ou la mort. On peut rendre aussi l'hébreu נשאו par le futur, et voir dans les ℣. 11-13, la description de la peine que Dieu leur inflige.

11. — Ils rempliront dans le temple les offices et les ministères inférieurs. — *Æditui.* משרתים, serviteurs. LXX : λειτουργοῦντες. — *Janitores portarum domus.* Cfr. XL, 45, 46. Ils garderont les portes extérieures du temple. Il vaut encore mieux, dit Faussett, être un portier dans la maison du Seigneur que d'habiter dans les tentes d'iniquité, Ps. LXXXIII, 10. — *Ministri domus,* Cfr. XLVI, 24. — *Ipsi mactabunt holocausta et victimas populi.* Ils immoleront les victimes offertes par le peuple, ce dont chacun pouvait s'acquitter lui-même, lorsqu'il offrait un sacrifice ; Lév., I, 5, 11 ; III, 2 ; IV, 29, 30. — *Et ipsi stabunt in conspectu eorum.* V. ℣. 15 ; Gen., XLI, 46 : Deut., I, 38 ; I Rois, XVI, 21 ; III Rois, X, 8, Luc, I, 19. — *Ut ministrent eis;* aux Israélites. V. Nombr., XVI, 9. Il est remarquable, dit Currey, que le nombre des Lévites qui revinrent après la captivité, fut très petit et ne dépassa pas quatre cents, parmi lesquels étaient seulement soixante-quatorze assistants des prêtres, Esdr., II, 40-42 ; Nehem., VII, 43-45, tandis qu'on comptait 4289 prêtres, Esdr., II, 36-39. Esdras fit plus tard une recherche spéciale des Lévites, mais n'en

12. Parce qu'ils lui ont prêté leur ministère en présence de ses idoles, et qu'ils ont été pour la maison d'Israël une occasion de scandale et d'iniquité; c'est pourquoi j'ai levé ma main sur eux, dit le Seigneur Dieu, et ils porteront leur iniquité.

13. Ils ne s'approcheront pas de moi pour faire les fonctions du sacerdoce en ma présence, et ils n'approcheront pas de tout mon sanctuaire près du Saint des Saints, mais ils porteront leur confusion et les crimes qu'ils ont commis.

14. Et je les établirai portiers du temple, et les employerai dans tous les services qui s'y font.

15. Mais pour les prêtres et les lévites de la race de Sadoc, qui ont gardé les cérémonies de mon sanctuaire, lorsque les enfants d'Israël

12. Pro eo quod ministraverunt illis in conspectu idolorum suorum et facti sunt domui Israel in offendiculum iniquitatis; idcirco levavi manum meam super eos, ait Dominus Deus, et portabunt iniquitatem suam:

13. Et non appropinquabunt ad me ut sacerdotio fungantur mihi, neque accedent ad omne sanctuarium meum juxta Sancta sanctorum; sed portabunt confusionem suam, et scelera sua quæ fecerunt.

14. Et dabo eos janitores domus in omni ministerio ejus, et in universis quæ fient in ea.

15. Sacerdotes autem et levitæ filii Sadoc, qui custodierunt cæremonias sanctuarii mei, cum errarent filii Israel a me, ipsi accedent ad

---

trouva que vingt-huit, Esdr., VIII, 15, 18, 19. Les vides furent remplis au moyen de deux cent vingt nethinim, probablement d'origine étrangère ou prisonniers, et qui, quoique employés aux services du temple, étaient très peu considérés par les Juifs.

12. — *Pro eo quod... in conspectu idolorum suorum.* Parce que ces personnes consacrées à Dieu se sont employées au service des idoles. Cfr. IV Rois, XXIII, 8, 9. — *Facti sunt... in offendiculum iniquitatis.* En conduisant leurs compatriotes au crime et à la ruine qui en fut la conséquence; Cfr. VII, 19; XIV, 3; XVIII, 30; Mal., II, 8. — *Levavi manum meam super eos,* non pour les frapper, mais pour prêter serment, comme XX, 5, 6, etc. — *Et portabunt iniquitatem suam,* ℣. 10; XIV, 10.

13. — *Non appropinquabunt ad me,* Exod., XXIV, 2. Ils n'entreront pas dans mon sanctuaire, comme les fils de Sadoc, comme le prophète l'a dit plus haut, XL, 46; XLII, 13; XLIII, 19. De là, dit Maldonat, vient la coutume ecclésiastique que les clercs qui ont péché soient rejetés dans les grades inférieurs, comme nous le voyons décrété par beaucoup d'anciens conciles. — *Ut sacerdotio fungantur mihi.* Exod., XXIX, 1; Cfr. Os., IV, 6. « Mihi » est l'antithèse de « ut ministrent eis » du ℣. 11. — *Neque accedent ad omne sanctuarium meum.* Exod., XXIII, 43; XXX, 20. Litt. « Ils n'approcheront pas de toutes mes choses saintes. » קדשים n'indique pas ici les chambres du sanctuaire, mais les parties du sacrifice qui étaient consacrées au Seigneur. Ils ne doivent pas y toucher, c'est-à-dire, ils ne doivent ni asperger le sang, ni brûler les parties grasses sur l'autel, ni rien faire qui ait rapport à ces choses. Keil. — *Juxta sancta sanctorum.* Ces mots au pluriel ne désignent pas l'endroit le plus sacré du temple, mais les offrandes et les sacrifices les plus saints; Cfr. XLII, 13; Nombr., IV, 19. — *Sed portabunt confusionem suam...* ℣. 10, 12; XVI, 52.

14. — *Dabo eos janitores domus...* Litt. « gardant la garde de la maison »; Cfr. ℣. 8, 15; XL, 45, 46. — *In omni ministerio ejus,* pour tout ce qui concerne les ministères inférieurs du temple. Ces mots sont en effet employés dans Nombr., III, 26; IV, 23, 30, 32, 39, 47, pour les emplois des Merarites et des Gersonites par opposition à ceux des Kohathites, Nombr., III, 28; IV, 3.

15. — *Sacerdotes autem et levitæ filii Sadoc.* Sadoc, dont le nom signifie juste, fils d'Ahitub, de la ligne d'Eleazar, était resté fidèle à David, lors de la rebellion d'Absalon, II Rois, XV, 24 et suiv.; il consacra Salomon comme roi de Juda, III Rois, I, 32 et suiv., tandis que le grand-prêtre Abiathar prenait parti pour Adonias, III Rois, I, 7, 25. Salomon ayant, à cause de cela, déposé Abiathar, conféra le souverain pontificat à Sadoc et à ses descendants, III Rois, II, 26, 27, 35. Ce fut lui aussi qui offrit les premiers sacrifices dans le temple de Salomon, ib. ℣. 35. Sa fidélité envers David et Salomon fut comme le gage

me ut ministrent mihi; et stabunt in conspectu meo ut offerant mihi adipem, et sanguinem, ait Dominus Deus.

16. Ipsi ingredientur sanctuarium meum, et ipsi accedent ad mensam meam ut ministrent mihi, et custodiant cæremonias meas.

17. Cumque ingredientur portas atrii interioris, vestibus lineis induentur; nec ascendet super eos quidquam laneum, quando ministrant in portis atrii interioris et intrinsecus.

18. Vittæ lineæ erunt in capitibus

erraient loin de moi; ce sont eux qui s'approcheront de moi pour me servir; et ils se tiendront en ma présence, pour m'offrir la graisse et le sang, dit le Seigneur Dieu.

16. Ce sont eux qui entreront dans mon sanctuaire, et qui s'approcheront de ma table pour me servir, et pour garder mes cérémonies.

17. Lorsqu'ils entreront dans les portes de la cour intérieure, ils seront vêtus de robes de lin, et ils ne porteront sur eux rien qui soit de laine, en s'aquittant de leur ministère aux portes de la cour intérieure, et au-dedans.

18. Ils auront des bandelettes de

---

de la fidélité de ses descendants envers le vrai Dieu. Cfr. plus haut, XL, 40. — *Qui custodierunt ceremonias sanctuarii mei*; Cfr. II Paral., VII, 6. — *Cum errarent filii Israel a me;* ℣. 10; XLVIII, 11. — *Accedent ad me.* ℣. 13. — *Stabunt in conspectu meo.* V. ℣. 11. — *Ut offerant mihi adipem et sanguinem;* ℣. 7. La promesse d'un sacerdoce pris dans la famille de Sadoc, correspond, dit Fairbairn, à la promesse d'un pasteur ayant le nom de David. Elle indique une race de serviteurs fidèles et dévoués, chez lesquels l'extérieur et l'intérieur, le nom et l'idée s'accordent parfaitement. Ce sacerdoce servira Dieu dans la nouveauté de l'esprit et non dans la vieillesse de la lettre; comme le peuple qu'il représente sera composé de véritables Israélites, eux-mêmes, ces prêtres, seront un sacerdoce royal offrant au Seigneur des sacrifices spirituels. Mais de même que tous les enfants d'Abraham n'héritèrent pas de sa foi, de même les fils de Sadoc sont seulement ceux qui seront restés fidèles à Dieu. Ce n'est qu'après que cette condition essentielle est formulée, que les divers devoirs du prêtre sont énoncés.

16. — *Sanctuarium meum,* le sanctuaire proprement dit dont tous les Lévites n'avaient pas l'accès. — *Ipsi accedent ad mensam meam,* les autels de l'encens ou des pains de proposition. V. plus haut, XLI, 22. — *Et custodiant ceremonias meas.* Litt. « Et qu'ils gardent ma garde », qu'ils aient soin de la maison de Dieu.

17. — Le prophète va indiquer maintenant aux prêtres choisis parmi les fils de Sadoc, les règles qu'ils devront suivre, lorsqu'ils auront à s'occuper des sacrifices. — *Cumque ingredientur,* Cfr. ℣. 16, 21; XLII, 14. — *Portas atrii interioris.* Cfr. X, 3; XLII, 4. — *Vestibus lineis induentur.* V. ℣. 18 et Lév., XIII. 47. Le Lévitique, XVI, 4, ordonne la même chose aux prêtres. Toutes ces prescriptions relatives au corps sont destinées à indiquer l'état de l'âme, et à montrer quelle doit être la disposition du cœur chez les serviteurs de Dieu, Ezéchiel ne mentionne, par rapport aux obligations imposées aux prêtres, Exod., XXVIII, que quelques-uns des points principaux; il est évident qu'il suppose que les autres sont observés. Pour le service de l'autel et du sanctuaire, les prêtres devaient porter des vêtements de lin, qu'ils quittaient, une fois leur service accompli, lorsqu'ils sortaient dans la cour extérieure. Dans la loi de Moïse, dit Keil, שש, « byssus », ou בד, « linum », deux espèces différentes de lin, Exod., XXVIII, 39, 42, étaient les matériaux employés pour les vêtements des prêtres; ici ces matériaux sont appelés פשתים, qui désigne le lin fin, et qui ne laisse pas de doute sur la prescription prophétique. — *Quidquam laneum.* צמר, la laine est absolument proscrite, comme Lév., XIX, 19; Cfr. XXXVII, 6. Le prêtre ne doit pas porter de vêtements de laine, parce qu'ils produisent la sueur et par suite l'impureté légale. Or, le prêtre doit montrer, par la pureté du corps qu'il est pur intérieurement et sans tache; chez les nations païennes les vêtements sacerdotaux sont aussi de lin. — *Quando ministrant in portis atrii interioris.* Quand les prêtres remplissent leurs fonctions sacrées. — *Et intrinsecus.* Dans le temple lui-même, et non pas, comme Jarchi l'explique, dans le Saint des Saints.

18. — *Vittæ lineæ erunt in capitibus eorum,* פארי, sont les tiares portées par les prêtres; Cfr. Exod., XXXIX, 28; Is., LXI, 3, 10;

lin à la tête, et des caleçons de lin autour des reins: ils ne se ceindront pas de manière à suer.

19. Lorsqu'ils sortiront dans la cour extérieure vers le peuple, ils quitteront les habits dont ils étaient revêtus pour leur ministère, et les déposeront dans la chambre du sanctuaire. Ils prendront d'autres vêtements pour ne pas sanctifier le peuple avec leurs habits.

20. Ils ne se raseront pas la tête, et ils ne laisseront pas croître leur chevelure; mais ils couperont leurs cheveux pour les tenir courts.

21. Le prêtre ne boira pas de vin quand il devra entrer dans la cour intérieure.

22. Les prêtres ne prendront pour

eorum, et feminalia linea erunt in lumbis eorum, et non accingentur in sudore.

19. Cumque egredientur atrium exterius ad populum, exuent se vestimentis suis, in quibus ministraverant, et reponent ea in gazophylacio sanctuarii, et vestient se vestimentis aliis; et non sanctificabunt populum in vestibus suis.

20. Caput autem suum non radent, neque comam nutrient; sed tondentes, attondent capita sua.

21. Et vinum non bibet omnis sacerdos quando ingressurus est atrium interius.

22. Et viduam, et repudiatam non

LXX, 3. Ce n'est pas la tiare spéciale au grand-prêtre, מִצְנֶפֶת, mais la coiffure des prêtres en général. — *Feminalia linea erunt in lumbis eorum.* V. Exod., XXVIII, 42. — *Et non accingentur,* Litt. « ils ne se ceindront pas. » — *In sudore,* V. la note sur le ℣. 17. יזע a été entendu par S. Jérôme dans le même sens que רעה, de Gen., III, 19. C'est aussi le sens que les modernes donnent à ce mot. Les prêtres ne doivent pas revêtir ces habits lorsqu'ils sont en sueur, ou suivant d'autres commentateurs, ne doivent pas s'en couvrir à la hâte, mais doivent s'habiller avec attention et gravité, lorsqu'ils doivent s'approcher de l'autel. LXX : καὶ οὐ περιζώσονται βίᾳ. « Per quod significat non eos violenter, arcte et constricte, instar vinctorum esse cingendos, ne in ministeriis sacerdotalibus atque leviticis inhabiles fiant, et tenere et cædere victimas, attrahere quoque nequeant atque discurrere ». S. Jérôme, à l'opinion duquel Rosenmüller se range.

19. — *Cumque egredientur.* XLVI, 10. — *Atrium exterius,* XLII, 14. La cour extérieure est mentionnée pour fortifier encore la défense faite aux prêtres, de profaner leur caractère. — *Exuent se vestimentis suis.* XXVI, 16; Cfr. Lév., VI, 4; XVI, 23. — *In quibus ministraverant;* Cfr. ℣. 17. — *Et reponent ea in gazophylacio sanctuarii.* V. XLII, 14. — *Et non sanctificabunt populum in vestibus suis.* Targum : « Ils ne se mêleront pas au peuple avec leurs vêtements », c'est-à-dire avec leurs vêtements sacrés; Cfr. Exod., XXIX, 37; XXX, 29; Lév., XVI, 18 et plus bas, XLVI, 20.

20. — *Caput autem suum non radent*; Cfr. Lév., XXI, 4. Les prêtres égyptiens avaient toujours la tête rasée. — *Neque comam nutrient...* Les prêtres couperont leurs cheveux de sorte qu'ils ne soient pas trop longs. Le Lévitique, X, 6, défend de laisser pousser les cheveux en liberté; les Nazaréens seuls laissaient croître leur chevelure pendant le temps de leur vœu, Nombr., VI, 5. — *Sed tondentes...* כסם ne se rencontre qu'ici; mais sa signification est bien claire d'après le contexte. LXX : καλύπτοντες καλύψωσι τὰς κεφαλὰς αὐτῶν. « Tondentes tondeant (sacerdotes) capita sua, ut videlicet curæ temporalis sollicitudinis et quantum necesse est provideant, et tamen recesentur citius, ne immoderatius excrescant ». S. Grégoire.

21. — *Vinum non bibet omnis sacerdos... atrium interius.* Dès qu'il sera occupé au service de l'autel et du temple, le prêtre s'abstiendra du vin. Pareille prescription avait été faite à Aaron, Lév., X, 9, 10. L'enthousiasme produit par la dévotion pourrait, dit Fairbairn, être pris pour de l'ivresse par des ignorants, comme Act., II, 13, 15, 18. Il n'y a rien dans cet ordre de commun avec les pratiques des Nazaréens. « Ebrietas autem non solum in potione vini, sed in omnibus rebus ostenditur, quibus et in contractibus et in negotiis sæculi, et damnis ac lucris, amore et odio mens inebriatur et statum suum tenere non potest. » S. Jérôme.

22. — *Et viduam.* Dans la loi de Moïse, il n'y a que le grand-prêtre auquel il soit défendu d'épouser une veuve; Lév., XXI, 14. La sainteté du temple futur exige que cette défense soit étendue à tous les prêtres. Il n'y a

accipient uxores, sed virgines de semine domus Israel; sed et viduam quæ fuerit vidua a sacerdote, accipient.

Levit. 21, 14.

23. Et populum meum docebunt quid sit inter sanctum et pollutum, et inter mundum et immundum ostendent eis.

24. Et cum fuerit controversia, stabunt in judiciis meis, et judicabunt; leges meas, et præcepta mea in omnibus solemnitatibus meis custodient, et sabbata mea sanctifibunt.

25. Et ad mortuum hominem non ingredientur, ne polluantur, nisi ad patrem et matrem, et filium et filiam,

épouse ni une veuve, ni une femme répudiée, mais des vierges de la race de la maison d'Israël. Ils pourront épouser une veuve, qui sera veuve d'un prêtre.

23. Ils enseigneront à mon peuple à distinguer entre ce qui est saint et ce qui est souillé; et ils lui apprendront à discerner ce qui est pur d'avec ce qui est impur.

24. Lorsqu'il se sera élevé quelque litige, ils le jugeront, selon mes jugements. Ils observeront mes lois et mes ordonnances dans toutes mes solennités et sanctifieront mes sabbats.

25. Ils n'approcheront pas d'un homme mort, pour ne pas se souiller, à moins que ce ne soit leur père

---

d'exception de faite que pour la veuve d'un prêtre. — *Repudiatam.* Il n'y a pas ici d'innovation à la loi qui défendait ce mariage à tous les prêtres, Lév., XXI, 7. — *Sed virgines de semine domus Israel,* V. Lév. XXI, 13. « Quæ sit autem virgo quæ amanda sit et custodiat amatorem, sciet qui illud legerit : Hanc dilexi et quæsivi ab adolescentia mea, et quæsivi sponsam ducere mihi, et amator fui decoris ejus. Sap., VIII, 2. Et iterum, ib., 3 : Et omnium Dominus dilexit eam. » S. Jérôme. — *Sed et viduam... a sacerdote.* Une exception est faite en faveur de la veuve d'un prêtre. Le prophète, dit Currey, veut ainsi marquer la sainteté de l'office sacerdotal, qui impose d'un côté des obligations particulières de pureté, et qui de l'autre se communique en quelque sorte à ceux qui approchent le prêtre. « Viduam debent sacerdotes ducere... scientiam videlicet quam alius Dei cultor invenerit. Neque enim nova tantum contenti debemus esse doctrina, sed et veterem excolere, et nostro jungere comitatui, si tamen in sacro cultu fuerit erudita. » S. Jérôme.

23. — *Et populum meum docebunt.* Cfr. Deut., XVII, 10, 11, XXXIII, 10. — *Quid sit inter sanctum et pollutum.* Entre ce qui est de Dieu et ce qui est de l'homme. Phrase empruntée au Lévitique, X, 10. Cfr. plus haut XXII, 26, XLII, 20, Mal., II, 7. — *Inter mundum et immundum.* C'était aux prêtres de décider sur tous ces points et de transmettre aux hommes les prescriptions de Dieu. V. Lév., XI-XVI, XXI. — *Ostendent eis.* Litt. « leur enseigneront ».

24. — *Controversia,* ריב, un procès, II Paral., XIX, 8. — *Stabunt,* les prêtres. Cette mission de servir d'arbitres entre leurs concitoyens leur avait déjà été donnée, Deut., XVII, 8 et suiv., XIX, 17, XXI, 5. C'est d'après cette loi que Josaphat choisit des juges parmi les Lévites et les prêtres, II Paral., XIX, 8. Cfr. aussi Ps. XCIII, 15, CXXI, 5. Les prêtres prirent une part active à la condamnation de Jésus, manquant ainsi, tout en prétendant observer la loi, à leurs principaux devoirs, Marc., XV, 43. — *Meis judiciis.* Selon les lois données par Dieu, les prêtres ne seront pas seulement aptes à trancher les différents civils; ils auront encore le soin de tout ce qui concerne les rites et les cérémonies religieuses. — *Leges meas et præcepta mea in omnibus solemnitatibus meis.* Il s'agit maintenant des préceptes divins relatifs aux fêtes et aux solennités du culte, Lév., XXIII, 3. — *Sabbata mea sanctificabunt.* Cfr. XX, 20. — Ils s'acquitteront de leurs devoirs sacerdotaux en faisant sanctifier le sabbat, non seulement en offrant les sacrifices du sabbat, mais aussi en faisant observer le repos de ce jour. Cfr. Lév., XXIII, 3.

25. — *Ad mortuum hominem.* Litt. « au mort d'un homme, » c'est-à-dire à un cadavre; Cfr. Lév., XXI, 1 et suiv. LXX : ἐπὶ ψυχὴν ἀνθρώπου. — *Non ingredientur,* ils n'approcheront pas. — *Ne polluantur.* De peur de contracter une impureté légale. — Cette prescription se retrouve aussi chez les païens, et Aulu-Gelle, Noct. Attic., X, 15, dit du flamen de Jupiter : « Locum in quo bustum est, nunquam ingreditur, mortuum numquam

ou leur mère, leur fils ou leur fille, leur frère ou leur sœur qui n'ait pas pris un second mari; car cela les souillera.

26. Et quand ils auront été purifiés, on leur fera compter encore sept jours.

27. Et le jour où le prêtre entrera dans le sanctuaire, dans la cour intérieure, pour me servir dans le sanctuaire, il fera une oblation pour son péché, dit le Seigneur Dieu.

28. Ils n'auront pas d'héritage, car c'est moi qui suis leur héritage; et vous ne leur donnerez pas de propriété dans Israël, parce que c'est moi qui suis leur possession.

29. Ils mangeront les victimes offertes pour le péché et pour le délit; et tout vœu fait en Israël leur appartiendra.

30. Les prémices de tous les premiers-nés, et les prémices de toutes

et fratrem, et sororem quæ alterum virum non habuerit; in quibus contaminabuntur.

26. Et postquam fuerit emundatus, septem dies numerabuntur ei.

27. Et in die introitus sui in sanctuarium ad atrium interius, ut ministret mihi in sanctuario, offeret pro peccato suo, ait Dominus Deus.

28. Non erit autem eis hæreditas, ego hæreditas eorum; et possessionem non dabitis eis in Israel, ego enim possessio eorum.

Num. 18, 20; *Deut.* 18, 1.

29. Victimam et pro peccato et pro delicto ipsi comedent; et omne votum in Israel ipsorum erit.

30. Et primitiva omnium primogenitorum, et omnia libamenta ex

---

attingit. » S. Jérôme : « (Hoc) proprie sacerdotalis officii est morticina non tangere, ut qui pro aliorum vitiis deprecatur, ipse ad altare mundus accedat. » — *Nisi ad patrem...* Les devoirs prescrits par la nature sont exceptés. Le grand prêtre ne pouvait pas satisfaire à ces devoirs, Lév., XXI, 10 et suiv.; mais cette exception n'est pas mentionnée ici, parce que dans tout le livre il n'est pas question du grand-prêtre. — *In quibus contaminabuntur.* Les prêtres contracteront même dans ce cas, une impureté légale, comme l'indique le verset suivant.

26. — *Et postquam fuerit emundatus*, comme Lév., XIII, 35. — *Septem dies numerabuntur ei.* Litt. « ils (les autres prêtres) lui compteront sept jours. » Les instructions concernant la purification de cette souillure se trouvent Nombr. XIX, 1, et suiv. Mais ici, outre la purification, il y a encore une période de sept jours à l'expiration de laquelle une offrande pour le péché doit être faite avant de reprendre le service du sanctuaire.

27. — *In sanctuarium, ad atrium interius,* ℣. 17. — *Offerret pro peccato suo.* V. la règle de ces offrandes, Lév., VI, 13 et suiv.

28. — *Non erit autem eis hæreditas.* « Non » n'est pas dans l'hébreu qui a : « Et (cela) sera leur héritage (que) moi (je suis) leur héritage. » Les prêtres, pas plus maintenant que dans les anciens temps, n'auront part à la propriété du pays. — *Ego hæreditas eorum.* Cette promesse est une répétition de la loi, Nombr. XVIII, 20, Deut., XVIII, 1, X, 9. Employés au culte sacré et au service de Dieu, les prêtres obtiendront de Dieu tout ce dont ils auront besoin. Cfr. Jos., XIII, 14, 33 — *Possessionem non dabitis eis in Israel...* Répétition du commencement du verset. « Qui talis exstiterit ut ministret in sanctuario... et offerat semper Deo sacrificium, ita ut verus sacerdos sit, imo imitator ejus, de quo scriptum est : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech, Ps. CIX, 4, iste nullam habebit hæreditatem, nisi Deum qui est hæreditas ejus : nec accipiet possessionem in Israel, hoc est inter vulgus ignobile; sed sacerdotalem, ut dicat de eo Dominus : Ego sum hæreditas et ego possessio eorum ». S. Jérôme.

29. — *Victimam... comedent.* Cfr. Lev., II, 1-10, VI, 9, 11, 19, VII, 6, 7, I Cor., IX, 3. — *Omne votum in Israel ipsorum erit;* Cfr. Lév., XXVII, 21, 28, 29. Tout ce qui est voué à Dieu et par suite devient saint.

30. — *Primitiva omnium primogenitorum.* V. Exod., XXIII, 19, XXXIV, 26, Deut., XVIII, 4, Nombr. XVIII, 13. — *Omnia libamenta... quæ offeruntur.* V. Nombr. XV, 19, XVIII, 19, Lév., VII, 32; Cfr. plus haut, XX, 40. « Libamina

omnibus quæ offeruntur, sacerdotum erunt; et primitiva ciborum vestrorum dabitis sacerdoti, ut reponat benedictionem domui tuæ.

Exod. 22, 29.

31. Omne morticinum, et captum a bestia de avibus et de pecoribus non comedent sacerdotes.

Levit. 22, 8.

des libations et de toutes les offrandes, appartiendront aux prêtres. Et vous donnerez aussi au prêtre les prémices de vos moissons, afin qu'il répande la bénédiction sur votre maison.

31. Les prêtres ne mangeront d'aucun animal mort naturellement ou déchiré par un autre, ni oiseaux, ni quadrupèdes.

CHAPITRE XLV

Le domaine sacré séparé du reste du pays (℣℣. 1-8). — Exhortation générale à observer dans toutes les actions la justice et l'équité (℣℣. 9-12). — Offrandes du peuple (℣℣. 13-17). — Offrandes pour les péchés dans le premier mois (℣℣. 18-20). — Sacrifices de la Pâque et de la fête des Tabernacles (℣℣. 21-25).

1. Cumque cœperitis terram dividere sortito, separate primitias Domino, sanctificatum de terra, longi-

1. Lorsque vous commencerez à diviser la terre par le sort, séparez-en les prémices pour le Seigneur; un

---

seu libamenta proprie dicuntur quæ humida sunt et liquida; hic tamen eo nomine significari quæ condiendis carnibus in sacrificiis adhibentur, aut quæ oblatis victimis adduntur, res ipsa docet. » Rosenmüller. — *Sacerdotum erunt.* Cfr. Lév., v, 13, 16, vii, 6 et suiv., xiv, 13. — *Primitiva ciborum vestrorum.* Les prémisses de la moisson, ou, suivant Reuss, de la mouture. V. Nombr. xv, 20, 21, Neh., x, 38. LXX : τὰ πρωτόγεννήματα ὑμῶν. — *Ut reponat benedictionem domui tuæ.* Litt. « pour faire reposer la bénédiction sur ta maison. » Cfr. Mal., iii, 10.

31. — *Omne morticinum...* Reproduction de la loi du Lévit. xxii, 8, xvii, 15, Deut., xiv, 21. « Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina eorum si peccant. Lætemur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum. Non est tanti gaudii excelsa tenuisse, quanti mœroris de sublimioribus corruisse. Neque enim solum pro nostris delictis reddemus rationem : sed pro omnium quorum abutimur donis, et nequaquam sumus de eorum salute solliciti. ». S. Jérôme.

d. *Règlements relatifs à l'attitude du peuple envers le sanctuaire et ses ministres, et concernant la partie du territoire qui doit être reservée pour le Seigneur et ses ministres, lors de la division de la terre.* xlv, 1-12.

Chap. xlv. — 1. — Il faut maintenant assigner aux prêtres la partie du territoire nécessaire pour leur habitation. — *Cumque cœperitis terram dividere sortito.* Litt. « quand vous ferez tomber, » c'est-à-dire quand vous diviserez la terre entre les membres de la nation, ou entre les tribus; Cfr. xlvii, 14, 22, xlviii, 29, Jos., xiii, 6. Jarchi explique ainsi cette division : « Dividetur terra Israelitica in duodecim portiones, nec tamen secundum divisionem priorem, ubi ei tribui quæ amplior et copiosior esset, major etiam sors obtingeret, minori vero minor, ita ut et duæ vel tres tribus unam portionem possiderent; sed in hac distributione portiones terræ sunt æquales, ut ordines seu series in vineis, a plaga occidentali ad plagam orientalem, quemadmodum in fine libri (xlvii, 14) exponitur. » בנחלה, « qu'on possède par droit héréditaire », Nombr. xxxiv, 2, Jos., xiii, 7, xxiii, 4. Ἐν κληρονομίᾳ n'est pas rendu par la Vulgate. S. Jérôme le rend par « in possessionem ». — *Separate primitias Domino.* Le domaine séparé de la terre, au temps

lieu sanctifié dans la terre, qui ait vingt-cinq mille de longueur, et dix mille de largeur, et il sera sanctifié dans toute son étendue.

2. De tout cet espace, vous séparerez pour le lieu saint un carré, qui aura cinq cents mesures de côté tout alentour, et cinquante coudées pour ses faubourgs tout alentour.

3. Vous mesurerez donc suivant cette mesure une longueur de vingt-cinq mille, et une largeur de dix mille : et dans cette place sera le temple et le Saint des Saints.

tudine viginti quinque millia, et latitudine decem millia; sanctificatum erit in omni termino ejus per circuitum.

2. Et erit ex omni parte sanctificatum quingentos per quingentos, quadrifariam per circuitum; et quinquaginta cubitis in suburbana ejus per gyrum.

3. Et a mensura ista mensurabis longitudinem viginti quinque millium, et in ipso erit templum, Sanctumque sanctorum.

---

dela division faite entre les tribus s'appelle תרומה, « offrande », et désigne la portion qu'une personne tire de sa propriété comme une offrande destinée au Seigneur. תרומה, dit Keil, vient de הרים, qui signifie, lorsqu'il est question de la minehah, le sacrifice non sanglant, cette partie qui est brûlée sur l'autel comme mémorial au Seigneur. Par suite, tout ce qu'offraient les Israëlites, soit volontairement, soit en conséquence d'un ordre du Seigneur, pour le temple ou pour les ministres du temple, était appelé תרומה; V. Exod., xxv, 2 et suiv., xxx, 15, Lév., vii, 14, Nombr. xv, 19, etc. — *Sanctificatum de terra,* un espace offert à Dieu et par suite sanctifié, parce qu'il est séparé du reste de la terre; ℣℣. 2, 4. Nous verrons plus tard, xlviii, 8, 23, que cette partie du territoire devait se trouver entre les tribus de Juda et de Benjamin. — *Longitudine,* dans le sens de l'est à l'ouest, xlviii, 10. — *Viginti quinque millia.* La mesure employée ici n'est pas mentionnée. Selon Reuss il s'agit de perches et non de coudées. « Cela résulte du ℣. 2 où le carré réservé à l'enceinte sacrée est de cinq cents de chaque côté, où il ne peut être question que de perches; comp. xlii, 20. Ensuite nous verrons que les vingt-cinq mille sont à mesurer de l'ouest à l'est, de la Méditerranée au Jourdain. Si c'étaient des coudées, cela ne ferait que 12 à 13 hilomètres; si ce sont des perches, cela donne 75 kilomètres, ce qui est à peu près la largeur moyenne du pays. » S. Jérôme, Rashi, Rosenmüller, Bœttcher, Hitzig, Keil, etc., pensent de même : il s'agit ici de roseaux à mesurer (que Reuss traduit par perches), pour la longueur de cette mesure, V. xl, 5, et non de coudées; les mesures données au ch. xlviii sont toutes en roseaux et non en coudées. Nous pensons que tel est aussi l'avis de M. Le Hir, et qu'il ne faut pas tenir compte de la parenthèse qui a été introduite dans son texte. — *Decem millia.* עשרת אלף est à remarquer, parce que partout ailleurs, ℣℣. 3 et 5, xlviii, 9, 10, 13, 18, on lit עשרת. LXX : εἴκοσι χιλιάδας, leçon que Keil et Reuss trouvent plus correcte que la leçon masoréthique; il est à remarquer en effet qu'immédiatement après, le domaine sacré est divisé en deux parties égales, chacune de 10,000 roseaux de largeur, pour les prêtres et pour les lévites, ℣℣. 3 et 5. — *Sanctificatum erit in omni termino ejus per circuitum.* Tout cet espace ou domaine sacré sera consacré à Dieu; il contiendra le temple, ℣. 3, les habitations des prêtres, ℣. 4, celles des lévites, ℣. 5, la ville de Jérusalem, ℣. 6. Le reste sera attribué au prince, ℣. 7 et xlviii, 21.

2. — *Ex omni parte,* מזה, c'est-à-dire de l'espace mentionné dans le ℣. 1. — *Sanctificatum.* אל־הקדש, au temple, ou au domaine sacré du temple. LXX : εἰς ἁγίασμα. — *Quingentos per quingentos.* Le domaine du temple aura 500 roseaux en carré; c'est ce domaine qui a été mesuré, xlii, 15-20; il entoure le temple et est destiné à séparer le saint du profane. — *Quadrifariam per circuitum.* xl, 4, 7, Cfr. xlii, 16-19. — *Suburbana,* מגרש. « Et ne forsitan ædificio templi aliæ ædes jungerentur, præcipit ut quinquaginta cubitis per circuitum terræ sit vacua in suburbana, vel ut Symmachus et Theodotio et LXX transtulerunt; in terminum et separationem et spatium. » S. Jérôme.

3. — *A mensura ista,* dans cette mesure, c'est-à-dire cet espace mesuré dont il s'agit au ℣. 1. — *Mensurabis longitudinem... et latitudinem...* La longueur est dans le sens de l'est à l'ouest, comme nous l'avons déjà dit. Cet espace de 15,000 roseaux sur 10,000 pris dans le domaine de 25,000 roseaux dont il a été question au ℣. 1. contient le temple et le Saint des Saints. — *Sanctum Sanctorum.* Ces derniers mots sont entendus par beaucoup de commentateurs non du Saint des Saints,

4. Sanctificatum de terra erit sacerdotibus ministris sanctuarii, qui accedunt ad ministerium Domini; et erit eis locus in domos, et in sanctuarium sanctitatis.

5. Viginti quinque autem millia longitudinis, et decem millia latitudinis erunt levitis qui ministrant domui; ipsi possidebunt viginti gazophylacia.

6. Et possessionem civitatis dabitis quinque millia latitudinis, et longitudinis viginti quinque millia, secundum separationem sanctuarii, omni domui Israel.

4. Cet endroit sanctifié sera pour les Prêtres, ministres du sanctuaire, et qui s'approchent pour servir le Seigneur. Et ce lieu sera destiné pour leurs maisons et pour le sanctuaire de sainteté.

5. Il y aura vingt-cinq mille de longueur et dix mille de largeur, pour les lévites qui servent dans le temple. Et ils auront eux-mêmes vingt chambres.

6. Et vous donnerez à la ville pour son domaine cinq mille de largeur et vint-cinq mille de longueur, parallélement au domaine du sanctuaire : et il appartiendra à toute la maison d'Israël.

---

mais comme d'un espace saint entre tous, parce qu'il contient le temple; V. XLVIII, 12, XLIII, 12.

4. — *Sanctificatum... erit sacerdotibus.* Ce domaine appartiendra aux prêtres. — *Qui accedunt ad ministerium Domini,* XL, 46, XLIV, 15. — *Erit eis locus in domos.* Ce sera l'endroit où les prêtres demeureront, on a vu, XLIV, 28, qu'ils ne doivent pas avoir de possession en Israël. La loi mentionne aussi treize cités destinées à l'habitation des prêtres, Jos., XXI. — *In sanctuarium sanctitatis.* Cet espace sera un sanctuaire parce qu'il contient le temple.

5. — Une étendue égale est accordée aux Lévites, serviteurs du temple; mais si on leur donne plus qu'aux prêtres, parce que le temple est pris sur le domaine de ces derniers, c'est qu'ils sont plus nombreux. — *Ipsi possidebunt viginti gazophylacia.* Les LXX ont vu un autre sens : αὐτοῖς εἰς κατάσχεσιν πόλεις τοῦ κατοικεῖν. Le texte masoréthique, dit Keil, n'offre aucun sens qui puisse s'harmoniser avec le contexte, quand bien même on le traduirait, comme Rosenmüller, « cum viginti cubiculis », et qu'on donnerait à לשכות le sens de grands bâtiments. On ne peut en effet s'attendre à trouver ici une description du nombre et du caractère des bâtiments habités par les Lévites, et on n'a aucune raison d'imaginer comment les Lévites, avec un domaine de 25,000 roseaux de longueur et de 10,000 de largeur, pouvaient vivre ensemble dans vingt maisons. Encore moins pouvons-nous penser que ces vingt bâtiments ont quelque rapport avec les trente chambres de la cour extérieure voisines des portes monumentales, XL, 17, 18, puisque ces bâtiments destinés aux Lévites durant leur service dans le temple, ne se rapportent en aucune manière au domaine saint mentionné ici. Il n'y a donc d'autre ressource que d'avouer une corruption du texte, et de changer עשרים לשכת en לערים לשבת, « villes à habiter », comme Hitzig le propose, Cfr. Nombr., XXXV, 2, 3, Jos., XXI, 2, ou de voir dans עשרים une méprise de copiste pour שערים, portes, « ils possèderont des portes pour y habiter »; portes est souvent employé en effet pour villes; Cfr. Deut., XII, 18, XIV, 27; Exod., XX, 10, Deut., V, 14, etc. Schrœder n'admet pas cette explication. Suivant lui, le prophète a voulu seulement indiquer que les habitations des lévites sont inférieures à celles des prêtres : ceux-ci ont des maisons, ceux-là n'ont que des chambres.

6. — *Possessionem civitatis.* Jérusalem aura aussi son domaine propre, qui sera, ainsi que la ville, décrit plus longuement, XLVIII, 15-19. 30-35. Selon Jarchi, אחוזה, possession désigne ici la banlieue de la ville. — *Quinque millia latitudinis...* « Jérusalem aura son domaine propre, sa banlieue à elle, et n'appartiendra pas à l'une des douze tribus exclusivement (comme la ville de Washington dans le district de Columbia, dans les Etats-Unis). Comme les trois districts décrits jusqu'ici ont la même longueur de 25000 perches, et en largeur 10 + 10 + 5 mille, on voit que ce grand domaine communal et sacré forme un carré régulier de 562.500 hectares. » Reuss. — *Secundum separationem sanctuarii.* Selon la manière dont ce qui appartient au sanctuaire a été divisé. — *Omni domui Israel.* Jérusalem et son domaine appartiendront à tout Israel, comme on vient de le dire; Cfr. plus bas, XLVIII, 18, 19.

7. — *Principi.* La transition au prince est

7. Quant au prince, il aura une possession qui s'étendra de chaque côté, parallèlement au domaine du sanctuaire et au domaine de la ville, tout le long du domaine du Sanctuaire et de celui de la ville, du côté de la mer jusqu'à la mer; et du côté de l'orient jusqu'à l'orient. Et sa longueur sera égale à ces deux autres portions, depuis la frontière occidentale jusqu'à la frontière orientale.

8. Il aura une propriété territoriale en Israël : et les princes ne pilleront plus désormais mon peuple : mais ils distribueront la terre à la maison d'Israël, selon ses tribus.

9. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : que cela vous suffise, princes d'Israël, renoncez à l'iniquité et au

7. Principi quoque hinc et inde in separationem sanctuarii, et in possessionem civitatis, contra faciem separationis sanctuarii, et contra faciem possessionis urbis; a latere maris usque ad mare, et a latere orientis usque ad orientem : longitudinis autem juxta unamquamque partem a termino occidentali usque ad terminum orientalem.

8. De terra erit ei possessio in Israel; et non depopulabuntur ultra principes populum meum; sed terram dabunt domui Israel secundum tribus eorum.

9. Hæc dicit Dominus Deus : Sufficiat vobis, principes Israel; iniquitatem et rapinas intermittite, et ju-

---

amenée par les mots, toute la maison d'Israël, qui précèdent; le prince est son représentant et son chef civil. Il ne s'agit pas en effet du prince des prêtres, comme quelques commentateurs l'ont cru à tort; Cfr. XLIV, 3. — *Hinc et inde,* à l'orient et à l'occident, comme on va le lire tout à l'heure; Cfr. XLVIII, 21. — *In separationem sanctuarii.* V. ℣. 1. — *Et in possessionem civitatis.* Et contre le domaine de la ville. Le domaine du prince sera en dehors de ceux du sanctuaire et de la ville; c'est ce qu'expliquent les mots suivants. — *Contra faciem... urbis.* אל־פני, devant, comme XLI, 4. 12; XLII, 7, 10, 13; XLIV, 4. — *A latere,* depuis. Selon Maldonat, « latera » désignent le nord et le midi. Suivant d'autres commentateurs, ces mots désignent tout le terrain à partir du Jourdain et de la mer Morte jusqu'à la Méditerranée. — *Longitudinis autem,* וארך. Rosenmüller traduit ces mots comme une explication des précédents : de sorte que la longueur... — *Juxta unamquamque partem.* Dans le sens de la longueur de la part attribuée à chaque tribu; Cfr. XLVIII, 21. — *A termino occidentali...* Cfr. XLVII, 18, 20.

8. — *De terra... in Israel.* Telle sera la possession du prince d'Israël. — *Et non depopulabuntur ultra.* Comme les rois de Jérusalem l'avaient fait souvent, ce qui a déjà amené une plainte du prophète, XXII, 6; Cfr. I Rois, VIII, 11 et suiv., Mich., I, 1, 2. — *Principes.* Litt. « mes princes », qui ne s'applique pas aux contemporains du prophète, mais aux rois antérieurs. — *Terram dabunt domui Israel.* Ils diviseront la terre également entre tous les Israélites. — *Secundum tribus eorum;* Cfr. XLVII, 13, 21, 22. « Quod proprie ad episcopos et presbyteros referri potest, quibus dicitur ut non vastent atque depopulentur ultra populum Dei, nec terram Israel hæreditate possideant : sed unusquisque habeat possessionem suam quæ gradui illius constituta est. » S. Jérôme. A propos de tous ces versets, S. Jérôme fait aussi la réflexion suivante : « Cæterum si voluerimus comparare spiritualibus spiritualia, et juxta quosdam interpretes ad altiora conscendere, qui asserunt figuram futurorum esse præsentia, et omnia quæ dicuntur pertinere ad cœlestem Jerusalem, quæ est mater omnium nostrum, et Ecclesiam primitivorum, non quidem difficile erit dicere quæ dicta sunt ab aliis : sed veremur ne hujusmodi expositionem prudens lector nequaquam recipiat. Unde ad præsens tempus, et ad Ecclesiam quæ nunc laborat in mundo, et ad cœlestia ire festinat, referenda sunt omnia. »

9. — Les mots qui précèdent amènent le prophète à exhorter les princes à observer la justice dans toutes leurs actions. Cette exhortation est semblable à celle de XLIV, 6 tant pour le fond que pour la forme. — *Sufficiat vobis;* Cfr. XLIV, 6. Vous avez assez opprimé le peuple jusqu'ici, cessez vos exactions. — *Iniquitatem et rapinas.* חמס ושד, Cfr. Jér., VI, 7; XX, 8; Hab., I, 3. LXX : ἀδικίαν καὶ ταλαιπωρίαν. — *Judicium et justitiam facite.* V. plus haut, XVIII, 5, 19, 21. — *Confinia vestra.* « Ne videlicet terminos transferatis. »

dicium facite, separate confinia vestra a populo meo, ait Dominus Deus.

10. Statera justa, et ephi justum, et batus justus erit vobis.

11. Ephi et batus æqualia, et unius mensuræ erunt; ut capiat decimam partem cori batus, et decimam partem cori ephi; juxta mensuram cori erit æqua libratio eorum.

12. Siclus autem viginti obolos

pillage, pratiquez la justice et l'équité. Séparez vos terres de celles de mon peuple, dit le Seigneur Dieu.

10. Que vos balances soient justes, que l'éphi soit juste, et le batus juste.

11. L'éphi et le batus seront égaux et d'une même mesure, de sorte que le batus contiendra la dixième partie du corus, et l'éphi la dixième partie du corus. Suivant la mesure du corus leur poids sera égal.

12. Le sicle a vingt oboles; or

S. Jérôme. גרשתיכם désigne, selon quelques commentateurs hébreux, les impôts dont les rois accablaient le peuple. Mais c'est plutôt l'injuste expulsion de quelqu'un de sa propriété, et la conduite d'Achab envers Naboth en offre un exemple frappant. III Rois, XXI. Ces actes de violence devaient être assez fréquents et accablaient le peuple. LXX : ἐξάρατε καταδυναστείαν...

10. — *Statera justa.* Cfr. Lev., XIX, 36; Deut., XXV, 13 et suiv., Prov., XVI, 11. — *Ephi justum et batus justus.* Au lieu du hin, mentionné Lév., XIX, 36, le bath, qui a la contenance de six hins, et qui vaut, comme le métrète attique et l'ancienne artabe des Egyptiens, 38 litres 843, est nommé ici. Il équivaut à l'épha, qui sert à mesurer les solides, tandis que le bath s'emploie pour les liquides. Le bath se trouve mentionné pour la première fois dans Is., V, 10; il semble être d'une origine postérieure à l'époque de Moïse. LXX : Ζυγὸν δίκαιον καὶ μέτρον δίκαιον καὶ χοῖνιξ δικαία ἔσται ὑμῖν τοῦ μέτρου. Ce qui, comme le dit S. Jérôme, « non cohæret et penitus intelligi non potest. » A propos de tous ces nombres, le même saint docteur fait la remarque suivante : « Difficultas in numeris ponitur, ut intentum animum faciat auditoris. Unde et multa dicuntur in parabolis et ænigmatibus, ut qui habet aures audiendi audiat (Luc, VIII). Omnis que prophetia in obscuritate continet veritatem, ut discipuli intrinsecus audiant; vulgus ignobile, et foris positum nesciat quid dicatur. »

11. — *Ephi et batus... unius mensuræ erunt.* L'équivalence de l'epha et du batus est affirmée ici; V. le verset précédent. — *Ut capiat... ephi.* L'epha et le bath contiennent la dixième partie du corus ou homer, חמר, qu'il ne faut pas confondre avec le omer, עמר, qui ne contient que la dixième partie de l'epha. — *Juxta mensuram cori...* C'est cette mesure qui servira de régulatrice aux autres, et qui déterminera leur valeur.

12. — *Siclus autem viginti obolos habet.* Litt. « Et le shekel est de vingt gerahs ». V. Exod., XXX, 13; Lév., XXVII, 25; Nombr., III, 47. La gerah, גרה, qui, suivant Jarchi, est la מעה des Chaldéens, a été traduite dans les LXX et dans la Vulgate par obole. Si, comme le dit Munk, Palestine, p. 403, le shekel valait environ 3 francs 10 centimes, la gerah valait 15 centimes et demi. — *Porro viginti sicli... mnam faciunt.* Lit. « Vingt sicles... sera la mine pour eux. » Ce passage est très obscur. Il semble vouloir dire que la mine aura toujours le poids voulu, qu'elle se compose de vingt-cinq ou de vingt ou de quinze sicles. מנה, mna, LXX : μνᾶ, ne se lit qu'ici et III Rois, X, 17; Esdr., II, 69. Neh., VII, 71, 72, par conséquent dans des livres contemporains à la captivité ou postérieurs. Si, dit Keil, on compare à III Rois, X, 17, où trois mines d'or sont employées pour faire un bouclier, II Paralip., IX, 16, où trois cents (sicles) d'or sont employés pour un bouclier semblable, on en conclura que la mine est égale à cent sicles. Comme le talent, ככר, contenait trois mille sicles, V. Exod., XXXVIII, 25, 26, le talent n'aurait donc contenu que trente mines, ce qui ne paraît pas répondre au système grec des monnaies. Car le talent attique contenait soixante mines, et la mine cent drachmes, de sorte que le talent contenait six mille drachmes, ou trois mille didrachmes. Mais le sicle hébreu était égal au didrachme, et par suite le talent attique, avec ses trois mille didrachmes, correspond au talent hébreu composé de trois mille sicles. La mine, soixantième partie du talent, avec ses cent drachmes ou cinquante didrachmes, doit répondre à la mine hébraïque de cinquante sicles, de même que le mot grec μνᾶ est certainement dérivé du sémitique מנה. Le rapport entre la mine et le sicle, qui résulte d'une comparaison entre III Rois, X, 17 et II Par., IX, 16, peut difficilement s'accorder avec ceci, par la supposition que les sicles auxquels II Par.,

vingt sicles, vingt-cinq sicles, et quinze sicles font une mine.

13. Et voici les prémices que vous offrirez : La sixième partie de l'éphi d'un corus de froment, et la sixième partie de l'éphi d'un corus d'orge.

14. Quant à la mesure de l'huile, le batus d'huile est la dixième partie du corus ; et dix batus font un corus, et le corus est rempli de dix batus.

habet. Porro viginti sicli, et viginti quinque sicli, et quindecim sicli, et quindecim sicli, minam faciunt.

Exod. 30, 13 ; *Levit.* 27, 25 ; *Num.* 3, 47.

13. Et hæ sunt primitiæ quas tolletis; sextam partem ephi de coro frumenti, et sextam partem ephi de coro hordei.

14. Mensura quoque olei, batus olei, pars cori est; et decem bati corum faciunt; quia decem bati implent corum.

IX, 16, font allusion ne sont pas des sicles mosaïques, mais les sicles dits civils, la béka, בקע, ayant acquis le nom de sicle dans la suite des temps, parce qu'elle était la pièce d'argent du plus grand module et la plus répandue. Cent sicles de ce genre ou békas ne font que cinquante sicles mosaïques, qui valaient une mine, tandis que soixante mines aussi valaient un talent. V. Keil, Bibl. Althersth. t. II, pp. 135, 136. Dans quelque sens qu'on prenne les mots que nous essayons d'expliquer, ils ne peuvent s'harmoniser avec les proportions que nous venons d'indiquer. Si, continue Keil, on additionne ensemble les trois nombres 20, 25, 15, il y aura soixante sicles à la mine. Mais on ne voit pas de raison pour une telle altération du rapport entre la mine et le talent d'un côté, et le sicle de l'autre, si le sicle et le talent sont demeurés sans changement. Même en dehors de cela, la division de soixante en vingt, vingt-cinq et quinze demeure encore inexplicable. On ne peut guère accepter l'explication proposée par les Rabbins, d'après lesquels il y avait en circulation des pièces de monnaie de ces valeurs, parce qu'on ne trouve nulle part de traces historiques de l'existence de telles pièces, si ce n'est dans ce passage d'Ezéchiel. Hitzig suppose que ces trois divisions se rapportent aux trois métaux employés pour les monnaies, or, argent et cuivre : la mine d'or pèserait vingt sicles, celle d'argent vingt-cinq, celle de cuivre quinze; mais cette proportion est absolument inacceptable. D'après Hengstenberg, la mna est d'origine étrangère, ce qui explique qu'on la trouve rarement et tard, et elle a une triple valeur, selon les différents pays dont elle vient. Il est probable que le texte a été corrompu dans cet endroit, et nous n'avons pas les moyens nécessaires pour le corriger. LXX : « que vos poids pèsent vingt oboles, cinq sicles, quinze sicles, et que cinquante sicles fassent une mine »; cette interprétation est acceptée par Bœckh et Bertheau ; mais elle n'amene à rien de remarquable et même, suivant Schrœder, elle est insignifiante.

e. *Règles concernant les offrandes temporelles qu'Israël doit apporter au prince,* ℣℣. 13-17.

13. — *Primitiæ,* התרומה, l'offrande en nature faite par le peuple au prince, tant pour ses besoins particuliers que pour les nécessités publiques sacrées et civiles. V. ℣. 16 et 17. — *Sextam partem ephi;* Cfr. XLVI, 14. V. aussi ℣. 11. — *De coro frumenti.* S. Jérôme pense qu'il s'agit dans tout ce passage des prémices offertes aux prêtres, et qu'on en indique ici le nombre, qui avait été omis dans le Pentateuque, pour empêcher l'avarice des prêtres. Mais il s'agit, comme le prouve le ℣. 16, des offrandes qu'on doit faire au prince. On doit lui donner la soixantième partie des fruits de la terre, puisque l'epha est le dixième du corus ou homer. La tradition hébraïque, dit Maldonat, confirme cette donnée d'Ezéchiel. חטים sont les grains du froment. — *Et sextam partem.* וששיתם, « et vous diviserez en six parts », c'est-à-dire, vous donnerez la sixième partie. Ce mot ne doit pas être changé, comme le voudrait Hitzig, car, quoiqu'il ne se rencontre qu'ici, car il est en parfaite analogie avec חביש de Gen., XLI, 34, tant pour sa formation que pour son sens. — *Hordei.* שעורים, les grains de l'orge, comme plus haut dans les grains de froment; Cfr. Lév., XXVII, 16; Ruth, II, 17.

14. — *Mensura quoque olei.* Quant à ce qui est prescrit par rapport à l'huile que vous donnerez; Cfr. Gen., XLVII 26; Exod., V, 14. — *Batus olei decima pars cori est.* V. ℣. 11. Vous donnerez la dixième partie du bath. Les derniers mots « cori est », כור-הכר se rapportent à ce qui suit : « quant au corus (ou homer, v ℣. 11), dix bath font un corus. » Le corus, כר, n'est pas mentionné dans la loi de Moïse. C'est comme nous l'avons dit. ℣. 11

15. Et arietem unum de grege ducentorum, de his quæ nutriunt Israel in sacrificium, et in holocaustum, et in pacifica, ad expiandum pro eis, ait Dominus Deus.

16. Omnis populus terræ tenebitur primitiis his principi in Israel.

17. Et super principem erunt holocausta, et sacrificium, et libamina in solemnitatibus, et in calendis, et in sabbatis, et in universis solemnitatibus domus Israel; ipse faciet pro peccato sacrificium, et holocaustum,

15. On offrira un bélier sur un troupeau de deux cents bêtes, de celles que le peuple d'Israël nourrit pour le sacrifice, pour l'holocauste, pour les oblations pacifiques; afin qu'il serve à expier pour eux, dit le Seigneur Dieu.

16. Tout le peuple du pays sera tenu de payer ces prémices à celui qui sera prince en Israël.

17. Et le prince aura la charge des holocaustes, des sacrifices, et des libations dans les solennités, dans les premiers jours du mois, dans les Sabbats et dans toutes les solennités de la maison d'Israël. Il offrira pour

---

et plus haut, un synonyme de homer; il se rencontre pour la première fois dans des écrits voisins de la captivité, III Rois, IV, 22; V, 25; II Par., II, 9; XXVII, 5. C'est peut-être parce que cette mesure n'est pas encore très familière à ses compatriotes que le prophète met tant de soin à l'expliquer, et qu'il ajoute encore : *Decem bati implent corum*, dix bath remplissent (l'hébreu n'a pas de verbe) un corus. Nous avons, avec Boeckh et Munk, attribué au homer ou corus une valeur de 388 litres. D'après notre savant collaborateur, M. Clair, la valeur de cette mesure serait un peu moins grande et seulement d'environ 315 litres. Nous ignorons sur quelles autorités il se base dans son calcul.

15. — *Arietem*. Exod., XII, 13. « Sive, ut significantius hebraicus sermo demonstrat, βόσκημα, quod ad cuncta animantia, et non proprie ad arietem referri potest. » S. Jérôme. LXX : πρόβατον. — *Unum de grege ducentorum*. Un sur deux cents ne donne qu'une dîme bien modique. — *De his quæ nutriunt Israel*. מושקה, terrain humide, bien arrosé, donnant d'excellents pâturages pour les troupeaux; Cfr. Gen., XIII, 10, où la vallée du Jourdain est ainsi désignée : Israël, après son retour, sera aussi richement béni de Dieu que l'était la vallée du Jourdain avant sa dévastation. Targum : « les gras d'Israël. » LXX : τῶν πατριῶν Ἰσραήλ. — *In sacrificium*. מנחה, le sacrifice non sanglant; V. ℣℣. 17, 24, XLIV, 29. — *In holocaustum*; ℣℣. 17, 23. — *In pacifica*. לשלמים, les sacrifices d'action de grâces; Cfr Lev., III, 1 et suiv., VII, 11 et suiv. Nombr. VII, 17 et suiv. — *Ad expiandum pro eis*, pour la maison d'Israël. C'est là le but général des sacrifices. Cfr. Lév., I, 4.

16. — *Tenebitur*. יהיו, « seront » obligés. La traduction latine rend très bien le sens. LXX : δώσει. On ne trouve pas de traces de ces offrandes dans la loi mosaïque qui ne parle que des premiers-nés, des prémices et des dîmes; ces prescriptions sont donc entièrement nouvelles. — *Primitiis his*. Les offrandes décrites aux ℣. 13 et suivants. Ces offrandes, dit Hengstenberg, sont faites à Dieu et payées à son représentant et serviteur, le prince, qui doit, par leur moyen, subvenir aux frais du culte public. Mais il ne les reçoit pas seulement pour cet objet, car leur total serait beaucoup trop élevé pour cela, et l'orge n'est pas employée dans le culte; il les reçoit donc encore pour les faire servir au bien général; nous avons donc dans ce passage de l'ancien Testament le fondement sur lequel s'appuie l'épître aux Romains, XIII, 6, 7.

17 — *Super principem erunt*. Tout ce qui suit incombera au prince. Ce qu'on doit se rend en hébreu par « sur quelqu'un »; Voir Nombr. XXX, 7; II Rois, XVIII, 11; III Rois, IV, 7. Rosenmüller. — *Erunt*, provenant des offrandes du peuple. — *Holocausta*. ℣℣. 15 et 23. — *Sacrificium*. V. ℣. 15. — *Libamina*. Cfr. XX, 28. — *In solemnitatibus*, בחגים, Cfr. Exod., X, 9, XII, 14. — *Et in calendis*. חדשים, les jours de nouvelles lunes, Nombr. XXIX, 6; I Rois, XX, 5, XVIII, 24. — *In sabbatis*, XLVI, 3. — *In universis solemnitatibus*. Litt. « dans toutes les assemblées, » c'est-à-dire dans toutes les assemblées causées par le culte; Cfr. XXXVI, 38, XLIV, 24, XLVI, 11. — *Ipse faciet pro peccato sacrificium*... Non par lui-même, mais en donnant aux prêtres ce qui devait être sacrifié. La part proéminente assignée au prince dans la réconciliation pour les péchés du peuple semble, dit Currey, figurer l'union des offices royaux et

le péché le sacrifice, l'holocauste et les victimes pacifiques pour l'expiation de la maison d'Israël.

18. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Au premier mois, le premier jour de ce mois, vous prendrez dans le troupeau un taureau sans tache, et vous expierez le sanctuaire.

19. Le prêtre prendra du sang qui aura été offert pour le péché; et il en mettra sur les pôteaux de la maison aux quatre angles du rebord de l'autel, et aux pôteaux de la porte de la cour intérieure.

20. Vous agirez de même le septième jour du mois, pour ceux qui

et pacifica ad expiandum pro domo Israel.

18. Hæc dicit Dominus Deus : In primo mense, una mensis, sumes vitulum de armento immaculatum, et expiabis sanctuarium.

19. Et tollet sacerdos de sanguine quod erit pro peccato; et ponet in postibus domus, et in quatuor angulis crepidinis altaris, et in postibus portæ atrii interioris.

20. Et sic facies in septima mensis pro unoquoque qui ignoravit, et

---

sacerdotaux dans la personne du médiateur de la nouvelle alliance. Cette interprétation est celle de S. Jérôme : « quem juxta tropologiam non alium intelligere possumus, nisi Dominum salvatorem. » — *Et holocaustum et pacifica.* ℣. 15.

g. *Règles concernant les sacrifices des jours de fête et les sacrifices quotidiens,* XLV, 18-XLVI, 15.

α. Sacrifices pour les péchés dans le premier mois, ℣℣. 18-20.

18. — *In primo mense.* Ce dernier mot n'est pas exprimé dans l'hébreu, comme ℣. 21, XIX, 17. — *Una mensis.* XXVI, 1, XXXI, 1. — *Sumes vitulum.* Cfr. XLIII, 18 et suiv. Moïse avait prescrit aux nouvelles lunes l'offrande d'un bouc pour le péché, en outre de l'holocauste et des offrandes pacifiques, Nombr. XXVIII, 15. Il avait en outre distingué le sacrifice du jour de la nouvelle lune du septième mois, Nombr. XXIX, 2-6. Ce sacrifice n'est pas mentionné par Ezéchiel, qui le remplace sans doute par celui du septième jour, ℣. 19. La purification du sanctuaire s'opère ici par l'offrande d'un jeune taureau, au lieu du bélier prescrit par Moïse pour le sacrifice de la nouvelle lune. — *Immaculatum,* V. XLVII, 22, 23. — *Expiabis sanctuarium.* V. ℣. 19, XLIII, 20. La langue française, dit Reuss, n'a pas de mot pour exprimer brièvement le sens du terme hébreu, lequel dénote l'acte d'un sacrifice institué pour ôter (faire pardonner) le péché. Rosenmüller remarque avec raison que toutes ces prescriptions données par Ezéchiel ne furent pas suivies par Esdras, qui consacra l'autel suivant les prescriptions données par Moïse, Esdr., III, 2. Ici le commencement des offrandes doit se faire le premier jour du premier mois; Cfr. Exod., XII, 2, 18. Dans Esdras, III, 6, on lit au contraire que les holocaustes furent offerts à Dieu le premier jour du septième mois, lors de la fête des tabernacles. Les exilés de retour dans leur patrie ne suivirent pas par conséquent ces nouvelles ordonnances. Mais Ezéchiel était, dit Currey, très familier avec tous les détails de la loi mosaïque; aussi cette déviation qu'il lui donne ne doit pas être accidentelle. Il faut donc voir là une preuve que toute la vision est symbolique et figure des temps où, après l'offrande du seul sacrifice, la réconciliation et la sanctification de l'homme furent opérées par la présence de Dieu habitant au milieu du peuple. Les Rabbins prétendent que cet ordre a été donné à Ezéchiel pour l'accomplir après la première résurrection.

19. — *Tollet sacerdos de sanguine... pro peccato.* Cfr. ℣. 17 et Lév., IV, 7, V. aussi XLIII, 20. « Sanguis autem ipse est pretiosus in quo redimimur in passione Domini Salvatoris, cujus carnibus alimur et cruore potamur. » S. Jérôme. — *Ponet in postibus domus...* Ceux de la porte qui donne accès dans le saint, la partie réservée aux prêtres, XLI, 21, XLVI, 2. — *In quatuor angulis,* XLIII, 20. — *Crepidinis altaris;* Cfr. XLIII, 14, 20. — *Portæ atrii interioris.* On se demande si dans ces mots il ne s'agit que d'une seule porte, et dans ce cas, si la porte orientale de la cour intérieure est indiquée ici, comme XLVI, 2; c'est ce qu'Hitzig et d'autres supposent. Suivant Kliefoth, etc., porte doit être pris dans un sens collectif et signifie les trois portes de la cour intérieure. Cette dernière vue paraît la meilleure.

20. — *In septima mensis.* V. XXX, 20 et Cfr. Nombr. X, 11. — *Pro unoquoque qui ignoravit.* שגג désigne le pécheur, celui qui a erré loin

errore deceptus est; et expiabis pro domo.

21. In primo mense, quartadecima die mensis, erit vobis Paschæ solemnitas, septem diebus azyma comedentur.

22. Et faciet princeps in die illa pro se, et pro universo populo terræ, vitulum pro peccato.

péchent par ignorance, et qui ont été trompés par erreur, et vous ferez expiation pour la maison.

21. Au premier mois, le quatorzième jour du mois, sera pour vous la solennité de la Pâque : pendant sept jours on mangera les azymes.

22. Et le prince offrira en ce jour-là pour lui même et pour tout le peuple du pays, un taureau pour le péché.

---

des préceptes divins, Prov., XIX. 27, Ps. CXVIII, 21, 118; Cfr. Lév., IV, 2, 3. — *Et errore deceptus est;* celui qui a péché par imprudence et par légèreté; Cfr. Prov., I, 4, 22, IX, 4, 16, Deut., XI, 16. Les deux désignations précédentes se distinguent entre elles et sont l'une comme l'acte occasionnel, l'autre comme la disposition naturelle; on a remarqué avec raison que toutes deux dénotent des péchés de faiblesse. — *Expiabis pro domo.* Vous purifierez le sanctuaire profané par les péchés du peuple; ℣℣. 15, 17, XLIII, 20, 26. La loi mosaïque ne contient rien qui se rapporte à ce sacrifice, quoique plusieurs prescriptions relatives aux péchés commis par ignorance s'y trouvent, Lév., IV, V, VI. Ce sacrifice du septième jour est général; on l'offre pour tous ceux qui, sans le savoir, ont contracté une tache légale.

6. La Pâque et la fête des Tabernacles, ℣℣. 21-25.

21. — *In primo mense.* V. la note du ℣. 18. — *Quarta decima die mensis.* Exod., XII, 6. — *Erit vobis Paschæ solemnitas.* Cfr. Exod., XII, 11 et suiv. Vous célèbrerez la Paque d'après les règles données dans l'Exode. La Vulgate dans la division de ce verset ne suit pas l'hébreu, mais les LXX. L'hébreu doit se lire : « Erit vobis Pascha, solemnitas septem dierum, azyma comedentur. » — *Septem diebus.* חג שבעת ימים, rendu dans tous les anciens traducteurs par « une fête de sept jours, » offre une assez grande difficulté. שבעת signifie, dit Keil, des périodes de sept jours ou des semaines. Une fête de semaines de jours peut-elle désigner une fête qui ne dure que sept jours? C'est difficile. Ailleurs חג שבעת désigne la fête des semaines, Exod., XXXIV, 22, Deut., XVI, 10, c'est-à-dire l'intervalle entre le premier jour de la moisson et son achèvement; Deut., XVI. 9. Kliefoth donne de ce passage l'explication suivante : Si les mots חג שבעות se trouvaient seuls sans ימים, jours, cela signifierait qu'à l'avenir la Pâque sera considérée comme la fête des sept semaines, comme la fête des offrandes des premiers fruits. Mais l'addition de ימים, jours, qu'on doit prendre dans le même sens que dans Dan., X, 2, 3, Gen., XXIX, 14, etc., donne à la pensée ce sens qu'à l'avenir la Pâque sera observée comme une fête durant sept semaines. Suivant cette explication le sens de la règle est que désormais toute la cinquantaine comprise entre Pâques et la Pentecôte ne fera qu'une seule fête. — *Azyma comedentur.* Une autre règle est ajoutée à celle qui précède : on mangera le pain azyme, non seulement pendant sept jours, mais pendant sept semaines. Il y a là comme une vue anticipée du temps pascal des chrétiens. Mais cette opinion n'est pas acceptée par tous les commentateurs, et par Keil en particulier. Ce critique y trouve des difficultés qui la rendent insoutenable. ימים, dit-il, quand ce mot est employé pour désigner une longue durée, n'est pas habituellement rattaché au nom précédent à l'état construit, mais comme un accusatif adverbial, Dan., X, 2, 3, Gen., XLI, 1, Jér., XXVIII, 3, 11, etc. Une objection plus grave est que les mots שבעת ימי החג du ℣. 23 font certainement allusion aux mots de ce verset. Il s'ensuit que שבעות ימים ne peut signifier qu'une fête de sept jours. שבעות est un pluriel de genre, comme ערי. Gen., XIII, 12, Jug., XII, 7, בהן. Gen., XIX, 29, ou בנים, Gen., XXI, 7, Is., XXXVII, 3. Ezéchiel parle des semaines de jours d'une manière indéfinie, parce qu'il pense que tout le monde sait que la fête ne dure que sept jours, comme il l'exprime très clairement au ℣. 23. Suivant Reuss, il n'y aurait ici qu'une faute de copiste.

22. — *Faciet,* livrera au prêtre pour être immolé; Cfr. III Rois, XVIII, 23. — *In die illa,* le quatorzième jour du premier mois; V. ℣. 21. — *Pro se et pro universo populo terræ.* Lév., XVI, 6. 11, 24. Dans Jér., XLIV, 21, LII, 25, le peuple du pays désigne les gens du commun, ceux qui ne sont ni princes ni magistrats. — *Vitulum pro peccato.* ℣. 18. 19.

23. Pendant la solennité des sept jours, il offrira en holocauste au Seigneur sept taureaux et sept béliers sans tache chacun des sept jours. Et il offrira aussi chaque jour un jeune bouc pour le péché.

24. Et il offrira un éphi par taureau, et un éphi par bélier, et un hin d'huile par chaque éphi.

25. Au septième mois, le quinzième jour de ce mois, dans la fête solennelle, il fera sept jours de suite, comme il a été dit plus haut, tant pour l'expiation du péché, que pour l'holocauste, les oblations et l'huile.

23. Et in septem dierum solemnitate faciet holocaustum Domino septem vitulos, et septem arietes immaculatos quotidie septem diebus; et pro peccato hircum caprarum quotidie.

24. Et sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem faciet; et olei hin per singula ephi.

25. Septimo mense, quintadecima die mensis in solemnitate, faciet sicut supra dicta sunt per septem dies; tam pro peccato, quam pro holocausto, et in sacrificio, et in oleo.

---

23. — *In septem dierum solemnitate;* Cfr. ℣℣. 23 et 25, XLIII, 25, Nombr. XXVIII, 17, 24. — *Faciet holocaustum Domino,* ℣℣. 15, 17. — *Septem vitulos et septem arietes...* Les sacrifices quotidiens de la semaine de Pâques, d'après la loi de Moïse, consistent en deux taureaux, un bélier et sept agneaux, Nombr. XXVIII, 19; dans les sacrifices quotidiens de la semaine de la fête des tabernacles, on offre treize taureaux, Nombr. XXIX, 12, puis douze seulement et ainsi de suite, mais chaque jour on immole deux béliers et quatorze agneaux. Il y a donc une différence avec ce passage d'Ézéchiel. — *Immaculatos,* ℣. 18. — *Quotidie.* XLIII, 25. — *Et pro peccato,* ℣. 22. — *Hircum caprarum,* XLIII, 22, 25.

24. — Le prophète, après les sacrifices des animaux, indique maintenant les fruits et les oblations non sanglantes. — *Sacrificium,* la « Minchah », ℣℣. 15, 17. — *Ephi per vitulum et ephi per arietem.* On offrira autant d'ephas de farine qu'il y aura de taureaux et de boucs sacrifiés. Cette prescription est encore différente de celle de Nombr. XXVIII, 20. Au lieu de ephi, les LXX ont πέμμα, « hoc est coctionem », dit S. Jérôme. — *Olei hin per singula ephi.* Cfr. XLVI, 5, 7, 11. Même remarque à faire que pour l'épha, Nombr. XV, 6, 9. Les offrandes prescriptes par Moïse sont bien moins abondantes que celles qu'ordonne Ezéchiel. « Hin vero assumitur... ut fomentum luminis sempiterni, et requiem laboris, et lassitudinis sanitatem, post placationem peccatorum accipere possimus. » S. Jérôme.

25. — *Septimo mense, quinta decima die mensis.* Cfr. Lév., XXIII, 34. Nombr. XXIX, 12 et suiv. — *In solemnitate.* C'est la fête des tabernacles, qui n'est pas nommée ici, peut être parce que la pratique de vivre sous des tentes doit être supprimée aux temps à venir. — *Faciet,* ℣. 22. — *Sicut supra dicta sunt per septem dies.* V. la note sur le ℣. 23. — *In oleo.* Ezéchiel ne mentionne pas le vin, qui, d'après la loi, devait être offert à la fête de Pâques et à celle des tabernacles; Nombr. XXVIII, XXIX. Il faut noter aussi que de toutes les fêtes mosaïques, deux seulement sont mentionnées. La Pentecôte, la fête du premier jour du septième mois, le jour de l'expiation sont omis. Ezéchiel modifie donc d'une manière sensible le calendrier mosaïque. M. Le Hir fait remarquer que les prescriptions du prophète sont conformes pour l'esprit aux institutions mosaïques, en ce que le nombre sept préside à tout ce cycle sacré.

CHAPITRE XLVI

Sacrifice pour le sabbat et la nouvelle lune (℣℣. 1-7). — Ouverture du temple pour le peuple et pour les offrandes volontaires du prince (℣℣. 8-12). — Le sacrifice quotidien (℣℣. 13-15). — Droit du prince de disposer de sa propriété territoriale (℣℣. 16-18). — Cuisines sacrificielles pour les prêtres (℣℣. 19-20). — Cuisines sacrificielles pour le peuple (℣℣. 21-24).

1. Hæc dicit Dominus Deus: Porta atrii interioris quæ respicit ad orientem, erit clausa sex diebus, in quibus opus fit; die autem sabbati aperietur, sed et in die calendarum aperietur.

2. Et intrabit princeps per viam vestibuli portæ deforis, et stabit in limine portæ,; et facient sacerdotes holocaustum ejus, et pacifica ejus; et adorabit super limen portæ, et egredietur; porta autem non claudetur usque ad vesperam.

3. Et adorabit populus terræ ad

1. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : La porte de la cour intérieure, qui regarde vers l'orient, sera fermée les six jours où l'on travaille; mais le jour du sabbat on l'ouvrira, et le premier jour de chaque mois on l'ouvrira encore.

2. Le prince entrera par le chemin du vestibule de la porte de dehors, et il s'arrêtera à l'entrée de la porte; et les prêtres offriront son holocauste et ses sacrifices de paix. Il adorera sur le seuil de cette porte; puis il sortira, et la porte ne sera pas fermée jusqu'au soir.

3. Et le peuple du pays adorera

γ. Sacrifices du sabbat et de la nouvelle lune, ℣℣. 1-7.

Avant de donner les prescriptions relatives à ces sacrifices, le prophète va indiquer la conduite à tenir par le prince, lorsqu'on offrira ces sacrifices. Le prince y assistera en effet, tandis que le peuple n'est obligé à paraître dans le temple devant le S igneur, que les jours de fête. Tout ce chapitre a, comme les précédents, un caractère symbolique.

Chap. xlvi. — 1. — *Porta atrii interioris*... Des trois portes qui donnent accès dans la cour intérieure ou sacerdotale, celle de l'Orient doit être fermée tous les jours serviles, *in quibus opus fit,* Cfr. Exod., xxiii, 12, et plus haut, xliv, 1. Elle sera ouverte seulement les jours de nouvelle lune et de sabbat. Les autres jours, les deux autres portes serviront pour entrer dans la cour intérieure. On veut ainsi marquer la sainteté spéciale de la porte de l'est.

2. — *Intrabit princeps per viam vestibuli portæ*, c'est-à-dire par le vestibule de la porte, comme plus haut, xliv, 3. « Rex, id est Christus, ut etiam R. David (Kimchi) interpretatur; supra, xliv, 2. Nam post hanc prophetiam non fuerunt reges in Juda, sed duces, ut ex Machabæorum libris perspicuum est. » Maldonat. Cette interprétation est combattue par Hengstenberg, qui fait observer que le prince offre le sacrifice non seulement pour le peuple, mais pour lui-même. — *Stabit in limine portæ.* Litt. « près d'un montant de la porte. » Dans III Rois, viii, 14, 22, Salomon se tient devant l'autel du Seigneur en présence de l'assemblée; Cfr. aussi IV Rois, xi, 14, xxiii, 3, II Par., xxiii, 13. La cour intérieure appartenant exclusivement aux prêtres, le prince ne peut y pénétrer. Ici, comme représentant le peuple, il se rapproche plus particulièrement de Dieu et est présent aux offrandes qu'on fait au Seigneur. Le peuple plus éloigné se tient dans la cour extérieure, d'où il offre ses adorations, ℣. 3. — *Facient sacerdotes holocaustum ejus*... Les sacrifices et les offrandes des sabbats sont plus magnifiques que ceux prescrits par la loi de Moïse, pour montrer que le culte divin doit être célébré par le prince et par le peuple dans un esprit de libéralité et de sacrifice volontaire plus grand que par le passé. — *Porta autem non claudetur usque ad vesperam.* « Ut post principem omnis populus terræ adoret contra ostium portæ illius; adoret autem in sabbatis et in calendis, quando aperitur porta. » S. Jérôme.

3. — *Et adorabit populus*... V. ℣. 2. — *Populus terræ,* V. xlv, 22. — *Ad ostium*

aussi le Seigneur à l'ouverture de cette porte, les jours de sabbat, et les premiers jours de chaque mois.

4. Or le prince offrira au Seigneur cet holocauste : le jour du sabbat six agneaux sans tache, et un bélier sans tache;

5. Avec l'oblation d'un éphi pour le bélier; et pour les agneaux ce que sa main offrira en sacrifice, et un hin d'huile pour chaque éphi.

6. Et le premier jour du mois, un jeune taureau sans tache, avec six agneaux et six béliers, qui soient aussi immaculés,

7. Et il offrira en sacrifice un éphi pour le taureau, avec un éphi pour chaque bélier; il donnera pour chaque agneau ce que sa main aura trouvé, et un hin d'huile pour chaque éphi.

8. Lorsque le prince entrera, il devra entrer par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par la même route.

9. Mais lorsque le peuple du pays entrera en la présence du Seigneur

ostium portæ illius in sabbatis, et in calendis, coram Domino.

4. Holocaustum autem hoc offeret princeps Domino; in die sabbati sex agnos immaculatos, et arietem immaculatum.

5. Et sacrificium ephi per arietem; in agnis autem sacrificium quod dederit manus ejus; et olei hin per singula ephi.

6. In die autem calendarum vitulum de armento immaculatum; et sex agni et arietes immaculati erunt.

7. Et ephi per vitulum, ephi quoque per arietem faciet sacrificium; de agnis autem, sicut invenerit manus ejus; et olei hin per singula ephi.

8. Cumque ingressurus est princeps, per viam vestibuli portæ ingrediatur, et per eam eamdem viam exeat.

9. Et cum intrabit populus terræ in conspectu Domini in solemnita-

---

portæ illius; Cfr. VIII, 16. Dans le temple d'Hérode, dit Currey, l'endroit marqué pour adorer le Seigneur était la cour d'Israël, à l'ouest de la cour des femmes, séparée de la cour intérieure par une cloison basse. Ceux seulement qui prenaient part au sacrifice, par exemple en immolant les agneaux de la pâque, étaient admis dans la cour des prêtres. Mais ce commentateur ajoute, à tort, ce semble, que dans le temple d'Ezéchiel le peuple est admis dans la cour intérieure.

4. — *Sex agnos immaculatos et arietem immaculatum.* La loi de Moïse ne prescrit que le sacrifice de deux agneaux pour le jour du sabbat, Nomb., XXVIII, 9, elle ne fait aucune mention du bélier.

5. — *Sacrificium ephi per arietem.* Cfr. XLV, 24 et la note. L'hébreu מנחה, qu'après Aquila et Théodotion, S. Jérôme traduit par « sacrificium » est transcrit seulement par les LXX : μαναὰ. — *In agnis autem sacrificium.* L'offrande qui doit être jointe au sacrifice des agneaux. — *Quod dederit manus ejus.* Litt. « le don de sa main »; Cfr. Deut., XVI, 11, et plus bas ℣. 7. Cela veut dire non pas, plein la main de farine, mais suivant la formule du ℣. 7, autant que la main du prince peut en apporter, c'est-à-dire autant qu'il le peut. — *Olei hin per singula ephi.* V. XLV, 24.

6. — *In die autem calendarum.* V. XLV, 17. — *Vitulum de armento immaculatum.* La loi, Nombr., XXVIII, 11, prescrit d'offrir ce jour là deux taureaux. — *Sex agni.* Rosenmüller prétend à tort que Moïse ne détermine pas non plus le nombre des agneaux, qui au contraire est fixé à sept dans cet endroit.

7. — *Ephi per vitulum.* V. XLV, 24. — *Sicut invenerit manus ejus.* Suivant ses moyens, comme Nombr., VI, 21 ; Cfr. Lev., V, 7, 11. — *Olei hin per singula ephi.* V. ℣. 5. Ezéchiel ne fait pas mention du son des trompettes, qui occupe une place assez importante dans le cérémonial mosaïque de la fête de la nouvelle lune, Nombr., X, 10.

δ. Ouverture du temple pour le peuple et pour les offrandes volontaires du prince, ℣℣. 8-12.

8 — *Cumque ingressurus est princeps... ingrediatur.* V. ℣℣. 1 et 2. — *Per eamdem viam exeat.* Cfr. XLIV, 3.

9. — *Populus terræ.* V. XLV, 22. — *In*

tibus; qui ingreditur per portam aquilonis, ut adoret, egrediatur per viam portæ meridianæ; porro qui ingreditur per viam portæ meridianæ, egrediatur per viam portæ aquilonis; non revertetur per viam portæ, per quam ingressus est, sed e regione illius egredietur.

10. Princeps autem in medio eorum cum egredientibus egredietur.

11. Et in nundinis, et in solemnitatibus erit sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem; agnis autem erit sacrificium sicut invenerit manus ejus; et olei hin per singula ephi.

12. Cum autem fecerit princeps spontaneum holocaustum, aut pacifica voluntaria Domino, aperietur ei porta quæ respicit ad orientem, et faciet holocaustum suum, et pacifica sua, sicut fieri solet in die sabbati: et egredietur, claudeturque porta postquam exierit.

dans les solennités, celui qui sera entré par la porte du nord pour adorer, sortira par la porte du midi; et celui qui sera entré par la porte du midi, sortira par la porte du nord. Nul ne retournera par la porte par laquelle il sera entré; mais il sortira par celle qui lui est opposée.

10. Mais si le prince est au milieu d'eux, il entrera avec ceux qui entrent, et sortira avec ceux qui sortent.

11. Aux grandes fêtes et aux solennités, on offrira en sacrifice un éphi par taureau, et un éphi par bélier; quant aux agneaux chacun offrira en sacrifice ce que sa main trouvera; et l'on ajoutera un hin d'huile à chaque éphi.

12. Mais quand le prince offrira au Seigneur un sacrifice volontaire, holocauste, ou sacrifice pacifique, on lui ouvrira la porte qui regarde vers l'orient; et il offrira son holocauste et ses victimes pacifiques, comme cela se fait le jour du sabbat, puis il sortira, et on fermera la porte après qu'il sera sorti.

---

conspectu Domini, Exod., XXXIV, 34. — *In solemnitatibus.* במועדים, dans les jours désignés, c'est-à-dire dans les jours de fêtes solennelles auxquelles le peuple tout entier devait assister. D'après quelques commentateurs, Keil, etc., les mo'adim sont tous les jours et tous les temps consacrés au Seigneur et renferment même le sabbat. — *Qui ingreditur...* Aucun de ceux qui entrent ne doit se retourner dans la cour pour sortir par où il est entré. — *Per portam aquilonis.* V. XL, 20, 35, 40; XLIV. 3.

10. — *Princeps autem in medio eorum.* Le prince ne doit pas se séparer du peuple, mais doit entrer dans le temple et en sortir avec lui. D'après quelques commentateurs, il ne s'agit ici que des grandes fêtes de l'année. C'est ainsi qu'agissaient les pieux rois en Israël; ils allaient aux fêtes parmi la multitude qui observait le saint jour. David banni dit, Ps. XLI, 5; « Je m'en suis souvenu et j'ai répandu mon âme en moi-même; j'allais à la maison de Dieu avec des cris de joie et de louange, avec la foule des gens en fête. »

11. — *In nundinis,* בחגים, que la Vulgate traduit ailleurs plus exactement par « solemnitas. » — *In solemnitatibus.* V ℣. 9. La distinction entre חג et מועד se trouve éclaircie par le Lev., XXIII. 27 et suiv. — *Erit sacrificium.* V. ℣. 5. — *Ephi... per arietem.* V. ℣. 7, et XLV, 24. — *Agnis autem... sicut invenerit manus ejus.* Suivant ses facultés. V. ℣. 5 et 7. — *Olei hin per singula ephi;* ℣. 7.

12. — *Princeps.* LXX : ὁ ἀφηγούμενος. — *Spontaneum holocaustum.* Cfr. Lév., VII, 16. Ces sacrifices et offrandes volontaires pouvaient s'offrir tous les jours de la semaine. Le prince montrera ainsi son zèle, et, surpassant tout le peuple en liberalité, lui donnera un exemple royal d'amour envers Dieu. LXX : ὁλολογίαν ὁλοκαύτωμα. — *Et pacifica.* V. XLV, 15. LXX : σωτηρίου. « Ut ipsa reconciliatio pacificorum salus sit offerentis. » S. Jérôme. — *Voluntaria.* נדבה a été traduit au commencement du ℣. par « spontaneum. » La répétition de ce mot indique qu'il fait le point culminant de ce verset. — *Aperietur ei porta quæ respicit ad orientem.* LXX : ἀνοίξει ἑαυτῷ... V. XLIV, 1 et 2. La porte de l'est, ouverte pour laisser le prince venir apporter

13. Il offrira tous les jours en holocauste au Seigneur un agneau de l'année, qui soit sans tache; c'est toujours au matin qu'il devra l'offrir.

14. Et il offrira tous les matins en sacrifice en même temps que cet agneau la sixième partie d'un éphi, et la troisième partie d'un hin d'huile, afin qu'elle soit mélangée avec la farine. C'est-là le sacrifice qu'on doit au Seigneur; il sera perpétuel et sans interruption.

13. Et agnum anni immaculatum faciet holocaustum quotidie Domino; semper mane faciet illud.

14. Et faciet sacrificium super eo cata mane mane, sextam partem ephi, et de oleo tertiam partem hin, ut misceatur similæ; sacrificium Domino legitimum, juge atque perpetuum.

---

ses offrandes volontaires, sera fermée aussitôt que la cérémonie sera terminée, et ne restera pas ouverte jusqu'au soir, comme les jours de sabbat et de nouvelle lune. Cette distinction provient de ce que le prince, faisant des offrandes volontaires, n'est considéré que comme un simple particulier, tandis que, dans les offrandes du sabbat, il représente le peuple.

γ. Le sacrifice quotidien, 13-15.

13. — *Agnum,* Nombr., XXVIII, 3 et suiv. — *Ejusdem anni,* בן-שנתו « fils de son année », n'ayant qu'un an; Lév., XII, 6; Nombr., VI, 12, 14. « Qui sit autem iste agnus immaculatus, sive perfectus et anniculus, Isaias plenius docet dicens : Sicut ovis ad victimam ductus est, et sicut agnus in conspectu tondentis se sine voce et non aperuit os suum. Is., LIII, 7. Et Jeremias : Ego autem sicut agnus innocens ductus ad victimam non cognovi. Jér., XI. 19. Et Joannes Baptista : Ecce agnus Dei, qui tollit peccata mundi, Joan., I, 29. Iste est agnus qui immolatur in Ægypto, de cujus sanguine armantur postes fidei, et exterminator excluditur, Exod., XII. Anniculus autem, quia prædicavit annum Domini acceptabilem et diem retributionis. Nec miretur lector, si idem et princeps est, et sacerdos, et vitulus, et aries, et agnus, cum in Scripturis Sanctis, pro varietate causarum legamus eum Dominum, et Deum, et hominem, et prophetam, et virgam, et radicem, et florem, et principem, et judicem et regem, justum et justitiam, apostolum et episcopum, brachium, servum, unguentum, pastorem, filium, et puerum, unigenitum et primogenitum, ostium, viam, angelum, sagittam et sapientiam, et multa alia, quorum omnium, si voluero testimonia dicere, proprio libro indigent. » S. Jérôme. — *Holocaustum quotidie.* D'après la loi, deux agneaux étaient sacrifiés, un le matin, l'autre le soir, Nombr., XXVIII, 3, 4. Ce n'est plus le prince, dit Keil, qui doit préparer ce sacrifice, mais les prêtres, au nom du peuple. Cette conclusion n'est pas certaine, dit Hengstenberg, car dans les passages précédents le prince représente aussi le peuple. — *Semper mane faciet illud,* ℣. 14 et 15. « Semper mane », בבקר בבקר, chaque matin, indique peut-être que l'holocauste du soir est supprimé, ou peut-être en n'en parlant pas, montre qu'on doit le continuer. Le but que se propose le prophète est, conformément à XLV, 18 et suiv., la sanctification du commencement du jour, comme celle du commencement du mois et de l'année, et par là la sanctification du temps tout entier, dans toutes ses divisions.

14. — *Sacrificium,* מנחה, V. ℣. 5 et XLV, 24. — *Super eo,* en plus de l'holocauste. — *Cata mane.* Tous les matins, ou chaque jour au matin. On ne sait qui, dans cet endroit et dans le verset suivant, a mêlé une préposition grecque avec un mot latin, car S. Jérôme ne traduit pas ainsi, et les LXX n'ont pas κατα dans leur texte. C'est peut-être, dit Maldonat, de quelque Espagnol que vient ce mélange, car les Espagnols disent : « Cada mananna. » Bukentop, Lux de luce, Bruxelles, 1710, in 4° p. 84, ne voit ici qu'un grécisme introduit dans la traduction latine. Il l'était déjà du temps de Raban Maur, ce qui ne rend guère admissible l'hypothèse de Maldonat. — *Sextam partem ephi, et de oleo tertiam partem hin...* La loi mosaïque, Nombr., XXVIII, 5, prescrit pour la farine un dixième d'epha, et pour l'huile un quart de hin. Le prophète augmente donc les prescriptions faites par Moïse. — *Ut misceatur,* לרסך, qu'on ne lit qu'ici, « pour humecter », ou suivant d'autres, « pour répandre, éparpiller. » Ce mot vient de רסס; Cfr. רסיסים, V, 2. — *Legitimum,* חקות, pluriel qui se rapporte à l'holocauste du ℣. 13 et aux offrandes de ce verset. — *Perpetuum.* תמיד est ajouté à « *juge,* עלם, pour donner plus de force à

15. Faciet agnum, et sacrificium, et oleum cata mane, mane; holocaustum sempiternum.

16. Hæc dicit Dominus Deus : Si dederit princeps donum alicui de filiis suis; hæreditas ejus, filiorum suorum erit; possidebunt eam hæreditarie.

17. Si autem dederit legatum de hæreditate sua uni servorum suorum, erit illius usque ad annum remissionis, et revertetur ad principem; hæreditas autem ejus, filiis ejus erit.

18. Et non accipiet princeps de hæreditate populi per violentiam, et de possessione eorum; sed de possessione sua hæreditatem dabit

15. Il offrira l'agneau et le sacrifice de l'huile chaque matin; et cet holocauste sera éternel.

16. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si le prince fait un don à quelqu'un de ses fils, ce don restera son héritage à lui et à ses fils, qui le possèderont héréditairement.

17. Mais s'il fait un legs de son héritage à l'un de ses serviteurs, il ne lui appartiendra que jusqu'à l'année du Jubilé; et alors il retournera au prince, et son héritage appartiendra à ses enfants.

18. Le prince ne prendra rien par violence de l'héritage du peuple, ni de ses possessions; mais il donnera de son bien propre un héritage à

---

l'expression. Selon la remarque d'Hitzig, ce n'est qu'un synonyme de לדורתיכם, « pour vos générations », de Lév., XXIII, 14, 21, 31.

15. — *Faciet... cata.* V. ℣. 14. — *Mane mane;* LXX, πρωί, comme au verset précédent. La répétition emphatique de « matin, matin », montre, suivant Keil, que le silence relatif au sacrifice du soir n'est pas une simple inadvertance, mais que, dans le nouvel ordre du culte, ce sacrifice sera omis. — *Holocaustum sempiternum.* Selon Hengstenberg, ces mots annoncent le temps où, à la suite du sacrifice du Christ, une révolution totale sera introduite dans le culte. Quoique en effet la prophétie se rapporte d'abord à la restauration du culte de l'Ancien Testament, et ait trouvé sous ce rapport son accomplissement depuis longtemps, cette prophétie accomplie a depuis longtemps perdu son effet, suivant la parole du Seigneur : Votre maison vous reste désolée. Mais en même temps, elle cache sous ses détails une vérité générale, la perpétuité du culte dans l'Eglise de Dieu sur la terre. Quand en effet le culte prédit ici aura disparu lors de la destruction du temple de Jérusalem par les Romains, le culte grandira glorieusement dans l'Eglise chrétienne.

g. *Droit du prince de disposer de sa propriété territoriale,* XLVI, 16-18.

16. — *Hæc dicit Dominus Deus.* Ce qui suit est vraiment une ordonnance divine, et non une fantaisie du prophète. Lors de la division du sol, le prince, suivant XLV, 7, 8, doit recevoir une possession territoriale, afin qu'il ne soit pas exposé à ravir les propriétés des autres Israélites. Le prophète va indiquer maintenant dans quelles conditions il peut disposer de sa propriété. — *Si dederit... alicui de filiis suis.* S'il a plusieurs enfants, il peut donner à chacun d'eux une partie de son bien. — *Hæreditas ejus.* Cet héritage est le sien, c'est-à-dire appartient à chacun de ses enfants. — *Hæreditarie,* XLV, 1.

17. — *Legatum,* מתנה, un don, comme au verset précédent. — *De hæreditate sua,* de la propriété héréditaire de sa famille, telle qu'elle a été déterminée, XLV, 7, 8. — *Uni servorum suorum.* Ce mot désigne, dit Maldonat, tous les sujets du prince. — *Usque ad annum remissionis.* L'année du jubilé, V. Lév., XXV, 10, 40, qui arrivait tous les cinquante ans, et appelée année de la liberté, דרור, parce qu'on remettait alors les esclaves en liberté. L'année du jubilé fut observée après la captivité, I Macc., VI, 49, Josèphe, Antiquit. XIV, 10, 6. Cfr. Is., LXI, 1, 2, 3. — *Revertetur ad principem.* D'après la loi de Moïse, les propriétés héréditaires d'un Israélite, qui avaient été aliénées, devaient revenir à leur propriétaire dans l'année du jubilé, Lév., XXVII, 24 et XXV, 10-13. — *Hæreditas autem ejus...* Les fils du prince seuls pourront posséder à perpétuité son héritage. Ces mots montrent qu'il ne s'agit pas dans ce passage du Messie, comme quelques commentateurs l'ont cru à tort.

18. — *Et non accipiet... de possessione eorum.* V. XLV, 8. — *Sed de possessione sua... dabit filiis suis.* Il ne pourra donner à ses fils que ce qui lui est venu à lui-même de ses ancêtres. — *Ut non dispergatur populus meus...* afin que le peuple ne soit pas dépouillé de ses biens par violence; Cfr. XXXIV, 5; Jér., XXIII, 1, 2. De là S. Jérôme conseille aux prêtres de ne pas laisser à leur famille les

ses fils, afin que personne de mon peuple ne soit chassé de sa propriété.

19. Puis il m'amena par l'entrée qui était à côté de la porte, dans les chambres du sanctuaire destinées aux prêtres, et qui étaient tournées vers le nord. Et il y avait là un endroit tourné vers l'occident.

20. Et il me dit : C'est ici le lieu où les prêtres cuiront les viandes des sacrifices pour le péché et pour le délit, et les autres offrandes du sacrifice; afin qu'ils ne les emportent pas dans la cour extérieure, de sorte que le peuple en soit sanctifié.

21. Et il me fit sortir dans la cour

filiis suis ; ut non dispergatur populus meus unusquisque a possessione sua.

19. Et introduxit me per ingressum qui erat ex latere portæ, in gazophylacia sanctuarii ad sacerdotes, quæ respiciebant ad aquilonem; et erat ibi locus vergens ad occidentem.

20. Et dixit ad me : Iste est locus ubi coquent sacerdotes pro peccato, et pro delicto; ubi coquent sacrificium, ut non efferant in atrium exterius, et sanctificetur populus.

21. Et eduxit me in atrium exte-

---

biens ecclésiastiques, mais seulement leurs biens patrimoniaux : « ergo qui ditior est sacerdos quam venit ad sacerdotium, quidquid plus habuerit, non filiis debet dare, sed pauperibus, et sanctis fratribus, et domesticis fidei, qui vincunt merita liberorum, ut reddat ea quæ Domini sunt, Domino suo, qui loquitur in Evangelio : quidquid uni istorum fecistis, mihi fecistis, Matt., xxv, 40. Ipse enim in pauperibus suscipitur hospitio; visitatur in carcere; nudus tegitur; sitiens bibit; saturatur esuriens. »

b. *Cuisines sacrificielles pour les prêtres et pour le peuple,* XLVI, 19-24.

19. — Dans la description des dépendances du temple, les cuisines destinées aux produits des sacrifices sont omises; le prophète y revient maintenant comme dans un supplément. Ewald a déplacé ces versets et les a mis après XLII, 14, où ils trouveraient sans doute une place convenable. Mais, suivant la remarque de Keil, c'est ici qu'ils se trouvaient à l'origine. On en trouve la preuve dans ce que d'abord, ce ℣. 19 rappelle les bâtiments sacrés mentionnés, XLII, 1 et suiv., ce qui n'aurait pas été nécessaire, si la description des cuisines eut suivi immédiatement le chap. XLII, 14. Cette preuve résulte plus clairement encore du commencement du chap. XLVII, qui aurait sans aucun doute été différent si ce chapitre avait succédé à XLVI, 18. — *Et introduxit me.* XLII, 2. — *Per ingressum,* במבוא, XLIV, 5; I Par., IX, 19. — *Qui erat ex latere portæ.* Cfr. XL, 18, 40, 44. Il ne s'agit pas ici de la porte du nord, qui donne accès du dehors dans la cour extérieure du temple, mais de la porte du nord de la cour intérieure, celle par laquelle, comme nous l'avons vu, les prêtres sortent de l'autel pour venir se débarasser de leurs vêtements sacrés dans les chambres situées au nord et au sud de la cour intérieure, et qui sont décrites XLII, 1-14. — *Gazophylacia sanctuarii ad sacerdotes.* Litt. « les chambres saintes pour les prêtres », c'est-à-dire destinées aux prêtres. — *Quæ respiciebant ad aquilonem.* XLII, 1, 2. — *Et erat ibi locus vergens ad occidentem.* Litt. « Et il y avait là un lieu dans les deux angles vers la mer. » Ces cuisines étaient appuyées au mur de l'ouest, « hanc habente scriptura consuetudinem, ut pro situ terræ judææ semper mare occidentem vocet », dit S. Jérôme; Cfr. plus haut XLV, 7 et Gen., XXVIII, 14. Ce sont les bâtiments voisins de la « Gizrah », placés au nord et au sud de ce bâtiment séparé.

20. — *Locus ubi coquent sacerdotes.* Dans ces endroits les prêtres apprêteront les viandes provenant des sacrifices pour les péchés et les délits, qu'eux mêmes pouvaient manger; Cfr. XLII, 13. Rien ne revenait aux prêtres des victimes offertes en holocauste ; il en était autrement dans les sacrifices eucharistiques et dans ceux que nous venons de mentionner, Lév., XXVI-XXVII. — *Ubi coquent sacrificium,* Lév., XXIV, 5. — *Ut non efferant in atrium exterius.* Cfr. XLIV. 19. — *Et sanctificetur populus.* Il faut éviter que le contact du peuple ne profane des choses devenues sacrées par le seul fait de leur offrande au Seigneur.

21. — Outre ces cuisines à l'usage des prêtres, qui viennent d'être décrites, il y en a d'autres destinées à la préparation des repas qui suivaient les offrandes pacifiques, et qui étaient donnés par ceux qui avaient fait ces offrandes. — *Atrium exterius.* XLII, 1. — *Per*

rius, et circumduxit me per quatuor angulos atrii; atriola singula per angulos atrii.

22. In quatuor angulis atrii atriola disposita, quadraginta cubitorum per longum, et triginta per latum; mensuræ unius quatuor erant.

23. Et paries per circuitum ambiens quatuor atriola; et culinæ fabricatæ erant subter porticus per gyrum.

24. Et dixit ad me : Hæc est domus culinarum, in qua coquent ministri domus Domini victimas populi.

extérieure, et il me conduisit aux quatre angles de cette cour; et je vis qu'il y avait une petite cour à chacun des quatre angles de cette cour.

22. Aux quatre angles de la cour se trouvaient de petites cours, ayant quarante coudées de longueur, sur trente de largeur; toutes quatre étaient d'une même mesure.

23. Et une muraille tout alentour enfermait chacune de ces quatre petites cours; des cuisines étaient bâties sous les portiques tout-autour.

24. Et il me dit : C'est ici la maison des cuisines, où les ministres de la maison du Seigneur feront cuire les victimes du peuple.

---

quatuor angulos atrii... aux quatre coins de la cour extérieure étaient des petites cours où se trouvaient renfermées les cuisines dont il est question ici. Il ne s'agit pas de la cour intérieure, comme le dit Rosenmüller. — *Atriolum,* traduction très juste de חצר, car ces cours étaient beaucoup plus petites que la cour extérieure. — *Atriola singula per angulos atrii.* A chaque angle de la cour se trouvait une petite cour. « Repetitio distributionem indicat, ut Nombr., XVII, 21; XXVIII, 13, Jos., XXII, 14. » Rosenm.

22. — *In quatuor angulis*... ℣. 21. — *Disposita.* קטרות. Ce mot est dérivé par les Talmudistes et plusieurs commentateurs de קיטור, fumée. Il aurait dans ce cas le sens de cours garnies de cheminées. Currey appuie ce sens qui est très acceptable. Selon d'autres interprètes il signifierait « non couvertes », ce qu'il est inutile d'exprimer quand il s'agit de cours. Suivant Bœttcher, qui suit les LXX, μικραὶ, il signifie « resserrées », mais קטר n'a jamais ce sens. Reuss propose la correction קטנות, petites. D'après Gésénius, Keil, etc., il désigne des cours entourées de murs et fermées avec des portes. La qualification tirée de la fumée a quelque chose, dit Schrœder, de descriptif et d'emblématique qui indiquerait que les repas à préparer dans ces cuisines ne font jamais défaut, et par conséquent que le culte est toujours actif dans le temple. קטר, qu'on ne lit pas au Kal, mais qu'on trouve souvent au piel et à l'hiphil, a dans ces modes le sens de brûler l'encens, IV Rois, XXIII, 5; Cfr. Prov., XXVII, 9; Gen., XIX, 28. — *Mensuræ unius quatuor erant.* Les quatre petites cours sont de même dimension; Cfr. XL, 10. L'hébreu ajoute מהקצעות, qui n'est rendu ni par les LXX ni par la Vulgate, et que les Masorèthes suspectent, puisqu'ils le marquent de points extraordinaires. Bœttcher et Hitzig l'ont à cause de cela rejeté comme une glose, sans pouvoir toutefois expliquer comment ce mot a pu s'introduire dans le texte. Selon Hengstenberg, c'est un nom propre employé par les prêtres pour désigner ces cours; suivant Hævernick, c'est un terme technique qui signifie placé dans les coins.

23. — *Paries.* טור, qui a le sens de série, ordre, signifie ici muraille; Cfr. III Rois, VI, 36; VII, 12. LXX : ἐξέδραι. La traduction de la Vulgate rend bien mieux le sens. — *Culinæ,* מבשלות, qui, suivant quelques commentateurs signifie fourneaux ou cheminées. — *Fabricatæ erant.* עשוי, qui ne s'accorde ni en genre ni en nombre avec le sujet. Une construction analogue se trouve plus haut, XL, 17; XLI, 18, 19. — *Subter porticus.* Ces cuisines étaient probablement souterraines.

24. — *Ministri domus Domini.* Les Lévites XLIV, 21. — *Victimas populi.* Dans les sacrifices d'actions de grâces, ceux qui offraient un sacrifice mangeaient une partie de la victime, Lév., VII, 12. C'est à eux, comme on l'a dit plus haut, que ces cuisines sont destinées.

CHAPITRE XLVII

Le ruisseau qui sort du seuil du temple (℣℣. 1-6). — Les arbres sur ses bords (℣. 7). — Propriétés de ses eaux par rapport à la mer Morte (℣℣. 8-11). — Ses effets par rapport aux arbres (℣. 12). — Nouvelles limites du pays d'Israël (℣℣. 13-21). — Conditions des étrangers vivant au milieu d'Israël (℣℣. 22-23).

1. Puis il me ramena vers la porte de la maison. Et je vis des eaux qui

1 Et convertit me ad portam domus, et ecce aquæ egrediebantur

---

3° Bénédiction de la terre de Chanaan, son partage entre les tribus d'Israël, XLVII-XLVIII.

La gloire du Seigneur est rentrée dans le nouveau temple; les rites du nouveau culte qui doit être offert dans ce sanctuaire ont été indiqués. — A. Maintenant le prophète décrit d'abord le cours d'eau qui a sa source vers le seuil du temple, et qui, après avoir arrosé le pays et l'avoir fertilisé, va se jeter dans la mer Morte, aux eaux salées de laquelle il donne de la puissance et de la vie, XLVII, 1-12. — B. Il indique ensuite les limites de la terre sainte que le Seigneur lui fait connaître, sa distribution entre les douze tribus d'Israël et enfin il décrit les portes de la cité sainte. XLVII, 13-XLVIII, 35.

a. *Le fleuve de vie*, XLVII, 1-12.

Déjà dans Isaïe, XLIV, 3, les bénédictions divines sont figurées comme des eaux qui rafraîchissent la terre aride. Une tradition rabbinique, citée par Hævernick dit : « Ubicumque Schechinah habitat, ibi sunt aquæ. » C'est aussi sous la figure d'une source que Joel a décrit, IV, 18, le salut que le Seigneur apportera à son peuple, au temps de la perfection du royaume de Dieu. C'est aussi la peinture du salut par le Messie qui est donnée dans cette magnifique vision. V. Zach., XIII, 1, XIV, 8, Apoc., XIV, 8 et Ecclis., XXIV, 31. Cfr. W. Newmann, Die Wasser des Lebens, Berlin, 1848, in-8°. Les Commentateurs catholiques y trouvent un autre sens : Voici l'explication de S. Jérôme : « Aquæ istæ quæ egrediebantur subter limen domus id est templi, non ferebantur ad Aquilonem et ad Occidentem : sed et ad orientem, et in latere templi dextro, id est, ad Meridiem ipsamque Meridiem non cujus libet loci, sed altaris. Ex quo perspicuum fit, sacras esse aquas, et Salvatoris nostri significare doctrinam, juxta illud quod scriptum est : De Sion egredietur lex, et verbum Domini de Jerusalem, Is., II, 3. Et in alio loco : Repleta sunt omnia scientia Domini, sicut aqua multa operiens mare. Is., XI, 9. De his aquis et Zacharias propheta vaticinatus est, dicens : In die illo egredietur aqua vivens de Jerusalem, et medium ejus in mare primum : medium autem illius in mare novissimum. Zach., XIV, 8. De his aquis et ad Samaritanam Dominus loquebatur : Si scires quis est qui dicit tibi, da mihi bibere, tu forsitan petisses eum, et dedisset tibi aquam viventem. Joan., IV, 10. Et iterum : Omnis qui bibit de aqua ista, sitiet denuo, qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum. Ibid. 13. Et in templo clamabat atque dicebat : Si quis sitit, veniat ad me, et bibat, qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ : hoc autem dixit de spiritu quem accepturi erant credentes in eum. Joan., VII, 37-39. Istæ sunt aquæ de quibus Propheta loquebatur in psalmo : Super aquas refectionis educavit me. Ps. XXII, 2. Et Ezechiel : Assumam vos de gentibus et de terris, et aspergam super vos aquam mundam, et mundabimini ex omnibus immunditiis vestris. Ezech., XXXVI, 24, 25. Apparuerunt enim fontes aquarum. Et in nonagesimo secundo psalmo canitur : Elevaverunt flumina, Domine, elevaverunt flumina voces suas a vocibus aquarum multarum. Mirabiles elationes maris. Ps. XCII, 3, 4. Istæ sunt aquæ Siloe, quæ vadunt cum silentio, de quibus loquitur Isaias : Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris. Is., VII, 3. Et Psalmista : Benedicite Domino de fontibus Israel. Ps. LXVII, 27. Et idem Isaias de Domino Salvatore : Iste, ait, habitabit in excelsa spelunca petræ fortissimæ. Panis ei dabitur, et aqua illius fidelis. Is., XXXIII, 16. Erupit enim in deserto aqua et vallis in terra sitienti. Dicitur que credentibus : Noli timere, quoniam redemi te; meus es tu, et si transieris per aquam, tecum ego sum. Is., XLIII, 1, 2. Et rursum : qui sititis, ite ad aquam. Is., LV, 1. Et per Jeremiam, II, 13, loquitur Deus : Duo mala fecit populus meus : me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi lacus,

subter limen domus ad Orientem; facies enim domus respiciebat ad Orientem; aquæ autem descendebant in latus templi dextrum ad Meridiem altaris.

2. Et eduxit me per viam portæ

sortaient de dessous le seuil de la porte vers l'orient : la façade de la maison regardait en effet vers l'orient; les eaux descendaient au côté droit du temple, vers le midi de l'autel.

2. Et il me fit sortir par la porte

---

qui aquam continere non possunt. » Cette explication de S. Jérôme est suivie par Théodoret, Vatable, Maldonat, Pintus, Cornélius, etc. D'autres, avec M. Le Hir, interprètent ce passage d'une manière encore plus spéciale : « Cette source qui jaillit du temple, c'est l'eau du saint baptême qui jaillit du côté du Sauveur percé par la lance, et qui, après avoir traversé la Judée et sanctifié la portion choisie d'Israël, s'étend rapidement au-delà des frontières, et se jette dans les eaux empestées de la mer Morte, c'est-à-dire des nations endormies à l'ombre de la mort. L'assainissement de ces eaux et la multitude des poissons qu'on en tire nous peignent admirablement les effets de l'eau régénératrice, la diffusion du Christianisme dans le monde entier et les prodiges de sainteté qu'il enfante. On se rappelle le mot de Tertullien : « Nos pisciculi, in aqua nascimur. » Les pêcheurs que le prophète nous représente sur les bords de cette mer, nous rappellent à leur tour la parole du Sauveur à ses apôtres. (Matt., IV, 19) : « Faciam vos fieri piscatores hominum. » Op. cit. pp. 393, 394.

CHAP. XLVII. — 1. — *Et convertit me:* des cuisines de la cour extérieure, XLVI, 24, le prophète est ramené par son guide céleste dans la cour intérieure. — *Ad portam domus.* La porte qui donne entrée dans le temple; XL, 47, 48, XLI, 3, XLV, 19. — *Aquæ egrediebantur subter limen domus.* Ce ruisseau sortait de l'angle formé par la muraille méridionale du portique et la muraille orientale du temple. Suivant Grotius, il s'agirait des eaux qui, d'après la tradition hébraïque rapportée dans le traité Ioma du Talmud, ch. II. venaient de la fontaine Etham par des canaux souterrains, et amenées dans le temple servaient aux prêtres pour laver les victimes et nettoyer le sol. Lighfoot, Descriptio templi hicrosolymitani, cap. XXIII, opp. t. I, p. 612 et suiv., pense que la fontaine Etham, mentionnée dans le Talmud, était le puits de Nephtoah, situé à l'ouest du temple et que ce puits alimentait les canaux dont il vient d'être question. Robinson pense qu'il y avait là un puits d'une profondeur de quatre-vingt pieds sous le Haram. W. Kraft, Topographie von Jerusalem, pense que cette prophétie fait allusion à une source connue des prêtres seuls, et dont l'eau servait à la purification du peuple. Mais toutes ces interprétations sont inacceptables, et les eaux vives dont il s'agit et qui prennent évidemment leur source sous le seuil du temple ont surtout une signification symbolique. — *Ad Orientem.* Elles sortaient du temple par l'endroit où la gloire du Seigneur y était entrée. קדימה, vers le sud, comme XLV, 7; c'est-à-dire à droite du temple qui est tourné vers l'est; Cfr. Exod., XXVI, 18, I Rois, XXIII, 19, Is., IX, 12. C'est du reste ce qu'expliquent bien les mots qu'on lit plus bas : « in latus templi dextrum... » — *Facies enim domus respiciebat ad orientem.* Le fait que les eaux coulent vers l'est a sans doute une signification pour le voyant, dit Newmann; en tout cas il est très naturel, car, dit-il, la façade du temple est tournée vers l'est. Comme l'âme du temple, c'est-à-dire ce qui constitue le temple proprement dit, est tournée vers l'est, le ruisseau doit couler dans la même direction. — *Aquæ autem descendebant.* L'eau descend, disent Reuss et Keil, parce que l'édifice sacré occupe la place la plus élevé du carré. L'eau vient du sanctuaire, dit Hævernick, c'est-à-dire que vient du sanctuaire la plénitude de bénédictions qui est répandue sur la communauté d'Israël par la nouvelle manifestation de Dieu. Si cette manifestation n'avait pas eu lieu, le peuple n'aurait pu servir convenablement le Seigneur; et le service de Dieu est en lui-même une grâce et un don. Si la source provenant de Dieu est un témoignage à la révélation qu'il a faite de lui-même, elle ne peut être une source purement matérielle. — *In latus templi dextrum,* V. plus haut. — *Ad meridiem altaris.* Le ruisseau passe au midi de l'autel des holocaustes, et non pas sous cet autel, comme on l'a prétendu à tort. Du mot *descendebant,* יורדים, Dereser a conclu que le ruisseau se cachait sous terre, au sud de l'autel des holocaustes dans la cour des prêtres, coulait inaperçu sous les cours du temple, et ne reparaissait qu'en dehors de ces cours. Mais ce sont là des subtilités qui n'ont pas de fondement dans le texte.

2. — *Et eduxit me.* Cfr. XLII, 1, XLVI, 21. — *Per viam portæ aquilonis.* V. XL, 35, XLIV, 4, XLIV, 9. — *Convertit me.* Il me con-

du nord, et me fit tourner par le chemin de dehors la porte, vers le chemin qui regardait à l'orient : et les eaux jaillissaient du côté droit.

3. Quand l'homme, fut sorti vers l'orient, ayant toujours le cordeau à la main, il mesura mille coudées, et il me fit traverser l'eau, et j'en avais jusqu'aux talons.

4. Il mesura de nouveau mille coudées et me fit traverser l'eau, et j'en avais jusqu'aux genoux.

5. Il mesura encore mille coudées, et me fit traverser l'eau; et elle me venait aux reins. Il mesura encore mille coudées, et c'était un torrent que je ne pus passer, car les eaux s'étaient gonflées, comme un torrent profond qu'on ne peut passer à gué.

6. Alors il me dit : Certes, tu l'as

Aquilonis, et convertit me ad viam foras portam exteriorem, viam quæ respiciebat ad Orientem; et ecce aquæ redundantes a latere dextro.

3. Cum egrederetur vir ad Orientem, qui habebat funiculum in manu sua, et mensus est mille cubitos; et traduxit me per aquam usque ad talos.

4. Rursumque mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad genua;

5. Et mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad renes. Et mensus et mille, torrentem, quem non potui pertransire, quoniam intumuerant aquæ profundi torrentis qui non potest transvadari.

6. Et dixit ad me : Certe vidisti,

---

duisit, I Rois, ℣℣. 9, 10. — *Ad viam foras,* extérieurement. — *Portam exteriorem.* Litt. « à la porte extérieure », XLIV, 1. — *Viam quæ respiciebat ad orientem,* XI, 1, XLVI, 1, 12. — *Aquæ redundantes.* מוּפָכִים ne se lit qu'ici. Selon Keil, il signifie « bouillonner »; selon Gesenius, « couler goutte à goutte. » LXX : κατεφέρετο. — *A latere dextro,* V. ℣. 1. Ce n'est pas, comme le pense Hengstenberg, le sud-est de la porte orientale, mais bien cette partie de la muraille orientale qui joignait la porte de l'est par le côté sud.

3. — *Cum egrederetur vir,* celui qui a été décrit, XL, 3. — *Qui habebat funiculum in manu sua.* Suivant Hengstenberg, il faut ainsi traduire cet endroit : quand l'homme vint à l'est avec le roseau à mesurer dans la main, il mesura... — *Mensus est mille cubitos,* à partir de la muraille extérieure du temple, et toujours en se dirigeant vers l'est. — *Et traduxit me per aquam usque ad talos.* Litt. « Et il me fit passer par des eaux, eaux des chevilles, » אַפְסִים, qui est au duel, ne désigne pas, comme Gesenius le prétend, la plante des pieds; il est évident en effet qu'à sa source l'eau atteignait déjà la plante des pieds. LXX : ὕδωρ ἀφέσεως; ce mot offre une consonance singulière avec le mot hébreu; mais cette traduction signifie des eaux peu abondantes, sens admis par Kimchi : ils ont le même mot Lam., III, 47 et Joel I, 20.

4. — *Rursumque mensus est mille.* Mille coudées; Cfr. ℣. 3 et XLVI, 22. — *Usque ad genua.* מֵים בִּרְכַּיִם est une forme irrégulière; dans tous les autres endroits de ce passage on lit מֵי à l'état construit. — *Mensus est mille.* V. plus haut.

5. — *Mensus est mille.* V. ℣. 4. — *Torrentem quem non potui transire.* Cette crue rapide des eaux arrache au prophète un cri d'étonnement; c'est un torrent infranchissable. — *Quoniam intumuerant aquæ.* Les eaux avaient grossi, גָּאוּ, Job. VIII, 11, X, 16; Cfr. Exod., XV, 1. — *Aquæ profundi.* Litt. « des eaux de natation, » des eaux qu'on ne peut passer qu'à la nage et non à gué. — *Torrentis...* Un torrent qu'on ne peut passer. La Vulgate joint à tort le mot torrent aux précédents. Rosenmüller donne un rapprochement assez curieux tiré de l'histoire de Zoroastre, Zend-Avesta, trad. Keukler, t. III, p. 16; dans un songe Zoroastre crut traverser des eaux qui lui arrivaient d'abord au talon, puis au genou et aux cuisses, enfin au cou, il crut voir dans cette vision une image du progrès de sa doctrine.

6. — *Et dixit ad me,* le guide du prophète. Litt. « as-tu vu? » Cfr. VIII, 15, XL, 4. — *Certe vidisti.* Le guide d'Ezéchiel attire l'attention du prophète sur cet accroissement extraordinaire des eaux, qui est d'une nature miraculeuse, un fleuve qui n'a pas d'affluents ne peut pas en effet grossir si rapidement. Tant que le ruisseau est dans l'enceinte du temple, ce n'est qu'un petit cours d'eau, qu'on a peine à voir, et qui ne commence à être profond que quand il sort de l'enceinte. Ainsi, dit Currey, au jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit descend sur la petite compagnie des fidèles, leur communique le don des langues,

fili hominis. Et eduxit me, et convertit ad ripam torrentis.

7. Cumque me convertissem, ecce in ripa torrentis ligna multa nimis ex utraque parte.

8. Et ait ad me : Aquæ istæ quæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et exibunt, et sanabuntur aquæ.

vû, fils de l'homme. Et il me fit sortir et il m'amena sur la rive du torrent.

7. Quand je me fus tourné, j'aperçus sur la rive du torrent une grande quantité d'arbres des deux côtés.

8. Et il me dit : Ces eaux qui sortent vers les monceaux de sable de l'orient, et qui descendent dans la plaine du désert, entreront dans la mer et en sortiront, et les eaux en seront rendues saines.

---

comme un signe de la mission que Dieu leur donne pour les pays éloignés, où ils doivent prêcher l'Evangile. Leur première étape dans cette voie fut la conversion des trois mille personnes qui suivit la prédication de S. Pierre, Act., II, 41, conversion qui fut suivie de l'organisation immédiate dans Jérusalem de l'église naissante. Après la dispersion qui suivit le martyre de S. Etienne, Act., XI, 9, les apôtres se répandirent dans les différentes régions de l'univers pour y annoncer la doctrine qu'ils avaient reçue du Sauveur.

7. — *Cumque me convertissem.* Suivant quelques commentateurs, qui suivent Cocceius, il faut traduire : comme il me ramenait; mais le sens de la Vulgate peut parfaitement être maintenu. בשובני est une forme incorrecte pour בשובי, quoique ailleurs, dit Keil, on ne trouve pas de formes analogues correspondantes. — *Ligna.* עץ, qui est ici au singulier, doit être pris dans un sens collectif. — *Ex utraque parte.* Cfr. ℣. 12 et XLV, 17.

8. — *Ad tumulos sabuli,* אל־הגלילה, que les LXX ont traduit : εἰς τὴν Γαλιλαίαν, comme le font aussi le Targum et le Syriaque. Mais la Galilée se dit en hébreu גליל, Jos., XX, 7, XXI, 32, III Rois, IX, 11, Is., VIII, 23, I Par., VI, 61. Il n'y a que IV Rois, XV, 29, où on lise הגלילה, mais avec un camez sous le gimel. Malgré cela, il ne peut s'agir ici de la Galilée qui était, comme on le sait, au nord de Jérusalem; or le fleuve dont il est question ici se dirige vers la mer Morte. S. Jérôme nous apprend que Symmaque avait traduit ce mot par μέτοριον, « quod possumus transferre confinium ». Aquila le rendit par θηνὰς, et la Vulgate a adopté ce sens. Michaelis, Supplementum, p. 310, s'exprime ainsi sur cette traduction : « Etymon quidem facile et expeditum (multo quam in « finibus » facilius); tumuli enim arenarum cum a volvendo, tum a rotunditate dici potuerunt. Est et loco Ezechielis satis apta notio,..... itemque locis, ubi גלילות פלשתים memorantur (ut Jos., XIII, 2, Joel, IV, 4), pars enim Philistææ sabulosa, tota vero regio litteralis. » — *Orientalis.* Mais, d'après de plus modernes commentateurs, הגלילה הקדמונה signifie le cercle oriental, c'est-à-dire un endroit entouré ou déterminé par ses limites, et ici le cercle du Jourdain, comme Jos., XXII, 10, 11. C'est donc toute la vallée entourant la mer Morte, là où le Jourdain forme un bassin large et profond. — *Ad plana deserti.* על־הערבה. C'est cette grande plaine, qui s'étend depuis le lac de Tibériade jusqu'au sud de la mer Morte, et que Josèphe décrit, De Bello judaico, IV, 8, 2. Elle porte aujourd'hui le nom de Ghor, et elle n'est en grande partie qu'un désert stérile. — *Intrabunt mare et exibunt.* Les eaux de ce fleuve entreront dans la mer Morte, qui est désignée, ℣. 18, sous le nom de mer orientale, et qui est appelée ים הערבה dans le Deut., III, 17, IV, 49. Il est impossible d'admettre avec le Targum, Rosenmüller, Ewald, etc., que le prophète entende par cette mer la Méditerranée. On sait quel est le caractère des eaux de la mer Morte, sur lequel s'accordent anciens et modernes. La plupart des modernes traduisent l'hébreu différemment : « elle (l'eau) vient à la mer, elle se jette dans la mer ». LXX : ἐπὶ τὴν θάλασσαν, ἐπὶ τὸ ὕδωρ τῆς ἐκβολῆς, ce qui ne désigne pas du tout la mer de Tibériade, comme le dit M. Giguet. Quelques commentateurs donnent à היכה המוצאים le sens de « mer des bouches », parce que le Jourdain s'y jette. Pour Ewald, c'est la mer des eaux vaseuses. — *Et sanabuntur aquæ.* Tacite, Histor. V, 6. « Lacus immenso ambitu, specie maris sapore corruptior, gravitate odoris accolis pestifer, neque vento impellitur, neque pisces aut suetas aquis volucres patitur. » S. Jérôme : « Non solum (aquæ) deserta sanarunt, sed intrant mare orientale, mare videlicet mortuum, in quo nihil poterat esse vitale, et mare amarissimum, quod græce λίμνη ἀσφάλτου, id est stagnum bituminis vocatur. » L'eau de ce lac est en effet très claire

9. Et tout animal vivant, qui se meut, vivra partout où viendra le torrent; et il y aura de nombreux poissons là où ces eaux viendront se rendre; et tout ce qui sera touché de l'eau de ce torrent sera guéri et vivra.

10. Les pêcheurs se tiendront sur ces eaux; et depuis Engaddi jusqu'à Engallim, on sèchera les filets. Les espèces de ses poissons seront nom-

9. Et omnis anima vivens, quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet: et erunt pisces multi satis postquam venerint illuc aquæ istæ, et sanabuntur, et vivent omnia ad quæ venerit torrens.

10. Et stabunt super illas piscatores, ab Engaddi usque ad Engallim siccatio sagenarum erit; plurimæ species erunt piscium ejus, sicut

---

et très pure, mais fortement salée, nauséabonde et amère; elle produit sur les lèvres une sensation semblable à celle d'une forte solution d'alun. C'est là ce que le prophète considère comme une maladie des eaux de cette mer; elles seront guéries au contact des eaux qui descendent du temple. La mer Morte est, dit Hengstenberg, le symbole le mieux approprié du monde corrompu qui gît dans l'iniquité, I Jean., v, 19; ce symbole tire son origine d'un jugement sur le monde corrompu, et l'œil discerne sous ses vagues la figure de Sodome et de Gomorrhe. Le prophète a déjà, XVI, 53, présenté Sodome comme un type du monde mort dans le péché.

9. — *Omnis anima vivens,* tout animal. Un voyageur, Prince Pückler, affirme qu'il a mangé des poissons pris vivants dans la mer Morte. Le Jourdain en amène sans doute quelques-uns, mais qui ne tardent pas à y mourir, et Schubert affirme qu'il n'y a ni poissons ni coquillages dans la mer Morte. Lynch dit cependant que des animaux d'ordre très inférieur y habitent. — *Quæ serpit.* ישרץ, qui rampe, ou d'une manière plus générale, qui se meut; V. Gen., VII, 21, Lév., XI, 29. Suivant Sacy : qui nage. — *Quocumque venerit torrens.* Litt. « partout où parviendra le double torrent. » Le duel נחלים aurait été uniquement employé, dit Maurer, à cause de la ressemblance de sa terminaison avec כמים. Suivant Hævernick il indiquerait une jonction de la rivière provenant du temple avec le Cédron, qui se jette aussi dans la mer Morte; mais, comme il n'y a dans tout ce passage aucune mention du Cédron, il n'y a là qu'une hypothèse gratuite. D'après Kliefoth, il s'agit d'une division des eaux du fleuve aussitôt après son entrée dans la mer Morte. Pour Hengstenberg, Keil, etc., le duel exprime la puissance, la force : une double rivière est synonyme d'une puissante rivière; Cfr. Jug., III, 8, Jér., L, 21. Selon Currey, il y a allusion à cette circonstance que la rivière du temple vient à la mer Morte par la même plaine que le Jourdain. Dieu, par le contact du fleuve du temple rendra aux eaux de la mer Morte la bénédiction qu'il leur avait donnée à l'origine, et qu'elles avaient perdues lors de la malédiction que toute la région encourut. Ainsi l'eau que Jésus donnera ramènera la vie à ceux qui sont morts par le péché, Jean, IV, 14, Apoc., XXII, 2, 3. — *Et erunt pisces multi satis.* Litt. « Et il y aura du poisson de tout genre, » דגה étant pris collectivement; Cfr. Nombr., XI, 5, Exod., VII, 18, 21, Deut., IV, 18. Le poisson a été, dans les premiers siècles, le symbole du Christ, et par extension aussi, celui du Chrétien. V. Martigny, Dictionn. des antiquités chrét., 2e éd., au mot « Poisson ». C'est, dit Hengstenberg, l'annonce du salut pour tous, sans distinction de nation, de rang, ou d'âge. Et S. Jérôme : « Omnia capta sunt ab apostolis, nihil mansit incaptum, dum nobiles et ignobiles, divites et pauperes et omne genus hominum de mari hujus sæculi extrahitur ad salutem. » — *Et sanabuntur... torrens.* S. Ambroise, In Apocalyps. XXI, 1, entend par le torrent l'Ecriture Sainte qui sort du temple, c'est-à-dire de l'église, par la bouche des prédicateurs.

10. — *Super illas.* Litt. « auprès d'elle, » sur les bords de cette mer. — *Engaddi.* עין־גדי, « la source du bouc », Ain-Jidi actuelle. V. la note sur Jos., XV, 62, et l'Index géographique de M. Ancessi. Elle est située à peu près au milieu de la rive ouest de la mer Morte. — *Engallim,* LXX : Ἐναγαλείμ. עין־עגלים ne se rencontre pas ailleurs. « Engallim (fons), oculusve vitulorum in principio est maris mortui, ubi Jordanis ingreditur. » Et c'est là qu'il est figuré en effet dans la carte VIIIe de l'Atlas géographique de M. Ancessi. On ne l'a pas encore retrouvé; mais quelques auteurs pensent à l'identifier avec Ain el-Jeshkhab, source qui se trouve à l'extrémité nord de la côte occidentale, où l'on voit encore les ruines d'une petite tour carrée et d'autres bâtiments. Robinson, Biblic. researches, t. II, pp. 491, 492. Suivant Currey, la forme de ce nom indiquerait qu'En-

pisces maris magni, multitudinis nimiæ;

11. In littoribus autem ejus, et in palustribus non sanabuntur, quia in salinas dabuntur.

12. Et super torrentem orietur in ripis ejus ex utraque parte omne lignum pomiferum; non defluet folium ex eo, et non deficiet fructus ejus; per singulos menses afferet primitiva, quia aquæ ejus de sanctuario

breuses et très abondantes, comme les poissons de la grande mer;

11. Mais sur ses rivages et dans ses marais, les eaux ne seront point assainies, car elles seront destinées pour des salines.

12. Sur les bords du torrent, de chaque côté, il y aura toutes sortes d'arbres fruitiers. Leurs feuilles ne tomberont pas, et leurs fruits ne manqueront jamais. Chaque mois il en poussera de nouveaux, parce que

---

gallim est une des doubles cités de Moab. Si ces identifications sont exactes, le prophète ne parle ici que d'une moitié à peu près de la mer Morte. Ces noms sont symboliques, dit Cornelius a Lapide; le bouc et le veau sont des victimes offertes pour le péché, et sont le symbole de la pénitence et de la mortification. — *Siccatio sagenarum.* Litt. « expansion de filets. » Nul endroit ne sera plus favorable à la pêche que la côte comprise entre Engallim et Engaddi. — *Piscium ejus,* les poissons de la mer Morte. — *Maris magni,* la Méditerranée. ℣℣. 15, 19, 20; Cfr. Nombr. XXXIV, 6, 7, Jos., I, 4, IX, 1.

11. — *In littoribus autem ejus.* Litt. « ses marais », de בצץ, tandis que la Vulgate le fait sans doute dériver de ציה, Cfr. Ps. CIV, 41. LXX : ἐν τῇ διεκβολῇ αὐτοῦ. — *In palustribus.* גבאים ne se lit qu'ici; ce sont des fosses faites pour faciliter l'évaporation de l'eau et la formation du sel. Dans la saison pluvieuse, dit Robinson, Physical geography, p. 215, quand la mer est haute, ses eaux recouvrent de petites étendues de terres marécageuses, qui restent, après le départ de la mer, dans la forme de bassins humides; comme l'eau s'évapore rapidement dans ces bassins, le sol reparaît bientôt couvert d'une épaisse couche de sel. LXX : ἐν τῇ ἐπιστροφῇ. — *Non sanabuntur...* L'eau de la rivière ne les atteindra pas, et leur laissera ainsi le caractère de marais salins si utiles aux riverains. Peut-être cette exception est-elle faite, dit Currey, pour montrer que la force et la santé proviennent de Dieu qui les distribue à qui il veut; Cfr. Is., LVII, 20, 21. « Quod autem sequitur... illud latenter ostendit, quod qui in Noe arca non fuerit, pereat regnante diluvio : et quos iste fluvius non attigerit, non suscipiant sanitatem; sed in salinas, inquit, dabuntur, juxta illud quod scriptum est : Pestilente flagellato, stultus sapientior erit. Prov., XIX, 25. Erudiunt enim bonos exempla pejorum. Sive in salinas dabuntur, juxta illud quod in Evangelio scriptum est : Bonum est sal : si autem sal infatuatum fuerit, in nihil est utile. Matth., ℣. 13 : ut in perpetuum frugibus careant et vivore. Quod et urbs post ruinam sale conspersa demonstrat. » S. Jér.

12. — *Super torrentem.* Litt. « Auprès du torrent, » sur ses rives. — *In ripis ejus,* ℣℣. 6 et 7. — *Ex utraque parte,* ℣. 7. — *Omne lignum pomiferum.* Cfr. Gen., II, 9. Litt. « tout arbre de nourriture »; comme Lév., XIX, 23, Deut., XX, 20. — *Non defluet folium ex eo.* Ces arbres, plantés au bord des eaux, garderont une éternelle verdure; Cfr. Ps. I, 3. — *Non deficiet fructus ejus.* Leur fécondité sera égale à leur agrément. Les actes des fidèles rachetés par Jésus-Christ sont impérissables; Cfr. Jér., XVII, 8, Matt., X, 42, I Cor., XV, 58. — *Per singulos menses afferret primitiva.* Cfr. Apoc., XXII, 2. Chaque mois trouvera sur ces arbres des produits nouveaux. La description donnée par Homère des jardins d'Alcinous, Odyssée, VIII, 114 et suiv. rappelle celle d'Ezéchiel. — *Quia aquæ ejus de sanctuario egredientur.* Voilà la raison de cette étonnante fécondité. — *Erunt fructus ejus in cibum.* Comme ceux du paradis dans la création primitive; Cfr. Gen., II, 2. — *Et folia ejus ad medicinam.* LXX : εἰς ὑγίειαν. Cfr. Apoc., XXII, 2, εἰς θεραπείαν. S. Ambroise, loc. cit., explique ainsi tout ce passage : « Duæ ripæ duo testamenta significant. Inter has duas ripas magnus torrens Scripturarum, qui a sanctis patribus editus est, decurrit; per ligna vero Doctores Ecclesiæ designantur, qui in utrisque ripis, id est, in doctrina veteris et novi testamenti, plantati esse dicuntur, unde aquas veræ scientiæ trahentes, et fructus gignunt et folia. Per fructus namque opera bona; per folia autem, verba prædicationis designantur; fructus in cibum, et folia ad medicinam proficiunt; verborum salutiferam tunc ministrat, cum eam prius exemplis bonorum operum paverit. Ecce Ezechiel torrentem de templo exiisse se vidisse dixit; Joannes autem non torrentem, sed fluvium a sede Dei et Agni procedentem

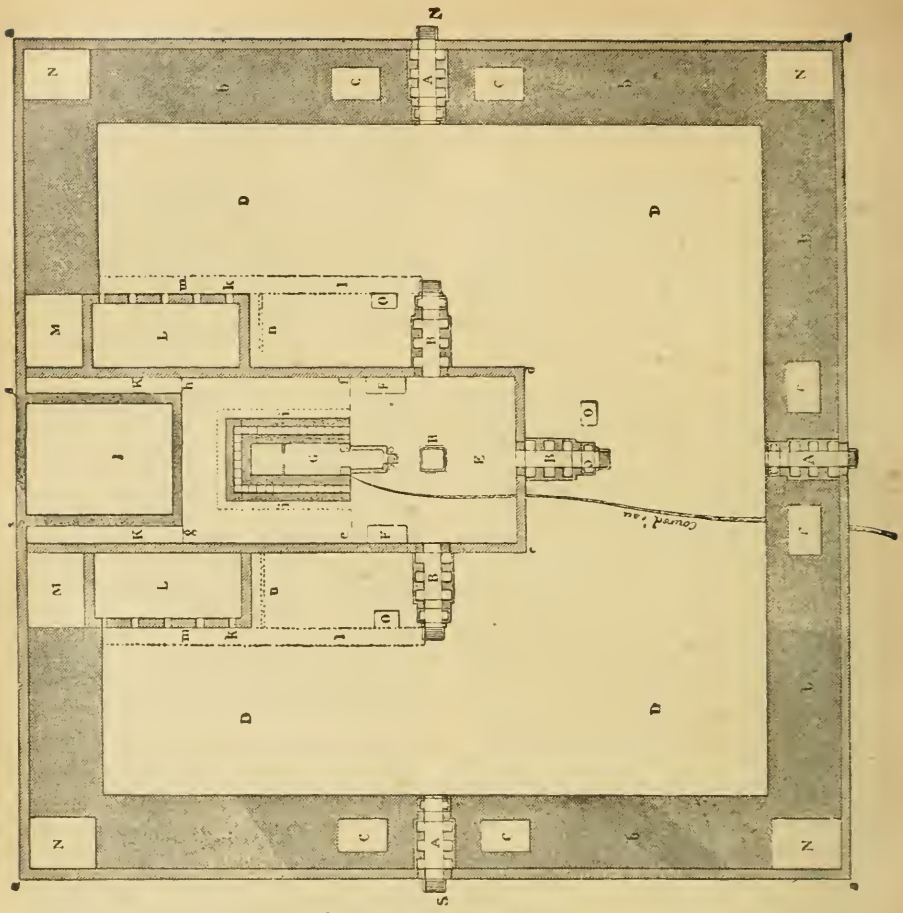

LÉGENDE EXPLICATIVE

AAA. Portes extérieures du temple.
BBB. Portiques introduisant de la cour extérieure dans la cour intérieure.
CCC. Trente chambres disposées cinq par cinq de chaque côté des trois portes extérieures du temple, servant au logement des prêtres et des lévites et à la garde des dons faits au temple.
D. Première cour du temple ou cour extérieure.
E. Deuxième cour du temple ou cour intérieure.
FF. Chambres de la cour intérieure.
G. Le temple proprement dit.
H. L'autel des holocaustes.
J. La « Gizrah » située à l'ouest du temple, XLI, 12.
KK. Espace de dix coudées séparant la « Gizrah » des murs de la cour intérieure.
LL. Bâtiments appyés contre le mur qui partage les deux cours, et situés dans la cour extérieure.
MM. Cuisines sacrificielles.
NNNN. Quatre cuisines situées aux angles de la cour extérieure.
OO. Chambres pour la purification des holocaustes.
aaaa. Muraille entourant toute l'enceinte du temple.
bbbbbb. Pavé en mosaïque faisant le tour de la cour extérieure.
cdef. Cour intérieure du temple.
efgh. Espace libre entre les cellules du temple et les murs de la cour intérieure.
i. « Mounah » expliqué XLI, 11.
kk. Entrées des bâtiments LL
ll. Allées partant des degrés des portes de la cour intérieure et suivies par des
mm. Allées de dix coudées de largeur, situées entre la cour extérieure et les bâtiments LL.
nn. Murs situés à l'E. des bâtiments LL, et parallèles à ces bâtiments

N. B. — Chaque côté de la gravure répond à une longueur de 404 m.

egredientur; et erunt fructus ejus in cibum, et folia ejus ad medicinam.

13. Hæc dicit Dominus Deus. Hic est terminus, in quo possidebitis terram in duodecim tribubus Israel; quia Joseph duplicem funiculum habet.

14. Possidebitis autem eam singuli æque ut frater suus: superquam levavi manum meam ut darem pa-

ses eaux seront sorties du sanctuaire. Leurs fruits serviront de nourriture, et leurs feuilles de remèdes.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce sont les bornes dans lesquelles vous posséderez la terre, selon les douze tribus d'Israël, car Joseph a un double partage.

14. Vous le posséderez tous également et chacun autant que son frère, ce pays sur lequel j'ai levé

---

sibi ostensum fuisse dicit. Torrens ex nimio ardore solis solet siccari, fluvius vero nullo ardore siccatur. Non inconvenienter ergo per torrentem divina Scriptura exprimitur, quæ veniente sole, id est, dominus ad judicium, siccabitur; quia post resurrectionem divina Scriptura necessaria non erit, porro per fluvium, qui nullo ardore solis exsiccatur, gloria Sanctorum perpetua intelligitur, quia sede Dei et Agni procedere dicitur, quia ab illa fluvius gloriæ Sanctorum procedet, a quo illis in carne positis processit rivus omnium bonorum; qui fluvius splendidus tanquam crystallus esse dicitur. » Le plus grand nombre des commentateurs s'accordent à voir dans tout ce passage un symbole et une figure du règne et des temps messianiques ; Cfr. Joel., IV, 18 et Zach., IV, 8. Cfr. les remarques préliminaires sur cet endroit.

d. *Limites et divisions de la terre sainte. Description de la cité de Dieu*, XLVII, 13 XLVIII, 35.

α. Limites et divisions du pays, XLVII, 13-XLVIII, 39.

Après la description du temple et de tout ce qui concerne le temple, vient maintenant ce qui regarde l'organisation civile et politique du pays. Il ne faut pas oublier quel est le but d'Ezéchiel. Les questions de détail ne l'intéressent pas : il ne se demande pas si Philistins ou Phéniciens garderont les terres que baigne la Méditerranée, ni si le pays au delà du Jourdain redeviendra comme autrefois la propriété d'Israël et la frontière de Chanaan. Il ne trace que des lignes générales. Il sait que les frontières mosaïques ne sont pas absolument les mêmes que les frontières actuelles, à cause des circonstances récentes. Il se rattache pourtant complètement à la circonscription mosaïque de Nombr. XXXIV. Hengstenberg.

13. — *Hic est terminus.* גה גבול, que toutes les anciennes versions et tous les modernes traduisent comme la Vulgate et les LXX : τὰ ὅρια. On lisait sans doute זה au lieu de גה, et un assez grand nombre de manuscrits hébreux confirment cette leçon qui est demandée par זה du ℣. 15. — *In quo possidebitis.* Litt. « où vous recevrez en héritage ». — *In duodecim tribubus Israel.* D'après Ezéchiel, tout Israël doit revenir et habiter comme peuple de Dieu, sous un prince, dans son propre pays; Cfr. XXXVI, 24 et suiv., XXXVII, 13 14, 21 et suiv. Mais historiquement l'espérance du prophète ne s'est pas réalisée, et aux temps d'Esdras et de Nehemias, il ne revint dans la patrie que les tribus de Juda et de Benjamin, déportées à Babylone par Nabuchodonosor, ainsi que des prêtres et des lévites, Esdr., I, 5, II, 1, 2, 3, IV, 2, 3. Les dix tribus transportées en Assyrie ne revinrent pas d'exil, I Par., V, 26, excepté, dit Kimchi, quelques parties des tribus d'Ephraïm, de Manassé, d'Issachar et de Zabulon. Il faut donc entendre ce passage dans un sens tout à fait messianique. — *Joseph duplicem funiculum habet.* Il y a douze tribus, parce que Joseph prend deux parts. Les cordes, חבלים, avec lesquelles on mesure, II Rois, VIII, 2, sont synonymes de parts ; on a vu plus haut que la tribu de Lévi ne doit pas en avoir. LXX : πρόσθεσις σχοινίσματος. Il y a dans cette division une reminiscence de Gen., XLVIII, 22 et Jos., XVII, 14, 17 : Joseph doit recevoir deux parts héréditaires pour ses fils Ephraïm et Manassé.

14. — *Possidebitis... singuli æque ut frater suus.* Il y aura égalité parfaite entre les parts attribuées à chaque tribu. Jadis, la tribu plus considérable obtenait une étendue plus grande de terrain; Nombr. XXVI, 54, XXXIII, 54, dorénavant il n'en sera pas ainsi et une égalité absolue présidera à la division. Quelques commentateurs, Philippson en particulier, ont vu là une déviation très injuste à la loi de Moïse, et ont à cause de cela prétendu qu'il est question ici de la part attribuée à chaque membre d'une tribu. Mais ils oublient le caractère symbolique de tout ce passage. Bunsen fait justement remarquer la nature

ma main, pour la donner à vos pères. C'est cette terre qui deviendra votre possession.

15. Or voici les frontières du pays: Du côté du septentrion, depuis la grande mer, par le chemin d'Hethalon en venant à Sedada,

16. A Emath, à Berotha, à Sabarim, qui est entre les confins de Damas, et les confins d'Emath, et à la maison de Tichon qui est sur la limite du Hauran :

tribus vestris; et cadet terra hæc vobis in possessionem.

15. Hic est autem terminus terræ; ad plagam septentrionalem, a mari magno via Hethalon, venientibus Sedada,

16. Emath, Berotha, Sabarim, quæ est inter terminum Damasci et confinium Emath, domus Tichon quæ est juxta terminum Auran.

---

idéale du plan. Le nombre douze des tribus d'Israël, dit cet auteur, exprime l'ensemble du peuple, mais conformément à leur idée et d'une manière spirituelle; bien plus l'égal partage attribué à chaque tribu dans l'héritage commun fait que la terre des promesses devient le symbole de quelque chose qui diffère du Chanaan terrestre. — *Super quam levavi manum meam.* J'ai fait serment, V. xx, 5, 6, 28, 42, xxxvi, 7. — *Ut darem patribus vestris.* Gen., xii, 7, xvii, 8, xxvi, 3, Gal., iii, 7, 16. — *Cadet terra hæc vobis in possessionem.* Vous posséderez cette terre par droit héréditaire; Cfr. ℣. 22 et xlv, 1.

15. — *Hic est autem terminus terræ.* La détermination des limites commence à présent. Par la forme elle diffère en bien des points de Nombr. xxxiv, 1-15; mais en fait elle est, dit Keil, en harmonie avec les frontières mosaïques. Au chap. xxxivᵉ des Nombres, la description commence par la frontière méridionale, continue par celles de l'ouest et du nord et se termine avec celle de l'est. Dans Ezéchiel, elle commence par le nord, puis va par l'est et le sud à l'ouest. Cette différence peut s'expliquer bien simplement par le fait qu'au temps de Moïse les Israélites venaient de l'Egypte, c'est-à-dire du sud, et entrèrent par la frontière sud-est dans le pays. Au temps d'Ezéchiel au contraire, c'est par le nord qu'ils ont été emmenés en captivité, et c'est par le nord qu'ils doivent revenir. Ezéchiel décrit aussi avec plus de brièveté que dans les Nombres les limites du pays, et il ne donne de détails un peu circonstanciés que pour la frontière nord. — *Ad plagam septentrionalem.* Cfr. ℣℣. 18, 19, 20, Exod., xxvi, 20, Jos., xviii, 12, 19, 20. — *A mari magno.* Cette limite septentrionale commence à la grande mer, à la Méditerranée, c'est-à-dire à l'ouest; ℣℣. 10, 19, 20. — *Via,* par le chemin qui conduit à. — *Hethalon.* חתלן, qui n'est mentionnée qu'ici et xlviii, 1, dans l'Ancien Testament, était située dans la Syrie damascène, d'après Gesenius. On ne la connaît pas d'ailleurs. Selon Currey, le chemin d'Hethalon serait peut-être le défilé entre le Liban et l'Antiliban, de la mer à Emath. — *Venientibus.* Litt. « en venant à ». — *Sedada.* Cfr. Nombr. xxxiv, 8. Pas plus que Hethalon, Sedada n'est connue. La ville de Sadad (Sudud), à l'est de la route qui conduit de Damas à Hums (Emesa), qui suivant Robinson et Wetztein est la même que cette ville biblique, est bien trop à l'est pour servir à déterminer la frontière, soit ici, soit dans l'endroit des Nombres qu'on vient de citer. Keil. A partir de « mari magno », les LXX ont : ἀπὸ τῆς θαλάσσης τῆς μεγάλης, τῆς καταδαινούσης καὶ περισκιζούσης, τῆς εἰσόδου Ἡμαθελδαμ.

16. — *Emath.* חמת, non pas Hamah sur l'Oronte; cette ville serait, dit Keil, pour cette détermination de frontière, bien trop au nord, mais le royaume de Hamath, dont la frontière méridionale forme la limite nord de Chanaan, bien qu'on ne puisse la tracer avec exactitude; Cfr. Nombr., xxxiv, 8. D'autres commentateurs y voient pourtant la ville elle-même d'Hamath, Amos., vi, 2, située aux pieds de l'Hermon, l'ancienne Epiphaneia, 35°, 12' de latitude nord, à mi-chemin entre Larisse et Arethusa, et qui est encore une des principales villes de la Turquie d'Asie sous le nom de Hamah. Mais l'objection faite par Keil subsiste toujours. — *Berotha.* Peut-être la Berothai de II Rois, viii, 8, ville du roi de Sobah dans la Syrie, prise par David; sa situation est inconnue. D'après Schrœder ce serait peut-être le port de Béryte en Phénicie, supposition difficile à admettre. — *Sabarim.* Cette localité n'est pas mentionnée ailleurs dans la Bible. סברים est peut-être identique avec Ziphron de Nombr., xxxiv, 9, qui n'a pas non plus été découverte jusqu'à présent; on ne doit pas, dit Keil, la chercher dans les ruines de Zifran, au nord-est de Damas, près de la route de Palmyre, car cet endroit ne peut être sur la frontière de Damas et de Emath. — *Quæ.* אשר peut se rapporter soit à la seule ville de Sibarim, soit

17. Et erit terminus a mari usque ad atrium Enon terminus Damasci, et ab aquilone ad aquilonem; terminus Emath plaga septentrionalis.

18. Porro plaga orientalis de medio Auran, et de medio Damasci, et de medio Galaad, et de medio terræ Israel; Jordanis disterminans ad mare orientale, metiemini etiam plagam orientalem.

19. Plaga autem australis meridiana a Thamar usque ad Aquas Contradictionis Cades; et torrens usque

17. Ses bornes seront depuis la mer, jusqu'à la cour d'Enon qui fait la limite de Damas; et depuis un côté du septentrion jusqu'à l'autre côté, Emath sera sa frontière septentrionale.

18. Sa limite orientale se prendra du milieu du Hauran, du milieu de Damas, du milieu de Galaad, et du milieu de la terre d'Israël; le Jourdain la bornera jusqu'à la mer orientale. Vous mesurerez aussi la limite orientale.

19. Sa limite meridionale partira de Thamar, jusqu'aux eaux de contradiction de Cadés, et depuis le tor-

---

aux trois villes précédentes. Si cette conjonction ne se rapporte qu'à Sibarim, elle détermine la position de cette ville, *inter terminum Damasci et confinium Emath.* Cfr. Is., VII, 8; XVII, 1, et Zach., IX, 1. Voici, d'après les LXX, qui diffèrent toujours considérablement de l'hébreu, le commencement de ce verset : Μαεβηρὰς Ἑβραμηλιὰμ ἀναμέσον ὁρίων Δαμασκοῦ καὶ ἀναμέσον ὁρίων Ἡμαθεὶ. — *Domus Tichon.* חצר התיכון. « Domum autem sive atrium Thicon, Symmachus interpretatur atrium medium. » S. Jérôme. Suivant Keil, c'est l'Hazer du centre, dont la situation n'est pas déterminée. Le prophète a voulu sans doute, en le désignant ainsi, le distinguer de Hazer-Enon du ℣. 17. Targum; « la piscine d'Agbæ ». — *Auran.* Le Hauran sur la lisière duquel se trouve cette ville a ici un sens plus large que l'Auranitide de Josèphe et des auteurs grecs : il renferme la basse Auranitide, en même temps que la Gaulanitide et la Batanée et peut-être aussi Iturée. Keil, Currey, etc. LXX Αὐρανίτιδος.

17. — *Atrium Enon.* חצר עינון; Cfr. XLVIII. 1; Nombr., XXXIV, 9, 10; « cour de la fontaine. » LXX : ἀπὸ τῆς αὐλῆς τοῦ Αἰνὰν. Keil identifie cette localité avec la source Leweh, qui se trouve dans la Bakâa, entre l'Oronte et le Leontes, et les mots qui suivent, *terminus Damasci,* conviennent bien en effet à la situation. Tout ce passage, dit ce critique, ne peut avoir d'autre signification sinon que la frontière nord qui partait de la Méditerranée, s'étendait jusqu'à Hazar-Enon, ville frontière de Damas, ou que Hazar-Enon formait le point terminal à l'est, vers la frontière de Damas, car la frontière nord partait de la mer. — *Et ab aquilone ad aquilonem,* sur toute la limite septentrionale. Quelques commentateurs voient cependant dans Zaphon, צפון, un nom de ville analogue à celle de la tribu de Gad, Jos., XIII, 27. — *Terminus Emath plaga septentrionalis.* Emath est la frontière au nord; V. le ℣. 10. Quoiqu'une partie de ces noms nous soit inconnue, ils n'en fixaient pas moins la frontière d'une manière très déterminée pour Ezéchiel et ses contemporains.

18. — *Porro plaga orientalis.* Le prophète va fixer maintenant la frontière de l'est. — *De medio Auran...* Entre l'Auranitide, Damas et Galaad, d'un côté, et la terre d'Israël de l'autre, est le Jourdain; les trois premiers pays mentionnés sont en effet à l'est de ce fleuve, tandis que le pays d'Israël en est à l'ouest. — *Damasci.* V. ℣. 16. — *Galaad.* Cfr. Nombr., XXXII, 1. Ici ce territoire n'est pas attribué à Israël, non plus que les autres pays situés à l'est du Jourdain. — *Mare orientale.* La mer Morte, par opposition à la mer occidentale, la Méditerranée. — *Metiemini,* vous, Israélites; Cfr. Nombr., XXXV, 5. « Quod autem in LXX ponitur Φοινικῶνος, id est palmeti, in Hebræo non habetur : pro quo nos metiemini interpretati sumus. Errorque manifestus quod pro Tamodu litteræ decepti similitudine legerunt Tamaroth. » — *Plagam orientalem.* Litt. « Et telle est la limite orientale. » Cfr. ℣. 17.

19. — *Plaga autem australis,* XLVIII, 16, 26. — *Meridiana,* תימנה vers le midi, comme XXI, 2; Exod., XXVII, 9. — *A Thamar.* La frontière sud part de Thamar. Thamar, localité différente de Hazagon-Thamar, appelée Engeddi au ℣. 10; Cfr. II Par., XX, 2, est, suppose-t-on, Thamara, θαμαρά, qui était à une journée de marche sur la route d'Hebron à Ælam (Ælath., Deut., II, 8; III Rois, IX, 26), selon l'Onomasticon d'Eusèbe; elle eut plus tard une garnison romaine. Robinson, Bibl.

rent jusqu'à la grande mer. C'est là la frontière qui doit s'étendre vers le midi.

20. Sa limite du côté de la mer sera la grande mer, en droite ligne, depuis la frontière jusqu'à Emath. Ce sera la limite de la mer.

21. Vous diviserez cette terre entre vous selon les tribus d'Israël :

22. Et vous la prendrez en héritage, pour vous et pour les étrangers qui viendraient se joindre à vous, et qui auraient des enfants au milieu de vous. Ils seront pour vous com-

ad mare magnum; et hæc est plaga ad meridiem australis.

20. Et plaga maris, mare magnum a confinio per directum, donec venias Emath; hæc est plaga maris.

21. Et dividetis terram istam vobis per tribus Israel;

22. Et mittetis eam in hæreditatem vobis, et advenis qui accesserint ad vos, qui genuerint filios in medio vestrum; et erunt vobis sicut indigenæ inter filios Israel; vobis-

---

Research. t. III, pp. 178, 186 et suiv., conjecture avec assez de vraisemblance qu'on la retrouve dans les ruines de Kurnub, à six heures de marche au sud de Milh, vers la passe de es-Sufâh. Mais, dit Keil, cette conjecture repose sur des assimilations assez douteuses, et la situation de Kurnub convient difficilement au Thamar de ce passage, qu'on ne doit pas chercher à l'ouest de la mer Morte, mais, suivant la description de la frontière méridionale de Chanaan, d'après Nombr., XXXIV, 3-5, au sud de la mer Morte. Thamar « in lingua nostra palmam sonat », dit S. Jérôme. Aussi le Targum remplace-t-il ce nom par celui de Jéricho, qui est appelée ville des palmiers, Deut., XXXIV, 3; mais cette correction est vicieuse, car Jéricho est bien trop au nord pour le cas actuel. — *Ad aquas contradictionis Cades.* Les eaux de contradiction, מריבות ou מריבת, XLVIII, 28; Nombr., XXVII, 14; Deut., XXXII, 51, de Cades, Nombr., XX, 1-13, dans le désert de Zin, étaient près de Kadesh-Barnea, qui, dit Keil, était dans le voisinage de la source de Ain Kades, découverte par Rowland au sud de Bir-Seba et de Khalasa, dans les contreforts du Jebel Helal, c'est-à-dire à l'angle nord ouest de la terre montagneuse de l'Azazimeh. Robinson, op., cit., t. II, p. 582, identifie Cades avec Ain-el-Weibeh, latitude nord 30° 20'; c'est le point extrême sud du territoire. — *Torrens.* C'est le fleuve d'Egypte, Ῥινοκορούρα, aujourd'hui le Wady el-Arish, qui coule de Cades à la Méditerranée. Les LXX n'ont pas rendu ce mot. נחלה, qui, comme le remarque S. Jérôme peut signifier torrent et héritage, a été entendu dans ce second sens par Hengstenberg, qui prétend que la rivière d'Egypte n'est jamais appelée simplement rivière ou la rivière. Il faut traduire d'après ce commentateur : « l'héritage (atteint) la grande mer. » Mais les meilleurs critiques admettent l'interprétation de la Vulgate et de S. Jérôme. — *Hæc est plaga...* Telle est la limite méridionale du pays de Chanaan.

20. — *Plaga maris,* la limite occidentale, XLV, 7, qui est formée par la mer. — *A confinio,* depuis la frontière du sud, décrite dans le ℣. précédent. — *Per directum,* עד־נכח, jusqu'à l'endroit qui est contre. Cfr Jug., XIX, 10. Le Syriaque a traduit par un nom propre, Nachoch; mais les autres anciennes versions traduisent par un adverbe; LXX : κατέναντι. — *Emath.* V. ℣. 16. — *Hæc est plaga maris.* XLVIII, 2; Nombr., XXXV, 5.

21. — *Dividetis terram istam vobis.* Le pays compris entre les limites qui viennent d'être fixées; Cfr. Jos., XIII, 7. — *Vobis, per tribus Israel,* ℣. 13, 22; XLV, 8.

22. — *Et,* והיה, ℣. 9, 10, 23. — *Mittetis eam in hæreditatem.* Litt. « Vous la ferez tomber (au sort) en héritage », Cfr. XLV, 1, de sorte que chaque tribu ait la part qui lui aura été déterminée par le sort. — *Vobis et advenis.* LXX : ὑμῖν καὶ τοῖς προσηλύτοις. La loi de Moïse ordonnait déjà aux Israélites de traiter avec bienveillance les étrangers qui viendraient s'établir au milieu d'eux; le Lév., XIX, 34, prescrit de les traiter comme les Israélites eux-mêmes et de les aimer. Mais la loi leur refusait le droit d'acquérir des propriétés dans le pays. La terre était donnée en héritage aux seuls enfants d'Israël. Les étrangers, qui voulaient acquérir le droit de nationalité, devaient se soumettre à certaines formalités contenues dans Deut., XXIII, 2, 9, et recevoir la circoncision. Désormais les étrangers pourront comme les Israélites prendre part à la possession territoriale du pays; sous ce rapport il n'y aura plus de différence entre les fils d'Abraham et ceux des païens. Cependant ce droit n'appartiendra pas à un étranger qui ne ferait que de passer; il faudra, pour être admis à en jouir, habiter d'une manière permanente dans la terre sainte. Keil. — *Qui accesserint ad vos.* Cfr. Exod.

cum divident possessionem in medio tribuum Israel.

23. In tribu autem quacumque fuerit advena, ibi dabitis possessionem illi, ait Dominus Deus.

me ceux qui sont nés au pays, parmi les fils d'Israël, et ils partageront avec vous la terre, et ils la possèderont au milieu des tribus d'Israël.

23. Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez là son partage. C'est ce que dit le Seigneur Dieu.

CHAPITRE XLVIII

Ordre dans lequel les tribus occuperont la terre de Chanaan : Dan (℣. 1). — Aser (℣. 2). — Nephtali (℣. 3). — Manassé (℣. 4). — Ephraïm (℣. 5). — Ruben (℣. 6). — Juda (℣. 7). — Domaine sacré en général (℣℣. 8-9). — Domaine des prêtres et du sanctuaire (℣℣. 10-12). — Domaine des Lévites (℣℣. 13-14). — Domaine de la cité (℣℣. 15-20). — Domaine du prince (℣℣. 21-22). — Suite de l'ordre des tribus : Benjamin (℣. 23). — Siméon (℣. 24). — Issachar (℣. 25). — Zabulon (℣. 26). — Gad (℣. 27). — Limite sud du pays (℣. 28). — Résumé (℣. 29). — Limites de la ville, ses portes, ses noms et leur signification (℣℣. 30-35).

1. Et hæc nomina tribuum a finibus Aquilonis juxta viam Hethalon

1. Et voici les noms des tribus, depuis la frontière du nord, le long

---

XII, 49 ; Lév., XVII, 10, 12. — *Qui genuerint filios in medio vestrum.* Il ne faut pas entendre ces mots du temps de l'exil, comme le font Kimchi et Abarbanel ; ils s'entendent de tout séjour permanent parmi les Israélites. — *Erunt vobis sicut indigenæ.* Lév., XIX, 34. — *Vobiscum divident possessionem...* ℣. 14 ; XLV, 1.

23. — *In tribu...* Conséquence de la disposition contenue dans le verset précédent. Il est tout à fait sans précédent, dit Faussett, que sous l'ancienne alliance, des étrangers reçoivent leur héritage parmi les tribus. Il n'y avait du reste dans Chanaan pas de place pour d'autres que les Israélites eux-mêmes. Le sens littéral doit donc se modifier. Il exprime que les Gentils ne seront pas exclus de la résidence parmi le peuple de l'alliance, et que leurs privilèges spirituels ne seront pas moindres que ceux d'Israël. Rom., X, 12 ; Galat., III, 28 ; Eph., III, 6 ; Coloss., III, 11 ; Apoc., 9, 10. Aussi devrons-nous conclure avec M. Le Hir, op., cit., p. 393, que « cette terre promise est uniquement celle dont le Sauveur a dit au commencement de son Evangile : Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre. » Ce n'est qu'en apparence qu'il pourrait y avoir contradiction entre les principes formulés ici par Ezéchiel et la conduite d'Esdras, IX, 10, envers les femmes païennes, et celle de Néhémie envers les païens qui résidaient au milieu d'Israël, Néh., XIII. Ezéchiel parle de ceux qui s'attachent de cœur à Israël et qui désirent connaître et adorer le vrai Dieu ; Esdras et Néhémie agissent contre ceux qui veulent égaler le paganisme à la vraie religion. La conduite des deux restaurateurs d'Israël et les principes d'Ezéchiel viennent de la même source,

CHAP. XLVIII. — 1. — *Et hæc nomina.* Exod., I, 1. — *Tribuum,* dont le prophète s'est contenté de parler en général, XLVII, 13, 21, 22. Ici il les nomme dans un ordre particulier quelquefois différent de celui qu'on leur fait tenir ailleurs dans la Bible. Tout le pays est divisé par le prophète en quatre parties : le nord, le midi, l'est et l'ouest. Au nord, il place sept tribus dans cet ordre : Dan, Aser, Nephtali, Manassé, Ephraïm, Ruben, Juda, (℣. 1-7) ; au midi cinq tribus. Benjamin, Siméon, Issachar, Zabulon. Gad (℣. 23-27). Au milieu de l'espace qu'occupent au nord et au sud ces tribus, de l'ouest à l'est s'étendent les domaines des prêtres, des lévites, du prince, et de ceux qui sont attachés au service de la ville ; au milieu de ces domaines est le temple (℣. 8-22). Le domaine

du chemin de Hethalon, lorsqu'on va à Emath : La cour d'Enan sera la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath, et les autres bornes seront la limite orientale et la mer; une part sera pour Dan.

2. Et auprès de la frontière de Dan, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer. Aser une part.

3. Et auprès de la frontière d'Aser, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Nephthali une part.

4. Et auprès de la frontière de Nephthali, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Manassé une part.

5. Et auprès de la frontière de Manassé, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Ephraïm une part.

6. Et auprès de la frontière d'E-

pergentibus Emath, atrium Enan terminus Damasci ad Aquilonem juxta viam Emath. Et erit ei plaga orientalis mare, Dan una.

2. Et super terminum Dan, a plaga orientali usque ad plagam maris, Aser una;

3. Et super terminum Aser, a plaga orientali usque ad plagam maris, Nephthali una.

4. Et super terminum Nephthali, a plaga orientali usque ad plagam maris, Manasse una.

5. Et super terminum Manasse, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ephraim una.

6. Et super terminum Ephraim a

---

de chaque tribu s'étend uniformément à travers toute la largeur du pays depuis la frontière orientale jusqu'à la Méditerranée à l'ouest, de sorte que tous ces domaines forment comme des bandes parallèles. Dans la distribution opérée du temps de Josué, plusieurs des territoires des tribus ne couvraient que la moitié de la largeur du pays. Ainsi Dan avait son héritage à l'ouest de Benjamin. Siméon avait le sien à l'ouest de Juda. Une moitié de Manassé et Aser allaient de la limite septentrionale d'Ephraïm à la frontière nord du pays de Chanaan. Issachar, Nephtali, Zabulon avaient leur territoire à l'est de ces tribus. En outre, lors de la première division, les douze tribus n'étaient pas toutes dotées dans le pays de Chanaan, entre la Méditerranée et le Jourdain : sur leur propre demande, deux tribus et une demi-tribu avaient reçu de Moïse les terres de Basan et de Galaad, à l'est du Jourdain : Ruben, Gad, et la moitié de Manassé étaient restées au-delà du fleuve, de sorte que Chanaan avait pu être partagé entre neuf tribus et une demi-tribu. — *A finibus aquilonis*, XLVII, 15. — *Juxta viam Hethalon... juxta viam Emath.* Répété de XLVII, 15, 17, pour bien indiquer la limite septentrionale de la terre sainte. — *Et erit ei plaga orientalis mare.* Litt. « de la frontière orientale à la frontière de la mer. » LXX : τὰ πρὸς ἀνατολὰς ἕως πρὸς θάλασσαν. — *Dan una.* Dan aura une portion du territoire. « Quod in quinque et septem tribubus semper in fine ponitur una subintelligitur vel pars, vel possessio, vel hæreditas. » S. Jérôme. Au temps des Juges une partie de la tribu de Dan s'était dirigée vers le nord, avait conquis la ville de Laïs et lui avait donné le nom de Dan. Depuis ce temps, Dan désignait habituellement la frontière nord du pays, II Rois, III, 10, etc.

2. — *Et super terminum Dan.* Auprès de la part attribuée à Dan. עַל doit être traduit ainsi dans tout ce passage; Cfr. Nombr. II, 5, 20. — *Aser una.* V. v, 1. Aser, Nephtali et la moitié de Manassé gardent leur position naturelle, comme tribus du nord. Zabulon et Issachar sont renvoyés au sud pour faire place à l'autre moitié de Manassé ramenée de l'est du Jourdain. Ephraïm garde sa place, et Ruben, ramené lui aussi de l'est, est placé entre Ephraïm et Juda. Benjamin prend place immédiatement au sud de la ville; Siméon garde sa place au sud, et Gad est renvoyé de l'est à l'extrémité méridionale. Remarquons encore une fois, dit Currey, qu'il ne faut pas attendre une extrême exactitude dans une vision qui est idéale et symbolique, et que les grandes lignes fidèlement observées sont accomodées toujours à l'expression symbolique que le prophète se propose.

3-7. — V. les remarques sur les ℣℣. 1-2.

plaga orientali usque ad plagam maris, Ruben una.

7. Et super terminum Ruben, a plaga orientali usque ad plagam maris Juda una.

8. Et super terminum Juda, a plaga orientali usque ad plagam maris, erunt primitiæ quas separabitis, viginti quinque millibus latitudinis et longitudinis, sicuti singulæ partes a plaga orientali usque ad plagam maris; et erit sanctuarium in medio ejus.

9. Primitiæ quas separabitis Domino, longitudo viginti quinque millibus, et latitudo decem millibus.

10. Hæ autem erunt primitiæ sanctuarii sacerdotum : ad aquilonem longitudinis viginti quinque millia, et ad mare latitudinis decem millia, sed et ad orientem latitudinis decem millia, et ad meridiem longitudinis viginti quinque millia; et erit sanctuarium Domini in medio ejus.

11. Sacerdotibus sanctuarium erit de filiis Sadoc, qui custodierunt cæremonias meas, et non erraverunt

phraïm, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Ruben une part.

7. Et auprès de la frontière de Ruben, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Juda une part.

8. Et auprès de la frontière de Juda, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez : elles auront vingt-cinq mille de largeur et de longueur, selon l'étendue de chacune des parts, depuis la limite orientale jusquà celle de la mer. Et le sanctuaire sera au milieu de cette séparation.

9. Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, auront vingt-cinq mille de longueur sur dix mille de largeur.

10. Ces prémices du sanctuaire des prêtres auront vingt-cinq mille de longueur vers l'aquilon, dix mille de largeur vers la mer, dix mille aussi de largeur vers l'orient, et vingt-cinq mille de longueur vers le midi, et le sanctuaire du Seigneur sera au mileu.

11. Le sanctuaire sera pour les prêtres, pour les enfants de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies, et

---

8. — *Primitiæ.* תרומה, le domaine séparé; V. XLV, 6. — *Quas separabitis,* XLV, 1. — *Viginti quinque millibus.* Il faut suppléer la mesure elle-même, ici les roseaux, d'après XLI, 16 et XLV, 2. — *Latitudinis,* la largeur dans le sens du nord au sud, comme ℣℣. 9, 10, 13, 15. — *Longitudinis,* la longueur, de l'est à l'ouest, est la même que celle de la portion territoriale accordée à chaque tribu : *sicuti singulæ partes... — Erit sanctuarium in medio ejus.* Le temple sera au milieu de ce domaine séparé; ℣℣. 10, 21 ; Cfr. XLV, 3, 4. Il ne sera donc pas dans la ville, mais en dehors; de même dans l'Apocalypse, XXI, 22, S. Jean ne voit pas de temple dans la nouvelle Jérusalem, parce que cette ville est toute entière le trône de Dieu. Cfr. Jér., III, 17 et Lév., XXVI, 11, 12.

9. — *Primitiæ quas separabitis Domino.* ℣℣. 8 et 20. C'est la portion réservée aux prêtres et dans laquelle le temple est placé. Elle a 25.000 roseaux de longueur et 10,000 de largeur. On a déjà expliqué plus haut ces divisions. L'auteur sacré commence par décrire la part des prêtres, ℣℣. 9-12.

10. — *Primitiæ sanctuarii,* litt. « le domaine de sainteté » réservé aux prêtres; ℣℣. 18, 20, 21, XLV, 6, 7. — *Ad aquilonem...* le long des côtés nord, ouest, est, sud. — *Viginti quinque millia... decem millia...* Ce ne sont pas des coudées, mais des roseaux, comme on l'a déjà dit au ℣. 8. — *Erit que sanctuarium Domini in medio ejus.* C'est ce qui a été déjà dit, ℣. 8 et XLV, 4.

11. — *Sanctuarium.* הקדש est rendu au pluriel par les LXX : τοῖς ἡγιασμένοις, le Targum et le Syriaque; il est pris dans un sens distributif par Kimchi et d'autres commentateurs; suivant eux il faut traduire ainsi ce passage : aux prêtres, à tous ceux qui ont

qui n'ont pas erré, lorsque les fils d'Israël erraient, comme les lévites eux-mêmes ont erré.

12. Et ils auront pour prémices, dans les prémices de la terre, le Saint des Saints, auprès du domaine des lévites.

13. Semblablement les lévites auront, auprès du domaine des prêtres, vingt-cinq mille de longueur, sur dix mille de largeur. Toute la longueur sera de vingt-cinq mille, et la largeur de dix mille.

14. Et ils n'en pouront rien vendre ou changer. Les prémices ne seront pas transferées, parce qu'elles sont sanctifiées au Seigneur.

15. Les cinq mille qui [illegible] restent en [illegible] largeur sur les vingt-cinq mille, seront considérés comme profanes; ils seront employés aux édifices de la ville et à ses faubourgs, et la ville sera placée au milieu.

16. Et voici ses mesures : vers la

cum errarent filii Israel, sicut erraverunt et levitæ.

12. Et erunt eis primitiæ de primitiis terræ Sanctum sanctorum, juxta terminum levitarum.

13. Sed et levitis similiter juxta fines sacerdotum viginti quinque millia longitudinis, et latitudinis decem millia. Omnis longitudo viginti et quinque millium, et latitudo decem millium.

14. Et non venumdabunt ex eo, neque mutabunt, neque transferentur primitiæ terræ, quia sanctificatæ sunt Domino.

15. Quinque millia autem quæ supersunt in latitudine per viginti quinque millia, profana erunt urbis [illegible] habitaculum, et in suburbana; et in [illegible] in medio ejus.

erit civita[illegible]

[illegible]nsuræ ejus : ad pla-

été sanctifiés parmi les fils de Sadoc. Cfr. en effet II Par., XXVI, 18. — *De filiis Sadoc.* V. XL, 46, XLIV, 15 et III Rois, II, 35. — *Qui custodierunt cæremonias meas.* V. XLIV, 8, 15, 16. — *Sicut erraverunt et Levitæ.* Voir XLIV, 10.

12. — *Eis,* aux descendants de Sadoc, ℣℣. 10, 11. — *Primitiæ de primitiis terræ.* תרומיה est une formation adjective dérivée de תרומה, avec une signification abstraite : ce qui est laissé du domaine; c'est, dit Keil, comme une theroumah à la seconde puissance. LXX : ἡ ἀπαρχὴ δεδομένη. — *Sanctum Sanctorum* Cette portion est appelée très sainte tandis que celle des Lévites, ℣. 14, n'est appelée que sainte; Cfr. ℣℣. 2, 3, XLVII, 16. Cela tient à ce que le domaine réservé aux prêtres renferme le sanctuaire de Dieu dans son sein.

13. — *Et Levitis.* V. XLV, 5. — *Viginti quinque millia...* La part des Lévites sera en longueur et en largeur égale à celle des prêtres; mais, en réalité, si on ne tient pas compte de leur nombre, elle sera plus grande, parce que l'emplacement du Temple et de son domaine est à retrancher sur la part des prêtres.

14. — *Non venumdabunt ex eo.* Les prêtres et les lévites ne pourront rien vendre de leur domaine. Cfr. Lév., XXV, 34. — *Neque transferentur,* à d'autres personnes [illegible] sep. — *Quia sanctum Domino est.* Cfr. Lév., XXVII, 14, 21, 23. Les ventes ou échanges sont interdits parce que c'est Dieu qui est le véritable propriétaire; prêtres et lévites ne sont qu'usufruitiers.

15. — *Quinque millia,* des roseaux à un [illegible] surer, comme plus haut. — *In latitudine,* au sud de la portion réservée aux prêtres et aux lévites. — *Profana.* Cet espace de terre serait à l'usage commun; il ne sera pas sanctifié comme celui qui est destiné aux prêtres et aux lévites. « Quod nos vertimus in profanum, pro quo Aquila βέβηλον, Symmachus et Theodotio λαϊκὸν transtulerunt, LXX dixere προτείχισμα, quod antemurale possumus dicere. Profanum autem et laicum, id est vulgare, quod omni populo habitare passim licet... Profana erunt urbis, ut cunctis habitare liceat Israelitis, omnique de plebe, non quod immunda sint, aut aliquid in habitatione terræ sanctæ contaminatum, putridum putetur et sordidum; sed quod præter sacerdotes omnibus in eis habitare permissum sit. » S. Jérôme. — *In suburbana.* LXX : εἰς διάστημα. — *Erit civitas in medio ejus.* Au milieu de ce domaine qui appartiendra à toute la nation et non à une tribu en particulier.

16. — *Et hæ mensuræ ejus,* XLII, 15, XLIII, 13. Ce ne sont pas les mesures du do-

gam septentrionalem quingenta et quatuor millia; et ad plagam meridianam, quingenta et quatuor millia; et ad plagam orientalem, quingenta et quatuor millia; et ad plagam occidentalem, quingenta et quatuor millia.

limite nord, quatre mille cinq cents, vers la limite sud, quatre mille cinq cents, et vers la limite est, quatre mille cinq cents, et vers la limite ouest, quatre mille cinq cents.

17. Erunt autem suburbana civitatis ad aquilonem, ducenta quinquaginta; et ad Meridiem, ducenta quinquaginta; et ad orientem, ducenta quinquaginta; et ad mare, ducenta quinquaginta.

17. Les faubourgs de la ville auront, tant du côté du nord que du côté du midi, deux cent cinquante, et deux cent cinquante vers l'orient, et deux cent cinquante vers la mer.

18. Quod autem reliquum fuerit in longitudine secundum primitias sanctuarii, decem millia in orientem, et decem millia in occidentem, erunt sicut primitiæ sanctuarii; et erunt fruges ejus in panes his qui serviunt civitati.

18. Quant à ce qui restera sur la longueur, auprès des prémices du sanctuaire : dix mille à l'orient, et dix mille à l'occident, ils seront comme les prémices du sanctuaire; et les fruits que l'on en retirera, serviront à nourrir ceux qui servent la ville.

19. Servientes autem civitati, operabuntur ex omnibus tribubus Israel.

19. Mais ceux qui servent la ville, seront de toutes les tribus d'Israël.

20. Omnes primitiæ viginti quinque millium, per viginti quinque

20. Toutes les prémices auront vingt-cinq mille en carré, elles se-

---

maine de la ville qui suivent, mais celles de la ville elle-même. — *Quingenta et quatuor millia.* La ville a 4,500 roseaux de côté. Cfr. Apoc., XXI, 16.

17. — *Surburbana.* LXX : διάστητα... — *Ducenta quinquaginta...* Joint à la dimension de la ville, cela fait un carré de 4.750 roseaux de côté. « Mathématiquement tout est juste, mais la description n'est pas claire... Comme la ville aura 4,500 perches (ou roseaux) de côté, plus 2 × 250 d'espace libre (banlieue) autour (total 5,000), il s'ensuit que la ville occupera toute la largeur du parallélogramme, et que de chaque côté il restera, pour les champs à cultiver, un petit parallélogramme de 10,000 de long sur 5,000 de large. » Reuss.

18. — *Quod autem reliquum fuerit in longitudine.* A l'est et à l'ouest de l'emplacement occupé par la ville et la banlieue, il reste un espace libre dont nous venons de parler au verset précédent. — *Decem millia...* V. ℣. 17. — *Erunt sicut primitiæ sanctuarii.* Cet espace libre sera le long du domaine des prêtres et du temple. — *Frujes ejus.* תבואתו, son produit, comme Lév., XXV, 3, 7, 12. — *In panes,* en nourriture, II Rois, IX, 10. — *His qui serviunt civitati.* לעבדי העיר. Selon Hitzig ces mots désignent les habitants de la ville; suivant Gésénius, Hævernick, etc., ce sont les ouvriers employés à sa construction; mais devait-on être toujours occupé à bâtir la ville, et pourvoir ainsi à perpétuité à l'entretien des maçons? Il vaut donc mieux voir avec Keil, etc., dans ces mots, la classe ouvrière, la population laborieuse de la ville. Reuss, qui ne veut pas se décider, traduit : les gens de la ville. Hengstenberg croit que ces mots désignent les soldats chargés de la garde de Jérusalem.

19. — Cette prescription est en harmonie avec XLV, 6, où il est dit que la ville appartiendra à tout Israël.

20. — *Omnes primitiæ.* L'ensemble des domaines des prêtres, des lévites et de la ville. — *Viginti quinque millium... in quadrum.* Cet ensemble forme un carré de 25,000 roseaux de côté; Cfr. Apoc., XXI, 16. — *Separabuntur in primitias sanctuarii et in possessionem civitatis.* Keil traduit ainsi ces mots : « un quart sera tiré du domaine réservé pour la possession de la ville. » Sur l'ensemble du domaine réservé, le quart du sol doit être accordé à la ville, c'est-à-dire 5,000 roseaux sur 20,000. Suivant le ℣. 15, le domaine de la ville a en effet 5,000 roseaux

ront séparées entre les prémices du sanctuaire et le domaine de la ville.

21. Ce qui restera sera pour le prince, autour des prémices du sanctuaire, et du domaine de la ville, vis-à-vis des vingt-cinq mille des prémices, jusqu'à la limite orientale. Et de même, du côté de la mer vis-à-vis de vingt-cinq mille, jusqu'à la limite de la mer, ce sera encore la part du prince. Et les prémices du sanctuaire ainsi que le sanctuaire du temple, seront placées au milieu.

22. Quant au domaine des lévites et au domaine de la ville au milieu des domaines du prince, il sera entre les limites de Juda et les limites de Benjamin.

23. Pour les autres tribus, depuis la limite orientale jusqu'à la limite occidentale, Benjamin aura une part.

24. Et auprès de la frontière de Benjamin, depuis la limite orientale jusqu'à celle de l'occident, Siméon aura une part.

millia in quadrum, separabuntur in primitias sanctuarii, et in possessionem civitatis.

21. Quod autem reliquum fuerit principis erit ex omni parte primitiarum sanctuarii, et possessionis civitatis e regione viginti quinque millium primitiarum usque ad terminum orientalem; sed et ad mare, e regione vinginti quinque millium usque ad terminum maris, similiter in partibus principis erit; et erunt primitiæ sanctuarii, et sanctuarium templi in medio ejus.

22. De possessione autem levitarum, et de possessione civitatis in medio partium principis, erit inter terminum Juda, et inter terminum Benjamin, et ad principem pertinebit.

23. Et reliquis tribubus, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Benjamin una.

24. Et contra terminum Benjamin, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Simeon una.

---

de côté. Le carré est parfait ainsi; mais les domaines du prince, qui sont pris à l'est et à l'ouest de ce carré ne laissent plus à l'ensemble la même proportion.

21. — *Quod autem reliquum fuerit.* Ce qui restera en dehors du carré, ℣. 20, du côté de l'est et de l'ouest, entre les parts des tribus de Juda et de Benjamin; ℣. 22; Cfr. ℣℣. 15, 18. — *Principis erit.* V. XLV, 7. — *Ex omni parte.* מזה ומזה, d'ici et de là, de l'est et de l'ouest, XLV, 7. — *Primitiarum sanctuarii.* Litt. « auprès du domaine saint », de celui des prêtres et des lévites, ℣℣. 18, 20. — *E regione.* אל־פני, devant, XLI, 4, 12, 15. — *Viginti... orientalem.* Du côté de l'est, en dehors de l'espace de 25,000 roseaux réservé, il se trouvera encore une étendue de terre qui sera appliquée au domaine du prince. — *Sed et a mare...* La même chose se produira du côté de la mer, c'est-à-dire à l'ouest. Cfr. XLVII, 20. — *Similiter in partibus.* Litt. « contre les parts » de Juda et de Benjamin, ℣. 22. La Vulgate traduit ici comme les LXX : τῶν μερίδων τοῦ ἀφηγουμένου. — *In medio ejus.* Au milieu du domaine du prince qui les joindra à l'orient et à l'occident.

22. — *De possessione autem Levitarum,* ℣. 13. — *De possessione civitatis,* ℣℣. 15, 20, 21. — *In medio partium principis.* Ces mots, dit Rosenmüller, doivent se lire comme faisant une parenthèse. Ce qui appartient aux lévites et aussi ce qui appartient à la ville est renfermé à l'est et à l'ouest entre le domaine du prince, au nord et au sud entre le territoire de Juda et celui de Benjamin. Le domaine des prêtres n'est pas nommé, mais il devait se trouver entre celui des lévites et celui de la ville. — *Ad principem pertinebit.* Tout ce qui est entre les territoires des deux tribus de Juda et de Benjamin n'appartiendra ni aux prêtres, ni aux lévites, ni à la ville, et sera du domaine du prince.

23. — *Reliquis tribubus,* les tribus dont le territoire est au sud du domaine réservé. — *Benjamin.* « In priori quidem descriptione Judas erat ab Austro, et Benjamin ab Aquilone; hic vero e contrario fit, ut Judas sit ab Aquilone, et Benjamin ab Austro, post quem secundus est Simeon, tertius Issachar, quartus Sebulon, quintus Gad, quinque videlicet tribus ». S. Jérôme.

24-27. — Le prophète détermine la posi-

25. Et super terminum Simeonis, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Issachar una.

26. Et super terminum Issachar, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Zabulon una.

27. Et super terminum Zabulon, a plaga orientali usque ad plagam maris, Gad una.

28. Et super terminum Gad, ad plagam austri in meridie; et erit finis de Thamar usque ad aquas Contradictionis Cades, hæreditas contra mare magnum.

29. Hæc est terra, quam mittetis in sortem tribubus Israel; et hæ partitiones earum, ait Dominus Deus.

30. Et hi egressus civitatis: A pla-

25. Et auprès de la frontière de Siméon, depuis la limite orientale jusqu'à celle de l'occident, Issachar aura une part.

26. Et auprès de la frontière d'Issachar, depuis la limite orientale jusqu'à celle de l'occident, Zabulon aura une part.

27. Et auprès de la frontière de Zabulon, depuis la limite orientale jusqu'à celle de la mer, Gad aura une part.

27. Et auprès de la limite de Gad, auprès de la borne du sud, sera la frontière depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction de Cadès. L'héritage s'étend vers la grande mer.

29. Telle est la terre que vous distribuerez au sort entre les tribus d'Israël, et tels seront leurs partages, dit le Seigneur Dieu.

30. Et voici les sorties de la ville.

---

tion des quatre tribus qui restent. On a déjà dit que la tribu de Gad était, dans la distribution primitive, à l'est du Jourdain.

28. — *Thamar*. V. XLVII, 19. — *Cades*, ibid. Si on essaye, dit Keil, pour se former une idée claire du rapport entre cette division prophétique du pays et l'état actuel de Chanaan, suivant les limites décrites, XLVII, 15 et suiv., de déterminer la longueur et la largeur du domaine, d'après ses dimensions géographiques, 25,000 roseaux, il faudra estimer la valeur de ce chiffre à 10,70 milles géographiques, selon Boeckh et Bertheau, ou seulement à 9,75, d'après Thenius. L'étendue de Chanaan, depuis Cades jusqu'à la source El-Lebweh, est de trois degrés un tiers, c'est-à-dire 50 milles géographiques ou 371 kilomètres (exactement 370 369 m 900). Dix milles sont occupés par le domaine sacré; il n'en reste donc plus que quarante pour le territoire des douze tribus, de sorte que chaque tribu aurait un lot de trois milles géographiques et un tiers (24,691 m. 326). Si maintenant nous attribuons une largeur de trois mille géographiques (22,222 m 194) à chacun des lots des cinq tribus qui sont au sud du domaine réservé, comme la terre devient plus étroite vers le sud, nous donnerons aux sept lots du nord une largeur de trois milles, quatre septièmes (22,843 m. 564). Quant au domaine réservé, mis à part au centre de la terre, il s'étendrait de Jérusalem à Dothan ou Jenin. Si nous prenons la largeur du pays (est à ouest) dans le voisinage de Jérusalem, ou à l'entrée du Jourdain dans la mer Morte, Chanaan a onze mille géographiques de largeur, tandis qu'à Jenin il en a à peine dix. Si donc la longueur de la therumah (ou domaine réservé) était, dans le sens de l'est à l'ouest, de dix milles géographiques, il ne resterait qu'un territoire d'un demi mille de largeur à l'est et à l'ouest, sur la limite sud de la therumah, et il ne resterait rien, à la limite nord, pour le domaine du prince. Aussi faut-il ne donner qu'une largeur de huit mille à la therumah. En somme les calculs donnés par Ezéchiel correspondent à la topographie actuelle de Chanaan, aussi exactement qu'on peut l'attendre d'un calcul obtenu par des moyens aussi sommaires que ceux dont disposait ce prophète. Nous y trouvons d'ailleurs la preuve que l'unité de mesure est partout ici le roseau et non la coudée.

29. — *Hæc est terra*. Cfr. Nombr. XXXIV, 2, 12, 13, Deut. XXXIV, 4. — *Quam mittetis in sortem*. XLV, 1. — *Tribubus Israel*, ℣℣. 19, 31. — *Et hæ partitiones earum*, de ces tribus. Cfr. Jos. XI, 23, XII, 7.

6. Description de la cité de Dieu. ℣℣. 30-35.

30. — *Hi egressus civitatis*. Les portes de la ville, Cfr. XLII, 11. Suivant quelques com-

Tu mesureras du côté du nord quatre mille cinq cents.

31. Et les portes de la ville prendront leurs noms des tribus d'Israël. Il y aura trois portes au septentrion, la porte de Ruben, la porte de Juda, et la porte de Lévi.

32. Tu mesureras de même vers le côté de l'orient quatre mille cinq cents. Et il y aura trois portes de ce côté : la porte de Joseph, la porte de Benjamin, et la porte de Dan.

33. Et tu mesureras quatre mille cinq cents vers le côté du midi : et il y aura trois portes, la porte de Siméon, la porte d'Issachar, et la porte de Zabulon.

34. Tu mesureras enfin quatre mille cinq cents vers le côté de l'ouest, et il y aura aussi trois portes : la porte de Gad, la porte d'Aser, et la porte de Nephthali.

35. Son circuit sera de dix-huit

ga septentrionali quingentos et quatuor millia mensurabis.

31. Et portæ civitatis ex nominibus tribuum Israel, portæ tres a Septentrione, porta Ruben una, porta Juda una, porta Levi una.

32. Et ad plagam orientalem, quingentos et quatuor millia; et portæ tres, porta Joseph una, porta Benjamin una, porta Dan una.

33. Et ad plagam meridianam, quingentos et quatuor millia metieris; et portæ tres, porta Simeonis una, porta Issachar una, porta Zabulon una.

34. Et ad plagam occidentalem, quingentos et quatuor millia, et portæ eorum tres, porta Gad una, porta Aser una, porta Nephthali una.

35. Per circuitum, decem et octo

---

mentateurs תוצאת n'indique pas les portes, mais les côtés, les limites d'une ville, d'un territoire. — *Quingentos et quatuor millia.* V. plus haut ℣. 16. La ville a 4500 roseaux de côté. Cfr. Jer., XXXI, 38, 39, où le prophète attribue aussi à la ville restaurée des dimensions bien plus grandes que celles qu'elle eut jamais.

31. — *Et portæ civitatis ex nominibus tribuum Israel.* Chaque côté a trois portes, de sorte que la ville entière en a douze ; elles portent les noms des douze tribus, comme les portes de la Jérusalem céleste dans l'Apocal., XXI, 12, parce qu'elle sera la cité du vrai peuple de Dieu. — *Porta Levi una.* La tribu de Lévi étant mentionnée ici, il s'en suit qu'au ℣. 32, c'est la tribu de Joseph qui est nommée, et non pas les demi tribus de Manassé et d'Ephraïm ; Cfr. Deut. XXXIII, 13. *Ruben, Juda et Levi* sont cités les premiers comme dans la bénédiction de Moïse, Deut. XXXIII.

32. — *Joseph... Benjamin* sont cités d'après ce texte, contrairement à Deut. XXXIII, 12-13.

34. — *Gad... Aser... Nephtali.* Ce sont les noms des fils des servantes qui terminent la liste.

35. — *Per circuitum decem et octo millia.* 18000 roseaux ; V. ℣℣. 16 et 30. Kliefoth remarque sur ce nombre que c'est le produit de 12 par 1500, c'est-à-dire un produit de douze par un multiple de dix. Il en conclut que la cité de Dieu va maintenant devenir la capitale du nouveau monde. — *Nomen civitatis,* le nom de la nouvelle Jérusalem. — *Ex illa die,* à partir du jour de sa restauration, ou mieux de sa création, car c'est bien une nouvelle création qu'Ezéchiel a en vue. — *Dominus ibidem.* Le Seigneur habite là ; LXX : Κύριος ἐκεῖ ἔσται. Cfr. Joel, IV, 20. « Nomen quoque ipsius civitatis nequaquam erit, ut prius, Jerosolyma, quæ interpretatur visio pacis, sed Adonai Sama, יהוה שמה, quod in latinum sermonem vertitur, Dominus ibidem, qui recedat numquam ab ea, ut a priori populo ante discessit, dicens ad discipulos : Surgite, abeamus hinc. Joan. IV, 31. Et ad Judæos : Relinquetur vobis domus vestra deserta, Matt. XXIII, 38 ; sed æternam habeat possessionem et sit ei ipse possessio, iisdem discipulis repromittens, Matt. XXVIII, 20 : Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi ». S. Jérôme. Cfr. Is. LXII, 12 et Jer. XXXIII, 16. La promesse faite par Dieu à son peuple d'habiter avec lui a été représentée par l'entrée de la gloire divine dans le tabernacle et dans le temple ; elle sera accomplie par l'Incarnation. Emmanuel, Dieu avec nous, est la réalisation de la prédiction d'Ezéchiel : Le Seigneur est là !

Terminons ce travail en reproduisant les paroles suivantes que S. Jérôme met en tête

mille. Et à partir de ce jour, le nom de la ville sera : LE SEIGNEUR AVEC ELLE.

millia : et nomen civitatis ex illa die, Dominus ididem.

---

du quatorzième livre de ses commentaires sur Ezéchiel : « Quod in principio templi Ezechielis debui dicere, nunc præpostero ordine in fine dicturus sum, illius versiculi memor :

Hic labor ille domus, et inextricabilis error.

Ita et ego istarum scripturarum ingressus oceanum et mysteriorum Dei, ut sic loquar, labyrinthum, de quo scriptum est : Posuit tenebras latibulum suum, Ps. XVII, 12, et : Nubes in circuitu ejus, Ps. XCVI, 2, perfectam quidem scientiam veritatis mihi vindicare non audeo, sed nosse cupientibus aliqua doctrinæ indicia præbuisse, non meis viribus, sed Christi misericordia, qui errantibus nobis ipse dolos tecti ambagesque resolvit, cæca regens Spiritu sancto vestigia ; quem sequentes ad portum explanationum Ezechielis prophetæ pervenire potuimus ».

FIN DU COMMENTAIRE DES PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

TABLE DES PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

PREFACE

Pages.

I. — Vie d'Ezéchiel. 1
II. — Contenu et division du livre. 4
III. — Authenticité du livre. . . . 7
IV. — Style d'Ezéchiel. 8
V. — Caractère des prophéties d'Ezéchiel. 11
VI. — Christologie d'Ezéchiel. . . 14
VII. — Rapports d'Ezéchiel avec l'Apocalypse. 15
VIII. — Commentateurs 18

TEXTE, TRADUCTION, COMMENTAIRES.

PREMIÈRE PARTIE

PROPHÉTIE DU JUGEMENT

I. Mission divine d'Ézéchiel.

CHAPITRE I. 21
CHAPITRE II. 33
CHAPITRE III 36

II. Prophéties contre le royaume de Juda.

1° Première exécution du mandat divin. — Instruction préliminaire. 38
CHAPITRE III (*suite*). 38
2° Prédiction contre Jérusalem. . . 44
CHAPITRE IV 44
CHAPITRE V. 50
3° Jugement contre les endroits consacrés à l'idolâtrie et les idolâtres. 56
CHAPITRE VI. 56
4° Prédiction de la ruine d'Israël. . 59
CHAPITRE VII 59
5° Vision de la destruction de Jérusalem. 66
CHAPITRE VIII. 66
CHAPITRE IX. 72
CHAPITRE X. 76
CHAPITRE XI. 80
6° Prédiction du départ du roi et du peuple. 86
CHAPITRE XII 86
7° Menaces contre les faux prophètes et les fausses prophétesses. . . 92
CHAPITRE XIII. 92
8° Menaces contre les idolâtres, certitude du châtiment qui les attend. 98
CHAPITRE XIV. 98
9° Menace contre Jérusalem comparée à un sarment de vigne. 104
CHAPITRE XV 104
10° Ingratitude et infidélité de Jérusalem. Sa punition et son ignominie 105
CHAPITRE XVI. 105
11° Humiliation et exaltation de la famille de David. 121
CHAPITRE XVII. 121
12° Justice distributive de Dieu. . 127
CHAPITRE XVIII. 127
13° Lamentation sur les princes d'Israël. 134
CHAPITRE XIX. 134
14° Coup d'œil sur le passé et l'avenir d'Israël. 137
CHAPITRE XX 137
15° Prophétie de la forêt incendiée et de l'épée du Seigneur. 147
CHAPITRE XXI. 149
16° Description des péchés de Jérusalem et d'Israël. 157
CHAPITRE XXII. 157
17° Oolla et Ooliba courtisanes symbolisant l'impiété. 163
CHAPITRE XXIII. 163
18° Prédiction en parabole et en signe de la destruction de Jérusalem. . 173
CHAPITRE XXIV. 173

III. Prédiction de jugement contre les nations païennes.

CHAPITRE XXV. 179

1° Prédiction contre Ammon, Moab, Edom, les Philistins, Tir et Sidon. 180
A. Prédiction contre Ammon. . . 180
B. Prédiction contre Moab . . . 181
C. Prédiction contre l'Idumée . . 182
D. Prédiction contre les Philistins. 183
E. Prédiction contre Tyr. . . . 184
CHAPITRE XXVI. 184
CHAPITRE XXVII 190
CHAPITRE XXVIII. 199
F. Prédiction contre Sidon. . . . 203
2° Prédictions contre l'Egypte. . . 205
A. Jugement contre Pharaon, son peuple et son pays. 205
CHAPITRE XXIX 205
B. Conquête et pillage de l'Egypte par Nabuchodonosor. 209
C. Le jour du jugement sur l'Egypte. 210
CHAPITRE XXX. 210
D. Destruction de la puissance de Pharaon par Nabuchodonosor. . 214
E. Gloire et chute d'Asshur considéré comme type de l'Egypte. . 216
CHAPITRE XXXI 216
F. Première lamentation sur la ruine de Pharaon et de son peuple. . 221
CHAPITRE XXXII. 221
G. Deuxième lamentation. . . . 224

DEUXIÈME PARTIE

ANNONCE DU SALUT

I. Introduction à la 2e partie.

CHAPITRE XXXIII. 229

II. Restauration d'Israël et destruction de Gog et de Magog.

1° Déposition des mauvais pasteurs et choix du bon pasteur. . . . 236
CHAPITRE XXXIV. 236
2° Dévastation d'Edom et restauration de la terre d'Israël. . . . 244
CHAPITRE XXXV. 244
CHAPITRE XXXVI. 246
3° Le salut d'Israël fondé sur sa sanctification. 250
4° Réunion d'Israël en une seule nation. 254
CHAPITRE XXXVII. 254
5° Destruction de Gog. 261
CHAPITRE XXXVIII 261
CHAPITRE XXXIX. 267

III. Le nouveau royaume de Dieu.

CHAPITRE XL 273
1° Le nouveau temple. 274
A. Description des cours, des portes et des chambres. 275
B. Le temple avec le vestibule, et les bâtiments accessoires. . . 285
CHAPITRE XLI. 286
C. Chambres des prêtres, étendue du domaine du temple. . . . 293
CHAPITRE XLII. 293
CHAPITRE XLIII 299
2° Les nouvelles ordonnances relatives au culte divin. 303
A. Description et consécration de l'autel des holocaustes. . . . 303
B. Règles relatives à l'accès du prince dans le sanctuaire. . . 308
CHAPITRE XLIV. 308
C. Règles relatives aux étrangers, aux lévites et aux prêtres par rapport au temple et au service du temple 309
D. Règles relatives à l'attitude du peuple envers le sanctuaire et ses ministres, et concernant la partie du territoire qui doit être réservée pour le Seigneur et ses ministres, lors de la division de la terre. . 317
CHAPITRE XLV. 317
E. Règles concernant les offrandes temporelles qu'Israël doit apporter au prince. 322
F. Règles concernand les sacrifices des jours de fête et les sacrifices quotidiens 324
a. Sacrifices pour les péchés dans le premier mois. 324
b. La Pâque et la fête des tabernacles. 325
c. Sacrifices du sabbat et de la nouvelle lune. 327
CHAPITRE XLVI. 327
d. Ouverture du temple pour le peuple et pour les offrandes volontaires du prince. 328
e. Sacrifices quotidiens. 330
G. Droit du prince de disposer de sa propriété territoriale. 331
H. Cuisines sacrificielles pour les prêtres et pour le peuple. . . 332
3° Bénédiction de la terre de Chanaan; sa division entre les tribus d'Israël. 334
A. Le fleuve de vie. 334
CHAPITRE XLVII 334
B. Limites et divisions de la Terre Sainte. Description de la cité de Dieu. 341
a. Limites et division du pays. . 341
CHAPITRE XLVIII. 345
b. Description de la cité de Dieu. 351

FIN DES PROPHÉTIES D'ÉZÉCHIEL

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

SAINTE BIBLE

LES PROPHÈTES-DANIEL

IMPRIMATUR

† J. Hipp. Card. Guibert, archiepiscopus Parisiensis.

Parisiis, die 26 septembris 1881.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ep. CLXXIV, n. 9) la protestation suivante :

« *Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini, totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.* »

PROPRIETE DE L'ÉDITEUR

DANIEL.

LA

SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

LES PROPHÉTES — DANIEL

INTRODUCTION CRITIQUE

TRADUCTION FRANÇAISE ET COMMENTAIRES

Par M. l'abbé TROCHON

Prêtre du diocèse de Paris, Docteur en Théologie

Ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est.
S. Jérôme.

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, rue Cassette, 10

1894

PROPHÉTIES DE DANIEL

PRÉFACE

I

VIE DE DANIEL.

Les ancêtres de Daniel (1) nous sont inconnus. On a cru qu'il était de race royale (2). Admettons au moins que sa famille était comptée parmi les plus illustres de Jérusalem, puisqu'il est du nombre de ces jeunes nobles que, par ordre de Nabuchodonosor, après la prise de la ville, le

---

(1) דניאל, Dan. I, 6; Ezech. XIV, 14, 20, XXVIII, 3; דנאל, Esdr. VIII, 2; Nehem. X, 7; I Paral. III, 1 (il s'agit, dans les deux premières de ces trois citations, d'un lévite de la maison d'Ithamar, à peu près contemporain du prophète, ce qui a conduit les LXX, dans leur traduction à l'identifier avec notre auteur, opinion suivie par quelques modernes, mais que la différence des temps, dit Zœckler, rend inacceptable; dans la troisième citation, c'est le nom d'un fils de David et d'Abigaïl, qui dans II Rois, III, 3, est appelé Chéléab. — LXX : Δανιήλ. — Le nom signifie « Dieu juge », ou « juge de Dieu », ou « jugement de Dieu. » C'est l'opinion de beaucoup d'anciens commentateurs, Maldonat, Grotius, suivis par Gesenius, Dietrich et Reinke. Daniel est donc, dans ce cas, celui qui porte un jugement au nom de Dieu. Mais, dans toutes ces hypothèses, le י est un *iod compaginis,* ce qui les rend peu probables. Il vaut mieux prendre ce י pour le suffixe de la première personne, comme dans d'autres noms propres אהליבה, Ezech. XXIII, 4; צורי, Nombr. I, 6; צוריאל, Nombr. III, 35; עזיאל, I Paral. V, 28, et alors lui donner le sens de « Dieu est mon juge », c'est-à-dire mon vengeur (Cfr. Gen. XXX, 6; C. B. Michaelis, Pref. § 2, Rosenmuller, Hævernick, Zœckler, Vigouroux). Fürst, lui donnant un sens plus voisin du premier, dit qu'il signifie « juge au moyen de Dieu. » — « Daniel, *judicium Dei,* sive quia in presbyterorum judicio sententiam divinæ examinationis exhibuit, dum, reperta eorum falsitate, Suzannam ab interitu liberavit; sive quod visiones et somnia, quibus ut signa (forte *Sigla*) quædam et ænigmata, futura monstrabantur, sagaci mente discernens aperuit. Hic desideriorum vir appellatus est, quia panem desiderii non manducavit, et vinum concupiscentiæ non bibit. » S. Isidore de Séville *Etymologianum,* t. VII, ch. VIII, n. 9. — *Patr. lat.*, t. LXXXII, c. 284. Les mots depuis *Hic desideriorum vir* sont tirés de S. Jérôme, *Ep. ad Eustoch.*

(2) Josèphe (*Antiq.* X, 10, 1) dit que Daniel était ἐκ τοῦ Σεδεκίου γένους. Selon Epiphane, *Adv. Hæres.* LV, 3, son père s'appelait Sabaan, Σαβάν. D'après le Pseudo-Epiphane, *De vit. Prophet.*, le prophète était né près de Jérusalem à Bethoron-la-Haute. Cfr. Reland, *Palest.*, p. 694. Mais toutes ces conjectures ne reposent sur aucun renseignement positif.

chambellan Aschpenaz (1) emmena à Babylone (2). A la cour, le nom de Daniel fut changé en celui de Beltschazar (3).

Daniel ne devait pas alors avoir dépassé quatorze ans. Suivant en effet ce que Platon (4) rapporte des Perses, — et on peut étendre leurs coutumes à Babylone, — « après deux fois sept ans passés, ceux que l'on appelle instructeurs royaux reçoivent les enfants pour les élever. » Durant trois ans l'enfant apprenait la langue des Chaldéens, non pas l'araméen (5), mais le médo-perse que les Mages apportaient avec eux (6). Vers dix-sept ans, d'après Xénophon (7), les jeunes gens entraient au service du roi.

Une tradition juive (8) nous apprend que Daniel et ses compagnons partagèrent le sort des autres adolescents, qui étaient appelés à servir le roi

---

(1) Dan. I, 3-6. Le nom de ce chef des chambellans, ou plutôt des eunuques, dont la fonction est analogue à celle du Kislar-Aga des Sultans turcs, (סריסיי, LXX : τῷ ἀρχιευνούχῳ; de même Théodotion), que les LXX ont transcrit Ἀβιεσδρὶ, n'a pas encore reçu d'interprétation satisfaisante. Il répond, dit Keil, au vieux persan Açp, un cheval; suivant Rœdiger, suivi par Zœckler, il signifie nez de cheval.

(2) Kuenen, *Histoire critique des livres de l'A. T.*, trad. fr. de Pierson, t. II, 1879. in-8°, pp. 555 et 654, fait sur ce point une objection que nous essayerons de réfuter plus loin.

(3) Ce nom בלטשאצר, expliqué, dit Zœckler, par l'analogie sémitique, semble signifier « prince de Bel » ou « prince favorisé de Bel ». C'est le babylonien Bilat-Sarra-Utsur, « Beltis défend le roi. » Bilat, féminin de Bil, seigneur, est le nom de la déesse épouse de Bel, qui était très honorée dès les temps les plus reculés. V. H. Rawlinson, *Journ. of the R. A. Society*, 1864, p. 236. — D'après M. Oppert, *Journal asiatique*, 1864, p. 52 et Schrader, *Die Keilinschriften und das A. T.*, p. 278, le nom doit se décomposer : Balatsu-usur, et signifierait « protège sa vie ». Il diffère du nom du fils de Nabonide, Belshazzar. Théodotion et les LXX, écrivent ces deux noms de la même manière, Βαλτάσαρ. La Vulgate les imite. Le traducteur grec, dit Fuller, a oublié, volontairement ou non, la distinction soigneusement maintenue par Daniel entre les deux noms. Keil prétend qu'on n'a pu encore déterminer le sens de ce mot. — Les Rabbins ont soutenu qu'on lui donna en outre le nom probablement persan de Sheshbazzar, par lequel Zorobabel était, dit-on, connu à la cour de Cyrus, Esdr. I, 8. Il n'y a là qu'une tradition insoutenable, quoiqu'on la trouve dans Rashi, et qui repose sur une fausse interprétation de ששבצר, adorateur du feu, selon Gesenius, mais, d'après les Rabbins, « celui qui avait été dans une sextuple tribulation. »

(4) Alcibiade, I, 37.

(5) Dan. II, 4, Esdr. IV, 7.

(6) Pusey, *Daniel the prophet*, 3e édit. in-8, p. 17.

(7) Cyrop. I, 2, 8.

(8) Targûm d'Esther, IV, 5, qui rapproche de ce fait la mention d'Hatach, l'eunuque persan qui était attaché au service d'Esther. Beaucoup d'anciens Rabbins sont du même avis. Parmi les Rabbins modernes, Rashi, in Dan. I, 21, soutient cette opinion; Aben Ezra, in Dan. I, 3, la rejette. Josèphe est du sentiment affirmatif, *Antiq.* X, 10, éd. Didot, t. I, p. 387. « Une tradition juive, rapportée par S. Jérôme, In Dan. VI, 4, *Opp.* ed. Migne, t. V, col. 523, dit que les princes et les satrapes mèdes cherchèrent à nuire à Daniel, en l'accusant d'avoir des rapports avec les concubines royales; « sed nullam causam, inquiunt, et suspicionem reperire potuerunt : quia eunuchus erat, et eum in re stupri arguere non poterant. » *Hist. univ. de l'Eglise*, de Rohrbacher, nouv. édit. avec des notes, Paris, Palmé, 1878 et suiv., t. I, p. 558. Chez les Pères de l'Eglise il y a divergence d'opinion. Le Pseudo-Epiphane, *De fide orthod.*, c. 10; S. Jérôme, *Adv. Jovin.* I, 1; in Is. XXXIX, 7; in Dan. I, 3; S. Jean Damascène, *De fide orthod.*, IV, 25, tiennent pour l'affirmative. Il en est de même d'Origène, Hom. 4a *in Ezech.*, et de Théodoret. Il n'y a guère que S. Epiphane et S. Basile qui soient d'un avis contraire. V. *Opp.*, éd. Migne, t. III, c. 1266. Beaucoup de commentateurs catholiques sont de l'avis des Juifs et de la plupart des Pères : Cornélius à Lapide, Huet, *Demonstrat. évang.*, Venise, 1754, in-fol. t. I, p. 295. Mais, il ne faut pas chercher dans leur opinion, comme le fait à tort Zœckler, un argument voulu en faveur de la virginité perpétuelle. Ces Pères et ces commentateurs eussent dans ce cas, été complétement en opposition avec l'enseignement de N. S. Cfr. Matth. XIX, 12.

dans l'intérieur de son palais, et que comme eux ils devinrent eunuques. Les usages bien connus des cours orientales sont favorables à cette tradition. D'ailleurs, il n'y aurait eu, dans ce cas, qu'un exemple de l'accomplissement de la prophétie d'Isaie à Ezéchias (1).

Pendant que Daniel était sous la surveillance d'Aschpenaz, le jeune Hébreu et ses compagnons, Ananias, Mizaël et Azarias (2), observaient scrupuleusement toutes les observances que leur religion leur imposait. En particulier ils aimèrent mieux s'abstenir des mets et du vin de la table royale, que de violer la loi de Moïse (3). Il est certain, en effet, que les festins royaux étaient accompagnés de pratiques idolâtriques (4). Cette fidélité à la Loi, qui rappelait celle des Hébreux les plus illustres (5), était de nature à donner au jeune Daniel une grande célébrité parmi les siens.

Un autre événement, qui eut lieu vers cette époque, acheva de grandir le renom du prophète. Il s'agit du jugement plein de sagesse par lequel il délivra Suzanne de ses accusateurs (6). A partir de ce jour, nous dit le récit biblique, Daniel fut grand aux yeux de son peuple (7). Beaucoup d'Hébreux en effet, ne s'étaient pas contentés de subir le joug de leurs vainqueurs; moins courageux que le jeune héros, et que trois de ses compagnons, ils avaient réalisé les craintes prophétiques d'Osée (8) et d'Ezéchiel (9). Aussi le voyant des bords du Chaboras, enthousiasmé par cette conduite, voulût-il citer Daniel, dans ses prophéties, comme un modèle de sagesse et de piété, et le placer à côté de Noé et de Job (10).

Cette fidélité de ses serviteurs, que Dieu avait déjà récompensée dans Daniel par une sagesse précoce, fut encore l'objet d'autres faveurs. L'abstinence volontaire des quatre adolescents n'arrêta point leur développement physique. Non-seulement ils purent vaincre en vigueur et en beauté ceux de leurs camarades, qui, idolâtres de naissance, ou infidèles à la loi,

---

(1) Is. XXXIX, 7.

(2) Dan. I, 7.

(3) Exod. XXXIV, 15, Levit. XIX, 26, etc.

(4) Dan. V, 4. Strabon, XVI, 3, dit que les Nabatéens, Babyloniens d'origine, offraient des libations de vin au soleil. Les gâteaux dont parle Jérémie, VII, 18, XIV, 19, étaient probablement aussi de provenance babylonienne. V. le Comm. sur Jérémie, p. 69.

(5) Quelques commentateurs, Auberlen, Pusey, Cowles, Fuller, etc., ont remarqué, après S. Hippolyte, le rapprochement qui existe entre Joseph et Daniel. Cowles dit, entr'autres : « Tous deux étaient captifs, tous deux s'élevèrent, dans un royaume étranger, au même rang de premier ministre, par les mêmes qualités personnelles, intégrité absolue, dévouement complet à leur œuvre, grandes capacités administratives, confiance inaltérable en Dieu. Tous deux devinrent, avec l'aide de Dieu, des protecteurs pour leur peuple opprimé. A chacun d'eux Dieu donna un pouvoir prophétique extraordinaire, qui servit à leur attirer la gloire et l'estime, et qui, dans le cas de Daniel surtout, exalta magnifiquement le Dieu des Hébreux auprès des rois qu'ils servaient. Chacun confondit les faux prophètes qui étaient en grand nombre en Egypte et à Babylone. »

(6) Dan. XIII. Nous examinerons plus tard l'authenticité et la canonicité de ce fragment. Nous y signalons seulement maintenant le jeune âge de Daniel : « Suscitavit Dominus spiritum sanctum pueri junioris, cujus nomen Daniel », XIII, 45.

(7) *Ibid.* 64.

(8) Os. IX, 3.

(9) Ezéch. IV, 13, 14.

(10) Ezech. XIV, 14, XXVIII, 3.

partageaient sans scrupule la nourriture royale (1); mais ils les surpassèrent encore en intelligence et en culture (2).

Daniel reçut en effet, le don spécial de comprendre et d'interpréter les visions et les songes (3). Nulle science n'était plus estimée à Babylone. Les récits d'Assurbanipal, lors de ses guerres contre Teumann, roi d'Elam, et contre son propre frère, Saül-Mugina, nous montrent que, bien longtemps avant l'époque où vivait Daniel, on voyait dans les songes une manifestation de la volonté divine (4). C'est à la suite d'une autre songe qu'Assurbanipal conclut alliance avec Gygès (5). Le don d'interpréter les songes assurait à celui qui le possédait de hautes situations, et lui laissait, même à travers tous les changements de dynasties, une influence considérable (6).

Ce fut ce qui arriva pour Daniel. Nabuchodonosor, dans la seconde année de son règne, n'ayant pu trouver, chez ses interprètes attitrés, l'explication d'un songe qui l'avait beaucoup frappé (7), s'adressa à Daniel qui satisfit la curiosité royale. Cet Hébreu devint alors chef des mages, et gouverneur de la province de Babylone (8). Il obtint que ses trois amis fussent délégués comme administrateurs de cette province, et il continua ainsi d'habiter le palais royal. Il put donc jouir de la faveur de Nabuchodonosor auquel il expliqua plus tard un autre songe, relatif à la folie qui devait atteindre le conquérant (9).

Sous Belshazzar la faveur de Daniel ne fut pas moindre. Les grands honneurs qu'il avait reçus de ce roi, dans la fatale nuit où il lui interpréta la vision du banquet, lui furent continués par le premier roi médo-perse Darius le Mède. Il fut en effet l'un des trois princes placés au-dessus des cent vingt gouverneurs du royaume; bientôt même il devint premier ministre (10). Le pouvoir lui valut de nombreux ennemis, qui ne négligèrent rien pour le perdre. On lui fit un crime de sa fidélité à la loi mosaïque, fidélité qui fut présentée au roi comme une désobéissance formelle à un décret extraordinaire, qu'on avait su lui arracher (11). Condamné à être dévoré par les lions, il fut sauvé par une providence

---

(1) « J'ai remarqué, dit Chardin, cité par Pusey, *op. cit.*, p. 17, que la figure des Kechicks (Kashishin, moines) est réellement plus rose et plus fraiche que celle des autres. Ceux qui jeûnent beaucoup, les Arméniens et les Grecs, sont malgré cela très beaux, éblouissants de santé, d'une physionomie claire et pleine de vie ». *Notes* mss. dans Harmer, Obs. 59, t. II, p. 110.

(2) Dan. I, 9-20.

(3) *Ibid.* I, 17, II, 19.

(4) Smith, *History of Assurbanipal*, London, 1872, in-8°, pp. 120, 126, 156. 157.

(5) *Ibid.*, pp. 73-74. — Cfr. encore le récit de la guerre d'Assurbanipal avec Ummanaldas, roi d'Elam, *ibid.*, p. 221. — En Egypte même croyance; V. Maspero, Essai sur la stèle du Songe, dans la *Revue archéologique*, mai 1868, p. 332.

(6) Fuller, Introd. à Daniel, dans *The Holy Bible... edited by* Cook, t. VI, London, 1876, page 211.

(7) Dan. II, 1 et suiv.

(8) *Ibid.*, II, 48 et suiv.

(9) *Ibid.*, IV. Le récit des persécutions exercées contre les amis et les coreligionnaires de Daniel n'indique pas que la faveur du prophète eût pendant ce temps été en grand ou en long déclin, ch. III.

(10) Dan. VI. 1-4.

(11) *Ibid.*, VI, 5-14.

particulière de Dieu, tandis que ses accusateurs périrent dans le supplice qu'ils lui avaient préparé (1).

Quand Cyrus régna seul sur l'empire médo-perse, les dignités de Daniel lui furent conservées. Il vivait encore dans la troisième année de ce prince (2) : c'est alors qu'il eut ses révélations relatives à la victoire du Messie sur les royaumes du monde détruits, qu'il démasqua les fraudes des prêtres de Bel et fit détruire le dragon. Il assista à la fin de la captivité et au retour des Juifs dans leur patrie (3). Trop âgé pour rentrer avec eux en Palestine, il finit ses jours à Babylone, attendant avec confiance la résurrection des morts à la fin des jours (4). Il pouvait avoir environ quatre-vingt-dix ans (5).

L'influence qu'il avait exercée est caractérisée par deux écrivains d'origine et de valeur bien différentes; mais la diversité de leur mérite n'aura que plus d'attrait pour le lecteur.

Bossuet s'exprime ainsi :

« Durant ces années (de la captivité de Babylone), ce peuple abattu étoit respecté dans ses prophètes : ces captifs prononçoient aux rois et aux peuples leurs terribles destinées. Nabuchodonosor qui vouloit se faire adorer, adore lui-même Daniel, étonné des secrets divins qu'il lui découvroit : il apprend de lui sa sentence, bientôt suivie de l'exécution..... Il revient au temps marqué par Daniel, et reconnoît le Dieu du ciel qui lui avoit fait sentir sa puissance..... Babylone, souvent menacée par les prophètes et toujours superbe et impénitente, voit arriver son vainqueur (Cyrus) qu'elle méprise..... Son roi Balthasar, petit fils de Nabuchodonosor, aussi superbe que lui, mais moins habile, fait une fête solennelle à tous les Seigneurs. Cette fête est célébrée avec des excès inouis. Balthasar fait apporter les vaisseaux sacrés, enlevés du temple de Jérusalem, et mêle la profanation avec le luxe. La colère de Dieu se déclare : une main céleste écrit des paroles terribles sur la muraille de la salle où se faisoit le festin. Daniel en interprète le sens; et ce prophète qui avoit prédit la chûte funeste de l'aïeul fait voir encore au petit-fils la foudre qui va partir pour l'accabler (6). »

A côté de cette belle page citons les lignes suivantes : « Daniel a été pendant la captivité le représentant du peuple juif auprès des maîtres de l'Asie. Cette réflexion explique sa vie entière. Pour remplir cette mission, il fallait non pas seulement un homme de génie, mais un prophète. Dans tous les temps, on a vu, dans l'Orient, des captifs faits à la guerre, des esclaves achetés sur un marché, s'élever à force de talents, de bonheur ou d'intrigues, aux premières fonctions de l'état; l'élévation de Daniel, comme celle de Néhémie, est donc tout à fait dans les mœurs de ces contrées; mais ces créatures des rois, tombent avec ceux qui les élèvent et souvent leur sang coule sur sur sa tombe. Il fallait donc un prophète, pour que son

---

(1) *Ibid.* 16 23.

(2) *Ibid.* x, 1.

(3) Esdr. i, 1 et suiv. Le décret de liberté fut, en effet, promulgué dans la première année de Cyrus.

(4) Dan. xiii. 4, 13.

(5) Selon M. Lamy, *Introd. in S. Script.*, Malines. 1873, in-8°, t. II, p. 168, il avait 101 ans.

(6) *Disc. sur l'histoire univ.* 2e partie, ch. vi, *Œuvres*, éd. Lachat. t. xxiv, pp. 420 et 421.

crédit pût durer sous sept règnes différents,.... survivre à toutes ces révolutions de cour et de gouvernements, renaître toujours à propos et défendre la vraie religion, au milieu de l'idolâtrie. Aussi les exemples, les prodiges, les oracles de Daniel, ont-ils eu pour but de soutenir le courage et l'espoir des Juifs; la captivité ne devait pas interrompre la révélation (1). »

Les circonstances de la mort de Daniel sont inconnues. Les traditions juives, les légendes arabes, quelques pages des Pères de l'Eglise, ont essayé de combler cette lacune ; mais, tous ces récits ne reposent sur rien de sérieux. D'après Josèphe (2), Daniel se serait immortalisé en bâtissant à Ecbatane (3) un magnifique palais de marbre qui existait encore de son temps, et était confié à la garde d'un prêtre juif. D'autres légendes le font retourner en Palestine avec Zorobabel et les premiers libérés (4). Suivant le Pseudo-Epiphane il serait mort à Babylone, et y aurait été inhumé dans le sépulcre royal. Des historiens et voyageurs d'origine récente, Abdul-Faraj et Benjamin de Tudèle le font mourir à Shushan, où son tombeau est encore aujourd'hui vénéré (5).

Ajoutons que l'Eglise catholique célèbre Daniel comme martyr (6), le 21 juillet (7).

II

CONTENU ET UNITÉ DU LIVRE.

I. Le livre de Daniel peut se diviser en deux parties, l'une historique I-VI, l'autre prophétique, VII-XII. L'auteur parle à la troisième personne dans la première partie, et à la première personne dans la seconde partie, excepté les versets d'introduction (8).

---

(1) A. Coquerel, *Biographie Sacrée,* Valence, 1837, in-8°, n. 96.

(2) *Ant. jud.* x, 11, 7.

(3) S. Jérôme (*In Dan.* VIII, 2) adopte cette tradition, mais, met l'emplacement du palais à Suse : « in qua... turrim exstruxit excelsam, et quadro ædificatam marmore, tantæque magnitudinis et pulchritudinis, ut usque in præsens videatur esse nova. In eaque regum Persarum atque Medorum conduntur reliquiæ » (*Patr. lat.*, t. XXV, c. 559).

(4) D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, p. 283.

(5) *Ausland,* 1853, p. 960.

(6) Le martyrologe d'Usuard l'inscrit seulement comme prophète et ne parle pas de son martyre. V. l'éd. de Molanus, Anvers, 1583, in-8°, fol. 102 v°.

(7) Daniel eût-il le même que le Bélesis mentionné par Diodore (lib. II)? V. Huet *Demonstr. év.* propr. IV, *Danielis prophetia.* n° 3, éd. de Venise, 1757, t. I, p. 296.

Cette supposition, dit Huet, n'est pas vaine assurément, et beaucoup de choses s'accordent pour la confirmer. « Nomina affinia, *Belesis* et *Balthassar.* » — Bélésis était de la race des Chaldéens; mais les Hébreux, sortis des Chaldéens, étaient connus sous le nom de leurs pères. Bélésis fut savant en astrologie et habile à découvrir l'avenir. Il était des premiers de Babylone comme Daniel. Enfin, ajoute Huet, il n'y a pas une seule conjecture qui parût aussi solide, si les temps concordaient quelque peu. Car, l'exil de Daniel est postérieur de plus de 260 ans, à la mort de Sardanapale, du trône duquel Arbace, aidé des conseils de Bélésis, put s'emparer. Diodore signale en outre l'avarice de Bélésis, et un pareil soupçon ne peut tomber sur la sainteté de Daniel.

Pourquoi, dirai-je alors, agiter cette question?

(8) Dan. VII, 1 et X, 1. — En traitant de l'authenticité du livre, nous examinerons s'il y a à tirer de là une objection contre l'authenticité du livre.

Dans la partie historique (1) l'auteur ne se propose pas de faire l'histoire complète de la vie ou de l'exil du prophète; il veut seulement nous faire connaître les moyens employés par Dieu, pendant cette époque de désolation, pour consoler, encourager et soutenir Israël en lui montrant qu'il n'est pas abandonné.

Le premier chapitre forme l'introduction historico-biographique : il nous apprend l'entrée de Daniel à la cour du roi, son exil à Babylone, son éducation et son apprentissage du service de la cour, pendant trois années, son instruction dans la littérature et la sagesse des Chaldéens, et son admission au service du roi dans le palais.

Le chapitre II renferme un songe remarquable de Nabuchodonosor qu'aucun des sages Chaldéens ne peut raconter ou interpréter au roi. En réponse à la prière de Daniel, Dieu le lui fait connaître; le jeune homme peut expliquer au roi les visions qu'il a eues, et qui représentent les quatre monarchies renversées par Jésus-Christ, et sur les ruines desquelles Dieu fonde le royaume éternel de son Eglise.

Le chapitre III décrit la merveilleuse délivrance des trois amis de Daniel, jetés dans la fournaise, pour n'avoir pas voulu adorer la statue d'or que Nabuchodonosor s'était élevée (1-23; 91-97); on y lit ensuite le cantique des trois jeunes hommes (24-90). Alors commence le décret de Nabuchodonosor (90-100), continué dans le chapitre IV, décret adressé à tous les peuples et nations de son royaume, pour leur faire connaître un songe que Daniel lui avait interprété, et l'accomplissement de ce songe : un cœur de bête lui avait été donné en punition de son orgueilleuse apothéose; il annonce aussi qu'il a recouvré la santé après s'être humilié sous la main du Tout-Puissant.

Le chapitre V contient le récit du festin du roi Baltazar, l'inscription terrible qui fut vue sur la muraille et interprétée par Daniel, ainsi que l'accomplissement de la prédiction.

Le chapitre VI raconte la miraculeuse délivrance de Daniel jeté dans la fosse aux lions à la suite des intrigues de ses ennemis.

La deuxième partie (prophétique) se subdivise en quatre sections :

1° Prophétie des quatre empires représentés par quatre animaux (VII). — 2° Prophétie de la persécution d'Antiochus Epiphane (VIII). — 3° Prophétie des soixante-dix semaines d'années (IX). — 4° Prophéties relatives à l'époque des Séleucides, et à leurs rapports avec le peuple de Dieu (X-XII) : A. Introduction à la prophétie (X) : B. Nombreux détails sur l'époque qui précède les Machabées (XI-XII).

Un appendice (XIII-XIV) contient : — 1° L'histoire de Suzanne (XIII); — 2° La découverte par Daniel de la fraude des prêtres de Bel (XIV, 1-21); — 3° La destruction du dragon (22-26). — La condamnation de Daniel à être jeté dans la fosse aux lions, son séjour dans cette fosse où il est nourri par le prophète Habacuc, et sa délivrance par la protection divine (27-42).

Cette division, généralement adoptée par beaucoup de commentateurs, Rosenmuller, Maurer, Hævernick, Hitzig, Zundel, Lamy, Vigou-

(1) Nous avons surtout consulté pour cette analyse, M. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. II, pp. 598-604, et Keil, *Commentar*, Introd. § 3e. — V. aussi une bonne analyse du livre dans Welte, art. Daniel, de l'*Encyclopedie theologique* de Welte et Wetzer, tr. franç. de Goschler, t. VI, pp. 65 et suiv.

roux, etc., est l'objet, de la part de Keil, d'objections assez sérieuses : « Cette division en deux parties, consistant en six chapitres chacune, dont les premiers sont regardés comme historiques et les autres comme prophétiques, ne correspond, dit ce commentateur (1), ni avec le contenu, ni avec le but du livre. Ex examinant le premier chapitre, son rapport avec tout l'ensemble peut être considéré tel que nous l'avons établi. Mais on ne peut donner de raison réelle pour regarder le songe de Nabuchodonosor sur les quatre empires (ch. II), avec son interprétation révélée à Daniel dans une vision nocturne, comme une narration historique, tandis qu'on considérerait, comme une vision prophétique, le songe des quatre pouvoirs du monde, symbolisés par des animaux voraces : le contenu des deux chapitres est en effet essentiellement semblable. Si le ch. II mentionne, d'une manière toute particulière, l'impossibilité où se trouvèrent les sages Chaldéens de raconter et d'interpréter le rêve, et les châtiments qui leur furent infligés à cause de cela, nous ne devons pas pour cela enlever au songe, et à son contenu qui furent révélés à Daniel, dans une vision nocturne, le caractère d'une prophétie. En outre le chapitre VII, écrit en Chaldéen, et où Daniel parle de lui à la troisième personne, VII, 1-2, se rapporte naturellement aux chap. précédents, II-VI, et se sépare de ceux qui suivent, où Daniel parle à la première personne, et emploie la langue hébraïque. Pour ces raisons, avec Auberlen, Kliefoth et Kranichfeld (2), nous considérons le chapitre VII écrit en Chaldéen, comme appartenant à la première partie du livre, II-VII; les chapitres VIII-XII, écrits en hébreu, constituent la seconde partie. »

Auberlen, pour justifier la division qu'il adopte, donne les motifs suivants (3) : « La première partie (II-VII), est un coup d'œil sur l'histoire universelle et nous représente la succession des monarchies terrestres jusqu'au moment où le règne de Dieu doit triompher d'elles. La seconde (VIII-XII) met sous nos yeux l'histoire de ces monarchies, dans leurs rapports avec Israel, histoire plus rapprochée, et antérieure à la venue en chair du Christ, prophétisée au chap. IX (4). »

Les deux opinions sont plausibles, et rien n'empêche d'adopter l'une ou l'autre.

II. L'unité du livre n'est plus en question depuis longtemps parmi les critiques. Contentons-nous, pour le montrer, de citer deux auteurs qui représentent deux manières de voir bien éloignées l'une de l'autre, et qui sur ce point, sont entièrement du même avis. Le seul argument qui paraissait contraire à l'unité du livre, est la diversité de langue qu'on y trouve (5). « Gardons-nous cependant, dit Kuenen (6), de conclure de cette diversité de langue, que nous ayons affaire ici à deux auteurs différents;

---

(1) *Ibid.*

(2) Ajoutons Kuenen à la liste de Keil.

(3) *Le prophète Daniel et l'Apocalypse de S. Jean*, trad. de l'allemand de la 2e éd. par H. de Rougemont. Lausanne, 1880, in-8°, pp. 43 et suiv. — M. de Rougemont a eu le tort de ne pas traduire sur la 3e édition, Bâle, 1874, in-8°. Mais la pensée de l'auteur a été développée sans être changée, et pour ne pas trop allonger, nous nous servons de la seconde édition.

(4) Les considérations qu'ajoute Auberlen « sur le rétablissement visible du règne de Dieu » sont entachées de millénarisme; c'est pourquoi nous les omettons.

(5) Nous les indiquerons tout à l'heure.

(6) *Op. cit.* p. 519.

la connexion étroite entre le ℣. 4ᵃ et le ℣. 4ᵇ (passage où commence l'emploi de l'Araméen), exclut d'avance toute conclusion de ce genre. L'unité du livre repose d'ailleurs sur les arguments les plus solides. Partout règne le même esprit; partout, bien que sous des formes diverses, nous retrouvons les mêmes idées sur l'avenir. On a donc eu raison de repousser d'un accord unanime les hypothèses de Bertholdt et autres qui tendaient à faire attribuer les divers fragments du livre de Daniel à plusieurs auteurs (1). D'après M. Bertholdt, il n'y en aurait pas moins de neuf.

« Dans la partie historique il est toujours question de Daniel à la troisième personne; en revanche, dans la seconde partie, il parle de lui-même à la première personne (VII, 2, 28; VIII, 2, 15, 27; IX, 2; X, 1, etc.). Cette circonstance ne peut en aucune manière indiquer que la partie historique et la partie prophétique ne soient pas du même auteur, pas plus qu'elle ne constitue un argument contre l'authenticité du livre. De même qu'Isaie (VII, 1 et suiv., XX), Daniel aurait pu parler de lui-même et de ses amis à la troisième personne. »

Et M. Vigouroux (2) s'exprime ainsi : « Malgré la différence de langage, on admet généralement l'unité du livre. L'emploi successif des deux personnes s'explique par la nature du sujet : le prophète raconte sous forme de narration impersonnelle les faits et les événements symboliques, parce qu'ils peuvent être directement contrôlés, mais il parle en son propre nom, quand il rapporte des révélations et des visions, parce qu'elles tirent leur autorité du témoignage même du prophète à qui elles ont été communiquées (3). On remarque quelque chose d'analogue dans les autres prophètes, Is., VII, 3; XX, 2; XXXVI-XXXIX. »

III. Un certain désordre paraît cependant dans l'arrangement et la distribution du livre. Voici comment dom Calmet l'explique : « Deux choses peuvent avoir contribué au dérangement des différentes parties contenues dans ce livre : 1° le déplacement des feuilles ou des rouleaux, qui contenaient les chap. V et VI. Ces deux chapitres devaient être mis entre les chap. VIII et IX. — 2° La distinction que l'on a faite des ch. XIII et XIV, qui ne se trouvant point dans le texte hébreu, ont été rejetés à la fin du livre dans les exemplaires latins. Les exemplaires grecs placent le ch. XIII à la tête du livre, et le chap. XIV à la fin : selon l'ordre des temps, le ch. XIII devrait être entre les ch. I et II, et le ch. XIV entre les ch. IX et X (4). »

III

LANGUES DANS LESQUELLES LE LIVRE DE DANIEL A ÉTÉ ÉCRIT.

I. Il y a trois langues différentes dans le livre de Daniel, tel qu'il nous

(1) « Voir Eichhorn, *Einleit. in das A. T.*, IV, 515 et suiv.; et Bertholdt, Dan. I, 49 et suiv.; *Einleit.* p. 1543 et suiv. V. contre eux Bleek, *Theol. Zeitschr.*, III, 241 et suiv.; de Wette, *Einleit.*, I, 389 et suiv.; von Lengerke, *Das Buch Daniel*, pp. 1 et suiv.; Hæverniek, *Comm. über das Buch Daniel*, pp. XXVII et suiv.; *Einleit.* t. II, 2ᵉ p., pp. 443 et suiv., et d'autres. » (Note de Kuenen).

(2) *Op. cit.*, t. II, p. 598.

(3) Il y a ici une légère inexactitude; V. le ch. II de Daniel.

(4) *Préface sur Daniel*, Bible de Vence, 1ʳᵉ éd., t. IX, p. 387.

est parvenu : l'hébreu, l'araméen (1), le grec; on y trouve en outre quelques mots persans.

Les parties écrites en hébreu sont : I-II, 4ª; VIII-XII; celles écrites en Araméen vont de II, 4 à VII, 28 (2); en grec nous avons les fragments deutéro-canoniques, III, 24-90, XIII, XIV.

On a cherché bien des raisons de cette différence de langues. Frassen (3) disait, il y a deux cents ans, qu'il est difficile d'en donner un motif légitime et bien convaincant. D'accord avec Huet (4), il admettait que Daniel avait d'abord écrit en chaldéen (ou araméen), dont l'usage était devenu plus familier au prophète que celui de sa langue maternelle. Les Juifs rentrés dans leur patrie le traduisirent en hébreu. Le malheur des temps et les longues infortunes d'une nation plus éprouvée que toutes les autres nations de l'antiquité, firent perdre une partie du texte hébreu, qu'on remplaça par ce qu'on trouva dans l'Araméen, « unde ambiguus ille fœtus exortus est. »

Richard Simon, dont la critique est beaucoup plus exercée que celle de l'évêque d'Avranches, lui répondit avec raison : « Y a-t-il quelque apparence que les Juifs, qui, au retour de leur captivité, ne parlaient plus hébreu, mais chaldéen, aient mis en hébreu, pour l'usage de leur nation, un livre qu'on supposait avoir été composé dans une langue qui était alors vulgaire (5)? » Cette objection paraît péremptoire, et il faut chercher une autre explication.

La plus simple paraît être que l'auteur, aussi familier avec l'hébreu qu'avec l'araméen, s'exprimait dans les deux langues avec une égale facilité, et que ses Mémoires, si l'on peut ainsi parler, ont été recueillis tels qu'il les avait écrits, sans qu'on se soit permis de toucher à la forme qu'il leur avait donnée. On trouve, d'ailleurs, un mélange analogue, quoiquoi en moindre proportion, dans deux contemporains de Daniel, Jérémie (6) et Esdras (7). Sans préjuger une discussion prochaine, ne peut-on pas voir dans ce mélange de langues une preuve d'authenticité? D'après Kranichfeld et Zœckler, le livre n'a pas été écrit tout d'un coup, mais le texte primitif a été complété plus tard par l'auteur lui-même. Daniel employa d'abord l'araméen, dont il se servait journellement, ensuite l'hébreu, peut-être parcequ'il regardait alors la langue de la loi et des prophètes, comme plus propre au but qu'il poursuivait d'instruire et d'édifier ses compatriotes.

---

(1) « La partie araméenne de Daniel, dit M. Vigouroux *Op. cit.*, p. 594, note, est généralement appelée chaldéenne. Cette dernière expression est impropre et peut induire en erreur, en faisant croire que la langue employée par Daniel, dans cette partie de son livre, est la langue des Chaldéens ; c'était, comme le dit le texte, le dialecte des habitants d'Aram en Syrie, ארמית. *ârâmîth*, συριστί, *syriace*. Daniel réserve le nom de *lingua Chaldæorum* à celle qui s'écrivait avec les caractères cunéiformes, Dan. I, 4. » — S. Jerôme avait déjà dit : « Hebraicis quid in litteris, sed lingua scribuntur chaldaica, quam vocat hic Syriacam. » *Opp.*, éd., Migne, t. V, col. 499.

(2) Il y a une erreur typographique sur ce point dans le *Manuel* de M. Vigouroux, t. I, p. 595.

(3) *Disquisitiones biblicæ*, Paris, 1682, in-4°, p. 600.

(4) *Demonstratio evangelica*, propos. IVa, Venetiis, 1751, in-fol. t. I, p. 300.

(5) *Critique des Prolegomènes de la Bible d'Ellies Dupin* (publiée par le P. Souciet, S. J.), Paris, 1730, in-8°, t. III, p. 288.

(6) Jer. x, 11.

(7) Esdr. IV, 7.

Auberlen donne une explication d'un autre genre : « Daniel a fait usage, dans la première partie, de la langue du peuple païen sous la domination duquel il vivait, et, dans la seconde, de la langue du peuple de Dieu. Il n'aurait pu indiquer plus clairement qu'il s'agissait principalement dans l'une de la destinée des puissances terrestres, et dans l'autre de celle du peuple de Dieu (1). »

II. Les morceaux grecs de Daniel ont sans doute été conservés par les Juifs hellénistes et les Alexandrins, qui, par suite de leur tournure d'esprit, devaient les goûter particulièrement. L'original a peu à peu disparu, soit par la faute des Juifs, soit par l'effet de la multiplication des exemplaires grecs (2). Tout en réservant cette question pour le chapitre relatif à la canonicité de Daniel, on peut dire dès maintenant qu'il y a dans le grec de ces fragments beaucoup d'aramaïsmes (3). D'ailleurs comment le cantique des trois jeunes gens se trouve-t-il dans la traduction de Théodotion?

Une difficulté plus grave et plus souvent élevée contre ces passages vient des jeux de mots σχίνος-σχίσειν, πρίνος-πρίσειν, qui se trouvent dans l'histoire de Suzanne, XIII, 54-55, 58-59. S. Jérôme nous dit : « Quia Hebræi reprobant historiam Susannæ, dicentes in Danielis volumine non haberi, debemus diligenter inquirere nomina σχίνου καὶ πρίνου, quæ Latini *ilicem* et *lentiscum* interpretantur, si sint apud Hebræos, et quam habeant etymologiam, ut a σχίνῳ *scissio*, et a πρίνῳ *sectio* sive *serratio* dicatur lingua eorum. Quod si non fuerit inventum, necessitate cogemur et nos eorum acquiescere sententiæ, qui græci tantum sermonis hanc volunt esse περικοπήν, quæ græcam habeat tantum etymologiam et hebraicam non habeat. Quod si quis ostenderit duarum istarum scissionis et sectionis in Hebræo stare etymologiam, tunc poterimus etiam hanc scripturam recipere (4). »

Il est difficile d'exprimer l'objection plus nettement. Une réponse nous est fournie par un critique très-admiré de l'école actuelle, par Richard Simon, que l'on appelle le père de la critique. Voici ses paroles : « A l'égard des étymologies grecques, qui sont dans l'histoire de Suzanne,... ne pourrait-on pas dire que ces jeux de mots viennent des traducteurs grecs, parcequ'il y avait de semblables paronomasies dans l'original hébreu? Cette liberté qu'a pu prendre le traducteur de l'histoire de Suzanne, n'est pas sans exemple; il y a quelque chose de semblable dans la version grecque des ouvrage de S. Ephrem, qui ont été composés en syriaque et traduits ensuite du syriaque en grec; et cela n'est pas une raison pour s'inscrire en faux contre les ouvrages de S. Ephrem, où ces sortes d'allusions ou jeux de mots se trouvent dans la version grecque (5). »

Le P. Souciet, S. J., un des érudits les plus remarquables du XVIIIe siècle,

---

(1) *Op. cit.*, trad. fr. p. 44.

(2) Huet, *Demonstr. evang.*, l. c.

(3) Ainsi III, 28, « judicia veritatis », qui rend bien משפטי אמת; ℣. 30, « non audivimus », pour : nous n'avons pas obéi; ℣. 36, « quibus locutus es pollicens », redondance très hébraïque; ℣. 50, « ventum roris », pour : un vent rafraichissant; XIII, 15, « sicut heri et nudius tertius », Cfr. Gen. XXXI, 2, Exod. IV. 10; ℣. 27, « et facta est dies crastina »; ℣. 52, alter ab altero » אחד אל אחד; « inveterate dierum malorum »; XIV, 4, « habet potestatem omnis carnis », בעל כל בשר; 10, « annulo tuo », etc.

(4) Ed. Migne, t. V, c. 582. — Il semble que S. Jérôme ait changé sur ce point d'opinion dans sa lettre à Africanus, nos 6 et 7.

(5) *Critique de Dupin*, t. III, p. 56.

ajoute, sur cet endroit de R. Simon, les curieuses remarques suivantes : « Ceux qui prétendent que ces allusions (sur πρίνου et σχίνου) n'étaient point dans l'hébreu, devaient commencer par le prouver, car nous n'avons pas en hébreu les noms de ces deux arbres; mais qui nous dit que tous les mots de la langue hébraïque, surtout ceux d'histoire naturelle sont venus jusqu'à nous..... Quand il serait sûr que ces mots n'existaient ni en hébreu, ni en chaldéen, il ne s'ensuivrait point qu'il n'y en eût point eu dans ces textes, sur lesquels on pût faire d'allusion. Il se peut faire que les arbres, marqués dans ces textes ou dans l'un ou l'autre de ces textes, ne fussent point ceux que l'interprète grec a exprimés, et que, voulant mettre dans la version une autonomasie ou allusion comme il y en avait une dans l'original, et ne le pouvant faire en grec avec les noms des arbres marqués dans l'original, il en ait substitué d'autres qui pussent lui fournir un jeu de mots à peu près semblable à celui de l'original, et qui, quant au sens, revînt au même. Par exemple, dit Lausselius, au lieu de σχίνος, il pouvait y avoir en hébreu תרזדה, *un cyprès,* et pour πρίνος אלה, *un chêne;* ces mots pouvaient faire allusion avec אלה, *maudire*, et רזה, *exténuer, faire dépérir.* Ce n'est point là une infidélité dans un traducteur, c'est au contraire une espèce d'exactitude; c'est vouloir faire sentir jusques aux tours même et aux figures de son auteur. Ainsi, dit Emmanuel Sa, un traducteur latin aurait pu dire DE LENTISCO, LENTE *non morieris, sed subito,* et *de ilice,* ILICO *peribis.* Mais quand même dans l'original il n'y aurait point eu de jeu de mots, il peut s'en trouver un dans la traduction. « C'est ainsi, dit Scalante et après lui Téna, c'est ainsi que, si l'on disait en latin : Je vous ai vu sous un pin, et que le Prophète répondit : Vous serez pendu; en traduisant en espagnol, tout simplement, il se trouverait un jeu de mots : *Debaxo de un pino* (2). Réponse : *Empinado te veras e aborcado.* » Enfin, ajoute Souciet, d'après Pérérius, cette histoire pourrait encore avoir été écrite en grec, après la conquête d'Alexandre sans que pour cela cette histoire ne soit pas écriture divine et que la Synagogue ne l'ait pas cependant adoptée » (3).

III. Un certain nombre de mots aryens se lisent dans Daniel Nous allons les passer rapidement en revue, d'après Max Müller (4).

---

(1) *Ibid.*, p. 556 et suiv. — Nous ne devons pas manquer de mettre sous les yeux du lecteur les observations de Delitzch sur ce point : « Argumentum tertium quo Africanus Susannæ authentiam impugnat, est duplex illa paronomasia, quam fabulæ græcam originem prodere dicit. Hoc argumentum sexcenties inculcatum tantum jam valuit apud Hieronymum, ut dicat : « Quod si quis ostenderit, duarum istarum arborum scissionis et sectionis in Hebræo stare etymologiam, tunc poterimus etiam hanc scripturam recipere » (*Comm. in Dan.*). Hoc non tam difficile esse intellexit jam Plessnerus (בזדלים, p. 45 et seq.), quamquam periculum, quod fecit, paronomasiæ aramaice reddendæ probare non possumus. At poterit ὑπὸ σχῖνον translatum esse ex תחות בלוטא Jer. Gen. xxxv, 8, Os. iv, 13) et σχίσει σε μέσον ex הו ולוטנך; ὑπὸ πρῖνον ex תחות ביטבא (Gen. xxxv, 4; II, Reg. xviii, 10) et πρίσει σε μέσον ex והדבי א אותן, vel ex תחות אלתא (Jos. xxiv, 26) et לפלחא אותך. Hebraice poterat ludi vocabulis אלה et אלה (*elâ* et *ilâ*), אלון et פלח. Ejusmodi paronomasias in linguis semiticis facillimas esse *arabica* quoque Susannæ versio ostendit. Ergo nihili est argumentum inde petitum ». *De Habacuci prophetæ vita atque ætate,* Lipsiæ, 1842, in-8°, p. 102

(2) Hanneberg émet la même opinion, *Hist. de la révélat. biblique,* tr., Goschler, t. I, p. 446.

(3) *Critique... Ibid.*, p. 554. — Cette dernière hypothèse de Souciet a été reprise plus tard par MM. Quatremère et F. Lenormant. Nous y reviendrons, lors de la discussion de l'authenticité. C'est là aussi que nous examinerons la question des noms grecs d'instruments de musique que l'on rencontre dans Daniel.

(4) Dans Pusey, *Daniel,* note A, p. 569.

פתבג, *pathbag,* Dan. I, 5, 8, 13, 15; XI, 26, « mets délicats », est d'origine persane. *Path* correspond à la préposition zende *paiti*, et à la préposition sanscrite *prati. Bag* est le mot persan *bag,* tribut, le sanscrit *bhâga,* une part, une portion; *pratisbhâga* a été conservé en sanscrit.

פתגם, Dan. III, 16, IV, 14, « parole, décret », est composé aussi de la préposition *paiti,* dans le sens de *vers; gam* signifie « aller » dans le sanscrit, le zend et les inscriptions cunéiformes. *Pratigama* pourrait avoir la signification de messager, quoique ce composé ne se rencontre pas dans ce sens en sanscrit. Mais il existait en persan, comme le montre le moderne persan *paiâm,* messager. Patgam existe aussi en arménien dans le sens de message (1).

סגן, Dan. II, 48, III, 2, 27, VI, 8, « préfet de province », dont nous avons rencontré la forme hébraïque *Sagan* dans Jérémie (2) et Ezéchiel (3), se rapproche vraisemblablement du persan moderne *shahneh,* préfet; mais l'étymologie du mot n'est pas claire. Delitzsch (4) dit qu'il y a très peu de probabilité de trouver son étymologie dans l'ancien persan. C'était peut-être un mot babylonien, Bérose s'en sert en effet (5).

פחה, Dan. III, 2, 3, 27, VI, 8, « préfet de province » se trouve employé déjà III Rois, X, 15, 20, 24; Jér. LI, 23; Ezéch. XXIII, 6, 23. Son origine est obscure. Il pourrait venir du persan *pesh,* « devant », peshvâ, « gouverneur ». Benfey l'a rapproché du persan *paik,* moderne *paigâh* (6); mais Norris, Ewald, Schrader lui donnent une origine sémitique, à cause de sa présence fréquente dans les inscriptions assyriennes et autres (7).

גזבר, dans Dan. III, 2, 3, גדבר, (8), « trésorier », est un composé de *gis* et de *Bâr. Bâr* est clairement persan et signifie, à la fin d'un composé « gardien. » *Gis* est vraisemblablement une contraction de *gins,* mais on doute s'il est d'origine sémitique ou aryenne. Dietrich pense qu'il a été emprunté par les Perses à leur voisins sémitiques. S'il est d'origine persane, on pourrait l'identifier avec le moderne *genj,* trésor. La forme de l'ancien persan serait, d'après Haug, *gai* (*e*) *th,* d'après Justi, *gada, gaitha,* d'après Delitzsch, *ganda.* Mais l'opinion d'après laquelle ce mot est un composé mi-persan, mi-sémitique est, dit Fuller (9), la plus probable. Elle a été confirmée par la découverte d'un sceau araméen-persan, probablement de la période achéménide.

דתבר, Dan. III, 2, 3, « jurisconsulte, juge », est un composé persan. Nous venons de voir la signification de *bâr. Deth,* persan moderne *dâd,* signifie « don » et aussi « loi, religion », c'est-à-dire ce qui est placé et établi. Une étymologie babylonienne pourrait être trouvée pour ce mot, dit Fuller (10),

---

(1) « Je n'ai pas compté, dit Pusey, *ibid.,* p. 38, note, le mot pithgam dans le chaldéen de Daniel, parceque, quoique d'origine aryenne, il s'était naturalisé araméen et était devenu un des mots les plus communs de la langue. »

(2) LI, 23, 28, 57.

(3) XXIII, 6, 12, 23. — Cfr. Is. XLI, 25.

(4) Sur Isaie, l. c.

(5) Ed. Richter, p. 56. — J. M. Fuller, In Dan., addit. notes to ch. III, l'affirme absolument.

(6 *Monats schrift,* p. 195, cité par Fuller, p. 247.

(7) V. aussi M. Clair, *Les livres des Rois,* t. II, p. 363.

(8) Le *Gedabar* de Daniel est considéré comme une variante du *Gizbar* d'Esdras, VII, 21. On trouve dans la Peshito *Gidzabro* employé dans le même sens de trésorier.

(9) *Op. cit.,* p. 247.

(10) *Ibid.,* p. 248.

is on considérait le ת comme une lettre insérée pour distinguer ce mot dautres mots de classe semblable, tels que מלכא הדברי.

תפתיא, Dan. III, 2, 3, « gouverneur », est probablement d'origine assyrienne; il viendrait de la racine פתה, ouvrir, jaillir, parler, avec le préfixe ת commun en assyrien. Gesenius compare ce mot avec le moderne *mufti*, jurisconsulte.

סרבל, Dan. III, 21, 27, « habit », est d'origine persane. Quelques critiques le rapportent cependant au sémitique סרבל, couvrir, mot qui se trouve fréquemment dans le syriaque, le Targum et le Talmud.

סרך, Dan. VI, 3 et suiv., « chef », est d'origine persanne; c'est un adjectif en *ka*, régulièrement dérivé. En persan moderne *ser*, tête, est fréquemment appliqué aux personnes.

המניך, Dan. V, 7, 16, 29, « collier », dérive du sanscrit *mani*, joyau, avec un dérivatif secondaire *ka*. Max Muller en rapproche le latin *monile*. Fuller cite aussi le μανιάκης des traductions grecques.

Nous ne parlons pas maintenant des noms propres, dont il est impossible, dit Max Müller (1), de donner l'étymologie; ils seront expliqués dans le commentaire.

IV

AUTHENTICITÉ DE DANIEL.

I. Toute l'école rationaliste moderne nie cette authenticité. Daniel est pour la critique contemporaine, l'objet d'études très minutieuses, qui toutes concluent à la non authenticité du livre. Ce jugement sévère date de loin. Porphyre (233-302), dans son ouvrage contre la religion chrétienne, avait inséré un livre tout entier sur Daniel : il prétendait que le prophète qui porte ce nom n'en est pas l'auteur et il plaçait la composition de la prophétie au temps d'Antiochus Epiphane (2). C'est Porphyre qui a, le premier, trouvé cette règle du criticisme contemporain, d'après laquelle tout récit où se trouve une prophétie est postérieur à l'événement annoncé; c'est lui qui, le premier, érige en axiôme l'impossibilité de la prophétie. Porphyre rencontra de savants contradicteurs. Eusèbe de Césarée le réfuta dans un grand ouvrage (en trente livres), qui était déjà en partie perdu du temps de S. Jérôme, et qui ne nous est pas parvenu (3). Apollinaire avait aussi consacré le vingt-sixième livre de son Traité contre Porphyre à réfuter

---

(1) *Op. cit.*, p. 574.

(2) « Contra prophetam Danielem duodecimum librum scripsit Porphyrius, nolens eum ab ipso, cujus inscriptus est nomine, esse compositum : sed a quodam qui temporibus Antiochi, qui appellatus est Epiphanes, fuerit in Judæa, et non tam Danielem ventura dixisse, quam illum narrasse præterita. Denique quidquid usque ad Antiochum dixerit, veram historiam continere : si quid autem ultra opinatus sit, quia futura nescierit, esse mentitum. Cui solertissime responderunt Eusebius Cæsariensis Episcopus tribus voluminibus, id est octavo decimo et nono decimo et vicesimo, Appollinarius quoque uno grandi libro, hoc est vicesimo sexto, et ante hos ex parte Methodius. » (S. Jérôme. In Danielem proph. Prologus. *Opp.*, ed. Migne, t. V, col. 491).

(3) E. Dupin, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, 1680, in-4°, t. II, p. 2.

ses objections sur Daniel (1); nous ne possédons pas non plus ce travail. L'ouvrage plus ancien de Méthodius est aussi perdu.

Pendant de longs siècles, la question ne fut pas reprise. Spinosa (2) supposa que les sept premiers chapitres de Daniel avaient été tirés des Annales des Chaldéens, après la purification du temple par Judas Machabée. Il n'attribuait au prophète lui-même que les cinq derniers chapitres, écrits en hébreu. On trouve aussi quelques légères et timides objections dans Acosta, Collins, Hobbes (3). Newton (4), sans vouloir attaquer la crédibilité ou le caractère inspiré du livre (5), croyait que les six derniers chapitres contenaient des prophéties écrites à différentes époques par Daniel lui-même, mais que les six premiers étaient une collection d'essais historiques dus à divers auteurs.

En Allemagne, Semler (6) nia d'une manière générale l'inspiration de Daniel : il ne trouvait pas que Dieu eut donné des moyens suffisants à l'auteur pour que celui-ci atteignit la fin qu'il se proposait. Michaelis et Eichhorn admettaient encore l'authenticité des derniers chapitres. Mais Corrodi, l'auteur d'une curieuse histoire du Millénarisme conçue dans un esprit rationaliste (7), déclara que Daniel était l'œuvre d'un imposteur du temps d'Antiochus Epiphane.

Bertholdt donna à toutes ces attaques, plus ou moins sérieuses, une base critique. C'est à sa suite que toute la foule des exégètes modernes a contesté l'authenticité de Daniel. Citons ici Gesenius, de Wette, Ewald, Hitzig, Bunsen, Bleek, Graf, Schrader, Grætz, en Allemagne; Kuenen en Hollande; Perrone, Davidson en Angleterre; chez nous Michel Nicolas, Renan, etc. (8). Tous ces critiques, disciples involontaires ou volontaires de Porphyre, placent la composition du livre qui nous occupe au temps d'Antiochus Epiphane. A l'époque de ce prince, comme dans toute l'antiquité, dit-on, l'honnêteté littéraire était peu développée. Un Juif, ardent patriote, touché par la triste situation de son peuple, persécuté, abattu, voulut relever des courages faiblissants. Il était assez familier avec la littérature ancienne de son pays et avec les auteurs bibliques qui la représentaient presque entièrement. Un Daniel (le jugement de Dieu), mentionné par Ezéchiel et par Esdras, avait frappé son imagination. De là à mettre sous le

---

(1) *Ibid.*, p. 126.

(2) *Tractat. theologico-politicus*, c. 10, p. 830.

(3) *Leviathan*, ch. 33.

(4) *Observations upon the prophecies of Daniel*, t. I, p. 10. Son système a été suivi par Beausobre. *Remarques sur le Nouveau-Testament*, t. I, p. 70.

(5) Il déclare en effet que quiconque rejette les prophéties de Daniel mine les fondements de la religion chrétienne, qui, pour ainsi dire, est basée sur les prophéties de Daniel relatives au Christ. Zündel (*Kritische Untersuchungen*, Bâle, 1861, in-8°, p. 2) a donc tort de penser que c'est à cause des miracles racontés dans Daniel, que Newton a rejeté l'authenticité d'une partie du livre. Hengstenberg, *Die Authentie des Daniel*, Berlin, 1831, 1 vol. in-8°, p. 3, juge mieux la question.

(6) *Freie Untersuchung des Kanon*, t. III, p. 505.

(7) *Kritische Geschichte des Chiliasmus*, 1781 et suiv., t. I, pp. 247 et suiv.

(8) Il ne faut pas oublier de dire que le livre a trouvé de nombreux et illustres défenseurs. Citons parmi les critiques catholiques, Jahn, Hug, Herbst, Scholz, Speil, Palmer, Reush, Rohling, etc.; parmi les protestants, Stæudlin, Beckhaus, Lüderwald, Hengstenberg, Hævernick, Keil, Delitzch, Auberlen, Zündel, Volck, Kranichfeld, Fuller, Pusey, Zœckler, Kliefoth, Leathes, etc. Des indications bibliographiques plus étendues seront données à la fin de l'introduction.

nom de ce Daniel les espérances, peu fondées sans doute, mais toujours vivantes, d'une résurrection temporelle d'Israël, il n'y avait qu'un pas. L'anonyme le fit sans scrupule. Et c'est ainsi qu'un nouveau livre vint enrichir la littérature biblique! Voilà comme spontanément naissent les chefs d'œuvre (1)!

II. Il est temps d'en venir à une discussion plus sérieuse. Quelles objections fait-on à l'authenticité de Daniel? Il y en a de deux sortes. Les objection *à priori* ne nous occuperont pas longtemps. Ce n'est pas en effet affaire de commentateur, mais de théologien ou de philosophe. Les traités *de vera religione* répondent aux objections de ce genre. Nous nous contenterons, pour ne pas paraître fuir une discussion de principes, de citer les lignes suivantes d'un auteur bien connu pour sa modération et sa science. « Pour rejeter l'authenticité du livre de Daniel, dit M. Vigouroux (2), les incrédules s'appuient sur les faits surnaturels qu'il contient et qu'ils traitent de fabuleux et d'impossibles; les miracles sont incroyables, les prophéties trop circonstanciées pour avoir été rédigées avant les événements. Nous ne contestons pas qu'il a fallu une intervention miraculeuse de Dieu pour produire quelques-uns des événements dont il s'agit et pour découvrir l'avenir à un mortel; mais nous croyons au miracle et nous ne rejetons pas un écrit parce qu'il n'a pu être composé que moyennant une révélation. La possibilité et l'existence du miracle est pour tout chrétien aussi certaine que l'existence de Dieu qui le produit. Dieu jugea à propos de multiplier les prodiges pour se manifester aux Gentils et mettre fin à la captivité, du temps de Daniel, comme il l'avait fait à l'époque de l'Exode pour arracher son peuple à la servitude de l'Egypte; il avait des raisons très sages pour agir ainsi, de même que pour prédire, à l'avance, la persécution d'Antiochus Epiphane (3). »

III. Les objections de détail demandent un examen attentif. Nous les aborderons successivement dans l'ordre où Kuenen (4) les expose.

§ 1. Certaines données du livre de Daniel sont, dit-il, en contradiction ouverte avec les points les mieux établies de l'histoire.

1° « L'auteur rapporte (5) que, la troisième année du règne de Jéhojakim (Joakim), Nébucadnetzar (Nabuchodonosor) prit Jérusalem, enleva une partie des vases sacrés du temple, et emmena captifs à Babylone quelques-uns des habitants les plus considérables de la capitale, peut-être même la personne du roi. Nous savons cependant par le livre de Jéré-

---

(1) V. Nœldeke, *Histoire littéraire de l'Ancien-Testament*, traduit (sic) de l'allemand par MM. Hartwig Derenbourg et Jules Soury, Paris, Sandoz, 1873, in-8°, pp. 317 et suiv.

(2) *Manuel biblique*, t. I, p. 597.

(3) Sur la discussion de principes, V. Pusey, *Daniel the prophet*, discours 5e, 3e édit. Oxford, 1876, in-8°, pp. 234 et suiv.

(4) *Op. cit.*, pp. 555 et suiv. — Nous choisissons cet auteur parcequ'il résume toute la discussion anti-daniélique, et qu'en le traduisant en français, on a eu l'idée de porter un coup mortel aux idées traditionnelles sur notre prophète.

(5) Dan. I, 1-4. « J'ai déjà fait remarquer dans une note, que Daniel, qui fut emmené en captivité à la suite de cette première expédition, la classe à la 3e année de Joachin; nous devons reconnaître que c'est Daniel qui a tort, et qu'Ezéchiel, lorsqu'il avance que c'est à l'année 4e de Joachin qu'il faut rapporter le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor a parfaitement raison (Jérémie. XXV, 1). » (Saulcy. Mémoire sur la chronologie assyrienne, Inscr. A. B. Lettres. Mém., t. XIX, 1re partie, p. 192).

mie (1) que rien de pareil ne s'est passé sous le règne de Jéhojakim, et dans tous les cas qu'aucun événement de ce genre n'a eu lieu dans la troisième année de ce règne. » — M. Kuenen se trompe assez grièvement lorsqu'il prétend que rien de pareil ne s'est passé sous le règne de Jéhojakim. Jérémie dit, en effet, d'une manière formelle (2), que Nabuchodonosor transporta à Babylone Jéchonias fils de Joakim, roi de Juda, avec ses princes. Aussi n'insiste-t-il pas sur ce point et se rejette-t-il immédiatement sur la divergence de dates qui existe entre Jérémie et Daniel. Houbigant, au XVIIIe siècle, avait déjà répondu à cette difficulté (3) : בא doit s'entendre du départ de Nabuchodonosor, qui commença son expédition dans la troisième année du règne de Joakim, mais qui n'arriva à Jérusalem que dans la quatrième année de ce roi (4). Cette simple réponse, admise par Hengstenberg, Delitzsch, Keil, Kranichfeld, Zœckler, nous paraît acceptable. Les mots de Daniel, « Nabuchodonosor vint (בוא) à Jérusalem », considérés en eux-mêmes, peuvent, dit Keil, être interprétés sans rapport soit au point de départ, soit au terme du mouvement. Ils peuvent signifier que Nabuchodonosor vint à Jérusalem, ou qu'il marcha sur Jérusalem, selon que l'écrivain est regardé comme écrivant en Judée, à Jérusalem, ou à Babylone, au point de départ de l'expédition de Nabuchodonosor. Si le livre avait été composé en Palestine par un Juif du temps des Machabées, il serait plus correct de traduire : « il vint à Jérusalem »; cet écrivain, en effet, eut difficilement parlé d'un mouvement militaire en le prenant à son point de départ. Le cas est tout différent, si Daniel, qui vivait à la cour de Babylone depuis sa jeunesse, a écrit ce récit. Pour Daniel, Juif avancé en âge, dit Kranichfeld, le premier mouvement d'une expédition qui menaçait de destruction sa patrie, était un fait très significatif, que sous tous les rapports il pouvait mieux comprendre que ses concitoyens vivant dans l'extrême Ouest, puisque cette expédition est un événement qui amena la catastrophe de l'exil. On s'explique donc bien que Daniel, écrivant à un tout autre point de vue que Jérémie, ait pris une date différente; mais on ne peut pas conclure qu'il y ait contradiction entre les deux prophètes (5).

2° Le titre de roi donné dès lors à Nabuchodonosor par Daniel (6) est contraire à l'histoire. Il est vrai que ce prince ne monta en réalité sur le trône que deux ans plus tard; mais déjà il exerçait en fait le pouvoir royal; il était en effet le commandant des armées et maître à l'égal de son père. D'ailleurs, qu'y a-t-il de surprenant à ce que Daniel donne tou-

---

(1) M. Kuenen ne donne pas de citations; nous allons suppléer à son silence; V. Jer. XXV, 1, 9; XXXVI, 9, XLVI, 2.

(2) Jer. XXIV, 1.

(3) In Dan. I, 1. — *Biblia hebraica*, t. IV, p. 543.

(4) Cfr. pour ce sens de בא, Dan. XI, 13, 17, 28, Jon. I, 3; Gen. XIV, 5, XLV, 7; Nombr. XXXII. 6; 75, VII, 24, XXII, 15, etc.

(5) On a essayé d'autres explications. Ainsi Kleinert, dans *Dorpater theol. Beitrægen*, t. II, pp. 128 et suiv.; Hoffmann, *Die 70 Jahre des Jeremia und die 70 Jahrwochen Daniels*, Nurembergs, 1836, in-8°, pp. 16 et suiv.; Hævernick, *Neue Krit. Untersuch.*, p. 62 et suiv.; Œhler, dans le *Liter. Anzeiger*, de Tholuck, 1849, pp. 395 et suiv.; Zündel, *Op. cit.*, p. 20 et suiv., soutiennent que Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor un an avant la bataille de Carchemis. Mais cette hypothèse est inadmissible, comme le montre Keil, *Introduction*, § 138, avec lequel Hitzig et Kranichfeld sont d'accord.

(6) Dan. I, 1, 3, 5.

jours dans son récit le titre de roi à Nabuchodonosor, même quand il raconte des faits antérieurs à l'avénement de ce prince? Le prophète donne toujours en effet aux rois dont il est amené à parler leur titre royal (1). D'ailleurs, comme le dit très sensément le Dr Pusey, nous disons tout naturellement : « La reine Victoria fut élevée avec soin par sa mère » ; ou « L'empereur Napoléon passa quelques années de sa vie en Angleterre ». Cependant l'éducation de la reine était achevée avant qu'elle ne montât sur le trône, et la résidence de l'Empereur en Angleterre eut lieu avant son règne et après sa déchéance (2). Pourquoi nos manières de parler n'auraient-elles pas été celles de Daniel et de ses contemporains?

3° Il y a une contradiction apparente entre Daniel, I, 1 et suiv. et II, 1 et suiv. I, 3 et suiv. (3). Après la prise de Jérusalem, Nabuchodonosor ordonna que de jeunes Israélites, de haute extraction, fussent emmenés à Babylone, et là, pendant trois ans instruits dans la littérature et la sagesse des Chaldéens. D'après I, 18, après l'expiration de ce temps, ils étaient présentés au roi et employés à son service. Mais, d'après II, 1 et suiv., ces trois ans finissent dans la seconde année du règne de Nabuchodonosor, lorsque Daniel et ses compagnons sont placés au rang des sages de Babylone, et lorsque Daniel explique au roi le songe que les mages chaldéens n'ont pas pu interpréter. — Si nous observons, dit Keil (4), que Nabuchodonosor eut son rêve dans la seconde année de son règne, et qu'il commença à régner quelque temps après la destruction de Jérusalem, nous pouvons comprendre comment les trois ans pour l'éducation de Daniel et de ses compagnons, finissent dans la seconde année du règne de ce prince. Car si Nabuchodonosor commença à régner dans la cinquième année de Joakim, trois ans s'étaient passés dans la septième année de ce roi depuis la destruction de Jérusalem arrivée dans la quatrième année de son règne. Car la déportation des jeunes Israélites suivit sans doute immédiatement la soumission de Joakim, et ainsi une année entière de leurs trois ans d'instruction s'était écoulée avant l'accession au trône de Nabuchodonosor. Cette conclusion n'est pas ébranlée par l'affirmation de Bérose que Nabuchodonosor, après avoir appris la mort de son père, confia ses prisonniers aux soins de quelques-uns de ses amis, pendant que lui-même traversait en hâte le désert pour arriver à Babylone. Ce renseignement se rapporte en effet au grand transport des prisonniers destinés à coloniser l'Asie centrale. On ne peut pas non plus admettre que Daniel ait une double manière de compter la date initiale du règne de Nabuchodonosor. Au 1er chapitre l'année du règne de ce roi n'est pas donnée et Nabuchodonosor est seulement indiqué comme roi; au chapitre IIe au contraire, mention est faite, non-seulement de la seconde année du règne de Nabuchodonosor, mais de la seconde année de son règne, ce qui indique que l'historien part ici de la première partie de ce règne. Il faut donc

---

(1) Nabuchodonosor, roi de Babylone, I, 1 ; le roi Nabuchodonosor, II, 46; III, 12, 3, 5, 7, 24; V, 11. Baltazar le roi V, 1, 9; Baltazar, roi de Babylone, VII 1, VIII, 1; Darius le roi, VI, 6, 9, 25; Cyrus roi de Perse, X, 1.

(2) *Daniel the Prophet*, p. 400.

(3) Cette objection, la même quant au fond que la précédente, en diffère pour les motifs; aussi lui donnons-nous une réponse particulière.

(4) In Dan. I, 1, 2.

admettre chez Daniel un double manière de compter, selon qu'il envisage ou le royaume chaldéen en lui-même, ou les relations de ce royaume avec le peuple de Dieu (1).

4° L'auteur *du* Daniel ne connaît, dit Kuenen, que deux rois babyloniens, Nabuchodonosor et Belsatzar (2). Daniel, d'après le professeur hollandais (3), « rapporte (4) que la prise de Babylone (5) par les Médo-Perses eut lieu sous le règne de Belsatzar, *fils* de Nébucadnetzar. Or le dernier roi des Chaldéens se nommait Nabonide, et n'était pas même parent de Nébucadnetzar. Il est impossible d'identifier Nabonid et Belsatzar, ou d'envisager ce dernier comme fils de Nabonide et son successeur au moment de la prise de Babylone. Le récit s'y oppose formellement, non moins que les données chronologiques qui se trouvent ailleurs dans le livre de Daniel (6). Tout tend à prouver que notre auteur n'a connu que deux rois babyloniens, savoir Nébucadnetzar et Balsatzar. »

Il y a plusieurs manières de résoudre cette objection. D'après S. Jérôme, Hengstenberg, Hævernick, Auberlen, Keil, Pusey (7), Balthasar est Nabonide, le dernier roi babylonien antérieur à la conquête perse. Les critiques appuient leur opinion sur les faits suivants. D'après Hérodote (8) et Xénophon (9), Babylone fut prise par les Perses pendant un grand festin. Hérodote (10) indique un fils de Nabuchodonosor nommé Labynète (nom identique à celui de Nabonide); or la mention de la reine-mère (11) et l'indication de Nabuchodonosor comme père de Baltazar (12) semblent répondre aux données de l'historien grec.

Suivant d'autres critiques, Niebuhr, Wolff, Westcott, Zündel, Kranichfeld, Zœckler, Keil, etc. Baltazar serait Evilmérodach. Les historiens babyloniens, Bérose (13) et Abydène (14), représentent, contrairement à Hérodote, Nabonide, dernier roi babylonien, comme un usurpateur d'origine non royale, qui ayant conspiré pour détrôner Laborasoarchad, petit fils de Nabuchodonosor, le remplaça sur le trône, et tomba ensuite au pouvoir des Perses, mais seulement après la prise de Babylone, et non pas à la fin du siège de cette ville. Ces historiens racontent qu'après avoir été défait en rase campagne, Nabonide se réfugia dans la forteresse de Borsippa, qu'il s'y rendit à Cyrus, et que ce prince l'exila dans la Carmanie,

---

(1) Keil et Kranichfeld.

(2) V. sur ce point Zündel, *Kritische Untersuchungen über die Abfassungzeit des Buches Daniel*, Bâle, 1861, in-8°, pp. 26-34.

(3) *Op. Cit.*, p. 556.

(4) Dan. v, 2, 11, 13, 18, 22, 30; vi, 1.

(5) Keil et d'autres critiques sont d'un avis complétement opposé.

(6) V. vii, 1, viii, 1, 27 (note de Kuenen). Les deux premières de ces citations indiquent seulement que Baltazar régna trois ans; la troisième ne signifie rien et n'a aucun rapport avec la question.

(7) Pusey considère cependant Belshazzar comme fils et co-régent de Nabonide, *Daniel*, pp. 404 et suiv.

(8) i, 191.

(9) *Cyropédie*, vii, 5, 15 et suiv.

(10) i, 188.

(11) Dan. v, 10. Ce serait peut-être, dit Zœckler, la Nitocris d'Hérodote, i, 185 et suiv., ou la Amuheer d'Alexandre Polyhistor.

(12) Dan. v, 11.

(13) Dans Josèphe, *Antiq.*, x, 11, 1.

(14) Dans Eusèbe, *Prépar. evang.* ix, 41.

dont, suivant Abydène, il serait devenu gouverneur. Cette tradition, quoique peut-être un peu imprégnée d'orgueil national, n'en est pas moins jusqu'à un certain point, digne d'attention (1). L'identification de Baltazar avec Evilmérodach s'appuie encore sur la mention répétée de Nabuchodonosor comme son père (2). Le mot אב, employé dans ces circonstances ne peut être entendu dans le sens de grand père que par une interprétation forcée (3). Suivant Bérose (4), Evilmérodach mourut aussi de mort violente, ayant été tué par son beau-frère Nériglissor (5). On ne peut pas, dit Zœckler, tirer d'arguments contre cette identification du rapport qu'il y a entre Dan. v, 30 et vi, 1, puisque ces passages ne sont pas nécessairement connexes; ni de ce que Daniel (6) mentionne une troisième année de Baltazar, tandis que Bérose et le canon de Ptolémée limitent à deux ans le règne d'Evilmérodach. Ces auteurs peuvent en effet avoir postdaté légèrement les années de ce règne, et placé sa première année, comme incomplète, dans le règne de Nabuchodonosor. En réalité le canon de Syncelle paraît aussi assigner trois ans au règne d'Evilmérodach. Impossible aussi d'invoquer contre cette explication les descriptions prophétiques d'Isaïe (7) et de Jérémie (8), qui prédisent que Babylone périra dans les réjouissances, parceque ces deux prophètes ne disent pas du tout que ce destin se produira durant un banquet. Il peut du reste n'y avoir là que des images exprimant, comme nous l'avons déjà dit (9), « la soudaineté du jugement et de la ruine de Babylone, lorsqu'elle se croyait au plus haut point de prospérité. » Une autre objection se tire de ce que dans Jérémie (10) et dans le ive livre des Rois (11), le successeur immédiat de Nabuchodonosor est appelé Evilmérodach. Mais le nom que Daniel, dans son chap. v, donne au roi de Babylone peut facilement s'expliquer par la coutume où étaient les monarques orientaux de porter plusieurs noms (12). Il

---

(1) V. Kranichfeld, *Das Buch Daniel erklært,* Berlin, 1868, in-8°, introduction, p. 35.

(2) Dan. v, 11, 13, 18, 22.

(3) Il faut cependant tenir compte des remarques faites sur ce point par plusieurs critiques. Le Dr Pusey, entre autres, dit : « On reprend le vieux prophète ; il aurait dû dire : Nabuchodonosor ton grand père, toi son petit-fils. Sage avis! Daniel l'aurait sans doute suivi s'il avait parlé anglais. Mais si en chaldéen cela lui était impossible, sans forger un nouveau mot? Ni en hébreu, ni en chaldéen, on ne trouve de mots pour grand-père, petit-fils (même en rabbinique Buxtorf ne mentionne que les termes זקני, זקנתי, « mon vieil homme, ma vieille femme », pour mon grand-père, ma grand'mère, col. 684). Les aïeux sont appelés pères ou mères des pères; mais le grand père n'est jamais appelé que père. » *Daniel the prophet,* pp. 406, 407. Citons d'après le même auteur les endroits suivants, où l'on trouvera des preuves de cette assertion : Gen. xxxi, 42 ; Nombr. xviii, 2; Deut. xxvi, 5; Exod. xviii, 4; II Rois, ix, 7; III Rois, xv, 13; xvi, 11; IV Rois, xviii, 3, II Paral. xxix, 2; IV Rois, xvi, 2, II Paral. xxviii, 1; II Par. xxxiv, 2, 3; Is. xxxviii, 5, xliii, 27, lviii, 14. « Dans les inscriptions assyriennes, ajoute Pusey, p. 408, Sargon parle des rois « mes pères » (Rawlinson, *Hérodote,* t. I, p. 472), quoiqu'il ne se rehât à la ligne des anciens rois que par mariage. Isaïe, xxxix, 1, parle de Mérodach Baladan, fils de Baladan, quoique le père de Mérodach Baladan fut Yagina. »

(4) Dans Josephe, l. c.

(5) Cfr. Dan. v, 30.

(6) Dan. viii, 1.

(7) Is. xxi, 5.

(8) Jér. li, 39.

(9) *Jérémie,* p. 322.

(10) Jér. lii, 31.

(11) IV Rois, xxv, 27.

(12) Assurdanipal — Kineladan, etc.

est plus que probable qu'Evilmérodach portait, en addition à son nom propre, un titre contenant le nom du dieu Bel, titre semblable à celui que Daniel lui-même avait été forcé de prendre (1). Les raisons que le prophète avait pour se servir de ce nom nous échappent d'ailleurs.

Il est certain que le nom de « Belschazzar appartient aux rois babyloniens. Une inscription, lue sur un des cylindres de Mughéir, parle de « Belsarrussur, fils de Nabonnit (ou Nabumtuk) (2) » Ce Belsarussur ou Belsaroucour, comme écrit M. Babelon (3), est, suivant cet érudit, le Belsaçar de l'hébreu. « On avait admis jusqu'à présent que ce prince avait été associé au trône par son père, et dans l'inscription du cylindre (4), il paraît bien en effet être considéré, sinon comme un roi, du moins comme un vice-roi. Il est à la tête des armées, entouré de tous les grands, dans les forteresses du pays d'Akkad, tandis que son père, durant plusieurs années se retire volontairement du gouvernement... Il devint au moins pendant quelques semaines roi de fait, après que, le 16 du mois de Tammuz, Nabonide eût été fait prisonnier par Gobryas (5). » Il ne faudrait peut-être pas pourtant conclure de là, comme le fait Pusey (6) après Rawlinson, à l'identité de ce Belsarussur avec le Belshazzar de Daniel. Le fils de Nabonide n'était pas en effet de race royale et ne descendait pas de Nabuchodonosor (7).

Nous ne ferons qu'indiquer l'explication d'après laquelle Belshazzar serait Laborasoarchad (8), neveu d'Evilmérodach et fils de Nériglissor, par conséquent petit-fils de Nabuchodonosor. En effet l'expression : « Nabuchodonosor ton père » (9), le règne de neuf mois de Laborosoarchad, l'impossibilité d'identifier Nebo-Shadrach avec Laborosoarchad et avec Belshazzar, s'opposent à cette conjecture (10).

---

(1) Dan. I, 5.

(2) Oppert, dans *Zeitschrift der deutsch Morgenland Gesellschaft,* t. VIII, p. 598 ; Rawlinson, dans *The Athenæum,* 1854, p. 341.

(3) *Les Inscriptions cunéiformes relatives à la prise de Babylone par Cyrus,* dans les *Annales de philosophie chrétienne,* janvier 1881, pp. 366 et 367.

(4) Cela paraît plus que douteux. V. *Annales,* pp. 355, 356.

(5) *Ibid.* pp. 366. 367. — M. Halévy, *Note sur quelques points contestés dans l'histoire de Cyrus, Annales de philosophie chrétienne,* mars 1881, pp. 568 et suiv., est d'un avis tout différent, il croit que Baltazar fut probablement massacré par ses soldats, ce qui concorde avec Isaïe, XIV, 21, et que c'est Nabonid qui fut pris à Babylone, où il mourut prisonnier huit jours après l'entrée de Cyrus, *ibid.,* p. 576.

(6) *Op. cit.,* p. 402.

(7) Aux auteurs qui défendent cette hypothèse, et que nous avons cités plus haut ajoutons Marsham, *Canon chronolog.,* 1676, in-4°, pp. 596 et suiv.; Hoffmann, *Die 70 Iahre des Jeremia,* pp. 44 et suiv.; Œhler, *op. cit.,* p. 398 ; Hupfeld, *Exercitationes Herodotianæ,* sp. 2um, Rintel, 1843, p. 46 ; Schulze, *Cyrus der Grosse,* dans *Stud. und Kritik.,* 1853, n° 3 ; Rœckerath, *Biblische chronologie,* Munster, 1865, p. 123 ; Fuller, *op. cit.,* p. 12 ; Scheuchzer, *Assyrische Forschungen ;* Kliefoth, etc.

(8-9) Dan. v, 11.

(10) P. Mazio (*Essai sur la concordance de l'histoire et de la chronologie profane avec le livre de Daniel. — Annales de philosophie chrétienne,* t. XXIX, p. 204 et 325) admet cependant que la chute et la mort de Balthazar suivirent immédiatement l'explication de l'oracle (p. 207) ; que la destruction de la statue de Bel eut lieu avant le règne de Balthazar (p. 208) ; — que cette destruction n'a pas pu avoir lieu sous un roi mède ou perse, et que de là résulte la nécessité d'intercaler un roi entre Nabuchodonosor et Balthazar (p. 210). Le Balthazar de Daniel est le Laborosoarchad de Bérose (p. 212), — opinion que M. de Saulcy repousse comme sans fondement. Il n'eut qu'un seul prédécesseur après Nabuchodonosor, Evilmaradoch (p. 212) ; si Bérose nomme après lui Niriglissor, il ne faut considérer ce dernier que comme régent et

Nous pourrions laisser au lecteur le soin de décider en matière aussi obscure (1), si une troisième hypothèse ne nous paraissait pas digne de son attention. D'après M. Quatremère (2), Nabonide (3), pour consolider son pouvoir usurpé, s'associa un membre de la famille de Nabuchodonosor : c'était Belshazzar, fils d'Evilmérodach. De cette manière Nabonide assurait à son pouvoir ce respect que les Babyloniens avaient pour le sang royal. On ne sait pas s'il prit le titre de roi ou s'il se contenta de la seconde place, tout en gardant la réalité du pouvoir. Dans cette hypothèse, la prophétie de Jérémie est accomplie, et le titre de fils de Nabuchodonosor donné à Belshazzar par la reine-mère n'a rien qui puisse nous surprendre (4). L'enfant, n'étant pas encore né lors de la mort de son illustre

---

gouvernant au nom de son fils (ib.). C'est sous le règne d'Evilmaradoch que fut détruite la statue de Bel (p. 214).

(1) Nous n'avons pas à prendre parti pour l'un ou l'autre des deux systèmes que nous venons d'exposer. Il ne sera peut-être pas inutile d'indiquer quelques objections contre ce second essai d'explication. Mais avant de les exposer, donnons, d'après Fuller, un tableau comparatif des noms des rois de cette période :

CANON DE PTOLÉMÉE.	N. E.	ANNÉES de règne.	BÉROSE.	ANNÉES de règne.	ÉCRITURE SAINTE.	AVANT J.-C.
Nabokolassar.....	144	43	Nabuchodonosor.....	43	Nebuchadnezzar.....	604
Iloarudamus.....	187	2	Evil-Marudach.....	2	Evil-Merodach.....	561
Nerikasolassar.....	189	4	Neriglissor.....	4		
			(Laborosoarchad).....	9 mois	(Belshazzar).....	559
Nabonadius.....	193	17	Nabonned.....	17	(Darius le Mède).....	555
Cyrus.....	210	9	Cyrus.....	9	Cyrus.....	538

Evilmerodach, continue le commentateur anglais, *op. cit.*, p. 305, est le nom sous lequel les Juifs connaissaient déjà le fils de Nabuchodonosor, IV Rois, XXV, 27, Jér. LII, 31, et il n'y a pas de raison pour qu'on ouvrage écrit par un Juif désigne ce prince sous un titre nouveau et peu familier. Des ℣℣. 10-12 du ch. v, il semble résulter que Belshazzar ne connaissait ni la personne, ni peut-être la renommée de Daniel. Cependant il n'ignore pas la maladie mentale de son père, ni les grands événements du règne de ce prince auxquels Daniel a été si étroitement mêlé. Ce mélange de science et d'ignorance serait impossible si Evilmerodach était le successeur immédiat de Nabuchodonosor. Il est en outre difficile de comprendre comment Daniel aurait déclaré à Evilmérodach que son royaume était sur le point de passer aux Mèdes et aux Perses. Ce prince ne fut pas en effet victime des étrangers, mais de son propre beau-frère Neriglissor. L'identification de Belshazzar avec Nabonide est contraire à l'Ecriture dans des points très-importants ; elle est d'ailleurs inconciliable avec les renseignements fournis par Bérose, Mégasthère et Abydène.

(2) Dans les *Annales de philosophie chrétienne,* 1838.

(3) Ce nom a deux formes, celles des écrivains classiques et celle des inscriptions. Chez les classiques on trouve Nabonide, Nabonade, Nabonnede, Labynète, Nabannidoche, Naboandele. Dans les inscriptions on lit : Nabu-nit, Nabu-nahit, Nabi'hu'na'hid, formes persanes et scythiques, — Nabu-imduk, Nabou-imtouk, forme acadienne ou babylonienne. La signification du mot parait être Nebo bénit, ou rend prospère, ou encore Nebo est glorieux. Cfr. Hincks, *Arioch et Belshazzar,* dans *Journal of sacred Literature,* janv. 1862, pp. 399-404, cité par Fuller, *op. cit.*, p. 306.

(4) « Balthasar est cité dans Baruch et dans Daniel comme le fils de Nabuchodonosor. Il faut, sans doute, donner à cette expression de *fils,* un sens général signifiant *successeur.* L'emploi de ce mot avec ce sens large n'est pas rare chez les Sémites et dans Bible ; les inscriptions assyriennes elles-mêmes appellent *fils d'Omri* des rois d'Israël bien éloignés de l'époque de ce prince. Quelle que soit la solution qu'on donne un jour à ce petit problème, elle ne saurait servir la théorie de M. Halévy, puisque Nabonid lui-même n'est pas fils de Nabu-

ancêtre, pouvait très bien ne pas connaître Daniel. Laissant à Nabonide tous les soucis du pouvoir, il n'en recherchait que les plaisirs, même pendant le siége d'une ville qu'il croyait imprenable. Nabonide put s'enfuir, et Belshazzar fut tué.

Ce règne simultané est confirmé par quelques mots accidentels. Pourquoi en effet Belshazzar promet-il que celui qui lira l'inscription sera le troisième dans l'état?

Cette hypothèse ingénieuse (1) de M. Quatremère a trouvé sa vérification dans les recherches de sir H. Rawlinson. Les inscriptions cunéiformes, lues par ce célèbre érudit (2), prouvent que Nabonide était roi de Babylone, lors de la prise de cette ville, que son fils aîné s'appelait Belshazzar, que quelques imposteurs, au temps de Darius Hystaspe, lorsqu'ils assayaient de soulever la Babylonie, s'appelaient Nabuchodonosor, fils de Nabonide. Ce dernier fait est important, dit Fuller, parcequ'il conduit à deux déductions très légitimes. La première, c'est que Belshazzar, le fils aîné de Nabonide, mourut d'une manière si connue qu'aucun imposteur ne pouvait prétendre passer pour lui. La seconde, c'est que Nabonide, n'appartenant pas lui-même à la famille royale, avait épousé une des filles de Nabuchodonosor, et appelé aussi son plus jeune fils Nabuchodonosor. Un usurpateur, comme on l'a dit plus haut, devait chercher à fortifier sa position par un mariage dans la famille royale, en épousant soit la veuve de Nériglissar, soit une autre fille de Nabuchodonosor. De tels mariages étaient usités dans la politique de ce temps (3). Si la narration d'Hérodote est vraie ici, le nom de la mère de Belshazzar est Nitocris; si elle était veuve de Nériglissor, Belshazzar n'avait pas plus de seize ans lors de la prise de Babylone. Ce jeune âge ne l'empêchait pas d'être roi. Un prince asiatique est entouré de princes, de femmes et de concubines dès cet âge.

Quelques auteurs ne trouvent pas naturel que Nitocris fut la veuve de Neriglissor. Cette alliance, loin d'être favorable au pouvoir de l'usurpateur, devait lui aliéner le peuple. Ils croient donc que Nitocris était une fille de Nabuchodonosor mariée à Nabonide avant la mort de Nériglissar. Belshazzar serait né quelque temps avant que son père montât sur le trône. Quand cet événement se produisit, Nabonide associa son fils à l'empire,

---

chodonosor. » M. Babelon, *Nouvelles remarques sur l'histoire de Cyrus,* dans les *Annales de philos. chrétienne,* avril 1881, p. 680.

(1) M. Joseph Halévy, *Cyrus et le retour de l'exil,* dans la *Revue des études juives,* t. I (1880), pp. 9 et suiv., parle de la « légende » de Balthasar; pour lui la fête au milieu de laquelle Babylone est prise, « appartient au domaine de la légende », p. 14. Selon le même auteur, Nabonide, dans la dix-septième année de son règne, perd successivement sa mère et son fils, et meurt lui-même prisonnier de Cyrus, après avoir été pris par Gobryas, que Cyrus nomme gouverneur de Babylone. Balthazar n'aurait pas d'existence réelle et ne ferait qu'un avec Nabonide. M. E. Babelon, *Les inscriptions cunéiformes relatives à la prise de Babylone par Cyrus,* dans les *Annales de philosophie chrétienne,* janvier 1881, pp. 366 et suiv., est d'un avis complétement opposé. Pour lui, après la défaite de Nabonide, Balthazar a pris en main la royauté, et a été, au moins pendant quelques semaines roi de fait. M. Halévy a répondu à M. Babelon dans le même recueil, mars 1881, pp. 568 et suiv. Il y est plus affirmatif que dans son premier travail et admet que Balthazar, « jeune prince, disparait tout à coup de la scène, ayant été probablement massacré par ses soldats. »

(2) Rawlinson, *Hérodote,* t. V, p. 525.

(3) Ainsi Amasis épouse une fille de Psammétique III (Hérod. II, 387); Atossa épouse successivement le faux Smerdis et Darius fils d'Hystaspes (Hérodot. III, 68, 88).

comme le prouvent les inscriptions et le témoignage indirect de Daniel : c'était le meilleur moyen en effet d'affermir son pouvoir.

Cette conjecture de Quatremère, si heureusement confirmée par les inscriptions, est donc fort satisfaisante (1). Daniel ne pouvait obtenir un rang supérieur à celui du troisième personnage du royaume. Le titre de fils de Nabuchodonosor donné à Belshazzar s'explique aussi d'une manière très acceptable (2).

5° Daniel fait de Darius le Mède le maître de l'Asie, ce qui contredit les renseignements les plus authentiques de l'antiquité profane et même d'autres passages de l'Ancien-Testament (3).

Cette question est difficile. Darius est en effet, d'après Daniel, le fils d'Ahasuerus, et de la race des Mèdes (4). Il a soixante-deux ans lorsqu'il succède à Balthazar.

Une opinion soutenue autrefois par Genebrard et M. Clavier, reprise en Angleterre il y a quelque temps par M. Bosanquet (5), est que Darius fils d'Hystaspe et Darius le Mède sont le même personnage. On ne voit pas bien sur quoi appuyer cette opinion nouvelle. Il est vrai qu'Hérodote ne connait pas Darius le Mède; mais « l'accord frappant entre la Cyropédie et le livre de Daniel nous semble mettre hors de doute... l'existence de Cyaxare (successeur d'Astyage) ou Darius le Mède » (6). Nous citerons ici l'opinion émise, il y a déjà longtemps, par Gésénius : « Hunc esse *Cyaxarem* (II), Astyagis filium et successorem, Cyri avunculum, qui Astyagem inter et Cyrum Mediæ imperium tenebat, ita tamen ut homo imbellis et mollitiei deditus Cyro uteretur exercitus duce regnique vicario (7) inter veteres jam Josephi fuit sententia (8), quam docte vindicarunt L. Offerhaus, in Spicil. hist. chronol. p. 265 sqq., Bertholdtus, ad Dan. p. 843 sqq. et magno consensu sequuntur recentiores. Occurrat forte aliquis, Cyaxaris apud unum Xenophontem mentionem injici, hujus véro auctoritatem labefactari, cum aliorum, tum præcipue Herodoti silentio, qui Cyrum Astyagis ipsius successorem facial (I, 127 sqq.). Sed solere Herodotum, prætermissis mediocribus hominibus ex longa hominum serie, nonnisi unum, alterumve memorare reliquis eminentiorem, et aliunde

---

(1) M. Maspéro, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2e éd., Paris, Hachette, 1876, p. 519, l'admet sans restriction.

(2) Davidson, *Introduction to the old Testament*, 1863, t. III, pp. 190-191, a essayé d'opposer, mais en vain, des objections à ces hypothèses; mais, comme le dit Fuller, ces objections n'ont aucun fondement.

(3) Kuenen, *ibid.*

(4) Un tableau de la dynastie des Achéménides est nécessaire :

Cyaxare.	635	Artaxerxès I Longue-main.	471
Astyage.	595	Xerxès II.	424
Cyrus.	560-536	Sogdien.	424
Cambyse.	530	Darius II Nothus.	423
Smerdis le Mage.	523	Artaxerxès II Mnémon.	404
Darius I fils d'Hystaspe.	521	Ochus.	362
Xerxès I.	485	Arsès.	338
(Artaban).	472	Darius III Codom.	336

(5) *Messiah the Prince*, London, Longmans, 1866, in-8° et *Journal of sacred Litterature*, janvier 1868, pp. 428-438.

(6) Munk, *Palestine*, p. 461, note.

(7) Xenophon, *Cyropédie*, I, 5 : IV, 5, 18, 27, 51, 53; V, 1, 15.

(8) *Antiq.*, X, 11, § 4 : ἦν Ἀστυάγους υἱός, ἕτερον δὲ παρὰ τοῖς Ἕλλησιν ἐκαλεῖτο ὄνομα.

constat et ipsa Babyloniæ historia docet, ex qua unius Nitocris reginæ mentionem injicit, reliquos reges omnes usque ad Labynetum, ne Nebucadnezare quidem excepto, silentio transit (1). Eximie præterea Xenophontis auctoritas firmatur verbis Æschyli, Pers. 762-765, qui ita de Mediæ, Persiæque regibus :

Μῆδος γὰρ ἦν ὁ πρῶτος ἡγεμὼν στρατοῦ (Astyages),
Ἄλλος δ' ἐκείνου παῖς τόδ' ἔργον ἤνυσε.....
Τρίτος δ' ἀπαύτοῦ Κῦρος, εὐδαίμων ἀνὴρ κ. τ. λ.

Accedit adeo locus Abydeni (ap. Euseb. in Chron. armen. I p. 61, Auch.), quamquam perbrevis et subobscurus, in quo Darii nomen expugnatori Babyloniæ tribui videtur : « Darius rex de regione depulit aliquantulum (Babyloniæ regem). » V. Hengstenberg. *Beitr. z. Einl. in das A. T.* t. I, p. 50. Qui secus sentiebant, vel *Astyagem* intelligebant, ut Syncellus in Chronogr. p. 332, Cedrenus, in Chron. p. 142, Marshamus, in Canone chron. pp. 604 sqq., vel Astyagis *fratrem* quemdam aliunde ignotum, quem Cyrus Babyloniæ præfecerit, ut Des Vignoles, in *Chronol. de l'hist. Sainte,* II, 495 al., vel denique, quod nullam prorsus veritatis speciem habet, *Darium Hystaspis filium.* Cæterum LXX semel (Dan. VI, 1) pro דריוש posuisse videntur Ἀρταξέρξης ὁ τῶν Μήδων, reliqua autem verba ad Δαρεῖον referunt, quomodo דריוש alibi reddunt satis constanter (2). »

L'auteur anonyme d'un article sur les deux Darius (3), après avoir déclaré d'abord que l'opinion du Dr Pusey, qui n'admet pas l'identification des deux Darius, sans être infaillible, est certainement d'un très grand poids, ajoute que des expressions du livre de Daniel (4) s'opposent formellement à ce qu'on les confonde. D'ailleurs, si les événements racontés par Daniel comme s'étant accomplis sous le règne de Darius, n'avaient pas eu lieu sous un roi antérieur à Cyrus, comment s'expliquerait-on la confiance que celui-ci témoigna toujours au prophète (Dan. VI, 29 : ודניאל דנה הצלח במלכות דריוש ובמלכות כורש פרסיא). D'après l'auteur de cet article, Cyrus aurait donné à Darius le royaume de Babylone. Les traditions historiques ou légendaires des Juifs ne sont pas contraires au système de deux Darius. Aucune d'entre elles ne fait mention de Daniel à la cour de Darius fils d'Hystaspe, au temps de Zorobabel (5). Le même auteur tire d'autres arguments des paroles d'Aggée et de Zacharie. Il ajoute : « Nous avons négligé de noter la révolte des Babyloniens contre Darius, qui prit la ville après un siège de douze mois, vers 516 avant Jésus-Christ. Il en renversa les murailles et en démantela les fortifications. Il semble donc inexplicable que Darius soit décrit comme conquérant le royaume de Chaldée en 493, et que cette année soit appelée par Esdras ou d'autres écri-

(1) Hérod. I, 185-187.
(2) Gesenius, *Thesaurus,* t. I, pp. 349 et 350. — Rosenmüller, *Daniel,* pp. 195, 196, développe les mêmes arguments. Seulement sur Dan. VI, 1, p. 201, il dit que Daniel aurait attribué à tort à Cyaxare, successeur de Balthazar Nabonnide, le nom et quelques actes de Darius fils d'Hystaspe, entre autres celui par lequel il constitua cent vingt satrapes sur le royaume.
(3) *Journal of sacred litterature,* octobre 1867, pp. 192-200.
(4) Dan. I, 21 ; VI, 28 ; X, 1.
(5) *Ibid.,* p. 196.

vains, la première année de Darius. Il ne semble pas croyable que Darius Hystaspe, après avoir dégradé Babylone en 516, fasse de cette ville sa résidence royale en 493 (1). »

On voit combien la question est ardue; on peut choisir entre les diverses explications que nous venons de résumer. Il semble que celle que nous avons empruntée à Gésénius n'a rien que de très-probable, et qu'elle répond bien à toutes les objections (2). Mais Gésénius, qui écrivait avant les découvertes assyriologiques, n'a pas pu pousser assez loin ses recherches. Il paraît certain aujourd'hui que Darius le Mède est le Gobryas d'Hérodote (3), le *Ugbaru* des inscriptions. M. Halévy a contesté cette identification. M. Babelon la maintient et resume ainsi ses raisons (4) :

« 1° Gobryas (*Ugbaru*) comme Darius le Mède, est d'origine mède, et un examen attentif des textes d'Hérodote, des inscriptions de Cyrus et du livre de Daniel montre avec la dernière évidence que, lorsqu'il est question de l'invasion des Mèdes et des Perses, Cyrus, bien que le chef général, représente plus particulièrement les Perses, tandis que son lieutenant Gobryas ou Darius est particulièrement le chef des Mèdes.

« 2° Gobryas comme Darius est établi gouverneur de Babylone après la prise de la ville : le texte d'Hérodote le dit formellement; le livre de Daniel y revient à plusieurs reprises en nous apprenant même que le prophète continua à être investi des hautes fonctions dont l'avait honoré Balthasar; enfin les inscriptions disent que Ugbaru fut établi « gouverneur de la ville, pour gouverner sous les ordres de Cyrus. »

« 3° Cyrus aurait dû prendre le titre de « roi de Babylone » dès la prise de la ville; or, j'ai rappelé que les nombreux contrats d'intérêt privé datés de son règne ne lui donnent ce titre que trois ans après son entrée dans la capitale de la Chaldée : il existe donc là une lacune qui se trouve comblée par la vice-royauté de Darius le Mède ou Gobryas.

« Les vraisemblances s'accumulent pour justifier l'identification pro-

---

(1) *Ibid.*, p. 200. M. Paul Mazio (*Concordance de l'histoire de Daniel et de la chronologie profane. — Annales de philosophie chrétienne.* t. XXIX, pp. 325 et sq.) s'attache à prouver qu'Hérodote et Ctésias méritent plus de confiance que Xénophon. Il soutient aussi (p. 330) que le Cyaxare de cet historien n'a jamais existé, et qu'il n'y a de vrai que ceci, à savoir que le Nabonnide de Bérose est le Darius de Daniel. D'après le système de cet auteur Labosoardoch et Balthasar sont le même personnage (p. 332). Il appuie cette opinion sur un passage de Titus de Bosra, qui se trouve dans la *Chaîne des Pères grecs*, « qui affirme que Balthazar s'empara de la souveraineté sans guerre, sans difficulté aucune, ce qui ne serait pas vrai si le Darius du prophète était le Cyaxare de Xénophon, lequel se serait emparé de Babylone au moyens d'un appareil redoutable de machines de guerre et de troupes, ou qui aurait certainement aidé Cyrus dans cette entreprise difficile » (*ib.* p. 333). Il essaye de Jérémie (*ib.*); mais sa preuve ne vaut rien, parceque le texte qu'il cite peut et doit se rapporter à la révolte de Babylone sous le second Darius et à sa dévastation par les ordres de ce dernier.

(2) Les détails qui précèdent montrent comment il faut qualifier les affirmations dénuées de preuves de M. Maurice Vernes, écho altier des rationalistes hollandais : « Le livre de Daniel attribue la possession de l'empire après la chûte de Babylone à Daniel le Mède fils d'Ahasvérus (Assuérus). Cela est en contradiction avec les récits les plus sûrs de l'Antiquité et avec les témoignages de l'Ancien-Testament lui-même. Art. *Daniel*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, publiée sous la direction de F. Lichtenberger, Paris, Sandoz et Fischbacher, gr. in-8°. t. III, 1878, p. 586. — V. aussi la discussion très détaillée de Fuller, notes additionnels au ch. v, de son *Commentaire*, pp. 309-314, Londres, 1876, gr. in-8°.

(3) III, 70, 73 78; IV. 132, 134; VII. 2, 5. 82.

(4) *Ann. de philos. chrétienne*, avril 1881, pp. 680, 681.

posée. Darius le Mède était probablement descendant des anciens rois de Médie, car Josèphe dit qu'il était parent de Cyrus. »

§ II. Une autre série d'objections se tire du livre lui-même qui fait voir beaucoup de contradictions ou d'invraisemblances.

6° Le prétendu Daniel n'est pas constant avec lui-même dans la manière dont il présente les faits. « Ainsi, au ch. I, 21, nous lisons que « Daniel fut jusqu'à la première année du roi Cyrus ». Est-ce à dire que Daniel vécut jusqu'à cette date? Mais d'après le ch. X, 1, « une parole lui est révélée » dans la troisième année de Cyrus. Est-ce à dire au contraire que jusqu'à la première année de Cyrus Daniel resta à Babylone? Dans ce cas il a dû rentrer dans son pays avec les autres Juifs. Mais alors, comment se fait-il qu'on ne trouve dans notre livre aucune trace de son retour? Daniel, s'il était l'auteur de cet écrit, aurait-il pu garder le silence sur un événement aussi capital dans sa vie? » (1).

On pourrait répondre que la date de X, 1, a été altérée. Les LXX ont en effet : ἐν τῷ ἐνιαυτῷ τῷ πρώτῳ Κύρου (2). Mais il est inutile d'en venir à cette explication. L'expression « jusqu'à », עד, ne marque le *terminus ad quem* que dans un sens large; elle indique seulement, dit Keil, un terme, sans prétendre que l'auteur du livre n'a pas vécu plus longtemps; on ne parle pas dans cet endroit de ce qui se passa après la première année de Cyrus. Les mots « Daniel fut jusqu'à la première année du roi Cyrus » signifient seulement qu'il vécut et agit à Babylone, durant toute la période de l'exil; le récit laisse de côté son œuvre après la fin de cet exil.

Quant à la question, soulevée par Hitzig avant Kuenen, de savoir pourquoi Daniel n'est pas retourné à Jérusalem à la fin de l'exil, Hævernick a répondu en faisant remarquer l'âge avancé du prophète. Si cette réponse ne satisfait pas, car on peut prétendre que les vieillards surtout devaient désirer de revoir leur patrie avant de mourir, on peut dire que la position de Daniel à la cour lui permettait de rendre plus de services à ses compatriotes en restant à Babylone qu'en les accompagnant en Palestine. Le prophète correspondait mieux ainsi aux desseins de Dieu à son égard.

7° « Dans l'édit de Nébucadnetzar, il est à la fois question du roi à la première et a la troisième personne. On ne peut supposer qu'en reproduisant cet édit royal, Daniel lui-même, premier ministre de Nebucadnetzar, se serait permis une semblable liberté (3) ». Y a-t-il vraiment là une objection sérieuse? Kliefoth y répond cependant. Le roi, racontant sa folie, parle à la troisième personne pour montrer qu'alors il n'était plus lui-même, qu'il n'avait plus conscience de son *moi*. Quand il recouvre sa personnalité, il recommence à employer la première personne (4).

8° « D'après I, 20, Cfr. II, 13 : Daniel et ses trois amis auraient été admis dans le corps des Babyloniens. Est-ce que vraiment les Chaldéens leur au-

---

(1) Kuenen, *op. cit.*, p. 557.

(2) Théodoret rapporte que plusieurs commentateurs préféraient cette date des LXX à celle conservée dans l'hébreu. Cité dans *Daniel secundum* LXX, Rome, 1772, in-fol. p. 62.

(3) Kuenen, *ibid.*, p. 558. — Bertholdt, Hitzig, etc. avaient déjà fait la même objection.

(4) J'avoue que cette explication est bien subtile ; elle contredit d'ailleurs l'opinion soutenue plus bas, n° 9. Mais connaissons-nous assez les usages de la chancellerie babylonienne pour tirer de là une objection? Les personnes sensées répondront. Hævernick explique la difficulté en soutenant que IV, 26-30, est un passage ajouté par Daniel à la brève déclaration de l'édit. 25, pour l'expliquer et le faire mieux comprendre par la postérité.

raient donné accès dans leurs rangs? Des serviteurs fidèles de Jéhovah ont-ils pu consentir à être initiés à une science étroitement liée à un culte idolâtre? N'est-il pas clair que l'auteur n'a aucunement songé à cette difficulté, et par conséquent, qu'il n'a point su ce que c'était au fond que la magie chaldéenne (1)? »

L'histoire de Moïse pourrait donner lieu aux mêmes difficultés. Le législateur d'Israël avait été en effet instruit dans toute la sagesse des Egyptiens (2). Daniel, pas plus que Moïse, ne fut obligé de mêler à la science spéciale qu'il acquit au milieu des mages une adhésion à leurs superstitions idolâtriques. « Moïse fut élevé par les prêtres égyptiens qui seuls possédaient la science; de même Daniel fut élevé par les mages, maîtres de la science babylonienne. Dans les deux pays, l'instruction était ordinairement transmise du père au fils. Pour les mages de Perse, il est dit d'une manière expresse (3) que jamais ils n'instruisaient de non Perses, à moins d'un ordre du roi. Mais dans une monarchie comme celle de Babylone ou des Perses, la volonté du roi faisait loi (4). »

Quant à Daniel, était-il aussi ignorant que Kuenen le prétend? Il est permis d'en douter. Les renseignements qu'on trouve dans son livre (5) n'ont pas été démentis par les découvertes récentes. Que les חרטמים, les מכשפים se trouvent nommés dans le Pentateuque (6), il ne s'en suit pas pour cela que nous n'ayons dans l'œuvre de Daniel qu'une imitation du récit de Moïse; la seule conclusion légitime c'est que Daniel a employé des mots connus de ses concitoyens, pour désigner des classes de mages chaldéens. Mais en outre le prophète désigne les כשדים (7), comme les plus célèbres de tous les sages babyloniens. Or, d'après Hérodote (8) et Diodore de Sicile (9), les Chaldéens paraissent avoir fait partie des prêtres dans un sens spécial, ou s'être acquittés des devoirs spécialement dévolus aux prêtres. Il y a dans ce titre comme un souvenir de la suprématie exercée autrefois par les Chaldéens en Babylonie (10).

9° « Le roi exige des sages l'explication d'un songe dont il ne leur a pas parlé (11). » Nabuchodonosor exige bien plus : il demande en effet qu'on lui dise à quoi il a rêvé. On ne peut pas être plus despote. Mais nos critiques croient-ils donc avoir affaire à un roi constitutionnel ou à un homme sans préjugés? Juger les contemporains de Daniel par les contemporains de Léopold Ier nous semble une douce facétie. Car on ne peut réellement prendre au sérieux une objection de ce genre. Le lecteur nous permettra aussi de ne pas nous étonner des châtiments dont le roi de Babylone menace les mages. Les monuments qui nous sont restés ne nous

---

(1) Kuenen, *ibid.* — V. aussi Lengerke, *Daniel*, pp. 50-51, et Bleck, *Introduction*, p. 598.
(2) Act. VII, 22.
(3) Philostrate, *De vit. Soph. Protag.* Opp. p. 498.
(4) Pusey, *Daniel the prophet.*, p. 424.
(5) Dan. II, 2.
(6) Gen. XLI, 24; Exod. VII, 11.
(7) Dan. I, 4, IV, 10.
(8) I, 171.
(9) II, 24.
(10) Keil, In Dan. II, 2. — V. aussi les développements donnés par Fuller, et le Commentaire, *infra*.
(11) Kuenen, *ibid.* p. 558.

autorisent pas à croire à la mansuétude de ces tyrans asiatiques (1) : ceux-ci n'avaient en effet aucun respect pour la vie de leurs sujets. Mages ou esclaves étaient égaux devant leur froide cruauté.

10° La folie de Nabuchodonosor donne lieu à de nouvelles objections (2). D'abord en quoi consistait cette folie? On s'accorde maintenant à y reconnaître une maladie assez rare, nommée lycanthrophie. Une forme de cette lycanthrophie consiste en ce que celui qui en est atteint garde conscience de lui-même, mais s'imagine être changé en un animal quelconque, et agit, jusqu'à un certain point, conformément à cette persuasion. Ceux qui se figurent être changés en loups hurlent comme des loups et s'accusent quelquefois eux-mêmes d'actions sanglantes. D'autres imitent l'aboiement des chiens, le chant des oiseaux, etc. Pour certains la maladie revêt une autre forme : ils s'imaginent que leur corps en tout ou en partie est changé en une substance fragile, ce qui leur fait éviter tout contact qui pourrait les briser. La monotonie des descriptions de cette maladie, ajoute le Dr Pusey, que nous résumons ici (3), semble impliquer qu'elle était très rare (4). Quant au cas particulier de Nabuchodonosor, qui pourrait s'appeler Boanthrophie, on ne le trouve pas signalé dans l'antiquité, peut-être par ce que l'aboiement des loups ou des chiens, le chant des coqs s'entendent mieux dans la nuit, sont plus perçants et font plus d'impression sur un cerveau malade. Les remarquables expressions : « son cœur devint comme celui d'une bête (5), un cœur semblable à celui d'une bête lui fut donné (6), » s'accordent naturellement avec cette forme de maladie. Elles en donnent l'explication la plus littérale et la plus complète. Le reste de la description est aussi d'accord avec ces mots, puisqu'elle nous apprend que Nabuchodonosor, atteint de cette affection, mangeait de l'herbe comme un bœuf, et laissait croître ses cheveux et ses ongles, comme s'il avait été un animal.

Daniel ajoute : « Ses ongles étaient comme des griffes d'oiseau (7). » C'est exactement ce que les physiologistes modernes disent de la croissance des ongles quand on néglige de les soigner (8) : chez les peuples de l'Asie qui les laissent pousser, ils arrivent à une longueur de un pouce et demi et deux pouces, et se recourbent alors autour des extrémités des doigts et des orteils.

---

(1) V. M. Talbot dans les *Transactions of the society of biblical Archæology,* t. II, pp. 360, et suiv.; Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise,* éd. Guillaume, t. I, Paris, Palmé, 1878, p. 560, et le Comm. sur III, 6.

(2) Comme Keil le fait remarquer, Bleek, von Lengerke, Hitzig, etc. (à sa liste on pourrait ajouter Kuenen), ont rejeté la véracité historique de ce récit. Ils l'expliquent comme une invention du pseudo-Daniel Machabéen, qui menace ainsi de la colère céleste l'orgueilleux Antiochus-Epiphane, et qui l'invite par là même à reconnaître un être plus grand que lui, le Dieu d'Israël, *In Dan.,* IV.

(3) *Daniel the prophet,* p. 429 et suiv.

(4) Le Dr Pusey cite ici des extraits de Marcellus, d'Aetius, de Paul d'Egine, de Galien, de Trallien, de Mercurialis, que nous ne reproduisons pas. V. aussi la note 5e de la p. 430 de cet auteur où les passages des classiques anciens qui mentionnent des cas de lycanthrophie sont indiqués.

(5) Dan. V, 21.

(6) *Ibid.,* IV, 16.

(7) *Ibid.*

(8) V. Kœlliker, *Gewbelehre des Menschen,* 1859, p. 126, cité par Pusey, p. 431.

L'expression : « un cœur de bête lui fut donné » n'indique pas un réel changement d'homme en bête, mais seulement la privation de ce qui caractérise l'homme, de la raison. Le roi, après sa guérison, écrit en effet : « ma raison me revint (1). »

Manger de l'herbe est aussi une des caractéristiques de cette forme particulière de la folie (2).

Mais quelle que fut la folie de Nabuchodonosor, elle n'empêchait pas par moment la conscience de soi-même et par suite la possibilité de prier. Il y a de nombreux exemples de ce fait. Le Dr Pusey cite en particulier le cas du P. Surin, qui, tout en se croyant possédé, restait toutefois dans une profonde paix intérieure et dans une grande union avec Dieu. Un célèbre médecin anglais, le docteur Browne affirme que l'idée de l'identité personnelle ne s'éteint jamais chez les aliénés. Quelque confondus que semblent le moi et le non-moi, le moi conserve toujours la personnalité. Suivant ce médecin, il est probable que Nabuchodonosor gardait conscience qu'il était bien Nabuchodonosor, et que, tout en mangeant de l'herbe, il priait avec ferveur pour obtenir sa guérison. Car l'intensité du sentiment religieux et de la prière est aussi grande chez les insensés que chez les gens qui jouissent de toutes leurs facultés mentales. « Je ne dis pas, conclut M. Browne, que tous les fous prient ou peuvent prier, mais les monomanes les mélancoliques, les maniaques chroniques, les hallucinés, etc. (3).

Le récit de Daniel est-il en contradiction avec l'histoire? Pourquoi la Bible ne parle-t-elle pas de la folie de Nabuchodonosor? Voici les réponses que l'on peut faire à ces deux questions.

D'abord le silence de la Bible ne prouve rien. Les années finales du règne de Nabuchodonosor ne sont mentionnées dans aucun écrivain sacré. Dans les Rois et les Paralipomènes, le récit de la vie de Nabuchodonosor ne s'étend pas au-delà de la dernière déportation des Hébreux dans la dix-neuvième année du règne de ce prince; or son règne a duré 43 ans (604-561). Quand à Ezéchiel et à Jérémie, ils sont morts probablement, au moins le premier, avant Nabuchodonosor. En outre il n'y a rien dans la nature des sujets traités par ces prophètes qui exige une mention de la maladie du roi de Babylone, ou qui fasse paraître leur silence étrange. Esdras et Néhémias traitent d'une période beaucoup plus récente, celle de la monarchie persane ; pourquoi alors seraient-ils revenus sur l'histoire de Nabuchodonosor (4)?

Venons maintenant à ce qui concerne les historiens profanes. Comment, s'écrie-t-on, se fait-il que même Bérose, l'annaliste chaldéen, ne dise rien, comme le prouve le silence de Josèphe, d'Origène, de S. Jérôme, de la maladie de Nabuchodonosor, maladie qui pourtant a dû amener de grands et de longs changements dans l'administration du royaume? Mais, répondrons-nous avec Keil, ces complications ne sont qu'inventions des critiques modernes. L'Ecriture dit seulement en effet que la maladie du roi dura sept *temps;* mais nous pouvons aussi bien entendre par là sept mois que sept années. D'ailleurs les complications possibles pouvaient être

(1) Dan. IV, 33.
(2) V. les détails donnés par le Dr Pusey, *Ibid.*, p. 432.
(3) Pusey, *ibid.*, p. 435.
(4) Fuller, *Commentary*, éd. citée, p. 294.

évitées par un gouvernement intérimaire. Aussi des auteurs sérieux, Hengstenberg, Hævernick, Delitzsch, etc., ont-ils pu dire avec raison que l'on n'a aucune œuvre historique se rapportant à cette période, dans laquelle on puisse s'attendre à trouver des renseignements plus complets sur la maladie de Nabuchodonosor. Cette maladie qui a en effet une grande importance au point de vue de l'histoire sacrée n'en a aucune pour le royaume de Babylone. Le gouvernement était peut-être confié à l'épouse favorite, Amytis (1), ou au « chef des Casdim, » dont le prédécesseur lui avait conservé le royaume à la mort de son père (2). Les sujets du roi, qui avaient entendu parler de sa maladie, ne savaient ni la nature, ni la violence de cette maladie. Ils attendaient patiemment ou sa mort ou sa guérison. Le pouvoir de Nabuchodonosor était trop affermi par ses conquêtes pour que son absence eut de graves dangers ; les évènements d'ailleurs le prouvèrent.

C'est sans doute pour cela que les historiens profanes ne parlent pas de cet évènement. D'ailleurs, le plus célèbre de tous ignore des faits plus considérables. Hérodote en effet ne connaît pas Nabuchodonosor, même de nom ; il ne semble pas avoir eu connaissance de ses plus grands exploits, par exemple de son importante victoire de Carchemis. Josèphe mentionne six auteurs qui ont parlé de ce prince. Quatre d'entre eux, l'auteur des Annales des Phéniciens, Philostrate, Mégasthène et Dioclès, ne doivent pas entrer ici en compte, dit Keil (3). Les deux premiers ne racontent que ce qui se rapporte à la Phénicie, la conquête du pays et le siège de Tyr, sa capitale ; les deux autres ne parlent qu'accidentellement de Nabuchodonosor. Restent alors Bérose et Abydène. Mais Bérose, prêtre de Bel à Babylone, au temps d'Alexandre, et qui avait examiné beaucoup d'anciens documents, historien d'ailleurs très digne de confiance, ne nous est parvenu que dans quelques rares fragments, cités dans Josèphe, Eusèbe, et des auteurs plus récents dont aucun n'avait lu l'œuvre même de Bérose. Comme Niebuhr l'a prouvé (4), Josèphe, comme Eusèbe, a tiré ses fragments de Bérose des extraits de cet historien conservés par Alexandre Polyhistor, auteur qui n'offre guère de garanties, quoiqu'il n'ait rien falsifié de propos délibéré. Si Josèphe n'a pas lu le livre de Bérose, il n'y a rien étonnant à ce qu'il n'ait trouvé dans les extraits de Polyhistor aucune allusion à la folie de Nabuchodonosor. Quant au récit d'une maladie du roi que l'on trouve dans les extraits il ne semble pas qu'on puisse le rapporter au récit de Daniel : il indique en effet la dernière maladie qui amena la mort du prince (5).

Une trace plus distincte de l'évènement raconté dans le chapitre IV se

---

(1) Bérose, fragm. 14, cité par Rawlinson, *Ancient monarchies*, t. III, p. 60.

(2) Fuller, *Op. cit.*, p. 294. M. F. Lenormant, *Journal asiatique*, 1870, pp. 340 et suiv., dit que, pendant la folie de Nabuchodonosor, un certain Bellabarisruk ou Bellabariskun, dont le fils Nériglissar était par mariage allié de Nabuchodonosor, et qui était lui-même chef des Casdim ou Rab-emga, se fit régent et prit même, d'après une inscription, le titre de roi. Après sept mois Nabuchodonosor reprit le gouvernement. Cette assertion de M. Lenormant n'est pas autrement appuyée. D'après Rawlinson, Nériglissar est fils de Bel-sum-is-Kun, roi de Babylone, qui aurait pris ce titre pendant les troubles qui ont précédé la chûte de l'empire assyrien, *Ancient Mon.* t. III, p. 63.

(3) Nous résumons la discussion de cet auteur dans son Commentaire sur Daniel.

(4) *Geschichte Assurs*, pp. 12 et suiv.

(5) Dans Josèphe, *Contr. Apion.* I, 20 ; éd. Dindorf, t. II, p. 351.

trouve dans Abydène. Les fragments de cet historien conservés dans Eusèbe (1), semblent une tradition défigurée de l'histoire de Daniel; Bertholdt lui-même en convient (2). En comparant en effet les deux récits, on y trouve quelques traits de ressemblance. Suivant le prophète, Nabuchodonosor était sur le toit de son palais quand Dieu le frappa de folie soudaine; or, d'après Abydène, il était ἐπὶ τὰ βασιλήϊα quand un dieu s'empara de lui. Il faut noter ici, remarque Keil avec raison, que les deux récits concordent pour l'endroit où le phénomène se produisit. Il est aussi à remarquer que ce n'est pas le propre dieu de Nabuchodonosor qui s'empare de lui, mais un dieu étranger. La malédiction contre les Perses rappelle aussi de très près les caractères de la folie du roi (3). De plus, quoique la désignation du Perse, ἡμίονος, que rapporte Abydène, puisse ne pas provenir du עידן de Daniel, mais venir d'anciens oracles relatifs à Cyrus répandus dans l'Orient (4), il n'en est pas moins probable que le fait raconté par Daniel est le fondement de cette tradition; seulement il a été adapté à la glorification mythique du héros qui était ainsi célébré, et dont Mégasthène dit qu'il surpassait Hercule en courage (5). Eusèbe avait déjà été frappé de cette ressemblance qui s'impose en effet au lecteur non prévenu (6).

Les découvertes assyriologiques récentes peuvent-elles aider à la solution de ce problème? Une seule chose est certaine, c'est que, dans les inscriptions de ce prince un intervalle est mentionné pendant lequel ses grands ouvrages de Babylone sont interrompus (7). Il est plus que probable aussi que les successeurs de Nabuchodonosor ont détruit les monuments qui pouvaient faire passer à la postérité le souvenir de cette maladie d'un des plus grands rois de leur race (8).

---

(1) *Prépar. évang.*, IX, 41; *Chronic. Armen.*, éd. Aucher, t. I, p. 56. Le texte grec est cité par Hævernick, *op. cit.*, p. 107. En voici la traduction : « Ensuite il est dit par les Chaldéens que (Nabuchodonosor) étant monté sur le palais, y fut inspiré par un Dieu et parla ainsi : « O Babyloniens, moi Nabuchodonosor, je vous prédis la calamité à venir, que ni Bel mon ancêtre, ni la reine Beltis ne peuvent empêcher les Destins d'amener : il viendra un mulet persan, allié à vos propres Dieux, il vous imposera la servitude, il aura pour allié un Mede, l'orgueil de l'Assyrie. » Nabuchodonosor prie pour que ce Perse soit englouti dans les abîmes de la mer, ou condamné à errer dans un désert sauvage, habité seulement par des bêtes féroces; quant à lui, il souhaite une mort paisible avant que ces malheurs accablent l'empire chaldéen. « Ayant ainsi prophétisé, il disparut aussitôt ».

(2) p. 296. — Hitzig au contraire n'y voit rien que de fabuleux, Cfr. F. Lenormant, *Les premières civilisations*, t. II, p. 112, et Fuller, *op. cit.*, p. 294. — M. Kuenen, *op. cit.*, p. 559, note, omet de citer Bertholdt parmi les auteurs à qui cette opinion sourit, et se contente de citer Hengstenberg, Hævernick et Keil. Avec l'aménité qui distingue la critique rationaliste d'aujourd'hui, il parle de « la fable absurde d'Abydène. » Hengstenberg, Hævernick et Keil ne semblent pas pourtant avoir beaucoup de goût pour l'absurde.

(3) Dan. IV, 21.

(4) C'est ce qu'Hævernick regarde comme probable, *op. cit.*, p. 53; il renvoie à Hérodote, I, 55, 91.

(5) La conclusion du Dr Pusey, *op. cit.*, p. 438, est la même.

(6) Voici ses paroles : « In Danielis sane historiis de Nabuchodonosoro narratur, quomodo et quo pacto mente captus fuerit : quod si Græcorum historici aut Chaldæi morbum tegunt et a Deo eum acceptum comminiscuntur, Deumque insaniam quæ in illum intravit, vel Dæmonem quemdam, qui in eum venerit, nominant, mirandum non est. Etenim hoc quidem illorum mos est, cuncta similia Deo adscribere, Deosque nominare Dæmones. » *Chron. Armen.* t. I, p. 61.

(7) Rawlinson, *Bampton Lectures*, t. V, p. 166.

(8) Un fait de ce genre se trouve sous Nabopolassar, qui, dit Bérose, détruisit les actes des

10° Mais comment Nabuchodonosor, tout en proclamant le suprême pouvoir du Dieu de Daniel (1), est-il resté idolâtre? Rien de plus conforme au contraire à la nature humaine. La foi en un Dieu souverain n'est pas, dit le Dr Pusey (2), contredite parce qu'on reconnaît des dieux inférieurs. Le polythéisme est en conflit direct avec le monothéisme, mais non avec la reconnaissance d'un Dieu suprême. Les rois de Perse, qui proclamaient Ahuramazda le Dieu suprême, adoraient cependant des dieux nombreux. Cyrus, qui, dans son édit, reconnaît la suprématie du Dieu d'Israël (3), Artaxerxès qui parle de ce Dieu comme du Dieu des Cieux (4), n'abandonnèrent pas pour cela leur polythéisme héréditaire. Constantin publie un édit relatif aux augures, en 321; il fait graver sur ses monnaies: « Soli invicto; » et cependant il a déjà reconnu que le Dieu des chrétiens est le seul vrai Dieu, et dès 314, il fait profession d'attendre le jugement du Christ, le Sauveur (5).

Cette apparente contradiction prouve plutôt en faveur de l'authenticité de Daniel. Ce récit est en effet contraire aux vues qu'un Juif pieux du temps d'Antiochus devait avoir. Un écrivain contemporain des Machabées n'aurait pas manqué de représenter comme entière la conversion de Nabuchodonosor (6). L'écrivain authentique représente le caractère du roi tel qu'il l'a vu, avec son mélange de bien et de mal, sans blâmes ou sans louanges exagérés. Les fautes du roi sont mentionnées tout aussi bien que ses bons mouvements et ses actions généreuses.

11° « S'il faut en croire III 1-6, Nébucadnetzar aurait ordonné à tous ses sujets indistinctement, malgré toutes les différences d'origine et de religion, d'adorer une seule et même image... et cela sans que des événements aussi prodigieux eussent laissé la moindre trace dans la littérature ou dans l'histoire (7)! » En outre « la statue que fait élever le roi aurait été dix fois plus haute que large. et, malgré ses proportions colossales, elle aurait été entièrement d'or (8). »

Les coutumes orientales ne sont pas opposées à ce que le roi impose un culte à tous ces sujets. Aux temps de la monarchie persane, il n'y a aucun doute que c'est le monarque lui-même qui se faisait l'idole de son peuple. Au rapport de Diodore de Sicile (9), les Ethiopiens et les Egyptiens adoraient leurs rois. Alexandre-le-Grand et ses successeurs ne furent pas fâchés de passer pour dieux (10). Etait-ce une déification de ce genre

---

rois qui l'avaient précédé. V. F. Lenormant. *Les premières civilisations,* t. II, p. 225. La mention de la folie de Nabuchodonosor fut enlevée des annales de son règne, dit Fuller. comme celle de la destruction par l'ange du Seigneur de l'armée de Sennachérib est absente des nombreuses annales de ce monarque. *Commentary,* p. 295.

(1) Dan. III, 32, etc.

(2) *Daniel the proph.,* p. 440.

(3) Esdr. I, 3.

(4) *Ibid.,* VII, 21, 23.

(5) Ep. aux évêques catholiques.

(6) Hengstenberg, *Die authentie des Daniel,* p. 116, fait remarquer que les interprètes juifs et chrétiens s'efforcent de rendre cette conversion aussi complète que possible.

(7) Kuenen, *op. cit.,* p. 559-560.

(8) *Ibid.,* p. 560.

(9) Diod. III, 3, 5, 85, 90.

(10) V. les indications dans Pusey, p. 443, notes 7, 8 et 9.

que Nabuchodonosor désirait? On ne sait pas assez quel était le caractère de l'idolâtrie babylonienne pour répondre à cette question.

Quant aux proportions de la statue, qui sans doute n'est pas conçue d'après les proportions humaines, elles n'ont pourtant rien qui répugne aux idées babyloniennes. Dans les annales (1) de Samas-Rimmon, fils de Salmanazar, le contemporain des rois d'Israël, Achab et Jéhu, on décrit ce prince, comme s'érigeant à lui-même une statue après une campagne victorieuse : « J'ai fait, dit-il, une image (*zalam*) de ma royauté glorifiée (2). » On sait que Salmanazar et d'autres rois avaient agi de même (3). L'image était probablement colossale, peut-être assise; elle était élevée sur un pilier ou un obélisque comme les statues colossales des rois de la douzième dynastie placées sur le sommet des pyramides bâties près du lac Mœris en Egypte et qu'on voyait encore au temps d'Hérodote (4). Ces colossales statues assises ont peut-être servi de modèle à Nabuchodonosor au retour de ses victoires sur les Egyptiens. L'image était d'or, c'est-à-dire non pas entièrement en or, comme Kuenen le suppose, mais dorée, comme Ewald le dit (5). Elle était en effet couverte de l'or que les nombreuses conquêtes de Nabuchodonosor lui avaient procuré, et en particulier sans doute de celui qu'on avait trouvé dans le temple de Jérusalem. Cet emploi vérifiait du reste la prophétie d'Ezéchiel (6), que les Talmudistes ont expliquée avec leur exagération habituelle.

La hauteur de la statue, soixante pieds, la faisait apercevoir de loin. Ses proportions ne sont pas de nature à faire douter de l'authenticité de Daniel. Dans le total en effet doit être comprise la hauteur du piédestal, et c'est l'ensemble qui est désigné comme צלם (7). Ne pouvons-nous pas ici encore trouver que les objections ont peu de valeur.

12° Il y a des miracles dans le livre; ces miracles ne s'appuient sur l'autorité ni d'un témoin oculaire, ni d'un contemporain (8). Mais c'est préjuger la question, car Daniel, tant qu'on n'a pas de preuves décisives, doit rester et témoin oculaire et contemporain pour un critique sincère et sans préjugés. Tout cela prouve que l'abbé de Vertot n'était pas seul à dire : Tant pis! mon siège est fait!

13° L'auteur se dresse à lui-même un piédestal contraire à la modestie (9) : « il a voulu évidemment créer une espèce d'auréole autour de Daniel et de ses amis, ou du moins, il a voulu mettre fortement en relief les bénédictions toutes particulières et l'assistance que Dieu accorde à ses fidèles serviteurs. » Nous avons tenu à citer ces paroles, pour montrer jus-

---

(1) Nous empruntons ces faits et leurs références au *Commentaire* de Fuller, pp. 270-271; mais nous y avons ajouté quelques indications.

(2) *Records of the past*, t. I, p. 17.

(3) Norris, *Assyr. Diction.*, t. II, p. 345; Oppert, *Gramm. assyr.*, p. 120.

(4) Birch, *Egypt.*, p. 71.

(5) Keil, inloc. prouve, d'après Hérodote I, 183, et Diodore, II, 9, et d'après Isaïe, XL, 19, que la statue était seulement recouverte de plaques d'or.

(6) Ezéch. VII, 19. Cfr. Ewald, *Commentaire sur les prophètes de l'A. T.*, dans la trad. angl. de J. F. Smith, Londres, 1880, in-8°, t. IV, pp. 53 et 54.

(7) Les difficultés tirées de la proportion ont-elles jamais été de mise quand il s'agit d'œuvres anciennes? Le colosse de Rhodes était-il mieux proportionné? Et le statue de 110 pieds exécutée par Zénodore pour Néron?

(8) Kuenen, *op. cit.*, p. 560.

(9) *Ibid.*, p. 561.

qu'où la naïveté peut se mêler à la science. Mais vraiment quel mal y a-t-il à cela, et quel personnage favorisé de Dieu, soit sous l'ancienne alliance, soit dans la nouvelle, a agi autrement? Les bienfaits de Dieu ne doivent pas être mis en oubli, et il n'y a dans Daniel qu'un sentiment de sincère reconnaissance qui ait pu le faire parler ainsi de lui-même. En outre les justes et les prophètes de l'Ancien Testament parlent toujours d'eux-mêmes avec une sincérité absolue, et la seule constatation de ce fait devrait désarmer la critique.

§. 3. La langue du livre donne lieu à d'autres objections.

14° La langue de ce livre est très corrompue, et suffirait à elle seule pour attester que nous avons affaire à un des écrits les plus récents du canon hébreu (1). » Nous nous permettons, à la suite d'auteurs sérieux, de ne pas accepter cette assertion. L'hébreu de Daniel, dit Keil (2), a l'affinité la plus étroite avec la langue des écrits de l'exil, en particulier avec celle d'Ezéchiel. זהר, lumière (de même le verbe briller), XII, 3, a le même sens que dans Ezéch. VIII, 2; חיב, accuser I, 10, se retrouve comme verbe et comme substantif seulement dans Ezéch. XVIII, 7; כבת, au lieu de ספר, X, 21, Ezéch. XIII, 9; בדים, Dan. X, 5, Ezéch. IX, 2, 3; הצבי, comme description du pays d'Israël, VIII, 9 (cfr. XI, 16, 41) comme Ezéch. XX, 6, 15; cfr. Jérém. III, 19; קלל, poli, Dan. X, 6, Ezéch. I, 7, etc. Il y a en outre une remarquable conformité entre le chaldéen de Daniel et celui d'Esdras; tous deux se distinguent, par de nombreux hébraismes, des plus anciens Targums. Par exemple ils emploient ה au lieu de א dans les terminaisons féminines : הבולה, Dan. VI, 23; כדבתה, Esdr. VII, 17; דהבה, Esdr. VII, 18; כתבה, Dan. V, 5; אכלה et רפסה, VII, 7. Le même fait se remarque dans l'*Aphel*, comme dans l'*Hiphil* hébraïque : השכחה, Dan. II, 25; העלה, VI, 29; הרגשו, VI, 7, comme הרגזו, Esdr. V, 12; הקרבו Esdr. VI, 17; העל Dan. II, 24; היבל, Esdr. V, 14; etc. On l'observe encore à l'*Ithpaal*, דתדרך, Dan. III, 27; à l'infinitif *Pael*, קטלה, Dan. II, 14; בקרה, Esdr. VII, 14; שכלדה, Esdr. 5, 3. On y trouve encore les verbes ל"ה, au lieu des verbes ל"ה, comme רבה, IV, 8, בעה, II, 16 :

Keil signale aussi la résolution du *Dagesch fort*, non seulement là où il remplace un ב tombé, mais aussi dans des mots et dans des formes où cette lettre n'a jamais existé, comme אנבה, IV, 9, 18; הנעל, II, 25, IV, 3, VI, 19; le *pattach* furtif, qui, a proprement parler, est étranger au chaldéen, שליח, Dan. V, 24 et Esdr. VII, 14; le duel, qui partout ailleurs ne se rencontre pas en chaldéen : ידין, Dan. II, 34, כאתין, Esdr. VI, 17; קרנין, Dan. VII, 7; רגלין, VII, 4 (3); les formes ségolées דלם, קרן, מלך (hélem, qéren, mélek); la forme particulière d'un parfait passif dérivé du participe passif, Dan. V, 27, 28, 30, VI, 4, 11, 12; Esdr. V. 14 (4); la conservation, à l'imparfait et

---

(1) *Ibid.*, p. 565. — Nous renvoyons le lecteur pour les considérations générales à nos remarques de la p. 9 et suiv.

(2) *Introduction*, § 133. — Cfr. aussi Hæverniek, *Neue Kritische Untersuchungen*, pp. 96-98, et Pusey, *Daniel*, pp. 45 et suiv. Ce dernier érudit ajoute à son travail les indications des formes qui se trouvent dans le Samaritain. Il faut noter aussi un remarquable article paru dans le *Journal of sacred Literature*, janvier 1861, pp. 379-391, intitulé *The chaldee of Daniel, and Ezra*, par le Rev. J. Mac Gill.

(3) Les Targumistes écrivent toujours les voyelles d'un autre manière; Cfr. Buxtorf, *Gramm. chald.*, p. 33.

(4) Cfr. Buxtorf, *ibid.*, p. 66; Winer, *Chald. grammar.*, p. 42.

au participe du ה carastéristique de l'*Aphel*, l'usage de l'*Hophal* au lieu de l'*Ittaphal*, que l'on ne trouve jamais ni dans Daniel ni dans Esdras.

Si la langue de Daniel a tant de ressemblance avec celle d'Esdras (1) et des contemporains de l'exil, peut-on dire qu'elle est très corrompue, comme Kuenen le soutient? Non sans doute. Cette langue n'est pas non plus un patois, quoiqu'en dise de Wette (2). L'araméen de Daniel et d'Esdras est aussi pur que l'araméen d'Onkelos et de Jonathan; il n'en diffère qu'en ceci : le premier est l'araméen de Babylone, le second est l'araméen qui s'est développé en Palestine.

Avec quels témoins de l'époque des Macchabées pourrions-nous au surplus comparer les écrits de Daniel? Les Targums les plus anciens sont probablement antérieurs à la traduction grecque, et en tout cas la paraphrase chaldéenne ne peut pas être bien postérieure à la mort d'Antiochus-Epiphane, 163 avant Jésus-Christ (3). Or il n'y a aucune ressemblance entre l'araméen de cette paraphrase et celui d'Esdras et de Daniel. Il faut donc en conclure à l'antériorité évidente de ce dernier auteur : la langue qu'il emploie est celle qu'on parlait aux sixième et cinquième siècles avant l'ère chrétienne, et non celle qui était en usage au milieu du second siècle avant cette ère.

Quand aux prétendus psaumes macchabéens, à l'existence desquels Bertholdt faisait appel pour conclure à une très récente clôture du canon hébraïque, il n'y a plus rien à en dire, sinon que cette question est désormais jugée : il n'y a pas de psaumes écrits à des époques postérieures à celle d'Esdras et de Néhémie (4).

Pour tout esprit sérieux la conclusion s'impose à présent d'elle-même.

15° Mais l'emploi de certains mots d'origine grecque force à rapporter la composition du livre à l'époque macchabéenne (5); קיתרס, transcription de χίθαρις, פסנתרין, de ψαλτήριον, סומפניה, συμφωνία, et peut-être aussi סבכא, σαμβύκη (6).

Peut-on expliquer l'existence de ces mots dans un ouvrage du temps de l'exil? Oui.

Les noms de ces instruments de musique ont pu être apportés de Grèce à Babylone par les marchands qui y venaient bien avant l'époque de Daniel (7). Des rapports commerciaux existaient en effet depuis longtemps entre ces nations. Or, comme le dit Pusey (8), c'est un axiôme de phi-

---

(1) Les légères variations que l'on remarque proviennent de la différence de temps qui sépare les deux écrivains. V. Pusey, *op. cit.*, p. 83; elles empêchent de conclure à une imitation ou à un pastiche; v. Keil, *ibid.*, qui indique ces variations.

(2) *Einleitung*, 1833, p. 322.

(3) V. Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, 1685, in-4°, pp. 298 et suiv.; Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, pp. 138 et suiv.

(4) Bleek, Hassler, de Wette, Gesenius, Ewald, Dillmann, etc., sont entièrement d'accord sur ce point. Cfr. Hengstenberg, *Auth. d. Daniel*, p. 238, note, et Pusey, p. 27, note.

(5) Kuenen, *ibid.*, pp. 565 et 664.

(6) Dan. III, 5, 7, 10. Bertholdt, *Daniel*, t. I, p. 24, en avait signalé dix; les critiques en ont rejeté six comme ne signifiant rien. V. de Wette, *Einleit.*, p. 347. Ce sont : פרתבין, προτιμοι, פתגם, φθεγμα, כרוזא, κηρυξ, פטיש, πετασος, נבזבה, νομισμα.

(7) Keil, *Einleit.*, §. 134.

(8) *Daniel the prophet.*, p. 31. « Je me suis laissé dire, ajoute le Dr Pusey, qu'aujourd'hui quelques-uns de nos produits de Manchester sont connus sous le nom de leur fabricant en Tartarie, où jamais sans doute on n'a vu d'Anglais. » Plus haut, p. 26, le même auteur fait

lologie que « le nom voyage avec la chose. » Il n'était pas même besoin pour cela qu'un seul Grec fut jamais entré dans Babylone. Les marchands tyriens apportaient avec eux les noms des marchandises qu'ils avaient achetées, tout comme les commerçants anglais transportent avec eux en Allemagne les noms de leurs importations des Indes Orientales, tout comme les marchands espagnols nous ont apporté d'Amérique les noms des productions du Nouveau-Monde. »

Quelle était l'intensité de ces rapports commerciaux entre l'Orient et l'Occident? Longtemps avant que les Grecs eussent commencé à écrire l'histoire, dit Brandis (1), ils étaient entrés, comme amis ou comme ennemis, en contact fréquent avec l'empire assyrien. On peut rejeter, car elle ne repose sur rien d'historique, l'assertion de Ctésias et d'autres (2), d'après lesquels l'Assyrie aurait pris part à la guerre de Troie. Mais la bataille et la victoire de Sennachérib sur une armée grecque qui avait pénétré en Cilicie, au VIIIe siècle avant notre ère, est attestée formellement par un fragment de l'histoire de Bérose (3). D'un autre côté le commerce étendu des colonies grecques a dû amener des marchands de cette nation sur le territoire assyrien. Peut-être même ont-ils pénétré dans les steppes inhospitalières de la Russie, du côté du Dnieper et du Don (4). Les relations les plus considérables ont dû cependant exister surtout avec les provinces assyriennes de l'Asie-Mineure; et la Lydie par exemple fut, pendant 500 ans, jusque vers la fin du VIIIe siècle avant Jésus-Christ, dépendante de l'Assyrie (5). A Chypre aussi il y a eu des rapports entre ces deux nations dès les temps les plus anciens.

Les Grecs ont-ils été eux-mêmes amenés en Assyrie par leur commerce? On peut le conjecturer sans l'affirmer. En tous cas il est certain qu'Asarhaddon, qui, le premier des rois assyriens, eut une armée soldée, était accompagné de soldats grecs dans une expédition à travers l'Asie (6). La carte du monde d'Anaximander, né vers 606 avant Jésus-Christ, prouve une assez grande familiarité avec l'Orient (7). Alcée adresse à son frère Antiménide une pièce de vers où il le félicite d'avoir conquis gloire et richesse sous l'étendard de Nabuchodonosor (8).

Des faits récemment découverts amènent aux mêmes conclusions. Le nom de Javan ou de la Grèce se trouve dans les inscriptions de Sargon parmi les peuples qui lui payaient tribut (9). Une statue de ce prince, trouvée à Idalium, mentionne son expédition contre Chypre (10).

Quant aux difficultés matérielles, on ne doit guère s'en préoccuper.

---

une observation très juste : « quand nous parlons de sucre, de café, de chocolat, de cacao, de cassia, de châles, de tabac, de myrrhe, de citrons, de ricin, nous ne nous arrêtons pas à penser que nous nous servons de mots chinois, malais, arabes, mexicains, hébreux, malabars, américains du sud, bengalais, perses. »

(1) Cité par Pusey, p. 31.
(2) Diod. de Sicile, II, 22.
(3) Dans Muller. *Fragmenta histor. græc.*, t. II, p. 534.
(4) Heeren, *Ideen*, t. I, pp. 920 et suiv. — Cfr. Hérodote, IV, 24 et Strabon, XI, 21, 6.
(5) Niebuhr, *Vorlesung. uber alt. Gesch*, t. I, p. 405.
(6) Abydène, dans la *Chronique arménienne* d'Eusèbe, I, 53.
(7) Diogène Laerte, II, 1.
(8) Strabon, XIII. 3, 2.
(9) Rawlinson, *Herodotus*, t. I, p. 474.
(10) *Ibid.*

Des rois, qui transportaient d'Arménie des monolithes énormes, qui dressaient les taureaux gigantesques de leurs palais, qui faisaient transporter des cèdres du Liban, pouvaient bien, dit le Dr Pusey (1), importer quelques instruments grecs de musique. Soit comme dépouilles de guerre, soit comme articles de commerce, ces instruments ont pu facilement arriver à Babylone (2).

Quelques-uns d'ailleurs sont originaires d'Orient. La σαμβύκη (ou ζαμβύκη, ἰαμβύκη) des grecs est d'origine orientale au témoignage des anciens (3); ce mot dérive de סבכה, Pythagoras et Euphorion rapportent que la sambuque était employée chez les Parthes et aussi chez les nations riveraines de la mer Rouge. Strabon lui donne le nom de *barbare*. Aussi M. Renan admet-il avec raison que cet instrument est venu d'Orient en Occident (4). Quand même on admettrait, avec Fuller (5), que la sambuque est d'origène égyptienne, on ne pourrait supposer qu'elle a passé par l'Occident pour aller s'acclimater en Orient.

La κιθάρις est, d'après Strabon (6), d'origine orientale. C'était, en Egypte et en Assyrie, une harpe p itative dont les cordes basses étaient ébranlées par les doigts de la main gauche, tandis que les cordes hautes étaient touchées par un *plectrum* tenu de la main droite. L'étymologie du mot est très-obscure, dit Fuller (7), et on s'accorde à considérer le קיתרוס araméen de Daniel comme une transcription du grec κιθάρις. Le qeri et le qetib ne s'accordent pas, car le premier omet le י, qui peut avoir été introduit par un scribe ayant quelque connaissance du grec. On ne doit pas oublier que la terminaison *is* est très commune en assyrien, et on peut rapporter le mot à la racine קרס, avec insertion du ת entre la première et la seconde radicales (8). De קרס, courber, plier, dérive l'hébreu קרס, crochet, et le chaldéen קירס, peigne de tisserand. L'instrument de musique peut avoir été ainsi appelé ou de sa forme courbée, ou de l'instrument avec lequel on le touchait. Un instrument semblable existait-il en Assyrie? On pourrait le retrouver dans cet instrument reproduit par Layard (9), et qui ressemble beaucoup au *sistrum* égyptien; mais la question n'est pas encore résolue. En tous cas il y a des probabilités contre l'origine grecque de la κιθαρίς.

Le פסנתרין n'est pas le ψαλτήριον des Grecs. C'était un instrument semblable au *santour* de l'Orient, qui se composait d'un certain nombre de cordes tendues sur un morceau de bois ou de métal concave. Gesenius a

---

(1) *Ibid.*, p. 32.

(2) La remarque de Stachelin, *Einleitung*, p. 348, qu'en admettant même la possibilité pour les Babyloniens du temps de Nabuchodonosor de connaître des instruments de musique grecs, on ne peut guère supposer qu'on s'en soit servi aux jours de grande fête, où les anciennes coutumes prévalent habituellement, tombe, dit Keil, devant ce que l'histoire nous apprend des actions toutes différentes de ce roi.

(3) Athenæus, iv, p. 182, xiv, pp. 634, et suiv. — Le mot n'a pas d'ailleurs d'étymologie en grec. Gesenius, *Thesaurus*, p. 935.

(4) *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 207.

(5) *Commentary*, p. 282.

(6) Strab., x, 3.

(7) loc. cit.

(8) Cfr. קתרב, une approche, de קרב, עתבש, un (homme) actif, de עבש, faire. Oppert, *Grammaire assyrienne*, p. 101.

(9) *Ninive and Babylone*, p. 252-253.

reconnu l'identité du pesantrin de Daniel avec le santour oriental (1). Les deux manières différentes d'écrire le mot, qui se trouvent dans Daniel, avec le ס, III, 7, avec le ת, ib. 5, 10, 15, se retrouvent encore dans le nom de l'instrument moderne arabe (2). Le psalterion, tel que S. Augustin le décrit (3), correspond au santour que Layard a reconnu sur les bas-reliefs de Babylone (4).

La συμφωνία, dit Kuenen (5), était un des instruments favoris d'Antiochus Epiphane, comme nous l'apprend un curieux passage d'Athénée (6). Mais faut-il conclure de cet insignifiant détail qu'avant l'époque des Séleucides cet instrument était inconnu? Une telle conclusion serait ridicule. D'ailleurs la forme סיפנים du ע. 10 est peut-être la plus ancienne du mot, et nous éloignerait davantage du grec (7). Ce mot pourrait venir de la racine ספן, couvrir de planches, et indiquerait un instrument fait avec des planchettes de bois.

De ces explications il semble résulter que l'objection n'est pas aussi grave qu'on veut bien la faire (8). D'ailleurs, s'il y a deux ou trois mots grecs dans Daniel, il y en a en outre sept ou huit qui sont aryens (9), et, d'après Delitzch, c'est là un témoignage beaucoup plus frappant en faveur de l'authenticité (10).

§ 4. Des objections plus sérieuses se présentent. Elles portent sur la doctrine même du livre.

« L'angélologie de ce livre est fort développée, dit Kuenen (11), et dénote qu'un long intervalle a dû s'écouler entre sa composition et celle de Zacharie, I-VII. Les noms de Gabriel, de Michaël (VIII, 16; IX, 21; X, 13, 21, XII, 1) se lisent ici pour la première fois. Nulle part ailleurs dans l'Ancien-Testament on ne rencontre l'idée que chaque peuple a son ange protecteur (X, 12, 20, 21; XI, 1, XII, 1; comp. en revanche Sirach — l'Ecclésiastique, — XVII, 17, et Deut. XXXII, 8, dans la version des Septante); idée que Zacharie n'eut pas manqué de mettre à profit, s'il l'eût connue; et comme nous la retrouverons dans le livre de Sirach et les Septante, il est clair qu'elle est d'une origine postérieure à l'époque de Zacharie, et qu'elle n'est entrée dans les croyances populaires qu'au second siècle avant Jésus-

---

(1) Le *p* est tombé au commencement et *i* ou *in* à la fin. Cfr. *Thesaurus*, p. 1116.

(2) Il s'écrit en arabe, avec quelques variations, סנטיר, סנתיר, צנתור, סנתר, צנתר.

(3) In Ps. XXXII, nº 5.

(4) Pusey, *Op. cit.*, p. 33. Cfr. Layard. *Nineveh and Babylon*, p. 454. Sur un bas-relief représentant le retour d'une armée assyrienne victorieuse, des chanteurs, des musiciens et des danseurs viennent à la rencontre des triomphateurs. Parmi les musiciens qui sont en tête du cortège, l'un porte un instruments semblable au *Santur*.

(5) *Op. cit.*, p. 665.

(6) Ath. X. 10. Kuenen a pris son objection dans l'*Introduction* de de Wette, éd. Schrader, § 316.

(7) V. Fuller, *op. cit.*, p. 283.

(8) Lengerke doit lui-même admettre qu'il n'y a que deux mots qui semblent d'origine grecque, *pesanterin et sumphonia*, *Das Buch Daniel*, 1835, p. 121.

(9) V. plus haut, § 3, nº 3.

(10) Cité dans les notes de C. M. Douglas à la trad. anglaise de l'*Introduction* de Keil. Edimbourg, 1870, in-8º, t. II, p. 24. — V. encore sur ce point David Zündel, *Kritische Untersuchungen*.... Bale, 1861, in 8º, pp. 4-6, et surtout Hengstenberg, *Die authentie des Daniel*, Berlin, 1831, in-8º, pp. 10-19.

(11) *Op. cit.*, p. 565-566. — V. la même objection résumée par M. Vernes dans l'art. Daniel de l'*Encyclopédie religieuse* déjà citée, t. III, p. 586.

Christ. Pour se convaincre du rôle important que les anges remplissent dans ce livre, il suffit de relire IV, 14, 20, 32; VII, 10; VIII, 13, 14 15 suiv.; IX, 21; X, 5, 6. 18, 19. La théorie des anges dont notre livre se fait l'écho s'est probablement formée sous l'influence de la Perse (1). »

Que l'angélologie de Daniel soit fort développée, et que les anges jouent dans ce livre un rôle important, personne ne le niera; une rapide lecture suffit pour s'en convaincre. Aussi la question n'est pas là, et on peut s'étonner de trouver dans ces constatations d'un fait très évident une attaque contre l'authenticité de l'œuvre. Il est difficile de voir en quoi cette angélologie développée nuit à la thèse traditionnelle (2).

Il est plus difficile encore de voir une si grande différence entre l'angélologie de Daniel et celle de l'Ancien-Testament. M. Kuenen s'imagine-t-il qu'on ne lit pas la Bible et compte-il que le lecteur ne vérifiera par ses assertions? Une seule de ces assertions est exacte, celle qui est relative aux noms de Gabriel, de Michaël (3). On les lit en effet dans Daniel pour la première fois. Mais l'existence des anges est très connue dans tout l'Ancien-Testament (4). Les écrivains sacrés nous décrivent leur nombreuse assemblée devant Dieu (5), les innombrables myriades d'êtres spirituels qui existent (6); plus grands que nous ils sont toutefois infiniment éloignés de Dieu (7); ils sont puissants, exécutent sa parole (8); ils sont toujours prêts à entendre sa voix; sans cesse ils bénissent et louent Dieu (9); ils sont remplis de sagesse (10); ils conservent celui que Dieu a choisi et le font marcher dans toutes ses voies (11). Ils montent et descendent (12) du ciel à la terre, et prêtent leur ministère à l'homme, quoique plupart du temps d'une manière invisible (13).

Ce rôle des anges par rapport à l'homme est particulièrement développé dans les livres antérieurs à Daniel. Les anges s'intéressent en effet tout spécialement au bonheur de l'homme. Quand Dieu révèle sa présence sur le mont Sion, qui devient ainsi un second Sinaï (14), les anges sont là par milliers. Ils sont présents aussi lors des épreuves de Job (15) et des entreprises d'Achab (16). Ils montrent leur amour pour les hommes, lors-

---

(1) V. sur tous ces points, A. Kohut, *Uber die jüdische Angelologie und Dœmonologie in ihrer Abhœngigkeit vom Parsismus*, Leipzig, 1866, in 8° de 107 pp.

(2) Cfr. E. Stapfer, *Les idées religieuses en Palestine à l'époque de Jésus-Christ*, ch. III, les Anges, Paris, 1878, in-12, pp 51 et suiv.

(3) Tobie donne le nom de Raphael. Dans l'apocryphe IVe livre d'Esdras, on trouve Uriel, Sealthiel et Jeremiel. — Nous laissons de côté ceux qu'on trouve chez les Rabbins.

(4) Pusey, *Daniel the prophet.*, pp. 517 et suiv.

(5) Ps. LXXXIX, 5, III Rois, XXII, 19.

(6) Ps. LXVII, 18. Cfr. Dan. VII, 10 : « Mille milliers le servaient et dix mille millions se tenaient en sa présence. » Ps. CIII, 4.

(7) Ps. LXXXVIII, 6, Job, IV, 18.

(8) Ps. CII, 20.

(9) Ps. LXXXVIII, 6. CII, 20.

(10) II Rois. XIV, 17-20.

(11) Ps. XCI, 1.

(12) Gen. XXVIII, 12, 13.

(13) Gen. XXIV, 7, 40; Exod. XXIII, 20-23; XXXII, 34, XXXIII, 2; Nombr. XX, 16; Is. LXIII, 9.

(14) Ps. LXVII, 17.

(15) Job. I, 6, II, 1. Cfr. I Cor. IV, 9.

(16) III Rois, XXII, 19.

que Dieu, en leur commandant de détruire le mal dans Jérusalem, leur ordonne de n'épargner personne et de ne pas avoir de pitié (1).

L'Ancien-Testament distingue même des degrés dans la hiérarchie angélique : il mentionne fréquemment les Chérubins (2) et les Séraphins (3).

Ce n'est pas l'endroit d'entreprendre un explication du terme « l'Ange du Seigneur » que l'on rencontre souvent dans la Bible (4). Il suffira ici d'indiquer la grande ressemblance qui existe, quoiqu'en dise Kuenen, entre le Michaël de Daniel et l'Ange de l'Eternel de Zacharie (5). Cette ressemblance, ou pour mieux dire avec Hengstenberg (6), cette identité est attestée par la tradition des anciens Juifs. S. Jérôme remarque à l'occasion de מלאך יהוה : « Hunc Hebræi Michaelem archangelum esse putant (7). » Dans le Talmud, Michaël, l'ange du Seigneur, est assimilé à la Schechina (8).

L'idée d'anges protecteurs d'Etats, que l'on croit spéciale à Daniel, se trouve déjà indiquée dans Isaïe (9). Daniel n'a fait que la préciser et la développer.

Les communications avec le monde angélique ne sont pas d'ailleurs plus fréquentes chez Daniel que celles d'Ezéchiel ou de Zacharie. On peut dire qu'il n'a de spécial que les noms donnés par lui à quelques-uns des anges, Gabriel, Michaël. Est-ce suffisant pour conclure à son inauthenticité?

Où M. Kuenen va directement contre la thèse qu'il soutient, c'est lorsqu'il écrit ces lignes : « La théorie des anges dont notre livre se fait l'écho, s'est probablement formée sous l'influence de la Perse (10). » Dans ce cas il faut rapprocher la composition du livre de l'époque traditionnelle. Car au temps des Macchabées l'influence de la Perse devait être bien réduite, si elle existait encore. Daniel aurait obéi tout ensemble aux influences grecque et persane. C'est trop à la fois, et il faut se décider pour l'une ou pour l'autre; autrement la contradiction est trop forte.

Est-ce vraiment sous l'influence persane que Daniel a été amené à donner un si grand développement à l'angélologie? Gesenius, Bertholdt, Winer, M. Nicolas, et d'autres critiques l'ont souvent prétendu. Un sentiment contraire se fait jour depuis quelque temps. M. Haug, de Bombay, développe l'opinion que le développement religieux du Judaïsme est indépendant de celui du Parsisme (11); pour expliquer les analogies mani-

---

(1) Ezéch. IX, 5; Cfr. VIII, 18. C'est là, dit Pusey, une remarque de Herzfeld, *Geschichte Israël*, t. II, p. 277.

(2) Gen. III, 24; I Rois, IV, 4, II Rois, VI, 2; IV Rois, XIX, 15; I Par. XIII, 6; Ps. LXXIX, 1; Is. XXXVII, 16; Ezech. passim.

(3) Is. VI, 2.

(4) V. sur ce point Pusey, *op. cit.* pp. 519 et suiv.

(5) I, 11, 12 et suiv. Zundell et Pusey l'identifient aussi avec « le prince de l'armée du Seigneur », qui paraît dans Josué, V, 14.

(6) *Die authentie des Daniel*, p. 167.

(7) Sur Zach. I, 8 et suiv. — *Patrol. lat.* t. XXV, c. 1492.

(8) « Ubicumque locorum Michael visus fuit, ibi est gloria ipsius Schechinæ ». *Bereschith Rabba*. « In omni loco quo invenies Michaelem, qui est caput angelorum, ibi est Schechina. » *Zohar*. Citations tirées par Hengstenberg, loc. cit., de Menschen, *Nov. Test. ex Talm. illustratum*. pp. 718, 719, 733.

(9) V. la note sur ce passage dans notre *Commentaire*, p. 133.

(10) Loc. cit.

(11) *Essays on the sacred language, writings and religion of the Parsees*, Bombay, 1862.

festes qui règnent entre ces deux systèmes, ce savant admet qu'ils peuvent avoir puisé à une source commune. L'opinion de Max Muller (1) concorde entièrement avec celle de M. Haug. Plus récemment. M. de Harlez, professeur à l'Université de Louvain, a défendu cette théorie et l'a encore étendue. D'après l'éminent érudit, c'est le Zoroastrisme qui aurait fait des emprunts au Judaïsme (2). Cette thèse n'a pas encore été attaquée par des arguments sérieux; mais nous nous contentons de l'indiquer ici, pour ne pas trop nous éloigner de notre sujet (3).

Il est certain en tout cas que, si Daniel a fait des emprunts à la doctrine angélologique du Zoroastrisme, il les a bornés au fond car les noms qu'il donne à ses anges n'ont pas une origine aryenne, mais bien sémitique et même tout à fait hébraïque (4). Aussi peut-on, avec E. Haupt (5), repousser l'admission dans les livres canoniques (et nous ajouterons les livres deutéro-canoniques) de l'Ancien-Testament, d'aucune doctrine tirée du Parsisme (6).

Daniel a-t-il emprunté son système aux doctrines chaldéennes? Un court exposé va mettre le lecteur à même de répondre à cette question.

Dans le vieux système accadien la hiérarchie des bons esprits a reçu un classement très-précis. Parallèlement au mauvais *mas*, au mauvais *lamma*, au mauvais *utuq*, sont le bon *mas*, le bon *lamma* et le bon *utuq*. Les anges célestes sont appelés *igili*, et leur assistance est invoquée pour secourir l'homme.

Dans le système chaldéo-babylonien, la même combinaison prévaut constamment, Ilou, les triades Anou, Nouah et Bel, ou Sin, Samas et Biu, et les dieux planétaires étaient servis par des dieux inférieurs dont les noms nous sont aujourd'hui en partie connus. Indépendante d'eux était cette nombreuses série de personnifications stellaires qui était comprise sous le terme d' « armée du ciel. » Elle constituait une hiérarchie dont la classification est bien connue. Les quatre principales classes d'anges gardiens ou de génies sont : 1° *Sed, Alap* ou *Kirub*, le taureau à tête d'homme; 2° *Lamas* ou *Nirgal*, le lion à tête d'homme; 3° *Oustour*, ressemblant complètement à l'homme; 4° *Nattig* à tête d'aigle; symboles familiers au lecteur d'Ezéchiel (7). On distingue en outre les *Igili* ou esprits célestes, et les *Anounnaki* ou esprits terrestres : une tablette de Ninive porte le nombre des Igili à 300, celui des Anoumaki à 600 (8).

---

(1) *Chips from a german workshop*, Londres, 1867.

(2) *Journal asiatique*, 1880.

(3) V. encore sur ce point, Pusey, *op. cit.*, p. 546; Renan, *De l'Origine du langage*, p. 230; Fr. Spiegel, *Genesis und Avesta* dans l'*Ausland*, 1868, nos 12 et suiv.

(4) V. Reuss, *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique*, t. I. pp. 92 et suiv.; Kœhler, *Nachexilische propheten*, t. II, pp. 23 et suiv.; Haneberg, dans le *Theolog. Literaturblat* de Reush, 1867, nº 3, p. 72.

(5) *Ueber die Berührungen des A. T. mit der religion Zarathustra's*, Treptow, 1867.

(6) Nous ne nous servons pas ici, pour rester sur le terrain de nos adversaires. des preuves que fournissent en faveur de l'authenticité de Daniel, les citations du Nouveau-Testament. Il faut cependant noter qu'avec Dan. VIII et IX, S. Luc, I, 19, 26, est seul, dans toute l'Ecriture, à mentionner l'Ange Gabriel. « N'en conclurons-nous pas que l'angélologie de Daniel est une réalité et est autre chose qu'un emprunt à la religion des Perses »? Aubarlen, *Daniel et l'Apocalypse*, trad. franç. p. 9.

(7) Ezéch. I, 10, X, 14.

(8) F. Lenormant, *La Magie chez les Chaldéens*, pp. 108, 131, etc.

Une des plus curieuses tablettes déchiffrées donne la guerre des sept dieux ou esprits mauvais (1). Il est probable que Daniel a connu cette légende; mais peut-on conclure raisonnablement qu'il l'a copiée? Encore une fois le bon sens du lecteur sera juge.

17° L'influence du Parsisme se fait encore sentir dans la division de l'histoire du monde en quatre grandes périodes, telle qu'on la trouve dans Daniel. Cette division semble bien, dit Kuenen (2) après Michel Nicolas (3), une conception persane. Or, nous dit l'érudit le plus au courant de ces questions (4), sans vouloir taxer les auteurs de cette assertion d'ignorance ou de mensonge, il est certain que l'Avesta ne connaît pas d'âges du monde; les inscriptions Achéménides n'en disent rien non plus. Il n'est parlé d'âges du monde que dans les livres pehlevis, qui datent du v° au xi° siècle après Jésus-Christ, et encore ces âges n'ont-ils aucun rapport avec ceux de la Bible, de l'Inde et de la Grèce (5). Il y a bien un livre parsi qui parle d'âges ayant quelques rapports avec les âges daniéliques; mais il date du xi° ou du xii° siècle de notre ère. C'est le *Bahman Yesht* (6). Il faut donc, dirons-nous, une extrême ignorance ou une extrême mauvaise volonté pour trouver une ressemblance quelconque entre les époques zoroastriennes et les âges bibliques. Ces théories avestiques sont d'ailleurs bien moins anciennes que le livre de Daniel, comme le prouve la science contemporaine.

18° On objecte encore qu'au temps où Daniel prétend écrire, on ne croyait pas à la résurrection des morts. Cette doctrine viendrait des Perses et aurait été introduite en Palestine par les Juifs restés dans le pays de captivité et vivant au milieu de l'influence persane (7). Cette première objection est aujourd'hui à peu près abandonnée. La critique reconnaît que si le mazdéisme a influé sur les idées juives relatives à la résurrection des morts, cette influence a été très peu considérable et sans grande portée (8). Mais on change de position. C'est au temps d'Antiochus-Epiphane, lors des luttes héroïques des Juifs pour leur indépendance religieuse et nationale, que la doctrine de la résurrection des morts a été formulée. Pouvait-on admettre que ces braves, qui mouraient si volontiers pour leur pays, ne fussent pas au triomphe définitif de leur cause? Aussi les bons devaient-ils ressusciter, mais seulement les bons, à l'époque de la victoire. Pour préciser une doctrine sur laquelle les Juifs se sentaient peu compétents, ils empruntèrent l'eschatologie mazdéenne. Un dogme nouveau fut ainsi formé et Daniel nous en donne la preuve lorsqu'il dit : « Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront (9). »

---

(1) G. Smith, *Assyrian discoveries*, pp. 398 et suiv.

(2) *Op. cit.*, p. 566.

(3) *Des doctrines religieuses des Juifs*, pp. 216 et suiv., 266 et suiv.

(4) Mgr de Harlez, professeur à l'Université de Louvain, dans une lettre du 11 mars 1881.

(5) V. l'Introduction de Mgr de Harlez à la 2e éd.t. de sa traduction de l'Avesta, pp. clxxxv et suiv., ccxxviij et suiv.

(6) La traduction de ce livre se trouve dans *Sacred Books of the East*, éd. by Max Müller; t. V, *Pahlavi texts translated by* E. West, Oxfold, 1380, in-8°. — V. un compte rendu de ce livre dans le *Bulletin critique* du 1er octobre 1880, par Mgr de Harlez, pp. 184 et suiv.

(7) Bertholdt. *Einleitung*, iv, p. 1540; Herzfeld, *Geschichte Israël*, t. II. p. 309.

(8) M. Nicolas, *Doctrines religieuses des Juifs*, Paris, 1866, in-8°, pp. 370 et suiv., Stapfer, *Idées religieuses en Palestine à l'époque de Jésus-Christ*, Paris, 1878, in-12, p. 138.

(9) Os. vi, 2. — V. sur tous ces points une remarquable étude de M. G. Schkovitsch. *L*

Jusqu'à Daniel on trouve surtout, quoique bien voilée sous les mots, l'idée de l'immortalité de l'âme, qui est fort distincte de celle de la résurrection des corps. Les expressions « éveiller, » voir la face d'Elohim, » qu'on lit dans les Psaumes (1) ou dans d'autres livres de l'Ancien-Testament (2), indiquent en effet l'immortalité plutôt que la résurrection. Pusey voit dans ces termes (3) la vision béatifique. Sans le contredire, nous avons quelque peine à être de son avis, qu'il appuie sur les dires de certains rabbins.

Malgré tout, dans les textes invoqués il y en a qui semblent prouver la croyance à la résurrection des corps. Les paroles de Job nous en sont une preuve :

Et moi je sais que mon rédempteur vit,
Et que, le dernier, il se lèvera sur la poussière;
Quand ma chair sera détruite il se lèvera,
Et *après ma chair* je verrai Dieu.
Je le verrai, et il me sera favorable;
Mes yeux le verront et non ceux d'un autre;
Mes reins se consument en moi (4).

N'y a-t-il pas là une preuve de la résurrection de la chair? Et quand on lit dans Osée (5) : « après deux jours il nous vivifiera; au troisième jour il nous relèvera et nous vivrons à sa vue, » ne trouvons-nous pas là un nouvel indice de la croyance des Hébreux? Cette croyance paraît plus vive dans Isaïe (6):

Que tes morts revivent!
Avec les corps morts ils se relèveront,
Réveillez-vous, tressaillez de joie, habitants de la poussière,
Car ta rosée est comme une rosée sur l'herbe,
Et la terre rendra le jour aux morts.

La résurrection paraît bien indiquée ici. Et le châtiment éternel des pécheurs n'est pas moins annoncé dans les derniers versets du prophète (7).

Malgré l'école rationaliste ne pourrions-nous pas aussi voir une allusion à la résurrection des mots dans le célèbre passage d'Ezéchiel (8), où à la voix du prophète on voit les morts revenir à la vie?

Si les termes sont plus précis dans Daniel, le sens est le même (9).

---

schéol des Hébreux et le sest des Egyptiens, dans le *Bulletin de l'Athénée Oriental,* 1881, nº 2, pp. 98-112.

(1) Ps. x, 7.

(2) IV Rois, iv, 31; Jér. li, 39, 57.

(3) *Ibid.*, p. 503. Tous les passages que Pusey cite s'appliquent plutôt à l'immortalité qu'à la résurrection.

(4) Job, xix, 25-27.

(5) Os. vi, 2.

(6) Is. xxvi, 19. La conséquence tirée par Pusey de Is. xxiv, 21-23, nous paraît beaucoup moins admissible. V. *Daniel the prophet,* p. 511.

(7) Is. lxvi, 24.

(8) Ezéch. xxxvii, 1-10.

(9) Cependant, d'après Keil, in Dan. xii, 2, ni la résurrection d'Israël, ni celle de l'humanité en général n'est ici enseignée. Il ne s'agirait que de la vie des justes dans le royaume du Messie.

19° Le rigorisme religieux de Daniel, son habitude de prier trois fois par jour, VI, 11, habitude introduite seulement par la grande Synagogue (1), donnent lieu à de nouvelles objections (2).

Le rigorisme religieux de Daniel désigne sans doute son refus de se soumettre aux prescriptions idolâtriques des rois de Babylone. Mais tous les grands personnages d'Israël ont été rigoristes, et on ne conclut pas pour cela à l'inauthenticité des livres qui renferment le récit de leur vertu. Pour ne citer qu'un exemple, Ezéchiel ne montre-t-il pas la répugnance la plus vive à exécuter les ordres de Dieu lorsque ces ordres lui semblent contraires à la loi qu'il a toujours pratiquée (3)? On n'a jamais prétendu pour cela que son livre est postérieur à la captivité.

Si le rigorisme de Daniel désigne les abstinences qu'on lui voit pratiquer en deux occasions (4), il faut noter que ces pratiques sont très communes dans la Bible. Elle mentionne en effet les jeûnes de David (5) et d'Achab (6), ceux que prescrit Josaphat, lors d'une attaque des ennemis de Juda (7), ceux que conseille Joel (8) dans les jours de calamité publique, ceux qu'Esdras (9) et Néhémie (10) proclamèrent et accomplirent eux-mêmes. Daniel, en jeûnant ainsi, suivait la tradition nationale, car les Israélites avaient jeuné et prié bien avant d'être sous le joug d'Antiochus Epiphane (11).

La coutume de prier trois fois par jour, à la troisième, à la sixième et à la neuvième heures, c'est-à-dire au temps des sacrifices du matin et du soir et au milieu du jour, n'a pas été introduite par la grande Synagogue, à laquelle, dit Keil (12), des traditions rabbiniques, dénuées de toute critique, rapportent toutes les anciennes coutumes relatives au culte divin; elle n'est pas non plus postérieure au temps de Darius le Mède, comme on l'a prétendu. Son origine doit être reculée jusqu'à l'époque de David, car nous la trouvons mentionnée dans un psaume (13). Les anciens Perses divisaient autrement les vingt-quatre heures; à chacune des quatre ou cinq parties, qui, suivant la saison, se partageaient la journée, correspondaient des gâhs ou prières aux dieux ou êtres supérieurs qui présidaient à chaque division (14). La première mention d'un culte (celui du Dieu du feu) rendu trois fois par jour, se trouve dans le Minôkhired, ouvrage écrit après la renaissance du Magisme, sous les Sassanides, par conséquent longtemps après Notre-Seigneur (15).

---

(1) Zunz, *Die Gottesd. Vortræge,* pp. 33, 366; Jost, *Geschichte des Judenth.,* t. I, p. 39.
(2) Kuenen, p. 566. V. aussi Lengerke, Hitzig, etc.
(3) Ezéch. IV, 12 et suiv.
(4) Dan. IX, 3, X, 2.
(5) II Rois, XII, 16-22.
(6) III Rois, XXI, 27.
(7) II Paral. XX, 3.
(8) Joel, I, 14, II, 15.
(9) Esdr. VII, 21, 23.
(10) Neh. I, 4.
(11) Cette abstinence jointe à la prière est considérée chez les Perses comme un péché, car elle est contraire aux premiers principes de leur dualisme. V. les citations de l'Avesta dans Pusey, *op. cit.,* p. 555.
(12) Sur Dan. VI, 11.
(13) Ps. LIV, 18 : « Vespere et mane et meridie narrabo et annuntiabo... »
(14) Haug, *op. cit.,* pp 151 et 199.
(15) Spiegel, *Avesta,* III, p. li; Pusey, *Daniel,* p. 557; Fuller, *Commentary,* p. 232.

Devant tous ces témoignages irréfragables, des critiques de l'école de Kuenen, mais cette fois bien inspirés, déclarent que ces « particularités ne sont pas des arguments solides en faveur d'une date récente (1). »

20° Les idées que nous trouvons, IV, 27, sur l'expiation des péchés nous ramènent à une époque plus récente (2).

Les livres antérieurs recommandent souvent la pratique de la justice et de la bienfaisance; c'est un moyen excellent pour l'homme de conserver la justice et d'être en paix avec Dieu : Jér. III, IV, V, etc.; Ezéch. XIV, 6, 18, etc. Daniel ne fait ici que développer leur doctrine (3). Il indique au roi la manière de se distinguer des tyrans et de mériter la protection divine. Est-ce que cette idée ne se retrouve pas dans toute la Bible?

§ 5. Enfin un dernier groupe d'objections est basé sur la comparaison de Daniel avec les autres livres de l'Ecriture-Sainte.

21° Le livre de Daniel, IX. 2, mentionne un recueil de livres prophétiques, s'appelant les Ecritures, recueil dont on ne retrouve aucune trace avant Néhémie (4).

Le mot « prophétiques » est de l'invention de M. Kuenen; il y a seulement dans le texte : « Je vis dans les livres », בספרים, (*basepharim*). Ce mot n'est pas synonyme de הכתובים, les Ecritures; il désigne plusieurs écrits, sans dire que ces écrits forment une collection. De cette expression, dit Keil (5), on ne peut rien conclure relativement à la formation du Canon de l'Ancien-Testament. Ce n'était sans doute qu'une collection spéciale faite pour l'usage de Daniel, et qui ne comprenait peut-être que les seuls écrits de Jérémie. On pourrait même, sans rien conclure contre l'authenticité, penser qu'il s'agit d'une collection des prophètes (6), sans toutefois assigner à ce mot le sens qu'il eut plus tard dans l'ancienne littérature talmudique (7).

22° L'auteur de l'Ecclésiastique (8) n'a pas dit un seul mot de Daniel, tout en faisant mention d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel, des douze petits prophètes (9), de Zorobabel, de Josué, de Néhémie. Rien n'explique ce silence absolu, à moins qu'on n'admette que le livre de Daniel n'existait pas encore lorsque le fils de Sirach écrivait (10).

L'Ecclésiastique ne parle pas non plus d'Esdras ni de Mardochée (11). A

---

(1) Davidson, *Introduction to the old Testament*, t. III, p. 179.

(2) Kuenen, *loc. cit.*

(3) V. le Commentaire pour la discussion de ce verset, au point de vue théologique.

(4) Kuenen, loc. cit., Bleek, Gésénius, Lengerke, Hitzig, Ewald.

(5) In h. loc.

(6) Hengstenberg, *Die authentie*, pp. 32 et suiv.; Keil, *Einleitung*, § 153.

(7) Fürst, *Kanon*, p. 56; Grætz, *Koheleth*, p. 150; Fuller, *Commentary*, p. 352.

(8) Ecclis., XLVIII, XLIX.

(9) Le verset relatif à ces derniers, Ecclis. XLIX, 12, est considéré par Keil, *Einleit.*, § 134, III, comme apocryphe. V. la note de M. Lesêtre, *Commentaire*, p. 269.

(10) Kuenen, *op. cit.*, p. 573. V. aussi M. Vernes, *art. cité*, p. 585.

(11) M. Bosanquet (*Messiah the Prince*, London, 1866, in-8°, *préf.*) propose un système assez particulier d'interprétation de Daniel.

D'après lui, Darius le Mède du Prophète n'est pas autre que le « grand roi perse, Darius fils d'Hystaspe, un des rois les mieux connus de l'histoire des Perses » (*Introd.* p. IX, XVI, XVIII), celui dont il est question dans le livre d'Esra (V, 3-17).

S'il n'a pas été placé par les Juifs dans le Canon au rang des Prophètes, mais seulement parmi les Hagiographes, cela tient à ce que Daniel n'avait pas durant sa vie clos et déterminé le contenu du livre qui porte son nom (*Introd.* p. XI). « Nous ne voyons pas de raison,

t'on jamais tiré de ce silence une objection contre l'authenticité des livres d'Esdras et d'Esther? D'ailleurs il paraît bien que c'est la pure fantaisie qui décide le choix de l'écrivain. Il commence son hymne par Enoch et le finit par Enoch (1); il parle de Joseph avant Jacob (2), et remonte ensuite jusqu'à Sem, Seth et Adam (3). Il n'a pas voulu donner de catalogue des grands hommes d'Israël, et à cause de cela, son silence ne tire pas à conséquence. D'ailleurs, comme le dit Reusch (4), si Jésus, fils de Sirach, ne parle pas de Daniel, ce silence est amplement compensé par la mention qu'en fait Ezéchiel (5).

Il semble du reste que dans l'Ecclésiastique l'existence du livre de Daniel est présupposée. En effet l'idée qui est exprimée, XVII, 14, que Dieu a donné à chaque peuple un ange pour chef, ἑκάστῳ ἔθνει κατέστησεν ἡγούμενον, est probablement une allusion à l'angélologie de Daniel (6). Car, dirons-nous avec Keil (7), si Sirach a pris cette idée dans la traduction des LXX de Deutéron. XXXII, 8, 9, les Septante eux-mêmes l'ont tirée du livre de Daniel. Daniel est donc l'auteur dont cette opinion dérive, et un livre qui était connu des traducteurs alexandrins du Pentateuque ne pouvait pas être inconnu de l'auteur de l'Ecclésiastique.

23° La place occupée par le livre dans la troisième partie de l'Ancien-Testament hébreu (kethoubim) crée une forte présomption contre la prétendue antiquité. « Pourquoi ne se trouve t-il pas classé parmi les prophètes? S'il a été écrit sous le règne de Cyrus, pourquoi Néhémie ou d'autres après

---

dit M. Bosanquet (*ib.*) pour croire que ces livres (il parle en même temps de celui d'Esdras) fussent généralement reçus par les Juifs des premiers âges après l'exil, autrement que comme des écrits dignes d'une étude et d'une attention profondes. »

Les écrivains juifs qui ont écrit après la captivité n'ont pas parlé du livre de Daniel; mais nous n'avons plus de ces écrivains que de maigres fragments, (p. xij); et leur éloignement de Babylone où vivait Daniel suffirait pour répondre à la difficulté. Quant à l'*Ecclésiastique*, s'il ne cite pas Daniel, c'est, dit M. Bosanquet (*Intr.* p. xiij), que c'est l'œuvre d'un Sadducéen, auquel les opinions très arrêtées de Daniel, « the very text-book of these Pharisaic opinions » (*ib.*), sur la résurrection des morts ne pouvait plaire. Ce silence est bien racheté du reste par la citation qu'en fait Mathatias, père de Judas Machabée à son lit de mort (I Macc.) (*ib.* p. xiv).

M. Bosanquet prétend que le premier verset du ch. xe de Daniel, est d'un interpolateur postérieur au livre (*Introd.* p. xv, xvj et sq.) Il donne de cette affirmation plusieurs raisons : il y est parlé du prophète à la 3e personne; il nous informe de ce qui était déjà connu; ces sortes d'introductions sont habituelles surtout dans les Psaumes. L'auteur à l'air d'insinuer, si je comprends bien, que cet annotateur vivait en 170 ou 164 avant Notre-Seigneur (*ib.* p. XIX, XX).

« Nous ne pensons pas (p. xxi) être trop hardi en suggérant que Michaël un des chefs, *Sarim* » ou princes, (chap. x) peut-être identifié avec celui qui fut emmené captif avec Daniel, « comme étant de la race royale et des princes, et qui, après avoir passé sain et sauf par le feu, où il parut » comme le fils de Dieu, « fut ensuite élevé dans la province de Babylone. »

A la p. xxj, M. B. dans un exemple essaye de faire comprendre ce qui peut être la vérité sur ces interpolations ou mieux annotations.

Il croit que des parties du xe et le xie chapitre (p. xxiij) ont été écrits au temps des Machabées (p. xxiij).

(1) Ecclis. XLIV, 16, XLIV, 14.
(2) *Ibid.*, XLIX, 23.
(3) *Ibid.*, XLIX, 16.
(4) *Einleitung*, p. 112.
(5) Ezéch. XIV et XXVIII.
(6) Dan. X, 13, 20, XI, 1, XII, 1.
(7) Daniel, Introduction.

lui, en faisant la collection des écrits prophétiques, ont-ils omis le livre de Daniel? Est-ce parce que le livre n'était pas exclusivement rempli de prophéties? Mais le livre de Jonas est un récit de forme historique. Est-ce que, en sa qualité de ministre du roi, Daniel ne pouvait être compté au nombre des prophètes? Mais la distinction que l'on veut établir entre le ministre officiel et les personnes ayant seulement le don prophétique, est ou parfaitement gratuite, ou, dans tous les cas, de date beaucoup plus récente (1). »

Cette objection repose sur une ignorance réelle des motifs qui ont conduit les Juifs dans la formation de leur Canon. Ils n'admirent dans la seconde section, celles des prophètes proprements dits, que ceux qui avaient exercé l'*emploi* de prophète, et ils rejetèrent dans la troisième, celle des écrivains, ceux qui avaient reçu le *don* de la prophétie sans en avoir fait l'office (2). Les psaumes sont rangés, comme Daniel, parmi les hagiographes, et cependant les Juifs avouent qu'ils contiennent un certain nombre de prophéties relatives au Messie. David, tout en étant prophète, n'en remplit pas les fonctions que l'on pourrait appeler officielles. De même pour Daniel qui n'avait pas exercé les fonctions de prophète dans la théocratie, malgré les révélations dont Dieu l'avait comblé. Cette supposition qui paraît gratuite à M. Kuenen, est cependant appuyée sur la tradition rabbinique. Le Talmud en effet (3) déclare que si Daniel ne fut pas prophète, c'est parce qu'il ne fut pas envoyé à Israël pour l'office de prophétie. Il suffira maintenant de citer Maimonide (4) qui rapporte que les Juifs n'admettent pas que Daniel ait été prophète, parce qu'il n'a pas vécu à la manière des prophètes, mais à la manière des princes; Abarbanel (5) qui déclare que Daniel fut dans le secret de Dieu et entendit ses paroles, et qui donne un complet assentiment au *Seder olam*, d'après lequel Daniel est mis parmi les prophètes, et cela « non par voie de métaphore, mais avec précision et vérité. » Tout cela montre que la tradition juive n'a pas varié, et que Daniel, tout en figurant au Canon parmi les Hagiographes, n'en a pas moins été, au jugement des Juifs, et comme le dit Josèphe (6), « un des plus grands prophètes. »

D'ailleurs il est de toute impossibilité d'admettre avec quelque peu de raison qu'une classe du Canon ait été close de telle manière qu'on n'a pu

---

(1) Kuenen, *op. cit.*, p. 574. — Cfr. Michel Nicolas, *Doctrines religieuses des Juifs*, p. 268, note 1re.

(2) Cette distinction très claire se trouve dans Witsius : « Distingui in prophetis *donum*, quod et privatis contigit, et in revelatione rerum arcanarum consistit; et *munus*, quod extraordinaria in ecclesia functio erat certarum quarumdam personarum speciali vocatione divina eo destinatarum », *Miscellanea Sacra*, t. I, p. 15. Mais elle ne lui est pas due comme le croit Keil, Einl. § 155, et bien avant lui on pouvait la lire dans Driedo, De Catalogo librorum S. Scripturæ, l. I, c. 4, *Opera*, Louvain, 1556, in-fol. t. I, fol. 18 vo. D'après ce célèbre théologien, les Juifs placèrent dans la troisième catégorie, « libros non sic æditos ab his qui fuerunt prophetæ *officii* dignitate et missione. » — V. encore R. Simon. *Histoire critique du V. T.* 1685, in-4o, p. 60.

(3) *Sanhedrin*, c. XI, *Megill.* c. 1, cités dans Pusey, p. 353.

(4) *More Nebochim*, II, 35, dans Huet, *Demonstr. evang.*, éd. citée, t. I, p. 295.

(5) Dans Pusey, p. 353.

(6) Antiq. X, 11, 7. — Cette thèse, admise par Hengstenberg, *op. cit.*, pp. 28, 29, et avec quelques réserves par Keil, *Einl.*, l. c., n'est pas acceptée par Hævernick, qui préfère distinguer entre les *prophètes*, נביאם, et les *voyants*, ראים ou חזים.

y incorporer ou y annexer un écrit découvert plus tard, si cet écrit lui appartenait par la nature de son contenu (1).

Il est donc impossible de voir dans cette circonstance une objection sérieuse (2).

IV. Nous avons, autant que possible, répondu aux objections de détail dirigées contre l'authenticité de Daniel. Il faut maintenant exposer les preuves directes que nous pouvons fournir en faveur de cette authenticité.

1° Kuenen est forcé d'avouer (3) qu'on trouve dans le livre de Daniel « plus d'une preuve de la connaissance exacte que l'auteur aurait possédée des institutions et des usages babyloniens. » Et en effet cette « connaissance exacte » paraît presque à chaque page. L'auteur est au courant des mœurs, des habitudes et des coutumes du royaume babylonien. Le changement de nom imposé à Daniel et à ses compagnons avant leur admission au service du roi, I, 7, est conforme à ce que l'histoire nous apprend. Psammétique II était fils de Pharaon-Nechao, roi d'Egypte. Les Assyriens, alors maîtres de l'Egypte, en firent un roi de la ville d'Athribis, et en même temps ils changèrent son nom en celui de Nebo-sezib-ani (Nebo, sauve-moi) (4). La présence dans les noms imposés aux jeunes Hébreux du nom d'un dieu babylonien est aussi vérifiée par les autres noms qu'on a retrouvés sur les inscriptions. Les astronomes ou astrologues qui signent les rapports conservés au British Museum s'appellent Nebo-chad-rezzar, Nebo-akhi-erba, Nergal-edir, Merodach, Abil-Istar (5). Cette coutume existait aussi probablement pour les noms populaires, et sans doute de ceux qui fréquentaient les écoles (6).

L'ordre donné par le roi de réduire en tas d'immondices les maisons des mages qui n'avaient pu expliquer son songe (7), est conforme à de très vieilles coutumes orientales, et en particulier aux habitudes assyriennes (8). Babylone ne devait pas avoir perdu le souvenir de la terrible destruction ordonnée par Sennachérib, vers 684 ; alors la cité et les temples furent livrés aux flammes, et les forteresses et les tours furent précipitées dans le canal Nahar-Arakton (9).

Les supplices indiqués par Daniel II, 5, III, 6, rappellent l'époque babylonienne : couper en pièces un coupable, ou le jeter dans une fournaise étaient des châtiments en usage chez les Chaldéens (10). Les bas-reliefs le prouvent surabondamment (11). Les Chaldéens avaient aussi l'habitude

---

(1) Keil, *Einleint.* § 134.
(2) Cfr. encore Zündel, *Kritische Untersuch.* pp. 194-238.
(3) *Op. cit.*, p. 566.
(4) V. Fox Talbot, *Illustrations of the prophet Daniel,* dans *Transactions of the Society of biblical Archæology*, t. II, p. 364.
(5) Fuller, *Commmentary,* p. 242.
(6) Cfr. Dan. IV, 8.
(7) Dan. II, 5.
(8) Cfr. *Records of the past,* t. I, pp. 27, 43, et le Commentaire
(9) F. Lenormant, *Les premières civilisations,* t. II, p. 301. — Cfr. IV Rois, X, 27 et Esdr. VI, 11. — V. aussi Hævernick, *in Dan.* II, 5, pp. 58 et suiv.
(10) Cfr. Ezéch. XVI, 40, XXIII, 47 ; Jér. XXIX, 22.
(11) V. *Transactions of the Society of biblical archæology,* t. II, pp. 360 et suiv., et Smith, *History of Assurbanipal,* pp. 127-138, 148, 163, 166-167, 208, 247, 283, 302, 303, 306. — V. Fuller, *Commentary,* p. 272. — Cfr. II Rois, IV, 12, XII, 31. — Cfr le Commentaire.

de jeter les condamnés dans la fosse aux lions (1). Les Annales d'Assurbanipal nous apprennent que les complices de Saul-Mugina furent jetés vivants aux lions et aux chiens, qui dévorèrent leurs chairs (2). Cette coutume, dit Keil (3), se rencontre aussi chez les Médo-Perses.

Ce que Daniel rapporte des vêtements de ses compagnons (4), s'accorde avec ce que nous lisons dans Hérodote. Le prophète dit : Ces hommes furent liés avec leurs caleçons, leurs tuniques, leurs manteaux et leurs autres vêtements (5). » L'historien écrit : « Voici quel est leur habillement (aux Babyloniens) : ils portent d'abord une tunique de laine qui leur descend jusqu'aux pieds, et par dessus une autre tunique de laine ; ils s'enveloppent ensuite d'un petit manteau blanc (6). »

La présence de femmes aux fêtes et aux banquets (7) est confirmée par Xénophon (8) et Quinte-Curce (9). Hérodote nous avait appris de son côté que les Perses laissaient beaucoup plus de liberté à leurs femmes que les autres peuples de l'Orient (10).

Ce que Daniel rapporte des prêtres de Babylone est en harmonie avec ce que nous lisons dans les historiens profanes. A ce propos Munter s'exprime ainsi : « Ce qui est contenu dans les anciens prophètes israélites par rapport à la religion des Babyloniens concorde admirablement avec les récits de Daniel ; les légendes conservées par Ctésias, Hérodote, Bérose et Diodore peuvent aussi se combiner très bien avec ces récits (11). » Par exemple, Daniel se donne le titre de רב סגנין (12), chef suprême des mages ; or, un passage de Bérose (13) nous apprend que dans la fête babylonienne nommée Sakea, où les esclaves jouaient le rôle des maîtres, leur chef s'appelait ζωγάνης.

2° L'auteur du livre, s'il n'est pas Daniel lui-même, pouvait-il insérer dans ses prophéties tant de particularités conformes au temps de l'exil et à la situation personne personnelle de Dauiel (14) ? Non sans doute, et un écrivain du temps d'Antiochus n'aurait pas suffi à cette tâche impossible. Il eût d'ailleurs rendu plus sensible la ressemblance entre les rois de Babylone et les tyrans séleucides. Au contraire il y a une différence très marquée entre ces monarques. Sans doute on trouve dans le livre des luttes

---

(1) Dan. VI, 8, 13 et suiv.
(2) Smith, *History of Assurbonipal*, p. 166 ; Cfr. pp. 260-262, 281.
(3) *Einleit*, § 133.
(4) Dan. III, 21.
(5) Cfr. Hengstenberg, *Die authentie des Daniel*, p. 337, et le Commentaire.
(6) Hérodote, I, 195. — M. Gainet, *Histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament*, t. III, p. 134, reproduit un portrait de Daniel donné par Cornelius a Lapide d'après un ms. du Vatican. Il admet que cette image vient de Babylone. Or le type est purement byzantin, et n'a rien « qui reporte réellement l'imagination aux temps de Daniel et aux lieux qu'il habita, » p. 136. La figure qu'il donne, p. 52 du même volume, rappelle mieux l'art assyrien. V. la pl. XVI de l'*Atlas* de M. Ancessi.
(7) Dan. V, 2.
(8) *Cyropédie*, V, 2.
(9) *Histor.* V, 1, 38. — Cfr. Rawlinson, *Ancient Monarchies*, t. III, p. 21.
(10) Hérod. I, 191.
(11) *Die Religion der Babylonier*, p. 4. — Cfr. Schlosser, *Universalhistorisch. Uebers.* t. I, p. 242. — Pour les détails, V. Hengstenberg, *Die authentie des Daniel*, pp. 339 et suiv.
(12) Dan. II, 48.
(13) Dans Athénée, XIV, 44.
(14) Keil, *Einleit*, § 133, note 6e

avec le Judaïsme; mais Nabuchodonosor et ses successeurs n'ont nullement la pensée d'extirper cette religion, d'ouvrir une ère de persécution formelle contre les Juifs, comme Antiochus l'entreprit. Il n'y a pas, dit Hævernick (1), deux choses plus dissemblables que la conduite de Nabuchodonosor, de Balthazar et de Darius, et celle d'Antiochus-Epiphane. Daniel, sous ces rois, reçoit, comme ses compagnons, l'instruction dans la langue et dans la sagesse des Chaldéens, il est mis à la tête des Mages, on lui impose un nom étranger, il occupe d'importantes positions à la cour d'un roi païen, il a des relations amicales, malgré sa religion, avec des princes idolâtres, il montre à leur égard le plus vif intérêt (2). Tout cela est en harmonie parfaite avec l'histoire et correspond aux circonstances produites par la captivité. Y a-t-il rien là qui ressemble à l'exclusivisme rigide et nécessaire de l'époque des Machabées (3)?

Cette preuve est remarquable. Kuenen essaye de l'affaiblir en affirmant qu'une seule erreur constatée suffit à l'annihiler. Il prétend même avoir relevé plusieurs erreurs (4); mais il ne donne aucune référence. Est-ce oubli, est-ce aveu? Au lecteur de se décider. Mais que deviennent alors les prétentions, les appels réitérés à la critique scientifique? *Verba et voces*, aurait-on dit au temps de Scaliger et de Vossius, temps trop éloignés de nous pour que nous prétendions marcher sur les traces de ces critiques.

3° Rentrons dans l'examen des faits. Il y a, dirons-nous, des traces certaines de l'existence du livre de Daniel avant le temps des Machabées.

A. Il y a une évidente influence de Daniel sur Néhémias. Cfr. Dan. IX, 4 et suiv. avec Néh. I, 4, IX, 32; Dan. IX, 15 et Néh. IX, 8 et Néh. IX, 34. De ces comparaisons il résulte que c'est bien Néhémie qui s'est inspiré de Daniel, et non le pseudo-Daniel qui a copié Néhémie (5).

B. Zacharie se reporte évidemment à Daniel dans sa vision des quatre cornes et des quatre chariots. On ne peut en effet comprendre son récit si l'on ne connaît déjà l'œuvre de Daniel. Dans ses visions Zacharie décrit, sous diverses images, la restauration graduelle du peuple de Dieu jusqu'à la venue du Christ. Babylone est tombée, Israël est en partie rétabli. Zacharie, comme Daniel, demande à Dieu combien ce temps durera (6). En réponse on lui montre quatre cornes comme l'obstacle à la complète restauration du peuple, puis on lui fait voir ceux qui abattront cet obstacle (7). Ces quatre empires sont décrits, et le prophète annonce ensuite la venue du Messie, « l'homme dont le nom est germe (8). » Les visions de Daniel ne proviennent pas de celles de Zacharie; elles sont plus complètes et plus claires, et on sent qu'elles ont servi de modèle à Zacharie qui les a abrégées et çà et là obscurcies (9).

---

(1) *Einleit.*, t. II, p. 488.
(2) Dan. IV, 16.
(3) Hævernick, *ibid.*, p. 487. — Cfr. Herbst, *Einleit*, t. II, part. 2, p. 98; Zündel, *op. cit.*, p. 60 et suiv., Pusey, pp. 374 et suiv.
(4) *Histoire critique*, p. 567.
(5) C'est cette dernière thèse que Lengerke soutient, *op. cit.*, p. LX. — Elle est pleinement réfutée par Pusey. V. surtout la note de la p. 358.
(6) Zach. I, 12.
(7) *Ibid.*, I, 18-21.
(8) *Ibid.*, VI. 12.
(9) Pusey, *Daniel the prophet*, p. 361. — Keil, Pusey et d'autres critiques protestants

C. Dans le cantique de Moïse, au Deutéronome (1), on lit, d'après l'hébreu : « Quand le Très-Haut donna un héritage aux nations, quand il sépara les enfants des hommes, il fixa les limites des peuples d'après le nombre des enfants d'Israel », למיספר בני ישראל. Les Septante traduisent ce passage d'une manière qui donne un sens complétement différent : « Quand le Très-Haut... il fixa les limites des peuples *d'après le nombre des anges de Dieu* », κατὰ ἀριθμὸν ἀγγέλων Θεοῦ. La traduction grecque du Pentateuque n'a pu être faite à une époque postérieure à celle de Ptolémée Philadelphe, 284-247; tous les critiques sont d'accord sur ce point. Prétendra-t-on que Daniel a pris dans ce passage sa doctrine des anges protecteurs des Empires. Il est au contraire de toute évidence que c'est dans Daniel que les traducteurs grecs ont pris les idées qui les ont conduits à cette traduction. Selon Kuenen (2), les LXX n'auraient fait qu'exprimer une croyance populaire. Mais cette croyance populaire on ne la trouve que dans Daniel; nulle part ailleurs elle ne se rencontre dans l'Ecriture. On peut donc conclure raisonnablemement que c'est Daniel qui a donné lieu à cette croyance populaire, et l'argument en faveur de l'authenticité conserve ainsi toute sa valeur (3).

D. Les critiques font encore remarquer le caractère particulier de la version grecque de Daniel dans les LXX. Elle est remplie de gloses, qui montrent qu'elle est beaucoup plus récente que l'original, et qui la rapprochent du temps d'Antiochus (4). Les nombreuses variantes que cette version présente consistent en changements de mots et de phrases (5), en abréviations et omissions (6), et en additions au texte (7). Il n'y a pas de raisons pour admettre, avec Michaelis, Bertholdt, Eichhorn, que ces variantes proviennent d'un texte hébreu ou chaldéen différent du texte original. Au contraire le but poursuivi dans tous ces changements se découvre sans peine : le traducteur a voulu donner aux narrations plus de clarté, y introduire une connexion plus étroite, rendre les miracles plus évidents et plus faciles à admettre (8). Les additions et les interpolations trahissent aussi leur but qui est de fournir une collection de pensées appropriées au goût du temps (9).

Cette traduction doit être reportée vers le milieu du second siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire vers l'époque d'Antiochus-Epiphane, 175-162. Le mot כתים (10), que Théodotion transcrira par Κίτοι, est rendu dans les LXX

---

voient dans Baruch des traces d'imitation de Daniel. Nous avons adopté l'opinion contraire, *Jérémie, Lamentations, Baruch*, p. 391. Nous renvoyons le lecteur à cet endroit.

(1) Deut. XXXII, 8.

(2) *Hist. crit.*, p. 572, note.

(3) *Pusey, op. cit.*, p. 364. — On pourrait peut-être voir aussi dans la traduction grecque d'Is. XXX, 4, une autre trace de l'influence des idées de Daniel; mais ce passage est moins significatif.

(4) I, 3, 11, 16. II, 8, II, 28, VII, 5, 8, etc.

(5) Pusey, *op. cit.*, pp. 378 et suiv., pp. 624 et suiv.

(6) III, 31 suiv., IV, 2-6, V, 17-25, 26, 28, etc.

(7) IV, 34, VI, 20, 22-29, etc. — V. sur ces points, Zündel, *Kritische Untersuchungen*, pp. 176 et suiv., Lengerke, *Das Buch Daniel*, einleitung, pp. CL et suiv.; de Wette, *Einleit.* § 258.

(8) Cfr. texte hébreu, III, 23-24, et LXX, III, 49 et suiv., 91; hébr. III, 31-33, LXX, IV, 1, 3, 4; Cfr. encore II, 5, III, 1. — Hævernick, *Commentar.*, pp, XLIX, 1.

(9) Keil, *Einleitung*, § 205, note 8.

(10) Dan. XI, 30.

par *Romains,* Ῥωμαῖοι. Cette interprétation doit sans doute son origine au souvenir tout frais de l'intervention de l'ambassadeur romain Popilius dans les affaires d'Antiochus, intervention qui arrêta l'invasion de ce roi en Egypte (1). Cela seul suffirait pour fixer la date de la traduction. Mais il y a plus. On remarque, dans la prophétie des soixante-dix semaines, que le traducteur falsifie volontiers les temps pour les faire concorder avec l'époque d'Antiochus (2). Aux dates de l'original il substitue, par deux fois, 7, 70 et 62, ce qui fait un total de 139. Cette date, d'après l'ère des Séleucides, dont les Juifs se servaient, correspond à la seconde année du règne d'Epiphane, qui, peu après son avénement au trône, fit déposer Onias du souverain Pontificat (3). Et c'est probablement à cette circonstance que le traducteur fait allusion lorsqu'il écrit, dans sa paraphrase peu fidèle : « l'onction sera enlevée », ἀποσταθήσεται χρῖσμα (4). Pour lui apparemment la première date des soixante-dix semaines indique des semaines au sens littéral du mot, puisqu'il traduit comme si Daniel lui-même devait les voir. Dans les nombres suivants il ajoute arbitrairement le mot *années* et supprime le mot *semaines;* puis à la fin il entend encore par semaines des semaines de jours. Il fait de la dernière partie de la prophétie une prédiction de la résistance heureuse à Antiochus, qui prend fin, non à la destruction, mais à la seconde restauration de la ville. Il transpose les paroles du texte suivant ce qui convient le mieux à son but, attribuant aux derniers temps ce qui appartient aux plus anciens, de sorte qu'on a pu penser qu'il avait mélangé différentes traductions (5). Il fait de sa traduction, ajoute le Dr Pusey avec justesse, ce que l'école moderne accuse l'auteur du livre d'avoir essayé, un encouragement direct, mais frauduleux, à la résistance machabéenne. Remarquons encore que, dans la prophétie des soixante-dix semaines, il efface la doctrine du Messie, en enseignant au peuple, autant qu'il le peut, à ne faire attention qu'au présent (6).

---

(1) Appien. *Res Syriac.*, LXVI. — Cfr. Hævernick, *Einleitung*, pp. 457 et suiv.
(2) Pusey, *op. cit.*, p. 381.
(3) Munk, *Palestine,* p. 292.
(4) Dan. IX, 26.
(5) Zündel, *op. cit.*, pp. 177-182.
(6) Il sera utile de mettre sous les yeux du lecteur, pour faciliter la comparaison, le texte et les deux traductions des LXX et de Théodotion, de la prophétie des LXX semaines (Dan. IX, 24-27) :

TEXTE ORIGINAL	LXX	THÉODOTION
V. 24. שבעים שבעים נחתך על עמך ועל־עיר קדשך לכלא הפשע ולהתם הטאת ולכפר עון ולהביא צדק עלמים ולחתם חזון ונביא ולמשוח קדש קדשים :	Ἑβδομήκοντα ἑβδόμαδες ἐκρίθησαν ἐπὶ τὸν λαόν σου καὶ ἐπὶ τὴν πόλιν Σιὼν συντελεσθῆναι τὴν ἁμαρτίαν καὶ τὰς ἀδικίας σπανῖσαι καὶ διανοηθῆναι τὸ ὅραμα, καὶ δοθῆναι δικαιοσύνην αἰώνιον καὶ συντελεσθῆναι τὰ ὁράματα προφήτην καὶ εὐφρᾶναι ἅγιον ἁγίων.	Ἑβδομήκοντα ἑβδόμαδες συνετμήθησαν ἐπὶ τὸν λαόν σου καὶ ἐπὶ τὴν πόλιν τὴν ἁγίαν τοῦ συντελεσθῆναι ἁμαρτίαν καὶ τοῦ σφραγῖσαι ἁμαρτίας καὶ ἀπαλεῖψαι τὰς ἀδικίας καὶ τοῦ ἐξιλάσασθαι ἀδικίας καὶ τοῦ ἀγαγεῖν δικαιοσύνην αἰώνιον καὶ τοῦ σφραγῖσαι ὅρασιν καὶ προφήτην καὶ τοῦ χρῖσαι ἅγιον ἁγίων.
V. 25. יתדע ותשכל מן־מוצא דבר לשוב ולבנות ירושלים עד־	Καὶ γνώσῃ καὶ διανοηθήσῃ καὶ εὐφρανθήσῃ καὶ εὑρήσεις προστάγματα ἀποκριθῆναι καὶ οἰκοδομήσεις Ἱερουσαλὴμ πάλιν Κυρίῳ.	Καὶ γνώσῃ καὶ συνήσεις ἀπὸ ἐξόδου λόγου τοῦ ἀποκριθῆναι καὶ τοῦ οἰκοδομῆσαι Ἱερουσαλὴμ ἕως Χριστοῦ ἡγουμένου ἑβδόμαδες ἑπτὰ καὶ ἑβδό-

D'après l'opinion générale cette version a été faite vers le milieu du second siècle avant Jésus-Christ (1). Hengstenberg (2) a démontré que le premier livre des Machabées, dont on ne peut pas rapprocher la composition en deça de l'an 100 avant l'ère chrétienne, connaît la traduction alexandrine de Daniel. Bleck (3) admet aussi que le passage du premier livre des Machabées, I, 56, βδέλυγμα ἐρημώσεως ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, est tiré des Septante (4). Les allusions à Daniel y sont aussi très nombreuses. Mathathias mourant choisit la délivrance miraculeuse des trois enfants (5), et celle de Daniel lui-même de la fosse aux lions (6) comme d'illustres exemples de résistance à l'idolâtrie; il y voit une espérance pour ses frères persécutés (7).

Comment se peut-il alors qu'on prétende que Daniel date de cette époque? Le livre serait contemporain de sa traduction. Delitzsch (8) et Hævernick (9) concluent avec raison qu'un temps assez long doit s'être écoulé entre l'œuvre originale et la traduction (10). Nous sommes en droit de tirer de là une preuve de l'authenticité du livre.

משיח נגיד שבעים שבעה ושבעים שתים ושנים תשוב ונבנתה רחוב וחריץ ובצוק העתים :		μαδες ἑξηκοντα δύο καὶ ἐπιστρέψει καὶ οἰκοδομηθήσεται πλατεῖα καὶ τεῖχος καὶ ἐκκενωθήσονται οἱ καιροί.
V. 26. ואחרי השבעים ששים ושנים יכרת משיח ואין לו והעיר והקדש ישחית עם נגיד הבא וקצו בשטף ועד קץ מלחמה נחרצת שממות :	Καὶ μετὰ ἕπτα καὶ ἑβδομήκοντα καὶ ἑξήκοντα δύο ἀποσταθήσεται χρῖσμα καὶ οὐκ ἔσται καὶ βασιλεία ἐθνῶν φθερεῖ τὴν πόλιν καὶ τὸ ἅγιον μετὰ τοῦ χριστοῦ· καὶ ἥξει ἡ συντέλεια αὐτοῦ μετ' ὀργῆς καὶ ἕως καιροῦ συντέλειας ἀπὸ πολέμου πολεμηθήσεται.	Καὶ μετὰ τὰς ἑβδόμαδας τὰς ἑξήκοντα δύο ἐξολοθρευθήσεται χρῖσμα καὶ κρῖμα οὐκ ἔστιν αὐτῷ καὶ τὴν πόλιν καὶ τὸ ἅγιον διαφθερεῖ σὺν τῷ ἡγουμένῳ τῷ ἐρχομένῳ ἐκκοπήσονται ἐν κατακλυσμῷ καὶ ἕως τέλους πολέμου συντετμημένου τάξει ἀφανισμοῖς.
V. 27. והגביר ברית לרבים שבוע אחד והצי השבוע ישבות זבח ומנחה ועל כנף שקוצים משמם ועד־כלה ונחרצה תתך על־שומם :	Καὶ δυναστεύσει ἡ διαθήκη εἰς πολλούς. Καὶ πάλιν ἐπιστρέψαι καὶ ἀνοικοδομηθήσεται εἰς πλάτος καὶ μῆκος καὶ κατὰ συντέλειαν καιρῶν. καὶ μετὰ ἕπτα καὶ ἑβδομήκοντα καὶ ξθ ἐτῶν ἕως καιροῦ συντέλειας πολέμου καὶ ἀφαιρεθήσεται ἡ ἐρήμωσις ἐν τῷ κατισχῦσαι τὴν διαθήκην ἐπὶ πολλὰς ἑβδόμαδας καὶ ἐν τῷ τέλει τῆς ἑβδόμαδος ἀρθήσεται ἡ θυσία καὶ ἡ σπονδὴ καὶ ἐπὶ τὸ ἱερὸν βδέλυγμα τῶν ἐρημώσεων ἔσται ἕως συντέλειας καὶ συντέλεια δοθήσεται ἐπὶ τὴν ἐρήμωσιν.	Καὶ δυναμώσει διαθήκην πολλοῖς ἑβδομας μίαν καὶ ἐν τῷ ἡμίσει τῆς ἑβδόμαδος ἀρθήσεται μου θυσία καὶ σπονδὴ καὶ ἐπὶ τὸ ἱερὸν βδέλυγμα τῶν ἐρημώσεων καὶ ἕως τῆς συντέλειας καιροῦ συντέλεια δοθήσεται ἐπὶ τὴν ῥήμωσιν.

(1) Zündel, *Kritische Untersuchungen*, p. 174.
(2) *Die authentie des Daniel*, pp. 292 et suiv.
(3) *Einleit.*, § 17, 5.
(4) V. d'autres exemples dans Zündel, *op. cit.*, pp. 174, 175.
(5) Dan. III.
(6) *Ib.* VI.
(7) I Macc. II, 59-60.
(8) Dans le *Real-Encyclopædie* d'Herzog, art. Daniel.
(9) *Ibid.*, p. 458.
(10) La traduction de Daniel par les LXX a été longtemps inconnue. Cela tient à ce que l'Eglise, avant Eusèbe de Césarée et Pamphile, avait adopté, à cause peut-être des railleries des Juifs, la traduction plus exacte de Théodotion. Le texte des LXX ne fut publié qu'en 1772 par un oratorien romain, Simon de Magistris, d'après le ms. Chigi. Voici le titre de cette

E. Le témoignage des deutéro-canoniques et de la version des LXX est dépassé en importance et même en évidence de preuve par la conformité des oracles sibyllins avec Daniel. Le consentement unanime des érudits les plus éminents, Bleek, Lücke, Friedlieb, etc., attribue en effet la composition de la partie des oracles dont il s'agit ici (1), à un Juif alexandrin, et en place la rédaction dans la première moitié du second siècle avant Jésus-Christ, pour parler plus précisément vers 160. La ressemblance de beaucoup de vers de ces oracles avec le livre de Daniel ou plutôt avec la version alexandrine de ce livre ne peut être mise en question. Bleek a prétendu que le pseudo Daniel et les pseudo sybillin dérivaient d'une source commune plus ancienne; mais ce n'est là, peut-on dire avec Zœckler (2), qu'une tentative pour échapper à l'embarras produit par la comparaison des textes. Nous ne citerons que deux exemples : Sibyll. III, 596 et suiv. :

Ῥίζαν ἵαν γε διδούς, ἣν καὶ κόψει βροτολοίγος.
Ἐκ δέκα δὴ κεράτων· παρὰ δὴ φυτὸν ἄλλο φυτεύσει
. . . . . .
καὶ τότε δὴ παραφυόμενον κέρας ἄρξει.

il faut comparer ce passage avec Dan. VII, 7, 8, 11, 20 dans la traduction des LXX. Le passage suivant :

Πάντα δὲ συγκόψει θαὶ πάντα κακῶν ἀναπλήσει

rappelle aussi la traduction alexandrine de Dan. VII, 23, 24 (3).

4° Quoiqu'en disent les adversaires de l'authenticité, le témoignage de la tradition n'est pas sans valeur.

A. Nous ne développerons pas cette preuve parce que tout le monde s'accorde à reconnaître l'unanime accord des auteurs juifs et chrétiens sur ce point. Un passage de Josèphe (4) mérite cependant qu'on le remarque. L'historien juif raconte que les prêtres de Jérusalem montrèrent les prophéties de Daniel à Alexandre-le-Grand lors du passage de ce prince à Jérusalem. L'oracle relatif à la chute de la monarchie perse, qui se rapportait si clairement au roi grec lui causa, ajoute Josèphe, une vive satisfaction. Kuenen (5) ne manque pas de mettre en doute la vraisemblance du fait; mais l'objection qu'il développe ne semble pas irréfutable. « Qu'Alexandre-le-Grand, dit-il, ait visité ou non le temple de Jérusalem,

---

édition princeps : Δανιηλ κατα τους εβδομηκοντα εκ των τετραπλων ωριγενους. *Daniel secundum Septuaginta, ex tetraplis Origenis, nunc primum editus e singulari chisiano codice annorum supra Cetera* DCCC *ante præfationem indicantur*. Romæ, typis propagandæ fidei, MCCLXXII, in-1° de xliv-668 pp. Cette édition fut reproduite par J. D. Michaelis, 1773-1774, et par Segaar, 1775. Celle de Haar, 1845, est une édition critique, où l'éditeur a utilisé une version Syriaque publiée à Milan en 1788, in-4°, par Cajetan Bugati d'après un ms. Ambroisien. Tischendorf en a aussi donné une édition en 1856.

(1) lib. III, v. 25-746.

(2) Introduction au Commentaire sur Daniel, § 6, note 3.

(3) Cfr. Zündel, *op. cit.*, pp. 145 et suiv.

(4) *Antiquités*, XI, 8, 5.

(5) *Histoire critique*, p. 570

question que nous n'avons pas à trancher ici, il reste toujours bien peu probable qu'on lui ait montré en effet les passages de ce livre qui annonçaient la fondation de son empire, en dérobant à ses regards ceux qui en prédisaient le démembrement. » Mais les prêtres juifs ont très bien pu au contraire choisir dans un texte qu'Alexandre, ignorant de leur langue, ne pouvait examiner lui-même, et ne faire connaître au roi que la partie de la prophétie qui devait lui être agréable. Un fait certain, qui prouve l'impression favorable produite par les Juifs sur Alexandre, c'est l'exemption d'impôts pendant l'année sabbatique que ce prince leur accorda, à la requête du grand-prêtre. Sans attacher à ce fait plus d'importance qu'il n'en mérite, on peut dire qu'il n'est pas aujourd'hui absolument controuvé (1).

B. Un témoignage plus important encore, c'est celui de Notre-Seigneur. Dans le grand discours où il annonce la ruine de Jérusalem et les derniers jours du monde, Jésus dit à ses disciples : « Quand vous verrez l'abomination de la désolation prédite par Daniel le prophète (τὸ βδέλυγμα τῆς ἐρημώσεως τὸ ῥηθὲν διὰ Δανιὴλ τοῦ προφήτου), établie dans le lieu saint... (2). » Dans d'autres endroits des Evangiles il y a d'évidentes allusions à Daniel. Notre-Seigneur s'appelle fils de l'homme, comme Daniel l'a fait (3). La prophétie relative à la résurrection des bons et des méchants (4) semble basée sur Daniel XII, 2, 3. Non seulement le livre de Daniel était connu à cette époque, ce que personne ne met en question, mais il est attribué d'une manière très affirmative par Notre-Seigneur au prophète lui-même. Kuenen se tire de là en affirmant que Jésus n'a pas songé à affirmer expressément le caractère canonique ou historique du livre de Daniel (5). Ce qui revient à dire, avec de Wette et d'autres : Le Christ n'avait ni la volonté ni la possibilité d'être une autorité critique. Mais la question de l'authenticité du livre de Daniel n'est pas seulement de nature critique; elle est connexe à une question religieuse et dogmatique, savoir si le livre contient des prédictions authentiques de l'ancien prophète Daniel, ou seulement des *vaticinia ex eventu* inventés par un Juif machabéen. Or, dit Keil, qui oserait accuser Jésus soit d'ignorance, soit d'erreur (6)! Les chrétiens, ajoutent Fuller (7), acceptent le témoignage du Seigneur pour la raison donnée par S. Thomas d'Aquin :

Credo quidquid dixit Dei filius,
Nil hoc Verbo veritatis verius!

5° Cette longue discussion, où nous n'avons évité aucune objection,

---

(1) V. Hengstenberg, *Die authentie des Daniel*, pp. 258 et suiv., 277 et suiv.; Zündel, *Kritische Untersuchungen*, pp. 238 et suiv.

(2) Matth. XXIV, 15.

(3) Cfr. spécialement Matt. XIX, 28, XXIV, 30, XXVI, 64.

(4) Jean, V, 38, 29. — Les apôtres aussi ont fait souvent allusion à Daniel, I Cor. VI, 2; II Thess. II, 3, Apoc. passim; I Pierre, I, 10 et suiv.; Hebr. XI, 33.

(5) *Histoire critique*, p. 569.

(6) *Introd.* § 133, note 2e. — Hengstenberg, *Die authentie*, pp. 258 et suiv.; Hævernick, *Einleitung*, t. II, pp. 462 et suiv.; Kling, dans le *Deutsch Zeitschrift* de Schneider, 1855, pp. 310 et suiv.; Auberlen, *Le prophète Daniel et l'apocalypse de S. Jean*, tr. fr., pp. 7-9.

(7) *Commentary*, Introd. p. 221.

pourrait, croyons-nous, suffire. Nous devons dire cependant que plusieurs critiques catholiques (1), n'admettent pas que la rédaction définitive du livre, tel qu'il nous est parvenu, soit de Daniel lui-même.

Déjà les Talmudistes semblaient croire que les prophéties de Daniel avaient été mises en écrit par les membres de la grande Synagogue après la captivité de Babylone, et c'est peut-être de la tradition des Juifs, dit dom Calmet (2), que S. Isidore (3) avait appris que quelques-uns attribuaient les écrits de Daniel à des sages de la Synagogue.

D'autres hypothèses ont été proposées. Nous avons plus haut indiqué celle du P. Souciet (4). Voici maintenant comment s'exprime le célèbre érudit Quatremère :

« Le livre de Daniel n'a pas été composé d'un seul jet, et n'offre pas, à beaucoup près, la série complète des faits historiques qui se sont passés à Babylone du temps des prophètes. Il est formé de morceaux de tout genre, pièces historiques, actes diplomatiques, etc. Il est probable que Daniel, en conservant ces fragments curieux, n'avait pas pris soin de les réunir en un seul corps. Ce fut peut-être longtemps après la mort de ce prophète, que l'on songea à former cette collection à laquelle on donna son nom. Et cette circonstance suffit peut-être pour expliquer comment le livre de Daniel fut connu en Judée beaucoup plus tard, et ne put ainsi occuper qu'une des dernières places dans le canon des livres hébreux. Cet ouvrage, comme je viens de le dire, est loin d'offrir une histoire suivie de Babylone; les faits contenus dans deux chapitres qui se suivent immédiatement ont été séparés par un intervalle de plusieurs années, et dans plusieurs endroits même on a peu suivi l'ordre chronologique (5). »

Un autre auteur catholique, le Dr Hanneberg, mort évêque de Spire, partage cette opinion : « Le livre de Daniel, tel que nous l'avons, n'a pas été redigé par Daniel lui-même. C'est un recueil de documents sur Daniel, ses actions, ses visions. Les Juifs attribuent la collection des pièces qu'ils admettent, à la grande Synagogue, c'est-à-dire au Sanhédrin, qui, à partir du temps d'Esdras, dirigea la nation dans ses plus importantes affaires. Ce recueil fut augmenté plus tard. Par là tombent d'elles-mêmes certaines objections, notamment celles qu'on tire de la suite non chronologique des pièces isolées (6). »

M. F. Lenormant est d'un avis analogue : « Plus on avance, dit-il, dans la connaissance des textes cunéiformes, plus on reconnait la nécessité de réviser la condamnation portée beaucoup trop prématurément par l'école exégétique allemande contre le livre de Daniel. Sans doute la langue, remplie à certains endroits de mots grecs, atteste que la rédaction définitive, telle que nous la possédons, est postérieure à Alexandre. Mais le

---

(1) La même opinion a été émise par quelques protestants. V. M. Ath. Coquerel, *Biographie Sacrée*, Valence, 1837, in-8o, p. 95.

(2) Préface sur Daniel, dans la *Bible de Vence*, t. IV, p. 412.

(3) *Etymol.* VI, 2, *Patrol. lat.* t. LXXXII, col. 232.

(4) Introd., p. 12.

(5) Mémoire sur Darius le Mède et Balthasar, rois de Babylone, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscript. et B. Lettres*, t. XIX, 1re partie, pp. 393 et 394.

(6) *Histoire de la révélation biblique*, trad. Goschler, t. I, p. 444. Welte, dans l'art. Daniel du *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, trad. franç., t. VI, p. 67, n'ose pas se prononcer sur ce point.

fond, remonte bien plus haut; il est empreint d'une couleur babylonienne parfaitement caractérisée, et les traits de la vie de la cour de Nabuchodonosor et de ses successeurs y ont une vérité et une exactitude auxquelles on n'aurait pas atteint quelques siècles plus tard (1). »

Nous n'avons pas le désir de prendre parti dans cette question. Si l'étude que nous avons fait de l'authenticité de Daniel paraît concluante, il est inutile d'adopter cette hypothèse; mais si le lecteur n'est pas convaincu par notre discussion, il peut, croyons-nous, suivre l'avis de Mgr Hanneberg, du P. Souciet, de MM. Quatremère et François Lenormant, dont les idées n'ont jamais été l'objet d'un blâme de la part de l'Eglise. Pourquoi donc serions-nous plus sévère que l'Eglise?

V

CANONICITÉ DE DANIEL.

L'école moderne prétend conclure de la place occupée par Daniel dans le Canon juif à son inauthenticité. Nous avons plus haut examiné cette question. Mais personne ne doute que Daniel ait été au nombre des livres canoniques chez les Juifs. A quelle époque le Canon fut-il clos? L'Ecclésiastique (2) nous fournit une réponse à cette question. Au temps où Jésus, fils de Sirach, écrivait son livre, le Canon existait tel que nous l'avons aujourd'hui. D'après une opinion, qui nous semble peu probable, le livre daterait de 180 avant Jésus-Christ et sa traduction de 130. Nous pensons au contraire avec Keil (3), Hug, Welte, Dancko, M. Lesêtre (4), etc., que Jésus composa son œuvre entre 300 et 280, et que la traduction grecque faite par son petit-fils fut écrite vers 230. Cela fournit encore une preuve en faveur de l'authenticité de Daniel. Bleek (5) confirme cette preuve lorsqu'il dit : « Parmi les Juifs palestiniens, aucun écrit n'a été adopté dans le Canon si l'on n'était sûr qu'il n'avait pas été composé moins de cent ans après la fin de l'exil. » Ces quelques renseignements suffisent à notre but (6).

---

(1) *La Magie et la divination chez les Chaldéens*, p. 14.

(2) *Eccli.*, Prologue : « Avus meus Jesus, postquam se amplius dedit ad diligentiam lectionis legis et prophetarum, et aliorum librorum qui nobis a parentibus nostris traditi sunt... » Plus loin : « Ipsa lex et prophetæ, cæteraque aliorum librorum. » Cfr. ch. XLIV et XLV.

(3) *Einleit.*, § 242.

(4) *L'Ecclésiastique*, préface, p. 7.

(5) *Einleit.*, p. 674.

(6) Une histoire du Canon chez les Juifs et chez les chrétiens se trouvera dans l'Introduction générale à la Bible qui sera publiée plus tard chez M. Lethielleux. On peut consulter Keil, *Einleitung*, § 153 et suiv.; Gilly *Précis d'introduction*, t. I, pp. 46 et suiv.; Vigouroux. *Manuel biblique*, t. I, pp. 57 et suiv. — Quelques lignes empruntées à R. Simon sont utiles à reproduire : « Il y a... plusieurs savants hommes qui trouvent mauvais que les Juifs aient exclu Daniel du nombre des Prophètes; et Théodoret les en a repris fortement. Mais il est aisé de concilier leur opinion sur ce sujet avec celle des Chrétiens, parcequ'ils demeurent tous d'accord que les livres de la Bible qu'on nomme canoniques ont été également inspirés de Dieu; et de plus que le volume de Daniel est du nombre de ces livres canoniques. S. Jérôme qui a observé que les Juifs ne comptent point Daniel parmi les prophètes, remarque en même temps qu'ils placent son livre dans le rang des Hagiographes et par conséquent ils le reconnaissent

VI

PARTIES DEUTÉRO-CANONIQUES DE DANIEL.

Ces parties, qui n'existent qu'en grec, sont : 1° le cantique des Hébreux dans la fournaise, III, 24-90; l'histoire de Suzanne, XIII; la découverte des impostures des prêtres de Bel, XIV, 1-26, et enfin le récit de la condamnation de Daniel, à la suite de cette découverte, à la fosse aux lions, où il est nourri par Habacuc, préservé miraculeusement et enfin délivré, XIV, 27-42.

Il est certain que ces récits (car la prière est du style le plus hébreu qu'on connaisse) ont quelque chose d'extraordinaire et qui détonne un peu sur l'ensemble du livre. Aussi S. Jérôme leur donnait-il la qualification de fables, *fabulas* (1). Eusèbe et Apollinaire paraissent avoir eu la même impression; ils suivaient sans doute sur ce point Jules Africain, qui a, le premier, dans l'ancienne Eglise, soulevé quelques doutes sur les chapitres deutéro-canoniques de Daniel. Tous ces auteurs se proposaient ainsi de répondre plus facilement à l'objection de Porphyre. Leur intention était bonne; mais il semble qu'ils n'avaient pas suffisamment étudié ce point.

La tradition ecclésiastique est très nette sur cette question : « Il est certain que toute l'ancienne Eglise a lu, dans les premiers siècles du christianisme, l'histoire de Suzanne, celle de Bel et du Dragon et le Cantique des trois jeunes hommes, comme faisant partie de la prophétie de Daniel. C'est pourquoi, dans les bons exemplaires grecs, on lit à la tête de cette prophétie l'histoire de Suzanne, comme en étant le commencement... (2).

---

comme un auteur qui a été inspiré de Dieu ; et quoi qu'ils nient qu'il soit prophète, ils ne nient pas pour cela qu'il ait écrit des prophéties. La question qui est entre eux et nous sur cette matière n'est qu'une subtilité et une question de nom... Cependant un savant protestant (Vossius) qui depuis peu a écrit en faveur des Septante Interprètes, accuse hautement les anciens Juifs d'avoir nié que Daniel fut un prophète, parcequ'ils se voyaient pressés par l'évidence de sa prophétie ; mais l'autorité seule de S. Jérôme suffit pour faire voir que les anciens Juifs ne diffèrent point sur ce sujet des nouveaux, et qu'ils ont toujours cru que le livre de Daniel était dans le recueil des livres canoniques. Daniel n'est donc pas moins prophète qu'Isaïe et les autres prophètes; les Rabbins veulent seulement qu'il y ait différents degrés dans la prophétie, comme l'a remarqué R. D. Kimhi (Préf. sur les Ps.), d'ou ils ont pris occasion d'établir ces trois différentes classes des Livres sacrés, qui sont néanmoins tous compris sous le nom général de prophéti ». Les Psaumes qu'ils ont mis parmi les hagiographes, aussi bien que le livre de Daniel, ne laissent pas de contenir selon eux plusieurs prophéties qui regardent le Messie.... Lorsqu'ils ont placé Daniel avec Esdras et Néhémie, ils n'ont eu égard qu'à l'histoire qui est rapportée dans ce livre : ce qui ne les empêche pas d'y reconnaître de véritables prophéties, comme on peut voir dans leurs commentaires sur ce prophète. Les Juifs de plus ont nié que David et Daniel fussent prophètes, parceque leur manière de vivre dans les embarras de la cour, n'était pas semblable à la manière de vivre ordinaire des autres prophètes » (R. Simon, *Hist. crit. du Vieux-Testament,* p. 60, livre I, ch. IX).

(1) « Hieronymus illis fortasse plus satis assentitur, nimis enim sæpe ac nimis libere fabulas vocat... Itaque quamquam minus culpæ in illo fuerit, quam illi Ruffinus objecit, tamen fortasse fuit aliquid. Quod non ideo dico ut Hieronymum virum tantum reprehendam, quem ego singulari quodam studio prosequor, et omnibus Græcis et Latinis auctoribus antefero, sed ne quis, tanti doctoris auctoritate fractus, ab Ecclesiæ sensu differat. » Maldonat, *Commentarii in præcipuos S. S. libros V. T.*, Parisiis, Cramoisy, 1643, in-fol. p. 685.

(2) R. Simon, *Critique de Dupin,* t. III, p. 48.

L'antiquité, le consentement de plusieurs écrivains, et l'Eglise qui approuve et lit ces livres au lieu de les rejeter, les ont autorisés... C'est ainsi que le savant et judicieux Maldonat raisonne sur le sentiment de S. Jérôme (1). »

I. Entrons maintenant dans le détail nécessaire. Les protestants, qui rejettent le cantique des trois jeunes hommes, prétendent qu'il ne peut être l'œuvre de Daniel. On y trouve, disent-ils, une imitation servile des Psaumes (2). Cela n'est pas une raison bien convaincante. Les Israélites exilés devaient chercher dans les livres saints une consolation pour le temps du malheur; ils étaient familiers avec les Psaumes et savaient y trouver les passages qui convenaient le mieux à leur état. Dans leurs prières, ils se servaient pour invoquer Dieu, des termes mêmes que leurs ancêtres avaient employés, et c'était pour eux tout à la fois une consolation et une espérance. Le sentiment patriotique, toujours très vif chez les Hébreux, trouvait là un nouvel excitant. D'ailleurs s'il y a dans ces cantiques des réminiscences, on n'y voit rien qui sente le pastiche. Ce sont des compositions qui paraissent vraiment originales.

Comment en outre expliquer la présence de ces fragments dans la version de Théodotion, si les Juifs ne les avaient pas, à cette époque, considérés comme authentiques? Et la persistance de la tradition à cette époque permet de penser qu'on les avait toujours admis dans la Synagogue. Si on ne les inséra pas dans le Canon, c'est peut-être qu'on ne les retrouva que lorsque le Canon était déjà clos.

On fait une seconde objection. Au ℣. 38, l'auteur indique que le temple et le culte sont détruits, et, aux ℣℣. 53 et 84, il parle de l'existence du culte et du temple. Cette contradiction apparente étonne la critique et lui fait rejeter l'authenticité de tout le fragment. Mais la contradiction n'existe même pas. Au ℣. 38, Azarias se plaint à Dieu de la condition où le peuple est réduit : « Il n'y a plus, dit-il, dans ce temps-ci, de prince, de chef, de prophète, d'holocauste, de sacrifice, d'offrande, d'encens... (3). » Rien de plus vrai et la triste condition des déportés est exactement dépeinte. Le cantique des trois jeunes gens contredit-il ce passage? Dans leurs actions de grâces à Dieu qui vient de les préserver miraculeusement, ils lui disent : « Vous êtes béni dans le temple saint de votre gloire,... prêtres

---

(1) *Ibid.*, p. 51. « Et ejus generis apud Hebræos sunt historiæ Judith et Tobiæ, etiam Ecclesiasticus et Machabæorum primus : quos sane libros quamvis habeant et legant, non tamen inter canonicos libros connumerant, sed inter Apocrypha, non quod toti earum Synagogæ. Tertium autem et quartum Esdræ, secundum Machabæorum, trium puerorum hymnum, Susannæ, ac Belis Draconisque historias, aut non habent, aut prorsus rejiciunt, et confictas tradunt. Sed hanc eorum sententiam non tota approbat an iquorum Christianorum Schola .... celebrans, etiam in quotidiana Ecclesiarum lectione, hymnum puerorum, Susannæ, draconisque historiam quæ tametsi apud Danielem non in hebraico volumine, sed in solâ Theodotionis editione reperiantur, Ecclesia tamen Christiana, propter authoritatem quorum iam veterum Sanctorum, qui leguntur usi fuisse testimoniis ex ejusmodi historicis, easdem pia fide legit, et non prorsus rejicit, non contemnit, tametsi non pari authoritate recipiat illos cum Scripturis canonicis. » (Driedo, *De Catalogo sacræ Scripturæ*, lib. I, cap. IV, Lovanii, 1556, in-fol., f. 18 vo.

(2) Fritzsche, Les additions à Daniel, dans *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zu den Apokryphen des alten Testaments, bearbeitet* von Fritzsche und Grimm, Erste Lieferung, Leipzig, 1851, in-8o, p. 115.

(3) Dan. III, 38.

du Seigneur, bénissez le Seigneur (1) ». Or, une simple lecture du passage incriminé suffit pour se convaincre que le temple saint de la gloire de Dieu n'est pas le temple de Jérusalem, mais le ciel, qui, au ℣. 54, est appelé le trône du règne de Dieu, comme dans d'autres endroits de l'Ancien-Testament (2).

Nous avons examiné plus haut, § 3, ce fragment au point de vue de la langue, et nous y avons constaté beaucoup d'aramaïsmes. Nous n'y reviendrons pas maintenant.

II. L'histoire de Suzanne donne lieu à de plus longues objections (3).

Jules Africain attaqua, au IIIe siècle, la vérité de cette histoire. Ecrivant à Origène qui, dans une conférence, avait cité l'histoire de Suzanne, Jules Africain se montrait très étonné de ce qu'Origène n'avait pas reconnu que toute cette partie de Daniel est supposée (4). Le docteur Alexandrin, très partisan du livre, répondit vigoureusement à Jules Africain; on ne sait pas si celui-ci se tint pour battu (5). En tout cas l'opinion catholique fut satisfaite par les réponses d'Origène, et il faut arriver au protestantisme pour retrouver des doutes sur la canonicité de ce fragment. Capelle le traite ouvertement de « fabula ineptissima (6). » Les protestants modernes ont, cela va sans dire, suivi sans difficulté ce critique (7). Ils oubliaient pourtant que Nicolas de Damas, familier d'Hérode-le-Grand, parait avoir pris dans ce texte des LXX le sujet de son drame de Suzanne (8). Ils ne faisaient pas non plus attention au souvenir très vivace de cette histoire que l'on rencontre chez les premiers chrétiens. Pour nos ancêtres dans la foi, Suzanne est à la fois un symbole de la résurrection et le type de l'Eglise persécutée (9). Enfin, ils méconnaissaient complétement le caractère du récit qui est traduit complètement de l'hébreu ou de l'araméen (10); ils oubliaient que la traduction des LXX ne fut pas reproduite par Théodotion, qui écrivit une nouvelle traduction, et qu'enfin Aquila et Symmaque semblent aussi avoir traduit l'histoire de Suzanne.

Les principales difficultés élevées contre l'authenticité de ce fragment sont :

1° Les jeux de mots que l'on trouve dans le récit. Cette objection a déjà fait l'objet de notre examen; nous prions le lecteur de s'y reporter (11).

2° Les Juifs captifs à Babylone n'avaient pas de juges choisis dans leur nation. Et pourquoi non? Les Babyloniens, tout en diminuant la liberté

---

(1) *Ibid.*, III, 53 et 84.

(2) Ps. x, 5, « Dominus in templo sancto suo, Dominus in cœlo sedes ejus »; cfr. encore Is. LXVI, 1; Habacuc, II, 20, etc.

(3) M. Darras, *Histoire générale de l'Eglise*, t. III, p. 344, place cet épisode vers 586. Il dit, *ibid.*, p. 352 : « Nous sommes fondé, au seul point de vue historique, à en admettre la parfaite sincérité et la rigoureuse exactitude. »

(4) V. Fritzsche, *op. cit.*, p. 116, 117.

(5) Africani, *de Hist. Susann. epistola*, etc., éd. J. R. Wetstein, 1673. Cfr. Origène, *Opp.* éd. Delarue, t. I, pp. 11 et suiv.

(6) *Commentarii et notæ criticæ in V. T.* Amsterdam, 1689, in-fol. p. 566.

(7) V. un résumé de leur discussion dans Rohling, *Das Buch des propheten Daniel*, Mayence, 1876, in-8°, pp. 347 et suiv.

(8) Delitzsch, *De Habacuci...* p. 26.

(9) Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e éd. p. 747.

(10) Delitzch, *op. cit.*, p. 30.

(11) V. ch. III, *Langues dans lesquelles le livre de Daniel est écrit*, § 3e, plus haut, p.

des otages et des exilés qu'ils déportaient de leur pays, ne leur enlevaient pas la possibilité de vivre d'après les lois et les usages dans lesquels ils avaient été élevés (1).

3° Daniel était jeune, dit le grec de Théodotion, παιδαρίος νεωτέρου. Oui, et si l'on a voulu trouver une difficulté dans la mention du dernier ϒ : » Rex Astyages appositus est ad patres suos... », c'est qu'on n'a pas compris que ces mots, mal coupés par un éditeur, se rapportent non à l'histoire de Suzanne, mais à celle de Bel (2).

III. Quant à l'histoire de Bel et à ses conséquences, il est à remarquer que, dans les LXX, elle est précédée de ce titre : ΕΚ ΠΡΟΦΗΤΕΙΑΣ ΑΜΒΑΚΟΥΜ ΥΙΟΥ ΙΗΣΟΥ ΕΚ ΤΗΣ ΦΥΛΗΣ ΛΕΥΙ (3), et qu'en outre le récit commence par ces mots : « Il y avait un prêtre, du nom de Daniel, fils d'Abal (4), commensal du roi de Babylone ». Eusèbe et Appollinaire ont accepté ce titre et ont attribué à Habacuc la paternité de ce chapitre. Leur opinion n'a pas d'improbabilité absolue, elle ne semble qu'inutile. Rien n'oblige à faire du prophète Habacuc l'auteur de ce fragment. Mais il faut noter l'opinion moderne résumée par un auteur très orthodoxe : « Peut-être ces parties ont-elles été écrites par un contemporain de Daniel, ou par un écrivain postérieur, d'après la tradition orale (5). »

Le fond du récit prête-t-il à des objections?

On a prétendu que le culte du serpent (ou dragon) (6) était étranger aux Babyloniens. « La réponse est facile. Les idoles fourmillaient parmi ces peuples, et nous ne devons pas nous étonner qu'ils aient adoré le serpent; puisque nous savons que c'était une des superstitions les plus répandues dans l'antiquité. » La première fondation de Babylone, écrit Hanneberg (7), s'unit au souvenir du déluge, comme le dit l'Ecriture, et comme le confirme la tradition du pays sur le grand monstre marin et démoniaque Oannès. Le culte du serpent, ainsi que le remarque Ritter, était en rapport avec une terre récemment abandonnée par les eaux. Il était répandu par toute l'Inde, dominant dans le Pendchab et en Cachemire, où, du temps d'Alexandre-le-Grand, d'après les propres dires des députés cachemiriens d'Abhisoros, on nourrissait deux grands serpents. De même qu'on conserva en Grèce, à Epidaure, dans des temples isolés, le culte du serpent, de même il put se perpétuer en Babylonie, malgré la domination des idées persanes qui ne le firent pas disparaître tout d'un coup. » Bel-Dagon figure souvent dans les inscriptions de Sargon (8).

Une curieuse inscription vient d'être publiée par la société d'archéologie

---

(1) Lamy, *Introductio*, t. II, p. 176; Vincenzi, *Sessio IV Concilii Tridentini vindicata*, pars IIIa, prop. 7a; Janssens, *Hermeneutica Sacra*, Paris, 1859, in-8°, p. 269.

(2) V. en effet le grec de Théodotion. Janssens n'a pas compris cela et a répondu par suite à une objection qui n'existe pas, l. c.

(3) Sixte de Sienne, *Bibl. div.* L. I, sect. II, adopte cette lecture.

(4) Notez que ce nom ne se trouve pas dans tout l'Ancien-Testament. S. de Magistris, *Daniel juxta LXX*, Rome, 1772, in-fol. p. 89, suppose qu'au lieu d'Abal, Ἄβαλ, il y avait dans l'original עבדא, Abda. « Librarius, litteris majoribus ABAA, quo nomine LXX Danielis patrem appellant, scriptum offendisset, legit ABAA quod facile ignoscitur » (*ibid.*).

(5) Gilly, *Notions élémentaires sur l'Ecriture Sainte*, Paris, Lethielleux, 1879, in-12, p. 145.

(6) Dan. XIV, 23. — Darras, *op. cit.*, p. 101, place ce fait sous le règne d'Evilmérodach. C'est, inutile de le dire, une pure conjecture de ce fécond auteur.

(7) *Histoire de la révélation biblique*, trad. Goschler, t. I, pp. 417 et 418.

(8) Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 187, et passim.

biblique de Londres, dans le cinquième volume de ses *Transactions*. C'est la description d'un combat entre le dieu Bel et le Dragon. Nous en empruntons la traduction à la *Revue des études bibliques et orientales* du *Monde* (1).

« Le dieu Bel combat le Dragon avec plusieurs espèces d'armes, mais en particulier avec une épée de flamme.

1re ligne (*manque*).

2..... « il en arma sa main droite ;

3. il prit son épée de flamme dans sa main.

4. Il lança ses éclairs devant lui.

5. Un cimeterre recourbé il portait sur son corps

6. Et il fit, pour tuer le dragon, une épée,

7. qui tournait dans quatre directions, de sorte que personne ne pouvait éviter ses coups rapides.

8. Elle tournait au sud, au nord, à l'est et à l'ouest.

9. Près de son épée, il plaça l'arc de son père Anou.

10. Il fit un tonnerre tournoyant, et une foudre à double flamme, qu'il était impossible d'éteindre,

11. et une quadruple foudre, et une sextuple foudre, et une... foudre, et une foudre de feu tournoyant.

12. Il prit les foudres qu'il avait faites, et il y en avait sept,

13. pour les lancer contre le Dragon, et il les mit dans un carquois derrière lui.

14. Alors le Seigneur de la tempête leva sa grande épée;

15. Il monta sur son chariot, dont le nom était : Destructeur de l'impie.

16. Il prit sa place et mit les quatre rênes dans sa main. »

Le bas de la tablette manque. Au verso est décrite la victoire de Bel sur le dragon. Ce combat est souvent représenté sur les monuments figurés de l'Assyrie, mais la signification n'en est pas encore claire. M. Talbot (2) croit que le passage que nous venons de rapporter nous fait connaître l'arme des chérubins qui gardèrent l'entrée du paradis terrestre, après l'expulsion d'Adam et d'Eve, et que la Bible appelle un « glaive de flamme tournant. » Il est difficile jusqu'ici de se prononcer définitivement sur ce point (3).

Cette objection qu'on croyait la plus décisive, contre l'authenticité de ce fragment, manque donc par la base.

Quant à la forme du récit, il semble certain que les traductions grecques qui nous sont parvenus, proviennent d'un original hébreu ou araméen, qui peut-être aurait été l'objet d'additions (4). Mais ces additions ne peuvent être que de détail. Théodotion, qui suit toujours fidèlement la traduction des LXX, en diffère ici. D'ailleurs Aquila et Symmaque semblent bien aussi avoir traduit ces passages. Le témoignage d'Origène, presque con-

---

(1) Le *Monde* du 24 Février 1877.

(2) Traducteur de cette inscription dont le texte assyrien a été publié dans *Assyrische Lesestucke*, de M. F. Delitzsch.

(3) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par Rohrbacher, nouvelle édition t. I, Paris, Palmé, 1878, pp. 562-563. Les notes de ce volume sont de l'auteur des commentaires de Daniel.

(4) Delitzsch, *De Habacuci...*, p. 25.

temporain de Théodotion, nous prouve que ces fragments existaient de son temps dans les versions grecques. En outre la traduction de Théodotion est faite sur l'hébreu ou sur l'araméen (1). Comment a péri cet original hébreu ou araméen? Nous l'ignorons. Mais il en existe encore des traces. Raymond Martini, dans son célèbre *Pugio fidei* (2), où se trouvent ramassés tant d'extraits de manuscrits rares ou perdus, donne un assez long texte de cette histoire, d'après le Midrash ברשית רבה. M. Munk (3) a soutenu que ce texte était de la composition de Martini. Delitzch (4) a réfuté cette opinion, pour les motifs suivants : Raymond Martini n'avait aucune raison pour inventer un passage qui ne touche en rien à la christologie; il est honnête dans ses procédés littéraires; il ne savait pas le syriaque d'où il aurait pu seulement tirer son récit; le fragment qu'il publie offre des traces évidentes d'origine juive (5). On peut conclure de là qu'il y avait chez les Juifs une tradition sur ce point analogue à celle qui se conservait dans l'Eglise. Il y a en outre d'anciennes versions syriaques de ce passage, dont tout confirme l'origine très ancienne. L'Eglise n'a donc pas eu tort d'affirmer la canonicité de ces fragments (6).

VII

RAPPORTS DE DANIEL AVEC L'APOCALYPSE (7).

Si le livre de Daniel appartient bien par son contenu au temps de la captivité, et ne peut être le produit d'aucune autre époque, il se rapporte également à ce temps par la forme qu'y revêt la prophétie.

Le livre de Daniel, dit un critique allemand, Auberlen, est aux autres livres prophétiques de l'Ancien-Testament ce que l'Apocalypse de S. Jean est aux diverses prophéties de Jésus et de ses Apôtres. Il est l'Apocalypse de l'Ancien-Testament.

Mais d'abord quel est le sens du mot Apocalypse? Il signifie révélation (8), et indique la suite des événements à venir que l'homme ne peut connaître que par une communication divine. Il n'est pas toutefois synonyme de prophétie, car il s'applique surtout à des événements qui ne doi-

---

(1) Eichhorn, *Einleitung in die apokryph. Schriften des A. T.*, p. 445, le nie complétement.

(2) Ed. Voisin, p. 742.

(3) *Notice sur Rabbi Saadia Gaon*, Paris, 1838, in-8°, pp. 85 et suiv.

(4) *Op. cit.*, p. 34.

(5) Ainsi עלוי pour יהודאה: יהודא pour גב, לות pour יוביא, יוביתא pour יוביתא, etc. (Note de Delitsch). — V. aussi, à la fin de la dissertation *De Habacuci*... le texte judéo-persan de Bel et le dragon, publié par Delitzsch sur une copie de Munk, pp. 105 et suiv.

(6) Il faut lire sur ce point la dissertation de Delitzsch que nous avons souvent citée.

(7) Nous empruntons un grand nombre des faits et des idées développés dans ce chapitre à Auberlen, *Le prophète Daniel et l'Apocalypse de S. Jean*, trad. de H. de Rougemont, Lausanne, 1880, in-8°. pp. 92 et suiv.

(8) Calmet, *Dictionnaire... de la Bible*, Toulouse, 1783, t. I, p. 287. — D'après Auberlen, *op. cit.*, pp. 104 et suiv., l'apocalypse rappellerait plutôt l'action de Dieu dans la révélation, tandis que la prophétie ferait penser davantage à l'intermédiaire humain. En tous cas il ne faudrait y voir que le côté subjectif et le côté objectif d'une même chose; V. I Cor. XIV, 29 et 30.

vent arriver qu'aux époques messianiques, ou voisines de la fin du monde. C'est au moins le sens que la critique donne généralement à ce mot.

Où Daniel a-t-il puisé ses croyances apocalyptiques ? Certainement elles ne viennent ni d'Alexandrie ni des Grecs (1). « Rien n'est plus opposé à la culture grecque que les idées apocalyptiques (2)... Sous l'action de la littérature grecque, les espérances messianiques, loin de se développer, perdirent de leur importance et de leur forme au milieu des Juifs d'Alexandrie, et ne restèrent guère que des vues philosophiques sur une amélioration probable des hommes au point de vue religieux et moral... Les Apocryphes (3) alexandrins, comme Philon, prennent presque toujours les espérances messianiques dans un sens idéal (4). » C'est dans la Babylonie, ajoute cet auteur, qu'il faut chercher les doctrines qui ont pu avoir quelque action sur la transformation des espérances messianiques en croyances apocalyptiques (5). Nous ne partageons pas cet avis. C'est en Judée qu'il faut chercher l'origine des idées apocalyptiques. Elles existent déjà chez Ezéchiel, comme nous l'avons fait voir (6). Ce n'est pas le Mazdéisme qui les a fournies à Daniel, et une critique intelligente et exacte doit en convenir.

Y a-t-il des rapports réels entre Daniel et S. Jean ? Empruntons, pour répondre à cette question, les paroles d'Auberlen :

« Le livre de Daniel est aux autres livres prophétiques de l'Ancien-Testament ce que la révélation de S. Jean est aux diverses prophéties de Jésus et de ses Apôtres. Il est, avons-nous dit, l'Apocalypse de l'Ancien-Testament. Il n'est pas le seul prophète de l'ancienne alliance qui parle de l'avenir messianique, pas plus que la révélation de S. Jean n'est le seul livre du Nouveau-Testament où il soit question du retour de Jésus-Christ. Mais tandis que ces sujets ne sont traités dans les autres livres bibliques qu'occasionellement et pour le besoin du moment, Daniel et S. Jean ont eu pour mission de servir de flambeaux au peuple de Dieu pour les temps privés de la révélation pendant lesquels ils est entre les mains des Gentils (7). Nous avons vu que Daniel devait éclairer la voie des intelligents d'Israël pendant les cinq siècles de ténèbres qui séparaient la captivité de la première venue du Christ et de la ruine de Jérusalem par les Romains. De même, l'Apocalypse de S. Jean a été donnée aux saints de la nouvelle alliance pour être une étoile qui guidât leur pélerinage depuis la première venue du Christ (ou, plus exactement depuis la destruction de Jérusalem) jusqu'au moment où il reviendra établir sur la terre son règne glorieux (8). Sans doute, cette dernière époque est comprise aussi dans la prophétie de Daniel (9), et c'est ce qui explique pourquoi l'Apocalypse de S. Jean devait nécessairement se rattacher de la manière la plus étroite à ces chapitres

---

(1) M. Nicolas *Doctrines religieuses des Juifs*, p. 291, note.
(2) *Ibid.*, p. 292.
(3) Nous reproduisons le terme employé par M. M. Nicolas, sans l'adopter.
(4) M. Nicolas, *op. cit.*, pp. 292, 298.
(5) *Ibid.*, p. 294.
(6) *Ezéchiel*, préface, pp. 15 et suiv.
(7) καιροὶ ἐθνῶν, Luc. XXI, 24.
(8) Comp. Tite II, 11-13; Apoc. I, 7; XX, 17, 20.
(9) Chap. II et VII. Il y a là une trace des idées millénaires d'Auberlen, que nous sommes loin de partager. V. le P. Lescœur, *Le règne temporel de Jésus-Christ.*

de Daniel. Mais Daniel contemple l'avenir au point de vue de l'Ancien-Testament et il écrit pour des Juifs; le point de vue de S. Jean est celui du Nouveau-Testament et il écrit pour des chrétiens d'entre les Gentils.

« Cette destination particulière des apocalypses nous fait comprendre aussi, et de la manière la plus naturelle, pourquoi il n'y a probablement qu'une seule Apocalypse dans l'Ancien-Testament et une seule dans le Nouveau, bien que l'Ancien-Testament, comme le Nouveau, contienne beaucoup d'autres prophéties. Il y a deux grandes époques où Dieu s'est révélé, celle de l'Ancien-Testament, celle du Nouveau-Testament. Toutes les deux sont suivies de longues périodes sans révélations : l'une est la période qui suit la captivité, l'autre est l'histoire de l'Eglise. Au moment de disparaître, la lumière de la révélation concentre encore une fois tout son éclat et le projette sur les siècles obscurs qui vont suivre. Aussi les apocalypses sont-elles, dans l'un et l'autre des recueils qui composent la Bible au nombre des derniers livres qui aient été écrits.

« A ce fait s'en rattachent deux autres : Voici le premier. Si chacune des apocalypses se trouve le seul livre de son espèce dans le canon dont elle fait partie, chacune en revanche a donné lieu à un nombre d'autant plus grand d'imitations apocryphes. Tels sont les livres sybillins, tant chrétiens que Juifs, le livre d'Hénoch, le IVe livre d'Esdras, l'Anabaticon d'Esaïe, etc. Les époques encore voisines de celles où des révélations avaient eu lieu, ne pouvaient, sans malaise, se passer de révélations, et à défaut de véritables, en enfantaient d'imaginaires. Or il était naturel que, dans cette contrefaçon de la littérature sacrée, on imitât de préférence les apocalypses. Elles intéressaient plus que tout autre livre, puisqu'elles avaient pour objet d'éclairer la période même dans laquelle on se trouvait, et qu'elles étaient en outre la forme la plus merveilleuse et la plus complète de ces révélations surnaturelles dont la cessation était si douloureusement ressentie. Toujours et partout, nous voyons que les apparitions les plus grandes et les plus saintes qu'il y ait eu dans l'histoire ont été accompagnées d'imitations qui n'en ont été le plus souvent que la caricature. C'est ainsi qu'à Moïse se rattachent les magiciens d'Egypte, au Messie, les faux messies, aux évangiles canoniques, les évangiles apochryphes, etc.

« Voici maintenant le second fait, qui n'est en quelque sorte, que la réciproque du premier, et qui n'est pas moins aisé à comprendre. Dans des époques très éloignées de celles de la révélation, et où l'on en a perdu la vive et intime intelligence, c'est aux apocalypses que s'attaque surtout la critique, par cela même qu'elles sont les plus merveilleuses des révélations. Dans ces époques-là, on prétend ramener la révélation au niveau de l'histoire profane et effacer toute distinction entre canonique et apocryphe. C'est surtout avec les apocalypses qu'on agit de la sorte, et pourtant, à n'envisager même la question qu'au point de vue purement historique, il nous paraît que les produits apocryphes supposent nécessairement un modèle canonique sans lequel on ne peut suffisamment expliquer ni l'apparition de ce genre de littérature, ni la vogue dont il a joui.

« Disons-le toutefois, ce manque d'intelligence de la révélation est moins surprenant quand il s'agit d'une apocalypse. Ce n'est pas sans raison que celle de S. Jean est placée à la fin du Nouveau-Testament. Ces livres ne sont écrits que pour ceux qui se sont approprié, par la foi et par une intel-

ligence toute spirituelle, tout le reste de la Parole de Dieu. Ils ont de quoi scandaliser celui qui les lit en profane. Tant que nous sommes dans ce monde des riches et des satisfaits, tant que nous ne soupirons pas du plus profond de notre être après quelque chose de mieux, après l'apparition personnelle du Seigneur même (1), les apocalypses ne sont pas encore pour nous. Nul autre que l'Agneau immolé ne peut ouvrir le livre scellé de sept sceaux, nul autre que celui pour lequel le monde est crucifié ne peut lire les énigmes qu'il contient (2). Daniel et Jean, lorsque ces saints mystères leur furent communiqués, se prosternèrent la face contre terre, tremblant et adorant; c'est par là qu'il faut commencer pour arriver à les comprendre (3). Leurs livres même le disent, ils rendent attentifs à ceci, c'est que, pour en obtenir l'intelligence, il ne suffit pas d'être d'une manière générale animé des dispositions pieuses, il faut encore avoir été *nettoyé, blanchi et éprouvé* (4) principalement au creuset de la tentation. Aussi, S. Jean au commencement de l'Apocalypse, ne se contente-t-il pas de dire : *Moi Jean qui suis votre frère,* il ajoute : *et qui ai part à l'affliction et au règne et à la patience de Jésus-Christ* (5). Les temps des gentils en général sont des temps de misère où les serviteurs attendent leur maître (6), mais c'est à la fin que la détresse arrive à son comble. C'est pour cette époque finale et pour celles qui en sont comme les avants-coureurs que les apocalypses sont particulièrement faites ; c'est alors seulement qu'on en a réellement la clef. Sans doute la prophétie de S. Jean ne devait pas être scellée, comme celle de Daniel, car l'époque du Nouveau-Testament était déjà le commencement des derniers temps, mais elle proteste avec d'autant plus d'énergie contre toutes les altérations qu'on pourrait lui faire subir, et répète maintes fois que l'intelligence en est réservée *à la patience et à la foi des saints* et à *ceux qui ont de la sagesse* (7). Il est donc inévitable qu'en temps ordinaire, et avec les moyens ordinaires, on n'arrive pas à apprécier ces livres à leur valeur; et si l'on néglige de remplir les conditions essentielles qu'ils prescrivent si clairement à qui veut en avoir l'intelligence, on ne manquera pas de s'égarer en cherchant à les comprendre.

« La destination des apocalypses explique aussi les caractères propres qui les distinguent des autres prophéties. Dans les temps de révélation où les prophètes se suivent, où les enseignements des apôtres se complètent les uns les autres, il n'est pas nécessaire qu'un seul écrit prophétique contienne et condense une autre grande masse de choses. Mais les apocalypses étant destinées à éclairer de longues périodes privées de révélations directes, doivent être à la fois plus universelles et plus détaillées. Et pour cela il faut que le Dieu qui dirige l'histoire accorde aux voyants, relativement à l'avenir, des lumières spéciales et qui dépassent encore de beaucoup la mesure ordinaire de la prophétie.

---

(1) Apoc. XXII, 17, 20.
(2) Apoc. V.
(3) Dan. VIII, 17 et 18 ; X, 8 et suiv.; Apoc. XIX, 10 ; XXII, 8.
(4) Dan. XII, 10.
(5) Apoc. I, 9.
(6) Dan. IX, 25 ; Luc. XII, 35 et suiv.; I Thes. I, 10 ; Philip. III, 20.
(7) Dan. VIII, 26 ; XII, 4, 9 et 10 ; Apoc. XXII 10 et 11, 18 et 19 ; XIII, 10 18 ; XIV, 12 ; XVII, 9.

« Le premier de ces caractères des apocalypses, l'universalité, se montre en ceci, qu'elles sont comme les résumés de toutes les prophéties contenues dans le canon dont elles font partie. Tout ce qu'il y a de données eschatologiques éparses dans les discours de Jésus et dans les écrits des apôtres se trouve rassemblé dans l'Apocalypse de S. Jean et y fait un ensemble vivant, si bien que c'est par cet ensemble seulement qu'on peut voir à quoi se rapporte chacun de ces faits spéciaux. Ainsi, par exemple, le moment où le Christ viendra fonder ici-bas son règne y est clairement distingué de celui où il viendra juger le monde, tandis que dans les évangiles et les épîtres il y a maint passage où l'on ne peut savoir duquel de ces deux événements il s'agit ou s'il s'agit des deux événements à la fois (1).

« Daniel résume aussi tous les points essentiels de l'eschatologie de l'Ancien-Testament, c'est-à-dire de la prophétie messianique. Et de même que c'est seulement dans l'Apocalypse de S. Jean que la seconde venue du Seigneur est distinguée de la troisième avec une clarté qui ne laisse de place à aucun doute, de même Daniel est le premier prophète qui distingue nettement entre la première venue du Messie et la seconde.

« Mais ce n'est pas seulement l'avenir messianique qui devient dans les apocalypses l'objet d'une révélation. C'est aussi l'histoire qui le précède. Habituellement, au contraire, les prophètes et les apôtres embrassent d'un seul regard la phase actuelle de l'histoire et sa phase dernière et par conséquent annoncent presque toujours le règne de Dieu comme prochain. Les apocalypses distinguent les phases et les époques diverses et déroulent successivement à la vue les choses dont la prophétie ne présente que le raccourci. Ainsi, dans Daniel, les quatres monarchies universelles ne sont que le développement apocalyptique de celle que les prophètes ne voyaient encore que comme une seule et même monarchie et qu'ils appelaient Assur ou Babel suivant le temps ou ils écrivaient. Ainsi aussi la prophétie messianique du chapitre IX n'est autre chose que la distinction entre le salut complet et définitif, opérée par le Messie et la délivrance de la captivité, délivrance momentanée et qui ne devait être que le type de l'autre ; les prophètes les avaient vues toutes deux, mais sans les distinguer. De même l'Apocalypse de S. Jean, tout en étant spécialement destinée aux chrétiens des derniers temps, avait sans doute aussi pour but d'éclairer sur l'avenir les chrétiens du premier siècle qui auraient pu croire que d'après Math. XXIV, l'avénement du Seigneur et la destruction de Jérusalem devaient avoir lieu en même temps.

« Ceci explique pourquoi l'apocalyptique, — et c'est ici le second fait que nous avons signalé, — donne plus de détails, et surtout de détails chronologiques, que ne le fait la prophétie proprement dite. »

Une prophétie spéciale de ce genre était plus nécessaire encore sous l'Ancien-Testament que sous le Nouveau, car alors l'attente de l'héritage céleste n'était pas aussi claire qu'à présent. La prophétie devait donc insister davantage sur les événements terrestres, afin de donner au peuple choisi plus de confiance dans la marche de la Providence. C'est pour cette raison que Daniel contient beaucoup plus de détails, historiques ou chro-

(1) Même remarque et même réserve que plus haut.

nologiques qu'on n'en trouve dans S. Jean. « En fait de détails historiques continue Auberlen (1), le chapitre XI de Daniel, qui décrit la lutte entre la Syrie et l'Egypte, avec les batailles, les conquêtes, les alliances auxquelles elle a donné lieu, est à coup sûr le plus spécial qu'il y ait dans toute l'Ecriture sainte. Mais les détails chronologiques, relatifs tant à l'époque d'Antiochus, qu'à celle du Messie ne sont certes pas moins merveilleux (2). Daniel donne le compte des années qui doivent s'écouler jusqu'au Messie, et le compte des jours pendant lesquels doit s'accomplir la prophétie relative à Antiochus. »

Autre différence caractéristique : Daniel reçoit l'ordre de sceller ses visions (3), et Jean reçoit l'ordre de ne pas les sceller (4). Daniel doit sceller ses visions, car elles ne se réaliseront pas de longtemps ; pour Jean au contraire, il ne les scelle pas, parce que le temps est proche (5). Cela indique une intention profonde, car l'opposition entre Daniel et l'apocalypse (6) n'est pas fortuite, on pourrait dire que cette différence vient de ce que les deux apocalypses n'ont pas la même destination : l'une, celle de l'Ancien-Testament ayant pour objet d'éclairer Israël sur ses luttes et ses destinées terrestres, la seconde, celle du Nouveau-Testament écrite pour faire connaître à l'Eglise ses derniers combats et sa victoire définitive (7).

VIII

CHRISTOLOGIE DE DANIEL. — LES SOIXANTE-DIX SEMAINES.

Cette précision dans les prophéties de Daniel que l'on vient d'indiquer arrive à son plus haut degré dans la prophétie des soixante dix semaines.

I. Voici la traduction ordinaire de cet endroit, qui, pour l'*apologétique* chrétienne, a une importance considérable.

« Depuis le moment où la parole a annoncé que Jérusalem sera rebâtie jusqu'à un chef, un oint, il y a sept semaines; dans soixante-deux semaines les places et les fossés seront rétablis, mais en des temps fâcheux. Après les soixante-deux semaines un oint sera retranché et il n'aura pas

---

(1) *Op. cit.*, p. 101.
(2) Dan. VIII, 14; XII, 11 et 12; IX, 24-27.
(3) Dan. VIII, 26, XII, 4.
(4) Apoc. XXII, 10.
(5) Apoc. I, 1-3, XXII, 6-7.
(6) Dan. VIII, 26, Apoc. XXII, 10.
(7) Nous ne parlons pas de l'influence exercée par Daniel sur les apocalypses apocryphes, parceque toutes sont postérieures à l'ère chrétienne. *L'Apocalypse de Baruch* publiée par Ceriani, en latin 1871, en syriaque 1871, est postérieure à la prise de de Jérusalem ; le *IVe livre d'Esdras* n'a pas été probablement écrit avant le temps de Domitien ; l'*Ascension d'Isaïe*, publiée en éthiopien par Dillmann en 1877, et en latin par S. von Gebhardt, dans le *Zeitschrift für Wissenschaftliche Theologie*, Leipzig, t. XXI, p. 3, a un caractère judéo-chrétien et porte la marque du second siècle après Jésus-Christ. V. F. Delitsch, *Messianic prophecies, translated from the manuscript by* S. J. Curtiss, Edinburg, Clark, 1880, in-8°, p. 118. Quant à l'*Apocalypse d'Enoch*, elle serait de peu antérieure à Jésus-Christ. Stapfer, *Idées religieuses en Palestine*, p. 126. — Cfr. aussi Westcott, *An introduction to the study of the Gospels*, Cambridge, 1860.

de successeur. Le peuple d'un chef qui viendra détruira la ville et le sanctuaire, et sa fin arrivera comme par une inondation; il est arrêté que les dévastations dureront jusqu'au terme de la guerre. Il fera une solide alliance avec plusieurs pendant une semaine, et durant la moitié de la semaine il fera cesser le sacrifice et l'offrande; le dévastateur commettra les choses les plus abominables jusqu'à ce que la ruine et ce qui a été résolu fondent sur le dévastateur (1). »

II. Ce texte, on ne peut le nier, est difficile à expliquer. Aussi a-t-il été l'objet d'interprétations très différentes. On peut, avec Keil (2), diviser ces interprétations en trois classes. 1° La plupart des Pères et des commentateurs orthodoxes trouvent dans ces versets la prophétie de l'apparition du Christ dans la chair, de sa mort et de la destruction de Jérusalem par les Romains (3). Parmi les commentateurs modernes, cette thèse est défendue par Hengstenberg, Hævernick, Auberlen, Pusey (4), chez les protestants, Reinke (5), Mayer (6), Rohling, chez les catholiques. — 2° D'autres exégètes, en majorité modernes, rapportent tout le passage au temps d'Antiochus Epiphane. Déjà, dans l'antiquité, Julius Hilarianus, suivant la traduction alexandrine de la prophétie (7), exprimait clairement cette vue (8), que beaucoup de rabbins ont aussi adoptée. Plus tard, on signale l'anglais Marsham (9), et le jésuite Hardouin, auquel le P. Lami « reproche d'avoir mis à la place de Jésus-Christ... le pontife Onias, qui fut tué par Andronicus dans le temple d'Apollon, proche d'Antioche, dans lequel temple il s'était réfugié » (10). Les rationalistes allemands, Eicchorn, Bertholdt, von Lengerke, Maurer, Ewald, Hitzig, les théologiens intermédiaires Bleek, Wieseler (11), les critiques Lücke, Hilgenfeld, Kranichfeld, etc., ont soutenu le même système; Kuenen en Hollande; en Angleterre les auteurs des *Essays and Reviews*, le Dr Davidson, le Dr Williams (12); ils ont été suivis encore par Hofmann (13), Delitzsch (14), Zündel, mais avec une modification essentielle. Ces auteurs rapprochent une signification eschatologique de l'indication historique des versets 25-27

---

(1) Dan. IX, 25-27. Nous empruntons, en la modifiant un peu, la traduction de M. L. Segond, *l'Ancien-Testament, traduction nouvelle d'après le texte hébreu*, Paris, 1878, in-8°, p. 1454. V. plus haut le texte hébreu et les traduction des LXX et de Théodotion, p. 53 Cfr. encore la traduction de la Vulgate et le Commentaire.

(2) Comm. sur Daniel, in h. l.

(3) Cfr. pour la période patristique, Reush, *Die patrist. Berechnung der 70 Jahrwochen Daniels*, dans le *Tubing. quartalschrift*, 1868, pp. 535 et suiv.

(4) Dans les ouvrages que nous avons cités. Il faut y ajouter la *Christologie* de l'A. T. d'Hengstenberg.

(5) *Die messianische Weissagungen bei den gr. und Klein Proph. des A. T.*, t. IV, pars I, pp. 206 et suiv.

(6) *Die messianischen Prophezieen des Daniel*, Vienne, 1866, in-8°, pp. 80 et suiv.

(7) V. plus haut.

(8) *Chronologia seu Libellus de mundi duratione, Patrol. latine*, t. XIII, c. 1098.

(9) *Dissertation chronologique sur les LXX semaines de Daniel*, Londres, 1649, in-4°.

(10) V. Harduin, Opera selecta, pp. 592 et seq. Cfr. R. Simon, *Critique de Dupin*, t. IV, p. 295.

(11) *Die 70 Wochen und die 63 Jahrwochen des Prophet. Daniel*, Gœttingue, 1839.

(12) *Die 70 Jahre des Jerem. und die 70 Jahrwochen des Daniel*, Nuremberg, 1836.

(13) Cités par Pusey, *op. cit.*, préface, passim. En France MM. Michel Nicolas, Maurice Vernes, Reuss, etc. ont accepté ces théories, déjà admises par Munk, etc.

(14) Art. *Daniel*, dans la *Realencyclopœdie* de Herzog, t. III.

relative à Antiochus-Epiphane, et par suite ils admettent que la prophétie ne sera entièrement accomplie qu'à la venue de l'Antéchrist et à l'avénement du règne de Dieu et à la fin des jours. — 3° Quelques pères de l'Eglise et quelques théologiens modernes ont interprété la prophétie dans un sens eschatologique, comme une annonce du développement du royaume de Dieu à partir de la fin de l'exil jusqu'au perfectionnement de ce royaume par la venue du Christ à la fin des temps. S. Hippolyte (1) et Apollinaire de Laodicée rapportent le verset 27, relatif à la dernière semaine, à la fin du monde; quand à la première moitié de cette semaine ils la considèrent comme le temps du retour d'Elie; la seconde moitié est le temps de l'Antéchrist. C'est la *Berleburg Bible* (2) qui, à l'époque moderne, a la première développé cette vue. Kliefoth (3) et Leyrer (4) ont essayé de donner à cette opinion des bases exégétiques. Keil l'adopte aussi dans son commentaire.

Il ne semble pas qu'il y ait de raison suffisantes pour abandonner l'interprétation traditionnelle. D'après cette interprétation, il s'agit ici de semaines d'années ou de périodes de sept ans (5); les soixante-dix semaines (6) sont divisées dans le developpement de l'oracle en trois périodes fort inégales, de sept, de soixante-deux et de une semaine, qui forment le total de soixante-dix qui a été précédemment donné; le commencement de ces soixante-dix semaines doit être fixé à l'un des décrets des rois de Perse qui ont autorisé le retour et le rétablissement des juifs; le prophète compte en effet « depuis la sortie de la parole, » c'est-à-dire depuis la publication de l'édit qui permet de retourner à Jérusalem et de la rebâtir. Enfin la semaine unique désignée dans les dernières paroles est la dernière du compte total des soixante-dix semaines, et à la moitié de cette semaine, au bout de trois ans et demi, par conséquent, l'un des événements prédits a dû s'accomplir. Il faut donc, pour l'intelligence complète de l'oracle, qu'à dater de l'un des édits rendus pour la délivrance des Juifs, on puisse compter soixante dix semaines d'années, ou 490 ans jusqu'à l'accomplissement de la prédiction; il faut de plus que des accomplissements secondaires, si l'on peut ainsi parler, marquent les époques intermédiaires des sept et des soixante-deux semaines et de la moitié de la semaine finale.

---

(1) V. pour la période moderne, R. Baxmann, dans *Theologische Studien und kritiken*, 1863, t. III, pp. 497 et suiv.

(2) V. les fragments du Commentaire de S. Hippolyte dans l'édition des LXX de S. de Magistris. Rome, 1772, in-fol. déjà citée, pp. 93 et suiv ; Cfr. aussi Bardenhewer, *Des Heiligen Hippolytus von Rom Commentar zum Buche Daniel*. Fribourg 1877, in-8°.

(3) Dans la *Realencyclopædie* de Herzog, t. XVIII, p. 383.

(4) Schwerin, 1868.

(5) Origène a sur les semaines de Daniel un sentiment qui n'est pas commun. D'après lui la semaine comprend soixante-dix ans : « Hæc enim Septimana quæ propter septem decadas annorum dicitur septimana (In Matt. XXIV, opp. éd. Migne, t. III, col. 1656)... Arbitror autem Septuaginta septimanas concisas super populum et super civitatem sanctam, ut consummetur peccatum, quatuor millia nongentos esse annos ab Adam usque ad septuaginta annos qui fuerunt post dispensationem Christi » (*ibid.* col. 1658).

(6) Ce sens traditionnel a été exposé par beaucoup de commentateurs; un des résumés les plus clairs, et nous le suivons ici, est celui de M. A. Coquerel, dans son *Essai historique et critique sur les dates de la Bible*, à la fin de la *Biographie sacrée*, Valence, 1837, gr. in 8°, pp. 699 et suiv.

III. Examinons d'abord le point de départ, « ab exitu sermonis (1). » Il y a jusqu'à douze opinions sur ce sujet. En voici l'énumération.

1° Ce point de départ est pris à partir de la première prophétie de Jérémie (2), ou de la quatrième année du règne de Jehoakim. Hardouin (3), dom Calmet (4), chez les catholiques, Collins (5), Kuenen (6), chez les Protestants soutiennent ce système.

2° C'est de la seconde prophétie de Jérémie (7), ou de la quatrième année de Sédécias, que Sébastien Münster, Vatable, après quelques commentateurs du moyen-âge, Nicolas de Lyre en particulier, font dater le « terminus a quo. »

3° Pour d'autres, c'est à la date de la prophétie de Daniel (8), et par conséquent à la première année du règne de Darius le Mède sur Babylone, 539 avant Jésus-Christ qu'il faut le placer. Tertullien (9) faisait partir les 437 années et demi qu'il reconnaissait jusqu'à la naissance du Christ, de la première année de Darius-Nothus qu'il identifiait avec Darius le Mède. Pour d'autres motifs plus sérieux, cette opinion a été adoptée par J. H. Iungmann (10), J. Koch (11), J. D. Michaelis (12), M. Hassenkamp (13), Velthusen (14).

4° On l'entend aussi de la première année du règne de Cyrus, 560 avant Jésus-Christ. C'est l'opinion de Clément d'Alexandrie, Calvin, Œcolampade, l'Empereur, Cocceius, M. Bernaldus (15), B. Blayney (16), H. Uri (17), Dathe, Hegel, etc.

5° Il s'agit de la seconde année du règne de Darius fils d'Hystaspes, 520 avant Jésus-Christ, ou de l'année des prophéties de bénédiction annoncée par Zacharie (18) et par Aggée (19); c'est le sentiment de Driedo (20), de Cornelius Jansenius (21) de J. A. Bengel (22).

6° J. J. Scaliger (23) reporte le commencement à la seconde année du

---

(1) Nous nous servons ici de Zœckler, dont l'exposition est la plus détaillée que nous ayons eue sous les yeux.

(2) Jér. XXV, 11 et suiv.

(3) *Chronologia Vet. Testamenti*, Amstelodami, 1709 in-fol. pp. 592 et suiv.

(4) *Dissertation sur les soixante-dix semaines de Daniel.*

(5) *The scheme of literal prophecy*, t. I, p. 109.

(6) *Hist. crit.* t. II, p. 545.

(7) Jerem. XXIX, 10.

(8) Dan. IX, 1.

(9) *Adv. Judæos*, VIII.

(10) *Nouvelle manière d'expliquer Daniel historiquement et théologiquement.* Cassel, 1681; Leipzig, 1700, in 4° (dom Calmet, *Bibliothèque*, t. VI, p. 525).

(11) *Entsiegelter Daniel*, II. § 206, et *Kurze Anfangsgründe der chronologie*, II, 24.

(12) *Versuch über die 70 Wochen Daniels.* Gotha, 1770; V. du même auteur *Epistola de LXX hebdomad. ad 70 Pringle*, Londres, 1773.

(13) *Versug einer neuen Erklæruug des 70 Wochen Daniels*, Lemgo, 1772.

(14) *Muthmassungen uber die siebenmal siebenzig Jahre beim Daniel*, IX, 24-27.

(15) *Chronicon SS. auctoritate constitutum*, III, 7.

(16) *A dissertation by way of inquiry into Daniel's seventy weeks*, Oxford, 1775.

(17) *Septuaginta hebdomadum quas Gabriel ad Danielem detulerat, interpretatio, paraphrasis, computatio*, Oxford, 1788.

(18) Zach. I, 1 et suiv., III, 8 et suiv., VIII, 7 et suiv.

(19) Agg. I, 1 et suiv., II, 1 et suiv.

(20) *De scriptis et dogmatibus ecclesiasticis*, c. V.

(21) *Concordia evangelica*, c. 122.

(22) *Ordo temporum...* Stuttgart, 1741.

(23) *De emendatione temporum*, I, 4.

règne de Darius-Nothus, 323 avant Jésus-Christ. Ce sentiment est partagé par S. Calvisius (1) et Hanneberg (2).

7° Pour Luther (3), Mélancthon (4), S. Glassius (5), c'est de la seconde année du règne d'Artaxerxès Longuemain qu'il faut partir.

8° D'autres commentateurs prennent pour point de départ le premier décret rendu par Artaxerxès Longuemain, dans la septième année de son règne, pour la restauration de Jérusalem (6). Telle est l'opinion de Abr. Calovius (7), de M. Geier (8), J. R. Rus (9), H. Benzel (10), H. Prideaux (11), S. Deyling (12), J. G. Franck (13), J. C. Dœderlin (14), Newton (15), Sostmann (16).

9° D'après un autre système, c'est du second décret d'Artaxerxès Longuemain, dans la vingtième année du règne de ce prince que part la date initiale (17). Ainsi pensent Jules Africain, qui ne parle que d'années lunaires, et n'arrive par suite qu'à un total de 465 années solaires ; ainsi Luther (18), Bossuet (19), H.-J. Offerhaus (20), J. G. Reinbeck (21), Weickhmann (22), Starke (23), Hengstenberg (24), M. H. Wallon (25).

10° Petau (26), Vitringa (27), C. B. Michaelis (28) adoptent la dixième ou onzième année du règne de d'Artaxerxès Longuemain.

11° J.-R. Faber admet la première année du règne de Xerxès (29).

12° S. Basile de Séleucie calcule les soixante-neuf premières semaines à partir de l'achèvement des murailles de Jérusalem dans la vingt-huitième année de Xerxès (30). Cette opinion n'a aucune raison d'être (31).

---

(1) *Opus chronologicum cum Isagoge chronologica,* Francfort, 1620, in-fol.
(2) *Hist. de la révél. bibl.,* tr. franç. t. I, p. 442.
(3) *Das prophet Daniel deutsch...* éd. Erl.. t. XLI, p. 247.
(4) *Commentaria,* p. 891.
(5) *Philologia sacra.*
(6) Esdr. VII, 1, VIII, 11 et suiv.
(7) *De LXX septimanis mysterium,* Viteberga, 1663.
(8) Dans son *Commentaire,* Leipzig, 1667. in-4°, et 1684.
(9) *Dissertatio de hebdomadibus Danielis,* Jenæ. 1740.
(10) *Diss. de LXX hebdomadibus Danielis dans Syntagma dissertationum,* t. II, pp. 21 et suiv.
(11) *Connections,* etc.
(12) *Programma ad Daniel,* IX, 24 et seq., Lugduni Batav. 1710.
(13) *Novum systema chronologiæ fondamentalis,* Gœttingue, 1778.
(14) *Institutiones theologiæ christianæ,* t. II, pp. 530 et suiv.
(15) *Observations.*
(16) *Commentarius chronologicus, philosophicus et exegeticus in Orac. Danielis,* IX, 27-27. Lugduni Batav. 1710.
(17) Nehem. II, 1, 7 et suiv.
(18) *Dass Jesus Christus ein geborner Jude sei,* éd. citée, t. XXIX, pp. 71 et suiv.
(19) *Discours sur l'histoire universelle,* 2e partie, ch. IX ; éd Vivès, t. XXIV. pp. 426, 427.
(20) *Dissertatio de LXX septimanis Danielis,* Groningæ, 1756.
(21) *Betrachtungen über die Augsb. Konfession,* t. III, p. 39.
(22) *Carmen Danielis de septuaginta hebdomadibus Christo vindicatis,* Vitebergæ, 1772.
(23) *Synopsis,* p. 2614.
(24) *Christologie de l'A. T., tr. angl.* de J. Martin, t. III. pp. 185 et suiv.
(25) *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon les quatre évangélistes,* Paris, 1865, in-12, p. 25.
(26) *De Doctrina temporum,* XII, 29 ; *Breviarium temporum,* II, 3. 9.
(27) *De LXX hebdomadibus Danielis,* dans *Observationes sacræ,* t. II, p 290 et suiv.
(28) *Annotationes uberiores.*
(29) *Jesus ex natalitium opportunitate Messias,* Jenæ. 1772, pp. 125 et suiv.
(30) Orat. XXXVIII, Migne, *Patrol. grecque,* t. LXXXV.
(31) Eusèbe de Césarée a énoncé trois opinions différentes sur ce point. D'abord il compte les premières soixante-neuf semaines du retour des Juifs sous le règne de Cyrus jusqu'à la

IV. Il n'y a pas de moins nombreuses divergences par rapport au *terminus ad quem*. Nous avons déjà énoncé les trois principales solutions proposées. Mais, même dans l'opinion traditionnelle, il y a beaucoup d'hypothèses différentes. Citons en seulement quelques-unes. Eusèbe, Cyrille de Jérusalem, Jacob d'Edesse, etc., fixent le terme des soixante-dix semaines à la mort du Christ; Jungmann, Sostmann, etc., l'arrêtent au temps de la présentation au temple; Melancthon, Calvin, Vitringa, W. Whiston (1) le font aller jusqu'au baptême de Notre-Seigneur dans le Jourdain : Luther, Calov, Prideaux, Buddeus (2) le prolongent jusqu'à l'année de la mort de Notre-Seigneur; Petau, Bengel, Brunsmann, etc., comprennent la prédication du Christianisme dans les années qui ont suivi la mort du Sauveur, dans la série des soixante-dix semaines (3).

Citons encore un système qui tend à se débarrasser de toutes ces difficultés de date. « Au milieu de ce dédale, l'opinion la plus facile, la plus attrayante, la plus vraisemblable, est que tous les chiffres de la prophétie sont indéterminés, indéfinis, et qu'on ne doit point les prendre arithmétiquement... Une observation curieuse qui confirme cette interprétation de l'oracle, c'est que depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'évangile, le nombre *sept* et ses multiples diversements combinés, ont toujours servi à désigner des nombres indéterminés et vagues... Cet oracle, l'un des plus mémorables, garde toute sa force comme preuve en faveur du Christianisme, et ne perd que cette rigueur mathématique que l'on a eu tort d'y chercher; les chiffres sont obscurs, les faits ne le sont pas; c'est donc aux faits que la science et la foi doivent s'attacher. Le Sauveur du monde, les trois ans et demi de son ministère, sa mort, la fin du culte cérémoniel, la ruine de la nation infidèle, tout est là; que voulons-nous de plus? Que Dieu eût remis la chaîne des âges entre nos mains, c'est trop demander. Le sens chronologique de la prophétie de Daniel est seulement qu'il devait s'écouler environ cinq siècles entre la restauration de la première alliance, et l'établissement de l'alliance chrétienne » (4).

Cette solution ingénieuse ne nous satisfait pas, malgré toutes les facilités qu'elle apporte à l'explication. Nous ne sommes pas ici en présence des chiffres souvent altérés du Pentateuque. Ici la précision de la prophétie force à admettre qu'elle renferme des chiffres déterminés. Une

---

mort du grand prêtre et roi Alexandre Jannæus et à l'invasion de Pompée, c'est-à-dire de 536 à 64 avant Jésus-Christ; *Demonstr. evang.* VIII, 2, 55 et suiv. Ailleurs il part de la seconde année de Darius fils d'Hystaspe, 520 avant Jésus-Christ et va jusqu'à la naissance du Christ, *Chroniques*, 184; enfin il regarde la dernière semaine comme une période de soixante-dix ans, et essaye de la faire partir de la résurrection du Sauveur.

(1) *Dissertation upon Daniel's weeks*, London, 1725.

(2) *Historia ecclesiastica Veteris Testamenti*, pp. 854 et suiv.

(3) On trouvera d'autres indications nombreuses dans Zœckler, *Commentar*, in h. loc. Nous y renvoyons le lecteur, qui voudrait être plus au courant des divers systèmes rationalistes et des méthodes suivies pour tâcher de faire concorder le terminus a quo avec le terminus ad quem. Mais nous ne pouvions prolonger trop tous ces détails; nous avons voulu mettre sous les yeux du lecteur les plus importants. Cfr. encore Hævernick, *Commentar*, pp. 386-399.

(4) A. Coquerel, *op. cit.*, p. 703. — Il faut noter que M. Vigouroux se rapproche de ce sentiment, lorsqu'il dit : « L'ignorance où nous sommes de l'année précise où est né Notre-Seigneur et de la durée exacte de sa vie, ne nous permet pas de fixer ensuite rigoureusement les chiffres, mais leur concordance réelle n'est pas douteuse. » (*Manuel biblique*), t. II, p. 603.

seule hypothèse pourrait être rappelée, c'est que les Juifs auraient eux mêmes altéré les chiffres pour ne pas se voir contraints à admettre la venue du Messie. Mais on ne peut raisonnablement accepter cette supposition.

V. Le Nouveau-Testament semble en effet, dans quelques expressions, indiquer que, peu avant l'avènement du Christ, les Juifs attendaient l'accomplissement de la prophétie de Daniel. Ainsi S. Luc (1) parle de ceux qui attendaient la délivrance de Jérusalem, προσδεχόμενοι λύτρωσιν Ἱερουσαλήμ ; S. Matthieu (2) parle de celui qui doit venir, ὁ ἐρχόμενος, ce qui est une désignation du Messie provenant sans doute d'une interprétation du הבא de Dan. v, 26 (3). Il faut encore noter les allusions à l'abomination de la désolation (4), qui ne pouvaient, dit Zœckler (5), être comprises par les contemporains que dans le cas où un caractère messianique était reconnu au passage qui nous occupe, et, par conséquent, où on pensait que l'accomplissement de la prophétie n'avait pas eu lieu au temps des Maccabées (6). Josèphe est un autre témoin de ce fait ; il pense en effet que la destruction de Jérusalem par les Romains avait été prédite par Daniel (7) ; en outre, il applique à Titus le titre de נגיד הבא. Cette interprétation semble avoir été acceptée par les Juifs de l'époque talmudique et de l'époque suivante. C'est ce que nous apprend S. Jérôme (8) : « Nec ignoramus quosdam illorum dicere quod una hebdomadas de qua scriptum est : *Confirmabit pactum multis hebdomada una*, dividatur Vespasiano et Hadriano, quod juxta historiam Josephi Vespasianus et Titus tribus annis et sex mensibus pacem cum Judæis fecerint. Tres autem anni et sex menses sub Hadriano supputantur, quando Hierusalem omnino subversa est, et Judæorum gens catervatim cæsa, ita ut Judææ quoque finibus pelleretur ». Les deux Gémares rapportent aussi la prophétie à la guerre contre Vespasien (9). D'autres traditions talmudiques ou rabbiniques sont basées sur une semblable interprétation ; on y apprend par exemple que le Targumiste n'a pas voulu traduire les Hagiographes, parce qu'on y enseignait que le Messie serait détruit (10), ou encore que le Messie vint au temps où Jérusalem était détruite et le temple désolé, mais comme un personnage souffrant et ayant changé de forme (11). Ce ne fut qu'aux dernières périodes du moyen-âge, qu'on essaya d'autres interprétations

---

(1) II, 38, Cfr. V, 24.
(2) Matt. XI, 3.
(3) Cfr. Wieseler, p. 150.
(4) Dan IX, 27 ; Cfr. ; Matt. XXIV, 15, Marc, XIII, 14 ; II Thess. II, 3 et suiv.
(5) Commentaire cité.
(6) Zœckler cite aussi une observation de Mélanchton, qui nous paraît juste et qu'a cause de cela nous reproduirons ici : « Judæis quidem post Danielem facilis fuit observatio annorum, præsertim quum in eo populo sacerdotes tempora diligenter annotarent et multi essent longævi. Nehemias qui Danielem senem viderat adolescens, Alexandrum senex vidit... Siméon qui Christum infantem gestavit in sinu, vidit adolescens senes, qui Maccabæum viderant. Tales viri tempore, quo Christus natus est, intellexerant annos hic præfinitos exacte quadrare ad Christi adventum. »
(7) *Antiq.* X, 11, 7 ; *De bello judaico*, VI, 5, 4. Cfr. Hævernick, *op. cit.*, p. 390.
(8) In Dan. IX, 24 et suiv. ; *opp.* éd., Migne, t. V-VI, col. 578.
(9) V. dans le Talmud de Babylone, tr. Nasir, c. 5 ; Sanhedrin, c. 11 ; et dans le Talmud de Jérusalem, tr. Kelim, c. 9.
(10) V. Lightfoot, *Horæ hebraicæ*, sur Luc. XIX, 11 ; Schœttgen, *Horæ hebraicæ*, p. 211.
(11) Corrodi, *Kritische Geschichte des Chiliasmus*, Bâle, et suiv. t. I, pp. 284 et suiv.

de la prophétie, et qu'on appliqua le terme de משיח נגיד à Cyrus (1), à Néhémias (2), ou au grand prêtre Josué (3). Mais on continuait généralement à suivre le *Seder olam Rabba*, et à reconnaître que les soixante-dix semaines allaient de la première destruction du temple à la seconde. Ainsi Abendana (4), s'exprime-t-il en ces termes : « Hebdomades hæ septuaginta sunt septimanæ annorum quadringentorum nonaginta, iisdemque sine dubio a devastatione primi ad devastationem secundi templi, quia septuaginti anni fuere captivitatis Babylonicæ, et quadringenti viginti anni, quibus futura erit domus secunda in structura sua : atque sic majores nostri exposuere in Seder olam (5). »

Les chiffres sont donc bien ceux que Daniel avait écrits et qu'on lisait au temps de Notre-Seigneur. Le doute est impossible sur ce point.

VI. Quelle solution est préférable entre toutes celles que nous venons d'énumérer? Il est assez embarassant de faire un choix. Chacune d'elles en effet prête à des objections fort graves, et toujours relevées avec soin par les adversaires.

Quoiqu'il en soit, nous penchons pour l'opinion exprimée par Bossuet et suivie par M. Wallon et G. Palmer (6). « Les soixantes-dix semaines d'années, dit M. Wallon (7) font quatre cent quatre-vingt-dix ans, qui se comptent depuis l'édit pour le rétablissement de Jérusalem donné par Artaxerce en la vingtième année de son règne (453 avant Jésus-Christ, selon les témoignages contemporains suivis par les plus anciens historiens, Charon de Lampsaque et Thucydide). Les soixantes-dix semaines sont distinguées en trois parties, sept, soixante-deux et une. Les sept premières semaines (49 ans) s'appliquent au temps pendant lequel les murs et les édifices se sont relevés malgré bien des traverses (453-404). Les soixante-deux semaines (434 ans) après lesquelles le Christ sera mis à mort se comptent à la suite des sept premières ; elles mènent à l'an 30 de l'ère chrétienne, celle qui suit la quinzième année de Tibère, époque où Jésus-Christ commence sa mission en recevant le baptême de S. Jean. Puis vient la dernière semaine, au milieu de laquelle le sacrifice du Sauveur est accompli : ces trois ans et demi conduisent à la Pâque de l'an 33, c'est-à-dire, au temps précis où le calcul le plus autorisé fixe l'époque de la Passion (8). »

Il est certain que dans la vingtième année d'Artaxerxès, Néhémias, après avoir vivement intercédé auprès du roi, est envoyé en Judée pour rebâtir les murs de la ville (9). Des textes bibliques qu'on peut citer,

---

(1) Saadias, Gaon, Raschi, Jacchiades.

(2) Aben-Ezra.

(3) Levi-ben-Gersom. — Cfr. Raymond Martini, *Pugio fidei*, éd. Carpzov, p. 233.

(4) *Spicil. ad Michlol Jophi*, cité par Zœckler, l. c.

(5) On peut citer ici un aveu important du rabbin de Venise Simon Luzzato, a propos de ce passage de Daniel. Suivant ce rabbin, « la conséquence d'une investigation trop étendue et trop profonde de ce passage serait pour les docteurs juifs de devenir tous chrétiens, car on ne peut nier que, d'après les chiffres donnés par Daniel, le Messie ne soit déjà apparu. » Dans Wolf. *Bibliotheca hebraica*, t. III, p. 1228.

(6) *Commentatio in librum Danielis prophetæ, sive de temporibus gentium*. Romæ, 1874, in-8°, pp. 71-72.

(7) *Op. et l. cit.*

(8) Cfr. l'interprétation de M. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. II, p. 601 et suiv.

(9) Néh. II, 1, 3, 5 et suiv.

celui-ci est le plus important à notre point de vue. C'est la date qu'il donne qui peut servir de point de départ. Jusqu'à cette date en effet on ne peut dire que la ville de Jérusalem ait été rebâtie (1). C'est par Néhémias, à la suite de l'autorisation qu'il venait de recevoir d'Artaxerxès, que la reconstruction commença. L'Ecclésiastique (2) nous montre Néhémias comme le restaurateur non-seulement des murs et des portes, mais de la *cité* elle-même. D'un autre côté, Josué et Zorobabel ne sont célébrés que comme les bâtisseurs du temple (3). Mais le livre de Néhémias nous fournit aussi des renseignements plus précis. Un endroit (4) nous apprend que l'achèvement des murs de la ville fut regardé comme une glorieuse faveur accordée par Dieu à son peuple au moyen de Néhémias. L'effet produit chez les païens ne fut pas moins considérable (5). Or, il ne faut pas oublier que c'est à la suite des prières de ce personnage que Dieu annonça la reconstruction de la ville (6), et c'est à la bonté divine que Néhémias attribue la facilité que mit Artaxerxès à exaucer sa requête (7). Aussi adoptons-nous ce sentiment. Mais le lecteur ne s'attend pas à ce que nous réfutions les onze autres systèmes que nous avons énumérés plus haut

VII. Voici maintenant l'exégèse rationaliste de ce passage (2). L'ange Gabriel est censé annoncer à Daniel ce qui suit : « De même que Jérémie avait fixé la durée de l'exil à 70 années, l'ange prédit que 70 semaines d'années ou 490 ans devront s'écouler avant que l'humiliation actuelle du peuple ne prenne fin, avant l'accomplissement de la prophétie (ỳ. 24). Ces 490 années se répartiront comme suit : Depuis le moment où Jérémie avait prédit la fin de l'exil jusqu'à l'avènement au trône de Cyrus (l'oint, le prince), il y aura sept semaines ou 49 ans ; on rebâtira Jérusalem, mais durant 62 semaines ou 444 ans, la ville continuera de se trouver dans un

---

(1) V. les textes dans Hengstenberg, *Christologie,* éd. citée, t. III, p. 180 et suiv.
(2) Ecclis. XLIX, 13.
(3) *Ibid.,* XLIX, 12.
(4) Neh. XII, 43.
(5) *Ibid.,* VI, 15, 16.
(6) *Ibid.,* I, 25.
(7) *Ibid.,* II, 8, 18.
(8) Un court tableau chronologique est nécessaire ici :

ÈRE des SÉLEUCIDES.	AVANT J.-C.	
137	175	Antiochus IV Épiphane monte sur le trône.
	174	Onias III est remplacé comme grand-prêtre par Jason.
	171	Jason est remplacé par Ménélas.
	170	Première expédition d'Antiochus contre Ptolémée VI, Philométor, roi d'Égypte.
143	169	Deuxième expédition d'Antiochus contre l'Égypte. Prise de Jérusalem.
144	168	Troisième expédition contre l'Égypte. Intervention de Popilius Lœnas.
145	167	Les Syriens occupent Jérusalem, fortifient Acra. La persécution religieuse commence. Le culte cesse au temple. Résistance de Matathias.
146	166	Mort de Matathias.
147	165	Judas Machabée bat les lieutenants de Lysias près d'Emmaüs.
148	164	Purification du temple et rétablissement du culte, le 25 de Chislen
149	163	Mort d'Antiochus Épiphane.
151	161	Victoire de Judas sur Nicanor général de Démétrius Sotor.
152	160	Mort de Judas Machabée.

Tel est le tableau dressé par Kuenen pour justifier ses Théories.

triste état (℣. 25). Cette période une fois terminée, les événements qui suivront auront lieu dans la dernière semaine (de sept ans). Le grand-prêtre Onias III (un personnage oint) sera tué, Jérusalem et le sanctuaire seront pillés par l'armée d'Antiochus Epiphane (le prince qui viendra); on aura la guerre, la mesure des dévastations sera comblée, mais en même temps la plupart des Juifs seront confirmés dans le culte du vrai Dieu et dans l'alliance (℣℣. 26, 27); lorsque la moitié de cette dernière période sera écoulée, par conséquent, lorsqu'il ne restera plus que trois ans et demi, le culte public de Jéhovah dans le temple de Jérusalem (le sacrifice et l'oblation) sera interrompu; un petit autel idolâtre sera élevé au-dessus du grand autel (les abominations terribles), et cette profanation de ce qu'il y a de plus sacré aux yeux des Israélites durera jusqu'à la fin de la dernière semaine, c'est-à-dire de la dernière période de sept ans; c'est alors que s'exécutera le jugement définitif (℣. 27) (1). »

Une objection très grave s'offre d'abord contre cette interprétation. Les mots : « Depuis le moment où la parole a annoncé que Jérusalem sera rebâtie » sont interprétés par l'école critique dans le sens d'un décret divin, qui, dans le cas présent, est celui qu'a annoncé Jérémie. Mais tout proteste contre cette explication. Le chapitre XXV de ce prophète annonce surtout le châtiment de Babylone et des nations, la durée de la captivité; mais il ne parle aucunement d'une reconstruction de Jérusalem. Le chapitre XXIX ne peut pas être invoqué davantage : il précise le temps de la captivité, mais n'indique en aucune manière qu'au bout de soixante-dix ans Jérusalem sera rebâtie. Un autre endroit, cité par Kuenen, est plus précis : « Je ramène (dit l'Eternel) les captifs... La ville sera rebâtie sur ses ruines, le palais sera rétabli comme il était (2). » Mais est-ce bien là, pour employer la traduction de Kuenen, est-ce bien là « l'émission de la parole portant qu'on rétablisse et qu'on rebâtisse Jérusalem (3)? » C'est tout au plus une promesse, promesse subordonnée à la conversion d'Israël, et qui n'a pas le caractère d'une décision irrévocable. D'ailleurs, quand même on verrait dans דבר un décret de Dieu (4), il n'en résulterait pas nécessairement que ce décret a été rendu par un prophète, et on doit admettre que c'est au contraire par un roi qu'il a été promulgué (5).

L'*oint, le prince* (6) ne peut être ni Cyrus, ni le grand sacrificateur Josué contemporain de Cyrus, Cyrus n'a le titre d'oint qu'une fois dans la Bible (7); le prophète Isaïe ne le lui donne que comme figure et type du Messie, et Daniel ne le lui attribue jamais. Le titre, d'ailleurs très fort, puisque les Perses ne sacraient pas leurs rois, ne peut s'appliquer à ce prince. Quand au grand-prêtre Josué, il est inutile de s'arrêter à cette hypothèse que rien n'appuie (8).

---

(1) Kuenen *Histoire critique*, t. II. pp. 545, 545.
(2) Jér. XXX, 18, Cfr. aussi XXXI, 38.
(3) *Hist. crit.*, p. 543.
(4) Cette interprétation n'est pas du reste admise généralement, V. Pusey. *Daniel the prophet*, p. 195.
(5) Auberlen, *op. cit.*, p. 144.
(6) Dan. IX, 25.
(7) Is. XLV, 1.
(8) Jamais משיח seul ne désigne l'office du grand prêtre, quoiqu'en dise M. Vernes, art. *Daniel* déjà cité, p. 582.

Des rationalistes, comme Bertholdt ont avoué qu'il est très naturel, sinon absolument nécessaire, d'associer l'idée de Jésus le Messie avec cette expression משיח נגיד. En effet, les promesses contenues dans le ℣. 24, l'oubli des péchés, l'apparition de l'éternelle justice, sont les caractéristiques données par les prophètes comme appartenant à l'ère messianique. Si donc dans le ℣. 25, qui est clairement un développement du ℣. 24, un roi est annoncé, ce ne peut être que le roi Messie. De plus le terme de נגיד est expressément appliqué au Messie dans Isaïe (1); il est ailleurs donné à David, type du Messie (2).

En outre, il faut remarquer que les mots du texte ne se rapportent point à la naissance de Jésus, mais à l'apparition publique du Messie, qui ne prit ce titre qu'après son baptême par Jean, et qui jusque là n'avait voulu être que Jésus pour son entourage (3).

Y a-t-il d'ailleurs, dans le texte de Daniel, rien qui se rapporte spécialement à Antiochus? Il faut, pour trouver des allusions à Onias et à Antiochus prendre un point de départ arbitraire, et suivre partout une explication aussi arbitraire. Les sacrifices ont été, il est vrai, interrompus à cette époque, mais ils ont été repris depuis, et ce n'est qu'après la prise de Jérusalem par Titus qu'ils ont définitivement cessé. Comment l'abomination et la désolation signifieraient-elle seulement les tentatives de culte idolâtrique essayées dans le temple au temps d'Antiochus (4)?

Mais que cela suffise pour le moment. Dans le commentaire nous reviendrons sur les questions de détail

IX

CHRISTOLOGIE DE DANIEL (*suite*).

A l'occasion de la prophétie des soixante-dix semaines notons encore ce qui suit.

Dans l'interprétation (5) du songe de Nabuchodonosor relatif aux quatre monarchies (6), une pierre, qui n'a pas été détachée avec les mains, tombe sur les pieds de la statue, qui sont en partie de fer, en partie d'argile, brise le colosse et devient une grande montagne qui remplit toute la terre. Que signifie cette pierre? Elle est, suivant l'interprétation de Daniel (7), le royaume final impérissable, c'est-à-dire, le royaume messianique. Comme dans un psaume (8), la pierre n'est pas dans sa signification primaire le Messie, mais Israël considéré comme peuple messianique.

---

(1) Is. LV, 4.
(2) II Rois, VII, 8.
(3) Act. I, 21, Luc, III, 23. — Cfr. Hengstenberg, *op. cit.*, t. III, pp. 121, 122.
(4) V. Fillion, *Commentaire sur S. Matthieu*, p. 460.
(5) Nous empruntons ce passage à Delitzsch, *Messianic prophecies*, Edinburg, 1880, in-8°, pp. 91, 92.
(6) Dan. II.
(7) *Ibid.*, II, 44.
(8) Ps CXVII, 22.

Nous avons ici comme un écho des prophéties messianiques de la seconde partie d'Isaïe (1). Daniel considère Israël et le Messie comme ne faisant qu'un, parce que le Messie en est comme le résumé et la concentration. Israël est le tronc, le Messie la cime de l'arbre. Israël est le royaume (מלכו), le Messie est le roi (מלכא משיחא).

Dans une autre vision (2), le prophète voit les empires du monde figurés par quatre grands animaux qui montent de la mer; il aperçoit ensuite quelqu'un semblable au fils de l'homme (כבר אנש) (3), qui paraît devant l'Ancien des jours et qui en reçoit un pouvoir éternel sur toute la terre... Celui que voit Daniel, et qui est à la fois un être humain et surhumain; est sans doute le Christ, qui, par allusion à cet endroit de Daniel (4), s'appelle lui-même le fils de l'homme, τον υἱον τοῦ ἀνθρώπου. Il prend ce titre non seulement à cause de lui-même, mais aussi à cause de son Eglise avec laquelle il ne fait qu'un. Mais pourquoi Daniel le voit-il comme Fils de l'homme? Parce que pour détruire le péché qui règne dans le monde et le remplit, pour renverser les empires du monde et devenir le roi éternel d'un royaume éternel qui doit contraster avec l'humanité souillée et abaissée, il faut être celui qui par les doubles moyens naturels et surnaturels amène l'histoire du monde à sa conclusion idéale et religieuse. Ezéchiel avait montré le Verbe (5) sous l'apparence d'un homme, כמראה אדם (6); Daniel contemple le roi futur du monde. Il le montre recevant les hommages qui lui seront toujours rendus, car « tous les peuples, toutes les nations, toutes les langues le serviront (7). »

Cette prophétie a été unanimement entendue du Messie aussi bien par les Juifs (8) que par les Chrétiens. Mais, comme le fait remarquer avec raison le Dr Pusey, cette prophétie n'est pas plus claire que les autres de l'Ancien-Testament, et une certaine école a trop l'air d'employer ce passage de Daniel pour faire ressortir l'obscurité des autres livres. Tous ont cru la même vérité, en l'exprimant de diverses manières (9).

Après la captivité cependant, les espérances messianiques se sont grandement développées chez les Juifs. Quand Cyrus leur eut permis de retourner dans leur patrie, un grand nombre de déportés restèrent au

---

(1) Is. XL-LXVI.

(2) Dan. VII.

(3) *Ibid.*, 13.

(4) Marc, XIV, 62, etc. — Kuenen, *The prophetie and prophecy in Israel*, Londres, 1877, in-8°, p. 530, reconnaît que Notre-Seigneur s'appuie sur ce passage de Daniel; ce titre de fils de l'homme désigne, dit-il, Jésus dans sa dignité messianique et ne désigne que lui seul; Jésus ne comprend jamais personne que lui sous cette formule. Il est vrai qu'à la p. 532, Kuenen essaye de revenir sur ces aveux; il est évident qu'il les regrette, mais qu'il a cédé à la force de la vérité.

(5) Ou Jéhovah lui-même. C'est le sens préféré par Delitzsch; nous aimons mieux celui que nous introduisons dans le texte. V. notre *Comm. sur Ezéchiel*, p. 32.

(6) Ezéch. I, 26.

(7) Dan. VII, 14.

(8) Les différentes écoles juives, dit Pusey, *op. cit.*, p. 493, note, reconnaissent que le fils de l'homme est le Messie. « C'est le roi Messie », disent le Zohar et Rashi; « c'est le Messie notre justice, qui viendra en présence de Dieu », disent Saadias et Ibryechia, V. les autres citations dans Pusey.

(9) V. encore Hengstenberg, *Christologie*, t. III; Mayer, *Die Messianischen Prophezieen des Daniel*, pp. 10-72.

milieu des païens. Ceux qui profitèrent de la bonté ou de la politique de Cyrus étaient toujours sous une domination étrangère, même dans le pays que le Seigneur avait donné à leurs aïeux. Mais quand le temple fut rebâti, la gloire de Jéhovah n'entra pas dans le nouveau sanctuaire, où l'arche ne reparut plus. Le culte restauré, dit très bien Keil (1), avait perdu son âme en perdant la présence réelle du Seigneur dans le sanctuaire; le grand prêtre ne pouvait plus répandre le sang expiatoire du sacrifice autour de l'Arche d'alliance, il ne pouvait plus reconnaître, au moyen de l'Urim et du Thummim la volonté du Seigneur. Après que Néhémie eut relevé les murs de la ville, la prophétie cessa. les révélations de l'ancienne alliance étaient finies, et la période d'attente du Rédempteur promis commença. Quand ce rédempteur apparut en Jésus-Christ, et que les Juifs ne le reconnurent pas pour leur Sauveur, mais le rejetèrent et le mirent à mort, ils furent chassés de leur pays, dispersés à travers le monde, jusqu'au moment où la foi les fera rentrer dans le royaume de Dieu.

Les cinq cents ans qui s'étendent de la fin de la captivité de Babylone à la venue du Messie ne sont qu'une période de transition de l'Ancien au Nouveau-Testament, durant laquelle Israël devait se préparer à la venue du Rédempteur. Sous ce rapport cette période peut être comparée au temps passé par Israël dans le désert d'Arabie.

Si les prophètes antérieurs à la captivité semblent parfois ne pas mettre d'intervalle entre la délivrance d'Israël, son retour dans la terre de Canaan et l'établissement du royaume de Dieu dans sa gloire, et n'indiquent pas toujours la longue période qui séparera la fin de la captivité de venue du Messie, l'union de ces deux événements dans leur pensée s'explique. La vision prophétique réunit souvent en effet les événements qui précèdent la fin avec la fin elle-même. Ici d'ailleurs les prophètes sont fondés, au point de vue historique, à unir la future gloire du royaume d'Israël sous le Messie, c'est-à-dire la gloire de l'Eglise, avec la délivrance d'Israël de l'exil. L'exil était en effet le dernier terme donné à Israël pour se repentir. Si, à la suite de cette épreuve suprême, le peuple choisi continue à s'opposer à Dieu, le jugement de mort tombera sur lui, et ceux seulement qui se tourneront vers le Rédempteur seront sauvés; par la nouvelle alliance ils participeront à la grâce et aux promesses de son royaume.

On pourrait développer la même pensée par rapport aux peuples païens, montrer la force naturelle donnée aux nations, leur révolte idolâtrique contre Dieu, les châtiments qui suivent cette révolte, et toutes les puissances du monde connu se résumant dans l'empire romain lors de la venue du Sauveur.

Mais, pour revenir à Israël, c'est Ezéchiel et Daniel qui sont chargés de lui annoncer spécialement la venue du Messie. Daniel surtout montre, après l'assujettissement aux pouvoirs du monde, la victoire définitive par l'accomplissement des prophéties et l'établissement du règne de la vérité.

---

(1) Introduction à son *Comm. sur Daniel*, § 2, « Place de Daniel dans l'histoire du royaume de Dieu. »

X

COMMENTAIRES.

Peu de livres bibliques ont été l'objet d'autant de travaux que le livre de Daniel. Nous ne comptons pas les citer tous, mais seulement une partie des plus importants.

I. *Pères;* S. HIPPOLYTE a écrit une interprétation de Daniel, en grec. Elle a été publiée par S. de Magistris, dans *Daniel secundum LXX,* Romæ, 1775, in-fol., pp. 95 et suiv., et reproduite par Migne, *Patrol. grecque,* t. X, col. 583-726. On trouve deux autres fragments de ces commentaires dans Fabricius, *S. Hippolyti et martyris opera,* Hambourg, 1716-1718, 2 vol. in-fol., t. I, pp. 266-282, et t. II, pp. 22-45; et dans P. de Lagarde, *Hippolyti romani quæ feruntur omnia græce,* Leipzig, 1855, in-8°, pp. 123-203. Tout le commentaire a été publié par O. Bardenhewer, Fribourg, 1880, in-8° (1). — S. EPHREM a écrit aussi un commentaire sur Daniel qu'on trouve dans ses *Œuvres,* éd. d'Assemani, Rome, 1740 et suiv., t. II, pp. 203 et suiv. — Le commentaire de S. JÉROME est dans ses *Œuvres,* éd. Vallarsi, Venise, 1768, t. V, partie 2e, et dans Migne, *Patrologie latine,* t. XXV, col. 513 et suiv. — Le Commentaire de THÉODORET sur les visions de Daniel le prophète, Ὑπόμνημα εἰς τὰς ὁράσεις τοῦ προφήτου Δανιήλ, est dans ses *Œuvres,* éd. Schulze, Halle, 1768 et suiv., t. II, part. 2e pp. 1063 et suiv., et dans Migne, *Patrol. grecque,* t. LXXXI. — POLYCHRONIUS a laissé un commentaire publié par Mai, *Nova collectio,* t. I, p. 155. — Le Commentaire attribué à S. JEAN CHRYSOSTOME est dans ses *Œuvres,* t. VI, pp. 228 et suiv. — On a encore les Commentaires d'AMMONIUS (2), d'APOLLINARIS, d'EUDOXIUS : ils se trouvent réunis avec ceux de Polychronius dans le Commentaire de Broughton qui sera cité plus bas. — Le P. Possevin a publié dans sa *Bibliotheca Constantinopolitana,* une explication (grecque) des visions de Daniel, d'ANDRÉ, évêque de Césarée en Cappadoce, vers 500. — Le Commentaire de S. CYRILLE d'ALEXANDRIE est dans la *Patrologie grecque,* t. LXX. — Citons encore les fragments d'EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Patr. grecq.,* t. XXIV, et le travail d'HESYCHIUS, évêque de Jérusalem, *ibid.,* t. XCIII.

L'Eglise latine ne s'est pas occupée de Daniel autant que l'Eglise grecque. En outre du commentaire de S. Jérôme que nous avons cité plus haut, nous ne trouvons personne à citer sinon un auteur du VIIIe siècle, l'archidiacre PIERRE dont les *questions sur le prophète Daniel* sont dans la *Patrologie latine,* t. XCVI.

II. *Ecrivains du moyen-âge.* JOACHIM DE FLORE, a écrit une *Expositio in Danielem,* Venise, 1519. — S. THOMAS D'AQUIN, Commentaire sur Daniel, t. II, de ses *Œuvres,* 1863, in-4°, et à part, Paris, 1640, in-fol. — RUPERT, *In Danielem, liber* I, dans ses *Œuvres,* t. I, 520 et suiv. —

---

(1) Cfr. *Des heiligen Hippolytus von Rom Commentar zum Buche Daniel, ein literargeschichtlicher Versuch,* von O. Bardenhewer, Fribourg, 1877, in-8°.

(2) *Patrol. grecque,* t. LXXXV.

ALBERT-LE-GRAND, Commentaire sur Daniel, dans ses *Œuvres,* éditées par le P. Jemmy, Lyon, 1651, in-fol., t. V. (1).

III. *Auteurs modernes.* 1° *Commentateurs catholiques.* ARIAS MONTANUS, *Commentarius in Danielem,* Anvers, 1562. in-8°. — H. PINTUS, professeur d'Ecriture-sainte à Coimbre, *In divinum vatem Danielem Commentarii,* Coimbre, 1582, in-fol.; l'ouvrage a été réimprimé plusieurs fois (2). — Les *Commentaires* de B. PERERIUS ont été souvent imprimés, Rome, 1586, in fol.; Lyon (3), 1588, in-4°; Anvers, 1594, in-8°. — G. SANCTIUS, *Commentarius in Danielem prophetam,* Lyon, 1612, 1619, in-fol. — MALDONAT, Commentaire sur Daniel dans les *Commentarii in præcipuos sacræ Scripturæ libros Veteris Testamenti*, Lyon, 1611, in-fol.; Paris, 1643, in-fol. — VELDIUS, *Commentarius in Danielem prophetam cum chronologia ad intelligenda Jeremiæ, Ezechielis et Danielis vaticinia.* Anvers, 1602, in-8° (4). Le Commentaire de CORNELIUS A LAPIDE se trouve dans son commentaire complet. — Marcellin EVANGELISTA, frère mineur de Toscane, mort en 1597, a écrit une *Expositio in Danielem,* Venise, 1588, in-8°. — Antoine FASO, sicilien mort en 1572, a laissé des *Commentaires* sur Daniel (5). Il faut citer encore ceux de LUC DE BRUGES, de LEFÉVRE D'ESTAPLES; les *Quelques mots sur Daniel,* de L. FERRAND, avocat au parlement (6); et les *Notes* de Bossuet sur le Cantique des trois enfants dans la fournaise (7).

Citons encore le Commentaire de dom CALMET, dans sa grande Bible, ceux de Dereser-Scholz, Allioli, Reischl et Loch (8).

Le plus récent Commentaire catholique est celui du Dr Rohling. *Das Buch des Propheten Daniel, ubersetzt und erklært,* Mayence, 1876, in-8° (9).

2° *Commentateurs protestants.* Au XVI siècle, LUTHER, dont les trois travaux sur Daniel sont réunis dans le tome VI de ses *Œuvres,* éd. Walsh; MÉLANCTHON, dont le *Commentaire,* paru en 1543, Wittemberg, in-8°, est reproduit dans ses *Œuvres,* t. II. p. 410; J. DRACONITIS. *Commentarius in Danielem ex Hebræo versum.* Marbourg, 1544, in-8°; STRIGEL, *Danielis prophetæ concio,* Leipzig, 1565. 1571. Mentionnons rapidement les commentaires de WIGAND. Iena. 1571. SELNEKKER. Iena, 1567. 1608; HEILBRUNNER. Lauing. 1587; ŒCOLAMPADE. Bâle. 1530, 1543, souvent réimprimé; CALVIN, Genève, 1563. 1576, dans ses *Œuvres.* éd. d'Amsterdam. 1667, t. V; JUNIUS, Heidelberg, 1593; ROLLOCK, Edimbourg, 1591;

---

(1) Un augustinien anglais, Capgrave, docteur d'Oxford, a écrit un Commentaire sur Daniel, conservé a Oxford, et resté inédit. Une *Expositio super Danielem,* d'André de S. Victor, ce victorin dont nous avons parlé dans notre *Commentaire sur Isaïe,* p. 60, est conservée dans deux des bibliothèques de Cambridge.

(2) Venise. 1583, in-4° Cologne, 1587, in-8°, Anvers, 1595, in-8°.

(3) Il y a deux autres éditions de cette ville, 1591 et 1602, in-8°.

(4) Lelong écrit Feldius.

(5) Ils sont cités par Mongitor, *Biblioth. Siculæ,* p. 65.

(6) Dans ses *Pensées sur la religion chrétienne,* Paris, 1679, 2 vol. in-12.

(7) *Œuvres,* t. I.

(8) Les indications bibliographiques relatives à ces auteurs se trouvent dans la préface à *Ezéchiel,* p. 21.

(9) Citons encore les Commentaires inédits du jésuite français CELLOT (mort en 1658), et les Réflexions, inédites aussi, du médecin de Port-Royal, JEAN HAMON, qui sont conservées dans la Bibliothèque du château de Dampierre.

H. Broughton, *Danielis visiones chaldaicæ et Ebrææ ex originali translatæ et illustratæ*, Londres, 1596, 1607, in-4°, mérite d'être particulièrement signalé : l'auteur était un très fort hébraïsant. Son travail, publié d'abord en anglais, a été traduit en latin dans ses *Œuvres* complètes, Londres, 1662, in-fol. p. 164 et suiv. Le Commentaire de Polanus a paru à Bâle en 1599 et 1608.

Pendant le XVIIe siècle ont paru les Commentaires de Gesner, Wittemberg, 1601, 1607, etc. : Leyser, Francfort, 1609 et suiv ; Rhumelius, Norimberg, 1616; Geier, Leipzig, 1667, etc.; Calov, Wittemberg. 1664; Varenius, Rostoch, 1667 (cet auteur donne en outre dans son ouvrage des Commentaires sur Aggée, Zacharie et Malachie); Meissner. Hambourg, 1695; Alsted, Herborn, 1640; Parker, Londres, 1646, in-4°; Cocceius, Leyde, 1666; Wingendorf, Leyde, 1674; Iungmann, Cassel, 1681; Bekker Amsterdam, 1688, 1698, Grotius, dans son Commentaire général; Willett, Londres, 1610, in-fol. (en anglais); Huit, Londres, 1643, in-4° (en anglais); More, Londres, 1681, in-4° (en anglais), cet ouvrage donna lieu à d'assez longues discussions (1).

Au XVIIIe siècle appartiennent les travaux de Musens, Quedlinbourg, 1719; C. B. Michaelis, Hale, 1720; Petersen, Francfort, 1720; Koch, Lemgo, 1740; Roos, Leipgig, 1771; Harenberg, Blaukenburg, 1773; Zeise, Dresde, 1777; Luderwald, Helmstadt, 1787; Volborth, Hanovre, 1788; Thube, Schwerin, 1787 (ces huits derniers auteurs ont écrit en allemand); Lowth, Londres, 1726; (en anglais). J. Newton, *Observations upon the prophecies of Daniel and the apocalypse of St John*, London, 1733, 2 vol. Cet ouvrage posthume, assez curieux, a été traduit en latin, Amsterdam, 1737, et en allemand, Leipzig, 1765; Venema, Leovardiæ, 1745; Amner, Londres, 1776 (en anglais); Wintle, Londres, 1792 (en anglais); Wells, Londres, 1716, in-4° (en anglais).

La littérature protestante sur Daniel devient plus abondante encore au XIXe siècle : Bertholdt, Erlangen, 1806-1808 (en allemand); Griesinger, Stuttgart, 1815 (en allemand); Rosenmuller, Leipzig, 1832; Hævernick, Hambourg, 1832 (en allemand); C. von Lengerke, Kœnigsberg, 1835 (en allemand); Maurer, Leipzig, 1836; Hitzig, Leipzig, 1850 (en allemand) Auberlen, Bâle, 1854, 1857, 3e édit. 1874 (en allemand ; traduit en français par H. de Rougemont. Paris, 1880, in-8°, et en anglais, par A. Sophir, Edimbourg, 1856, in-8°); Gertner, Stuttgart, 1863 et suiv. (en allemand); Kranichfeld, Berlin, 1868, in-8° (en allemand); Kliefoth, Schwerin, 1868 (en allemand); Kamphausen, dans le *Bibelwerk* de Bunsen, Leipzig, 1867; Ewald, *Die propheten des Alten Bundes*, Gœttongue, 2e édit. 1868; Fuller, Bâle, 1868; Keil, Leipzig, 1868 (2); Zœckler, dans le *Bibelwerk* de Lange, 1870; Frère, Londres, 1815 (en anglais); Girdlestone, Oxford, 1820 (en anglais); Wilson, Oundles 1824; Coxe, Londres, 1834; Miles, Londres, 1840-1841; Stuart, Andover 1850; Barnes, New-York, 1850; Cumming, Londres, 1850, Ramsay, Londres, 1853; Bellamy, Londres, 1863; Shrewsburg, Edimbourg, 1865; Desprez, Londres, 1865; Cowles, New-York, 1867; Rule, Londres,

(1) Il faut noter aussi les *Observationes in Danielis capita* II-VII, du célèbre hébraisant Louis Cappelle, qui sont restées inédites.

(2) Traduit en anglais ainsi que Zœckler.

1869; PUSEY, Oxford, 1864; KELLY, Edimbourg, 1870; ETRONG, Londres, 1872; FULLER, dans *The Holy Bible* de F. C. Cook. Londres, 1876. (Tous ces ouvrages sont en Anglais).

L'Allemagne et l'Angleterre sont amplement représentées dans cette liste; pour la France nous ne trouvons à citer que GAUSSEN, dont l'*Explication des prophéties de Daniel,* Paris, 1849, 3 vol. in-8°, a été traduite en anglais, Londres, 1873, in-8°, et REUSS, dans sa *Bible.*

Il existe en outre un assez grand nombre de monographies; nous en citons les plus importantes soit dans l'introduction soit dans le Commentaire (1).

IV. *Commentateurs juifs.* R. SAADIA HAG-GAON (904) a écrit un Commentaire que l'on trouve dans les *Bibles* de Bomberg, Venise, 1526 et suiv., et de Buxtorf, Bâle, 1618. — RASHI (1105) se trouve dans les mêmes Bibles; il a été aussi traduit en latin par Breithaupt, Gotha, 1713. — Abarbanel (1508) a écrit les מעיני ישועה, « Sources de Salut », Commentaire sur Daniel, Naples, 1497, Amsterdam, 1617, in 4°. — Au R. JOSEPH TERTRACK (vers 1500) on doit le לחם סתרים, « pain caché, » où sont commentés Daniel et les cinq megilloth, Venise, 1608, in-4° — On a encore les Commentaires de R. MOSHEH ALSHECH, Zaphat, 1568, Venise 1592, de R. SAMUEL VALERI, Venise, 1586, de JECCHIADES, 1559, qui a été édité avec une traduction latine, par C. L'Empereur, Amsterdam, 1633, in-4°, et réédité par Philippson à Dessau en 1808, in-4°, et enfin de J. LŒW Zeittales, Vienne, 1835, in-8°.

V. Nous nous sommes surtout servi, pour ce travail, des Commentaires de S. Jérôme, de Pinto, de Maldonat, de Cornelius, de Rohling, parmi les catholiques; d'Hengstenberg, de Rosenmuller, d'Hævernick, de Keil, de Zœckler, de Fuller, d'Auberlen, de Pusey, parmi les protestants. Le lecteur, qui est au courant des grandes difficultés que présente une œuvre aussi ardue, voudra bien se souvenir que depuis plus d'un siècle aucun catholique français n'avait entrepris sur Daniel un volume du genre de celui que nous osons lui présenter aujourd'hui (2). Et pour parler comme S. Jérôme, en changeant toutefois quelque peu le sens des termes de ce grand docteur, nous dirons que si nous avons écrit ce Commentaire, « non nostræ est voluntatis, sed, ut ita dicam, gravissimæ necessitatis (3). » C'est en effet le seul intérêt des études bibliques et de l'Eglise catholique qui nous a conduit. Plaise à Dieu que nos forces n'aient pas trahi notre intention!

---

(1) Notre nomenclature est bien aride, mais la plupart de ces indications sont fort difficiles à réunir; aussi nous avons cru devoir les placer sous les yeux du lecteur, qui ne les trouverait ni dans Lelong ni dans Calmet. Nous avons seulement omis les titres qui sont plus faciles à trouver, pour ne pas trop allonger une liste déjà très longue. V. d'ailleurs dom Calmet, Bibliothèque Sacrée, à la suite de son *Dictionnaire biblique,* Toulouse, 1783, in-8°, t. VI, pp. 523 et suiv., et Lelong, *Bibliotheca sacra,* Paris, 1719, in-fol. t. II.

(2) Les études sur Daniel commencent à s'imposer chez nous. Ainsi, cette année, simultanément, M. l'abbé Bargès en Sorbonne et M. Vigouroux à S. Sulpice ont pris ce livre pour sujet de leurs savantes explications.

(3) Prol. in Dan. *Op.,* t. V, c. 517.

PROPHÉTIES DE DANIEL

CHAPITRE I

Daniel ainsi que quelques autres jeunes Juifs, est conduit à Babylone, après la prise de Jérusalem, par Nabuchodonosor, pour être élevé dans la civilisation chaldéenne (℣℣. 1-7). — Les jeunes gens sont fidèles à leur religion, et de grandes bénédictions leur sont accordées à la suite de cette fidélité (℣℣. 8-17). — Ils sont admis au service du roi qui les trouve bien supérieurs à tous les sages de son royaume (℣℣. 18-20). — Le récit se termine par la remarque que Daniel occupa la situation que le roi lui avait accordée jusqu'à la première année de Cyrus (℣. 21).

1. Anno tertio regni Joakim regis Juda, venit Nabuchodonosor rex Babylonis in Jerusalem, et obsedit eam;

2. Et tradidit Dominus in manu ejus Joakim regem Juda, et partem

1. La troisième année du règne de Joakim roi de Juda, Nabuchodonosor, le roi de Babylone, vint à Jérusalem, et l'assiégea.

2. Et le Seigneur livra dans sa main Joakim roi de Juda, et une

---

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE, I.

CHAP. I. — 1. — *Anno tertio regni Joakim...* Nous avons montré dans l'introduction qu'il n'y a pas dans ce verset contradiction avec Jérém. XXIV, 1, 9. — *Venit Nabuchodonosor...* Nabuchodonosor partit en cette troisième année pour assiéger Jérusalem; il commença à cette date l'expédition qui devait se terminer par la prise de la ville; בוא a en effet ce sens, comme nous l'avons fait voir. Nabuchodonosor est écrit ici avec un א, נבוכדנאצר, comme on le trouve uniformément dans Jér. XXVII, 6, 8, 20, XXVIII, 3, 11, 12, XXIX, 1, 3, etc., et dans les Rois et les Paralipomènes, IV Rois, XXIV, 1, 10, 11, XXV, 1; II Paral. XXXVI, 6, 10, 13. Partout ailleurs il est écrit sans א, Dan. I, 18, II, 1, 28, 46, III, 1-3, 5 et suiv.; Esdr. I, 7, V, 12, 14; Esth. II, 6. De là, Hitzig conclut que ce passage de Daniel dérive de IV Rois, XXIV, 1, parce que cette manière d'écrire le nom n'est pas particulière à ce livre, mais appartient bien à IV Rois. Mais, dit Keil, cette assertion est incorrecte. La transcription avec א n'est pas particulière au IVe livre des Rois; elle est habituelle, accompagnant la forme Nebucadrezzar (avec *r*), dans Jér. XXI, 2, 7, XXXII, 1, XXXIX, 11, Ezéch. XXVI, 7, XXIX, 18, XXX, 10; cette forme, selon M. J. Ménant, *Grammaire assyrienne*, 1868, p. 327, est, dans les inscriptions babyloniennes, Nabukuduriusur (נבד כצר אור, Nebo conserve la couronne), et l'inscription de Behistoun donne la forme Nabukudratschara. Mégasthène et Bérose écrivent Ναβουκοδρόσορος. La forme Nebuchadnezar, avec *n* et sans א paraît être la forme araméenne; elle prévaut dans les portions chaldéennes de Daniel et d'Esdras. — *Et obsedit eam.* ויצר עליה, comme Deut. XX, 12, 19.

2. — *Et tradidit Dominus in manu ejus.* Cfr. Gen. IX, 2, 20; Exod. IV, 21, etc. C'est Dieu qui se sert de Babylone pour punir Jérusalem infidèle. Mais le châtiment infligé ne sera que passager, tandis que celui qui frappera Babylone sera définitif. « Monstrat non adversariorum fortitudinis fuisse victoriam, sed Domini voluntatis ». S. Jérôme. — *Joakim regem Juda.* Dieu fit tomber Joakim aux mains de Nabuchodonosor, dont il devint le vassal, IV Rois, XXIV, 1, et le prisonnier, II Paral. XXXVI, 6. On a expliqué dans le Commentaire sur les Paralipomènes la contradiction apparente qui existe entre ces deux passages, p. 393. — *Et partem vasorum domus Dei.* L'hébreu כלי מקצת pourrait peut-être s'expliquer dans le sens de : « de la fin des vases de la maison de Dieu », c'est-à-

partie des vases sacrés de la maison de Dieu, et il les emporta au pays de Sennaar, dans la maison de son dieu, et il les mit dans la maison du trésor de son dieu.

3. Et le roi dit à Asphenez, chef des eunuques, d'amener quelques-uns des enfants d'Israël et de la race royale, ou de famille noble,

4. De jeunes garçons sans défaut, bien faits, instruits en toute sa-

vasorum domus Dei; et asportavit ea in terram Sennaar in domum dei sui, et vasa intulit in domum thesauri dei sui.

3. Et ait rex Asphenez præposito eunuchorum, ut introduceret de filiis Israel, et de semine regio et tyrannorum,

4. Pueros, in quibus nulla esset macula, decoros forma, et eruditos

---

dire que tous les vases sans exception furent pris, Cfr. Gen. XIX, 4, et plus bas ٧٧ 5, 15, 18. Mais on trouve la même formule, Neh. VII, 70, et elle y a le sens que rend bien la Vulgate. C'est celui que les modernes admettent aussi. Les LXX ajoutent ἱερῶν. Pour le fait lui-même, Cfr. II Paral. XXXVI, 7, Esdr. I, 7. Cowles fait remarquer l'exactitude de Daniel qui ne parle que d'une partie des vases du temple : c'est qu'en effet la plus grande partie avait été enlevée sous le règne de Jéchonias, IV Rois, XXIV, 13, et quelques-uns furent laissés jusqu'à la destruction finale sous le règne de Sédécias, Jér. XXVII, 19 22. — *In terram Sennaar*, c'est-à-dire en Babylonie, qui est ici appelée de l'ancien nom que l'on trouve dans la Genèse, X, 10, XI, 2, XIV, 1, et aussi chez quelques prophètes, Is. XI, 11, Zach. V, 11. On n'a pas encore retrouvé ce nom, au moins d'une manière certaine, dans les inscriptions cunéiformes assyriennes; son identification, dit Fuller après G. Smith, avec *Suner* et *Sauer* qu'on y trouve, est encore en question. Mais on le rencontre fréquemment sur les monuments égyptiens de la XVIIIe dynastie, où sont racontées les invasions de la Mésopotamie par Thotmès III. MM. Sayce, Lenormant, Haugh l'identifient avec la grande plaine formée d'alluvions qui s'étend entre le Tigre et l'Euphrate, le Sumir ou la Chaldée septentrionale, contrée qui, depuis une période très ancienne, est appelée la terre de Sumir et d'Accad. Le nom signifierait « deux rivières », et équivaudrait ainsi au grec Mésopotamie, et au semitique Naharaim. Schrader, Die Keilinschriften und das A. T., p. 34, et Sayce, Assyrian Grammar, p. 179, l'expliquent : la terre célèbre par ses deux villes. — *In domum Dei sui*, dans le temple de Bel, et non, comme on a voulu le traduire, « dans le pays de son Dieu »; בית ne peut ici en effet se prendre que dans le sens de maison, habitation, temple. — *In domum thesauri Dei sui*. LXX : ἐν τῷ εἰδωλείῳ αὐτοῦ. Dans une inscription, Nabuchonosor dit : « C'est ici le grand temple du ciel et de la terre, l'habitation de Mérodach, le maître des Dieux. J'ai restauré son sanctuaire, le lieu de repos de sa divinité, et l'ai revêtu d'or pur. J'y ai amassé de l'argent, de l'or et des pierres précieuses... et j'ai placé là la maison du trésor de mon royaume ». Cfr. II Par. XXXVI, 7. On ne peut pas voir dans V, 2 et suiv. une contradiction avec ce passage, car Balthazar avait bien pu changer ce qu'avaient établi ses prédécesseurs.

3. — *Asphenez*. אשפנז, Théod. : Ασφανὲζ; LXX : Ἀϐιεσδὶ (S. Jérôme lisait Ἀϐριεσδὶ et Montfaucon, d'après un auteur incertain, Ἀϐδιεσδνὶ). Les deux noms se trouvent dans le Syriaque : « dixitque rex ad Asphaz, magistrum eunuchorum, qui et Abiezer præfectus spadonum. » V sur ce nom l'Introduction p. 2, note 1. — *Præposito eunuchorum*, Voir aussi l'Introduction, p. 2. — *Ut introduceret*, להביא, d'amener, de faire venir de Jérusalem. — *De filiis Israel*. L'expression générale fils d'Israël est employée parce que le royaume de Juda à cette époque comprenait quelques parties des tribus séparées sous Roboam, en particulier de celle de Siméon, II Par. XV, 9. Mais à cette explication de Rosenmüller, d'Hitzig, de Zœckler, il vaut mieux préférer celle de Keil : Israël est employé ici parce que c'est le nom théocratique du peuple choisi, ou celle de Maldonat : le mot est employé comme désignant l'ensemble de la nation. — *De semine regio et tyrannorum*. Maldonat, etc., concluent de là que Daniel était de race royale, mais l'hébreu peut et doit se traduire de manière à laisser la question douteuse : « et de la race des rois et (de celle) des princes ». הפרתמים ne se trouve qu'ici et Esth. I, 3, VI, 9. V. sur l'étymologie de ce mot l'Introduction. LXX : ἐκ τῶν ἐπιλέκτων. Théod. : ἀπὸ τῶν φορθομμίν. « Symmachus *Parthos*, pro verbo nomen gentis intelligens. » S. Jérôme.

4. — *Pueros*. ילדים indique des adolescents de quinze à vingt ans, plutôt que de jeunes enfants. Nous avons déjà vu que, d'après Platon, Alcib. I, 37, les enfants perses étaient remis à l'âge de quatorze ans aux précepteurs royaux et que, d'après Xéno-

omni sapientia, cautos scientia, et doctos disciplina, et qui possent stare in palatio regis, ut doceret eos litteras, et linguam Chaldæorum.

5. Et constituit eis rex annonam per singulos dies de cibis suis, et

gesse, habiles en science et en intelligence; qui pussent servir dans le palais du roi, et à qui l'on apprendrait la langue et la littérature des Chaldéens.

5. Et le roi leur assigna, pour chaque jour, une portion des mets qu'on

---

phon, Cyrop. I, 2, ils pouvaient entrer à dix-sept ans au service du roi. — *In quibus nulla esset macula, decoros forma.* Cfr. IV Rois, XIV, 25. La beauté personnelle et l'absence de tout défaut corporel étaient considérées comme des signes de noblesse morale et intellectuelle; Cfr. Quinte-Curce, XVII, 5, 29. Ces idées sont encore partagées par les Turcs. — *Eruditos omni sapientia.* מישכילים indique plutôt, comme Hævernick, Hitzig, etc., le font remarquer, l'intelligence, la facilité, la capacité, que l'expérience; il dénote plutôt, dit Zœckler, l'aptitude que l'habitude. C'est ce qu'avait déjà écrit Pintus : « potius de aptitudine quam de actu locus hic intelligitur ». La sagesse, חכמה, est celle que l'on exerce à acquérir les diverses branches de connaissances humaines. — *Cautos scientia.* Litt. « et sachant la science », répétition et développement de ce qui précède. — *Doctos disciplina,* possédant la faculté d'apprendre. Même remarque que plus haut. — *Qui possint stare in palatio regis,* pour être employés aux divers services de la cour; Voir VV. 5, 19. — *Ut doceret eos litteras... Chaldæorum.* Les sciences principales des Chaldéens étaient la magie et l'astronomie; ils les cultivaient avec grand soin. V. l'ouvrage de M. F. Lenormant, La Magie chez les Chaldéens. On possède une grande collection de formules, d'incantations et d'hymnes pour chasser les démons et les mauvais esprits, pour guérir les maladies, pour exercer certains pouvoirs surnaturels et mystérieux. Daniel indiquera plus loin différentes classes de magiciens. Quant à l'astronomie elle était étudiée en Babylonie, d'une manière systématique et savante, dès le XVIe siècle avant Jésus-Christ. V. Sayce, L'astronomie des Babyloniens, dans les Transactions of society of biblical archæology, t. III, pp. 145-149. Les savants écrivaient sur des tablettes d'argile, et on a retrouvé un grand nombre de ces briques qui composaient la bibliothèque d'Assurbanipal; on en comptait probablement plus de 10,000. Mais on écrivait aussi sur du papyrus et du parchemin; aussi le mot ספר, sefer, employé ici par Daniel (ass. sip-ra-a-ti), est-il parfaitement justifié. V. Lenormant, Les premières civilisations, t. II, p. 151 et suiv. — *Linguam Chaldæorum.* Il y avait en Chaldée deux langues d'origine différente, l'une accadienne (ou touranienne) l'autre sémitique ou assyrienne. Les Accadiens donnèrent aux Chaldéens de la Babylonie leur système d'écriture dont quelques caractères sont idéographiques, quelques autres syllabiques, et d'autres enfin en même temps idéographiques et syllabiques. L'accadien semble le langage spécial de la magie, tandis que l'assyrien est consacré à l'astrologie et à l'astronomie. Avec le temps, l'assyrien semble avoir prévalu, et, au XIIe siècle avant Jésus-Christ, l'accadien était devenu une langue savante, réservée à la religion. A l'époque de Daniel, il fallait une étude sérieuse pour la comprendre; aussi trouve-t-on des dictionnaires, des grammaires, des syllabaires préparés pour cet effet. V. Lenormant, La Magie, pp. 2, 266, 240, etc. C'est à cette étude que Daniel et ses compagnons furent appliqués. Mais auparavant il leur fallut apprendre le chaldéen, que les Juifs de cette époque ne connaissaient qu'imparfaitement, IV Rois, XVIII, 26 et suiv., et qui était toujours pour eux une langue étrangère. Grætz, Beiträge zur Sach-und Worterklærung des Buches Daniel, dans Monatschrift fur Geschichte und Wissenschaft des Judenthums, 1871, pp. 338, 339, prétend que ce récit est fictif et tout de tendance, et qu'à cause de cela il faut substituer à כשדים, chaldéens, יונים, grecs, et voir dans ces mots une allusion à la παιδεία ἑλληνική. Les jeunes gens de l'époque maccabéenne étaient tentés d'apprendre le grec, d'adopter les mœurs et les habitudes grecques I Macc. I, 11-15; il ne fallait pas les en empêcher. Daniel n'avait-il pas appris la langue et les coutumes profanes, et cependant il ne lui en était résulte aucun mal. Il en serait de même pour ces jeunes gens qui, tout en apprenant le grec, resteraient de véritables Juifs. Cette hypothèse, dit J. M. Fuller, est très ingénieuse, mais elle est absolument opposée à tout ce que l'on sait des tendances des partis religieux à cette époque.

5. — *Et constituit rex eis annonam.* Nabuchodonosor suivait en cela la coutume orientale, d'après laquelle tous les officiers de la cour étaient nourris de la table du roi; Athénée, IV, 10 et Plutarque, Probb. VII, 4, l'attestent par rapport aux Perses. Il semble

lui servait et du vin qu'il buvait, afin qu'ayant été élevés pendant trois ans, ils pussent paraître ensuite en présence du roi.

6. Entre eux, se trouvèrent parmi les enfants de Juda, Daniel, Ananias, Misaël et Azarias.

7. Et le chef des eunuques leur donna des noms, à Daniel celui de

de vino unde bibebat ipse. ut enutriti tribus annis, postea starent in conspectu regis.

6. Fuerunt ergo inter eos de filiis Juda, Daniel, Ananias, Misael, et Azarias.

7. Et imposuit eis præpositus eunuchorum nomina, Danieli, Baltas-

---

aussi que cette coutume ait existé en Israël. II Rois, XI, 8. — *Per singulos dies.* יום ביומו; Cfr. Exod. V, 13, 19; Jér. LII, 34, etc. Théod. : τὸ τῆς ἡμέρας καθ' ἡμέραν, Cfr. Luc, XI, 3. — *De cibis suis,* מפתבג המלך. Nous avons expliqué ce mot, qui est d'origine aryenne dans l'Introd. p. 13. LXX: ἀπὸ τῆς βασιλικῆς τραπέζης. — *Et de vino unde bibebat ipse.* Litt. « Et du vin de ses boissons. » — *Ut enutriti.* Litt. « et (il commanda) les grandir », c'est-à-dire les élever, les instruire. Cfr. IV Rois, X, 6. — *Tribus annis.* V. le ℣. 4. — *Starent in conspectu regis,* fussent prêts à entrer à son service.

6. — *De filiis Juda,* c'est-à-dire de la tribu de Juda. On peut conclure de là que les autres jeunes gens déportés à Babylone appartenaient aux autres tribus. On ne donne que les noms de Daniel et de ses compagnons parce que les autres ne paraissent pas dans le récit. — *Daniel,* v. l'Introduction, p. 1. — *Ananias,* חנניה, nom fréquent chez les anciens Hébreux ; Cfr. Jér. XXVIII, 1 et suiv. Il signifie celui que Jéhovah a gracieusement donné ; c'est le grec θεοδόσιος, θεοδώρητος. — *Misaël,* מישאל, « qui (est) ce que Dieu (est). » Cfr. Michael. On trouve ce nom plusieurs fois dans la Bible, Exod. VI, 22, Lev. X, 4, Neh. VIII, 14. — *Azarias,* עזריה, « Jéhovah aide », nom assez commun aussi dans la Bible ; Cfr. Neh. X, 3, 24. De ce qu'on rencontre parmi les contemporains d'un homonyme du prophète, le prêtre Daniel, des Hébreux nommés Ananias, Misaël, Néh. VIII, 4, et Azarias, on ne peut conclure, dit avec raison Zœckler, que le Daniel de notre livre ainsi que ses trois compagnons soient des êtres imaginaires inventés d'après des personnages qui leur furent postérieurs d'un siècle environ. Cette supposition de Bleek n'a pas de fondement.

7. — *Et imposuit eis... nomina.* Comme ces jeunes gens devaient être les serviteurs du roi de Chaldée, ils reçoivent, en signe de leurs relations avec lui, de nouveaux noms. C'est ainsi que les rois Eliacim et Matthanias avaient vu leurs noms changés en ceux de Joakim et de Sédécias par Néchao et Nabuchodonosor lorsque ceux-ci en eurent fait leurs vassaux ; IV Rois, XXIII, 34, XXIV, 17. V. le Commentaire de M. Clair, t. II, p. 571. Mais ces rois avaient substitué à des noms hébreux d'autres noms de même origine, où celui du vrai Dieu a sa part, tandis qu'ici les noms sont formés en partie avec ceux des idoles babyloniennes. — *Danieli Baltassar.* V. l'Introd., p. 1. — *Ananiæ, Sidrach.* שדרך. LXX et Theod. : Σεδράχ. On identifie quelquefois ce nom, dit Fuller avec הדרה, Vulg. Hadrach, Zach. IX, 1, divinité syriaque qui représente les saisons. Le changement de ה en ש n'est pas sans analogues. D'autres le rapprochent de l'assyrien Sadhiru ou Sadhru, le Scribe. Mais ces rapprochements n'ont rien de certain, et l'on peut dire avec Keil que l'origine de ce nom demeure complètement inconnue. — *Misach.* מישך, LXX et Theod. : Μισάχ. Max Muller, dans Pusey. Daniel the prophet, p. 574, dit qu'il est impossibile de donner d'étymologie de ce nom ainsi que du précédent : « Mishach » peut avoir été « mis », ami, « Shah », roi, et le composé signifierait seulement en persan « ami du roi. » Suivant Dietrich, il dériverait du sanscrit « meshaka », petit agneau. M. Sayce déclare, dit Fuller, qu'on n'a pas encore trouvé de noms semblables dans les inscriptions. En tenant la terminaison gutturale de ce mot pour aramaïque ou plutôt accadienne, dit Fuller, les deux consonnes מש rappelent l'accadien « mas », assyrien « sed », génie protecteur qui est décrit dans les anciens livres magiques comme demeurant sur le sommet des montagnes et protégeant comme un bouclier ceux qui demandent son appui. Des expressions telles que « le bon *mas,* le bon *lamma* (assyr. *lamas,* colosse), le bon *utuq* » sont fréquentes dans les formules d'incantations ; elles y sont opposées au « mauvais *mas,* au mauvais *lamma,* au mauvais *utuq.* » Lenormant, La magie, pp. 24, 29, 138. Ce n'est pas sans raison, continue Fuller, que sir H. Rawlinson a trouvé dans un des signes de l'idéographe qui forme le nom du dieu Hercule, la valeur phonétique *mas,* comme appliquée au dieu par une des nations de la Babylonie. On conçoit très bien que cet élément semi-divin soit entré

sar; Ananiæ, Sidrach; Misaeli, Misach; et Azariæ, Abdenago.

8. Proposuit autem Daniel in corde suo, ne pollueretur de mensa regis neque de vino potus ejus; et rogavit eunuchorum præpositum ne contaminaretur.

9. Dedit autem Deus Danieli gratiam et misericordiam in conspectu principis eunuchorum.

10. Et ait princeps eunuchorum ad Danielem : Timeo ego dominum meum regem, qui constituit vobis cibum et potum; qui si viderit vultus vestros macilentiores præ cæte-

Baltassar, à Ananias celui de Sidrach, à Misaël celui de Misach, et à Azarias celui d'Abdenago.

8. Or Daniel résolut dans son cœur de ne point se souiller de la table du roi, ou en buvant de son vin; il pria le chef des eunuques de lui permettre de ne point l'obliger à se souiller.

9. Et Dieu donna à Daniel les bonnes grâces et la faveur du chef des eunuques.

10. Le chef des eunuques dit à Daniel : Je crains le roi mon maître, qui a fixé votre nourriture et votre boisson; s'il voit vos visages plus maigres que ceux des autres jeunes

---

dans le nom de Meshach.— *Abdenago.* עבד נגו LXX et Théod. : Ἀβδεναγώ. Ce nom qui signifie le serviteur de Nego avait probablement pour forme primitive Abed-Nebo, serviteur de Nebo, que sir H. Rawlinson a trouvé dans une tablette des archives des rois assyriens, datée de la dernière année du règne de Sennachérib, 683 avant Jésus-Christ. L'union du mot עבד avec le nom d'une divinité trouve, dit Fuller, sa contre partie en hébreu dans Obadias et Abdiel, et son représentant moderne dans Abdallah. On sait que Nebo était le grand dieu de Babylone. V. F. Lenormant, Histoire ancienne de l'Orient, t. I, p. 483. Les premières civilisations, t. II, pp. 181 et suiv.; La magie chez les Chaldéens, passim. Il n'y a probablement dans ce changement d'Abed-Nebo en Abed-Nego qu'une erreur de copiste ou qu'une transformation due à la présence du ב dans Abed.

8. — *Proposuit autem Daniel in corde suo.* Daniel se résolut en lui-même. Cfr. Is. LVII, 1. Mal. II, 2, Luc. XXI, 14, Act. V, 4. — *Ne pollueretur...* Daniel aurait été exposé en effet à manger de certaines viandes proscrites par Moïse, Lev. XI, 4, XX, 25, ou apprêtées d'une manière condamnée par la loi, Lév. III, 17. Mais il avait surtout crainte de manger des viandes consacrées aux faux dieux, et de faire ainsi acte d'idolâtrie. Il est probable en effet que les mets servis sur la table royale étaient d'abord présentés aux idoles. C. von Lengerke veut qu'il y ait ici une allusion à la conduite de Judas Machabée et à sa résolution de ne manger que des herbes plutôt que de se souiller avec des mets présentés aux idoles, II Macc. V, 27; il y voit une preuve de la composition du livre de Daniel au temps dMa chabées. Mais l'aversion pour tout ce qui est impur et la peur de se souiller n'est pas exclusive à l'époque macabéenne; elle existe dès avant l'exil; car on la trouve dans Osée, IX, 3 et suiv., Amos, VII, 17. Daniel ne fait que suivre une coutume de son peuple. Ce passage, qui embarrasse Calvin, pousse cet auteur à se moquer de la superstition et du petit esprit de Daniel; il est inutile de refuter ici les mauvaises raisons du réformateur. Cfr. I Cor. X, 20. — *Neque de vino potus ejus.* On offrait en effet des libations aux dieux. Il va de soi, d'après l'impression produite par la lecture, que les trois compagnons de Daniel s'associèrent à sa manière d'agir, et qu'ils prièrent comme lui le chef des ennuques de leur épargner toute souillure.

9. — *Dedit autem Deus...* Le chef des eunuques, malgré le danger qu'il pouvait courir, accueillit favorablement la demande de Daniel. Cfr. III Rois, VIII, 10, Néh. I, 11; Gen. XXXIX, 21.

10. — *Timeo...* Asphenez veut bien consentir au désir de Daniel pourvu qu'il ne lui en arrive rien de mal. — *Qui constituit vobis cibum et potum.* C'est le roi qui a déterminé lui-même le régime auquel doivent être soumis les jeunes Hébreux; le chef des eunuques pourrait-il aller contre les ordres de son maître? — *Qui si viderit.* L'hébreu à une interrogation למה יראה, qui est emphatique : Pourquoi vous y prenez-vous de manière que le roi soit exposé à voir... Cfr. Cant. I, 7. — *Macilentiores,* דעפים, moroses, désagréables par suite de la mauvaise nourriture. Théod. : σκυθρωπὰ, terme employé dans S. Matth. VI, 16, au sujet de ceux que le jeûne épuise. — *Coævis vestris* rend bien l'hébreu כגילכם, « selon votre âge ». LXX : παρὰ τοὺς συντρεφο

gens de votre âge, vous exposeriez ma tête auprès du roi.

11. Daniel dit à Malasar, que le chef des eunuques avait chargé de Daniel, d'Ananias, de Misaël, et d'Azarias :

12. Eprouve, je t'en prie, tes serviteurs pendant dix jours, et fais-nous donner des légumes pour nourriture, et de l'eau pour boisson ;

13. Puis regarde nos visages et les visages des jeunes gens qui sont

ris adolescentibus coævis vestris, condemnabitis caput meum regi.

11. Et dixit Daniel ad Malasar, quem constituerat princeps eunuchorum super Danielem, Ananiam, Misaelem et Azariam :

12. Tenta nos, obsecro, servos tuos diebus decem, et dentur nobis legumina ad vescendum, et aqua ad bibendum ;

13. Et contemplare vultus nostros, et vultus puerorum qui ves-

---

μένους ὑμῖν νεανίας τῶν ἀλλογενῶν. — *Condemnabitis caput meum regi.* Litt. « Vous rendrez ma tête coupable », c'est-à-dire vous me mettrez en péril de mort. Cette hésitation du chef des eunuques est parfaitement naturelle, dit Fuller. Il servait un roi qui avait fait exécuter des enfants sous les yeux de leur père, IV Rois, xxv, 7, Jér. xxxix, 6, et qui, dans un moment de colère, menaçait de mort les sages du pays, Dan. ii, 5, 12. Il savait très bien que la mort était le châtiment de la désobéissance. V. Rawlinson. Ancient monarchies, t. II, p. 506.

11. — *Malasar.* המלצר n'est pas un nom propre, mais un terme appellatif qui désigne une fonction. Ce n'était pas le chef des élèves, comme le croit Hitzig, mais plutôt l'intendant, le maître d'hôtel, ou le sommelier. Haug a expliqué ce mot d'après le persan moderne *mel,* liqueur spiritueuse, vin, correspondant au zend *madhu* (μεθυ), boisson enivrante, et d'après צר, *çara,* sanscr. *çiras,* la tête, de là, surveillant de la boisson. Ce mot serait synonyme, selon Keil, du Rabsacès d'Is. xxxvi, 2. Les LXX n'ont pas ce nom, ils le remplacent par celui qu'ils ont donné à Asphenez, Abdsdri ; V. ℣. 3. Théod. : Ἀμελσάδ. — *Quem constituerat princeps eunuchorum,* LXX : τῷ ἀναδειχθέντι ἀρχιευνούχῳ. Dans le cylindre de Bellino, dit Fuller, il est fait mention du fils d'un personnage « qui était gouverneur des jeunes gens élevés dans mon palais (celui du roi d'Assyrie). » Cet homme occupait à la cour d'Assyrie la même position que le Melzar à celle de Babylone. Cet officier, subordonné à Asphenez, avait le soin immédiat des jeunes captifs. Le texte ne dit pas s'il informa son supérieur de ce qu'il consentit à faire.

12. — *Tenta, quæso.* נסה־נא. L'hébreu n'a pas *nos* de la Vulgate. — *Diebus decem.* Le nombre dix est généralement employé comme un nombre rond ; Cfr. ℣. 20 ; Zach. viii, 23, IV Rois, xx, 8, et suiv. Ici il est pris dans le sens d'un temps proportionnellement court. Dix jours suffisaient en effet pour montrer l'effet du régime réclamé par Daniel et par ses compagnons. Il n'est pas sans intérêt de remarquer, avec Fuller, que le nombre dix était chez les Perses et chez les Babyloniens un nombre mystique. V. Rawlinson, Ancient Monarchies, t. III, p. 31. On sait maintenant que chez les Babyloniens, les exorcismes qui reposaient sur l'usage des nombres étaient comptés parmi les plus efficaces. Dans le nombre était le secret que le dieu Ea révèle à son fils Silik-Moulou-Khi, le médiateur entre les dieux et les hommes, quand il ne connait pas de moyens efficaces pour aider ceux qui en appellent à lui. V. Lenormant, La Magie, pp. 25, 27, 59. L'appel de Daniel au Melzar peut impliquer un appel aux scrupules religieux du Babylonien. « Incredibilis fidei magnitudo non solum sibi corpulentiam polliceri esu vilioris cibi, sed et tempus statuere. Non est ergo temeritatis, sed fidei, ob quam regias dapes contempserunt. » S. Jérôme. — *Legumina.* הרעים. LXX : ἀπὸ τῶν ὀσπρίων τῆς γῆς. On a déjà dit au ℣. 8, l'objection qu'avaient voulu tirer de cet endroit Lengerke, Maurer et d'autres rationalistes. — *Et aqua...* Daniel et ses compagnons demandent des légumes et de l'eau pour observer plus facilement leur loi, Dan. x, 3, Ps. cviii, 24, et ensuite pour montrer leur foi. Ils n'ignoraient pas en effet, dit Maldonat, que naturellement cette nourriture ne pouvait pas avoir les mêmes effets que les mets de la table royale ; mais ils avaient confiance en Dieu et savaient que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, Deut. viii, 3.

13. — *Vultus nostros.* מראינו n'est pas un pluriel, mais un singulier. Le ו qui précède le suffixe est mis au lieu de la troisième radicale ה, qui, la plupart du temps tombe devant le pronom suffixe, mais qui quelquefois se change en ו ; Cfr. III Rois, xx, 35, 37 ; Os. vi, 2. C. B. Michaelis et Rosenmuller. Maurer pense que c'est un pluriel. LXX :

cuntur cibo regio; et cicut videris, facies cum servis tuis.

14. Qui, audito sermone hujuscemodi, tentavit eos diebus decem.

15. Post dies autem decem, apparuerunt vultus eorum meliores et corpulentiores præ omnibus pueris qui vescebantur cibo regio.

16. Porro Malasar tollebat cibaria, et vinum potus eorum; dabatque eis legumina.

17. Pueris autem his dedit Deus scientiam et disciplinam in omni libro, et sapientiam; Danieli autem intelligentiam omnium visionum et somnorium.

18. Completis itaque diebus post quos dixerat rex ut introducerentur, introduxit eos præpositus eunuchorum in conspectu Nabuchodonosor.

19. Cumque eis locutus fuisset rex, non sunt inventi tales de uni-

nourris de la table royale : suivant ce que tu auras vu, tu agiras avec tes serviteurs.

14. Il écouta leurs paroles, et les éprouva durant dix jours.

15. Après ces dix jours leur visage était meilleur et leur embonpoint plus grand que celui de tous les jeunes gens qui se nourrissaient des mets royaux.

16. Malasar enlevait donc les mets et le vin qu'on leur servait, et il leur donnait des légumes.

17. Dieu donna à ces jeunes gens science et intelligence de tous livres et de toute sagesse, et il donna en particulier à Daniel l'intelligence de toutes les visions et de tous les songes.

18. Le temps étant donc achevé, après lequel le roi avait ordonné de faire paraître ces jeunes gens devant lui, le chef des eunuques les présenta à Nabuchodonosor.

19 Et le roi, s'étant entretenu avec eux, trouva qu'il n'y en avait

---

ἡ ὄψις. — *Sicut videris.* Comme tu auras pensé, comme il t'aura plu.

14. — *Qui audito sermone hujuscemodi.* Les LXX remplacent ce commencement du verset par καὶ ἐχρήσατο αὐτοῖς τὸν τρόπον τοῦτον.

15. — *Post.* מיקצת, V. ℣. 5. — *Vultus eorum.* V. ℣. 13. Il y a un singulier en hébreu, comme au ℣. 13, dit Zœckler, suivant les auteurs que nous avons cités à ce verset. LXX : ἡ ὄψις, comme plus haut, Théod. : αἱ ἰδέαι.

16. — *Porro,* ויהי. — *Tollebat.* Le Malzar ne leur donna plus, à partir de ce moment, les mets et le vin dont ils avaient horreur. — *Dabatque eis legumina.* הזרעים ne diffère pas de sens de זרעים du ℣. 12. Aben-Ezra prétend que c'est du riz qu'on donnait aux jeunes gens; mais l'hébreu signifie seulement semences, graines. Des dattes sèches, des courges, des melons et des concombres faisaient la nourriture ordinaire du peuple en Babylonie; la boisson était du lait de chèvre. Rawlinson, Anc. Monarch. t. III, p. 18. Daniel et ses compagnons eurent en fait la même nourriture qu'avaient eue leurs ancêtres avant d'entrer dans la terre promise, Deut. XII, 10-16, et que beaucoup d'entre eux conservèrent depuis, I Rois, XVII, 17, 18.

17. — La récompense divine pour cette fidélité ne se fit pas attendre. — *In omni libro et sapientia.* V. le Comm. du ℣. 4. Cette récompense est promise aux mêmes vertus dans l'Ecriture-Sainte; Cfr. Eccl. II, 3, Is. XXVIII, 9. Daniel, qui avait sans doute encouragé ses jeunes amis et les avait fortifiés dans leur entreprise, reçoit une récompense plus grande et plus spéciale. — *Intelligentiam omnium visionum et somniorum.* Ce dou était d'autant plus considérable qu'il mettait Daniel en mesure d'exercer une grande influence sur les Babyloniens, si habitués à chercher dans les songes une trace de la volonté divine. C'est un don prophétique que reçoit ici Daniel. On sait comment il l'exerça, Dan. II, 16 et suiv., IV, 16 et suiv., V, 17 et suiv.

18. — *Completis itaque diebus,* les trois ans de leur instruction écoulés; V. ℣. 5. — *Ut introducerentur.* Le temps où ils devaient être présentés au roi qui jugerait de leur mérite physique et intellectuel. — *Introduxit eos.* Non-seulement Asphenez présenta au roi Daniel et ses compagnons, mais tous les jeunes gens qui lui avaient été confiés.

19. — *Et steterunt in conspectu regis.* Ils furent admis à son service. Ces mots indiquent aussi qu'ils eurent l'accès libre auprès

pas parmi tous les autres qui valussent Daniel, Ananias, Misaël et Azarias; et ils furent admis au service du roi.

20. Sur toutes les questions que le roi leur posait et qui demandaient de la sagesse et de l'intelligence, il trouva en eux dix fois plus de lumière que chez tous les devins et les mages de son royaume entier.

21. Et Daniel fut ainsi jusqu'à la première année du roi Cyrus.

versis, ut Daniel, Ananias, Misael, et Azarias; et steterunt in conspectu regis.

29. Et omne verbum sapientiæ et intellectus, quod sciscitatus est ab eis rex, invenit in eis decuplum, super cunctos ariolos et magos qui erant in universo regno ejus.

21. Fuit autem Daniel usque ad annum primum Cyri regis.

Infr. 6, 28.

---

du roi. Gabriel, dit S. Luc, I, 19, se tient en la présence de Dieu. Cette expression trouve son éclaircissement dans des passages comme celui-ci; Cfr. IV Rois, XXV, 19, Jér. LII, 25, Esth. I, 10, 14.

20. — *Et omne verbum.* Litt. « Et toute chose. » — *Sapientiæ et intellectus.* Tout ce qui demande de la sagesse et de l'intelligence. חכמות בינה indiquent, suivant Rosenmüller, la sagesse et la prudence; ici, comme synonymes, ils sont à l'état de régime, comme Ps. XXX, 7. XXXI, 5. — *Invenit in eis decuplum.* V. le Comm. sur le v. 12. Le roi les trouva dix fois plus, c'est-à-dire infiniment plus instruits et plus sages. — *Super cunctos ariolos et magos.* החרטמים האשפים. Les « hartoummim » se trouvent aussi en Égypte, Gen. XLI, 24, Exod. VII, 11. Ils sont ainsi appelés, dit Keil, de חרט, style, et désignent la classe des ἱερογραμματεῖς, ceux qui sont instruits dans les sciences et la littérature sacrées. Mais, d'après Fuller, les hartoummim de Daniel ont une étymologie différente de celle du mot employé dans le Pentateuque. Ceux de Daniel tirent probablement leur nom de *Kharutu*, sceptre, ou bâton officiel qu'ils portaient. Le mot est très fréquent dans les inscriptions assyriennes, où il s'applique au sceptre de justice porté par les rois, et dans les planches de Layard on voit représentée une baguette de hartoum. Voir Rawlinson, Ancient Mon., t. III, p. 6. Ces hommes avaient pour mission spéciale de repousser, par des incantations, des prières ou des imprécations, les démons et les mauvais esprits. On a des spécimens de leurs exorcismes; V. Records of the past, t. I, p. 131, et F. Lenormant, La Magie, pp. 346-347. On verra plus tard Daniel porter le titre de Rab-Hartummim, IV, 9. Ce mot est rendu généralement dans les LXX, et toujours dans Théodotion par ἐπαιοδοί. « Les Assaphim » ne sont pas, comme le pense Keil, des incantateurs, mais des théosophes, LXX : φιλοσοφοί, dont on reconnaît les communications avec des pouvoirs mystiques et surnaturels. Ce sont eux qui nous ont conservé les hymnes où se trouve le système religieux et doctrinal des Chaldéens. Les traductions μαγοὶ et φαρμακοὶ, que l'on trouve dans les LXX et dans Théodotion montrent seulement qu'à l'époque où furent faites ces traductions, on avait oublié le caractère réel des Assaphim. Quelques commentateurs ont voulu établir, mais sans raison, un rapport entre le mot Assaphim et le grec ἀσπίς, et à cause de cela voir dans ces personnages des charmeurs de serpents. L'interprétation d'Aben-Ezra, médecins רפאים, n'est pas plus acceptable; il en est de même de Saadias et de Kimchi, qui voient dans les Assaphim les astronomes, ceux qui observent les astres.

21. — *Fuit... usque ad annum primum Cyri regis.* Nous avons déjà expliqué la difficulté historique que présente ce verset dans l'Introduction, p. 27, *Cyri.* כורש. Cette forme hébraïque du nom de Cyrus correspond mieux que le grec Κῦρος à son ancienne forme persane dans les inscriptions cunéiformes, *Qurus.* L'interprétation de « soleil », qu'on donne à ce nom, se trouve déjà dans Ctésias; mais elle n'est rien moins que certaine. Les LXX ajoutent à Cyrus les mots βασιλέως Περσῶν, comme pour empêcher une confusion possible avec les autres personnages qui ont porté ce nom. Ce verset, disent quelques critiques, Fuller en particulier, serait, comme Deut. XXXIV, 5, une addition d'une main postérieure. Si Daniel avait quatorze ans à l'époque de sa déportation à Babylone, 604-603, son âge, dans la troisième année de Cyrus (534) aurait été de 85 ans environ. Il peut encore avoir vécu quelques années après cette troisième année, en conservant toutes ses facultés mentales, comme Moïse, Deut. XXXIV, 7, et Caleb, Jos. XIV, 7-11.

CHAPITRE II

Après que Daniel et ses compagnons sont entrés au service du roi, Nabuchodonosor a un songe qui l'émeut tellement, qu'il en demande le récit et l'explication à tous les sages de Babylone. Ceux-ci ne pouvant y arriver, le roi ordonne de les mettre à mort (℣℣. 1-13). — Daniel obtient du roi un délai pour satisfaire à sa demande (℣℣. 14-18). — Ses prières et celles de ses amis lui obtiennent, dans une vision divine, la révélation du secret (℣℣. 19-23). — Il raconte au roi le songe qu'il a vu (℣℣. 24-36). — Il y ajoute l'interprétation du songe (℣℣. 37-45). — A la suite de ces évènements, Nabuchodonosor bénit le Dieu de Daniel, et élève Daniel lui-même aux plus grands honneurs et aux plus hautes dignités (℣℣. 46-49).

1. In anno secundo regni Nabuchodonosor, vidit Nabuchodonosor

1. Dans la seconde année de son règne, Nabuchodonosor eut un songe

---

PREMIÈRE PARTIE

Développement des pouvoirs du monde, II-VII.

Cette partie commence (II) et finit (VII) par une révélation divine touchant le développement historique de quatre grands royaumes terrestres successifs, et leur destruction finale par le royaume de Dieu qui durera toujours. Entre ces chapitres sont placés les récits de quatre faits appartenant aux temps du premier et du second royaume terrestres, qui, en partie, révèlent les efforts des rois du monde pour soumettre les adorateurs du vrai Dieu à leurs idoles et à leurs dieux, et l'inutilité de cette entreprise, chap. III et VI ; en partie, montrent les humiliations de ces rois, dont le pouvoir et l'orgueil sont brisés par la main de Dieu, IV-V. Ces narrations se suivent dans l'ordre chronologique.

1° Vision de Nabuchodonosor par rapport aux monarchies terrestres, et son interprétation par Daniel, II.

CHAP. II. — 1. — *In anno secundo regni Nabuchodonosor.* Il s'agit de la seconde année du règne personnel de Nabuchodonosor, après la mort de son père Nabopolassar, environ quatre ans après la date de I, 1 et peu après le fait que rapporte I, 18. Il est probable en effet qu'il n'y a que très peu de temps que Daniel est admis au service du roi. Il n'y a ici aucune contradiction soit avec ces passages du ch. I, soit avec Jér. XXV, 1, où la première année de Nabuchodonosor ne désigne pas la première année de son règne personnel, mais celle où il fut associé à l'empire par son père. Bertholdt, Bleck, Hitzig, etc., ont donc tort de chercher ici une erreur historique. Cette explication très simple rend inutiles aussi les hypothèses de Wieseler, Die 70 Wochen, pp. 8 et suiv., qui place l'événement raconté dans ce chapitre avant la fin des trois ans de l'éducation chaldéenne de Daniel, c'est-à-dire avant Dan. I, 18-20, et de Hævernick qui place 38 à 39 mois entre la prise de Jérusalem et la déportation de Daniel. Ewald prétend aussi, sans plus de raison, qu'il faut restituer après שתים (deux) un autre chiffre עשרת (dix) qui aurait disparu : on aurait ainsi la *douzième* au lieu de la *deuxième* année de Nabuchodonosor. Cette supposition est à tout le moins superflue. — *Vidit Nabuchodonosor somnium.* Litt. : « Nabuchodonosor songea des songes ». S. Jérôme a traduit au singulier, après Théodotion : ἐνύπνιον. LXX : συνέβη εἰς ὁράματα καὶ ἐνύπνια. Le pluriel חלמות se rapporte à toutes les diverses circonstances du rêve que fit le roi. On a justement observé comme une chose très significative, dit Keil, que c'est Nabuchodonosor, le fondateur de l'empire du monde, qui le premier vit dans un songe tout le futur développement de ce pouvoir, et même sa destruction finale. Mais il ne comprit pas lui-même la révélation qu'il recevait, et c'est Daniel, éclairé par Dieu, qui la lui interprète. « Vidit rex impius somnium futurorum, ut interpretante sancto quod viderat, Deus glorificaretur ; et captivorum Deoque in captivitate servientium sit grande solatium. Hoc idem in Pharaone legimus, non quod Pharao et Nabuchodonosor videre meruerint, sed quod Joseph et Daniel digni extiterint, qui interpretatione eorum omnibus præferrentur. » S. Jérôme. On a des exemples du mot songe dans un sens prophétique, comme contenant une révélation, dans Nombr. XII, 6, I Rois, XXVIII, 6 ; Cfr. Joel, III, 1. — *Conterritus est spiritus ejus.* L'hébreu a un sens moins fort : « Son esprit fut troublé. » La même phrase se retrouve dans

dont son esprit fut effrayé, puis ce songe disparut.

2. Le roi ordonna d'assembler les devins, les mages, les magiciens, et les chaldéens, pour lui faire connaître son songe. Ils vinrent donc, et on les introduisit devant le roi.

3. Et le roi leur dit : J'ai eu un songe, et mon esprit troublé ignore ce que j'ai vu.

4. Les Chaldéens répondirent au roi en langue araméenne : O roi, vis

somnium, et conterritus est spiritus ejus, et somnium ejus fugit ab eo.

2. Præcepit autem rex, ut convocarentur arioli, et magi, et malefici, et Chaldæi, ut indicarent regi somnia sua; qui cum venissent, steterunt coram rege.

3. Et dixit ad eos rex : Vidi somnium; et mente confusus, ignoro quid viderim.

4. Responderuntque Chaldæi regi Syriace : Rex, in sempiternum

---

la Gen. XLI, 8. — *Somnium ejus fugit ab eo.* S. Jérôme traduit mal. Il faut *somnus ejus*; d'après les LXX : καὶ ὁ ὕπνος αὐτοῦ ἐγένετο ἀπ' αὐτοῦ, dont l'interprétation est acceptée par plusieurs modernes, Keil, etc. Elle est en effet meilleure que celles de Calvin : « son sommeil vint sur lui », c'est-à-dire il se rendormit, et de L. de Dieu : « son sommeil fut contre lui », c'est-à-dire fut très lourd, très agité.

2. — *Arioli.* חרטמים. V. pour l'explication de ce mot, plus haut, I, 20. — *Magi,* אבפים, V. *ibid.* — *Malefici,* מכשפים. Ce mot se trouve déjà dans Exod. VII, 11, où il s'applique à des magiciens. Isaïe, XLVII, 9, 12, indique sous ce nom un corps de magiciens puissants à Babylone. Etymologiquement le mot a la même racine que Assaphim, et désignerait ceux qui murmurent des formules magiques. Les LXX le rendent par φαρμακοί. — *Chaldæi.* כשדים désigne la classe sacerdotale des Chaldéens, et la plus réputée parmi les différentes catégories des sages babyloniens. Suivant Hérodote, I, 171 et Diodore de Sicile, II, 24, ils s'acquittaient de toutes les fonctions spécialement dévolues aux prêtres. Le sens que ce mot כשדים a ici n'est pas le même que celui que lui donnent les autres prophètes, Is. XXIII, 13; Jér. XXV, 12; Ezéch. XII, 13; Habac. I, 6. Ici les Chasdim sont une des classes de sages appelés devant Nabuchodonosor. Ce sont ceux qui, au ℣. 4, prennent la parole au nom de tous les sages. Dans ce sens, dit Fuller, le nom n'a pas encore été trouvé dans les inscriptions. Si, comme on l'a conjecturé avec quelque probabilité, il représente l'assyrien « Casidi » conquérants, de la racine très commune « Casadu », posséder, et si c'est le nom donné au peuple sémitique de Babylone, qui, à une époque reculée, enleva la terre de Sumir aux Accadiens, il est facile de concevoir que ce nom perdit peu à peu son caractère national et finit par ne plus désigner qu'une caste, celle qui, dans la classe sacerdotale s'occupait principalement d'astrologie. C'étaient eux qui avaient le plus d'influence et de pouvoir sur le peuple de Babylone. Cfr. Is. XLVII, 12, 13, sur les sciences des Chaldéens. — *Ut indicarent regi somnia sua.* Ils devaient expliquer au roi ce que ces songes signifiaient et annonçaient : הגיד a le sens d'expliquer les énigmes dans Jug. XIV, 12, 17, 19. — *Steterunt coram rege.* V. I, 19.

3. — *Vidi somnium.* V. II, 1. Des différents songes qu'a eus Nabuchodonosor, il n'en mentionne qu'un, le principal sans doute. — *Et mente confusus.* Litt. « Et mon esprit est agité ». La même expression est employée, Gen. XLI, 8, à l'égard de Pharaon. Les LXX traduisent mieux que la Vulgate : καὶ ἐκινήθη μου τὸ πνεῦμα. — *Ignoro quid viderim.* Litt. « pour savoir le songe. » « Umbra quæ iam et, ut ita dicam, aura somnii atque vestigium remansit in corde regis; ut, referentibus aliis, posset reminisci eorum quæ viderat, et nequaquam deciperent eum mentientes. » S. Jérôme. LXX : ἐπιγνῶναι οὖν θέλω τὸ ἐνύπνιον. Il est absolument inutile, dit le commentateur anglais Rose, de discuter la question de savoir pourquoi Dieu révèle ses conseils et ses desseins à des rois païens. L'Ecriture nous montre que Dieu envoie aux païens des songes prophétiques surtout quand il y a auprès d'eux des interprètes inspirés pour les leur expliquer; les songes de Pharaon et ceux de Nabuchodonosor en sont des exemples. Il faut noter aussi le solennel avertissement donné à la femme de Ponce-Pilate, Matth. XXVII, 19.

4. — *Responderunt.* וידברו. « ils parlèrent ». — *Syriace* ארמית, LXX et Théod. : Συριστί. Les Chaldéens, dit Keil, parlent au roi dans la langue propre de la Babylonie, qui, d'après Xénophon, Cyrop. VII, 5, 31, était le syriaque, c'est-à-dire le dialecte araméen oriental. D'après d'autres commentateurs, ce langage araméen n'est pas identique avec la langue des Chaldéens, I, 4. C'est

vive; dic somnium servis tuis, et interpretationem ejus indicabimus.

5. Et respondens rex, ait Chaldæis : Sermo recessit a me; nisi indicaveritis mihi somnium, et conjecturam ejus, peribitis vos, et domus vestræ publicabuntur.

6. Si autem somnium et conjecturam ejus narraveritis, præmia, et

éternellement, indique ton songe à tes serviteurs, et nous l'interpréterons.

5. Le roi répondit aux Chaldéens : Mon songe m'échappe; si vous ne m'indiquez pas ce que j'ai rêvé, et ce que mon songe indique, vous périrez tous, et vos maisons seront confisquées ;

6. Mais si vous me racontez mon songe et ce qu'il veut dire, vous re-

---

plutôt le vieux chaldéen, la langue d'Accad, qui, au temps de Nabuchodonosor était une langue morte. Suivant M. Oppert, le mot ארמית désigne ici et dans Esdras une indication donnée au copiste pour qu'il ne fasse pas de confusion dans le texte. Cfr. Esdr. IV, 7. C'est en effet à partir d'ici que commence le chaldéen. — *Rex, in sempiternum vive.* Litt. : « O roi, vis dans les siècles. » Le sens de cette formule est : nous te souhaitons une longue vie et un bonheur sans fin. Les Chaldéens et les Perses s'en servaient pour saluer leurs rois, Cfr. III 9, V, 10, VI, 7, 22; Neh. II, 3; V. aussi le salut d'Artabaze à Alexandre-le-Grand, Quinte Curce, VI. 1, et celui d'un Perse à Artaxercès dans Elin. Var. Histor. I, 32. Dans les monuments assyriens on trouve des formules analogues : « Longueur de jours, années éternelles, (puissent les dieux accorder) à mon Seigneur le grand roi ». V. Smith. History of Assurbanipal, pp. 196, 197. 297. Cette forme de salut était quelquefois employée avec les rois d'Israël, I Rois, X, 25, III Rois, I, 31. Elle répond à la formule moderne : Vive le roi! — *Servis tuis.* Le texte לעבדיך (*le'abedak*) avec le י devant le suffixe, suppose ici, comme v. 26 et IV. 16 22, une forme originale (*le'abedaik*). C'est peut-être toutefois la seule manière d'écrire cette forme avec *a* long, analogue au suffixe hébreu עין pour עו; Cfr. IV, 24, V, 10, etc. Keil.

5. — *Sermo recessit a me.* La Vulgate traduit d'après Théodotion : ὁ λόγος ἀπέστη ἀπ' ἐμοῦ. Dans cette interprétation ces mots signifient : « Le songe est sorti de ma mémoire. » A cette interprétation se rangent M. Geier, Bertholdt. Mais l'original מלתה מני אזדא semble avoir un autre sens. Selon Gesenius, Rosenmüller, Hævernick, Hitzig, Kranichfeld, Zœckler, Keil, ces mots signifient : « un décret est porté par moi. » אזדא (Azdda), qu'on ne lit qu'ici et au v, 8, s'explique facilement par comparaison avec le perse *azdâ* ou *âzanda,* qu'on trouve dans les inscriptions. et qui équivaut à publication, science, ce qui est connu. Ces deux explications sont rejetées par Aben Ezra, Saadias, Winer, Hengstenberg, etc. מלתא n'a pas en effet le sens de rêve. En outre אזד ne peut pas équivaloir à אזל, s'en aller, partir. Le changement du ל en ד, est extrêmement rare dans les langues sémitiques, et en tous cas ne se rencontre pas ici, car Daniel emploie lui-même אזל, II, 17, 24, VI, 19, 20; Cfr. Esdr. IV, 23. V, 8, 15. Il faut donc selon ces commentateurs, interpréter ces mots par : « la chose est certaine », si vous ne découvrez pas mon songe et ne pouvez me l'expliquer, vous serez sévèrement châtiés. — *Et conjecturam ejus,* l'interprétation du songe. — *Peribitis vos.* הדמין תתעבדון, « vous serez coupés en morceaux » ; LXX : παραδειγματισθήσεσθε. S. Jérôme traduit ici encore comme Théodotion : εἰς ἀπωλειαν ἔσεσθε. Le châtiment dont le roi menace les sages était très usité chez les Chaldéens. V. Ezéch. XVI, 40; XXIII, 47 et la préface. Cfr. aussi I Rois, XV, 33. — *Domus vestræ publicabuntur.* Litt. « Vos maisons seront réduites en fumier. » Le changement des maisons des Sages en fumier ne signifie pas que ces maisons seront jetées à bas et changées par la pluie en tas de boue; il faut interpréter la menace selon IV Rois, X, 27. Les LXX : « vos biens seront confisqués pour le trésor royal. » Théodotion, le syriaque et l'arabe : « vos maisons seront pillées. » Des mesures du genre de celle que le texte indique sont fréquentes dans les Annales de l'Orient : Hævernick, p. 59, en a réuni un certain nombre; mais comme elle se rapportent à des époques ou à des pays différents de ceux qui nous occupent maintenant, il nous semble inutile de les citer ici. La sévérité de cette menace s'accorde très bien avec le caractère des despotes orientaux et avec celui de Nabuchodonosor. Il suffit de rappeler ici sa conduite envers les Juifs, IV Rois, XXV, 7, 18 et suiv.; Jér. XXXIX, 6 et suiv.; LII, 10 et suiv., 24-27.

6. — *Dona.* נבזבה (Nebizzbâ) ne se trouve qu'ici et v, 17. Suivant Buxtorf, il signifie

cevrez de moi des dons, des présents et de grands honneurs. Racontez moi donc mon rêve et interprétez le moi.

7. Ils répondirent de nouveau : Que le roi déclare son songe à ses serviteurs, et nous le lui interprêterons.

8. Le roi répondit : Je vois que vous cherchez à gagner du temps, parce que vous savez que mon songe m'échappe.

9. Si donc vous ne pouvez me le rappeler, la même sentence vous atteindra tous, parce que vous m'aurez donné une interprétation trompeuse et fausse, pour m'entretenir jusqu'à ce que le temps se passe.

dona, et honorem multum accipietis a me; somnium igitur, et interpretationem ejus indicate mihi.

7. Responderunt secundo, atque dixerunt : Rex somnium dicat servis suis, et interpretationem illius indicabimus.

8. Respondit rex, et ait : Certe novi quod tempus redimitis, scientes quod recesserit a me sermo.

9. Si ergo somnium non indicaveritis mihi, una est de vobis sententia, quod interpretationem quoque fallacem et deceptione plenam composueritis, ut loquamini mihi donec tempus pertranseat. Som-

---

largesse extraordinaire. Eichhorn et Berthold l'ont interprété par monnaie, or, et ont rapproché ce mot du grec νάμισμα. Hitzig le rapproche du sanscrit « namas » et le traduit par présent, don. Gesenius, Haug le rapprochent de l'ancien persan « ni-bag-vâ », présentation; Ewald le traduit par promotion à un office élevé. D'après Fuller, et cette explication semble la meilleure, il viendrait de בדד, distribuer avec prodigalité; or les Assyriens, dit Norris, Assyr. Diction., t. I, p. 79, se servaient de ce mot dans le sens d'entasser; ce qui s'accorde parfaitement avec cet endroit. — *A me.* מן־קדמי, comme VII, 10. — *Igitur.* Théod. : πλήν. La Vulgate rend mieux l'original.

7. — *Responderunt secundo.* Les Mages ne peuvent que répéter ce qu'ils ont déjà dit au v. 4. — *Rex somnium dicat.* Ils parlent ainsi par respect pour le roi, comme Esaü agit à l'égard de son père, Gen. XXVII, 31. — *Et interpretationem.* ופשרה, *oupischrâ,* ne doit pas se changer, comme Hitzig le propose, en *oupischré.* On doit plutôt le considérer comme une forme hébraïque. Mais cet hébraïsme et plusieurs autres du même genre doivent-ils être attribués à Daniel, ou, selon l'avis du Dr Pusey, être considérés comme des particularités du chaldéen de son époque, ou encore sont-ils dus aux copistes postérieurs, c'est une question que l'on ne peut résoudre. V. sur ce point Kranichfeld, Das Buch Daniel erklaert, p. 85.

8. — *Tempus redimitis,* vous voulez gagner du temps. LXX et Théod. : καιρὸν ἐξαγοράζετε; Cfr. Eph. V, 16, Coloss. IV, 15. Cicéron dit aussi « tempus emere », Verr. I, 3. Cette interprétation de Gésénius, Rosenmüller, Maurer, Keil, est préférable à celle de Maldonat : « extrahitis ac producitis verbis tempus vitæ vestræ » ; de Hævernick et Kranichfeld : vous tâchez d'attendre un moment favorable; de Hitzig : vous essayez d'éviter le moment présent. — *Scientes quod recesserit a me sermo,* vous devez pourtant savoir que ma résolution est bien prise et que mon décret est rendu.

9. — *Una est de vobis sententia.* Je porte un seul et même jugement sur vous tous, et ce jugement est irrévocable. Théodotion omet ce passage; les LXX paraphrasent : θανάτῳ περιπεσεῖσθε; Cfr. Esth. IV, 11. — *Quod.* La Vulgate rend d'une manière indirecte le כ, « en effet », de l'original. — *Interpretationem fallacem et deceptione plenam.* Litt. « (une parole qui est) mensonge et corruption. » Théod. : ῥῆμα ψευδὲς καὶ διεφθαρμένον. — *Composueritis.* Litt. « Vous êtes préparés à dire. » Théod. : συνέθεστε, qui est ambigu et peut, comme les LXX, indiquer un accord conclu entre les Mages pour tromper le roi. — *Donec tempus pertranseat.* Jusqu'à ce que le roi ait oublié ce sujet, ou jusqu'à ce que les Mages aient appris sur le rêve des détails par des circonstances quelconques. Il y a peut-être ici allusion aux mœurs babyloniennes; les Assyriens considéraient certains mois et certains jours comme propices, d'autres comme malheureux, quelques-uns comme favorables aux observations astrologiques, aux sacrifies, à la guerre, d'autres comme non favorables. V. Sayce, sur l'astronomie des Babyloniens, travail que nous avons déjà cité. Peut être à cause de cela les Sages désiraient-ils attendre un jour heureux, car il se pourrait que ce n'est par défiance de

nium itaque dicite mihi, ut sciam quod interpretationem quoque ejus veram loquamini.

10. Respondentes ergo Chaldæi coram rege, dixerunt : Non est homo super terram, qui sermonem tuum, rex, possit implere; sed neque regum quisquam magnus et potens verbum hujuscemodi sciscitatur ab omni ariolo, et mago, et Chaldæo.

11. Sermo enim quem tu quæris, rex, gravis est; nec reperietur quisquam qui indicet illum in conspectu regis; exceptis diis quorum non est cum hominibus conversatio.

Dites-moi donc mon songe, afin que je sache que l'interprétation que vous lui donnerez sera véritable.

10. Les Chaldéens répondirent au Roi : Seigneur, il n'y a pas d'homme sur terre qui puisse accomplir ta volonté, et il n'y a pas de roi, si grand et si puissant qu'il soit, qui demande une chose pareille à un devin, à un magicien, et à un chaldéen.

11. Car ce que tu demandes, ô roi, est difficile, et il ne se trouvera personne pour l'indiquer en ta présence, excepté les dieux, qui n'ont point de commerce avec les hommes.

---

leur pouvoir qu'ils ne veulent pas répondre au roi. — *Somnium... dicite... ut sciam.* Le roi au contraire est convaincu que s'ils ne lui font pas connaître le sujet de son rêve, ils sont aussi incapables de le lui expliquer, et que par conséquent il n'a affaire qu'à des menteurs. De ces derniers mots Kranichfeld et quelques autres interprètes concluent que le roi n'a pas oublié son rêve, car autrement il n'aurait pu savoir si les Sages, en lui racontant un rêve, lui disent ou non la vérité.

10. — *Non est homo super terram...* « Confitentur magi, confitentur arioli, et omnis scientia sæcularis litteraturæ, præscientiam futurorum non esse hominum sed Dei. Ex quo probatur prophetas Dei spiritu locutos qui futura cecinerunt. » S. Jérôme. « Cum autem dicunt Chaldæi non esse humanarum virium, quid quisque somniaverit divinare, indicant homines narrato somnio, ejus interpretationem consequi, quod se facturos esse profitebantur. Id, quamvis illi male intelligerent, arroganterque jactarent, aliqua tamen ex parte verum est. Quatuor enim somniorum genera, ut in scholis discimus, Theologi esse docent, alia naturalia, alia moralia, alia θεόπεμπτα, id est a Deo injecta, alia δαιμονιακά, id est a malis dæmonibus immissa. Naturalia igitur, quæ ex natura et constitutione corporis, et moralia quæ ex hominum moribus nascuntur, possunt homines conjecturis assequi, dæmoniaca Deus et dæmones boni, malique declarare possunt. Divina cujusmodi hoc Nabuchodonosoris, et illud olim Pharaonis fuit. Gen. XLI, 1, solus Deus, ut Daniel dicit, ☆☆, 27 et 28 ». Maldonat. — *Neque regum quisquam magnus et potens.* Litt. : « aucun roi, prince ou chef » ; ce qui semble indiquer trois degrés de puissances différents, plutôt qu'un substantif suivi de deux adjectifs. On trouve souvent en effet des énumérations analogues dans les inscriptions cunéiformes. La Vulgate traduit d'après Théodotion : βασιλεὺς μέγας καὶ ἄρχων. Le titre de grand roi usité chez les Perses ne l'était peut-être pas chez les Babyloniens. — *Ab omni ariolo...* V. ☆. 2.

11. — *Sermo.* מִלְּתָא, comme דבר, ne signifie pas seulement parole, mais chose. — *Gravis est,* c'est-à-dire très difficile. — *Exceptis diis quorum non est cum hominibus conversatio.* Litt. : « Si ce n'est les dieux dont l'habitation n'est pas avec la chair. » בשר, chair, indique, dit Zœckler, la fragilité de l'homme créé, enfermé dans des limites terrestres, fragilité qui contraste avec l'incréé et le divin qui n'est pas enchaîné par des liens périssables; Cfr. Is. XXXI, 3; Jérém. XVII, 5; Zach. IV, 6; Job, V, 4; Jean. I, 14, I Tim. III, 16, etc. Les Chaldéens se comprennent dans ce mot chair, afin de rapporter exclusivement à leur imperfection humaine leur ignorance, et de montrer que leur sagesse n'en est pas pour cela diminuée. Ils font peut-être aussi allusion aux esprits divins qui, d'après les Chaldéens, éclairent les hommes, et qui dans ce cas sont incapables d'expliquer un secret que les dieux supérieurs se sont réservé, V. F. Lenormant, La Magie, pp. 32, 181. Les LXX traduisent אלהין, dieux, par ἄγγελος. Cette traduction est bien de la période machabéenne et dérive d'influences platoniciennes, V. Phèdre, § 51. Elle est complètement opposée aux vues du Daniel babylonien rapportant des opinions chaldéennes.

12. A cette réponse, le roi se mit en colère, et, dans son extrême fureur, il commanda de faire périr tous les sages de Babylone.

13. Cet arrêt prononcé, les sages étaient mis à mort, et on cherchait Daniel et ses compagnons pour les faire périr.

14. Alors Daniel s'informa de la loi et de la sentence près d'Arioch, chef de la milice du roi, qui était sorti pour faire mourir les sages de Babylone.

12. Quo audito, rex in furore et in ira magna præcepit ut perirent omnes sapientes Babylonis.

13. Et egressa sententia, sapientes interficiebantur; quærebanturque Daniel et socii ejus, ut perirent.

14. Tunc Daniel requisivit de lege atque sententia ab Arioch principe militiæ regis, qui egressus fuerat ad interficiendos sapientes Babylonis.

---

12. — *Rex in furore et in ira.* La réponse des Sages ne satisfait pas le roi, qui tombe dans une grande colère et ordonne la mort de tous ces Sages dans lesquels il ne voit que des trompeurs abandonnés par les dieux. Cet ordre cruel n'a rien, comme nous l'avons déjà fait remarquer plusieurs fois, qui soit en contradiction avec les mœurs de l'Orient ou de Babylone.

13. — *Sapientes interficiebantur.* Déjà l'ordre avait été mis à exécution et quelques Sages avaient subi l'arrêt royal. — *Quærebanturque Daniel...* Daniel et ses amis sont compris dans le décret, car ils sont membres des classes condamnées, Dan. I, 20. Il faut noter cependant, avec Fuller, que l'arrêt n'est porté que contre les Sages de Babylone seulement. Il ne s'appliquait pas à ceux de province, à ceux par exemple des écoles de Borsippa ou d'Erech, ni aux prêtres de Nebo, ni à ceux de Beltis. Il n'est donc question que des Sages de la ville de Babylone, qui, au rapport de Strabon, XV, 1, 6, y occupaient un quartier spécial.

14. — *Daniel requisivit de lege atque sententia.* Daniel, qui n'avait pas été appelé auprès du roi, on ne sait pour quel motif, puisque Nabuchodonosor l'avait trouvé, I, 20, infiniment supérieur aux autres Sages, s'enquiert des motifs d'une si sévère mesure. — *Arioch.* אריוך. Dans la Gen. XIV, 4, ce nom est celui du roi d'Ellasar (Vulg., Pontus), qui a été identifié soit avec Larsa, la moderne Senkereh, soit avec la cité d'Assur, la moderne Kileh-Sherghat. M. Fox Talbot considère ce pays plutôt comme élamitique que comme persan; M. Sayce le croit accadien; d'autres le croient sémitique. S'il faut rapporter Arioch à une étymologie aryenne, la terminaison gutturale garantit la comparaison avec le sanscrit « âryakâ », vénérable, de « aria », Seigneur. Ceux qui tiennent pour une étymologie sémitique le rapprochent de ארי et אריא, lion, symbole sacré bien connu chez les Babyloniens et chez les Egyptiens, et considèrent la terminaison comme un suffixe aramaïque, ou comme le propre nom d'un Dieu, Ak = Nebo, et traduisent ce nom par le lion dieu. Ainsi M. Hincks, Arioch and Belshazar, dans le Journal of Sacred Lierature, 1862, pp. 401-417. La grande difficulté que l'on trouve dans ce mot et dans des mots semblables, dit Fuller, vient de la gutturale finale. Si le mot est sémitique, cette gutturale peut être le suffixe de la deuxième personne du singulier, ou la gutturale finale du Chaldéen biblique si fréquente dans Esdras, IV, V, VI, et du Chaldéen plus récent du Talmud babylonien et de l'arabe; peut-être est-elle ici et dans des noms propres semblables, Meshach, Shadrach, un suffixe accadien. Sir H. Rawlinson en voit un exemple, mais non dans un nom propre, dans le mot דבוך, « à vendre », qui a été trouvé sur des briques de Nabuchodonosor, à Babylone. La question d'étymologie n'est pas cependant encore tranchée; mais il semble cependant que ce nom a été assez commun. On connaît Eri-Aku (Ri-agu), fils de Kudur-Mabuk probablement le Chedor-Laomer, Vulg. : Chodorlahomor, de Gen. XIV, 1, roi d'Élam et de la partie nord de la Babylonie. Un arménien Arak (aracha) se trouve aussi dans l'inscription de Behistun, et la présence de ce nom dans cette inscription est très importante. Il y est adopté par un personnage qui s'identifie avec Nabuchodonosor et il semblerait ainsi provenir plutôt d'une origine babylonienne et sémitique que d'une origine aryenne. — *Princeps militiæ regis.* רב טבחיא, « chefs des exécuteurs », est le nom sémitique de l'emploi connu à Rome sous le titre de præfectus prætorii, et en Turquie sous celui de Kapidshi-pacha. Cet emploi existait déjà à la cour des Pharaons, Gen. XXXVII, 36, XXXIX, 1, XL et suiv. A la cour babylonienne, l'officier qui le portait remplissait encore des fonctions militaires, même celle de comman-

15. Et interrogavit eum qui a rege potestatem acceperat, quam ob causam tam crudelis sententia a facie regis esset egressa. Cum ergo rem indicasset Arioch Danieli,

16. Daniel ingressus rogavit regem, ut tempus daret sibi ad solutionem indicandam regi.

17. Et ingressus est domum suam, Ananiæque et Misaeli et Azariæ sociis suis indicavit negotium;

18. Ut quærerent misericordiam a facie Dei cœli super sacramento ipso, et non perirent Daniel et socii ejus cum cœteris sapientibus Babylonis.

19. Tunc Danieli mysterium per

15. Et comme il avait reçu cet ordre du roi, Daniel lui demanda pourquoi le roi avait prononcé une si cruelle sentence. Arioch exposa l'affaire à Daniel,

16. Qui se présenta devant le roi, et le supplia de lui accorder du temps pour qu'il pût lui donner la solution.

17. Il revint chez lui et annonça ce qui se passait à Ananias, Misaël, et Azarias, ses compagnons.

18. Il les engagea à implorer la miséricorde du Dieu du ciel sur ce mystère, afin que Daniel et ses compagnons ne périssent pas avec les autres sages de Babylone.

19. Alors le mystère fut décou-

---

dant en chef, IV Rois, xxv, 8 et suiv. Il avait une grande influence, comme on peut le voir d'après IV Rois, viii, 10, Jér. xxxix, 9 et suiv., xl, 1 et suiv., xli, 10, xliii, 6, lii, 12 et suiv. — *Qui egressus fuerat ad interficiendos...* C'était en effet, comme on vient de le dire, sa principale fonction; Cfr. III Rois, ii, 25, IV Rois, xxv, 8.

15. — *Sententia a facie regis esset egressa.* Pourquoi le roi avait prononcé une sentence aussi terrible. Théod. : ἡ γνώμη ἡ ἀναιδὴς αὕτη.

16. — *Daniel ingressus.* Daniel vint trouver le roi dans son palais. Cfr. II Rois, xix, 6, mais non sans avoir été préalablement annoncé par Arioch, cfr. ℣. 25, parce que l'étiquette des cours orientales l'exigeait ainsi; V. Esth. iv, 11, et cfr. Hérodote, i, 99, iii, 110, 118. — *Rogavit regem ut tempus daret sibi.* Daniel demande, comme les Sages l'avaient fait sans succès, un délai. Mais son but n'est pas le même; il ne tient pas surtout à prolonger sa vie, il veut trouver le moyen de satisfaire le roi, et pour y arriver il faut qu'il ait le temps de s'adresser à Dieu. « Tempus postulat, non quo tractatione et sagacitate mentis occulta perquireret, sed quo occultorum Dominum precaretur. » S. Jérôme. Nabuchodonosor accéda à cette demande de Daniel, à cause sans doute de l'estime qu'il avait conçue pour lui, Dan. i, 20. — *Ad solutionem indicandam regi.* LXX : καὶ δηλώσῃ πάντα ἐπὶ τοῦ βασιλέως. Théodotion ajoute les mots τοῦ ἐνυπνίου αὐτοῦ.

17. — Par raison de brièveté sans doute, le texte ne nous dit pas que le roi accorda à Daniel ce que le prophète lui demandait; il nous montre seulement ce que celui-ci fit, aussitôt que sa requête eût été accueillie.

18. — *Ut quærerent misericordiam...* Ce n'est qu'en Dieu en effet que Daniel met sa confiance pour arriver à satisfaire le roi. — *Dei cœli.* Cette désignation de Dieu n'est pas particulière à Daniel : on la trouve fréquemment employée dans les livres d'Esdras et de Néhémias, et on y peut voir sans doute une preuve de l'authenticité de Daniel. Car, si on la rencontre une fois dans la Gen. xxiv, 7, où elle est employée à l'occasion de Jéhovah, elle ne devient une désignation commune du Dieu véritable et tout puissant qu'au temps de l'exil : Cfr. ℣℣. 19, 44; Esdr. i, 2, vi, 10, vii, 12, 21; Neh. i, 5, ii, 4. — *Super sacramento isto,* le secret du songe royal. On voit dans ce fait un grand exemple de l'influence de la prière en commun; Cfr. Matt. xviii, 19. Un commentateur anglais, Faussett rappelle à ce propos, que c'est aussi la prière en commun qui délivra S. Pierre du péril où il se trouvait, Act. xii, 5-12. — *Cum cœteris sapientibus Babylonis.* Il y a dans ces mots, dit Fuller, un trait de touchante beauté : Daniel ne fait pas de distinction entre l'incroyant et le fidèle, entre lui-même et les orgueilleux prêtres chaldéens.

19. — *Danieli mysterium per visionem nocte revelatum est.* Tholuck, Die Propheten und ihre Weissagungen, p. 52, développe des considérations plus longues qu'intéressantes sur l'influence qu'a la nuit pour élever la méditation spirituelle à la hauteur de la prophétie, Cfr. Job, iv, 13; Zach. iv, 1, 2. Ce qui mérite davantage d'être noté, c'est que la vision nocturne de Daniel ne doit pas nécessairement être assimilée à un songe. Daniel en effet, dit Keil, ne parle pas de rêve. Hitzig a prétendu arbitrairement que Daniel eût le

vert à Daniel dans une vision pendant la nuit, et Daniel bénit le Dieu du ciel.

20. Et il dit : Que le nom du Seigneur soit béni de siècle en siècle, parce que la sagesse et la force sont à lui.

21. C'est lui qui change les temps et les âges, qui transfère et établit les royaumes; il donne la sagesse aux sages, et la science à ceux qui ont l'intelligence.

22. C'est lui qui révèle les choses

visionem nocte revelatum est; et benedixit Daniel Deum cœli,

20. Et locutus, ait : Sit nomen Domini benedictum a sæculo et usque in sæculum; quia sapientia et fortitudo ejus sunt.

21. Et ipse mutat tempora, et ætates; transfert regna, atque constituit; dat sapientiam sapientibus, et scientiam intelligentibus disciplinam :

22. Ipse revelat profunda, et abs-

---

même songe que Nabuchodonosor; mais son but est de trouver dans cette coïncidence, qui n'existe pas dans le texte, une impossibilité psychologique, et de mettre en doute le caractère historique du récit. Hitzig est cependant ici de l'opinion de S. Jérôme et de Maldonat. Cornelius à Lapide réfute avec raison Maldonat sur ce point.

20. — *Et locutus.* ענה est très bien traduit ici par la Vulgate : ce mot n'a pas nécessairement le sens de répondre, et les Hébreux l'emploient souvent de celui qui commence à parler, Job, III, 2; Is. XIV, 10; Zach. I, 10, III, 4. A cette opinion de Rosenmüller, qui semble appuyée sur les textes, Keil répond que le mot doit garder son sens habituel. A la révélation que Dieu vient de lui faire, Daniel répond par des prières et par des actions de grâces. — *Sit.* להוא. Ces formes להוא, au pluriel להוין et להוין, sont regardées par Maurer, Hitzig, Kranichfeld, Keil, etc., comme des futurs imparfaits, à la 3e personne du singulier ou du pluriel, dans lesquels le ל, à la place du י, doit être expliqué peut-être par la préformante syriaque ܠ, qu'on trouve fréquemment dans les Targums; Cfr. Dietrich, De sermonis chald. proprietate, p. 43. Les Hébreux exilés se servaient du ל dans le mot הוא, au lieu du ל, pour la facilité de l'articulation. — *A sæculo et usque in sæculum.* Cfr. de semblables doxologies, Ps. XL, 14, CV, 48; Job, I, 21. Elles furent surtout employées lors de la consécration du nouveau temple, Neh. IX, 5, I Par. XVI, 36. Les deux psaumes que nous venons de citer semblent bien avoir été composés d'après la forme de prière employée par Daniel. — *Quia sapientia et fortitudo ejus sunt.* La sagesse des Chaldéens n'a pu résoudre le problème posé par le roi; c'est donc le cas de louer la sagesse de Dieu. Si Daniel joint en Dieu la force à la sagesse, c'est, dit Maldonat, parce que la puissance de Dieu, qui change les royaumes comme il lui plaît, apparaît dans le songe vu par Nabuchodonosor : Daniel l'indique du reste aux ٧٧. 21 et 44, et à propos d'un autre songe du roi, IV, 14, 19.

21. — *Et ipse mutat tempora et ætates.* LXX et Théod. : καιρούς καὶ χρόνους. Dieu change les temps et les saisons, c'est-à-dire il est maître absolu de la nature et la gouverne comme il lui plaît. — *Transfert regna atque constituit.* « Non ergo miremur, si quando cernimus, et regibus reges et regna succedere, quæ Dei gubernantur et mutantur et finiuntur arbitrio. Causasque singulorum novit ille qui conditor omnium est, et sæpe malos reges patitur suscitari, ut mali malos puniant : simulque subo tendit et generali disputatione præparat auditorem, omnium quod vidit esse de mutatione et successione regnorum ». S. Jérôme. Les temps annoncés dans la première partie de ce verset sont les phases et les périodes de durée des empires, Cfr. VII, 25; I Paral. XII, 32, XXIX, 30; les saisons sont les époques déterminées par Dieu de leur apogée, de leur déclin et de leur chûte, Eccl. III, 1; Act. I, 7; I Thess. V, 1. Les vicissitudes des états ne sont pas dues au hasard, comme les païens le pensent, mais elles viennent de Dieu, qui change les rois quand il le veut; Cfr. Job XII, 18; Ps. LXXIV, 6, 7; Jer. XXVII, 5. — *Dat sapientiam sapientibus.* Cfr. Prov. I, 5. Toute sagesse vient en effet de Dieu. — *Et scientiam intelligentibus disciplinam.* Dieu donne la vraie science à ceux qui savent où elle se trouve et qui s'adressent à lui avec confiance pour l'obtenir. Cfr. III Rois, III, 9-12; Jac. I, 5.

22. — *Ipse revelat profunda et abscondita.* Cfr. I Cor. II, 10, IV, 5; Ps. CXXXVIII, 12. — *Novit in tenebris constituta.* Dieu sait ce que l'homme ne peut voir et ce qui pour nous est comme caché dans une profonde obscurité. D'après Pererius et Cornelius à Lapide, *profunda* sont les mystères, les vérités surnaturelles, telles que la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie; *abscondita*, les pensées et

condita, et novit in tenebris constituta; et lux cum eo est.

I Cor. 4, 5 *et* 8; *Joan.* 1, 9; *I Joan.* 1, 6.

23. Tibi, Deus patrum nostrorum, confiteor, teque laudo; quia sapientiam et fortitudinem dedisti mihi; et nunc ostendisti mihi quæ rogavimus te, quia sermonem regis aperuisti nobis.

24. Post hæc Daniel ingressus ad Arioch quem constituerat rex ut perderet sapientes Babylonis, sic ei locutus est: Sapientes Babylonis ne perdas; introduc me in conspectu regis, et solutionem regi narrabo.

25. Tunc Arioch festinus introduxit Danielem ad regem, et dixit ei: Inveni hominem de filiis transmigrationis Juda, qui solutionem regi annuntiet.

26. Respondit rex, et dixit Danieli, cujus nomen erat Baltassar:

profondes et cachées, qui connaît ce qui est placé dans les ténèbres, et la lumière est en lui.

23. Dieu de nos pères, je te loue, je te rends grâces parce que tu m'as donné la sagesse et la force; et maintenant tu m'as montré ce que nous t'avons demandé, et tu nous a révélé le secret du roi.

24. Daniel revint ensuite vers Arioch, à qui le roi avait ordonné de faire mourir les sages de Babylone, et il lui dit: Ne fais pas périr les sages de Babylone, mais conduis-moi en présence du roi, et je lui donnerai l'explication.

25. Arioch aussitôt fit entrer Daniel chez le roi, et lui dit: J'ai trouvé un homme entre les captifs de Juda, qui donnera au roi l'explication.

26. Le roi répondit, et dit à Daniel surnommé Baltassar: Penses-

---

les intentions secrètes du cœur; *in tenebris constituta* les futurs contingents. — *Lux cum eo est.* Cette phraséologie, dit Fuller, inspirée par la conception la plus pure et la plus sainte du vrai Dieu, n'est pas sans allusion aux dons et aux pouvoirs que les Chaldéens, dont Daniel est l'élève, attribuent à leurs dieux. Les hymnes liturgiques aussi bien que les inscriptions donnent à Sin, le dieu-lune, des titres tels que ceux-ci: lumière des dieux, illuminateur des cieux et de la terre, celui qui fixe les destinées de l'avenir. Voir F. Lenormant, Les premières civilisations, t. II, pp. 158 et suiv. A Samas, le dieu-soleil, ils donnent le titre d'auteur de la lumière et d'ordonnateur des ténèbres. Daniel a purifié toutes ces qualifications en les appliquant au Dieu de ses pères. Cfr. Jac. 1, 17; I Jean, 1, 5.

23. — *Deus patrum nostrorum.* Ce terme est employé par Daniel pour faire contraste avec les idoles des païens; Jéhovah qu'il invoque aujourd'hui le protégera comme il a déjà protégé les patriarches et les ancêtres de Daniel; il se souviendra de l'alliance qu'il a faite avec ses pères; Cfr. Ps. cv, 45; Luc. 1, 54, 55. — *Sapientiam et fortitudinem.* Voir ℣. 20. Ce sont ses propres attributs que Dieu a communiqués à Daniel: il a la sagesse pour révéler au roi son songe et le lui expliquer; il a la force pour regarder sans trembler une mort imminente. — *Et nunc ostendisti mihi quæ rogavimus te.* « Quod quatuor rogant uni ostenditur: ut et arrogantiam fugiat, ne solus impetrasse videatur, et agat gratias, quod mysterium somnii solus audierit ». S. Jérôme. — *Sermonem regis.* V. ℣ 10. Daniel fera, avec l'aide de Dieu, ce que les Sages déclaraient impossible.

24. — *Sapientes Babylonis ne perdas.* Ne mets pas ces Sages à mort. — *Introduc me in conspectu regis.* Ce qui implique que jusqu'ici Daniel n'a pas été appelé devant Nabuchodonosor pour lui expliquer son rêve.

25. — *Danielem.* לדניאל; le ל en chaldéen marque souvent l'accusatif, V. ℣℣. 34, 35, 48, 49, etc. — *Inveni hominem...* Arioch n'a pas besoin de rappeler au roi que Daniel lui a demandé un court délai, ℣. 16; il peut d'ailleurs ignorer ce fait. En tous cas ce qu'il veut surtout faire connaître à Nabuchodonosor, c'est que le sage qui va interpréter le songe n'est pas d'origine babylonienne, mais un des déportés juifs. L'auteur du récit n'est pas obligé, comme le voudraient von Lengerke et Hitzig, à rappeler ici tous les détails mentionnés plus haut. Il y a entre I Rois, XVII, 33, 35 et I Rois, XVI, une contradiction de ce genre beaucoup plus apparente, et qui cependant n'a jamais servi de prétexte contre l'authenticité de ce livre.

26. — *Danieli cujus nomen erat Baltassar.* V. la préface, p. 2, et 1, 7. — *Patasne...*

tu pouvoir me dire le songe que j'ai vu et son interprétation?

27. Daniel répondit au roi : le mystère dont le roi s'enquiert, sages, mages, devins et augures ne peuvent le découvrir au roi.

28. Mais il y a un Dieu dans le ciel, qui révèle les mystères, qui a montré, ô roi, ce qui doit arriver dans les derniers temps. Voici ce que sont ton songe et les visions que tu as eues, lorsque tu étais sur ton lit.

29. Tu commenças, ô roi, étant dans ton lit, à penser à ce qui devait arriver après ce temps; et celui qui révèle les mystères t'a découvert les choses à venir.

30 Ce secret m'a aussi été révélé,

Putasne vere potes mihi indicare somnium quod vidi, et interpretationem ejus?

27. Et respondens Daniel coram rege, ait : Mysterium quod rex interrogat, sapientes, magi, arioli, et aruspices nequeunt indicare regi.

28. Sed est Deus in cœlo revelans mysteria, qui indicavit tibi, rex Nabuchodonosor, quæ ventura sunt in novissimis temporibus. Somnium tuum, et visiones capitis tui in cubili tuo hujuscemodi sunt :

29. Tu, rex, cogitare cœpisti in strato tuo, quid esset futurum post hæc; et qui revelat mysteria, ostendit tibi quæ ventura sunt.

30. Mihi quoque non in sapientia

Cette question ne suppose pas que Nabuchodonosor ne connaissait pas Daniel, mais elle montre l'étonnement du roi lorsqu'il entend la proposition audacieuse du jeune homme.

27. — *Magi.* V. I, 20. — *Arioli,* V. *ibid.* — *Aruspices.* Ce sont des devins, גזרין, qu'on retrouve encore IV, 4, V, 7, 11. Les LXX et Théodotion transcrivent ce mot, γαζαρηνῶν. « Pro haruspicibus, quod nos vertimus, in Hebræo Gazarenos habet, quod solus Symmachus θυὰς interpretatus est, quos Græci solent ἡπατοσκόπους appellare qui exta inspiciunt ut ex his futura prædicant ». S. Jérôme. D'après Zœckler, les Garizin sont les astrologues, ceux qui prononcent des oracles sur le sort et la fortune des hommes.

28. — *Sed est Deus in cœlo revelans mysteria.* Par ces mots le prophète montre l'impuissance des dieux païens, aussi bien que de leurs prêtres et de leurs sages, à faire connaître les secrets et les mystères; Cfr. Is. XLI, 22 et suiv., XLIII, 8, XLVIII, 3; Amos, III, 7; Os. XII, 11. Cfr. aussi Gen. XLI, 45, où le nom de révélateur de secrets, Zaphnath-Paneah, est donné à Joseph. Daniel fait comprendre ainsi à Nabuchodonosor qu'il n'y a qu'un seul Dieu. — *Qui indicavit tibi, rex.* Il y a donc là non pas un songe accidentel, mais une véritable communication divine faite au roi, quoique païen. De semblables communications à des païens sont indiquées dans Gen. XX, 3 et suiv., XLI, 16 et suiv.; Matt. II, 1 et suiv. — *Quæ ventura sunt in novissimis temporibus.* Ces mots ne désignent pas seulement l'avenir en général, ni la suite des temps, mais, comme partout ailleurs dans l'Ancien Testament, la période messianique de l'histoire du monde. « Novissima ergo tempora vocat, quæ usque ad finem mundi consecutura erant, nempe perpetuum regnum Christi, quemadmodum, ℣. 44, declarat. » Maldonat. — *Visiones capitis tui.* Locution familière à Daniel, IV, 2, 7, VII, 1, 15. Elle est synonyme de *somnium tuum,* mais elle indique surtout les visions envoyées par Dieu à un esprit activement occupé de ces choses.

29. — *Cogitare cœpisti in strato tuo.* Litt. « tes pensées ont monté sur ton lit. » Nabuchodonosor était devenu depuis peu le maître unique et incontesté d'un immense empire, son passé était plein de gloire et de triomphes. Néchao, roi d'Egypte, n'était plus, depuis Carchemis, en état de lutter contre la puissance babylonienne. Le roi ornait sa capitale des plus magnifiques monuments érigés à la gloire spéciale de son règne. Si le passé avait été glorieux, si le présent était occupé par de vastes plans d'ambition, que serait l'avenir? Les Mèdes au Nord, les Perses qui apparaissaient à l'est, les Arabes au sud, peut-être les Grecs au loin dans l'ouest, devaient-ils être conquis avant que les rêves de grandeur fussent accomplis? Puis qui régnerait après lui? Serait-ce Evil-Mérodach, son fils? Aurait-il le même bonheur? Toutes ces pensées devaient remplir l'esprit de Nabuchodonosor. Fuller. — *Qui revelat mysteria.* V. ℣. 28.

30. — *Non in sapientia... cunctis viventibus.* Ce n'est pas parce que Daniel est plus

quæ est in me plus quam in cunctis viventibus, sacramentum hoc revelatum est; sed ut interpretatio regi manifesta fieret, et cogitationes mentis tuæ scires.

31. Tu, rex, videbas, et ecce quasi statua una grandis; statua illa magna, et statura sublimis stabat contra te, et intuitus ejus erat terribilis.

32. Hujus statuæ caput ex auro optimo erat, pectus autem et brachia de argento, porro venter et femora ex ære.

33. Tibiæ autem ferreæ, pedum quædam pars erat ferrea, quædam autem fictilis.

34. Videbas ita, donec abscissus

non à cause d'une sagesse naturelle qui serait en moi plus que chez les autres vivants, mais afin que le roi apprît l'interprétation de son songe, et qu'il connût les pensées de son esprit.

31. Donc, ô roi, tu voyais une statue élevée. Cette statue grande et immense se tenait devant toi, et son aspect était terrible.

32. La tête de cette statue était d'or très pur, la poitrine et les bras d'argent, le ventre et les cuisses d'airain.

33. Les jambes étaient de fer; une partie des pieds de fer, et l'autre d'argile.

34. Tu regardais donc, lorsqu'une

---

sage que tous les autres hommes que cette révélation lui a été faite. Le but de Dieu est de faire connaître au roi, par l'intermédiaire de Daniel, l'avenir dont Nabuchodonosor se préoccupe. Daniel veut en même temps donner plus de confiance au roi, en lui montrant que ce n'est pas un homme, mais Dieu qui lui parle. Cfr. les belles paroles de S. Paul, Gal. I, 11.

31. — *Tu rex videbas,* pendant ton songe. — *Et ecce,* comme IV, 7, 10, VII, 8. — *Quasi,* n'est ni dans le chaldéen, ni dans les versions des LXX et de Théodotion. — *Statua,* bonne traduction de צלם, qui désigne une statue ayant forme humaine; Cfr. III, 1; Is. XLIV, 13. — *Una* est mis ici pour le pronom indéfini, comme Esdr. IV, 8. — *Grandis : statua illa magna.* Cette répétition est faite pour indiquer que la statue était d'une taille et d'une grandeur extraordinaires. — *Et statura sublimis.* « Et (sa) splendeur (était) admirable. » La forme et la construction de cette statue frappaient les yeux. La splendeur de la statue provient naturellement des métaux qui la composent. — *Intuitus ejus erat terribilis.* Non-seulement à cause de sa splendeur et de sa grandeur, mais encore, dit Kliefoth, parce qu'elle représente les pouvoirs du monde dans ce qu'ils ont de redoutable pour le peuple de Dieu. Le symbolisme de cette statue, dit Fuller, est complétement naturel. Une image colossale, de forme humaine, soit debout, comme les images de Nebo, soit assise, comme la statue de Salmanazar au British Museum, composée de matériaux divers, devait exagérer encore ces figures étonnantes, semi-animales, semi-humaines, que les yeux de Nabuchodonosor avaient souvent contemplées. Plusieurs de ces figures, dit Ewald, se trouvent achevées d'une manière différente de celle qui avait été d'abord conçue; à d'excellents matériaux on en a ajouté de qualité inférieure, et le résultat a été un défaut de cohésion et une destruction plus rapide. Le lion colossal trouvé sous la butte du Palais ou Kasr, dont les briques portent gravés le nom et le titre de Nabuchodonosor, les images des Chaldéens tracées sur les murs avec du vermillon, Ezéch. XXIII, 14, l'ornementation en sept différentes couleurs du temple de Nebo à Borsippa, fournissent des points de ressemblance frappants.

32-33. — La statue est divisée, par rapport aux matériaux qui la composent en quatre parties : la tête, — la poitrine avec les bras, — le ventre avec les cuisses, — les jambes et les pieds. Les matériaux deviennent de qualité inférieure, à mesure qu'on descend de la tête aux pieds : d'abord vient l'or, ensuite l'argent, l'airain, le fer et l'argile, ce qui fait que par sa base elle semble se confondre avec la terre elle-même. — *Pedum quædam pars erat ferrea...* Il ne faut pas s'imaginer qu'un des pieds était en fer et l'autre en argile; mais que le fer des pieds était bien moins pur que celui des jambes et qu'il était mêlé d'argile. C'est ainsi du moins que l'entend Maldonat. Il faut noter aussi avec Tregelles que les métaux sont placés en raison inverse de leur pesanteur spécifique, et arrangés de manière à offrir tout le contraire de la stabilité.

34. — *Abscissus est lapis de monte.* Une

pierre se détacha de la montagne sans la main d'aucun homme, frappa la statue sur ses pieds de fer et d'argile, et les brisa.

35. Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or se brisèrent en même temps, et devinrent comme la paille dans l'aire en été, le vent les emporta et on n'en trouva plus de trace; mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne qui remplit toute la terre.

36. Voilà le songe, et nous l'interpréterons aussi devant toi, ô roi.

est lapis de monte sine manibus; et percussit statuam in pedibus ejus ferreis et fictilibus, et comminuit eos.

35. Tunc contrita sunt pariter ferrum, testa, æs, argentum et aurum, et redacta quasi in favillam æstivæ areæ rapta sunt vento; nullusque locus inventus est eis; lapis autem qui percusserat statuam, factus est mons magnus, et implevit universam terram.

36. Hoc est somnium : interpretationem quoque ejus dicemus coram, te, rex.

---

pierre se détache d'une montagne voisine de l'endroit où était érigée la statue. — *Sine manibus.* Elle se détache sans aucun travail humain, mais seulement sous l'action surnaturelle et divine; Cfr. VIII, 25 et Job, XXXIV, 20; Lam. IV, 6; Hebr. IX, 11. — *Percussit statuam in pedibus.* Détail à remarquer : la statue est frappée aux pieds et ce choc suffit pour la réduire en poudre.

35. — *Quasi in favillam...* Cfr. Is. XLI, 15; Ps. I, 4. — *Nullus locus inventus est eis.* La destruction fut si complète qu'il ne resta rien de la statue. — *Lapis... factus est mons magnus.* Le Messie et son royaume sont aussi représentés dans leurs rapports avec Israël sous l'image d'une pierre d'achoppement, Is. VIII, 14, Act. IV, 11; I Petr. II, 7, 8, sur laquelle la maison d'Israël sera brisée et non détruite, Matt. XXI, 32. Dans ses rapports avec l'Eglise, cette pierre qui a détruit et brisé les païens et les juifs est le fondement de l'Eglise même, Eph. II, 20, Cfr. Matt. XXI, 44.

36. — *Interpretationem .... ejus.* Avant d'entrer dans l'explication de détail, il ne sera pas inutile d'indiquer les principaux systèmes imaginés pour interpréter les VV. 37-45. Dans un premier système, suivi par Polychronius, Grotius, Tossanus, Houbigant, Zeltner, Bertholdt, Zœckler, etc., la tête d'or représente l'empire chaldéen de Nabuchodonosor. Quant aux trois autres royaumes, ils représentent les trois phases de développement de la grande monarchie orientale qui suivit la période chaldéenne. D'après les partisans de cette explication, l'horizon prophétique de Nabuchodonosor et celui de Daniel n'embrasse pas l'Occident. Ces quatre royaumes orientaux qui s'élevèrent après la chûte de Babylone, et qui l'égalèrent en importance, furent le médo-perse fondé par Cyrus, et le macédonien-hellénistique commencé par Alexandre. Ce dernier passa par deux phases : une période d'unité, et une période de division s'accroissant sans cesse jusqu'à la séparation complète. Ces dernières formes de la monarchie orientale universelle sont représentées par la poitrine d'argent, le ventre d'airain, et les extrémités qui sont d'abord de fer, puis de fer et d'argile. La poitrine d'argent désigne le royaume médo-perse, et non pas le royaume mède seul; car Daniel réunit toujours les Mèdes et les Perses, même dans la section de son livre qui se rapporte au règne de Darius le Mède, V, 28, VI, 9, 13, 16. Il représente, au ch. VIII, le royaume médo perse sous la figure d'un bélier belliqueux, et n'indique la succession des deux dynasties, l'une mède et l'autre perse, que par la croissance de deux cornes sur la tête du bélier, dont la plus petite finit par devenir la première. Le troisième royaume, symbolisé par le ventre d'airain, est l'empire macédonien d'Alexandre-le-Grand. Les royaumes hellénistiques formés dans l'empire de ce conquérant ne peuvent faire partie du royaume d'airain, puisqu'ils présentent une série de divisions intérieures symbolisée clairement par la quatrième monarchie de Daniel. Seules, les extrémités inférieures du colosse, d'abord de fer, puis de fer-mêlé d'argile, ne peuvent convenir qu'à la période des successeurs d'Alexandre. Les jambes, qui sont encore de fer se rapportent probablement au temps durant lequel les successeurs immédiats de ce conquérant s'efforçaient de maintenir l'unité de l'empire, malgré leurs querelles incessantes, période qui va jusqu'à la bataille d'Ipsus, 323-301. Les pieds, en partie de fer, en partie d'argile, représentent l'état de démembrement et de divisions hostiles qui suit.

37. Tu rex regum es; et Deus cœli, regnum, et fortitudinem, et imperium, et gloriam dedit tibi;

38. Et omnia in quibus habitant filii hominum, et bestiæ agri; volucres quoque cœli dedit in manu tua;

27. Tu es le roi des rois, et le Dieu du ciel t'a donné le royaume, la force, l'empire et la gloire.

38. Il t'a soumis tous les lieux où habitent les enfants des hommes et les bêtes des champs, il a mis aussi

---

La pierre qui renverse le colosse est différemment interprétée par les partisans de cette opinion. Grotius et Houbigant prétendent que c'est l'empire romain, « quod ortum est in diebus regum illorum, sive adhuc stantibus regnis Ægypti et Syriæ, quodque de monte abscissum est, nempe Palatino, implevitque deinde orbem terrarum » Houbigant, Biblia hebraica, t. IV, p. 549. D'après ce critique la pierre ne peut pas indiquer le Messie : la comparaison ne saurait s'appliquer à lui; d'ailleurs son royaume n'est pas de ce monde, et il a laissé intact l'empire romain, qui n'a atteint ses extrêmes limites que bien après la naissance du Christ. Le Sauveur n'a du reste détruit que la religion et non la domination romaine. Zœckler admet au contraire que la pierre est bien le Messie. — Le second système, proposé par Bunsen, Gott in der Geschichte, t. I, pp. 514 et suiv., fait vivre Daniel à Ninive sous Pul et Sargon, vers le milieu du VIIIe siècle avant Jésus-Christ. Aussi la tête d'or est-elle l'Assyrie, la poitrine d'argent Babylone, le ventre d'airain la Médie, les jambes de fer la Perse. Mais les empires chaldéen, assyrien et babylonien ne sont que les phases successives du développement d'une même puissance, en dépit des changements partiels qui se sont produits. Cfr. A. Maury, Ninive et Babylone, dans la Revue des Deux Mondes, 15 mars 1868; Zündel, Kritische Untersuchungen, p. 82; G. Rawlinson, The five great monarchies of the Eastern World, Londres, 1867, 4 vol. Inutile d'insister plus longtemps sur cette hypothèse absolument gratuite et toute d'imagination. — Un troisième système, dû à Hitzig, Heidelberg Jahrb., 1832, pp. 131 et suiv., et à Redepenning, Studien und kritic., 1833, p. 863, voit désignés par la tête Nabuchodonosor, par la poitrine Baltazar, et le ventre et les jambes par deux rois de Babylone que Daniel ne connaît pas et par suite ne peut pas désigner. Cette idée avait déjà été émise par Bengel, Dissertatio de quatuor orbis monarchiis, Harenberg, Dathe, Hezel. Il semble inutile de s'y arrêter. — Suivant Kuenen, op. cit., p. 541, la tête d'or représente bien Nabuchodonosor, c'est-à-dire la monarchie babylonienne dans son ensemble; mais les autres monarchies désignées par le prophète sont celles des Mèdes, des Perses et des Grecs. Cette dernière identification est rendue certaine, dit le critique hollandais, parce qu'on lit, VIII, 25, qu'Antiochus doit tomber « sans l'aide d'une main d'homme. » Cette hypothèse avait déjà été proposée par S. Ephrem, Venema, Eichhorn, von Lengerke, Bleek, de Wette, Kirmss, Hilgenfeld, Delitzsch, Kranichfeld, et d'une manière conditionnelle par Ewald, Bunsen et Hitzig. — Reste un cinquième système, qu'on peut appeler le système traditionnel. Il a été d'abord exposé par Josèphe, Antiq. x, 10, 4, puis suivi par la grande majorité des Pères de l'Eglise. Citons seulement S. Hippolyte, S. Jérôme, Orose et Théodoret. Tous les commentateurs du moyen-âge, depuis Walafrid Strabon, ont suivi Josèphe et les Pères. La majorité des modernes est du même sentiment. Parmi les catholiques, nous ne voyons guère qu'Houbigant qui s'en soit séparé. Parmi les protestants, on peut citer, comme l'ayant suivi, Baldeus, Newton, T. Lange, Starke, Zeis, Velthusen, Menken, Hengstenberg, Hævernick, Caspari, Hofmann, Keil, Gaussen, Auberlen, Zündel, Kliefoth, Fuller, Gærtner, Volck, etc. C'est ce système auquel nous nous rallions, et que nous allons expliquer maintenant.

37. — *Tu rex.* Dans toute la vision, ce ne sont pas des rois, mais des royaumes qui sont mis en avant. Mais Nabuchodonosor personnifie ici tout l'empire chaldéo-babylonien. — *Rex regum es.* Ce titre de roi des rois, qui est donné ailleurs dans la Bible à Nabuchodonosor, Ezéch, XXVI, 7, était donné aux rois d'Assyrie, Is. X, 8, et les inscriptions, et aux rois de Perse, Esdr. VII, 12. Les Rabbins joignent à tort ces mots à ceux qui suivent, et rapportent le titre non au roi de Babylone, mais à Dieu. C'est une erreur. — *Deus cœli regnum... dedit tibi.* Daniel a soin de rappeler à Nabuchodonosor que si grands que puissent être son royaume et sa puissance, tout cela lui vient de Dieu. Cette grande vérité fut oubliée par le roi et amena sur lui la punition divine.

38. — *Et omnia...* Énumération destinée à montrer au roi tous les bienfaits qu'il a reçus de Dieu. Les LXX et Théodotion ajoutent : καὶ ἰχθύας θαλάσσης. Les LXX ne traduisent pas : « et omnia in quibus habitant. » Cfr. Jér. XXVII, 6, XXVIII, 14. — *Sub ditione tua universa constituit.* La domination de Nabuchodonosor ne s'étend pas sans doute à toute

en ta main les oiseaux du ciel, il a mis tout sous ta puissance. Tu es donc la tête d'or.

39. Après toi s'élèvera un autre royaume moindre que le tien, il sera d'argent, et puis un troisième royaume qui sera d'airain, et qui commandera à la terre entière.

40. Le quatrième royaume sera comme le fer; comme le fer brise et

et sub ditione tua universa constituit; tu es ergo caput aureum;

39. Et post te consurget regnum aliud minus te argenteum; et regnum tertium aliud æreum, quod imperabit universæ terræ.

40. Et regnum quartum erit velut ferrum; quomodo ferrum commi-

---

la terre, mais au moins à tout le monde civilisé de l'Asie, et à toutes les nations connues alors des Babyloniens; dans ce sens c'était un royaume universel. — *Tu es ergo caput aureum.* Non pas Nabuchodonosor personnellement, mais en tant qu'il représente l'empire babylonien qui ne périt pas avec lui, mais subsista jusqu'à la conquête de Cyrus. Il est la « tête », en ce sens qu'il est le premier par ordre de date des empires qui sont ici mentionnés. L'or pourrait, dit C.-B. Michaelis, s'expliquer d'après Ps. XIV, 4, où Babylone est appelée « dorée », et d'après Jérémie, LI, 7, où elle est dépeinte sous l'emblème d'une coupe d'or. Si d'ailleurs Daniel identifie ici Nabuchodonosor avec son empire, c'est qu'il se trouve en présence du roi et lui parle, ce qui ne peut exister pour les royaumes décrits plus bas.

39. — *Regnum aliud minus te argenteum.* « Medorum videlicet atque Persarum, quod argenti habet similitudin m, minus priore et majus sequente. » S. Jérôme. Théodoret et Maldonat interprètent minus attribué au royaume d'argent, en ce sens qu'il ne s'agit pas d'infériorité de ressources ou de forces, mais en ce sens que cette seconde monarchie succède à la première, et que par l'époque à laquelle elle doit paraître elle est plus voisine de la destruction. La poitrine et les bras mentionnés dans le texte, ℣. 32, indiquent-ils l'un les Mèdes, l'autre les Perses, parce que Cyrus appartenait du côté de son père aux Perses, et du côté de sa mère aux Mèdes? « Magis argutum quam verum, magisque speciosum quam solidum esse arbitror. Non enim in partibus statuæ figuram, sed locum spectari oportet. Nec enim Babylonicum regnum capiti quod rotundum, sed quod primum esset, comparatum est : neque Persicum pectori et brachiis, quod bipartitum, sed quod secundo loco sequeretur. » Maldonat. — Ces explications sont plus simples et par suite valent mieux que celles qu'on lit dans Cornelius, etc, qui insistent trop sur les richesses des Perses. Mais il faut tenir compte de l'interprétation donnée par le Dr Pusey et par Keil : L argent indique ici non pas une infériorité de richesse, mais une infériorité de solidité et de puissance de résistance, due peut-être justement à ce que le second royaume est composé de deux parties. — *Regnum tertium aliud æreum.* Le troisième empire est représenté par le ventre et les cuisses, ℣. 32, ainsi que par l'airain à la couleur sombre. De même, dit G. Palmer, que l'argent figurait bien les Perses chez lesquels les gardes du corps avaient des cuirasses et des armes d'argent, de même l'airain symbolise parfaitement les Grecs. Dans Homère, ils sont χαλκοχίτωνες, couverts d'airain, ils combattent sur terre et sur mer et ils se servent d'airain pour leurs usages domestiques. Le ventre et les cuisses, qui caractérisent le troisième royaume, indiquent d'une manière frappante le résultat des conquêtes d'Alexandre, qui, dans la fondation de son immense empire, joignit l'activité et la force de l'Occident à l'apathie proverbiale et à la paresse de l'Orient. L'antique énergie de l'Egypte et de la Mésopotamie avait disparu. La Grèce entourait bien l'Asie, mais sans pouvoir lui communiquer sa féconde activité. Cet empire est profondément divisé, et cette division ne fait que s'accroître sous les successeurs d'Alexandre. Les Séleucides et les Ptolémées sont toujours en lutte. — *Quod imperabit universæ terræ.* Il sera supérieur en étendue et en pouvoir aux précédentes monarchies. La terre se tut en présence d'Alexandre, Quinte Curce, I, 3, et Tertullien, de Pallio, a pu dire de lui : « sola ipsum fama sua fuisse minorem. » Les chapitres VIII et X de Daniel donneront des détails plus complets sur le second et le troisième empire.

40. — *Regnum quartum erit velut ferrum.* Le fer caractérise plutôt la puissance romaine que l'étendue territoriale à laquelle elle parvint. Toute cette description ne peut s'appliquer à la domination des Séleucides. Elle se rapporte bien mieux à l'empire romain. — *Quomodo ferrum comminuit et domat omnia...* On ne pouvait mieux dépeindre le caractère de la puissance romaine. « Durum a stirpe genus », disait Virgile. Le fer est bien l'em-

nuit et domat omnia, sic comminuet et conteret omnia hæc.

41. Porro quia vidisti pedum et digitorum partem testæ figuli, et partem ferream; regnum divisum erit, quod tamen de plantario ferri orietur, secundum quod vidisti ferrum mistum testæ ex luto.

42. Et digitos pedum ex parte ferreos, et ex parte fictiles; ex parte regnum erit solidum, et ex parte contritum.

43. Quod autem vidisti ferrum mistum testæ ex luto, commiscebuntur quidem humano semine;

dompte tout, il brisera et il réduira tout en poudre.

41. Mais comme tu as vu que les pieds de la statue et les doigts des pieds étaient en partie d'argile et en partie de fer, le royaume qui pourtant tirera son origine du fer, sera mêlé, comme tu l'as vu, avec la terre et l'argile.

42. Et comme les doigts des pieds étaient en partie de fer, et en partie de terre, le royaume aussi sera solide en partie, en partie faible et fragile.

43. Et comme tu as vu le fer mêlé avec la terre et l'argile, ils se mêleront aussi par des alliances hu-

---

blème qui convient à Rome. En quoi au contraire conviendrait-il aux Grecs, surtout à ceux du temps des Séleucides? Du reste les détails qui vont suivre donneront plus de probabilité encore à cette identification, généralement admise. « Regnum autem quartum quod perspicue pertinet ad Romanos, ferrum est quod comminuit et domat omnia. Sed pedes ejus et digiti ex parte ferrei, et ex parte sunt fictiles, quod hoc tempore manifestissime comprobatur. Sicut enim in principio nihil Romano imperio fortius et durius fuit, ita in fine rerum nihil imbecillius : quando et in bellis civilibus, et adversum diversas nationes, aliarum gentium barbararum indigemus auxilio. » S. Jérôme.

41. — *Porro... partem ferream.* Ce mélange de fer et d'argile indique la faiblesse de ce dernier empire, c'est un symbole de sa division inévitable. C'est du reste ce que le texte explique aussitôt. — *Regnum divisum erit.* A cause de son étendue même et des éléments qui le composent, ce royaume contient un principe de division. — *Quod tamen de plantario ferri orietur.* Litt. « mais il y aura en lui quelque chose de la force du fer. » Les LXX n'ont pas rendu ces mots que Théodotion rend ainsi : καὶ ἀπὸ τῆς ῥίζης τῆς σιδηρᾶς ἔσται ἐν αὐτῷ. Sacy traduit la Vulgate par : « quoiqu'il prenne son origine du fer. » Le courage et les richesses qui sont comme le fer, c'est-à-dire la force des Romains, feront pousser, comme d'une racine, leur ambition et par suite leurs discordes, et les bonnes qualités du fer se trouveront détruites par les défauts de l'argile. Le prophète, qui annonce la division de l'empire, et qui donne la cause de cette division n'indique pas comment elle aura lieu. — *Secundum quod vidisti...* Ce mélange même indique la nécessité de la division. L'empire romain était mieux organisé pour détruire ses ennemis que pour se consolider lui-même sur les ruines qu'il avait faites. Quelques commentateurs juifs ont soutenu que ce royaume divisé était l'empire turc; mais cette interprétation provient du parti pris de ne rien reconnaître dans cette prophétie qui se rapporte au Christ.

42. — *Et digitos pedum...* Cette indication du nombre des doigts indique-t-elle une division du quatrième royaume en dix parties? S. Hippolyte, Newton, Tregelles le pensent; mais il est certain que le livre n'en parle pas davantage et qu'elle ne ressort pas nécessairement du texte. — *Ex parte ferreos et ex parte fictiles.* Cette image est immédiatement expliquée, comme nous l'avons déjà vu.

43. — *Commiscebuntur quidem humano semine.* Ceux qui, avec Cornelius a Lapide, etc., entendent par les divisions indiquées plus haut, non pas les successions d'état, mais des dissensions intestines et des révolutions intérieures de l'état lui-même, comme par exemple celles qui se produisirent à l'époque de Pompée et de César, interprètent ces mots dans un sens tout particulier. Selon eux le prophète désigne ici l'union contractée entre Pompée et Julia, fille de César, et, entre Marc Antoine et Octavie, sœur d'Auguste, unions forcées par les événements et qui ne purent établir une sincère amitié entre les rivaux. D'anciens commentateurs hébreux entendent ces paroles des alliances qui eurent lieu entre les Juifs et les Romains : le fer désignerait les Romains, l'argile et la tuile les Juifs, comme dans Is. XLV, 9 et Jérém., Lament. IV, 2; l'alliance principale en vue ici serait celle qui fut conclue sous les Ma-

maines ; mais ils ne demeureront pas unis, de même que le fer ne peut se lier avec l'argile.

44. Dans les jours de ces royaumes, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, et dont la puissance ne sera pas donnée à un autre peuple; il brisera et absorbera tous ces royaumes, et lui-même subsistera éternellement.

45. Comme tu as vu que la pierre

sed non adhærebunt sibi, sicuti ferrum misceri non potest testæ.

44. In diebus autem regnorum illorum, suscitabit Deus cœli regnum quod in æternum non dissipabitur, et regnum ejus alteri populo non tradetur; comminuet autem, et consumet universa regna hæc; et ipsum stabit in æternum.

45. Secundum quod vidisti, quod

---

chabées entre les deux peuples, II Mac. VIII et XII. « Commiscebuntur quidem humano semine de Herode Ascalonita intelligendum esse dicunt, cui Romani regnum Judææ attribuerunt : quique ut jure regnare videretur, Hircani regis et summi sacerdotis filiam uxorem duxit ; eam de dolore ex præalta turri præcipitem dedisse, Herodem mortuum opobalsamo condidisse, perque septem annos, interempta omni alia regum stirpe, reservasse, Talmudistæ tradunt. Nonnulli etiam cum ea jam mortua rem habuisse, propterea semina, ut hoc loco dicitur, non cohæ-isse. » Maldonat. Toutes ces opinions paraissent ou puériles ou trop ingénieuses. Il est plus simple, ajoutent Maldonat, etc , de voir ici un empire qui n'est ni celui des Turcs, ni celui des Juifs, mais celui des Romains. Les guerres entre César et Pompée ne sont pas indiquées, parce que les deux adversaires étaient également forts, et que tous deux peuvent être appelés *ferrei*. Il ne peut s'agir ici que des deux formes de la république romaine, qu'Auguste essaya vainement de rendre cohérentes, en gardant les noms anciens et en fondant des institutions nouvelles. Les consuls et le sénat existaient encore, mais en réalité c'était l'empereur qui gouvernait. Cet état de choses n'était pas stable; aussi l'empire, par le vice même de cette constitution, se détruisit-il peu à peu. L'aristocratie romaine est représentée par le fer, l'empire par l'argile. Si on objecte que cette argile a vaincu le fer, on peut répondre qu'elle est ainsi appelée à cause de sa faiblesse intrinsèque qui lui enlève toute longue durée : ce n'est pas la victoire accidentelle de l'empire qu'il faut considérer, mais sa nature même. Faussett voit dans ce passage une reminiscence de Gen. VI, 2, où les unions entre la race pieuse de Seth et la race impie de Caïn sont décrites en termes semblables ; il pense que le prophète désigne les alliances conclues entre l'empire romain devenu chrétien et les nations païennes, qui aboutirent à la destruction de l'empire. Les efforts faits souvent pour le restaurer, par Charlemagne et par Napoléon par exemple, ont été infructueux. LXX : οὐκ ἔσονται ὁμονοοῦντες οὔτε εὐνοοῦντες ἀλλήλοις.

44. — *In diebus autem regnorum illorum.* Dans les jours, ou dans le temps du dernier des quatre empires. Le Christ naquit en effet après que Rome était déjà maîtresse de la Judée et du monde; Luc, II, 1, etc. — *Deus cœlorum.* V. ℣. 18, 37. De là le royaume des cieux dans l'Evangile, Matt. III, 2. — *Regnum quod in æternum non dissipabitur.* Ce royaume est un royaume céleste, qui ne vient pas dans le bruit et le tumulte, mais silencieusement. Il arrive soudainement, comme la pierre qui a été détachée de la montagne sans travail humain, ℣℣. 34 et 45. Ce royaume durera toujours. — *Regnum... non tradetur.* A la différence des monarchies terrestres qui se succèdent et passent d'une dynastie à une autre ; Cfr. Mich. IV, 7, Luc, I, 32, 33. — *Comminuet... regna hæc.* Le royaume du Christ, ou l'Eglise, détruira le paganisme qui est représenté ici par ces empires; Cfr. Is. LX, 12; I Cor. XV, 24. — *Et ipsum stabit in æternum.* L'ange Gabriel dit à la Sainte Vierge : « Jesum. Hic... regnabit in æternum, et regni ejus non erit finis. » Luc, I, 31-33. « In fine autem horum omnium regnorum, auri, argenti, æris et ferri, abscissus est lapis, Dominus atque Salvator, sine manibus, id est absque coitu et humano semine, de utero virginali, et contritis omnibus regnis factus est mons magnus et implevit universam terram : quod Judæi et impius Porphyrius male ad populum referunt Israel, quem in fine sæculorum volunt esse fortissimum, et omnia regna conterere, et regnare in æternum. » S. Jérôme.

45. — *Secundum quod vidisti...* La première partie de ce ℣. se rapporte étroitement à ce qui précède. — *Quod de monte abscissus est lapis.* Le Messie est représenté, comme on vient de le voir, sous l'image de cette pierre qui brise les royaumes païens : selon quelques Pères, S. Jérôme que nous venons de citer,

de monte abscissus est lapis sine manibus, et comminuit testam, et ferrum, et æs, et argentum, et aurum, Deus magnus ostendit regi quæ ventura sunt postea; et verum est somnium, et fidelis interpretatio ejus.

46. Tunc rex Nabuchodonosor cecidit in faciem suam, et Danielem adoravit, et hostias et insensum præcepit ut sacrificarent ei.

47. Loquens ergo rex, ait Danieli: Vere Deus vester Deus deorum est,

qui avait été coupée de la montagne, sans la main d'un homme, a brisé l'argile, le fer, l'airain, l'argent et l'or, le grand Dieu a montré au roi ce qui doit arriver plus tard. Le songe est véritable, et l'interprétation en est fidèle.

46. Alors le roi Nabuchodonosor tomba sur sa face, et adora Daniel; et il ordonna d'apporter des victimes et de l'encens afin qu'on lui sacrifiât.

47. Parlant ensuite à Daniel, le roi lui dit : Votre Dieu est vrai-

---

S. Augustin In Joann. IX, la montagne désigne ou la sainte Vierge elle-même, ornée de toutes les vertus, ou encore la race juive. D'autres, avec S. Ambroise, serm. LXX, rapportent ce passage à la génération divine. Les Hébreux pensent que c'est Abraham qui est désigné par ce mont, parce que c'est de lui que tous les Juifs tirent leur origine, et que le Messie est descendu. Rosenmüller accepte cette opinion que Maldonat dit partagée par plusieurs commentateurs chrétiens. On y a vu encore le second avènement du Christ. Notre Seigneur semble bien faire allusion à ce passage dans Matt. XXI, 44; Luc. XX, 18. V. le Comm. de M. Fillion sur S. Matth., p. 419. Pour préciser davantage, on a cru que cette pierre détachée de la montagne symbolise la grâce ou la propagation de l'Evangile. D'autres commentateurs, Tregelles en particulier, se basant sur les termes de l'Ecriture, n'y voient que le jugement de Dieu sur les puissances du monde, et excluent toute allusion à la grâce se répandant sur la terre. S. Justin, dans son Dial. avec Tryphon, prétend que les païens avaient appliqué ce passage à leurs dieux : « Jam quando Mithagyrtæ suum Mithram aiunt saxo progenitum, et speluncam vocant locum ubi discipulos initiant, nonne hic licet agnoscere saxum illud, quod Daniel dicit excisum sine manibus? nimirum his quoque oracula effingere conantibus. » — *Comminuit*... V. ℣. 44. — *Deus magnus ostendit*... Le songe qu'a eu Nabuchodonosor est vraiment d'origine divine, et n'est pas le produit de son imagination. Cfr. Gen. XLI, 32. — *Verum est somnium*. Ce que le rêve symbolise arrivera certainement. — *Fidelis interpretatio*. L'explication du rêve est exacte et mérite que Nabuchodonosor y ajoute foi complétement.

46. — *Tunc rex... cecidit in faciem suam et Danielem adoravit*. Nabuchodonosor adorait le vrai Dieu en se prosternant devant Daniel son représentant. Il y a ici encore une figure de la soumission des empires du monde au Messie et à son royaume. Philip. II, 10. D'autres serviteurs de Dieu avaient refusé de pareils honneurs. Act. X, 25 26; XIV, 13, 15, Apoc XXII, 8, 9. Si Daniel les accepte, c'est pour en reporter tout l'honneur au Dieu d'Israël. — *Hostias*. מִנְחָה indique ici probablement l'offrande que l'on présentait aux idoles, Is. LVII, 6. LXVI, 3. — *Et incensum*. נִיחֹחַ rendu par Théodotion, εὐωδίαν, est fort bien traduit dans la Vulgate; Cfr. Ezdr. VI, 10. — *Ut sacrificarent ei*. לְנַסָּכָה aurait plutôt le sens d'offrir, dédier, ou faire des libations, comme traduisent les LXX, σπονδὰς ποιῆσαι, et Théodotion, σπεῖσαι. Dans la Babylonie on rendait aux Sages et aux héros des hommages d'extrême vénération; les rois babyloniens aussi reçoivent souvent un culte en forme de déification; Voir. G. Smith, Assyrian Discoveries, pp. 394, 395. « Hunc locum calumniatur Porphyrius, quod nunquam superbissimus rex captivum adoraverit, quasi non et Lycaones ob signorum magnitudinem Paulo et Barnabæ voluerint hostias immolare. Error ergo gentilium, qui omne quod supra se est deos putant, Scripturæ non debet imputari, quæ simpliciter refert quæ gesta sunt. Sed et hoc possumus dicere, quod causas adorandi et immolandarum hostiarum, et incensi atque sacrificii ipse rex exposuerit, dicens ad Danielem, vere Deus vester Deus deorum est, ergo non tam Danielem quam in Daniele adorat Deum qui mysteria revelavit. » S. Jérôme.

47. — *Vere*. כֹּן־קֻשְׁטָ, « d'après la vérité », il est vrai. — *Deus vester*. Le Dieu de Daniel et de ses compagnons, Jéhovah. — *Deus deorum est*. Ce n'est pas seulement un Dieu puissant entre les autres dieux, un de ceux que les Sages ont indiqués au ℣. 11. — *Do-*

ment le Dieu des dieux, et le maître des rois, et celui qui révèle les mystères, puisque tu as pu découvrir ce secret.

48. Alors le roi éleva Daniel aux plus hauts honneurs, lui fit beaucoup de magnifiques présents, et lui donna le gouvernement de toutes les provinces de Babylone; et il l'établit chef suprême de tous les sages de Babylone.

49. Et Daniel demanda au roi qui l'accorda, de placer Sidrach, Misach, et Abdenago à la direction des

et Dominus regum, et revelans mysteria; quoniam tu potuisti aperire hoc sacramentum.

48. Tunc rex Danielem in sublime extulit, et munera multa et magna dedit ei; et constituit eum principem super omnes provincias Babylonis, et præfectum magistratuum super cunctos sapientes Babylonis.

49. Daniel autem postulavit a rege, et constituit super opera provinciæ Babylonis, Sidrach, Misach,

---

minus regum. Ce Dieu est le maître des rois, même de celui qui s'intitule le roi des rois, ℣. 37. — *Revelans mysteria.* Ce que les dieux babyloniens n'ont pas pu révèler à leurs prêtres, Jéhovah l'a révélé à Daniel et, par l'intermédiaire de ce prophète, à Nabuchodonosor; Cfr. ℣. 26. Le roi ne reconnaît pas par là même qu'il n'y a qu'un Dieu, mais seulement que le Dieu de Daniel est le plus grand des Dieux. Il ne renoncera pas pour cela au culte de ses dieux nationaux. Peut-être admet-il une identification entre le Dieu de Daniel et le Dieu suprême des Chaldéens, Ilou, « le premier et unique principe d'où dérivent tous les autres dieux, dont le nom signifie » le Dieu « par excellence. » F. Lenormant, La Magie chez les Chaldéens, p. 103.

48. — *Tunc rex Danielem in sublime extulit.* Litt. « Il le fit grand », c'est-à-dire il l'éleva aux plus hauts emplois et aux plus grandes dignités; comme les mots suivants l'indiquent. — *Munera multa et magna dedit ei.* « Et in hoc calumniator Ecclesiæ (Porphyrius) prophetam reprehendere nititur, quare non recusavit munera, et honorem Babylonium libenter susceperit; non considerans ideo regem vidisse somnium, et interpretationis mysteria per puerum revelata, ut Daniel crescceret, et in loco captivitatis princeps fieret omnium Chaldæorum, et Dei omnipotentia nosceretur. Quod quidem et in Joseph apud Pharaonem et Ægyptum factum legimus, et in Mardochæo apud Assuerum, ut in utraque gente haberent captivi et peregrinantes Judæi solatia, videntes hominem gentis suæ Ægyptiorum esse principem vel Chaldæorum. » S. Jérôme. — *Principem super omnes provincias Babylonis.* Nabuchodonosor éleva Daniel au rang de « Schalit » de la province de Babylone. L'original a eu effet le singulier, על כל־מדינת. — *Et præfectum magistratuum super cuncios sapientes Babylonis.* Litt. « Et (il le fit) Rab-Sigenin sur tous les Sages de Babylone. » Les סגנין, gouverneurs, sont un mot qu'on fait habituellement dériver d'une source perse, Zend, « çâh, çang »; mais une connaissance plus approfondie des inscriptions cunéiformes a fourni une meilleure dérivation du mot, dit Fuller. Sargon est appelé « Sakkanakku Babilu », que Hincks traduit « prêtre de Babylone », et Oppert « vicaire des Dieux »; il est encore appelé « Sakin Subari », traduit par Prætorius, « restaurateur de la beauté. » Le terme, qui s'appliquait dans l'origine aux rois seuls, désigna ensuite les officiers de haut rang qui n'étaient pas de race royale, et eut le sens qu'on donne souvent aujourd'hui au mot prince. Après la marque de sagesse donnée par Daniel il était juste que tous les Sages de Babylone lui fussent soumis.

49. — *Daniel autem postulavit a rege.* Daniel n'oublie pas ses amis, et lui qui ne demande jamais rien pour lui personnellement, demande une faveur pour ceux qui avaient imploré avec lui l'assistance de Dieu. — *Constituit super opera provinciæ Babylonis.* Ils devinrent gouverneurs des affaires de la province, III, 2, probablement « Shalits » d'un degré inférieur. Ce titre est en effet donné dans les inscriptions au gouverneur de Babylone et au gouverneur de Gambuli. Fuller. Cette situation les mettait sans doute en fréquente communication. — *Sidrach, Misach...* V. I, 7. — *Ipse autem Daniel erat in foribus regis.* Comme Mardochée au temps d'Esther, Esth. II, 19, 21, etc, comme aujourd'hui à la Porte ottomane, Daniel était toujours au palais royal. Cfr. aussi αἱ πυλαί de la cour médo-perse. Bertholdt et Gésénius n'interprètent pas correctement cette expression en concluant que Daniel devint intendant du palais. Zœckler, après Hæver-

et Abdenago; ipse autem Daniel erat in foribus regis.

affaires de la province de Babylone; quant à Daniel, il était toujours à la cour du roi.

CHAPITRE III

Nabuchodonosor fait élever dans la plaine de Dura une colossale statue d'or, et ordonne à tous les fonctionnaires d'assister à sa consécration (℣℣. 1-3). — Un héraut proclame qu'à un signal donné tous devront se prosterner devant la statue et lui rendre leurs hommages, sous peine d'être jetés dans une fournaise ardente (℣℣. 4-7). — On accuse auprès du roi les trois amis de Daniel de n'avoir pas obéi à ce décret (℣℣. 8-12). — Appelés devant le roi, Sidrach, Misach et Abdenago refusent leurs hommages à la statue parce qu'ils ne peuvent adorer les dieux de Nabuchodonosor (℣℣. 13-18). — En punition ils sont jetés tout habillés dans la fournaise (℣℣. 19-23). — Là, Azarias, au nom de ses compagnons, prie Dieu et le remercie (℣℣. 24-45). — La flamme respecte les jeunes gens et tue les Chaldéens (℣℣. 46-50). — Cantique des trois jeunes gens (℣℣. 51 et suiv.). — Ils bénissent Dieu dans son éternité et son élévation (℣℣. 52-56). — Ils invitent toutes les œuvres de Dieu à s'unir à eux pour le louer (℣. 57). — D'abord les anges (℣. 58). — Puis les ouvrages célestes (℣℣. 59-73). — Ensuite les œuvres terrestres (℣℣. 74-78). — La même invitation est faite aux animaux (℣℣. 79-80), — aux hommes (℣. 81), — aux Israélites (℣. 82), — aux prêtres (℣. 83), — aux serviteurs de Dieu et aux saints (℣℣. 84-87). — Enfin ils s'excitent eux-mêmes aux louanges de Dieu qui les a sauvés (℣℣. 88 89). — Un nouvel appel à tous les amis de Dieu termine le cantique (℣. 90). — Le roi aperçoit alors avec terreur quatre hommes marchant sans liens dans la fournaise (℣℣. 91-92). — Il commande aux jeunes Hébreux de sortir, et quand il les a trouvés sains et saufs, il bénit Dieu qui les a si miraculeusement protégés, et, sous peine de mort, il commande à tous les peuples de son royaume de ne pas mépriser ce Dieu (℣℣. 93-97). — Commencement de l'édit relatif à la folie de Nabuchodonosor (℣℣. 98-100).

1. Nabuchodonosor rex fecit statuam auream altitudine cubitorum

1. Le roi Nabuchodonosor fit une statue d'or de soixante coudées

---

nick relève cette erreur que le texte ne permet pas.

2° Les trois amis de Daniel dans la fournaise, III.

Chap. III. — 1. — *Nabuchodonosor rex...* Les LXX et Théodotion ont placé cet événement dans la dix-huitième année de Nabuchodonor : Ἔτους ὀκτωκαιδεκάτου... Ils associaient sans doute l'érection de la statue avec la prise de Jérusalem sous Sédécias. Mais la prise de cette ville ne peut se placer que dans la dix-neuvième année de Nabuchodonosor, IV Rois, XXV, 8 et suiv. Puis, dit Keil, s'il est probable que le roi de Babylone, après avoir détruit tous ses ennemis, se sentit porté à ériger un monument de ses exploits et de sa puissance, la destruction de la capitale du royaume de Juda ne peut être considérée comme une occasion suffisante pour un fait de ce genre. Il est certain cependant que l'événement raconté dans ce chapitre est postérieur à celui du IIe chapitre, puisque III, 12 et 30 se rapportent à II, 49. D'un autre côté, il se produisit avant l'incident du IVe chapitre, dans lequel un certain nombre de points se rapportent à la dernière moitié du règne de Nabuchodonosor, tandis que l'histoire contenue dans le chapitre III appartient plutôt au milieu du règne de ce prince, alors que Nabuchodonosor était à l'apogée de la grandeur. On suppose parfois que l'événement raconté ici est très éloigné des faits racontés dans le chapitre précédent, parce que le roi semble avoir perdu tout souvenir de la puissance et de la sagesse du Dieu des Juifs. Mais cette conclusion n'est pas nécessaire. La conduite que tient ici Nabuchodonosor est fort naturelle de la part d'un roi païen; elle n'implique pas une persécution dirigée contre les adorateurs de Jéhovah, auxquels on ne demande que de reconnaître le dieu national auquel le roi attribue la grandeur et la puis-

sexaginta, latitudine cubitorum sex, et statuit eam in campo Dura provinciæ Babylonis.

de hauteur et de six de largeur, et il la plaça dans la campagne de Dura, dans la province de Babylone.

---

sance de son règne, comme le dieu de ce royaume. Les sujets païens de Nabuchodonosor pouvaient facilement se soumettre à cet ordre; mais les Juifs ne pouvaient obéir sans violer le premier article de leur loi. Nabuchodonosor ne pensait pas à cela. La désobéissance à ses ordres dut lui sembler une rebellion coupable contre sa majesté. Et c'est ainsi que les Chaldéens ont soin de représenter au roi la conduite des trois jeunes Hébreux. Le roi ne la considère lui-même qu'au point de vue d'une désobéissance à ses ordres. La conduite de Nabuchodonosor à l'égard des Juifs, ajoute Keil, telle qu'elle est décrite dans ce chapitre, diffère complétement de la manière d'agir d'Antiochus Epiphane envers le Judaïsme. Antiochus a pour but en effet de détruire le culte judaïque. La conduite des amis de Daniel accusés auprès du roi n'indique aucune trace de l'ardeur religieuse extrême qui signale l'époque des Machabées. Au lieu d'espérer dans un secours miraculeux de Dieu, ils regardent comme possible que ce Dieu, qu'ils servent, ne les sauve pas, et ils se contentent de déclarer qu'ils n'adoreront jamais les images païennes que le roi fait ériger. Il n'y a pas là une histoire imaginée à l'occasion des persécutions d'Antiochus. On a pris prétexte à objection de l'absence de Daniel dans tout ce chapitre. Mais c'est un argument de critique interne qui ne peut rien prouver, car Daniel n'était nullement tenu de nous donner dans son livre les raisons de son abstention, si singulière que plusieurs l'aient jugée. — *Fecit,* il fit faire, il ordonna d'élever. — *Statuam.* צלם désigne certainement ici, aussi bien que II, 31, une statue de forme humaine qui représente une divinité chaldéenne. Était-ce une image soit de Nabuchodonosor, soit de Nabopolassar, son père? Quelques critiques, Rosenmüller, Zœckler, etc., en doutent. Mais les recherches modernes ont découvert plusieurs exemples desquels on peut conclure que Nabuchodonosor a fait ériger sa statue. En effet, dans les annales de Sammas Rimmon, fils de Salmanazar, ce prince est décrit comme ayant érigé, après une campagne victorieuse, sa propre statue : « Je fis une image (zelam) de ma royauté glorifiée », Records of the past, t. I, p. 17. Le même fait est attribué à Salmanazar, etc. V. Norris, a syrian Diction., t. II, p. 345; Oppert, Grammaire assyrienne, p. 120. — *Auream.* La statue n'était probablement pas en or massif, elle était plutôt dorée, comme le dit Ewald. V. l'Introduction. Le langage des Hébreux permet en effet d'accepter cette interprétation; Voir en effet Exod. XXXVII, 25; Is. XL, 19, XLI, 7; Jer. X, 3, 5. Partout on désigne le meuble ou la statue en bois couverts d'or comme étant complètement en or. Il faut se rappeler en effet que dans ses campagnes victorieuses Nabuchodonosor avait conquis d'immenses richesses. Les Talmudistes prétendent même que tout l'or qui avait été pris dans le temple de Jérusalem avait été mis par mépris à la base de la statue, en accomplissement de la prophétie d'Ezéchiel, VII, 19. Mais les descriptions données par Hérodote I, 183, et par Diodore, II, 9, des statues babyloniennes, aussi bien que la description d'Is. XL, 19, font penser que l'image élevée par Nabuchodonosor était seulement recouverte de plaques d'or. D'après Hérodote, la grande statue de Bélus, qui avait douze coudées de haut, avait nécessité, avec ses accessoires, l'emploi de 800 talents d'or. Selon Diodore la grande statue placée dans le temple de Bélus avait exigé l'emploi de 1,000 talents d'or; il ajoute que cette statue, faite au marteau, n'était pas solide. De tous ces renseignements se dégage la valeur historique de l'auteur. — *Altitudine... latitudine.* Ces proportions n'ont rien de contraire à l'art babylonien qui se plaît aux formes gigantesques. La proportion, 60 coudées de haut sur 6 de large, peut assez facilement s'expliquer, puisque dans le corps humain, la longueur est à la largeur dans la proportion de 1 à 6. Si on admet que le piédestal est compris dans la hauteur totale, et que toute l'image avec son piédestal est comprise dans le terme de *zelam,* il ne restera rien qui justifie les difficultés qu'on a vues dans ce passage. Ce zelam pouvait être semblable à l'Apollon d'Amyclée décrit par Pausanias, Lacon. III, 29, 2, qui faisait une colonne élancée pourvue d'une tête, de bras, de pieds et rappelait la forme humaine. Voir Munter, Relig. der Babyloniers, p. 59; Hengstenberg, Beitrage, p. 95; Kanichfeld, qui rappelle le colosse de Rhodes, les colosses égyptiens mentionnés par Hérodote, II, 175, et l'image du soleil dont Pline parle, Hist. nat. XXIV, 18, et qui atteignait une hauteur de 110 pieds. Il paraît probable en effet que les monuments qu'avait vus Nabuchodonosor en Egypte le décidèrent à une entreprise du genre de celle qui est décrite ici. Rien n'autorise à croire, avec Hoffmann, Zündel et Kliefoth, que Nabuchodonosor voulait sym-

2. Itaque Nabuchodonosor rex misit ad congregandos satrapas, magistratus, et judices, duces, et tyrannos, et præfectos, omnesque

2. Le roi Nabuchodonosor envoya ensuite l'ordre de rassembler les satrapes, les magistrats, les juges, les chefs, les intendants, les préfets,

---

boliser par cette statue la puissance qu'il avait fondée, en harmonie avec les conceptions religieuses du paganisme, symbolisme représenté surtout, dit Kranichfeld, par les chiffres 6 et 60. — *In campo Dura provinciæ Babylonis.* בקיא, comme le mot hébreu correspondant, ne signifie pas, dit Zœckler, une vallée étroite entourée de montagnes, mais une plaine. Aussi la plupart des modernes traduisent-ils : dans la plaine de Dura. On ne sait pas bien où elle se trouvait. Les anciens mentionnent deux localités de ce nom, l'une au confluent du Chaboras avec l'Euphrate, non loin de Carchemis, Polybe, v, 48, Ammien Marcellin, XXIII, 5, 8, XXIV, 1, 5; l'autre au delà du Tigre, non loin d'Apollonie, Polybe, v, 52, Ammien, XXV, 6, 9. La première n'appartenait certainement pas à la province de Babylone, et le texte l'exclut ainsi formellement. La seconde pouvait au contraire faire partie de cette province, puisque, d'après Strabon, Sittace appartenait à la Babylonie. Mais cette dernière localisation éloigne trop Dura de la capitale pour qu'on puisse l'accepter. Il vaut mieux, avec M. Oppert, Expédition scientifique en Mésopotamie, t. I, pp. 238 et suiv., placer cet endroit dans le voisinage de Babylone, à une lieue au S. S.-E. de la ville, où l'on trouve des ruines qui portent le nom de Dura. A l'extrémité de ces ruines se trouve un remblai, nommé el-Mohattat, la colline alignée, qui forme un carré de 6 mètres de haut, sur une base de 14 mètres, et qui est entièrement construit en briques cuites. Ce remblai offre une si étonnante ressemblance à une statue colossale dressée sur son piédestal, que M. Oppert croit y retrouver les restes du monument élevé par Nabuchodonosor, dont il est question ici. L'opinion émise par M. Quatremère se trouve ainsi confirmée, et les vues de M. Oppert sont partagées par le capitaine Selby et M. Rawlinson. Dur, ajoute Fuller, est souvent la première partie du nom de districts ou de villes mentionnés dans les inscriptions. On y trouve en effet Dur-Yagina, Dur-Kurigabri, Dur-Sargina. Dans l'inscription d'Esarhaddon, Duru-Suanna-Ki est cette partie de Babylone ailleurs appelée Imgur-Bel, ou muraille de Babylone.

2. — *Itaque Nabuchodonosor rex.* « Velox oblivio veritatis, ut qui dudum servum Dei, quasi Deum adoraverat, nunc statuam sibi fieri jubeat, ut ipse adoretur in statua. » — S. Jérôme. — *Misit ad congregandos.* Ce message fut sans doute porté par les courriers qui se retrouvent si souvent dans l'Orient, aussi bien en Israël, I Rois, XI, 7, II Paral. XXX, 6, 10, et en Perse, Esth. VIII, 14, X, 15, qu'à Babylone. — *Satrapas,* אחשדרפנא a été ainsi rendu par S. Jérôme, probablement d'après les LXX : σατράπας. Théodotion le traduit par ὕπατοι. Ce mot vient de l'ancien persan Kshatra, domaine, province, et du zend pâvan, gardiens; il désigne les gouverneurs d'état, ceux qui représentent l'autorité royale dans un pays. On trouve le mot Kshatrapâvan dans l'inscription de Behistoun; il est facile de le rapprocher du sanscrit Kshathrapa. Sa présence dans Daniel montre qu'il était employé avant la conquête persane. La terminaison « pani » est en effet assyrienne ou babylonienne; Cfr. le halik pani des inscriptions, dans Norris, Assyr. Diction., à ce mot. Du reste Xénophon, Cyropédie, VIII, 6, 1, fait remonter l'existence des fonctionnaires de ce nom jusqu'au temps de Cyrus; Bérose, dans Josephe, adv. Apion. I, 19, Antiq. X, 11, 1, désigne Nécho sous le titre de τεταγμένος σατράπης de Nabopolassar. Or on ne peut voir là, dit Zœcker, un grossier anachronisme, mais plutôt une indication des rapports de Nécho avec les rois babyloniens. On n'a donc pas le droit de prétendre qu'on est en face d'une erreur historique; elle n'existe pas plus que VI, 2 et suiv., où il est question des Satrapes de Darius le Mède. — *Magistratus.* סגניא. V. plus haut, II, 48. — *Judices,* פחותא. L'étymologie et la signification de ce mot, même en ancien persan, n'ont pas encore été bien clairement indiquées. On le rapproche volontiers du sanscrit paksha, « côté », prakrit, pakka, persan moderne et turc, pacha. Il désigne des préfets de province, inférieurs en dignité aux Satrapes. Les gouverneurs que Salomon avait placés sur les provinces de son royaume extérieures à la Palestine portaient déjà ce titre, III Rois, X, 15, II Paral. IX, 14. Cfr. aussi III Rois, XX, 24, Is. XXXVI, 9; Ezech. XXVI, 6, 23; Jer. LI, 23; Esth. VIII, 9, IX, 3. Ce fut le titre porté par les gouverneurs de Judée après la captivité, Agg. I, 1, 14; II, 2, 21, Neh. V, 14, 18, etc. Ici et au ℣. 3, les LXX traduisent ce mot par τοπάρχαι; au ℣. 27, ils le rendent par ἀρχιπατριῶται. — *Duces.* S. Jérôme a traduit ainsi, après Théodotion, ἡγουμένους, le chald. אדרגזריא. Ce mot désigne ou les juges, ou les conseillers d'état. Les étymologies persanes ou aramaïques

et tous les gouverneurs de provinces, afin qu'ils se trouvassent à la dédicace de la statue qu'il avait érigée.

3. Alors les satrapes, les magistrats, les juges, les chefs, les intendants, les premiers officiers de l'état, et tous les gouverneurs de provinces, furent réunis pour assister à la dédicace de la statue que le roi Nabuchodonosor avait élevée. Ils se tenaient devant la statue que le roi Nabuchodonosor avait érigée,

4. Et un héraut criait avec force :

principes regionum, ut convenirent ad dedicationem statuæ quam erexerat Nabuchodonosor rex.

3. Tunc congregati sunt satrapæ, magistratus, et judices, duces, et tyranni, et optimates qui erant in potestatibus constituti, et universi principes regionum, ut convenirent ad dedicationem statuæ quam erexerat Nabuchodonosor rex; stabant autem in conspectu statuæ quam posuerat Nabuchodonosor rex:

4. Et præco clamabat valenter :

---

proposées par Haug, Zœckler, etc., ne sont plus admises, et on croit que le mot est un composé assyrio-babylonien ; אדר indique la dignité, la supériorité (Cfr. Adramelek). Les גזרין sont mentionnés II, 27, etc., où S. Jérôme a traduit le mot par aruspices. Si on le fait venir de l'assyrien « kazir », collecteur, ou restaurateur de lois, l'adargazer de cet endroit serait le juge qui, dit Fuller, applique aux lois de la contrée le procédé analytique et distinctif que le gazer de classe sacerdotale emploie pour reconnaître les lois du firmament. — *Tyrannos.* S. Jérôme suit ici encore Théodotion. τύραννοι. גדבריא = גזברא désigne plutôt, comme nous l'avons vu, Introd., les trésoriers. — *Præfectos.* דתבריא, ancien persan dâta-bara, désigne les gardiens de la loi, c'est-à-dire les hommes de loi, les jurisconsultes, V. l'Introd. L'original a ici le mot תבתיא, qui n'est pas rendu par la Vulgate, et qui signifie les juges dans le sens le plus strict. Ce mot, dit Fuller, est un ἅπαξ λεγόμενον. Il vient probablement de פתה, répandre, ouvrir, parler, etc. Le préfixe ת commun en assyrien, dénote en général des noms abstraits comme dans l'hébreu. Ici le mot semble avoir passé de la description des qualités d'un emploi à l'employé lui-même. V. d'ailleurs l'Introd. — *Omnesque principes regionum.* שלטני sont les gouverneurs subordonnés au gouverneur principal ; Cfr. II, 48, 49. Ce mot est assurément assyrio-babylonien. Il vient de la racine שלט, régler ; il est formé par l'addition, très fréquente, de la lettre נ. Dans l'inscription de Khorsabad, le titre de Sargon, en qualité de gouverneur de l'Egypte, est « siltannu. » Au temps où Babylone était soumise à l'Assyrie, le titre de son gouverneur était « salat » ; Cfr. F. Lenormant, Les premières civilisations, t. II, p. 246. On connaît bien le mot sous la forme actuelle, sultan, ainsi que la signification qu'il a. D'ailleurs J. de Hammer, dans Des Osmanichen Reichs staatsverfassung, I, p. 43 et II, 3 et suiv., a montré que les Turcs avaient emprunté aux anciens Perses les dignités et les emplois qui existent à leur cour. — *Ut convenirent ad dedicationem statuæ.* « Principes congregantur ad adorandam statuam, ut per principes seducantur et gentes ; qui enim divites sunt et potentes, dum timent carere divitiis et potentia, facilius supplantantur. Seductis autem magistratibus, subditi majorum exemplo pereunt. » S. Jérôme.

3. — *Optimates qui erant in potestatibus constituti.* S. Jérôme traduit ici le mot תבתיא qu'il a omis au verset précédent, mais il en fait un qualificatif de דתבריא, qu'il a traduit par « præfectos. » — *Ad dedicationem statuæ.* חנכה s'emploie à propos de la dédicace d'un temple, III Rois, VIII, 63, II Paral. VII, 5 ; Esdr. VI, 16, comme à propos de celle d'une maison. Deut. XX, 5. Il dénote ici certainement un acte accompagné d'usages religieux, par lesquels la statue était solennellement consacrée comme un symbole de la puissance et de la gloire du roi. Ne pas prendre part à cette cérémonie équivalait à une rebellion ouverte ou même à un sacrilège.

4. — *Præco.* כרוזא rappelle l'ancien persan « Khresii », crier, d'où vient le verbe כרז, V, 29, qui en chaldéen et en syriaque a le même sens que le grec κηρύσσειν. — *Populis, tribubus et linguis.* La proclamation ne s'adresse pas seulement aux officiers convoqués, mais à tous ceux qui étaient présents. Or, à cette époque, Babylone, arrivée au plus haut degré de gloire, contenait dans son empire des peuples de tout genre où le Juif captif se trouvait à côté du Grec et du Mede. La proclamation officielle est adressée aux peuples, aux tribus et aux langues, Cfr. Gen. X, 5 ; Is. LXVI, 18, pour leur rappeler par cette formule la grandeur du monarque qui leur parle. Il est possible qu'elle fut officielle.

Vobis dicitur populis, tribubus et linguis;

5. In hora qua audieritis sonitum tubæ, et fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, et universi generis musicorum, cadentes adorate statuam auream quam constituit Nabuchodonosor rex.

6. Si quis autem non prostratus adoravevit, eadem hora mittetur in fornacem ignis ardentis.

7. Post hæc igitur statim ut audierunt omnes populi sonitum tubæ,

Peuples, tribus et langues, on vous ordonne

5. Qu'à l'instant où vous entendrez le son de la trompette, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la symphonie et de tous les autres instruments de musique, vous vous prosterniez et adoriez la statue d'or qu'a érigée le roi Nabuchodonosor.

6. Si quelqu'un ne se prosterne pas et n'adore pas, il sera jeté aussitôt dans une fournaise enflammée.

7. Aussitôt donc que tous les peuples entendirent le son de la trom-

---

Les inscriptions, citées par Fuller, qui assignent à Rimmon-Nirari, à Sammas-Rimmon et d'autres, le titre de « roi des quatre races », à Sargon « l'empire des nations » ou « des langues »; les phrases qui ouvrent certains édits d'Assurbanipal : « aux hommes de Rosa, aux hommes de la mer, aux hommes de Néruti », expliquent très clairement le langage que met Daniel dans la bouche du roi. Cfr. φυλλαί, λαοὶ καὶ γλῶσσαι de l'Apocalypse v, 9, vii, 9, xiii, 7, xiv, 6, xvii, 15.

5. — *In hora qua audieritis.* Dès que vous aurez entendu. — *Sonitum tubæ...* Les Israélites employaient les instruments de musique dans leurs fêtes dédicatoires, Is. xxix, 1; Neh. xii, 27; I Macc. iv, 54. La musique et le chant ne manquaient pas non plus aux fêtes païennes de ce genre; Exod. xxxii, 18 et suiv. Les Babyloniens et les Assyriens semblent aussi avoir eu beaucoup de goût pour la musique; Is. xiv, 11; Is. cxxxviii, 2; Hérodote, i, 191; Quinte-Curce, v, 3. On trouve aussi de nombreux instruments de musique représentés sur les monuments de Ninive et de Babylone. — *Tubæ.* קרנא, la corne ou la trompette faite d'abord avec une corne, puis ensuite en forme de corne; Cfr. Nombr. x, 2, etc; Josué, v, 5; etc. — *Fistulæ.* משרוקיתא, traduit dans les LXX et Théodotion par σύριγγος. C'était probablement la flûte de Pan, formée de roseaux de longueur et d'épaisseur différentes, et qui, suivant une tradition grecque, Pollux, iv, 9, 15, avait été inventée par deux Mèdes. Le mot chaldéen, qui vient de שרק, ne se trouve que dans Daniel. — *Citharæ... et symphoniæ.* V. l'Introd., p. 36, où nous avons traité la question de l'origine grecque de ces noms. — *Et universi generis musicorum.* Cette addition est destinée à faire valoir l'idée de la richesse et de la puissance du maître du monde. — *Cadentes adorate.* προσκυνεῖν; Cfr. ii, 46. « Omnem scripturam sacram mente percurrens, nisi jam in me fallit oblivio, nequaquam reperio quod sanctorum quisquam Deum cadens adoraverit : sed quicumque idola et dæmones et res illicitas adoraverit, cadens dicitur adorare, ut in præsenti loco non semel sed crebrius. Et in Evangelio, Matt. iv, 9, diabolus loquitur ad Dominum : Hæc omnia dabo tibi si cadens adoraveris me. Sed et hoc dicendum : omnes hæreticos qui fulgore eloquentiæ sæcularis falsum dogma componunt, auream statuam facere, et quantum in se est persuasione compellere ut cadentes adorent idolum falsitatis. » S. Jérôme.

6. — *Eadem hora* Sans aucun retard et sans autre jugement. — *Mittetur in fornacem ignis ardentis.* Cette peine si cruelle a fait concevoir à quelques critiques des doutes sur l'authenticité de ce passage. On l'a jugée d'après des idées contemporaines, sans s'inquiéter de l'histoire. Or on trouve ce supplice indiqué dans l'Ancien Testament, Gen. xxxviii, 24; Jér. xxix, 22. Saul-Mugina roi de Babylone, s'étant révolté contre son frère Assurbanipal, est vaincu et fait prisonnier par celui-ci, puis jeté, sur l'ordre de son frère, dans une fournaise ardente; Smith, History of Assurbanipal, pp. 137, 138. L'inscription de Khorsabad apprend que le supplice du feu fut infligé en 714 au roi de Hamath et à ses alliés; ce fut aussi le destin d'Assurlih, en 712; Oppert et J. Menant, Journal asiatique, 1863, pp. 24, 25, 50. V. aussi l'Introd., p. 28. Il n'y a dans le récit de Daniel qu'une preuve de plus de son authenticité. La fournaise, אתון, est plus amplement décrite aux vv. 23 et 93.

7. — *Et symphoniæ.* Ces mots ne se trouvent pas dans l'original; mais cette omission ne peut être attribuée qu'à une erreur de copiste.

pette, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la symphonie et de tous les autres instruments de musique, tous les peuples, les tribus et les langues, adorèrent la statue d'or qu'avait élevée le roi Nabuchodonosor.

8. Aussitôt, et dans le même temps, des Chaldéens s'approchant, accusèrent les Juifs,

9. Et dirent au roi Nabuchodonosor : Roi, vis éternellement.

10. Roi, tu as donné l'ordre que tout homme qui entendrait le son de la trompette, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la symphonie et de tous les autres instruments, se prosternât et adorât la statue d'or;

11. Et si quelqu'un ne se prosternait pas et ne l'adorait pas, il serait jeté dans une fournaise ardente.

12. Or les Juifs que tu as mis à la tête des affaires de la province de Babylone, Sidrach, Misach, et Abdenago, ont méprisé, ô roi, ton

fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, et omnis generis musicorum; cadentes omnes populi, tribus et linguæ, adoraverunt statuam auream quam constituerat Nabuchodonosor rex.

8. Statimque in ipso tempore accedentes viri Chaldæi accusaverunt Judæos ;

9. Dixeruntque Nabuchodonosor regi : Rex, in æternum vive;

10. Tu, rex, posuisti decretum, omnis homo qui audierit sonitum tubæ, fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, et universi generis musicorum, prosternat se, et adoret statuam auream :

11. Si quis autem non procidens adoravevit, mittatur in fornacem ignis ardentis.

12. Sunt ergo viri Judæi quos constituisti super opera regionis Babylonis, Sidrach, Misach, et Abdenago; viri isti contempserunt,

---

Cependant on la constate aussi dans les LXX et dans Théodotion.

8. — *Statim in ipso tempore.* Litt. : « C'est pourquoi à ce temps. » Les accusateurs ne laissent pas la chose languir. Ils vont immédiatement faire leur dénonciation. — *Accusaverunt Judæos.* Litt. « Ils mangèrent les morceaux des Juifs », c'est-à-dire comme traduisent les LXX et Théodotion, διέβαλον τοὺς Ἰουδαίους. Ils étaient jaloux de l'influence acquise par les Juifs et profitaient de l'occasion pour leur faire enlever leurs emplois.

9. — *Rex in æternum vive.* Formule habituelle de respect, que nous avons déjà rencontrée et expliquée, II, 4.

10-11. — Les accusateurs commencent par rappeler au roi le décret solennel qu'il a rendu, et vont ainsi faire paraître plus grave la conduite des Juifs qui ont méprisé ce décret après avoir reçu du roi de si grands honneurs.

12. — *Sunt ergo viri Judæi... et Abdenago.* Sur les noms des trois juifs V. I, 6, 7 et II, 49. Pourquoi Daniel n'est-il pas aussi accusé par les Chaldéens? On ne peut faire une réponse péremptoire à cette question. Mais faut-il, avec Lengerke, tirer de ce fait une nouvelle preuve contre la crédibilité et l'authenticité du livre? Non, car on peut donner des motifs assez plausibles pour expliquer l'omission dont Daniel est l'objet. Aben-Ezra, Calvin, Hævernick, etc, pensent que la faveur dont il jouissait près de Nabuchodonosor était si grande et si fortement établie que les accusateurs n'osèrent pas s'attaquer à lui. Selon Lüderwald, Jahn, etc, il était alors absent soit pour des affaires, soit par suite de maladie. D'après Kranichfeld, etc, sa position de chef des Mages écartait de lui l'obligation, imposée aux officiers séculiers, de se prosterner devant la statue. Hengstenberg et Hitzig soutiennent, d'après II, 49, que Daniel n'occupait pas d'emploi administratif : opinion qui ne peut être maintenue, car elle est formellement contredite par II, 48, 49. En tous cas, il y a dans l'absence du prophète, une raison grave, et il n'était pas tenu de nous la faire connaître. S'il n'a pas intercédé en faveur de ses amis, c'est sans doute à cause de cette absence et aussi de la rapide exécution de l'arrêt royal. Si d'ailleurs, comme le dit avec raison Fuller, ce chapitre était l'œuvre d'un pseudo-Daniel ou simplement un fait inventé, Daniel aurait certainement été introduit dans le récit, et on eut essayé d'expliquer pourquoi il ne partagea pas le sort de ses compagnons.

rex, decretum tuum; deos tuos non colunt, et statuam auream quam erexisti, non adorant.

13. Tunc Nabuchodonosor in furore et in ira præcepit ut adducerentur Sidrach, Misach, et Abdenago; qui confestim adducti sunt in conspectu regis.

14. Pronuntiansque Nabuchodonosor rex, ait eis : Verene, Sidrach, Misach, et Abdenago, deos meos

ordonnance; ils n'honorent pas tes dieux, et ils n'adorent pas la statue d'or que tu as érigée.

13. Alors Nabuchodonosor, en furieuse colère, ordonna d'amener Sidrach, Misach, et Abdenago, qui furent conduits aussitôt devant le roi.

14. Et le roi Nabuchodonosor leur dit : Est-il vrai, Sidrach, Misach, et Abdenago, que vous n'honorez pas

---

— *Viri isti contempserunt decretum tuum.* Litt. « Ces hommes n'ont pas posé (leur) raison sur toi », c'est-à-dire ils n'ont pas eu souci, ni crainte de toi, comme plus bas, VI, 14. S. Jérôme a suivi les LXX et Théodotion; mais le sens est le même. Les Juifs ont montré un grand mépris envers le roi. — *Deos tuos non colunt.* Les Chaldéens profitent de la désobéissance des Juifs pour rappeler à Nabuchodonosor que la religion du roi est, autant que lui-même, insultée par ces déportés, auxquels il a accordé toute sa confiance. — *Statuam auream...* Troisième et actuel grief qui doit être plus sensible au roi que les précédents : « Sciebant reges severius in suarum quam in divinarum legum violatores enim advertere solere. » Maldonat.

13. *In furore et in ira.* Ces synonymes montrent l'extrême colère qui saisit Nabuchodonosor à ces nouvelles. « La fureur des persécuteurs païens contre la vérité est proverbiale. Les Romains, qui tolèrent toutes les superstitions païennes, persécutent le Christianisme jusqu'à la mort. » Rose. — *Præcepit,* אמר, dit. Cfr. I, 3. II, 46. — *Ut adducerentur.* להתיה, qu'on lit aussi. V, 2, 13. Le roi ne commande pas l'exécution immédiate des trois jeunes Juifs, comme il avait fait pour les Mages, II, 12. Il ordonne de les amener en sa présence. Dieu veut qu'ils rendent devant les pouvoirs du monde témoignage à la vérité, afin d'édifier l'Eglise de tous les âges. Cfr. Matt. X, 18 : « In testimonium illis et gentibus. » — *Adducti sunt.* Litt. « on les amena », formule impersonnelle, comme plus haut, II, 13.

14. *Verene.* S. Jérôme traduit d'après Théodotion, εἰ ἀληθῶς. Mais הצדא se rattache à la racine צדה, et on doit plutôt le traduire par : était-ce de parti pris, était-ce votre dessein de ne pas adorer le dieu dont j'ai fait ériger la statue, ou bien est-ce par imprudence et sans réfléchir que vous avez ainsi agi? Hitzig, Kliefoth, Keil adoptent une autre explication : ils interprètent le mot, d'après l'hébreu צדיה, Nomb. XXXV, 20, dans le sens de résolution méchante : vous aviez pris la résolution méchante d'offenser mon dieu, car, disent ces commentateurs, on ne peut supposer que c'est sans parti pris que les Juifs se sont rendus coupables de cette désobéissance. — *Deos meos.* Le Chaldéen n'a pas le pluriel, comme les traductions grecque et latine, mais le singulier, לאלהי. Il faut noter cette particularité, fort importante pour bien comprendre tout cet endroit. — *Non colitis, et statuam... non adoratis.* Nabuchodonosor fait ici dit-on, une distinction entre adorer ses Dieux et rendre un culte à l'image qu'il a érigée. Mais cette distinction n'empêche pas d'admettre, comme nous l'avons fait plus haut, v. 2, que l'image érigée était élevée à la royauté de Nabuchodonosor. En outre il semble résulter des vv. 12, 14, 18, que le culte du dieu du monarque implique le culte du monarque lui-même. Les inscriptions, dit Fuller, prouvent que c'était bien le cas. « J'ai fait, dit Salmanazar III, une image de ma royauté; sur elle j'ai inscrit l'éloge d'Assur mon maître, et un récit véritable de mes exploits »; Oppert, Gramm. assyrienne, p. 120. Il était donc impossible de séparer l'adoration de l'image de la royauté d'une adhésion implicite au dieu qui avait, suivant la croyance populaire, fait prospérer le roi. Le refus des jeunes Hébreux était insultant et justifiait les accusateurs, qui devaient s'attendre à produire une sérieuse impression sur le roi. Il est certain, ajouterons-nous avec Fuller, et les inscriptions babyloniennes le prouvent surabondamment, que l'enthousiasme religieux du roi Nabuchodonosor pour son dieu était extrême; c'est un des principaux traits de son caractère. Mérodach, le dieu protecteur de Babylone, auquel le nom de Bel fut spécialement transféré par les Babyloniens durant la dernière période de leur histoire, fut, suivant une inscription, « le Seigneur, la joie de son cœur dans Babylone, qui était le siége de sa souveraineté et de son empire. » Nabuchodonosor dit : « Mérodach, le grand Seigneur, m'a donné l'empire du monde, et

mes dieux, et que vous n'adorez pas la statue que j'ai élevée?

15. Maintenant donc, si vous êtes prêts, dès que vous entendrez le son de la trompette, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la symphonie et des autres instruments de musique, prosternez-vous, et adorez la statue que j'ai faite. Que si vous ne l'adorez pas, vous serez jetés au même instant dans une fournaise ardente. Et qui est le Dieu qui vous arrachera de mes mains?

16. Sidrach, Misach, et Abdenago répondirent au roi Nabuchodonosor : Il n'est pas besoin que nous vous répondions là-dessus.

17. Car notre Dieu, celui que nous adorons, peut nous arracher de la fournaise ardente, et nous délivrer, ô roi, d'entre tes mains.

non colitis, et statuam auream quam constitui, non adoratis?

14. Nunc ergo, si estis parati, quacumque hora audieritis sonitum tubæ, fistulæ, citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, omnisque generis musicorum, prosternite vos, et adorate statuam quam feci; quod si non adoraveritis, eadem hora mittemini in fornacem ignis ardentis; et quis est Deus qui eripiet vos de manu mea?

16. Respondentes Sidrach, Misach, et Abdenago, dixerunt regi Nabuchodonosor : Non oportet nos de hac re respondere tibi.

17. Ecce enim Deus noster quem colimus, potest eripere nos de camino ignis ardentis, et de manibus tuis, o rex, liberare.

---

a confié à mes soins le peuple étendu au loin de la terre. Mérodach, le grand Seigneur, l'ancien des dieux, a donné toutes les nations et tous les peuples à ma garde. » Les inscriptions de Nabuchodonosor se terminent toujours par une prière à Mérodach, dans laquelle il invoque sa protection pour le trône et pour l'empire, et où il demande la continuation de cette faveur à travers les âges jusqu'à la fin des temps. Les trois Juifs injuriaient donc gravement le roi en refusant hommage à son dieu.

15. — *Si estis parati...* Cfr. de semblables tournures, Exod. XXXIII, 32; Luc, XIII, 9. Si vous êtes disposés à agir, comme je vous le demande, tant mieux. Le roi se souvient sans doute de l'estime qu'il a conçue autrefois pour les jeunes gens, I, 19, II, 49, et est enclin à la pitié envers eux. — *Quis est Deus qui eripiet vos de manu mea?* Hitzig voit dans ces mots un blasphème semblable à celui de Sennachérib, Is. XXXVII, 10. Keil pense que le cas est différent : Sennachérib élevait ses dieux en face de Jéhovah, le Dieu des Juifs; Nabuchodonosor déclare seulement que la délivrance de la fournaise embrasée est un ouvrage qu'aucun dieu ne peut accomplir, et ce n'est par suite qu'indirectement il compare le Dieu des Juifs au dieu des païens.

16. — *Non oportet nos de hac re respondere tibi.* « Ille sensus est; non debes audire verba, quorum jam rebus ipsis probabis fortitudinem atque constantiam. » S. Jérôme. L'original semble plutôt devoir se rendre par : nous n'avons pas besoin de te répondre : notre acte même prouve que nous ne pouvons adorer l'image que tu as érigée. D'autres avec L. de Dieu traduisent : Il ne nous servirait de rien de te répondre. S. Jérôme a suivi Théodotion : οὐ χρείαν ἔχομεν... Les trois jeunes gens ne veulent pas répondre au roi, parce que sa sentence ne les effraye pas; ils ont en effet sacrifié d'avance leur vie. « Tres pueri in sacro illo certamine præ oculis Deum sibi proposuere, non flammas : præmium futurum, non pœnam. Sicque inter tetros undantis incendii globos triumphantes, barbarum regem, minas omnes, ipsum quoque supplicium, docuerunt ignes sanctis hominibus non esse fortiores. » S. Zeno, serm. I de tribus pueris. Le même saint ajoute ailleurs, serm. VI : « Vindicantur de incensoribus suis, Deum vident : mors transit in vitam, metus in gloriam. Sic quis non optet ardere? »

17. — *Ecce enim Deus noster...* Les jeunes Hébreux répondent à la question que le roi leur a posée au v. 15 : « Quis est Deus qui eripiet vos de manu mea. » — *Potest eripere nos.* Ils ont foi dans la puissance du Dieu qu'ils adorent : Ce n'est ni l'audace, ni l'espoir d'un miracle, ni le fanatisme, qui les font parler, comme prétendent Bertholdt, von Lengerke et Hitzig, mais seulement la confiance en Dieu et une humble soumission à sa volonté.

18. Quod si noluerit, notum sit tibi, rex, quia deos tuos non colimus, et statuam auream quam erexisti, non adoramus.

19. Tunc Nabuchodonosor repletus est furore; et aspectus faciei illius immutatus est super Sidrach, Misach, et Abdenago, et præcepit ut succenderetur fornax septuplum quam succendi consueverat.

20. Et viris fortissimis de exercitu suo jussit, ut ligatis pedibus Sidrach, Misach, et Abdenago, mitterent eos in fornacem ignis ardentis;

21. Et confestim viri illi vincti, cum braccis suis, et tiaris, et cal-

18. Que s'il ne le veut pas, sache, ô roi, que nous n'honorons pas tes dieux, et que nous n'adorons pas la statue d'or que tu as élevée.

19. Alors Nabuchodonosor fut rempli de fureur, et il changea de visage en regardant Sidrach, Misach et Abdenago; il commanda d'allumer la fournaise sept fois plus qu'on n'avait coutume de le faire.

20. Les plus forts soldats de son armée eurent ordre de lier les pieds à Sidrach, Misach et Abdenago, et de les jeter dans la fournaise ardente.

21. Aussitôt ces hommes furent liés, avec leurs caleçons, leurs tia-

---

18. — *Quod si noluerit.* Leur service de Dieu n'a pas de motifs mercenaires. Même s'il les fait périr, ils auront encore confiance en lui, Job, XIII 15, et ne désobéiront pas à ses ordres. « Pulchre illi juvenes dixerunt : sed si noluerit, ut non impossibilitatis Dei, sed voluntatis sit si perierint. » S. Jérôme. S. Cyprien dit aussi, à propos de cette réponse des trois Hébreux : « Hoc est robur virtutis et fidei, credere et scire quod Deus a morte præsente liberare possit, et tamen mortem non timere, nec cedere, ut probari fortius fides possit. »

19. — *Nabuchodonosor repletus est furore.* Il ne pouvait en effet comprendre les motifs qui faisaient agir les jeunes gens, et il devait nécessairement attribuer au mépris leur refus d'obéir, qui n'était dicté que par la foi et par la conscience. — *Aspectus faciei illius immutatus est...* La colère du roi se traduit par le changement subit de ses traits qui jusque là exprimaient sans doute de la bienveillance. — *Septuplum.* Il ordonna de chauffer la fournaise autant que possible : le mot sept est employé souvent dans ce sens. Cfr. Lev. XXVI, 18, 21, 24. Il ne faut pas oublier que le nombre « sept » étant tout à fait sacramentel chez les Babyloniens. F. Lenormant, Les premières civilisations, t. II p. 54, l'expression employée ici a une force toute particulière. חד־שבעה, « un sept. » En syriaque et en chaldéen, חד devant un nombre sert de multiplicateur, dit Rosenmüller.

20. — *Ligatis pedibus.* Ce dernier mot n'est pas dans le chaldéen. S. Jérôme l'a emprunté aux LXX. συμποδίσαντας et à Théod. : πεδήσαντες, qui ont assez fidèlement rendu le mot כפת.

21. — *Cum braccis suis.* בסרבליהון. Ce mot a été interprété de manières bien différentes. La plus plausible est celle qui y voit désigné le vêtement de dessous, celui qui est porté immédiatement sur la peau, et qui correspondrait à la chemise. Les LXX n'ont pas traduit cette expression. Théodotion la rend par σαράβαρα, qui n'est guère qu'une transcription, et que Suidas explique ainsi : Σαράβαρα, ἐσθῆς περσικὴ· ἔνιοι δὲ λέγουσι βρακία. D'autres modernes, Hævernick, Lengerke, Hitzig, etc., l'identifient avec le perse shalwâr, le chaldéen שרול, et le traduisent par culottes, en appuyant leur sentiment sur Symmaque, la Vulgate, etc. Mais la première interprétation, admise par Keil, Zœckler, etc., se rapporte mieux à la description qu'Hérodote, I, 195, fait du vêtement de dessous des Babyloniens, le κιθὼν ποδηνεκὴς λίνεος. Aussi est-ce à ce sens que nous croyons devoir nous arrêter. — *Et tiaris.* פטיש a été rapproché du πέτασος grec, coiffure qui était portée par les éphèbes. Mais c'est plutôt la tiare qui recouvrait le vêtement de dessous. S. Jérôme l'a traduit d'après τίαραις des LXX et de Théodotion. — *Calceamentis.* כרבלן désigne le manteau, le vêtement de dessus, le χλανίδιον λευκόν, qu'on portait sur les deux χιτῶνες. — *Vestibus.* לבושי indique toutes les autres pièces de vêtement. Ce dernier mot n'est pas traduit dans Théodotion. D'après Rawlinson, Five monarchies III, p. 2 et suiv., l'habillement ordinaire des Babyloniens des basses classes consistait en une tunique, ornée généralement d'une frange en diagonale, et allant de l'épaule un peu au-dessus du genou. Cette tunique était rattachée à la taille par une ceinture. La tête et les pieds étaient nus. Les personnages plus riches sont représentés comme ayant non un turban, mais une ban-

res, leurs chaussures, et leurs vêtements, et jetés au milieu de la fournaise embrasée.

22. Car l'ordre du roi était pressant, la fournaise extraordinairement embrasée; aussi les hommes qui y avaient jeté Sidrach, Misach et Abdenago furent-ils tués par la flamme et par le feu.

23. Mais ces trois hommes, Sidrach, Misach et Abdenago tombèrent liés au milieu de la fournaise ardente.

Je n'ai pas trouvé ce qui suit dans le texte hébreu.

24. Et ils marchaient au milieu de la flamme, louant Dieu, et bénissant le Seigneur.

25. Mais Azarias se levant fit cette prière, et ouvrant la bouche au milieu du feu il dit :

26. Soyez béni, Seigneur, Dieu

ceamentis, et vestibus, missi sunt in medium fornacis ignis ardentis :

22. Nam jussio regis urgebat; fornax autem succensa erat nimis. Porro viros illos qui miserant Sidrach, Misach, et Abdenago, interfecit flamma ignis.

23. Viri autem hi tres, id est, Sidrach, Misach, et Abdenago, ceciderunt in medio camino ignis ardentis, colligati.

Quæ sequuntur in Hebræis voluminibus non reperi.

24. Et ambulabant in medio flammæ laudates Deum et benedicentes Domino.

25. Stans autem Azarias oravit sic, aperiensque os suum in medio ignis, ait :

26. Benedictus es, Domine Deus

---

delette autour de la tête. Ils portent une tunique comme le reste du peuple, mais par dessus ils ont une longue robe, drapée comme une robe de chambre moderne, mais en différant en ce qu'elle n'a pas de manches et ne couvre pas l'épaule droite. Dans quelques cas seulement on voit sous ce vêtement la longue robe décrite par Hérodote. — *Missi sunt in fornacem...* Tous ces vêtements facilement inflammables, sont sans doute mentionnés, par rapport au miracle qui suit, parce qu'ils restèrent intacts dans la fournaise enflammée. C'est peut-être aussi à cause de la facilité avec laquelle ces vêtements devaient s'enflammer, qu'on doit chercher le motif pour lequel les condamnés furent liés dans leurs habits. Théodoret et beaucoup d'autres y voient plutôt une suite de la rapidité avec laquelle la sentence prononcée contre les jeunes gens fut exécutée.

22. — *Nam jussio regis... succensa erat nimis.* Suivant les ordres du roi, la fournaise était chauffée à l'excès ; V. ℣. 19. — *Viros illos qui... interfecit flamma ignis.* Cette circonstance est encore mentionnée pour montrer la grandeur du miracle, puisque la violence du feu était telle que, même au dehors, elle tua les exécuteurs de l'arrêt royal. Hitzig prétend que tout ce récit est indigne du moindre caractère historique, et cela uniquement à cause du miracle qu'il rapporte. Mais la simplicité même avec laquelle ces événements extraordinaires sont décrits prouve que l'auteur n'appartient pas à l'époque des Machabées : il eût, pour donner du cœur à ses contemporains, exagéré les couleurs, dépeint la violence des flammes, montré des anges innombrables venant au secours des jeunes Hébreux.

23. — Résumé des versets précédents, qui n'ajoute rien à ce que nous savons déjà.

24. — Ici commence le texte grec, qui va jusqu'au ℣. 90. Rappelons ce que nous avons dit dans l'Introduction : le chaldéen ne donne pas ce fragment ; mais il se trouve dans la version de Théodotion, ce qui indique que les Juifs en avaient une récension aramaïque ; il est, d'ailleurs, plein de chaldaïsmes, comme nous l'avons déjà indiqué, et comme nous allons le faire remarquer de nouveau, à chaque verset qui en fournira l'occasion.

24. — *Et ambulabant...* Verset important pour la liaison des idées et qui manque dans l'original. Les LXX l'ont paraphrasé ainsi : « Donc Ananias, Azarias et Misael chantaient et louaient ainsi le Seigneur, lorsque le roi ordonna de les jeter dans la fournaise. »

25. — *Stans autem Azarias oravit sic.* Azarias, prenant la parole, fit la prière qui suit. C'est un hébraïsme, comme III Rois, VIII, 55 et IV Rois, XX, 9. Les LXX ajoutent ἅμα τοῖς συνεταίροις αὐτοῦ.

26. — *Benedictus es, Domine.* Azarias débute par les louanges de Dieu, qu'on doit

patrum nostrorum, et laudabile, et gloriosum nomen tuum in sæcula.

27. Quia justus es in omnibus quæ fecisti nobis, et universa opera tua vera, et viæ tuæ rectæ, et omnia judicia tua vera.

28. Judicia enim vera fecisti juxta omnia quæ induxisti super nos, et super civitatem sanctam patrum nostrorum Jerusalem; quia in veritate, et in judicio induxisti omnia hæc propter peccata nostra.

29. Peccavimus enim, et inique egimus recedentes a te; et deliquimus in omnibus;

30. Et præcepta tua non audivimus, nec observavimus, nec feci-

de nos pères, votre nom doit être loué et glorifié dans tous les siècles;

27. Parce que vous êtes juste dans tout ce que vous nous avez fait, et que toutes vos œuvres sont vraies, et vos voies droites, et que tous vos jugements sont véritables.

28. Vous avez rendu des jugements équitables dans tout ce que vous avez amené sur nous et sur la cité sainte de nos pères, sur Jérusalem; parce que c'est dans la vérité et dans la justice, que vous avez amené tout cela à cause de nos péchés.

29. Nous avons péché en effet, et nous avons commis l'iniquité en nous retirant de vous, et nous avons manqué en tout.

30. Nous n'avons pas écouté vos préceptes, et nous ne les avons pas

---

toujours bénir même lorsqu'il nous envoie l'adversité. — *Laudabile et gloriosum nomen tuum.* Ton nom est béni et doit être béni.

27. — *Justus es in omnibus.* Le miracle dont lui et ses compagnons sont l'objet n'énorgueillit par Azarias; il voit au contraire dans ce nouveau bienfait de Dieu une obligation nouvelle de confesser ses péchés et ceux de sa nation. « Quando diversis premimur angustiis, ex toto cordis hoc loquamur affectu, et quidquid nobis acciderit, juste nos sustinere fateamur, ut compleatur in nobis illud quod scriptum est (Ps. xcvi. 8) : Exultaverunt et lætatæ sunt filiæ Judæ in omnibus judiciis tuis, Domine. » S. Jérôme. — *Universa opera tua vera.* Les œuvres de Dieu sont vraies, c'est-à-dire parfaites et pleines de justice. Ἀληθινά, קשות de Dan. iv, 34, rappelle le תמים de Deut. xxxii. 4. Cfr. Apoc. xv, 2, xvi, 7. Les œuvres de Dieu, dit Pérérius, sont vraies de trois manières : d'une vérité essentielle, parce qu'elles sont conformes à la règle et à la sagesse de Dieu; d'une vérité de justice, puisque par elles Dieu punit les méchants et récompense les bons : d'une vérité de bonne foi, parce qu'elles répondent aux promesses et aux menaces de Dieu. — *Viæ tuæ rectæ.* Cfr. Os. xiv, 10; Is. xlv, 14; Act. xiii, 10. — *Omnia judicia tua vera.* L'orateur précise sa pensée, et indique ici ce qu'il va développer dans le verset suivant.

28. — *Judicia enim vera fecisti.* Κρίματα ἀληθείας ἐποίησας, tu as fait des jugements de vérité. Il y a ici un double hébraïsme; des jugements de vérité pour des jugements vrais, comme משפטי אמת, c'est-à-dire pour des jugements équitables. Il y a là, dit avec raison Maldonat, une forte présomption en faveur de l'origine hébraïque du passage. Cfr. Ezéch. v, 8, 10, 15. — *Juxta omnia quæ induxisti super nos... Jerusalem.* Azarias, qui n'a probablement pas pris part aux fautes de ses pères, puisqu'il a été amené tout enfant à Babylone, reconnaît cependant la justice de Dieu dans tous les malheurs qui ont frappé sa nation. Ezéchiel avait déjà prédit que les Juifs seraient amenés à avouer leurs péchés et à faire pénitence, à la vue des grands bienfaits de Dieu; Ez. xvi, 63; xxxvi, 32. — *Juxta omnia...* est encore un hébraïsme : בכל אשר עשית. — *In veritate et in judicio,* Cfr. Ps. cx. 7; I Macc. vii, 18; et plus bas, ℣. 31 : « In vero judicio. » — *Induxisti.* Theod. et LXX : ἐπήγαγες. — *Propter peccata nostra.* « Hi ex persona populi loquuntur. » S. Jérôme.

29. — *Peccavimus enim.* Théodotion ajoute : ἐν πᾶσι. — *Inique egimus recedentes a te.* L'oubli et l'éloignement de Dieu est le plus grand des péchés et celui d'ou découlent tous les autres. — *A te,* de Dieu qui est le bien suprême, qui nous as créés, qui nous as délivrés du joug de l'Egypte et constitués en nation.

30. — *Præcepta tua non audivimus.* Hébraïsme pour : nous n'avons pas obéi à tes commandements; Cfr. Exod. xviii, 19; Deut.

observés; et nous n'avons pas agi comme vous nous l'aviez commandé, pour qu'il nous arrivât bien.

31. Ainsi tout ce que vous avez amené sur nous et tout ce que vous nous avez fait, vous l'avez fait d'après un jugement équitable;

32. Et vous nous avez livrés dans les mains de nos ennemis, injustes, détestables, et prévaricateurs, ainsi qu'au roi le plus injuste et le plus méchant qu'il y ait sur terre.

33. Et maintenant nous ne pouvons ouvrir la bouche, et nous sommes devenus la confusion et l'opprobre de vos serviteurs et de ceux qui vous adorent.

34. Ne nous abandonnez pas pour jamais, nous vous en conjurons, à cause de votre nom; ne rompez pas votre alliance,

mus sicut præceperas nobis, ut bene nobis esset.

31. Omnia ergo quæ induxisti super nos, et universa quæ fecisti nobis in vero judicio fecisti;

32. Et tradidisti nos in manibus inimicorum nostrorum iniquorum, et pessimorum, prævaricatorumque, et regi iujusto, et pessimo ultra omnem terram.

33. Et nunc non possumus aperire os; confusio et opprobrium facti sumus servis tuis, et his qui colunt te.

34. Ne, quæsumus, tradas nos in perpetuum propter nomen tuum, et ne dissipes testamentum tuum :

---

v, 1. « Mortui te audiunt et vivi te audire recusant. Audiunt te res omni sensu destitutæ, et nos quos tui compotes rationis ad similitudinem et imaginem tuam fecisti, te audire venimus... Audimus mundum quum non vocat ad blandas sed pestilentes voluptates : tibi autem qui nos aliquando terres timore supplicii sempiterni, ut vitia fugiamus, et virtuti operam demus, nolumus aures præbere. » Pinto. — *Ut bene nobis esset.* L'observation de la loi a toujours été pour Israël la condition même de la prospérité temporelle.

31. — *In vero judicio.* Hébraïsme, comme au ℣. 28.

32. — *Inimicorum nostrorum iniquorum ..* Dieu, pour châtier les iniquités de son peuple, s'est toujours servi de nations infidèles et païennes. Malgré la justice de leur condamnation, les Juifs ne peuvent guère avoir de sympathie pour leurs vainqueurs. — *Prævaricatorumque.* LXX et Théod. : ἀποστατῶν. Ce mot pourrait faire croire que le cantique est d'une époque postérieure à Daniel, car il n'y eut guère d'apostats avant le temps d'Antiochus. Mais il faut plutôt y voir une méprise de copiste, qui a été sagement évitée par le traducteur latin. L'original hébreu devait probablement avoir, ou מורדים, comme Nombr. xiv, 9, ou כרים, comme Is. xxx, 1, et voulait surtout stigmatiser l'ignorance et l'infidélité des Babyloniens. Il est encore possible que le traducteur grec ait voulu signaler ainsi les Grecs de son temps. — *Regi injusto et pessimo ultra omnem terram.* Le plus méchant de tous les rois. On peut signaler encore ici un hébraïsme. Nabuchodonosor, oubliant si facilement les services que les jeunes Hébreux lui ont rendus, mérite bien ces épithètes, si dures qu'elles paraissent d'abord.

33. — *Nunc non possumus aperire os.* « Adeo ex magnitudine pœnæ, peccatorum magnitudo manifesta est, ut ne aperire quidem, ad excusandam aut extenuandam culpam, os possimus. » Maldonat. C'est ce qu'Ezéchiel avait prédit, xvi, 52. — *Confusio... servis tuis.* On peut se demander en effet pourquoi, s'ils sont restés fidèles à Dieu, ils sont exposés à de tels périls. Ezéchiel, xxxvi, 22, a déjà répondu à cette objection. — *His qui colunt te,* à leurs compatriotes, les Juifs, car il n'y a qu'eux à adorer le vrai Dieu.

34. — *Ne, quæsumus, tradas nos.* Aux païens et aux supplices auxquels ils nous livrent; ou bien : ne nous afflige pas perpétuellement. — *Propter nomen tuum.* A cause de la gloire qui doit en revenir à Dieu : Cfr. Ezéch. xxxvi, 22, qu'on vient de citer. — *Ne dissipes testamentum tuum.* Ne romps pas l'alliance que tu as faite avec ton peuple; Cfr. Deuter. ix, 22, 29; et pour l'expression, διασκεδάζειν, הפיר בריתי. Gen. xvii, 14; Lev. xxvi, 44; Deut. xxxi, 16, V. d'autres locutions analogues, Ps. cxviii, 126; Nombr. xv, 31; I Macc. ii, 31; vi, 59.

35. Neque auferas misericordiam tuam a nobis, propter Abraham dilectum tuum, et Isaac servum tuum, et Israel sanctum tuum;

36. Quibus locutus es, pollicens quod multiplicares semen eorum sicut stellas cœli, et sicut arenam quæ est in littore maris;

37. Quia, Domine, imminuti sumus plus quam omnes gentes, sumusque humiles in universa terra hodie propter peccata nostra.

38. Et non est in tempore hoc princeps, et dux, et propheta, neque holocaustum, neque sacrificium,

35. Et ne nous enlevez pas votre miséricorde, à cause d'Abraham votre bien-aimé, d'Isaac votre serviteur, et d'Israël votre saint;

36. Auxquels vous avez parlé et à qui vous promîtes de multiplier leur race comme les étoiles du ciel, et comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

37. Car, Seigneur, nous sommes réduits à un plus petit nombre que toutes les nations, et nous sommes aujourd'hui humiliés par toute la terre à cause de nos péchés.

38. Et il n'y a plus aujourd'hui ni prince, ni chef, ni prophète, ni holocauste, ni sacrifice, ni oblations,

---

35. — *Neque auferas misericordiam tuam a nobis.* Cfr. II Rois, VII, 15; I Par. XVII, 13. — *Propter Abraham dilectum tuum.* Abraham est appelé ici, comme II Paral. XX, 7, l'ami de Dieu, parce qu'il n'a jamais commis le péché. — *Israel sanctum tuum.* Jacob, appelé ici Israël, comme Gen. XXXII, 28, XXXV, 10, est nommé le saint de Dieu, à cause de sa fidélité à observer les ordres et les préceptes divins.

36. — *Quibus locutus es pollicens.* Théod. : οἷς ἐλάλησας πρὸς αὐτοῦς λέγων. Hébraïsme consistant dans la redondance de deux relatifs. « Cum autem dicit : propter Abraham, Isaac et Jacob, non solum significat propter promissionem Abrahamo, Isaaco et Jacobo factam, sed propter merita, propter memoriam, propter preces, aut aliquid ejusmodi. » Maldonat. — *Quod multiplicares semen eorum...* V. Gen. XV, 5; XXII, 17; Hebr. XI, 12. Azarias rappelle la promesse fondamentale sur laquelle repose tout l'état social des Juifs.

37. — *Imminuti sumus plus quam omnes gentes.* Il n'y a pas ici contradiction avec Jer. XXIX, 6, mais il s'agit seulement de l'humiliation et de la servitude endurées par le peuple à cause de ses péchés, comme la suite du verset l'indique. Il n'y a pas non plus contradiction avec Bar. II, 34 : l'humiliation actuelle d'Israël n'empêche pas sa multiplication matérielle. — *Propter peccata nostra.* Le motif de la faiblesse et de l'humiliation actuelles d'Israël est donné dans ces mots.

38. — *Non est in tempore hoc princeps et dux.* LXX et Théod. : ἄρχων καὶ... ἡγούμενος. La perte de l'original empêche de bien comprendre le sens de ces mots, dans la traduction desquels Théodotion a suivi les LXX. Au temps de Daniel, à moins d'une révélation expresse, nul ne pouvait supposer qu'il n'y aurait plus de roi de Juda. Ces expressions doivent donc être mises au compte du traducteur grec. Comme, à l'époque où il écrivait, les Juifs n'avaient plus de roi, il a sans doute été amené à traduire le texte dans les termes que nous lisons aujourd'hui; mais on ne saurait voir dans les mots qu'ils a employés une objection contre l'authenticité du passage. Les LXX ont en effet traduit par ἡγούμενος, le נגיד d'Ezéch. XLIII, 7, et par ἄρχων le même mot dans Deut. XVII, 14; Ezéch. XXVIII, 12, XXXVII, 22, 24. Il n'y a donc pas d'objection à tirer de cette traduction. — *Et propheta.* Cfr. Ps. LXXIII, 9, I Macc. IV, 46, IX, 27, XIV, 41. Dans les traductions des LXX et de Théodotion, ce mot est intercalé entre les deux mots précédents. Selon Maldonat l'auteur veut dire qu'il n'y a plus de prophète en Judée, parce que Daniel et Ezéchiel étaient en exil. Il y a là une preuve à l'appui de ce que nous avons dit, Introd., sur la différence entre le *munus* et l'*officium propheticum*. Ces mots peuvent nous aider à expliquer ce que nous avons dit sur les motifs qui ont empêché les Juifs de placer dans leur Canon Daniel parmi les prophètes. Pinto interprète ainsi cet endroit : « Et quamvis in Chaldæa essent insignes illi duo vates Ezechiel et Daniel, actu tamen tunc non vaticinabantur. » Ces explications valent mieux que celle de Cornélius : « Itaque non est, vix ullus est. » — *Neque holocaustum... coram te.* Le temple étant détruit, toutes les cérémonies légales ne pouvaient en effet avoir lieu en exil. Rien n'était plus sensible aux Juifs que cette interruption de leur culte. « His versiculis utendum est, si quando

ni encens, ni endroit pour vous offrir les prémices,

39. Et trouver ainsi votre miséricorde. Mais daignez nous recevoir dans un cœur contrit et dans un esprit d'humilité.

40. Comme un holocauste de béliers et de taureaux, comme des miliers d'agneaux gras, qu'ainsi paraisse aujourd'hui devant vous notre sacrifice, et qu'il vous soit agréable, parce que ceux qui ont confiance en vous ne sont pas confondus.

41. Et maintenant nous vous suivons de tout notre cœur, et nous vous craignons, et nous cherchons votre face.

42. Ne nous confondez pas; mais agissez avec nous selon votre douceur et selon la multitude de votre miséricorde.

43. Délivrez-nous par vos mer-

neque oblatio, neque incensum, nec locus primitiarum coram te.

39. Ut possimus invenire misericordiam tuam; sed in animo contrito, et spiritu humilitatis suscipiamur.

40. Sicut in holocausto arietum, et taurorum, et sicut in millibus agnorum pinguium; sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi; quoniam non est confusio confidentibus in te.

41. Et nunc sequimur te in toto corde, et timemus te, et quærimus faciem tuam.

42. Ne confundas nos; sed fac nobiscum juxta mansuetudinem tuam, et secundum multitudinem misericordiæ tuæ.

43. Et erue nos in mirabilibus

Ecclesiæ, propter peccata populi, sanctorum virorum et magistrorum qui in lege Dei doctissimi sunt, sustinent penuriam, et quando in persecutionibus non offertur sacrificium et oblatio, quidam hunc locum et ad cœlestem referunt Jerusalem, quod animæ ad terram delapsæ, et in loco lacrymarum et confusionis positæ, plangant antiqua delicta, et cœtera quæ prophetalis sermo complectitur; sed hæc non recipit ecclesia Dei. » S. Jérôme.

39. — *Ut possimus invenire misericordiam tuam.* On a encore tiré de ces mots une objection. Ils ont l'air d'indiquer une époque où les idées pharisaïques sont en honneur. Mais, bien avant la captivité, les mêmes idées existent, et il suffit de lire Ezéchiel pour se convaincre de cette vérité. D'ailleurs les mots suivants donnent la véritable pensée du prophète. — *Sed in animo contrito et in Spiritu humilitatis suscipiamur.* Les dispositions intérieures ont toujours été plus agréables à Dieu que les cérémonies extérieures; Cfr. Ps. L, 10, II, 12, 18, 19; XLIX, 8 et suiv., etc.

40. — *Sicut holocausto... pinguium.* Ces mots se rattachent au verset précédent. Azarias prie Dieu d'accueillir leur humble prière avec la même bonté que s'ils lui offraient des sacrifices et des holocaustes. — *Sic fiat sacrificium nostrum... ut placeat tibi.* Cornelius a Lapide croit qu'il y a dans ces mots une allusion au martyre que subissent les jeunes gens. Cette opinion n'est guère admissible, puisque la miséricorde de Dieu les a déjà miraculeusement préservés. Sacrifice ici n'est pas synonyme de martyre; il exprime seulement les sentiments d'humilité et de foi dont Azarias et ses compagnons sont pénétrés. — *Non est confusio confidentibus in te.* Dieu n'abandonne pas ceux qui ont confiance en lui; ce sentiment se retrouve partout dans l'Ecriture-Sainte. Cfr. en particulier Ecclés. II, 8, 12, 23; Rom. V, 5.

41. — *Nunc sequimur te in toto corde.* Instruits et formés par l'épreuve, nous avons résolu de ne plus t'abandonner désormais. Cfr. Ps. LXXVII, 38. — *Quærimus faciem tuam.* Hébraïsme pour : nous cherchons ta grâce, ta faveur, Cfr. III Rois. XIII, 6; Ps. XII, 1; XXVI, 8, 9.

42. — *Ne confundas nos,* puisque nous avons confiance en toi; V. ℣. 40. — *Fac nobiscum juxta mansuetudinem tuam.* Cfr. Ps. L, 3. — *Et secundum multitudinem misericordiæ tuæ.* Azarias ne met pas en avant ses propres mérites, dit Pinto; il se confie, avec plus de sagesse, en la miséricorde divine.

43. — *Erue nos in mirabilibus tuis.* Les miracles opérés autrefois par Dieu prouvent aux jeunes condamnés que le Seigneur, s'il le veut, ne les abandonnera pas; Cfr. Jér. XXI, 2. — *Da gloriam nomini tuo.* Pour montrer aux idolâtres que Dieu seul est

tuis, et da gloriam nomini tuo, Domine.

44. Et confundantur omnes qui ostendunt servis tuis mala, confundantur in omni potentia tua, et robur eorum conteratur;

45. Et sciant quia tu es Dominus Deus solus, et gloriosus super orbem terrarum.

46. Et non cessabant qui miserant eos ministri regis succendere fornacem, naphtha, et stuppa, et pice, et malleolis.

47. Et effundebatur flamma super fornacem cubitis quadraginta novem;

48. Et erupit, et incendit quos reperit juxta fornacem de Chaldæis.

49. Angelus autem Domini descendit cum Azaria, et sociis ejus

veilles, et donnez, Seigneur, gloire à votre nom.

44. Qu'ils soient confondus tous ceux qui font le mal à vos serviteurs, qu'ils soient confondus par votre toute-puissance; que leur force soit brisée;

45. Et qu'ils sachent que c'est vous qui êtes le Seigneur, Dieu seul et glorieux sur toute la terre.

46. Or les serviteurs du roi qui les avaient jetés dans le feu ne cessaient d'allumer la fournaise avec du bitume, de l'étoupe, de la poix et des sarments.

47. La flamme s'élevait de quarante-neuf coudées au-dessus de la fournaise;

48. Et elle fit éruption, et elle brûla ceux des Chaldéens qu'elle trouva auprès de la fournaise.

49. Or l'Ange du Seigneur descendit vers Azarias et ses compa-

---

puissant, et que seul il peut délivrer son peuple, comme il l'a déjà fait, Exod. IX, X, XI, XIII et XIV.

44. — *Qui ostendunt servis tuis mala,* qui font du mal à tes serviteurs. C'est un hébraïsme, comme Ps. LIX, 3, et Eccl. II, 24. — *Confundantur in omni potentia tua.* Theod. : καταισχυνθείησαν ἀπὸ πάσης τῆς δυναστείας. Hébraïsme. בוש כין; Cfr. Ps CXVIII, 116; Jér. II, 36. Que les ennemis de Dieu soient confondus, c'est-à-dire écrasés, par ta puissance; qu'ils deviennent impuissants et sans force, comme la suite l'exprime.

45. — *Quia tu es Dominus Deus solus.* Cfr. Rom. XVI, 27; Jud. 25; Jean, V, 44; Deut. IV, 39; Is. XLIV, 6, XLV, 18; Zach. XIV, 9, etc. *Gloriosus super orbem terrarum.* Cfr. Job, XXXVII, 22; Ps. XXIII, 8, 10; LXVII, 35, XCVI, 9, etc.

46. — *Naphta.* Sur le naphte, V. Pline, Hist. Nat. II, 105. Il y en avait beaucoup aux environs de Babylone. « Sallustius scribit in Historiis, quod naphtha sit genus fomitis apud Persas, quo vel maxime nutriantur incendia. Alii ossa olivarum quæ projiciuntur cum amurca arefacta, naphthan appellari putant : unde et græco πυρίνη dicitur ab eo quod πῦρ, id est ignem nutriat. » S. Jérôme. V. encore Ammien Marcellin, liv. XXIII et Strabon, liv. XVI. — *Malleolis.* Théod. : κληματίδα. La κληματὶς est le sarment que l'on jette dans le feu pour l'exciter; c'est ainsi que l'expliquent les scoliastes et les lexicographes. Voir Biel, Thesaurus, t. II, p. 205. Selon Nonnius Marcellus, ce sont des traits couverts de poix qui sont lancés sur les ouvrages ennemis pour les incendier.

47-48. — Détails ajoutés pour montrer la violence du feu, et par suite la grandeur ou miracle opéré par Dieu en faveur des trois jeunes hommes. — *Incendit... de Chaldæis.* « Hi occiduntur crimine mortifero, aliorum autem gloria illustratur. » Pinto.

49. — *Angelus autem Domini descendit.* LXX: ἄγγελος δὲ κυρίου. Théod. : ὁ δὲ ἄγγελος κυρίου. Jusqu'alors, dit Cornélius, l'ange, tout en étant au milieu des jeunes gens pour les préserver, était resté invisible; c'est seulement après leur prière qu'il apparaît. — *Excussit flammam ignis de fornace.* « In fornacem missi sunt Sancti, fugiunt flammæ, cedunt ignes, incendia expavescunt. Ostendunt justorum meritum, dum tyranni contemnunt imperium. Licet sanctis cum igne jaceri, quibus cum hominibus non licuit commorari. Accipe, hostis, a suppliciis exemplum, qui humanitatis perdidisti consilium. Fugiunt ignes justos, quos injuste damnasti. Damnant hostes et absolvunt ignes. Chaldæi adjiciunt et pœnæ dependunt. Homines serviunt, et supplicia venerantur, ac persequentes puniunt. » S. Augustin. « Oppressa per-

gnons dans la fournaise ; et il écarta la flamme et le feu de la fournaise.

50, Et il fit au milieu de la fournaise comme un vent de rosée, et le feu ne les toucha point, ne les incommoda pas et ne leur fit rien souffrir.

51. Alors ces trois hommes, comme d'une seule bouche, louaient Dieu, le glorifiaient et le bénissaient dans la fournaise ; ils disaient :

52. Vous êtes béni, Seigneur, Dieu de nos pères; vous êtes louable, glorieux, et élevé au-dessus de tout à jamais ; le saint nom de votre gloire est béni ; il est louable, et exalté par-dessus tout dans tous les siècles.

in fornacem; et excussit flammam ignis de fornace,

50. Et fecit medium fornacis quasi ventum roris flantem, et non tetigit eos omnino ignis, neque contristavit, nec quidquam molestiæ intulit.

51. Tunc hi tres quasi ex uno ore laudabant, et glorificabant, et benedicebant Deum in fornace, dicentes :

52. Benedictus es, Domine, Deus patrum nostrorum; et laudabilis, et gloriosus, et superexaltatus in sæcula; et benedictum nomen gloriæ tuæ sanctum; et laudabile, et superexaltatum in omnibus sæculis.

---

turbationibus anima, et variis molestiis occupata, cum hominum desperaverit auxilium, et tota ad Dominum fuerit mente conversa, descendit ad eam angelus Domini, scilicet sermo divinus, et excutit flammæ æstuantis ardores : ut nequaquam ignita jacula inimici cordis nostri arcana penetrent, nec illius fornace claudamur. » S. Jérôme.

50. — *Quasi ventum roris flantem.* Théod. : ὡς πνεῦμα δρόσου διαδυρῖζον. Un souffle de rosée, pour un souffle aussi frais que la rosée. C'est encore un hébraïsme. — *Non tetigit eos omnino ignis.* S. Bernard, De modo bene vivendi, c. 24, attribue au jeûne subi par les jeunes hébreux, Dan. I, 16, cette impuissance du feu à les atteindre. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles Dieu vient à leur secours, mais ce n'est pas la seule : il faut en effet que la puissance divine éclate aux yeux de tous les païens. Quelques commentateurs ont vu dans ce miracle un accomplissement de la prophétie d'Isaïe, XLIII, 2.

51. — *Tunc hi tres, quasi ex uno ore, laudabant.* « Moraliter vide quam verum sit illud psalmi CXVII, 15 : Vox exultationis et salutis in tabernaculis justorum. Et illud psalmi XCVI, 11 : Lux orta est justo, et rectis corde lætitia. Nam, ut ait S. Bonaventura, in spec. disciplinæ, p. 1, c. III : Maximum inhabitantis gratiæ signum est spiritalis lætitia : fructus enim Spiritus est gaudium, ait Apostolus. Galat. V, 22. Quo circa merito S. Bernardus, serm. 14 in Cantic. : Opus meum, inquit, vix unius est horæ, et si plus, præ amore non sentio. Lætamini ergo in Domino, et exultate, justi, et gloriamini, omnes recti corde. Dominus enim protector vester est, et ex omnibus tribulationibus liberabit vos, uti tres liberos ab igne liberavit. » Cornelius a Lapide.

52. — *Benedictus es, Domine.* L'amour et la reconnaissance que les jeunes gens ressentent pour ce grand bienfait de Dieu, les porte à chercher et à accumuler tous les termes qui peuvent le mieux leur servir à louer le Seigneur. Les auteurs sacrés bénissent souvent Dieu de la même manière; Cfr. Ps. XL, 14; Ps. CXXXIV, 21; Luc, I, 68. S. Chrysostôme dit que le mot « béni » résume tous les biens. — *Deus patrum nostrorum.* V. plus haut, ℣. 26. — *Laudabilis.* Dieu mérite qu'on le loue sans cesse; Cfr. Ps. XLVII, 2; CXLIV, 3; etc. — *In sæcula.* Non seulement dans la vie présente, mais encore dans la vie à venir. — *Nomen gloriæ tuæ sanctum.* Hébraïsme, pour ton nom glorieux; Cfr. ℣. 53 : « In templo sancto gloriæ tuæ, » et ℣. 54 : « In throno regni tui. » — *Laudabile.* LXX : ὑπεραινετὸν. Ce mot qu'on ne lit qu'ici dans les LXX est rarement employé de même que ὑπερένδοξος et ὑπερυμνητός du ℣. 53. S. Jérôme analyse très bien tout le cantique des jeunes gens : « Generali laudatione præmissa, quod omnis creatura debeat laudare Dominum, in consequentibus per partes singulas cohortatur angelos et cœlos, aquas atque virtutes, solem et lunam, imbrem et rorem, spiritum, ignem et æstum, frigus et cauma, et cœtera quæ longum est texere : ita ut fontes quoque et maria, et cete et volucres, bestiasque et pecora ad laudem Domini provocet, et filios hominum, et post omne hominum genus Israelem, et de ipso Israel sacerdotes et servos Domini, spiritus animasque justorum, sanctos et humiles corde; et ad extremum Ananiam, Azariam, Misaelem, qui ad laudem

53. Benedictus es in templo sancto gloriæ tuæ; et superlaudabilis, et supergloriosus in sæcula.

54. Benedictus es in throno regni tui; et superlaudabilis, et superexaltatus in sæcula.

55. Benedictus es, qui intueris abyssos, et sedes super cherubim; et laudadibilis, et superexaltatus in sæcula.

56. Benedictus es in firmamento cœli; et laudabilis et gloriosus in sæcula.

57. Benedicite, omnia opera Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

58. Benedicite, Angeli Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

59. Benedicite, cœli, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula. *Ps.* 148, 3.

53. Vous êtes béni dans le temple saint de votre gloire, et au-dessus de toute louange et de toute gloire dans les siècles.

54. Vous êtes béni dans le trône de votre royaume, et au-dessus de toute louange et de toute gloire dans tous les siècles.

55. Vous êtes béni, vous qui voyez les abîmes, et qui êtes assis sur les chérubins : vous êtes louable et élevé au-dessus de toute gloire dans tous les siècles.

56. Vous êtes béni dans le firmament du ciel, et vous êtes louable et glorieux dans tous les siècles.

57. Ouvrages du Seigneur, bénissez tous le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

58. Anges du Seigneur, bénissez le Seigneur, louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

59. Cieux, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

Domini præsenti beneficio provocantur. Omnis autem creatura non voce, sed opere laudat Dominum, quia ex creaturis consequenter, Creator intelligitur et in singulis operibus atque effectibus Dei magnificentia demonstratur. »

53. — *In templo sancto gloriæ tuæ.* Hébraïsme; V. ℣. 52. Ce temple est celui de Jérusalem, saint et glorieux, parce que Dieu y a manifesté sa gloire. Il était, il est vrai, détruit à cette époque, mais Dieu y avait été adoré, et devait y recevoir encore les hommages de son peuple, après qu'il aurait été rebâti. Quelques commentateurs, dit Pinto, appliquent cependant ces mots au ciel. Pour d'autres il s'agit des justes et des saints dans lesquels Dieu vit et règne; Cfr. I Cor. III, 17; II Cor. VI, 16; I Jean, IV, 16.

54. — *In throno regni tui.* Hébraïsme, Voir ℣. 52; Cfr. Is. XXII, 23. C'est le ciel, où Dieu trône; Cfr. Matt. XXIII, 22, et V, 34.

55. — *Qui intueris abyssos.* Il n'y a rien de caché pour Dieu. « Illas (abyssos, id est sinus maris profundissimos, Gen. I) e cœlo prospectare et abditissima quæque videre e loco maxime distante, id magnum est et divinorum oculorum proprium opus. » Sanctius. — *Sedes super Cherubim.* Dieu dans le ciel est assis sur un trône soutenu par les chérubins, Ezéch. I. Des chérubins figuraient aussi sur l'Arche d'alliance, où Dieu résidait dans le temple; Cfr. Exod. XXV, 23. Cette interprétation littérale est préférable à celle de Pinto : « Sedere super cherubim est omnem scientiam superare. »

56. — *In firmamento cœli.* Expression parallèle, dit Rohling, des mots du ℣. 54 : « throno regni tui. »

57. — *Omnia opera Domini Domino.* Cfr. Ps. CII, 22. « Non voce, sed opere », comme S. Jérôme vient de le dire. Et aussi, comme le saint Docteur le dit ailleurs, parce qu'à la vue de ces merveilles les hommes sont amenés à louer et à bénir Dieu. Cfr. Sap. XIII, 1, 5; Is. V, 12; Rom. I, 20. — *Laudate...* Expression indiquant un vif amour de Dieu. « Dieu est un pur esprit : il veut être loué et servi avec crainte, avec respect, avec reconnaissance, avec humilité et qu'on le bénisse avec toutes les créatures. » Notes attribuées à Bossuet.

58. — *Angeli.* Les anges sont nommés d'abord, parce que, d'après la conception anthropopathique, ils habitent avec Dieu au-dessus du ciel. Rohling. Cfr. Ps. CII, 20, CXLVIII, 2.

59. — *Cœli.* V. plus haut, ℣. 54 et Psalm. CXLVIII, 3. Ce n'est plus ici le ciel considéré

60. Eaux universelles, qui êtes au-dessus des cieux, bénissez le Seigneur, louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

61. Vertus du Seigneur, bénissez le Seigneur, louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

62. Soleil et lune, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

63. Etoiles du ciel, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

64. Pluies et rosées, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez le dans tous les siècles.

65. Esprits de Dieu, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

66. Feux et chaleurs, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

67. Froids et chaleurs, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

68. Rosées et neiges, bénissez le

60. Benedicite, aquæ omnes, quæ super cœlos sunt, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

61. Benedicite, omnes virtutes Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

62. Benedicite, sol et luna, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

63. Benedicite, stellæ cœli, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

64. Benedicite, omnis imber et ros, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

65. Benedicite, omnes spiritus Dei, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

66. Benedicite, ignis et æstus, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

67. Benedicite, frigus et æstus, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

68. Benedicite, rores et pruina, Do-

---

comme résidence de Dieu, mais comme œuvre de Dieu, et comprenant tous les astres qui s'y rencontrent.

60. — *Aquæ omnes quæ super cœlos sunt.* Allusion à Gen. I, 6, 7. Ce sont les pluies qui se forment dans l'atmosphère, par opposition à celles de la mer. Cfr. Is. XXIV, 18.

61. — *Virtutes Domini.* D'après Fritzsche, ces forces, αἱ δυνάμεις, du Seigneur sont la צבא השמים, qui désigne soit l'armée des anges qui entoure le trône de Dieu III Rois, XXII, 19; II Par. XVIII, 18, la στρατιὰ οὐράνιος de S. Luc, II, 13, soit le soleil, la lune et les étoiles, Is. XXXIV, 4, XL, 26; Jér. XXXIII, 22; Dan. VIII, 10. On peut en effet entendre ce mot dans l'un ou l'autre de ces deux sens. Rohling incline pour le second; Pinto, etc., pour le premier.

62. — *Sol et luna.* Cfr. Eccli., XLIII, 2 et suiv. « Sol oculus est mundi, jucunditas diei, cœli pulchritudo, naturæ gratia, præstantia creaturæ. Sed quando hunc vides, auctorem ejus considera; quando hunc miraris, lauda prius ipsius creatorem. » S. Ambroise.

63. — *Stellæ cœli.* V. ℣. 61. Cfr. Dan. XII, 3. Théod. : ἄστρα τοῦ οὐρανοῦ.

64. — *Imber et ros.* L'ordre logique ne semble pas bien suivi ici. Il faut cependant se rappeler que pour les Hébreux, la rosée, טל, vient des nuages, qui à certaines époques, couvrent le ciel et cachent les astres.

65. — *Omnes Spiritus Dei.* Théod. : πάντα τὰ πνεύματα, tous les vents, comme Psalm. CXLVIII, 8. Des commentateurs ont soutenu qu'il s'agissait ici des anges; mais ceux-ci ont été nommés plus haut, ℣. 58. D'ailleurs, suivant la remarque d'Alcazar, les anges ne sont pas appelés dans la Bible « esprits de Dieu », mais simplement esprits. A partir de cet endroit l'ordre des mots est un peu différent dans le grec et dans le latin; nous nous contenterons de signaler cette divergence peu importante sans y insister davantage.

66. — *Ignis et æstus.* Théod. : πῦρ καὶ καῦμα. Le feu et la chaleur produite par le feu. Comme l'auteur s'adresse ici aux forces de la nature, pour les pousser à glorifier Dieu, il est inutile, à la suite de Pinto, etc., de s'étendre sur les analogies auxquelles ces mots peuvent prêter.

67. — *Frigus et æstus.* Théodotion ℣. 48) a : ψῦχος καὶ καῦμα; les LXX ont ῥῖγος καὶ ψῦχος, « fièvre et froid », leçon difficile à justifier.

68. — *Pruina.* LXX et Théod. : νιφετοί.

mino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

69. Benedicite, gelu et frigus, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

70. Benedicite, glacies et nives, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

71. Benedicite, noctes et dies, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

72. Benedicite, lux et tenebræ, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

73. Benedicite, fulgura et nubes, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

74. Benedicat terra Dominum ; laudet et superexaltet eum in sæcula.

75. Benedicite, montes et colles, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

76. Benedicite, universa germinantia in terra, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

77. Benedicite, fontes, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.

78. Benedicite, maria et flumina,

Seigneur, louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

69. Gelée et froid, bénissez le Seigneur ; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

70. Glace et neige, bénissez le Seigneur ; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

71. Nuits et jours, bénissez le Seigneur ; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

72. Lumière et ténèbres, bénissez le Seigneur ; louez-le, et exaltez-le, dans tous les siècles.

73. Eclairs et nuages, bénissez le Seigneur ; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

74. Que la terre bénisse le Seigneur, qu'elle le loue et qu'elle l'exalte dans tous les siècles.

75. Montagnes et collines, bénissez le Seigneur ; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

76. Plantes, qui croissez sur la terre, bénissez le Seigneur ; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

77. Fontaines, bénissez le Seigneur ; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

78. Mers et fleuves, bénissez le

Les LXX traduisent ainsi différents mots hébreux, neige, éclair, Zach. x, 1 ; pluies, Deut. XXXII, 2.

69. — *Gelu et frigus.* LXX : πάγοι καὶ ψῦχος. πάγος est, d'après Hésychius, synonyme de ψυχος ; d'après Pharorinus il signifie gelée. Dans Exod. XVI, 14, les LXX lui ont donné le sens de « pruina. » V. Biel, Thesaurus, t. III, p. 1.

70. — *Glacies.* LXX : πάγναι a plutôt le sens de neige légère ou de pluie glacée. Les LXX ont traduit par πάχνη le mot קיטור, fumée du Ps. CXVIII, 83.

71. — *Noctes et dies.* Selon Pinto, il y a ici une allusion au Ps. LXIV, 9 : « exitus matutini et vespere delectabis, » qui, d'après ce commentateur, signifie : les jours et les nuits te loueront. Cfr. Ps. XVIII, 3.

72. — *Lux et tenebræ.* « Dieu, dit S. Augustin, n'éclairant point certains lieux et certains temps, y produit les ténèbres avec autant d'ordre et de raison, qu'il forme les jours par la communication de la lumière. Il n'y a que les péchés seuls dont il ne peut être l'auteur ; tout le reste sert à faire éclater sa puissance et sa grandeur. Voir p. 148. » Sacy.

74. — *Terra.* La terre distinguée des eaux qu'elle contient, comme l'indiquent les ℣℣. 77 et 78. Il ne peut s'agir ici des hommes, comme l'ont prétendu quelques commentateurs, en se fondant sur l'explication de Gen. VI, 11.

75. — *Montes et colles.* Cornelius a Lapide énumère dix raisons pour lesquelles les montagnes et les collines doivent louer Dieu ; mais aucune n'a, à proprement parler, le caractère d'une explication.

76. — *Universa germinantia in terra.* Grec : « tout ce qui croît sur la terre » toutes les productions végétales.

77. — *Fontes.* LXX : ὄμβροι καὶ αἱ πηγαὶ.

78. — *Maria et flumina.* Théod. : θάλασσα καὶ ποταμοὶ. La traduction de la Vulgate suit les LXX qui ont θάλασσαι. On peut voir dans cet emploi du pluriel un hébraïsme ; Cfr.

Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

79. Baleines et tout ce qui se meut dans les eaux, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

80. Oiseaux du ciel, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

81. Bêtes sauvages et troupeaux, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

82. Fils des hommes, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

83. Qu'Israël bénisse le Seigneur; qu'il le loue, et qu'il l'exalte dans tous les siècles.

84. Prêtres du Seigneur, bénissez le Seigneur, louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

85. Serviteurs du Seigneur, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

86. Esprits et âmes des justes, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

87. Saints et humbles de cœur,

Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

79. Benedicite, cete, et omnia quæ moventur in aquis, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

80. Benedicite, omnes volucres cœli, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

81. Benedicite, omnes bestiæ et pecora, Domino; laudate et supexaltate eum in sæcula.

82. Benedicite, filii hominum, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

83. Benedicat Israel Dominum; laudet et superexaltet eum in sæcula.

84. Benedicite, sacerdotes Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

85. Benedicite, servi Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

86. Benedicite, spiritus et animæ justorum, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

87. Benedicite, sancti et humiles

Gen. I, 10 : « Congregationes aquarum vocavit maria ».

79. — *Cete.* Les grands animaux marins, baleines et autres; Cfr. Jon. II, 1; Ps. CXLVIII, 7.

80. — *Volucres cœli.* Le ciel est souvent dans l'Ecriture synonyme de l'air, dit S. Jean Damascène : les oiseaux du ciel sont donc les oiseaux qui volent dans l'air. Pinto.

81. — *Bestiæ et pecora.* Les animaux, soit domestiques, soit sauvages, sont aussi invités à bénir et à louer Dieu. LXX : πάντα τὰ θηρία καὶ τὰ κτήνη τετράποδα καὶ θηρία τῆς γῆς. « Quelle honte, que toutes les bêtes bénissent le Seigneur, et que l'homme soit capable du malheur de l'offenser. » Notes attribuées à Bossuet.

82. — *Filii hominum.* Les hommes, le genre humain tout entier; Cfr. Ps. XIII, 2; XLIV, 3; Prov. VIII, 4; Joel, I, 12; Esdr. IV, 37; Marc, III, 28; Eph. III, 5.

83. — *Israel.* Après avoir excité tous les hommes à louer Dieu, le cantique fait la même invitation à ceux d'entre les hommes que Dieu a spécialement choisis pour son peuple, et qui seuls connaissent le vrai Dieu; Cfr. Ps. LXXV, 1; Deut. IV, 7; Ps. CXLVII, 19.

84. — *Sacerdotes Domini.* Les prêtres sont mentionnés, et parce qu'ils ont reçu de plus grands bienfaits de Dieu, et aussi parce que la prière et la louange du Seigneur font partie de leurs occupations quotidiennes.

85. — *Servi Domini.* Les lévites, disent Pinto et Grotius, ou mieux tous les serviteurs, tous les adorateurs de Dieu en général; le grec n'a en effet que δοῦλοι. Si ce traducteur avait voulu désigner les lévites, il se serait sans doute servi du terme ἱεροδοῦλοι, correspondant à l'hébreu נתינים.

86. — *Spiritus et animæ justorum.* Grotius, après Théodoret, entend ces mots des morts : « Spiritus et animæ justorum, nempe quæ sunt in Paradiso. » Maldonat, les applique aussi aux âmes qui sont dans le sein d'Abraham. Mais, comme à Rohling et à Fritzsche, cette interprétation nous semble invraisemblable parce que tout le contexte, VV. 82-88, ne parle que d'êtres vivants. Les mots âme et esprit réunis ensemble désignent l'être vivant; V. Hébr. IV, 12; I Thess. V, 23.

87. — *Sancti et humiles corde.* « Humili-

corde, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

88. Benedicite, Anania, Azaria, Misael Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

Quia eruit nos de inferno, et salvos fecit de manu mortis, et liberavit nos de medio ardentis flammæ, et de medio ignis eruit nos.

89. Confitemini, Domino, quoniam bonus; quoniam in sæculum misericordia ejus.

90. Benedicite, omnes religiosi, Domino, Deo deorum; laudate et ocnfitemini ei, quia in omnia sæcula misericordia ejus.

Hucusque in Hebræo non habetur; et quæ posuimus, de Theodotionis editione translata sunt.

91. Tunc Nabuchodonosor rex

bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tous les siècles.

88. Ananias, Azarias, Misaël, bénissez le Seigneur; louez-le, et exaltez-le dans tout les siècles.

Parce qu'il nous a arrachés de l'enfer, qu'il nous a sauvés de la main de la mort, qu'il nous a délivrés du milieu de la flamme ardente, et nous a arrachés du milieu du feu.

89. Rendez grâce au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle.

90. Vous tous qui êtes religieux, bénissez le Seigneur, le Dieu des dieux; louez-le et rendez-lui grâce; parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles.

Ce qui a été mis jusqu'ici n'est pas dans l'hébreu, et ce que nous y avons placé a été traduit d'après Théodotion.

91. Alors le roi Nabuchodonosor

---

tatem cordis habere, et præsens versiculus docet, et illud quod in Evangelio dicitur : Discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris. Matt. XI, 29. Cordis autem illa est humilitas, quæ in alio loco paupertas spiritus appellatur : ut non erigamur superbia, nec ficta gloriam humilitate quæramus : sed toto corde inclinemur. » S. Jérôme. « Vera fidelium humilitas est, in nullo superbire, in nullo murmurare, nec ingratum esse, nec querulum; sed in omnibus Dei judiciis Deo gratias agere, Deumque laudare, cujus omnia opera aut justa sunt, aut benigna. » S. Augustin.

88. — *Anania... Misaël.* Les trois jeunes gens ont plus que personne raison de louer et de bénir Dieu, puisque Dieu vient de les arracher d'un si grand péril. — *De inferno.* ἐξ ἅδου. La protection divine les a sauvés de la mort et du schéol où ils seraient allé rejoindre leurs ancêtres. — *De manu mortis,* de la puissance de la mort. Hébraïsme.

89. — *Confitemini Domino...* Cfr. Ps. LXXIV, 2; LXXIX, 20, etc.

90. — *Omnes religiosi,* Grec : σεβόμενοι. Tous ceux qui sont fidèles à Dieu et qui lui remplient les devoirs prescrits. Mais il n'y a aucun rapprochement à faire avec le σεβομένων Ἑλλήνων πλῆθος d'Act. XVII, 4, 17; car ici il ne s'agit pas de prosélytes. La Sagesse, XV, 6, emploie ce mot de ceux qui font le mal. — *Deo deorum.* Nabuchodonosor, le roi des rois, Dan. II, 37, est appelé le roi des rois : il a mis toute sa puissance au service de ses dieux; mais ceux-ci ont été facilement vaincus par le seul Dieu véritable. « C'est l'Eglise chrétienne qui loue le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, l'église juive louait seulement le Seigneur. » Notes attribuées à Bossuet. — *In omnia sæcula.* Théodotion a seulement : εἰς τὸν αἰῶνα. Les LXX paraphrasent et ajoutent : εἰς τὸν αἰῶνα τῶν αἰώνων. — *Hucusque in Hebræo non habetur...* Une remarque de Dœderlein, Add. à Grotius, mérite d'être rapportée ici : « In chaldæo lacunam fere reperient narrationis qui 24 et 25 (91 et 92) attente legerint. Itaque quamquam carmina illa... recentiorem vel originem vel depravationem satis clare prodant : tamen quæ historica insunt, ea fere in textum revocari debere existimem. » S. Jérôme, exclusivement occupé de ce qu'il appelle « hebraica veritas », a peut-être trop facilement abandonné ce fragment, qui, comme nous l'avons dit, Introd., ℣℣. 24 et 25, n'a rien qui empêche de l'attribuer à Daniel lui-même.

91. — *Nabuchodonosor rex obstupuit.* Il faut évidemment suppléer au texte chaldéen, qui finit au ℣. 23, quelques mots pour comprendre l'étonnement du roi. Son étonnement fut causé, soit par le chant qu'il entendait, ἤκουσεν ὑμνούντων αὐτῶν, Théod., soit par la

stupéfait se leva promptement, et dit aux grands de sa cour : N'avons-nous pas jeté trois hommes liés au milieu du feu? Ils répondirent au roi : C'est vrai, ô roi.

92. Le roi dit : Je vois quatre hommes sans liens, marchant au milieu du feu sans avoir été atteints, et l'aspect du quatrième est comme celui d'un fils de Dieu.

obstupuit, et surrexit propere, et ait optimatibus suis : Nonne tres viros misimus in medium ignis compeditos? Qui respondentes regi, dixerunt : Vere, rex.

92. Respondit, et ait : Ecce ego video quatuor viros solutos, et ambulantes in medio ignis, et nihil corruptionis in eis est, et species quarti similis filio Dei.

---

vue des jeunes gens respectés par le feu. — *Surrexit propere.* Il était assis, à cause de la qualité royale, tandis que sa cour était debout autour de lui attendant l'issue. — *Optimatibus suis.* לְהַדַּבְרִוהִי. LXX : φίλοις αὐτοῦ; Théod. : τοῖς μεγιστᾶσιν αὐτοῦ, sens que S. Jérôme a suivi. הַדַּבְרִין, qu'on lit encore, plus bas, ℣. 94, iv, 33, vi, 8, est tiré par Bohlen du persan ham, dawar, juge en même temps; mais cette étymologie est peu probable. Le mot désigne sans doute les ministres ou conseillers d'état qui entourent le roi, peut-être, dit Keil, ceux qui, durant la maladie de Nabuchodonosor, conduisirent les affaires du royaume. Mais la signification littérale du mot n'est pas encore bien claire; sa dérivation du chaldéen דַּבְרִין, précédé de l'article hébreu, qu'on ne peut appuyer que sur בִּידַבְרָא, Prov. xi, 14, ne peut se soutenir : toute analogie manque en effet, car dans les langues sémitiques on ne voit pas d'exemple de l'alliage en un seul mot de l'article avec un nom. Le mot Alkoran sur lequel on s'est appuyé ne se trouve que dans les dialectes les plus modernes. — *Tres viros misimus.* Pluriel qu'on a déjà rencontré plus haut, ii, 36. — *Vere.* Litt. « certainement. »

92. — *Ecce.* Comme plus haut, ii, 43 ; Cfr. Gen. xlvii, 23 ; Ézéch xvi, 43. — *Video quatuor viros solutos. . in medio ignis.* « Rursum dicam : O quam sapiens ignis, quam inenarrabilis Dei potentia : vinculis stricta sunt corpora, uruntur vincula, corpora non uruntur. » S. Jérôme. — *Species.* L'image, la forme ou l'apparence ; LXX : ὅρασις. — *Quarti similis filio Dei.* Dans la pensée de Nabuchodonosor, comme l'indique le ℣. 95, ce quatrième personnage est un ange. Le roi ne parle ainsi que probablement après avoir conversé avec les trois jeunes gens. Mais le langage de ce verset est, dit Fuller, celui d'une personne élevée dans la croyance babylonienne aux dieux. De l'union de Bel et de Mylitta était provenue une génération divine de « fils », et c'est un de ces fils qui, dans la pensée de Nabuchodonosor, avait daigné apparaître pour délivrer Azarias et ses compagnons. Les inscriptions offrent de nombreux exemples de rois qui appellent un dieu ou une déesse, leur père et leur mère, Records of the past t. I, p. 8 : Assurbanipal s'appelle par exemple la progéniture d'Assur et de Beltis; ibid., p. 56. Mais, ajoute Fuller, il est possible d'identifier ce fils des dieux d'une manière plus précise. Dans les anciens livres magiques accadiens, le Feu est le dieu Iz-Bar, « celui qui s'élève en haut, qui étend le suprême pouvoir du dieu des cieux. » Sous ces titres il est regardé comme le feu du monde, présent partout dans la nature, nécessaire à la vie, et brillant dans les étoiles. Le nom d'Iz-bar rappelle à celui qui a étudié la tablette du déluge babylonien le nom du héros Iz-du-bar, masse de feu, qui joue un grand rôle dans cette ancienne épopée. Dans une incantation de soixante vers, dirigée contre les sept esprits de l'abîme, le dieu Feu est décrit comme s'approchant de Silik-Moulou-khi, médiateur avec le dieu suprême Ea, et lui apportant les prières des suppliants. Silik-Moulou-khi écoute la prière et la porte devant son père Ea. Dans un système religieux qui s'appuie tellement sur le culte des éléments, il n'est pas surprenant de voir le Feu adoré comme un dieu supérieur au soleil lui-même. On l'invoque comme celui qui met le mieux en fuite les maléfices, et comme le héros qui chasse les mauvais esprits. La paix et la protection contre les démons sont assurées au pays qui se place sous sa sauvegarde. Dans la période assyrienne, les traducteurs des vieux chants conservent quelquefois les anciens noms du dieu, et l'assimilent parfois au Nebo ou Bin du système chaldéo-babylonien. Bar-Elohin, c'est-à-dire Bar Ili, est le nom que Nabuchodonosor lui donne dans ce verset qu'il faudrait peut-être mieux traduire par « la forme du quatrième est semblable à Bar-Elohin. » Le roi voyait dans le salut miraculeux des jeunes Hébreux l'intervention du plus puissant et du plus actif de ses dieux. Beaucoup d'anciens commentateurs et écrivains ecclésiastiques, comme S. Jérôme l'indique, pensent que ce fils de Dieu est le Christ, qui aurait dès lors revêtu une forme humaine, et se

93. Tunc accessit Nabuchodonosor ad ostium fornacis ignis ardentis, et ait : Sidrach, Misach, et Abdenago, servi Dei excelsi, egredimini, et venite. Statimque egressi sunt Sidrach, Misach, et Abdenago de medio ignis.

94. Et congregati satrapæ, et magistratus, et judices, et potentes regis, contemplabantur viros illos quoniam nihil potestatis habuisset ignis in corporibus eorum, et capillus capitis eorum non esset adustus, et sarabala eorum non fuissent immutata, et odor ignis non transisset per eos.

Luc. 12, 7 *et* 21, 18.

95. Et erumpens Nabuchodonosor, ait : Benedictus Deus eorum, Sidrach, videlicet, Misach, et Abdenago, qui misit angelum suum, et eruit servos suos, qui crediderunt in eum ; et verbum regis immutaverunt, et tradiderunt corpora sua

93. Alors Nabuchodonosor approcha de la bouche de la fournaise ardente, et dit : Sidrach, Misach, et Abdenago, serviteurs du Dieu très-haut, sortez et venez. Aussitôt Sidrach, Misach et Abdenago sortirent du milieu du feu.

94. Les satrapes, les magistrats, les juges, les grands de la cour du roi, contemplaient ces hommes sur les corps desquels le feu n'avait eu aucun pouvoir ; pas un seul cheveu de leur tête n'avait été brûlé, leurs vêtements n'étaient pas changés, et l'odeur même du feu ne se dégageait pas d'eux.

95. Nabuchodonosor, comme hors de lui-même, s'écria : Béni soit leur Dieu, celui de Sidrach, de Misach et d'Abdenago, qui a envoyé son ange et a délivré ses serviteurs qui ont cru en lui, qui n'ont pas suivi l'ordre du roi, et qui ont livré leur

---

serait ainsi exercé en quelque sorte, dit Maldonat, à son office de rédempteur ; cette opinion, au dire de Maldonat, est assez probable, et concorde bien avec les paroles du prophète, telles que les ont comprises S. Justin, Tertullien, S. Hilaire, etc. Mais S. Jérôme la combat : « Nescio quomodo rex impius Dei filium videre mereatur. Ergo juxta Symmachum qui interpretatus est : Species autem quarti similitudo filiorum, non Dei, sed Deorum ; angeli sentiendi sunt, qui et dii et deorum vel Dei filii sæpissime nuncupantur. Hoc juxta historiam. Cæterum in typo præfigurat iste angelus sive Filius Dei Dominum nostrum Jesum Christum, qui ad fornacem descendit inferni, in quo clausæ peccatorum et justorum animæ tenebantur, ut absque exustione et noxa suorum qui tenebantur inclusi mortis vinculis liberaret. »

93. — *Servi Dei excelsi.* Nabuchodonosor ne fait pas par là profession de foi au Dieu des Hébreux ; il reconnaît seulement que leur Dieu est plus grand et plus puissant que ses propres divinités. Il ne l'appelle pas en effet le seul vrai Dieu, mais le plus grand des dieux, tout comme les Grecs appellent Zeus ὁ ὕψιστος θεός.

94. — *Satrapæ,* אחשדרפנין. V. plus haut, III, 2. — *Magistratus, et judices et potentes regis.* V. ibid. — *Sarabalia.* V. ℣. 21. — *Et odor ignis non transisset per illos.* L'auteur sacré cite trois particularités destinées à montrer combien les jeunes gens avaient été préservés du feu : ni leurs cheveux ni leurs vêtements n'avaient été brûlés ; en outre l'odeur même du feu ne paraissait pas en eux. Par ce miracle se vérifie la parole de notre Seigneur, Matt. x, 30 : « Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt. » Cfr. aussi Is. XLIII, 2. « Illud enim quamvis leve obiter indicabo, allludit fortasse hoc ad usitatum Hebræorum proverbium. Solent enim cum volunt significare aliquem nihil prorsus accepturum detrimenti, dicere ne capillum quidem ejus capitis periturum. I Reg. XLIV, 45, II Reg. XIV, 11, III Reg. I, 52. » Maldonat.

95. — *Erumpens.* Litt. ענה, il dit, LXX : ὑπολαβών. — *Benedictus Deus eorum.* La forme de cette doxologie correspond à celle des ch. IV, 31 et suiv. et VI, 26 et suiv. ; mais ici elle est adressée à Jéhovah lui-même ; Cfr. Gen. IX, 26 ; Luc, I, 68. — *Sidrach... et Abdenago.* Nabuchodonosor donne aux jeunes hébreux les noms babyloniens qui leur ont été imposés ; Cfr. I, 7. — *Qui misit angelum suum.* V. ℣. 92. — *Eruit servos suos qui crediderunt in eum.* Nabuchodonosor ne reconnaît pas Jéhovah pour le seul vrai Dieu, mais seulement comme un Dieu qui peut sauver ses serviteurs, mieux que tous

corps pour ne pas servir, et pour n'adorer aucun autre Dieu excepté leur Dieu.

96. Voici donc le décret que je porte : Que tout peuple, toute tribu, et toute langue, qui aura proféré un blasphème contre le Dieu de Sidrach, de Misach, et d'Abdenago, périsse, et que leur maison soit détruite ; car il n'y a pas d'autre Dieu qui puisse ainsi sauver.

97. Alors le roi éleva en dignité Sidrach, Misach, et Abdenago dans la province de Babylone.

98. Nabuchodonosor roi. A tous les peuples et à toutes les nations, à toutes les langues qui habitent sur toute la terre : que la paix se multiplie pour vous.

ne servirent, et ne adorarent omnem deum, excepto Deo suo.

96. A me ergo positum est hoc decretum, ut omnis populus, tribus, et lingua, quæcumque locuta fuerit blasphemiam contra Deum Sidrach, Misach et Abdenago, dispereat, et domus ejus vastetur ; neque enim est alius Deus, qui possit ita salvare.

97. Tunc rex promovit Sidrach, Misach et Abdenago in provincia Babylonis.

98. Nabuchodonosor rex, omnibus populis, gentibus, et linguis, qui habitant in universa terra, pax vobis multiplicetur.

---

les autres dieux ne peuvent le faire. — *Verbum regis immutaverunt.* Ils ont changé la parole, c'est-à-dire l'ordre du roi ; ils n'ont pas fait ce que le roi leur avait commandé ; Cfr. Esdr. VI, 11 ; Is. XXIV, 5. — *Tradiderunt corpora sua,* sous entendu : au feu ; Cfr. Act. XV, 26.

96. — *Positum est.* Passé pour le présent : je promulgue un édit. — *Omnis populus, tribus, et lingua.* Tout sujet de Nabuchodonosor, n'importe à quelle nation il appartienne ; Cfr. ℣. 9 et la note ; plus bas, VI, 26 ; Esdr. VI, 11. — *Blasphemiam,* שלה, qeri : שלו, ce qui est erroné ou injuste. La Vulgate a suivi les traducteurs grecs : Théodotion a ἐὰν εἴπῃ βλασφημίαν ; les LXX : ὃς ἂν βλασφημήσῃ. Hitzig trouve cet ordre en partie trop borné, en partie impossible, parce qu'une simple erreur mérite, autant que possible, d'être pardonnée. Mais la distinction entre une faute provenant d'une méprise, et celle qui provient d'une mauvaise intention, ne peut concorder avec l'édit d'un despote oriental qui n'admet pas d'inadvertances involontaires. Keil. — *Dispereat.* Litt. « qu'il soit taillé en pièces. » V. II, 5 et la note. — *Domus ejus vastetur.* V. l'Introd., II, 5. — *Neque enim est alius Deus...* V. ℣. 95.

97. — *Promovit.* Le roi non seulement rendit aux trois jeunes gens les emplois qu'il leur avait confiés, mais il les éleva à de plus grandes dignités. — *In provincia Babylonis.* V. II, 49. Il ne sera plus question dans Daniel d'Azarias et de ses compagnons. Le martyrologe romain inscrit leurs noms au 16 Décembre, sans leur donner le titre de martyrs. Quelques rabbins juifs prétendent descendre de ces jeunes gens. Cornelius réfute gravement cette prétention.

98. — Les ℣℣. 98-100 n'appartiennent pas au ch. III. Ils font le commencement du quatrième, auquel le contexte les rapporte. Nabuchodonosor parle en effet, au ℣. 99, des prodiges et des miracles que Dieu a opérés à son endroit, prodiges et miracles qui sont racontés au ch. IV. Les ℣℣. 98-100 n'existent pas dans le ms-Chigi des LXX, qui, après le ℣. 97 ont : αρχὴ τῆς ἐπιστολῆς. — *Nabuchodonosor rex... linguis.* V. III, 4, 96. — *In universa terra.* Nabuchodonosor s'imagine en effet qu'il est le maître de tout l'univers. — *Pax vobis multiplicetur.* Formule habituelle aux anciens ; Cfr. plus bas, VI, 25 ; Esdr. V, 7 ; I Petr. I, 2. C'est un souhait de bonheur et de richesse adressé par le roi à ses sujets, un « enrichissez-vous », qui ne date pas d'une monarchie parlementaire. — Le récit qui suit ne peut pas dater de l'époque macchabéenne. Nous avons déjà traité ce point dans l'Introd. La nature même du sujet fournit contre l'hypothèse rationaliste des arguments considérables. La forme de la folie de Nabuchodonosor ne peut nullement être prise pour une allusion à celle d'Antiochus. En outre la tendance du récit ne convient nullement aux circonstances de la période macchabéenne. Quelle ressemblance y a-t-il, en effet, entre la conduite du roi de Babylone et celle d'Antiochus. Ce dernier a pour les Juifs une haine mortelle ; Nabuchodonosor au contraire montre envers Daniel et sa nation une véritable bienveillance,

99. Signa, et mirabilia fecit apud me Deus excelsus. Placuit ergo mihi prædicare

100. Signa ejus, quia magna sunt, et mirabilia ejus quia fortia : et regnum ejus regnum sempiternum, et potestas ejus in generationem et generationem.

Infr. 4, 31 *et* 7, 14.

99. Le Dieu très-haut a fait en moi des prodiges et des merveilles. Il me plaît donc de publier

100. Ses miracles parce qu'ils sont grands, et ses merveilles, parce qu'elles sont extraordinaires ; son royaume est un royaume éternel, et sa puissance s'étend à toutes les générations.

CHAPITRE IV

Nabuchodonosor a eu un songe qui l'a épouvanté (℣℣. 1-2). — et que les Sages de Babylone n'ont pu lui expliquer (℣℣. 3-4). — Il appelle Daniel et lui raconte ce songe (℣℣. 5-6). — Il a vu un arbre immense, qui, par ordre du ciel, a été coupé (℣℣. 7-11) ; — on lui a néanmoins laissé une racine, et on a relégué le personnage représenté par cet arbre, au milieu des bêtes, jusqu'à ce que sept temps se passent (℣℣. 12-13), — et que tous reconnaissent la puissance du Très-Haut (℣. 14). — Nouvelle demande du roi à Daniel d'interpréter le songe (℣. 15). — Daniel interprète le songe (℣. 16). — L'arbre est le roi devenu si grand et si glorieux (℣℣. 17-19). — Il sera, par ordre de Dieu, relégué au milieu des animaux pendant sept temps (℣℣. 20-22). — Son royaume lui sera rendu lorsqu'il aura reconnu la puissance divine (℣. 23). — Daniel conseille au roi de fléchir par de bonnes œuvres la colère de Dieu (℣. 24). — Récit de la folie de Nabuchodonosor (℣℣. 25-33). — Le roi guéri rend grâce au roi du ciel et le bénit (℣. 34).

1. Ego Nabuchodonosor quietus eram in domo mea, et florens in palatio meo ;

1. Moi, Nabuchodonosor, étant tranquille dans ma maison, et heureux dans mon palais,

---

et il a pour le prophète une estime singulière. Nabuchodonosor est capable de compassion à l'égard des pauvres et des opprimés, tandis qu'Antiochus est toujours impitoyable. On pourrait multiplier ces différences ; celles-ci suffisent pour montrer le peu de valeur qu'ont les objections de la critique.

99. — *Signa et mirabilia.* Cfr. Deut. VI, 22 ; Is. VIII, 18. Les deux mots ne sont pas synonymes : les marques par lesquelles Dieu témoigne sa puissance excitent l'admiration des hommes. — *Deus excelsus.* V. ℣. 95, 96. — *Placuit ergo mihi.* Litt. « il a été beau devant moi. » — *Prædicare,* indiquer, exposer.

100. — *Signa ejus quia magna sunt...* Mieux et plus littéralement : combien ses prodiges sont grands ! — *Regnum ejus regnum sempiternum...* La même doxologie se retrouve, IV, 31. Cfr. Ps. CXLIV, 13 ; LXXI, 5.

4° Rêve et folie de Nabuchodonosor, IV.

CHAP. IV. — 1. — *Ego Nabuchodonosor.* Les LXX font précéder ces mots de ceux-ci : ἔτους ὀκτωκαιδεκάτου τῆς βασιλείας Ναβουχοδονόσορ εἶπεν. Ewald élargit encore cette indication chronologique que rien n'appuie, et il met à ce récit l'en tête que voici : « Dans la vingt-huitième année du règne du roi Nabuchodonosor, le roi Nabuchodonosor écrivit ainsi à toutes les nations, tribus, et langues, qui habitent dans toute la terre. » — *Quietus eram.* Personne ne disputait à Nabuchodonosor la possession de son empire ; il n'était en guerre avec personne ; sa prospérité était extrême. — *Florens in palatio meo,* Litt. « verdoyant », רענן. La comparaison de la fortune et de la puissance avec la verdure des arbres est fréquente en Orient et en particulier dans les livres de l'Ancien-Testament. Cfr. Ps. I, 3 ; XXXVI, 35 ; LI, 10 ; XCI, 13, 14 ; Prov. XI, 28 ; Os. XIV, 7 ; Ezéch. XLVII, 12,

2. J'ai eu un songe qui m'a effrayé, et étant dans mon lit, mes pensées et les visions de mon imagination m'épouvantèrent.

3. Aussi je fis un décret pour faire venir en ma présence tous les sages de Babylone, afin de me donner l'explication de ce songe.

4. Alors vinrent les devins, les mages, les Chaldéens et les augures, et je leur racontai mon songe, et ils ne purent me l'expliquer.

5. Quand Daniel, leur collègue, à qui j'ai donné le nom de Baltassar, d'après le nom de mon dieu, et qui a en lui l'esprit des dieux saints, entra devant nous, je lui racontai mon songe :

6. Baltassar, prince des devins,

2. Somnium vidi, quod perterruit me; et cogitationes meæ in strato meo, et visiones capitis mei conturbaverunt me.

3. Et per me propositum est decretum ut introducerentur in conspectu meo cuncti sapientes Babylonis, et ut solutionem somnii indicarent mihi.

4. Tunc ingrediebantur arioli, magi, Chaldæi, et aruspices, et somnium narravi in conspectu eorum; et solutionem ejus non indicaverunt mihi;

5. Donec collega ingressus est in conspectu meo Daniel, cui nomen Baltassar secundum nomen Dei mei, qui habet spiritum deorum sanctorum in semetipso; et somnium coram ipso locutus sum.

6. Baltassar, princeps ariolorum,

Théodotion omet (édit. de Tischendorf) les trois derniers mots : dans mon palais.

2. — *Somnium vidi quod perterruit me.* Le roi indique par ces mots que le songe qu'il a eu n'était pas un songe ordinaire, tel que les hommes en ont souvent; mais qu'il lui était envoyé d'en haut. — *Cogitationes meæ.* Les pensées qu'eut le roi, lorsqu'à son réveil il réfléchit sur son rêve. — *Visiones capitis mei.* Le pluriel est employé à cause des nombreux objets que le roi avait vus en songe; Cfr. II, 28. Cette expression, dit Maldonat, ne se trouve que dans la partie chaldaïque de Daniel, et nulle part ailleurs dans l'Ecriture-Sainte.

3. — *Propositum est decretum.* Un décret fut rendu; Cfr. III, 10. — *Ut introducerentur sapientes Babylonis.* Le roi semble avoir oublié l'impossibilité où déjà ces sages se sont trouvés, quand ils les a fait appeler dans un cas semblable, II, 2 et suiv. Il est vrai qu'ici il ne leur demande que d'expliquer le songe qu'il a eu, et non de lui raconter le songe lui-même.

4. — *Arioli... et aruspices.* V. la note II, 2.

5. — *Collega.* Non pas du roi, mais des sages et des astrologues, עד אהרן, jusqu'à ce qu'enfin. Théodotion a traduit ce mot par ἕτερος; on ne s'explique pas bien la traduction adoptée par S. Jérôme; voici comment s'exprime le saint docteur : « Exceptis LXX translatoribus, qui hæc omnia nescio qua ratione præterierunt, tres reliqui collegam interpretati sunt. » Peut-être y avait-il, dans le texte employé par S. Jérôme ἑταῖρος. — *Cui nomen Baltassar.* V. I, 7 et la note. — *Secundum nomen Dei mei.* Daniel portait le nom de Bel Dieu de Nabuchodonosor. — *Qui habet spiritum deorum sanctorum in semetipso.* C'est Daniel qui est ainsi favorisé d'en haut. Le roi parle au point de vue babylonien. V. M. F. Lenormant, La magie, p. 10. — *Somnium coram ipso locutus sum.* Pourquoi Daniel vient-il seulement après que les chaldéens ont déclaré leur incapacité d'interpréter le songe du roi? Zündel, p. 16, répond qu'il était naturel que les sages fussent appelés les premiers. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ℣. 3. Nabuchodonosor avait donc oublié qu'ils n'avaient pu lui expliquer un rêve précédent! Cette raison est probablement bonne, car il y avait déjà plusieurs années que l'événement s'était produit. Mais Kranichfeld propose une autre explication. Le roi avait sans doute compris déjà, « somnium perterruit me », que l'arbre, qui s'élève jusqu'aux cieux et qui s'étend sur toute la terre, représentait un roi que le Dieu des Juifs allait frapper jusqu'à ce qu'il eût reconnu sa toute-puissance; Cfr. ℣℣. 13, 14. C'est pour tâcher de trouver quelque consolation et quelque interprétation favorable auprès de ses sages qu'il les fait d'abord appeler. Il n'appelle Daniel que lorsqu'il est forcé de le faire.

6. — *Baltassar, princeps ariolorum.* Voir II, 46. — *Spiritum deorum sanctorum habeas in te.* V. ℣. 5. Par dieux saints Nabuchodo-

quoniam ego scio quod spiritum sanctorum deorum habeas in te, et omne sacramentum non est impossibile tibi; visiones somniorum meorum, quas vidi, et solutionem earum narra.

comme je sais que tu as en toi l'esprit des dieux saints, et qu'aucun secret ne t'est impénétrable, raconte-moi les visions de mes songes, et donne m'en l'explication.

7. Visio capitis mei in cubili meo: Videbam, et ecce arbor in medio terræ et altitudo ejus nimia.

7. Voici la vision de mon esprit lorsque j'étais dans mon lit : je voyais en esprit comme un arbre au milieu de la terre, et sa hauteur était extrême.

8. Magna arbor, et fortis; et proceritas ejus contingens cœlum; aspectus illius erat usque ad terminos universæ terræ.

8. L'arbre était grand et fort, et sa hauteur atteignait le ciel, et son aspect s'étendait jusqu'aux limites de toute la terre.

---

nosor ne désigne pas Jéhovah; il parle en païen, dans un sens polythéiste. Pour lui la révélation des secrets surnaturels appartient aux dieux, et celui qui a le pouvoir de transmettre cette révélation possède l'esprit des dieux. Pharaon, Gen. XLI, 38, pensait ainsi à l'égard de Joseph, et les Chaldéens, Dan. II, 11, disaient à Nabuchodonosor que seuls les dieux pouvaient connaître son rêve. Lorsque Nabuchodonosor parle des dieux saints, il entend, par cette expression les ἀγαθοδαίμονες comme opposés aux κακοδαίμονες. Keil. — *Omne sacramentum non est impossibile tibi.* Grâce à la protection divine, Daniel peut connaître tous les secrets. Théod : μυστήριον. Cfr. Luc, I, 37. — *Visiones somniorum meorum.* V. ℣. 2.

7. — *Visio capitis mei.* V. ℣. 2. — *In cubili meo.* La même expression a été rendue au ℣. 3 par « in stratu meo ». — *Videbam,* dans le songe. — *Ecce.* V. II, 31. — *Arbor.* Il faut comparer avec ce mot, dit Rose, la description du roi assyrien faite par Ezéchiel, XXXI, 3-18. L'objet principal du songe, ajoute Fuller, est un arbre. Nabuchodonosor connaissait certainement l'arbre sacré ou symbolique d'Assyrie, si souvent reproduit en sculpture. V. Rawlinson, Ancient Monarchies, I, II, pp. 6-9. Hérodote, I, 108, raconte le songe d'Astyage et, VII, 19, celui de Xerxès où la grandeur et le déclin d'une puissance sont symbolisés dans la vie d'un arbre. Cfr. VI, 37. Ce symbolisme, qui n'est pas purement biblique, n'a donc rien d'étonnant dans le rêve du roi. Dans la philosophie religieuse des chaldéens, dit M. F. Lenormant, La magie chez les chaldéens, p. 27, il est question d'un arbre conifère, cyprès ou cèdre, qui brise la puissance des Maskim, démons malfaisants qui résident dans les entrailles de la terre. — *In medio terræ.* Cette position centrale de l'arbre indique la grandeur de l'empire de Nabuchodonosor, auquel rien n'échappe, et qui protége tous ses sujets. De tous côtés on aperçoit l'arbre, c'est-à-dire partout on se soumet au roi de Babylone. — *Altitudo ejus nimia.* Développement de la même idée. Les LXX ajoutent : ὁ ἥλιος καὶ ἡ σελήνη ἦν, ἐν αὐτῷ ὤκουν καὶ ἐφώτιζον πᾶσαν τὴν γῆν. Il y a peut-être dans ces mots une réminiscence de quelque légende astronomique locale, antérieure certainement à l'époque des Machabées.

8. — *Magna arbor et fortis.* Litt. : « l'arbre devient grand et fort. » C'est ainsi que traduisent avec raison C. B. Michaelis, Hitzig et Kranichfeld. Nabuchodonosor voit en effet, dans le songe, le développement prodigieux de sa puissance. On peut encore rapprocher de ce passage Ezéch. XVII, 22, XIX, 10 et suiv.; Is. II, 13, VI, 13, XIV, 12; Jér. XXII, 15; Amos, II, 9. Ce symbolisme existe aussi chez les Grecs; on peut consulter sur ce point, Bœtticher, Baumkultus der Hellenen, Leipzig, 1858. — *Proceritas ejus.* Litt. « sa hauteur. » — *Contingens cœlum.* Les Grecs appellent aussi un arbre élevé οὐρανομήκην. — *Aspectus illius...* V. ℣. 7. La puissance babylonienne s'imaginait être connue de tout l'univers. Les Pères ont employé parfois cette image, et Victor d'Utique s'en sert pour indiquer la ruine de l'église d'Afrique par les Vandales. Au point de vue moral, Nicolas de Lyre applique ce passage à l'homme vertueux : « Hæc arbor alta est per justitiam, fortis per constantiam, frondosa per eloquentiam, magna per prudentiam quæ dirigit omnes virtutes, diffusa per misericordiam, fructifera per devotionis exuberantiam. Omnes pascuntur ex ea, per fraternam ædificationem : subter eam bestiæ, per sensuum exteriorum refrenationem : in ramis ejus volucres cœli, per motuum exteriorum moderantiam. Hic

9. Ses feuilles étaient très belles, et ses fruits très abondants donnaient à tous la nourriture, les animaux et les bêtes sauvages habitaient dessous, les oiseaux du ciel demeuraient dans ses rameaux, et toute chair en tirait sa nourriture.

10. Je voyais dans la vision de mon esprit lorsque j'étais sur mon lit, et voici qu'un de ceux qui veillent et qui sont saints, descendit du ciel.

11. Il cria fortement et dit : Coupez l'arbre, abattez ses branches, faites tomber ses feuilles, et dispersez ses fruits; que les animaux qui sont dessous s'enfuient, ainsi que les oiseaux qui sont sur ses branches.

9. Folia ejus pulcherrima, et fructus ejus nimius; et esca universorum in ea; subter eam habitabant animalia et bestiæ, et in ramis ejus conversabantur volucres cœli; et ex ea vescebatur omnis caro.

10. Videbam in visione capitis mei super stratum meum, et ecce vigil, et sanctus de cœlo descendit.

11. Clamavit fortiter, et sic ait : Succidite arborem, et præcidite ramos ejus; excutite folia ejus, et dispergite fructus ejus; fugiant bestiæ quæ subter eam sunt, et volucres de ramis ejus.

---

homo si in peccatum cadat, contra eum inclamat vigil, id est Christus in Evangelio, vel Prælatus prædicando : Succidite arborem, quantum ad desertionem charitatis, quæ est vita animæ : præcidite ramos, quantum ad oblationem voluntatis bonæ : excutite folia, quantum ad defectum bonæ locutionis : dispergite fructus, quantum ad subtractionem bonæ operationis : fugiant animalia quæ subter eam sunt, quantum ad defectum debitæ subjectionis : alligetur vinculo, quantum ad generationem malæ consuetudinis, eoque ferreo, propter duritiem obstinationis : ejiciatur foras, quantum ad inverecundiam in omnibus malis, quia tunc facta est ei frons meretricis : cor ejus ab humano commutetur, quantum ad omnem modum crudelitatis : septem tempora commutentur super eum, quantum ad perversam opinionem totius legis. Hujus arboris sententias percipiunt in somniis reges, principes, nobiles, divites; quia frequenter in prædicationibus audiunt divinam sententiam, sed non curant, ac si esset tantummodo somnium. »

9. — *Folia ejus pulcherrima.* Litt. « son feuillage était beau. » — *Fructus ejus nimius.* Les fruits étaient aussi abondants que le feuillage. — *Esca universarum in ea.* Tous ceux qui vivaient dans ses alentours y trouvaient leur nourriture. Ces mots indiquent la prospérité dont jouissait l'empire babylonien. — *Subter eam habitabant... volucres cœli.* Voir Ezéch. XXXI, 6; Matth. XIII, 32. — *Ex ea vescebatur omnis caro.* Répétition de l'idée qui vient d'être exprimée : « esca universorum in ea », et qui indique le grand orgueil que sa puissance inspirait à Nabuchodonosor.

10. — *In visione... super stratum meum.* V. ℣. 2. — *Ecce vigil et sanctus de cœlo descendit.* Un envoyé céleste, un ange descendit vers Nabuchodonosor. « Pro vigili Théodotio ipsum chaldaicum verbum posuit Ἰίν (εἰρ)... : significat autem angelos quod semper vigilent, et ad Dei imperium sint parati. Unde et nos crebris pernoctationibus imitamur angelorum officia. » S. Jérôme. Le chaldéen a en effet עיר, que les LXX ont rendu avec raison par ἄγγελον. Aussi S. Jérôme ajoute-t-il ces mots : « Consuetudo autem Græci, Latinique sermonis Ἶριν vocat, quæ per multicolorem arcum ad terras descendere dicitur. » Mais la concision de ces mots les rendrait obscurs, comme le dit Rosenmuller, si on ne pouvait les expliquer par des vers d'Homère :

Ἀρναῖος δ' ὄνομ' ἔσκε· τὸ γὰρ θέτο πότνια μήτηρ
Ἐκ γενετῆς· Ἶρον δὲ νέοι κίκλησκον ἅπαντες
Οὕνεκ' ἀπαγγέλεσκε κιὼν ὅτε μοῦ τις ἀνάγοι.

Les Grecs voyaient donc dans Iris la messagère des dieux. Ces souvenirs, familiers malgré lui à S. Jérôme, expliquent son interprétation. — *De cœlo descendit.* L'origine céleste de l'envoyé et sa mission divine sont indiquées par ces mots. Les LXX ont bien rendu le sens : ἰδοὺ ἄγγελος ἀπεστάλη ἐν ἰσχύι ἐκ τοῦ οὐρανοῦ.

11. — *Clamavit fortiter.* Comme le héraut royal, III, 4; Cfr. X, 10 et Is. LVIII, 1, etc. — *Succidite arborem et præcidite ramos ejus.* L'ordre est donné par l'ange à ses serviteurs, peut-être à des anges inférieurs dont la présence est supposée sans qu'on y insiste plus longtemps, Cfr. Matt. VIII, 9. Cette interprétation d'Hævernick, Hitzig, Auberlen, Zœck-

12. Verumtamen germen radicum ejus in terra sinite, et alligetur vinculo ferreo et æreo, in herbis quæ foris sunt, et rore cœli tingatur, et cum feris pars ejus in herba terræ.

13. Cor ejus ab humano commutetur, et cor feræ detur ei; et septem tempora mutentur super eum.

12. Cependant laissez en terre le germe de ses racines; qu'il soit lié avec un lien de fer et d'airain parmi les herbes des champs; qu'il soit trempé de la rosée du ciel, et qu'il ait, comme les bêtes, l'herbe de la terre pour son partage.

13. Que son cœur d'homme soit changé, et qu'un cœur de bête lui soit donné, et que sept temps passent sur lui.

---

ler, n'est pas suivie par Keil, qui voit dans ce pluriel une forme impersonnelle : l'arbre sera coupé et ses branches mises en pièces. — *Excutite folia ejus.* Cfr. Ps. I. 3; Is. LX. 8; Joel, I, 10. — *Dispergite fructus ejus.* Comme si ces fruits n'avaient plus de valeur et ne méritaient pas qu'on les ramasse. — *Fugiant bestiæ... et volucres...* Parce qu'ils n'y trouveraient plus ni abri ni nourriture.

12. — *Germen radicum ejus in terra sinite.* L'arbre ne sera que coupé, sa racine restera en terre pour qu'elle puisse encore pousser des rejetons. La racine n'indique pas la dynastie royale qui continuera la race de Nabuchodonosor: mais l'arbre avec ses racines désigne Nabuchodonosor lui-même, qui, tout en perdant de fait le pouvoir pendant quelque temps, gardera la vie, et redeviendra roi. — *Alligetur vinculo ferreo et æreo.* L'allégorie disparaît; les liens servent en effet aux animaux et non aux arbres : il s'agit maintenant du personnage lui-même et non du type sous lequel il était représenté. Ce changement devient plus sensible avec les mots suivants : *in herbis...* Cfr. de semblables changements de discours dans les comparaisons et allégories de Notre-Seigneur : Matt. XXII, 13; Marc, IV, 28; Luc, XII, 46; Jean, X, 11, etc. Ces chaînes dont l'arbre sera lié désignent, dit S. Jérôme, l'état de folie furieuse de Nabuchodonosor, « cum perspicuum sit omnes furiosos, ne se præcipitent et alios ferro invadant, catenis ligari. » D'après Zœckler, etc., elles désignent plutôt l'état de ténèbres et de bestialité dans lequel fut plongé pendant quelque temps l'esprit de Nabuchodonosor, Confr. l'expression « chaînes de ténèbres, de Sap. XVII, 17; II Petr. II, 4, et les figures de Ps. CVI, 10; CXV, 16, CXLVIII, 8; Job. XXXVI, 8. Suivant Kranichfeld, l'expression ne s'applique pas seulement au roi, mais elle est aussi une image frappante de la condition déplorable à laquelle la monarchie babylonienne fut réduite pendant la maladie du roi. En tous cas il est inutile d'aller, avec Hitzig, chercher dans ces mots quelque allusion au nom de Nabuchodonosor. — *Cum feris pars ejus.* Il se nourrira d'herbe, comme les autres animaux, car en perdant l'intelligence il sera réduit à leur condition, mais sans pour cela être matériellement transformé.

13. — *Cor ejus ab humano commutetur.....* Son cœur d'homme qu'il était, deviendra un cœur d'animal sans raison puisqu'il perdra l'intelligence et la raison qui distinguent l'homme des animaux. L'orgueil de Nabuchodonosor lui avait persuadé qu'il était au-dessus de l'humanité; il sera puni en étant ravalé au niveau de la brute. Maldonat, Cfr. Is. VL, 10. — *Septem tempora mutentur super eum.* Son état durera sept temps. עדן désigne seulement un temps déterminé; mais, dit Rosenmuller, avec C. B. Michaelis, Gésénius, von Lengerke, etc., Daniel semble lui donner le sens d'un espace annuel, V. plus bas, ℣. 20, 22, 29, VII, 25, XII, 7. Les LXX ont renduit cet endroit par ἕπτα ἔτη. Théodotion a καιροὶ. S. Jean, dans l'Apocalypse, XII, 14, emploie aussi καιρὸν pour année. La plupart des Pères ont traduit par années. R. Saadias, Maldonat, Pinto, Cornélius, Maurer, Hitzig, Kranichfeld, admettent ce sens. Un Rabbin juif, ne donne au mot de temps que la valeur d'une semaine; Saadias Gaon, Dorothée, le pseudo-Epiphane y voient des mois. D'autres commentateurs, approuvés par Théodoret, pensent que les sept ans ne font que trois ans et demi. Mais tous n'ont regardé qu'un côté de la question, et n'ont pas tenu compte du mot qui précède עדנין. Ce mot שבעה, sept, si fréquent dans l'Ecriture, et dont la signification symbolique n'est pas douteuse, est toujours employé, dit Levrer, Realencyclopœdie de Herzog, t. XVIII, p. 366, pour désigner les jugements divins, la miséricorde et l'expiation, les peines et les bénédictions, rapportés à l'économie de la rédemption et accomplis dans le temps. Sept temps sont donc la durée du châtiment de Nabuchodonosor; mais, dit Keil, pourquoi chercher s'il s'agit de sept semaines, de sept mois, et de sept ans, lorsque l'Ecriture ne détermine pas spécialement l'époque. Cette remarque de Keil

14. Telle est la sentence de ceux qui veillent; c'est la parole des saints et leur demande, jusqu'à ce que les vivants connaissent que le Très-Haut domine sur les royaumes des hommes, qu'il les donne à celui qu'il veut, et qu'il établit roi le plus humble des hommes.

15. Voilà le songe que j'ai vu, moi Nabuchodonosor roi. Hâte-toi donc, Baltassar, de me l'expliquer, car tous les sages de mon

14. In sententia vigilum decretum est, et sermo sanctorum, et petitio; donec cognoscant viventes, quoniam dominatur Excelsus in regno hominum, et cuicumque voluerit, dabit illud, et humillimum hominem constituet super eum.

15. Hoc somnium vidi ego Nabuchodonosor rex; tu ergo, Baltassar, interpretationem narra festinus; quia omnes sapientes regni mei non

---

semble d'autant plus sérieuse, qu'elle est appuyée par le caractère sacramentel qu'a, chez les Babyloniens le nombre sept. F. Lenormant, Les premières civilisations, t. II, p. 54. Les dieux étaient divisés en sept classes; F. Lenormant. La Magie, pp. 17, 18. Les jours de la semaine étaient nommés d'après les sept planètes. Dans la tablette du déluge, la pluie coule sept jours, etc. Quand Ishtar descend aux enfers, il lui faut passer par sept portes. Suivant l'observation de Fuller, il faut considérer ce langage à un point de vue babylonien plutôt qu'à un point de vue hébreu. C'est en effet Nabuchodonosor qui raconte son songe. Et il faut tenir compte de cette circonstance qui ici est fort importante. Inutile de dire avec J. B. Friedreich, que la maladie n'a pu durer sept ans, parce qu'alors Nabuchodonosor eut été incurable. Le caractère de ce récit est en effet ou miraculeux ou au moins spécialement providentiel. Sur les questions historiques ou d'authenticité relatives à ce point, V. la préface, pp. 29-32.

14. — *In sententia vigilum decretum est.* L'auteur appelle la sentence prononcée par Dieu la sentence des anges, V. v. 10, parce que ce sont des anges qui la promulguent et qui l'exécutent. — *Et sermo sanctorum et petitio.* D'après Maldonat, l'ordre des mots est interverti, et discours signifie réponse. Les saints anges interrogent Dieu sur le décret qu'il a rendu, et le Seigneur répond. — *Donec cognoscant viventes.* Dieu répond à la demande des anges de manière à faire connaître son décret à tous les hommes. Il y a dans ces mots une espèce de délibération et de conseil célestes analogues à ceux qu'on voit se tenir entre Dieu et les anges. Job, I, 6; III Rois, XXII, 20, 21, et à celui qui a lieu entre Dieu et les martyrs dans l'Apocal., VI, 10. Tout ce verset est la fin de la proclamation de l'ange qui annonce que le décret de Dieu est irrévocable, parce qu'il faut que les hommes connaissent la suprématie du Très-Haut sur les rois de la terre : *Quoniam dominatur Excelsus in regno hominum.* L'ordre et la langue de tout ce verset, rappellent, dit Fuller, les formules babyloniennes; les tablettes astronomiques qu'on peut lire dans les *Records of the past*, t. I, pp, 153 et suiv., fournissent de semblables exemples d'intervention divine. Ici, ajoute cet auteur, une perception plus pure et plus élevée du projet de Dieu se fait jour à travers l'obscurité de l'esprit du roi païen. Jugé d'après les inscriptions, Nabuchodonosor, « le roi né pour gouverner, le puissant Seigneur, l'élu de Mérodach, » celui à qui ce Dieu a donné le royaume « sur des légions d'hommes », avait beaucoup à apprendre avant d'admettre le message divin qui lui est transmis. Dans la collection des hymnes liturgiques et religieux adressés aux principaux dieux de Babylone, et qui sont conservés au British Museum, continue le même commentateur, on rencontre des passages qui attribuent au dieu-lune, à Nebo (Mercure), à Mérodach (Jupiter), à Nergal (Mars), des pouvoirs et des vertus aussi grands que le langage peut en formuler; mais les vivants devaient apprendre que le Très-Haut, III, 26, IV, 2, c'est-à-dire un être plus grand que Mérodach et Nebo, domine, שליט, dans le royaume des hommes qu'il donne à qui il veut, *cuicumque voluerit dabit illud.* L'orgueil de Nabuchodonosor avait dû, jusque là, empêcher le monarque de s'arrêter sur une pensée aussi peu familière à ses contemporains et à lui-même. — *Humillimum hominem constituet super eum.* Cfr. I Rois, II, 8; Luc, I, 52. L'assertion d'Hitzig, d'après lequel ce plus humble des hommes est un Israélite et même le Messie, désigné plus bas, VII, 13, sous le nom de fils de l'homme, n'a aucun support dans le contexte. Palmer l'adopte cependant, mais dans un sens figuratif.

15. — *Hoc somnium vidi...* Tournure emphatique marquant l'agitation et le trouble que le roi ne peut déguiser. Il ne faut pas traduire l'original, comme le pense Rosen-

queunt solutionem edicere mihi; tu autem potes, quia spiritus deorum sanctorum in te est.

16. Tunc Daniel, cujus nomen Baltassar, cœpit intra semetipsum tacitus cogitare quasi una hora; et cogitationes ejus conturbabant eum. Respondens autem rex ait : Baltassar, somnium et interpretatio ejus non conturbent te. Respondit Baltassar, et dixit : Domine mi, somnium his qui te oderunt, et interpretatio ejus hostibus tuis sit.

17. Arborem quam vidisti sublimem atque robustam, cujus altitudo pertingit ad cœlum; et aspectus illius in omnem terram;

18. Et rami ejus pulcherrimi, et fructus ejus nimius, et esca omnium in ea, subter eam habitantes bestiæ agri, et in ramis ejus commorantes aves cœli;

royaume ne peuvent m'en donner l'interprétation : mais toi, tu le peux, parce que l'esprit des dieux saints est en toi.

16. Alors Daniel, surnommé Baltassar, commença à penser en lui-même en silence, environ une heure, et ses pensées le troublaient. Mais le roi lui dit : Baltassar, que ce songe et son interprétation ne te troublent pas. Baltassar répondit : Seigneur, que le songe soit contre ceux qui te haïssent, et son interprétation contre tes ennemis.

17. L'arbre que tu as vu, très grand et très robuste, dont la hauteur atteignait le ciel, et dont la vue s'étendait par toute la terre,

18. Dont les rameaux étaient très beaux, et dont les fruits très abondants servaient à tous de nourriture, sous lequel les bêtes des champs habitaient, et dans les branches duquel les oiseaux du ciel demeuraient;

---

müller, par « c'est là le songe que... » — *Baltassar*, plus haut, ℣. 5 et I, 7. — *Interpretationem*, פשרא, ancienne orthographe et forme adoucie pour פשרה. — *Quia omnes... mihi*. V. plus haut, ℣. 4. — *Spiritus deorum sanctorum in te est*. V. plus haut, ℣. 5.

16. — *Cœpit tacitus cogitare*. Théod : ἀπηνεώθη, il resta étonné. — *Quasi una hora*. כשעה חדא doit être pris, semble-t-il, au sens littéral. L'auteur mentionne le temps durant lequel Daniel resta étonné, absorbé par ce que Dieu lui faisait voir, pour une raison analogue à celle qu'a eue l'auteur de Job, II, 13, en notant le silence de sept jours des trois amis du patriarche. Keil et Stuart toutefois pensent qu'il faut traduire cette expression par : un instant, un moment. Mais comment dans ce cas expliquer la surprise du roi et sa nouvelle question ? — *Cogitationes ejus conturbabant eum*. Daniel s'attristait d'avoir à annoncer à un roi, qui lui avait montré tant d'amitié, un avenir si terrible. Peut-être aussi craignait-il que le roi irrité ne se vengeât sur le prophète, comme Achab l'avait fait sur Michée, III Rois, XXII, 26, 27. — *Somnium et interpretatio ejus non conturbent te*. Nabuchodonosor a probablement deviné les motifs qui empêchent Daniel de parler; aussi le rassure-t-il. On ne peut comprendre, dit très bien Zœckler, en face d'une situation historique si peu recherchée et si probable en elle-même, qu'on ait pu voir dans ce récit une fourberie de l'époque macchabéenne. — *Respondit Baltassar*. Les LXX ajoutent : φωνῇ πραείᾳ. — *Somnium his qui te oderunt...* Par ce souhait Daniel n'exprime pas du tout un désir de voir le jugement de Dieu sans effet. En réalité il ne se sert que d'une formule fort souvent employée par les sages de Babylone. La phrase employée rappelle non-seulement la formule courante : « de l'esprit nuisible puissent le roi des cieux et le roi de la terre te préserver; » Records of the past, t. I, pp. 133 et suiv., mais aussi la protestation non moins commune contre ceux qui voudraient « expliquer criminellement et hostilement un songe au roi », Transactions of the soc. of biblical archæology, t. I, p. 17. Daniel souhaite donc seulement que le songe soit accompli contre les ennemis du roi ou se rapporte à eux; mais on ne doit voir dans ces paroles qu'une formule polie.

17-18. — V. plus haut, ℣℣. 8 et 9. C'est une répétition des paroles dont le roi s'était servi pour lui faire connaître son songe. — *Aves cœli*. Les mots du ℣. 9 : « ex ea vescebatur omnis caro » sont omis, sans doute pour cause de brièveté.

19. C'est toi, ô roi, qui as été si glorifié et si puissant; car ta grandeur s'est accrue et est parvenue jusqu'au ciel, et ta puissance s'est étendue jusqu'aux extrémites de la terre toute entière.

20. Le roi a vu ensuite que celui qui veille et qui est saint est descendu du ciel, et qu'il a dit : Abattez cet arbre, et détruisez-le, mais laissez en terre le germe de ses racines ; qu'il soit lié avec du fer et de l'airain parmi les herbes des champs, qu'il soit mouillé de la rosée du ciel, et qu'il paisse avec les bêtes sauvages jusqu'à ce que sept temps soient passés sur lui.

21. Et voici l'interprétation de la sentence du Très-Haut, qui a été prononcée contre le roi mon seigneur.

22. On te chassera d'entre les hommes, et tu habiteras avec les animaux et les bêtes sauvages; tu mangeras du foin comme un bœuf; tu seras trempé de la rosée du ciel; sept temps passeront sur toi,

19. Tu es rex, qui magnificatus es, et invaluisti; et magnitudo tua crevit, et pervenit usque ad cœlum, et potestas tua in terminos universæ terræ.

20. Quod autem vidit rex vigilem et sanctum descendere de cœlo, et dicere : Succidite arborem, et dissipate illam, attamen germen radicum ejus in terra dimittite, et vinciatur ferro et ære in herbis foris, et rore cœli conspergatur, et cum feris sit pabulum ejus, donec septem tempora mutentur super eum.

21. Hæc est interpretatio sententiæ Altissimi, quæ pervenit super dominum meum regem;

22. Ejicient te ab hominibus, et cum bestiis ferisque erit habitatio tua, et fœnum ut bos comedes, et rore cœli infunderis; septem quoque tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur Excelsus su-

---

19. — *Tu es rex.* C'est toi, ô roi, qui es symbolisé par cet arbre devenu si grand et si magnifique. — *Potestas tua in terminos universæ terræ.* Telle est en effet l'idée que les anciens se faisaient de l'étendue de l'empire de Nabuchodonosor; V. Mégasthène, dans Strabon, xv, 1, 6. Les LXX ajoutent ici deux longues phrases, dont nous citerons seulement la dernière ligne. La citation appuiera ce que nous avons dit, dans la préface, de l'époque où cette traduction a été faite : τὰ ἔργα σου ὥρθη καθότι ἐξηρήμωσας τὸν οἶκον τοῦ Θεοῦ τοῦ ζῶντος ἐπὶ ταῖς ἁμαρτίαις τοῦ λαοῦ τοῦ ἡγιασμένον.

20. — *Vigilem et sanctum.* V. ℣. 10. — *Succidite...* V. ℣℣. 11 et 12.

21. — *Sententiæ Altissimi.* Le ℣. 14 porte : « in sententia vigilum. » — *Qui pervenit super Dominum meum regem.* La sentence rendue contre le roi l'atteindra inévitablement; impossible d'empêcher ses effets redoutables.

22. — *Ejicient te ab hominibus.* L'auteur désigne les anges dont nous avons déjà parlé; ou bien il faut considérer la tournure comme impersonnelle. — *Cum bestiis, ferisque erit habitatio tua.* La maladie du roi, V. la Préface, p. 29, fait en effet qu'il se croit changé en bête. Il pourra du reste errer en liberté dans les vastes parcs qui entourent son palais. « Hoc nihil aliud significari videtur quam id quod ipse rex etiam prius re et veritate fuerat. Cor enim hominis est cor rationis et pietatis, cor bestiæ cor irrationale iræ et cupiditatis. Nabuchodonosor autem excellentia regni a Deo propter utilitatem mundi accepta, debuisset ratione et corde tamquam homo creatorem suum agnoscere; sed per superbiam et iram et cupiditatem bestiæ irrationali similis factus propter hæc eadem vitia, per sensibilem insaniam significata, etiam a throno est depulsus ita ut cum bestiis litterali sensu habitaret. Non enim propter aliam causam infirmatur regni sæcularis potestas et in odium et contemptum turbarum et factionum adducitur nisi propter hanc, quod ipsa prius a Deo desciscens, et suæ superbiæ et impietati indulgens, exemplum rebellionis in se plebibus statuat; unde paulatim in talem abjectionem et bestialem fatuitatem prolabitur, ut et ipsa infimæ plebi ultro inserviat, et tamquam bestia inter bestias habitans nullum finem bonorum nisi

per regnum hominum, et cuicumque voluerit, det illud.

Infr. 5, 21.

23. Quod autem præcepit ut relinqueretur germen radicum ejus, id est arboris; regnum tuum tibi manebit, postquam cognoveris potestatem esse cœlestem.

24. Quamobrem, rex, consilium meum placeat tibi, et peccata tua eleemosynis redime, et iniquitates

jusqu'à ce que tu saches que le Très-Haut domine sur les royaumes des hommes, et qu'il les donne à qui il veut.

23. Quant à ce qui a été prescrit de laisser le germe, cela signifie que ton royaume te demeurera, quand tu auras reconnu que toute puissance est du ciel.

24. C'est pourquoi, ô roi, écoute mon conseil. Rachète tes péchés par des aumônes, et tes iniquités

---

materialem agnoscat. Ad hunc apicem civilizationis jam descendendo pervenimus. » G. Palmer. — *Septem quoque tempora.* Voir ℣. 13. — *Donec scias.* Le ℣. 14 est un peu différent; mais les mortels reconnaîtront la puissance du Très-Haut lorsque Nabuchodonosor, revenu de son erreur et guéri de sa folie, la leur aura promulguée.

23. — *Regnum tuum tibi manebit.* Tu ne seras pas déposé et ton pouvoir te demeurera, sans pourtant que tu l'exerces jusqu'au jour où tu auras reconnu la puissance du Très-Haut. — *Potestatem esse cœlestem.* Litt. « que les cieux sont puissants. » S. Jérôme a traduit d'après Théodotion. Les cieux sont pris pour Dieu lui-même; Cfr. II, 18, 37, 44; Matt. XXI, 25; Luc, XV, 18, etc., où le royaume de Dieu. Il n'y a dans cette expression, du Zœckler, rien d'antithéocratique ou de polythéiste, quoique les Chinois désignent eux-mêmes leur dieu sous le nom de ciel, et quoique le même usage ait prévalu chez les anciens Perses, Hérod, I, 131, chez les Grecs : Zeus = Sanscr. Jâus, cieux, et chez les Romains, Deus Divus, Jovis, etc. Les Talmudistes, aussi bien que les Juifs plus anciens, Juvénal, Satire XIV, 96 et suiv., et Diodore dans Photius, Bibl. XL, désignaient en général Dieu par le mot « cieux », indiquant ainsi qu'ils n'attribuaient qu'à lui seul la domination sur le monde céleste. Mais en plus l'expression est babylonienne : dès les plus anciens temps, des hymnes liturgiques adressés au Dieu-lune, en parlent comme du prince des dieux du ciel et de la terre. V. F. Lenormant. Les premières civilisations, t. II, p. 159. Cette formule se conserva longtemps après Nabuchodonosor. V. l'inscription de Nabonade dans Menant, Grammaire assyrienne, p. 319. Dans une hymne à Mérodach, le dieu particulier de Nabuchodonosor, l'expression : « les grands cieux, le père des dieux » dénote une confusion volontaire entre le ciel matériel et le ciel considéré comme un Dieu. Fuller. Les LXX ajoutent : « Le Seigneur vit dans le ciel et sa puissance s'étend sur toute la terre.

24. — *Quamobrem rex, consilium meum placeat tibi.* Cfr. plus haut, III, 99. Le prophète répond plus qu'on ne lui a demandé. Suivant l'habitude des prophètes, Daniel croit encore possible d'écarter le châtiment annoncé dans le rêve; il agit comme Isaïe, XXXVIII et suiv., et Jérémie, XVIII, 7 et suiv. dans des cas pareils. Cfr. aussi Joel, II, 12 et suiv.; Amos, VII, 3, 6; Jonas, III, 5 et suiv.; IV Rois, XX, 1 et suiv. Daniel ne connaît rien d'un Fatum païen; mais il sait que les jugements et les peines dont Dieu menace les hommes à cause de leur conduite, ne peuvent être prévenus que par le repentir. — *Peccata tua eleemosynis redime.* Le sens littéral semble être : « éloigne, rends-toi libre de tes péchés par justice. » C'est ainsi que traduisent Rosenmüller, Keil, etc. On voit la différence qu'il y a entre ce sens et celui que la Vulgate a donné d'après les LXX et Théodotion : τὰς ἁμαρτίας σου ἐν ἐλεημοσύναις λύτρωσαι. Calvin interprétait le texte de cette manière : sépare et éloigne tes péchés par la justice, c'est-à-dire, finis de pécher. Mais, quoiqu'en dise Keil, que צדקה n'a jamais dans l'Ancien-Testament le sens de bonnes œuvres ou aumônes, il n'en est pas moins vrai qu'on est fondé, avec plusieurs interprètes modernes, entr'autres Bertholdt et Hitzig, à le lui donner. Ce ne sont pas seulement des rabbins qui ont employé le mot dans ce sens, puisque Théodotion l'interprète comme nous l'avons fait. D'ailleurs le contexte oblige à lui laisser le sens traditionnel. Le Prophète ajourne aussitôt : *iniquitates tuas misericordiis pauperum,* et sur l'interprétation de ces mots il ne peut y avoir de doute. D'ailleurs le conseil donné par Daniel au roi est analogue à ceux que l'on trouve dans Tobie, IV, 10, XII, 9, etc. Cfr. aussi Ecclis. III, 28. Inutile de rappeler ici les conseils relatifs à l'aumône, donnés par Notre-Seigneur. Il suffira de renvoyer à Matt. VI, 1,

par la miséricorde envers les pauvres : peut-être le Seigneur te pardonnera-t-il tes fautes.

25. Toutes ces choses arrivèrent au roi Nabuchodonosor.

26. Après douze mois, il se promenait dans le palais de Babylone,

27. Et il se mit à dire : N'est-ce pas là cette grande Babylone que

tuas, misericordiis pauperum; forsitan ignoscet delictis tuis.

Eccli. 3, 33.

25. Omnia hæc venerunt super Nabuchodonosor regem.

26. Post finem mensium duodecim, in aula Babylonis deambulabat.

27. Responditque rex, et ait : Nonne hæc est Babylon magna,

Luc, XI, 41. XII, 33. L'utilité de l'aumône a toujours été reconnue par les Pères. S. Ambroise : « Eleemosyna quodammodo est aliud animarum lavacrum, ut, si quis forte post baptismum humana fragilitate deliquerit, supersit ei ut iterum eleemosynis emundetur. » Et S. Augustin : « Sacrificium christianorum est eleemosyna in pauperes : hinc enim Deus fit peccatis propitius. » — *Forsitan...* Il n'est pas sûr cependant que Dieu se laisse apaiser. « Si prædixit sententiam Dei, quæ non potest immutari, qua modo hortatur ad eleemosynas et misericordias pauperum, ut Dei sententia commutetur? quod facile solvitur Ezechiæ regis exemplo, quem Jesaias dixerat esse moriturum, et Ninivitarum quibus dictum est : quadraginta dies et Ninive subvertetur. Et tamen ad preces Ezechiæ et Ninive sententia commutata est, non vanitate judicii, sed eorum conversione, qui meruere indulgentiam. Alioquin et in Jeremia loquitur Deus, se mala minari super gentem, et si bona fecerit, minas clementia commutare. » S. Jérôme. — *Ignoscet delictis tuis.* Litt. « il y aura prolongement à ta tranquillité », c'est-à-dire l'état de prospérité dont tu jouis sera continué. LXX : « et pour que tu restes de longs jours sur le trône de ton royaume, et pour qu'il ne te perde pas. »

25. — *Omnia hæc venerunt super Nabuchodonosor regem.* Tout ce que Nabuchodonosor avait vu en songe et qui lui avait été expliqué par Daniel. Suivant Hævernick ces mots appartiennent à la proclamation royale. Ce qui suit jusqu'au ℣. 30, serait une parenthèse insérée par le prophète. Nous avons traité ce sujet, Préface, p. 29. Keil réfute les idées de Bertholdt, Hitzig, etc., qui trouvent que l'auteur abandonne ici le rôle du roi en prenant le ton narratif et trahit ainsi la composition du décret par un autre que Nabuchodonosor lui-même. Cette objection est renversée parce que le roi au ℣. 33, parle à la première personne du rétablissement de sa raison et de sa santé. Le changement de personne a donc la raison d'être dans le fait lui-même. Ce n'est pas qu'il eut été inconvenant à Nabuchodonosor de parler lui-même de sa folie, car s'il avait eu un attachement si susceptible pour sa personne, il n'aurait pas adressé à ses sujets le récit de ce qui lui était arrivé, dans un manifeste aussi détaillé. Mais il parle de sa folie à la troisième personne, simplement, comme le dit Kliefoth, parce qu'il n'avait plus sa personnalité, son « moi ». Quand la personnalité lui est revenue, il reprend le récit à la première personne. Tout cela encore une fois semble bien alambiqué.

26. — *Post finem mensium duodecim.* Un an s'est écoulé entre le songe et son accomplissement, peut-être pour laisser au roi le temps du repentir. Les LXX disent que, quand Nabuchodonosor eut entendu l'explication donnée par Daniel, « il garda les paroles dans son cœur. » Mais l'impression qu'il avait reçue ne dura pas longtemps. — *In aula Babylonis.* Litt. « sur le palais du royaume de Babylone », c'est-à-dire dans le palais royal situé à Babylone, et sur le toit de ce palais, construit en forme de terrasse; Cfr. II Rois, XI, 2. Babylone est mentionnée pour bien préciser le lieu où la scène se passe, car le roi avait en effet plusieurs palais.

27. — *Respondit.* Ce mot indique que le roi s'entretenait en lui-même, et il ne doit pas se traduire par : il se met à parler. — *Nonne hæc est Babylon magna.* « La grande », רבתא, est un titre que méritait bien Babylone, avec sa circonférence de 480 stades dont parle Hérodote, I. 191, ses 25 portes, ses 676 districts. « M. Oppert a pu, sur les lieux, rétablir la curieuse topographie de Babylone, qu'Aristote comparait plutôt à un pays environné d'une muraille qu'à une cité telle que les Grecs pouvaient se la représenter. L'enceinte extérieure, celle dont parle Hérodote, formait un carré de 120 stades de côté. Babylone était donc quatre fois et demie plus étendue que Londres. Ce mur, qui rappelle la muraille de la Chine, avait 90 coudées (47m, 28) de hauteur, 50 coudées de largeur. Il était flanqué de tours hautes de 200 coudées (105m) et percé de 100 portes. Un fossé intérieur et un fossé extérieur le défendaient. Cyrus commença la démolition de cette gi-

quam ego ædificavi in domum regni, in robore fortitudinis meæ, et in gloria decoris mei?

28. Cumque sermo adhuc esset in ore regis, vox de cœlo ruit : Tibi

j'ai bâtie pour siège de mon royaume, dans la force de ma puissance et dans l'éclat de ma gloire ?

28. Cette parole était encore dans la bouche du roi, lorsqu'une voix

---

gantesque enceinte dont la destruction complète ne fut opérée que par les rois Perses Xercès et Artaxercès. L'Euphrate partageait en deux parties à peu près égales et de figure triangulaire la vaste superficie enclose dans cette enveloppe nommée dans les inscriptions *Imgoul-Bel* (c'est-à-dire que *Bel Dagon la protège!*). La seconde enceinte, dite *Nivit-Bel* (la demeure de Bélus), avait un périmètre de 360 stades (68 kilomètres); elle était également pourvue de tours, genre de fortifications dont les bas-reliefs assyriens nous offrent de nombreuses représentations; elles atteignaient une hauteur de 110 coudées (57m 75). La largeur du rempart intérieur était suffisante pour que deux chars se pussent croiser sur la plate-forme qui le couronnait. L'aire entourée par la seconde muraille embrassait 290 kilomètres carrés. Elle laissait en dehors au midi le quartier de Borsippa, qui devint ainsi une ville distincte, après la ruine du rempart extérieur. Tout l'intérieur de Nivit-Bel n'était pas occupé par des habitations; de vastes espaces restaient livrés à la culture. Au centre de ces deux enceintes concentriques, se trouvait la cité royale, la ville proprement dite; Hillah paraît en occuper l'emplacement, c'était la Babylone primitive, dont il est impossible d'évaluer l'étendue, aucun vestige du mur qui l'entourait n'ayant été découvert, mais elle égalait au moins en superficie la capitale de l'Angleterre. Les rues de Babylone, étaient au dire d'Hérodote, généralement droites, bordées de maisons à plusieurs étages. De ces rues, les unes s'allongeaient parallèlement au fleuve, les autres y aboutissaient et donnaient accès sur le bord par des portes en bronze. Le nombre des édifices qui décoraient la ville de Nabuchodonosor, que ses successeurs embellirent encore, paraît avoir été considérable; les inscriptions en mentionnent une multitude. Le monarque habitait un magnifique palais situé hors du lieu où s'était élevée la résidence de son père, et dont les ruines encore subsistantes portent le nom de *Kasr*. Bérose rapporte qu'il fut élevé en quinze jours, ce que confirment les textes épigraphiques. Les jardins suspendus, dont la création était attribuée à Sémiramis, sont connus de tout le monde. Cette merveille a disparu; mais l'emplacement a pu en être déterminé, grâce aux tombeaux que les Grecs, au rapport des auteurs, y avaient établis, et qui ont été retrouvés. Le grand tumulus de Tell-Amran occupe le lieu de ces admirables terrasses. Quant aux temples, j'en parlerai plus loin. Telle était la ville dont Cyrus se rendit maître. » (A. Maury. *Ninive et Babylone d'après les récentes découvertes de l'archéologie*. Rev. des D. Mond. 15 mars 1868, p. 472.) On peut encore consulter Rawlinson, Five ancient monarchies, t. I, pp. 510 et suiv. Le lecteur aura dans cette description un excellent commentaire de beaucoup de passages de Daniel et des autres prophètes. — *Quam ego ædificavi in domum regni*. Nabopolassar avait commencé de grands travaux à Babylone, mais c'est Nabuchodonosor surtout qui s'occupa de l'embellissement de la ville. Dans sa grande inscription on trouve un récit détaillé de ce qu'il y accomplit : il restaura la Pyramide, le sépulcre ou temple de Belus, la tour de Borsippa, Birs-Nimroud, le temple des sept sphères du ciel et de la terre; il bâtit des temples à Militta, à Nébo, à Sin, à Samas, à Nana; il acheva les quartiers de Imgour-Bel et de Nivit-Bel. Mais ce qu'exaltait surtout l'orgueil du roi, comme on le voit dans l'inscription précitée, c'est le palais lui-même : « Je n'ai orné, dit-il, aucune partie de Babylone, cette cité qui est la pupille de mon œil, comme j'ai fait pour le palais. C'est cette maison qui commande l'admiration des hommes; c'est le point central de la contrée, haut et éminent; c'est la maison de royauté dans le pays de Babylonie; elle s'étend d'Imgour-Bel au canal Libil-ouboul, de l'Euphrate à Meboursapou. » La description se prolonge avec la même pompe et la même abondance. Il ne reste de cette construction, connue des voyageurs modernes sous le nom de Kasr, que des monceaux de ruines de briques, de tuiles, de fragments de pierre. Fuller. La « maison du royaume » dont parle Daniel, n'est-elle pas la « maison de royauté » de l'inscription de Nabuchodonosor? — *In robore fortitudinis meæ*. V. II, 37. On trouve quelques expressions analogues dans Is. XL, 26; Eph. I, 19; Coloss. I, 11, etc. — *In gloria decoris mei*. « Le séjour de ma majesté », dit l'inscription déjà citée.

28. — *Cumque sermo adhuc esset in ore regis*. Le châtiment de l'orgueil, auquel le prophète a vainement supplié le roi de renoncer, ne se fait pas attendre; Cfr. Is. XXVIII, 4. — *Vox de cœlo ruit*. Expression biblique; Cfr. Deut. IV, 33, 36; Matt. III, 17; Jean, XII, 28;

du ciel éclata : Voici ce qui t'est annoncé, Nabuchodonosor, roi ; ton royaume te sera enlevé.

29. Tu seras chassé d'entre les hommes, tu habiteras avec les animaux et avec les bêtes sauvages, tu mangeras du foin comme un bœuf, et sept temps passeront sur toi, jusqu'à ce que tu saches que le Très-Haut domine sur les royaumes des hommes, et qu'il les donne à qui il veut.

30. Cette parole fut accomplie aussitôt sur Nabuchodonosor : il fut chassé d'entre les hommes, il mangea du foin comme un bœuf, son corps fut trempé de la rosée du ciel, ses cheveux crurent comme les plumes d'un aigle, et ses ongles devinrent comme ceux des oiseaux.

31. Après la fin du temps, moi Nabuchodonosor j'élevai les yeux au ciel : le sens me fut rendu, je bénis le Très-Haut, je louai et je glorifiai celui qui vit éternellement, parce que sa puissance est une puis-

dicitur Nabuchodonosor rex : regnum tuum transibit a te.

29. Et ab hominibus ejicient te, et cum bestiis et feris erit habitatio tua : fœnum quasi bos comedes, et septem tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur Excelsus in regno hominum, et cuicumque voluerit, det illud.

30. Eadem hora sermo completus est super Nabuchodonosor, et ex hominibus abjectus est, et fœnum ut bos comedit, et rore cœli corpus ejus infectum est : donec capilli ejus in similitudinem aquilarum crescerent, et ungues ejus quasi avium.

31. Igitur post finem dierum ego Nabuchodonosor oculos meos ad cœlum levavi, et sensus meus redditus est mihi : et Altissimo benedixi, et viventem in sempiternum laudavi, et glorificavi : quia potes-

---

Act. IX, 4, X, 13, etc. Comment cette communication divine eut-elle lieu ? Le récit sacré ne nous l'explique pas. Elle eut lieu en tout cas d'une manière miraculeuse, comme l'indique le contexte. — *Regnum tuum transibit a te.* Litt. « Ton royaume est passé de toi », c'est-à-dire t'est enlevé. C'est au moment même où Nabuchodonosor entend la voix du ciel que la prophétie reçoit son accomplissement et devient un fait.

29-30. — Ces deux versets répètent, avec quelques détails, la prophétie qui avait été faite à Nabuchodonosor et qui s'accomplit maintenant. — *Donec capilli ejus in similitudinem aquilarum crescerent.* La chevelure de Nabuchodonosor devint aussi longue que les plumes des aigles. Théodotion et les LXX ont : ὡς λεόντων, qui se rapporte sans doute à VII, 4, et qui indique qu'ils ont lu : כנשרין. — *Ungues ejus quasi avium.* V. la préface.

31. — *Post finem dierum.* A la fin des sept ans annoncés au ℣. 13. — *Ego... oculos meos ad cœlum levavi.* Vers le Dieu du ciel, comme pour lui demander secours ; Cfr. Ps. XXXII, 1 et suiv. ; XXIV, 1 et suiv. C'est le premier signe qui montre le retour à la raison et à la conscience. Il est inutile de voir dans ces mots, comme le fait Hitzig, une preuve que Nabuchodonosor, semblable à un animal, marchait à quatre pieds pendant sa folie. — *Et sensus meus redditus est mihi.* C'est à la suite de la prière qu'il a faite que la raison lui est rendue. On a essayé de trouver dans la prière du roi une inconséquence flagrante avec son état de folie. Aux objections de von Lengerke, Hitzig, etc., Zœckler, répond, après Pusey et Kranichfeld, que des manifestations religieuses ne sont pas inconnues chez des maniaques atteints de lycanthrophie. C'est par sa prière exaucée que le roi veut sa raison lui revenir. V. du reste, la Préface, p. 29. — *Et Altissimo benedixi.* Je lui rendis grâce, comme plus haut, II, 19. La première pensée qui vient à Nabuchodonosor après sa guérison, est de remercier Dieu. — *Viventem in sempiternum.* Le roi reconnaît que Dieu est la source de toute vie ; Cfr. VI, 27, XII, 7. Tous ces titres ne sont pas empruntés à Isaïe, comme le pense Ewald ; ils ont bien au contraire le caractère babylonien ; Cfr. ℣. 16. V. aussi Apoc. X, 6, etc., qui semble imité de cet endroit. — *Laudavi et glorificavi.* Ces mots impliquent que le roi reconnaît que la cause de son châtiment a été l'orgueil, qui dérobait au vrai Dieu l'honneur qui lui est dû. — *Potestas ejus potestas sempiterna.* Par op-

tas sempiterna, et regnum ejus in generationem et generationem.

Supr. 3, 100; *Infr.* 7, 14.

32. Et omnes habitatores terræ apud eum in nihilum reputati sunt: juxta voluntatem enim suam facit tam in virtutibus cœli quam in habitatoribus terræ: et non est qui resistat manui ejus, et dicat ei: Quare fecisti?

33. In ipso tempore sensus meus reversus est ad me, et ad honorem regni mei, decoremque perveni: et figura mea reversa est ad me: et optimates mei, et magistratus mei requisierunt me, et in regno meo restitutus sum: et magnificentia amplior addita est mihi.

34. Nunc igitur ego Nabuchodonosor laudo, et magnifico, et glorifico regem cœli: quia omnia opera ejus vera, et viæ ejus judicia, et gradientes in superbia potest humiliare.

sance éternelle, et que son royaume s'étend de génération en génération.

32. Tous les habitants de la terre sont devant lui comme le néant; il agit selon sa volonté tant dans les vertus célestes, que sur les habitants de la terre; nul ne peut résister à sa main, ni lui dire: Pourquoi as-tu fait cela?

33. En ce temps même le sens me revint et je retrouvai l'éclat et la gloire de mon royaume: ma première forme me fut rendue; mes grands et mes officiers me cherchèrent et je fus rétabli dans mon royaume, et une magnificence plus grande me fut donnée.

34. Maintenant donc, moi, Nabuchodonosor, je loue, j'exalte le roi du ciel; parce que toutes ses œuvres sont vraies, toutes ses voies pleines de justice, et qu'il peut humilier ceux qui marchent dans l'orgueil.

---

position aux rois de la terre dont le pouvoir est temporaire et périssable. — *Regnum ejus in generationem.* Cfr III 100.

32. — *Et omnes habitatores terræ reputati sunt.* Cfr. Is. XL, 17. — *Juxta voluntatem suam...., in habitatoribus terræ.* Cfr. Is. XXIV, 21. — *Et non est qui resistat manui ejus...* Cfr. Is. XLIII. 13. Cfr. encore Job, IX, 22, XXXIV, 29; Rom. IX. 12, XXXIV, 29; Rom. IX, 20.

33. — *In ipso tempore... reversa est ad me.* V. ℣. 31. Nabuchodonosor, recouvre en même temps que son intelligence, sa dignité royale et son trône. Ces mots sont comme une amplification du commencement du ℣. 31. — *Optimates mei et magistratus mei requisierunt me.* Ceux qui l'avaient évité et abandonné pendant sa maladie s'empressent de revenir à lui. — *In regno meo restitutus sum.* Une inscription conservée au musée de la compagnie de l'Inde orientale décrit, dit G. Smith, la période de la folie de Nabuchodonosor. Cela est assez douteux; V. ce que nous avons dit, Préf. p. 32. — *Magnificentia amplior addita est mihi.* Cfr. Job, XLIII, 10. La vie de Nabuchodonosor se prolongea encore sans doute. Lorsqu'il mourut à Babylone en 561, dans la quarante-quatrième année de son règne, il possédait sans conteste les vastes états qu'il avait reçus de son père et conquis lui-même; et il s'occupait des embellissements intérieurs dont nous avons parlé plus haut.

34. — *Nunc igitur regem cœli.* Par cette doxologie, Nabuchodonosor revient aux pensées par lesquelles il a ouvert sa proclamation, III, 98 et suiv. — *Omnia opera ejus vera.* Cfr. III, 27. — *Viæ ejus judicia.* Toutes les œuvres de Dieu sont vérité et justice; Cfr. Apoc. XV, 3, XVI, 7; Jérém. IX, 23, XXII. 13. — *Gradientes in superbia potest humiliare.* Nabuchodonosor se condamne ainsi devant le monde tout entier en vue de glorifier Dieu. Cfr. Is. XIII, 11, XXV, 11; I Rois, II, 7; Ps. XVII, 28; 28; Luc, I, 51 et suiv.

CHAPITRE V

Baltassar fait un grand festin durant lequel il fait apporter les vases du temple de Jérusalem et les profane (℣℣. 1-4). — Aussitôt une inscription apparaît sur la muraille (℣. 5). — Le roi troublé demande aux Sages babyloniens d'expliquer cette inscription, ce qu'ils se déclarent incapables de faire (℣℣. 6 9). — La reine conseille d'appeler Daniel (℣℣. 10-12). — Le prophète est introduit devant le roi qui lui promet de grandes récompenses s'il fait ce que les Sages n'ont pu faire (℣℣. 13-16). — Daniel refuse les présents royaux (℣. 17). — Il rappelle au roi l'orgueil de Nabuchodonosor et le châtiment qui en fut la suite (℣℣. 18-21). — Il reproche à Baltassar son orgueil et son idolâtrie (℣℣. 22-23). — Ensuite il explique l'inscription (℣℣. 24-28). — Le roi comble Daniel d'honneurs (℣. 29); — mais il est tué dans la nuit même (℣. 30). — Darius le Mède arrive au trône (℣. 31).

1. Le Roi Baltassar fit un grand festin à mille des grands de sa cour, et chacun buvait suivant son âge.

2. Le Roi, déja pris de vin, ordonna d'apporter les vases d'or et d'argent que son père Nabuchodono-

1. Baltassar rex fecit grande convivium optimatibus suis mille; et unusquisque secundum suam bibebat ætatem.

2. Præcepit ergo jam temulentus, ut afferrentur vasa aurea et argentea, quæ asportaverat Nabuchodo-

---

4° Récit de la fête de Baltassar, et prophétie de la chûte de l'empire chaldéen, basée sur l'inscription miraculeuse de la muraille, v, 1-30.

Chap. v. — 1. — *Baltassar.* Nous avons étudié tous les points principaux relatifs à Baltassar ou Belsatzar, dans la Préface, p. 19 et suiv. Nous ajouterons ici les détails propres à confirmer la vérité historique du récit, qui n'ont pu trouver place à l'endroit que nous venons d'indiquer. Le nom du roi בלשאצר contient les mêmes éléments que celui qui fut imposé à Daniel lors de son arrivée à Babylone, I, 7; mais celui du prophète renferme un ב de plus. V. Préface, p. 2, note 5e. C'en est sans doute une forme adoucie, ayant la même étymologie; Beltis défend le roi, ou Beltis protège sa vie. C'est le Bel-Sarussur des inscriptions cunéiformes. On a déjà dit que le sens du mot n'était pas encore clairement démontré. — *Rex.* Sur la généalogie de Baltassar, V. la Préface, l. c. — *Fecit grande convivium.* Les banquets babyloniens étaient magnifiques, mais finissaient généralement dans l'ivresse. Vins et mets de toutes sortes chargeaient les tables. Des parfums remplissaient la salle. Chanteurs et instrumentistes venaient ajouter aux plaisirs des convives. Fuller. — *Optimatibus suis mille.* Ce nombre n'a rien qui puisse nous étonner. Esther, I, 3, nous raconte un festin de ce genre. D'après Ctésias, 15.000 hommes dînaient chaque jour à la table du roi de Perse. Alexandre-le-Grand invita une seule fois 10,000 hommes à un banquet. Domitien réunit un jour 1.000 hommes à sa table. Stace, IV, 2, 32. D'ailleurs nous n'avons peut-être ici qu'un nombre rond, et pour l'expliquer il ne faut pas alléguer la réunion occasionnée par le siège de Babylone. — *Et unusquisque secundum suam bibebat ætatem.* Cette traduction ne peut guère s'expliquer. L'original porte : « Et devant 1,000 (le roi) buvait vin », ולקבל אלפא הנורה שתה : c'est-à-dire s'enivrait, le verbe שתה a en effet ce sens, Is. XXII, 13; Joel, I, 5; Amos, VI, 6; Prov. XXXI, V. sur l'ivrognerie des Babyloniens, Is. XIV, 11; XLVII, 1; Jér. LI, 39; Hérodote, I, 193, 195; Athénée, XIV; Quinte-Curce, V, 1, etc. C'est sous l'influence du vin que Baltassar devint si follement orgueilleux, ainsi que l'indiquent les premiers mots du verset suivant.

2. — *Præcepit ergo jam temulentus.* Litt., d'après Jarchi et Aben-Ezra, « dans le conseil du vin », ne pouvant plus écouter la raison qui avait sombré dans l'ivresse. Cfr. Prov. XX, 1. Mais בטעם הנורא peuvent signifier plus simplement : dans le goût du vin, ce que Théodotion a bien traduit : ἐν τῇ γεύσει τοῦ οἴνου. — *Ut afferrentur vasa...* Baltassar ordonne d'apporter ces vases des temples où ils avaient été déposés par Nabuchodonosor, I, 2. Ce n'était pas, comme l'a pensé Hævernick, pour chercher dans son anxiété au sujet du siège de la ville, un secours près du Dieu des Juifs, mais, comme l'indique le contexte,

nosor pater ejus de templo quod fuit in Jerusalem, ut biberent in eis rex et optimates ejus uxoresque ejus et concubinæ.

3. Tunc allata sunt vasa aurea, et argentea, quæ asportaverat de templo quod fuerat in Jerusalem; et biberunt in eis rex et optimates ejus, uxores et concubinæ illius.

4. Bibebant vinum, et laudabant deos suos aureos et argenteos, æreos, ferreos, ligneosque et lapideos.

sor avait pris au temple de Jérusalem, afin que le Roi, ses courtisans, ses femmes et ses concubines s'en servissent pour boire.

3. On apporta alors les vases d'or et d'argent qui avaient été apportés du temple de Jérusalem, et le Roi but dedans ainsi que ses courtisans, ses femmes et ses concubines.

4. Ils buvaient du vin et ils louaient leurs dieux d'or et d'argent, d'airain et de fer, de bois et de pierre.

---

pour insulter à ce Dieu en présence de ses dieux. — *Ut biberent in eis.* « Insultans quodammodo spei Judæorum et vasis templi Dei. » S. Jérôme. Dieu souffrait cet outrage dit Maldonat, pour rendre sa vengeance plus éclatante. — *Uxores ejus et concubinæ.* שגל désigne la femme légitime par opposition à לחהה, la concubine, comme en hébreu, Ps. XLIV, 10; Néh. II, 6. Les LXX ont omis le premier mot, suivant en cela la coutume des Macédoniens, des Grecs et des Romains, Hérodote, V, 18, Cornélius Nepos, Prœmium, § 6. Mais ce détail, que Bertholdt a reproché à Daniel, prouve son authenticité, car il est en parfaite harmonie avec les habitudes babyloniennes. Se distinguant en cela des Perses et de la majorité des nations orientales, ils laissaient à leurs femmes une grande liberté, Cfr. Hérodote, I, 191; Xénophon, Cyropédie, V, 2, 28, Quinte-Curce, V, 1, 38; Rawlinson, Ancient-Monarchies, t. III, p. 21. En particulier leur présence aux banquets est spécialement notée. Hérodote, V, 18, témoigne que les femmes des Babyloniens, κουρίδιαι γυναῖκες y étaient admises; Cfr. aussi Plutarque, Sympos., I, 1, et Macrobe, VII, 1.

3. — *Allata sunt.* הוּתִיר, tournure analogue à celles que nous avons souvent remarquées, en particulier, II, 13.

4. — *Bibebant vinum et laudabant...* Leur ivresse les poussait à louer et glorifier leurs dieux, qu'ils tenaient pour vainqueurs du Dieu d'Israel. — *Deos aureos et argenteos.* Le prophète se moque ainsi de ces faux dieux en qui les païens mettent leur confiance, Cfr., pour de semblables énumérations, I Cor. III, 11; Ps. CXIV, 5-7; Baruch, VI, 7 et suiv.; Sag. XV, 15. Auberlen prétend trouver dans le nombre lui-même occasion à de longs développements; ce serait le nombre du monde qui doit subir le jugement à cause de son hostilité contre Dieu. Il n'est pas nécessre de le suivre sur ce terrain. Il vaut mieux rappeler qu'à Babylone les statues des dieux étaient d'habitude faites avec les métaux et les matériaux mentionnés dans ce verset. V. Rawlinson, Ancient Monarchies, t. II, pp. 567, 568; t. III, p. 28. Louer les dieux au milieu des banquets était habituel aux païens; on trouve des traces de cette coutume dans Virgile, Enéid. I, 7-35, VIII, 273 et suiv. Les Juifs gardèrent longtemps, en le purifiant, un souvenir de cette pratique dans les zémiroth du Sabbat. Les versions grecques ont ajouté ici la fin du ℣. 23 : « porro Deum... » Elles veulent sans doute mettre davantage en lumière l'oubli du vrai Dieu et l'insulte qui lui est faite. « Quanta stultitia! in aureis vasis bibentes, deos ligneos laudabant et lapideos. Quamdiu vasa fuerunt in idolis Babylonis, non est iratus Dominus . videbantur enim rem Dei secundum pravam quidem opinionem, tamen divino cultui consecrasse; postquam autem humanis usibus divina contaminant. statim pœna sequitur post sacrilegium. Laudant autem deos suos, insultantes Deo Judæorum; quod illis victoriam tribuentibus, bibebant in vasis ejus. Juxta tropologiam hoc dicendum est : quod omnes hæritici, et doctrina contraria veritati, quæ assumit verba prophetarum, et testimoniis divinæ scripturæ abutitur ad sensum suum, et dat bibere his quos decipit, et cum quibus fornicata est : tollat vasa templi Dei et inebrietur in eis, et non Deum cujus vasa sunt, sed deos laudet aureos et argenteos,... Aurei mihi videntur hi qui sæculari ratione compositi sunt. Argentei, qui habent eloqui venustatem, et rhetorica arte constructi sunt. Qui autem inferunt fabulas poetarum, et vetustis utuntur traditionibus, habentes inter se multam vel elegantiæ, vel stultitiæ differentiam, ispi vocantur ænei et ferrei. Qui autem penitus inepta proponunt. lignei appellantur et lapidei. Quos omnes in duas partes Deuteronomium dividit, scribens : Maledictus qui facit sculptile..., et ponit illud in abscondito (Deut. XXVII, 15). Abscondunt enim omnes hæretici, et operiunt mendacio-

5. A la même heure apparurent des doigts et comme la main d'un homme qui écrivait près du candelabre sur la paroi de la muraille de la salle royale, et le Roi voyait le mouvement de la main qui écrivait.

6. Alors le visage du Roi se changea, ses pensées le troublèrent, ses reins se relâchèrent, et ses genoux se choquaient l'un l'autre.

7. Le Roi poussa donc un grand cri et fit venir les mages, les Chaldéens et les augures. Et le Roi dit aux sages de Babylone : Quiconque

5. In eadem hora apparuerunt digiti, quasi manus hominis scribentis contra candelabrum in superficie parietis aulæ regiæ; et rex aspiciebat articulos manus scribentis.

6. Tunc facies regis commutata est, et cogitationes ejus conturbabant eum; et compages renum ejus solvebantur, et genua ejus ad se invicem collidebantur.

7. Exclamavit itaque rex fortiter, ut introducerent magos, Chaldæos et aruspices. Et proloquens rex ait sapientibus Babylonis : Quicumque

---

rum suorum dogmata, ut sagittent in obscuro rectos corde. » S. Jérôme.

5. — *In eadem hora.* Au moment même où le sacrilège se commettait ; Cfr. III, 6. — *Apparuerunt digiti.* Le roi ne voit pas la main tout entière, mais seulement les doigts qui écrivent. — *Quasi manus hominis.* Le rabbin Saadias Gaon dit que c'était l'archange Gabriel, appelé homme, VIII, 16, qui écrivait. Cela est probable, dit Rose, mais ne peut s'appuyer sur un fondement solide. — *Contra candelabrum.* נברשתא, qui ne se lit qu'ici, a en effet le sens de chandelier ou candelabre. Il est synonyme, dit Rashi, de Menourah, nom du chandelier à sept branches. Mais rien n'autorise à croire avec Barnes que celui du temple eût été transporté dans la salle du festin. Saadias Gaon traduit le mot par fenêtre ; mais la première interprétation semble préférable. — *In superficie parietis.* Litt. « Sur la chaux de la muraille » ; c'est-à-dire sur l'enduit qui recouvre la muraille, κονίαμα, comme traduit Théodotion. גירא indique, dit le Dr Pusey, ce stuc uni, qu'on retrouve dans les ruines des palais assyriens. V. Layard, Nineveh and Babylon, p. 295. — *Articulos manus scribentis.* פס ידא désigne spécialement, ici et ℣. 24, l'extrémité de la main, comprenant les doigts, ce qui au commencement du verset est désigné par le terme אצבעין. La traduction proposée par Gesénius et Diétrich, paume de la main, ne semble pas correcte. Il en est de même de celle d'Hitzig, qui, après Saadias, donne à ידא le sens de bout du bras, comprenant la main, et de là traduit פס ידא, par « toute la main. » Le roi ne voit que l'extrémité des doigts qui écrivent, et il en conclut immédiatement à ce que cet acte est produit par un être surnaturel.

6. — *Tunc facies regis commutata est.* Litt. « Quant au roi, ses couleurs (ou splendeurs) furent changées. » Le visage du roi, jusqu'alors animé par la gaieté et par l'ivresse, fut subitement changé par la peur et pâlit. — *Cogitationes ejus conturbabant eum.* V. plus haut, II, 30 et IV, 16. — *Compages renum ejus solvebantur...* Expressions destinées à peindre sa terreur extrême. Ovide dit de même, Métamorph., II, 180 :

Et subito genua intremuere timore.

Ces expressions sont très hébraïques d'ailleurs ; V. Ps. XV, 7 ; LXXII, 21, etc. Cette crainte, dit Maldonat, était en partie naturelle, en partie envoyée par Dieu, qui voulait amener Baltassar à consulter Daniel, et à entendre ainsi la sentence divine prononcée contre lui.

7. — *Exclamavit itaque rex fortiter.* Comme plus haut, III, 4, IV, 11. — *Ut introducerent... aruspices.* V. sur ces classes de sages les notes sur I, 20, II, 2, II, 27. Il n'y a ici de mentionnés que les Mages, אשפיא, les Chaldéens, כשדים, et les Aruspices, גזרין. Or, au verset suivant, il est question de tous les sages du royaume. Probablement le roi n'appela d'abord que les trois classes qui viennent d'être mentionnés. Kranichfeld en a inféré que le roi voulait éviter d'appeler Daniel, par suite de la crainte religieuse qu'il éprouvait instinctivement pour le Dieu des Juifs. Mais cette supposition n'est pas sérieuse, et nous ne nous arrêterons pas, comme Keil le fait, à la réfuter. Le roi dans son trouble n'aura pas pensé à de telles distinctions, trop subtiles pour la disposition d'esprit dans laquelle il se trouvait. — *Scripturam.* כתבה pour כתבא, ici et plus bas, ℣. 15, semble être une orthographe due à un copiste postérieur. — *Purpura vestietur.* Cette pourpre babylonienne, plus cramoisie que violette, était une des plus grandes marques d'honneur que

legerit scripturam hanc, et interpretationem ejus manifestam mihi fecerit, purpura vestietur, et torquem auream habebit in collo et tertius in regno meo erit.

8. Tunc ingressi omnes sapientes regis, non potuerunt nec scripturam legere, nec interpretationem indicare regi.

9. Unde rex Baltassar satis conturbatus est, et vultus illius immutatus est; sed et optimates ejus turbabantur.

10. Regina autem, pro re quæ ac-

lira cette écriture et me l'interprètera clairement, sera revêtu de pourpre, il aura un collier d'or au cou, et il sera le troisième dans mon royaume.

8. Mais tous les sages du Roi étant entrés ne purent ni lire l'écriture, ni l'interpréter au Roi.

9. Aussi le Roi Baltassar fut-il fort troublé, son visage fut changé, et les grands furent troublés comme lui.

10. Mais la Reine, touchée de ce

---

le roi put donner. On voit que chez les Perses Mardochée en fut revêtu, Esth. VIII, 15; les historiens mentionnent souvent chez ce peuple ceux qui étaient ornés de la pourpre; Cfr. Xénophon, Anabase, I, 5, 8; Quinte-Curce, III, 2, 10, VIII. 3, 15, XIII. 13, 14, Hérodote, III, 20, etc. Le mot ארגון, qu'on trouve en hébreu sous une autre forme ארגמן, semble avoir son étymologie dans le sanscrit, où l'on a les adjectifs râgaman et râgavan, dérivés de râga, rouge, et signifiant colorés en rouge. — *Torquem auream habebit in collo.* Sur הרמניכא, collier, que les LXX et Théotion traduisent μανιάκην, V. la préface, p. 14. Le collier d'or était peut-être semblable à celui qu'on trouve quelquefois sur les images des dieux, et dont les nobles Mèdes se servaient. V. Rawlinson, Ancient Monarchies, t. II, p. 317, t. III, p. 6. Comme dans l'histoire de Joseph, Gen. XLI, 42, c'était ici l'emblème d'un office, en même temps qu'une distinction. Cette distinction, à en juger par les monuments, était fort rare; mais rien n'empêche de supposer que les rois de Babylone l'avaient empruntée aux usages de l'Egypte avec laquelle ils eurent tant de relations. Fuller. Il est certain que les Perses et les Mèdes portaient des colliers au cou; V. Xénophon, Cyropédie, I, 3, § 2, Anabase, I, 5, § 8. En outre il fallait aux Perses l'autorisation du roi pour porter cet ornement; Xénophon, Cyrop. VIII, 5, § 18. — *Tertius in regno meo erit.* Si, comme on l'a vu, préface, p. 22, Baltassar avait été associé au trône par Nabonide, il ne pouvait promettre au sage capable de déchiffrer l'inscription que la troisième place dans l'état.

8. — *Omnes sapientes.* V. la note du ℣. 7. — *Non potuerunt nec scripturam legere.* Kranichfeld suppose que cette impossibilité, où se trouvèrent les sages, provient de ce que l'inscription était écrite en anciens caractères phéniciens, que Daniel, étant hébreu, avait pu reconnaître. Les Hartoumin chaldéens au contraire, ne connaissant que les caractères anciens employés à Babylone, et qui se rapprochaient de l'ancien type syriaque ou palmyréen, étaient naturellement incapables de les comprendre. Mais, comme le dit Zœckler, toute l'écriture babylonienne était cunéiforme, et la remarque de Kranichfeld ne peut subsister. Daniel seul a pu lire l'inscription, non parce qu'elle était écrite en vieil hébreu ou en vieux phénicien, mais parce qu'il était éclairé par une inspiration surnaturelle et divine. Il ne faut pas croire non plus, avec Geier, etc., que l'écriture n'était visible que pour le roi et pour Daniel, puisque le texte dit que les Sages la virent sans pouvoir la comprendre. D'après Maldonat, les initiales seulement étaient écrites, et c'est ce qui empêcha les sages babyloniens de l'interpréter. Mais cette explication paraît insuffisante, et nous nous en tenons à celle qui laisse à l'intervention de Daniel un caractère absolument surnaturel, qui est nécessaire pour que la pensée du récit se dégage telle que l'auteur l'a conçue. V. aussi ℣. 28

9. — *Satis.* שגיא, beaucoup, comme II, 12, VI, 15, 24. — *Conturbatus est.* Il désespérait de pouvoir se faire expliquer l'inscription. — *Vultus illius immutatus est.* L'original a les mêmes mots qu'au ℣. 6. Si on admet que le festin avait lieu durant le siège de la ville par les Médo-Perses, on comprend que la peur du roi fut encore plus grande. — *Optimates ejus turbabantur.* Tous pensaient en effet que la perte de leurs dignités et de leur vie suivrait de près la chûte du roi. Nous examinons, dans la préface, p. 19, la question relative à la connexité entre ce festin et la prise de Babylone.

10. — *Regina.* Il ne peut être question d'une des femmes de Baltassar, puisque, d'après le ℣. 2, elles assistaient au banquet. Les interprètes s'accordent donc à penser

qui était arrivé au Roi et aux grands, entra dans la salle du festin, et lui dit : O Roi, vis éternellement ; que tes pensées ne te troublent pas, et que ton visage ne se change pas.

11. Il y a un homme, dans ton royaume, qui a en lui l'esprit des dieux saints ; aux jours de ton père la science et la sagesse furent trouvées en lui, et le Roi Nabuchodonosor, ton père, l'établit chef des mages, des enchanteurs, des Chaldéens et des augures : ton père, dis-je, ô Roi, l'établit ainsi.

12. Parcequ'on remarqua dans cet homme, dans Daniel, à qui le Roi donna le nom de Baltassar, un esprit plus vaste, plus de prudence, plus d'intelligence dans l'interprétation des songes, la découverte des secrets, et la solution des difficultés. Qu'on appelle maintenant Daniel, et il donnera l'interprétation.

13. Aussitôt Daniel fut introduit

ciderat regi et optimatibus ejus, domum convivii ingressa est, et proloquens ait : Rex in æternum vive; non te conturbent cogitationes tuæ, neque facies tua immutetur.

11. Est vir in regno tuo, qui spiritum deorum sanctorum habet in se; et in diebus patris tui scientia et sapientia inventæ sunt in eo; nam et rex Nabuchodonosor pater tuus, principem magorum, incantatorum, Chaldæorum, et aruspicum constituit eum, pater, inquam, tuus, o rex!

12. Quia spiritus amplior, et prudentia, intelligentiaque et interpretatio somniorum. et ostensio secretorum, ac solutio ligatorum inventæ sunt in eo, hoc est in Daniele cui rex posuit nomen Baltassar; nunc itaque Daniel vocetur, et interpretationem narrabit.

13. Igitur introductus est Daniel

---

qu'il s'agit ici de la mère du roi régnant. Sur ce qu'elle pouvait être, V. la préface, l. c. Chez les Israélites, la reine-mère était entourée d'un grand respect : III Rois, xv, 13 ; IV Rois, xxiv, 12, 15 ; Jérém, xiii. 18, xxix, 2. Il en était de même sans doute à Babylone. — *Pro re quæ acciderat regi et optimatibus ejus.* A cause de ce qui venait d'arriver pendant le banquet ; peut-être, d'après les LXX, sur un avertissement du roi. — *Domum convivii.* L'endroit du palais où se tenait le festin, litt. : « l'endroit où l'on boit », expression qui rappelle le grec συμπόσιον. — *Rex in æternum vive.* V. ii, 4, et la note. — *Non te conturbent...* V. ℣. 6.

11. — *Est vir... spiritum deorum sanctorum habet in se.* V. plus haut, iv, 5 et la note. — *In diebus patris tui.* Il s'agit de Nabuchodosor qui était un des aïeux de Baltassar. V. sur ce point la préface, p. 20 et surtout la note 3 de cette page. — *Scientia et sapientia...* La reine parle de Daniel dans les mêmes termes que Nabuchodonosor. Mais ce n'est pas une preuve suffisante pour en conclure, avec Keil, que cette reine avait été l'épouse de Nabuchodonosor. Cfr. iv, 5, 6. — *Principem... aruspicum.* V. ii, 48. — *Pater inquam, tuus, o rex.* La reine insiste sur la conduite qu'a tenue Nabuchodonosor afin de décider son fils à l'imiter.

12. — *Spiritus amplior...* Les qualités de Daniel sont rappelées dans le même dessein : la reine, se rappelant sans doute combien les conseils du prophète ont été utiles à Nabuchodonosor, espère que son fils en tirera aussi un grand profit. — *Prudentia... ostensio secretorum.* Comme le fait remarquer Fuller, tous ces mots sont strictement babyloniens et se retrouvent dans les livres magiques des chaldéens. — *Solutio ligatorum.* L'art de résoudre les problèmes les plus compliqués et les plus embarrassés. Les Latins emploient de semblables images, et on lit dans Sénèque, Œdipe, ℣. 101 :

> Nodosa sortis verba, et implexos dolos
> Ac triste carmen alitis solvi feræ.

— *Hoc est, in Daniele.* Litt. « En lui, en Daniel », pléonasme, comme Lév. xiii, 18. — *Cui rex posuit nomen Baltassar.* Cette circonstance est rappelée par la reine comme très honorable pour le prophète. — *Nunc itaque Daniel vocetur...* On sent dans ces mots l'autorité que la mère du roi, dans une cour orientale, avait sur son fils, autorité que les femmes du roi elles-mêmes étaient loin de partager.

13. — *Tu es Daniel.* Quelques commentateurs ont traduit d'une manière interrogative : Es-tu Daniel ? — *Quem.* S. Jérôme a

coram rege. Ad quem præfatus rex ait : Tu es Daniel de filiis captivitatis Judæ quem adduxit pater meus rex de Judæa?

14. Audivi de te, quoniam spiritum deorum habeas; et scientia, intelligentiaque ac sapientia ampliores inventæ sunt in te.

15. Et nunc introgressi sunt in conspectu meo sapientes magi, ut scripturam hanc legerent, et interpretationem ejus indicarent mihi; et nequiverunt sensum hujus sermonis edicere.

16. Porro ego audivi de te, quod possis obscura interpretari, et ligata dissolvere; si ergo vales scripturam legere, et interpretationem ejus indicare mihi, purpura vestieris, et torquem auream circa collum tuum habebis, et tertius in regno meo princeps eris.

17. Ad quæ respondens Daniel, ait coram rege : Munera tua sint tibi, et dona domus tuæ alteri da; scripturam autem legam tibi rex, et interpretationem ejus ostendum tibi.

18. O rex, Deus Altissimus, regnum et magnificentiam, gloriam

en présence du Roi, et le Roi lui dit : Tu es Daniel, l'un des fils captifs de Juda, que le Roi mon père amena de la Judée ?

14. Je sais que tu as l'esprit des dieux, et que la science, l'intelligence et la sagesse la plus grande se trouvent en toi.

15. Tout à l'heure les sages et les mages sont venus devant moi pour lire cette écriture et pour l'interpréter, et ils n'ont pû dire quel est le sens de ces mots.

16. Or, on m'a dit que tu peux expliquer les choses les plus obscures, et développer les plus embarrassées. Si donc tu peux lire cette écriture et m'en dire l'interprétation, tu seras vêtu de pourpre, tu auras un collier d'or autour du cou, et tu seras le troisième des princes de mon royaume.

17. Daniel répondit à ces paroles; il dit au roi: Que tes présens, ô Roi, soient à toi, donne a un autre les biens de ta maison; pour moi, je te lirai cette écriture, et je t'en dirai la signification.

18. O Roi, le Dieu très-haut donna le royaume, la grandeur, la gloire,

---

traduit le pronom relatif דִּי en le faisant rapporter à Daniel. Théodotion l'a rendu au féminin, ἧς, ce qui semble mieux approprié au contexte. Ces paroles du roi semblent prouver qu'il était au courant de l'origine de Daniel, dont la reine ne lui a rien dit, et qu'il n'avait pas eu avec lui de rapports officiels. On peut aussi en conclure que Daniel n'était plus chef des mages à la cour royale; V. II, 48 et suiv.

14. — Cfr. ℣. 12. — *Spiritum deorum.* Le roi n'emploie pas le qualificatif « saint » que nous avons toujours rencontré jusqu'ici dans ce membre de phrase.

15. — Le roi rappelle ce qui a été dit au ℣. 3.

16. — *Porro audivi de te...* V. ℣. 12. — *Si ergo... princeps eris.* V. ℣. 7. — *Interpretationem indicare.* Litt. « interpréter les interprétations », chaldaïsme dont on retrouve les analogues en hébreu; V. par exemple Gen. I, 11, 29.

17. — *Munera tua sint tibi, et dona...* Daniel refuse les présents du roi, comme Elisée avait refusé ceux de Naaman, guéri de la lèpre, IV Rois, V, 16. Ses motifs ne sont pas ceux qu'Hitzig lui attribue : la place qu'on promet lui paraissant trop dangereuse et la distinction trop passagère. Il ne craint pas en effet d'expliquer au roi une inscription qui est pour celui-ci des plus menaçantes. Son but, comme le dit Keil, est d'éviter pour un prophète éclairé de Dieu tout ce qui ressemblerait à de l'intérêt personnel, de montrer qu'il ne recherche pas les avantages temporels, et qu'il déclarera la vérité, qu'elle soit ou non agréable à Baltassar. « Æmulemur Danielem, regis dignitatem et munera contemnentem, qui absque pretio proferens veritatem jam illo tempore præceptum evangelicum sequebatur : Gratis accepistis, gratis date. Alioqui et tristia nuntiantem, indecens erat libenter dona suscipere. » S. Jérôme.

18. — *O Rex.* Litt. « Toi, ô roi. » Cfr. II, 29. — *Deus altissimus*, V. III, 26.

et l'honneur à Nabuchodonosor, ton père.

19. A cause de la puissance que Dieu lui avait donnée, tous les peuples, toutes les nations, toutes les langues le craignaient et tremblaient devant lui. Il tuait ceux qu'il voulait et il détruisait ceux qu'il voulait; il élevait ceux qu'il voulait, ou il les abaissait selon sa volonté.

20. Mais quand son cœur se fut élevé, et que son esprit fut endurci dans l'orgueil, il fut déposé de son trône et de son royaume, et sa gloire lui fut enlevée.

21. Il fut chassé du milieu des fils des hommes; son cœur fut mis avec celui des bêtes; il habita avec les onagres, et il mangea du foin comme un bœuf; son corps fut trempé de la rosée du ciel, jusqu'à ce qu'il eût reconnu que le Très-haut a la puissance sur les royaumes des hommes, et qu'il établit sur le trône celui qui lui plaît.

22. Et toi, Baltassar, son fils, tu n'as pas humilié ton cœur, tout en sachant tout cela;

et honorem dedit Nabuchodonosor patri tuo.

19. Et propter magnificentiam quam dederat ei, universi, populi, tribus et linguæ tremebant, et metuebant eum; quos volebat, interficiebat; et quos volebat, percutiebat; et quos volebat, exaltabat; et quos volebat, humiliabat.

20. Quando autem elevatum est cor ejus, et spiritus illius obfirmatus est ad superbiam, depositus est de solio regni sui, et gloria ejus ablata est:

21. Et a filiis hominum ejectus est; sed et cor ejus cum bestiis positum est et cum onagris erat habitatio ejus; fœnum quoque ut bos comedebat, et rore cœli corpus ejus infectum est, donec cognosceret quod potestatem haberet Altissimus in regno hominum; et quemcumque voluerit, suscitabit super illud.

Supr. 4, 22.

22. Tu quoque filius ejus Baltassar, non humiliasti cor tuum, cum scires hæc omnia;

---

19. — La brillante description de la puissance absolue de Nabuchodonosor qu'on trouve dans ce verset a pour objet évident de faire sentir à Baltassar qu'il n'égale son prédécesseur ni en pouvoir, ni en majesté. Keil. — *Et quos volebat percutiebat.* S. Jérôme a traduit d'après Théodotion; mais מוחא, comme l'explique Rosenmüller après Saadias, signifie plutôt « conserver en vie »; le parallélisme confirme ce sens. « Tuant » et « vivifiant » sont opposés, comme aussitôt après « exaltant » et « humiliant. » Cette dernière partie du verset rappelle I Rois, II, 6, 7.

20. — Toute cette puissance fut détruite par Dieu, dès que l'orgueil eût pénétré dans le cœur de Nabuchodonosor. Il y a dans tout ce passage, dit Fuller, un intéressant sommaire de la vie et du caractère de Nabuchodonosor par un de ceux qui l'avaient le mieux connu et apprécié.

21. — *Et a filiis hominum ejectus est.* Voir plus haut, IV, 22. — *Et cor ejus cum bestiis positum est.* Son cœur devint semblable à celui des animaux privés de raison. Ces mots ont le même sens que « cor ejus ab humano commutetur », de IV, 13. — *Cum onagris,* עירד, le même que le עירוד de Job, XXXIX, 5, désigne probablement l'âne sauvage. Daniel donne ici un détail plus précis que IV, 15 et 23. Cette précision servira peut-être, dit Fuller, à indiquer la localité où il fut nécessaire de reléguer le malheureux roi pendant une partie de sa maladie. L'âne sauvage ne se rencontre que dans les endroits secs de la Mésopotamie. V. Rawlinson, Ancient Monarchies, t. II, p. 490. — *Rore cœli...* IV, 22. 30. — *Donec cognosceret...* IV, 29. — *Quemcumque voluerit...* ibid.

22. — *Tu quoque... cum scires hæc omnia.* Baltassar, qui connaissait cet incident de la vie de Nabuchodonosor, a été plus coupable encore en se livrant à l'orgueil. Il n'y avait pas besoin pour connaître cet événement, que Baltassar fut fils de Nabuchodonosor, ainsi que le veut Keil. Les moyens ne manquaient pas au roi à qui s'adresse Daniel de connaître ce qu'avait fait Nabuchodonosor, surtout quand celui-ci avait pris soin de l'annoncer à tout l'empire par une proclamation solennelle. « Hunc locum quidam ad Anti-

23. Sed adversum Dominatorem cœli elevatus es; et vasa domus ejus allata sunt coram te; et tu, et optimates tui, et uxores tuæ, et concubinæ tuæ, vinum bibistis in eis; deos quoque argenteos et aureos, et æreos, ferreos, ligneosque et lapideos, qui non vident, neque audiunt, neque sensiunt, laudasti; porro Deum qui habet flatum tuum in manu sua, et omnes vias tuas, non glorificasti.

24. Idcirco ab eo missus est articulus manus, quæ scripsit hoc quod exaratum est.

25. Hæc est autem scriptura quæ digesta est: MANE, THECEL, PHARES.

26. Et hæc est interpretatio ser-

23. Mais tu t'es élevé contre le dominateur du ciel; tu as fait apporter devant toi les vases de sa maison, toi et tes grands, tes femmes et tes concubines, vous avez bu dedans. Tu as loué tes dieux d'argent et d'or, d'airain et de fer, de bois et de pierre, qui ne voient, ni n'entendent, ni ne sentent; et tu n'as pas glorifié Dieu qui tient ta vie dans sa main, ainsi que toutes tes voies.

24. C'est pourquoi les doigts de la main qui a écrit ce qui est gravé là ont été envoyés par lui.

25. Or voici ce qui est écrit: MANÉ, THÉCEL, PHARÉS.

26. Et en voici l'interprétation:

---

christum referunt, quod imitatus patris sui diaboli superbiam, contra Deum erectus sit. Sed quærendum est ab eis quis sit Daniel qui eis Scripturam Dei interpretetur, et qui Medi et Persæ occidentes eum et succedentes in regnum ejus. Nulli enim dubium, quin post Antichristum sancti regnaturi sint. » S. Jérôme.

23. — *Adversum dominatorem cœli.* Voir IV, 23. — *Vasa domus ejus allata sunt coram te...* Ce sacrilège a consommé le péché du roi; le langage du prophète implique qu'il y eut en effet sacrilège de sa part. — *Et tu et optimates... in eis.* V. plus haut, ℣. 3. — *Deos quoque...* Pour montrer la grandeur de la faute de Baltassar, Daniel fait ressortir le contraste frappant qui existe entre des dieux faits d'or, d'argent ou de bois, et le Dieu vivant de qui dépendent la vie et la fortune des hommes. — *Qui non vident, neque sentiunt.* Cfr. Deut. IV, 28; Ps. CXIV, 5 et suiv., CXXXIV, 15 et suiv. — *Laudasti.* Baltassar a honoré ces dieux impuissants, et il a déshonoré le vrai Dieu. — *Deum, qui habet flatum tuum in manu sua.* Dieu qui a la vie du roi en son pouvoir. Cfr. Nombr. XVI, 22, Job, XII, 10. — *Et omnes vias tuas,* toutes tes destinées; Cfr. Jér. X, 23. — *Non glorificasti.* IV, 31, 34.

24. — *Idcirco.* באדין, « alors », a été très bien traduit par S. Jerôme après Théodotion, διὰ τοῦτο. — *Articulus manus.* V. ℣. 5 et la note. — *Missus est.* Ce mot indique l'intervention d'un ange, et Hitzig le reconnaît.

25. — *Quæ digesta est.* Litt. « qui est écrite. » Théod. : ἐντεταγμένη. — *Mane* מנא, (mené), compté, participe peal ou passif de la forme peal du verbe מנא (mena), synonyme de l'hébreu מנה, compter. Le mot est répété dans le chaldéen pour donner probablement une plus grande solennité aux paroles. Cfr. Gen. XIV, 10; Deut. II, 27, XIV, 22, etc., et les Amen, amen du Nouv. Testam. Théodotion et S. Jérôme ne l'ont rendu qu'une fois. Ce participe passé est un prétérit prophétique exprimant avec une brièveté emphatique l'arrivée inévitable des événements. — *Thecel,* תקל, pesé. Même forme que pour le mot précédent. — *Phares.* ופרסין, « Et divisant » ils seront, c'est-à-dire ton royaume sera divisé. Quelques commentateurs prennent פרסין pour un participe pluriel actuel pris impersonnellement. C'est ainsi que nous le traduisons d'après Rosenmüller, Segond, etc. D'après d'autres commentateurs, Keil en particulier, c'est un nom, pluriel de פרס = l'hébreu פרס, ayant le sens de fragments. On le rencontre en effet de cette manière, non-seulement dans l'hébreu. Lev. XI, 4; Is. LVIII, 7; Ps. LXVIII, 32, mais encore dans le Targum de IV Rois, IV, 39. Il y a dans ces trois mots un double sens que l'interprétation met en lumière.

26. — *Mane.* V. ℣. 25. — *Numeravit Deus...* Dieu a compté le nombre d'années et de jours que doit durer le règne de Baltassar et le compte est terminé : ces années et ces jours sont finis. Maldonat, Cornelius à Lapide, etc., voient ici un accomplissement de la prophétie de Jérémie, XXIX, 10, relative aux soixante-dix ans de la captivité. On peut noter aussi, avec Ewald, que tout le passage 25-28 est un exemple du plus ancien mode d'exégèse. L'interprète prend chaque mot et y ajoute son commentaire, sans le faire précéder de mots ou de formules tels que c'est-

MANE, Dieu a compté ton règne, et l'a achevé.

27. THÉCEL, tu as été pesé dans la balance, et tu as été trouvé trop léger.

28. PHARÈS, ton royaume a été divisé, et il a été donné aux Mèdes et aux Perses.

monis : MANE. numeravit Deus regnum tuum. et complevit illud.

27. THECEL, appensus es in statera, et inventus es minus habens.

28. PHARES, divisum est regnum tuum, et datum est Medis et Persis.

à-dire. — *Regnum.* Ce mot ne doit pas se prendre dans un sens géographique ou dynastique. Il exprime seulement la durée du règne de Baltassar. Les LXX rendent bien le sens : ἠρίθμηται ὁ χρόνος σου τῆς βασιλείας. Fuller. — *Complevit illud.* La vie de Baltassar est achevée, elle a eu vraiment la récompense qu'elle méritait, Cfr. II Rois, III, 39; Jér. XXV, 14; Ps. LXXI, 12.

27. — *Thecel.* V. ℣. 25. — *Appensus es in statera.* Ta personnalité morale, ton caractère et tes œuvres ont été jugés par Dieu selon la règle qu'il a établie de toute éternité dans sa justice. Or, cette justice est infaillible; IV, 34, etc. Pour cette image de la balance, Cfr. Job. XXXI, 6; Ps. LXI, 10, on la retrouve aussi dans les classiques : Virgile, Enéid. XII.

> Jupiter ipse duas æquato examine lances
> Sustinet, et fata imponit diversa duorum :
> Quem damnet labor, et quo vergat pondere lethum.

Perse, Satir. IV, 10, parlant du bon juge :

> Scis etenim justum gemina suspendere lance
> Ancipitis libræ.

La comparaison est tirée, disent Cornelius à Lapide et Grotius, de l'usage ancien de peser les monnaies et de rejeter celles qui n'étaient pas de poids. Cfr. Jér. VI, 30. — *Inventus es minus habens.* Litt. d'après l'explication des mots précédents : le poids que tu devais avoir n'a pas été trouvé en toi, et on t'a, à cause de cela, rejeté. D'après quelques commentateurs, on n'a pas trouvé dans Baltassar les mérites nécessaires pour qu'il conserve son trône. D'après d'autres, au moment où Baltassar va être privé du trône et de la vie, on lui trouve moins d'autorité que précédemment. Suivant S. Jérôme et Maldonat, il a été trouvé ayant moins de jours et d'âge que la nature ne le demandait; en effet avant le jour où il aurait dû naturellement mourir, il était victime d'une mort violente. Mais cette explication ne semble pas très satisfaisante.

28. — *Phares, divisum est regnum tuum.* Au ℣. 25 il y avait le participe pluriel actif פרסין, ici l'auteur met le participe actif singulier פרס. C'est sans doute pour faire une sorte de jeu de mots avec פרס, Paras, de la fin du verset. Le sens de ce mot est : divisé, coupé en morceaux, c'est-à-dire détruit et non pas coupé en deux parties dont l'une sera attribuée aux Mèdes, l'autre aux Perses. — *Datum est Medis et Persis.* Ce sont ces deux peuples qui vont détruire le royaume de Baltassar, et qui, dans cette circonstance, sont les instruments dont Dieu se sert. On remarque que l'auteur ne fait allusion qu'aux Perses, et qu'il n'appuie pas sur le nom des Mèdes. C'est parce que les Perses avaient la part prépondérante dans l'empire médo-perse. Cela ne contredit en rien le ch. VI, 1, où Darius le Mède est mentionné comme le premier souverain ou gouverneur étranger de Babylone, après la ruine de la dynastie chaldéenne. Il y a, ajoute Keil, dans ce fait que les Mèdes sont nommés avant les Perses, une preuve considérable de l'authenticité du récit; car l'hégémonie des Mèdes fut de très courte durée. Après qu'elle eut été détruite par les Perses, la forme usitée est toujours « Perses et Mèdes », comme on le voit dans le livre d'Esther. Les mots Mane, Tekel, Upharsin (Phares) sont araméïques. La plus grande partie des courtisans babyloniens les aurait difficilement compris, même s'ils avaient eu la forme assyrienne : par exemple sakalu pour tekel. Mais, quoique les LXX se contentent de dire que les sages ne purent pas interpréter l'inscription, ℣. 8, on ne peut adopter cette manière de voir. Les Talmudistes, cités dans la Bible de Cahen, ont proposé une autre explication. L'inscription était ainsi disposée :

מנותום
נקפי
אלרן

Les sages chaldéens essayaient de lire chaque ligne de gauche à droite et ne pouvaient y trouver de sens; Daniel, au contraire, lut les lignes de haut en bas. Mais, cela semble puéril, et nous croyons ne pas devoir nous y arrêter. Car, si l'inscription était en caractères cunéiformes, elle ne pouvait être lue que de droite à gauche, ce que les Rabbins ignoraient. Nous nous en tiendrons donc à ce

29. Tunc jubente rege indutus est Daniel purpura, et circumdata est torques aurea collo ejus ; et prædicatum est de eo quod haberet potestatem tertius in regno suo.

30. Eadem nocte interfectus est Baltassar rex Chaldæus.

31. Et Darius Medus successit in regnum annos natus sexaginta duos.

29. Alors Daniel, sur l'ordre du Roi, fut revêtu de pourpre, un collier d'or entoura son cou, et on annonça qu'il aurait, en puissance, le troisième rang dans le royaume.

30. Dans la même nuit, Baltassar Roi Chaldéen, fut tué.

31. Darius le Mède lui succéda dans la royauté ; il avait alors soixante deux ans.

---

que nous avons dit, ℣. 8. Pérérius aplique ces trois mots aux pécheurs : Mane, le nombre des jours de la vie, indique la mort, tekel le jugement, phares, l'enfer.

29. — *Tunc jubente rege...* « Non mirum si Baltassar audiens tristia, solverit præmium quod pollicitus est. Aut enim longo post tempore credidit ventura quæ dixerat, aut, dum Dei prophetam honorat, sperat se veniam consecuturum. » S. Jérôme. Ce sont en effet deux alternatives qui ne laissent pas nécessaire d'en chercher d'autres. — *Prædicatum est de eo quod haberet potestatem...* On a objecté à cela que, d'après le verset suivant, Baltassar ayant été tué la nuit même, cette proclamation n'avait pas pu avoir lieu. Mais il faut supposer pour parler ainsi, qu'elle aurait été faite dans les rues de la ville. Or les mots ne nécessitent pas cette interprétation. La proclamation a très bien pu être faite devant l'assemblée des grands dans le palais, ce qui n'empêche pas Baltassar d'avoir été tué cette nuit même. Kliefoth pense même que les conspirateurs contre Baltassar profitèrent de la confusion que causa cette proclamation, pour exécuter leur dessein. Keil. Il est possible que l'interprétation donnée par Daniel les ait poussés à avancer l'exécution de leur projet. Mais toutes ces explications dépendent de l'hypothèse à laquelle on se range.

30. — *Eadem nocte interfectus est Baltassar.* V. sur ce point la préface, pp. 19-24.

5° Daniel dans la fosse aux lions, v, 31-vi, 28.

31. — *Darius Medus.* Sur l'identification de Darius le Mède, V. la préface, pp. 24-27. — *Successit in regnum.* Litt. קבל, « prit » le royaume. L'idée de succession n'est pas exprimée par l'original. On sait aujourd'hui que Cyrus ne prit pas immédiatement la direction de l'empire babylonien, et que les paroles de Daniel ne peuvent de ce chef prêter à aucune objection sérieuse. « Cyrus, dit M. Babelon, cité plus haut, p. 26, aurait dû prendre le titre de roi de Babylone dès la prise de la ville ; or, j'ai rappelé que les nombreux contrats d'intérêt, datés de son règne, ne lui donnent ce titre que trois ans après son entrée dans la capitale de la Chaldée : il existe donc là une lacune qui se trouve comblée par la vice-royauté de Darius le Mède ou Gobryas. » — *Annos natus sexaginta duos.* La Bible nous donne cette indication qui est plutôt confirmée qu'attaquée par les auteurs profanes : Xénophon dit en effet que Cyaxares était trop âgé, au temps de la prise de la ville pour avoir un héritier. Mais tous ces renseignements ne s'appliquent peut-être pas à celui que nous croyons devoir identifier avec Darius le Mède. Au lecteur de choisir. Le seul point important à noter, c'est qu'il y a de jour en jour de plus grandes preuves en faveur de l'historicité absolue du récit biblique, et par suite en faveur de l'authenticité de Daniel. « Il faut se souvenir, dit Fuller, que Daniel n'écrit pas une chronique de son temps, qu'il passe d'un roi à un autre sans mentionner les événements intermédiaires, que dans les règnes dont il s'occupe il choisit les événements qui vont à son but, et qu'on n'a pas le droit de réclamer contre telle ou telle omission. Il n'y a pas lieu de l'accuser de fraude. Son manque de précision prouve justement en sa faveur, et un écrivain de l'époque machabéenne n'aurait pas manqué de combler les lacunes qui étonnent les critiques de Daniel. »

CHAPITRE VI

Darius le Mède met Daniel à la tête des princes et des satrapes de son royaume (℣℣. 1-3). — Il veut même lui confier toute l'administration, ce qui éveille la jalousie des grands, et leur fait chercher un prétexte pour accuser Daniel (℣℣. 4-5). — Ils obtiennent de Darius un édit défendant sous peine de mort d'adresser des prières à tout autre qu'au roi, durant trente jours (℣℣. 6-9). — Daniel n'en continue pas moins de prier Dieu trois fois par jour (℣. 10). — Il est découvert par ses ennemis (℣. 11). — Ceux-ci l'accusent d'avoir violé l'édit du roi et demandent qu'il soit puni (℣℣. 12-13). — Le roi, affligé, essaye en vain de délivrer Daniel (℣. 14). — Il finit par prononcer la condamnation (℣. 15). — Daniel est jeté dans la fosse au lions (℣℣. 16-17). — Chagrin du roi (℣. 18). — Dès le matin il se dirige vers la fosse et appelle Daniel (℣℣. 19-20). — Daniel lui apprend que Dieu l'a sauvé (℣℣. 21-22). — Joie du roi, à la vue de Daniel sain et sauf (℣. 22). — Les ennemis du prophète sont jetés dans la fosse, où les lions les dévorent (℣. 24). — Edit dans lequel Darius ordonne à ses sujets de révérer le Dieu de Daniel, qui opère de telles merveilles (℣℣. 25-27). — Daniel prospère pendant tout le règne de Darius (℣. 28).

1. Darius trouva bon d'établir sur son royaume, pour le gouverner, cent vingt satrapes.

1. Placuit Dario, et constituit super regnum satrapas centum viginti, ut essent in toto regno suo.

Chap. vi. — 1. — *Placuit Dario.* Cfr. iv, 2. — *Constituit super regnum satrapas centum et viginti.* Cette division du royaume est due probablement au désir de mieux régler les affaires, et surtout à l'espoir de recueillir plus facilement les impôts dans les provinces. Les critiques modernes tirent de l'organisation indiquée dans ce verset et dans le suivant, un argument contre la crédibilité du récit. Hitzig le formule ainsi. D'après Xénophon, Cyrop. viii, 6, § 1, 7, c'est Cyrus qui établit le premier des satrapes sur le pays conquis, et encore n'en créa-t-il que six. Suivant Hérodote, iii, 89 et suiv., au contraire, c'est Darius fils d'Hystaspes qui divisa pour la première fois le royaume en vingt satrapies, pour rendre plus facile la perception des taxes. Ce renseignement s'accorde avec le nombre des peuples mentionnés dans l'inscription de Bisutun; si ailleurs on en trouve cités 24 ou 29, nous savons que cela provient de ce que plusieurs peuples ou nations étaient placés sous un seul satrape. D'ailleurs le royaume était trop petit pour 120 satrapes au sens où les Perses entendaient ce mot. D'un autre côté on ne peut pas arguer des 127 provinces, מדינות du roi Ahasuerus-Xercès, d'Esther, i, 1, ix. 30, car le gouverneur d'une medinah n'est pas identique avec le satrape, Esth. viii, 30. Dans Esth., iii, 12, ce gouverneur est nommé pécha, פחה, ainsi par exemple celui de la province de Juda, Agg. i, 1; Mal. i, 8; Neh. v, 14. Il est vrai qu'il y avait de plus grandes provinces, celles de Médie et de Babylonie par exemple, Esdr. vi, 2; Dan. ii, 49, et qu'alors le mot pécha est peut-être employé pour désigner un satrape, Esdr. v, 3, vi, 6; encore n'en était il pas ainsi pour les 127 provinces, et tout satrape ne pouvait indistinctement être appelé pécha. Quand donc Daniel mentionne un si grand nombre de satrapes, c'est la satrapie grecque qui est présente à son esprit. Sous Séleucus Nicator, il y en avait soixante-douze. Keil répond ainsi à cette objection. « L'argument d'Hitzig et des autres critiques modernes est fondé sur ce point de fait que Darius, fils d'Hystaspes, si l'on s'en rapporte à l'historien Hérodote, divisa le premier le royaume en satrapies, et sur l'assertion de Xénophon que Cyrus envoya six satrapes dans les contrées soumises. Mais ce fondement ne mérite aucun crédit, est sans caractère historique, et basé seulement sur une mauvaise interprétation et une perversion des témoignages invoqués. Ni Hérodote, ni Xénophon ne représentent l'envoi de satrapes par Cyrus et par Darius comme une méthode de gouvernement nouvelle et inusitée jusqu'alors. Encore moins Xénophon dit-il que Cyrus n'envoya en tout que six satrapes dans les pays conquis. Il est vrai qu'il ne mentionne par leur nom que six satrapes, viii, 6, 7; mais il mentionne aussi les provinces dans lesquelles ils furent envoyés : un en Arabie, et les cinq autres dans l'Asie Mineure, à l'exception cependant de la Cilicie, de Chypre et de la Paphlagonie, où

2. Et super eos principes tres, ex quibus Daniel unus erat: ut satrapæ illis redderent rationem, et rex non sustineret molestiam.

2. Au-dessus d'eux il mit trois Princes, dont Daniel était un, afin que les satrapes leur rendissent compte, et que le Roi n'en eût pas d'ennui.

Cyrus n'envoya pas de satrapes perses, parce que ces provinces s'étaient volontairement unies à lui pour combattre Babylone. Il suit clairement de là que Xénophon ne parle que des satrapes envoyés par Cyrus en Arabie et en Asie Mineure, et qu'il ne dit rien des satrapies des autres parties de l'empire, de la Judée, de la Syrie, de la Babylonie, de la Médie, etc. On ne peut donc affirmer que Cyrus envoya seulement six satrapes dans les pays conquis. Hérodote, l. c., ne dit pas davantage que Darius fils d'Hystaspes fut le premier à gouverner le royaume au moyen de satrapes. Il dit seulement que Darius divisa le royaume en six ἀρχαί, appelées σατραπηΐαι, qu'il nomma des archontes et régularisa l'impôt. Car il ne compte ces satrapies que par rapport au tribut dont chacune était redevable, tandis que sous Cyrus et sous Cambyse aucun impôt n'était exigible; ces peuples offraient seulement des présents. Par conséquent Hérodote ne parle que d'une régularisation de l'administration des différentes provinces au point de vue spécial du paiement de l'impôt établi par Darius. C'est ainsi que Duncker. Gesch. des Alterthums, t. II, p. 891, entend la chose. Il montre encore que cette division fut changée souvent selon les circonstances. L'assertion d'Hitzig qui prétend que le royaume était trop petit pour 120 satrapies au sens persan est aussi insoutenable. D'Esther, VIII, 9 et III, 19, il résulte que ce n'est pas le satrape, mais le pécha qui représente la province. On ne peut rien déterminer sur les rapports qu'il y avait entre ces deux fonctionnaires. En tous cas l'assertion que le mot pécha est parfois employé négligemment pour désigner un satrape, mais que tout satrape ne pouvait être appelé pécha, demeure sans preuve et ne repose que sur l'assertion d'Hitzig. Le livre d'Esther ne prouve pas qu'il y eut autant de satrapes que de provinces établies par Xerxès, c'est-à-dire 127, mais seulement que ces provinces étaient gouvernées par des satrapes et des péchas. Et la division de tout le royaume en 127 provinces montre néanmoins que ce royaume pouvait avoir été préalablement divisé en 120 provinces sous Darius le Mède, les préfets de ces provinces peuvent être appelés dans ce verset אחשדרפכין, c'est-à-dire Kschatrapavan, protecteurs du royaume ou des provinces, puisque ce titre est dérivé du sanscrit et du vieux persan, et n'a pas été employé pour la première fois sous Darius Hystaspes ou Cyrus. Darius le Mède peut avoir été amené à établir un satrape, c'est-à-dire un préfet investi de pouvoirs militaires, sur chaque district de son royaume, puisque ce royaume venait d'être nouvellement conquis, et qu'il fallait toujours être en garde contre les tentatives de rébellion. La séparation du gouvernement civil, établi surtout pour la rentrée des impôts, d'avec le gouvernement militaire, fut d'abord établie, d'après Xénophon, par Cyrus, qui établit des satrapes sur les provinces d'Asie Mineure et d'Arabie nouvellement entrées en son pouvoir. Dans les anciennes provinces qui avaient formé le royaume babylonien, des satrapies obéissant à des chefs civils et militaires existaient dès le temps de Nabuchodonosor; Cfr. Dan. II, 3 et suiv. Cet arrangement est donc antérieur à Darius Hystaspes. Les données d'Hérodote et de Xénophon s'harmonisent donc parfaitement avec celles de l'Ecriture, et il ne reste aucun motif de prendre en suspicion le témoignage de Daniel. » — *Satrapas,* V. sur ce mot III, 2. Les LXX portent le nombre des satrapes à 127, sans doute par réminiscence d'Esth. I, 1. Josèphe, Antiq. X, 13, multiplie ce nombre par trois et compte ainsi 360 satrapes, peut-être parce qu'il a cru que chacun des trois princes mentionnés au ℣. 2, avait été préposé à 120 satrapes, peut-être aussi, dit Zœckler, pour égaler le nombre des satrapies à celui des jours de l'année.

2. — *Principes tres.* Darius mit trois chefs ou présidents au dessus des cent vingt satrapes. Le mot סרכין est un titre nouveau dans l'Ancien-Testament, et qui dérive probablement de l'assyrien. La syllabe סר, sar, dit Fuller, peut-être le persan « sara » avec le suffixe diminutif ך, « la petite tête », ou un adjectif en ka, « l'homme-tête. » Ser, en persan moderne, tête, est appliqué aux personnes dans le sens de coryphée. V. la préface, p. 14. Cependant son affinité avec Sar, si fréquent dans le sens de roi, prince, chef, dans les inscriptions assyro-babylonniennes, ne peut être niée. Le mot « sarru-cinu » est considérée par quelques érudits comme un équivalent de Sargon, סרגון. Il y a trois présidents; ce nombre a été suggéré peut-être par l'ancienne division en trois classes de toute la communauté iranienne, ou par le souvenir de la troisième puissance de l'état

3. Daniel surpassait donc tous les Princes et tous les satrapes, parcequ'l'esprit de Dieu était plus profond chez lui.

4. Le Roi pensait même à l'établir sur tout le royaume; aussi les Princes et les satrapes cherchaient-ils un prétexte pour l'accuser auprès du Roi ; mais ils ne purent rien trouver pour le rendre suspect, parcequ'il était fidèle, et qu'on ne trouvait en lui ni faute ni apparence de faute.

5. Ils dirent donc : Nous ne trouverons pas occasion d'accuser Daniel, si non peut-être à cause de la loi de son Dieu.

3. Igitur Daniel superabat omnes principes et satrapas : quia spiritus Dei amplior erat in illo.

4. Porro rex cogitabat constituere eum super omne regnum : unde principes et satrapæ quærebant occasionem ut invenirent Danieli ex latere regis : nullamque causam et suspicionem reperire potuerunt, eo quod fidelis esset, et omnis culpa et suspicio non inveniretur in eo.

5. Dixerunt ergo viri illi : Non inveniemus Danieli huic aliquam occasionem, nisi forte in lege Dei sui.

à laquelle Daniel avait été élevé par Baltassar, v. 29. — *Ex quibus Daniel unus erat.* D'après quelques commentateurs Darius maintint Daniel dans la place qui lui avait été confiée par Baltassar. On peut conclure du texte qu'il y fut appelé pour la première fois par Baltassar. — *Ut satrapæ illis redderent rationem...* Le caractère financier des fonctions de ces trois chefs est indiqué ici d'une manière très claire. Cfr. Hérodote, III, 89 et suiv.

3. — *Daniel superabat.* אתנצח, il se montrait supérieur à eux. — *Spiritus Dei amplior erat in illo.* Cfr. v, 12. Daniel ne peut être soupçonné de montrer de l'orgueil en racontant les bienfaits de Dieu à son égard. Tout soupçon de ce genre doit être absolument rejeté.

4. — *Rex cogitabat... super omne regnum.* Cette intention du roi excitait la jalousie et la haine des autres grands. — *Ut invenirent Danieli ex latere regis.* « Et in hoc loco Hebræ tale nescio quid suspicantur : latus regis regina est, vel concubinæ ejus cæteræque uxores, quæ ex latere dormiunt. Quærebant ergo occasionem in rebus hujuscemodi, si in sermone, tactu, nutu, internuntio, possent accusare Danielem. Sed nullam, inquiunt, causam et suspicionem reperire poterant : quia eunuchus erat, et eum in re stupri arguere non poterant. Hoc illi dixerint, qui propter occasionem unius verbi longas solent fabulas texere. Nos interpretemur simpliciter, quod nullam occasionem adversus eum reperirint, in qua regi noxius fuerit, eo quod fidelis esset, et omnis culpæ suspicio non inveniretur in eo. » S. Jérôme. Cette interprétation ne paraît en effet nullement acceptable. Il semble plus simple de dire avec Maldonat, que les grands essayèrent d'abord de faire croire à une mauvaise administration de Daniel, ou à des malversations de sa part. Ils essayaient ainsi d'éloigner (quelques manuscrits de la Vulgate ont en effet : « ut auferrent Danielem ex latere regis ») Daniel d'auprès du roi, c'est-à-dire de lui enlever la faveur royale. Telle est l'explication proposée par Pinto. Cornélius a Lapide voit un hébraïsme dans ces mots : « Esse a latere » est, d'après lui, synonyme de dresser des pièges, « insidiari ». Seulement il ne donne pas d'exemples qui permettent de juger de la valeur de son hypothèse. Le chaldéen a : מן עד מלכותא, « du côté du royaume, » c'est-à-dire à cause du royaume, à l'occasion de l'administration de Daniel. L'expression s'explique ainsi facilement. — *Nullamque causam et suspicionem reperire potuerunt.* L'original, au lieu de « suspicio », a שהיתה, employé plus haut, II, 9, dans le sens de mensonge, et qui ici signifie crime. « Pro suspicione Theodotio et Aquila ἀμβλάκημα interpretati sunt, quæ chaldaice dicitur *essaitha* (השהיתה). Cumque ab Hebræo quærerem quid significaret, respondit vim verbi sonare δέλεαρ, quam nos illecebram sive σφάλμα, hoc est errorem dicere possimus : porro Euripides in Medea ἀμπλακίας per π et non per β. ἁμαρτίας, id est peccata appellat. » S. Jérôme. — *Fidelis.* Homme sur qui on peut compter, incapable de tromper. En politique surtout, dit Zœckler, c'est la qualité essentielle. Cfr. l'éloge qu'en fait S. Paul, I Cor. IV, 2.

5. — *Nisi forte in lege Dei sui.* La loi du Dieu de Daniel est la religion juive considérée non seulement dans son dogme, mais aussi avec toutes ses prescriptions liturgiques et ses exercices de dévotion. On voit en effet par les versets suivants que c'est un acte du culte qui fournit aux accusateurs l'occasion cherchée.

6. Tunc principes et satrapæ surripuerunt regi, et sic locuti sunt ei: Dari rex, in æternum vive;

7. Consilium inierunt omnes principes regni tui, magistratus et satrapæ, senatores et judices, ut decretum imperatorium exeat, et edictum : Ut omnis qui petierit aliquam petitionem a quocumque deo, et homine usque ad triginta dies,

6. Alors les Princes et les satrapes s'aprochèrent du Roi et lui dirent : Roi Darius, vis éternellement.

7. Tous les Princes de ton royaume, les magistrats, les satrapes, les sénateurs et les juges ont pensé qu'il faut promulguer un édit obligatoire : Quiconque, durant trente jours, adressera une demande à un dieu ou à un homme, autre que

---

6. — *Principes et satrapæ.* V. plus haut, ℣. 2, et III, 2. — *Surripuerunt regi.* הרגשו, ils firent du bruit contre le roi, c'est-à-dire ils accoururent avec bruit et tumulte auprès de Darius. — *Rex, in æternum vive.* V. II, 4.

7. — *Consilium inierunt... ut decretum imperatorium exeat.* Ceux qui parlent ainsi au roi ne constituent pas tout le corps des magistrats ou des officiers du royaume. Ils ne représentent ici que les ennemis de Daniel, ceux qui veulent perdre le prophète. Les paroles du texte, dit Keil, ne justifient en aucune manière la supposition d'Hævernick que le conseil d'état rassemblé se présenta en corps devant le roi, car ni dans ce verset, ni dans le précédent il n'est question de tous, כל, les préfets et les satrapes. On ne peut pas non plus conclure des faits que tous les satrapes et les principaux officiers du royaume étaient venus à Babylone pour rendre le compte annuel de leur administration, et que c'est à cette occasion qu'ils se coalisèrent contre Daniel. Ce que le récit tient surtout a indiquer c'est que le roi fut trompé; les autres circonstances ne sont pas détaillées. — *Ut omnis qui petierit ..nisi a te rex.* Cette défense de prier était faite sans doute dans le but de prendre plus facilement en défaut un aussi scrupuleux observateur des habitudes et du culte national que l'était le prophète. Mais elle fut probablement suggérée, dit Zœckler, par une coutume religieuse et nationale de très ancienne date chez les Mèdes. Hérodote, I, 99, fait allusion à cette coutume, lorsqu'il remarque que Déjocès inaugura une étiquette très sévère, établit pour règle que personne n'entrerait chez le roi, croyant qu'en se rendant invisible, il passerait pour un être d'une nature supérieure. Cfr. Xénophon, Cyrop. I, 3, 18. L'existence de cette coutume chez les Mèdes est confirmée par le fait que les Perses la suivirent, après la leur avoir sans doute empruntée. Ils considéraient le roi comme fils des dieux, et l'image d'Ormuzd; ils s'adressaient directement à lui comme à un Dieu; Cfr. Eschyle, Perses, 157, 855; Plutarque, Thémistocle, 27; Quinte-Curce, VIII, 5, 11, et Hengstenberg, Authentie des Daniel, p. 127 et suiv. On sait, dit Fuller, que le cérémonial des Mèdes est une combinaison d'idées assyro-babyloniennes et d'anciennes coutumes iraniennes. Or le Mède, habitué à prier pour la conservation du roi, ne s'étonnait pas lorsqu'on lui demandait d'élever le monarque à un rang surhumain. L'endroit d'Hérodote que nous venons de citer le prouve bien. Mais, ajoute le même commentateur, comment les Babyloniens accueillirent-ils un ordre pareil? L'Écriture et les recherches modernes fournissent la réponse. Le culte de Tammuz, Ezéch. VIII, 14, est celui d'un prophète déifié de l'ancienne Babylone. Les rois babyloniens, dès les temps anciens de Khammurabi, Records of the Past, t. I, p. 8, comme à l'époque de Nabuchodonosor, Oppert, Inscriptions, p. 16, s'appellent eux-mêmes divins et fils de dieu. Dans une inscription, qu'on croit remonter à 2,000 avant l'ère chrétienne, et qui a été trouvée dans le palais d'Assurbanipal à Kouyunjik, le roi compte parmi ses ancêtres un Sugamunu; cet ancêtre fut plus tard adoré par les Babyloniens comme un dieu. Amar-agu est le nom d'un autre roi qui fut déifié de même. Izdubar, que quelques auteurs identifient avec le Nemrod biblique, reçoit aussi des honneurs divins. On a trouvé à Ninive une tablette avec une prière qui lui est adressée; G. Smith, Assyrian Discoveries, pp. 305, 394, 395. Le culte des héros et le culte des rois ne pouvaient donc rien avoir d'étrange pour la plus idolâtre des nations. Aussi, quand on ordonna aux Babyloniens d'adresser leur culte à Darius, aucune résistance ne se produisit. Daniel seul refusa de céder à cette idolâtrie, criminelle à ses yeux. On ne peut en aucun cas voir ici une allusion à la conduite d'Antiochus Epiphane, telle qu'elle est décrite, I Macc. I, 41 et suiv., II Macc. VI, 1 et suiv. — *Usque ad triginta dies.* Trois fois les dix jours de I, 22. Expression facile à comprendre chez un peuple tel que celui de Babylone. — *In lacum leonum.* גב a bien le sens de fosse qui lui a été donné par S. Jérôme, après les traducteurs grecs, λάκκος; Il a le même sens en hébreu, IV Rois,

toi seul, ô Roi, sera jeté dans la fosse aux lions.

8. Maintenant donc, ô Roi, confirme ce projet et écris le décret; afin qu'on ne change pas ce qui a été établi par les Mèdes et par les Perses, et qu'il ne soit permis à personne de le violer.

9. Le Roi Darius fit donc cet édit et le promulgua.

nisi a te, rex, mittatur in lacum leonum.

8. Nunc itaque, rex, confirma sententiam, et scribe decretum; ut non immutetur quod statutum est a Medis et Persis, nec prævaricari cuiquam liceat.

Esth. I, 19.

9. Porro rex Darius proposuit edictum, et statuit.

III, 16; Jérém. XIV, 3. D'ailleurs, au ℣. 23, il est dit que Daniel remonta de la fosse. Le lion, rare en Médie, était et est encore commun en Babylonie. V. Layard, Nineveh and Babylon. pp. 136, 271, 248. On en conservait probablement beaucoup dans les parcs qui entouraient les palais royaux. C'est dans une des fosses où ces animaux étaient renfermés que devait être jeté le transgresseur de l'édit royal. Les annales d'Assurbanipal, roi d'Assyrie, racontent que les complices de Saul-Mugina, furent jetés vivants parmi des lions et des taureaux, et que leurs membres, taillés en pièces, furent mangés par les chiens. V. Smith, History of Assurbanipal, pp. 166, 268. 262, 281.

8. — *Scribe decretum.* Ces mots doivent s'entendre au sens littéral, écris ou signe le décret. Cette signature du roi, que ses sujets considèrent comme un Dieu, donne à la mesure un caractère irrévocable. — *Ut non immutetur.* Les édits des rois de Perse, une fois revêtus de leur sceau, ne pouvaient être révoqués; Cfr. Esth. VIII, 8; une telle mesure eut paru porter atteinte à leur autorité. — *Quod statutum est a Medis et Persis.* Il ne s'agit pas ici de l'ensemble des lois nationales des Mèdes et des Perses, mais de chaque édit promulgué par le roi, dit Keil; mais ces mots s'appliquent plutôt à la coutume nationale qui rend irrévocable l'édit promulgué avec les formes voulues. L'objection de Lengerke qui voit dans ces mots un anachronisme, parce que la loi des Mèdes et des Perses est postérieure au temps de Cyrus est complétement abandonnée aujourd'hui. — *Nec prævaricari cuiquam liceat,* דִּי־ לָא תִנְדֵּא, « qui ne passera pas », qui restera immuable. V. le même mot dans le même sens, IV, 28, VII, 14. et Esth. I, 19. Ces derniers mots ne sont pas dans Théodotion.

9. — *Proposuit edictum et statuit.* Litt. « il écrivit l'écrit et la défense », c'est-à-dire le décret qui contenait la défense; Cfr. Jér. XXXVI, 26. Théodotion : ἐπέταξε γραφῆναι τὸ δόγμα. Lengerke n'admet pas qu'un roi ait pu promulguer une loi aussi insensée, qui était surtout propre, dit-il, à détruire la société. Mais il n'a pas remarqué que cette loi n'interdit que les prières, au sens religieux de ce mot, et non pas les demandes qu'il faut faire dans la vie civile. Le roi se considérant comme une incarnation de la divinité, est conséquent avec ses idées. Keil. Les observations de Kliefoth sur ce point sont très justes : « L'objet de la loi était de faire reconnaître généralement ce principe que le roi est la manifestation vivante de tous les dieux, non seulement de ceux des Mèdes et des Perses, mais aussi de ceux des Babyloniens, des Lydiens et des autres nations vaincues. Il ne faut pas considérer le roi comme l'incarnation d'Ormuzd. La chose doit s'expliquer, non au point de vue du Parsisme, mais au point de vue du paganisme en général. Suivant le principe fondamental et général du paganisme, celui qui a l'autorité suprême est le fils, le représentant, la manifestation vivante des dieux des peuples; par suite le vainqueur et le maître du monde est la manifestation de tous les dieux de toutes les nations qu'il a soumises. Aussi tous les conquérants païens demandent-ils aux nations qu'ils ont soumises qu'un hommage religieux leur soit rendu, selon la manière propre à chaque nation. C'est ce qu'on demande ici. Toutes les nations soumises à l'empire médo-perse sont requises, non pas d'abandonner le culte spécial qu'elles rendent à leurs dieux, mais de reconnaître que Darius, leur maître, est aussi le fils et le représentant de leurs dieux nationaux. Pour cela, pendant trente jours, elles presenteront les demandes qu'elles veulent adresser à leurs dieux nationaux, seulement à celui qui en est la manifestation. Toutes les nations païennes pouvaient agir ainsi sans violer leur conscience, car elles servaient leurs dieux en servant Darius le Mède fils de leurs dieux. Seuls, les Juifs qui ne pouvaient pas regarder ce prince comme une manifestation de Jéhovah, et pour lesquels cette loi constituait une persécution religieuse devaient être considérés comme coupables de désobéissance et de rébellion politique. »

10. Quod cum Daniel comperisset, id est, constitutam legem, ingressus est domum suam; et fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem tribus temporibus in die flectebat genua sua, et adorabat, confitebaturque coram Deo suo, sicut et ante facere consueverat.

11. Viri ergo illi curiosius inquirentes, invenerunt Danielem orantem et obsecrantem Deum suum.

10. Quand Daniel eut appris que cette loi avait été faite, il entra dans sa maison, et, ouvrant les fenêtres de sa chambre du côté de Jérusalem, il fléchissait les genoux trois fois par jour, et il adorait et louait son Dieu, comme il avait coutume de faire auparavant.

11. Ces hommes donc, l'épiant avec soin, le trouvèrent qui priait et adorait son Dieu.

---

10. — *Quod cum Daniel comperisset...* Malgré l'édit royal, Daniel ne changea rien à ses pratiques religieuses. Comment, sans offenser Dieu, omettre de le prier durant tout un mois? — *Fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem.* Daniel, selon son habitude, monte pour prier dans la chambre d'en haut de sa maison. La situation de cette pièce, en rendant les distractions moins grandes, aide à la prière; Cfr. II Rois, XIX, 1; III Rois, XVII, 20; Act. I, 13, X, 9. Les fenêtres sont ouvertes du côté qui regarde Jérusalem, car selon un usage ancien le suppliant doit se tourner du côté du temple de Jérusalem. Dans cette ville, on devait se tourner du côté du sanctuaire, Ps. V, 8, XXVII, 2, etc. Daniel, éloigné de son pays, se tourne vers la ville où était situé le temple. Cette coutume existait bien avant la captivité; Cfr. III Rois, VIII, 33, 35, 38, 44, 48; II Par. VI, 29, 34, 38; et la Préface, p. 44. L'usage semblable que l'on trouve chez les Mahométans, qui se tournent du côté de la Mecque, est sans doute inspiré par cette pratique juive. — *Tribus temporibus in die flectebat genua sua.* Cette attitude est souvent mentionnée dans l'Ancien-Testament comme celle des suppliants; V. III Rois, VIII, 54; II Paral. VI, 12; Esdr. IX, 5. Le Nouveau-Testament la rappelle aussi, Luc, XXII, 41; Act. VII, 59; IX, 40; XXI, 5; Eph. III, 14. Ce n'est pas l'endroit de faire ici, avec quelques commentateurs l'histoire de la genuflexion dans l'Eglise primitive. Quant à la coutume de prier trois fois par jour, nous en avons déjà parlé, préface, p. 45. Rappelons seulement qu'on la trouve mentionnée dans le ps. LIV, 17. Il ne faut donc pas dire, comme Zœckler, qu'on la trouve pour la première fois dans ce passage de Daniel. On a rapproché de cet usage celui des Perses (V. la préface, ibid.), celui des prêtres égyptiens, qui, selon Porphyre, De abstinent. IV, 8, chantaient quotidiennement quatre hymnes de louange au Seigneur, celui des Pythagoriciens, qui offraient chaque jour trois sacrifices et des hymnes, suivant Jamblique, vie de Pythagore, c. 149 et suiv. Mais tout cela n'a rien de commun avec les habitudes des Juifs, qui remontent, comme on le voit, bien au-delà des hommes de la grande Synagogue. Daniel n'invente rien; il observe seulement les usages de son peuple. — *Sicut et ante facere consueverat.* Il n'y a donc dans cette fidélité à ses habitudes religieuses, rien qui soit ou ostentation ou hypocrisie pharisaïque, rien non plus qui soit orgueil ou tentation de Dieu, comme Kirmss l'imagine. Ce n'est en effet, qu'à la suite d'un espionnage qu'on s'aperçoit qu'il n'a rien changé à sa manière d'agir. « Daniel regis jussa contemnens, et in Deo habens fiduciam, non erat in humili loco, sed in excelso; et fenestras aperit contra Jerusalem, ubi erat visio pacis. Tria autem sunt tempora, quibus Deo flectenda sunt genua : tertiam, sextam et nonam Ecclesiastica traditio intelligit. Denique tertia hora descendit Spiritus sanctus super apostolos. Sexta volens Petrus comedere, ad orationem ascendit in cœnaculum. Nona Petrus et Joannes pergebant ad templum. » S. Jérôme. S. Cyprien voit dans cette coutume de prier trois fois par jours un hommage rendu à la Trinité. Et S. Augustin, appliquant ce passage à la vie chrétienne, dit : « Vigor fidei christianæ tribus temporibus initiatur, vespere, mane, meridie. Vespere enim Dominus in cruce, mane in resurrectione, meridie in ascensione : unum ad patientiam occisi, aliud ad vitam ressuscitati, tertium pertinet ad gloriam majestatis in Patris dextera considentis. »

11. — *Viri ergo illi curiosius inquirentes.* הרגשו, comme au ℣. 6. Ils vinrent en hâte à la maison de Daniel pour tâcher de la prendre en flagrant délit de désobéissance. S. Jérôme a traduit d'après Théodotion : παρετήρησαν. Une fois leur espionnage organisé, ils ne manquèrent pas l'occasion et surent en profiter. On trouvera dans Max Duncker, Geschichte des alterthums, t. II, p. 648, de curieux détails sur le système

12. Et ils vinrent aussitôt parler au Roi au sujet de son édit : O Roi, n'as-tu pas prescrit que tout homme qui, pendant trente jours, prierait quelqu'un des dieux ou des hommes, autre que toi seul, ô Roi, serait jeté dans la fosse aux lions? Le Roi dit : Vous dites vrai, car c'est une loi des Mèdes et des Perses, qu'il n'est pas permis de violer.

13. Ils dirent alors au Roi : Daniel, un des captifs d'entre les fils de Juda, n'a pas eu souci de la loi ni de l'édit que tu as fait, et trois fois par jour il fait sa prière.

14. Quand le Roi eut entendu cela, il fut très affligé, il prit en son cœur la résolution de délivrer Daniel, et jusqu'au coucher du soleil il essaya de le délivrer.

15. Mais ces hommes comprenant l'intention du Roi, lui dirent : Sache, ô Roi, que c'est une loi des Mèdes et des Perses, qu'il n'est permis de rien changer aux édits que le Roi a établis.

12. Et accedentes locuti sunt regi super edicto : Rex, numquid non constituisti ut omnis homo qui rogaret quemquam de diis et hominibus; usque ad dies triginta, nisi te, rex, mitteretur in lacum leonum? Ad quos respondens rex, ait : Verus est sermo juxta decretum Medorum atque Persarum, quod prævaricari non licet.

13. Tunc respondentes dixerunt coram rege : Daniel de filiis captivitatis Juda non curavit de lege tua, et de edicto quod constituisti; sed tribus temporibus per diem orat obsecratione sua.

14. Quod verbum cum audisset rex, satis contristatus est; et pro Daniele posuit cor ut liberaret eum, et usque ad occasum solis laborabat ut erueret illum.

15. Viri autem illi intelligentes regem, dixerunt ei : Scito rex, quia lex Medorum atque Persarum est, ut omne decretum quod constituerit rex, non liceat immutari.

---

d'espionnage et de dénonciation qui existait dans l'empire méd-perse. — *Invenerunt Danielem orantem*... Ils savaient sans doute à quels moments il se mettait en prières.

12. — Sur ce verset, V. les ℣℣. 7, et 8 dont il est la répétition. Il dévoile bien le but que s'étaient proposé les ennemis de Daniel. « Tacent de Danielis nomine ut cum rex generaliter se jussisse responderit, verbo suo teneatur : ne aliter super Danielem faciat quam locutus est. » S. Jérôme.

13. — *Daniel de filiis captivitatis Juda.* Dans l'accusation portée contre Daniel, il est à remarquer que ses accusateurs ne parlent pas de lui comme d'un personnage occupant un emploi considérable auprès du roi ; ils le dépeignent comme appartenant à une nation étrangère, un des Juifs exilés à Babylone. Leur but, en agissant ainsi, est de faire plus facilement voir dans sa conduite, un acte de rébellion politique contre l'autorité royale. Keil. LXX ont seulement : Δανιὴλ τὸν φίλον σου. Ce mot eût été habile pour exciter la colère et la jalousie fureur du roi. Cfr. v, 13.

14. — *Rex satis contristatus est.* Il connaissait en effet la fidélité de Daniel, sa probité et son application à ses devoirs. Litt. « il y eut beaucoup de mal sur lui », expression qui rappelle Eccl. II. 17, עלי רע. — *Pro Daniele posuit cor ut liberaret eum.* Il s'inquiéta de la manière dont il pourrait s'y prendre pour délivrer Daniel, בל, cœur, esprit, n'est pas conservé dans le chaldéen récent, mais on le retrouve dans le syriaque et dans l'arabe. Cfr. des tournures analogues, I Rois, IX, 20, etc. — *Et usque ad occasum solis laborabat.* S. Jérôme, dans son Commentaire, dit que le roi se passa de nourriture jusqu'à la fin du jour. Ce détail n'est pas dans les versions des LXX et de Théodotion; mais il est emprunté sans doute au ℣. 18.

15. — *Intelligentes regem.* Litt. « Ils allèrent en foule vers le roi ; » Cfr. ℣. 6. — *Scito, rex*... V. ℣. 8. Le roi n'avait donc plus le privilège de la clémence. Ses successeurs surent changer cette loi qui restreignait leur pouvoir absolu. On en voit un exemple dans l'histoire de Cambyse qui, pour épouser sa sœur, sut forcer les jurisconsultes à déclarer que le roi pouvait faire ce qui lui plaisait. On a aussi rappelé, à propos de la faiblesse de Darius, la conduite d'Hérode envers

16. Tunc rex præcepit; et adduxerunt Danielem, et miserunt eum in lacum leonum. Dixitque rex Danieli : Deus tuus quem colis semper, ipse liberabit te.

17. Allatusque est lapis unus, et positus est super os laci; quem obsignavit rex annulo suo, et annulo optimatum suorum, ne quid fieret contra Danielem.

18. Et abiit rex in domum suam, et dormivit incœnatus, cibique non

16. Alors le roi donna un ordre, et Daniel fut emmené et jeté dans la fosse aux lions. Et le Roi dit à Daniel : Ton Dieu que tu adores sans cesse te délivrera.

17. On apporta une pierre qui fut placée sur l'orifice de la fosse, et que le Roi scella de son sceau et du sceau de ses grands, de peur qu'on ne fît rien contre Daniel.

18. Puis le Roi rentra dans son palais, et se coucha sans avoir

---

S. Jean-Baptiste, Matt. XIV, 9, et celle de Pilate à l'égard de Notre-Seigneur, Matt. XXVII, 24.

16. — *Tunc rex præcepit.* V. plus haut, ℣. 29. — *Et adduxerunt Danielem.* D'après les lois et les coutumes orientales, l'exécution suivait immédiatement la sentence; Cfr. V, 29, III, 19 et suiv. L'objection d'Hitzig, relative au temps où cette exécution eut lieu, n'a absolument pas de raison d'être, car elle ne repose que sur une conjecture, loin d'être appuyée sur le texte. — *Deus tuus, quem colis semper, ipse liberabit te.* Ces paroles ne sont nullement ironiques, comme celles qu'on lit, Ps. XXI, 19; Matt. XIV. 9. On peut en effet, conclure des ℣℣. 18 et suiv. que le roi était fort attristé de la condamnation qu'on lui arrachait. S. Jérôme, après Josèphe, va même plus loin, et commente ainsi ce passage : « Cedit multitudini et consentientibus adversariis, mortem amici non audet negare : quodque ipse obtinere non potuit, Dei dedit potentiæ. Nec ambigue loquitur : ut dicat, si potuerit liberare te; sed audacter et confidenter... Audierat enim tres pueros qui inferioris a Daniele gradus erant, flammas vicisse babylonias; et Danieli multa mysteria revelata, unde et diligebat eum, hominemque captivum habebat in honore maximo. » S. Jérôme a sans doute emprunté cette opinion aux Rabbins; V. P. Galatin. v. 8. Les LXX. développant encore cette idée, ajoutent : ἕως πρωὶ θάῤῥει.

17. — *Allatusque est lapis unus.* L'orifice de la fosse n'était pas sans doute extraordinaire. En tous cas il n'y a pas de raison pour croire que ce n'était pas la couverture habituelle de la fosse, et pour imaginer, avec Hitzig, qu'il fallut aller la chercher au loin. Les fosses étaient assez grandes pour renfermer plusieurs lions et leur permettre de se mouvoir. On peut supposer, dit Zœckler, que ces fosses aux lions étaient analogues à celles qui avoisinaient les amphithéâtres romains, et n'en différaient que parce que leur ouverture était horizontale au lieu d'être verticale. D'ailleurs c'était la disposition qui permettait le mieux de jeter les condamnés aux lions. — *Quem obsignavit rex annulo suo et annulo optimatum suorum.* Les sceaux de l'Assyrie, de Babylone et de la Perse, dit Fuller, sont devenus familiers aux Anglais, à la suite des recherches de M. Layard. On ne pourrait guère en dire autant des Français. Ce n'est pas sans un vif intérêt relatif à ce passage que, parmi les emblèmes communs aux Perses et aux Babyloniens, on en trouve un représentant le roi qui tue un lion avec son épée ou avec son poignard. V. Layard, Nineveh and Babylon, pp. 171 et suiv., 343 et suiv.; Rawlinson, Ancient Monarchies, t. III, p. 340 et suiv. Le double sceau est mis probablement en suite d'une coutume nationale, pour empêcher soit les courtisans, soit le roi, de venir au secours du condamné. C'est du reste ce que dit la glose des LXX, qui a le tort de croire que les courtisans auraient pu délivrer Daniel, ὅπως μὴ ἀπ αὐτῶν ἀρθῇ ὁ Δανιὴλ. — *Ne quid fieret contra Danielem.* Traduction peu exacte qui n'est pas faite sur Théodotion et qui a, peut-être, été déterminée par les mots précédents. Litt. « afin qu'il ne fut rien changé en (au sujet de) Daniel. »

18. — *Incœnatus.* Bonne traduction de בוית, que Théodotion a rendu aussi par ἄδειπνος. — *Cibique.* דחנן a été traduit de bien différentes manières. La Vulgate, suivant Théodotion ἐδέσματα, la Peshito, Luther, etc., donnent à ce mot le sens de mets, nourriture. Gésénius, Zœckler, Keil lui font signifier : femmes du harem du roi; leur interprétation se fonde sur une analogie avec l'arabe. D'autres le traduisent, comme la version anglaise par instruments de musique. L. de Dieu et Rosenmüller, rapprochant aussi le mot de l'arabe « fumée », l'interprètent par encens : « nunquam enim a solennioribus et regiis conviviis incensa abesse solebant. » Rosenmüller. De toutes les hypo-

mangé. On ne lui servit pas de nourriture, et le sommeil s'éloigna de lui.

19. Le lendemain, dès le point du jour, il se leva, et alla en toute hâte à la fosse aux lions;

20. En approchant de la fosse, il appela Daniel d'une voix entrecoupée de sanglots, et lui dit : Daniel, serviteur du Dieu vivant, ton Dieu que tu sers sans cesse, a-t-il pu te délivrer de la gueule des lions?

21. Daniel lui répondit : O Roi, vis éternellement.

22. Mon Dieu a envoyé son ange, et il a fermé la gueule des lions, et ils ne m'ont pas fait de mal, parce

sunt allati coram eo, insuper et somnus recessit ab eo.

19. Tunc rex primo diluculo consurgens, festinus ad lacum leonum perrexit;

20. Appropinquansque lacui, Danielem voce lacrymabili inclamavit, et affatus est eum : Daniel, serve Dei viventis, Deus tuus cui tu servis semper, putasne valuit te liberare a leonibus?

21. Et Daniel regi respondens ait: Rex, in æternum vive;

22. Deus meus misit angelum suum et conclusit ora leonum, et non nocuerunt mihi, quia coram eo

---

thèses, celle-ci est la moins acceptable. Mais, en tout cas, il faut avouer que l'interprétation certaine n'est pas encore trouvée. Le sens général est cependant certain : l'auteur décrit l'état d'esprit du roi, qu'aucun de ses plaisirs habituels, quels qu'ils soient, ne peut distraire de la pensée de Daniel. Les LXX ne traduisent pas ces mots. « Si autem rex, nesciens Deum, hoc facit pro altero quem vult de discrimine liberari, quanto magis nos, pro peccatis propriis inedia et vigiliis debemus Deum ad clementiam flectere. » S. Jérôme.

19. — Le roi attristé se rend dès la pointe du jour à la fosse où Daniel a été jeté. Son chagrin surpasse la crainte qu'il pourrait avoir de blesser ses conseillers. Les LXX ajoutent qu'il les amena avec lui.

20. — *Serve Dei viventis.* Darius appelle le Dieu de Daniel le Dieu vivant, parce qu'il regarde comme possible la préservation de la vie de celui qu'il a condamné malgré lui. Des conversations avec Daniel avaient pu aussi lui donner sur ce point des idées justes; Cfr. Ps. XLI, 3, LXXXIII, 3, I Rois, XVII, 36, etc. « Il ne faut pas oublier, dit Fuller, que les Mèdes et les Perses avaient sur la divinité des idées beaucoup plus élevées et plus pures que les Assyriens et les Babyloniens. Haug, Essays, p. 257, va trop loin quand il prétend que la conception médo-perse d'Ormuzd est parfaitement identique à la notion d'Elohim ou de Jéhovah. Malgré tout, on ne peut douter que les Juifs et les Aryens reconnurent bientôt qu'ils adoraient le seul et même grand Être. Le mot Ormuzd signifie, d'après sir H. Rawlinson : « le grand donateur de vie », ou d'après Haug : « le créateur vivant de tout ». On peut choisir entre ces deux explications. En tous cas il est aisé de voir comme Darius, qui honorait Ormuzd sous des titres tels que ceux de bon, saint, pur, le saint Dieu, le Très Saint, (titres qui lui sont donnés dans le Yaçna) ne se sert pas de termes étranges lorsqu'il emploie ceux du texte. » — *Deus tuus, cui tu servis semper.* Le roi reconnaît la fidélité religieuse de Daniel. — *Putasne, valuit te liberare.* Paroles très compréhensibles dans la bouche de Darius qui, dit Maldonat, tantôt parle bien, tantôt parle mal de la majesté divine. D'après S. Jérôme et Théodoret, le roi n'aurait aucun doute sur la puissance du Dieu de Daniel et ne parlerait ainsi que par prudence.

21. — *Rex in æternum vive.* V. II, 4, etc.

22. — *Deus meus misit angelum suum.* Cfr. Act. XII, 7. Le prophète indique bien que l'ange n'est que l'instrument, et non l'auteur de sa délivrance; Cfr. Ps. XXXIII, 7, XC. 11. Sur l'angélologie de Daniel, V. la préface, La croyance de Darius à Sraosha ou Serosh, messager d'Ormuzd, ange par conséquent, rendait ce langage très intelligible pour Darius, dit Fuller. — *Conclusit ora leonum.* Cfr. Hebr. XI, 33; II Tim. IV, 7. L'ange du Seigneur a produit ce miracle. Inutile de chercher, avec Cornelius à Lapide, comment il s'y est pris pour arriver à ce résultat. Dans un sens spirituel, Dieu ferme la bouche du lion rugissant qui cherche à dévorer ses serviteurs; I Petr. V, 8. Les puissances mauvaises auxquelles croyaient les Médo-Perses étaient habituellement représentées sous la forme des lions ailés ou sans ailes. Sur les murailles de Persépolis, le roi qui représente Ormuzd sur la terre est peint comme destructeur des lions et du mal que ces animaux symbolisent. Fuller. « Non leonum feritas immutata est; sed... idcirco clausa, quia prophetæ bona opera præcesserant : ut non

justitia inventa est in me; sed et coram te, rex, delictum non feci.

I Mach. 2, 60.

23. Tunc vehementer rex gravisus est super eo, et Danielem præcepit educi de lacu; eductusque est Daniel de lacu, et nulla læsio inventa est in eo, quia credidit Deo suo.

24. Jubente autem rege, adducti sunt viri illi qui accusaverant Danielem; et in lacum leonum missi sunt, ipsi, et filii; et uxores eorum; et non pervenerunt usque ad pavimentum laci, donec arriperent eos leones, et omnia ossa eorum comminuerunt.

25. Tunc Darius rex scripsit uni-

que j'ai été trouvé juste devant lui; mais je n'ai rien fait non plus de répréhensible devant toi, ô Roi.

23. Alors le Roi se réjouit beaucoup, et il ordonna de tirer Daniel de la fosse aux lions; Daniel en fut tiré, et on ne trouva sur lui aucune blessure, parcequ'il avait cru en son Dieu.

24. Le Roi ordonna alors d'amener ceux qui avaient accusé Daniel, et ils furent jetés dans la fosse aux lions, eux, leurs femmes et leurs enfants; et ils n'étaient pas arrivés au pavé de la fosse, que les lions les avaient saisis, et avaient brisé leurs os.

25. Alors Darius écrivit à tous les

---

tam gratia liberationis sit, quam justitiæ retributio. Has autem voces, omnis sanctus vir proferat qui ereptus est de ore leonum invisibilium, et de lacu inferni : quia credidit in Deum suum. » S. Jérôme. — *Quia coram eo justitia inventa est in me.* Daniel ne dit pas qu'il n'a jamais péché, mais qu'il est juste; personne en effet, dit S. Jean, ne peut espérer n'avoir jamais offensé Dieu; mais il croit que ses péchés lui ont été remis par la miséricorde divine. Maldonat. Le chaldéen a זכו qui signifie pureté, absence de faute, plutôt que justice dans le sens que donnent à ce mot les théologiens. Théodotion l'a bien rendu par εὐθύτης. C'est sans doute à ce passage, dit le même savant commentateur, qu'Ezéchiel fait allusion, XIV, 20. Il semble au contraire que ce sont les faits racontés au ch. I qui ont amené la citation du nom de Daniel dans le livre du prophète. V. la préface. — *Coram te, rex, delictum non feci.* En priant son Dieu, Daniel n'a nullement offensé le roi. Son innocence est manifestée miraculeusement, et il lui est facile de convaincre Darius qu'il l'a toujours fidèlement servi.

23. — *Super eo.* S. Jérôme a suivi la traduction de Théodotion. Mais, dit Rosenmüller, עלוהי se rapporte au roi, et la phrase dit seulement que sa joie fut très grande. — *Quia credidit Deo suo,* parce qu'il avait été fidèle à son Dieu, ou qu'il s'était confié à sa toute-puissance. C'est en Dieu seul en effet, qu'il avait espéré. « Agnosce eum qui supra te est, ut agnoscant te quæ infra te sunt : ideoque, cum Daniel agnovisset supra se Deum, agnoverunt illum supra se leones. Si autem non agnoscis illum qui supra te est, superiorem contemnis, subderis inferiori. Propterea superbia Ægyptiorum unde domata est? De ranis et muscis. Exod. VIII. Sed Danielem agnoverunt leones, quia ille subditus Deo erat : agnovit ignis servos Dei, tres viros quos non ussit, quorum nec vestimenta corrupit. » S. Augustin.

24. — *Viri illi qui accusaverant Danielem.* Il n'est pas question ici, comme le prétend Hitzig, des cent vingt satrapes du ℣. 1 et des deux collègues de Daniel mentionnés au ℣. 2, mais seulement du petit nombre d'ennemis particuliers de Daniel qui avaient comploté sa perte. — *Ipsi, et filii, et uxores eorum.* Il n'y a rien dans la cruauté de ce supplice qui soit contraire à ce que l'histoire nous apprend sur cette époque. Nous savons aussi que la mise à mort des femmes et des enfants en même temps que les pères et maris, était usitée chez les Perses; V. Hérodote, III, 119; Ammien Marcellin, XXIII, 6, 81. Les Macédoniens en agissaient de même dans le cas de trahison; V. Quinte-Curce, VI, 2. On trouve quelques exemples semblables chez les Hébreux, Jos. VII, 24, 25; II Rois, XXI, 1, 5 et suiv. Mais il faut noter cependant que c'était interdit par la loi, Deut. XXIV, 16. Il n'y a pas dans ce supplice des accusateurs un sacrifice à Ormuzd; car les sacrifices humains chez les Persés sont postérieurs à Darius fils d'Hystaspe; V. Rawlinson, Ancient Monarchies, t. III, pp. 350, 359. — *Et non pervenerunt...* Josèphe, Antiq. X, 11, ajoute à cette histoire quelques détails qui sont évidemment légendaires. — *Donec,* avant que. Cfr. tout le verset avec III, 22.

25. — *Scripsit.* Il ordonna d'écrire. Darius agit comme Nabuchodonosor dans une circonstance analogue; V. plus haut, III, 98

peuples, à toutes les nations et à toutes les langues qui habitaient par toute la terre : Que la paix s'augmente pour vous.

26. J'ai ordonné, par un édit, que dans tout mon empire et dans tout mon royaume, tout le monde révère et craigne le Dieu de Daniel. C'est lui en effet qui est le Dieu vivant, l'Eternel dans tous les siècles : son royaume ne sera pas détruit, et sa puissance demeurera éternellement.

27. Il est le libérateur et le sauveur qui fait des prodiges et des merveilles dans le ciel et sur la terre. c'est lui qui a délivré Daniel de la fosse aux lions.

28. Or Daniel demeura jusqu'au règne de Darius et au règne de Cyrus le Perse.

versis populis, tribubus, et linguis, habitantibus in universa terra : Pax vobis multiplicetur.

Supr. 3, 96.

26. A me constitutum est decretum, ut in universo imperio et regno meo, tremiscant et paveant Deum Danielis; ipse est enim Deus vivens, et æternus in sæcula; et regnum ejus non dissipabitur, et potestas ejus usque in æternum.

27. Ipse liberator atque salvator, faciens signa, et mirabilia in cœlo et in terra; qui liberavit Danielem de lacu leonum.

28. Porro Daniel perseveravit usque ad regnum Darii, regnumque Cyri Persæ.

Supr. 1, 21; *Infr.* 13, 65.

---

et suiv. — *Populis, tribubus et linguis.* Voir III, 4. — *In universa terra.* Dans toute l'étendue de l'empire qui suivant l'illusion du conquérant, couvre toute la terre. — *Pax vobis multiplicetur.* V. III, 98.

26. — Il faut remarquer, dit Keil, que Darius, comme Nabuchodonosor, tout en ordonnant à ses peuples de craindre et de respecter le Dieu de Daniel, n'abandonne pas le point de vue polythéiste. Il reconnaît sans doute ce Dieu comme le Dieu vivant, dont le royaume et la puissance sont éternelles, mais non comme le seul vrai Dieu; il ordonne de le révérer comme un dieu qui fait des miracles dans le ciel et sur la terre, mais sans préjudice pour ses propres dieux et pour les dieux de ses sujets. L'édit n'implique donc pas la conversion de Darius au Dieu des Juifs; il n'indique pas non plus d'intolérance envers les religions de ses sujets. — *Tremiscant et paveant Deum Danielis.* V. v, 19. — *Regnum ejus non dissipabitur.* Cfr. III, 100 et IV, 31. — *Potestas ejus usque in æternum.* Cfr. VII, 14, 26 et suiv.

27. — *Ipse liberator atque salvator.* Cfr. III, 96. — *Faciens signa... in terra.* Cfr. IV, 32. — *De lacu leonum.* Litt. « de la main, » c'est-à-dire de la puissance des lions; Cfr. Ps. XXI, 21.

28. — *Porro Daniel perseveravit...* Daniel, rétabli par le roi dans ses fonctions et dans ses honneurs, lui survécut et vit le règne du roi Cyrus. Ce verset ne veut pas dire autre chose; il n'y faut pas chercher l'idée que Daniel sépare le royaume des Perses de celui des Mèdes. L'auteur indique seulement que les deux chefs qui se succèdent sont de race différente. Nous verrons plus bas, X, 1, que Daniel vivait encore dans la troisième année de Cyrus.

CHAPITRE VII

Introduction historique (℣. 1). — Dans sa vision Daniel voit d'abord les quatre vents qui se combattent (℣. 2); — puis quatre grands animaux qui sortent de la mer (℣. 3). — Le premier est une lionne (℣. 4); — le second un ours (℣. 5); — le troisième un léopard (℣. 6), — le quatrième n'est pas nommé, mais il est plus terrible que les autres et il porte dix cornes (℣. 7). — De ces dix cornes sort une plus petite qui détruit trois des autres (℣. 8). — L'Ancien des jours, entouré des anges, vient pour juger la puissance représentée par cette bête (℣℣. 9-10). — Elle est condamnée et brûlée (℣. 11). — Les autres bêtes sont également détruites (℣. 12). — Le Fils de l'homme arrive et une puissance éternelle lui est donnée (℣℣. 13-14). — Daniel, troublé, demande l'interprétation de sa vision à un des anges (℣℣. 15-16). — L'ange lui explique que chacun des animaux représente un royaume, et que ces quatre royaumes disparaîtront devant le royaume des saints (℣℣. 17-18). — Le quatrième animal ayant particulièrement étonné le prophète, il s'enquiert plus spécialement de lui (℣℣. 19-22). — La puissance, l'impiété, la condamnation et le châtiment du quatrième empire, lui sont alors expliqués (℣℣. 23-26). — La domination durable et sans fin est donnée au peuple des saints (℣. 27). — Nouvelle description de l'impression produite sur le prophète par cette vision (℣. 28).

1. Anno primo Baltassar regis Babylonis : Daniel somnium vidit : visio autem capitis ejus in cubili suo : et somnium scribens, brevi sermone comprehendit : summatimque perstringens, ait :

2. Videbam in visione mea nocte,

1. La première année de Baltassar, roi de Babylone, Daniel eut un songe. Il eut cette vision dans son lit, et il écrivit son songe, le résuma en un court discours et en marqua ainsi les principales parties :

2. Je regardais, dans ma vision

6° Vision des quatre empires du monde ; le jugement ; le royaume de Dieu, VII.

Ce chapitre contient le récit d'une vision qu'eut Daniel, dans la première année de Baltassar. Cette vision a le même objet que celle de Nabuchodonosor, IV. L'image seule est changée : Nabuchodonosor vit la succession des empires du monde sous la figure d'une statue composée de divers métaux. Ici cette succession est représentée sous des symboles empruntés aux animaux. On y trouve, dit Keil, un développement plus ample, non-seulement de la nature et du caractère de ces quatre empires, mais aussi du royaume de Dieu qui les remplace. Il y a divergence entre les interprètes sur le sens qu'il faut donner à ce royaume de Dieu. Nous les étudierons, à l'occasion de chaque verset.

Chap. VII. — 1. — *Anno primo Baltassar regis Babylonis.* Ces mots ne peuvent pas signifier, comme le veut Hitzig : quelque temps avant le règne de Baltassar. Leur sens est très clair : c'est durant la première année du règne de ce roi que Daniel eut la vision qu'il nous rapporte. On a pensé aussi que ce verset avait été ajouté par le réviseur inconnu des manuscrits de Daniel ; mais on le trouve déjà dans la version des LXX. — *Daniel somnium vidit.* Le prophète, comme dans la plupart des chapitres de son livre, parle de lui à la troisième personne. Ces mots sont synonymes de moi, Daniel, j'ai vu. La première personne est employée en effet, dans toute la suite du chapitre. — *Visio autem ejus in cubili suo.* V. II 28 ; IV, 2. — *Brevi sermone comprehendit.* Théodotion omet ces mots que les LXX traduisent plus littéralement : ἐγραψεν εἰς κεφάλαια λογῶν. — *Ait.* Litt. « il répondit et dit. »

2. — *Ecce quatuor venti cœli.* Ce sont les quatre vents dont parle Ezéchiel, XXXVII, 9. Le nombre quatre se rapporte probablement à celui des bêtes des ℣℣. 3 et suiv. Ainsi Théodoret, et Orose. Il désigne tous les vents en général ; Cfr. VIII, 8 ; Zach. VI, 6 ; Jérém. XLIX, 36. Selon S. Jérôme ces vents symbolisent les quatre puissances angéliques auxquels est confiée la garde des quatre empires principaux ; le saint docteur appuie son opinion sur la traduction grecque de Deut. XXXII, 8. D'après quelques modernes, Keil en particulier, les vents des cieux représentent les pouvoirs et les forces célestes au moyen desquels Dieu fait se mouvoir les

nocturne, et les quatre vents du ciel se combattaient sur la grande mer.

3. Et quatre grandes bêtes, différentes les unes des autres, montaient de la mer.

et ecce quatuor venti cœli pugnabant in mari magno.

3. Et quatuor bestiæ grandes ascendebant de mari diversæ inter se.

---

nations. — *Pugnabant.* Litt. « font irruption sur la mer immense. » On trouve dans les classiques des descriptions poétiques de ces combats des vents; V. Virgile, Enéide, I, 82 et suiv.; Ovide, Tristes. I, El. 2, ℣℣. 25 et suiv. Mais ces réminiscences sont peu de saison ici. Il vaut mieux, avec Fuller, rechercher les analogies que présente le récit chaldéen du déluge récemment découvert. Le texte original de ce récit appartient à l'école chaldéenne et sacerdotale d'Erech, et les copies qui nous l'ont conservé remontent au temps d'Assurbanipal, c'est-à-dire vers 660 avant Jésus-Christ. Quand Lisit est entrée dans le vaisseau, le récit continue ainsi : « La rage d'une tempête s'éleva au matin de l'horizon des cieux, étendue et terrible. Vul (le dieu de l'air et de la tempête) tonnait au milieu d'elle, et Nébo et Saru venaient en face; les porteurs du trône (esprits de la classe des démons, les Gugalu) venaient sur les montagnes et les plaines; le destructeur Nergal (le dieu de la planète mars) renversait tout; Ninip (peut-être l'Hercule chaldéo-assyrien) s'avançait pour tout précipiter; les esprits amenaient la destruction; dans leur gloire ils emportaient la terre; de Vul le déluge atteignait au ciel. » G. Smith, dans les Transactions of the soc. of biblical Archœology, t. II, partie I, p. 221; Cfr. F. Lenormant. Les premières civilisations, t. II, pp. 37, 38. Il n'est pas déraisonnable, ajoute Fuller, de supposer que Daniel, instruit dans la science des chaldéens, I, 4, était familier avec les anciens souvenirs du peuple au milieu duquel il avait été jeté. Il comparait ces souvenirs avec les écrits de son propre peuple et c'est sous cette impression commune voulue par Dieu que se formaient les visions qui occupaient son esprit. Ici, comme Vul, Nébo, Nergal et Ninip, les vents se combattaient comme pourraient le faire des soldats. On voit au Musée du Louvre une statuette assyrienne qui représente le démon du vent. — *In mari magno.* Ce n'est pas la Méditerranée, comme Bertholdt, Hitzig, Ewald, Gésénius le veulent; rien dans le contexte n'autorise une pareille interprétation. C'est l'Océan en général dont l'agitation représente le tumulte des peuples, et tous les mouvements qui se produisent parmi les nations; Cfr. Jér. XVIII, 12, XLVI, 7 et suiv.; Is, VIII, 7; Apoc. XVII, 15. Ces mots ont aussi, dit Fuller, une signification complètement babylonnienne. Au temps de Nabuchodonosor, le dieu Hou, adoré par ce roi sous le nom de Auv Kinuv, l'Etre qui existe, était sorti, suivant ce qu'on croyait, de la mer primordiale (Tamsi). Cfr. F. Lenormant, La Magie chez les Chaldéens p. 106. « Mare autem mundum istum, sœculumque significat, salsis, amarisque fluctibus redundantem · sicut Dominus in parabola sagenæ missæ in mare interpretatur. » S. Jérôme.

3. — *Quatuor bestiæ grandes ascendebant de mari.* Cfr. plus bas, VIII, 4; Apoc. XIII, 1. On verra aux ℣℣. 6 et 7, que ces quatre animaux ne montent pas tous ensemble de la mer, mais seulement l'un après l'autre. Les Prophètes montrent souvent les nations ou les empires sous l'emblème d'animaux et surtout de monstres; Cfr. Is. XXVII, 1, LI, 9; Ezéch. XXIX, 3, XXXII, 2. On trouve aussi de semblables images dans les Psaumes, LXVII, 31, LXXIII, 13. Ewald dit à ce propos : « C'est une ancienne habitude de considérer les animaux comme les symboles des rois et des empires. Mais cette habitude ne prit de signification réelle que lorsqu'on reproduisit les animaux sur les étendards et les armes, spécialement sur les boucliers, et aussi sur les monuments, comme des symboles permanents. Les plus anciennes écritures figurées d'Egypte et d'Assyrie contribuèrent aussi, pour une part, à introduire dans la pensée une connexion entre un être figuré et un royaume lui correspondant. On sait maintenant que chacune des douze tribus d'Israël portait la figure d'un animal sur son étendard et sur sa cotte d'armes. Un roi pouvait donc élever le symbole de sa tribu à la dignité d'emblème national. » Geschichte des Volkes Israel, t. III, pp. 841, 849. — *Diversæ inter se.* Elles diffèrent d'apparence et de caractère pour indiquer les différences qui existent entre les royaumes qu'elles symbolisent, tant au point de vue national qu'au point de vue politique. Durand, Pighius, Driedo, Molina disent que ces empires sont comparés à des bêtes et non à des hommes parce qu'en grande partie ils furent constitués et gouvernés avec injustice et tyrannie. S. Jérôme avait déjà fait une remarque de même genre : « Et hoc notandum, quod regnorum feritas atque crudelitas bestiarum nomine demonstretur.

4. Prima quasi leæna, et alas habebat aquilæ : aspiciebam donec evulsæ sunt alæ ejus, et sublata est de terra, et super pedes quasi homo stetit, et cor hominis datum est ei.

5. Et ecce bestia alia similis urso in parte stetit : et tres ordines erant

4. La première était comme une lionne, et elle avait des ailes d'aigle, et comme je regardais, ses ailes lui furent arrachées, elle fut enlevée de terre, et elle se tint sur ses pieds comme un homme, et un cœur d'homme lui fut donné.

5. Et voici qu'une autre bête, semblable à un ours, parut à côté.

---

4. — *Prima quasi leæna.* L'original a כאריה, « comme un lion ». S. Jérôme traduit d'après Théodotion et les LXX : ὡσεὶ λέαινα. Le lion est, parmi les animaux, celui qui éveille le mieux l'idée de force ; Cfr. Nombr. XXIII, 24 ; Jug. XIV, 14, 18 ; Prov. XXX, 30. — *Alas habebat aquilæ.* Rien de plus commun à Ninive et à Babylone que les représentations d'animaux composites, empruntant à diverses espèces ce que chacune a de caractéristique. V. notre Commentaire d'Ezéchiel, pp. 24 et suiv. Des lions ailés se trouvent sur les sculptures de Bavian, non loin de Mossoul ; un dieu ayant une tête de lion et des griffes d'aigle a été trouvé à Koyunjik ; des lions ailés colossaux formaient la porte de la grande salle du palais de Nemrod ; Voir Layard, Nineveh and Babylon, pp. 67, 73, 257, et l'atlas d'Ancessi, pl. XVI. Ces animaux étaient sans doute des symboles de la puissance de ces empires et de leurs chefs. Nabuchodonosor est souvent désigné dans la Bible sous les images d'un lion pour la force, et d'un aigle pour la rapidité ; V. pour la première comparaison : Jér. IV, 7 ; XLIX, 19, L, 17, 44 ; pour la seconde, Jér. XLIX, 22, Lam. IV, 19 ; Hab. I, 8, Ezéch. XVII, 3, 12. En outre le rang du lion qui est considéré comme le roi des animaux et celui de l'aigle, le roi des oiseaux, correspondent à celui de l'or, le plus précieux des métaux, qui, au ch. II, est le symbole du premier empire. On ne peut donc douter que le lion ailé ne représente ici, comme l'or au ch. II, l'empire babylonien-assyrien. Mais il le représente d'abord dans toute sa splendeur, avec les ailes qui indiquent sa prospérité et sa vélocité. — *Evulsæ sunt alæ ejus.* Sa puissance et sa facilité à occuper tous les points de la terre où il trouve des ennemis à vaincre lui sont arrachées. D'après Saadias, il y a dans ces mots une allusion à Nabuchodonosor, dont les ailes auraient été arrachées, lorsqu'il perdit le pouvoir et fut relégué avec les bêtes, IV, 30. Les mots suivants : *super pedes quasi homo stetit...* rappellent sa guérison, IV, 33. Mais quelle raison aurait eu Daniel, longtemps après la mort de Nabuchodonosor, de rappeler un événement déjà si ancien ? S. Jérôme et Théodoret adoptent une autre opinion beaucoup plus rationelle. Les ailes arrachées annoncent la destruction de l'empire de Babylone, lorsqu'à la mort de Baltassar, les Médo-Perses furent les maîtres du monde. Les images : il se tint sur ses pieds, un cœur d'homme lui fut donné, indiquent la faiblesse qui devint le partage de cet empire : ce n'était plus le lion vigoureux, ni l'aigle rapide, mais l'homme faible et mortel, incapable à lui seul de se défendre contre ces terribles animaux. Maldonat entend tout le passage des rois de Babylone en général. Keil se rapproche de cette opinion, mais pense que les mots employés par le prophète se rapportent surtout à Nabuchodonosor qui personnifie ici tous les rois et l'empire babyloniens. L'opinion émise par S. Jérôme e Théodoret nous semble celle qui facilite le mieux l'explication de ce verset.

5. — *Bestia alia similis urso.* Après le lion l'ours était considéré par les anciens comme le plus fort des animaux, et sa voracité l'avait fait nommer par Aristote ζῶον παμφάγον. L'Ecriture le mentionne souvent à côté du lion, I Rois, XVII, 34 ; Prov. XXVIII, 15 ; Sag. XI, 17. Cet animal était très commun dans l'ancien empire babylonien, et on le trouve encore dans les parties boisées de la Mésopotamie. — *In parte stetit.* Les mots לשטר־חד הקימת présentent quelque difficulté, dit Keil. L'explication de R. Nathan, « et il établit une domination », admise par Kranichfeld, n'est pas seulement en opposition avec חד, mais encore avec toute la suite de la pensée : חד n'est pas en effet, un article indéfini, mais un adjectif numéral. La pensée que la bête établit une domination, ou un domaine uni, est étrange au plus haut point, car le caractère d'une puissance unie ou compacte n'appartient pas au second empire à un plus haut degré qu'à l'empire babylonien. La traduction « de côté », adoptée par les anciens traducteurs et fortement confirmée par le Targum כטר et par l'arabe « s'thar », est bonne, et le sens des mots semble être : « il éleva (son corps) d'un côté. » Ce qui ne signifie pas qu'il penchait d'un côté, ni, avec Hævernick, qu'il se tenait sur les pieds de

Elle avait trois rangs de dents dans la gueule, et on lui disait : Lève-toi, et mange beaucoup de chair.

6. Après cela je regardais, et je vis

in ore ejus, et in dentibus ejus, et sic dicebant ei : Surge, comede carnes plurimas.

6. Post hæc aspiciebam, et ecce

---

devant, car les pieds de devant ou de derrière d'un animal ne peuvent être appelés son côté. Le sens est plutôt qu'il inclinait d'un côté. Cela ne peut désigner, comme le veulent Geier, Michaelis, Rosenmüller, la situation géographique de l'empire, ou être, selon Hitzig, un signe de sa destruction prochaine. Il faut, pour bien comprendre ces mots, les rapprocher avec Hofmann, Delitzsch, Kliefoth, Keil, des ch. II et VIII. De même qu'au ch. II, les bras qui sont de chaque côté de la poitrine de la statue signifient que le second empire se composera de deux parties, ce qui est plus distinctement décrit au ch. VIII par les deux cornes, dont l'une s'élève après l'autre, et devient la plus haute, ainsi, dans ce verset, la constitution en deux parties de cet empire est représentée par la bête qui se lève d'un côté. L'ours médo-perse a en effet deux côtés ; l'un, le côté mède, reste en repos après l'établissement de l'empire, l'autre, le côté perse, s'élève à son tour et devient plus haut que le premier. Münter, Relig. d. Babylon., p. 112, donne la description et la gravure d'un animal symbolique, dans un groupe près de l'étoile de Bélus, qui, couché sur le côté droit, a le côté gauche élevé. Cette posture semble indiquer la sécurité combinée avec la vigilance. Probablement, ajoute Stuart, c'était un des emblèmes royaux ou nationaux. — *Tres ordines erant in ore ejus et in dentibus ejus.* עלעין ne désigne pas des défenses telles qu'en ont les sangliers, il faut le traduire par côtes : « trois côtes (étaient) dans sa bouche entre ses dents. » L'interprétation de ce passage, déjà donnée par Maldonat, Cornelius à Lapide, reprise par Rosenmüller, Keil, etc., est que ces côtes que l'animal a entre les dents sont le butin qu'il a saisi, sa proie ; Cfr. Nombr. XI, 33 ; Zach. IX, 7 ; Jér. LI, 44. Mais pourquoi trois? Suivant les uns, c'est un nombre rond ou symbolique. Suivant d'autres, Hoffmann, Ebrard, Zündel, Kliefoth, Keil, il représente les trois principales conquêtes des Médo-Perses, et il tient dans sa bouche, c'est-à-dire en sa puissance, Babylone, la Lydie et l'Egypte. Cette interprétation nous semble plus claire que celles qu'indique S. Jérôme, et que nous citons : « Tres ordines, sive versus, qui erant in ore ejus et in dentibus, quidam sic interpretatus est, ut regnum Persarum in tres principes diceret fuisse divisum, sicut in περικοπή Balthasaris et Darii (VI 1) legimus, tres fuisse principes, qui centum viginti satrapis præfuerint. Alii autem tres reges post Cyrum fuisse Persarum autumant, et quæ illis sint nomina reticent. Nos vero, quum post Cyrum, qui regnavit annis tringinta, sciamus apud Persas regnasse Cambysen, filium ejus, et fratres Magos, et deinceps Darium, cujus secundo anno cœptum est ædificari templum in Jerusalem, quintum, Xerxem, filium Darii, sextum, Artabanum, septimum Artaxercen, qui μακροχειρ, id est Longimanus, appellatus est, octavum, Xerxem, nonum, Sogdianum, decimum, Darium, cognomento νόθον, undecimum, Artaxerxen, qui appellatus est μνήμων, id est recordans, duodecimum, alium Artaxerxem, qui et ipse cognominatus est Ochus, tertium decimum, Arsen, Ochi filium, quartum decimum, Darium, Arsami filium, qui ab Alexandro, Macedonum rege, superatus est ; quomodo tres reges Persarum fuisse dicimus? nisi forte eligamus aliquos sævissimos, quos ex historiis reperire non possumus. Ergo tres ordines in ore regni Persarum et in dentibus ejus, tria regna debemus accipere, Babyloniorum, Medorum, atque Persarum, quæ in unum redacta sunt regnum. » La première des opinions énoncées par le saint docteur a été reprise par Maurer et Delitzsch. La seconde, soutenue par des Rabbins, est abandonnée aujourd'hui. Quant à la troisième, adoptée par S. Ephrem et Rosenmüller, quoique plus satisfaisante, elle ne nous semble pas non plus acceptable. Nous dirons la même chose de celle d'Ewald qui voit dans ces trois côtes trois rois mèdes, car, comment trois rois mèdes peuvent-ils être regardés comme la proie de l'empire mède ou médo-perse? Nous nous en tenons donc à l'interprétation proposée par Maldonat, etc. — *Sic dicebant ei, surge...* Les trois conquêtes que l'on vient d'énumérer ne satisfont pas l'animal, qui essayera encore d'en faires d'autres. Ce verset contient donc une description du second empire du monde, le médo-perse. Comme nous l'avons dit plus haut, beaucoup d'auteurs modernes ont séparé la monarchie médo-perse en deux royaumes, le mède et le perse : parmi eux, citons Maurer, Hitzig, Hilgenfeld et Delitzsch. Mais cette vue n'est pas soutenable.

6. — *Ecce alia quasi pardus.* Ce troisième animal, qui n'est ni aussi magnifique que le lion, ni aussi fort que l'ours, les égale en rapacité et les dépasse par l'agilité avec laquelle il saisit sa proie. Cfr. Jér. V, 6 ; Habac.

alia quasi pardus, et alas habebat quasi avis, quatuor super se, et quatuor capita erant in bestia, et potestas data est ei.

7. Post hæc aspiciebam in visione noctis, et ecce bestia quarta terri-

une autre bête, semblable à un léopard, et, comme un oiseau, elle avait sur elle quatre ailes, et cette bête avait quatre têtes, et la puissance lui fut donnée.

7. Je regardais ensuite dans cette vision nocturne, et voici qu'une

---

I, 8; Os. XIII, 7. Aussi peut-on dire, avec S. Jérôme, Théodoret, Kliefoth, etc., que le léopard, ou la panthère, tient, par rapport au lion et à l'ours, la même place que le royaume d'airain occupe dans la statue des quatre métaux, II. A l'aide de cette comparaison, on peut reconnaître la signification de la figure qui est ici employée. Le léopard désigne le royaume des Macédoniens. Il est l'emblème bien approprié de la rapide conquête du monde par Alexandre, conquête qui ne demanda pas plus de douze ans. La pensée de l'auteur est d'ailleurs bien exprimée au ch. VIII, 21, où, comme le remarque Hitzig, il indique que le royaume d'Alexandre et de ses successeurs forme le royaume de Javan, מלכות יון, c'est-à-dire la Grèce. En aucune manière il ne peut être question de l'empire des Perses, distingué ici de celui des Mèdes, distinction qui n'a dans l'histoire aucun fondement. Du reste la suite de la description ne fait que fortifier la vue traditionnelle. — *Alas habebat... quatuor super se.* Le léopard a quatre ailes, ce qui signifie un degré de célérité dans la conquête moitié plus grand que celui des Chaldéens et des Médo-Perses. « Nihil enim Alexandri victoria velocius fuit, qui ab Illyrico et Adriatico mari usque ad oceanum Indicum et Gangem fluvium victoriis, magis quam prœliis, orbem percurrit ». S. Jérôme. Cette rapidité, que l'histoire constate dans les mouvements d'Alexandre, ne se remarque en aucune façon, dit Hitzig, dans les opérations de guerre des Perses. — *Et quatuor capita erant in bestia.* Ces quatre têtes indiquent, suivant Zœckler, etc., que la puissance du troisième empire s'étend sur les quatre coins de la terre, c'est-à-dire comprend le monde tout entier. On peut y voir un souvenir d'Ezéch, I, 10 et suiv., où l'on voit les chérubins tournés chacun vers l'un des quatre points cardinaux. Dans un second système, soutenu par Hævernick, elles représentent les principaux pays contenus dans l'empire d'Alexandre : Grèce, Asie occidentale, Egypte, Perse comprenant l'Inde; Hævernick ne développe pas suffisamment sa théorie. En troisième lieu, c'est l'opinion émise par S. Jérôme, les quatre têtes représentent les quatre successeurs d'Alexandre, Ptolémée, Séleucus, Philippe, Antigone. Rosenmüller semble se rallier à ce système. Quatrièmement, l'auteur représente, sous cet emblème, les quatre rois perses, de Cyrus à Xerxès, qui seuls lui étaient connus; Von Lengerke, Hitzig, Ewald, Kamphausen, etc., sont les champions de ce système. Ils s'appuient, pour le soutenir, sur XI, 2; mais ce passage n'implique pas que Daniel ne connut que quatre rois de Perse, et il ne prouve nullement que le prophète ait ici en vue aucun des rois de ce pays. — *Potestas data est ei.* Ces mots équivalent à ceux de II, 39, « imperabit universæ terræ. » Et S. Jérôme dit à propos de ces mots : « Quodque ostendit non Alexandri fortitudinis, sed Domini voluntatis fuisse. » Venons maintenant à l'interprétation générale. Le léopard représente sans conteste l'empire d'Alexandre. Quant aux quatre têtes, elles indiquent certainement la division du royaume représenté par le léopard, en quatre royaumes; de même, au ch. VIII, les quatre cornes du bélier sont expressément interprétées, au ℣. 22, des quatre royaumes qui sortent du royaume de Javan. Les commentateurs qui identifient l'empire d'Alexandre avec le quatrième empire du monde s'appuient sur des rapprochements inadmissibles. Ni la monarchie d'Alexandre, ni le royaume javanique, dit Keil, n'ont de rapport avec le fer qui constitue ce quatrième empire : où voir en effet, dans cette monarchie, le fer qui brise tout, le mélange de fer et d'argile qui symbolise une division intérieure; puis les dix royaumes provenant de cet empire et représentés par les dix doigts? Cfr. II, 33, 40-43. Tout, au contraire, dans ce verset et dans son interprétation traditionnelle, convient parfaitement à Alexandre.

7. — *In visione noctis.* Cfr. ℣. 2. — *Bestia quarta terribilis... et fortis nimis.* On remarquera la solennité de cette description du quatrième animal, auquel le prophète donne des épithètes qu'il n'a point attribuées aux trois précédents. אמתני, que la Vulgate traduit d'après Théodotion, ἔκθαμβον, signifie plutôt stable, solide. — *Dentes ferreos habebat magnos.* Le fer est un des signes caractéristiques du quatrième empire, ici comme dans le ch. II. — *Comedens et... conculcans.* Simi-

quatrième bête terrible et étonnante, extraordinairement forte, ayant de grandes dents de fer, dévorait, mettait tout en pièces, et foulait aux pieds ce qui restait. Elle était très

bilis, atque mirabilis, et fortis nimis; dentes ferreos habebat magnos, comedens atque comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans : dissimilis autem erat ceteris bestiis,

---

litude de description avec le ch. II. Cette quatrième puissance dévore tout et brise tout, c'est-à-dire soumet toutes les nations. Pourquoi le prophète ne la nomme-t-il pas? Keil répond que c'est parce qu'au temps de Daniel, Rome n'était pas en rapport avec Israël et était encore en dehors du cercle de la prophétie de l'Ancien-Testament. Cette réponse n'est pas suffisante, puisque Daniel donne un nom au troisième animal qui représente l'empire d'Alexandre, lequel n'était pas non plus connu de Daniel. Stuart, Pusey, etc., développent une autre raison. Si le nom de la bête est omis, c'est, sans doute, parce que, dans le monde de la nature, aucune ressemblance ne peut lui être trouvée, et qu'elle doit étonner l'univers par sa puissance et sa tyrannie. Le prophète se contente d'indiquer, sans la peindre, la terreur qu'elle inspirera. — *Dissimilis autem erat cœteris bestiis.* « In prioribus enim bestiis singula formidinum signa, in hac omnia sunt ». S. Jérôme. Hævernick, s'appuyant sur Apoc. XIII, 2, pense que ce quatrième animal réunit en lui les caractères des trois autres. Mais il semble plutôt qu'il en diffère par sa nature, et qu'on ne peut le comparer ni avec le lion, ni avec l'ours, ni avec le léopard. — *Habebat cornua decem.* Le ℣. 24 nous apprend que ces dix cornes signifient dix royaumes. Différent en plus des animaux ordinaires qui n'ont que deux cornes, ce monstre en a dix qui sont des symboles de son pouvoir et de sa domination; Cfr. Deut. XXIII, 17; I Rois, II, 1, 10; Ps. XVII, 3; Job, XVI, 15; Mich. IV. 13, etc. Ces dix cornes répondent aux dix doigts de la statue décrite au ch. II. Mais ce nombre désigne-t-il dix royaumes ou faut-il n'y chercher qu'une signification symbolique? C'est que nous allons examiner en étudiant l'ensemble du verset. S. Jérôme, Théodoret, la plupart des interprètes chrétiens et juifs pensent que l'empire désigné par ce quatrième animal est l'empire romain. Beaucoup d'exégètes modernes n'admettent pas cette interprétation. J.-C. Becmann l'attaqua le premier en 1671. Suivant lui l'empire romain n'a pas succédé aux trois empires énumérés plus haut, puisqu'il n'a jamais, en fait de limite territoriale, dépassé l'Euphrate, que la sagesse de ses empereurs lui avait fixé pour frontière. Or, les trois autres empires étant en grande partie situés de l'autre côté de ce fleuve, ils n'ont pas été soumis par les Romains, qui n'ont pas par suite constitué sur leurs débris une monarchie leur héritière. Mais cette opinion s'appuie sur une interprétation trop servile du texte. L'auteur ne veut pas en effet parler d'empires se succédant sur les mêmes points du monde, mais d'influences successives qui annulent les puissances qui les avaient précédées. Or, on ne peut nier que l'empire romain n'ait détruit l'empire grec, qui lui-même avait vaincu les Médo-Perses, héritiers de l'empire de Babylone. Nous ne nous arrêterons donc pas au système de Becmann qui voit dans la quatrième bête l'emblème de l'empire des Parthes. Selon Hitzig, etc., le quatrième empire est celui d'Alexandre; cette opinion a déjà été réfutée au verset précédent. D'autres, Zœckler, etc., y voient les royaumes des Séleucides et des Ptolémées, représentés par les deux jambes de la vision du ch. II; dans les dix cornes ils trouvent les autres royaumes des Diadoches. A quoi Kliefoth répond justement : « Comment la Syrie et l'Egypte arrivent-elles à être les pieds? Les doigts d'ailleurs proviennent des pieds; or, les autres royaumes des Diadoches ne proviennent ni de la Syrie, ni de l'Egypte. » Quand Bertholdt, von Lengerke, Delitzsch, etc., essayent de trouver les dix rois séleucides représentés par les dix cornes, ils ne peuvent, malgré tous leurs efforts, en compter plus de sept : Séleucus Nicator, Antiochus Soter, Antiochus Theus, Séleucus Callinicus, Séleucus Ceraunus, Antiochus le Grand, Séleucus Philopator, frère et prédécesseur d'Antiochus Epiphane, qui monta sur le trône de Syrie après la mort de Philopator. Cela ne fait pas le compte. Aussi Hitzig et Hilgenfeld, Die Prophet Ezra und Daniel, p. 32, rangent-ils Alexandre le Grand parmi les rois de Syrie, ce qui ne s'explique en aucune manière. Il faut remarquer en outre que les dix cornes ne paraissent pas l'une après l'autre, mais qu'elles se trouvent en même temps sur la tête de la bête; il ne peut donc être question de rois de Syrie qui se seraient succédés les uns aux autres. D'ailleurs le ch. VIII, d'après la remarque de Bleek, ne parle que de quatre monarchies sorties de celle d'Alexandre après la mort du conquérant. Malgré cette observation très juste, qui suffirait à faire repousser l'identification du quatrième empire avec l'empire des Séleucides, Bleek entreprend de découvrir

quas videram ante et eam, habebat cornua decem.

8. Considerabam cornua, et ecce cornu aliud parvulum ortum est de

différente des autres bêtes, que j'avais vues avant elle, et elle avait dix cornes.

8. Je considerais les cornes, et voici qu'une petite corne sortit du

---

le nombre dix dans celui des généraux qui, après la division de l'empire d'Alexandre, prirent les principales provinces : 1. Crater, la Macédoine ; 2. Antipater, la Grèce ; 3. Lysimache, la Thrace ; 4. Léonatus, la Phrygie mineure sur l'Hellespont ; 5. Antigone, la Phrygie majeure, la Lycie et la Pamphylie ; 6. Cassandre, la Carie ; 7. Eumène, la Cappadoce et la Paphlagonie ; 8. Laoméclon, la Syrie et la Palestine ; 9. Pithon, la Médie ; 10. Ptolémée Lagus, l'Egypte. Pour réfuter ce système, Zündel dit : « Cette hypothèse pourrait avoir de la valeur si ces royaumes, au lieu d'être une partie choisie dans l'ensemble, étaient le tout. Ce n'est pas le cas. Car, à cette époque, le royaume, selon Justin, Hist. XIII, 4, fut divisé en plus de trente parties séparées. Quoique les noms ne s'accordent pas toujours dans les divers auteurs qui les donnent, encore est-il manifeste qu'on ne trouve jamais d'indication relative à une division du royaume d'Alexandre en dix parties. L'histoire ne connaît rien de tel ; et Bleek tombe dans la même méprise que Porphyre, en faisant un choix arbitraire, et en ne donnant pas un nombre fixé. » Nous maintenons donc l'opinion traditionnelle, qui voit l'empire romain désigné dans la quatrième bête. Mais cet empire est-il celui qui a précédé la naissance de Notre-Seigneur? Quelques protestants l'ont soutenu. Il est certain en effet que la puissance romaine fut florissante jusqu'à cette époque et, qu'à partir de là, elle commença à décliner ; en outre l'analogie du ch. II, où le Christ brise l'empire romain, pourrait consolider cette opinion. Elle a cependant contre elles bien des raisons qui empêchent de l'adopter. Les dix rois ne peuvent pas désigner, comme on l'a prétendu, les nombreux consuls de la république ; « mallemque nihil quam hoc dicere », dit Maldonat. Donc, suivant ce commentateur, la quatrième bête signifie l'empire romain après le premier et avant le second avènement du Christ. Tous les écrivains ecclésiastiques, sans en excepter aucun, ont soutenu cette opinion. S. Jean voit aussi, Apoc. XVII, 7, 12, une bête ayant dix cornes ; il n'est pas probable que sa prophétie ait rapport au passé ; il faut donc, d'accord avec l'apôtre, voir dans ce passage la prédiction de l'empire romain. Mais comment expliquer, dans ce cas, les dix cornes qui paraissent sur le front de la bête ? On a déjà remarqué que, d'après le ℣. 24, ces cornes représentent des royaumes. Mais ces royaumes ne sont pas encore trouvés. A cause de cela la plus grande partie des interprètes ecclésiastiques pensent que les dix rois dont parle le prophète ne sont pas encore parus, et qu'ils ne viendront qu'avant l'avènement de l'Antechrist. Ainsi pensent Maldonat, Cornelius à Lapide, etc. L'opinion de Maldonat est surtout fondée sur ce qu'on ne trouve pas ces rois dans l'histoire attentivement étudiée, et que par conséquent ils sont encore à venir. Beaucoup de commentateurs protestants, Tregelles, Faussett, etc., se rallient à cette manière de voir. Une autre opinion, émise par Keil, consiste à voir dans le nombre dix le symbole d'un tout défini et déterminé. Cfr. I Rois, I, 8 ; Eccl. VII, 20 ; Matt. XXV, 1. Nous nous associerons volontiers à ce dernier système, auquel il n'est pas impossible de trouver des défenseurs dans la tradition chrétienne. S. Augustin, De Civit. Dei, XX, 23, semble le favoriser, et on le trouve soutenu par Pintus. Il mérite d'être étudié, car l'empire romain est détruit depuis longtemps, et les illusions que pouvaient encore entretenir des écrivains du XVIe siècle sur son existence n'ont plus aujourd'hui de raison d'être.

8. — *Ecce cornu aliud parvulum ortum est de medio eorum.* Le prophète, qui considère attentivement ce spectacle, voit tout d'un coup une corne très petite croître au milieu des dix dont il vient de parler. Elle est très petite en commençant, mais elle finit par devenir plus grosse que les dix autres, Cfr. ℣. 20. — *Tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus.* Cette petite corne détruit trois de celles qui lui étaient antérieures, et qui, suivant l'original, ne purent supporter sa présence. D'après une grande partie des critiques modernes, suivant en cela Porphyre, cette petite corne symbolise Antiochus Épiphane et la manière dont ce roi sortit de sa condition obscure du commencement pour monter sur le trône des Séleucides, en détrônant deux ou trois de ses rivaux. D'après les Commentateurs juifs c'est le Christ qui est ici désigné, parce que, disent-ils, il a détruit la loi de Moïse, opinion qui ne demande pas de réfutation. Il en est de même de l'interprétation de Luther pour qui le Pontife romain est désigné ici. Vatable, Palmer, etc., l'entendent des Turcs, et Annus et Pintus de Mahomet ; tous ces systèmes ne supportent

milieu des autres, et trois des premières cornes furent arrachées de devant elle, et voici que cette corne avait comme des yeux d'homme, et une bouche qui prononçait de grandes choses.

medio eorum : et tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus : et ecce oculi, quasi oculi hominis erant in cornu isto, et os loquens ingentia.

9. Je regardais, et des trônes furent placés, et l'Ancien des jours s'assit. Son vêtement était blanc comme la neige, et les cheveux de

9. Aspiciebam donec throni positi sunt, et antiquus dierum sedit : vestimentum ejus candidum quasi nix, et capilli capitis ejus quasi lana

---

pas la discussion. S. Jérôme, S. Irénée, Théodoret, Lactance, Maldonat, Ribera, Cornélius à Lapide, Dom Calmet, Tregelles, Fausset, appliquent ces mots à l'Antechrist. Ils ne donnent guère de preuves à l'appui de cette opinion, que son caractère traditionnel rend cependant presque inattaquable. — *Oculi hominis erant in cornu isto, et os loquens ingentia.* Cette onzième corne a les yeux d'un homme et une bouche qui dit de grandes choses; Cfr. sur ce dernier passage, Apoc. XIII, 5, et le Commentaire de M. Drach, p. 124. Ces expressions, dit Keil, suggèrent la pensée que cette corne représente un être humain. Les yeux, la vue par les yeux, sont les symboles de la connaissance, de la circonspection, de la prudence. Ce roi devra donc surpasser tous les autres en sagesse et en prudence. Mais pourquoi lui donne-t-on les yeux d'un homme? Ce n'est pas seulement pour indiquer que la corne représente un homme. Ce fait est suffisamment mis en lumière puisqu'on lui attribue des yeux, une bouche, un discours. Il a des yeux d'homme parce que le prophète l'oppose ainsi à un être céleste qui le jugera à cause de sa tyrannie et des crimes de son gouvernement. « Ne eum putemus juxta quorumdam opinionem, vel diabolum esse, vel dœmonem; sed unum de hominibus, in quo totus Satanas habitaturus sit corporaliter. » S. Jérôme. Suivant Maldonat, les yeux d'homme indiquent l'orgueil de l'Antechrist, « superbiam quæ in oculis potissimum apparet. » Les derniers mots du verset, *os loquens ingentia* expriment la même idée d'orgueil, qui ne se manifestera pas seulement dans sa personne, mais aussi dans tous ses discours. Cfr. Apoc. XIII, 5, où les paroles « magna » sont distinguées des blasphèmes.

9. — *Aspiciebam donec throni positi sunt.* Il y a maintenant un changement de scène. Dieu va entrer en jugement et prononcer une sentence solennelle. Les trônes sont placés non pas dans le ciel, car, d'après le ℣. 13, le Fils de l'Homme y descend des cieux; ils ne sont pas placés non plus sur la terre, mais, comme XII, 7, dans un endroit qui est entre le ciel et la terre. Il n'y a pas qu'un seul trône pour Dieu, qui est le juge, mais plusieurs destinés à l'assemblée qui va siéger autour de Dieu. Les Rabbins pensent que cette assemblée doit être composée des anciens d'Israël, opinion qu'il est inutile de réfuter. D'après Hengstenberg, ce sont les hommes glorifiés qui y paraissent. Ce sont plutôt les anges, Ps. LXXXVIII, 8, indiqués au ℣. 10. Pour quelques commentateurs, ces trônes sont destinés aux apôtres. Au lieu de la traduction que nous adoptons à la suite des anciennes versions, de Rashi, Zunz, Cahen, Benisch, Maurer, Rosenmüller, Keil, Zœckler, etc., un certain nombre de commentateurs, parmi lesquels sont Aben-Ezra, Saadias-Gaon, Geier, de Wette, Ewald, proposent cette autre traduction : « les trônes furent abattus, » c'est-à-dire les quatre puissances qui viennent d'être décrites furent détruites, mais l'ancienne traduction est préférable à celle-ci. — *Antiquus dierum sedit.* עתיק יומין, quelqu'un avancé en âge, très vieux. C'est Dieu le père, qui est ici désigné, et qui se rend visible sous la forme d'un vieillard; le prophète veut ainsi caractériser la majesté divine. Daniel a trouvé dans l'Ancien-Testament des noms donnés à Dieu, qui se rapprochent de celui-ci, Deut. XXXIII, 27; Ps. LIV, 20. Plus tard, S. Paul parlera du roi des siècles, I Tim. I, 17, et S. Jean louera « le premier et le dernier. » Apoc. I, 17. Quand Daniel, dit Keil, représente le vrai Dieu comme un vieillard, il ne le fait pas pour faire contraste avec les dieux récents du paganisme qu'Antiochus Epiphane cherchait à introduire en Judée; il ne le fait pas non plus, comme Hitzig et Kranichfeld le pensent, par allusion à Deut. XXXII, 17, et à Jér. XXIII, 23. Dieu n'est pas appelé en effet le Dieu ancien; il apparaît seulement comme un vieillard, parce que l'âge inspire le respect et donne l'impression de la majesté. S. Jérôme pense que ce n'est pas le Père qui est décrit par Daniel dans ce passage, et qu'il s'agit du Fils, mais, comme l'indique le saint docteur, le ℣. 13 s'oppose à ce sentiment. S. Jean, Apoc. IV et V, distingue aussi

munda : thronus ejus flammæ ignis : rotæ ejus ignis accensus.

10. Fluvius igneus rapidusque egrediebatur a facie ejus : millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei : judicium sedit, et libri aperti sunt.

Apocal. 8, 11.

11. Aspiciebam propter vocem

sa tête étaient comme la laine pure. Des flammes de feu faisaient son trône, et les roues de ce trône étaient un feu allumé.

10. Un fleuve de feu rapide sortait de devant sa face ; des milliers le servaient, et des millions l'assistaient. Le jugement se tint et les livres furent ouverts.

11. Je regardais à cause du bruit

---

le Christ de celui qui est assis sur le tribunal du juge. Il ne peut être question ici du jugement dernier, mais d'un jugement invisible, antérieur à celui là, et dans lequel le Père soumettra à son Fils tous ses ennemis ; Cfr. Ps. CIX, 2. Ce jugement prépare le jugement dernier, dit Cornelius à Lapide. — *Vestimentum ejus candidum quasi nix, et capilli... quasi lana munda.* Cfr. Apoc. I, 14. Cette blancheur immaculée des vêtements et de la chevelure désigne la pureté et la sainteté. V. Is. LIX, 17 ; Job, XXIX, 14 ; II Paral. XIX, 7 ; Is. I, 16 ; Ps. CXLVI, 16. — *Thronus ejus flammæ ignis.* Son trône semble être de flammes. Ce trône tout en feu n'implique pas un sentiment de vengeance chez le juge, Cfr. Deut. IV, 24 ; IX, 3 ; XXXII, 22 ; Hébr. XII, 29, etc. Fréquemment en effet, Dieu est décrit comme entouré de flammes, sans qu'il y ait allusion à son caractère de juge, Gen. XV, 17 ; Exod. III, 3 ; Ps. XVII, 9, etc. C'est donc surtout la gloire divine que le Prophète décrit ici. — *Rotæ ejus ignis accensus.* Le trône de Dieu est soutenu sur des roues, comme Ezéch. I, 13 et suiv. Ces roues symbolisent, dit Kliefoth l'omniprésence du jugement de Dieu par toute la terre.

10. — *Fluvius igneus rapidusque egrediebatur a facie ejus.* Ce fleuve qui émane de Dieu, se répand par toute la terre, consume tout ce qui est péché ou offense à Dieu. « Fluvius... egrediebatur a facie ejus ut peccatores traheret in gehennam. » S. Jérôme. Le fleuve sort de Dieu, dit Zœckler, et non de son trône. Cependant l'auteur du livre d'Enoch, XIV, 19, et l'écrivain sacré de l'Apocalypse, IV, 9, font sortir le fleuve enflammé du trône, dans des descriptions basées sur ce passage. Ewald interprète les mots fleuve de feu dans le sens de fleuve de lumière ; il en fait le symbole du discours de Dieu, c'est-à-dire de l'ordre qu'il donne de commencer le jugement. Rien de plus arbitraire. — *Millia millium... assistebant ei.* Expressions hyperboliques indiquant une multitude immense d'anges : Cfr. Deut. XXXIII, 2 ; Ps. LXVII, 18 ; CII, 20 ; III Rois, XXII, 19 ; IV Rois, VI, 17 ; Neh. IX, 6. Mais, tout en étant bibliques, ces expressions sont aussi babyloniennes, et elles indiquent, dans les inscriptions, une foule innombrable ; Voir Oppert, Grammaire assyrienne, p. 41. « Assistere » a le même sens que « ministrare : » tous ces anges sont employés au service de Dieu. — *Judicium sedit.* Le juge s'asseoit pour rendre la justice, comme le dit le syriaque : « le juge s'assied. » — *Et libri aperti sunt.* Cfr. Apoc. XX, 12. Ce sont les livres où les actions des hommes sont contenues, et qui servent de base à la sentence prononcée par Dieu sur les bons et sur les méchants. Le livre de vie, dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture, Cfr. Psal. LXVIII, 29, etc., n'est pas mentionné ici. Il n'y est pas question non plus de la conscience des hommes, comme le croit Théodoret. L'auteur se sert seulement d'une métaphore empruntée aux jugements des hommes. « Unusquisque cernet ante faciem suam exposita opera sua, sive bona illa, sive mala præmisit. Formidabiles libri aperiuntur, in quibus scripta sunt opera nostra, et actus, et verba, et quæcumque egimus in hac vita : nec solum actus, sed et cogitationes et intentiones cordis. » S. Ephrem. « Aperitur, conscientiæ liber, revolvitur misera vitæ series, tristis quædam historia replicatur, illuminatur ratio, et evoluta memoria velut quibusdam ejus oculis exhibetur. Utraquæ vero non tam ipsius est animæ, quam anima ipsa, ut eadem sit et inspiciens et inspecta, contra suam statuta faciem, et a violentis quibusdam apparitoribus, immissarum utique cogitationum, judicanda cogitur assistere tribunali. » S. Bernard.

11. — *Aspiciebam propter vocem sermonum grandium...* Je me demandais, dit le Prophète, quel résultat auraient ces paroles, pleines d'orgueil et de mépris de Dieu, que proférait la onzième corne de la quatrième

des grandes paroles que cette corne disait, et je vis que la bête avait été tuée, que son corps était détruit et qu'il avait été livré pour être brûlé au feu.

12. La puissance des autres bêtes leur avait été aussi ôtée, et le temps de leur vie leur avait été marqué jusqu'à un temps et un temps.

13. Je regardais donc dans une vision nocturne, et quelqu'un, comme

sermonum grandium, quos cornu illud loquebatur : et vidi quoniam interfecta esset bestia, et periisset corpus ejus, et traditum esset ad comburendum igni :

12. Aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas, et tempora vitæ constituta essent eis usque ad tempus et tempus.

13. Aspiciebam ergo in visione noctis, et ecce cum nubibus cœli

---

bête, c'est-à-dire l'Antechrist, ou suivant Zœckler et l'école intermédiaire, le dernier et le plus impie des rois de la quatrième monarchie. — *Vidi quoniam interfecta esset tertia.* La bête est vaincue, et a le sort de tous les ennemis de Dieu. — *Traditum esset ad comburendum igni.* C'est le supplice que les Babyloniens infligeaient aux blasphémateurs et aux traîtres; V. III, 6. On ne peut, dit Fuller, savoir si Daniel parle ici, comme des critiques rationalistes et protestants, Lengerke et Keil le pensent des supplices des méchants après la mort; Cfr. Apoc. XIX, 20; XX, 1. Des commentateurs catholiques, Cornelius en particulier, y voient seulement la description de la ruine de l'empire romain, destruction telle qu'on pourra dire qu'il est réduit en cendres.

12. — *Aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas.* Il n'est pas question ici des royaumes représentés par les dix cornes que porte la quatrième bête, mais bien des trois empires désignés par les trois premiers animaux. La majorité des anciens et des nouveaux commentateurs est d'accord là-dessus. Mais comment faire accorder ces mots avec ce qui a été dit plus haut de la destruction de ces empires? Le prophète entend probablement que des débris ou des fragments des trois premiers empires, ayant continué d'exister à côté du quatrième, sont enveloppés dans sa destruction. La chûte des trois premiers empires, dit Zœckler, n'est pas regardée par Daniel comme complète, car des parties plus ou moins grandes de ces empires, incorporées temporairement dans le quatrième, sans pour cela lui être entièrement assimilées, subsistent encore jusqu'à ce que le jugement les enveloppe dans une ruine commune. Il ne s'agit pas, comme le supposent J. D. Michaelis, von Lengerke, Hitzig, Ewald, de nouveaux royaumes distincts des premiers empires. On voit d'ailleurs au ch. II, que la destruction des quatres parties du colosse a lieu au même moment, à la suite du choc de la pierre qui roule de la montagne; ℣. 34 et suiv., 44. — *Et tempora... usque ad tempus et tempus.* La durée de ces empires avait été fixée par Dieu jusqu'à un certain moment, celui où il avait résolu de les juger. Le temps de leur vie, c'est-à-dire de leur durée, ne se prolongera qu'autant que Dieu le voudra.

13. — *Ecce cum nubibus cœli quasi Filius hominis veniebat.* La destruction des empires n'a pas terminé le jugement, qui ne sera achevé que par l'érection du royaume de Dieu due au Fils de l'homme. Celui qui ressemble au Fils de l'homme, c'est-à-dire à un homme, vient sur les nuées du ciel. Les nuages du ciel sont comme le char sur lequel Dieu vient des cieux pour prononcer et exécuter le jugement contre ses ennemis; Cfr. Ps. XVII, 10 et suiv.; XCVI, 2-4, CIII, 3; Is. XIX, 1; Nah. I, 3. Notre-Seigneur fait allusion à ce passage, Matt. XXIV, 30; XXVI, 64; Marc, XIII, 26; Apoc. I, 7; XIV, 14. Le passage de I Thess. IV, 16, invoqué par Hoffmann contre cette explication, ne lui enlève rien de sa vérité. Ces mots « comme un fils d'homme, » n'impliquent pas que ce personnage soit un homme; l'auteur sacré veut surtout montrer la différence qu'il y a entre lui et les animaux qui symbolisent les empires du monde. La forme humaine qu'il revêt indique tout d'abord sa supériorité sur les puissances du monde. Qui est ce Fils de l'homme? Après Aben-Ezra, Paulus, Wegschneider, Hofmann, Hitzig, Weisse, Volkmar, Fries, Baxmann, Herzfeld et Kuenen appliquent ces mots non au Christ, mais au peuple d'Israël pris dans son ensemble. Ils appuient leur manière de voir sur ce que, dans l'explication de la vision, ℣℣. 24 et 27, le royaume, la domination et le pouvoir donnés au Fils de l'homme, ℣. 14, sont attribués au peuple des saints du Très-Haut. Mais, répond Keil, le ℣. 27 n'apporte aucun appui à cette supposition, car à cet endroit l'ange ne fait pas sa déclaration relative au royaume éternel de Dieu, sous forme d'interprétation de la vision de Daniel, comme lorsqu'il s'agit

quasi filius hominis veniebat, et usque ad Antiquum dierum pervenit : et in conspectu ejus obtulerunt eum.

14. Et dedit ei potestatem, et ho-

le fils de l'homme, venait avec les nuées du ciel, et il arriva jusqu'à l'Ancien des jours. Ils le mirent en sa présence.

14. Et il lui donna le pouvoir,

---

des quatre animaux, aux ℣℣. 17 et 23; il dit seulement qu'après la destruction de la corne et de son pouvoir, le royaume et la puissance seront donnés au peuple des saints, parce qu'il vient de parler, ℣. 26, Cfr. ℣. 22, des blasphèmes de la corne contre Dieu, et de la guerre qu'elle avait déclarée aux saints du Très-Haut. La transmission du royaume au peuple de Dieu n'exclut pas du reste la royauté du Messie ; bien plus elle l'implique, car Daniel, comme les autres prophètes, n'a pas l'idée d'un royaume sans chef, ni d'un royaume messianique sans le roi-Messie. Avec toute la tradition, il faut rapporter ces mots au Messie. C'est probablement de ce passage de Daniel que Notre-Seigneur a pris cette qualification de Fils de l'homme qu'il se donne souvent, Matt. VIII, 20, IX, 6, XII, 32, XVIII, 11, XXIV, 30. XXVI, 64, etc. Cfr. encore Luc, XXIV, 39, Jean, XX, 27 ; I Jean, I, 1. Delitzsch prétend toutefois que בר־אנש, « fils de l'homme, » ne fut jamais le nom du Messie dans la synagogue ; suivant lui, Matt. XVI, 13-16. prouve que la notion de Messie et celle de Fils de l'homme ne sont pas identiques, mais ce passage n'est pas décisif ; V. la note de M. Fillion, dans son Commentaire, p. 320. Le Seigneur, ajoute Delitzsch, Messianic prophecies, p. 92, s'appelle Fils de l'homme, 1° parce qu'il est l'homme d'humiliation, en qui toutes les souffrances de l'humanité sont concentrées, et en qui l'histoire de l'humanité trouve sa signification la plus profonde ; c'est ce que prouve Matt. VIII, 20, où Notre-Seigneur se donne pour la première fois ce titre. 2° Parce qu'il est l'homme de gloire en qui l'humanité atteint son plus haut degré de grandeur, en qui elle retrouve ce qu'elle avait perdu par le péché, en qui elle monte de la bassesse la plus profonde à la hauteur la plus sublime, des abîmes du péché et des liens de la mort à la justice, à la victoire et à la vie éternelle. C'est dans ce sens que Notre-Seigneur dit que Dieu lui a donné autorité pour exercer le jugement, parce qu'il est le Fils de l'homme, Jean, v. 27. V. aussi le Commentaire de M. Fillion, pp. 161, 162. Comme le dit Bossuet, « le Fils de l'homme n'est pas un autre que Jésus-Christ même, qui, pour honorer la nature que le Verbe s'est unie, se voulait caractériser par le titre qui le rapproche de nous. » Première instruction sur la version de Trévoux, p. 2. Cette interprétation traditionnelle s'appuie encore sur la distinction formelle qu'il y a, aux ℣℣. 18 et 21 de ce chapitre, entre le peuple d'Israël et le Fils de l'homme, sur d'importants témoignages de la littérature judéo-hellénistique, tels que ceux du livre d'Enoch, XLVI, 1 3, XLVIII 2 et suiv., LXII, 7. 9. 14, LXIII, 11 ; LXIX, 27 ; sur le témoignage de la plupart des rabbins, Saadias, Rashi, etc., qui désignent fréquemment le Messie sous le titre de עננא, celui qui vient sur un nuage. — *Usque ad antiquum dierum pervenit.* Le Fils de l'homme est conduit devant Dieu le père, non pas pour partager sa gloire, mais pour vaincre ses ennemis, dont le principal est l'Antechrist. La personnalité du Messie est indiquée clairement ici ; il ne peut être confondu, comme ont fait les LXX, avec l'Ancien des jours. G. Palmer est d'une opinion contraire. Il dit : « Hoc est manifeste ascensio Domini Jesu Christi, qui sic ascendebat ad Patrem suum in diebus quarti regni Romani Apostolis suis spectantibus, « donec *nubes* suscepit eum ab oculis eorum ; » de quo et angeli tum testati sunt, eumdem sic etiam esse venturum a Patre « quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum, » id est ut et ipse expressis verbis prædixit, « videbunt filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei et venientem *cum nubibus cœli.* » Tum igitur, cum ascendisset *in nubibus cœli* ad Patrem suum, Pater æternus dedit illi potestatem et honorem et regnum, ut omnes populi tribus et linguæ ipsi serviant : et ipse tum ascendens in altum, et captiva ducta captivitate, dona accepit hominibus conferenda, id est donum Sancti Spiritus ; quo demisso die Pentecostes Ecclesiæ suæ, id est regni Dei visibilis, societatem instituit, et imaginem bestialis humanitatis in pedes ejus e ferro et testa fictili compositos corporis sui lapide percussit, et conterere et comminuere gentes incepit, etiam regere *ex parte,* a Constantini tempore usque ad Carolum Magnum et successores ejus. » — *In conspectu ejus obtulerunt eum.* Les anges l'amenèrent en présence de Dieu. L'auteur sacré ajoute ces paroles pour montrer l'honneur qui est rendu au Messie par les anges.

14. — *Dedit ei potestatem et honorem et regnum.* Avant ce moment, le Christ avait la toute-puissance. Matt. XXVIII, 18 ; Luc, X. 22 ; I Cor. XV. 25. Le Père la lui confirme aujourd'hui, et promulgue, pour ainsi parler, le royaume du Messie. — *Omnes populi, tribus*

l'honneur et le royaume, et tous les peuples, les tribus, les langues le serviront. Sa puissance est une puissance éternelle qui ne lui sera pas enlevée, et son royaume ne sera pas détruit.

15. Mon esprit s'épouvanta; je fus, moi Daniel, terrifié par tout cela, et les visions de mon esprit me troublèrent.

16. J'approchai d'un des assistants, et je lui demandai la vérité sur toutes ces choses; il m'interpréta ce qui arrivait, et il m'instruisit :

17. Ces quatre grandes bêtes sont quatre royaumes qui surgiront de la terre.

norem, et regnum : et omnes populi, tribus, et linguæ ipsi servient : potestas ejus, potestas æterna, quæ non auferetur : et regnum ejus, quod non corrumpetur.

Supr. 3, 100 *et* 4, 31; *Mich.* 4, 7; *Luc.* 1, 32.

15. Horruit spiritus meus; ego Daniel territus sum in his, et visiones capitis mei conturbaverunt me.

16. Accessi ad unum de assistentibus, et veritatem quærebam ab eo de omnibus his. Qui dixit mihi interpretationem sermonum, et docuit me;

17. Hæ quatuor bestiæ magnæ, quatuor sunt regna quæ consurgent de terra.

---

et linguæ ipsi servient. Les rois babyloniens se servent de cette formule dans l'entête de leurs édits, III, 4, 98, etc. C'est un orgueil qui n'est pas justifié. Seul le royaume du Messie s'étendra à tous les peuples, à toutes les nations et à toutes les langues; Marc, XVI, 15, etc. — *Potestas ejus, potestas æterna quæ non auferetur;* Luc, I, 33. Cfr. plus haut, VI, 26. — *Regnum ejus quod non corrumpetur.* Les royaumes du monde seront détruits, mais celui du Messie ne subira aucune atteinte du temps ni des puissances humaines. « Hoc cui potest hominum convenire, respondeat Porphyrius : aut quis iste tam potens sit, qui cornu parvulum, quem Antiochum interpretatur, fregerit atque contriverit? Si responderit Antiochi principes a Juda Machabæo fuisse superatos, docere debet quomodo cum nubibus cœli veniat, quasi Filius hominis, et offeratur vetusto dierum, et detur ei potestas et regnum, et omnes populi, tribus ac linguæ serviant illi, et potestas ejus æterna sit, quæ nullo fine claudatur. » S. Jérôme. Les disciples modernes de Porphyre ne peuvent se tirer de là qu'en soutenant qu'il n'y a ici que des images, et que le royaume messianique, comme le dit Kuenen, doit succéder immédiatement à celui d'Antiochus.

15. — *Horruit spiritus meus.* Cfr. plus haut, IV, 16; plus bas, X, 16, et Ezéch. II, 1, III, 23, XI, 17. — *In his.* בגוי נדנה, « dans la gaîne, » Cfr. Job, XXVII, 8, dans le fourreau, c'est-à-dire en moi-même. Expression très remarquable. Un ancien, cité par Pline, Hist. nat. VII, 52 a dit aussi : « vagina velut animæ corpus. » L'âme du prophète, étonnée par cette vision, sort de lui-même, pour ainsi dire, comme une épée qu'on tire du fourreau. *Visiones capitis mei conturbaverunt me*; Cfr. II, 28, IV, 2.

16. — *Accessi ad unum de assistentibus.* Daniel demande l'explication de ce qu'il voit à l'un de ceux qui se tiennent devant le trône de Dieu, c'est-à-dire à l'un des anges: Cfr. ℣. 10. — *Veritatem quærebam ab eo de omnibus his.* Daniel lui demande une interprétation claire et sûre de ce qu'il voit. — *Qui dixit mihi interpretationem sermonum...* L'ange, auquel le prophète s'adresse, va lui donner cette interprétation dans les versets suivants.

17. — *Hæ quatuor bestiæ magnæ.* Litt. « Ces animaux grands qui sont quatre. » Le texte montre, dit C. B. Michaelis, qu'il y a surtout deux choses à observer dans ces animaux, leur grandeur et leur nombre; par là même on comprend que ces royaumes doivent se distinguer de tous les autres. — *Quatuor sunt regna.* Litt. « sont quatre rois; » mais les rois personnifient ici les royaumes, comme le montre clairement le ℣. 23. — *Consurgent de terra.* Ils viendront l'un après l'autre, chacun à leur temps. L'écrivain sacré parle au futur, quoique l'empire chaldéen ait déjà paru et touche même à sa fin; mais les trois derniers sont encore à venir, et c'est pour cette raison qu'il s'exprime ainsi; Cfr. XI, 2. Théodotion ajoute : αἳ ἀρθήσονται, et les LXX : αἳ ἀπολοῦνται ἀπὸ τῆς γῆς. Ces additions paraissent empruntées au ℣. 12. Elles ne sont pas sans importance, dit Fuller, pour indiquer l'état de l'opinion à l'époque où ces traducteurs écrivaient

18. Suscipient autem regnum sancti Dei Altissimi; et obtinebunt regnum usque in sæculum, et sæculum sæculorum.

19. Post hoc volui diligenter discere de bestia quarta, quæ erat dissimilis valde ab omnibus, et terribilis nimis; dentes et ungues ejus ferrei; comedebat et comminuebat, et reliqua pedibus suis conculcabat;

20. Et de cornibus decem, quæ

18. Mais les saints du Dieu très-haut obtiendront le royaume, et ils le conserveront jusque dans les siècles et les siècles des siècles.

19. Ensuite je désirai vivement apprendre ce qu'était la quatrième bête, qui était très différente de toutes les autres et si terrible. Ses dents et ses ongles étaient de fer, elle dévorait, elle brisait, et elle foulait aux pieds ce qui restait.

20. Quant aux dix cornes qu'elle

---

18. — *Suscipient autem regnum sancti Dei altissimi.* Lorsque les quatre empires seront détruits, les saints du Très-Haut prendront leur place et seront les maîtres du monde. קדישו עליונין, les saints qui sont dans les hauteurs sublimes, traduit Houbigant, ou comme la Vulgate, les saints du Très-Haut. Suivant ce Commentateur, il s'agit ici des anges. Nous citons ses paroles : « Vocabulo קדישין potantur Angeli apud Danielem. Sic IV, 10 *descendit de cœlo* קדיש, *sanctus,* sive Angelus. Jam עליונין, *sublimes*, de aliis quam de ipsis Angelis vix intelligi potest. Neque enim Judæi unquam sic nominantur, ℣. 27, Judæi dicuntur *populus sanctorum sublimium,* non ipsi *sublimes.* Nec vero etiam fas est credere, Judæos qui post Antiochum vixerunt, regnum obtinuisse, quod *in sæcula perpetua* esset duraturum. Hæc non latuere Vulgatum, cum converteret *sancti Dei altissimi,* addens *Dei;* quod tamen fas non fuit, ut neque convertere ℣. 27, *populo sanctorum Altissimi,* cum eo etiam ℣. 27 legatur עליונין, numero plurali, qui numerus non potest accommodari ad Deum unum. Ergo retinendum *sublimes* sive *qui sunt in sublimibus.* Etenim, quia pugnant Angeli contra *principes et potestates, contra spiritualia nequitiæ in cœlestibus,* Daniel prædicit futuros esse deinde Angelos Dæmonibus superiores; ita ut populum judæum sic vegant, ut potestas eorum universo orbi palam fiat. Quod quidem evenit per bella continua Machabæorum, quibus Angeli præfuerunt, nec semel apparuerunt. Quo Angelorum præsidio factum est ut regnum populi judaici fieret regnum durabile (עד עלמא), utque id regnum diu esset in honore apud exteras gentes. Non jam dicitur ℣. 27, de regno Judæorum, id fore *ad sæculum et ad sæculum sæculorum,* quibus verbis perpetuitas absoluta, nec tempore finita demonstratur; hoc tantum dicitur fore בילכות עלם, *regnum sæculi,* sive diu permansurum; contra quam hoc versu 18 prænuntiatur, potestatem Angelorum fore perpetuam, quia nimirum Angeli Dæmonibus superiores futuri erant, donec *Princeps mundi ejiceretur foras.* » Nous avons peine à accepter cette interprétation. Ce ne sont pas les Juifs, qui, disent von Lengerke, Maurer, Hitzig, ont coutume de s'appeler eux-mêmes saints, par contraste avec les païens; ce ne sont pas non plus les Israélites du règne de mille ans, comme le veulent Hoffmann et les millénaires. Nous croyons, ainsi qu'on peut le conclure d'après Exod. XIX, 6; Deut. VII, 6, que ce sont les membres de la nouvelle alliance, l'Israël du Nouveau-Testament, composé des Juifs devenus chrétiens et des fidèles pris parmi toutes les nations, comme l'indique le ℣. 14; Cfr. Is. IV, 3, VI, 13, LXII, 12; Rom. IX, 6, etc. Daniel les appelle plus bas le peuple des saints, VIII, 24, ou le peuple saint, XII, 7. Maldonat, Cornélius à Lapide, entendent ces mots du ciel où les saints régneront éternellement avec le Christ. Mais cette interprétation n'est pas littérale. — *Obtinebunt regnum usque in sæculum...* V. plus haut, ℣. 14. La perpétuité du royaume du Christ, c'est-à-dire de l'Eglise est indiquée très clairement dans ces mots.

19. — *Post hoc volui diligenter discere de bestia quarta.* Daniel ne demande pas et l'ange ne donne pas d'explications relatives aux trois premières monarchies. Le second chapitre en parle, et le huitième donnera une plus ample explication du second et du troisième. Il suffit donc de remarquer ici que les trois premiers animaux représentent les royaumes mentionnés au ch. II. Daniel ne demande d'explications qu'à propos du quatrième animal, si différent des trois premiers. *Ungues ejus ferrei.* Il y a ici un détail de plus qu'au ℣. 7; on n'y parlait que des dents de fer de la bête, ici on lui donne en plus des ongles de fer, litt. « d'airain » avec lesquels elle met en pièces tout ce qu'elle ne dévore pas.

20. — Ce verset reproduit textuellement la fin du ℣. 7 et le ℣. 8. L'auteur sacré ajoute

avait sur la tête, et à l'autre qui venait de naître et devant laquelle trois cornes étaient tombées ; quant à cette corne qui avait des yeux et une bouche disant de grandes choses, et qui était plus grande que les autres,

21. Je regardai, et voici que cette corne faisait la guerre aux saints, et était plus forte qu'eux,

22. Jusqu'à ce que vint l'Ancien des jours, et qu'il donna le jugement aux saints du Très-Haut, et que le temps arriva, et que les saints obtinrent le royaume.

23. Puis il dit : La quatrième bête est le quatrième royaume qui sera sur la terre, et qui sera plus grand que tous les royaumes; il dévorera la terre toute entière, il la foulera aux pieds et la brisera.

24. Or les dix cornes de ce même royaume sont dix Rois. Un autre

habebat in capite, et de alio, quod ortum fuerat, ante quod ceciderant tria cornua; et de cornu illo, quod habebat oculos, et os loquens grandia, et majus erat cæteris.

21. Aspiciebam, et ecce cornu illud faciebat bellum adversus sanctos, et prævalebat eis,

22. Donec venit Antiquus dierum, et judicium dedit sanctis Excelsi, et tempus advenit, et regnum obtinuerunt sancti.

23. Et sic ait : Bestia quarta regnum quartum erit in terra, quod majus erit omnibus regnis, et devorabit universam terram, et conculcabit, et comminuet eam.

24. Porro cornua decem ipsius regni decem reges erunt; et alius

---

seulement : *Majus erat cæteris,* la onzième corne devint plus grande que toutes les autres.

21. — *Cornu illud faciebat bellum adversus sanctos.* D'après l'opinion traditionnelle, cette corne désigne le royaume de l'Antechrist, qui, avec la permission de Dieu, combattra les saints pendant un certain temps. Selon l'école rationaliste moderne, il s'agit d'Antiochus Epiphane et de sa guerre contre les Juifs. Nous avons déjà examiné cette question, ℣. 8. Il faut encore y revenir, pour éclaircir quelques points que l'ordre du texte n'avait pas encore mis sous nos yeux. Le roi représenté par la onzième corne fait la guerre aux saints et prévaut contre eux. C'est Antiochus Epiphane, dit-on, qui fut, pendant un certain temps, vainqueur des Juifs. Mais, suivant la remarque d'Houbigant, le terme de saints ne peut pas s'appliquer aux Juifs. Par conséquent il ne peut s'agir ici d'Antiochus. — *Prævalebat eis.* Ce royaume sera pendant quelque temps, vainqueur du royaume du Christ.

22. — *Donec venit Antiquus dierum.* C'est l'intervention spéciale de Dieu qui met fin à la persécution. Ces mots n'ajoutent rien à ce qui a été dit aux ℣℣. 13 et 14. — *Judicium dedit sanctis Excelsi.* Aux ℣℣. 8 et 14, c'est au Christ que la puissance est donnée; ici le jugement est donné aux saints, parce que les saints jugeront avec le Christ, I Cor. VI, 3. C'est l'interprétation d'Hengstenberg. Pour Cornélius à Lapide, les apôtres qui, suivant la promesse de Notre-Seigneur, jugeront avec lui sont désignés, Cfr. Matt. XIX, 28. Selon Maldonat, Dieu a donné le jugement aux saints, c'est-à-dire il a prononcé une sentence en faveur des saints, il a accordé aux saints le royaume céleste; Cfr. Deut. XXVII, 19; Ps. LXXXI, 3; Is. I, 23. — *Tempus advenit et regnum obtinuerunt sancti.* Les saints délivrés de la persécution règnent avec Jésus-Christ; V. le ℣. 18.

23. — *Bestia quarta...* Le quatrième empire dominera sur toute la terre, c'est-à-dire sur le cercle tout entier des nations que nous fait connaître l'histoire ; Cfr. ℣. 7.

24. — *Cornua decem... reges decem erunt.* Les dix cornes indiquent dix rois ou dix royaumes. Nous avons vu au ℣. 7, que ces dix royaumes ne sont pas successifs, mais apparaissent en même temps; que ces royaumes ne paraîtront qu'à la fin du monde, et qu'on ne peut par conséquent en rechercher la trace dans l'histoire. L'école rationaliste qui prétend voir dans la onzième corne Antiochus Epiphane croit que les dix rois sont ceux de l'empire gréco-macédonien. Kuenen, t. II, pp. 647, 648, s'exprime ainsi sur ce point : « La quatrième monarchie est (℣℣. 5-7) l'empire Gréco-Macédonien : fondé par Alexandre et partagé, après sa

consurget post eos, et ipse potentior erit prioribus, et tres reges humiliabit.

25. Et sermones contra Excelsum loquetur, et sanctos Altissimi conteret; et putabit quod possit mutare tempora et leges; et tradentur in

s'élevera après eux et il sera plus puissant que ses prédécesseurs, et il humiliera trois rois.

25. Il parlera contre le Très-Haut, il écrasera les saints du Très-Haut, et il pensera qu'il peut changer les temps et les lois, et ils

---

mort en plusieurs royaumes moindres, au nombre desquels se trouvait celui des Séleucides, le plus puissant de tous et en même temps celui qui intéressait le plus directement Israël; voilà pourquoi le livre de Daniel le vise plus particulièrement. Or, si l'on commence à compter à Alexandre, cet empire a bien eu dix rois avant Antiochus Epiphane; on peut même arriver à ce résultat en ne comptant pas le fondateur de la dynastie; les trois cornes qui sont arrachées se retrouvent même dans l'histoire; on n'a qu'à se reporter aux deux tableaux suivants; le premier a été dressé d'après Hitzig (V. Gutschmid, Hilgenfeld; cf. Zeitschr. f. wiss. Theol. IV, 340 sv.) le second d'après Bertholdt, Von Lengerke, Delitzsch.

A	B
1. Alexandre	1. Séleucus I Nicator.
2. Séleucus I Nicator.	2. Antiochus I Soter.
3. Antiochus I Soter.	3. Antiochus II Theos.
4. Antiochus II Theos.	4. Séleucus II Callinicos.
5. Séleucus II Callinicos.	5. Séleucus III Kéraunos.
6. Séleucus III Kéraunos.	6. Antiochus III le Grand
7. Antiochus III le Grand.	7. Séleucus IV Philopator
8. Séleucus IV Philopator	8. Héliodore.
9. Héliodore.	9. Démétrius I Soter.
10. Démétrius I Soter.	10. Ptolémée VI Philométor
(0. Un fils plus âgé de Séleucus IV et dont nous ne savons pas le nom.)	

La première colonne nous paraît mériter la préférence, surtout si l'on tient compte de la remarque que fait M. V. Gutschmid d'après un fragment de Jean d'Antioche cité par Muller, Frag. Hist. Græc. IV, 558; il ne faut pas oublier qu'Antiochus ne s'est pas borné à renverser l'usurpateur Héliodore et à mettre à mort ce fils de son frère dont on ne sait pas le nom, mais qu'il passait à tort ou à raison auprès des Juifs pour le meurtrier de son frère Séleucus IV (Daniel XI : 20). La découverte de Gutschmid a fait tomber la seule difficulté que l'on pût invoquer contre le système de Hitzig; Démétrius Soter était bien l'héritier légitime du trône par la mort de son père Séleucus IV, le livre de Daniel y fait allusion (XI, 21); mais de fait il ne fut jamais roi. Il faut dire la même chose de Ptolémée VI (2e colonne); sa mère Cléopâtre avait des visées pour lui sur le trône de Syrie, mais il ne porta jamais la couronne. » On voit l'arbitraire qui règne dans toutes ces hypothèses. Les listes diffèrent sensiblement entre elles, et il n'est pas possible d'accepter un système dont les défenseurs ne peuvent s'entendre sur les dix princes qu'ils croient voir dans ce passage de Daniel. Ce serait d'ailleurs une dérision que de supposer qu'Antiochus est dépeint par le prophète dans des termes si solennels. Nous examinerons, au ch. VIII, si la parité qu'on trouve entre les descriptions de ce chapitre et celles que nous étudions maintenant sont fondées. — *Tres reges humiliabit*, V. ✝. 8. On vient de voir l'explication de ce passage tel que Kuenen la propose.

25. — *Sermones contra Excelsum loquetur.* V. ✝✝. 8 et 11. Si la prophétie a été accomplie par Antiochus, qui ne cessait de blasphémer le Très-Haut, I Macc. I, 24, etc., on pourrait dire aussi qu'elle l'a été par tous les rois blasphémateurs. Mais, en la comparant avec les prophéties du Nouveau-Testament relatives à l'Antechrist, II Thess. II, 4; Apoc. XIII, 5 et suiv., on voit qu'elle n'est pas encore accomplie. — *Sanctos Altissimi conteret.* Il les affligera, les détruira. Cfr. ✝. 21. — *Putabit quod possit mutare tempora et leges.* Une ancienne interprétation, due aux rabbins et adoptée par beaucoup de commentateurs catholiques, entend par זמנין, les temps sacrés ou les fêtes, et par דת, les lois et les règlements relatifs à l'observation de ces jours de fête. On s'appuie, pour défendre cette opinion, sur Lév. XXIII, 4; Is. XXXIII, 20. Mais il vaut mieux, avec Maldonat Keil, etc., voir dans « les temps » le terme fixé par Dieu à chaque règne, et dans « les lois » les prescriptions divines et toutes les lois humaines en général. Daniel emploie souvent le mot « temps » dans un sens tout différent de la première explication, II, 16, 21, III, 7, 8, VI, 10, VII, 12; pour les « lois », V. II, 9, 13, 15, VI, 7, 16. Les temps et les lois sont donc les fondements et les conditions principales, émanant de Dieu, de la vie et des actions des hommes dans le monde. Le roi change les temps et les lois en substituant son bon plaisir à la volonté de Dieu. « Præliabitur enim Antichristus contra sanctos, et superabit eos : in tantamque erigetur superbiam, ut leges Dei et cœremonias mutare conetur, et elevetur supra omne quod dicitur Deus, reli-

seront livrés entre ses mains jusqu'à un temps et des temps, et la moitié d'un temps.

26. Et le jugement se tiendra afin que la puissance soit enlevée et qu'elle soit détruite, et qu'il soit perdu pour jamais.

manu ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis.

26. Et judicium sedebit, ut auferatur potentia, et conteratur, et dispereat usque in finem.

---

gionem cunctam suæ subjiciens potestati. » S. Jérôme. — *Eradentur,* les saints, et non les temps et les lois. — *Usque ad tempus, et tempus, et dimidium temporis.* D'après l'école rationaliste, Kuenen, etc., ces mots s'appliquent parfaitement à l'interruption du culte pendant trois ans et demi sous Antiochus. Mais le culte ne fut interrompu dans le Temple que durant trois ans, Munck, Palestine, p. 497. Puis, si un « temps » désigne une année, Daniel ne semble parler ici que de deux ans et demi. Il est vrai que la Vulgate ne rend pas ici très exactement l'original : « jusqu'à (un) temps et des temps et la moitié d'un temps ». Le mot pluriel עדנין, temps, se trouvant entre « un temps » et « un demi temps, » ne peut, désigner que le simple pluriel, c'est-à-dire deux temps ; en chaldéen le pluriel est employé pour exprimer le duel ; aussi tous les commentateurs catholiques, après S. Jérôme, traduisent ces mots par trois temps et demi. Rien ne prouve que ces trois temps et demi soient trois ans et demi. On a vu, IV, 13, que rien n'autorisait à voir sept années dans les sept temps que doit durer la folie de Nabuchodonosor. Nous venons de dire que rien n'autorise à voir dans ces mots une allusion à la durée de l'interruption du culte dans le temple de Jérusalem. Faut-il y voir, avec S. Jérôme, S. Augustin, De Civ. Dei, XX, 25, S. Irénée, S. Cyrille, S. Hippolyte et la plupart des anciens, l'indication précise du temps du règne de l'Antechrist? Des chiffres analogues se trouvent, Apoc. XI, 2, 3, XII, 6, XIII, 5. M. Drach fait sur ce point la réflexion suivante : « Faut-il prendre cette expresssion à la lettre, et en conclure que la grande persécution finale durera tout ce laps de temps? ou bien faut-il ici prendre ce nombre déterminé pour un nombre indéterminé? C'est le secret de Dieu ; l'avenir seul pourra le dévoiler. » Comm. p. 109. Nous pencherions ici pour le sens symbolique. L'expression « trois temps et demi » est en effet la moitié de sept, et par conséquent une fraction du nombre sacramentel qu'aimaient tant les Babyloniens. L'explication la plus satisfaisante de cette phrase très difficile, est, dit Fuller, qu'une période complète de pouvoir ne sera pas donnée à la petite corne, mais que les jours de la persécution seront abrégés, Matt. XXIV, 22, Marc XIII, 20, et que quelques-uns seront sauvés. Inutile de s'étendre sur les explications fantaisistes des Protestants. Les trois temps et demi équivalant à quarante deux mois, Apoc. XI, 2, 3, ou à 1,260 jours, ib. XII, 6, 14, ne peuvent signifier que 1,260 ans s'écouleront avant le second avènement. Notre Seigneur a toujours déclaré que le terme était inconnu, Luc, XII, 38 ; I Cor. I, 7, I Thess. I, 9, 10, 11, Pier. III, 12. D'ailleurs dans ce cas il serait depuis longtemps passé. Il est vrai que, dans le but de remédier à cet inconvénient assez grave pour leur théorie, Elliott et d'autres, qui voient prédite dans les trois temps et demi, la durée de la papauté, font commencer les 1,260 ans seulement en 529 ou en 533 de l'ère chrétienne, lorsque Justinien reconnut par un édit que le pape Jean II était le chef de l'Eglise. Luther en place le commencement en 606, quand Phocas confirma l'édit de Justinien. Newton trouvait que la vraie date initiale est 752, lorsque le domaine temporel des papes fut inauguré par la donation de Pépin à Etienne II. C'est donc en 2,012 que finirait le règne du Pape persécuteur de l'Eglise et des saints. D'après Clinton, qui adopte la date de 529, la chose serait déjà faite, et c'est en 1862 que la délivrance aurait eu lieu. Il faut remarquer, avec Faussett, que tous ces calculs sont d'imagination, puisqu'il y a 400 ans que d'après les Protestants la Papauté est détruite et la réformation établie. Malgré cela Mélanchthon, Brensius, Calvin, Luther, Lanchius, Cocceius, Buddeus, Bengel, Roos, F. Brunn, Ist der Pabst der Antichrist, Dresde, 1868, sont d'accord pour appliquer après plusieurs écrivains du moyen-âge, cette prédiction au Pape. D'autres, Calovius, M. Geier, etc. y voient les Turcs. Suivant Lentwein, c'est de Napoléon Ier qu'il s'agit ; suivant d'autres, c'est de Napoléon III. Enfin, pour clore cette longue liste, on a prétendu en 1866, que le comte de Bismarck était désigné par le prophète ; ainsi Groen von Priesterer.

26. — *Et judicium sedebit.* Cfr. ℣℣. 10 et 22. — *Auferatur... et dispereat..* L'Antéchrist doit être graduellement détruit. — *Usque in finem.* Une fois abattue, la puis-

27. Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni, quæ est subter omne cœlum detur populo sanctorum Altissimi; cujus regnum, regnum sempiternum est, et omnes reges servient ei, et obedient.

28. Hucusque finis verbi. Ego Daniel multum cogitationibus meis conturbabar, et facies mea mutata est in me; verbum autem in corde meo conservavi.

27. Le royaume, la puissance et la grandeur du royaume qui est sous tout le ciel, sera donné au peuple des saints du Très-Haut : son royaume est un royaume éternel, et tous les rois le serviront et lui obéiront.

28. Ce fut la fin du discours. Moi, Daniel, j'étais fort troublé par mes pensées, et mon visage en fut changé; mais je conservai ces paroles dans mon cœur.

CHAPITRE VIII

Daniel, étant à Suse, a une vision (℣℣. 1-2). — Il voit d'abord un bélier, aux cornes inégales, auquel les autres animaux ne peuvent résister (℣℣. 3-4). — Vient ensuite un bouc, ayant une grande corne, qui remporte la victoire sur le bélier (℣℣. 5-7). — La corne du bouc est brisée, et à sa place poussent quatre autres cornes (℣. 8). — De l'une d'elles sort une petite corne qui s'élève peu à peu et devient forte contre les hommes et contre Dieu (℣℣. 9-12). — Cette puissance de la petite corne durera 2300 soirs-matins (℣℣. 13-14). — Daniel demande à l'ange Gabriel de lui expliquer cette vision (℣℣. 15-16). — Gabriel vient la lui expliquer (℣℣. 17-18). — Le bélier désigne l'empire des Mèdes et des Perses (℣℣. 19-20). — Le bouc désigne celui des Grecs (℣. 21). — Les cornes indiquent les divers empires qui en sortiront (℣. 22). — La petite corne désigne un roi impie, qui, après avoir persécuté les saints, sera enfin détruit par la puissance divine (℣℣. 23-26). — Impression de Daniel à ces paroles (℣. 27).

1. Anno tertio regni Baltassar re-

1. La troisième année du règne

---

sance de l'Antéchrist aura à jamais disparu. Le prophète ne répète pas ce qu'il a déjà dit plus haut sur cette destruction; V. ℣. 11.

27. — *Regnum autem... detur populo sanctorum Altissimi.* Description magnifique du royaume du Fils de l'homme et des saints qui l'entourent. — *Regnum sempiternum est, et omnes reges servient ei et obedient.* Comme cela convient bien au royaume des Machabées, qui dura tout au plus 158 ans, et qui n'eut aucune action en dehors de la Judée ! C'est cependant ce que voudraient trouver dans ce verset Porphyre et les modernes rationalistes. D'autres y ont vu le règne millénaire du Christ ; Cfr. Apoc. xx, 4, et la préface de M. Drach, pp. 24-29. Il s'agit donc ici de l'Eglise, et, suivant quelques Commentateurs, du règne éternel de Jésus et des saints dans le ciel.

28. — *Hucusque finis verbi.* L'original ajoute « de lui, » c'est-à-dire de l'ange, auquel Daniel s'est adressé, ℣. 16. — *Ego Daniel... conturbabar.* V. ℣. 15. — *Facies mea mutata est in me.* Le trouble, causé par toutes ces visions et ces pensées, s'apercevait sur le visage de Daniel, Cfr. v, 6, x, 8. « Hactenus liber Danielis chaldaico, syriacoque sermone conscriptus est. Cætera quæ sequuntur usque ad finem voluminis, Hebraice legimus. » S. Jérôme.

DEUXIÈME PARTIE

Le développement du royaume de Dieu, VIII-XII.

Nous ne répéterons pas ce qui a été dit dans la préface, p. 8, sur la division que nous adoptons, et qui correspond mieux à la différence des langues employées par le prophète.

1° L'ennemi sortant du troisième empire du monde, VIII.

Cette vision a quelques rapports avec celle

du roi Baltassar, une vision m'apparut. Moi, Daniel, après ce que j'avais vu au commencement,

2. Je vis dans ma vision, lorsque j'étais au château de Suse qui est

gis, visio apparuit mihi. Ego, Daniel, post id quod videram in principio,

2. Vidi in visione mea, cum essem in Susis castro, quod est in

---

du chapitre précédent, car elle renferme des révélations plus particulières sur les rapports du second et du troisième empire du monde. Mais il ne faut pas conclure de là qu'elle n'est qu'un appendice du ch. VII, car elle donne des détails nouveaux et importants sur les entreprises et l'inimitié des puissances du monde contre le peuple de Dieu. Suivant Bertholdt, von Lengerke, Hitzig, Bleek, etc., ce chapitre aurait été écrit vers l'époque de la reconsécration du temple, peu avant ou après la mort d'Antiochus Epiphanes. Mais cette incertitude même montre que les auteurs de cette hypothèse ne sont pas sûrs de ce qu'ils avancent. En outre le chapitre VIII ne contient rien qui puisse se rapporter aux grandes victoires des Machabées qui précédèrent la consécration du temple et la rendirent possible. Keil.

CHAP. VIII. — 1. — *Anno tertio regni Baltaszar regis.* Deux ans se sont écoulés entre la vision du ch. VII et celle de ce chapitre. Les Méde-Perses sont sur le point de détruire l'empire babylonien. Daniel sait que la condamnation de cet empire est décrétée. II, 39, VII, 5, 17, mais il ignore comment elle aura lieu. Ce chapitre est en effet antérieur chronologiquement au ch. V. — *Ego Daniel.* Ce n'est pas un pléonasme, comme le veut Hævernick, ni l'indice que l'écrivain tient absolument à se faire passer pour Daniel, comme le suppose Ewald; ces mots dénotent seulement que Daniel continue de parler à la première personne. — *Post id quod videram in principio.* A ce que j'avais vu auparavant. Allusion à la vision du ch. VII.

2. — *Vidi in visione mea.* Vision spirituelle et non corporelle, disent les interprètes. — *Cum essem in Susis.* Suse, Shushan, la « cité des lis », aujourd'hui Shuster, est nommée dans une inscription d'Assurbanipal à Kouyunjik; Layard, Nineveh and Babylon, p. 251 et suiv.; G. Smith, History, of Assurbanipal, pp. 220, 224. Les recherches de Loftus, Chaldæa and Susiana, pp. 346, etc., ont, dit Fuller, prouvé que cette ville était placée à la bifurcation du Kerkha, l'ancien Choaspes, d'après Kiepert et Spiegel, et du Dizful, l'ancien Kopvatas; V. la carte IV de l'atlas antique de Spruner-Menke. Dès la plus grande antiquité, elle est mentionnée dans les inscriptions comme existant en 1635 avant Assurbanipal, c'est-à dire, 2280 avant l'ère chrétienne. Au temps de Daniel elle pouvait être appelée la première des villes de province qui étaient soumises à la monarchie babylonienne. Les rois de Babylone y passaient l'été; ceux de Perse les imitèrent et on a retrouvé les ruines de leur palais. Daniel pouvait donc être alors à Suse. Cependant Théodoret, Cornelius, etc. pensent qu'il était à Babylone et que c'est seulement en esprit qu'il fut transporté à Suse. — *Quod est in Ælam regione.* Au temps de Daniel, Suse était dans la province d'Elam, et les Assyriens, pour nommer la Susianne, disaient Elamti ou Elamur; V. Menant, Syllabaire, p. 110. Il y a là, dit ous-nous avec Fuller, une indication importante pour la date de la rédaction du livre. En effet, dans les temps postérieurs à l'ex l. Shushan aurait été placée par les écrivains dans la Susianne, et non dans le pays d'Elam. Bertholdt a prétendu que le pseudo-Daniel n'avait pas conscience que, sous Nabonide, Elam n'appartenait pas à Babylone, et que le palais royal, *castro,* n'existait pas encore. Mais cette objection n'a pas de fondement historique. Il faut suivant Hengstenberg, t. I, pp. 42 et suiv., conclure de Jér. XLIX, 34 et suiv., comparé avec XXV, 25 et Ezéch. XXXII, 24, que Nabuchodonosor avait conquis Suse. Niebuhr, Geschichte Assur's, pp. 211 et suiv., cherche à prouver, au moyen de ces passages et d'autres de l'Ancien Testament, que Nabuchodonosor, après la mort de Cyaxares, dont il était le vassal, refusa de rendre hommage à son successeur, déclara la guerre à la Médie et annexa Elam à son royaume. Hævernick remarque au contraire que la conquête d'Elam par Nabuchodonosor s'harmonise difficilement avec le fait de la division du royaume assyrien entre le roi babylonien Nabopolassar et le roi Mède Cyaxares, qui en prirent, le premier la partie occidentale, le second la partie orientale. Jérémie n'annonce nulle part une conquête d'Elam par Nabuchodonosor; il prophétise seulement, au ch. XLIX, la complète destruction d'Elam. Mais l'opinion d'Hengstenberg et de Niebuhr paraît plus sûre. Voici ce que dit sur ce point un remarquable érudit, que nous avons déjà cité dans la préface, M. E. Babelon : « lors de la ruine de l'empire de Ninive, en 625 avant notre ère, que Cyaxares, roi des Mèdes, et Nabopolassar roi de Babylone, s'en partagèrent les dépouilles, le roi de Babylone joignit à ses possessions la province d'Elam

Ælam regione; vidi autem in visione esse me super portam Ulai.

3. Et levavi oculos meos, et vidi; et ecce aries unus stabat ante paludem, habens cornua excelsa, et unum excelsius altero atque succrescens. Postea,

dans la région d'Elam, je vis donc, dans cette vision, que j'étais à la porte d'Ulaï.

3. Je levai les yeux et je vis : voici qu'un bélier se tenait devant le marais, il avait des cornes élevées, dont l'une était plus grande que l'autre, et elle s'agrandissait.

---

dont Suse était la capitale. Suse fit, depuis cette époque, partie de l'empire chaldéen qui ne fit que s'accroître sous Nabuchodonosor ; les frontières en restèrent intactes du côté de la Médie, et la paix que Nabuchodonosor avait conclue avec Astyage, roi des Mèdes, ne fut pas troublée un seul instant. Suse faisait encore partie de l'empire chaldéen peu avant la prise de Babylone par Cyrus. Nous lisons en effet dans Daniel (VIII, 1, 2) : « La troisième année du règne de Balthasar, moi, Daniel, j'eus une vision... Et quand je vis, j'étais à Suse, grande ville qui est dans la province d'Elam. » Daniel faisait partie des captifs emmenés en Chaldée par Nabuchodonosor, et si Suse n'eut pas été, à cette époque, dans l'empire babylonien, on ne s'expliquerait guère la présence du prophète dans un pays voisin. Suse fut donc soumise à la domination babylonienne jusqu'à la conquête de Cyrus ». Annales de philosophie chrétienne, avril 1881, p. 677. Quoiqu'il en soit de la question historique, il est certain que Daniel est transporté à Suse en esprit, et que le prophète n'était pas seulement dans cette ville pour affaires d'administration, au nom du roi chaldéen. Il n'y a donc pas d'objection à tirer de là contre l'authenticité de son récit. Inutile de répondre à ceux qui prétendent que Suse n'existait pas au temps de Daniel; les inscriptions cunéiformes ont répondu victorieusement sur ce point ; v. M. Babelon, ibid. p. 676. Inutile aussi de répondre à Duncker qui prétend, après quelques auteurs anciens, que Suse a été fondée par Darius. Pour les autres renseignements relatifs à cette ville, Voir M. Gillet, commentaire sur Esther, p. 169. La ville n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines, habitées par les lions et les hyènes. On a relaté, préface p. 6, note 3e, ce que S. Jérôme dit de Suse et de Daniel. La désignation d'Elam comme province, מדינה, n'a pas rapport, dit Keil, à une province chaldéenne, עילם, en grec Ἐλυμαῖς, formant la partie occidentale de la Satrapie persane de Susis ou Susiane, qui est située aux pieds des montagnes de l'Iran, au commencement de la vallée du Tigre et de l'Euphrate. Les Perses l'appelaient Uvaja, et les Grecs Susis ou Susiane, d'après la capitale, Cissia, d'après ses habitants. Elle avait pour limites au N. et à l'ouest les montagnes de la Perse et le Tigre ; au Sud elle s'étendait de l'embouchure du Tigre à celle de l'Aurvaiti, Ovatis. — *Vidi..... esse me super portam Ulai.* L'Eulæus, Εὐλαῖος, entourait la ville de Suse, comme le dit Pline. Hérodote, I, 188 ; V, 49, 52, et Strabon, XV, 3-4, disent que Suse était sur le Choaspes. Il est probable que ces deux noms désignent le même fleuve. Quelques géographes croient pourtant que le Choaspes est le moderne Kerkha ou Kerrah, et que l'Eulæus est le moderne Dizful. Litt. « j'étais près du fleuve Ulai ». S. Jérôme explique ainsi sa traduction : « Pro quo Aquila transtulit, super Ubal Ulai, Theodotio, super Ubal, Symmachus, super paludem Ulai, Septuaginta, super portam Ulai. Sciendum est autem Ulai nomen esse loci; sive portæ, ut in Troja σκαιὰ porta, et apud Romanos carmentalis dicitur : habentes singulæ ex propriis causis origines nominum ».

3. *Et levavi oculos meos et vidi.* Dans une vision probablement, comme nous l'avons dit, ℣. 1. — *Ecce aries unus.* אחד, un, n'est pas l'article indéfini, mais un article numéral, pour contraster avec les deux cornes du bélier. Mais il semble plutôt que l'auteur a voulu désigner un bélier solitaire, et qui ne fait pas partie d'un troupeau. Le bélier symbolise la monarchie des Médo-Perses. Cette image n'a rien qui doive étonner. Elle est fréquemment employée dans l'Ancien-Testament, Is. XIV, 9 ; Jér. L, 8 ; Ezéch. XXXIV, 17, XXXIX, 18 ; Zach. X, 3. On la trouve aussi chez les classiques, Iliade, XIII, 491 493 ; Cicéron, De divinatione, I, 22, 14 ; Plutarque, Sylla, 27. Hævernick, pp. 256 et suiv., accumule des exemples analogues. Dans le Zend-Avesta, l'Ized Behram est comparé à un bélier ayant un seul pied et des cornes aigues. Selon Ammien Marcellin, XIX, 1, le roi de Perse, quand il était à la tête de son armée, portait, au lieu de diadème, une tête de bélier. Venema, après Théodoret, donne bien le motif de la comparaison : « Aries quem omnes norunt esse lanigerum, petulcum et cornupetum, regni Persarum tum opum et divitiarum, tum roboris et impetuositatis, quæ in

4. Ensuite, comme je le vis, ce bélier donnait des coups de cornes contre l'occident, contre l'aquilon, et contre le midi, et toutes les bêtes ne pouvaient lui résister ni se délivrer de sa main, il fit selon sa volonté, et il s'agrandit.

4. Vidi arietem cornibus ventilantem contra occidentem, et contra aquilonem, et contra meridiem, et omnes bestiæ non poterant resistere ei, neque liberari de manu ejus; fecitque secundum voluntatem suam, et magnificatus est.

---

quoscumque populos irruit, respectu imaginens gerit satis clavam ». Suivant d'autres commentateurs, le bélier forme avec le bouc un contraste semblable à celui qu'offre l'ours avec la panthère; le bélier comme l'ours, représentant la puissance massive et lourde des Perses; le bouc, comme le léopard ou la panthère, l'agileté et l'esprit belliqueux des Macédoniens. Il est possible, dit Zœckler, qu'il y ait dans ces figures une allusion indirecte au contraste existant entre les Médo-Perses, qui, au point de vue religieux se rapprochent du sémitisme et de la théocratie, et maintiennent avec les Juifs d'amicales relations, et l'empire grec, complètement païen, opposé au monothéisme. Les descriptions parallèles des chap. II et VII décrivent semblablement les empires successifs comme de plus en plus dégradés, au point de vue religieux et moral, que leurs prédécesseurs. Le bouc est toujours le symbole d'une nature violente, sauvage et hostile, tandis que le bélier est plus gouvernable, plus pacifique, et par suite symbolise mieux la bonté et la paix. V. S. Matt. XXV, 31-46, et le commentaire de M. Fillion. Lange observe avec raison, que, dans cette description du dernier jugement, le Christ ne représente pas les méchants sous la figure des boucs, à cause de la valeur inférieure de cet animal, Luc, XV, 29, mais à cause de son incorrigible obstination et de sa nature ingouvernable. — *Habens cornua... unum excelsius altero atque succrescens.* Les cornes ne s'élèvent que l'une après l'autre, et la dernière venue surpasse la première : c'est un symbole très bien approprié à la puissance perse qui finit par absorber celle des Mèdes. Le développement des deux branches du même royaume est donc fort exactement représenté.

4. *Vidi arietem cornibus ventilantem...* Le bélier frappe des trois côtés, l'ouest, le nord et le sud; il ne frappe pas du côté de l'est. A l'ouest il frappe contre Babylone, la Syrie et l'Asie mineure; au sud contre l'Égypte; au nord contre l'Arménie et la Scythie. Ces pays furent en effet subjugués par les Perses et incorporés à leur empire. Il ne frappe pas contre l'est, non, comme le dit Hitzig, parce qu'il serait forcé pour cela de se retourner et de changer de position, non pas non plus parce que, au sentiment de Von Lengerke et de Kranichfeld, les Perses viennent de l'est, ni parce que, selon Hævernick, les conquêtes des Perses ne se dirigèrent pas vers l'est, hypothèse contredite par l'histoire qui nous apprend que Cyrius et Darius subjuguèrent des nations orientales et allèrent jusqu'à l'Indus. L'auteur veut dire sans doute que dans l'établissement de la puissance médo-perse, les conquêtes orientales étant beaucoup moins importantes que les autres, ne méritent pas d'être mentionnées. L'attaque du bélier vers trois côtés du monde correspond aux trois côtes qui sont dans la gueule de l'ours, ℣. 5. Elle indique que les Perses, malgré leur force, ne pourront étendre leur domination sur tous les pays du monde. Keil. Suivant quelques commentateurs anglais, Rose et l'évêque Newton, les conquêtes de la Perse à l'est ne sont pas mentionnées parce qu'elles n'eurent aucune influence sur la Palestine. Fuller dit justement que l'Ecriture ne donnant pas de raison de cette absence d'indication, il vaut mieux ne pas chercher à l'expliquer. S. Jérôme donne une autre interprétation, que nous reproduisons, sans croire devoir nous y arrêter : « Non ipsum arietem, Cyrum, vel Darium, sed ejusdem regni arietem, id est Darium alterum, qui ultimus potentiæ persicæ rex fuit, et quem superavit Alexander, Philippi filius, rex Macedonum. Quod autem Darius, iste rex potentissimus et ditissimus fuerit, tam græcæ quam latinæ ac barbaræ narrant historiæ ». — *Omnes bestiæ non poterant resistere ei...* Les autres puissances sont aussi représentées sous l'emblème d'animaux plus faibles que le bélier médo-perse. — *Et magnificatus est.* והגדיל, « il se fit grand », il s'énorgueillit, comme ℣℣. 11, 25; Jér. XLVIII, 26, 42; Is. LV, 13. Un autre sens est proposé par C. B. Michaelis : il agit d'une manière grande, il fit de grandes choses. Fuller propose une troisième interprétation : « il fit (sa puissance être) grande ». L'auteur, suivant cet interprète, fait allusion à la conviction ou étaient les Perses que seuls ils étaient cause de leur grandeur. Sous Cyrus, 529, Cambyse, 522, Darius fils d'Hystaspe, 586, cette grandeur atteignit son plus haut point. Au temps de Xerxès, mort en 465, le déclin commence, et sous Darius

5. Et ego intelligebam; ecce autem hircus caprarum veniebat ab occidente super faciem totius terræ, et non tangebat terram; porro hircus habebat cornu insigne inter oculos suos.

6. Et venit usque ad arietem illum cornutum, quem videram stantem ante portam, et cucurrit ad eum in impetu fortitudinis suæ.

7. Cumque appropinquasset prope arietem, efferatus est in eum, et

5. Et je comprenais, mais, voici qu'un bouc venait de l'occident sur la face de toute la terre; or ce bouc avait une corne remarquable entre les yeux.

6. Il vint jusqu'à ce bélier cornu que j'avais vu debout devant la porte, et il courut à lui avec l'impétuosité de toute sa force.

7. Quand il approcha du bélier, il se jeta sur lui, le frappa, et lui

---

Codoman, qui commence à règner en 336, la décadence est complète.

5. — *Et ego intelligebam.* Je contemplais attentivement les actions du bélier, et je désirais vivement savoir ce qu'elles pouvaient signifier; ces mots rappellent la connaissance des visions et des songes donnée par Dieu à Daniel, I. 17; Cfr. I, 4. — *Ecce autem hircus caprarum.* Suivant l'interprétation donnée par l'ange au ℣. 21, le bouc désigne le roi des Grecs, c'est-à-dire le royaume gréco-macédonien. Cette interprétation est nécessaire, car d'après le même verset, la grande corne du bouc symbolise le premier roi; par conséquent le bouc lui-même ne peut pas représenter un roi. — *Veniebat ab occidente.* La Macédoine est à l'ouest de Suse et de la Perse. Théodotion : ἤρκετο ἀπὸ Λιβὸς. Théodoret explique ainsi cette traduction inacceptable : « Ab Africo eum venisse dicit quia cum Ægyptum prius subegisset, postea in Persarum regionem concessit. Vicit enim Darium in Cilicia et inde perlustrata Syria, Phœnice et Palæstina, et urbibus partim deditione, partim vi captis, in Ægyptum profectus est; deinde illo et am regno potitus, Perside occupata maximum eorum evertit regnum. » — *Super faciem totius terræ.* L'empire d'Alexandre avait la prétention de soumettre toute la terre. — *Et non tangebat terram.* La rapidité des conquêtes d'Alexandre est figurée par ces mots : il ne semblait pas toucher la terre tant il marchait rapidement, ne rencontrant aucun obstacle. Rosenmüller rapproche de ce passage la belle image où Virgile, Eneid. VII, 806 et suiv., peint la course de Camille :

> Illa vel intactæ segetis per summa volaret
> Gramina, nec teneras cursu læsisset aristas,
> . . . . . .
> . . . celeres nec tengeret æquore plantas.

Cette description rappelle les quatre ailes de la panthère, VII, 6. — *Habebat cornu insigne inter oculos suos.* Cette corne figure sans aucun doute Alexandre-le-Grand, qui, de la mer Egée aux frontières extrêmes de la Perse, ne compta que des victoires : « Unum autem cornu conspicuum, hoc est, insigne et illustre, ipsum vocat Alexandrum, et inter hirci oculos natum asserit illud cornu, propter ingenium et prudentiam et sagacitatem mentis Alexandri. » Théodoret. LXX : κέρας θεωρητόν.

6. — *Venit usque ad arietem illum cornutum.* Le bouc qui représente la monarchie médo-perse; ℣. 2 et suiv. Alexandre vint attaquer Darius Codoman jusque sur les frontières de son empire. — *Ante portam.* Litt. « sur le fleuve, » V. ℣. 2. — *In impetu fortitudinis suæ.* Avec toute sa force et sa vigueur. Il n'est pas inutile, pour montrer quelle était souvent l'ancienne interprétation, de résumer les raisons pour lesquelles Alexandre est appelé bouc. Nous les prenons dans Cornelius à Lapide, qui en donne onze : 1. Le bouc est le chef du troupeau, or Alexandre était roi; 2. le bouc est plus fort que le bélier, or Alexandre a vaincu Darius; 3. Alexandre est appelé bouc parce qu'il est le chef des Grecs qui sont comparés aux chèvres à cause de leur finesse et de leur mobilité d'esprit; 4. il est appelé ainsi à cause de son ivrognerie et de sa débauche; 5. on l'appelle bouc à cause de sa jeunesse; 6. parce qu'il voulut être honoré comme fils d'Ammon, qu'on adorait sous la forme d'un bouc; 7. le bouc fait allusion à Pan, qui représentait le gouvernement du monde, or, Alexandre gouverna le monde; 8. le bouc vit peu et symbolise parfaitement la courte vie d'Alexandre; 9. il désigne la cupidité et l'ambition d'Alexandre, car il ronge et détruit tout; 10. les boucs combattent souvent avec les béliers, ainsi Alexandre avec Darius; 11. ceux qui combattaient dans l'arène, dit Eusèbe, recevaient un bouc en récompense; Alexandre ayant vaincu Darius reçoit le nom de bouc pour prix de sa victoire.

7. — *Cumque appropinquasset...* Répétition du verset précédent, avec quelques ex-

rompit les deux cornes, et le bélier ne pouvait lui résister; quand il l'eut jeté par terre, il le foula aux pieds; et personne ne pouvait délivrer le bélier de sa main.

8. Or le bouc des chèvres devint extraordinairement grand, et quand il eût cru, sa grande corne se rompit, et quatre cornes poussèrent en-dessous vers les quatre vents du ciel.

percussit arietem; et comminuit duo cornua ejus, et non poterat aries resistere ei; cumque eum misisset in terram, conculcavit, et nemo quibat liberare arietem de manu ejus.

8. Hircus autem caprarum magnus factus et nimis; cumque crevisset, fractum est cornu magnum, et orta sunt quatuor cornua subter illud per quatuor ventos cœli

---

plications ajoutées. — *Perrussit arietem.* La victoire d'Alexandre sur les Perses est prédite dans ces mots. — *Comminuit duo cornua ejus.* Les deux peuples vaincus par Alexandre, les Mèdes et les Perses. — *Non poterat aries resistere ei.* V. ℣. 4. — *Cumque eum misisset in terram conculcavit.* Alexandre détruisit l'empire médo-perse. — *Nemo quibat liberare arietem de manu ejus.* La puissance d'Alexandre fut plus forte que celle des Perses. L'hébraïsme « de manu ejus » étonnerait si l'on ne se rappelait qu'il est synonyme de force, puissance. Nous l'avons souvent signalé dans ce sens. Théodoret explique ainsi cet endroit : « Primum enim (Alexander) cum illius (Darii) ducibus congressus in Asiæ regionibus, omne ipsis imperium ademit; deinde cum Darius in Cilicia ingenti cum exercitu ei occurrisset, alterum prælium committitur, et Darius in fugam vertitur, multisque militibus interfectis, captivas Darii filias Alexander cepit. Tum rursus post reditum ex Ægypto, prope Babylonem instructa acie, et ipsum Darium occidit, et Persicum evertit regnum. Et contritum esse, ait, utrumque ipsius cornu, eo quod et Medi et Persæ simul nominabantur, cum Cyrus, qui primus regnavit, a matre Meda, et a patre Persa duceret originem : et quia primus ipsorum rex utrisque his nominibus appellatus est, convenienter illi quoque, qui sub ejus regno erant, Medos et Persas eosdem nominabant; in unum principatum utraque regna convenere. Exteri quoque scriptores et Persas et Medos eosdem nominant. »

8. — *Hircus autem caprarum magnus factus est nimis.* Le développement de la puissance grecque va maintenant être décrit. Cette puissance devient extraordinaire, et étonne le monde tout entier. — *Cumque crevisset, fractum est cornu magnum.* La grande corne du bouc est brisée, au moment où elle arrive à son plus grand développement. C'est une indication claire de la destruction de la monarchie d'Alexandre, aussitôt après sa mort. — *Orta sunt quatuor cornua.* Les quatre cornes qui poussent à la place de la corne brisée, *subter illud,* sont comme l'indique le ℣. 22, quatre royaumes. Ce sont les dynasties des Diadoches, qui, vingt-deux ans après la mort d'Alexandre, à la suite de la bataille d'Ipsus, 301 avant Jésus-Christ, se divisèrent l'empire et formèrent quatre monarchies : Lysimaque eut la Thrace et la Bithynie; Cassandre, la Macédoine et la Grèce; Séleucus, la Syrie et la Babylonie avec les pays orientaux jusqu'à l'Inde; Ptolémée, l'Egypte, la Palestine et l'Arabie Pétrée. Mais, dit Keil, de ce que cette division ne se fit, telle qu'on vient de la décrire, qu'après la disparition de tous les membres de la famille d'Alexandre, il ne faut pas conclure, avec Hævernick, que le brisement de la grande corne n'indique pas la mort d'Alexandre, mais l'extinction de sa race et de sa maison. C'est bien la mort soudaine d'Alexandre dans la vigueur de l'âge et à l'apogée de ses victoires que le prophète décrit. — *Per quatuor ventos cœli.* Ces mots ont amené quelques Commentateurs, Zœckler, etc., à ne voir dans le chiffre quatre des cornes qu'un nombre symbolique, tel qu'on le trouve dans d'autres écrivains bibliques, Jér. XLIX, 36; Zach. II, 10; VI, 5; Job, I, 19. Il signifierait la séparation de l'empire dans toutes les parties du monde. Dans ce cas il serait inadmissible de chercher ici les royaumes que nous venons de mentionner. Les adversaires aussi bien que les partisans de l'authenticité de Daniel, depuis Porphyre et S. Jérôme, spécialisent tous les quatre cornes, comme nous venons de le faire. Zœckler prétend que tous ont tort. Voici les raisons sur lesquelles il s'appuie pour ne pas partager l'avis unanime : le point de départ du prophète n'est point la bataille d'Ipsus, mais la mort d'Alexandre, 323 avant Jésus-Christ; le nombre des grands empires des Diadoches ne fut limité à quatre que durant une période beaucoup plus courte que celle de l'unité sous Alexandre; l'énumération de quatre empires se produisant aussitôt après

9. De uno autem ex eis egressum est cornu unum modicum; et factum est grande contra meridiem, et contra orientem, et contra fortitudinem.

10. Et magnificatum est usque ad fortitudinem cœli; et dejecit de for-

9. Mais de l'une d'elles il en sortit une petite qui devint grande contre le midi, contre l'orient, et contre la force.

10. Il grandit jusqu'à la puissance du ciel, et il fit tomber des

---

la bataille d'Ipsus peut-être accusée d'inexactitude, puisque Démétrius fils d'Antigone, resta souverain de la Phénicie, de Chypre, d'Athènes, et que l'on trouve des gouverneurs indépendants du Pont, de l'Arménie et de la Cappadoce; les visions parallèles des ch. II et VII indiquent une division du royaume primitif en deux ou en dix. Cette dernière objection n'est pas fondée; les autres sont plus discutables; mais elles ne peuvent tenir devant un fait omis par Zœckler, c'est qu'au ℣. 22, le Prophète interprète les quatre cornes par quatre rois. Il faut donc se tenir à l'interprétation traditionnelle, exposée ainsi par S. Jérôme : « Cornu autem grande, ipse est rex primus Alexander, quo, tricesimo secundo ætatis suæ anno, mortuo in Babylone, surrexerunt pro eo quatuor duces ejus, qui sibi imperium diviserunt. Ægyptum enim Ptolemæus Lagi filius tenuit : Macedonas Philippus, qui et Arideus frater Alexandri : Syriam et Babylonem et omnia regna Orientis, Séleucus Nicanor : Asiæ regnavit Antigonus. »

9. — *De uno autem ex eis egressum est cornu unum modicum.* Daniel ne développe pas les détails de l'histoire particulière de chacun de ces royaumes; il arrive immédiatement à une petite corne sortie de l'une des quatre décrites plus haut. Cette petite corne est Antiochus Épiphane; elle est appelée petite soit parce que sa puissance est inférieure à celle des Séleucides ses prédécesseurs, depuis la défaite d'Antiochus le Grand par les Romains à Magnésie, soit parce que lui-même avait été otage des Romains. Cfr. I Macc. I, 11. Suivant Rashi et Saadias Gaon, c'est Titus qui est désigné dans ce verset; selon d'autres, c'est Antiochus le Grand. Il vaut mieux s'en tenir à l'opinion traditionnelle. Au lieu de « modicum », les deux versions grecques ont ἰσχυρὸν. — *Factum est grande.* Antiochus Épiphane agrandit son royaume par d'heureuses entreprises, dues en partie à son courage, en partie à ses ruses; Cfr. ℣℣. 24, 25. — *Contra meridiem.* Il s'agit sans doute de l'Egypte, à laquelle Antiochus fit la guerre, Cfr. I Macc. I, 18 et suiv. — *Et contra orientem.* Antiochus entreprit une expédition contre la Perse et les pays situés au-delà de l'Euphrate, I Macc. III, 31, 37; VI, 1 et suiv. — *Et contra fortitudinem.* ואל הצבי, « et vers la splendeur, la gloire », c'est-à-dire vers la terre glorieuse; la terre d'Israël est désignée ici, d'après Jér. III, 19, et Ezéch. XX, 6, 15, où elle est appelée un héritage de la plus grande gloire des nations; Cfr. Zach. VII, 14; Psal. CV, 24. La Palestine, aux yeux des Israélites, est la plus glorieuse contrée qu'un peuple puisse posséder. Les LXX traduisent : ἐπὶ βορρᾶν, comme s'ils avaient lu אל־הצפון. Théodotion : καὶ πρὸς τὴν δύναμιν, que S. Jérôme a suivi. Mais pour le saint Docteur c'est la Palestine que ce mot désigne. « Judæis quoque, inquit, bellum intulit, et sanctam metropolim subegit. Virtutem enim ipsam appellavit, propter divinam gratiam, quæ eo tempore in templo florebat ». Théodoret.

10. — *Et magnificatum est usque ad fortitudinem cœli.* Litt. « et il grandit jusqu'à l'armée des cieux. ». Faut-il traduire dans le sens littéral צבא השמים, par les étoiles, comme Deut. IV, 19, XVII, 3; Is. XXIV, 4, XLV, 12, etc.? Non, puisque l'ange, au ℣. 24, indique que ces mots doivent être pris au sens figuré et qu'ils signifient le peuple des saints, ainsi appelé, dit Théodoret, à cause de sa noblesse et de sa grande piété. « Stellas vero eos appellavit propter nobilitatem, splendoremque pietatis. » Cette explication, adoptée par Rosenmüller, semble correcte. Pourtant Keil, etc., entendent par l'armée des cieux mentionnée ici, comme dans Jér. XXXIII, 22, tout l'ensemble des planètes, des étoiles et des constellations. Dans sa vision Daniel voit la corne grandir tellement qu'elle atteint jusqu'aux cieux, touche pour ainsi dire de la main les corps célestes, et en détache quelques-uns pour les jeter jusqu'à terre. L'image a du reste pour ces Commentateurs la même signification symbolique. — *Et dejecit de fortitudine.* Elle fit tomber à terre quelques-uns des membres de l'armée des cieux, c'est-à-dire quelques-unes des étoiles. — *Et de stellis,* synonyme des mots précédents, « de fortitudine. » — *Et conculcavit eos.* Elle leur fit subir les plus indignes traitements. Les étoiles tombées à terre sont, d'après Grotius, les étoiles; d'après S. Jérôme, Théodoret, Vatable, Cornélius,

plus forts, et des étoiles, et il les foula aux pieds.

11. Il grandit jusqu'au prince de la force et il lui enleva le sacrifice perpétuel, et il dégrada le lieu de sa sanctification.

12. La puissance lui fut donnée contre le sacrifice perpétuel à cause

titudine, et de stellis, et conculcavit eas.

11. Et usque ad principem fortitudinis magnificatum est; et ab eo tulit juge sacrificium, et dejecit locum sanctificationis ejus.

12. Robur autem datum est ei contra juge sacrificium propter pec-

---

S. Glassius, les hommes illustres d'Israël; d'après Dathe, les chefs civils et religieux des Juifs; d'après Keil, etc., tous les membres de la nation juive, qui, au ℣. 24, est appelée le peuple des saints, « populus sanctorum. » C'est donc du peuple de Dieu, dans l'Ancien-Testament, qu'il semble s'agir ici. Il est nommé le peuple des saints, non par orgueil, mais parce qu'il a été appelé à être une nation sainte, Exod. XIX, 6, et que Dieu habite au milieu de lui. La comparaison avec l'armée céleste vient de ce que Dieu, le roi d'Israël, est appelé le Dieu des armées, et que ces armées désignent généralement les étoiles ou les anges, mais quelquefois aussi les tribus d'Israël : lorsqu'elles quittent l'Egypte, elles sont nommées en effet les armées de Jéhovah. Exod. VII, 4, XII, 41. De même que dans le ciel les anges et les étoiles forment l'armée de Dieu, de même sur la terre les fils d'Israël sont l'armée de Dieu. La comparaison est destinée à montrer l'orgueil d'Antiochus comme une impiété envers le ciel; Cfr. II Macc. IX, 10. Keil.

11. — *Et usque ad principem fortitudinis magnificatum est.* Litt. « Et il se grandit jusqu'au chef de l'armée » céleste. L'orgueil fut aussi grand que possible. Le prince de l'armée céleste ne peut être le grand-prêtre Onias, comme le veut Grotius; c'est le Dieu des cieux, roi d'Israël et prince des princes, comme disent Cornélius, Keil, etc., après avoir établi une comparaison avec le ℣. 25. Palmer admet que le chef de l'armée céleste est l'archange Michel. Il croit que ce passage s'applique difficilement à Antiochus, et qu'il a plutôt rapport aux persécutions dirigées par les Mahométans contre l'Eglise. S. Jérôme applique tout le passage à l'Antéchrist : « Hunc locum plerique nostrorum ad Antichristum referunt, et quod ab Antiocho in typo factum est, sub illo in veritate dicunt esse complendum. » Le prince de l'armée est, dit Fuller, un titre babylonien, semblable à celui qu'un vieil hymne accadien donne à Sai, la lune, ou à Mérodach, Jupiter, le dieu des légions (sidérales); Cfr. F. Lenormant, Les premières civilisations, pp. 159, 170. Les LXX et Théodotion traduisent ainsi : ἕως οὗ ὁ ἀρχιστράτηγος ῥύσεται τὴν ἀφαίρεσιν; ce que Théodoret expose ainsi : « Donec opem divinum consecuti fuerimus, et nos per archangelum illum, cui munus hoc impositum est, ut noster sit præses et custos, adipiscemur salutem. » — *Et ab eo tulit juge sacrificium.* Il supprime le sacrifice perpétuel qu'on offrait à Dieu dans le temple de Jérusalem. Car il ne peut s'agir, comme le veut Ebrard, d'événements accomplis dans le ciel, sanctuaire inaccessible aux ennemis de Dieu. Nous savons d'ailleurs, par I Macc. I, 45, que le culte fut supprimé à Jérusalem par Antiochus. Le grec a seulement : ὅτ' αὐτὸν θυσία ἐταράχθη. Cela s'applique mieux, dit Palmer, aux Mahométans devenus maîtres de Jérusalem, et interdisant le sacrifice non sanglant de la nouvelle alliance. — *Dejecit locum sanctificationis ejus.* Le temple fut violé et profané par Antiochus en 168 avant Jésus-Christ, I Macc. I, 23, 24, 39, 41, 45, III, 45. Athénæus avait reçu l'ordre de placer dans le temple de Jérusalem une statue de Jupiter Olympien. Vers la même époque, les Ascalonites mettent sur leurs monnaies l'image de ce Dieu : ils avaient probablement choisi ce type en haine de Jérusalem. V. M. de Saulcy, Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides. Paris, 1871, gr. in 8°, p. 14.

12. — *Robur autem datum est ei.* L'Hébreu וצבא תנתן, « et l'armée (du ciel) sera livrée »; c'est-à-dire le peuple des Saints sera soumis à la puissance d'Antiochus. — *Contra juge Sacrificium.* « Sacrificium » n'est pas dans l'original, où il y a seulement על־התמיד. Ces mots sont une conséquence des précédents. Antiochus, maître du peuple de Dieu, l'empêchera d'offrir les sacrifices prescrits par la loi, et dont il a déjà été parlé au ℣. 11. Telle est l'interprétation de Rosenmüller, Dereser, etc. et elle nous semble la plus conforme au texte. — *Propter peccata.* בפשע. Ces mots peuvent indiquer que le peuple des saints et le sacrifice sont livrés au péché et à l'impiété, c'est-à-dire à la puissance des impies. L'interprétation habituelle est différente. Le peuple et le culte ont été livrés à l'impie Antiochus à cause des péchés commis par les Juifs, surtout dans l'exercice quotidien du culte. Théodotion semble avoir

cata; et prosternetur veritas in terra, et faciet, et prosperabitur.

13. Et audivi unum de sanctis loquentem; et dixit unus sanctus alteri nescio cui loquenti : Usquequo visio, et juge sacrificium, et peccatum desolationis quæ facta est; et sanctuarium, et fortitudo conculcabitur?

14. Et dixit ei : Usque ad vespe-

des péchés; et la vérité sera renversée à terre, et il agira, et il réussira.

13. Et j'entendis un des saints qui parlait, et un saint dit à un autre, je ne sais lequel, qui parlait : Jusqu'à quand durera la vision et le sacrifice perpétuel, et le péché de désolation? Jusqu'à quand le sanctuaire et le pouvoir seront-ils foulés aux pieds?

14. Et il lui dit : Jusqu'au soir et

---

ainsi compris le texte : ἐδόθη ἐπὶ τὴν θυσίαν ἁμαρτία. Le sens donné par les LXX est le même. Théodoret, S. Jérôme, Luther, Cornelius à Lapide, Grotius, Harenberg ont adopté ce sens. — *Prosternetur veritas in terra.* Le culte du vrai Dieu, le seul culte qui mérite le nom de Dieu sera détruit; par suite la religion véritable, révélée par Dieu dans la loi et dans les prophètes, sera momentanément abattue; Cfr. Ps. XVIII, 10; XXIX, 10. Théodotion : δικαιοσύνη. « Cum peccatum contra sacrificium commissum tamquam causa desolationis loci sancti inferatur, cogitatio ipsa per se statim procurrit ad illud maximum omnium peccatorum Judaicæ gentis cujus pœna futura erat ut Jerusalem a gentibus conculcetur donec tempora gentium compleantur. Et cum prosternatur veritas in terra, aptius erit veritatem Christianæ Ecclesiæ a Mahometanis per latissimas regiones multis sæculis conculcatam intelligere quam veritatem Mosaicæ legis annis tribus ab Antiocho Epiphane oppressam ». Palmer. — *Faciet,* il accomplira tout ce qui lui plaira. — *Et prosperabitur.* Il réussira dans ses entreprises; V. ℣℣. 24 et 25.

13. — *Unum Sanctum,* un des anges; Cfr. IV, 10 et VII, 10; V. aussi Deut. XXXVIII, 2; Job, V, 1; XV, 5; Ps. LXXXVIII, 6, 8; Zach. XIV, 1. — *Loquentem.* Le prophète ne cite pas ce que dit cet ange, sans doute, parce que, tout en ayant entendu le son de sa voix, il n'a pas compris le sens de ses paroles. Il comprend seulement la question faite par le second ange. — *Nescio quidam.* פלמוני. Les traducteurs grecs, suivis par l'arabe et le syriaque, ont gardé le mot hébreu et l'ont transcrit comme un nom propre, φελμουνί. La Vulgate a mieux traduit; ce mot est employé en effet par les Hébreux à la place des noms propres qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils ne veulent pas exprimer; Cfr. I Rois, XXI, 3; IV Rois, VI, 8; Ruth, IV, 1. L'ange dont on ne prononce pas maintenant le nom est l'Archange Gabriel, comme on le voit au ℣. 16. — *Usquequo visio et juge sacrificium.* Combien de temps durera ce que montre la vision, c'est-à-dire, l'interruption du sacrifice? « In qua interrogatione mirum est, angelum de ea quæ Danieli objecta est visione loqui tamquam de ea quæ sibi ipsi obligerit; neque enim sibi a Daniele narratam fuisse dicitur ». Rosenmüler. — *Et peccatum desolationis.* Litt. « et (la vision) de l'impiété dévastatrice ». Combien de temps durera la puissance de l'impie, qui a été décrit au ℣. 12. — *Fortitudo,* V. ℣℣. 10 et 11. Il s'agit toujours de l'armée, c'est-à-dire, du peuple des Saints. Cfr. au point de vue historique, I Macc. I, 44-52, 56, 60.

14. — *Usque ad vesperam et mane, dies duo millia trecenti.* Litt. « 2300 soirs-matins », c'est-à-dire, 2300 jours. L'expression ערב בקר présente certaines difficultés. Plusieurs exégètes y voient indiqués des jours de 24 heures; tel est l'avis de Bertholdt, Hævernick, Von Lengerke, Maurer, Hoffmann, après Cornelius, Pererius, Pinto, etc. D'autres commentateurs, Bleek, Kirmss, Ewald, Hitzig, Wieseler, Delitzsch, Kranichfeld pensent que matin-soir se rapporte à l'offrande quotidienne faite dans le temple le matin et le soir, de sorte que ces 2300 soirs-matins ne feraient que 1150 jours entiers. Cette dernière explication n'a pas de fondement exégétique, dit Keil. Elle se fonde seulement sur une comparaison, ou mieux sur une identification de ce passage avec Dan. VII, 25, XII, 11 et suiv., et IX, 27. Elle part aussi de ce fait que d'après I Mac. I, 54, 59, Cfr. IV. 52, la désolation du Sanctuaire et sa profanation par le culte des idoles sous Antiochus ne dura que trois ans et dix jours, et que Daniel, XII, 11, l'étend seulement à 1290 jours. Ces arguments devraient d'abord être justifiés. Les passages de Daniel, VII, 25 et IX, 27, n'ont rien à faire ici, car ils ne parlent pas d'Antiochus Epiphane, et les 1290 jours ne font pas 2300 soirs-matins; on ne peut donc identifier ces endroits

matin, deux mille trois cents jours : puis le sanctuaire sera purifié.

ram et mane, dies duo millia trecenti; et mundabitur sanctuarium.

---

avec celui qui nous occupe. Ici la délivrance des Saints, la purification du temple est fixée à 2300 soirs-matins. Or, suivant I Macc. I, 10 et suiv., les violences d'Antiochus contre le temple et contre les Juifs qui demeuraient fidèles à leur loi, commencent l'an 143 de l'ère des Séleucides; l'abomination qui désola le temple, c'est-à-dire, l'autel élevé à l'idole, ne fut introduite dans le temple qu'en 145 de la même ère; Cfr. I Mac. I, 54. Quant à la purification et à la reconsécration du temple, elle eut lieu le 25 de Kisleu de l'an 148 de cette ère. D'après ces chiffres, il y a donc plus de cinq ans d'écoulés entre le commencement de la désolation du temple et sa restauration. On ne peut donc se baser sur l'histoire pour expliquer ces mots; c'est à l'exégèse qu'il faut se reporter. L'expression ne se rencontre qu'ici; elle correspond au νυχθήμερον de II Cor. XI, 25. Le choix d'une mesure de temps si peu habituelle, dérivée des deux principales parties du jour, vient probablement, ajoute Keil, d'un souvenir des sacrifices du matin et du soir, par lesquels le jour devait être consacré au Seigneur, d'après Gen. I, 5, 8, 13, etc., où les jours de la semaine de la création sont nommés d'après la succession du soir et du matin. L'usage de la langue hébraïque rend impossible de voir 1150 jours dans les 2300 soirs-matins cités ici. Quand en effet les Hébreux veulent exprimer séparément le jour et la nuit, les parties qui composent un jour ou une semaine, ils indiquent le nombre de chacune de ces parties. Ils disent 40 jours et 40 nuits. Gen. VII, 4, 12; Exod. XXIV, 18; III Rois, XIX, 8; 3 jours et 3 nuits (Jonas II, 1; Matt. XII, 40); mais ils ne disent pas 40 ou 6 jours et nuits, quand ils veulent parler de 40 ou 3 jours entiers. Un Hébreu, après la lecture du premier chapitre de la Genèse, ne pouvait croire que 2300 soirs-matins ne faisaient que 1150 jours, parce que, dans le récit de la création, un soir et un matin ne constituent pas la moitié d'un jour, mais un jour tout entier. Il est donc question certainement dans le texte de Daniel de jours de 24 heures. Ces 2300 jours font, d'après le calcul ordinaire, 6 ans, 4 mois et 20 jours. Nous venons de voir qu'il n'y a eu qu'un peu plus de 5 ans de profanation du temple. On pourrait donc penser, avec Zœckler, que les chiffres donnés par le prophète, tout en se rapportant à l'époque d'Antiochus et des Machabées, ne doivent pas être pris suivant une rigueur chronologique. Inutile d'exposer ici les différentes opinions émises sur ce sujet. D'après Palmer, la prophétie n'est pas encore accomplie, « quæ interpretatio verior fuerit, eventu tandem ostendetur ». On dirait qu'il y a dans ses paroles un souvenir des opinions incroyables émises sur ce point en Angleterre par les anciens coréligionnaires de G. Palmer. Pour beaucoup de commentateurs anglais les 2300 matins-soirs, sont ou 2300 ou 1150 ans; c'est surtout cette dernière opinion qui prévaut; ces années représentent la durée de la suprématie pontificale. Toutes les combinaisons qu'on a essayées pour soutenir cette thèse, sont, dit un protestant, le Dr Strong, ennuyeuses et sans aucune utilité. Pour d'autres, Elliott, en particulier, la prophétie s'applique à l'origine et au développement du mahométisme. Tregelles et Stuart ont pleinement réfuté cette théorie, qui a fait pour la première fois son apparition au XIVe siècle, et qui est complètement contredite par le texte. Rien n'empêche, dirons-nous à notre tour, de donner aux chiffres du prophète un sens symbolique. L'analogie des autres nombres prophétiques nous y autorise. 2300 n'est pas sans doute, dit Keil, un nombre symbolique comme 7, 10, 40, 70 et autres nombres, mais il a assez de rapports avec le nombre 7 pour pouvoir être considéré symboliquement. Nous avons dit que le nombre de jours réduit en années faisait 6 ans, 4 mois et quelques jours. Il suit de là que l'oppression du peuple par la petite corne ne durera pas tout à fait 7 ans. Le jugement divin dure habituellement 7 ans : Gen. XXIX, 18, 27, XLI, 26 et suiv.; Jug. VI, 1; II Rois, XXIV, 13; IV Rois, VIII, 1. La réponse de l'Ange signifierait donc : le temps de l'oppression d'Israël et de la désolation du sanctuaire par la petite corne, Antiochus, n'atteindra pas la durée complète d'une période de jugement divin, ni la dixième partie de l'exil, qu'endure Israël au temps où parle le prophète. Mais alors même nous ne pouvons expliquer pourquoi Daniel emploie une expression aussi peu usitée que celle dont il se sert. Rohling n'admet pas cette explication symbolique; mais l'interprétation historique qu'il donne de cet endroit est loin de supprimer les difficultés que nous avons indiquées plus haut. Faut-il conclure avec Palmer, que tout ce qu'on peut dire sur ce point n'est que conjecture, et encore fort incertaine? — *Mundabitur Sanctuarium*. Le temple de Jérusalem fut en effet purifié par Judas Machabée en 148. Est-ce à cette circonstance qu'il est fait allusion dans Daniel? V. plus haut.

15. Factum est autem cum viderem ego Daniel visionem, et quærerem intelligentiam; ecce stetit in conspectu meo quasi species viri.

16. Et audivi vocem viri inter Ulai; et clamavit, et ait : Gabriel, fac intelligere istam visionem.

17. Et venit, et stetit juxta ubi ego stabam; cumque venisset, pa-

15. Lorsque moi, Daniel, j'avais cette vision, et que j'en cherchais l'intelligence, il parut devant moi comme une figure d'homme,

16. Et j'entendis la voix d'un homme, au milieu d'Ulaï; il cria et dit : Gabriel, fais comprendre cette vision.

17. Gabriel vint et se tint près d'où j'étais, et lorsqu'il fut venu,

---

15. — *Et factum est.* Le prophète va maintenant donner l'explication de la vision. — *Et quærerem intelligentiam.* Pendant que je cherchais à comprendre ce que j'entendais. — *Ecce stetit... quasi species viri.* V. VII, 13. Un ange apparaît à Daniel sous une forme humaine. C'est l'ange Gabriel, comme l'indique le verset suivant.

16. — *Inter Ulai.* V. ℣. 2. La voix semble venir du milieu du fleuve. — *Et clamavit et ait.* Cette voix est celle d'un autre ange qui s'adresse à l'ange Gabriel. D'après les Hébreux ce serait l'archange Michel, « Virum istum qui præcepit Gabrieli, ut Danielem faceret intelligere visionem, Judaei Michaelem autumant. Consequenter autem quia de præliis visio erat, regumque certaminibus, immo regnorum successionibus, Gabriel, qui præpositus est præliis, huic officio mancipatur. Gabriel enim in linguam nostram vertitur fortitudo, vel robustus Dei. » S. Jérôme. — *Gabriel,* גבריאל, « homme de Dieu, » ou « homme Dieu, » est, suivant Ewald, un Dieu qui condescend avec bonté à l'homme. C'est le nom d'un des principaux anges, Luc, I, 19, un des archanges ou שרים, de X, 13 et suiv., dont le nombre est fixé à sept, non pas dans Daniel, mais dans l'Apocalypse, VIII, 2. La ressemblance avec les Amshaspands qui se tiennent en conseil devant Ormuzd n'a rien de frappant chez Daniel, et la parité du nombre ne se trouve qu'à une époque bien postérieure à notre prophète. D'ailleurs le nombre sept ne s'obtient, dans le Parsisme, qu'en ajoutant Ormuzd lui-même aux six Amshaspands; ceux-ci ne sont pas représentés comme des anges ou serviteurs de Dieu, mais comme des êtres divins, qui, grâce à ce caractère, gouvernent certaines parties déterminées de la création : ainsi Vohumano gouverne le ciel, Ardihesht le feu, Sapandomad la terre, Ameretât les arbres et les fruits, etc. Ils sont, dit Spiegel, identifiés avec les choses qu'ils protègent. Qu'y a-t-il donc de commun entre ces êtres et les anges et archanges de l'Ecriture? V. la Préface, pp. 39 et suiv. Ewald semble regarder Gabriel, non comme un des anges supérieurs, mais comme un inférieur ou comme un intermédiaire, parce qu'il n'est que comme une voix d'homme. Cela ne repose sur rien de sérieux, dit Zœckler, car un égal peut être chargé de donner une direction à son égal. Gabriel sera encore cité plus bas, IX, 21.

17. — *Pavens corrui in faciem meam.* L'homme, mis en présence de la divinité ou de ses représentants, ressent toujours une grande crainte. Ce sentiment est visible, d'une manière spéciale chez les Hébreux; Cfr. Jug. XIII, 6, etc. — *Intellige.* הבן, fais-toi comprendre, fais attention à tout ce que je te dirai, comme plus bas, IX, 23, X, 11. — *Fili hominis.* V. Ezech. II, 1. Ces mots font contraste avec Gabriel, homme de Dieu; ils sont employés pour rappeler au prophète sa faiblesse humaine, Cfr. Ps. VIII, 5, non pas dans le but de l'humilier, comme le dit Hævernick, car il n'y a pas ici d'occasion pour cela, mais pour l'informer que, malgré cette faiblesse, il est jugé digne de hautes révélations divines. Keil. Or, si l'homme juste est si profondément ému par la présence d'un ange, quel devra être, dit Fuller, l'impression de ceux qui sont admis en présence de Dieu; Cfr. Is. II, 19; Apoc. VI, 17. — *In tempore finis complebitur visio.* כי לעת־קץ ההזון « car au temps de la fin (s'applique) cette vision. » Théodoret explique ainsi ces mots; « Ne existimes, inquit, his rebus in præsenti finem impositum iri; siquidem post multos annos fient. Expleto enim definito tempore horum unumquodque ad exitum perducetur. » C'est en effet l'explication donnée aux ℣℣. 19 et 26. Le temps de la fin n'est donc pas ici le temps de la fin du monde, mais seulement le temps, éloigné du prophète, où s'accomplira la prophétie que sa vision lui montre. Dans le cas présent, c'est le temps d'Antiochus. Tel est le sens que nous donnons à ces mots, avec le plus grand nombre des interprètes catholiques. D'autres, en majorité protestants, rapprochant ce passage de XI, 40, et XII, 4, pensent que le temps de la fin indique le temps de toute souffrance, et l'accomplissement du royaume de Dieu par le Messie. « Tempore autem Antiochi Epi-

effrayé, je tombai contre terre, et il me dit : Comprends, fils de l'homme, parce que cette vision s'accomplira au temps de la fin.

18. Et comme il me parlait, je tombai aussitôt contre terre. Alors il me toucha et me replaça debout,

19. Puis il me dit : Je te montrerai ce qui doit arriver à la fin de la malédiction, parce que le temps s'accomplit.

20. Le bélier que tu as vu avec des cornes, est le roi des Perses et des Mèdes.

vens corrui in faciem meam, et ait ad me : Intellige, fili hominis, quoniam in tempore finis complebitur visio.

18. Cumque loqueretur ad me, collapsus sum pronus in terram ; et tetigit me, et statuit me in gradu meo.

19. Dixitque mihi : Ego ostendam tibi quæ futura sunt in novissimo maledictionis ; quoniam habet tempus finem suum.

20. Aries, quem vidisti habere cornua, rex Medorum est atque Persarum.

---

phanis nullus factus est finis, neque captivitatis, neque dispersionis, neque desolationis, neque conculcationis, nisi ex parte et eo modo ut postea eadem iræ divinæ indicia et propter graviora peccata renovarentur et aggravarentur, et in longiora temporum spatia continuarentur. Fortasse igitur is sensus erit ut in tempore finis horum malorum latissimo et gravissimo sed tamen historico non spirituali solum sensu intellectorum visio compleatur. Et hic sensus a Græco textu clarius indicatur, addita particula ἔτι, et in loco « tempore finis, » εἰς καιροῦ πέρας ἡ ὅρασις, « nam etiam ultra litteram, vel ultra id quod primo aspectu significatur, usque ad finem temporis procurrit visio. » Iterum quærimus : Cujusnam temporis, καιροῦ? Sed hic græcus textus sufficienter respondet iis verbis, de quibus in narratione visionis supra jam diximus : « prævalebit donec dux fortitudinis (ὁ ἀρχιστράτηγος), id est Michael, vindicet in libertatem captivitatem : » cum quibus verbis conferantur illa quæ in capite ultimo hujus libri leguntur : « In tempore autem illo consurget Michael princeps magnus qui stat pro filiis populi tui, » etc. Sed et ipse Dominus interpretatur respectu conculcationis ejus quæ non modo in aliis locis sed etiam in hac visione nominatur. Dicit enim fore ut Jerusalem conculcetur a gentibus « donec tempus, καιρὸς, compleatur. » Et, ne dubitaretur ultra de quo tempore loqueretur, interposuit designationis voculam, idque dupliciter, et cum conculcatione et cum tempore (καιροῦ) conjungendo : « Conculcabitur, inquit, a gentibus donec tempus gentium compleatur, vel donec tempora gentium compleantur. » Et Antiochus quidem erat e gentibus rex, et figurabat, ut videtur, alium quemdam majorem post se venturum ; non tamen ab eo perducta est ad finem conculcatio, neque in eo completa sunt tempora gentium. » Palmer. Il ne semble pas cependant que les expressions employées par Daniel soient l'équivalent de « plenitudo temporis » de S. Paul, Gal. IV, 4.

18. — *Cumque loqueretur.* L'archange Gabriel. — *Collapsus sum pronus.* ונרדמתי, je m'endormis profondément, c'est-à-dire je tombai sans plus rien voir, tant j'étais effrayé ; Cfr. X, 9. Les exemples tant soit peu parallèles de Moïse, Exod. XXXIII, 20, d'Isaïe, VI, 5, de S. Pierre, de S. Jacques et de S. Jean sur la montagne de la transfiguration, Luc, IX, 32, de S. Paul, Act. IX, 4, II Cor. XII, 4, expliquent ce qui est indiqué ici sans être pleinement exprimé. Fuller. — *In gradu meo.* על־עמדי, sur l'endroit où je me tenais. Voir plus haut v. 17.

19. — *In novissimo maledictionis.* Lorsque les calamités que Dieu doit envoyer aux Juifs finiront ; ainsi tous les commentateurs, Cornélius à Lapide, Rosenmüller, etc. Il ne s'agit pas ici, comme le pense Kliefoth, de la fin de l'exil de Babylone. L'ange n'aurait pas besoin d'annoncer au prophète une chose dont celui-ci ne doute pas. Il ne s'agit que de la fin de la persécution d'Antiochus, suivie du triomphe des Juifs. Nous ne pouvons voir ici, avec Keil, Palmer, etc., une allusion soit au royaume du Messie, soit à son dernier avènement. — *Quoniam habet tempus finem suum,* כי למועד קץ, « car au temps (sera) fin. » LXX, suivi par Théodotion : ἔτι γὰρ εἰς ὥρας καιροῦ συντελεῖται μενεῖ. Le temps est fixé par Dieu et les événements annoncés ne se produiront que lorsque Dieu l'aura voulu.

20. — *Aries... rex Medorum est atque Persarum.* V. v. 3. Il n'y a donc pas de doute à avoir sur ce point ; il y est question en effet du royaume médo-perse. « Nam quia simul atque Chaldaicum, sive Assyrium Da-

21. Porro hircus caprarum, rex Græcorum est; et cornu grande, quod erat inter oculos ejus, est rex primus.

22. Quod autem fracto illo surrexerunt quatuor pro eo; quatuor reges de gente ejus consurgent, sed non in fortitudine ejus.

23. Et post regnum eorum, cum creverint iniquitates, consurget rex impudens facie, et intelligens propositiones :

21. Le bouc est le roi des Grecs, et la grande corne qui était entre ses yeux est le premier de leurs rois.

22. Les quatre cornes qui se sont élevées après la rupture de la première, sont quatre rois de sa nation qui s'éléveront, mais non dans sa force.

23. Et après leur règne, quand les iniquités se seront accrues, il s'élévera un roi, au front impudent, qui comprendra les énigmes.

---

rius Medus excepit regnum, etiam Cyrus Persa tunc ad Persas transtulit imperium, qui et Medus erat et Persa propter generis conjunctionem, convenienter Persis Medos præposuit, et ait, arietem esse regem Medorum et Persarum. Nam et postremus quoque Darius, qui Arsami appellatus fuit (Codomanus), quem Alexander Macedo debellavit, utraque regna administravit. » S. Jérôme

21. — *Porro hircus caprarum.* V. ℣. 5. Il est question ici de toute la série des rois grecs, d'Alexandre et de ses successeurs. — *Rex Græcorum est.* Par le mot de Grèce, יון, les Hébreux désignent toutes les contrées et tous les peuples hellénique. Les Egyptiens, les anciens Perses et les Indiens semblent avoir toujours nommé de même les Grecs; pour eux ce sont les Ioniens ou Idoniens; Voir Knobel. Keilkertafel, pp. 78 et suiv. Les découvertes cunéiformes ont montré aussi que l'Ionie était très bien connue des Assyriens sous le nom de Yavanu ou Yaonai, longtemps avant la captivité de Babylone, Cfr. Norris, Assyr. Dictionn., t. II, p. 483. — *Et cornu grande...* Alexandre est désigné dans ces mots. La Macédoine avait déjà eu des rois; mais les plus célèbres d'entre eux, comparés à Alexandre ne sont rien auprès de lui, surtout au point de vue où se place le prophète, qui ne considère que la série des empires. La grande corne désigne donc Alexandre. Il n'est pas sans doute le fondateur de la dynastie macédonienne, mais il est le roi le plus illustre de cette race et celui à qui elle doit sa gloire.

22. — Cfr. ℣. 8. — *Sed non in fortitudine ejus.* Les divisions qui éclatèrent entre les lieutenants d'Alexandre arrêtèrent en effet le développement que le conquérant avait imprimé à son empire. « Alexander, per duodecim annos trementem sub se orbem ferro pressit : principes vero ejus quatuordecim annis dilaniaverunt, et velut opimam prædam a magno leone prostratam avide discerpsere catuli, seque ipsos invicem in rixam irritatos prædæ æmulatione fregerunt. » Paul Orose, Hist. III, 23. D'après l'explication donnée par l'ange aux ℣℣. 20-22, la vision prophétique concerne les royaumes médo-perse et grec; au ℣. 23, il sera question de l'empire persécuteur d'Antiochus Epiphane. On ne peut douter que cette vision de Daniel ne s'arrête à cette période de l'histoire. Nous n'admettons pas avec Keil, que le prophète ait en vue ici le premier avènement du Messie, ainsi que le jugement final, comme II, 34 et suiv.; 44 et suiv., VII, 13, 26 et suiv. La petite corne de ce chapitre représente le roi « impudens facie » du ℣. 23. Le pouvoir de ce roi, si grand qu'il puisse être, ne ressemble en rien à la puissance décrite au ch. VII. La guerre faite à Dieu par Antiochus se terminera par la purification du sanctuaire de Jérusalem et par la mort du prince. Il n'y a là que des événements historiques ordinaires, quoique prévus miraculeusement par Daniel. Mais la puissance, qui sort du quatrième empire du monde, renverse tous les trônes d'une manière effrayante qui ne s'était jamais encore montrée. Nous maintenons donc qu'il ne s'agit ici que d'Antiochus, et que la prophétie du chap. VIII n'a pas de rapport à l'Antechrist.

23. — *Et post regnum eorum.* Après les quatre généraux qui se partagèrent l'empire d'Alexandre, et la durée de leurs dynasties; Cfr. ℣. 8. — *Cum creverint iniquitates.* כהתם הפשעים, « quand les pécheurs auront consommé » leurs péchés. Les commentateurs appliquent habituellement ces mots aux Juifs; ainsi J. Jachiada, Cornelius à Lapide, C. B. Michaelis, Dereser, Stuart, Keil, etc. Cfr. I Mac. I, 12 et suiv. Mais d'autres commentateurs, Théodoret, Rosenmüller, Zœckler, etc. entendent ces mots des Grecs impies et d'Epiphane, le plus impie de tous. — *Consurget rex impudens facie.* Un roi ne craignant pas plus Dieu que les hommes;

23. Sa puissance se consolidera, mais non par ses forces, et, au-delà de ce qu'on peut croire, il ravagera tout, il prospérera et agira. Il fera mourir les forts et le peuple des saints.

24. Et roborabitur fortitudo ejus, sed non in viribus suis; et supra quam credi potest, universa vastabit, et prosperabitur, et faciet. Et interficiet robustos, et populum sanctorum.

Marc. 1, 53 *seq.*

25. A son gré, sa main dirigera la ruse, son cœur se grandira, et, dans l'abondance des prospérités, il fera mourir plusieurs : il s'élévera con-

25. Secundum voluntatem suam, et dirigetur dolus in manu ejus; et cor suum magnificabit, et in copia rerum omnium occidet plurimos; et

---

Cfr. Deut. XVIII, 50. Théodotion : ἀναιδὴς προσώπῳ. — *Intelligens propositiones.* הידות בינין « comprenant les mystères » ou les énigmes. L'habileté d'Antiochus à résoudre les difficultés et à connaître les secrets d'autrui est peinte dans ces deux mots.

24. — *Et roborabitur fortitudo ejus.* Voir ℣℣. 9, 10, 11. — *Sed non in viribus ejus.* La permission divine lui donnera seule cette force, dit Théodoret. Suivant d'autres, ces mots indiquent que la puissance du roi grandit moins que les armes et la force militaire que par l'astuce et par la ruse. La première explication semble préférable; Cfr. ℣℣. 12 et 13; Is. X, 5 et suiv.; I Rois, II, 9; etc. — *Supra quam credi potest... faciet.* Voir plus haut, ℣. 12. — *Interficiet robustos et populum sanctorum.* Les Juifs, qui, plus bas, XII, 7, sont appelés peuple saint; Cfr. Deut. VII, 6, XIV, 21. V. aussi les ℣℣. 11 et 12. Suivant Palmer, rien de ces descriptions ne peut s'appliquer à Antiochus. Partout ici, il s'agit de Mahomet : « Verba : « intelligens propositiones » cum Antiocho Epiphane congruant ex historia non liquet : quod autem de Mahometa apte hæc dici potuerint omnibus est manifestum. « Et roborabitur fortitudo ejus ». Etsi hoc dici potuerit et de Antiocho respectu quodam particulari (relative enim, ad opprimendos Judæos roborata est fortitudo ejus), tamen latiore sensu nulla erat insignis in Antiocho roboratio fortitudinis, cujusmodi in Mahometa et successoribus ejus omnium oculos in se statim convertit. « Sed non in viribus suis ». Hoc, sive de Antiocho sive de Mahometa cogitetur, a Græco textu abest, potest tamen ad utrumque accommodari. Si de Mahometa intelligatur, hic sensus esse potest, non tam illum suis viribus quam peccatis Christianorum prævaluisse; quod idem paullo antea bello inter Herachum et Persas gesto fuerat significatum; itemque regnum Mahometanorum non tamen Arabum contribulium multitudine quam cæterarum gentium gladio ad impietatem conversarum viribus crevisse. « Et supra quam credi potest universa vastabit, et prosperabitur, et faciet, et interficiet robustos, et populum sanctum, secundum voluntatem suam ». Hæc multo magis et mirabiliore modo in Mahometa et successoribus ejus quam in Antiocho Epiphane sunt completa ».

25. — *Secundum voluntatem suam, et dirigetur dolus in manu ejus.* L'hébreu a : ועל־שכלו והצליח מרמה בידו, qui a été rendu de bien des manières différentes. Les LXX : « Sur les saints (est) sa pensée, et le mensonge prospérera dans ses mains ». Théodotion : « Et le joug de son lien dirigera, la ruse (est) dans sa main ». S. Jérôme n'as pas expliqué cet endroit dans son commentaire. Le sens de l'original semble être : « à cause de son habileté artificieuse et du succès de ses ruses ». Tout prospéra en effet à Antiochus pendant un certain temps. — *Cor suum magnificabit.* Il s'énorgueillira, ou bien il aura de grandes conceptions; Cfr. plus haut, ℣. 4. Le premier sens semble le meilleur. — *In copia rerum omnium occidet plurimos.* Au sein de la paix, lorsqu'on ne songe pas à prendre de précautions ni à se mettre sur la défensive, Antiochus surprendra les Juifs et leur tuera beaucoup de monde; Cfr. I Mac. I, 10, 31 et suiv. LXX : καὶ δόλῳ ἀφανιεῖ πολλούς. — *Et contra principem principum consurget.* Le prince des princes est Dieu, qui est appelé, Ps. CXXXV, 3, le Seigneur des Seigneurs; Cfr. ℣. 11. — *Et sine manu conteretur.* Cfr. II, 34; Job. XXXIV, 20; Lam. IV, 6. Ce n'est pas un homme qui le vaincra, mais Dieu lui-même. Les faits sont parfaitement d'accord avec la prédiction. Suivant l'histoire, Antiochus, après avoir marché sur la Perse et pillé le temple d'Elymaïs, fut rappelé en arrière par un mouvement populaire. En revenant en Syrie, il apprit la défaite complète de son armée en Judée et la restauration du culte dans le temple de Jérusalem. Polybe dit de lui qu'il devint fou et mourut, XXXII, 11. Il tomba malade de chagrin, à la suite de ses revers, suivant I Mac. VI, 8. Il est donc indubitable, dit Stuart, qu'il périt subitement,

contra principem principum consurget, et sine manu conteretur.

II Mach. cap. 6 et al. I Mach. 6, 8, seq. II Mach. 9. 5. seq.

26. Et visio vespere et mane, quæ dicta est, vera est; tu ergo visionem signa, quia post multos dies erit.

27. Et ego Daniel langui, et ægrotavi per dies; cumque surrexissem, faciebam opera regis, et stupebam ad visionem et non erat qui interpretaretur.

tre le Prince des princes, et il sera brisé sans la main d'un homme.

26. C'est la vision du soir et du matin qui a été dite, et elle est véritable. Donc, cache la vision, parce qu'elle n'arrivera qu'après des jours nombreux.

27. Et moi, Daniel, je languis, et je fus malade pendant plusieurs jours; et quand je fus levé, je m'appliquais aux affaires du roi; et j'étais stupéfait à propos de la vision, et personne ne pouvait l'interpréter.

---

sans qu'aucune main d'homme lui eût porté le coup mortel; et on vit avec raison dans cet événement une intervention de la divinité. Palmer continue l'explication, d'après le système qu'il a commencé a développer au verset précédent. « Ut magnificetur corde suo facile erit Antiocho et Mahometæ commune : etiam id quod in Latino textu additur. « Et contra principem principum consurget; » licet aptius post Christum Mahometæ quam ante Christum Antiocho hoc adaptetur. Quod autem « dolo operetur, et dolo destruat plurimos. » hoc primo aspectu et litterali sensu non tantopere quadrat, cum et Antiochus et Mahometa, præsertim vero Mahometa, vi magis homines ad apostasiam faciendam quam dolo compelleret. In bellis autem gerendis et in machinationibus politicis dolus et perfidia Antiochi quidem propria erant, Mahometanorum non item; nisi ipsa impostura pseudoprophetæ pro dolo imputetur. « Et contra principem principum consurget. et sine manu conteretur. » Quod sine manu contritus fuerit et de Antiocho et de Mahometæ persona ab historia traditur : non enim ab hominibus victi sed a Deo suppliciis condignis sunt affecti. De regno autem Mahometanorum utrum tandem sine manu conterendum sit an bello evertendum, adhuc est incertum : eventu post paullo ostendetur ».

26. — *Et visio vespere et mane... vera est.* La vision des soirs-matins, expliquée au ℣. 14. Cette affirmation de la vérité de la vision ne trahit point le dessein de faire passer faussement le livre pour plus ancien qu'il ne l'est réellement. Cette supposition de Von Lengerke et Hitzig n'a pas de raison d'être. Le prophète veut surtout encourager et consoler les faibles, à l'heure de l'épreuve. Keil. — *Tu ergo visionem signa.* Note bien cette vision. L'hébreu a כתם, qui a le sens de cacher; Cfr. IV Rois, III, 19; Ézéch. XXVIII, 3. Ce mot signifie que le prophète doit conserver la révélation avec soin pour qu'elle arrive jusqu'aux temps éloignés qu'elle concerne. C'est ce que font comprendre les derniers mots, *quia post multos dies erit.* par lesquels l'ange indique au prophète que le temps de l'accomplissement de la prophétie n'est pas encore près d'arriver. Cfr. Apoc. XXII, 10, qui fait très bien comprendre le sens de ce passage.

27. — *Et ego Daniel langui et ægrotavi... opera regis.* « Hoc est illud quod in Genesi de Abraham legimus : quod postquam Dominum audierit loquentem sibi, terram et cinerem esse se dixerit, Gen. XVIII. Ergo Daniel ad visionis horrorem languisse, et ægrotasse se dixit : et cum surrexisset, fecisse opera quæ sibi a rege fuerant imperata, reddens omnibus omnia, et Evangelicum illud, Luc XX, 25, scienti : Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo. » S. Jérôme. — *Et stupebam ad visionem, et non erat qui interpretaretur.* « Si non erat qui interpretaretur, quomodo supra interpretatus est angelus? Sed quod dicit hoc est, reges audierat, et eorum nomine nesciebat : futura cognoverat, et quo tempore futura essent, dubius fluctuabat. Itaque quod solum facere poterat, stupebat ad visionem, et Dei scientiæ cuncta reliquebat ». S. Jérôme. Au lieu d'interpretaretur, l'hébreu a מבין, « comprenant »; le prophète, pas plus que les autres, ne peut comprendre le sens de la vision qu'il vient d'avoir.

CHAPITRE IX

Dans la première année de Darius (℣. 1), — Daniel médite sur la durée de la captivité prédite à Jérémie (℣. 2). — Il prie Dieu et fait des œuvres de pénitence (℣. 3). — Il confesse les péchés d'Israël, dont, par humilité, il ne se sépare pas (℣℣. 4-14). — Il a confiance, malgré cela dans la miséricorde divine, et espère que Dieu l'exaucera, dans l'intérêt de sa gloire (℣℣. 15-19). — A peine la prière du prophète est-elle achevée que l'archange Gabriel lui apparaît, et lui annonce l'avenir (℣℣. 20-23). — Prédiction des soixante-dix semaines d'années (℣℣. 24-27).

1. La première année de Darius, fils d'Assuerus, de la race des Mèdes, qui gouverna l'empire des Chaldéens,

2. La première année de son règne, moi Daniel, je compris dans les livres le nombre des années annoncé par le Seigneur au prophète

1. In anno primo Darii filii Assueri de semine Medorum, qui imperavit super regnum Chaldæorum :

2. Anno uno regni ejus, ego Daniel intellexi in libris numerum annorum, de quo factus est sermo Domini ad Jeremiam prophetam, ut

---

2° Développement complet du royaume de Dieu, ou les soixante-dix semaines, IX.

Cette vision a dû avoir lieu fort peu de temps après la précédente ; la date et les autres données que nous rencontrons dans le chapitre le prouvent clairement.

CHAP. IX. — 1. — *In anno primo Darii... de semine Medorum.* Sur Darius le Mède et toutes les questions qui se rattachent à ce personnage, V. la préface. — *Qui imperavit super regnum chaldæorum.* Dans l'original, הֻמְלַךְ, qui est à l'hophal, doit être noté, dit Keil. : il fut fait, il fut établi roi. Ce mot montre que Darius ne régna pas sur la Chaldée par droit héréditaire, et n'acquit pas ce royaume par une conquête personnelle, mais qu'il le reçut du vainqueur de Babylone, Cyrus.

2. — *Anno uno regni ejus.* L'indication chronologique du ℣. 1 est répétée pour relier le récit avec ce qui suit. — *Intellexi in libris.* Je considérai attentivement, בְּסִפְרִים, dans les prophéties de Jérémie. Car la suite montre qu'il ne peut s'agir que de ces livres. Nous avons étudié, Préface, p. 46, l'objection tirée par Kuenen de ce mot contre l'authenticité de Daniel. — *Numerum annorum.* Les soixante-dix ans d'exil annoncés par Jérémie, XXV, 11 et suiv. Il ne peut donc pas s'agir ici, comme le supposent Hævernick et Kranichfeld, de la lettre de Jérémie aux exilés, XXIX. — *De quo factus est sermo Domini,* Litt. « qui était la parole de Jéhova » ; ces mots se rapportent au nombre des années. — *Ad Jeremiam prophetam.* V. le commentaire sur ce prophète. Daniel écrit יִרְמְיָה, forme qu'on trouve dans Jér. XXVII-XXIX. La forme habituelle est יִרְמְיָהוּ ; V. la préface de Jér., p. 1. — *Ut complerentur. . septuaginta anni.* Nous avons examiné ce qui concerne ces soixante dix ans dans le commentaire sur Jérémie, p. 165. — *Desolationis Jerusalem.* Jérusalem et tout le pays de Juda sont désolés en ce sens qu'après la guerre et la conquête, est venu l'exil d'un grand nombre de leurs habitants. Au moment où le prophète s'occupait de la durée de l'exil, dans la première année de Darius le Mède, cet exil, dont la désolation de Jérusalem est le symbole, n'est pas encore terminé, puisqu'il ne prit fin que dans la première année de la domination unique de Cyrus sur Babylone. Mais ce n'est pas un esprit de doute et d'inquiétude par rapport à la réalisation de la promesse divine qui pousse Daniel à prier Dieu. Rien en effet, ni dans sa prière, ni dans la révélation qui la suit, n'indique le moins du monde cette disposition d'esprit. Bleek et Ewald la supposent ; mais cela vient de leur opinion que le livre de Daniel est une production de l'époque machabéenne. Dans sa prière, Daniel prie Dieu de retirer sa colère de Jérusalem et de la sainte Montagne, et d'avoir pitié des endroits où son nom est invoqué (℣℣. 15-18). C'est de la destruction de Jérusalem et du temple, et non-seulement du temple, que Daniel se plaint pieusement. Or, sous Antiochus, Jérusalem ne fut ni dévastée ni ruinée. Le temple lui-même fut, il est vrai, profané, mais non dé-

complerentur desolationis Jerusalem septuaginta anni.

Jerem. 25, 11 *et* 29, 10.

3. Et posui faciem meam ad Dominum Deum meum rogare et deprecari in jejuniis, sacco, et cinere.

4. Et oravi Dominum Deum meum, et confessus sum, et dixi : Obsecro Domine Deus magne et terribilis, custodiens pactum et misericordiam

Jérémie, touchant la désolation de Jérusalem, qui est de soixante-dix ans.

3. Je me tournai vers le Seigneur mon Dieu, pour le prier et le conjurer, dans le jeûne, le sac et la cendre.

4. Je priai le Seigneur mon Dieu, je l'invoquai, et je dis : Je vous supplie, Seigneur, Dieu grand et terrible, qui gardez l'alliance et la

---

truit; un écrivain du temps d'Antiochus, aurait mis plus de précision dans sa fausse prophétie. Quelle est donc la pensée qui pousse Daniel à ainsi prier Dieu? Encore une fois ce n'est pas le doute. Il ne connaissait pas moins bien Isaïe que Jérémie, et il savait que sous Cyrus seulement, Is. XLIV, 28, Jérusalem serait rebâtie. C'est la situation religieuse de son peuple, que l'exil ne semblait pas avoir modifiée, et le peu de repentir de leurs péchés que manifestaient ses frères, qui sont les motifs de sa prière. Il y insiste en effet sur ces idées. Le prophète craignait par conséquent, que ces concitoyens ne fussent pas encore dans la condition spirituelle que le Seigneur avait prescrite pour l'accomplissement de sa promesse; Jér. XXIX, 12 et suiv. Or, il est à remarquer que l'Ange Gabriel semble répondre à cette préoccupation de Daniel en lui montrant un horizon beaucoup plus éloigné que celui qu'avait en vue le prophète; il lui fait avoir en effet, au lieu de la simple cessation de l'exil, l'apparition du Christ et du royaume évangélique. « Prædixerat Jeremias septuaginta annos desolationis templi, Jérem. XXV, XXIX; post quos rursus veniret populus in Judæam, et ædificarentur templum et Jerusalem; quæ res Danielem non facit negligentem, sed magis provocat ad rogandum, ut quod Deus per suam promisit clementiam, per hujus impleat preces, ne negligentia superbiam, et superbia pariat offensam. Denique in Genesi legimus, Gen. VI, centum viginti annos pœnitentiæ constitutos ante diluvium : qui quia tanto tempore, hoc est, centum annis, noluerunt agere pœnitentiam, nequaquam exspectat ut et viginti alii compleantur : sed infert ante, quod postea fuerat comminatus. Unde et ad Jeremiam dicitur, ob duritiam cordis populi Judæorum : Ne ores pro populo hoc : quia exaudiam te, Jerem VII, 16. Et ad Samuel : Usquequo luges super Saul? et ego abjeci eum, I Reg. VI, 1. In cinere igitur et sacco postulat impleri quod promiserat Deus : non quo esset incredulus futurorum, sed ne securitas negligentiam et negligentia pareret offensum ». S. Jérôme.

3. — *Et posui faciem meam ad Dominum.* Je me tournai vers Dieu, je pris la résolution de le prier. — *Rogare et deprecari,* pour l'exciter à la miséricorde, et pardonner au peuple, si ingrat qu'il fut encore. — *In jejunio, sacco et cinere.* Suivant l'usage des suppliants et des affligés; pour le jeûne, Cfr. plus bas, X, 2, 3; II Rois, XII, 16; Joel, I, 14; Esdr. VIII, 21; Ecclis. XXXIV, 21; Luc, II, 37, etc. שק est le cilice que l'on revêtait en signe de deuil et de tristesse; Cfr. Gen. XXXVII, 34; III Rois, XXI, 27; Esth. IV, 1, 2, 3. La cendre était jetée sur la tête ou sur le corps étendu à terre; Cfr. Job, II, 8; XLII, 6; Jér. VI, 26; Ezéch. XXVII, 30; Mich. I, 10; Jon. III, 6. « Hæc vis Deo grata est. » Tertullien.

4. — *Et oravi.* Cfr. la prière de Néhémie, Néh. IX, 4 et suiv. Cette prière, que Melancthon appliquait à son temps, s'applique aussi à notre époque. Cela vient de cette particularité admirable que les paroles inspirées de l'Ecriture ont leur consolation pour tous les temps et pour tous les malheurs. La Bible, parole de Dieu, est toujours de saison; sa lecture, dans la mesure que l'Eglise a réglée, est toujours efficace. Les Protestants sont partis de là pour appuyer leurs fausses théories. Ewald fait remarquer la beauté touchante de cette prière, et en fait comprendre le but en termes que nous reproduisons en les abrégeant. Les motifs qui conduisent Daniel à prier sont indiqués dans les remarques introductives, ✠✠. 1-4, et se découvrent dans la nature des circonstances. Il a été longtemps profondément affligé en voyant les souffrances de son peuple se prolonger durant une période si étendue; aussi il médite sur les passages de Jérémie; mais sa peine redouble par la difficulté qu'il a à comprendre la divine signification du nombre indiqué. Il s'aperçoit toutefois que si la période du châtiment d'Israël par Dieu est prolongée, et que si le mystère relatif à lui-

miséricorde à ceux qui vous aiment et qui observent vos commandements.

5. Nous avons péché, nous avons fait l'iniquité, nous avons été impies, nous nous sommes éloignés et nous avons abandonné vos préceptes et vos commandements.

6. Nous n'avons pas obéi à vos serviteurs les prophètes, qui ont parlé en votre nom à nos rois, à nos princes, à nos pères, et à tout le peuple de la terre.

7. La justice est à vous, Seigneur : à nous, il ne nous reste que

diligentibus te, et custodientibus mandata tua.

II Esdr. 1, 5.

5. Peccavimus, iniquitatem fecimus, impia egimus, et recessimus : et declinavimus a mandatis tuis, ac judiciis.

Baruc. 1, 17.

6. Non obedivimus servis tuis prophetis, qui locuti sunt in nomine tuo regibus nostris, principibus nostris, patribus nostris, omnique populo terræ.

7. Tibi Domine justitia : nobis autem confusio faciei, sicut est ho-

---

même et à toute sa nation est si difficile à comprendre, cela doit tenir à l'entêtement grossier dont le peuple a fait preuve. Toutes ces émotions le portent à plaider la cause de sa nation. Ce n'est pas surtout du nombre qu'il s'inquiète, car c'est un mystère que Dieu peut se refuser à faire connaître; ce qui le préoccupe c'est la conversion et le salut de son peuple. On peut, ajouterons-nous, diviser toute la prière en deux parties : confession, ℣℣. 4-14, puis consolation, ℣℣. 15-19. — *Et confessus sum.* « Confessio gemina est, aut peccati, aut laudis. Quando nobis male est in tribulationibus, confiteamur peccata nostra, quando nobis bene est in exultatione justitiæ, confiteamur laudem Deo : sine confessione tamen non simus. » S. Augustin. — *Obsecro,* אנא, particule de prière. — *Custodiens pactum,* l'alliance faite autrefois avec Israël, Exod. XIX, 5 et suiv. — *Et misericordiam,* la bonté qui a paru dans cette alliance. — *Diligentibus te... mandata tua.* L'hébreu a « eum, ejus », tournure habituelle à la langue ; V. Nombr. XVI. 6, etc., pour ne pas revenir sur les nombreuses similitudes de diction, qui ne sont pas dues à une servile imitation ou au plagiat, dit Fuller, mais a une reproduction naturelle et insensible des sentiments et des formules habituels et communs à tous les pieux Israélites, nous indiquerons ici les rapprochements qui se présentent : Cfr. ℣. 4, avec Néh. I, 5, IX, 32, et ces trois endroits avec Deut. VII, 21 ; ℣℣. 7, 8, 9, avec Néh. IX, 17, 32, 34 ; Esdr. IX, 7 ; Jér. VII, 19 ; Ps. XLIII, 16 ; CXXIX, 4 ; II Paral. XXXII, 21, et le tout avec Exod. XX, 6, 34. Deut. X, 17.

5. — *Peccavimus...* Le prophète, qui n'a pas péché, se joint cependant par humilité à son peuple pécheur, et confesse leurs iniquités communes. Le Concile de Milève, can. 7, s'est appuyé sur cet endroit pour combattre et condamner les Pélagiens. « Melior est animi æquitas quam corporis sanitas, et convenientius dolet justus in supplicio, quam lætatus est in delicto. » S. Augustin. — *Ac judiciis.* מִשְׁפָּטֶיךָ, tes statuts, tes lois; Cfr. Exod. XXIV, 3 ; Lév. XVIII, 4, 5, 19; Deut. VII, 11.

6. — *Non obedivimus servis tuis prophetis.* Nous n'avons pas écouté les avertissements que nous adressaient tes prophètes. Les prophètes instruisaient le peuple par leur exemple, leur vie sainte, et surtout par leur prédication et les révélations qu'ils faisaient au nom de Dieu. C'est à cause de toutes ces qualités qu'ils sont appelés serviteurs de Dieu. Ils prophétisent ainsi en action ce que S. Luc dit de Notre-Seigneur : « Cœpit Jesus facere ac docere. » Act. I, 1. Pintus tire de là une longue exhortation à l'usage des prédicateurs. — *Locuti sunt in nomine tuo regibus nostris...* Le prophète, parlant au nom de Dieu, s'adresse aussi bien aux grands qu'aux petits, aux rois comme aux princes, c'est-à-dire aux chefs de tribus et de familles. — *Omnique populo terræ.* Ces mots sont ajoutés pour faire voir que personne n'est excepté ; Cfr. Néh. IX, 32. Ils sont omis quand la pensée est répétée au ℣. 8.

7. — *Tibi, Domine, justitia.* A Dieu seul appartient la justice, et c'est pour cela qu'il punit les péchés de son peuple avec rigueur. — *Nobis autem confusio faciei.* Baruch parle de même, I. 15 et II, 6. — *Sicut est hodie* כְּיוֹם הַזֶּה, hébraïsme très fréquent. Baruch, I. 15, 20, II. 26 ; Jér. XLIV, 6, 22, 24. Le sens est : comme l'événement, comme l'état actuel de nos affaires le montre. — *His qui prope sunt et his qui procul...* Bertholdt prétend que Daniel n'a pu écrire ces mots. Suivant lui, c'est seulement à l'époque des

die viro Juda, et habitatoribus Jerusalem, et omni Israel, his qui prope sunt, et his qui procul in universis terris, ad quas ejecisti eos, propter iniquitates eorum, in quibus peccaverunt in te.

8. Domine nobis confusio faciei, regibus nostris, principibus nostris, et patribus nostris qui peccaverunt.

9. Tibi autem Domino Deo nostro misericordia, et propitiatio, quia recessimus a te :

10. Et non audivimus vocem Domini Dei nostri, ut ambularemus in

la confusion du visage, telle qu'elle est aujourd'hui, sur l'homme de Juda, les habitants de Jérusalem et tout Israël, sur ceux qui sont près et ceux qui sont loin, dans tous les pays où vous les avez chassés, à cause des iniquités qu'ils ont commises contre vous.

8. Seigneur, à nous la confusion du visage, à nous, à nos rois, à nos princes, et à nos pères qui ont péché.

9. Mais à vous, Seigneur notre Dieu, la miséricorde et la propitiation, car nous nous sommes retirés de vous,

10; Et nous n'avons pas écouté la voix du Seigneur notre Dieu, pour

---

Séleucides qu'on peut faire mention de la dispersion des Juifs par toute la terre. Mais, dit avec raison Rosenmüller, longtemps avant Daniel, beaucoup d'Hébreux avaient été transportés dans des régions très éloignées. On sait aussi que, du temps de Daniel, beaucoup de Juifs étaient répandus dans les immenses provinces de l'empire babylonien. Jérémie parle de ses concitoyens dispersés par toute la terre, et se sert d'une expression analogue à celle du prophète, XXIII, 3, 8; XXXII, 37. Aussi ce qu'on lit ici, et plus bas au ℣. 16, ne peut-il prêter à aucune objection sérieuse contre l'authenticité de Daniel, Voir Hengstenberg, Die authentie des Daniel, p. 151. — *Omni Israel.* Tout Israël sans exception, a été considéré par Dieu comme solidaire et a été frappé. Dieu punit l'Eglise, comme il punissait son peuple lorsque le relâchement s'y introduit. « Quia traditam nobis divinitus disciplinam pax longa corruperat, jacentem fidem, et pene dormientem censura cœlestis erexit. Non in sacerdotibus religio devota, non in ministris fides integra, non in operibus misericordia, non in moribus disciplina... Illud ostensum est, quod sederet paterfamilias sedente sibi ad dexteram juvene : qui juvenis anxius, et cum quadam indignatione subtristis, maxillam manu tenens mæsto vultu sedebat : alius vero in sinistra parte consistens rete portabat, quod se mittere, ut circumstantem populum caperet, minabatur. Et cum miraretur quid hoc esset, ille qui vidit, dictum est ei. Juvenem qui ad dexteram sic sederet, contristari et dolere, quod præcepta sua non observarentur : illum vero in sinistra exsultare, quod sibi daretur occasio ut a patrefamilias potestatem sumeret sæviendi. Et videmus impletum quod fuerat ostensum. Et hoc nobis per visionem, fratres charissimi, exprobratum sciatis, quod dormitemus in precibus, nec vigilanter oremus... Dic illi, securus sit, quia pax ventura est. Sed et de victu parco et sobrio potu divinis dignationibus admonemur, scilicet ne vigore cœlesti sublime jam pectus illecebra secularis enervet, vel ne largioribus epulis mens gravata, minus ad preces evigilet. » S. Cyprien.

8. — *Domine, nobis confusio fidei...* Voir ℣. 7. Daniel revient sur les péchés du peuple pour pouvoir plus facilement passer de l'aveu de ces péchés à la prière et à la supplication envers le Seigneur.

9. — *Tibi autem... misericordia.* Dieu seul, qui est rempli de miséricorde, peut avoir pitié d'Israël. — *Et propitiatio.* « Ut post sententiam judicantis, eum provocet ad clementiam. » S. Jérôme. — *Quia recessimus a te.* Celui qui a été offensé peut seul pardonner. Cet aveu doit d'ailleurs disposer Dieu à l'indulgence. « Bene currit ad remissionem peccatorum, qui displicet sibi : apud enim justum judicem et misericordem qui se accusat excusat. » S. Augustin.

10. — *Non audivimus vocem Domini Dei nostri.* Nous ne lui avons pas obéi; Cfr. Jér. XLIV, 23; III Rois, VIII, 61; Luc. I, 6, etc. — *Ut ambularemus in lege ejus.* Locution des plus fréquentes dans la Bible, Cfr. Deut. V, 33, XXVIII, 9; Jos. XXII, 5, etc. — *Quam posuit nobis per servos suos prophetas.* V. ℣. 6. Les prophètes apparaissent ici comme les gardiens, les docteurs et les soutiens de la loi.

marcher dans la loi qu'il nous avait donnée par ses serviteurs les Prophètes.

11. Israël tout entier a violé votre loi, ils se sont détournés pour ne pas écouter votre voix; et la malédiction et l'exécration qui est écrite dans la loi de Moïse, serviteur de Dieu, a découlé sur nous, parce que nous avons péché contre Dieu.

12. Le Seigneur a tenu sa parole, celle qu'il a prononcée contre nous et contre nos princes qui nous ont jugés, pour amener sur nous ces grands maux qui ont accablé Jérusalem, et qu'on n'avait jamais vu sous le ciel.

13. Comme il est écrit dans la loi de Moïse, tous ces maux sont tom-

lege ejus, quam posuit nobis per servos suos prophetas.

11. Et omnis Israel prævaricati sunt legem tuam, et declinaverunt ne audirent vocem tuam, et stillavit super nos maledictio, et detestatio, quæ scripta est in libro Moysi servi Dei, quia peccavimus ei.

Lev. 26; *Deut.* 28.

12. Et statuit sermones suos, quos locutus est super nos, et super principes nostros, qui judicaverunt nos, ut superinduceret in nos magnum malum, quale nunquam fuit sub omni cœlo, secundum quod factum est in Jerusalem.

13. Sicut scriptum est in lege Moysi, omne malum hoc venit super

---

Is. XXI, 11, leur applique aussi le titre de gardiens, שמרים: Cfr. aussi Jér. VI, 17; Ezéch. XXXIII, 2; Mich. VII, 14, etc.

11. — *Et omnis Israel prævaricati sunt...* V. la note sur le ℣. 6. — *Et declinaverunt ne audirent vocem tuam.* Ils ne voulurent ni écouter la loi de Dieu, ni lui obéir. — *Et stillavit super nos maledictio.* Et la malédiction se répandit sur nous, c'est-à-dire les maux que ceux qui s'engagent par serment ont coutume d'appeler sur leur tête, s'ils manquent à leur parole, sont tombés sur nous, comme la pluie se répand sur la terre; Cfr. Lev. XXVI, 16. — *Et detestatio.* L'anathème appelé par Moïse sur ceux qui violent la loi; Cfr. Deut. XXVII, 14. — *Quæ scripta est in libro Moysi,* Lév. XXVI, 14 et suiv.; Deut. XXVIII, 15 et suiv. L'authenticité de Daniel prouvée, — et cela semblera hors de doute au lecteur consciencieux, — celle du Pentateuque est par là même certaine. Les théories de Welhausen, de Vernes, et de tant d'autres rationalistes sont en même temps réduites à néant. Le Pentateuque qu'on prétend postérieur aux prophètes, étant cité d'une manière très précise par Daniel, est en conséquence, bien antérieur à la captivité. — *Servi Dei.* Cfr. Exod, IV, 10, XIV, 31; Nombr. XI, 11, XII, 7; Jos. I, 2; Hébr. III, 5. Il faut rappeler aussi qu'au ℣. 5, la même qualification est donnée aux prophètes, imitateurs de Moïse. — *Peccavimus ei.* Voir ℣℣. 7, 8, 9.

12.— *Et statuit.* ויקם. Dieu a donné suite à sa parole, il ne l'a pas prononcée en vain, il a exécuté les menaces qu'il avait portées contre les transgresseurs de sa loi. — *Sermones suos.* את־דברו. Les paroles de promesse ou de menace sont tenues quand l'événement les accomplit; V. Jér. XLIV, 28, 29. Elles ont pour opposé les paroles qui tombent par terre, c'est-à-dire qui sont vaines et sans suite, IV Rois, X, 10. — *Super principes nostros qui judicaverunt nos.* Les rois, les princes et les magistrats d'Israël; Cfr. Ps. II, 10; Os. VII, 7. עלי־שפטיו, « sur nos juges. » Ce mot, dit Fuller, offre quelque intérêt. Il ne doit pas être pris dans son sens restreint, les juges d'Israël; mais dans le sens général qu'on vient de lui donner. Dans la table des offrandes (VE-IVE siècle avant Jésus-Christ) découverte à Marseille, on trouve des Sufeten, qui répondent aux Shofetim de notre texte, et indiquent les principaux personnages de la colonie. V. Meier, Der Phœn. Oppertafel von Marseille, dans Zeitschrift des Deutsch. Morg. Geschel. t. XIX, p. 92. — *Ut superinduceret in nos magnum malum.* Cfr. Lam, I, 12, II, 17; Ezéch. V, 7, etc. — *Quale numquam fuit sub omne cœlo.* Rien dans l'histoire profane n'a ressemblé aux châtiments infligés par Dieu à Israël. C'est qu'aucun peuple en effet ne l'a égalé par le nombre et la gravité de ses forfaits. — *Secundum quod factum est in Jerusalem.* Rien ne peut être comparé au malheureux sort de Jérusalem.

13. — *Sicut scriptum est in lege Moysi.* Lév. XXVI, 14; Deut. XXVIII, 15. — *Omne malum hoc venit super nos.* Cfr. Lam. II, 17. — *Et non rogavimus faciem tuam.* Litt. « Et nous n'avons pas apaisé ta face ». Nous

nos: et non rogavimus faciem tuam, Domine Deus noster, ut reverteremur ab iniquitatibus nostris, et cogitaremus veritatem tuam.

Deut. 27, 14.

14. Et vigilavit Dominus super malitiam, et adduxit eam super nos : justus Dominus Deus noster in omnibus operibus suis, quæ fecit : non enim audivimus vocem ejus.

15. Et nunc, Domine Deus noster, qui eduxisti populum tuum de terra Ægypti in manu forti, et fecisti tibi nomen secundum diem hanc : peccavimus, iniquitatem fecimus.

Baruc. 2, 11; *Exod.* 14, 22.

bés sur nous, et nous ne vous avons pas prié, Seigneur notre Dieu, de nous retirer de nos iniquités et de nous faire penser à votre vérité.

14. Le Seigneur a veillé sur notre malice, et il l'a fait retomber sur nous. Le Seigneur notre Dieu est juste dans toutes ses œuvres, car nous n'avons pas écouté sa voix.

15. Et maintenant, Seigneur notre Dieu, qui avez fait sortir votre peuple de l'Egypte par votre puissance, et qui vous êtes fait alors un nom qui dure encore, nous avons péché, nous avons commis l'iniquité.

---

n'avons rien fait pour attirer sur nous ta miséricorde; nous n'avons pas essayé d'apaiser ta colère. — *Ut reverteremur ad iniquitatibus nostris.* En nous convertissant. « Grandis duritia, ut in plagis positi Deum non rogarent, quod etsi rogarunt, ideo non rogarunt, quia non sunt reversi ab iniquitatibus suis. Reversio autem ab iniquitate est cogitare veritatem Dei. » S. Jérôme.— *Et cogitaremus veritatem tuam.* La vérité divine est le plan du salut qui est révélé par la parole de Dieu ; c'est seulement d'après ce plan que le pécheur peut atteindre le bonheur et le salut, en revenant à Dieu et en obéissant à ses commandements. Keil. Cfr. Dan. ℣. 22 et I, 4, 17. La vérité n'est pas ici seulement la δικαιοσύνη des LXX, mais comme VII, 12, la loi dans laquelle Dieu se plaît à placer la connaissance de sa vérité.

14. — *Et vigilavit Dominus.* Veiller indique la persistance dans une entreprise ; Cfr. Jér. I, 12, XXXI, 28, XLIV, 27. — *Super malitiam.* Dieu n'a pas cessé de remarquer l'impiété et les péchés de son peuple. « Quando propter peccata corripimur, vigilat super nos Deus et visitat nos, quando vero a Deo deserimur, et nos judicamur, indignique sumus correptione Domini, tunc dormire dicitur. Unde et in Psalmis, LXXVII, 65, legimus : Surrexit quasi dormiens Dominus, et quasi crapulatus a vino. Malitia enim et iniquitas nostra inebriat Deum : quæ quando in nobis corripitur, evigilare dicitur, et de sua ebrietate consurgere; ut nos peccato ebrios evigilare faciat justitiæ. » S. Jérôme. — *Adduxit eam super nos.* Il a fait retomber notre méchanceté sur nos têtes, c'est-à-dire, il nous a punis en proportion des crimes que nous avions commis. — *Justus Dominus Deus noster...* Cfr. Néh. IX, 33. Dieu n'a puni Israël qu'à cause de ses péchés. — *Non enim audivimus vocem ejus.* Nous ne lui avons pas obéi ; Cfr. ℣. 11. Les vrais pénitents justifient Dieu, lui attribuent toute justice, et ne se plaignent pas de la trop grande sévérité de leur châtiment ; Cfr. Néh. IX. 33 ; Job. XXXVI, 3 ; Ps. L, 4; Jér. XXIII, 7, 8, XXXII, 21.

15. — *Et nunc Domine Deus noster.* Voir Par. II, 11. — *Qui eduxisti populum tuum de terra Ægypti.* C'est cette délivrance de la captivité d'Egypte qui, étant le plus éclatant de tous les miracles du Seigneur, et par suite la plus grande preuve de son amour pour Israël est continuellement rappelée par les Prophètes, Cfr. Ex. XX, 2, etc. ; Ps. CIV, CXIII. « Memor est antiqui beneficii, ut ad similem Dei clementiam provocet ». S. Jérôme. Daniel n'envisage pas uniquement la délivrance d'Israël de la captivité d'Egypte comme un bienfait ; il y voit surtout un acte de salut par lequel Dieu a accompli la promesse qu'il avait faite aux Patriarches, et ratifié l'alliance conclue avec Abraham. Par les miracles qui ont accompagné la sortie d'Egypte, il a glorifié son nom devant toutes les nations ; Cfr. Is. LXII, 12, 13 ; aussi Moïse fait appel à cette glorieuse révélation de Dieu au milieu des païens comme à un argument en faveur du pardon à accorder à Israël, et de l'apaisement de la colère de Dieu contre l'apostasie et la rébellion du peuple; Exod. XXXII, 11 et suiv. ; Nombr. XIV, 13. Jérémie et Isaïe fondent leurs prières pour demander la miséricorde envers Israël, sur le nom du Seigneur, Is. LXIII, 11, 15; Jér. XXXII, 20 et suiv. Néhémie s'accorde avec Jérémie et Daniel,

16. Seigneur, je vous conjure, par toute votre justice, que votre colère et votre fureur se détournent de votre cité, Jérusalem, et de votre montagne sainte, car à cause de nos péchés et des iniquités de nos pères, Jérusalem et votre peuple sont aujourd'hui l'opprobre de toutes les nations environnantes.

17. Exaucez donc maintenant, notre Dieu, la prière et les supplications de votre serviteur; montrez votre face sur votre sanctuaire qui est tout désert, et cela à cause de vous-même.

18. Abaissez, mon Dieu, votre oreille, et écoutez-nous; ouvrez les yeux, et voyez notre désolation, ainsi que cette ville qui a été appelée de votre nom. Car ce n'est pas dans notre justice que nous vous présentons nos prières, mais c'est à cause de la multitude de vos miséricordes.

16. Domine in omnem justitiam tuam : avertatur obsecro ira tua, et furor tuus, a civitate tua Jerusalem, et monte sancto tuo. Propter peccata enim nostra, et iniquitates patrum nostrorum, Jerusalem et populus tuus in opprobrium sunt omnibus per circuitum nostrum.

17. Nunc ergo exaudi Deus noster orationem servi tui, et preces ejus : et ostende faciem tuam super sanctuarium tuum, quod desertum est, propter temetipsum.

18. Inclina Deus meus aurem tuam, et audi : aperi oculos tuos, et vide desolationem nostram, et civitatem, super quam invocatum est nomen tuum : neque enim in justificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis.

I, 10, IX, 10. Keil. — *In manu forti.* Expression très commune dans la Bible; Cfr. Deut. XXXVI, 8, etc. — *Fecisti tibi nomen.* Dieu s'est rendu illustre par ces miracles. — *Secundum diem hanc.* On célèbre encore ces merveilles au temps de Daniel; Cfr. Néh. IX, 10. *Peccavimus...* V. ℣. 5.

16. — *Domine in omnem justitiam tuam.* Que Dieu juste se montre bienveillant à ceux qui se repentent de leurs péchés. — *Avertatur... ira tua... a... Jerusalem.* Le vrai Dieu n'est adoré qu'à Jérusalem; c'est donc à cette ville que le Dieu invoqué par Daniel doit rendre sa protection. Quand son culte y sera rétabli, ce sera le signe que sa colère est calmée. — *In opprobrium omnibus per circuitum nostrum.* Jérusalem et le peuple d'Israël sont la risée de leurs voisins, Tyriens, Ammonites, Moabites, Iduméens. Cfr. Lam. II, 15, 16; Ezéch. XXXV, 12, 13 : XXXVI, 3 et suiv. C'est un nouveau motif pour exciter la miséricorde divine : laisser la ville et le peuple de Dieu en butte aux moqueries des peuples voisins, c'est exposer Dieu lui-même à leurs insultes et à leurs moqueries.

17. — *Orationem servi tui et preces ejus.* Daniel, comme les autres prophètes, sert de médiateur entre son peuple et Dieu. Le peuple est incapable en effet de prier Dieu comme il faut pour être exaucé. — *Ostende faciem tuam super sanctuarium suum.* V. Ps. XXX, 17. Dieu montrera sa face sur le temple, quand il en aura pitié et qu'il permettra que son culte y soit rétabli. — *Propter temetipsum.* Litt. « à cause du Seigneur ». En rétablissant son sanctuaire de Jérusalem, Dieu agira pour sa gloire, autant que pour le bien de son peuple.

19. — *Inclina, Deus meus, aurem tuam.* Cfr. Ps, LXXXVII, 3. LXXXV, 1, CI, 3, CV, 2; on trouve la même formule au pluriel, « incline tes oreilles ». Ps. CXXIX, 2; Cfr. Is. LIX, 1; VIII, 18; Ps. XXXIII, 16; I Petr. III, 12. — *Aperi oculos tuos.* Dieu, irrité des péchés de son peuple, a fermé les yeux lorsque ce peuple a été cruellement traité par ses ennemis; il n'a rien fait pour empêcher ce châtiment; Cfr. II Par. VI, 20, 40. — *Vide desolationem nostram.* Que le triste état où nous sommes réduits puisse enfin toucher la miséricorde de Dieu. — *Civitatem super quam invocatum est nomen tuum.* Litt. « Sur laquelle ton nom est appelé ». Cfr. Exod. III, 18; Jér. VII, 10, XXV, 29; XXXIV, 15; Ps. XLVII, 3, 9, etc. — *Neque enim in justificationibus nostris prosternimus...* Ce n'est pas sur la justice de sa cause que Daniel compte, mais uniquement sur la bonté divine. On remarquera la hardiesse de l'image qui représente les prières comme des suppliants qui se prosternent aux pieds de celui qu'elles

19. Exaudi Domine, placare Domine : attende et fac : ne moreris propter temetipsum Deus meus : quia nomen tuum invocatum est super civitatem et super populum tuum.

20. Cumque adhuc loquerer, et orarem, et confiterer peccata mea, et peccata populi mei Israel, et prosternerem preces meas in conspectu Dei mei, pro monte sancto Dei mei :

21. Adhuc me loquente in oratione, ecce vir Gabriel, quem videram in visione a principio, cito volans tetigit me in tempore sacrificii vespertini.

Supr. 8, 16.

19. Exaucez-nous, Seigneur; laissez-vous toucher, Seigneur ; jetez les yeux sur nous, et agissez ; ne tardez pas, mon Dieu, pour vous-même, parce que votre nom a été donné à cette ville et à votre peuple.

20. Comme je parlais encore et que je priais, et que je confessais mes péchés et les péchés d'Israël mon peuple, et que j'offrais humblement mes prières en présence de mon Dieu pour la montagne sainte de mon Dieu;

21. Comme je prononçais les paroles de ma prière, voici que l'homme Gabriel, que j'avais vu au commencement dans la vision, vola rapidement vers moi, et me toucha au temps du sacrifice du soir.

---

veulent fléchir, Cfr. ℣. 20 ; Jér. XXXVIII, 26, pour l'expression ; et pour la pensée, Is. LVII, 12, LVIII, 2 ; Néh. IX, 18, 27, 31, etc.

19. — *Exaudi, Domine, placare, Domine.* Répétition qui denote l'intensité de la prière ; Cfr. Is. VI, 3 ; Jér. VII, 4, XXII, 29. — *Attende et fac, ne moreris.* On ne peut conclure de là, avec Ewald, que Daniel supposait qu'un long temps s'écoulerait avant la fin de la captivité. En tous cas on ne peut trouver dans cet endroit rien qui puisse fournir un indice de la composition du livre à l'époque des Machabées. — *Propter temetipsum...* Répétitions des pensées exprimées déjà dans les deux versets précédents.

20. — *Cumque adhuc loquerer et orarem...* Au moment où je terminais ma prière, où mes supplications touchaient à leur fin. Cfr. Is. XXVIII, 4, LVIII, 9. — *Et confitere... in conspectu Dei mei.* Voir les trois versets précédents. — *Pro monte sancto Dei mei.* La sainte Montagne comprend le peuple et la ville de Jérusalem, aussi bien que le peuple d'Israël tout entier. — *Vir Gabriel.* Daniel se rapporte à VIII, 15, où l'archange lui est apparu déjà sous forme humaine. Si Gabriel est envoyé de nouveau à Daniel, c'est, dit Palmer, parce qu'il doit être question de la venue du Christ, qui était l'attente des nations et le salut de son peuple. — *Quem videram in visione a principio.* Dans la vision que le prophète avait eue à Suse. « Videtur autem Gabriel non Angelus, vel Archangelus, sed vir : ut nequaquam sexum, sed nomen virtutis ostenderet ». S Jérôme. — *Cito volans* מועף ביעף. Ces mots sont l'objet de deux interprétations fort différentes. Les Rabbins, les anciennes traductions, LXX : τάχει φερόμενος, Théodotion : πετόμενος, suivies par le syriaque arabe et la Vulgate, les Pères, et acceptées aujourd'hui par de savants critiques, Hævernick, Von Lengerke, Hitzig, Zœckler, rendent ces mots par « volant rapidement » ; ils les font sans doute dériver de עוף. Déjà en effet, dans les visions symboliques d'Isaïe, VI, 2, d'Ezéchiel, I, 6, les Séraphins et les Chérubins ont des ailes, destinées à indiquer la rapidité avec laquelle ils accomplissent les ordres de Dieu. D'après plusieurs interprètes modernes, Rosenmüller, Keil, etc., ces mots, loin de venir de יעף, voler, dérivent de עיף, être fatigué, comme par exemple, Jér. II, 24, à la suite d'un long voyage. Suivant cette interprétation que seule les mots permettent, dit Keil, l'expression s'applique, non à l'ange, qui n'est pas un être terrestre et par suite ne peut être fatigué, mais à Daniel, qui, à la suite de ses visions, VIII, 27, se trouvait souvent dans une très grande fatigue. Rien n'empêche de s'en tenir à la première interprétation. — *Tetigit me.* נגע אלי, il vint vers moi, s'approcha de moi ; Cfr. II Rois, V, 8, Jon. III, 6. Si l'on adopte, pour le membre de phrase précédent, le second sens, il vaut mieux traduire comme la Vulgate. Daniel, fatigué, absorbé, est touché par l'ange qui veut attirer son attention. — *In tempore sacrificii vespertini.* L'offrande du soir, מנחה, comprend ici le sacrifice, comme on le voit dans les livres les moins anciens de la Bible, Cfr. Mal. I, 13, II, 13, III, 4. Le temps de l'offrande du soir était aussi celui de la prière pour le peuple. V. Exod. XXIX, 38, 39;

22. Et docuit me, et locutus est mihi, dixitque : Daniel nunc egressus sum ut docerem te, et intelligeres.

23. Ab exordio precum tuarum egressus est sermo : ego autem veni ut indicarem tibi, quia vir desideriorum es : tu ergo animadverte sermonem, et intelligere visionem.

24. Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum,

22. Il m'instruisit, il me parla, et il me dit : Daniel, je suis venu maintenant pour t'enseigner et pour que tu comprennes.

23. Dès le commencement de tes prières, j'en ai reçu l'ordre, et je suis venu pour t'indiquer tout, parce que tu es un homme de désirs : sois donc attentif à mon discours, et comprends la vision.

24. Soixante-dix semaines ont été abrégées sur ton peuple et sur ta

---

Nombr. XXVIII, 3, 4, 5. Les chrétiens adoptèrent aussi cette heure, comme on le voit dans les Actes, III, 1, X, 30.

22. — *Nunc egressus sum...* La prière de Daniel a été entendue et un messager de Dieu vient lui apporter une nouvelle révélation, la plus étonnante et la plus sublime de toutes celles que renferme ce livre merveilleux. Puis, comme le dit S. Jérôme, « tam obscura est visio, ut propheta angeli doctrina indigeat. »

23. — *Ab exordio precum tuarum.* Daniel avait à peine commencé à prier que Dieu daigne déjà l'exaucer. — *Egressus est sermo,* l'ordre donné par Dieu à l'archange de venir trouver Daniel ; Cfr. Job, IV, 12 ; Is. IX, 7, etc. LXX : πρόσταγμα ἀπὸ Κυρίου. — *Vir desideriorum es.* איש חמודות ; Cfr. X, 11, 19. L'homme des désirs est l'homme très cher et très agréable à Dieu ; ainsi l'épouse du Cant. V, 16, dit-elle de l'époux כלו מחמודים, c'est le désiré de tous, celui que tous aiment. Salomon mérite la même qualification, II Rois, XII, 25. Et, dans le même sens, la Genèse, XLIX, 26, appelle le Christ, le désir, c'est-à-dire l'amour des collines éternelles. S. Jérôme, après avoir constaté ce sens qui est littéral, en ajoute un autre, que beaucoup de commentateurs catholiques ont adopté ; « Vir desideriorum es, sive amabilis et Dei amore dignus, ut Salomon appellatus est Idida, sive vir desideriorum, quod pro desiderio tuo, Dei secreta audire merearis, et esse conscius futurorum. » Maldonat est d'avis que le texte hébreu favorise également les deux interprétations. — *Tu ergo animadverte...* L'attention du prophète est de nouveau spécialement attirée vers la révélation qui va lui être faite.

24. — Nous avons déjà traité spécialement la question des soixante-dix semaines dans la préface, p. 69, et nous avons dit que nous ne reviendrions dans le Commentaire que sur les questions de détail. Pour toute la littérature du sujet et l'ensemble de la discussion, le lecteur devra donc se reporter au § 8 de notre préface. — *Septuaginta hebdomades.* שבעים שבעים. Soixante-dix semaines sont désignées. Le שבוע désigne habituellement la période de sept jours ou la semaine, comme Gen. XXIX, 27, Dan. X, 2, 3, etc. Rien dans ces mots ne détermine qu'on doive voir ici un autre sens que ce sens primitif et usuel. Mais les ٧٧. 25 et 27 prouvent qu'on ne peut maintenir ce sens sans contredire tout le contexte. Il est donc nécessaire de chercher le sens qu'ont ces mots pour le prophète. Daniel parle ici de semaines d'années, c'est-à-dire de périodes de sept ans, telles que celles de Lév. XXV, 8. Il faut noter que X, 2, 3, quand il veut exprimer des semaines ordinaires, il les désigne par des semaines de jours. Les anciens connaissent des semaines d'années ; c'est ce que dit Aulu-Gelle, Noct. Attic. III, 10. Il n'est pas question ici non plus, comme le veulent certains rabbins, de périodes jubilaires, c'est-à-dire de semaines de 49 ans, qui multipliées par 70, feraient un total de 3290 ans. L'opinion d'Origène qui donne 70 ans à la semaine est isolée et n'a pas de valeur. Les 70 semaines, étant composées chacune de 7 ans, forment donc un total de 490 ans. — *Abbreviatæ sunt.* נחתך. Le verbe חתך, qu'on ne trouve qu'ici, signifie en chaldéen, couper, retrancher, tailler en morceaux, de là décider, déterminer d'une manière précise. L'hébreu signifie donc : Soixante-dix semaines sont fixées, déterminées. C'est ce sens qu'a suivi Théodotion : συνετμήθησαν. Les LXX traduisent tout différemment : ἐκρίθησαν. La Vulgate a emprunté sa traduction à Théodotion, mais en la modifiant un peu. On peut d'ailleurs rendre, comme M. Arnaud, « abbreviatæ sunt » par « déterminées. » En tout cas, il ne faut pas croire que ces semaines devaient être plus longues, et que c'est à cause de la prière de Daniel qu'elles sont abrégées. Elles sont abrégées, c'est-à-dire, dit Cornélius, elles ne se prolongent pas au-

et super urbem sanctam tuam, ut consummetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna, et impleatur visio, et pro-

ville sainte, pour que la prévarication soit accomplie, que le péché trouve sa fin, que l'iniquité soit effacée, que la Justice éternelle arrive, ainsi que la vision et la pro-

---

delà du Christ. Cfr. Matt. XXIV, 22. Palmer donne une autre explication : « fortasse quoniam etsi respectu 70 annorum primæ et typicæ captivitatis 70 hebdomades annorum longa essent spatia, tamen respectu totius spatii quod inter finem primæ et typicæ et finem ultimæ et longioris captivitatis dispersionis et desolationis esset interventurum brevis esset 490 annorum numerus. Itaque respectu totius spatii regnorum gentium, vel integri 2,520 vel dimidiati 1,260 annorum, brevis solummodo pars est ea quæ ab Esdræ missione usque ad manifestationem Christi ordinetur, vel abbrevietur. » — *Super populum tuum...* Sur le peuple et la ville qui te sont chers, que tu aimes; Cfr. V, 20, XII, 1. De même que le peuple de Dieu est le peuple de Daniel, de même la ville sainte de Daniel est la ville sainte de Dieu, c'est-à-dire Jérusalem. Même ruinée, Jérusalem est toujours sainte à cause des grands desseins que Dieu a sur cette ville; Cfr. ℣℣. 16-20; Is. LII, 1; Matt. IV, 5. — *Ut consummetur prævaricatio.* לכלא הפשע, jusqu'à ce que le péché soit détruit. Le péché ne sera détruit que par la venue et le sacrifice du Christ. « Licet post Christum multa committantur peccata, hic tamen dicitur ea finem accepisse, primo quia Christus pro omnibus satisfecit, et sic omnibus nostris debitis quasi finem imposuit, ea que quantum est ex parte sua abolevit. Secundo quia Christus nobis cœlum aperuit... tamque efficacem gratiam et sacramenta nobis contulit ut, si velimus, facillime omne peccatum superare possimus, ut omnes veri Christiani illud superant. Est enim Christianismus mors criminum, vita virtutum, ait Cyprianus. » Cornélius. Un autre sens est suivi par quelques Pères et anciens commentateurs : Jusqu'à ce que l'impiété arrive à son comble et ne puisse plus être dépassée, c'est-à-dire jusqu'à la mort du Christ qui a été le plus grand de tous les crimes. Ainsi Tertullien, Théodoret, Eusèbe. Mais ce sens ne paraît pas acceptable. — *Finem accipiat peccatum et deleatur iniquitas.* Expressions synonymes de celle qui précède. « Notandum est mentionem consummandæ prævaricationis, delendæ iniquitatis, et adducendæ justitiæ æternæ (quæ omnia ad mortem et resurrectionem Christi spectant) non ordine chronologico, sed ante unctionem Christi ab angelo anteponi, et unctionem Christi inverso ordine chronologico iisdem his postponi, ita ut tota series 490 annorum cum hac unctione primo aspectu videatur compleri. Sed hoc propterea fit, quia hæc finem principalem includerent, propter quem ipsa incarnatio Christi et unctio tamquam præparatoria fierent, et ex quo tamquam e fonte gratia profluens etiam post expiationem completam in dimidia parte ultimæ hebdomadis continuaretur. Tum etiam propterea, quod de meditatione peccati principaliter oratio prophetæ occasionem sumpserat Deum deprecandi; ideoque et responsio divinitus missa ad summam rei festinat, præparationem et effectus postea subnexura. » Palmer. — *Adducatur justitia sempiterna.* La justice des siècles (litt.) ou la justice éternelle, c'est le Christ que l'Eglise appelle « sol justitiæ. » et qui est le fondateur et le chef de l'Eglise où vivent les justes. La majorité des interprètes entend le Messie dans ces mots. Suivant Pintus, la justice éternelle est l'Evangile, ce qui pour le fond, a le même sens; Cfr. Is. XLV, 23. Le caractère spécial du royaume du Messie est d'être éternel; Cfr. Dan. II, 44, VII, 18, 27; Is. LI, 5 à 8; Luc, I, 33. — *Impleatur visio et prophetia.* לחתם, « pour sceller » l'oracle et la prophétie, non pas celle de Jérémie qui ne se rapporte qu'à la fin de la captivité, mais celle que Gabriel, à la suite de la prière de Daniel, vient, par ordre de Dieu, de lui faire connaître. Au lieu de prophétie, l'hébreu a prophète, נביא; de même nous disons Cicéron ou Bossuet, pour les œuvres de Cicéron ou de Bossuet. — *Et ungatur Sanctus Sanctorum.* D'après les rationalistes et les écrivains de l'école intermédiaire, cette onction du Saint des Saints indique un acte solennel de culte, équivalent en substance à la restauration du culte théocratique. Pour cette école c'est donc le Temple, l'endroit le plus saint de tout Israël, dont il est parlé ici. On ne peut nier que cette expression קדש קדשים, ne désigne souvent les lieux sacrés, tels que l'autel, Exod. XXIX, 33; III Rois, VI, 16; Ezéch. XLI, 4, quelques-uns des sacrifices, Lév. II, 4, 10, VI, 10; Ezéch. XLII, 13. Mais il ne suit pas de tous ces exemples qu'ici le Saint des Saints soit le temple. L'opinion de Wieseler, qui voit dans cet endroit la prophétie de la restauration du temple par Zorobabel, Esdr. III, 2 et suiv.; celle de Jahn, de J.-D. Michaelis, de Steudel, pour lesquels il s'agit de la consécration du temple de Zoro-

phétie, et que le Saint des saints soit oint.

25. Sache donc et remarque : Depuis l'ordre donné pour rebâtir

phetia, et ungatur sanctus sanctorum.

Joan. 1, 45.

25. Scito ergo, et animadverte : Ab exitu sermonis, ut iterum ædi-

---

babel, celle de Hitzig, Kranichfeld, etc., qui y voient la consécration de l'autel des holocaustes profané par Antiochus Epiphane, I Macc. IV-54, toutes ces opinions ne peuvent se justifier. Un fait certain les détruit, dit Keil. ni dans le récit de la consécration du temple de Zorobabel, ni dans celui de la reconsécration de l'autel des holocaustes, après la profanation d'Antiochus, il n'existe aucune mention d'une onction quelconque. En outre, suivant la tradition uniforme et certaine des Juifs, l'onction d'huile n'a pas eu lieu durant toute l'existence du second temple. Ce n'est que sous Moïse que le tabernacle, avec ses autels et ses vases, fut consacré par une onction, Cfr. Exod. XXX, 22 et suiv. ; XL, 16 ; Lév. VIII, 10 et suiv. On ne trouve pas de trace d'onction quelconque dans la dédicace du temple de Salomon, III Rois. VIII, et II Paral. V-VII. Il y a là, on peut le dire en passant, une preuve que ces livres, comme le prétend avec hauteur, mais sans preuve, M. Vernes, ne sont pas postérieurs à la captivité. Même d'après Ezéchiel, suivant cet auteur et ceux qui l'ont plus ou moins bien inspiré, l'autel des holocaustes du nouveau temple ne doit pas être consacré par l'onction, mais par l'effusion du sang, Ezéch. XLIII, 20, 26. Il ne peut donc pas être question dans ce passage de la restauration et de la consécration du temple. Keil, qui nous a fourni le développement de cette preuve contre l'école rationaliste, prétend alors que les mots קדש קדשים ne sont jamais employés des personnes, mais seulement des choses. Il voit donc, en conséquence, dans ce passage, une allusion à l'onction d'un nouveau sanctuaire, d'un nouveau temple. Ce temple serait l'endroit où Dieu se manifeste à son peuple. Cette manifestation divine se rapporte, d'après cet auteur et Kliefoth, à l'œuvre de la rédemption accomplie par la venue du Christ, qui a réalisé en lui la véritable habitation de Dieu parmi les hommes. Ces auteurs appuient leur théorie sur l'Apoc. XXI, 1-3, où S. Jean parle de l'habitation de Dieu avec les hommes, et où il est dit en outre, ib. ٧٧ 22, 23, qu'il n'y aura pas de temple, car le Dieu tout puissant est à lui-même son temple. Au fond cette explication est tout à fait semblable à l'explication traditionnelle dont elle ne s'écarte que par les termes ; mais avec Cornelius, Hævernick, Hengstenberg, etc., organes de toute la tradition chrétienne, nous maintenons que le Saint des Saints désigne ici le Christ. Beaucoup de Rabbins, les Pères et les anciens Commentateurs ont universellement, à la suite des versions grecques, rapporté ces mots au Messie. Les LXX traduisent : καὶ εὐφρᾶναι ἅγιον ἁγίων, et Théodotion : τοῦ χρῖσαι ἅγιον ἁγίων. Or ces traductions donnent l'idée que le nom hébreu doit être pris au masculin. La version syriaque, plus explicite dit : « jusqu'à ce que le Messie, le Très-Saint. » Théodoret considère cette explication comme absolument correcte, et ne veut voir dans le Saint des Saints que le Messie. D'ailleurs le Christ est souvent appelé le seul saint, expression équivalente à Saint des Saints, même dans le Nouveau-Testament ; Cfr. Act. III, 14, IV, 30 ; I Jean, II, 20 ; Apoc. III, 7. Et, comme le dit un commentateur peu connu chez nous, Blomstrand : « In illo (Christo) solo omnis prophetia impleta est, ille justitiam æternam introduxit, et culpam expiavit, illum cruci affligendo populi peccatum obsignatum est, scelus absolutum. » Le contexte aussi prouve clairement qu'il est bien question du Messie. Nous avons donc ici une prophétie de l'onction du Christ, c'est-à-dire de la mission divine qui lui est donnée après le baptême de Jean, et de la fondation de son église. Le Messie a reçu en effet l'onction du Saint-Esprit, Act. IV, 27, X, 38.

25. — *Scito et animadverte.* Nouvelle exhortation à Daniel à écouter attentivement et à retenir fidèlement l'importante prophétie qui va lui être révélée. Elle est en même temps destinée à attirer l'attention du lecteur. Cfr. Matt. XXIV, 15. — *Ab exitu sermonis.* A partir du décret rendu pour le rétablissement de Jérusalem. Car il ne s'agit pas ici, comme on l'a vu dans la préface, de l'oracle de Jérémie, ni de la promesse faite par Dieu relativement à ce rétablissement. Il s'agit ici d'un décret d'un prince, agissant au nom de Dieu, et par ses ordres, sans toutefois s'en rendre compte. Tel est le seul sens que puisse avoir le mot דבר. Nous renvoyons à la préface pour tous les détails relatifs à ce sujet. Maintenons seulement la solution qui nous semble la plus sûre : les LXX semaines commencent à l'édit donné par Artaxerxès en la vingtième année de son règne pour le rétablissement de Jérusalem. Ce point de départ est donc 453 avant Jésus-Christ. Un examen sérieux amène

ficetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem, et hedomades sexaginta duæ erunt :

Jérusalem, jusqu'au Christ chef, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines ; et les places et les

---

inévitablement à cette conclusion. Les mots suivants le prouvent. — *Ut iterum ædificetur Jerusalem.* והשיב ולבנות, « pour revenir et bâtir » Jérusalem. La restauration de Jérusalem avait été maintes fois annoncée par les prophètes, non seulement par le témoin de sa destruction, Jérémie, mais encore par Isaie, dans la seconde partie de son œuvre. Mais, dans la prophétie qui nous occupe, il y a une différence : c'est le rapport indiqué par l'ange entre cette restauration de Jérusalem et l'époque d'où doit partir le comput relatif à la venue du Messie. Il est donc indispensable, à tous les points de vue, que l'édit relatif à la reconstruction de Jérusalem soit parfaitement visible dans l'histoire. Au premier abord on ne peut nier que le fait le plus extraordinaire et le plus saillant soit l'édit de Cyrus qui permet aux Juifs de retourner dans leur patrie. Mais un simple coup d'œil sur l'histoire du temps oblige à rejeter cette date. C'est qu'après cet édit, en effet, Jérusalem fut loin d'être rebâtie ; il y eut sans doute dans la ville sainte des habitants ; mais, au milieu même des plus terribles conjonctures, les habitants n'avaient jamais manqué à Jérusalem. On ne peut donc, sans arbitraire, faire dater de cette époque la restauration de Jérusalem. On ne peut la voir que dans la reconstruction des murailles de la ville et dans l'état d'indépendance et de sûreté où la mit cette reconstruction. Or c'est seulement à la suite de l'édit d'Artaxerxès que cet état de choses se produisit. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les chap. II, III, IV, VI de Néhémie. Ce n'est qu'à cette époque en effet que les murs de Jérusalem sont relevés ; jusque-là tous les efforts avaient échoué. Jérusalem ne reparaît comme ville, abritant ses habitants, qu'à la suite du décret rendu dans la vingtième année d'Artaxerxès. — *Usque ad Christum ducem.* עד משיח נגיד. Ces mots donnent le point d'arrivée des LXX semaines. Bertholdt a voulu traduire משיח נגיד par « un prince oint. » Mais, dit Keil, משיח ne peut pas être un adjectif de נגיד, car en hébreu l'adjectif est toujours placé après le substantif, sauf quelques exceptions qui sont inapplicables dans le cas présent ; Cfr. Ewald, Lehrbuch, §§ 293 b. Steudel, considérant משיח comme un participe, a proposé de traduire « jusqu'à ce qu'un prince soit oint » ; mais ce n'est pas un participe, c'est un nom auquel נגיד est joint par apposition : un oint qui est en même temps un prince. D'après l'Ancien-Testament, seuls les prêtres et les rois recevaient l'onction. Donc, puisque Messie est mis en avant comme désignation principale, nous ne pouvons entendre par Nagid un prince-prêtre, mais seulement un prince des peuples, et par Messie nous ne pouvons entendre un roi, mais seulement un prêtre ; le Messie Nagid est donc un personage qui est d'abord et spécialement prêtre, et qui, par addition, est un prince du peuple, un roi. La séparation des deux mots, au ℣. 26, où on reconnaît dans Nagid un prince du peuple, conduit à la même conclusion. Le prêtre-roi ne peut être ni Zorababel, comme le veulent beaucoup d'anciens interprètes, ni Esdras, comme le pense Steudel, ni Onias III, hypothèse de Wieseler, car Zorobabel n'était pas oint, et ni le prêtre Esdras, ni le grand prêtre Onias n'étaient princes du peuple. Saadias Gaon, Bertholdt, von Lengerke, Maurer, Ewald, Hitzig, Kranichfeld, etc., voient dans le Messie-Nagid, Cyrus, en se reportant à Is. XLV, 1 ; mais cette hypothèse n'est pas admissible. Car en supposant que c'est d'après Isaie que Daniel appelle Cyrus Messie, ce qui est douteux, il ne s'en suit pas que Daniel donne à Cyrus le titre de Nagid ; s'il l'eut fait il eut sans doute dit le Nagid-Messie, et eut fait de cette seconde qualité l'adjectif du titre principal de Cyrus. L'Ancien-Testament, ajoute Keil, ne connaît qu'un seul personnage qui soit en même temps prêtre et roi. Ps. CIX, 4 ; Zach. VI, 13 ; c'est le Christ, le Messie, Jean, IV, 25. C'est de lui seul qu'il est question ici. Telle est l'interprétation générale des Pères, à l'exception d'Eusèbe et de Théodoret ; elle est soutenue par l'unanimité des interprètes catholiques, et par beaucoup de protestants. Citons seulement, parmi ces derniers, Hævernick, Hengstenberg, Hoffmann, Auberlen, Delitzsch, Kliefoth, Keil, Pusey, Faussett, Fuller, etc. C'est qu'en effet la vérité s'impose ici. Le Messie réunit seul les qualités requises du roi théocratique ; il reçoit une onction et il est en même temps désigné pour être le נגיד ou chef du peuple de Dieu ; Cfr. I Rois, X, 11, XIII, 14, XVI, 13, XXV, 30 ; II Rois II, 4, V, 2 et suiv. Il réunit ces deux qualités de la manière la plus parfaite. L'hébreu doit donc se traduire : « jusqu'à ce qu'il vienne (un personnage) qui est oint et en même temps prince. » Mais il ne faut pas, avec Hoffmann et Auberlen, aller jusqu'à dire que le Christ est nommé Messie en qualité de roi d'Israël, et Nagid en qualité de roi des païens ; le titre de Nagid est souvent donné au roi d'Israël dans les livres des Rois. La traduction de la Vulgate est donc

murs seront rebâtis dans des temps d'angoisse.

26. Et après soixante-deux semaines, le Christ sera tué, et le

et rursum ædificabitur platea, et muri in angustia temporum.

26. Et post hebdomades sexaginta duas, occidetur Christus : et non erit

---

parfaitement justifiée. Quant à celle des LXX, que nous avons citée dans la préface, p. 53, elle est faussée par les préoccupations de l'époque où elle a été composée. — *Hebdomades septem et hebdomades sexaginta duæ erunt.* Pourquoi cette division en deux périodes du nombre total? Marsham prétend qu'il faut ainsi la comprendre : De la venue de la parole au Messie le prince, il y a sept semaines, et dans soixante-dix semaines les rues et les murs seront rétablis. La plupart des modernes rationalistes ont admis cette explication. La ponctuation masorétique actuelle suffirait déjà à la faire rejeter. Mais d'autres raisons très graves s'opposent également à son acceptation. Marsham et ses adhérents tiennent en effet pour vérifié un fait absolument faux, c'est que Cyrus est le prince oint dont il est question plus haut. En outre, si l'on voulait traduire exactement le texte, dans le cas où le second nombre se rapporterait aux mots qui suivent, la seule interprétation possible serait celle-ci : pour soixante-deux semaines, ou : durant soixante-deux semaines, les rues reparaîtront et seront bâties. Cette dernière interprétation a été adoptée par Ewald. Mais, dit Heng-tenberg, cette explication n'est pas admissible. Comment le rétablissement des rues qui ne prit qu'un temps relativement court, d'après le témoignage de l'histoire, aurait-il pu être décrit comme occupant la période toute entière de 434 ans? Cette difficulté est tacitement reconnue par beaucoup des critiques hostiles à la vue traditionnelle. Il ne faut voir dans la formule employée par le prophète qu'une manière de compter familière aux Hébreux. V. Ezéch. XLV, 12, etc. Le prophète veut seulement dire que 69 semaines s'écouleront avant la venue du Christ. Mais on peut ajouter, avec Strong, que si Daniel divise le chiffre total, c'est pour indiquer par le premier nombre « sept semaines », le temps que dura la reconstruction complète de la ville, et par le second nombre soixante-deux semaines, l'avénement du Messie. D'après Pusey, l'explication de cette division se trouve dans les livres d'Esdras et de Néhémie. Esdras vint à Jérusalem en 457; il y travailla à restaurer l'état juif intérieurement et extérieurement, 13 ans avant que Néhémie eût été envoyé par Artaxerxès, 441. Néhémie, en qualité de gouverneur, travailla avec Esdras pendant douze ans, Néh. v, 14. Il s'en retourna ensuite vers le roi, et en obtint enfin, après un temps indéterminé, la permission de venir à Jérusalem. Cet intervalle fut sans doute assez long. La mention de Joiada, fils d'Eliasib, ibid. XIII, 28, qui était alors grand-prêtre, à la place de son père mort, fixe cette seconde visite probablement sous le règne de Darius Nothus, puisqu'Eliasib mourut dans la onzième année de ce roi. L'expulsion d'un de ses fils qui était devenu gendre de Sanballat, les réglements donnés aux prêtres et aux Lévites sont les derniers actes de réforme mentionnés dans la seconde visite de Néhémie; c'est par eux que se termine son livre. Or, de la septième année d'Artaxerxès à la onzième de Darius Nothus, il y a 45 ans. Mais ce n'est pas dans la première année du pontificat de Joiada, c'est seulement durant ce pontificat que cette réforme se produisit. Nous avons donc pour la période des deux grands restaurateurs de l'état juif, Esdras et Néhémie, un espace de temps qui dépasse 45 ans, et que l'on peut sans exagérer, porter à 49 ans. Nous trouvons ainsi les sept premières semaines. La seconde division en 62 semaines complète le temps jusqu'à l'époque du Messie. — *Rursum ædificabitur platea et muri in angustia temporum.* רחוב וחרוץ Le premier de ces mots désigne les places ou les rues de la ville; Cfr. Zach. VIII, 5; Esdr. X, 9; Néh. VIII, 1, 16, et le second les fossés et par extension toutes les défenses d'une ville. Théodotion, en traduisant par περίτειχος a rendu plutôt le sens de חרוץ que le mot lui-même pris littéralement. On ne peut adopter l'explication de Grotius qui rend ce mot par aqueduc. L'histoire d'Esdras et de Néhémie explique suffisamment comment les murs de Jérusalem furent bâtis dans l'angoisse. On ne comprend pas tacitement ce que met Théodotion : καὶ ἐκκενωθήσονται οἱ καιροὶ.

26. — *Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus.* L'hébreu יכרת est bien traduit par la Vulgate. כרת signifie en effet couper, abattre, tailler en pièces, d'où ici, être détruit, anéanti ; il indique généralement, dit Keil, un genre de mort violente. L'Ecriture l'applique parfois à la destruction des impies, Is. XXXVI, 9, Prov. II, 22, sans désigner plus particulièrement la manière dont cette destruction aura lieu. Mais ni cet auteur, ni beaucoup d'autres n'admettent qu'on puisse voir dans ce mot une prédiction de la mise à mort d'un oint quelconque ou du Messie. Cette exégèse n'est pas assez appuyée sur la réalité. Le mot יכרת ne peut, dit

ejus populus, qui eum negaturus est. Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce ven-

peuple qui doit le renier ne sera plus à lui. Un peuple, avec un chef qui doit venir, détruira la cité et le

---

Pusey, signifier autre chose que destruction, ou la mort directement envoyée par Dieu, ou une mort violente due à l'homme. Il ne s'emploie jamais d'une mort naturelle ou subite; V. Gen. XVII, 14: Exod. XXX, 33, 38; XXXI, 14; Lév. VII. 20, 21. 25, 27, XVII. 4. 9, XVIII. 29; XIX, 8, XX, 18, XXIII, 29; Nombr. IX, 13, XV, 30; etc. C'est du reste ce que reconnaissent beaucoup de modernes exégètes, et Rosenmüller rend bien יכרת lorsqu'il le traduit par « exscindetur ». Bleek, Maurer, Lengerke, Ewald, Eichhorn, Wieseler, Hitzig, le traduisent de même. Mais qui est ce Messie ou cet oint? Les versions grecques ont rendu משיח par χρίσμα, et Tertullien les a suivies lorsqu'il dit, dans son livre contre les Juifs : « exterminabitur unctio ». Eusèbe, Hist. Eccl. I, 6, dit que Daniel prédit que l'onction sera détruite chez les Juifs. Et, Demonstr. Evang. VIII, il dit : « unctum nihil aliud esse quam successionem pontificum, quos unctos appellare Scriptura solet ». Théodoret partage ce sentiment. Mais, dit Rosenmüller, l'usage constant de la langue montre que משיח ne peut désigner qu'une personne. V. au verset précédent. D'après Bleek, Lengerke, Maurer, Ewald, cette personne est Seleucus IV Philopator, dont aucun événement remarquable n'a signalé le règne. Pour Eichhorn, Wieseler, Hitzig, Delitzsch, Zœckler, c'est le grand prêtre Onias III dont le meurtre n'eut pas d'autre effet que le châtiment du gouverneur qui l'avait fait mettre à mort. II Mac. IV. 34-38. Mais, pour qui lit avec un peu d'attention, il est évident que le Messie désigné dans ce verset, est identique avec le Messiach-Nagid, ou Christ-Chef du ℣. 25. Ce ne peut être le grand prêtre juif, dit Keil, mais seulement le Messie oint par Dieu pour être le prêtre roi selon l'ordre de Melchisédech, et placé sur Sion, la sainte Montagne. Les théologiens catholiques sont d'accord sur ce point, et, chez les protestants, ils ont pour adhérents, Hævernick, Hengstenberg, Auberlen, Kieloth, Pusey, Keil, etc. Il s'agit bien ici du Messie ou Christ, qui est oint dans le sens le plus complet du mot. — *Et non erit ejus populus, qui eum negaturus est.* Il n'y a dans l'hébreu que ces trois mots : ואין לו, « et non à lui ». Les interprètes sont fort partagés sur le sens qu'ils ont. Plusieurs anciens traducteurs ne se sont pas contentés de les traduire, ils les ont paraphasés. Théodotion, qui sous entend probablement מושבטו, écrit : καὶ κρίμα οὐκ ἔστιν ἐν αὐτῷ; ce que Théodoret expose ainsi : « Et quum illi etiam, qui contra legem creabantur, sacerdotum principes appellarentur, merito judicium, inquit, non est in eo. Etsi enim unguntur, inquit, tamen non secundum legem unguntur, verum præter legem hoc facere audent ». Le commentateur voit dans ce passage une allusion aux Souverains pontifes du temps d'Hérode, qui n'avaient pas été légitimement élus. La Vulgate supplée un autre mot, עם, peuple; ce procédé est aussi arbitraire que celui de Théodotion. Les LXX ont traduit plus succinctement; καὶ οὐκ ἔσται. La supposition de Michaelis et d'Hitzig que איולו = אינגו, n'est pas admissible au point de vue grammatical, dit Keil. D'autres commentateurs, Vitringa, Rosenmüller, Hævernick, etc. identifient אין avec לא, et traduisent : « Et non pour lui ». Mais Hengstenberg et Keil soutiennent que ces deux mots ne sont pas synonymes et que אין n'est jamais employé dans le sens de לא; on peut voir dans la Christologie d'Hengstenberg les nombreux passages de la Bible cités en faveur de cette thèse. De même que « occidetur » se rapporte à la destruction de l'existence du Messie, de même les mots « et il n'y a rien à lui » indiquent la destruction de ce qui lui appartient, de ce qui constitue sa caractéristique. Or, le caractère distinctif du Messie est, dit Hengstenberg, d'être prince sur l'héritage de Dieu, sur Israël. Cela cesse d'exister, le règne du Messie sur sa nation est détruit, quand, par la faute de cette nation, il est violemment mis à mort. Il suit de là, ajoute le même auteur, que la traduction de la Vulgate est parfaitement correcte pour le sens. Cette interprétation est confirmée par ce qui suit. La conséquence négative de la destruction du Messie, c'est-à-dire, la fin de son règne sur le peuple de l'alliance, est suivie, comme cela doit être, de ses effets positifs, la destruction de la ville et du sanctuaire par le peuple d'un prince. Ce passage rappelle la description de Zacharie, XI, où le Messie n'a pas plutôt résigné son office de berger, à cause de l'obstination avec laquelle le peuple refuse de s'y soumettre, et brisé son bâton pastoral, que le pauvre troupeau devient en butte à toutes sortes de malheurs, et que le pays tout entier est ravagé par les ennemis contenus jusqu'alors par la puissance invisible du bon pasteur, roi en même temps. La prophétie de Daniel commence à s'accomplir lorsque les Juifs prononcent les fatales paroles : « crucifiez-le », et « nous n'avons

sanctuaire, et sa fin sera la ruine, et, après la fin de la guerre, la désolation décidée.

27. Il confirmera l'alliance avec plusieurs dans une semaine. et au

turo : et finis ejus vastitas, et post finem belli statuta desolatio.

27. Confirmabit autem pactum multis hebdomada una : et in dimi-

---

pas d'autre roi que César ». — *Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo.* Litt. « Le prince d'un peuple qui doit venir détruira la cité et le sanctuaire ». ישחית est employé dans la Gen. XIX, 13 et suiv., à l'occasion de la destruction de Sodome. Les mots הבא עם נגיד ont été diversement interprétés d'après le sens qu'on donne à הבא, qui se rapporte évidemment à נגיד ; mais ce mot ne signifie pas « qui succède », comme le veulent Rœsch et Maurer. Daniel l'emploie souvent pour indiquer la venue d'un ennemi, I, 1, XI, 10, 13, 15. Il désigne donc un prince qui doit venir, après la mort du Messie, détruire la ville et le sanctuaire de Jérusalem. Il ne peut s'agir ici d'Antiochus, comme les rationalistes le veulent ; il n'est pas question non plus de l'Antechrist, mais bien de Titus et de l'armée romaine. — *Et finis ejus vastitas.* וקצו בשטף. Ces mots ont été traduits de manière bien différente. LXX : καὶ ἥξει ἡ συντέλεια αὐτοῦ μετ' ὀργῆς. Théodotion : καὶ ἐκκοπτήσονται ὡς ἐν κατακλυσμῷ. Le Syriaque : « Et son extrémité dans l'inondation ». D'après les commentateurs qui se refusent à reconnaître dans tout le passage une idée messianique, קצו, « sa fin », ce rapporte au prince qui doit venir. Mais, dit Hengstenberg, tout le contexte s'oppose à une pareille conclusion, puisque les destructions et la désolation continuent après ce prince, et qu'elles précèdent en outre du prince dont la mort est supposée prédite ici. En outre le mot קץ, qu'on trouve dans le membre de phrase suivant, et qui est évidemment une allusion à קצו de ce passage, se rapporte à la nation de l'Alliance et à la terre Sainte. Dans ce qui suit, il n'y a pas la moindre indication d'une défaite du conquérant; si on veut l'y voir, il faut supposer que tous les mots du texte ont été jetés au hasard et sans but. Il faut donc traduire : ce prince qui doit, avec son peuple et son armée, détruire la cité et le sanctuaire finira dans une inondation; c'est-à-dire, la destruction dont il sera l'instrument sera aussi violente et aussi complète que celle que peut produire une inondation. Il y a peut-être dans ce mot שטף une allusion au flot qui engloutit Pharaon et son armée. Selon d'autres commentateurs, « ejus » désigne le peuple juif, dont le temple et la ville seront détruits. — *Et post finem belli statuta desolatio.* Après la fin de la guerre de Titus et peut-être aussi de celle d'Adrien, la désolation voulue par Dieu continuera. La guerre et la ruine ordonnées par le Seigneur en punition des péchés du peuple ne finiront que par la destruction totale du peuple coupable. Ces mots ne peuvent donc s'appliquer à l'époque d'Antiochus, où la destruction ne fut que partielle et se répara très facilement. שממות, que la Vulgate rend par « desolatio », doit se rendre plutôt, dit le Dr Pusey, par « loca desolata », comme plus haut, v. 18, et Is. XLIX, 19, LXI, 4.

27. — *Confirmabit autem pactum multis hebdomada una.* Dans la dernière semaine, qui viendra après sept et soixante-deux semaines, l'alliance faite par Dieu avec son peuple sera confirmée et étendue aux nations. Hébr. והגביר ברית לרבים שבוע אחד. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur le sujet qu'il faut donner à הגביר. Ce ne peut être en tous cas le prince à venir du v. 26, comme le reconnaît justement Hitzig. Suivant Théodotion, notre Vulgate, Hævernick, Auberlen et d'autres, c'est la Semaine. Schultens et Gronovius ont apporté beaucoup d'exemples pour appuyer ce sentiment. Selon d'autres commentateurs, c'est le Messie qui est le sujet. Il n'y a pas de doute, dit Hengstenberg, que le fait rapporté ici, ne doive lui être réellement attribué. Il n'est pas, il est vrai, immédiatement mentionné dans le contexte qui précède; mais cela n'a pas d'importance. C'est bien toujours le Messie qui est le centre de la pensée, dès le v. 24, et c'est à lui que le prophète revient ici. Il entend et annonce maintenant par la confirmation de l'Alliance la confirmation du Nouveau Testament par la mort du Christ. Tous les interprètes catholiques, et beaucoup de protestants, parmi lesquels nous citerons Hævernick, Hengstenberg, Auberlen, Pusey, etc., sont de cette opinion. Il faut rejeter absolument le système de Von Lengerke, Ewald et autres, qui voient ici allusion à Antiochus et aux diverses alliances que, selon I Mac. I, 12, il établit entre les Juifs apostats et les Grecs païens. Il faut également rejeter le système proposé par Keil; pour ce commentateur, le prince impie qui doit venir imposera sur la masse du peuple un lourd régime, à la suite duquel le peuple sera forcé de le suivre et de le reconnaître pour son Dieu. « Quod autem dicatur hebdomadam illam pactum multis esse confirma-

dio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium : et erit in templo abominatio desolationis; et usque ad

milieu de la semaine les victimes et le sacrifice cesseront ; l'abomination de la désolation sera dans le temple,

---

turam (id est ipsum Sanctum sanctorum pactum multis esse confirmaturum) facile est intelligere, pactum esse pactum Dei quod pepigit cum populo suo : illis itaque e populo Judæorum qui vel a Joanne et a Christo ipso præparati vel postea ab Apostolis persuasi Christo essent credituri donumque Spiritus Sancti accepturi, confirmandum esse pactum in illa hebdomade annorum quæ vel a Joannis prædicatione vel a Christi baptismate incipiat ; cæteros autem, majorem partem, negantes Christum pactum irritum esse facturos, ita ut post eamdem hebdomadem ipsa gens a Deo abjiciatur, et in ultionem destinetur ». G. Palmer. — *In dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium.* On peut traduire l'hébreu par : « le milieu de la semaine fera cesser les sacrifices et les offrandes », ou, en donnant le Messie pour sujet à ישבית, par : « au milieu de la semaine, il fera cesser etc., ». Sacrifices et holocaustes ne sont que des exemples choisis parmi tous les autres actes du culte, pour indiquer que ce culte tout entier disparaîtra. Le fait que la confirmation de l'Alliance doit arriver dans la semaine toute entière, et qu'au milieu de cette semaine le sacrifice cessera, est, dit Hengstenberg, la preuve qu'il n'y a pas là un événement douloureux, mais plutôt une cause de joie pour les fidèles. D'autre part, la connexion de ce fait avec la destruction du temple mentionnée immédiatement après, montre qu'en tant qu'il s'agit de la portion infidèle de la nation, il doit être regardé comme un jugement. Si nous recherchions maintenant le motif de la destruction du culte, nous le trouvons dans la mort du Messie. Comme cette mort a-t-elle mis fin aux cérémonies mosaïques? On peut répondre facilement à cette question, si on pense que la suppression de ces cérémonies fut un bienfait ; or, d'après S. Paul, Hébr. VII, 18, le rituel lévitique fut aboli comme faible et sans profit, lorsque le vrai pardon des péchés eût été procuré par la mort du Messie, et lorsque cette mort eut amené sur terre l'éternelle justice, ٧. 24. L'ombre s'évanouit alors en présence de la réalité, la figure devant le personnage. De plus, les rites sacrificiels avaient été établis par Dieu lui-même comme attestation de son alliance avec Israël. Quand, à la suite du meurtre du Fils de Dieu, cette alliance doit cesser d'exister, les rites sacrificiels cessent en même temps. Mais on objectera peut-être à cette manière de voir, que, assez longtemps après la mort du Sauveur, ces rites ont continué d'être observés. Ce n'est pas là une objection sérieuse. Le décret de Dieu a été porté dès la mort du Sauveur, et, quoique l'effet de ce décret n'ait eu lieu que plus tard, Israël n'était déjà plus en possession de l'alliance divine. La destruction de la ville et du temple par les Romains ne fut que la manifestation extérieure d'un état de choses qui existait auparavant. Une fois le Christ mis à mort, Jérusalem n'était plus la cité sainte, et le Temple, loin d'être agréable à Dieu, lui était abominable. Il ne faut donc envisager ici que le point principal d'où découle tout le reste. Une fois Jésus condamné à mort, le figuier, symbole et image de la nation juive se desséchait. Matt. XXVI, 64, et dès ce moment le Fils de l'homme entrait en jugement avec le peuple qui l'avait rejeté. Il avait d'ailleurs distinctement prédit la destruction de Jérusalem, parce que cette ville n'avait pas connu le temps de sa venue, Luc. XIX. 41-44. La connexion est très étroite entre la mort du Christ et la destruction de la ville, Luc, XX, 15-18 ; XXIII, 48. Ces réflexions d'Hengstenberg nous paraissent tout à fait inattaquables. Pour l'accord des dates, le lecteur se reportera à la préface. Palmer soutient que Dieu n'a pas rejeté immédiatement son peuple parce qu'il avait mis le Christ à mort. Il s'appuie sur Act. II. 38-40 ; Hébr. XII, 26-27, etc., et conclut, après avoir raconté l'apparition de Pierre et des Apôtres devant le Sanhédrin : « Fortasse in hac historia invenimus illud quod quæritur, epocham scilicet usque ad quam gratia Christi non individuis modo sed toti populo cum rectoribus ejus offeratur, post quam nihil ejusmodi legatur. Hic Apostoli secunda vice post stupenda miracula principibus populi et senioribus in concilio collectis Christum prædicant, non tam iis crucifixionem ejus exprobrantes aut ultionem denunciantes quam ad pœnitentiam eos invitantes, et ejus nomine remissionem peccatorum, vitam, et donum Spiritus Sancti offerentes. Ac prima quidem vice comminationem solum audierant ; hac secunda et ultima vice, coram pleniore concilio loquuti, tantam in se malitiæ vehementiam excitaverunt ut voluntate saltem occiderentur. Et licet eo tempore persecutio homicidialis dissuadente Gamaliele, cautione ar metu e recenti miraculo injecto, omitteretur tamen et sic Apostolos non nisi flagris cœsos, quod erat persecutionis initium facere, dimiserunt ». Il est bon d'ajouter qu'Apollinaire de Laodicée et S. Hippolyte rapportent ce passage à l'Antéchrist. — *Et erit in templo abo-*

consummationem et finem perseverabit desolatio.

Mal. 1, 19.

et la désolation continuera jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin.

---

minatio desolationis. ועל כנף שקוצים משמם. Ces mots sont l'objet d'interprétations bien différentes. Les LXX, Théodotion et la Vulgate sont d'accord pour la traduction; Théodotion omet seulement ἔσται. D'après les commentateurs traditionnels suivis par Reichel, Ebrard, Kliefoth, Kranichfeld, Keil, Palmer, כנף שקוצים désigne l'abomination causée par la présence des idoles dans le temple, c'est-à-dire, le temple souillé par l'apparition des idoles, des emblèmes portés par les soldats romains, des aigles des légions. על כנף doit se traduire « sur l'aile » des abominations, et indique l'arrivée du paganisme et des idoles dans le temple. Hævernick entend par ces mots la plus grande extrémité de l'abomination, c'est-à-dire, celle qui atteint le temple, qui est le point le plus élevé de Jérusalem. Pour Hengstenberg, l'aile des abominations, כנף שקוצים, désigne le pinacle du temple, tellement s'ouillé par l'abomination qu'il ne peut plus conserver le nom de temple du Seigneur, mais qu'il ne peut plus s'appeler qu'un temple d'idoles. Suivant Auberlen et M. Fillion, Comment., p. 461, il s'agit ici des abominations épouvantables commises par les Juifs dans le temple, et qui amènent la désolation ; c'est-à-dire, la désécration du temple, lorsqu'il a été profané par les Zélotes peu avant la destruction de Jérusalem par Titus. D'autres, Rosenmüller, etc., traduisent : « sur l'aile des destructions il (sera) dévastant ». כנף, dit-on, a primitivement le sens d'aile, et ici, où il s'agit de guerre, il désigne une troupe de soldats, comme Is. VIII, 8, XVIII, 1. Les arabes se servent du même terme pour indiquer une armée, et on trouve une semblable expression chez les Romains, Cicéron, De Off. II, 13. Quoi qu'il en soit de ces différentes interprétations, le sens est le même ; le temple sera désolé et souillé. Les rationalistes prétendent que les paroles de Daniel font allusion à la profanation du temple causée par le βδέλυγμα ἐρημώσεως, l'abominable idole, I Mac. I, 57, placé par Antiochus, sur l'autel de Dieu, c'est-à-dire, la statue de Jupiter, II Mac. VI, 2, érigée par ce prince dans le temple de Jérusalem ; V. le comment. de M. Gillet, p. 49. Mais cette prétention est refutée par une raison grammaticale : כנף n'a jamais signifié la surface d'un autel. Il faut donc en revenir à l'interprétation habituelle. Cette interprétation est d'ailleurs appuyée sur la parole de Notre-Seigneur, Matt. XXIV, 15 ; Marc, XIII, 14. Keil, etc. prétendent, il est vrai, que Notre-Seigneur ne fait pas allusion au passage qui nous occupe. Dan, IX, 27, car on retrouve l'expression βδέλυγμα τῆς ἐρημώσεως deux autres fois Dan. XI, 31, XII, 11. Le Christ fait donc allusion, conclut-on, à un de ces passages. Mais, avec Maldonat, Hengstenberg, Fillion, etc., nous pensons que c'est cet endroit seul que cite Notre-Seigneur. Les traductions grecques, les Pères (« Et destruet pinnaculum usque ad interitum », Tertullien), le contexte, tout nous y porte. En outre, Luc, XXI, 20, l'investissement de Jérusalem par les Romains est donné comme le signe de la prochaine désolation. C'est donc à cette solution qu'il faut s'en tenir. — *Usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio.* Ces derniers mots rendent assez bien l'hébreu. La destruction de Jérusalem, en tant que ville et résidence divine sera complète et sans fin. C'est bien ce que l'histoire nous montre avec clarté. Théod. : καὶ ἕως τῆς συντελείας καιροῦ συντέλεια δοθήσεται ἐπὶ τὴν ἐρήμωσιν.

On remarquera que nous n'avons pas appuyé, comme font quelques commentateurs, Pusey, etc. sur les chiffres. Les explications données dans la préface nous dispensent d'y revenir. Rappelons seulement deux réflexions très justes de Bossuet, Explication de l'Apocalypse : « Ne retombons pas ici dans la petitesse de vouloir toujours trouver des nombres précis... On sait assez que l'Ecriture arrondit les nombres ». L'essentiel d'ailleurs est de montrer que rien n'est contraire à l'interprétation traditionnelle, et que les objections ne l'ont pas ébranlée. C'est ce que nous pensons avoir établi d'une manière suffisante pour tout lecteur intelligent que la passion n'aveugle pas.

CHAPITRE X

Nouvelle vision de Daniel, dans la troisième année de Cyrus (℣. 1). — Tristesse du prophète (℣℣. 2-3). — Sur les bords du Tigre, il voit un ange (℣℣ 4-6). — La terreur s'empare de lui, mais l'ange le reconforte (℣℣. 7-10). — Il lui déclare qu'il est envoyé par Dieu pour lui parler (℣℣. 11-12), — et lui annoncer ce qui doit arriver à son peuple (℣℣. 13-14). — Nouvelle émotion de Daniel (℣℣. 15-17). — L'Ange lui dit qui il est, et il ajoute qu'il est aidé dans tous ses travaux par Michel, prince des Juifs (℣℣. 18-21).

1. Anno tertio Cyri regis Persarum, verbum revelatum est Danieli

1. La troisième année de Cyrus roi des Perses, la parole fut revélée

---

3° Révélations concernant l'affliction infligée au peuple de Dieu par les maîtres du monde jusqu'à la consommation du royaume de Dieu, x-xii.

Dans la troisième année de Cyrus, Daniel reçoit les dernières révélations sur l'avenir de son peuple; elles concernent un déploiement d'hostilité de la part des pouvoirs du monde envers le peuple et le royaume de Dieu, depuis le temps de la domination perse jusqu'à la fin des jours; elles concernent aussi la protection que le peuple de l'Alliance éprouvera, au milieu des épreuves auxquelles il sera soumis dans le but d'expier ses péchés. Cette dernière révélation se dérive en trois parties : 1° description de Dieu tel qu'il apparait au prophète, impression produite sur Daniel, son objet, x, 1-xi, 2. 2° Révélation de l'avenir, se rapportant aux relations des empires perse et grec avec Israël, et descriptions des guerres des rois du nord et du sud avec les hostilités qu'elles entraînent contre le royaume de Dieu, hostilité qui, grâce à l'aide de l'archange Michel, finissent par la délivrance du peuple de Dieu et la destruction de ses ennemis; xi, 2-45. 3° La révélation se termine par l'indication de la durée du temps de l'oppression, et par le commandement fait à Daniel de sceller ses paroles, xii, 1-13.

A. *Description de l'apparition de Dieu au prophète, impression produite sur Daniel, son objet*, x, 1-xi, 2.

Le chapitre x, dit Auberlen, trad. fr. pp. 76 et suiv., jette un jour très remarquable sur le monde des esprits et sur le rôle que jouent dans l'histoire ces invisibles acteurs. Il ne manque pas de passages analogues à celui-là, Job, i, 7, ii, 1 et suiv.; Zach. iii, 1, 2; Jude, 9; Apoc. xii, 7 et suiv.; mais aucun n'est aussi clair et ne nous apprend autant de choses. Que les anges soient les instruments dont se sert la providence divine pour conserver le monde et le gouverner, c'est une vérité générale confirmée dans l'Ecriture et surtout dans les deux Apocalypses, puisque c'est là surtout qu'est soulevé le voile qui nous dérobe le monde invisible. Dans toute la nature, même dans ses phénomènes ordinaires et réguliers, la Bible reconnaît une action des anges, Jean, v, 4; Hébr. i, 7; Apoc. vii, 1-3, xiv, 8, xvi, 15. Il en est de même dans l'histoire, et notre chapitre en est la preuve principale. Nous y voyons que chaque royaume de la terre a à sa tête un ange particulier. En opposition à ces anges, et à la tête d'Israël, du royaume de Dieu, se trouve Michel, un des principaux chefs. Michel a pour allié dans cette lutte un autre ange considéré par Hoffmann comme le bon ange de la gentilité, chargé par le Seigneur de réaliser en elle son décret de salut. Il est naturel que ce soit précisément celui-là qui instruise Daniel du sort que les puissances de ce monde feront subir au peuple de Dieu. Il permet au prophète de jeter un regard sur les combats invisibles que se livrent les chefs des anges, combats dont l'issue doit décider qui l'emportera auprès des rois de la terre, l'esprit du monde opposé à Dieu. Ainsi, ce qu'on dit d'ordinaire, dans un sens spirituel, du bon et du mauvais esprit qui luttent en l'homme, l'Ecriture-Sainte veut que nous le prenions à la lettre. C'est ce qu'on voit déjà dans I Rois, xvi, 13-15; III Rois, xxii, 22. Les influences sataniques dont parlent Jésus et les apôtres ne sont pas au fond autre chose. Ceci ne détruit point la liberté des actes humaines, car l'action de ces esprits sur les âmes n'est pas une action irrésistible, et leur rôle principal consiste sans doute à arranger les circonstances extérieures. Il est certes difficile de comprendre comment le gouvernement de Dieu se concilie avec la liberté humaine; mais la difficulté n'est point aggravée si l'on admet l'intervention des anges; elle est bien plutôt diminuée.

Chap. x. — 1. — *Anno tertio Cyri regis*

à Daniel surnommé Baltassar, parole vraie, et grande force. Il comprit la parole : car il est besoin d'intelligence dans les visions.

2. En ces jours, moi, Daniel, je pleurai pendant trois semaines entières.

3. Je ne mangeai pas de pain

cognomento Baltassar, et verbum verum, et fortitudo magna; intellexitque sermonem; intelligentia enim est opus in visione.

2. In diebus illis, ego Daniel lugebam trium hebdomadarum diebus.

3. Panem desiderabilem non co-

Persarum. Ce passage ne contredit nullement ce qu'on a lu plus haut, I, 21, que Daniel vivait encore dans la première année de Cyrus; V. le Commentaire sur ce verset, p. 94. Les LXX, que la difficulté apparente avait étonnés, ont : ἐν τῷ ἐνιαυτῷ τῷ πρώτῳ Κύριου. Théodoret pensait aussi qu'il y avait dans l'original, à cet endroit, une erreur de copiste. Mais il est évident que I, 21, Daniel a voulu seulement faire comprendre qu'il avait vécu assez pour voir Cyrus et la délivrance de ses concitoyens... — *Verbum revelatum est.* La révélation qui va suivre, et qui n'est pas une vision, mais une communication divine faite en forme de discours. — *Danieli cognomento Baltassar.* Cette remarque est faite, dit Keil, pour que le lecteur comprenne bien que le Daniel de la troisième année de Cyrus est le même qui fut amené à Babylone, dans la première année de Nabuchodonosor, soixante-deux ans auparavant. Ce n'est peut-être pas sans intention, dit Fuller, qu'ici, comme plus haut, IV, 8, etc., le surnom païen de Daniel lui est donné au commencement d'une vision aussi importante que celle-ci au point de vue des rapports entre les païens et les fidèles. Les relations de Daniel avec le monde païen et avec le peuple de Dieu seraient indiquées dans ces mots. — *Et verbum verum.* La révélation que Daniel va raconter n'est pas une invention, un augure trompeur et vain, mais une vérité que l'événement ne pourra jamais démentir. — *Et fortitudo magna.* וצבא גדול « et grande armée. » Ces mots ont été fort diversement compris. Quelques Commentateurs, qui n'avaient pas lu l'hébreu, ont soutenu que ces mots signifiaient que Daniel avait eu à cette vision une grande joie; mais le ℣. 8 suffit pour rejeter ce sentiment. D'après Maldonat, la vision fut très forte, c'est-à-dire effrayante, terrible pour le prophète. Suivant Keil, cette vision fut difficile à comprendre pour le prophète. צבא, d'après ce commentateur, signifie le service militaire, les difficultés de ce service, par extension, les difficultés et les afflictions de la vie; Cfr. Job, VII, 1, X, 17 : L'explication proposée par Cornélius à Lapide, Rosenmüller est préférable : une grande armée ou plutôt une grande bataille est vue par le prophète, une longue lutte a lieu entre les peuples et entre les anges de ces peuples. — *Intellexitque sermonem.* ובין את־הדבר, qui semble devoir se traduire : Fais attention à la parole, remarque cet oracle. Cfr. IX, 33. — *Intelligentia est enim opus in visione.* ובינה לו במראה, « Et fais attention à ce qui (est) dans la vision. » Souvent, dit Rosenmüller, בין est construit avec ל; Deut. XXXII, 29; Prov. XIV, 15. Inutile de chercher si c'est là une réflexion de Daniel, ou un avertissement de l'ange.

2. — *In diebus illis.* Daniel, on le voit, n'avait pas pris le chemin du retour avec ceux des exilés qui rentraient dans leur patrie. Il sentait sans doute qu'en restant à Babylone, il pourrait rendre à son peuple de plus grands services. Kranichfeld remarque très bien que si le livre de Daniel eut été écrit à l'époque des Macchabées, l'auteur ne se serait pas hasardé à montrer le prophète privilégié de tant de visions, mais indifférent, en apparence ou en réalité, aux considérations religieuses et patriotiques, qui avaient tant de poids au temps de la lutte contre Antiochus. — *Lugebam trium hebdomadarum diebus.* Il ne s'agit pas, ici, cela va sans dire, de semaines d'années, mais de semaines de jours. D'après Théodoret, cette douleur de Daniel lui vient de ce qu'il s'aperçoit que fort peu de ses concitoyens ont profité de la liberté que Cyrus leur a rendue de rentrer dans leur patrie. Selon d'autres, les larmes du prophète proviennent de la douleur qu'il éprouve à la vue des pièges et des ennemis que les Samaritains et les autres ennemis des Juifs, leur opposent à la cour de Perse. Peut-être cette douleur provient-elle de ce que les Juifs ne retrouvent pas leur indépendance nationale. Il est possible aussi que Daniel demande simplement le salut de son peuple, et que pour cela sa fervente prière soit accompagnée de larmes : « Quantoquis est sanctior, et sancti desiderii plenior, tanto est ejus in orando fletus uberior. » S. Augustin.

3. — *Panem desiderabilem non comedi.* Le pain le plus délicat, celui qui est réservé pour les tables les plus somptueuses; Cfr. Job, XXXIII, 20. D'après S. Jérôme, Keil et

medi, et caro et vinum non intoierunt in eos meum; sed neque unguento unctus sum; donec complerentur trium hebdomadarum dies.

4. Die autem vigesima et quarta mensis primi, eram juxta fluvium magnum, qui est Tigris.

5. Et levavi oculos meos, et vidi;

agréable au goût; ni chair ni vin n'entrèrent dans ma bouche; et je ne me servis d'aucun partum, jusqu'à ce que ces trois semaines fussent accomplies.

4. Or, le vingt-quatrième jour du premier mois, j'étais près du grand fleuve appelé le Tigre.

5. Je levai les yeux, et je vis tout

---

plusieurs Commentateurs, ces mots désignent toute espèce de vivres en général. Théodoret donne une autre explication : « Recte autem et admodum congruenter non carnibus, sed pani verbum illud desideriorum apposuit. Panis enim necessarius est, et communis omnium cibus, quum carnibus ditiores vescantur, pane autem, præter ditiores, etiam alantur pauperiores. Idcirco panem desideriorum appellavit, ut cibum communem et omnium alimentorum desideratissimum. » — *Caro et vinum...* Si l'on adopte l'opinion soutenue par S, Jérôme, Keil, etc., la viande et le vin désigneront la nourriture des jours de fête, par opposition au pain; Gen. XXVII, 25; Is. XXII, 13. Les Commentateurs du XVIe siècle tirent de ces paroles un argument contre la coutume des protestants contraire à l'abstinence. — *Neque unguento unctus sum.* L'onction avec l'huile était un signe de joie et d'heureuse disposition d'esprit; Cfr. Ps. XXII, 5; Amos, VI, 5; on la supprimait aux jours de deuil, II Rois, XIV, 2. Cfr. Luc, VII, 46. — *Donec complerentur trium hebdomadarum dies.* « Tres autem jungit hebdomadas affligens animam suam : ne transitoria et fortuita videatur deprecatio. Secundum Anagogen vero hoc dicendum est quod qui in luctu est, et sponsi luget absentiam, non comedit panem desiderabilem, qui de cœlo descendit; neque solidum capit cibum, qui intelligitur in carne, nec bibit vinum' quod lætificat cor hominis, nec exhilarat faciem in oleo, juxta illud quod in Psalmis legimus : Ut exhilaret faciem in oleo, Psalm. CIII, 15. Hoc autem jejunio sponsa impetrabiles facit lacrymas, quando sponsus fuerit ablatus ab ea. Recte quoque Daniel audet Dominum deprecari, qui jam ex parte primo anno regis Cyri, Judæorum fuerat laxata captivitas. » S. Jérôme.

4. — *Die autem vigesima et quarta mensis primi.* Le vingt-quatrième jour du premier mois de l'année fut, comme la suite le montre, honoré pour Daniel d'une théophanie. C'est dans ce premier mois, au milieu du quel on célébrait la Pâque, que le peuple d'Israël fêtait sa délivrance de l'esclavage d'Egypte, et se réjouissait devant Dieu. D'après les mots du texte, dit Keil, Daniel jeûna donc depuis le trois jusqu'au vingt-trois de Nisan; il commença donc cette œuvre de mortification immédiatement après la fête de la nouvelle lune, qu'on observait durant deux jours; I Rois, XX, 18 et suiv. 27, 34, Cfr. av. VI, 29, II, 19. La question est suffisamment réglée ainsi, et il n'est pas nécessaire de réfuter von Lengerke et Maurer sur le temps où commença et où finit le jeûne de Daniel. — *Fluvium magnum, qui est Tigris.* Le Tigre est appelé en hébreu חדקל, Cfr. Gen. II, 14, en arabe et en perse, Didschlah. Hiddekel est l'ancien nom accadien du Tigre, Sayce, Transactions of Soc. of bibl. Archœology, t. I, p. 300. Ce n'est pas de l'Euphrate, comme le traduit le Syriaque, qu'il s'agit en cet endroit, quoique les inscriptions cunéiformes donnent pour ce fleuve un nom correspondant. On a prétendu, dit Fuller, que Daniel était incorrect en appelant le Tigre une rivière, « nahar »; mais les inscriptions cunéiformes prouvent pleinement que Daniel pouvait se servir de ce mot; Cfr. Norris. Assyr. Dictionn. t. III, p. 758. A cause sans doute des visions qu'avaient eues Ezéchiel près du Chaboras, Ezéch. I, 1, et Daniel près de l'Ulai, VIII, 2, et du Tigre, in h. loc., les Juifs placèrent plus tard leurs synagogues ou oratoires au bord des fleuves ou de la mer, Act. XVI, 13, XXI, 5; Jos. Antiq. XIV, 10, 23. Il n'est pas nécessaire non plus de traiter la question de savoir si Daniel fut alors ravi en extase.

5. — *Vir unus.* אחד a le sens d'« aliquis, » comme Gen. XXI, 15, XXVI, 10, etc. C'est un ange sous l'apparence humaine. D'après Théodoret, Denys le Chartreux, Pérérius, Keil, etc., c'est le même qui a apparu à Daniel aux ch. VII et VIII, c'est-à-dire Gabriel. S. Grégoire-le-Grand et Cassien pensent que c'est plutôt l'ange qui fut préposé à la garde des Hébreux durant la captivité de Babylone. Nous ne chercherons pas, avec un ancien commentateur, cité par Cornélius à Lapide si les Hébreux avaient plusieurs anges gardiens ou n'en avaient qu'un seul. Nous emprunterons à ce dernier commentateur un tableau intéressant qui montre la similitude d'expression qui existe entre la vision actuelle

à coup un homme vêtu de lin, dont les reins étaient ceints d'une ceinture d'or très pur.

6. Son corps était comme la pierre de chrysolythe, son visage était comme l'éclair, et ses yeux comme une lampe ardente : ses bras, ainsi que le reste du corps jusqu'aux pieds, étaient comme un airain brillant, et le son de sa voix comme le bruit d'une multitude.

et ecce vir unus vestitus lineis, et renes ejus accincti auro obrizo;

6. Et corpus ejus quasi chrysolithus, et facies ejus velut species fulguris, et oculi ejus ut lampas ardens; et brachia ejus, et quæ deorsum sunt usque ad pedes, quasi species æris candentis, et vox sermonum ejus ut vox multitudinis.

---

de Daniel et celle de S. Jean, Apoc. I, 13 :

DANIEL :	APOCALYPSE :
1. Levat oculos Daniel et ecce vir unus.	1. Convertitur Joannes, et videt similem Filio hominis,
2. Vestitus lineis, seu byssina;	2. Vestitum podere,
3. Renes ejus accindi auro obrizo,	3. Præcinctum ad mamillas zona aurea,
4. Oculi ei ut lampas ardens,	4. Oculi ejus tanquam flamma ignis,
5. Brachia ejus, et quæ deorsum usque ad pedes, quasi species æris candentis,	5. Pedes ejus similes aurichalco sicut in canino ardenti,
6. Vox sermonum ejus ut vox multitudinis.	6. Vox illi tanquam vox aquarum multarum,
7. Facies ejus velut species fulgurit.	7. Facies ejus sicut sol lucet in virtute sua,
8. Con ternatur Daniel, et vultus ejus hæret in terra;	8. Cadit Joannes tanquam mortuus;
9. Tangitur manu, et erigitur super genua, et super articulos manuum.	9. Imponitur super eum dextera et mirifice confirmatur.

— *Vestitus lineis.* Une robe longue en lin blanc brillant servait de vêtement à ce personnage V. le Comm. sur Ezéch. IX, 2, p. 73. Ajoutons seulement, d'après Fuller, que les classes nobles en Babylonie portaient des habits de lin. — *Renes ejus accincti auro obrizo.* Litt. « de l'or d'Uphaz. » כתבי אופז est mentionné par Jér. X, 9; mais en cet endroit notre version traduit plus littéralement : « aurum de Ophaz. » On peut dire, il est vrai, qu'ici elle latinise la forme Ophir. D'après Ewald, le changement de *r* en *z* n'est pas impossible; dans ce cas les deux mots seraient synonymes, Uphaz est certainement, dit Keil, le nom d'une contrée. Quant à l'identifier avec le sanscrit vipâça = Hyphasis, c'est une hypothèse fort aventurée. La ceinture est un détail essentiel du costume babylonien; V. Ezéch. XXIII, 15 et la note, p. 166.

6. — *Corpus ejus quasi chrysolithus.* Litt. « comme tharshish, » תרשיש qui est la couleur des roues dans la vision d'Ezéchiel. I. 16; V. la note sur ce point, p. 29. Mais la Vulgate traduisait là le même mot par « maris. » C'est le chrysolithe de l'Ancien-Testament, la topaze du Nouveau. On la trouvait sur les côtes d'Espagne, dans l'Ethiopie et dans l'Inde. — *Facies ejus velut species fulguris.* La clarté extraordinaire de sa figure avait quelque chose d'aussi terrible que l'éclair. Cornélius à Lapide et d'anciens commentateurs voient figurés dans ces mots la gloire des anges, leur zèle contre les impies et les ennemis de la foi. S. Matthieu décrit de même l'aspect de l'ange qui annonce la résurrection de Notre-Seigneur, XXVIII, 3. — *Oculi ejus ut lampas ardens.* Théod., d'après l'hébreu : ὡσεὶ λαμπάδες πυρός. Les mêmes commentateurs voient figurée sous ces mots la clarté d'intelligence des anges. — *Brachia ejus... quasi species æris candentis.* V. Ezéch. I, 4, où קלל a été expliqué. L'airain brillant frappé par les rayons du soleil est désigné ici par le prophète. Les mots : *Quæ deorsum sunt usque ad pedes* traduisent très bien מרגלתיו du texte. — *Vox sermonum ejus ut vox multitudinis,* comme le bruit produit, soit par une multitude humaine, soit par le fracas des flots; Cfr. Job, XXXIX, 7; III Rois, XVIII, 41; Is. XVII, 11; Ezéch. I, 24. C'est de même qu'Homère décrit la voix de Neptune, Iliad. XI, 148 et suiv. Les rapports très visibles qu'il y a entre cette description et celle qu'on lit, Ezéch. I, 1, ne prouvent pas que l'auteur de Daniel n'a voulu ici qu'imiter servilement son prédécesseur en prophétie et en captivité. Cette analogie d'expressions a fait croire à quelques commentateurs que l'homme, vu par Daniel, n'est pas un ange, mais le Logos, le Verbe divin. Cette hypothèse s'appuie sur la comparaison avec Apoc. I, 13, 15, que nous avons indiquée plus haut. Plusieurs commentateurs allemands, C. B. Michaelis, Schmieder, Œhler, se rallient à ce système. L'opinion de la plupart des rabbins, d'Hengstenberg, etc., est que l'homme qui apparaît à Daniel est l'archange Michel. Une autre opinion a été indiquée au commencement du ℣. 5; elle nous semble la meilleure. On ne peut rien trouver dans l'Ecriture qui appuie

7 Vidi autem ego Daniel solus visionem; porro viri qui erant mecum, non viderunt; sed terror nimius irruit super eos, et fugerunt in absconditum.

8. Ego autem relictus solus vidi visionem grandem hanc; et non remansit in me fortitudo, sed et species mea immutata est in me, et et emarcui, nec habui quidquam virium.

9. Et audivi vocem sermonum ejus; et audiens jacebam consternatus super faciem meam, et vultus meus hærebat terræ.

10. Et ecce manus tetigit me, et erexit super genua mea et super articulos manuum mearum.

7. Moi Daniel, je vis seul la vision; ceux qui étaient avec moi ne la virent pas; mais une terreur extrême s'empara d'eux, et ils s'enfuirent dans des lieux cachés.

8. Demeuré tout seul, je vis cette grande vision; aucune force ne me resta, mon visage se changea, je tombai en faiblesse, et je n'eus plus la moindre vigueur.

9. J'entendais le bruit de sa parole, et à cette voix je gisais prosterné sur la face, et mon visage touchait la terre.

10. Et voici qu'une main me toucha, et me dressa sur les genoux et sur les mains.

---

l'opinion d'Hengstenberg; d'ailleurs l'ange parle de Michel aux ℣℣. 13 et 21, et la constatation de ce seul fait suffit pour réfuter ce critique.

7. — *Vidi autem ego Daniel solus visionem.* Cfr. les circonstances analogues que présente l'histoire de S. Paul, Act. IX, 7, XXII, 11. Il est inutile de rechercher, avec Rashi, et autres Rabbins, quels étaient les compagnons de Daniel. Quelques Juifs les appellent Aggée, Zacharie et Malachie; mais ces noms ne sont que pure conjecture. — *Viri qui mecum erant non viderunt.* Daniel seul aperçoit la vision, parce que les anges, ayant un corps glorieux, peuvent se manifester à une seule personne, même au milieu d'une nombreuse compagnie. Ainsi Cornélius à Lapide, d'après les scolastiques. — *Sed terror nimius irruit super eos.* Il n'est pas nécessaire pour expliquer cette grande terreur, de supposer, avec Théodoret et Hitzig, du tonnerre et des éclairs, dont le texte ne fait aucune mention, ou encore que les compagnons de Daniel entendirent la voix de l'ange sans le voir, car la voix ne se fit entendre qu'après leur fuite. La seule approche d'un être céleste, l'aspect de Daniel, les fait fuir et se cacher; Cfr. I Rois, III, 4 et suiv., IV Rois. VI, 17. — *Fugerunt in absconditum.* Litt. « Ils s'enfuirent en se cachant, » c'est-à-dire pour se cacher.

8. — *Visionem grandem hanc.* Cette vision extraordinaire, magnifique, à cause de la majesté qui s'y déployait. — *Non remansit in me fortitudo.* L'effet ressenti par Daniel est le même qu'il a décrit, VIII, 17. Il ajoute seulement quelques détails nouveaux. — *Species mea immutata est in me et emarcui.* Litt. « ma gloire, הודי, se changea en corruption. » Son visage devint blême; Cfr. plus haut, V, 6, 9, VII, 28. S. Grégoire-le-Grand explique ainsi le mot « emarcui », Dial. III, 24 : « Caro ea quæ sunt spiritus capere non valet, et idcirco cum mens humana ultra se ad videndum ducitur, necesse est ut hoc carneum vasculum, quod ferre talenti pondus non valet, infirmetur. »

9. — *Jacebam consternatus super faciem meam.* Litt. « Je m'endormis sur ma face, » c'est-à-dire je tombai à terre comme un homme endormi, qui ne peut se soutenir; VIII, 18. — *Vultus meus hærebat terræ.* Le prophète n'osait se relever.

10. — *Ecce manus tetigit me*, la main de l'homme du ℣. 5. — *Erexit me super genua mea.* A la suite de cet attouchement Daniel se soulève un peu de terre, mais ne se tient pas encore droit. La force ne lui est pas encore entièrement revenue. LXX et Théodotion : ἤγειρέ με ἐπὶ τὰ γόνατά μου. — *Et super articulos manuum mearum.* N'est pas traduit par Théodotion. LXX : ἐπὶ τὰ ἴκνη τῶν ποδῶν μου. D'après Théodoret le prophète essaye, mais en vain de se relever. Les bons anges effrayent d'abord, puis consolent et fortifient, et font ainsi peu à peu passer l'homme des choses terrestres aux choses célestes. Aussi, d'après S. Grégoire-le-Grand, Moral. XXII, 14, Daniel nous représente-t-il ici tout le progrès de notre perfection : « Verba enim Dei in terra jacentes audivimus, cum in peccatis positi, terrenæ pollutioni conjuncti, sanctorum voce spiritualia præcepta cognoscimus. Ad quæ præcepta quasi super genua et super manuum nostrorum articulos erigimur, quia a terrenis contagiis recedentes, quasi jam ab

11. Et elle me dit : Daniel, homme de désirs, comprends les paroles que je te dis, et tiens-toi debout; car je suis maintenant envoyé vers toi. Comme il me disait cela, je me tins debout en tremblant;

12. Et il me dit : Ne crains pas, Daniel, car du premier jour où tu t'es appliqué à comprendre, et où tu t'es mortifié en présence de ton Dieu, tes paroles ont été exaucées, et je suis venu à cause de ces paroles.

13. Le prince du royaume des

11. Et dixit ad me : Daniel vir desideriorum, intellige verba quæ ego loquor ad te, et sta in gradu tuo; nunc enim sum missus ad te. Cumque dixisset mihi sermonem istum, steti tremens.

12. Et ait ad me : Noli metuere, Daniel, quia ex die primo, quæ posuisti cor tuum ad intelligendum ut te affligeres in conspectu Dei tui, exaudita sunt verba tua; et ego veni propter sermones tuos.

13. Princeps autem regni Persa-

---

infinis ventrem levamus. Ad extremum vero voce Dominica erecti quidem, sed trementes assistimus, cum a terrenis desideriis perfecte sublevati, verba Dei quo plenius cognoscimus, plus timemus... Ubi apte divina voce subjungitur : Noli metuere; quia cum plus ipsi quod timeamus agnoscimus, plus nobis de Deo per internam gratiam infunditur quod amemus, ut timor transeat in charitatem. »

11. — *Daniel.* L'ange n'appelle pas le prophète Baltassar, mais Daniel, il lui donne le nom sous lequel il était connu du peuple de Dieu. — *Vir desideriorum.* V. IX, 23. — *Sta in gradu tuo.* V. VIII, 18, lève-toi sur l'endroit où tu te trouves. Daniel doit se préparer à entendre la parole de l'ange. — *Nunc enim sum missus ad te.* Pas de crainte à avoir, c'est pour Daniel en effet que l'ange descend du ciel; Cfr. plus bas, ℣. 12. — *Steti tremens.* Malgré cela, Daniel ne se relève qu'en tremblant.

12. — *Noli metuere, Daniel.* Cfr. Luc, I, 30. — *Quia ex die primo quo posuisti cor...* Depuis le moment où Daniel a commencé à méditer sur l'état de son peuple, et à se rendre compte de l'avenir qui lui est réservé. — *Ut te affligeres.* Litt. « Et à t'affliger » par l'abstinence, Cfr. Esdr. VIII, 21, et plus haut, ℣℣. 2 et 3. « Daniel delicis abstinuit ut tanto avidius gustum sapientiæ intus acciperet, quanto soporem carnis pro eadem sapientia foris robustius repressisset. Si enim a carne hoc quodlibet abscindimus, mox in spiritu quod delectet, invenimus. Intentioni quippe animæ, si exterior evagatio clauditur, interior secessus aperitur. Nam quo extra se spargi propter disciplinam mens non potest, eo super se tendere per profectum potest : quia et in altum crescere arbor cogitur, quæ per ramos diffundi prohibetur et cum rivos fontis obstruimus, fluenta surgere ad superiora provocamus. » S. Grégoire-le-Grand. *In conspectu Dei tui.* Le prophète n'agit ainsi que pour obtenir la miséricorde de Dieu. — *Exaudita sunt verba tua.* Daniel a atteint son but; aussi l'ange lui est-il envoyé.

13. — *Princeps regni Persarum.* Ce prince, שר, du royaume des Perses, est appelé plus bas, ℣. 20, le prince des Perses. Ce n'est ni Cyrus, ni la suite des rois de Perse, comme la plupart des commentateurs protestants, à la suite de Calvin, l'entendent, c'est l'esprit protecteur, l'ange gardien du royaume perse. V. les remarques préliminaires du ch. X. Ce n'est pas avec les rois de Perse que combat l'ange qui apparaît à Daniel, mais avec un être de nature semblable à la sienne. Cette conception d'anges protecteurs des nations se retrouve déjà dans Is. XXIV, 21 et plus indirectement ib. XLVI, 2; Jérém. XLVI, 25, XLIX, 3. La traduction des LXX la précise davantage, Deut. XXXII, 8; Bar. IV, 7, Ecclis. XVII, 17. Le ἡγούμενος de ce dernier endroit est particulièrement remarquable. Mais, comme le dit Fuller, les livres et les sculptures de Babylone aident beaucoup à expliquer ce point. Chaque ville, chaque tribu, chaque pays a son dieu spécial qui le protège. Dans les guerres, le vainqueur ne détruisait pas, mais enlevait l'image du Dieu tutélaire de la ville ou du pays conquis. C'était un signe que « le prince de son royaume » avait été victorieux du prince du peuple opposé. Il ne s'agit pas ici de mauvais anges ou de démons contre lesquels Michel combat, et on ne peut voir dans cet endroit une bataille analogue à celle de l'Apoc. XII, 7. Hoffmann, Fuller et quelques autres commentateurs allemands imaginent de leur côté que le prince du royaume de Perse n'est pas l'ange gardien actuel de ce royaume, mais un esprit mauvais quelconque, qui cherche à exercer une influence sur les actes du roi de Perse, tandis qu'au contraire l'ange apparu à Daniel tâche de contredire son influence par la sienne propre, qui doit être plus favorable à Israël

rum restitit mihi viginti et uno diebus; et ecce Michael unus de principibus primis venit in adjutorium meum, et ego remansi ibi juxta regem Persarum.

14. Veni autem ut docerem te quæ ventura sunt populo tuo in no-

Perses m'a résisté vingt-et-un jours; mais Michel, un des premiers princes, est venu à mon aide et je suis demeuré là, près du roi des Perses.

14. Mais je suis venu pour t'apprendre ce qui doit arriver à ton

---

Cette opinion, dit Zœckler, est purement artificielle, parce qu'elle suppose dans un même cas deux puissances, dont l'une est bonne et dont l'autre est mauvaise. D'ailleurs la conception d'un esprit qui gouverne une cour est moderne et contraire à toutes les idées d'un oriental de cette époque. Mais le plus fort argument contre cette opinion vient de ce que le titre שר מלכות פרס, ainsi que les autres titres que l'on trouve ailleurs, impliquent une plus étroite connexion entre la nation et l'ange qui lui correspond, que celle qu'indiquerait une influence seulement temporaire sur un gouvernement quelconque. Un esprit qui n'eut exercé qu'un contrôle temporaire sur un ou quelques rois perses n'eût pas pu être uniquement désigné comme שר פרס. L'ange ainsi nommé doit être considéré comme le patron constant de la nation et de l'état des Perses, tout comme Michel est celui d'Israël. Les Hébreux ont en effet cette persuasion dès le temps de Josué, Jos. v, 13; nous la trouvons dans ce chapitre au temps de Daniel; nous la rencontrerons encore dans le Nouveau-Testament, Jud. 9.; Apoc. XII, 7. Tous les Pères s'accordent d'ailleurs à pènser qu'il s'agit ici des bons anges, S. Clément, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, etc. Parmi les théologiens, Molina partage cet avis, qui est suivi aussi par les commentateurs, Cornelius à Lapide, etc. « Videtur mihi hic esse angelus cui Persia credita est, juxta illud quod in Deuteronomio legitur, XXXII, 8 : quando dividebat Altissimus gentes et disseminabat filios Adam, statuit terminos gentium juxta numerum Angelorum Dei. Isti sunt principes de quibus Paulus Apostolus loquitur I Cor. II, 6, 8 : Sapientiam loquimur inter perfectos, quam nullus principum sæculi hujus cognovit, si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent. » S. Jérôme. — *Restitit mihi viginti et uno diebus.* Cette résistance de vingt-et-un jours doit évidemment impliquer une idée d'hostilité, indiquée toujours par לנגד. V. plus haut, VIII, 15, 16, plus bas, 16; Jos. v, 13; Prov. XXI, 30; Cfr. II Rois, XVIII, 13. Elle ne suppose pas toutefois l'idée que cette lutte ait lieu soit à la cour persane, soit dans quelque localité terrestre, comme entre autres Fuller le suppose. La lutte se passe dans des régions surhumaines; Cfr. III Rois, XXII, 19 et suiv.; Job, I, 6, II, 1 et suiv.; Luc, X, 18, XXII, 31. Cette lutte de vingt-et-un jours a empêché l'ange de venir plutôt apporter à Daniel la communication divine. — *Ecce Michael.* מיכאל, « qui (est) comme Dieu, » exprime l'idée du pouvoir invincible de Dieu; Cfr. Exod. XV, 11; Ps. LXXXVIII, 7 et suiv., Michel est donc l'ange qui représente le mieux ce pouvoir invincible. Il est l'un des principaux anges, ℣. 21; il combat en faveur d'Israël, il défend sa cause; son rang dans la hiérarchie angélique le fait appeler ἀρχάγγελος, Jud. 9, et Apoc. XII, 7. Il est un des archanges, peut-être le chef des archanges; mais il ne faut pas en cas, comme le fait Cornelius, s'appuyer à tort sur S. Jérôme. Cette thèse a été cependant soutenue par beaucoup de théologiens et d'historiens, entre autres par Bellarmin et Molanus. On a conclu d'Apoc. XII, 6 et suiv., que Michel est le protecteur de l'Eglise chrétienne, comme il était le protecteur de la nation juive. — *Venit in adjutorium meum.* Michel vient au secours de Gabriel, c'est-à-dire de la bonne cause, car la justice de Dieu était alors satisfaite par le châtiment d'Israël et par les prières de Daniel. — *Et ego remansi ibi juxta regem Persarum.* Après la défaite de son adversaire, l'ange qui apparaît à Daniel est resté auprès des rois, מלכי, de Perse, afin de maintenir leurs bonnes dispositions en faveur du peuple juif. Ainsi la plupart des commentateurs, Rupert, Cornelius à Lapide, Keil, etc. D'autres traduisent נותרתי par « je devins inutile, » auprès du roi de Perse, puisqu'un autre ange, plus puissant que moi, m'avait aidé dans la lutte contre l'empire des Perses et en avait triomphé.

14. — *Veni autem.* Dès que la lutte est terminée, l'ange vient annoncer à Daniel l'heureux résultat. — *Ut docerem te quæ ventura sunt... in novissimis diebus.* Les temps messianiques semblent désignés ici, dit Keil, après quelques commentateurs. Maldonat, après S. Jérôme, pense de son côté que ce sont les jours postérieurs à l'avènement du Christ, et quand la dernière heure sera venue, I Jean, II, 18. Les mots *populo tuo* ne semblent pas favoriser cette manière de voir. Le prophète ne voit probablement, dans cette

peuple aux derniers jours, car la vision est pour des jours éloignés.

15. Comme il me parlait ainsi, je me jetai contre terre, et je me tus.

16. Et voici que celui qui avait la ressemblance d'un homme toucha mes lèvres; et ouvrant la bouche je parlai, et je dis à celui qui se tenait devant moi : Seigneur, en te voyant, tous mes nerfs se sont relâchés, et il ne m'est resté aucune force.

17. Et comment le serviteur de mon Seigneur pourra-t-il parler avec mon Seigneur? Il ne m'est resté aucune force, et le souffle même me manque.

18. Celui qui avait la figure d'un homme me toucha encore, et me fortifia,

19. Et il dit : Ne crains pas, homme de désirs, la paix soit avec toi, re-

vissimis diebus, quoniam adhuc visio in dies.

15. Cumque loqueretur mihi hujuscemodi verbis, dejeci vultum meum ad terram, et tacui.

16. Et ecce quasi similitudo filii hominis tetigit labia mea; et aperiens os meum locutus sum, et dixi ad eum qui stabat contra me : Domine mi, in visione tua dissolutæ sunt compages meæ, et nihil in me remansit virium.

17. Et quomodo poterit servus Domini mei loqui cum Domino meo! nihil enim in me remansit virium, sed et halitus meus intercluditur.

18. Rursum ego tetigit me quasi visio hominis, et confortavit me,

19. Et dixit : Noli timere, vir desiderorium; pax tibi; confortare et

---

vision, que les derniers événements de l'histoire d'Israël considéré encore comme nation et comme gouvernement. « Dans les derniers temps, » בהחרית הימים peut signifier simplement : dans les temps à venir ; Cfr. Gen. XLIX, 1. — *Quoniam adhuc visio in dies.* La vision que tu as vue s'applique à un temps éloigné, הזון est employé ici comme dans Is. I, 1 ; ce mot a le même sens que דבר au ℣. 1 et מראה dans d'autres endroits. Les Rabbins prétendent, mais à tort, qu'une autre révélation sera faite au prophète pour lui expliquer ce qu'il voit maintenant.

15. — Tous ces prolégomènes remplissent le prophète d'effroi, et il tombe de nouveau la face contre terre, sans pouvoir proférer la moindre parole. D'après quelques commentateurs, c'est son respect pour l'ange qui le fait agir ainsi ; il veut lui témoigner son humilité.

16. — *Quasi similitudo filii hominis.* Un être ayant la forme humaine, et sans doute l'ange qui parlait à Daniel ; cependant Fuller et d'autres, pensent qu'il peut s'agir ici d'un ange différent de Gabriel ; Cfr. ℣. 18, VII, 13, VIII, 15. LXX : ὡς ὁμοίωσις χειρὸς ἀνθρώπου. — *Tetigit labia mea.* L'ange ouvre la bouche de Daniel et lui rend la possibilité de parler que la crainte et le respect lui avaient momentanément fait perdre. Cfr. Is. VI, 7 ; Jér. I, 9. — *Et aperiens...* Le prophète, encouragé par l'ange, prend en effet la parole et s'adresse à son céleste interlocuteur. — *In visione tua dissolutæ sunt compages meæ.* Bonne traduction de צירים, que Jarchi rendait par « Cardoneil, » et qui indique bien l'état d'anxiété où les communications divines réduisaient Daniel ; à la vue de tous ces mystères, ses os semblaient se disjoindre. Théodotion rend moins préci-ément : ἐστράφη τὰ ἐντός μου ἐν ἐμοὶ, traduction qui se rapproche de celle des LXX. — *Nihil in me remansit virium.* V. ℣. 8.

17. — *Quomodo poterit servus Domini mei loqui cum Domino meo?* Comment un homme, étonné, troublé par tant de prodiges, pourra-t-il s'entretenir avec le représentant de Dieu, et être capable de profiter de ses révélations? Il doit craindre, comme tous ceux qui avant lui ont communiqué avec Dieu, que la mort ne soit le résultat de ces rapports ; Cfr. Jug. XIII, 22. — *Sed et halitus meus intercluditur.* Daniel est plus mort que vif ; Cfr. III Rois, XVII, 17.

18. — V. le ℣. 16. L'encouragement déjà donné par l'ange se renouvelle avec plus d'énergie et plus d'efficacité.

19. — *Vir desiderorum.* V. ℣. 11. — *Pax tibi,* tu n'as rien à craindre ; Cfr. Gen. XLIII, 23. Dieu est favorable à Daniel et au peuple de Daniel. — *Confortare et esto robustus.* Cfr. Jos. I, 6, 7, 9 ; III Rois, II, 2.

esto robustus. Cumque loqueretur mecum, convalui, et dixi : Loquere Domine mi, quia confortasti me.

20. Et ait : Numquid scis quare venerim ad te ? et nunc revertar ut prælier adversum principem Persarum. Cum ego egrederer, àppparuit princeps Græcorum veniens.

21. Verumtamen annuntiabo tibi quod expressum est in scriptura veritatis : et nemo est adjutor meus in omnibus his, nisi Michael princeps vester.

prends vigueur et sois fort. Comme il me parlait, je me trouvai fortifié, et je dis : Parle Seigneur, parce que tu m'as fortifié.

19. Et il dit : Est-ce que tu sais pourquoi je suis venu à toi ? Je retourne maintenant pour combattre contre le prince des Perses. Lorsque je sortais, le prince des Grecs est apparu.

21. Mais je t'annoncerai ce qui est marqué dans l'écriture de vérité ; nul n'est mon aide dans toutes ces choses, sinon Michel votre prince.

Litt. « Sois fort et sois fort. » — *Quia confortasti me.* Je suis maintenant en état de t'entendre, quand même ce que tu as à m'annoncer serait terrible et épouvantable.

20. — *Numquid scis quare venerim ad te.* L'ange veut par ces mots faire sentir à Daniel la gravité de la communication qu'il va lui transmettre de la part de Dieu. Il vient lui annoncer que ses prières sont exaucées, que les Hébreux vont rentrer dans leur patrie ; il lui montrera en outre ce qui doit arriver aux Grecs. — *Nunc revertar ut prælior adversus principem Persarum.* Lorsque la mission de l'ange sera accomplie, il retournera combattre contre le prince des Perses. C'est là en effet sa principale fonction et il ne s'en est écarté que pour un temps très court. — *Cum ego egrederer, apparuit princeps Græcorum veniens.* L'ange ne parle pas du passé, mais de l'avenir. Au moment où il sortira, יוצא, c'est-à-dire où il se dirigera contre l'ennemi qu'il est chargé de combattre, Cfr. I Paral. xx, 1, un autre personnage se présentera. A peine la guerre des Perses sera-t-elle finie que les Grecs se lèveront contre l'ange ; le conflit des Perses avec l'empire grec arrivera immédiatement après. L'explication donnée par S. Jérôme, et qui confirme celle que nous venons d'indiquer après Zœckler, etc., doit être reproduite ici : « Ego, inquit, egrediebar de conspectu Dei, ut tibi nuntiarem quæ ventura sunt populo tuo in novissimis diebus : licet adhuc non sim securus, stante Persarum principe, et contradicente tuis precibus ac meæ legationi. Et ecce princeps Græcorum, id est Macedonum, veniebat, et ingressus est in conspectu Dei, ut accusaret Persarum principem atque Medorum : ut in locum eorum, regnum Macedonum succederet. Et revera mira sacramenta Dei, laxato enim de captivitate populo Judæorum, Persarum regnum atque Medorum, interfecto Dario subvertit Alexander, rex Macedonum, et princeps Græcorum vicit principem Persarum. » Cassien pense que ces princes qui se combattent entre eux sont des mauvais anges, mais on a déjà réfuté son opinion, et il n'est pas nécessaire d'y revenir maintenant. D'après Hitzig, la Grèce, יון est le royaume des Séleucides, et le שר est l'esprit protecteur de l'Egypte ; ces deux suppositions n'ont pas besoin d'être réfutées.

21. — *Verumtamen,* avant de s'en retourner et de quitter le prophète. — *Quod expressum est in scriptura veritatis.* Ces choses que Dieu a décrétées sont considérées comme écrites dans un livre, בכתב. Ce livre est le livre de vérité, parce que tout ce qui y est écrit arrivera certainement. Rosenmüller dit que Mahomet, s'inspirant sans doute de la Bible, parle aussi de tables gardées dans le ciel, où Dieu inscrit tous les événements passés ou à venir, Coran. XXII, 69, LXXXV, 22. Cfr. les livres de jugement, plus haut, VII, 10. — *Nemo est adjutor meus in omnibus his, nisi Michael princeps vester.* Contre les anges de Perse et de Grèce, Gabriel devrait combattre seul, s'il n'avait pas un soutien dans l'ange Michel. V. ℣. 13. « Michael archangelus cui creditus est populus Judæorum. » S. Jérôme. Toutes les puissances du monde sont au contraire liguées contre Israël.

CHAPITRE XI

L'ange porte aide et secours à Michel (℣. 1). — Il lui annonce les événements de l'avenir (℣℣. 2-9), — puis les guerres décisives qui surviendront (℣℣. 10-12). — Il développe cette prédiction dans les versets suivants (℣℣. 13-15). — Il décrit ensuite les entreprises postérieures du roi du Nord (℣℣. 16-19). — Suit la prédiction du remplacement de ce roi par un personnage indigne (℣. 20). — L'avenir éloigné est dévoilé à son tour : un prince ennemi du peuple de Dieu, et qui ne connaîtra aucune retenue, va venir ; le messager céleste décrit successivement son avènement au pouvoir (℣℣. 21-24) ; — sa guerre avec le roi du Sud (℣℣. 25-27) ; — son agression contre le peuple de l'alliance et la violation du sanctuaire par l'abolition du sacrifice quotidien, et l'introduction de l'abomination dans le temple (℣℣. 28-32) ; — les effets qui en résulteront pour le peuple de Dieu (℣℣. 33-35). — Le roi, qui s'élève sans cesse contre toutes les lois divines et humaines (℣℣. 36-39), — entreprendra un dernier effort contre le roi du Sud pour obtenir la domination universelle (℣℣. 40-44) ; — mais il y trouvera sa ruine (℣. 45).

1. Ego autem ab anno primo Darii Medi stabam ut confortaretur, et roboraretur.

2. Et nunc veritatem annuntiabo tibi. Ecce adhuc tres reges stabunt in Perside, et quartus ditabitur opi-

1. Pour moi, dès la première année de Darius le Mède, je l'assistais pour l'établir et le fortifier.

2. Mais maintenant je t'annoncerai la vérité. Il y aura encore trois rois en Perse, le quatrième s'élè-

---

Chap. xi. — 1. *Ego autem...* Ce premier verset appartient, cela est hors de doute, au ch. x ; il en a été à tort séparé. — *Ab anno primo Darii Medi.* La mention de cette date indique probablement qu'à partir de cette époque les efforts de l'ange en faveur d'Israel furent plus actifs et aussi plus heureux. A partir en effet du moment où l'empire du monde passa des Chaldéens aux Médo-Perses, la situation d'Israël s'améliora sensiblement. — *Ut confortaretur et roboraretur.* לביחניק ולבמעוד לו, « pour fortifier et (être) en force à lui. » Mais à qui se rapporte le dernier mot לו? D'après quelques commentateurs, c'est à Darius le Mède, qui vient d'être immédiatement mentionné ; dans ce cas le sens serait : l'ange a donné force et secours à celui qui a reçu la garde du peuple juif. Est-il possible, dit Rosenmüller, en se mettant au point de vue de notre auteur que l'ange ait aidé quelqu'un qui n'est pas juif? Darius ne paraît ici que pour rendre plus facile la mention de la date. C'est de Michel qu'il est question dans le verset précédent, c'est donc de lui qu'il s'agit ici. Si l'on dit que plus haut, x, 13, Michel est au contraire considéré comme aide et soutien de celui qui parle maintenant, on peut répondre que cela veut dire simplement que les deux anges se sont prêté un mutuel secours pour combattre ensemble. Mais est-il possible de nier que les termes employés dans l'original donnent à penser que le personnage en question parle d'un être qui lui est inférieur? A cause de cela, Keil, etc., supposent que l'être supérieur apparu à Daniel est non pas un ange seulement, mais l'ange du Seigneur lui-même, c'est-à-dire le fils de Dieu. Suivant quelques commentateurs l'ordre de la pensée dans ce verset est celui-ci : Dans la première année du règne de Darius le Mède, Michel agit de sorte que Babylone, qui était hostile au peuple de Dieu, fut détruite par la puissance des Médo-Perses, parce que l'ange du Seigneur avait donné à cette puissance un secours souverain.

B. *Révélation de l'avenir, par rapport aux relations d'Israel avec les empires perse et grec*, xi, 2-xii, 3.

2. — *Nunc veritatem annuntiabo tibi.* Cfr. x, 21. A partir du moment où il parle, l'ange va révéler, en traits généraux, la destinée de l'empire perse, et l'établissement, ainsi que la destruction qui le suit de près, du royaume fondé par l'héroïque roi de Javan, royaume qui n'est pas réservé à la postérité de ce roi, et qui arrivera à d'autres. Les guerres et les péripéties qui en résulteront sont décrites avec tant de précision, ces prophéties ont été si littéralement accomplies que, de S. Jérôme à Kliefoth, on en a conclu avec raison à l'origine surnaturelle de ces pages. L'école rationaliste, suivant en cela Porphyre, part au contraire de la précision que nous venons d'indiquer, pour soutenir que ce chapitre ne

bus nimiis super omnes; et cum invaluerit divitiis suis, concitabit omnes adversum regnum Græciæ.

3. Surget vero rex fortis, et dominabitur potestate multa, et faciet quod placuerit ei.

4. Et cum steterit, conteretur re-

vera par la grandeur de ses richesses au-dessus de tous les autres; et lorsqu'il sera devenu puissant par ses richesses, il excitera tous les peuples contre le royaume de Grèce.

3. Mais un roi vaillant s'élevera, qui dominera avec une grande puissance, et qui fera ce qu'il lui plaira.

4. Et après qu'il sera affermi, son

---

contient qu'une description, due au pseudo-Daniel, du passé et du présent. Une école intermédiaire, représentée surtout par Kliefoth et Keil, soutient qu'il ne faut pas trop s'inquiéter de la précision et de la rectitude des dates, mais seulement de l'idée fondamentale de tout le livre, à savoir de la lutte des puissances du monde contre le royaume de Dieu. En tous cas, il est certain que la vision ne peut pas être de l'époque maccabéenne, comme les détails le montreront.—*Ecce adhuc tres reges stabunt in Perside, et quartus...* Comme dans la prophétie de la troisième année de Cyrus, il s'agit ici de trois successeurs de ce prince, qui sont Cambyse, le pseudo-Smerdis, et Darius Hystaspes. Le quatrième est Xerxès, dont l'histoire répond parfaitement à à tout ce qui est annoncé ici. Telle est l'interprétation de la plupart des commentateurs, tant catholiques que protestants, Cornelius à Lapide, Hævernick, Ebrard, Delitzsch, Auberlen, Kliefoth, etc. Pour von Lengerke, Maurer, Hitzig, Kranichfeld, le quatrième roi est Darius Codoman vaincu par Alexandre et sous lequel l'empire perse est détruit. Si on admet que l'auteur a pu faire un choix entre les quatorze rois de Perse mentionnés dans l'histoire, ou que le nombre quatre est symbolique, il ne sera pas nécessaire de penser à quatre rois se succédant immédiatement dans l'ordre chronologique. Il est certain que la description du quatrième roi s'applique aussi bien à Darius Codoman qu'à Xerxès. Si l'on maintient que c'est de ce dernier qu'il s'agit, il faudra supposer un long intervalle entre les événements qui terminent le ℣. 3 et ceux qui commencent le ℣. 4. Dans un livre prophétique, cela n'a rien d'inadmissible; en plus il n'y a dans cette interprétation rien d'incorrect au point de vue philologique. On peut donc choisir, conclut Fuller, entre l'une ou l'autre de ces opinions. — *Ditabitur opibus nimiis super omnes.* Il sera plus riche, plus opulent que tous les rois des Perse. Ces mots s'appliquent bien à Xerxès, dont tous les auteurs anciens signalent l'excessive richesse, Eschyle, Perses, 766; Justin, Hist. II, 10; Hérodode, Hist. VII, 27. Ils s'appliquent aussi à Darius, qui put réunir à Arbeles un milion d'hommes, et qui avait accumulé à Suse ce trésor immense qui tomba aux mains d'Alexandre. — *Cum invaluerit divitiis suis.* Par confiance exagérée dans ses immenses richesses. — *Concitabit omnes adversum regnum Græciæ.* Cette traduction de la Vulgate, soutenue par Bertholdt, donnerait raison à ceux qui voient dans le 4e roi de ce verset la désignation de Xerxès. Mais l'hébreu יעיר הכל doit se traduire autrement; il suscitera tous (contre lui même), y compris, את, le royaume de Grèce. את en effet ne peut jamais signifier « contre », et les exemples apportés par Bertholdt ne sont rien moins que probants. La Vulgate a suivi ici les anciennes traductions grecques. Ces mots conviennent donc également à Xerxès et à Darius, qui eurent l'un et l'autre de longues luttes avec la Grèce. L'auteur sacré appelle la Grèce un royaume, מלכות, d'après les usages orientaux; il la considère comme un puissance unique, sans tenir compte de la constitution politique des divers états grecs.

3. — *Surget vero rex fortis.* L'ange vient d'annoncer les guerres qui éclateront entre la Perse et la Grèce. Il arrive de suite au fondateur de l'empire grec ou macédonien. On voit qu'il ne s'inquiète pas des détails, et qu'il ne rapporte que les grandes lignes de l'histoire. La monarchie perse, arrivée à son plus haut développement, se trouve en face d'Alexandre et va être détruite par ce conquérant. Tous les commentateurs, après S. Jérôme et Théodoret, admettent cette identification, qui s'impose à l'esprit attentif. — *Dominabitur potestate multa.* Son empire ne s'étendra pas seulement sur la Grèce, mais sur toute l'Asie. — *Faciet quod placuerit ei.* Tout ce qu'il entreprendra réussira. Quinte-Curce, Hist. X, 5, § 35, dit d'Alexandre : « Fortunam solus omnium mortalium in potestate habuit. Hujus siquidem beneficio agere videbatur gentibus quidquid placebat. »

4. — *Cum steterit.* Quand, par ses conquêtes, il aura constitué son empire. Suivant von Lengerke, Fuller, etc., il faut traduire : aussitôt qu'il sera arrivé à l'empire, pour indiquer ainsi le peu de durée de la vie d'Alexandre. Suivant d'autres, c'est la mort violente

royaume sera détruit et divisé aux quatre vents du ciel; il ne passera pas à sa postérité, et il ne gardera pas la puissance qu'il avait eue, car son royaume sera déchiré, il passera à des étrangers, à l'exception de ces quatre.

5. Le roi du midi se fortifiera,

gnum ejus, et dividetur in quatuor ventos cœli; sed non in posteros ejus, neque secundum potentiam illius, qua dominatus est; lacerabitur enim regnum ejus etiam in externos, exceptis his.

5. Et confortabitur rex Austri : et

---

d'Alexandre qui est prédite ici; mais on ne peut admettre l'opinion d'Hitzig, d'après lequel עמד serait synonyme du Syr. עבד, mourir. Il est peut-être plus simple de voir ici, avec Hævernick, l'indication de la puissance d'Alexandre arrivée à son plus haut degré. — *Conteretur regnum ejus.* תשבר, ce royaume sera brisé en morceaux comme un vase de terre qu'on ne peut restaurer; Cfr. Jér. XIX, 11. La mort inopinée d'Alexandre et la division de son empire sont indiquées ici. — *Dividetur in quatuor ventos cœli.* Il sera divisé en plusieurs royaumes dispersés sur toute la surface de la terre. Cfr. VIII, 8. « Post Alexandrum in quatuor ventos cœli, orientem videlicet et occidentem, meridiem et septentrionem, regnum illius divisum est. In Ægypto enim primus regnavit Ptolemæus, Lagi filius, id est ad meridiem. In Macedonia Philippus, qui et Arideus, frater Alexandri, id est ad occidentem. Asiæ et Ponti, cæterarumque in ipsa plaga provinciarum Antigonus, id est ad septentrionem. Syriæ et Babylonis et superiorum locorum, Seleucus Nicator, id est ad orientem. Hæc secundum totius orbis plagas dicimus. Cæterum, qui in Judæa est, ad aquilonem Syriam, et ad meridiem Ægyptum habet. » S. Jérôme. — *Sed non in posteros ejus.* Les héritiers d'Alexandre n'auront pas le bénéfice de cette succession divisée; ils seront au contraire entièrement privés de leur patrimoine, soumis ainsi, dit Zœkler, à ce que nous voyons souvent arriver dans l'histoire du peuple de Dieu; Cfr. I Rois, XV, 28, II Rois, III, 10, III Rois, XI, 11, XIV, 7-10, XV, 29, XVI, 3 et suiv., 21. Les fils d'Alexandre, Hercule et Alexandre furent mis à mort; V. Diodore, XIX, 105, Pausanias IX. Justin, XV, 2. — *Neque secundum potentiam illius, qua dominatus est.* Après cette division l'empire sera, au contraire, de plus en plus faible. « Divisum enim in quatuor partes regnum imbecillius fuit, dum adversus se dimicant, et intestino furore bacchantur. » S. Jérôme. — *Lacerabitur enim regnum ejus etiam in externos, exceptis his.* Seuls, les héritiers légitimes seront exclus du partage. LXX : καὶ ἑτέρους διδάξει ταῦτα. « Præter regna quatuor, Macedoniæ, Asiæ, Syriæ et Ægypti etiam in alios obscuriores et minores reges Macedonum regnum laceratum est. Nam Cappadocia et Armenia, Bithynia et Heracha, Bosphorusque, et aliæ provinciæ de potestate Macedonum recedentes diversos sibi reges constituerunt. » S. Jérôme. Pour l'expression תנתש, Cfr. IV, 12; Job, XIV, 7 et suiv.; Is. VI, 10, etc.

5. — A partir de cet endroit, la prophétie s'occupe des guerres entre les princes du sud et du nord pour la suprématie et la conquête de la Terre Sainte. Zœkler croit que la précision des détails qui suivent force à admettre l'intervention d'une main moderne qui a retouché ce passage. Mais le fait qui caractérise surtout ces versets, à savoir que deux états, provenant de l'empire gréco-macédonien, et voisins immédiats de la Palestine, sont en lutte étroite, n'a rien qui puisse favoriser ce soupçon. Israël devait être alternativement opprimé par ses voisins du nord et du sud. La Bible nous le montre vaincu par les Chaldéo Babyloniens d'un côté, et par les Egyptiens de l'autre; Cfr. Is. XXX, 6, XLIII, 6; Jér. III, 12, 18; VI, 22, XLVI, 20, 24; Soph. II, 13; Zach. X, 10, 11. Il est vrai que, dans la prophétie qui suit, la précision est beaucoup plus grande que dans tous les endroits que nous venons de citer. Mais cela tient au caractère particulier de cette prophétie. La persécution d'Antiochus forme un des chapitres les plus importants de l'histoire des Juifs. Entre la captivité et la venue du Messie, elle forme un point capital, sur lequel Dieu devait insister, pour empêcher son peuple, lorsque le temps de la persécution arriverait, de se croire abandonné, après avoir fait tant d'efforts pour observer la loi. Les objections proposées d'abord par Porphyre, suivi de tant de critiques modernes, n'ont donc rien de remarquable et on peut s'en tenir à l'opinion traditionnelle. — *Et confortabitur rex austri.* Ce roi du sud est un roi d'Egypte, comme le prouvent le contexte et le v. 8. « Ptolemæum indicat filium Lagi qui primus regnavit in Ægypto, et vir prudentissimus, fortissimusque, ac ditissimus fuit, et tantæ potentiæ, ut Pyrrhum, regem Epirotarum, expulsum restituerit in regnum, Cyprumque obtinuerit et Phœnicem, et victo Demetrio, filio Antigoni, Seleuco, regni sui partem, quæ ab Antigono fuerat ablata, restituerit. Ca-

de Principibus ejus prævalebit super eum, et dominabitur ditione; multa enim dominatio ejus.

6. Et post finem annorum fœderabuntur; filiaque regis Austri veniet ad regem Aquilonis facere amici-

et parmi ses princes l'un l'emportera sur lui : il dominera avec puissance, car son empire sera grand.

6. Et après quelques années, ils feront alliance, et la fille du roi du midi viendra vers le roi de l'aquilon

---

riam quoque obtineret, et multas insulas, urbesque ac regiones, de quibus non est hujus temporis scribere. Idcirco autem cætera regna dimittens, Macedoniæ videlicet et Asiæ, tantum de Ægypti et Syriæ narrat regibus ; quia in medio Judæa posita, nunc ab illis, nunc ab istis regibus tenebatur. Et Scripturæ sanctæ propositum est non externam absque Judæis historiam texere, sed eam, quæ Israeli populo copulata est. » S. Jérôme. Un tableau synchronique des rois de Syrie et des rois d'Égypte pour toute cette période, ne sera pas inutile :

SYRIE.		ÉGYPTE.	
Seleucus Nicator.	310	Ptolémée Lagus.	323
Antiochus Sidetes.	280	Ptolémée Philadelphe.	284
Antiochus Theus.	260	Ptolémée Evergète.	246
Seleucus Callinicus.	245	Ptolémée Philopator.	221
Seleucus Ceraunus.	225	Ptolémée Epiphane	204
Antiochus le Grand.	223	Ptolémée Philométor.	180
Seleucus Philopator.	185		
Antiochus Epiphane.	175		

— *Et de principibus ejus.* ומן שריו a été interprété de différentes manières ; mais il faut cependant l'entendre dans un sens partitif : « un de ses princes » ; Cfr. Gen. XXVIII, 11 ; Exod. VI, 25 ; Néh. XIII, 28. Le suffixe ו est rapporté par C. B. Michaelis, Bertholdt, Rosenmüller, Kranichfeld, Palmer, au « roi puissant » du ℣. 3. Ce sens a été adopté par les LXX. Mais ce mot semble bien éloigné, et on peut admettre, avec Keil, etc., que le suffixe se rapporte plutôt à « roi du Sud », qui précède. — *Prævalebit super eum.* Un des princes du roi du Sud atteindra donc à une puissance plus grande que ce roi, et obtiendra un grand empire. Il peut être question ici de la fondation de la dynastie des Séleucides, 312 avant Jésus-Christ, par Séleucus Nicator, général de Ptolémée Lagus, Diodore, XIX, 55, 58, qui étendit son empire de la Phrygie à l'Indus, et qui approcha le plus de la puissance d'Alexandre. Théodoret croit qu'il s'agit de Scopas, général de Ptolémée Philopator, et de la guerre entre Philopator et Antiochus-le-Grand. Pour Maldonat, c'est Antiochus Epiphane, qui est opposé ici par antithèse au roi d'Egypte, et dont la prophétie va immédiatement s'occuper. D'après S. Jérôme, c'est Ptolémée Philadelphe, qui surpassa en pouvoir et en richesses son père Ptolémée Lagus. Pour Cornélius à Lapide, c'est Antiochus Théos et sa guerre heureuse contre Ptolémée Philadelphe, qui sont mentionnés. Citons les paroles de S. Jérôme : « Iste est Ptolemæus Philadelphus, secundus rex Ægypti, filius Ptolemæi superioris, sub quo LXX interpretes Alexandriæ Scripturam sanctam in Græcum dicuntur vertisse sermonem ; qui et Eleazaro Pontifici multa Jerosolymam, et in Templi donaria vasa transmisit, cujus bibliothecæ præfuit Demetrius Phalereus, idem apud Græcos orator et philosophus : tantæque potentiæ fuisse narratur ut Ptolemæum patrem vinceret. Narrant enim historiæ, habuisse eum peditum ducenta millia, equitum viginti millia, curruum vero duo millia, elephantos, quos primos eduxit ex Æthiopia, quadringentos, naves longas, quas nunc Tiburnos vocant, mille quingentos, alias, ad cibaria militum deportando, mille ; auri quoque et argenti grande pondus, ita ut de Ægypto per singulos annos quatuor decem millia, et octingenta talenta acceperit, et frumenti artabas, quæ mensura tres modios, et tertiam modii partem habet, quinquies et decies centena millia. » — *Et dominabitur ditione...* Sa puissance sera considérable.

6. — *Post finem annorum.* לקץ שנים, après l'expiration d'un certain nombre d'années; Cfr. II Par. XVIII, 2, V. aussi ℣℣. 8, 13. — *Fœderabuntur.* Quels sont ceux qui se promettront amitié et alliance? Les rois du nord et du sud, ou bien le roi du sud et celui de ses princes qui a fondé un grand empire, et, par suite, en toute hypothèse, les rois d'Egypte et de Syrie. — *Filiaque regis austri.* Suivant quelques commentateurs, c'est Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe (280-247), qui fut mariée à Antiochus II Théos, fils d'Antiochus I Soter. Antiochus II, fut à cette occasion, obligé de répudier sa première femme Leadice, et de bannir les enfants qu'il en avait eus ; Cfr. Appien, Res Syriacæ, c. XLV. S. Jérôme dit, à ce propos : « Primum Syriæ regnavit Seleucus, cognomento Nicator ; secundus Antiochus, qui appellatus est Soter ; tertius et ipse Antiochus, qui vocabatur Θεὸς, id est Deus. Iste adversus Ptolemæum Philadelphum, qui secundus imperabat Ægyptiis, gessit bella quam plurima, et totis Babylonis atque Orientis viribus dimicavit. Volens itaque Ptolemæus Philadelphus post multos annos molestum finire certamen, filiam suam, nomine Berenicem, Antiocho uxorem dedit, qui de priore uxore, nomine Laodice habebat duos filios, Seleu-

pour faire amitié. Mais elle ne s'établira pas par un bras fort, et sa race ne subsistera pas, elle sera livrée, elle et les jeunes hommes qui l'avaient amenée et qui la soutenaient en ces temps.

7. Et il sortira un rejeton de ses racines, il viendra avec une armée, il entrera dans les provinces du roi de l'aquilon, il les ravagera et s'en rendra maître.

8. Il emmènera même captifs en

tiam, et non obtinebit fortitudinem brachii, nec stabit semen ejus; et tradetur ipsa et qui adduxerunt eam, adolescentes ejus, et qui confortabant eam temporibus.

7. Et stabit de germine radicum ejus plantatio; et veniet cum exercitu, et ingredietur provinciam regis Aquilonis; et abutetur eis, et obtinebit.

8. Insuper et deos eorum, et

---

cum, qui cognominatus est Callinicus, et alterum Antiochum. Deducitque eam usque Pelusium, et infinita auri et argenti millia dotis nomine dedit. Unde φονοφόρος, id est, dotalis, appellatus est. Antiochus autem Berenicem consortem regni habere se dicens, et Laodicen in concubinæ locum, post multum temporis, amore superatus, Laodicen cum liberis suis reduxit in regiam. Quæ metuens ambiguum viri animum, ne Berenicen reduceret, virum per ministros veneno interfecit. Berenicen autem cum filio, qui ex Antiocho natus erat, Icadioni et Genneo, Antiochiæ principibus, occidendam tradidit, filiumque suum, Seleucum Callinicum, in patris loco regem constituit. Et hoc est, quod nunc dicitur : post multos annos Ptolemæus Philadelphus et Antiochus Θεός facient amicitias; et filia Austri regis, hoc est Ptolemæi, veniet ad regem Aquilonis, id est ad Antiochum, ut inter patrem et virum jungat amicitias. » — *Et non obtinebit fortitudinem brachii.* Cette union ne pourra pas produire les effets pour lesquels elle a été contractée, c'est-à-dire une paix durable. L'alliance ne durera pas. — *Noc stabit semen ejus.* ולא יעמוד זרעו. « Et il ne se tiendra pas et son bras. » Toute la puissance de Ptolémée Philadelphe, père de Bérénice, n'empêchera pas que sa fille et son enfant ne soient mis à mort par les ordres de sa rivale Laodice. S. Jérôme traduit d'après Théodotion : καὶ οὐ στήσεται τὸ σπέρμα αὐτου. Ces deux traducteurs n'ont pas tenu compte de la conjonction ו et ils ont lu « zareho » au lieu de « zeroho ». La race de Ptolémée Philadelphe ne fut pas détruite, comme l'histoire le prouve. Le « bras » désigne ici l'influence de la princesse égyptienne. Théod. : ἡ νεάνις. — *Tradetur ipsa.* Elle sera mise à mort par ordre de Loadice. — *Et qui adduxerunt eam.* Ceux qui l'avaient accompagnée à Antioche, lors de son mariage. — *Adolescentes ejus.* Le texte semble mal ponctué ici, et il vaut mieux lire « son fils », qui, en effet, fut mis à mort avec la reine sa mère. — *Et qui confortabant eam in temporibus.* Tous ceux qui avaient suivi son parti à l'époque où Bérénice avait la faveur de son mari. L'histoire rapporte en effet qu'aussitôt après la mort de Ptolémée Philadelphe, en 247 avant Jésus-Christ, Antiochus Théos répudia Bérénice et rappela Laodice. Celle-ci, dès que le roi eut déclaré Séleucus II Callinique son successeur, envoya des assassins contre Bérénice qui s'était réfugiée dans le sanctuaire de Daphné. Elle fut tuée avec son jeune fils, et l'espoir des Ptolémées de voir leur race monter sur le trône de Syrie fut ainsi détruit ; Cfr. Justin, XXVII, 1. V. du reste le fragment de S. Jérôme que nous venons de citer.

7. — *Et stabit de germine radicum ejus plantatio.* Litt. « d'une branche de ses racines ». Ces mots désignent les ancêtres immédiats de Bérénice, et celui dont il s'agit ici est le propre frère de cette princesse, Ptolémée III Evergète, 247-221 avant Jésus-Christ. « De plantatione et de germine radicis ejus, eo quod esset germanus ». S. Jérôme. — *Et veniet cum ex citu.* Ptolémée Evergète fera la guerre à Seleucus Callinicus. — *Ingredietur provinciam regis Aquilonis.* Litt. « il viendra dans la forteresse, במעוז, du roi du Nord ». Il prendra la ville forte qui est la principale défense du royaume de Seleucus. Hitzig pense que c'est la cité maritime de Séleucie qui est désignée ici. — *Et abutetur eis.* ועשה בהם, « et il fera en eux », suivant son bon plaisir ; ou bien il accomplira heureusement ce qu'il s'est proposé. — *Et obtinebit.* Litt. « il l'emportera ». « In tantum ut Syriam caperet et Ciliciam, superioresque partes trans Euphratem, et propemodum universam Asiam ». S. Jérôme. V. encore sur ces événements, Appien, 65 ; Justin, XXVII, 1.

8. — *Insuper et deos eorum...* Les dieux des habitants de la Syrie, dont les statues, selon l'ancien usage, furent emportées en Egypte par les vainqueurs ; Cfr. Is. XLVI, 1, 2 ; Jér. XLVIII, 7 ; Amos. I, 15. — *Et sculptilia.*

sculptilia, vasa quoque pretiosa argenti et auri, captiva ducet in Ægyptum; ipse prævalebit adversus regem Aquilonis.

9. Et intrabit in regnum rex Austri, et revertetur ad terram suam.

10. Filii autem ejus provocabuntur, et congregabunt multitudinem exercituum plurimorum; et veniet properans, et inundans; et reverte-

Egypte leurs dieux, leurs statues, et leurs vases précieux d'argent et d'or, et il prévaudra sur le roi de l'aquilon.

9. Le roi du midi entrera dans le royaume, et il reviendra dans son pays.

10. Ses fils s'animeront, ils réuniront de puissantes armées, et l'un d'eux viendra avec la vitesse d'un torrent qui déborde. Il retournera

---

נסיכיהם signifie littéralement « leurs oints », c'est-à-dire, leurs princes, comme Jos. XIII, 21; Ezéch. XXXII, 30; Mich. V, 5; Ps. LXXXII, 12. Les LXX et Théodotion ont traduit : μετὰ τῶν χωνευτῶν αὐτῶν, et la Vulgate les a suivis. Ce sens est préférable et est adopté par Zœckler, etc. — *Vasa quoque pretiosa argenti et auri.* Litt. « Les vases de leurs désirs », c'est-à-dire très précieux, comme Os. XIII, 15; Nah. II. 10. — *Captiva ducet in Ægyptum.* L'événement historique qui correspond à ces mots est le retour en Egypte de Ptolémée Evergète, retour occasioné par une révolte; il ramenait de Syrie un butin de 4000 talents d'or, de nombreux bijoux, et 2500 statues d'idoles parmi lesquelles se trouvaient celles que Cambyse avait autrefois enlevées à l'Egypte. C'est à cette circonstance que Ptolémée dut son surnom d'Evergète. « Cumque audisset in Ægypto seditionem moveri, diripiens regnum Seleuci, quadraginta millia talentorum argenti tulit, et vasa pretiosa, simulacraque deorum, duo millia quingenta : in quibus erant et illa quæ Cambyses, capta Ægypto, et in Persas portaverat. Denique gens Ægyptiorum idolatriæ dedita, quia post multos annos deos eorum retulerat, Evergetem eum appellavit ». S. Jérôme. Il y a dans ces images remportées en Egypte une petite inexactitude de détail, non dans l'auteur sacré mais dans ses commentateurs. Hérodote, III, 37, nous apprend en effet que Cambyse fit brûler les statues égyptiennes. — *Ipse prævalebit adversus regem Aquilonis.* « Et Syriam quidem ipse obtinuit, Ciliciam autem amico suo Antiocho gubernandam tradidit, et Xantippo, alteri duci, provincias trans Euphratem ». S. Jérôme.

9. — *Et intrabit in regnum rex Austri, et revertetur ad terram suam.* Cette traduction, où la Vulgate suit les LXX, est opposée au texte hébreu, qui signifie : « (le roi du Nord) viendra dans le royaume du roi du Sud, puis s'en retournera dans son pays. » Il est question dans ce passage de l'expédition contre l'Egypte entreprise par Séleucus Callinicus, vers 240, expédition qui ne réussit pas mieux sur terre que sur mer, et se termina par une fuite honteuse; Cfr. Eusèbe, Chroniq. I, 346; Justin, XXVIII, 2. Ceux qui adoptent le sens donné par la Vulgate, voient mentionné ici le retour de Ptolémée en Egypte, dont il est parlé dans le verset précédent.

10. — *Filii autem ejus.* Non pas ceux d'Evergète, mais ceux de Séleucus Callinicus, c'est-à-dire Séleucus III Céraunus, 227-224, et Antiochus-le-Grand, 224-187. Venéma, Bertholdt, Kranichfeld lisent ובנו, avec les LXX : ὁ υἱός, au lieu de ובניו, et appliquent ce mot à Ptolémée Philopator, fils d'Evergète. Mais la première interprétation, admise généralement, est seule acceptable. — *Provocabuntur,* litt. « ils s'exciteront » à la guerre. — *Congregabunt multitudinem exercituum plurimorum.* Les LXX maintiennent toujours le verbe au singulier, συνάξει. — *Et veniet,* l'un ou l'autre des fils de Callinicus, qui entreprendra des hostilités contre l'Egypte. — *Properans et inundans.* Description remarquable de la marche rapide et irrésistible de l'armée Syrienne; Cfr. Is. VIII, 8. — *Et revertetur et concitabitur.* Revenu en Syrie, le roi se préparera de nouveau à la guerre. — *Congredietur* n'est pas dans l'hébreu. Voici comment S. Jérôme explique ce verset : « Post fugam et mortem Seleuci Callinici, duo filii ejus..., provocati spe victoriæ, et ultione parentis, exercitu congregato adversus Ptolemæum Philopatorem arma corripiunt. Quumque Seleucus, major frater, tertio anno imperii esset occisus in Phrygia per dolum Nicanoris et Apasurii; exercitus qui erat in Syria Antiochum, fratrem ejus, cognomento Magnum, de Babylone evocavit ad regnum. Et propterea nunc infert, quod duo quidem filii provocati sunt, et congregaverunt multitudinem exercituum plurimorum; sed quod unus Antiochus Magnus venerit de Babylone in Syriam, quæ eo tempore tenebatur a Ptolemæo Philopatore, filio Evergetis, qui quar-

ensuite, et plein d'ardeur, il combattra contre les forces de l'Egypte.

11. Le roi du midi provoqué sortira et combattra contre le roi de l'aquilon; il réunira une multitude immense, et des troupes nombreuses seront entre ses mains.

12. Il en prendra un grand nombre, et son cœur s'élevera. Il en fera périr plusieurs milliers; mais il ne l'emportera pas.

13. Car le roi de l'aquilon reviendra, il assemblera encore plus de troupes qu'auparavant, et à la fin des temps et des années il viendra en toute hâte avec une armée nombreuse et de grandes richesses.

tur, et concitabitur, et congredietur cum robore ejus.

11. Et provocatus rex Austri egredietur, et pugnabit adversus regem Aquilonis, et præparabit multitudinem nimiam, et dabitur multitudo in manu ejus.

12. Et capiet multitudinem, et exaltabitur cor ejus, et dejiciet multa millia, sed non prævalebit.

13. Convertetur enim rex Aquilonis, et præparabit multitudinem multo majorem quam prius : et in fine temporum annorumque, veniet properans cum exercitu magno, et opibus nimiis.

---

tus regnavit in Ægypto. Quamque pugnasset adversum duces ejus, imo proditione Theodotii obtinuisset Syriam quæ per successionem jam a regibus Ægypti tenebatur, in tantam venit audaciam, contempta luxuria Philopatoris, et magicis artibus quibus inservire dicebatur, ut ultro Ægyptiis bellum conaretur inferre ». Cfr. Polybe, V. 34, 40, 61, 62; Justin, xxx, 1, 2. S. Jérôme suppose une guerre entreprise en commun par Séleucus et Antiochus contre l'Egypte; mais l'histoire ne confirme pas cette manière de voir. L'écrivain sacré a sans doute employé l'expression יתגר, « incitabunt se », dans un sens plus large, de manière à comprendre ici la campagne de Séleucus Ceraunus contre Attale de Pergame, en 224, et celle d'Antiochus-le-Grand contre l'Egypte, sept ans plus tard. Plus loin d'ailleurs, il ne parlera que d'un seul prince. — *Cum robore ejus.* עד־כחיו, « jusqu'à sa forteresse ». Cette forteresse qui défend l'Egypte, est Raphia, dit Rosenmüller. Selon d'autres commentateurs, Zœckler, etc., c'est Gaza.

11. — *Rex austri.* Ptolémée Philopator, comme on vient de le voir. — *Egredietur et pugnabit adversus regem Aquilonis.* Ces mots désignent sans doute l'attaque de Philopator contre Antiochus en 217. — *Præparabit multitudinem nimiam.* Le roi avait réuni en effet 70000 fantassins, 5000 chevaux et 73 éléphants; Cfr. Polybe, V. 79. — *Et dabitur multitudo in manu ejus.* La multitude de l'armée d'Antiochus lui sera livrée, c'est-à-dire, il vaincra Antiochus. C'est à Raphia qu'eut lieu cette victoire de Philopator. Antiochus n'avait pas réuni une moins nombreuse armée que le roi d'Egypte; il avait en effet 72000 fantassins, 2000 cavaliers et 102 éléphants. « Inito ergo certamine juxta oppidum Raphiæ, quod in foribus Ægypti est, omnem Antiochus amisit exercitum, et per deserta fugiens pœne captus est ». S. Jérôme.

12. — *Et capiet multitudinem.* Après cette victoire éclatante sur une armée égale en nombre à la sienne. — *Exaltabitur cor ejus,* le roi s'énorgueillira de son triomphe. Quelques commentateurs appliquent ces mots à l'armée égyptienne, qui sent, avec la victoire, croître son courage. — *Dejiciet multa millia.* A Raphia, les Syriens perdirent 10000 hommes, 300 chevaux, 5 éléphants, et on leur fit plus de 4000 prisonniers. — *Sed non prævalebit.* Non-seulement Philopator ne fit pas Antiochus prisonnier, mais il ne poursuivit que négligemment les résultats de sa victoire; il se hâta, après avoir mis des garnisons dans les villes conquises, de retourner en Egypte pour y reprendre sa vie débauchée; Cfr. Justin, xxx, 1. Il ne sut garder ni la Célésyrie, ni la Palestine.

13. — *Convertetur enim rex Aquilonis.* Antiochus se relèvera de sa défaite et essayera de la réparer. — *Præparabit multitudinem multo majorem...* C'est ce qui eut lieu treize ans après la bataille de Raphia. Après avoir terminé des guerres heureuses contre les Parthes, les Bactriens, et conquis l'Asie mineure et la Chersonèse de Thrace, Antiochus tourna ses armes contre l'Egypte en 203. Philopator était mort en laissant le trône à son fils Epiphane, enfant de cinq ans, placé sous la tutelle d'Agathocle. Antiochus, s'étant allié avec la Macédoine, s'avança contre l'Egypte à la tête d'une armée formidable, où se trouvaient un grand nombre d'éléphants indiens; il reprit la Phénicie et la Syrie du sud. — *In fine temporum, annorumque.* Après

14. Et in temporibus illis multi consurgent adversus regem Austri; filii quoque prævaricatorum populi tui extollentur ut impleant visionem, et corruent.

Isai. 49, 17.

14. En ces temps-là beaucoup s'éleveront contre le roi du midi; les enfants des prévaricateurs de ton peuple s'élèveront aussi pour accomplir la prophétie, et ils tomberont.

---

treize ans, au temps fixé par les décrets divins. — *Opibus nimiis,* les richesses qu'Antiochus avait amassées pendant ses guerres de l'extrême Orient.

14. — *Et in temporibus illis.* A l'époque où le roi de Syrie fera de nouveau la guerre à l'Egypte. — *Multi consurgent adversus regem Austri.* Dès la première année d'Epiphane, des insurrections causées par la mauvaise administration et la cruauté d'Agathocle, éclatèrent dans la Haute-Egypte; au même moment, Antiochus et Philippe de Macédoine s'alliaient pour la vaincre et la partager; Cfr. Polybe, xv, 20-24; Justin, xxx, 2; Inscr. de Rosette, 20, 26, 28. — *Filii quoque prævaricatorum populi tui.* Les fils des prévaricateurs, hébraïsme pour les prévaricateurs, comme les fils des nobles pour les nobles, Eccl. x, 17. les fils de l'étranger pour l'étranger, Ps. xvii, 45, les fils du pauvre pour les pauvres, Ps. lxxi, 4; les fils des Grecs pour les Grecs, Joel, iii, 6. L'hébreu פריצי, de פרץ, rompre, briser, indique ceux qui brisent un mur ou une haie, par extension les voleurs, ceux qui enfreignent les lois, les traités, l'honnêteté, Ps. xvi, 4; Jér. vii, 11; Ezéch. vii, 22, xviii, 10. Ces violateurs de la loi sont des Juifs, comme l'indiquent les mots suivants, « populi tui, » qui s'appliquent dans notre auteur à ses compatriotes, iv, 24, x, 14. D'après Grotius, ces prévaricateurs sont les Juifs qui, sous Scopas, abandonnèrent la foi de leurs ancêtres; Cfr. Josèphe, Ant. xii, 3, 3. Suivant d'autres commentateurs, ce sont les Juifs qui entrèrent, sous Antiochus-le-Grand, dans la ligue contre l'Egypte et prirent part aux opérations guerrières contre cet état, en attaquant la garnison laissée par Scopas dans la citadelle de Jérusalem. Les Juifs auraient prévariqué dans ce cas en oubliant les nombreux services rendus à leur patrie par les premiers Ptolémées. Une rapide esquisse de l'histoire des Juifs durant la période des luttes entre les Séleucides et les Ptolémées jusqu'à Antiochus Epiphane, n'est pas sans utilité, dit Fuller. Nous allons la donner ici, d'après ce commentateur. A la mort d'Alexandre, la Judée devint la possession d'un de ses généraux, Laomédon. En 321, Ptolémée I vainquit Laomédon, prit Jérusalem un jour de sabbat, et l'occupa sans résistance. Après avoir déporté quelques milliers de captifs dans les colonies juives d'Alexandrie et de Cyrène, il eut l'idée juste et politique de se confier au patriotisme hebreu, et il composa les principales garnisons de la Palestine avec une armée de 30,000 Juifs. Dans les guerres entre les généraux et les successeurs d'Alexandre, Jérusalem, sous le gouvernement des pontifes, tels qu'Onias et Simon le Juste, échappa aux horreurs de la guerre, la contestation portant surtout sur la possession des villes de la côte, Tyr, Joppé, Gaza. Quand Séleucus I établit à Antioche la capitale du royaume gréco-syriaque, la Judée devint naturellement, par sa position, le champ de bataille entre la puissance des Séleucides et celle des Ptolémées, ses voisins du Nord et du Sud. Sous les trois premiers Ptolémées, dont le second, Philadelphe, ordonna à Alexandrie la préparation de la version des LXX, les Juifs jouirent d'une grande tranquillité; ils étaient dans une paix profonde durant que la guerre éclatait partout autour d'eux. Sous les règnes d'Antiochus-le-Grand et de Ptolémée Philopator, cette paix prit fin. Antiochus s'était emparé de la Judée avant la bataille de Raphia. Ptolémée IV, après sa victoire, entra à Jérusalem, et offrit un sacrifice dans le temple au Dieu d'Israël. Voulant pénétrer dans le sanctuaire, en dépit des remontrances du grand prêtre Simon, fils d'Onias, et des cris du peuple, il fut saisi, dit-on, d'une terreur extraordinaire et remporté sans voix. A partir de ce jour, il montra une animosité cruelle contre les Juifs. A sa mort, Antiochus envahit de nouveau la Judée. Les Juifs le considérèrent comme un libérateur. Le roi de Syrie s'établit fortement dans leur pays, et rendit à Jérusalem tous ses anciens privilèges. C'est alors que se produisent les événements mentionnés dans le ℣. 14. — *Extollentur ut impleant visionem, et corruent.* Par leurs violences téméraires les Juifs prévaricateurs feront si bien que la prophétie actuelle sera accomplie, et qu'ils courront volontairement à leur perte. L'explication de S. Jérôme est différente : « Pugnantibus contra se Magno Antiocho et ducibus Ptolemæi, in media Judæa posita in contraria studia scindebatur, aliis Antiocho, aliis Ptolemæo faventibus. Denique Onias sacerdos, assumptis Judæorum plurimis fugit in Ægyptum, et a Ptolemæo honorifice sus-

15. Le roi de l'aquilon viendra, il fera des terrassements et il prendra les villes les plus fortes : les bras du midi n'en pourront soutenir l'effort, les vaillants d'entr'eux s'éléveront pour résister et seront sans force.

16. Il fera contre lui suivant son bon plaisir et il n'aura personne qui se tienne devant lui ; il entrera dans la contrée illustre, et elle sera abattue sous sa main.

17. Il s'affermira dans le dessein

15. Et veniet rex Aquilonis, et comportabit aggerem, et capiet urbes munitissimas ; et brachia Austri non sustinebunt, et consurgent electi ejus ad resistendum, et non erit fortitudo.

16. Et faciet veniens super eum juxta placitum suum, et non erit qui stet contra faciem ejus, et stabit in terra inclyta, et consumetur in manu ejus.

17. Et ponet faciem suam ut ve-

---

ceptus accepit eam regionem, quæ Heliopoleos vocabatur, et concedente rege templum extruxit in Ægypto simile templi Judæorum, quod permansit usque ad imperium Vespasiani, annis ducentis quinquaginta. Ipsa autem urbs, quæ vocabatur Oniæ, dimicantibus postea adversus Romanos Judæis, ad solum usque deleta est, et neque urbis, neque templi, ullum restat vestigium. Sub occasione ergo Oniæ pontificis, infinita examina Judæorum Ægyptum confugerunt. Eo tempore et Cyrenæorum multitudine repleta est. Asserebat enim Onias se Jesaiæ implere testimonium scribentis, XIX, 19 : erit altare Domini in Ægypto, et titulus Domini in terminis ejus. Et hoc est quod nunc dicit : filii prævaricatorum populi tui, qui dereliquerunt legem Domini, volentes in alio loco præter quem justum erat, Deo victimas immolare, et tollentur in superbiam, et visionem, hoc est Domini præceptum se implere jactabunt ; sed corruent, quia et templum (heliopolitanum) et urbs postea destruentur. » Mais cette explication est difficile à admettre, parce que ce n'est que sous Ptolémée Philométor, plus de quarante ans après l'époque où nous sommes, que le temple d'Héliopolis fut construit, Jos., Ant. XIII, 3, 3 ; en outre cette construction n'amena aucune catastrophe pour les Juifs. La vision doit donc s'entendre de ceux des Juifs qui prennent maintenant parti contre le roi d'Egypte.

15. — *Comportabit aggerem.* Le roi du Nord fera de nombreux travaux d'attaques autour des villes dont il tâchera de s'emparer. — *Capiet urbes munitissimos.* עיר מבצרות, la ville des fortifications, c'est-à-dire une ville très fortifiée. Ce terme ne doit pas être pris dans un sens collectif, comme le font la Vulgate et le Syriaque, après Théodotion, et comme l'admet Kranichfeld. Il y a plus probablement ici l'annonce de la prise de Sidon après la défaite de Scopas par Antiochus près du Jourdain. — *Brachia Austri non sustinebunt.* Les succès guerriers de l'Egypte prendront fin avec cette défaite, et ses forces seront anéanties, Cfr. ℣. 31 ; Ezéch. XXX, 21 et suiv. — *Electi ejus*, ses soldats les mieux armés et les plus aguerris. — *Et non erit fortitudo.* Les ressources nécessaires pour faire la guerre lui manqueront.

16. — *Faciet veniens... juxta placitum suum.* Antiochus, vainqueur à Paneas et maître de Sidon, imposera sa volonté au vaincu et aux peuples de son royaume. — *Non erit qui stet contra faciem ejus.* V. plus haut, VIII, 4, 7. Les Egyptiens fuiront devant lui. — *Stabit in terra inclyta.* ארץ הצבי, la terre de beauté, la Judée. V. plus haut, VIII, 9. « Terram inclytam, sive ut LXX interpretati sunt, voluntatis, id est quæ complaceat Deo, Judæam significat, et proprie Jerusalem, in qua honorifice susceptos eos, qui partium Scopæ erant, prosecutus est. Pro terra inclyta, quod interpretatus est Aquila, quem nos in hoc loco secuti sumus, τῆς δόξης, Théodotion ipsum hebraicum verbum posuit, Σαβίν, pro quo Symmachus vertit terram fertilitatis. » S. Jérôme. — *Et consumetur in manu ejus.* Litt. « la destruction est dans sa main, » il détruira tout dans le pays. Keil prétend que ces mots ne peuvent pas s'accorder avec la conduite d'Antiochus à l'égard des Juifs, puisqu'au contraire il les traita favorablement, leur permit d'observer leur loi religieuse et leur accorda sa protection. Mais on peut entendre ces mots d'une manière différente, traduire כלה par consommation, et y voir simplement l'accomplissement du plan tracé par Antiochus par rapport à la conquête de la Célésyrie et de la Judée. En tous cas, s'il y a quelques légères discordances ou contradictions apparentes entre la prophétie et l'histoire, cela prouve que cette prophétie n'est pas post eventum. Le faussaire aurait eu soin de faire tout concorder jusque dans les plus petits détails.

17. — *Ponet faciem suam.* Il prendra tous

niat ad tenendum universum regnum ejus, et recta faciet cum eo : et filiam feminarum dabit ei, ut evertat illud : et non stabit, nec illius erit.

18. Et convertet faciem suam ad insulas, et capiet multas : et cessare faciet principem opprobrii sui, et opprobrium ejus convertetur in eum.

19. Et convertet faciem suam ad

de venir s'emparer de tout son royaume : il traitera équitablement avec lui; il lui donnera sa fille en mariage, afin de le renverser; mais il ne réussira pas, et elle ne sera pas pour lui.

18. Il se tournera contre les îles, et il en prendra beaucoup, il arrêtera le prince qui doit le couvrir d'opprobre, et son opprobre retombera sur lui.

19. Il se retournera vers les terres

---

les moyens nécessaires pour arriver à son but; Cfr. Gen. XXXI, 21; IV Rois, XII, 17; Jérém. XLII, 15, 17. — *Ut veniat*, pour attaquer et vaincre l'Egypte. — *Ad tenendum universum regnum ejus*. Litt. « avec la force de tout son royaume. » Il lèvera une armée puissante dans toutes les parties de son royaume. Tite-Live, XXXIII, 19, affirme qu'Antiochus fut pendant quelque temps tenté de poursuivre ses succès de Palestine en dirigeant une attaque vigoureuse contre l'Egypte. Cet historien considère les entreprises du roi contre les villes maritimes de Cilicie et de Carie appartenant à Ptolémée, comme des mesures préparatoires à l'exécution de son plan. — *Et recta faciet cum eo.* וישרים עמד. Ces mots sont traduits de deux manières différentes. D'après l'une, ils signifient : « Et les justes (seront) avec lui » ; ces justes sont les Juifs qui se trouvaient dans l'armée d'Antiochus, et qui sont ainsi appelés justes parce qu'ils soutenaient la bonne cause. Mais la plupart des commentateurs adoptent la traduction qu'a suivie la Vulgate, après les LXX : Antiochus fera un traité de paix, une alliance avec le roi d'Egypte. Ainsi, parmi les modernes, exposent cet endroit Bertholdt, Dereser, von Lengerke, Hitzig, Zœckler, Keil. Ces mots se rapportent au traité conclu en 198 entre Antiochus et Ptolémée Epiphane, par lequel la Célésyrie fut laissée au vainqueur, et un mariage conclu, comme nous allons le voir. — *Et filiam feminarum dabit ei.* « Filia feminarum » est une jeune fille, בת désigne en effet l'âge, comme Gen. XVIII 7, 8 ; Lév. XII, 6; Zach. IX, 9. Par ce traité de 198, le mariage de Cléopâtre, fille d'Antiochus, avec Ptolémée Epiphane fut décidé; mais il ne fut consommé que cinq ans plus tard; Cfr. Polybe, XXVIII, 17; Josèphe, Antiquités, XII, 4, 1. — *Ut evertat illud.* Ce mariage avait pour but de resserrer entre les deux rois une alliance devenue nécessaire à Antiochus menacé par les invasions des Romains. Mais il cachait de la part de ce dernier prince des vues mauvaises : il voulait en effet arriver à détruire son ancien ennemi, présentement son allié. Le calcul d'Antiochus fut déjoué par les faits : « Neque enim obtinere potuit Ægyptum, quia Ptolemæus Epiphanes, et duces ejus, sentientes dolum, cautius se egerunt, et Cleopatra magis viri partes quam parentis fovit. » S. Jérôme. — *Et non stabit nec illius erit.* Il ne réussira pas dans ses projets; Antiochus ne retirera pas de ce traité les avantages qu'il en attendait. Quelques commentateurs disent que Cléopâtre est le sujet de ces verbes; il faudrait alors traduire : elle ne sera pas pour lui (son père), mais plutôt pour son mari.

18. — *Et convertet faciem suam ad insulas.* איים ne désigne pas seulement les îles, telles que Rhodes et Samos, contre lesquelles Antiochus combattit, mais encore les côtes de l'Asie-Mineure, que l'armée et la flotte du roi soumirent en 197, et aussi la Macédoine et l'Hellade, dont il s'empara l'année suivante. Keil soutient que ces conquêtes du roi ne sont pas l'accomplissement historique de la prophétie. — *Cessare faciet principem approbrii tui.* Litt. « Et un prince fera cesser son opprobre à lui-même. » Le déshonneur que par ses victoires il a fait peser sur ses ennemis, retombera sur lui par le fait d'un général étranger : ce prince ou ce général est le consul Marcus Acilius, qui vainquit Antiochus aux Thermopyles, ou bien le consul Scipion Nasica, aidé de Publius Scipion l'Africain, qui défit la flotte d'Antiochus. « Sed occurrit ei L. Scipio Nasica, cum fratre suo Publio Scipione Africano, qui Annibalem vicerat. Quum enim consul Nasica, frater Africani, hebetioris esset ingenii, et contra regem potentissimum senatus ei bellum nollet credere, spontaneam legationem obtulit Africanus, pro fratris injuria. Victus ergo Antiochus intra Taurum regnare jussus est. Et hoc est quod nunc Scriptura dicit, quod vincente Romano, regnum Asiæ perdiderit, et opprobrium ejus conversum sit in caput ejus. » S. Jérôme.

19. — *Convertet faciem suam ad imperium*

de son empire, il se heurtera et il tombera, et on ne le trouvera plus.

20. Un homme, très méprisable et indigne de l'honneur royal, prendra sa place, et il sera écrasé en peu de jours, non dans la fureur, ni dans le combat.

21. Un homme méprisé sera à sa place, et on ne lui donnera pas d'a-

imperium terræ suæ, et impinget, et corruet, et non invenietur.

20. Et stabit in loco ejus vilissimus, et indignus decore regio; et in paucis diebus conteretur, non in furore, nec in prælio.

21. Et stabit in loco ejus despectus, et non tribuetur ei honor re-

---

terræ suæ. Il se retournera vers la Syrie qui lui est laissée par les Romains. מעזדים, traduit « imperium » par la Vulgate, signifierait, d'après Fuller, ici et aux ℣℣. 24. 31, 39, les temples qu'Antiochus fut amené à piller pour remédier au mauvais état de ses affaires. Mais cette opinion est absolument artificielle et ne repose sur rien. — *Impinget et corruet, et non invenietur*. La fin d'Antiochus, dans sa guerre contre les Elyméens, est indiquée par ces paroles, dit Rosenmüller; Cfr. Strabon, XVI, 1, 18; Justin, XXXII, 2. Mais d'autres commentateurs font observer avec raison que les termes employés par le prophète sont employés aussi par lui à propos de la mort d'Antiochus Epiphane. Ils indiquent simplement la disparition des rois du Nord; mais il ne faut pas par trop les presser, et ne pas leur faire dire plus qu'ils ne contiennent en réalité.

20. — *Stabit in loco ejus vilissimus et indignus decore regio*. L'hébreu offre un sens différent : « se tiendra à sa place (quelqu'un) qui fait passer un exacteur par l'honneur du royaume. » נגש est en effet le magistrat qui exige par la violence quelque chose de ses subordonnés. V. Exod. III, 7, V, 6, 10, 14. Ce terme désigne ici ceux qui sont envoyés pour faire rentrer les impôts. L'honneur du royaume, étant synonyme ici de la terre glorieuse du ℣. 16, peut s'appliquer à la Judée. Il s'agit peut-être d'Héliodore qui fut envoyé à Jérusalem par Séleucus Philopater, pour enlever les trésors du temple, II Macc. III, 7 et suiv. D'après la version latine, il serait question ici de Séleucus Philopater lui-même, qui imposa à ses sujets des impôts lourds et nouveaux pour remplir les engagements pris par son père envers les Romains. S. Jérôme dit sur ce passage : « Seleucum dicit, cognomento Philopatorem, filium Magni Antiochi, qui nihil dignum Syriæ et patris gessit imperio, et absque ullis prœliis inglorius periit. Porro Porphyrius non vult hunc esse Seleucum, sed Ptolemæum Epiphanem, qui Seleuco st molitus insidias, et adversum eum exercitum præparaverit, et idcirco veneno sit interfectus a ducibus suis. Quod quum unus ab illo quæreret, tantas res moliens ubi haberet pecuniam? respondit sibi amicos esse divitias. Quod quum divulgatum esset in populis, timuerunt duces ne auferret eorum substantiam, et idcirco illum maleficis artibus occiderunt. Sed quomodo potest in loco Magni Antiochi stare Ptolemæus, qui hoc omnino non fecit, maxime quum LXX interpretati sint : et stabit de radice ejus plantatio, id est de germine ejus et semine, percutiens dignitatem imperii. » — *Et in paucis diebus conteretur*. Séleucus régna moins longtemps qu'Antiochus-le-Grand, cependant il fut douze ans sur le trône. Aussi quelques commentateurs appliquent-ils ces mots à l'époque qui commence à la tentative d'Héliodore sur le temple, et qui finit à la mort d'Antiochus. Théodotion : καὶ ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις, qui rend bien l'hébreu בימים אחדים, qui signifie « quelques jours, » comme Gen. XXVII, 44, XXIX, 20. — *Non in furore, nec in prœlio*. Sa mort sera sans gloire. Voir Appien, XLV, 45.

21. — *Et stabit in loco ejus despectus*.. Le prophète désigne Antiochus Epiphane, et lui consacre les vingt-cinq chapitres qui terminent ce chapitre. Malgré les difficultés que présentent certains détails, les critiques s'accordent unanimement sur ce point. Il est appelé « despectus », נבזה, celui qu'on a en mépris, soit à cause de la bassesse de ses mœurs, qui étaient en effet indignes d'un roi, soit à cause de l'état d'otage des Romains dans lequel il avait passé sa première jeunesse, et qui le faisait considérer comme incapable de régner. Y a-t-il dans le qualificatif que lui donne le prophète une antithèse avec son surnom d'Epiphane? On ne peut le croire. Il n'y a pas là non plus un indice de la composition de ce chapitre vers le temps des Machabées, car, à cette époque, l'écrivain n'eut guère résisté à la tentation de suivre l'usage de ses contemporains, et de changer Ἐπιφανής en Ἐπιμανής; le mot qu'il eût employé alors eût été plutôt מושגע, Cfr. I Rois XXI, 16; Jér. XXIX, 26, Os. IX, 7. — *Et non tribuetur ei honor regius*. Il s'empara de la dignité royale, malgré le désir de sa nation; ses futurs sujets ne pensaient même pas à lui. Il y a dans ce commencement du verset un souvenir de

gius; et veniet clam, et obtinebit regnum in fraudulentia.

22. Et brachia pugnantis expugnabuntur a facie ejus, et conterentur; insuper et dux fœderis.

23. Et post amicitias, cum eo fa-

bord les honneurs royaux, il viendra en secret, et il obtiendra le royaume par la fraude.

22. Les forces d'un combattant seront chassées par lui et seront détruites, comme aussi le chef de l'alliance.

23. Et après des alliances, il le

---

la « petite » corne qui figure Antiochus, VII, 8, VIII, 9. On sait d'ailleurs que l'héritier légitime était Démétrius, fils de Séleucus, et non Antiochus. Palmer pense qu'il s'agit peut-être ici d'Héliodore. — *Veniet clam.* בשלוה, « en tranquilité », lorsque tout sera en paix et que l'on ne s'attendra à rien de pareil, comme le plus haut, VIII, 25. V. sur les circonstances de l'avènement d'Antiochus au trône, Appien, XLV, 65-70. — *Obtinebit regnum in fraudulentia.* Comme on l'a vu tout à l'heure, le royaume appartenait en effet au fils de Séleucus, à Démétrius. La conduite d'Antiochus fut toujours empreinte de dissimulation et de ruse. S. Jérôme et les Pères voient ici, au sens littéral, Antiochus, dont les actions sont décrites suivant l'usage de l'Ecriture, qui ne raconte pas tout, mais seulement ce qui lui paraît le plus important. Mais il voit aussi dans Antiochus le type et la figure de l'Antéchrist. « Quumque multa quæ postea lecturi et exposituri sumus, super Antiochi persona conveniant, typum eum volunt Antichristi habere, et quæ in illo ex parte præcesserint in Antichristo ex toto esse complenda. Et hunc esse morem Scripturæ sanctæ, ut futurorum veritatem præmittat in typis, juxta illud quod de Domino Salvatore in Ps. LXXI dicitur : qui prænotatur Salomonis, et omnia quæ eo dicuntur, Salomoni non valent convenire... Ex parte autem et quasi in umbra et imagine veritatis, in Salomone præmissa sunt, ut in Domino Salvatore perfectius implerentur. Sicut igitur Salvator habet, et Salomonem et cœteros sanctos in typum adventus sui, sic et Antichristus pessimum regem Antiochum, qui sanctos persecutus est, templumque violavit, recte typum sui habuisse credendus est. »

22 — *Brachia pugnantis expugnabuntur a facie ejus.* שטף, qui a le sens d'inondation : le sens original est donc : ses armées se répandront comme un torrent sur tous les pays voisins et les couvriront comme d'une inondation. En suivant le sens adopté par la Vulgate, on interprète ces mots des armées qui soutinrent la cause de Démétrius, héritier légitime du trône, et qui furent battues par Antiochus. Suivant Palmer, « brachia » désigne les armées de Ptolémée Philométor, qui, en 173, réclama la dot de sa mère Cléopâtre, mais fut défait en 172 par Antiochus. — *Insuper et dux fœderis.* Le prince, נגיד, de l'alliance sera aussi brisé, ישבר, comme l'ont été les troupes dont il vient d'être question. Qui est ce prince de l'alliance ? S. Jérôme hésite à se prononcer entre Judas Machabée et Ptolémée Philométor, fils de Cléopâtre, Théodoret, Rosenmüller, Hitzig, Fuller, Palmer, Zœckler, etc., se prononcent pour le grand prêtre Onias, assassiné par Ménélaus, sur l'ordre d'Antiochus, en 172. Ce ne peut-être Judas Machabée, l'époque même s'y oppose, puisque nous ne sommes encore qu'au commencement du règne d'Antiochus Epiphane. D'autre part, ברית désigne habituellement dans Daniel la religion et l'état des Juifs, IX, 4, 27, plus bas, 28, 30, I Mac. I, 16, 67. Cfr. aussi des expressions analogues, Gen. XIV, 13, Abd. VII, Mal. II, 14. En outre on ne s'explique pas pourquoi Philometor serait appelé le prince de l'alliance. C'est, disent Maldonat, Cornelius, Maurer, etc., parcequ'il avait conclu un traité avec Epiphane son oncle, et qu'il était fils de Cléopâtre, mariée, à la suite d'un traité, à son père Ptolémée Epiphane. Ces raisons ne sont pas bien convaincantes. Il semble que c'est au meurtre d'Onias qu'il est fait allusion dans ce passage. Keil maintient pourtant que l'histoire est contraire à cette interprétation. Le meurtre d'Onias, dit-il, n'a rien à voir dans le passage en question. Le grand prêtre juif ne pouvait pas être considéré à Antioche comme un prince de l'alliance ; son meurtre fut commis sans qu'Antiochus en eût rien su, et même il fit mettre à mort le meurtrier, II Macc. IV, 36-38. Le chef de l'alliance ne serait donc qu'en terme général comprenant tous les alliés d'Antiochus.

23. — *Post amicitias cum eo faciet dolum.* Les alliances conclues par Antiochus ne l'empêcheront pas d'essayer de tromper ses nouveaux alliés. On peut voir aussi dans ces paroles une allusion à la conduite d'Antiochus envers son neveu Philométor. — *Ascendet et superabit in modico populo.* Selon S. Jérôme, il est question ici des entreprises d'Antiochus contre l'Egypte. « Quum post mortem Cleopatræ, Eulaius eunuchus nutricius Philometoris et Leneus Ægyptum regerent, et

trompera, il s'avancera, et l'emportera avec peu de troupes.

24. Il entrera dans les villes les plus grandes et les plus riches, et il fera ce que n'ont fait ni les pères, ni les pères de ses pères. Il amassera un grand butin et des dépouilles, il pillera leurs richesses; il formera des entreprises contre leurs villes les plus fortes, mais cela n'aura qu'un temps.

25. Sa force, et son cœur l'exciteront contre le roi du midi avec une grande armée, et le roi du midi sera

ciet dolum; et ascendet, et superabit in modico populo.

24. Et abundantes et uberes urbes ingredietur; et faciet quæ non fecerunt patres ejus et patres patrum ejus; rapinas, et prædam, et divitias eorum dissipabit, et contra firmissimas cogitationes inibit; et hoc usque ad tempus.

25. Et concitabitur fortitudo ejus, et cor ejus adversum regem austri in exercitu magno; et rex Austri

---

repeterent Syriam, quam Antiochus fraude occupaverat, ortum est inter avunculum et puerum Ptolemæum prælium. Quumque inter Pelusium et montem Casium prælium commisissent, victi sunt duces Ptolemæi. Porro Antiochus parcens puero, et amicitias simulans, ascendit Memphim, et ibi ex more Ægypti regnum accipiens, puerique rebus se providere dicens, cum populo medico omnem Ægyptum subjugavit sibi. » Grotius pense à tort que l'auteur sacré a en vue les manœuvres par lesquelles Antiochus s'efforçait de faire garder Démétrius à Rome. Pour Rosenmüller, etc., les entreprises d'Antiochus contre les Juifs sont décrites ici. D'après d'autres commentateurs, c'est la ligue d'Antiochus avec les rois de Pergame qui est prédite.

24. — *Abundantes et uberes urbes ingredietur.* Les opulentes villes d'Egypte et de Judée. Mais מדינה signifie province, Cfr. VIII, 2; Ezech. XIX, 8; Esth I, 1. L'hébreu doit se traduire : « il viendra dans la tranquillité et les richesses d'une province. » Il envahira des endroits paisibles et riches. Suivant Rosenmüller, cette province n'est ni l'Egypte ni la Judée, car il va être question de la première dans le verset suivant, et la Judée ne pouvait mériter alors le nom de paisible, mais quelque province limitrophe de la Syrie, dont nous ne pouvons dire le nom, et qui pourrait être l'Arménie, dont Antiochus fit le roi Artaxe prisonnier. — *Faciet quæ non fecerunt patres ejus...* Il sera plus cruel qu'aucun des rois ses prédécesseurs. — *Rapinas dissipabit.* Il n'y a pas ici allusion, comme le dit Zœckler, à la prodigalité d'Antiochus envers ses soldats, attestée par I Macc. III, 30. « Eorum » s'applique aux Egyptiens et aux Juifs, qu'il pilla d'une manière cruelle; Cfr. I Macc. III, 29, 31. — *Contra firmissimas cogitationes inibit.* Litt. « contre les endroits fortifiés (de ce pays) il pensera ses pensées. » Il s'agit non des temples pillés par Antiochus, mais sans doute de la prise de Peluse et des sièges de Naucratis et d'Alexandrie, Cfr. Polybe, XXVIII, 17-19. — *Et hoc usque ad tempus.* Epiphane n'occupera pas longtemps les pays qu'il aura si maltraités. Un terme a été fixé à ses exactions et à ses violences, et lorsque ce terme arrivera, il ne pourra résister au pouvoir supérieur qui l'a marqué. « Nostri autem et melius interpretantur et rectius : quod in fine mundi hæc sit facturus Antichristus, qui consurgere habet de modica gente, id est de populo Judæorum, et tam humilis erit atque despectus, ut ei non detur honor regius, et per insidias et fraudulentiam obtineat principatum et brachia pugnantis populi romani expugnentur ab eo et conterantur : et hoc faciet quia simulabit se ducem esse fœderis, hoc est legis et testamenti Dei. Et ingredietur urbes ditissimas, et faciet quæ non fecerunt patres ejus et patres patrum illius. Nullus enim Judæorum absque Antichristo in toto unquam orbe regnavit. Et contra firmissimas cogitationes sanctorum inibit consilium, facietque universa usque ad tempus : donec eum Dei voluntas facere ista permiserit. » S. Jérôme.

25. — *Et concitabitur fortitudo ejus... adversum regem austri in exercitu magno.* Il fera de grands préparatifs et réunira une immense armée pour combattre l'Egypte et son roi Ptolémée Philométor; Cfr. I Macc. I, 17-19; Justin, XXXIV, 2, § 7; Tite-Live, XLVII, 29; Josèphe, Antiq. XII, 5, 2. D'après quelques commentateurs, cette guerre n'est pas dirigée contre Philométor, mais contre son jeune frère Ptolémée Physcon, qui s'était réfugié, avec sa sœur Cléopâtre dans Alexandrie, et y avait été proclamé roi à la place de son frère tombé aux mains des Syriens. Lorsque Antiochus eut été rappelé par une révolte en Cilicie, ce prince avait probable-

provocabitur ad bellum multis auxiliis, et fortibus nimis; et non stabunt, quia inibunt adversus eum consilia.

26. Et comedentes panem cum eo, conterent illum, exercitusque ejus opprimetur; et cadent interfecti plurimi.

27. Duorum quoque regum cor erit ut malefaciant, et ad mensam unam mendacium loquentur, et non proficient; quia adhuc finis in aliud tempus.

28. Et revertetur in terram suam cum opibus multis; et cor ejus ad-

provoqué à la guerre par de grands appuis et de fortes troupes; mais elles ne tiendront pas, parce qu'on tramera des embûches contre lui.

26. Et ceux qui mangent son pain le ruineront, son armée sera défaite et beaucoup tomberont morts.

27. Le cœur des deux rois sera porté à se faire du mal : assis à une même table, ils ne diront que des mensonges, et ils n'en profiteront pas, parceque la fin est pour un autre temps.

28. Il retournera dans son pays avec de grandes richesses : son

---

ment réuni tout l'empire égyptien sous sa domination; V. Tite-Live, XLIV, 19. — *Rex austri provocabitur*... Le roi d'Egypte se préparera de son côté à la guerre. — *Multis auxiliis et fortibus nimis.* Il réunira des troupes au moins aussi nombreuses que celles de son adversaire, et pourra ainsi espérer le succès. — *Et non stabunt,* ces troupes ne résisteront pas et seront mises en fuite. Voir plus haut, v. 3, 6, 15. Litt. « il ne tiendra pas. » — *Quia inibunt adversus eum consilia.* Il sera trahi, et cette trahison entraînera la défaite.

26. — *Comedentes panem cum illo conterent eum.* Ses familiers, ses intimes, ceux qui partagent sa table, Ps. XL, 10; Jean, XIII, 18, seront cause de sa ruine. Sur פתבג, V. 1, 8 et la Préface. Il est question ici sans doute de Lennæus et d'Eulæus, qui furent corrompus par les présents des Syriens. Zœckler, qui croit qu'il s'agit de la seconde guerre d'Antiochus contre l'Egypte et Ptolémée Physcon, est forcé d'avouer qu'on ne trouve pas de trace dans l'histoire d'une trahison commise par les Egyptiens contre ce prince. — *Exercitusque ejus opprimetur.* L'hébreu a un sens tout différent : « Son armée (d'Antiochus) inondera » l'Egypte. — *Et cadent interfecti plurimi.* V. I Macc. I, 19; Josèphe, Antiq. XII, 5, 2; Diodore de Sicile, XXX. « Nostri autem, secundum superiorem sensum interpretantur omnia de Antichristo, qui nasciturus est de populo Judæorum, et de Babylone venturus, primum superaturus est regem Ægypti, qui est unus de tribus cornibus, de quibus antea jam diximus. » S. Jérôme.

27. — *Duorum quoque regum cor erit ut maleficiant.* Le roi d'Egypte et le roi de Syrie essayeront mutuellement de se vaincre; il ne peut être question ici que d'Antiochus et de Philométor. Daniel ne parle jamais de deux rois d'Egypte, Philométor et Physcon. L'ancienne interprétation est seule possible. — *Ad mensam unam mendacium loquentur.* Cette locution désigne parfaitement bien une alliance hypocrite, dont l'histoire de ces rois offre d'assez nombreux exemples, sans qu'il soit nécessaire d'appliquer les paroles du prophète à un événement particulier. S. Jérôme pense toujours que cela se rapporte au temps de l'Antéchrist : « Verum duos fuisse reges quorum cor fuerit fraudulentum, ut sibi mutuo malefacerent, hoc secundum historiam non poterit demonstrari. Ptolomæus enim parvus ætate erat, et deceptus Antiochi fraude illi malum cogitare quid potuit? unde volunt nostri hæc omnia referre ad Antichristum et ad regem Ægypti. » — *Non proficient.* La paix qu'ils auront négociée n'aboutira pas. Suivant Zœckler, etc., Antiochus et Philométor ne réussiront pas à vaincre Physcon, qui restera en possession d'Alexandrie. — *Quia adhuc finis in aliud tempus.* La fin des guerres entre l'Egypte et la Syrie et des maux d'Israël qui en sont la suite, n'aura lieu que lorsque Dieu le voudra.

28. — *Revertetur,* Antiochus. — *Cum opibus multis.* Toutes les dépouilles de l'Egypte, Cfr. I Macc. I. 21, et de la Judée qui était alors en état d'insurrection, II Macc. V, 11. — *Cor ejus adversum testamentum sanctum.* Antiochus va diriger maintenant ses efforts contre le peuple d'Israël. קדש ברית ne signifie pas, dit Keil, le peuple saint allié avec Dieu, mais l'institution divine de l'Ancien-Testament, la théocratie juive. Le testament saint est nommé au lieu du peuple de l'alliance pour représenter les entreprises d'An-

cœur se tournera contre l'alliance sainte; il agira et retournera dans son pays.

29. Au temps prescrit il retournera et reviendra vers le midi, et son dernier état ne ressemblera pas au premier.

30. Les vaisseaux et les Romains viendront contre lui : il sera frappé, il retournera, et il s'indignera contre l'alliance du sanctuaire, et il agira ainsi; il retournera, et entreprendra contre ceux qui avaient abandonné l'alliance du sanctuaire.

31. Des bras sortiront de lui; ils

versum testamentum sanctum, et faciet, et revertetur in terram suam.

29. Statuto tempore revertetur, et veniet ad Austrum : et non erit priori simile novissimum.

30. Et venient super eum trieres et Romani; et percutietur, et revertetur, et indignabitur contra testamentum sanctuarii, et faciet; reverteturque et cogitabit adversum eos qui dereliquerunt testamentum sanctuarii.

31. Et brachia ex eo stabunt, et

---

tiochus comme un outrage au royaume de Dieu. — *Et faciet.* Il accomplira ses projets. Les événements historiques prédits ici sont racontés dans I Macc. I, 22-29. — *Et revertetur in terram suam.* Antiochus attaqua Israël pour la première fois lors de son retour d'Egypte en Syrie, I Macc. I, 20.

29. — *Statuto tempore,* au temps marqué par Dieu. Ce temps est le commencement de l'année 168, où Antiochus fit sa troisième campagne contre l'Egypte. Les deux Ptolémée, Philométor et Physcon, s'étaient réconciliés l'année précédente, grâce à leur sœur Cléopâtre, et ils faisaient cause commune contre Antiochus, qui, en laissant une forte garnison à Péluse, indiquait son dessein de garder une influence permanente en Egypte. — *Revertetur et veniet ad Austrum.* C'est au printemps de 168, Tite-Live, XLV, 11, qu'Antiochus conduisit sa puissante armée à travers la Célésyrie contre l'Egypte. — *Non erit priori simile novissimum.* Cette expédition n'aura pas les résultats heureux des précédentes. Nous allons en voir la raison au verset suivant.

30. — *Venient super eum trieres et Romani.* ציים כתים, les vaisseaux de Chittim. כתים est l'île de Chypre avec sa ville principale Κίττιον; V. Gen. X, 4; Jér. II, 10, et notre note, p. 31. Les vaisseaux de Chittim sont des navires qui viennent de l'Ouest, des îles et des côtes de la Méditerranée. Bertholdt et Dereser pensent que ces mots désignent la flotte macédonienne sur laquelle l'ambassade romaine fit voile vers Alexandrie; Cfr. I Macc. I, 1 et VIII, 5. Mais il s'agit plus probablement de vaisseaux romains, et en particulier de la flotte de Popilius Lœnas, qui cingla vers l'Egypte après la victoire de Pydna, 168, pour empêcher le roi de Syrie de s'emparer de ce pays, comme il en avait l'intention; Cfr. Tite-Live, XLV, 10; Polybe, XXIX, 1. Les LXX traduisent déjà כתים par Ῥωμαῖοι, et S. Jérôme a bien fait de traduire comme eux. Théodotion transcrit seulement Κίττιοι. — *Et percutietur.* וּנְכֵאָה, il sera affligé, il perdra courage. « Non quod interierit, sed quod omnem arrogantiæ perdiderit magnitudinem. » S. Jérôme. On connaît assez l'histoire du cercle dans lequel Popilius enferma Antiochus, pour qu'il soit inutile de la reproduire ici. — *Et revertetur.* Forcé par les Romains, le roi abandonnera ses projets contre l'Egypte et regaguera ses états. — *Indignabitur contra testamentum sanctuarii.* בְּרִית קֹדֶשׁ, l'alliance de sainteté, c'est-à-dire le peuple juif. — *Faciet,* il agira comme il l'aura décidé. Le commentaire de ce mot se trouve dans I Macc. I, 30 et suiv. — *Cogitabit adversum eos qui dereliquerunt testamentum sanctuarii.* Suivant Palmer, ces mots signifient : il fera attention à ceux, il se servira de ceux qui auront abandonné la loi. C'est bien le sens de l'hébreu; mais l' « adversum » du latin, qui rend mal עַל de l'original, empêche d'expliquer la Vulgate comme le fait ce commentateur. Il vaut mieux dire qu'après s'être servi de ces transfuges, Simon, Jason, Ménélaus, II Macc. IV, 8 et suiv., Antiochus pensera contre eux en les envoyant en exil. « Hæc autem sub Antiocho Epiphane in imagine præcesserunt, ut rex sceleratissimus, qui persecutus est populum Dei, præfiguret Antichristum, qui Christi populum persecuturus est, unde multi nostrorum putant ob sævitiæ et turpitudinis magnitudinem, Domitium Neronem Antichristum fore. » S. Jérôme. Cette opinion a été en effet soutenue par Victorin; mais Lactance, S. Augustin, S. Chrysostôme, etc., l'ont réfutée.

31. — *Et brachia ex eo stabunt.* « Brachia » Théod. : σπέρματα, a le même sens que plus

polluent sanctuarium fortitudinis, et auferent juge sacrificium; et dabunt abominationem et desolationem.

31. Et impii in testamentum simulabunt fraudulenter; populus autem sciens Deum suum, obtinebit et faciet:

33. Et docti in populo docebunt plurimos; et ruent in gladio, et in flamma; in captivitate, et in rapina dierum.

34. Cumque corruerint, sublevavioleront le sanctuaire de la force, ils détruiront le sacrifice perpétuel, et ils placeront l'abomination dans la désolation.

32. Et les impies simuleront l'alliance dans la fraude; mais le peuple qui connaît son Dieu s'attachera à la loi et l'observera.

33. Les savants parmi le peuple en instruiront plusieurs, et ils périront par le glaive, par la flamme, par la captivité, et par des brigandages prolongés.

34. Une fois tombés, ils seront

---

haut, ℣℣. 15, 22; ce mot désigne la garnison qu'Antiochus imposa à Jérusalem, I Macc. I, 35, 36, et qui occupait la citadelle de Sion. L'auteur des Macc. les appelle des gens criminels et sans foi. « Brachia vocat duces servientes ei, ut instar brachiorum jussa regis exequentes. » Théodoret. — *Polluent sanctuarium fortitudinis.* Le temple de Jérusalem est ainsi appelé, soit parce qu'il était fortifié, soit à cause de sa situation et de sa construction solide. D'après Rosenmüller, Zœckler, le temple est appelé מעוז, d'un nom qui est parfois donné au Seigneur, Ps. XXX, 5; Is. XXV, 4, etc., parce qu'il est la résidence de Dieu, et est ainsi la force et la défense d'Israël, son unique forteresse; Cfr. VII, 10, 11. Les soldats d'Antiochus profanèrent le temple, en y versant le sang, I Macc. I, 39-50. — *Auferent juge sacrificium.* Cfr. VIII, 11, et I Macc. I, 45-54. « Quæ universa in typo Antichristi, nostri præcessisse contendunt, qui se sessurus est in templo Dei et se facturus ut Deum. Judæi autem hoc nec de Antiocho Epiphane, nec de Antichristo, sed de Romanis intelligi volunt. » S. Jérôme. — *Dabunt abominationem in desolationem.* L'abomination qui produit la désolation; Cfr. IX, 27, et pour l'accomplissement de la prophétie, I Macc. I, 37, 45, 54, 57; dans ce dernier verset l'auteur des Maccabées cite cet endroit de Daniel.

32. — *Impii in testamentum simulabunt fraudulenter.* Quelques-uns des Juifs prévaricateurs, ℣. 30, feignant un grand zèle pour la loi et le culte divin, trahiront leur patrie et leur religion pour plaire à Antiochus; Cfr. I Macc. I, 12. Litt. « Ceux qui agiront avec impiété contre l'alliance, le roi les rendra profanes par ses caresses. » Les avances d'Antiochus pousseront plusieurs Juifs à abandonner leur loi et leur religion, et à devenir païens; Cfr. I Macc. II, 17. 18. « Quod et Antichristi temporibus futurum arbitror, quando refrigescet charitas multorum. De quibus loquitur Dominus in Evangelio, Luc, XVIII, 8 : Putas; Filius hominis veniens inveniet fidem super terram. » S. Jérôme. — *Populus autem sciens Deum suum obtinebit et faciet.* Litt. « Mais le peuple qui connaît son Dieu se confirmera et se perfectionnera. » Les Juifs restés fidèles ne se laisseront détourner de la loi ni par flatteries, ni par menaces, ni par supplices; Cfr. I Macc. I, 65-67; II Macc. VII, 24, 39.

33. — *Docti in populo docebunt plurimos.* משכילים ne signifie pas les docteurs en Israël, mais ceux qui sont prudents, habiles; Cfr. Prov. X, 5, 19, XIV, 35; Job. XXII, 2; Amos, V, 13; plus bas, XII, 3, 10. Théodotion : οἱ συνετοὶ λαοῦ; ici ce sont probablement ceux dont il a déjà été question au ℣. 32, les hommes qui connaissent leur Dieu, ceux que les livres des Machabées nous font admirer, Mathatias, I Macc. II, 1, et suiv.; Eléazar, II Macc. VI, 18, etc. — *Ruent in gladio, et in flamma...* Ils seront éprouvés de différentes manières qui sont indiquées par le prophète. Quant à l'accomplissement de la prédiction, il est raconté dans I Macc. I, 57, II, 38, III, 41, V, 13; II Macc. VI, 11. — *In rapina dierum.* Ces mots ne se trouvent plus dans les manuscrits hébreu, où ils existaient autrefois, comme le prouvent les traductions des LXX et de Théodotion.

34. — *Cumque corruerint sublevabuntur auxilio parvulo.* Au milieu de leur plus grande détresse et de leur plus extrême persécution, ils seront aidés et relevés par une force qui n'est rien en comparaison de la puissance d'Antiochus, L'expression מעט, petit, n'est pas un terme de mépris, comme le suppose à tort Hitzig; cette épithète n'est donnée que par comparaison, et pour mieux indiquer la manière miraculeuse dont Dieu viendra au secours de son peuple. Mathatias et ses fils sont annoncés dans ces mots. Mentionnons, sans

soulagés au moyen d'un faible secours, et plusieurs se joindront à eux par la fraude.

35. Parmi les savants il y en a qui tomberont dans de grands maux, pour passer par le feu, et devenir purs et blancs jusqu'au temps prescrit; parcequ'il y aura encore un autre temps.

36. Le roi agira suivant sa volonté, il s'élèvera et il se grandira contre tout dieu; il parlera insolem-

buntur auxilio parvulo : et applicabuntur eis plurimi fraudulenter.

35. Et de eruditis ruent, ut conflentur, et eligantur, et dealbentur usque ad tempus præfinitum; quia adhuc aliud tempus erit.

36. Et faciet juxta voluntatem suam rex, et elevabitur, et magnificabitur adversus omnem Deum; et

---

l'approuver, l'opinion de Palmer qui voit dans ce verset la prophétie des souffrances des chrétiens soumis aux Mahométans. « Hebræorum quidam hæc de Severo et Antonino principibus intelligunt, qui Judæos plurimum dilexerunt. Alii vero de Juliano imperatore : quod quando oppressi fuerint a Caio Cœsare, et in captivitatis angustiis multa perpessi, ille consurgat, Judæos amore se simulans, et in templo eorum immolaturum se esse promettens : in quo parvam spem auxilii habebunt, et applicabuntur illis gentilium plurimi, non in veritate, sed in mendacio. Pro idolorum enim cultu, ejus simulabunt amicitias. Et hoc facient, ut qui probati sunt manifesti fiant. Tempus enim veræ salutis eorum et auxilii futurum esse Christum, quem falso putant esse venturum, cum sint recepturi Antichristum. » S. Jérôme. Palmer n'essaye pas d'appliqués ces paroles aux luttes de l'Eglise avec les Mahométans; il remarque seulement que beaucoup de chrétiens ne le sont que de nom et se laissent facilement entraîner par leurs vices à l'apostasie. — *Et applicabuntur eis plurimi fraudulenter.* Le prophète désigne les Juifs qui se joindront aux Machabées, pendant que ces généreux défenseurs des libertés et de la religion de leur peuple auront des succès, mais qui les abandonneront dès qu'ils croiront cette trahison utile à leurs intérêts; Cfr. I Macc. II, 44; 5, 8.

35. — *Et de eruditis ruent.* Parmi ceux qui connaissent la loi et la pratiquent, beaucoup subiront la mort à cause de leur constance. — *Ut conflentur.* Pour être, comme les métaux, purifiés par le feu. Dieu ne fait souffrir ses élus que pour les rendre dignes de plus grandes récompenses. — *Et eligantur.* לברר, pour les purifier. C'est un des autres desseins de Dieu, lorsqu'il envoie des épreuves aux justes. « Justo Dei judicio, datur plerumque peccatoribus potestas, qua sanctos ipsius persequantur, ut qui spiritu Dei aguntur, fiant per laborum exercitia clariores. » S. Augustin. — *Et dealbentur.* Synonyme du mot précédent; il indique la purification, l'image seule est différente. Cfr. XII, 10. — *Usque ad tempus præfinitum.* Jusqu'au temps fixé par Dieu pour la fin de ces persécutions; Cfr. VIII, 17, XII, 13, etc. — *Quia adhuc aliud tempus erit.* Après la période de persécution, il y aura une période de paix et de joie. Suivant quelques commentateurs, il faut traduire autrement l'original : Il reste encore quelque temps jusqu'au jour fixé pour la délivrance.

36. — Les vues des commentateurs sont différentes par rapport au roi dont la fin est décrite dans les vv. 36-45. Suivant l'exemple de Porphyre, d'Ephrem de Syrie et de Grotius, la plupart des interprètes modernes ne voient dans ce passage qu'un description de la conduite d'Antiochus Epiphane jusqu'à sa mort; ceux de ces exégètes qui sont croyants regardent l'ensemble come un type de l'Antechrist. D'un autre côté S. Jérôme, Théodoret, Luther, Œcolampade, Kliefoth, Palmer, etc., y voient une prophétie direct de l'Antechrist. Pour Aben Ezra, il y est question de Constantin. Pour d'autres c'est de Mahomet et des Turcs qu'il s'agit. Pour Flavius Illyricus et autres hérétiques du XVIe siècle, c'est le Pape qui est désigné. Pour d'autres plus fantaisistes encore, c'est l'empire français restauré, la huitième tête de la bête, Apoc. XVII, 11, qui a usurpé la dignité royale du Christ, comme le pape a usurpé sa dignité sacerdotale. Avec S. Chrysostôme, Maldonat, Cornélius, etc., nous ne doutons pas que tout cet endroit ne doive s'entendre d'Antiochus. Comment croire en effet que l'ange, qui parle de ce roi, se mette, sans transition et sans changement de style, à parler d'un autre roi ou d'un autre personnage? Le contexte prouve aussi qu'il ne peut s'agir que d'Antiochus. Notons encore la grande ressemblance d'expressions qu'il y a entre cet endroit et le ch. VIII. — *Faciet juxta voluntatem suam rex.* V. VIII, 11 et plus haut, v. 3. Tout ce qu'Antiochus entreprendra prospérera. — *Magnifi-*

adversus Deum deorum loquetur magnifica, et dirigetur, donec compleatur iracundia; perpetrata quippe est definitio.

37. Et Deum patrum suorum non reputabit; et erit in concupiscentiis feminarum, nec quemquam deorum curabit; quia adversum universa consurget.

ment contre le Dieu des dieux; et il prospérera jusqu'à ce que la colère soit entière, parce que cela est arrêté.

37. Il ne fera aucun cas du Dieu de ses pères, il sera dans les passions des femmes; il ne se souciera de quelque dieu que ce soit, parce qu'il s'élèvera contre toutes choses.

---

cabitur adversus omnem Deum. Il tirera tant d'orgueil de ses succès qu'il se croira Dieu; Cfr. II Macc. IX, 2, II Thess. II, 4. על signifie plutôt « au-dessus » que « contre ». Il faut remarquer le mot dont se sert le prophète pour nommer Dieu, אל. « El »; c'est, dit Fuller, l'ancien nom sémitique de la divinité, tel qu'il apparaît dès les temps les plus anciens, l'Ilu des Babyloniens, par conséquent le nom que devait surtout employer un prophète écrivant à Babylone. Cet endroit pourrait sembler contredire l'histoire. Tite-Live, XLI, 20, dit en effet d'Antiochus : « in duabus magnis honestisque rebus fere regius erat animus, in urbium donis et deorum cultu. » Mais il est bon de se rappeler que ce roi pillait les temples aussi facilement qu'il les enrichissait, et cela sans aucun scrupule. D'ailleurs ses dons avaient surtout pour but de montrer sa générosité, et de le faire paraître l'égal des dieux auxquels il offrait de si fastueux présents. — *Adversus Deum Deorum loquetur magnifica* Cfr. VIII, 25. Il blasphémera le seul vrai Dieu, le Dieu d'Israël, dont ils s'efforcera d'abolir le culte; aussi, II Macc. IX, 28, sera-t-il appelé ἀνθρωφόνος καὶ βλασφήμος. Plus haut, VII, 8, une expression analogue a été employée en parlant de l'Antéchrist; aussi Maldonat dit-il à ce propos : « Non nego hoc ipsum de Antichristo dici posse, tantum nolim nos in scripturarum interpretatione et in divinatione rerum futurarum nimium esse liberos. » — *Et dirigetur.* Litt. « Et il prospérera », comme VIII, 24. Dieu en effet, soit à cause des péchés de son peuple, soit pour éprouver ses saints, semblera laisser prospérer Antiochus pendant quelque temps. — *Donec compleatur iracundia.* Jusqu'à ce que la colère de Dieu contre son peuple soit apaisée, ou bien, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à son comble contre Antiochus; Cfr. Ezéch. V, 13, VI, 11, XIII 14, XXI, 27. — *Perpetrata quippe est definitio.* Car ce qui est prescrit par Dieu arrivera. Dieu ne se laissera pas outrager plus longtemps qu'il ne l'a décidé.

37. — *Deum patrum suorum non reputabit.* Endroit assez difficile qui, suivant Keil, etc., ne peut se rapporter à Antiochus. Il y a plusieurs manières de répondre à cette difficulté. Voici les principales. 1° Les ancêtres d'Antiochus, quoique d'origine grecque, avaient adopté les dieux syriens. Antiochus, qui avait vécu quelques années à Rome, avait appris à les mépriser et à leur préférer le Jupiter Olympien et le Xénias des Grecs et des Romains. Telle est l'explication proposée par Stuart. 2° Polychronius et Nicolas de Lyre en donnent une autre. Les anciens rois de Syrie avaient honoré le Dieu d'Israël et avaient souvent envoyé des offrandes et des présents au temple de Jérusalem, Cfr. II Macc. III, 2, 3. Antiochus au contraire fit profaner ce temple et essaya de détruire le culte de Jéhovah. — *Et erit in concupiscentiis feminarum.* Le sens suivi par la Vulgate n'offre pas de difficulté, car on sait combien Antiochus était livré à la volupté; mais l'hébreu a un sens différent. על־חמדת נשים, « sur le désir des femmes ». Les anciens commentateurs voyaient, dans ces mots, une prédiction de la cruauté d'Antiochus, qui ne respectait pas plus la vie des femmes que celle des autres êtres humains, ou que le commerce des femmes ne pouvait adoucir, soit qu'il fut conjugal, soit qu'il fut illégitime. Keil admet cette manière de voir, et fait remarquer que l'expression employée en cet endroit est matériellement la même que אהבת נשים, « amour des femmes », qu'on trouve, II Rois, I 26, et il maintient l'ancienne traduction : il ne tiendra pas compte du désir ou de l'amour des femmes. La plupart des modernes, depuis J.-D. Michaelis et Gésénius, voient plutôt dans ces mots le nom d'une déesse, analogue à Baaltis, Astarte, à la Mylitta des Babyloniens, à l'Artémis des Perses, ou à la Nanæa des Syriens. Ces mots signifieraient donc que le roi outragea grossièrement une déesse identique à la reine des cieux de Jérémie, VII, 18, XLIV, 17 et suiv.; Gésénius, Dereser, Hævernick ont essayé de prouver que le prophète annonce la tentative de pillage faite par Antiochus contre le temple d'Artemis ou Aphrodite à Elymais; Polybe, XXXII, 11; Appien, 66; I Macc. VI 1-4; II Macc. IX, 2. Ewald croit qu'il s'agit plutôt d'une divinité mâle et pense qu'il est question ici de Tammus, Adonis. —

38. Il révérera le dieu Maozim dans son temple, et il honorera avec l'or, l'argent, les pierres précieuses, et tout ce qu'il y a de plus beau, un dieu que ses pères ont ignoré.

39. Et il fortifiera les moazim, par un dieu étranger qu'il a connu : il multipliera leur gloire; il leur don-

38. Deum autem Maozim in loco suo venerabitur; et deum quem ignoraverunt patres ejus, colet auro, et argento, et lapide pretioso, rebusque pretiosis.

39. Et faciet ut muniat Maozim cum deo alieno quem cognovit, et multiplicabit gloriam, et dabit eis

---

Nec quemquam deorum curabit. Il ne s'inquiétera pas d'obéir aux Dieux ni de les servir. La place de l'incise précédente entre deux endroits où il est question des dieux semble favoriser la dernière interprétation que nous venons d'exposer. — *Adversum universa consurget.* Litt. « Il se grandira au dessus de tout. » Rien ne pourra soumettre son esprit dévoré d'ambition et d'orgueil.

38. — *Deum autem Maozim.* « Maozim est la transcription, d'après Théodotion, Μαωζεὶμ, de l'hébreu מעזים, qui n'est pas un nom propre, mais un pluriel signifiant « les forces, les fortifications ». Aussi les LXX l'ont-ils avec raison rendu par ἰσχυρότατον, et Aquila, dit S. Jérôme, le rendait aussi par « fortitudinem ». Il n'y a donc pas dans cet endroit le nom propre d'un Dieu particulièrement honoré par Antiochus. Porphyre l'a dit par ignorance de la langue : « Deum Maozim ridicule Porphyrius interpretatus est, ut diceret in vico Modin, unde fuit Mathatias et filii ejus, Antiochi duces, Jovis potuisse statuam; et compulisse Judæos ut ei victimas immolarent, id est Deo Modin ». S. Jérôme. Mais quel est le Dieu de la forteresse mentionné dans ce verset? Grotius, C.-B. Michaëlis, Gésénius, pensent que c'est Mars, le Dieu de la guerre. S. de Magistris a voulu prouver cette thèse au moyen de deux monnaies d'Antiochus; mais il a été réfuté par Rosenmüller et sa thèse n'est plus admise aujourd'hui. Hævernick, Von Lengerke, Maurer, Ewald identifient ce Dieu avec Jupiter Capitolin, à qui Antiochus projetait d'élever un temple à Antioche, Tite-Live, XLI, 20. Pour Maldonat, Cornélius à Lapide, etc., c'est Jupiter Olympien. Hitzig change מעזים (ma'ouzim) en מעז ים (ma'oz iam) forteresse de la mer, et croit que c'est Melkart, l'Hercule phénicien, qui est désigné ici. Pour Fuller, ces mots signifient seulement qu'Antiochus n'honore que la guerre, la force brutale, qu'une forteresse représente. Keil fait de son côté une remarque assez importante. Ce Dieu, comme le prouvent les paroles suivantes, était inconnu des prédécesseurs du roi, ce qu'on ne peut dire ni de Mars, ni de Jupiter, ni de Melkart. Comment en outre accorder ce culte avec ce qu'on a lu au verset précédent que le roi n'aura souci d'aucun dieu et qu'il les méprisera tous? Sans conclure, avec Keil, que ce verset ne peut pas s'appliquer à Antiochus, on ne peut nier qu'il ne soit d'une explication fort difficile. Théodoret croit que l'Antéchrist est désigné par Maozim. — *In loco suo.* על־כנו, « sur sa base ». כן indique un piédestal d'airain, Exod. XXX, 18, etc. Ces mots signifient probablement que le roi honore Maozim sur son piédestal, et que cette divinité a la forme d'une statue. Kamphausen rapporte ces mots au temple de Jupiter à Rome, qui était comme le quartier général de ce Dieu, auquel Antiochus envoyait des présents. — *Deum quem ignoraverunt patres ejus.* Ce ne peut être le Dieu dont il vient d'être question. Ceux qui prétendent que Maozim doit être identifié avec Jupiter Capitolin font remarquer que Tite-Live, XLII, 6, mentionne expressément une ambassade envoyée par Antiochus à Rome, avec un présent de vases d'or pesant 500 livres, et dont la plus grande partie devait nécessairement être consacrée au dieu. D'après Maldonat, etc., ces mots se rapportent à l'hostilité montrée par Antiochus contre le Dieu d'Israël, que ses pères avaient respecté et vénéré; Cf. I Mac. I, 57. — *Colet auro et argento...* Il comblera son Dieu de toutes sortes d'offrandes les plus magnifiques.

39. — *Et faciet ut muniat Maozim cum Deo alieno.* Comme au verset précédent, Maozim, de l'avis de tous les commentateurs est ici un nom commun. Le sens est : il fortifiera ses villes à l'aide d'un Dieu étranger, dans lequel il mettra sa confiance comme dans son protecteur. Le Dieu est étranger par rapport aux Juifs, mais non à Antiochus. Quoique le roi n'eut aucune religion, il pouvait toutefois, dans un esprit superstitieux, espérer la protection du dieu des Romains auxquels il avait été forcé de se soumettre. — *Quem cognovit,* יכיר, ce dieu étranger, il l'a fait connaître aux Juifs. — *Multiplicabit gloriam.* Il comblera d'honneurs et de richesses les Juifs apostats qui auront consenti à adorer son Dieu; Cfr. I Mac. II, 18; II Mac. VII, 24. — *Dabit eis potestatem in multis.* Il donnera l'autorité à ces mêmes Juifs apostats sur la masse de leur nation. — *Terram dividet gra-*

potestatem in multis, et terram dividet gratuito.

40. Et in tempore præfinito præliabitur adversus eum rex Austri, et quasi tempestas veniet contra illum rex Aquilonis, in curribus, et in equitibus, et in classe magna, et ingredietur terras, et conteret et pertransiet.

41. Et introibit in terram gloriosam, et multæ corruent; hæ autem solæ salvabuntur de manu ejus,

nera puissance en beaucoup de choses, et il partagera la terre gratuitement.

40. Et au temps marqué, le roi du midi combattra contre lui ; et le roi de l'aquilon viendra contre lui comme une tempête avec une multitude de chars et de cavaliers, et avec une grande flotte. Il entrera dans ses terres, il ravagera tout et il passera au travers du pays.

41. Il entrera dans le pays de gloire, et plusieurs provinces seront ruinées. Celles-ci seules seront sau-

---

tuito, מהיר indique plutôt que c'est en récompense de leur obéissance idolâtrique au roi que ces Juifs recevront de grands biens territoriaux. « Antechristus quoque multa deceptis munera largietur, et terram suo exercitui dividet ; quosque terrore non quiverit, subjugabit avaritia ». S. Jérôme, Palmer voit ici une prédiction des conquêtes de Mahomet et du régime qu'il imposera aux vaincus.

40. — *Et in tempore præfinito.* V. ℣. 35. — *Præliabitur adversus eum rex austri.* Le roi d'Egypte, V. plus haut, ℣℣. 5, 6, 9, 11. Beaucoup de commentateurs, se fondant sur ce que l'histoire ne parle pas d'une quatrième guerre d'Antiochus avec l'Egypte, pensent qu'il n'y a dans ces mots et les suivants qu'un résumé et un abrégé des ℣℣. 22-39. Ainsi Polychronius, Hugues de S. Cher, Maldonat, Zœckler et presque tous les modernes. Stuart maintient pourtant la thèse d'une dernière campagne d'Antiochus, attaqué par les Egyptiens encouragés par leur alliance avec les Romains. Citons ses paroles : Von Lengerke soutient l'improbabilité absolue d'une quatrième invasion en Egypte et en Palestine, par la raison qu'Antiochus était trop faible et trop pauvre pour réunir des forces capables de mener cette guerre à bien. Mais I Mac. I, 27 et suiv., nous montre Antiochus, après la défaite de son général Seron par Judas, si furieux qu'il réunit toutes les forces de son royaume, les paya avec profusion, et vida ainsi son trésor, I Mac. I, 28, 29. Il laissa à Lysias la moitié de ses troupes qui se montait à 47000 hommes, en lui donnant l'ordre de soumettre et de diviser la Palestine. A cette époque, Antiochus n'était donc pas faible. Il est vrai que ni Appien, ni Polybe, ni Tite-Live, ni Justin, ni Josèphe ne nous renseignent sur cette dernière guerre d'Antiochus ; mais quand on a lu leurs histoires on voit qu'en ce qui concerne la Syrie et Anthiochus, elles ne sont que des sommaires ou des fragments. Josèphe s'appuie sur I Macc. et s'arrête surtout sur les exploits de Judas et de ses frères. L'argument « a silentio » est donc loin d'être satisfaisant. Porphyre, qui parle de cette dernière campagne d'Antiochus, n'est pas combattu sur ce point par S. Jérôme qui avait pourtant pris à tâche de combattre les objections et de renverser les erreurs du critique antichrétien. Il y a donc, conclut Stuart, probabilité pour que ce passage se rapporte à une dernière guerre entre l'Egypte et la Syrie. — *Quasi tempestas veniet rex Aquilonis.* Cfr. ℣℣. 6, 7, 9 et 10. — *In curribus et in equitibus et in classe magna.* Amplification oratoire destinée à montrer la puissance guerrière déployée par le roi du Nord. — *Ingredietur terras...* V. ℣. 10.

41. *Et introibit in terram gloriosam,* le pays d'Israël ; V. VIII, 9-11, et plus haut ℣. 16. *Multæ corruent.* Beaucoup des pays indiqués au ℣. 40. — *Hæ autem solæ salvabuntur...* Un certain nombre de peuples échapperont à la dévastation commise par les armées du roi du Nord. Le prophète va les énumérer. — *Edom, et Moab, et... Ammon.* Ces trois peuples sont épargnés parce que, selon la remarque de S. Jérôme, ils sont à l'intérieur, hors de la ligne de marche d'Antiochus vers l'Egypte. Mais il y a une autre raison à cette clémence ou inertie du roi à leur égard, c'est que les Edomites et les Ammonites avaient aidé Antiochus à opprimer les Juifs ; Cfr. I Macc. V. 3-8, IV, 61. Keil fait observer qu'à l'époque d'Antiochus Moab n'existait plus ; à partir de l'exil en effet, cette nation ne reparaît pas. Les Moabites sont seulement nommés, Néh. XIII, 1, dans un passage tiré du Pentateuque, parmi les Philistins et les Hittites, pour caractériser les relations du présent d'après celles du temps de Moïse. Il nous semble qu'on peut dire ici

vées de ses mains : Edom, Moab, et la principauté des fils d'Ammon.

42. Il étendra sa main sur les contrées, et le pays d'Egypte ne lui échappera pas.

43 Il se rendra maître des trésors d'or et d'argent, et de tout ce qu'il y a de précieux en Egypte : il passera au travers de la Libie et de l'Ethiopie.

44. Des nouvelles qui lui viendront de l'orient et de l'aquilon le troubleront, et il viendra avec de grandes troupes pour tout abattre et ruiner.

45. Il fixera ses tentes à Apadno entre les mers, sur la montagne cé-

Edom, et Moab, et principium filiorum Ammon.

42. Et mittet manum suam in terras; et terra Ægypti non effugiet.

43. Et dominabitur thesaurorum auri et argenti, et in omnibus pretiosis Ægypti; per Libyam quoque et Æthiopiam transibit.

44. Et fama turbabit eum ab oriente et ab Aquilone; et veniet in multitudine magna ut conterat et plurimos.

45. Et figet tabernaculum suum Apadno inter maria, super montem

---

la même chose. Les ennemis héréditaires d'Israël seront épargnés par Antiochus, ennemi impitoyable d'Israël. Les Moabites sont mis au nombre de ces ennemis, parce qu'au temps où Daniel écrit, ils n'ont pas encore disparu, et parce que d'habitude les écrivains sacrés joignent ces trois peuples ensemble. L'auteur ne veut donc désigner par ces mots que les ennemis héréditaires de son peuple; Cfr. Is. XI, 14, XXV, 10, 15. 16; Soph. II, 8; Jér. XLIII; XLIX, 1-6; Ezéch. XXV, 1-14; XXI, 20-28, etc. « Hic de veteribus populis loca circa terram sanctam olim incolentibus et populo sancto invidentibus manifesto non erit cogitandum, cum iste rex Aquilonis circa finem temporum Gentium multis post Christum sæculis bella gerat et imperio potiatur. Iste rex persequetur fortasse verum populum Dei, et hæretici et schismatici soli salvabuntur de manu ejus; id est a persecutione erunt exempti » Palmer. — *Principium*, ἀρχή.

42. — *Mittet manum suam in terras*, pour les conquérir; Cfr. pour l'expression, Exod. XXII, 8, 11. — *Terra Ægypti non effugiet.* L'Egypte ne pourra lui échapper.

43. — *Dominabitur thesaurorum auri et argenti* .. Il s'emparera de tous les trésors de l'Egypte. מכמנים, trésors, ne se lit qu'ici; il vient du chaldéen כמן, cacher; aussi Théodotion traduit-il : ἐν τοῖς ἀποκρύφοις. — *Per Lybiam quoque et Ethiopiam.* Litt. « les Lubim et les Couschim. » Ces peuples sont mentionnés, II Paral. XII, 3, XVI, 8, parmi les troupes auxiliaires de l'Egypte. Nahum. III, 9, les réunit aussi; Cfr. Ezéch. XXX. 5. Ils représentent les nations les plus méridionales de la terre. — *Transibit*, במצעדיו, « dans ses pas, » ils le suivront comme chef, serviront dans ses armées comme auxiliaires. « Nostri autem et ista ad Antichristum referentes, dicunt quod primum pugnaturus sit contra regem austri, id est Ægypti, et postea Lybias et Æthiopas superaturus : quæ de decem cornibus tria contrita cornua supra legimus. » S. Jérôme.

44. — *Et fama turbabit... ab occidente.* Au milieu de ses victoires, de mauvaises nouvelles lui viendront de tous côtés, soulèvements de ses sujets, invasions de ses ennemis. — *Et veniet in multitudine magna...* On peut rapporter ces mots à l'expédition qu'entreprit Antiochus, peu avant sa mort, contre les Parthes et contre les Arméniens, 166.

45. — *Figet tabernaculum suum Apadno.* Pour Porphyre, Apadno est un nom propre. Théodotion a transcrit en effet אפדנו par Ἐφαδαιῶ, et la Vulgate le lui a pris. Mais, comme S. Jérôme le remarquait, אפדנו est un nom commun qui signifie son palais. Il faut donc traduire : « il a fixé les tentes de son palais » נטע signifie proprement « planter. » Le prophète l'emploie probablement, dit Keil, en souvenir des grandes tentes, semblables à des palais, des rois orientaux, tentes dont les pieux sont profondément enfoncés dans la terre. — *Inter maria super montem inclytum et sanctum.* Litt. « Entre les mers et la montagne de gloire sainte »; c'est-à-dire entre la mer et la montagne sur laquelle est bâti le temple de Jérusalem. Selon Dereser et Hævernick, l'endroit où le roi fixe sa tente est le temple d'Anaïtis dans l'Elymaïde, mais tous les critiques rejetent cette supposition, qu'Hitzig traite même de monstruosité. ימים ne peut pas désigner la mer méditerranée et la mer morte, comme le veut Kliefoth; c'est seulement une expression poétique qui s'ap-

inclytum et sanctum; et veniet usque ad summitatem ejus, et nemo auxiliabitur ei.

lèbre et sainte, et il montera jusqu'au haut de la montagne, et personne ne lui viendra en aide.

CHAPITRE XII

Michel, qui défend le peuple de Daniel, se lèvera au temps prescrit, et le peuple élu sera sauvé (℣. 1). — Les morts seront rappelés à la vie, les uns pour le bonheur, les autres pour le malheur éternel (℣℣. 2-3). — Daniel reçoit l'ordre de fermer le livre (℣. 4). — L'ange lui indique la durée du temps de l'épreuve (℣℣. 5-7). — Nouvelle indication plus positive motivée par ce que le prophète ne comprend pas la prédiction (℣℣. 8-12). — Dernière promesse faite à Daniel (℣. 13).

1. In tempore autem, illo consurget Michael princeps magnus qui stat pro filiis populi tui; et veniet

1. En ce temps-là, s'élèvera Michel, le grand prince, celui qui défend les enfants de son peuple, et il vien-

---

plique à la grande mer méditerranée : ל peut quelquefois signifier « sur » et cela justifie l'interprétation de la Vulgate. Mais comment Antiochus a-t-il placé son palais sur la montagne sainte, c'est-à-dire sur la montagne du temple? Sans doute, dirons-nous avec Maldonat, en soumettant Jérusalem et toute la Palestine à son pouvoir. On a aussi appliqué ces mots à l'Antéchrist : « Veniet usque ad summitatem montis ejus, hoc est montanæ provinciæ, id est verticem montis Oliveti, qui inclytus vocatur, quia ex eo Dominus atque Salvator ascendit ad Patrem, et nullus Antichristo poterit auxiliari, contra se Domino sæviente. Et asserunt ibi Antichristum esse periturum, unde Dominus ascendit ad cœlos. » S. Jérôme. — *Veniet ad summitatem ejus.* ובא עד־קצו. « et il viendra à sa fin, » non pas sur le sommet de la montagne, mais il périra, la fin de sa vie y arrivera pour lui, et sans la main d'aucun homme, comme VIII, 25. — *Et nemo auxiliabitur ei.* Sa ruine sera complète et sans retour. Cette localisation près de la montagne du temple, de la destruction du roi ennemi et de son armée s'accorde, dit Keil, avec les autres prophéties de l'Ancien-Testament, qui placent la destruction finale des pouvoirs du monde lors de la venue du Seigneur, sur les montagnes d'Israël. Ezéch. XXXIX, 4, ou dans la vallée de Josaphat, près de Jérusalem, ou à Jérusalem même, Joel, IV, 2, 12 et suiv.; Zach. XIV, 2. Ce critique en conclut que tout ce passage se rapporte à l'Antéchrist. Mais, comme le dit Maldonat, ces derniers mots peuvent signifier que ni Dieu, ni les hommes ne défendant la sainte montagne, Antiochus pourra facilement s'en emparer.

3° Dernière révélation et clôture de la vision, XII.

CHAP. XII. — 1. — *In tempore autem illo.* A l'époque indiquée par le dernier verset du chapitre précédent, quand la justice divine aura détruit l'impie persécuteur, Antiochus Epiphane. Telle est l'explication donnée par Zœckler, etc. Mais il y a ici un changement d'époque très caractérisé, conforme aux habitudes des auteurs sacrés, qui passent sans transition apparente, d'une période à une autre. Le prophète, dit Maldonat, unit ici tout le temps d'Antiochus. De même que S. Jean appelle l'heure dernière tout le temps qui doit s'écouler depuis le Christ jusqu'à la fin du monde, « non propter temporis brevitatem, sed propter statum, qui cum Christus jam venisset, non jam Christus tamquam redemptor expectandus, sed Antichristus tamquam persecutor timendus erat; eodem ergo modo angelus dicit in tempore illo, cum de Antiochi persecutione locutus fuisset, duo disjunctissima tempora in unum propter similitudinem conjungens. » Maldonat, Palmer, etc., sont du même sentiment. — *Consurget Michael princeps magnus.* V. plus haut, X, 13, 21. — *Qui stat pro filiis populi tui.* עמד est toujours employé dans un sens guerrier, il dénote une attitude martiale, XI, 14, 16, etc. Michel représente les intérêts d'Israël et les protège. Ce n'est pas du Fils de Dieu qu'il s'agit dans cet endroit,

dra un temps tel qu'il n'y en pas eu depuis que les peuples ont commencé jusqu'à ce jour. En ce temps-là parmi ton peuple quiconque sera trouvé écrit dans le livre, sera sauvé.

2. Et beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre qu'ils verront toujours.

tempus quale non fuit ab eo quod gentes esse cœperunt usque ad tempus illud. Et in tempore illo salvabitur populus tuus, omnis qui inventus fuerit scriptus in libro.

2. Et multi de his qui dormiunt in terræ pulvere, evigilabunt; alii in vitam æternam, et alii in opprobrium ut videant semper.

Matth. 25, 46.

---

comme le pense Hævernick après les rabbins, et d'anciens commentateurs, V. la préface, p. 41; mais bien de l'archange Michel. Les réformés du XVIe siècle, qu'Hævernick suit, pensaient que le Christ était celui que le prophète avait ici en vue. Mais cette opinion ne provenait que du désir qu'avaient ces théologiens de réserver au Christ toute intercession. Le texte, comparé avec x, 13, 21, suffit à prouver qu'il ne s'agit ici que de l'archange Michel. Cet archange, comme nous l'avons déjà dit, est aussi le protecteur de l'Eglise. Les commentateurs catholiques l'ont conclu avec raison de cet endroit qui se rapporte aux temps postérieurs à la venue du Christ, par conséquent à l'Eglise. C'est l'Eglise qui est appelée ici le peuple de Daniel, parce que tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela Israélites, parce que tous les descendants d'Abraham ne sont pas ses fils; Rom. IX, 6, 7, 8. C'est le peuple de Daniel, parce que Daniel est homme de désirs, c'est-à-dire plein de zèle pour l'église de Dieu; Cfr. IX, 23, X, 11, 19, etc. — *Et veniet tempus, quale non fuit...* Les temps d'angoisse, comme traduit Théodotion, καιρὸς θλίψεως. Le Seigneur se sert d'expressions analogues, Matt. XXIV, 21. M. Fillion, Comm., p. 463, semble appliquer le langage de Notre-Seigneur à la prise de Jérusalem seulement. Il est certain en tous cas que cette prophétie de Daniel, du moment où elle dépasse l'époque d'Antiochus, va plus loin aussi que la ruine de Jérusalem et concerne la fin du monde; c'est, pour parler comme les critiques d'aujourd'hui, une prédiction apocalyptique. Jérémie, XXX, 7, a pu, suivant quelques commentateurs, inspirer ici Daniel. — *Et in tempore illo salvabitur populus tuus.* Ces mots sont expliqués et par ce que nous venons de dire, et aussi par les termes suivants. — *Omnis qui inventus fuerit scriptus in libro.* Suivant Maldonat, les prédestinés, le vrai peuple de Dieu; la prédestination est en effet appelée le livre de vie, Apoc. XX, 15, XXI, 27. Il est impossible d'appliquer cet endroit aux Juifs qui existeront à la fin du monde; Cfr. Rom. XI, 26, sur le livre, V. Is. IV, 3.

2. — *Multi de his qui dormiunt in terræ pulvere.* Le païen Porphyre qui se moquait de la résurrection, le rabbi Josué, le catholique Polychronius, un hérétique allemand du XVIe siècle que Maldodat cite sans le nommer, et dont nous n'avons pu retrouver le nom, nient que cet endroit se rapporte à la résurrection des morts. Selon ces commentateurs et les rationalistes modernes, Bertholdt, etc., il est seulement question ici des Juifs opprimés par Antiochus et, à cause de cela, comparés à des morts, qui trouveront, à la chute du tyran, leur résurrection, c'est-à-dire leur délivrance, comme Is. XXVI, 19, Ezéch. XXXVII, 12. Cette explication est inadmissible. Avec Maldonat, Cornelius, Pintus, la plupart des commentateurs catholiques, et chez les protestants, Hævernick, Hoffmann, Auberlen, Zündel, Kliefoth, Pusey, Zœckler, etc., nous trouvons dans ces mots l'annonce de la résurrection finale et générale. L'expression : ceux qui dorment dans la poussière de la terre est trop générale pour qu'on puisse admettre qu'elle ne s'applique qu'aux Israélites. En second lieu, la mention des peines et des récompenses éternelles qui suit, serait incompréhensible si elle ne se rapportait qu'à Israël. La seule difficulté porte sur רבים, « multi ». D'après Keil, l'ange ne s'occupe pas de la résurrection générale des morts; il dit seulement que le salut final ne sera pas limité à ceux qui vivront encore, à la fin de la grande tribulation, mais qu'il s'étendra même à ceux qui auront perdu la vie durant cette tribulation. Le contexte s'oppose formellement à cette manière de voir. רבים qui pourrait primitivement ne signifier que la multitude des ressuscités, peut désigner le monde entier des morts qui sortent de leurs tombeaux tout aussi bien qu'une partie de ces morts. Ainsi, dit Zœckler, après Maldonat, dans le Nouveau-Testament, πολλοί ou οἱ πολλοί est fréquemment employé comme synonyme de πάντες; Cfr. Matt. XX, 28, XXVI, 28 avec

3. Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti : et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.

Supr. 3, 7.

4. Tu autem, Daniel, claude sermones, et signa librum, usque ad tempus statutum : plurimi pertransibunt, et multiplex erit scientia.

3. Ceux qui auront été savants brilleront comme la splendeur du firmament; et ceux qui auront instruit plusieurs dans la justice luiront comme des étoiles dans des éternités sans fin.

4. Pour toi, Daniel, tiens ces paroles fermées, scelle le livre jusqu'au temps marqué; car plusieurs passeront, et la science se multipliera.

I Jean, II, 12; I Cor. XV, 22; Rom. V, 15, 16. — *Evigilabunt.* Ce mot, יקיצו, est employé à propos de ceux qui reviennent du sommeil de la mort à la vie; Cfr. IV Rois, IV, 31; Ps. XVI, 15; Is. XXVI, 19; Job. 12. — *Alii in vitam æternam et alii in opprobrium.* Distinction très claire entre le sort des ressuscités : le bonheur éternel pour les uns, la mort ou l'opprobre éternel pour les autres. D'après plusieurs commentateurs, c'est cet endroit que Notre-Seigneur explique, lorsqu'il parle du supplice éternel, Matt. XXV, 46, Jean, V, 29. — *Ut videant semper,* pour qu'ils voient toujours leur opprobre, c'est-à-dire pour qu'ils souffrent éternellement. Litt. « pour un mépris éternel. » Kimchi semble traduire « au ver éternel, » ce qui rappelle les paroles d'Is. LXVI, 24 et de Matt. IX, 44.

3. — *Qui autem docti fuerint.* מושכילים a déjà été expliqué, XI, 33. Il n'y a pas de raison de le traduire ici autrement que dans cet endroit. Ce ne sont pas les docteurs, l'élite du peuple, mais tous ceux qui auront pratiqué la justice, observé la loi, donné le bon exemple à leurs frères. — *Fulgebunt quasi splendor firmamenti.* Cfr. Matt. XIII, 43 et le Commentaire de M. Fillion, p. 277. « Justi splendebunt ut sol, et tanquam luna, sicut et splendor firmamenti : et prævidens istam hominum incredulitatem Deus, vermibus parvulis lucidum dedit corpus, ut eo splenderent, ut ex apparentibus crederetur id quod expectamus : qui fecit ut vermis lumine splenderet, multo magis hominem justum splendidum efficiet. » S. Cyrille de Jérusalem. — *Qui ad justitiam erudiunt multos.* Ceux qui par leur exemple, par leur parole, ou par la cause qu'ils défendent aident les autres à se sauver, Cfr. Is. LIII, 11. — *Quasi stellæ.* « Vides quantum inter se distent justa rusticitas et docta justitia : alii stellis, alii cœlo comparantur. » S. Jérôme. Les étoiles sont le symbole du bonheur céleste des justes glorifiés, I Cor. XV, 40, et suiv.; Apoc. II, 28. — *In perpetuas æternitates.* Pour l'éternité, pour toujours, Mich. IV, 5. « Tota series Scripturarum nos a terrenis ad cœlestia erigi adhortatur, ubi vera et sempiterna est beatitudo, ad quam nisi per fidem catholicæ pacis, cooperante charitate Dei et proximi, neminem pervenire certissimum est. » S. Augustin.

5. — *Tu autem, Daniel, claude sermones, et signa librum.* Cfr. VIII, 26. Suivant Hævernick, von Lengerke, Kranichfeld, Fuller, Zœckler, etc., ces mots ne s'appliquent qu'à la vision finale, XI, 2-XII, 3 : כפר peut désigner seulement une partie d'un écrit; Cfr. Jér. LI, 63; Néh. I, 1. Mais Bertholdt, Hitzig, Auberlen, Keil, Kliefoth entendent par כפר tout le livre. Le livre entier doit être garanti de toute profanation et de toute altération, c'est pour cela que le prophète reçoit l'ordre de le fermer et d'apposer son sceau sur le rouleau qui contient ses visions. Reçoit-il en même temps l'ordre de ne pas dévoiler la révélation qu'il a reçue? Il semble seulement que l'ange lui ordonne de la transmettre telle qu'il l'a reçue sans y rien ajouter qui puisse en altérer l'intégrité. « Qui Danieli multiplicem revelaverat veritatem, ipsa occulta esse significans quæ locutus est, præcepit ut involvat sermones, et signet librum, ut legant plurimi, et quærant historiæ veritatem, et, propter obscuritatis magnitudinem, diversa opinentur. » S. Jérôme. — *Usque ad tempus statutum.* עד־עת קץ, « jusqu'au temps de la fin. » Jusqu'à ce qu'arrive le temps où toutes ces prophéties se réaliseront; Cfr. VIII, 17, XI, 35, 40. Les prophéties, claires dans leur but principal, restent obscures dans les détails jusqu'à ce que les événements qu'elles annoncent se soient produits. Aussi S. Irénée dit-il, Adv. Hæres. IV, 43 : « Omnis prophetia, priusquam compleatur, ænigma est; cum autem impleta est, manifestam habet expositionem et intelligentiam. » — *Plurimi pertransibunt et erit scientia.* Beaucoup s'occuperont de ce livre, le liront et chercheront à découvrir le sens qui est caché dans les révélations de Daniel. Leur science de la Providence divine et des moyens qu'elle emploie en deviendra plus grande. A cause

5. Et moi, Daniel, je vis, et deux autres hommes étaient debout : l'un en deçà sur une rive du fleuve, et l'autre au-delà sur l'autre rive du fleuve.

6. Et je dis à l'homme vêtu de lin qui se tenait sur les eaux du fleuve : Jusqu'à quand la fin de ces merveilles ?

7. Et j'entendis l'homme vêtu de lin, qui se tenait sur les eaux du fleuve; quand il eut élevé la main droite et la main gauche au ciel, il jura par celui qui vit éternellement, que ce serait dans un temps, deux temps et la moitié d'un temps, et

5. Et vidi, ego Daniel, et ecce quasi duo alii stabant; unus hinc super ripam fluminis, et alius inde ex altera ripa fluminis.

6. Et dixi viro qui erat indutus lineis, qui stabat super aquas fluminis : Usquequo finis horum mirabilium ?

7. Et audivi virum, qui indutus erat lineis, qui stabat super aquas fluminis, cum elevasset dexteram et sinistram suam in cœlum; et jurasset per viventem in æternum, quia in tempus, et tempora, et dimidium temporis. Et cum completa

---

de son caractère sacré, il faut traiter ce livre avec respect, et c'est à cause de cela que l'ange prescrit à Daniel de le sceller, pour empêcher la curiosité humaine d'y toucher.

5. — *Ecce quasi duo alii stabant.* Beaucoup d'explications ont été données ; voici les principales. 1° L'un des deux personnages est Gabriel, qui, dit von Lengerke, n'a pas disparu de la scène; il n'est fait nulle part en effet mention de cette disparition. 2° Ce sont les princes ou anges gardiens de la Perse et de la Grèce, déjà mentionnés, x, 20. Telle est l'opinion de S. Jérôme, Maldonat, Luther, Grotius, Sanctius. 3° D'après J. D. Michaelis, ce sont Judas Machabée et Simon. 4° Ce sont, dit Cocceius, les représentants de tous ceux qui attendent la venue du royaume de Dieu et cherchent le temps de sa venue. 5° C'est une personnification mystique de la loi et de la prophétie, ou, d'après Jacchiades, etc., de la raison et de l'imagination. L'expression « duo alii », אחרים שנים, semble indiquer que les deux anges qui apparaissent maintenant à Daniel sont différents de celui qu'il a vu et qui lui a parlé. Qui sont ces deux anges? Probablement ceux que nous avons indiqués, n° 2. — *Unus hinc super ripam fluminis.* Ces deux anges sont séparés par le fleuve. Le Tigre figure ici la puissance des Perses, à travers l'empire desquels il coule; Cfr. 75, VIII, 6 7; Ps. CXXIII, 3. 4. Le nom du fleuve, יאר, ainsi désigné par un mot qui s'applique habituellement au Nil, contient, dit Keil, une allusion à la délivrance d'Israël de la servitude d'Egypte, délivrance qui était le type et la figure des délivrances à venir.

6. — *Et dixi.* ויאמר, « et il dit ». L'un des deux anges parla à l'autre. — *Viro qui erat indutus lineis.* V. x, 5. — *Qui stabat super aquas fluminis.* Soit pour indiquer que les empires disparaissent avec la rapidité d'un fleuve, soit pour rappeler l'esprit de Dieu qui était porté sur les eaux, Gen. I, 2 « Et hic ipse angelus stabat super aquas fluminis babylonii, suo eas calcans pede. Ex quo intelligimus superiores duos angelos, quos vidit stantes super ripam, et non interrogat, nec putat sciscitationes esse condignos, angelos esse Persarum atque Græcorum. Hunc autem esse angelum clementissimum, qui orationes Danielis in conspectu Dei obtulerat, quando ei viginti et uno diebus Persarum angelus resistebat. » S. Jérôme. — *Usquequo finis horum mirabilium?* Combien doit-il s'écouler de temps avant que ces merveilleuses visions soient accomplies? ou bien : combien durera la terrible persécution qui vient d'être décrite?

7. — *Et audivi virum... cum elevasset dexteram et sinistram suam in cœlum.* Ceux qui faisaient un serment levaient une main, sans doute la droite, vers le ciel, comme pour prendre Dieu à témoin, Gen. XIV, 22; Exod. VI, 8; Deut. XXXII, 40; Ezéch. XX, 5, etc. Ici l'ange lève les deux mains pour donner plus de solennité encore à son serment. — *Et jurasset per viventem in æternum.* Nous avons déjà entendu Nabuchodonosor donner à Dieu cette qualification, IV, 31. Mais il y a en outre ici une référence à Deut. XXXII, 40. Cfr. aussi Apoc. X, 6. La solennité extraordinaire de ce serment montre que la prophétie finale ne s'applique pas à Antiochus mais plutôt à l'ennemi de Dieu, à l'Antéchrist. — *In tempus et tempora et dimidium temporis.* V. plus haut, XI, 13 et VII, 25. Après trois années et demie, prises non dans le sens littéral, mais dans un sens mystique. V. plus haut le commentaire, p. 186. — *Dispersio manus populi sancti.* Quand la force, la puis-

fuerit dispersio manus populi sancti, complebuntur universa hæc.

Apocal. 10, 5.

8. Et ego audivi, et non intellexi. Et dixi : Domine mi, quid erit post hæc?

9. Et ait : Vade, Daniel, quia clausi sunt, signatique sermones, usque ad præfinitum tempus.

10. Eligentur, et dealbabuntur, et quasi igniis probabuntur multi : et impie agent impii, neque intelligent omnes impii : porro docti intelligent.

11. Et a tempore cum ablatum fuerit juge sacrificium, et posita

que tout serait achevé, lorsque la dispersion de l'assemblée du peuple saint serait accomplie.

8. J'entendis, mais je ne compris pas, et je dis : Seigneur, qu'arrivera-t-il après cela?

9. Et il me dit : va, Daniel, car les discours sont fermés et scellés jusqu'au temps marqué.

10. Plusieurs seront élus et blanchis et éprouvés comme par le feu. Les impies agiront avec impiété, et tous les impies n'auront pas l'intelligence; mais ceux qui seront instruits comprendront.

11. A partir du temps où le sacrifice perpétuel aura été aboli et

---

sance du peuple de Dieu sera complétement détruite. Suivant d'autres commentateurs : quand la dispersion d'une partie du saint aura cessé; חֵלֶק peut signifier parties, divisions Gen. XLVII, 24; IV Rois, XI, 7; Néh. XI, 1. Mais ceux qui soutiennent cette dernière opinion, Bertholdt, Gésénius, etc., prétendent voir la réalisation de la prophétie dans l'histoire de Judas Machabée et de Simon, qui réunirent les Juifs dispersés dans la Galilée et parmi les païens. L'interprétation traditionnelle, admise par Hengstenberg, Hoffmann, Maurer, Auberlen, Kliefoth, Ewald, est préférable. — *Complebuntur universa hæc.* C'est seulement alors que la prophétie aura son accomplissement, quand le royaume de Dieu sera consommé par le jugement final et la resurrection des morts.

8. — *Et ego audivi et non intelligi.* « Audierat enim regum bella diversa et inter se prælia, et multiplicem historiam; sed nomina non audierat singulorum ». S. Jérôme. — *Quid erit post hæc?* C'est cette ignorance même où reste Daniel qui le porte à faire cette seconde question. Mais l'hébreu a un sens un peu différent : « quelle sera la fin de ces choses. » Il est évident que Daniel demande une explication plus claire de ce qui vient de lui être annoncé.

9. — *Et ait.* L'homme vêtu de blanc du ℣. 6, ou l'ange chargé d'exprimer sa pensée. — *Vade.* Théod. : Ἄπελθε. Refus de répondre, qui est destiné à calmer Daniel et à le tranquiliser. — *Clausi sunt, signatique sermones...* L'événement seul permettra de bien comprendre ces prophéties et de voir clairement à quoi elles s'appliquent, ou bien : le livre qui renferme ces prédictions sera fidèlement conservé, et rien de son contenu ne disparaîtra ; il sera lu à toutes les époques et servira à fortifier la foi du peuple de Dieu ; Cfr. VIII, 26. Daniel peut donc se consoler de ce qu'il ne comprend pas la révélation qu'il a reçue, par la pensée que la prophétie tout entière est conservée, mise en sûreté et sera connue, à travers tous les temps, jusqu'à la fin.

10. — *Eligentur... multi.* Termes empruntés avec quelque modification au ch. XI, 35, et où l'idée de souffrance et de persécution à cause de la foi est considérée comme donnant les moyens de purification et de salut. — *Impie agent impii...* Tous ne profiteront pas de la prophétie et les impies ne sauront pas en tirer parti. — *Porro docti intelligent.* Les sages, ceux qui connaissent Dieu et qui sont fidèles à son culte. Cfr. Matt. XXIV, 25.

11. — *A tempore cum ablatum fuerit juge sacrificium... dies mille ducenti nonaginta.* Wieseler traduit : du temps où cessera le sacrifice quotidien, jusqu'à la destruction de l'autel des idoles et la reconsécration du temple par Judas Machabée. Mais cette traduction est absolument inadmissible. V. le commentaire sur VII, 25. Il est certain que beaucoup de commentateurs ont trouvé, dans ce verset et dans le suivant, des indications chronologiques relatives à la durée de la persécution d'Epiphane, et ont cherché à comparer ce chiffre avec les 2300 soirs-matins de VIII, 14, essayant par là de trouver la durée du temps pendant lequel l'ennemi de Dieu poursuivra ses mauvais projets; mais, dit Keil, de même qu'au ch. VIII, 14, les explications diffèrent, de même en est il dans cet endroit. Le point de départ est nettement indiqué, c'est l'abolition du sacrifice quotidien, et l'abomination posée à sa place, deux

l'abomination de la désolation établie, il y aura mille deux cents quatre-vingt-dix jours.

fuerit abominatio in desolationem, dies mille ducenti nonaginta.

---

choses qui ont eu lieu en même temps, l'une aussitôt après l'autre. Le point d'arrivée n'est pas indiqué. On pourrait peut-être le trouver dans les mots du ℣. 12. « Bienheureux celui qui attend ». Mais on ajoute, dans ce verset, que le temps de la tribulation ne durera que 1335 jours. Tous les interprètes s'accordent à admettre que le terminus a quo est le même pour les 1290 et pour les 1335 jours, que par suite les 1290 jours sont contenus dans les 1335, et que cette période dépasse la première seulement de 45 jours. L'oppression ne doit donc durer que 1290 jours, puisque celui qui atteint ce terme est considéré comme béni. Cette période, comme on l'a vu plus haut, est différente des 2300 soirs-matins. On a vu encore que, sous Antiochus, l'interruption du culte mosaïque et du sacrifice quotidien ne dura que 3 ans et 10 jours. Si ces années sont des années solaires de 365 jours ou des années lunaires de 354 jours, on arrive, en ajoutant un mois intercalaire, à un total de 1105 ou 1102 jours. Beaucoup de modernes identifient, il est vrai, les 1290 jours avec les trois temps et demi, = trois ans et demi ; et il n'y a en effet qu'une légère différence, puisque 3 ans et demi peuvent faire 1279 ou 1285 jours. Mais cette identification n'est pas justifiée. Au ℣. 11, il est question de la cessation du culte et de son remplacement par le culte des idoles, et l'époque des Machabées pourrait fournir à la rigueur l'accomplissement historique de cette prophétie. Mais, au ℣. 7, l'Ange parle d'une tribulation qui s'étend jusqu'à ce que la force du peuple saint soit brisée ; or, cela ne peut se dire de l'oppression d'Israël par Antiochus, puisque la courageuse révolte des Machabées mit fin à cette oppression, et que ce fut la vaillance du peuple qui fit disparaître du temple l'abomination de la désolation. L'oppression mentionnée au ℣. 7 correspond, en fait et en durée, à la tribulation que le roi ennemi du temps de la fin, et qui doit sortir du quatrième empire du monde, fera peser sur le peuple saint : les trois temps et demi correspondent littéralement avec VII, 25. Mais les ℣℣. 11 et 12 traitent d'une période différente et plus ancienne que celle qui est mentionnée au ℣. 7 ; par suite on ne doit pas confondre les 1290 et les 1335 jours avec les trois temps et demi du ℣. 7. Si la purification du temple est la fin des 2300 soirs-matins, la mort d'Antiochus sera la fin des 1290 jours. La fin des 1335 jours sera un événement qui suivra de 45 jours la mort d'Antiochus, et qui en tous cas désigne le terme de la persécution et le commencement d'un meilleur état de choses. Nous ne pouvons indiquer plus clairement cet événement ; peut-être est-ce la lettre qu'Antiochus Eupator, successeur d'Epiphane, écrivit aux Juifs après leur victoire sur Lysias ; peut-être est-ce simplement la nouvelle parvenant aux Juifs de la mort d'Antiochus. Telle est l'opinion de Kliefoth, etc. Keil, se fondant sur l'histoire, rappelle qu'après la mort d'Antiochus, la guerre contre les Juifs fut menée avec plus de violence par Eupator, I Macc. VI, 18-54. Ce ne fut que deux ans après la mort d'Epiphane que la victoire décisive de Judas sur Nicanor amena le triomphe de la cause patriotique ; I Macc. VII, 26-50. Ces circonstances empêchent d'admettre l'opinion de Kliefoth. Peut-être, comme nous l'avons fait plusieurs fois, ne faut-il donner à ces chiffres qu'un sens symbolique. Ils annonceraient l'oppression du peuple de Dieu par Antiochus, et cette persécution serait le type et la figure de la persécution dirigée par l'Antéchrist contre l'Eglise. C'est ce que dit Palmer, dont voici les paroles : « non est hic cogitandum de sublatione sacrificii virtute quidem per occisionem Christi facta post annos autem 40 etiam materialiter subsecuta, neque de illa abominatione desolationis quæ in visione septuaginta hebdomadarum occurrit, quæque a Christo cum obsidione a Tito facienda conjungitur. Sed est hic sermo de sublatione vel turbatione sacrificii ea, quæ posterioribus sæculis et in ultimis diebus sublationi per Antiochum Epiphanem factæ et abominationi ab Antiocho positæ tamquam antitypon typo suo esset responsura. Atque hinc incipit desolatio vel conculcatio terræ sanctæ antitypica 1260 annis propheticis duratura, quæ respondeat desolationi et conculcationi typicæ trium annorum naturalium ab Antiocho factæ. Notabile est numerum poni hic non omnino eumdem cum eo qui paulio supra cum juramento ponebatur : sed respondetur quodammodo questioni Danielis, qui non rogaverat angelum, dicens : « Quando erunt hæc ? » Hoc enim jam audierat, quod post tria tempora cum dimidio, vel post 1260 annos, essent complenda et cognoscenda : sed rogaverat : « Quid erit post hæc ? » τί τὰ ἔσχατα τούτων : cum in rebus maxime turbatis, in bellorum et tribulationum et mutationum tumultu, interpretatio visionis præcedentis ex abrupto desierat. Nunc igitur cum obscuritate qua-

12. Beatus qui exspectat, et pervenit usque ad dies mille trecentos triginta quinque.

13. Tu autem vade ad præfinitum, et requiesces, et stabis in sorte tua in finem dierum.

Hucusque Danielem in Hebræo volumine legimus. Quæ sequuntur usque ad finem libri de Theodotionis editione translata sunt.

12. Heureux celui qui attend et qui parvient jusqu'à mille trois cents trente-cinq jours.

13. Pour toi, va jusqu'au temps marqué, et tu te reposeras, et tu demeureras dans ton sort jusqu'à la fin des jours.

Ce qu'on a lu jusqu'ici de Daniel, se trouve dans l'hébreu. Ce qui suit, jusqu'à la fin du livre, a été traduit d'après l'édition de Théodotion.

CHAPITRE XIII

Susanne, femme de Joakim, est très belle et très pieuse (℣℣. 1-4). — Deux juges, choisis par le peuple, s'éprennent, malgré leur vieillesse, de Susanne (℣℣. 5-13). — Ils se découvrent mutuellement leur passion et s'entendent pour la satisfaire (℣. 14). — Ils essayent de séduire Susanne (℣℣. 15-21). — Susanne refuse, par crainte de Dieu (℣℣. 22-23). — Accusation portée par les vieillards, procès et condamnation capitale qui en résulte (℣℣. 24-41). — Appel de Susanne à Dieu (℣℣. 42-43). — Dieu l'entend (℣. 44). — Daniel intervient (℣℣. 45-50). — Il montre, par l'interrogatoire séparé des vieillards, que leurs dépositions se contredisent (℣℣. 51-59). — Leur calomnie est reconnue, ils sont condamnés, et Susanne est justifiée (℣℣. 60-63). — Grandeur de Daniel (℣℣. 64-65).

1. Et erat vir habitans in Babylone, et nomen ejus Joakim;

1. Il y avait un homme qui habitait à Babylone; et son nom était Joakim.

---

dam, utpote de rebus sigillatis, non aperte ut in fine Apocalypsis, additur indicatio aliqua etiam de iis rebus quæ post tumultus bellorum supra memoratos sequi debeant. Et primum quidem progressio quædam fit 30 dierum vel annorum propheticorum, numero 1290 pro 1260 substituto : non tamen exponitur quæ tandem mutatio rerum, aut quis sit eventus ille propter quem ea epocha notetur ». Pour Cornélius à Lapide, la destruction du culte figure l'abolition du sacrifice de la messe par l'Antéchrist, qui supprimera tout culte public. Telle est, dit-il, l'opinion des Pères, S. Irénée, S. Hippolyte, S. Jérôme, Théodoret, etc.

12. — *Beatus qui expectat.* Celui qui attend patiemment que Dieu mette fin aux tristesses de son peuple et que le plan divin se réalise. — *Pervenit usque ad dies...* Pour ces mots, V. le commentaire du verset précédent.

13. — *Tu autem vade ad præfinitum.* Ewald traduit : va dans le tombeau jusqu'à ce qu'arrive la fin? Mais, comme le disent, après Théodoret, la plupart des commentateurs, ces mots doivent s'entendre de la fin de la vie de Daniel : va à la fin de ta vie; Cfr. Ps. XXXVIII, 5. — *Et requiesces,* dans le sépulcre. — *In sorte tua,* le sort réservé aux élus et aux prédestinés ; Cfr. Act. XXVI, 18 ; Coloss. I, 12. — *In finem dierum.* Lorsque le plan de Dieu sera entièrement exécuté. Il ne s'agit pas ici des temps messianiques, mais de la fin du monde.

APPENDICES

1° Histoire de Susanne, XIII.

Pour les questions relatives à l'authenticité, V. la Préface.

CHAP. XIII. — 1. — *Et erat vir.* Dans l'ordre chronologique ce chapitre devrait être placé après le premier chapitre du livre; dans la version de Théodotion, il est en tête. — *Joacim,* Ἰωακείμ, יהויקים ; V. IV Rois,

2. Il prit une femme nommée Susanne, fille d'Helcias, parfaitement belle, et craignant Dieu.

3. Car ses parents, étant justes, avaient instruit leur fille selon la loi de Moïse.

4. Or Joakim était très riche, et il avait un jardin près de sa maison; et les Juifs affluaient chez lui, parcequ'il était le plus honorable de tous.

5. Deux vieillards d'entre le peuple furent établis juges cette année; c'est d'eux que le Seigneur a parlé, lorsqu'il a dit : L'iniquité est sortie de Babylone par des vieillards qui étaient juges, qui semblaient conduire le peuple.

6. Ceux-là fréquentaient la maison de Joakim, et tous ceux qui avaient des procès, venaient les y trouver.

2. Et accepit uxorem nomine Susannam, filiam Helciæ, pulchram nimis, et timentem Deum :

3. Parentes enim illius, cum essent justi, erudierunt filiam suam secundum legem Moysis.

4. Erat autem Joakim dives valde, et erat ei pomarium vicinum domui suæ; et ad ipsum confluebant Judæi, eo quod esset honorabilior omnium.

5. Et constituti sunt de populo duo senes judices in illo anno; de quibus locutus est Dominum : Quia egressa est iniquitas de Babylone a senioribus judicibus, qui videbantur regere populum.

6. Isti frequentabant domum Joakim, et veniebant ad eos omnes qui habebant judicia.

XXV, 27 et suiv. Ce nom avait été porté par un roi de Judée, 611-600 avant Jésus-Christ. D'après Cornelius a Lapide, ce n'est point Daniel qui aurait écrit ce récit, mais un Juif quelconque, auteur d'une histoire ou chronique des Mèdes et Perses; de là ce récit aurait été ajouté en appendice au livre de Daniel. Le ℣. 65 semble donner raison à ce commentateur.

2. — *Uxorem nomine Susannam filiam Hecilæ.* Susanne, Σουσάννα ou Σωσάννα, est l'hébreu שושנה, lis. Helcias est aussi un nom hébreu, חלקיה. On trouve, parmi ceux qui l'ont porté, un grand prêtre du temps de Josias, IV Rois, XXII, 4, 12; le père de Jérémie, Jos. I, 1; le père d'Eliacim, IV Rois, XVIII, 19, 26; Is. XXII, 20, XXXVI, 3; puis quelques autres personnes, I Par. XXVI, 11; Jér. XXIX, 3; I Par. VI, 30; Neh. VIII, 4. D'après le syriaque, Helcias était de la tribu de Lévi. L'auteur donne tous ces noms en détail, comme les historiens hébreux ont l'habitude de le faire. — *Pulchram nimis et timentem Deum.* On loue Susanne à cause de ces deux qualités pour donner la raison des événements qui vont suivre et de la manière dont ils se sont produits. A cause de sa beauté, dit Maldonat, elle excita l'amour des vieillards; mais à cause de sa crainte de Dieu, elle aima mieux mourir que se prêter à leurs passions.

3. — *Parentes illius... secundum legem Moysi.* Rien ne garantit plus aux enfants une vie heureuse qu'une éducation conforme à la loi divine. « Hoc utendum est testimonio ad exhortationem parentum et doceant, juxta legem Dei, sermonemque divinum, non solum filios, sed et filias suas. » S. Jérôme.

4. — *Pomarium,* παράδεισος; ancienne Vulgate : « Vividarium. » — *Honorabilior omnium,* grécisme, ἐνδοξότερος.

5. — *Constituti sunt de populo duo senes judices.* On a cru trouver dans ces mots une objection contre l'authenticité du récit. V. la réponse dans la Préface, p. 61. — *De quibus locutus est Dominus...* S. Jérôme dit que, d'après quelques Hébreux, ces juges sont ceux dont il est question au ch. XXIX de Jérémie, 22, 23; mais le supplice dont parle ce prophète n'est pas le même que celui dont il est question plus bas, ℣. 62. En outre ils ne furent pas condamnés par le roi de Babylone, mais par le peuple juif. Il vaut mieux avouer qu'on ignore d'où est tirée cette citation. — *Qui videbantur regere populum.* « Pulchre de presbyteris peccatoribus non ait : qui regebant populum, sed qui videbantur regere, qui enim bene præsunt populo, regunt populum : qui autem tantum nomen habent judicum, et injuste præsunt populo, regere videntur populum magis quam regant. » S. Jérôme.

6. — *Veniebant ad eos omnes qui habebant judicia.* οἱ κρίνομενοι, ceux qui avaient des différents, des procès, Cfr. Eccl. VI, 10; Job, XXXV, 14; I Cor. VI, 6; Matt. V, 40. De ce verset au 21, il y a d'assez grandes diffé-

7. Cum autem populus revertisset per meridiem, ingrediebatur Susanna, et deambulabat in pomario viri sui.

8. Et videbant eam senes quotidie ingredientem, et deambulantem : et exarserunt in concupiscentiam ejus :

9. Et everterunt sensum suum, et declinaverunt oculos suos ut non viderent cælum, neque recordarentur judiciorum justorum.

10. Erant ergo ambo vulnerati amore ejus, nec indicaverunt sibi vicissim dolorem suum :

11. Erubescebant enim indicare sibi concupiscentiam suam, volentes concumbere cum ea.

12. Et observabant quotidie sollicitius videre eam. Dixitque alter ad alterum :

13. Eamus domum, quia hora prandii est. Et egressi recesserunt a se.

14. Cumque revertissent, venerunt in unum; et sciscitantes ab invicem causam, confessi sunt concupiscentiam suam; et tunc in communi statuerunt tempus, quando eam possent invenire solam.

15. Factum est autem, cum observarent diem aptum, ingressa est aliquando sicut heri et nudiuster-

7. Sur le midi, lorsque la foule était partie, Susanne entrait et se promenait dans le jardin de son mari.

8. Les vieillards l'y voyaient tous les jours entrer et se promener, et ils brûlèrent de passion pour elle.

9. Ils pervertirent leur sens, et détournèrent leurs yeux pour ne pas voir le ciel, et pour ne pas se souvenir des justes jugements.

10. Ils étaient donc tous deux blessés de son amour; mais ils ne s'entredirent pas leur peine.

11. Car ils rougissaient de se découvrir l'un à l'autre leur passion, et ils voulaient la corrompre.

12. Et ils cherchaient chaque jour avec grand soin à la voir. Ils se dirent l'un à l'autre :

13. Allons chez nous, car c'est l'heure du dîner; et étant sortis ils se séparèrent.

14. Mais revenant aussitôt, ils se rencontrèrent, et après s'en être demandé le motif, ils s'avouèrent leur passion; et alors ils convinrent ensemble de fixer un temps où ils pourraient la trouver seule.

15. Comme ils cherchaient un jour convenable, il arriva que Suzanne entra dans le jardin selon

---

rences entre les deux versions grecques, il suffira de signaler cette divergence sans relever toutes les variantes.

7. — *Cum autem populus revertisset per meridiem.* Quand, à cause de la chaleur du milieu du jour, les plaideurs se retiraient et que la maison de Joakim redevenait solitaire.

8. — *Exarserunt in concupiscentiam ejus.* Théod. : ἐγένοντο ἐν ἐπιθυμίᾳ αὐτῆς. « Id est cœperunt eam concupiscere. Reddit causam libidinosi amoris senum, quod frequenter mulierem pulcherrimam viderent : omnis enim mulieris intuitus, ut ait Salomon, periculosus est : pulchræ autem, et assiduus, periculosissimus. » Maldonat.

9. — *Everterunt sensum suum.* La passion leur fit perdre toute leur raison. — *Declinaverunt oculos suos ut non viderent cœlum.* Ils n'eurent plus aucune crainte de Dieu. Le ciel, résidence de Dieu, est pris pour Dieu lui-même. — *Neque recordarentur judiciorum justorum.* Ils oublièrent la justice de Dieu qui punit tous les crimes; Cfr. Ecclis. XXIII, 27, Is. XXIX, 15. « Nec recordarentur judiciorum justorum, sive Dei, sive honestatis, sive naturæ. » S. Jérôme.

10. — *Vulnerati amore ejus.* Théod. : κατανενυγμένοι περὶ αὐτῆς. — *Dolorem suum.* τὴν ὀδύνην ἑαυτῶν. Leur désir devenait pour eux une souffrance.

13. — *Eamus domum.* Les vieillards essayent de se tromper mutuellement, chacun voulant rester seul, pour essayer d'accomplir son projet criminel à l'égard de Susanne. — *Prandii,* ἄριστον; Cfr. XIV, 33, 36.

14. — *In unum,* εἰς τὸ αὐτὸ, l'endroit même d'où ils étaient partis tout à l'heure. — *In communi,* κοινῇ, d'un commun accord.

15. — *Sicut heri et nudius tertius.* Comme Susanne avait coutume de le faire tous les

sa coutume; elle n'était accompagnée que de deux jeunes filles, et elle voulut se baigner dans le jardin, car il faisait chaud.

16. Et il n'y avait là personne que les deux vieillards qui étaient cachés, et qui la regardaient.

17. Et elle dit aux jeunes filles : Apportez moi de l'huile et des parfums, et fermez les portes du jardin, afin que je me baigne.

18. Ses filles firent ce qu'elle avait commandé : elles fermèrent les portes du jardin, et elles sortirent par une porte de derrière, pour apporter ce qu'elle avait demandé; et elles ne savaient pas que les vieillards fussent cachés dans le jardin.

19. Aussitôt que les jeunes filles furent sorties, les deux vieillards se levèrent, coururent à Susanne, et lui dirent :

20. Vois, les portes du jardin sont fermées, personne ne nous aperçoit, et nous brûlons de désir pour toi; écoute-nous donc, et unis-toi à nous.

21. Si tu refuses, nous porterons témoignage contre toi, nous dirons qu'un jeune homme était avec toi, et que c'est pour cela que tu as renvoyé tes servantes.

22. Susanne gémit et dit : l'angoisse m'entoure de tous côtés. Car si je fais cela, c'est la mort pour moi, et si je ne le fais pas, je n'échapperai pas de vos mains;

tius, cum duabus solis puellis, voluitque lavari in pomario: æstus quippe erat:

16. Et non erat ibi quisquam, præpter duos senes absconditos, et contemplantes eam.

17. Dixit ergo puellis: Afferte mihi oleum, et smigmata, et ostia pomarii claudite, ut laver.

18. Et fecerunt sicut præceperat; clauseruntque ostia pomarii, egressæ sunt per posticum, ut afferrent quæ jusserat; nesciebantque senes intus esse absconditos.

19. Cum autem egressæ essent puellæ, surrexerunt duo senes, et accurrerunt ad eam, et dixerunt:

20. Ecce ostia pomarii clausa sunt, et nemo nos videt, et nos in concupiscentia tui sumus : quamobrem assentire nobis, et commiscere nobiscum.

21. Quod si nolueris, dicemus contra te testimonium, quod fuerit tecum juvenis, et ob hanc causam emiseris puellas a te.

22. Ingemuit Susanna, et ait : Angustiæ sunt mihi undique; si enim hoc egero, mors mihi est; si autem non egero, non effugiam manus vestras.

---

jours; hébraïsme. Cfr. Gen. XXXI, 2; Exod. IV, 10. — *Voluitque lavari in pomario;* les bains étaient très usités chez les Hébreux et dans tout l'Orient. Suivant Apollinaire, le prophète semble ici excuser Susanne, en donnant le motif pour lequel elle se met au bain.

16. — *Contemplantes,* παρατηροῦντες.

17. — *Oleum,* plutôt un parfum que de l'huile proprement dite. — *Smigmata.* « Si vero (sativi lupini) cœlesti aqua discoquantur, succus ille smegma fit, quo fovere gangrenas... » Pline, Hist. nat. XXII, 25.

18. — *Per posticum.* Théod. : κατὰ τὰς πλαγίας θύρας

20. — *Assentire nobis.* Συγκατάθου ἡμῖν. Italique : « Consenti nobis. » — *Commiscere nobiscum,* Γενοῦ μεθ' ἡμῶν, qui traduit sans doute l'hébreu עם היה; cfr. Gen. XXXIX, 10; II Rois XIII, 20; Job. III, 8.

21. — V. le v. 37.

22. — *Si enim hoc egero mors mihi est.* Suivant Origène et S. Jérôme, Susanne parle de la lapidation, supplice que la loi de Moïse inflige aux adultères, et de la mort corporelle qui en résulte. D'après Maldonat, Susanne pense plutôt à la mort de l'âme, au péché, et le v. 23 le prouve en effet. Il vaut mieux, dit-elle, souffrir la mort du corps que celle de

23. Sed melius est mihi absque opere incidere in manus vestras, quam peccare in conspectu Domini.

24. Et exclamavit voce magna Susanna; exclamaverunt autem et senes adversus eum.

25. Et cucurrit unus ad ostia pomarii, et aperuit.

26. Cum ergo audissent clamorem famuli domus in pomario, irruerunt per posticum ut viderent quidnam esset.

27. Postquam autem senes locuti sunt, erubuerunt servi vehementer; quia numquam dictus fuerat sermo hujuscemodi de Susanna. Et facta est dies crastina.

28. Cumque venisset populus ad Joakim virum ejus, venerunt et duo presbyteri pleni iniqua cogitatione adversus Susannam, ut interficerent eam.

29. Et dixerunt coram populo : Mittite ad Susannam filiam Helciæ uorem Joakim. Et statim miserunt.

30. Et venit cum parentibus, et filiis, et universis cognatis suis.

31. Porro Susanna erat delicata nimis, et pulchra specie.

32. At iniqui illi jusserunt ut discooperiretur, (erat enim cooperta) ut vel sic satiarentur decore ejus.

23. Mais il vaut mieux pour moi de tomber sans motif entre vos mains, que de pécher en présence du Seigneur.

24. Alors elle jeta un grand cri, et les vieillards crièrent aussi contre elle.

25. Et l'un deux courut à la porte du jardin et l'ouvrit.

26. Quand les serviteurs de la maison entendirent un cri dans le jardin, ils se précipitèrent par la porte de derrière pour voir ce qu'il y avait.

27. Après que les vieillards eurent parlé, ces serviteurs eurent grande honte, parce qu'on n'avait jamais rien dit de semblable sur Susanne. Le lendemain arriva.

28. Le peuple étant venu vers Joakim son mari, les deux vieillards vinrent aussi, pleins de pensées mauvaises contre Susanne pour lui faire perdre la vie;

29. Et ils dirent devant le peuple : Envoyez chercher Susanne fille d'Helcias, femme de Joakim. On y envoya aussitôt;

30. Et elle vint avec ses parents, ses fils et toute sa famille.

31. Or Susanne était d'une délicatesse et d'une beauté parfaites.

32. Les juges méchants commandèrent qu'on lui ôtât son voile, afin de se rassasier au moins de sa beauté.

---

l'âme; il vaut mieux être injustement condamnée que d'offenser Dieu.

23. — *Melius est mihi absque opere...* « Susanna aspernabatur quod audiebat, quia timebat eum quem nihil latebat; falsi testes possunt lœdere famam non occidere conscientiam. » S. Chysostôme.

24. — *Exclamavit... Susanna,* pour implorer du secours. — *Exclamaverunt autem et senes,* pour accuser celle qui n'avait pas voulu les écouter.

25. — *Et cucurrit... et aperuit.* Pour faire croire que le prétendu complice de Susanne s'était enfui par là; Cfr. ℣. 39; ou pour faire croire qu'ils l'avaient poursuivi, comme l'explique Grotius.

26. — *Famuli domus.* Théod. : οἱ ἐκ τῆς οἰκίας.

27. — *Postquam autem senes locuti sunt.* Litt. « après que les vieillards eurent dit leurs raisons, » c'est-à-dire eurent accusé Susanne.

28. — *Cumque venisset populus...* L'assemblée du peuple se réunit pour juger Susanne.

29. — *Mittite,* envoyez chercher l'accusée.

32. — *Ut discooperiretur...* En public les femmes des Hébreux étaient ordinairement voilées; cependant elles paraissaient parfois sans voile dans les réunions publiques; Cfr. Munk, Palestine, p. 367. Une femme accusée était peut-être obligée de se dévoiler devant les juges.

33. Tous les siens pleuraient, ainsi que tous ceux qui l'avaient connue.

34. Les deux vieillards, se levant alors au milieu de l'assemblée, mirent leurs mains sur la tête de Susanne.

35. Elle, en pleurs, leva les yeux au ciel, car son cœur avait confiance dans le Seigneur.

36. Et les vieillards dirent : Comme nous nous promenions seuls dans le jardin, elle est entrée avec deux servantes, elle a fait fermer les portes du jardin, et a renvoyé ses filles.

37. Et un jeune homme qui était caché est venu à elle et a péché avec elle.

38. Nous étions dans un coin du jardin, et en voyant cette iniquité, nous sommes courus vers eux, et nous les avons vus dans le crime.

39. Nous n'avons pu prendre le jeune homme, parcequ'il était plus fort que nous, et qu'ouvrant la porte il s'est échappé.

40. Mais elle, après l'avoir prise, nous lui avons demandé qui était ce jeune homme, et elle n'a pas voulu nous le dire. De cela nous sommes témoins.

41. La foule les crut parce que c'était des vieillards et des juges du peuple, et ils condamnèrent Susanne à mort.

42. Alors Susanne jeta un grand cri, et dit : Dieu éternel, qui con-

33. Flebant igitur sui, et omnes qui noverant eam.

34. Consurgentes autem duo presbyteri in medio populi posuerunt manus suas super caput ejus.

35. Quæ flens suspexit ad cœlum; erat enim cor ejus fiduciam habens in Domino.

36. Et dixerunt presbyterii : Cum deambularemus in pomario soli, ingressa est hæc cum duabus puellis : et clausit ostia pomarii, et dimisit a se puellas.

37. Venitque ad eam adolescens qui erat absconditus, et concubuit cum ea.

38. Porros nos cum essemus in angulo pomarii, videntes iniquitatem, cucurrimus ad eos, et vidimus eos pariter commisceri.

39. Et illum quidem non quivimus comprehendere, quia fortior nobis erat et apertis ostiis exilivit :

40. Hanc autem cum apprehendissemus, interrogavimus, quisnam esset adolescens, et noluit indicare nobis; hujus rei testes sumus.

41. Credidit eis multitudo, quasi senibus et judicibus populi, et condemnaverunt eam ad mortem.

42. Exclamavit autem voce magna Susanna, et dixit : Deus æterne,

---

34. — *Posuerunt manus suas super caput ejus.* Dans une affaire capitale, les accusateurs posaient la main sur la tête de l'accusé et affirmaient alors sous serment sa culpabilité; Lév. XXIV, 14.

35. — *Quæ flens suspexit ad cœlum.* « Susanna, dum tacet in judicio, melius locuta est oraculo; et ideo Prophetæ meruit defensionem, quæ propriæ vocis non quæsivit auxilium. » S. Ambroise, Cfr. Job, XVI, 20.

36-40. Accusation portée par les deux faux témoins, et récit de la scène qu'ils prétendent avoir vue. Deux témoins suffisaient pour entraîner la condamnation, Nombr. XXXV, 30; Deut. XIX, 15.

41. — *Condemnaverunt eam ad mortem,* parce que selon la loi elle était convaincue d'adultère. Les Juifs captifs avaient sans doute, comme nous l'avons déjà dit, conservé une certaine autonomie, et obtenu l'autorisation de juger les causes intéressant l'intérieur de leur communauté.

42. — *Qui absconditorum es cognitor.* Dieu qui connaît tout, même ce qui est caché aux hommes; Cfr. Hebr. IV, 13; Ecclis. XXIII, 29. — *Qui nosti antequam fiant.* « Quanto magis

qui absconditorum es cognitor, qui nosti omnia antequam fiant,

43. Tu scis quoniam falsum testimonium tulerunt contra me; et ecce morior, cum nihil horum fecerim, quæ isti malitiose composuerunt adversum me.

44. Exaudivit autem Dominus vocem ejus :

45. Cumque duceretur ad mortem, suscitavit Dominus spiritum sanctum pueri junioris, cujus nomen Daniel.

46. Et exclamavit voce magna : Mundus ego sum a sanguine hujus.

47. Et conversus omnis populus ad eum dixit : Quis est iste sermo quem tu locutus es ?

48. Qui cum staret in medio eorum, ait : Sic fatui, filii Israel, non judicantes, neque quod verum est

naissez ce qui est caché, et qui savez toutes choses avant qu'elles n'arrivent,

43. Vous savez qu'ils ont porté un faux témoignage contre moi, et maintenant je meurs sans avoir rien fait de tout ce qu'ils ont si méchamment inventé contre moi.

44. Or le Seigneur écouta sa voix.

45. Comme on la conduisait à la mort, il suscita l'esprit saint d'un jeune enfant nommé Daniel,

46. Qui cria à haute voix : Je suis pur du sang de cette femme.

47. Tout le peuple se tourna vers lui, et lui dit : Quelle est cette parole que tu dis là ?

48. Daniel se tenant au milieu d'eux, dit : Etes-vous donc assez insensés, fils d'Israël, pour ne pas

---

hoc, postquam factum est. » Maldonat. Les épreuves, dit Pintus, augmentent la vertu de Susanne et sa confiance en Dieu.

43. — *Falsum testimonium tulerunt.* L'horreur des Juifs contre les faux témoins est bien connue. Cfr. Matt. XXVI, 59, 60. Leur châtiment était en rapport avec la gravité de leur crime, comme on va le voir plus bas, ℣. 62. — *Et ecce morior...* Cri bien naturel, bien humain, et qui rappelle le cri poussé par Jonathas, lorsque son père le condamne à mort, I Rois, XIV, 43. — *Malitiose composuerunt.* Théod. : ἐπονηρεύσαντο, qui est plus énergique.

44. — *Exaudivit...* La prière fervente est toujours exaucée; Cfr. Matt. XXI, 22; Job, XXXIII, 26, Is. LXV, 24; Zach. XIII, 9, etc.

45. — *Suscitavit Dominus spiritum sanctum.* L'Esprit Saint et la grâce qui accompagne cet Esprit, et dont Daniel était pénétré. « Quo sermone ostenditur, non intrasse in Danielem Spiritum Sanctum, sed eum qui erat in illo et quiescebat propter ætatis infirmitatem, nec sua poterat opera demonstrare, data occasione pro sancta femina a Domino suscitatum. » S. Jérôme, S. Grégoire de Nysse se servent de cette délivrance de Susanne pour prouver la Providence divine. — *Pueri junioris.* Preuve que ce récit se rapporte au commencement de la vie de Daniel; aussi Théodotion l'a-t-il placé en tête de sa traduction.

46. — *Mundus ego sum a sanguine hujus.* Je ne consens pas à sa mort; Cfr. Act. XVIII, 6, XX, 6. Daniel proclame ainsi l'innocence de Susanne. Pilate, qui va condamner Jesus à mort, emploie aussi les mêmes paroles, mais d'après une inspiration bien différente; Cfr. Matt. XXVII, 24. Daniel, à la vue de Susanne, a reconnu son innocence. « In sancta, tacente lingua, pro ea castitas loquitur. Castitas enim Susannæ affuit in judicio, quæ Evæ defuit in paradiso. Ibi enim pudori ejus consuluit, hic saluti. Ibi ne macularetur pudicitia, hic ne innocentia damnaretur. Castitas enim Susannæ et presbyteros impudicos convicit in paradiso, et in judicio falsos accusatores obtinuit, bisque victrix reos facit testimonii, quos reos facit adulterii. Atque tandem judicem meretur castitas Danielem puerum juniorem, necdum pubescentis ætatis; multum igitur de Deo pudicitia consequitur, cum judicem virginem promeretur. Secura enim est de victoria castitas, cui est judicatura virginitas. » S. Augustin.

47. — *Quis est iste sermo?* Etonnement bien légitime du peuple qui voit un jeune homme, ou un enfant, oser s'opposer au témoignage des personnes les plus graves, des juges choisis par la voix unanime. Ainsi Saül, lorsque David lui demande à combattre Goliath, I Rois, XVII, 32 et suiv.

48. — *Sic fatui filii Israel.* Etes-vous assez fous, vous, fils d'Israël, pour condamner ainsi une femme aussi vertueuse ? — *Neque quod verum est cognoscentes.* Vous n'avez pas assez

juger, et, sans connaître la vérité, condamner une fille d'Israël?

49. Rouvrez le jugement, car ils ont porté un faux témoignage contre elle.

50. Le peuple revint alors à la hâte, et les vieillards dirent à Daniel : Viens, et prends place au milieu de nous, et instruis-nous, puisque Dieu t'a donné l'honneur de la vieillesse.

51. Daniel dit au peuple : Séparez-les l'un de l'autre, éloignez-les et je les jugerai.

52. Quand ils furent séparés l'un de l'autre, Daniel en appela un, et lui dit : Homme vieilli dans le mal, les péchés que tu as commis autrefois viennent maintenant sur toi;

53. Toi qui rendais des jugements injustes, qui opprimais les innocents, et qui relâchais les coupables, quand le Seigneur a dit : Tu ne feras pas mourir l'innocent et le juste.

54. Maintenant donc si tu l'as vue, dis sous quel arbre ils parlaient ensemble? Il dit : Sous un lentisque.

55. Daniel lui dit : Vraiment ton

cognoscentes, condemnastis filiam Israel?

49. Revertimini ad judicium, quia falsum tertimonium locuti sunt adversus eam.

50. Reversus est ergo populus cum festinatione, et dixerunt ei senes : Veni, et sede in medio nostrum, et indica nobis; quia tibi Deus dedit honorem senectutis.

51. Et dixit ad eos Daniel : Separate illos ad invicem procul, et dijudicabo eos.

52. Cum ergo divisi essent alter ab altero, vocavit unum de eis, et dixit ad eum : Inveterate dierum malorum, nunc venerunt peccata tua quæ operabaris prius;

53. Judicans judicia injusta, innocentes opprimens, et dimittens noxios, dicente Domino : Innocentem et justum non interficies.

Exod. 23, 7.

54. Nunc ergo si vidisti eam, dic sub qua arbore videris eos colloquentes sibi. Qui ait : Sub schino.

55. Dixit autem Daniel : Recte

---

approfondi la cause, avant de rendre votre sentence, vous avez condamné une fille d'Israël, sans preuves suffisantes.

49. — *Revertimini ad judicium...* Le peuple a agi avec d'autant moins de raison que sa justice a été trompée par de faux témoins.

50. — *Reversus est ergo populus cum festinatione.* Il paraît d'abord extraordinaire qu'à la voix d'un enfant le peuple soit revenu sur sa décision. Peut-être, dit Maldonat, connaissait-on déjà que Daniel était doué de l'esprit de prophétie. — *Veni et sede.* Est-ce ironie ou flatterie de la part des deux vieillards, qui veulent se rendre Daniel favorable? Il semble plutôt qu'ici les vieillards désignent l'ensemble du peuple, qui se prononce contre la condamnation portée trop vite. — *Honorem senectutis.* τὸ πρεσβυτέριον. Daniel siègera en qualité de juge au milieu des vieillards.

51. — *Et dixit ad eos.* Daniel s'adresse au peuple. Il y a ici un hébraïsme; le relatif est énoncé sans l'antécédent. — *Dijudicabo eos,* je les interrogerai et les examinerai, ἀνακρινῶ.

52. — *Alter ab altero.* εἷς ἀπὸ τοῦ ἑνός, hébraïsme, אחד מן אחד. — *Inveterate dierum malorum.* Toi qui es rempli de jours mauvais, hébraïsme, toi qui as toujours passé la vie dans le péché; Cfr. Gen. XLVII, 9. — *Nunc venerunt peccata tua.* Ils sont arrivés à leur plus complète maturité, et ils vont être punis comme le mérite leur extrême malice.

53. — *Judicans judicia injusta.* Hébraïsme bien connu; Cfr. Ezéch. XVI, 38. — *Innocentem et justum...* Exod. XXIII, 7.

54. — *Colloquentes sibi.* « Concumbentes. Honesto colloquendi verbo rem turpem significat, ut infra, ℣. 58. Dixerant enim senes, minus honeste quam Daniel, loquentes se vidisse eos pariter commisceri, ℣. 36. — *Sub schino,* ὑπὸ σχῖνον. V. sur ce mot et sur le mot « prino » du ℣. 58, la préface, p. 11, où nous avons examiné en détail l'objection contre l'authenticité du ch. XIII, tirée de cet endroit.

55. — *Mentitus es in caput tuum.* Vraiment tu dis un mensonge qui retombera sur ta tête. — *Ecce enim angelus Dei, accepta sententia ab eo, scindet te...* Comment Daniel

mentitus es in caput tuum : Ecce enim angelus Dei accepta sententia ab eo, scindet te medium.

56. Et, amoto eo, jussit venire alium, et dixit ei : Semen Chanaan, et non Juda, species decepit te, et concupiscentia subvertit cor tuum ;

57. Sic faciebatis filiabus Israel et illæ timentes loquebantur vobis; sed filia Juda non sustinuit iniquitatem vestram.

58. Nunc ergo dic mihi, sub qua arbore comprehenderis eos loquentes sibi. Qui ait : sub prino.

59. Dixit autem ei Daniel : Recte mentitus es et tu in caput tuum ; manet enim angelus Domini, gladium habens, ut secet te medium, et interficiat vos.

60. Exclamavit itaque omnis cœtus voce magna, et benedixerunt Deum qui salvat sperantes in se.

61. Et consurrexerunt adversus duos presbyteros (conviceral enim eos Daniel ex ore suo falsum dixisse testimonium) feceruntque eis sicut male egerant adversus proximum,

62. Ut facerent secundum legem

mensonge va retomber sur ta tête. Car l'Ange de Dieu ayant entendu la sentence, va te couper en deux.

56. Après l'avoir renvoyé, il fit venir l'autre, et lui dit : Race de Chanaan, et non de Juda, la beauté t'a séduit, et la passion a perverti ton cœur.

57. C'est ainsi que vous en agissiez avec les filles d'Israël; et elles qui vous craignaient vous parlaient : mais une fille de Juda n'a pu souffrir votre iniquité.

58. Maintenant donc, dis-moi sous quel arbre tu les as surpris lorsqu'ils se parlaient? Il dit : Sous un chêne.

59. Daniel lui dit : Vraiment ton mensonge va retomber sur ta tête. Car l'Ange du Seigneur est prêt et tient l'épée pour te couper par le milieu, et pour vous faire mourir.

60. Aussi toute l'assemblée jeta-t-elle un grand cri, et ils bénirent Dieu, qui sauve ceux qui espèrent en lui;

61. Et ils s'élevèrent contre les deux vieillards, que Daniel avait convaincus par leur propre bouche d'avoir fait un faux témoignage; et ils agirent avec eux aussi mal qu'ils avaient voulu agir envers leur prochain.

62. Pour exécuter la loi de Moïse

---

peut-il dire que l'ange de Dieu est prêt à mettre à mort le vieillard? On voit plus bas en effet qu'il n'est pas mis en pièces par l'ange, mais lapidé par le peuple. L'ange, dit Maldonat, est prêt à mettre les vieillards à mort si le peuple venait à les épargner; il s'abstiendra si le peuple exécute la sentence divine.

56. — *Semen Chanaan et non Juda.* Cfr. Ezéch. XVI, 45. Le vieillard, quoique par sa naissance de la race de Juda, ne mérite pas le nom d'Hébreu, parce qu'il souille par ses vices le peuple auquel il appartient; il imite en effet plutôt la race maudite de Chanaan. Cfr. Jean. VIII, 39 et suiv.; Matt. XII, 33. 34. — *Species,* la beauté de Suzanne a troublé le jugement du vieillard.

57. — *Sic faciebatis filii Israel... sed filia Juda non sustinuit.* Opposition entre les deux royaumes : ceux de Juda ont mieux que ceux d'Israël observé la loi paternelle. — *Loquebantur vobis.* V. ℣. 54.

58. — *Sub prino.* ὑπὸ πρῖνον. V. ℣. 54 et la préface, p. 11. On ne sait quel est cet arbre. D'après Maldonat ce serait la coscoia espagnole. La vraie signification est inconnue. V. la préface, l. c.

59. — *Recte mentitus es...* V. ℣. 55.

60. — *Deum, qui salvat sperantes in se.* Cfr. Dan. III, 40. etc.

61. — *Fecerunt eis sicut male egerant adversus proximum.* Ils sont condamnés d'après la loi du talion, inscrite dans les livres de Moïse, Deut. XIX, 16, 19.

62. — *Interfecerunt eos.* Pour accomplir la loi qui condamnait les adultères à la lapi-

ils les firent mourir, et le sang innocent fut sauvé en ce jour.

63. Helcias et sa femme louèrent Dieu à cause de leur fille Susanne, avec Joakim son mari, et tous ses parents de ce qu'il ne s'était trouvé rien en elle qui blessât l'honnêteté.

64. Daniel fut grand depuis ce jour-là et dans la suite du temps devant le peuple.

65. Et le roi Astyage ayant été réuni à ses pères, Cyrus le Perse lui succéda dans le royaume.

Moysis : et interfecerunt eos, et salvatus est sanguis innoxius in die illa.

Deut. 19, 18, 19.

63. Helcias autem et uxor ejus laudaverunt Deum pro filia sua Susanna cum Joakim marito ejus, et cognatis omnibus, quia non esset inventa in ea res turpis.

64. Daniel autem factus est magnus in conspectu populi, a die illa, et deinceps.

65. Et rex Astyages appositus est ad patres suos, et suscepit Cyrus Perses regnum ejus.

---

dation, cfr. Ezéch. XIX, 40, les vieillards furent lapidés par le peuple. — *Salvatus est sanguis innoxius.* Cfr. Ps. XCIII, 21.

63. — *Quia non esset inventa in ea res turpis.* La vertu d'Helcias et des siens est vraiment admirable : ils remercient Dieu, non de ce qu'il a sauvé la vie de Susanne, mais de ce qu'elle est trouvée innocente et juste.

64. — *Daniel autem factus est magnus in conspectu populi.* Cet événement lui valut tant de célébrité qu'Ezéchiel le cita au nombre des hommes les plus éminents d'Israël, Ezéch. XIV, 14. Sur l'expression, Cfr. Luc, I, 15.

65. — *Rex Astyages... Cyrus Perses...* Darius le Mède est ici appelé Astyage comme beaucoup d'autres rois mèdes l'ont été de même, dit Maldonat. Mais Cornelius remarque avec raison qu'Astyage n'est point identifiable avec Darius : sa mort et l'arrivée de Cyrus au trône de Perse sont, dit-il, des événements bien antérieur à Darius le Mède. L'auteur a donné ici un synchronisme pour pouvoir dater son récit. Mais alors pourquoi ne cherche-t-il pas cette date dans un ordre de choses plus familier à ses concitoyens que l'histoire de la Perse? Il y a là bien des difficultés de détail qui sont encore loin d'être résolues. — *Appositus est ad patres suos.* Il mourut, expression employée souvent dans la Bible, Gen. XXV, 8, 17, XXXV, 29, XCIX, 33, etc. D'après beaucoup de commentateurs, ce verset ne se rapporte pas au ch. XIII, mais est le commencement du ch. XIV. L'histoire de Susanne n'a pas eu lieu sous Darius, puisqu'au temps de ce roi Daniel était déjà un vieillard, et que c'est le jeune Daniel qui délivra la vertueuse épouse calomniée. Il faut remarquer aussi que rien dans le ch. XIV ne donne la date de cet événement, dont la rédaction n'est pas du reste attribuée à Daniel. Pour Maldonat, ce verset occupe bien sa vraie place ; mais il faut l'entendre différemment que ne le font la plupart des exégètes. Le sens serait : Daniel fut grand jusqu'à la mort de Darius et au règne de Cyrus, comme il a été dit I, 21 et VI, 28. Il y aurait dans *et suscepit* un hébraïsme, ו ayant le sens de עד, jusqu'à ce que. Cette explication enlèverait en effet toute difficulté.

CHAPITRE XIV

Daniel est en faveur auprès du roi (℣. 1). — Il n'adore pas Bel, parce que c'est une idole, œuvre de l'homme (℣℣. 2-4). — Le roi prétend que Bel est vivant et qu'il mange les offrandes qu'on lui apporte (℣. 5). — Les prêtres de Bel et Daniel se soumettent réciproquement à la mort, si la cause qu'ils défendent est mauvaise (℣℣. 6-9). — Moyen employé par Daniel pour constater la mauvaise foi des prêtres (℣℣. 10-14). — Surprise du roi (℣℣. 15-19). — Supplice des prêtres, destruction de Bel et de son temple (℣. 20). — Daniel tue le dragon (℣℣. 21-26). — Colère des Babyloniens (℣℣. 27-29). — Le roi leur livre Daniel qui est jeté dans la fosse aux lions (℣℣. 30-31). — Un ange va chercher Habacuc en Judée pour apporter de la nourriture au prophète (℣℣. 32-38). — Daniel est délivré, ses accusateurs jetés à sa place dans la fosse (℣℣. 39-41). — Le roi révère le Dieu de Daniel (℣. 42).

1. Erat autem Daniel conviva regis, et honoratus super omnes amicos ejus.

2. Erat quoque idolum apud Babylonios nomine Bel; et impendebantur in eo per dies singulos similæ artabæ duodecim, et oves quadraginta, vinique amphoræ sex.

3. Rex quoque colebat eum, et ibat per singulos dies adorare eum; porro Daniel adorabat Deum suum. Dixitque ei rex : Quare non adoras Bel?

4. Qui respondens ait ei : Quia non colo idola manufacta, sed vi-

1. Or Daniel mangeait à la table du roi, qui l'honorait au-dessus de tous ses amis.

2. Il y avait alors chez les Babyloniens une idole nommée Bel, pour laquelle on dépensait chaque jour douze artabes de farine, quarante brebis, et six amphores de vin.

3. Le roi l'adorait aussi et il allait chaque jour la vénérer. Mais Daniel adorait son Dieu, et le roi lui dit : Pourquoi n'adores-tu pas Bel?

4. Daniel répondit : Parce que je n'adore pas des idoles faites de

---

Sur toutes les questions d'authenticité que soulève ce chapitre, il faut consulter la préface, p. 62. D'après Maldonat, l'événement qui y est rapporté s'est produit non pas sous Cyrus, « ut omnes, dum alter alterius errorem sequitur, existimare video », mais sous Nabuchodonosor, dans la jeunesse de Daniel. Notons que Théodotion met en tête de cette histoire le dernier verset du chapitre précédent.

Chap. xiv. — 1. — *Erat autem Daniel conviva regis*. gr. συμβιωτὴς V. le ch. I. Ce roi qui, d'après Maldonat, est Nabuchodonosor, serait, d'après S. Irénée et Théodoret, Cyrus; d'après S. Athanase, Astyage; d'après Cornélius, Baltassar. — *Honoratus super omnes amicos ejus*. De tous les amis du roi c'est Daniel qui avait le plus sa confiance.

1. — *Idolum apud Babylonios nomine Bel*. Βήλ ou Βῆλος, בל, contraction de בעל, est Belus, la principale divinité des Babyloniens; V. Is. xlvi, 1; Jér. l, 2, li, 44, et la note sur Isaïe. — *Similæ artabæ duodecim*. L'artaba est une mesure de Perse : elle est, dit Hérodote, plus grande de trois chemnices attiques que la médimne attique; Hist. i, 192. Si la médimne, le métrète et l'épha sont de même capacité, V. Is. v, 10, on peut facilement se rendre compte de la contenance de l'artabe. — *Vinique amphoræ sex*. LXX : ἐλαίου... Cette variante doit être probablement la meilleure. Le métrète est un cube d'une valeur de vingt-sept litres. L'amphore romaine ne contient que dix-neuf litres; Cfr. Jean, ii, 6-10.

3. — *Rex quoque colebat eum*. Nous avons remarqué déjà plusieurs fois la grande dévotion de Nabuchodonosor envers ses dieux. — *Porro Daniel adorabat Deum suum*. V. plus haut, vi, 10, 13, passim. Daniel n'adorait que le vrai Dieu.

4. — *Non colo idola manufacta*. Cfr. Is. xl, 19, 20; Jér. ii, 27, etc. — *Viventem Deum qui creavit cœlum et terram*. V. plus haut, vi, 26, et Act. xiv, 15. — *Habet potestatem omnis carnis*, כל־בשר; Cfr. Gen. vii, 17 et

main d'homme, mais le Dieu vivant, qui a créé le ciel et la terre, et qui a puissance sur toute chair.

5. Le roi lui dit : Supposes-tu que Bel n'est pas un dieu vivant? Ne vois-tu pas combien il mange et boit chaque jour?

6. Daniel répondit en riant : O Roi, ne t'y trompes pas; il est de boue en dedans, et d'airain à l'extérieur, et il n'a jamais mangé.

7. Le roi irrité appela les prêtres de Bel, et leur dit : Si vous ne me dites qui est celui qui mange tous ces mets, vous mourrez.

8. Mais si vous me prouvez que c'est Bel qui les mange, Daniel mourra, parcequ'il a blasphémé contre Bel. Daniel dit au roi : Qu'il soit fait selon ta parole.

9. Il y avait soixante-dix prêtres de Bel, sans leurs femmes, leurs fils et leurs enfants. Le roi alla avec Daniel au temple de Bel.

10. Et les prêtres de Bel lui dirent : Nous allons sortir; toi, ô roi, fais mettre les viandes, fais

ventem Deum qui creavit cœlum et terram, et habet potestatem omnis carnis.

5. Et dixit rex ad eum : Non videtur tibi esse Bel vivens deus? An non vides quanta comedat et bibat quotidie?

6. Et ait Daniel arridens : Ne erres, rex; iste enim intrinsecus luteus est, et forinsecus æreus, neque comedit aliquando.

7. Et iratus rex vocavit sacerdotes ejus, et ait eis : Nisi dixeritis mihi, qui est qui comedat impensas has, moriemini.

8. Si autem ostenderitis, quoniam Bel comedat hæc, morietur Daniel, quia blasphemavit in Bel. Et dixit Daniel regi : Fiat juxta verbum tuum.

9. Erant autem sacerdotes Bel septuaginta, exceptis uxoribus, et parvulis, et filiis. Et venit rex cum Daniele in templum Bel.

10. Et dixerunt sacerdotes Bel : Ecce nos egredimur foras : et tu, rex, pone escas, et vinum misce,

---

Joël, III, 1. « Habet potestatem », dit Maldonat, était sans doute exprimé dans l'original par בעל, il est maître, propriétaire, et ce mot contenait une allusion heureuse au nom du dieu Bel ou Baal. La vie de tous les êtres dépend de Dieu seul, qui sauve de la mort quand il le veut, III, 88.

5. — La question, si naïve qu'elle nous semble, ne doit pas étonner de la part d'un roi élevé dans cette croyance. Les idolâtres actuels sont toujours pénétrés des mêmes préjugés ; leurs dieux semblent manger, donc ils vivent.

6. — *Daniel arridens.* C'est la première fois qu'un sentiment pareil est attribué au prophète. Il a dédaigné les présents de Baltassar, V, 17, mais jamais on ne l'a vu se moquer des paroles des rois qui l'interrogent. — *Intrinsecus luteus est et forinsecus æreus.* V. plus haut, III, 1. Au chapitre précédent, dit Pinius, on a admiré Daniel destructeur de la passion mauvaise, on l'admire ici destructeur des idoles. — *Neque comedit aliquando.* L'anthropomorphisme est tellement enraciné chez les idolâtres de tous les temps qu'ils ne font pas de différence dans les conditions de vie des dieux et des hommes. Les missionnaires en Afrique et en Asie ont souvent relevé cette particularité.

7. — *Impensas has.* LXX : τὰ παρασκευαζόμενα, expression très grecque ; on lit dans Xénophon. παρατκευάζειν δεῖπνον, συμπόσιον; Cyroped. IV, 2, 37.

8. — Daniel, menacé de mort, se confie, comme Susanne que sa sagesse, inspirée par Dieu, vient de délivrer, à la bonté divine qui n'abandonne pas ses serviteurs. Rien de plus conforme au caractère qu'il a toujours montré.

9 — *Erant autem sacerdotes Bel septuaginta.* Nous n'avons pas de renseignements autres que celui-ci sur ce point ; la lecture des cunéiformes pourra sans doute en donner d'importants. Fritzsche prétend que le nombre des prêtres n'est donné ici que pour faire apparaître le contraste de leur multitude avec l'isolement de Daniel. L'auteur, semble-t-il, a voulu plutôt montrer par là avec quelle facilité les mets abondants servis au dieu pouvaient disparaître.

10. — *Vinum misce.* Fais remplir les amphores de vin par tes serviteurs. Fritzsche prétend qu'il est question ici de vin trempé

et claude ostium, et signa annulo tuo :

11. Et cum ingressus fueris mane, nisi inveneris omnia comesta a Bel, morte moriemur, vel Daniel qui mentitus est adversum nos.

12. Contemnebant autem, quia fecerant sub mensa absconditum introitum, et per illum ingrediebantur semper, et devorabant ea.

13. Factum est igitur postquam egressi sunt illi, rex posuit cibos ante Bel; præcepit Daniel pueris suis, et attulerunt cinerem, et cribravit per totum templum coram rege : et egressi clauserunt ostium : et signantes annulo regis abierunt.

14. Sacerdotes autem ingressi sunt nocte juxta consuetudinem suam. et uxores, et filii eorum et comederunt omnia, et biberunt.

15. Surrexit autem rex primo diluculo et Daniel cum eo.

16. Et ait rex : Salvane sunt signacula, Daniel? Qui respondit : Salva, rex.

17. Statimque cum aperuisset ostium, intuitus rex mensam, excla-

servir le vin, puis ferme la porte, et scelle-la avec ton anneau,

11. Et quand tu seras entré demain matin, si tu ne trouves pas que tout a été mangé par Bel, nous mourrons, nous, ou Daniel qui a menti à notre égard.

12. Ils parlaient ainsi avec mépris, parcequ'ils avaient fait sous la table une entrée secrète par laquelle ils entraient toujours pour dévorer les offrandes.

13. Après que les prêtres furent sortis, le roi mit les offrandes devant Bel, et Daniel commanda à ses serviteurs d'apporter de la cendre, et il la répandit par tout le temple en présence du roi. Ils sortirent ensuite, fermèrent la porte et l'ayant scellée avec l'anneau du roi, ils s'en allèrent.

14. Les prêtres entrèrent de nuit selon leur coutume, avec leurs femmes et leurs enfants, et mangèrent et burent tout ce qui était servi.

15. Dès le point du jour, le roi se leva et Daniel était avec lui.

16. Le roi lui dit : Daniel, le sceau est-il intact? Daniel répondit : il est intact, ô roi.

17. Aussitôt le roi ayant ouvert la porte, et voyant la table jeta un

---

d'eau, « vinum temperatum », coutume grecque et romaine, mais nullement orientale, ou du moins nullement juive. On peut répondre, avec M. Munk, que si Is. I, 22, ne parle que de la fabrication du vin, le Talmud au moins parle souvent du vin mêlé d'eau comme de la boisson habituelle, et que le nom de mézeg, qu'on donne à cette boisson, se trouve déjà dans le Cant. des Cant. VII, 2. — *Signa annulo tuo.* Théod. : ἐν τῷ δακτυλίῳ σου, hébraïsme, pour : au moyen de ton anneau.

12. — *Contemnebant.* Les Bibles latines du XVIe siècle avaient « confidebant ». Théod. κατεφρόνουν. « Les prêtres de Bel n'avaient point peur, parce qu'ils savaient comment s'y prendre pour tromper le roi. Cette conduite dans des prêtres, et cette ignominieuse imposture dans des personnes consacrées au ministère qui regarde le culte d'un dieu, paraît quelque chose de si indigne et de si horrible, qu'on ne doit pas être étonné de la rigueur avec laquelle le Roi punit dans la suite une fourberie si détestable : car rien n'est plus criminel que d'user de tromperie en fait de religion, pour surprendre la simplicité des peuples ». Sacy.

13. — *Postquam.* Théod. : ὡς. Les LXX, au lieu de *cribravit,* ont καταστῆσαι, qui, dit Fritzsche, est une leçon absolument inadmissible. Peut-être, dit ce critique, faudrait-il lire κατασεῖσαι. L'éd. grecque de Caraffa avait : « decusserunt templum ».

14. — *Ingressi sunt nocte.* Les LXX ajoutent : διὰ ψευδοθυρίδων.

15. — Les LXX n'ont pas ces détails.

17. — *Intuitus rex mensam.* La table sur laquelle avaient été placés les mets offerts à l'idole. — *Magnus es Bel* « O stultitiam regis dignam irrisione. Videte in quo ejus po-

grand cri : Vous êtes grand, ô Bel, et il n'y a pas de tromperie en vous.

18. Daniel se mit à rire, et retenant le roi pour qu'il n'avançât pas à l'intérieur, il lui dit : Vois le pavé; remarque quels sont ces vestiges.

19. Le roi dit : Je vois des traces de pieds d'hommes, de femmes, et d'enfants. Et il entra dans une grande colère.

20. Il fit saisir les prêtres, leurs femmes et leurs enfants, et ils lui montrèrent les portes secrètes par lesquelles ils entraient et mangeaient tout ce qui était sur la table.

21. Le roi les fit donc mourir, et il livra Bel en la puissance de Daniel, qui le renversa, ainsi que son temple.

22. Il y avait aussi en ce lieu un grand dragon que les Babyloniens adoraient;

23. Et le roi dit à Daniel : Main-

mavit voce magna : Magnus es, Bel, et non est apud te dolus quisquam!

18. Et risit Daniel; et tenuit regem ne ingrederetur intro, et dixit : Ecce pavimentum, animadverte cujus vestigia sint hæc.

19. Et dixit rex : Video vestigia virorum, et mulierum, et infantium. Et iratus est rex.

20. Tunc apprehendit sacerdotes, et uxores et filios eorum : et ostenderunt ei abscondita ostiola, per quæ ingrediebantur, et consumebant quæ erant super mensam.

21. Occidit ergo illos rex, et tradidit Bel in potestatem Danielis : qui subvertit eum, et templum ejus.

22. Et erat draco magnus in loco illo, et colebant eum Babylonii.

23. Et dixit rex Danieli : Ecce

---

tentiam et honorem collocabat, in multis cibis devorandis. Ideo eum pro Deo colebat, quia multa vorabat. Hujusmodi sunt qui edacitatem epularum colunt, de quibus ait Apostolus, Philipp. III, 19 : quorum deus venter est ». Pintus.

18. — *Et risit Daniel.* V. ℣. 6. « Non ex levitate, sed ut vanorum Deorum cultum illuderet... Aspicis ex hoc loco licitum esse aliquando ridere moderate, cum opus est. Unde Ecclesiastes, III, 4 : Tempus, inquit, flendi, et tempus ridendi ». Pintus.

19. — *Et iratus est rex.* A la grande confiance succède la déception et par suite la colère du roi.

20. — *Abscondita ostiola.* Il semble prouvé que tous les temples païens avaient, comme celui de Bel, des entrées secrètes, au moyen desquelles les prêtres opéraient leurs prétendus prodiges.

21. — *Occidit ergo illos rex.* La peine de mort, ainsi que nous l'avons dit, était commune en Babylonie; les enfants, même innocents, n'y échappaient pas. — *Tradidit Bel in potestatem Danielis qui subvertit eum.* Nous n'avons aucun document historique qui confirme ce récit. Si la scène se passe sous un roi d'origine mède ou perse, elle n'a rien qui puisse nous étonner. Mais encore une fois, nous ne pouvons l'appuyer sur aucun récit ancien. Les inscriptions cunéiformes fourniront-elles des renseignements capables de combler cette nature? Espérons-le. Au lieu de τὸν Βήλ de Théodotion, les LXX ont : ἐκ τοῦ Βηλίου; le roi chassa les prêtres de Bel de ce sanctuaire; peut-être ce qui concerne la destruction de la statue n'est-il qu'une glose.

22. — *Et erat draco magnus in loco illo.* V. ce que l'on a dit, Préf., p. 62 et suiv. sur le culte du serpent. Ajoutons seulement ici ce que dit Grotius à ce sujet : « Magna semper Gentium superstitio circa serpentes fuit, quibus numen inesse aliquod illis persuaserat is qui ab initio formam induit Serpentis, et mores serpenti consimiles hominibus instillat. Vide Eusebium De præparatione, ubi de Taauto. Vocabantur ἀγαθοὶ δαίμονες (dii boni), ut Servius ad tertium Georgicon notavit. Adde Statium quinto Thebaidos Plutarchum Alexandro, Epitomen Livii libro XI, anguem in quo ipsum numen fuisse constabat. Draconem in cujus tutela erat Lanuvium escas a virgine accipisse docet nos Propertius, IV, 8 ». « S. Augustin a remarqué que le démon, depuis qu'il trompa nos premiers parents sous la forme d'un serpent, avait encore coutume de se revêtir de cette figure pour séduire les hommes ». Sacy.

23. — *Non potes dicere quia iste non sit Deus vivens.* Théodotion a un sens tout diffé-

nunc non potes dicere quia iste non sit Deus vivens : adora ergo eum.

24. Dixitque Daniel : Dominum Deum meum adoro; quia ipse est Deus vivens : iste autem non est Deus vivens.

25. Tu autem, rex, da mihi potestatem, et interficiam draconem absque gladio et fuste. Et ait rex : Do tibi.

26. Tulit ergo Daniel picem, et adipem, et pilos, et coxit pariter; fecitque massas, et dedit in os draconis, et diruptus est draco. Et dixit : Ecce quem colebatis.

27. Quod cum audissent Babylonii, indignati sunt vehementer : et congregati adversum regem dixerunt : Judæus factus est rex; Bel destruxit, draconem interfecit, et sacerdotes occidit.

28. Et dixerunt cum venissent ad regem : Trade nobis Danielem, alioquin interficiemus te, et domum tuam.

29. Vidit ergo rex quod irruerent in eum vehementer; et necessitate compulsus tradidit eis Danielem.

30. Qui miserunt eum in lacum leonum, et erat ibi diebus sex.

31. Porro in lacu erant leones septem, et dabantur eis duo corpora

tenant tu ne peux pas dire que celui-ci ne soit un dieu vivant. Adore-le donc.

24. Daniel répondit : J'adore le Seigneur mon Dieu, parceque lui est le Dieu vivant; mais celui-ci n'est point un dieu vivant.

25. Donne-moi, ô roi, la permission, et je tuerai ce dragon, sans épée ni bâton. Le roi dit : Je te le permets.

26. Daniel prit donc de la poix, de la graisse et des poils; il fit cuire tout ensemble et en fit des masses qu'il jeta dans la gueule du dragon; et le dragon creva. Et Daniel dit : Voilà celui que vous adoriez.

27. Quand les Babyloniens apprirent cela, ils furent extrêmement irrités, ils s'assemblèrent contre le roi, et ils dirent : Le roi est devenu juif, il a détruit Bel, il a tué le dragon et fait mourir les prêtres.

28. Ils vinrent donc trouver le roi, et lui dirent : Livre-nous Daniel, autrement nous te ferons mourir, toi et toute ta maison.

29. Le roi vit qu'ils se ruaient sur lui avec violence, et contraint par la nécessité, il leur livra Daniel.

30. Ils le jetèrent dans la fosse aux lions, et il y demeura six jours.

31. Or dans la fosse il y avait sept lions, et on leur donnait chaque

---

rent : Μὴ καὶ τοῦτον ἐρεῖς ὅτι χαλκοῦς ἐστίν; leçon conforme à celle des LXX. — *Adora ergo eum*. Avant ces mots, les LXX et Théodotion ont : « il vit, il mange et il boit ». V. plus haut, ℣. 17.

24. — *Adoro*. Théod. : προσκυνήσω. Les LXX omettent ce passsage.

25. — *Absque gladio*. LXX : ἀνευ σιδήρου.

26. — *Fecit que massas*. « Ces masses n'avaient pas selon les auteurs, une vertu spécifique pour tuer le dragon; mais s'arrêtant à son gosier naturellement étroit, elles lui coupèrent la respiration et l'étouffèrent ». Sacy.— *Diruptus est draco*. Le dragon mourut étouffé. — *Ecce quem colebatis*. Théod. : ἴδε τὰ σεβάσματα ὑμῶν.

27. — *Et congregati*. Théod. : καὶ συνεστράφησαν, ils conspirèrent contre le roi. — *Judæus factus est rex*. Le roi devient juif, et non, comme quelques commentateurs le veulent, un juif est devenu notre roi.

28. — Cette attitude des Babyloniens s'accorde difficilement avec la manière dont nous les avons vus, plus haut, essayer de faire perdre à Daniel la faveur royale. On ne peut pourtant prétendre qu'elle soit absolument contraire aux habitudes des pays orientaux, où étaient très fréquentes les révoltes des sujets contre leurs tyrans et leurs oppresseurs.

29. — *In eum*. Ces mots se rapportent au roi et non à Daniel, comme Fritzsche le croit à tort.

30. — *In lacum leonum*. V. le chap. VI.

31. — *Duo corpora... et duæ oves*. Les corps entiers de deux brebis. Le prophète

jour les corps de deux brebis; mais alors on ne leur en donna pas, pour qu'ils dévorassent Daniel.

32. En ce temps-là Habacuc était prophète en Judée, et ayant fait cuire des aliments, il les mit avec du pain trempé dans un vase, et il allait aux champs les porter à ses moissonneurs;

33. L'Ange du Seigneur dit à Habacuc : Porte le repas que tu tiens, à Babylone, à Daniel qui est dans la fosse aux lions.

34. Habacuc dit : Seigneur, je n'ai jamais vu Babylone, et je ne sais où est la fosse.

35. Alors l'Ange du Seigneur le prit par le haut de la tête, et le porta par les cheveux, avec toute l'impétuosité de son esprit, jusqu'à Babylone, au-dessus de la fosse aux lions.

36. Et Habacuc cria : Daniel, serviteur de Dieu, prends le repas que Dieu t'a envoyé.

quotidie, et duæ oves; et tunc non data sunt eis, ut devorarent Danielem.

32. Erat autem Habacuc propheta in Judæa, et ipse coxerat pulmentum, et intriverat panes in alveolo; et ibat in campum ut ferret messoribus.

33. Dixitque angelus Domini ad Habacuc : Fer prandium quod habes in Babylonem Danieli, qui est in lacu leonum.

34. Et dixit Habacuc : Domine, Babylonem non vidi, et lacum nescio.

35. Et apprehendit eum angelus Domini in vertice ejus, et portavit eum capillo capitis sui, posuitque eum in Babylone supra lacum in impetu spiritus sui.

Ezech. 8, 3.

36. Et clamavit Habacuc, dicens : Daniel, serve Dei, tolle prandium quod misit tibi Deus.

---

n'a pas insisté, vi, sur la nourriture des lions au milieu desquels il est alors jeté.

32. — *Erat autem Habacuc propheta in Judæa.* Théod. et LXX : Ἀμβακούμ. Si l'on s'en rapporte à Théodotion, l'auteur de ce récit a bien pensé, en l'écrivant, au prophète Habacuc, puisqu'il dit : ὁ προφήτης εν τῇ Ἰουδαίᾳ. Mais les dates s'opposent à cette identification. Nous reviendrons sur tout ce qui concerne Habacuc dans la préface à ses prophéties. Les LXX disent que celui dont il s'agit ici était fils de Jésu, de la tribu de Lévi. Delitzsch, dans le curieux travail que nous avons déjà cité plusieurs fois, cherche la source de la tradition relative à Habacuc chargé de nourrir Daniel. Comme nous l'avons dit, il pense que cette tradition est d'origine araméenne. V. la préface, où ce point a été traité. — *Intriverat panes,* ἔνθρυψεν.

33. — *Angelus Domini.* Les LXX n'ont pas l'article, qui se trouve dans Théodotion. L'ange est, dit Pintus, apparu à Habacuc sous forme humaine.

34. — *Locum nescio.* Il ne sait où cette fosse se trouve.

35. — *In vertice ejus.* Cfr. Ezéch. VIII, 3. — *In impetu spiritus sui.* Avec une rapidité surnaturelle qui n'appartient pas à la terre. Le Pseudo-Dorothée dans la vie de Daniel, raconte ainsi l'histoire d'Habacuc : « Cum Nabuchodonosor postremo venit Jerusalem cum exercitu oppugnaturus, Habacuc fugit in terram Ismaelitarum; postea vero reversus est in terram suam. Et cum aliquando messoribus suis pulmentum præparasset, apud suos prophetavit, dicens : Proficiscor in terram longinquam, ac cito revertar; si autem tardavero, ferte messoribus escam. Cum autem Babylone fuisset, et prandium dedisset Danieli, attulit messoribus vescentibus, nec quidquam dixit eorum quæ ipsi contigerant. Sciebat autem brevi reversurum populum Babylone : et biennio priusquam populus reverteretur, mortuus est, ac sepultus in agro suo. »

36. — *Tolle prandium quod misit tibi Deus.* Dieu, qui a nourri les Israélites et Elie dans le désert ne va pas laisser périr son fidèle serviteur. « Cum Deo sint omnia, habenti Deum nihil deerit, si Deo ipse non desit. Sic Danieli in leonum lacu jussu regis incluso, prandium divinitus procuratur, et inter feras esurientes et parcentes homo Dei parcitur... quid ergo metuis ne operanti tibi et Dominum promerenti desit alimentum? » S. Cyprien.

37. Et ait Daniel : Recordatus es mei Deus, et non dereliquisti diligentes te.

38. Surgensque Daniel comedit. Porro angelus Domini restituit Habacuc eo festim in loco suo.

39. Venit ergo rex die septimo ut lugeret Danielem; et venit ad lacum, et introspexit, et ecce Daniel sedens in medio leonum.

40. Et exclamavit voce magna rex, dicens : Magnus es, Domine Deus Danielis. Ex extraxit eum de lacu leonum.

41. Porro illos qui perditionis ejus causa fuerant, intromisit in lacum, et devorati sunt in momento coram eo.

42. Tunc rex ait : Paveant omnes habitantes in universa terra Deum Danielis : quia ipse est salvator, faciens signa et mirabilia in terra; qui liberavit Danielem de lacu leonum.

37. Daniel répondit : vous vous êtes souvenu de moi, ô mon Dieu, et vous n'avez pas abandonné ceux qui vous aiment.

38. Et se levant il mangea. Et l'Ange du Seigneur remit aussitôt Habacuc dans l'endroit où il l'avait pris.

39. Le roi vint le septième jour pour pleurer Daniel; il s'approcha de la fosse, regarda dedans et vit Daniel assis au milieu des lions.

40. Il jeta aussitôt un grand cri, et dit : Vous êtes grand, ô Seigneur, Dieu de Daniel. Et il le fit tirer de la fosse aux lions.

41. Il y fit jeter ceux qui avaient voulu perdre Daniel, et ceux-là furent dévorés devant lui en un moment.

42. Alors le roi dit : Que tous les habitants de la terre entière tremblent devant le Dieu de Daniel, parceque c'est lui qui est le Sauveur, qui fait des prodiges et des merveilles sur la terre, c'est lui qui a délivré Daniel de la fosse aux lions.

---

37. — *Recordatus es mei.* Théodotion ajoute la particule γάρ. — *Danielis. Diligentes te.* Théod. : ceux qui te cherchent, ἐκζητοῦντά σε.

40. — *Magnus es, Domine, Deus Danielis.* Cfr. Théodotion : καὶ οὐκ ἔστιν ἄλλος πλὴν σοῦ. Ces mots sont beaucoup plus précis que ceux qu'avait prononcés Nabuchodonosor, lors de la délivrance des trois jeunes Hébreux. III, 95.

41. — *Devorati sunt in momento.* Cfr. VI, 24. La loi du talion leur est appliquée comme elle l'a été, ch. XIII, aux calomniateurs de Susanne. Seulement, comme ici c'est le peuple tout entier qui s'est soulevé, il faut supposer que les chefs du mouvement furent seuls condamnés à ce supplice.

42. — *Paveant...* V. plus haut, III, 100 et VI, 26. Terminons ce travail par les pieuses paroles de Pintus : « Vos qui catholici estis, pias pro me ad dominum ardentesque preces emittite, ut mihi ultra in explanatione sanctæ Scripturæ progredi cupienti mentis oculos divino lumine illustret, quo possim profunda divinarum litterarum mysteria intueri, et cogitationes meas ad utilem meorum studiorum fructum ferendum literis mandare. Nihil enim mihi erit gratius, nihil antiquius, quam prodesse viris fide ac pietate præstantibus, ut in virtute progrediantur : hæreticos autem ab errore revocare, ne illis probentur opiniones illæ, quæ lucem eripiunt, et quasi noctem quandam rebus offundunt : sed ut ad salutarem veritatem reducti perfidiam detestentur, et ad sanctam matrem Ecclesiam Romanam Catholicam eximiæ pietatis, veræque religionis plenissimam convertantur. »

FIN DU COMMENTAIRE SUR LES PROPHÉTIES DE DANIEL

TABLE DES PROPHÉTIES DE DANIEL

PRÉFACE

Pages.

I. — Vie de Daniel. 1
II. — Contenu et unité du livre. . 6
III. — Langues dans lesquelles le livre de Daniel a été écrit. 9
IV. — Authenticité de Daniel. . . 14
V. — Canonicité de Daniel. . . . 58
VI. — Parties deutérocanoniques de Daniel. 59
VII. — Rapports de Daniel avec l'Apocalypse. 64
VIII. — Christologie de Daniel. — Les soixante-dix semaines. . 69
IX. — Christologie de Daniel (*suite*). 79
X. — Commentaires. 82

TEXTE, TRADUCTION, COMMENTAIRES.

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE.

CHAPITRE I. 87

PREMIÈRE PARTIE

Développements des pouvoirs du monde.

1° Vision de Nabuchodonosor par rapport aux monarchies terrestres, et son interprétation par Daniel. 95
CHAPITRE II. 95
2° Les trois amis de Daniel dans la fournaise. 113
CHAPITRE III 113
3° Rêve et folie de Nabuchodonosor. 137
CHAPITRE IV 137
4° Récit de la fête de Balthassar, et prophétie de la chûte de l'empire chaldéen basée sur l'inscription miraculeuse de la muraille. . . . 150
CHAPITRE V. 150
5° Daniel dans la fosse aux lions. . 159
CHAPITRE VI. 160
6° Vision des quatre empires du monde; le jugement; le royaume de Dieu. 171
CHAPITRE VII 171

DEUXIÈME PARTIE

Développement du royaume de Dieu.

1° L'ennemi sortant du troisième empire du monde. 187
CHAPITRE VIII. 187
2° Développement complet du royaume de Dieu. 202
CHAPITRE IX. 202
3° Révélations concernant l'affliction infligée au peuple de Dieu par les maîtres du monde jusqu'à la consommation du royaume de Dieu. . 219
A. Description de l'apparition de Dieu au prophète, impression produite sur Daniel. 219
CHAPITRE X. 219
CHAPITRE XI. 228
B. Révélation de l'avenir, par rapport aux relations d'Israël avec les empires perse et grec. . . . 228
3° Dernière révélation, et clôture de la vision. 249
CHAPITRE XII 249

APPENDICES

1° Histoire de Suzanne. 255
CHAPITRE XIII. 255
2° La statue de Bel, le Dragon, Daniel dans la fosse aux lions. 265
CHAPITRE XIV. 265

FIN DES PROPHÉTIES DE DANIEL

BIBLE. French. Trochon edition. BS
La Sainte Bible. 230
.T7
v.16